C.29-8-

66568 : HERAULT : 1904

M. Razimbaud

notaire

Capestang.



Hérault

Annexe N° 26

N°. 18

Le Soussigné Barberat, Conseiller d'arrondissement du canton de Lodève certifie que Monsieur le Sous. Préfet de Lodève a exercé, à ma connaissance, toutes les fonctions qui incombent dans l'Etendue Territoriale. Je dois à la vérité de déclarer aussi que sa conduite a été irréprochable

Lodève le 16 août 1904

Barberat

Vu pour légalisation de la signature de M. Barberat apposée ci-dessus.

Lodève, le 17 août 1904

Le Maire.

L'adjoint délégué

A. Pierry

MAIRIE DE LODEVE (Hérault)

N.º 18

Cabinet
11ª C.ª

Disp.ª grande
Monsieur

24 vach.

Les soussignés déclarent avoir été les promoteurs de la candidature de Mr Razimbaud dans l'arrondissement de Lodève et n'avoir subi aucune influence ni aucune pression de la part de Mrs. Sicpet et du Président du Tribunal Civil. Et si notre choix s'est porté sur Mr Razimbaud c'est parceque nous le croyons capable de défendre nos intérêts politiques et économiques —

Lodève le 29 juillet 1904.

Noël Bonnefoy
maire de Soubès
Conseiller Général du
Canton de Lodève.

Vu pour la légalisation de la signature de Noël Bonnefoy apposée ci-dessus
Soubès le 30 juillet 1904
Le Maire
Montbrun

G. Montagnac
conseiller d'arrondissement
du canton de Lodève

Lugagnac
Maire du Bosc
Vu pour la légalisation de la signature de Mr Montagnac et Lugagnac ci-dessus
Le 30 juillet 1904
Le Maire du Bosc
Genies Casimir

Le Président du Conseil d'arrondissement
Remezy

Vu pour la légalisation de la signature de Mr Carrière
Lacoste le 29 juillet 1904
Le Conseiller de liquidation
Jules Guiraud

F. Hérail
conseiller d'arrondissement
du canton de Gignac

Vu pour légalisation des signatures de MM. Remezy et Hérail apposées ci-dessus.
Gignac le 30 juillet 1904
Le Juge de Paix du canton de Gignac
Louis Cedenac

Aug. Carrière
Maire de Lacoste

Vu pour la légalisation de la signature de Mr Valette
Le 29 juillet 1904
Elie Valette
Conseiller d'arrondissement

B. Guirandon
Maire de Clermont
ancien Conseiller Général

Vu pour la légalisation des signatures de MM. E. Valette et B. Guirandon apposées ci-dessus.
Clermont le 17 Août 1904
Le Maire
Le 2e A. D. Joint

Benezech Maire
de la Bastide de la Layne
pour la légalisation de la
signature de M. Bézié

Cyprien de Bastide le 21 août 1904

Le Maire
de Cauthan

Vu pour la légalisation de la
signature de M. le Maire de Cauthan
Bézié

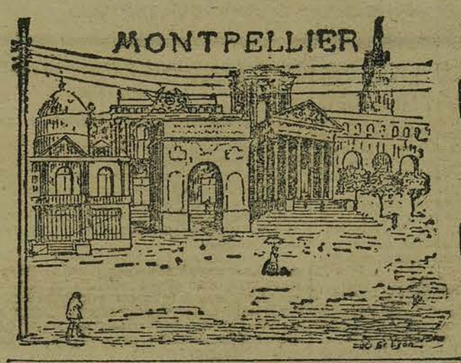
Vergnes

Monsieur le Président
du Sénat
Palais du Luxembourg
Paris

Pour le 5e Bureau
Election sén. Razimbaud
(Hérault)

66568

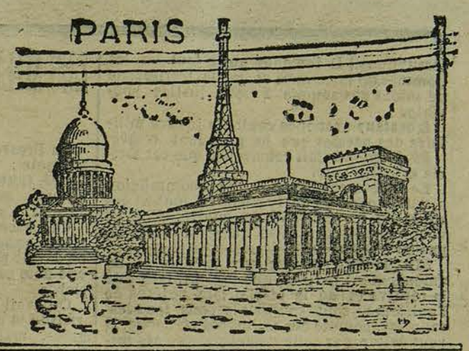
1904



Le Numéro 5 Centimes

LE MIDI

JOURNAL REPUBLICAIN PROGRESSISTE QUOTIDIEN



ABONNEMENTS
France, Algérie, Tunisie : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 10 fr.; Un an, 20 fr.
Pour l'étranger, les frais de poste en sus
Les abonnements partent des 1er et 16 du mois. Joindre 0 fr. 50 pour tout changement d'adresse.

N° 1163. — Vendredi 1er Juillet 1904. — 4e Année

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PUBLICITÉ
Les annonces sont reçues :
Dans nos bureaux de Montpellier, chez nos correspondants et dans toutes les agences de publicité de France et de l'Etranger.

Fil Télégraphique spécial. — Rédaction et Administration, 14, Rue du Faubourg-de-Lattes, Montpellier — Fil Télégraphique spécial

LA JOURNÉE

El Menebhi, ancien ministre de la guerre au Maroc, a pris congé du ministre des affaires étrangères, cet après-midi à 5 heures.

Le colonel Rollin et les capitaines Français et Maréschal, arrêtés hier et écroués au Cherche-Midi, sont tenus au secret le plus absolu. L'autorité militaire refuse toute communication sur cette affaire.

On croit que la marche rapide du général Kuroki, forcera les Russes à livrer bataille aux environs de Simon-Tchen et d'Haï-Tchen. Le général Kuroki dispose de 70,000 hommes.

Un télégramme de Gensan annonce que l'escadre de Vladivostock est apparue aujourd'hui devant cette ville ; les contre-torpilleurs ennemis l'attaquent en ce moment.

Le roi Edouard est reparti de Kiel aujourd'hui jeudi, à bord de son yacht « Victoria and Albert », pour rentrer en Angleterre.

M. Emile Gebbhart a été élu membre de l'Académie française, par 29 voix sur 30 votants, en remplacement de M. Gréard, décédé.

Opinions

SOMMES-NOUS EN RÉPUBLIQUE ?

Non !

Il y a des gens qui croient encore, de bonne foi, que nous sommes en République. Erreur grossière !

Qu'est-ce que la République ? — Le gouvernement de la nation par la nation.

La nation gouverne-t-elle, en ce moment ? — Point du tout.

Le suffrage universel a été imaginé pour permettre à la nation de faire connaître sa volonté. Cette volonté une fois connue, les assemblées constituées et le gouvernement n'ont plus qu'à s'y conformer. Est-ce ce qui se passe aujourd'hui ? — Nullement.

Il faut d'abord constater que le suffrage universel n'est plus libre, ni sincère. Les gouvernements successifs l'ont peu à peu faussé. Les fonctionnaires de l'administration intérieure ne sont plus que des agents chargés de surveiller, de préparer, de rendre enfin, par tous les moyens, favorable au gouvernement du jour l'expression de la volonté nationale ; si bien qu'on en est arrivé à ne plus distinguer les électeurs qu'en ministériels ou antiministériels ; les places, les honneurs, les faveurs ne paient plus que des services électoraux.

Enfin, la fraude, favorisée par le gouvernement qui en profite, a achevé, dans certaines régions, de rendre tout à fait illusoire l'exercice du suffrage universel.

Ce n'est pas tout. Nommées par ces moyens défectueux et immoraux, soumises à toute espèce d'influences étrangères au souci de traduire la volonté nationale, nos assemblées politiques ne respectent pas les programmes qu'elles ont été chargées d'appliquer. Le marchandage des services mutuels, l'appât des faveurs, l'intervention de puissances secrètes, comme la franc-maçonnerie, la lutte pour le pouvoir et ses profits et cent autres causes viennent obscurcir et étouffer les inspirations du suffrage universel. Positivement, à peine élus, les représentants du peuple ne se préoccupent plus de savoir ce que le peuple a ordonné.

Voyez ce qu'on fait au Parlement depuis les dernières élections ! Est-ce que le pays a demandé la suppression de toutes les congrégations et la fermeture des établissements religieux ? Bien au contraire, la grande majorité des députés qui soutiennent la politique de M. Combes s'étaient devant les électeurs, recommandés de M. Waldeck-Rousseau qui dénonce aujourd'hui cette politique, et ils s'étaient ralliés aux projets de ce dernier qui sont en contradiction avec les projets actuels. Est-ce que le pays a réclamé la suppression de l'enseignement donné par les frères des écoles chrétiennes et en général toutes ces mesures qui portent atteinte à la liberté de l'enseignement et à la liberté du père de famille ? On ne trouverait pas dix professions de foi dans lesquelles il ait été fait allusion à cela. Et la séparation des Eglises et de l'Etat que le gouvernement a annoncée, et l'impôt sur le revenu qu'il prépare ! Est-ce que le Suffrage universel s'est prononcé sur ces graves réformes ? Oui, dans beaucoup de circonscriptions. Mais il s'est prononcé pour les condamner.

Et alors qu'est-ce que ce régime qui non seulement dédaigne les avis, les ordres du suffrage universel, mais encore se révolte contre eux et substitue à la volonté nationale une volonté plus forte ? Appelez-le comme vous voudrez. Dans tous les cas, ce n'est pas la République.

L'idéal, le but de la vraie République, c'est de donner à chaque citoyen la plus grande somme de libertés compatibles avec l'intérêt général. Pour le moment, nous tournons le dos à ce noble but.

La suprême garantie de l'indépendance du citoyen, sous la République, c'est l'indépendance de la justice. Il n'y a plus guère de juges indépendants. M. le procureur général Bulot n'a pas mis des gants, l'autre jour, pour le dire ; au contraire, il les a tirés, il a levé la main et il a juré de dire toute la vérité.

Comme on s'étonnait à la commission d'enquête chargée d'éclairer les affaires de corruption qui ont accompagné l'expulsion des Chartreux, comme on s'étonnait des libertés prises avec les règles formelles de la justice, M. le procureur général a évoqué, au nom du gouvernement qu'il représentait, la raison d'Etat, « le fait du prince » :

— Comment ! s'est écrié avec indignation le socialiste Sembat, il y a encore des magistrats qui s'inclinent devant la raison d'Etat ! Il y a donc en République, quelque chose de supérieur au droit et à la justice ?

M. Dulot aurait pu se contenter de sourire à l'exclamation de cet homme naïf qui se croit en République mais il n'a pas hésité à lui arracher son illusion en lui ouvrant les yeux sur l'évidence :

— Eh ! oui ! a-t-il répondu. Les magistrats s'inclinent forcément sous la menace de la révocation. Ainsi, il y a « un prince » qui révoque les magistrats indépendants. Nous tenons l'aveu du chef même de la magistrature.

D'ailleurs, M. Combes n'a pas craint de faire un aveu à peu près semblable. Comme il enterrait l'autre jour, au Sénat, la liberté de l'enseignement en un pauvre discours sans fleurs et sans idées, il se laissa aller à définir l'idéal qu'il poursuivait :

— Je voudrais, dit-il, réaliser l'unité morale en ce pays, selon la devise antique : Une foi ! Une loi ! Un roi ! — Pourquoi la République n'imposerait-elle pas cette unité qui a fait autrefois la force de la monarchie ?

C'est cela. Unité de foi, unité d'opinion, unité de pensée, sous un gouvernement d'autorité. Louis XIV ne demandait pas autre chose, Néron non plus. Seulement, où ils furent moins habiles que notre vieux jacobin, ces superbes tyrans, c'est en ne représentant pas aux populations abruties, leur idéal de monarque absolu comme le parfait idéal républicain.

M. Henry Maret parlant du « fait du prince » qui l'a d'ailleurs moins étonné que personne, car il y a longtemps qu'il l'a dénoncé, M. Maret a dit : « Nous avons déjà le fait. Le prince viendra. »

Mais non, cher Maître, il est déjà venu. Son originalité c'est d'avoir plus d'une tête et aucun nom. Il est, à cette heure, un composé monstrueux de M. Jaurès, de M. Combes, de M. Edgar Combes et de M. Pelletan, ou d'un certain Tissier. On ne sait pas au juste. Mais ce que l'on sait bien, c'est qu'il existe, qu'il règne et qu'il répand la terreur.

Nous cherchions à définir, en commençant, le régime sous lequel nous vivons. C'est le régime du Prince sans nom, expression d'une oligarchie brutale, pleine d'appétits et sans responsabilité.

Nous vivons sous le règne du prince X.

Louis LATAPIE.

Propos du Jour

DES HORREURS !!!

Ah ! nous en apprenons de belles et si à la commission chargée d'enquêter sur les millions des Chartreux, les uns se retranchent pour céler la vérité, sur la parole donnée, les autres sur le secret professionnel, il n'en est pas de même à la Bourse ou travail, où des ouvriers mécontents viennent de faire d'inquiétants aveux.

C'est ainsi que les congressistes des manufactures de tabac de l'Etat, nous ont révélé qu'afin de mériter les primes accordées à ceux d'entre eux qui font un plus grand nombre de cigares avec la même quantité de tabac, certains n'hésitent pas à mêler aux feuilles importées jadis par M. Nicot, des balayures, des copeaux de bois, des brins de balais, des flocons d'étoupe, etc.

Après ces révélations, les fumeurs ne s'étonneront plus de trouver aux cigares des goûts particuliers, ni d'être obligés, afin d'en tirer une bouffée de fumée, d'aspirer avec force, au risque de s'époumonner.

Combien est justifié aussi, le discrédit qui s'attache, non sans raison maintenant, aux cigares de la régie.

Il est vrai que cela n'empêchera pas les fumeurs, tout en maugréant, de se livrer à leur passion favorite.

Mais voici qui va donner de quoi réfléchir à la masse de nos concitoyens. Le cigare falsifié, passe encore ; le pain c'est autre chose.

Et pourtant les ouvriers boulangers parisiens, pour se venger de leurs patrons, n'ont pas hésité, eux aussi, à dénoncer des horreurs. Ils nous apprennent que les Parisiens, mangent dans leur pain de la sciure de bois et autres produits préjudiciables à leur santé. De plus, ô petits employés, vaillantes ouvrières, gentils trottins, qui chaque matin calmez la fringale de votre estomac avec le traditionnel croissant d'un ou de deux sous, sachez qu'il n'est jamais entré le plus petit soupçon de beurre dans ce petit pain soi-disant au beurre.

De grâce, qu'on établisse pour les ouvriers le secret professionnel, sans quoi, pour si peu que nous soyons impressionnables, nous n'oserons bientôt plus ni fumer, ni manger.

Le Petit-Bob.

La Politique

M. LEPERE

Enfin ! Nous voici tous contents et, pour une fois, d'accord. La commission d'enquête a découvert un fripon. Il a les honneurs peu enviables de l'actualité, bien qu'il ne soit ni membre du Parlement, ni chargé d'affaires, ni même secrétaire de quelque ministre. On est si heureux de la trouvaille ! Pensez-donc, jusqu'à lui, tous les incriminés étaient innocents comme l'enfant qui vient de naître, immaculés ! Lui, par une fuite savante, s'est dénoncé lui-même comme avant grosse charge sur la conscience. Pour comble de bonheur, on a démontré qu'il avait traité des affaires des Chartreux, qu'il avait eu entre les mains de fortes sommes, qu'il les avait manipulées et détournées, sans aucun doute, à son gré ! De là à imaginer qu'il était spécialement préposé par les Chartreux au chantage politique, il n'y a qu'un pas.

On fait l'honneur à ce coquin de penser qu'il employait à la corruption l'argent des congréganistes liquoristes au lieu de se l'appliquer impurement mais simplement. Comme il est à peu près impossible de s'expliquer quelles sommes ont été escroquées, et dans quel but, on a recours à l'hypothèse. Elle est d'autant plus complexe que les pièces des dossiers ont été savamment expurgées avant que la justice ait pu les consulter. Par qui ? Il importe peu de dire des noms, puisqu'il ne peut y avoir que les intéressés à soupçonner.

Au contraire de M. Lepère, qui méritait évidemment d'être ménagé, puisqu'il n'est que banqueroutier avéré, aussitôt qu'il s'agit de M. Millerand, les dossiers sont plus complets : ils sont composés et classés pour donner l'illusion que Millerand est compromis. Nous ne défendrons pas Millerand, qui saura bien se défendre lui-même, mais nous signalerons simplement le fait.

Si vous avez une minute à employer à l'étude du langage socialiste, je vous conseille de lire les articles consacrés aux Chartreux. Ceux-ci sont tous traités comme des Millerand : les socialistes sont merveilleusement documentés sur toutes les turpitudes de ces galeux d'où vient tout le mal. Aucune épithète sonore et malsonnante n'est oubliée. Aucun potin n'est dédaigné qui est amplifiable. En sens contraire, M. Codet a, avec un imperturbable sérieux, proclamé que l'enquête avait suffisamment établi que M. Edgar Combes devait être mis « hors de cause ». S'il y a quelque chose de nettement établi, ce n'est pas précisément que le secrétaire général est hors de cause, mais qu'on tente l'impossible pour supprimer « la cause ». Les enquêteurs ni personne n'ont d'illusions, mais ils affectent de tenir des certitudes.

C'est commode, et le bon public peut s'y laisser tromper. Comment nous persuadera-t-on que le gouvernement étouffe l'affaire quand nous voyons des juges d'instructions comme M. Berr déclarer froidement à la commission qu'il ne dirait rien sur l'affaire Lepère « parce qu'il considérerait comme une irrégularité de parler d'une instruction judiciaire en cours ». Le scrupule sent la leçon faite et apprise. L'impression générale est détestable : de quelque façon que la commission s'y prenne, elle ne pourra pénétrer au cœur du débat ; il ne lui est possible et permis que de tourner autour du pot. C'est ainsi qu'elle a découvert M. Lepère, un vague compère !

Roger LUTECE.

Chronique

SPIRITISME ET SPIRITES

Vous avez peut-être lu les débats du procès dont il a été rendu compte, il y a quelques jours, sous ce titre sensationnel : la sorcière de Marly.

En deux mots, il s'agit d'une femme habitant ce joli coin voisin de Saint-Germain et qui, entre parenthèses, est habité par le plus célèbre des apôtres du spiritisme, M. Victorien Sardou. Cette femme, Mme Martin a, indirectement ou non, causé la mort d'une voisine à elle, Mme Chapuis, en pratiquant sur elle les manœuvres de ce que l'organe du ministère public a qualifié de « spiritisme industriel ».

Mme Martin a été condamnée à quatre ans de prison. Punition sévère qui s'explique par le fait que le tribunal a nettement reconnu l'escroquerie caractérisée dans la cause. Et de fait, ce sont des incitations malhonnêtes qui ont amené la malheureuse Mme Chapuis à la croyance que Mme Martin jouissait d'un pouvoir surnaturel.

La conséquence de ce jugement sera curieuse. En vain le tribunal et avant lui le substitut auront, par cela même qu'ils flétrissaient le spiritisme industriel, jugé l'autre inoffensif, il n'en reste pas moins que la marche du spiritisme sans épithète va être reculée, peut-être des quatre ans de la condamnation Martin. En effet, les sceptiques auront beau jeu pour dire, en généralisant, qu'il se rencontre une supercherie « industrielle » à la base de toute expérience spirite. Et du même coup, beaucoup de ceux qui se laissaient influencer par les aneptes de la doctrine chère à feu Allan Kardec, se reprendront.

C'est ce que pressent, me disent ses amis, une Parisienne du grand monde qui vient de publier un livre intitulé : *Contes de l'Au-delà*. Sous le nom de d'Orino, ce livre a été dicté, dit-elle, par divers esprits tous hommes de lettres hors de pair de leur vivant, Renan, Théophile Gauthier, Feuillet, Maupassant. Cette dame peste avec éloquence contre les exploiteurs et les exploiteuses du spiritisme et prévoit que ces tombereaux de moqueries s'abattront bientôt sur sa tête à la lecture du jugement condamnant la femme Martin. On lui criera qu'elle a été la dupe d'un médium femme à côté de laquelle elle a tenu le crayon courant sur la grande page blanche pendant que les esprits dictaient. Mais cette perspective ne la rend pas pessimiste au sujet d'un livre publié par elle sans qu'elle y ait été poussée par un aiguillon littéraire quelconque puisqu'elle n'a joué qu'un rôle de scribe.

Cette confiance réside dans la constatation indéniable que le spiritisme est aujourd'hui plus en vogue que jamais. Sans doute, dans notre pays de respect humain, il ne marche pas le front levé comme en Angleterre où le ridicule ne tue personne, mais à chaque pas il recrute dans l'ombre de nouveaux partisans. A ma connaissance personnelle deux médecins très distingués sont de la confrérie des évocateurs d'esprits. Ce que je sais moins, c'est s'ils demandent ou non à l'au-delà une inspiration pour leurs ordonnances, mais je n'ai pas ouï dire qu'ils tuent plus de leurs contemporains que la moyenne de leurs confrères. Un grand avocat de notre barreau est également un « emballé ».

Quant à M. Victorien Sardou, je ne parle de lui que pour mémoire et pour rappeler que cet homme de tant d'esprit a eu aussi celui de ne pas se laisser absorber par une pratique à laquelle il croit. Tout est là en effet. Pour ma part je ne suis pas de ceux qui nient *à priori* la sincérité et l'intérêt des expériences spirites. Je suis plutôt de ceux qui disent aux douteux : « Avez-vous vu ? » et qui sur une réponse négative ajoutent : « Voyez ! Il est toujours temps d'être saint Thomas. » Si je tiens ce langage c'est que j'ai vu, et que le témoignage de mes sens ne m'a pas trompé : j'ai vu de mes yeux vu, deux femmes d'absolue bonne foi écrire sous une impulsion subite des phrases qui réunies offrent mieux qu'un sens. Que cela s'explique par la névropathie, je n'en disconviens pas, mais cela est.

Cela dit, je n'en suis pas moins d'avis que le spiritisme même non industriel pourrait n'être point toujours inoffensif. L'auteur des *Contes au-delà* affirme lui devoir un bien-être physique et moral immense et c'est même, m'affirme-t-on, par gratitude pour les esprits qu'elle a réuni leurs inspirations en volume. Je veux la croire sur parole. C'est d'une bonne âme d'être reconnaissant au spiritisme des communications qu'il assurerait avec des chers êtres disparus. Tout de même, il est à craindre que ce contact avec les esprits ne fasse perdre le leur à ceux qui l'ont faible. Ce n'est pas impunément qu'on s'affranchit des liens terrestres et c'est le cas de redire le mot de Pascal : « Qui veut faire l'ange fait la bête ». Il me semble donc que les enfants et aussi les jeunes personnes ne doivent pas être encouragés à prendre en mains le fatidique crayon dicteur, mais il m'apparaît aussi, que les spirites de bonne foi ont tout intérêt à démasquer et au besoin dénoncer une nouvelle Mme Martin capteuse d'héritages. Mme Tartufe du spiritisme que le souci des choses spirituelles ne dégage pas plus des temporelles que le héros de Molière.

Gaston JOLLIVET.

NOS TÉLÉGRAMMES

PAR FIL SPÉCIAL

La Guerre Russo-Japonaise

LES BLESSÉS

Paris, 30 juin.

De notre rédacteur particulier :

On annonce que le général Kouropatkine a lancé un ordre du jour à l'armée dans lequel il prescrit de traiter avec égards les Japonais blessés ou prisonniers ainsi qu'il convient de faire pour de valeureux adversaires, de rendre aux morts les honneurs militaires et de prendre soin des blessés, tout comme s'ils étaient des Russes. Cette proclamation, qui fait le plus grand honneur à son rédacteur, n'a surpris personne : elle est humaine et elle paraît juste.

Elle est publiée au lendemain du jour où se répandit dans le monde révolté cette nouvelle que les Japonais achevaient les blessés russes, ou les martyrisaient ou les mutilaient barbarement. Aux premiers détails nous avons cru à une mauvaise plaisanterie de quelque journaliste à court de sensationnelles communications ; puis, le bruit se confirma et des témoignages divers donnèrent à ces prétendues calomnies l'autorité de faits contrôlés ?

Nous étions d'autant plus loin de nous figurer les Japonais comme tortionnaires que de nombreuses photographies nous avaient édifié sur les soins donnés par les médecins et ambulanciers nippons aux pauvres blessés. La légende était accréditée par l'image que des soins attentifs entouraient les blessés des deux nations. Elle fut sans aucun doute l'inspiratrice de l'ordre du jour de Kouropatkine. Cet ordre du jour, mis en face du rapport du *Bulletin de l'Armée*, prend une haute signification morale. On dirait que le généralissime conseille l'humanité quand même.

Il est inutile de dire combien nous sommes touchés par les paroles humanitaires d'un chef qui, après la bataille, ne voit parmi les victimes que des égaux et qui a même la courtoisie de se signaler aux bons soins les ennemis d'abord. Nul n'a besoin de dire qu'il faut secourir et respecter les blessés ; nul ne peut cacher son dégoût des actes de barbarie commis sur des misérables sans défense tombés au poste du devoir.

Or, on cite plusieurs cas où les officiers eux-mêmes auraient été victimes de la part des Japonais de maltraitements sous l'œil complaisant des officiers japonais. On cite les cas où la croix rouge n'a pas arrêté les coups de fusils et où les ambulances ont été mitraillées. De pareils actes attribués d'abord à des Chinois et à des pillards, s'ils sont vraiment authentiques, disqualifient les Japonais aux yeux du monde civilisé. Il est urgent qu'une voix autorisée s'élève contre cette barbarie d'énergumènes et qu'une intervention efficace se produise. Les démentis officiels ne suffisent pas ; il faut imposer le respect de la souffrance et de l'agonie.

R. L.

L'Opinion de Dragomiroff

Saint-Pétersbourg, 30 juin. — Le général Dragomiroff dit dans une interview que la campagne actuelle est originale, en ce sens que les adversaires sont l'un et l'autre loin de leur base. A ce point de vue, elle portera un enseignement considérable pour les militaires. Le théâtre de la guerre peut prendre le nom de champ d'études, tant au point de vue naval que militaire.

Le général ajoute que les Japonais connaissent à fond l'art de la guerre. Ils poursuivent leur but avec ténacité, ils savent, selon la parole de Napoléon, résoudre le problème au milieu de l'ennemi. Les opérations japonaises peuvent se résumer ainsi : 1° affaiblissement de la flotte russe ; 2° débarquement en Corée et en Mandchourie, afin d'occuper les routes de front et de flanc de la position de Liao Yang dont ils ont préparé l'attaque générale ; 3° débarquement à Pitseou ; 4° siège de Port-Arthur.

Jusqu'ici les Japonais ont réussi tous les numéros de leur programme, il reste à savoir si le programme n'est pas trop audacieux et s'ils ne s'exposent pas à de cruelles déconvenues.

Le général Dragomiroff, sans vouloir se prononcer sur le résultat du duel tactique entre Kuroki et Kouropatkine affirme que quelles que soient les péripéties la Russie vaincra, car elle se le doit à elle même et elle le doit à la race blanche, dont elle est le boulevard contre les jaunes.

SUR LE THEATRE DE LA GUERRE

Les Lignes de Communications russes.

Saint-Pétersbourg, 30 juin. — Le *Messager de l'Empire* jette un coup d'œil d'ensemble sur l'état d'avancement où se trouve l'organisation des services de la Croix-Rouge.

Il existe en ce moment, sur les derrières de l'armée de Mandchourie, plusieurs hôpitaux (3 à Moukden, 1 à Liao-Yang, 2 hôpitaux flottants à Kharbine, sur la Soungari). Cinq trains sanitaires sont garés à Liao-Yang ; ce sont à la fois des hôpitaux roulants et des organes d'évacuation. On forme, au moyen de chevaux achetés en Mongolie, des détachements volants destinés à suivre les troupes dans leurs mouvements.

Un point faible de l'organisation est le transport des blessés du champ de bataille même jusqu'aux trains sanitaires ; les moyens de désinfection ne sont pas non plus toujours suffisants. Enfin, les locaux aménagés pour le logement des malades laissent souvent à désirer. Détail typique : l'hôpital de Liao-Yang s'est rendu acquéreur de la vaste toile de tente qui couvrait autrefois le cirque de Port-Arthur ; il en a fait le toit d'une baraque circulaire qui contient 50 lits.

A Port-Arthur

Tchefou, 30 juin. — 50 Européens ont quitté Port-Arthur le 23, pour aller s'embarquer à Pigeon-Bay ; ils sont arrivés ici aujourd'hui.

Ils disent que dans la bataille du 23, le *Sévastonot* n'a été que légèrement endommagé et pourra être réparé dans la quinzaine, par contre, l'aviso *Amour* a reçu de graves avaries.

Saint Pétersbourg, 30 juin. — Aucune nouvelle officielle n'est parvenue jusqu'ici de Port-Arthur. On ignore absolument qu'un bombardement aurait eu lieu le 25 juin.

Les dépêches privées de Chéfou déclarent, d'après le récit des Chinois venant de la baie du Petchili, que l'escadre ennemie était visible à l'horizon, dans la journée du 26, et que le même jour on a aperçu, dans le port extérieur de Port-Arthur, plusieurs unités navales russes.

On attend, pour demain, le rapport détaillé sur la bataille navale du 23.

L'Escadre de Vladivostock

Tokio, 30 juin. — Un télégramme de Gensan annonce que l'escadre de Vladivostock est apparue, aujourd'hui, devant la ville. Les contre-torpilleurs ennemis l'attaquent en ce moment.

A Vladivostock

Saint-Pétersbourg, 30 juin. — Une dépêche de Vladivostock annonce que tout est calme dans la place. Les croiseurs dans la mer du Japon n'ont pas quitté le port.

La nouvelle du départ des croiseurs russes pour un nouveau raid, annoncée par les journaux anglais est dénuée de fondement. Le général Voronetz, commandant, a fait publier un arrêté prévenant les négociants qui élèveront les prix officiels des marchandises de première nécessité, comme la farine et le sel, seront punis d'un emprisonnement de trois mois et d'une amende de 3.000 roubles, après quoi, ils seront expulsés du territoire.

EN RUSSIE

Effets économiques de la Guerre

Saint-Pétersbourg, 30 juin. — On annonce de Varsovie que plusieurs fabricants de lampes ont prévenu leurs ouvriers que, dans quinze jours, les heures de travail seraient réduites de 25 0/0.

Le prochain départ de la flotte de la Baltique pose la question des achats de charbons nécessaires pour l'approvisionner durant son long voyage. Le fait que tout le charbon consommé jusqu'à présent dans les ports de la Baltique et dans la région de Saint-Pétersbourg, est de provenance anglaise, soulève à ce point de vue un problème délicat. Qu'arriverait-il si les rapports de la Russie avec l'Angleterre devenaient tels que cette importation de charbon se trouvât suspendue ? Il faudrait alors recourir exclusivement au charbon russe du bassin du Donetz ; c'est ce que certains publicistes proposaient récemment de faire, sans plus attendre, de manière à réaliser en Russie l'*autonomie du charbon*. La réalisation de cette économie rencontre dans la pratique des difficultés nombreuses, tant en raison des tarifs de transports existant, que du faible rendement des voies ferrées réunissant le Donetz à la Baltique, de l'incapacité de ces voies à nourrir de charbon la région pétersbourgeoise, et enfin de la moindre valeur du charbon de Donetz, comparé à certains charbons anglais.

Explication de la Retraite des Russes

Saint Pétersbourg, 30 juin. — L'opinion qui prévaut ici est que le général Kouropatkine imite simplement la tactique bien connue du général Koutousof et que si les forces russes se retirent lentement, méthodiquement et sans confusion, c'est unique-ment pour amener les Japonais à Liao-Yang, où tout est bien préparé pour les recevoir. D'autre part, les correspondants, dans les dépêches d'hier, affirment que la marche rapide du général Kuroki forcera à livrer bataille aux environs de Simon-Schen et d'Haï-Tchen. Le général japonais dispose de 70.000 hommes.

INFORMATIONS DIVERSES

Passage défendu

Saint-Pétersbourg, 30 juin. — Le ministre de Suède et de Norvège à Saint-Pétersbourg vient d'informer le ministère russe des affaires étrangères, que le passage du détroit qui sépare l'île Rundée, de la forteresse de Wachsholm, est défendue aux navires de guerre, ainsi qu'aux bâtiments de la flotte de commerce, jusqu'au 7 septembre prochain.

C'est par suite des grandes manœuvres navales qui auront lieu dans ces parages et de la pose des torpilles de défense qui rendent ce passage dangereux pour les bâtiments étrangers que cette décision a été prise.

Le ministre de Suède et de Norvège donne au gouvernement impérial russe de nouvelles assurances de la neutralité rigoureuse que son pays observera pendant toute la durée de la guerre russo japonaise.

AU PALAIS-BOURBON

Paris, 30 juin.

Séance du Matin

M. Gerville-Réache préside.

La Chambre continue à discuter le projet de loi relatif à la surveillance et au contrôle des sociétés d'assurances sur la vie.

M. Loque constate qu'il n'y a que 22 membres présents.

M. le président. — On est tou ours en nombre pour délibérer.

M. Ferrette parle sur l'article 7 du projet de loi qui règle diverses questions de détail d'application en ce qui concerne les réserves de garanties des compagnies françaises et étrangères. Cet article vise spécialement les compagnies qui font participer leurs assurés aux bénéfices de leurs exploitations. Il s'agit de veiller à ce que les assurés touchent réellement les bénéfices auxquels ils ont droit.

M. Ferrette exprime la crainte que cet article ne soit très préjudiciable aux sociétés françaises de forme mutuelle, à cause de la réglementation trop étroite qu'il édicte.

MM. Jules Auffray, Chastenay et Cougy émettent des observations sur ce même article 7, dont M. Trouillot demande l'adoption.

Un débat très confus s'engage sur la question de « tontine », de participation aux bénéfices des réserves mathematiques.

Des amendements sont tour à tour déposés et retirés. En fin de compte, l'article 7 est adopté.

Après quoi, on adopte l'article 6, qui avait été discuté mardi dernier, mais sur l'ensemble duquel on n'avait pas voté.

La séance est alors levée.

Les Couloirs entre les deux Séances

La Chambre aspire visiblement au repos ; l'agitation diminue de jour en jour au Palais-Bourbon et les députés deviennent de moins en moins nombreux et il est grand temps qu'on liquide les lois en chantiers, qu'on vote les quatre contributions et qu'on discute les conclusions que la commission d'enquête ne peut tarder à apporter sur le bureau de la Chambre.

L'opinion des commissaires est faite et il n'est pas douteux que les mœurs de certains parlementaires ministériels ne soient mis en pleine lumière et flétri par les honnêtes gens.

Si la majorité blocarde n'a pas assez d'indépendance pour les blâmer dans un scrutin, qui devrait être fatal au cabinet, la Commission toujours infatigable dans la recherche de la vérité, s'occupe du cas de M. Millerand et entend MM. Bulot, procureur général et Cottignies, procureur de la République, l'auteur du rapport tendancieux flétri hier.

Après s'être occupée ce matin de la loi sur les assurances, la Chambre reprendra la discussion de la loi militaire.

On espère que les derniers articles donneront lieu à des débats moins longs que les premiers et qu'on pourra ainsi voter la loi entière avant le 10 juillet.

On dit dans les couloirs qu'une demande d'interpellation visant le rapport Cotignies sera déposée cet après-midi à 5 heures, par M. Astier, député radical dissident. On attendrait pour déposer l'interpellation que MM. Combes et Delcassé se soient expliqués devant la commission du budget au sujet des crédits concernant l'ambassade de France au Vatican.

M. Millerand interviendra dans la discussion de l'interpellation dont on demandera la discussion immédiate.

On raconte, aussi, que M. Combes vient de déclarer à la commission du budget, qu'il ne parlera pas devant elle, au sujet du budget des cultes. Malgré l'insistance des membres de la commission on n'a pu arracher aucune parole au président du conseil, qui a dit qu'il ne parlerait que devant la Chambre. Cela a produit une grande émotion dans les couloirs.

On a distribué aujourd'hui à la Chambre le texte d'un projet de résolution présenté par 136 députés, et dont l'article unique est ainsi conçu :

La Chambre invite le ministre des affaires étrangères à négocier avec les diverses nations pour obtenir un abaissement considérable des droits de douane actuels frappant les vins français, de manière que ces droits perdent le caractère de droits prohibitifs qu'ils ont aujourd'hui.

On a également distribué un rapport de M. René Renoult sur le projet de loi et sur les diverses propositions ayant pour objet d'établir un impot général sur le revenu.

Séance de l'après midi.

M. Brisson préside.

M. Lonis Passy dépose un projet de résolution tendant à reglementer la procédure d'autorisation des loteries.

La Loi Militaire

On reprend la discussion de la loi militaire, sur l'article 43.

M. Breton demande que la législature ne s'achève pas avant que l'on ait voté une loi supprimant les conseils de guerre. (In-

terruptions.) Il demande qu'en tout cas, les hommes de la réserve et de la territoriale ne soient pas soumis à cette justice spéciale.

L'orateur prononce contre la justice militaire des paroles que le président relève.

M. Brisson fait remarquer que cet article est déjà voté.

Le rapporteur rappelle que la commission a fait disparaître de l'article 43, tout ce qui concerne les conseils de guerre. Elle ne veut pas préjuger cette question qui n'est pas en discussion.

M. Breton dépose sur l'article 44 un amendement portant que les militaires de la réserve et de la territoriale revêtus de l'uniforme, sont considérés sous tous les rapports, comme des militaires en congé. Il veut éviter, par cette rédaction, que ces militaires soient passibles des conseils de guerre.

Après un échange d'observations, M. Breton, très interrompu, retire son amendement.

M. Lasies s'étonne que le ministre de la guerre n'ait pas cru devoir protester contre les attaques de M. Breton à l'égard des conseils de guerre. (Très bien.)

Le bruit continuant, le président menace de suspendre la séance.

Les articles 44 à 47 sont adoptés.

La commission demande que l'article 48 soit réservé. Cet article rend justiciables dans certains cas des tribunaux militaires, les réservistes et les territoriaux.

MM. Breton et Constant qui veulent proposer la suppression de ces articles, acceptent l'ajournement.

M. Lasies. — Vous avez tort de vous gêner, puisque vous avez la complicité du ministre de la guerre.

M. Lasies est rappelé à l'ordre.

M. Lasies. — Alors c'est une injure de dire aux socialistes révolutionnaires qu'ils sont d'accord avec le ministre de la guerre?

M. Constant. — Nous ne renonçons nullement à notre droit de demander la suppression de l'article.

L'article 49 est adopté avec cette addition que les pères de six enfants vivants passeront de droit dans la réserve de l'armée territoriale.

Les articles 50 à 58, réglant les détails de rengagements et les conditions des appels sont adoptés après le rejet d'un amendement de M. Morlot, concernant les rengagements des sous-officiers et soldats appartenant à la musique militaire.

Sur l'article 59, M. de Montebello présente un amendement portant que le chiffre des engagements et rengagements sera, chaque année, déterminé par arrêté ministériel.

Après de longues observations, cet amendement est repoussé par 303 voix contre 219.

Très rapidement, la Chambre vote ensuite les articles 59 à 71, qui, déterminent les avantages accordés aux rengagés, tels que : primes, pensions, indemnités, emplois dans les administrations etc.

La suite est renvoyée à lundi.

M. Thierry demande à interpeller demain sur les grèves de Marseille. Mais, à la demande de M. Combes, l'ordre du jour de demain est maintenu par 307 voix contre 255. Demain, suite de l'interpellation sur la franc-maçonnerie.

La séance est levée à 6 h. 25. Séance demain à 2 heures.

SÉNAT

Paris, 30 juin.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Fallières.

Après l'adoption d'un projet de loi autorisant le gouvernement de l'Afrique occidentale à contracter un emprunt de 35 millions, le Sénat revient au projet sur l'enseignement congréganiste.

Les Dépenses de la Suppression

M. Guillier, continuant son discours, estime qu'on doit prévoir un minimum de 150 millions comme conséquence financière de la suppression de l'enseignement congréganiste.

— Le supplément de traitement pour les nouveaux instituteurs et les nouvelles institutrices occasionnera, dit-il, une majoration annuelle de dépenses de 19 millions au minimum. Enfin, les accessoires d'indemnités de logement et de résidence, les cantines et les fournitures scolaires nécessiteront plus de 4 millions annuellement à la charge des communes sans y comprendre Paris.

Récapitulons : traitements 24 millions, dépenses accessoires 12 millions 800.000 francs, total 34 millions de dépenses permanentes annuelles qui viendront s'ajouter aux 150 millions de constructions ou premier établissement.

Voilà ce que le gouvernement vient nous demander de voter. Et à quel moment nous propose-t-il une pareille imprudence? C'est au moment où le ministre des finances a, pour la première fois, péniblement équilibré le budget sans dépense accidentelle, c'est au moment où nous sommes à la veille d'appliquer ces lois si onéreuses qui s'appellent la loi sur les enfants assistés, la loi sur l'assistance des vieillards, la nouvelle loi militaire. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

Réponse de M. Chaumié

M. Chaumié. — Le gouvernement a examiné la question avec la plus grande sincérité, mais il est impossible de fixer mathématiquement le nombre juste des écoles qu'il faudra ouvrir, car toutes celles qui seront fermées ne verront pas leur clientèle affluer dans les établissements de l'Etat.

Je maintiens les chiffres officiels quant au nombre des élèves et aux dépenses, et je dis que celles-ci seront moindres pour les écoles de filles, par ce fait que les écoles publiques actuelles sont dans la plupart des cas en état de recevoir les nouvelles venues.

Il faut bien considérer aussi qu'un délai de dix ans est prévu pour l'application intégrale de la loi. Certes, la dépense sera importante pour le personnel, mais la réforme accomplie sera importante aussi et le Sénat affirmera par son vote les sentiments qu'il a déjà si souvent manifestés. (Applaudissements prolongés à gauche).

La Motion Guillier

M. Brager de la Villemoisans, conteste les résultats de l'enquête officielle. Il cite quelques exemples et refait en résumé le discours de M. Guillier.

M. Vidal de Saint-Urbain combat le projet comme républicain libéral. Toutes les libertés se tiennent ; il faut renoncer aux luttes religieuses et orienter la République vers la liberté. La politique anticléricale risque de nous ramener à la monarchie.

M. Guillier a présenté la motion suivante : « Le Sénat décide que la commission des finances sera consultée sur le projet de loi relatif à la suppression de l'enseignement congréganiste ».

Elle est repoussée par 156 voix contre 111.

Le Sénat décide par 172 voix contre 106, de passer à la discussion des articles.

Sur l'article 1er, M. Béranger développe un amendement à ne pas interdire l'enseignement primaire aux congrégations.

M. Bérenger. — Les critiques que l'on a formulées contre les congrégations enseignantes ne pourraient s'appliquer, à l'extrême rigueur, qu'aux enseignements secondaire et supérieur, mais jamais à l'enseignement primaire.

Je ne veux pas discuter la thèse métaphysique et obscure suivant laquelle ceux qui ont prononcé des vœux ont abdiqué leur personnalité mais je constate que les thèses de ce genre se reproduisent alors qu'on veut supprimer une liberté. (Très bien à droite et au centre.)

Les Frères offrent un type merveilleux d'enseignement populaire qu'on ne pourrait remplacer ; si les congrégations fermaient tout de suite leurs portes, que feriez-vous? (Très bien ! à droite et au centre.)

M. Cocula. — Tant mieux.

M. Bérenger. — Vous dites : « Tant mieux ! » mais si cela arrivait, comment pourriez-vous les remplacer. Je n'insiste pas pour forcer le rapporteur à s'expliquer car son silence est inexplicable et contraire aux usages du Parlement.

La discussion est ensuite renvoyée à demain 2 heures.

La séance est levée à 5 h. 30.

LES MILLIONS DES CHARTREUX

Paris, 30 juin.

M. Cottignies

La Presse associée communique la note suivante :

« M. Cottignies, procureur de la République, a eu, ce matin, une longue entrevue avec M. Vallé, ministre de la justice.

« Le procureur a affirmé au ministre qu'on avait donné à son rapport une portée qu'il ne devait pas avoir. Le ministre a demandé une note explicative qui sera jointe au dossier. »

On avait parlé dans les milieux ministériels de la démission possible de M. Cottignies, mais la nouvelle n'est pas confirmée.

A la Commission d'Enquête

M. Bonet communique la lettre suivante, qu'il adresse à M. Flandin :

Paris, 30 juin.

Monsieur le président,

Dans le compte rendu sténographique de la séance tenue hier par votre commission, je vois que deux membres de cette commission ont demandé à M. Millerand si à sa connaissance je n'étais pas assigné avec M. Firminhac pour distribution de dividendes fictifs ; si je n'étais pas le fondé de pouvoir de M. Veil-Picard et l'intermédiaire pour l'achat par lui de la marque Pernod ; enfin, si je n'étais pas en rapport avec M. Lagrave :

1° Je n'ai jamais été avec M. Firminhac, membre d'aucun conseil d'administration ; 2° je n'ai jamais été assigné pour distribution de dividendes fictifs ; 3° je ne connais même pas M. Veil-Picard et par conséquent n'ai ni pour lui ni avec lui traité aucune affaire quelconque ; 4° je ne connais pas davantage M. Lagrave, que je n'ai jamais vu.

M. Vallé, garde des sceaux, a demandé à être entendu aujourd'hui même par la commission d'enquête sur les Chartreux, en même temps que M. Bulot, procureur général, et M. Cottignies, procureur de la République, au sujet de l'incident relatif à M. Millerand.

Au début de la séance, la commission entend M. Audier qui déclare : « M. Guerre m'a dit, il faut sauver les Chartreux. Il s'agit de contenter M. Edgar Combes qui a besoin d'argent et qui est un jouisseur. Avec 300.000 francs nous y arriverons.

Mais, bientôt, on interrompt cette déposition pour recevoir celle de M. Cottignies, procureur de la République.

Audition de M. Cottignies

M. Paul Cottignies, procureur de la République, 54 ans, prête serment.

M. Cottignies. — En lisant les journaux, j'ai vu à mon adresse des paroles très dures que j'ai conscience de n'avoir pas méritées. Jamais il n'a été dans ma pensée d'imputer à M. Millerand quoi que ce soit d'incorrect dans son rôle, au point de vue des affaires industrielles à propos desquelles il avait eu les relations que le signalais.

On dit que j'ai employé une phrase à double sens, je reconnais que ma rédaction n'est pas bonne, mais il ne faut pas isoler quatre lignes de mon rapport de l'ensemble même de ce document. Le résumé serait ainsi contraire au rapport lui-même.

Le premier reproche qu'on m'a fait c'est d'avoir obéi aux ordres du garde des sceaux ; je jure sur l'honneur que M. le garde des sceaux ne m'a pas parlé de l'affaire.

On me reproche d'avoir parlé de M. Millerand, à propos de l'affaire Firmigniac et non de M. Maruejouls.

On a raconté déjà le fait matériel, qui explique que la lettre du cabinet de M. Millerand se trouve dans le dossier et non celle de M. Maruejouls.

L'affaire Firmigniac n'avait rien à voir dans le dossier, mais la lettre Millerand avait été utilisée par M. Hamard pour prendre des notes, alors qu'il croyait que c'était une feuille blanche et quand il a vu que c'était une lettre, il l'a remise au juge d'instruction.

C'est comme cela qu'elle a figuré au dossier.

M. Cottignies explique les phrases de son rapport, qui ont été à tort incriminées. Il n'y avait dans sa pensée aucun sous-entendu ni aucune intention malveillante. M. Millerand avait le droit et le devoir de faire décorer M. Bonnet, qui le méritait, en signalant ses relations, à ce sujet, avec M. Bonnet. A ce propos, il constatait simplement un fait qui ne pouvait donner lieu à aucune suspicion.

M. Cottignies. — C'est M. Chabert lui-même qui a demandé la saisie de certaines pièces ou scellé Nova destinées à démontrer que tous les papiers saisis chez lui se rapportent à l'affaire des moteurs électriques. Ces papiers mentionnaient M. Millerand, j'ai cru de mon devoir de le signaler dans l'intérêt même de M. Millerand dont le rôle échappait à toute critique ; j'ai également mentionné M. Lagrave parce qu'il était aussi en relations avec MM. Chabert et Bonnet.

M. Léopold Fabre. — Vous retirez votre phrase?

M. Cottignies. — Je reconnais qu'elle est mal rédigée.

M. Fabre. — Pourquoi n'avez-vous pas mentionné aussi les pièces concernant M. Maruejouls?

M. Cottignies. — Elles n'avaient pas été saisies. Je ne les ai connues que par les journaux.

M. Léopold Fabre. — Pourquoi n'avez-vous pas interrogé M. Millerand au sujet des pièces saisies?

M. Cottignies. — Il n'était pas dans l'affaire.

M. Leopold Fabre. — Il est regrettable que vous n'ayez pas constaté que son rôle était normal et régulier quand vous mentionniez ses relations avec des industriels et des financiers.

M. Bonnevay. — Votre résumé attire simplement l'attention de la preuve des relations existant entre cinq personnes. Avait-on reçu des ordres spéciaux du parquet au sujet de la recherche de cette preuve?

M. Cottignies. — Je n'ai rien reçu à ce sujet et je n'ai soumis aucun ordre.

M. Bonnevay. — Pourquoi la pièce sur laquelle on avait inscrit l'heure des trains a-t-elle été jointe au dossier?

M. Cottignies. — Parce qu'elle a été remise au juge.

M. Bonnevay. — Le procès-verbal nous a été communiqué d'abord sans le dossier, et par conséquent sans le scellé.

M. Cottignies. — Quant à moi, j'ai envoyé le tout ensemble au procureur général.

M. Decibère-Desgardes. — De la lecture des pièces communiquées à la commission, il ne résulte pas la preuve de relations entre les cinq personnes citées que vous mentionnez dans votre résumé.

M. Cottignies. — Mon opinion est que cette preuve résulte du dossier.

M. Berthoulat. — Il y a là une confusion très regrettable. Votre phrase suppose des intérêts communs. (Bruit.)

M. Cottignies. — Il résulte de la déposition de M. Chabert, que des relations existaient ; je donne à ma phrase un autre sens que vous.

M. Deribère-Desgardes. — La commission appréciera.

M. Denis Cochin. — Je suis frappé de l'impropriété du terme dont M. le procureur de la République s'est servi, il donne maintenant des explications qui ne justifient pas l'emploi du mot « en relations a propos de grandes affaires industrielles » si on disait qu'un magistrat est en relations d'affaires avec tel ou tel criminel, qu'il a dû interroger par exemple, je me demande comment il prendrait cela.

M. Cottignies. — J'ai dit, à propos d'affaires industrielles, que je ne vois pas pourquoi on veut absolument que j'ai soupçonné M. Millerand.

M. Cottignies répond à plusieurs questions, et sur la demande de M. Boucher-Alley : « Aviez-vous reçu pour votre rapport ces ordres du gouvernement ? » il répond : « Je jure que personne ne m'en a parlé. »

M. Cottignies se retire. M. Bulot est introduit.

Audition de M. Bulot

M. Bulot. — J'ai été fort ému à la lecture du compte-rendu *in extenso* de l'incident d'hier et j'ai été trouver immédiatement le garde des sceaux. Vous venez d'entendre le procureur de la République qui vous a donné la signification de la phrase de son rapport. Je veux vous dire maintenant comment les choses se sont passées.

Nous avons procédé en tout ceci, avec une vitesse inaccoutumée, qui doit être de nature à réhabiliter la justice, qu'on accuse depuis si longtemps de lenteurs exagérées. (Sourires.)

Sur la demande des membres de la commission qui en a communiqué au garde des sceaux, j'ai prié le juge d'instruction André d'inventorier le dossier et de me le communiquer.

Le procureur de la République, nouvellement nommé, n'a eu que peu d'instants à consacrer à cette affaire ; il a examiné dans son rapport le dossier ; j'ai vérifié ce résumé qui m'a paru exact. Je n'ai pas eu le temps de le « blanchir », comme on dit ; c'est à-dire de le revoir, de le corriger et de le transmettre comme mien. J'ai seulement fait une transmission telle quelle en ajoutant que je croyais que M. Chabert ne s'opposerait pas à la communication.

Le garde des sceaux vous a donc communiqué le rapport sans le dossier ; j'ai eu peut-être le tort de ne pas signaler ce rapport comme confidentiel, ce qui aurait évité l'émotion de M. Millerand, qui m'a touché comme elle a touché la commission.

M. Cottignies a regretté l'ambiguïté de sa phrase. D'ailleurs, si on la rapproche de l'ensemble du document, qui rend compte de toutes les opérations de justice, elle est très explicite.

Suivant moi, c'est M. Chabert et M. Bonnet qui ont dit qu'ils étaient en relations avec M. Millerand, mais il n'y avait dans le dossier absolument rien qui put compromettre M. Millerand. J'avais même dit qu'il n'y avait pas lieu de l'interroger et qu'on devait conclure à un non lieu.

M. Millerand s'est ému qu'on ait distrait des scellés sa lettre concernant M. Firmignac, mais c'était une lettre très banale d'un attaché qui déclinait pour M. Millerand l'invitation que lui faisait M. Firmignac de visiter son exploitation. Cette lettre et quelques autres ne touchant en rien à l'affaire, ne devaient pas figurer dans l'instruction.

A aucun moment je n'ai pensé que M. Millerand, que je déclare mon ami, pouvait être atteint par phrase du rapport, peut-être malheureuse, mais dépourvue certainement de toutes insinuations malveillantes dans l'esprit du procureur de la République.

Enfin, je proteste contre l'idée qui a été insinuée qu'un ordre peut être donné à un magistrat de commettre une infamie. Pour ma part, je jetterai ma démission à la tête de celui qui me donnerait un pareil ordre. (Très bien !)

M. Bulot répond à diverses questions ; il déclare avoir inspiré le refus de déposer de M. Beer, parce qu'il s'agissait d'une instruction en cours et comme on lui fait observer que M. Herbeaux avait témoigné.

Le juge d'instruction est, dit-il, un juge soumis à un secret plus étroit. Je ne vous dirai pas ce qu'il y a dans l'instruction Beer et dans l'affaire Lepère. Il n'y a rien qui puisse se rattacher aux diverses affaires de Besson et des Chartreux.

NOUVELLES POLITIQUES

Paris, 30 juin.

La Commission de la Marine

La commission de la marine, réunie sous la présidence de M. Gerville-Réache, a examiné le projet de loi du ministre de la marine relatif aux pensions de retraite des officiers mariniers des équipages de la flotte, des armuriers de la marine et des marins vétérans. La commission a décidé d'entendre le ministre à l'effet de lui demander de comprendre dans son projet les catégories de personnel omises : les guetteurs de sémaphores et les pompiers.

A la Commission du Budget

Le président du conseil et le ministre des affaires étrangères se sont rendus à la commission du budget qui les avait convoqués pour leur demander l'avis du gouvernement sur la question du crédit de l'ambassade du Vatican. M. Combes seul a pris la parole. Il a déclaré en substance : « Le gouvernement réserve son avis sur la question jusqu'au moment où la discussion du budget des affaires étrangères viendra devant la Chambre. Jusque-là les choses resteront en l'état actuel.

M. Sembat ayant demandé que signifiaient les mots état actuel et si le rappel de l'ambassadeur auprès du Saint-Siège était notifié, M. Combes a répondu : « Je ne sais pas si le rappel a été notifié, mais ce que je puis dire, c'est qu'il est effectif et que l'ambassadeur ne retournera pas à Rome. »

LES OFFICIERS ARRÊTÉS

Paris, 30 juin. — A la prison du Cherche-Midi, la consigne la plus rigoureuse est donnée pour que le colonel Roiin, les capitaines Mareschal et François, arrêtés, soient tenus au secret le plus absolu.

Personne n'est admis auprès d'eux et le commandant militaire refuse tout renseignement. Il est certain que cette situation va se prolonger pendant plusieurs jours.

On se souvient, en effet, qu'après l'arrestation du capitaine Dautriche, il en fut ainsi et que cet officier n'obtint même pas l'autorisation de voir sa femme.

Le capitaine Cassel, rapporteur nommé par l'autorité militaire, continue à compulser les documents des dossiers, mais rien n'a encore transpiré de ses travaux et on ignore encore quand aura lieu la confrontation entre le capitaine Dautriche et les trois nouveaux accusés.

Me Auffray, défenseur du capitaine Dautriche, n'est, du reste, pas mieux renseigné.

Paris, 30 juin. — La *Presse Associée* prétend qu'il est sérieusement question de l'arrestation d'un officier supérieur qui avait la confiance du gouvernement au moment du procès de Rennes.

GUERRE ET MARINE

Grandes Manœuvres Navales

Brest, 30 juin. — Les grandes manœuvres vont avoir lieu à Brest, la semaine prochaine. L'escadre du Nord arrivera ici dans la nuit du 6 au 7 juillet.

A cet effet, tous les torpilleurs de la défense mobile seront mobilisés. Les troupes de terre et de mer, l'infanterie coloniale et le 19e d'infanterie, l'artillerie navale et l'artillerie de terre occuperont les forts et les batteries. La rade et le goulet seront sous les ordres de l'amiral Mallarmé, préfet maritime.

Le thème de la première nuit est le suivant : Une collision a eu lieu au large de Brest entre divers navires de nationalités différentes ; les navires français devront chercher à reconnaître les bateaux français avariés et les convoyer dans le goulet et dans la rade. Les troupes, les torpilleurs et les forts devront s'opposer à l'entrée des navires ennemis.

L'AGITATION OUVRIÈRE

Les Grèves de Brest

Brest, 30 juin. — Un incident assez curieux et qui montre à quel point la juste notion des droits de chacun est oblitérée par ces temps de grève à outrance vient de se produire à Brest. A la suite des dernières grèves de boulangers, le président du syndicat des ouvriers boulangers de cette ville, un nommé Martin, vient en effet d'assigner devant M. Guillaume, juge de paix, le président du syndicat des patrons boulangers, M. Bergot, en 10.000 francs de dommages-intérêts, sous prétexte que les patrons n'observaient pas l'une des clauses de la convention du 28 mai, relative au travail de nuit. Il sera curieux de voir la solution de ce singulier procès.

La ville de Brest est, en outre, menacée d'une grève de tramways. La nuit dernière, des employés se sont réunis à la Bourse du travail, et ont décidé qu'ils se mettraient en grève samedi, si la compagnie ne leur donnait pas satisfaction sur toutes les revendications qu'ils viennent de présenter.

Enfin, suivant le mouvement général, les sages femmes brestoises viennent de se constituer en syndicat, mais le public ignore encore de quelles revendications elles vont accoucher.

LA RETRAITE DE M. BOURGEOIS

Paris, 30 juin. — Le *Soir* publie la note suivante :

Plusieurs hommes politiques ont eu occasion, durant ces derniers jours, de voir M. Bourgeois et lui ont demandé d'intervenir dans les luttes entre républicains.

L'ancien président de la Chambre s'est refusé, tout en manifestant ses sympathies très vives pour le ministère Combes ; quant à reprendre la direction du parti radical, M. Bourgeois a refusé.

Un ami intime de M. Bourgeois nous assure que M. Bourgeois ne serait pas éloigné de quitter tout à fait la politique ; tout le monde sait que l'honorable député de la Marne a été bien affecté par des deuils de famille récents.

En outre, Mme Bourgeois ne partageait pas les sentiments, en matière de religion, de son mari, et, à son triste mort, elle a adjuré M. Bourgeois de ne pas continuer la lutte.

Ces motifs intimes pousseraient l'ancien ministre à une retraite définitive.

PIE X ET LA FRANCE

Rome, 30 juin. — Le Vatican a été informé officieusement que le gouvernement français est décidé à ne pas nommer un nouvel ambassadeur près le Saint Siège et à maintenir le *statu quo* actuel, tant que la Chambre n'aura pas fait connaître son avis sur les projets relatifs à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui sont en préparation au Palais-Bourbon.

AU MAROC

Les Etats-Unis et le Maroc

Tanger, 30 juin. — Le bruit court que les Etats-Unis ont demandé une station de charbon sur la côte. Toutefois, en vue de la prochaine élection présidentielle aux Etats-Unis, le président Roosevelt a conseillé à son agent d'agir avec prudence. On espère que l'attitude des Etats-Unis ne subira pas l'influence de la politique intérieure.

NOUVELLES DIVERSES

Le Retour du Capitaine Moll

Paris, 30 juin. — Le capitaine Moll, commissaire du gouvernement français dans la mission franco-anglaise de délimitations entre le Niger et le Tchad, est attendu très prochainement.

Il rentre avec une étude approfondie de la région qu'il était chargé de délimiter, tant au point de vue purement géographique qu'économique et géologique.

A l'Académie Française

Paris, 30 juin. — A 2 heures, l'Académie française a tenu une séance pour l'élection du successeur de M. Gréard.

Trente académiciens étaient présents ; M. Emile Gebhhart a été élu au premier tour de scrutin par 29 voix sur 30 votants. Il y a eu un bulletin blanc.

A l'Etranger

EN ALLEMAGNE

RETOUR DU ROI ÉDOUARD

Kiel, 30 juin. — Le roi Edouard est reparti aujourd'hui jeudi, un peu après 6 h. 30 du matin, à bord du yacht *Victori and Albert* qui était accompagné d'un contre-torpilleur et d'autres navires de l'escadre anglaise. Ils étaient entrés dans le canal pendant la nuit.

EN ESPAGNE

INCIDENTS AUX CORTÈS

Madrid, 30 juin. — La séance d'hier, à la Chambre espagnole, a été très orageuse. M. Soriano, républicain, a violemment attaqué le président du conseil. Après une riposte énergique de M. Maura, le président a levé la séance publique et annoncé que la Chambre siégerait en séance secrète. La majorité a salué de ses applaudissements cette décision.

Après cet incident, M. Maura a reproché aux chefs de la minorité d'injurier le gouvernement et a déclaré que si le Parlement ne protégeait pas la dignité du cabinet, celui-ci ne saurait se représenter devant les Chambres. Puis, il a proposé une solution à l'amiable, sans résultat.

Après les déclarations de M. Nocedal et des chefs des minorités, le président a proposé, dans une séance à huis clos, de faire la déclaration suivante : « La Chambre regrette infiniment les incidents personnels motivés par des phrases désobligeantes qui se sont produits. »

Après cette déclaration, le président a rendu la séance publique et répété la déclaration précédente qui a été accueillie par les protestations des républicains.

Le président de la Chambre espère qu'à la séance d'aujourd'hui, M. Soriano rétractera ses paroles.

AUX ÉTATS-UNIS

LA CANDIDATURE CLEVELAND

Washington, 30 juin. — Le juge Gray s'est déclaré favorable à la candidature de M. Cleveland à la présidence. Cette déclaration importante est considérée comme prématurée par ceux des chefs démocratiques qui espèrent appuyer la candidature de M. Cleveland à Saint-Louis, au moment critique où on se sera rendu compte comme ils le prévoient que la candidature du juge Paker ne saurait aboutir.

EN ITALIE

LA FÊTE DE SAINT-PIERRE

Rome, 30 juin. — Hier, fête de saint Pierre, patron de Rome, dès les premières heures de la matinée, une grande foule s'est rendue à la basilique splendidement décorée. Selon l'usage, le pape est descendu à Saint-Pierre, où il a longuement prié devant le tombeau des apôtres ; le temple était fermé au public. Hier matin, le cardinal Rampolla, archiprêtre de la basilique, a célébré la messe devant une assistance énorme. La façade de Saint-Pierre et la place ont été illuminées hier soir, mais non la coupole ; c'est un spectacle qui n'a plus eu lieu depuis 1870.

Le quartier du Borgo qui, tous les ans, la veille de la saint Pierre est toujours illuminé, l'était moins cette année : le fait a été remarqué.

EN SERBIE

SERBIE ET MONTENEGRO

Belgrade, 30 juin. — Hier, à l'occasion de l'inauguration du monument élevé aux héros de Kossowo et de Krutschevatz, le roi Pierre a reçu du prince de Montenegro un télégramme cordial où le prince dit qu'il est en pensée auprès du roi Pierre, en cette occasion, et qu'il ressent les mêmes sentiments de piété que le roi Pierre et tout le peuple serbe.

Nos peuples, dit-il, doivent reprendre, en s'unissant, ce que désunis ils ont perdu à Kossowo.

Le roi Pierre a remercié.

FAITS DIVERS

Le Chloroforme

Paris, 30 juin. — Le chloroforme vient de faire une nouvelle victime. Il s'agit d'un coiffeur télégraphiste, Alphonse Duchemin, demeurant rue Dupin et qui a succombé avant même que l'opération qu'il devait subir ait été commencée.

Duchemin devait subir l'amputation du pouce du pied gauche. L'opération devait être faite par les docteurs Dagron et Reymond. Le patient fut endormi avec quinze grammes de chloroforme ; quelques minutes après, les médecins s'aperçevaient que la respiration s'était arrêtée et tous leurs efforts pour le ramener furent superflus.

M. Lavail, commissaire de police du quartier, a reconnu dans son enquête que la cause de la mort de Duchemin était tout à fait accidentelle et qu'on ne saurait en rendre responsables les médecins.

Toutefois, le syndicat auquel appartenait Duchemin a manifesté l'intention de réclamer des dommages-intérêts au docteur Dagron.

Drame de la Jalousie

Paris, 30 juin. — Doutant de la fidélité de son ami, Georges Denotal, ouvrier cordonnier avec lequel elle vivait depuis neuf ans, rue des Couronnes, une jeune femme, Eugénie Larmouls, lui faisait, depuis quelques jours de fréquentes scènes de jalousie.

Hier soir, comme Denotal rentrait un peu tard, après avoir dîné chez des amis, sa maîtresse lui fit de vifs reproches et, dans un moment d'exaspération le frappa de six coups de tranchet dans la poitrine.

Attirés par les cris du blessé, les voisins intervinrent et désarmèrent la jeune femme qui voulait se donner la mort.

Transporté très grièvement blessé à l'hôpital Tenon, Georges Denotal a demandé que sa maîtresse ne soit pas poursuivie.

Malgré cette indulgence, M. Girard, commissaire de police, a envoyé Eugénie Larmouls au dépôt.

Septuple Désaveu

Paris, 30 juin. — Le désaveu de paternité est une procédure assez fréquente ; ce qui est plus rare, c'est de voir une action de ce genre comprendre à la fois sept enfants. Il faut, pour cela mettre, comme l'explique le jugement rendu hier par la première chambre du tribunal de la Seine, que le pseudo-père ait, au lendemain du mariage, quitté sa femme pour aller accomplir son service militaire et qu'ayant appris que, loin d'être comme Calypso inconsolable du départ d'Ulysse, elle menait la vie la plus joyeuse et qu'il ne l'avait jamais revue.

Ces faits ayant été démontrés par une enquête minutieuse, la demande en désaveu de M. C... a été accueillie par le tribunal, sur les observations de Me Léonce Richard, avocat, et les sept enfants en question ne pourront pas porter son nom.

Déserteurs Français

Londres, 30 juin. — Suivant une dépêche d'Alderney, quatre Français ont été rejetés hier sur la côte.

On croit que ce sont des déserteurs de l'armée ou de la marine, qui ont quitté Cherbourg, mardi soir, sur une embarcation dérobée dans le port. La police fait une enquête.

Drame Conjugal

Paris, 30 juin. — Il y a deux ans, un jeune ménage, M. et Mme Charles Castillon, venait s'établir à Paris, rue de Lourmel, où le mari avait acheté un fonds d'épicerie. Bientôt, de fréquentes disputes éclatèrent entre les époux, et Mme Castillon se retira chez sa sœur, Mme Duc, rue du Caire.

Hier, elle reçut une dépêche signée du nom de son père, lui donnant rendez-vous au bureau d'omnibus de la rue de Sèvres. Elle s'y rendit sans défiance, mais au lieu de son père, ce fut son mari qu'elle y trouva. Il la pria de reprendre avec lui la vie commune. Elle refusa, sauta dans un fiacre et se fit conduire rue du Caire. A peine était-elle arrivée dans l'appartement de sa sœur, que son mari, qui l'avait suivie, faisait irruption et tirait sur elle deux coups de revolver. Il tentait ensuite de se suicider. Mme Castillon est morte. Quant au meurtrier, son état est grave.

Echos et Nouvelles

Un certain nombre de médecins français iront visiter en octobre prochain, les hôpitaux et les écoles de médecine de Londres. Le collège de médecine royal organise pour eux une réception solennelle.

Le ballon de Santos-Dumont qui a été lacéré à Saint-Louis, ne peut-être réparé en Amérique. Les autorités ont offert une récompense de mille dollars pour la découverte du coupable.

La cour d'assises de la Seine a condamné l'anarchiste Raumann pour tentative d'assassinat sur la personne de l'abbé Lebel à quinze ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour.

SPORT

LE TURF

Paris, 30 juin.

Courses à Auteuil

Prix de la Rivière, steeple-chase, à vendre aux enchères publiques, 3.000 francs. 3.500 mètres. — 1. Beaucy (G. Doggett), à M. Bara ; 2. Chasnoine (Ellisson). à M. J. Goyard.

Prix Basque, steeple-chase, quatrième série, 5.000 fr., 3.500 mètres. — 1. Althuayen (Woodland), à M. Marino-Ciado.

Prix Fin-Picard, course de haies, 40.000 fr., 3.500 mètres. — 1. Pont-d'Arcole (Alb. Johnson), à M. Jean Stern ; 2. Minette.

Prix du Belvédère, haies, 4.000 fr., 2800 mètres. — 1. Gail (Woodland), à M. Leigh ; 2. Anceiot (Chapman), à M. Ch. Liénart.

Prix Martin, steeple-chase, 6.000 fr., 3.800 mètres. — 1. Ilus-If (Chapmann), à M. Ch. Liénart.

Prix Sly-Fox, haies, 4.000 fr., 2.800 mètres. — 1. Arméria (L. Barilier-Bon), à M. de Waldner ; 2. Venette (M. Adèle), au baron Finot.

BULLETIN FINANCIER

(Par dépêche)

Paris, 30 juin. — Comme aux liquidations précédentes, l'argent mis à la disposition de la spéculation a été très abondant, et par conséquent n'a trouvé à s'employer qu'à un taux très réduit. Dans ces conditions, le marché s'est montré très ferme.

Notre 3 0/0 sur lequel on a coté 6 centimes de reports, s'inscrit à 98. Les Sociétés de crédit sont fermes sans changement notable. Le Comptoir National d'escompte à 691 ; le Crédit foncier à 694 ; le Crédit lyonnais à 1.126, et la Société générale à 623.

Nos Chemins se sont traités : le Lyon à 1.315, le Midi à 1.160 et le Nord à 1.751.

Le Suez, en nouvelle hausse, s'avance à 4.215.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure s'inscrit à 87 65, l'Italien à 104 35, le Portugais à 62 60 ; les fonds russes n'ont pas sensiblement varié ; le Turc à 86 35 et la Banque ottomane à 587 sont sans changement.

A comptant, les obligations des Chemins de fer économiques sont en hausse à 424.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Du 30 juin.

On a recueilli 2 mm. de pluie à Toulouse, 4 à Bordeaux, 6 à Perpignan, 9 au Pic-du-Midi et 9 au Puy-de-Dôme. Orage ce matin au Pic-du-Midi.

DEPECHES DU MATIN

Les Millions des Chartreux

Paris, 29 juin.

M. Louis Lépine, préfet de police, 57 ans, prête serment.

M. le président. — Auriez-vous des renseignements sur le fameux X...?

M. Lépine. — Je ne sais sur cette affaire que ce que j'ai pu lire dans les journaux. (Rires.) A aucun moment, je n'ai été chargé de rechercher à ce sujet.

M. le président. — Que savez-vous de M. Lepère et de ses relations avec les Chartreux?

M. Lépine. — M. Roy, mon subordonné, m'a dit qu'il avait été chargé d'enquêter sur M. Lepère et même de faire perquisitionner chez lui. M. Lepère avait disparu dès le début d'avril.

Après M. Roy, M. Hamard avait été chargé aussi par M. Berr de perquisitionner chez Lepère et de le faire rechercher lui-même. On le croyait en Belgique. On le croit actuellement au Canada.

M. Lépine lit le rapport de M. Hamard.

M. le président. — Avez-vous eu à vous occuper de M. Chabert?

M. Lépine. — J'ai un dossier, mais...

M. le président. — Il n'est pas à votre connaissance qu'il fut en relations avec les Chartreux?

M. Lépine. — Non.

M. Deribère-Desgardes. — Savez-vous si M. Lepère a été visité par les Chartreux à Saint-Cloud?

M. Lépine. — La note que je viens de lire n'en parle pas.

M. A. Ménard. — Sur l'affaire des cercles, pouvez-vous donner des renseignements à la commission?

M. Lépine. — Je ne suis pas délié sur ce point du secret professionnel.

M. Calfarelli. — Pour m'éclairer sur la moralité de M. Vervoort, je voudrais avoir des renseignements sur l'affaire du cercle des Capucines et celle du cercle National.

M. Ménard. — Dans les affaires dont vous avez eu connaissance, avez-vous saisi M. Vervoort se servant injustement du nom de M. Edgar Combes?

M. Lépine. — J'ai fait préciser l'étendue du mandat qui m'était donné et je ne crois pas pouvoir vous répondre.

M. le président. — Nous ne pouvons que nous incliner.

M. Le Moigne. — Pouvez-vous nous dire quel est l'usage en ce qui concerne l'autorisation de jouer accordée ou refusée aux cercles.

M. Lépine rappelle la réglementation des cercles avant la loi sur les associations et explique leur fonctionnement. Il dit que cette situation n'est pas idéale et qu'on s'occupe de la réformer.

M. Ménard. — La législation actuelle vous permet-elle d'empêcher de jouer si le cercle est ouvert? Pouvez-vous empêcher la réception des femmes dans ces cercles?

M. Lépine. — Je ne connais pas de cas semblable.

M. Codet. — Sous l'empire de la loi actuelle, personne ne peut se vanter de faire donner l'autorisation de jouer à un cercle?

M. Lépine. — Evidemment non.

M. Rudelle. — Quand des contraventions ont eu lieu, des influences peuvent-elles empêcher des poursuites?

M. Lépine. — Je ne puis répondre.

M. Lépine se retire.

M. le président procède à l'ouverture du scellé n° 1.

M. Colin. — Il résulte des pièces qui viennent d'être lues qu'elles n'autoriseraient à aucun titre les conclusions du procureur de la République. Je demande que sa conduite soit blâmée formellement par la commission.

M. Simonet demande qu'on ajourne le vote sur ce point jusqu'après l'audition du procureur de la République.

M. Rudelle. — Le procureur récemment nommé n'était pas au courant. C'est le gouvernement qui a dicté sa conduite. En effet, c'est le garde des sceaux qui est responsable. Je demande que ce soit lui qui soit entendu.

M. Poul

CHRONIQUE RÉGIONALE

ADJUDICATION

Une adjudication pour la fourniture des cabines téléphoniques, dont un lot est livrable en gare de Montpellier, aura lieu le 13 juillet prochain.

Le cahier des charges pourra être consulté dans les bureaux de la direction des Postes et Télégraphes du département.

MONTPELLIER

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

M. le sénateur Razimbaud est un homme heureux. Chacun le félicite et chaque journal, même l'*Eclair*, est fier de proclamer qu'il a contribué à son succès.

Tout cela indique une chose, c'est que tout le monde a assez de la *Petite Chapelle*. C'est en vain que le *Petit Méridional* attribue exclusivement aux réactionnaires ce mécontentement général ainsi que l'origine de ce nom de *Petite Chapelle*, donnée à la coterie de ses fidèles, et qui paraît tant le gêner. C'est la *Dépêche* qui baptisa ainsi le groupe du *Petit Méridional*, en même temps qu'elle décora son chef et pontife du titre d'*archevêque de Mauguio*.

Tous les autres organes républicains, sauf le *Petit Méridional*, reproduisirent maintes fois, avec un malin plaisir, ces délicieuses appellations.

Dernièrement encore, on retrouvait l'expression de *Petite Chapelle* dans tous les articles, dans toutes les lettres et communications des républicains qui combattaient le *Petit Méridional* et son candidat, M. Toussaint Augé.

Il semble donc que le règne de la *Petite Chapelle* est terminé. Aux dernières élections municipales, le grand électeur du *Petit Méridional* — faisait preuve d'un flair qui est son honneur et sa gloire — avait signifié à ses plus proches amis, plus ou moins soupçonnés d'attaches avec la *Petite Chapelle*, l'ordre de quitter la scène politique. Ils obéirent. Inutile sacrifice! Le corps électoral ne leur en saura aucun gré.

Ces hommes seront pourtant regrettés par plusieurs; ils furent à Montpellier parmi les premiers républicains. D'abord opportunistes, ils devinrent bientôt progressistes, puis radicaux-progressistes. Enfin, depuis trois mois ils s'appellent radicaux-socialistes. Certes, il y a parmi eux des hommes de talent, des esprits élevés, des administrateurs intègres et compétents, des convaincus et des sincères. Il y en a certains, il y en a beaucoup qui déplorent en silence les erreurs et les fautes commises. Il leur manque un peu d'énergie et un brin d'indépendance.

Qu'ils secouent une bonne fois le joug tyrannique des loges et de leur organe! Qu'ils abandonnent la politique étroite, dissolvante et exclusive, qui est la seule cause de leur impopularité! Voilà le seul moyen de recueillir la sympathie des électeurs.

Ainsi que le disait M. le président Loubet, dans son discours de Dunkerque : « L'union de tous les bons citoyens est nécessaire. Plus que jamais, il faut y sacrifier nos sentiments et nos intérêts particuliers, et travailler d'un même cœur à faire passer dans nos institutions les idées généreuses dont la France a été le drapeau. Nous aurions grandement raison de consacrer à l'examen des affaires du pays, à l'étude et à la solution des problèmes économiques et sociaux qui nous pressent, une activité et une ardeur que nous ne savons pas toujours utilement dépenser. »

Ces paroles sont pour nous tout un programme que nous livrons aux méditations des républicains, surtout de ceux dont nous parlions tout à l'heure, parcequ'il est le seul qui nous permettra un jour de nous tendre les mains. C'est là notre ferme espoir.

ÉLECTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL

Nous apprenons que, dans le deuxième canton de Montpellier, les amis de M. Laissac opposeront l'un des leurs à M. Rouvier, candidat *Pezétiste*. Le candidat des *Laissaquistes* est même déjà désigné, c'est M. Raux.

On dit que M. Raux, afin d'obtenir les suffrages des libéraux, se dispose à faire des déclarations très libérales. M. Raux, un libéral! N'a-t-il pas voté des félicitations au ministère Combes, se déclarant ainsi partisan de la politique de persécution, ennemi de la liberté d'enseignement et de la liberté d'association, en un mot homme du Bloc? N'a t-il pas signé le programme du congrès radical-socialiste de Marseille? Il sera plaisant de mettre sous les yeux de ce néo-libéral les articles dudit progamme et de lui demander ce qu'il en pense.

N'a-t-il pas enfin préféré s'allier aux socialistes que de nous tendre la main? Alors, que vient-il faire auprès de nous aujourd'hui? Pense-t-il par ses paroles mielleuses nous entraîner à sa suite pour le faire triompher contre les socialistes, ses alliés d'hier encore? Non, il n'en sera pas ainsi. M. Raux aura contre lui un candidat républicain progressiste et vraiment libéral. Nous sommes autorisés à le déclarer.

Appels correctionnels. — Le sieur Auguste Bernard, âgé de 25 ans, chapelier, né à Rosière aux Salines (Meurthe-et-Moselle) était arrêté dernièrement au Peyrou au moment où il insultait un prêtre qui se promenait dans ce jardin et condamné le 24 juin dernier à un mois de prison pour vagabondage,

Bernard fit appel de cette décision mais la Cour a confirmé hier matin la sentence des premiers juges.

— Le jeune Louis Oliva, âgé de 17 ans, né et domicilié à Cette, dérobait le 8 mars dernier un fusil de chasse appartenant à M. Carrière son voisin.

Il comparaissait le 7 juin dernier pour ce délit devant le tribunal correctionnel de notre ville qui lui infligea six mois de prison et déclara en outre le père civilement responsable.

Oliva fit appel de ce jugement et l'affaire est revenue hier matin devant la Cour qui a confirmé la décision des juges correctionnels.

La température. — Elle s'était un peu rafraîchie hier soir et il était enfin possible de respirer à pleins poumons.

A midi, un orage était passé sur notre ville sans éclater. C'est à peine s'il est tombé quelques gouttes de pluie durant quelques minutes et si le tonnerre, deux ou trois fois, a grondé au loin. Des orages ont du cependant éclater dans les environs.

Nos compatriotes. — Nous apprenons avec le plus vif plaisir qu'un de nos jeunes compatriotes, Paulin Crassous, ancien élève du Conservatoire de notre ville, vient d'obtenir la première médaille d'or au Conservatoire de musique de Paris.

Nous applaudissons d'autant mieux au succès de M. Crassous que notre jeune compatriote est à peine âgé de quinze ans, ce qui lui promet assurément le plus brillant avenir.

Le lauréat est boursier de la ville de Montpellier, et ce succès fait le plus grand honneur à ses anciens professeurs, MM. Granier et Bérard, ainsi qu'à M. Lambert, le dévoué directeur de notre Conservatoire de musique.

Dans la gendarmerie.— M. le général Gaudelette, inspecteur général du 5e arrondissement de gendarmerie, accompagné de son officier d'ordonnance, M. le capitaine Mercier, inspectera aujourd'hui à Montpellier les brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Montpellier et de Lodève.

Les prochaines assises. — En vertu d'une ordonnance du garde des seaux, les assises du 3e trimestre 1904 pour l'Hérault s'ouvriront à Montpellier, le 1er août prochain.

La session sera présidée par M. Loubers, conseiller, assisté de MM. Mondot et Brousse conseillers.

Baccalauréat.— Le papier pour brouillons et le papier buvard pour sous-main seront remis par la Faculté.

L'usage d'un dictionnaire est autorisé pour la version latine et la version grecque.

Vol d'une bicyclette. — M. Charles Gelly, âgé de 48 ans, garde du canal du Lez, 1re écluse, se rendait à bicyclette hier matin, vers 9 heures, dans les bureaux de l'administration du canal du Lez situés, 18, rue de la République.

Il déposa sa machine dans le couloir de la maison. Quelques instants après quand il voulut reprendre sa machine, il constata avec stupéfaction qu'elle avait disparue.

Sans doute le voleur l'avait vu rentrer dans l'immeuble et déposer la bécane dans le couloir.

M. Gelly en a été réduit à aller conter sa mésavenure à M. Estabes, commissaire de police qui a ouvert une enquête.

Séance de boxe. — Le sieur Marius Maillon, âgé de 29 ans, tonnelier, passait mercredi soir, vers 10 heures, sur le cours Gambetta, lorsqu'il rencontra la nommée Elise Comte, fille de mœurs légères, âgée de 24 ans, avec qui il entama une conversation qui dégénéra bientôt en dispute.

Après les gros mots on en vint aux coups, c'est à ce moment que les agents intervinrent et séparèrent les combattants. Procès-verbal a été dressé à chacun d'eux.

Arrestation. — La nommée Marie Salager, âgée de 33 ans, a été arrêtée mercredi soir en vertu d'un extrait de jugement et écrouée à la maison d'arrêt.

Société de tir du 122e rég. territorial d'inf. — Après demain, dimanche, 3 courant, séance de tir au Stand du Polygone (Esplanade) de 1 h. 30 à 4 heures de l'après-midi. La distribution des tickets de tir cessera à 4 heures moins le quart

Le 17mé grand concours annuel de tir de la Société qui doit commencer jeudi prochain 7 courant, s'annonce très brillant. Grâce aux nombreux et jolis prix offerts par les autorités civiles et militaires et les généreux bienfaiteurs de la Société. La nomenclature des prix devant être affichée avant le premier jour du concours, le Conseil d'administration prie Messieurs les donateurs de lui faire connaître le plus tôt possible l'importance des prix qui lui ont été annoncés pour en permettre le classement.

Il est rappelé qu'il n'est pas nécessaire de faire partie d'une Société de tir pour pouvoir prendre part aux concours publics dans les trois armes, fusil modèle 74, revolver modèle 73 et 92, carabine 6 mill. Il n'est pas non plus nécessaire de se faire inscrire d'avance. Programme et règlement seront mis à la disposition des tireurs pendant toute la durée du concours.

Le Tour du Cadran. — Nous avons annoncé déjà les représentations les 6 et 7 juillet de Foottit et Chocolat; force nous est d'y revenir, car de plusieurs côtés on nous demande si ce sont bien les deux clowns célèbres de Paris que nous applaudirons prochainement chez nous. Oui, ce sont bien les deux incomparables artistes du Nouveau-Cirque qui ont obtenu un congé et qui en profitent, tout comme Sarah-Bernhardt elle-même, pour faire leur tour de France, c'est bien Foottit et Chocolat qui ne sauraient ouvrir la bouche, ébaucher un geste, pousser un cri, sans que la salle tout entière s'esbaudisse à en pleurer. Quel merveilleux inventeur du rire que ce Foottit, nous défions l'hypocondriaque le plus atteint, le flegmatique le plus désintéressé, le snob le plus ridiculement triste, de résister plus d'une minute à cette pression que lui imposent le geste, la voix, l'attitude désopilante de ce clown génial.

Mais, pour que cette représentation soit la reproduction complète de Paris, M. Darman, l'impresario bien connu, n'a reculé devant aucun sacrifice; il fallait un décor spécial, il fallait que ce soit bien dans un cirque que nous puissions applaudir ces deux artistes qui ont de l'esprit jusque dans leurs pirouettes. Ce décor nous l'aurons, ces accessoires spéciaux nous les aurons, de sorte que nous pourrons nous croire à Paris et passer une soirée que nous n'hésitons pas à qualifier d'exceptionnelle.

La Fraternelle. — Société de secours mutuels des garçons limonadiers, restaurateurs et cuisiniers.

Pour tous les membres participants, sans exception, réunion générale, aujourd'hui vendredi, à trois heures de l'après-midi, au siège social, café des Cinq-Parties du Monde.

Ordre du jour : versement des cotisations; lecture du procès-verbal; rapport de la commission du contrôle; admission d'un nouveau membre; caisse d'assurance au décès de l'Union; questions diverses.

L'Audoise. — Réunion générale, ce soir, vendredi 1er juillet, à la salle des réunions café de la Presse, boulevard Victor-Hugo, à 8 h. 1/2 : Réception de nouveaux membres; versement des cotisations; Communications diverses.

Objets trouvés. — Trois clés, déposées au bureau de police du 3e arrondissement. — Un portefeuille contenant divers objets, par M. Saumade Gaston, 2, r. de l'Ancien-Courrier. — Un trousseau de 6 clés, par M. Améras Louis demeurant rue Puits-du-Temple, 12. — Un cheval attelé à une jardinière, par M. Pioch, 54, rue du Courreau.

Sur la ligne de Palavas. — Marche des trains sur la ligne de Montpellier à Palavas à partir du 19 juin.

Service de la semaine. — Départs de Montpellier (Esplanade). — Matin : 5 h. 25 — 6 h. 50 — 8 h. 20 — 10 h. — 11 h. 20. — Soir : 1 h. 40 — 3 h. — 4 h. 20 — 5 h. — 5 h. 40 — 6 h. 20 — 8 h. 20 — 9 h. 40 — 11 h.

Départs de Palavas — Matin : 5 h. 57 — 7 h. 24 — 8 h. 55 — 10 h. 36. — Soir : 12 h. 56 — 2 h. 16 — 3 h. 36 — 4 h. 56 — 5 h. 38 — 6 h. 16 — 6 h 56 — 8 h. 56 — 10 h. 16 — 12 h. 15.

Service des Dimanches et Fêtes : Departs de Montpellier. — Matin : 5 h. 25 — 6 h. 50 — 8 h. 20 — 10 h. — 11 h. 20 — Soir : 1 h. — De 1 h. 20 à 6 h. 40, départs toutes les 20 minutes à l'heure, l'heure 20 minutes et l'heure 40 minutes — 6 h. 40 — 8 h. 20 — 9 h. — 9 h. 40 — 10 h. 20.

Départs de Palavas. — Matin : 5 h 57 — 7 h. 24 — 8 h. 55 — 10 h. 35. — Soir : 12 h 55 — 1 h. 35 — de 1 h. 35 à 4 h. 55 départs toutes les 20 minutes à l'heure 15 minutes, l'heure 35 minutes et l'heure 55 minutes, 4 h. 55 — 5 h. 15 — 5 h. 35 — 5 h 55 — 6 h. 15 — 6 h. 35 — 6 h. 55 — 8 h. 15 — 8 h. 55 — 9 h. 35 — 10 h. 15 — 12 h. 15.

Nota. — Les trains qui partent de Montpellier à 5 h. du soir et celui qui part de Palavas à 4 h. 56 ne sont mis en marche dans la semaine que le jeudi seulement.

Les trains qui partent de Montpellier à 11 h, du soir et de Palavas à 10 h. 16 du soir n'ont lieu que du 2 juillet au 13 août.

Les trains qui partent de Palavas le dimanche à 5 h. 15, 5 h. 35, 5 h. 55, 6 h 15 et 6 h. 35 du soir de Palavas ne s'arrêtent pas à la rive droite.

Etat civil du 30 juin. — NAISSANCES : Garçons, 2; Filles, 1. — DECES : Gallent José, maçon, 47 ans, époux Gras, rue Faubourg Figuerolles, 63; Vincent Marie, sans profession, 20 ans, célibataire, asile des aliénés. — 1 enfant en bas-âge.

PALAVAS-LES-FLOTS

Au Casino Granier. — Il est certain qu'il y aura ce soir foule au Casino Granier tout simplement parce qu'on y joue *Le Paradis* le grand succès de M. Saint Léon et de ses pensionnaires.

Cette pièce extraordinairement amusante ne devant plus être représentée ceux qui n'ont pas eu encore le plaisir de l'applaudir feront bien d'assister à la représentation de ce soir.

Voici le programme du concert symphonique :

De 4 heures à 6 heures : Le Retour, marche (G. Aubry). — Giralda, ouverture (Adam Tavan). — Buda-Pest, valse (Filippucci). — Le Cheval de Bronze, sélection (Adam Rivière). — Mer calme (P. Jeanjean). — Danse des Patineurs (A. Peschini). — Les Mousquetaires de la Reine, sélection (Halévy. G. Marie). — Feu de paille, galop (M. Cairanne).

A 8 heures du soir: Marche Française (G. Biloir). — Alsace-Lorraine, valse lente (L. M. Savoyardi). — Le Châlet, sélection, (Adam-Dubois). — Solo de violon, soliste M. Bouillon. — Feu et Tonnerre, galop (A. S. Petit).

CETTE

Cote mobilière. — Nous recevons la communication suivante :

« Il est de notoriété publique, à Cette, que depuis quelques années de grands abus s'étaient produits dans l'établissement des rôles de la contribution mobilière.

» Beaucoup de contribuables étaient exonérés d'une façon arbitraire et le fardeau était rejeté sur les autres.

» Cette manière de faire était illégale et elle a provoqué de nombreuses réclamations.

» La municipalité s'est donc trouvée obligée de chercher à rentrer dans la légalité.

» La loi du 13 juillet 1903 lui en a fourni le moyen.

» Dans sa séance du 28 juin, le Conseil municipal a décidé, pour établir le chiffre matriciel servant au calcul de la cote mobilière, de déduire fr. 100 du loyer réel de toutes les habitations.

» Cette déduction ne s'appliquera qu'à la véritable habitation et non aux campagnes et baraquettes constituant une seconde habitation.

» Le Conseil a eu raison.

» Il espère que la suppression de l'abus des exemptions arbitraires compensera la perte qui sera la conséquence de la déduction projetée. Souhaitons-le.

» Le préfet et l'administration des contributions directes ratifieront certainement la décision du Conseil.

» Mais il y a encore quelque chose à faire.

» En effet, à Cette, un loyer de 700 fr. est porté pour 700 fr. pleins sur le rôle et produit pour l'Etat fr. 78. Dans une ville voisine, un loyer de 700 fr. est porté pour 400 fr. sur le rôle et produit pour l'Etat fr. 47.

» Pourquoi cette inégalité ?

» Si le Conseil parvenait à la faire disparaître, nous le féliciterions bien sincèrement, bien que nous ne partagions pas ses opinions politiques.

» Il pourrait dans ce but étudier avec soin la proposition que lui a adressée un de nos concitoyens, et qui a été renvoyée pour son examen à la commission des finances.

» Il s'agit de l'impôt *mathématique* sur le cubage des constructions, dont nous avons déjà parlé.

» En le mettant en pratique, on pourrait parer d'abord aux insuffisances annuelles, qui proviendraient des régularisations de l'évaluation des loyers réels. Après cela, cet impôt servirait à l'abolition graduelle de l'octroi. »

Dans le port. — A la suite de la mise à l'index de la Cie Mixte, comme nous l'annonçions hier, les portefaix de cette Cie ont refusé hier après-midi de débarquer les marchandises du vapeur Medjerda arrivé d'Oran.

Mais sur la demande du Préfet de Marseille le syndicat international a retardé la mise à l'index, pour permettre aux Cies d'engager des pourparlers à Alger et deux délégués des dockers sont partis de Marseille pour ce port afin d'examiner la situation. Le travail a par suite repris ce matin à bord du Medjerda.

Les états-majors de la marine marchande se sont de nouveau émus des mises à l'index qui menacent leurs paquebots et ils vont être appelés à examiner s'il n'y a pas lieu de débarquer encore de leurs navires pour résister aux ouvriers.

Nos hôtes. — Le général Gaudelette, inspecteur général du 5e arrondissement de gendarmerie, et son officier d'ordonnance, M. le capitaine Mercier, de passage à Cette, sont descendus au Central Hôtel (hôutel Barrillion).

Anarchiste assassin. — Hier, à onze heures du matin, le nommé Jouan, 41 ans, marin, de passage à Cette, ne partageant pas les idées d'un autre individu qui exposait des théories anarchistes, a été frappé par ce dernier d'un coup de couteau au côté gauche. Le meurtrier est en fuite. Le blessé a été transporté à l'hospice où il est décédé à 5 h. 1/2 du soir.

Au canal. — Le jeune Giordani Pascalin, âgé de 7 ans, demeurant Grande-Rue-Haute, 183, est tombé au canal, près du Pont National. Il en a été retiré par M. Elie Choisy, demeurant 37, rue Jeu-de-Mail.

Nomination. — Nous apprenons avec plaisir que M. Joseph Maurel, capitaine au long cours, vient d'être nommé pilote major en remplacement de M. Barse, décédé.

Nos félicitations.

Réunions. — Le Conseil d'administration du Syndicat du commerce et de l'industrie, du ressort de la chambre et du tribunal de commerce de Cette se réunira ce soir pour examiner diverses questions.

— Le Syndicat des limonadiers, débitants, hôteliers et restaurateurs a l'honneur de prévenir ses membres qu'ils sont tenus d'assister à la réunion générale qui aura lieu le aujourd'hui 1er juillet, à 2 h. 1/2, au café de l'Orient (salle du fond).

Ordre du jour : drap d'honneur; compte rendu du Congrès de Bordeaux et question des patentes.

Harmonie de Cette. — Jeudi prochain, 7 juillet, l'Harmonie de Cette donnera un concert au kiosque Frank, à neuf heures du soir.

Les Prévoyants de l'avenir. — Dimanche 3 juillet, recette mensuelle : versement des cotisations, de 8 à 11 heures du matin.

Les membres du bureau sont priés d'y assister pour assurer le bon fonctionnement. — *Le président*, Estève.

Kursaal. — Ce soir vendredi, à 8 h. 1/2, à tickets non valables, *Carmen*, opéra comique de Bizet.

Port de Cette. — *Entrées des* 29 et 30 *juin*. Port-Vendres, v. fr. Medjerda, 693 t., c. Saqué, div.; Palamas, v. esp. Cabo Tortosa. 997 t., c. Cimiano, div.; Marseille, v. fr. Désirade, 744 t., c. Durand div.

Sorties des 29 *et* 30 *juin*. Oran, v. fr. Algérien, c. Mattei, div; Marseille, v. fr. Ville-de-Nemours, c. Tulli, div.; Girgenti, v. it. Marchesino, c. Boers, lest; Marseille, v. fr. St Barthélemy, c. Laroque, div.; Alicante, bal. esp. San-Juan, c. Gimeno, douelles.

Etat civil. — NAISSANCES : Garçons, 1, — DECES : Marie Bovisson, 47 ans, épouse Pons, née à St-Etienne-le-Grès. — Deux enfants.

BÉZIERS

Ingratitude noire. — Un ménage transpyrénéen rencontrait hier, en cours de promenade, un compatriote non loin du port-canal. Amitié fut bien vite liée et les voilà tous les trois partis en famille le long des gazons fleuris. Un moment de repos au cours duquel l'époux s'endort; ce dont l'ingrat profite pour caresser la femme. Cela ne va pas s'en bruit et le mari outragé s'éveillant, bataille et bouteilles cassées sur la tête. Blessures; plainte à la police, enquête ouverte. On s'accorde à blâmer le traître à l'amitié.

A Pentolage. — Malgré de nombreuses aventures dont plusieurs restent cachées, les victimes ayant intérêt à ne pas être connues, la police a, de temps à autre, l'occasion d'enregistrer de nouvelles plaintes

Le sieur X. entraîné au numéro 19 de la rue Bertrand par la fille Pérusset, le moment psychologique passé, à constaté que son gilet se trouvait allégé de la montre et de la monnaie dont il avait distrait auparavant le petit cadeau.

La fille Pérusset a été mise à la disposition du parquet.

Vengeance de caniche. — Cette race doit avoir bonne mémoire si nous encroyons l'aventure dont nous fûmes spectateur, mercredi soir, à cinq heures, avenue de Bédarieux, en face aux anciens magasins Durand.

Un brigadier de police passait qui avait dû, dans le temps, escorter la charrette à la faveur de laquelle la voirie expurge nos rues des produits trop encombrants de la race canine. Un beau chien mouton, ayant aux dires des gens du quartier, fait connaissance avec la maudite charrette, à la vue du costume qui protégea jadis ses ravisseurs, se mit à aboyer aux chausses avec rage, sans que son propriétaire, plutôt joyeux, songeât à le rappeler. L'agent dût se mettre en légitime défense. Le quadrupède plus intelligent que son maître, comprit le geste, et se calma soudain.

Le propriétaire du chien avait encore la sottise de blâmer hautement le geste; mais la femme plus prudente tira l'homme par la manche de la chemise et mit fin à l'incident.

Les fêtes de Gymnastique. — Ci-dessous nous donnons la biographie de « l'Atacienne » de Carcassonne et de la « Patriote » de Lézignan.

L' « Atacienne » : Fondée en 1888. M. Julien Barrel, membre fondateur, président depuis 1899. M. Louis Colomiès, nommé directeur en 1894, est champion de l'Association du Midi au concours de Perpignan. Son zèle et sa haute compétence ont permis et permettront encore de nombreux succès à sa société lauréate à Toulouse, Perpignan et Agen.

« Patriote » de Lézignan : Fondée en 1895. M. le capitaine de frégate Joullia, officier de la légion d'honneur, président d'honneur; M. Salauge, pharmacien, président. Comme tous les membres du bureau est en fonction depuis la formation de la Société. Sa générosité proverbiale permet à la société de marcher sans avoir de préoccupation budgétaire. Le moniteur chef, M. Albert Delmas, ancien élève de la Société, prodigue ses conseils aux sociétaires qui sous sa direction ont rapporté les plus hautes récompenses aux concours de Narbonne, Brive, Cette 1898 et 1902 ou entr'autres ils eurent les premiers prix de gymnastique, de pyramides, et les prix d'honneur de boxe et de courses.

MAXIME spéc. pédicure, 9, r. Coquille.

Succès scolaire — Le pensionnat de Mlle Pasquier, rue Trencavel, 6, soutient sa vieille réputation par de nouveaux succès aux examens. C'est ainsi que nous avons à féliciter les demoiselles Berthe Alibert, Marie Louise Salasc, Sophie Vallié, Aline Sidro reçues au brevet de capacité avec compliments du jury, Mlle Berthe Alibert mérite une mention pour la façon brillante avec laquelle elle a subi cette épreuve alors qu'il a fallu obtenir pour elle un an et demi de dispense d'âge.

A lire aux Aveugles

Une découverte sensationnelle qui honore la science médicale française, vient d'être faite par un groupe de savants. Il s'agit de la guérison radicale de toutes les maladies des yeux, y compris la cécité complète, sans tenir compte de l'ancienneté du mal.

D'ailleurs l'*Echo Médical Français*, qui a consacré un numéro spécial à la propagation de cette découverte, en expédiera un exemplaire gratuitement (spécifier l'édition relative aux yeux) à toutes les personnes qui le demanderont au Directeur, 33, Boulevard Exelmans, à Paris (16e arrond.).

Les adhésions aux fêtes de gymnastique. — C'est par centaines qu'il faudra compter les gymnastes qui se rendront à Béziers pour les festivités gymniques des 2, 3 et 4 juillet prochain, et le Comité d'organisation reçoit tous les jours de nouvelles adhésions.

Ainsi le premier concours de gymnastique que verra Béziers sera vraiment grandiose et enthousiasmera, sans aucun doute, les nombreux amateurs de grands et beaux spectacles, que renferme notre cité.

Cirque Plège. — La direction continue à jouir d'un légitime succès auprès d'un public toujours empressé à répondre à l'affiche. Les cambrioleurs de Paris, pantomime à grand spectacle en 4 tableaux termine dignement un spectacle toujours varié et agrémenté de numéros de premier ordre. Les Auguste entretiennent l'hilarité générale et font des soirées du cirque Plège une véritable récréation.

Nos félicitations à la direction.

Caisse des écoles. — Elle vient de renouveler son bureau sous la présidence de M. Suchon, maire, et rendant hommage aux services rendus elle a réélu à, l'unanimité MM. Hickel, vice-président; Dutrey, trésorier; Joseph Jalabert, secrétaire.

Succès de conservatoire. — M. Yves Not, le jeune prodige dont nous avons eu l'occasion de faire l'éloge à la chambre musicale, vient d'être félicité au cours de théorie et dictée musicale (classes réunies) au conservatoire de Toulouse.

Nos félicitations.

BÉDARIEUX

Larmes de crocodiles. — Ce sont des larmes de crocodile — mais de crocodile socialiste — que celles que la *Dépêche* affecte de répandre, dans son numéro de mercredi, sur le cas d'un certain fermier des « finances » dont se séparait son patron, M. le Percepteur de Bédarieux.

Avec une parfaite assurance, digne d'une âme simple comme celle d'un Marius, l'organe du cercle socialiste affirme que le dit fermier, vice-président de la chambrée, ancien candidat municipal est victime, aujourd'hui de nos attaques passées, inspirées, en leur temps, prétend-il par la mucipalité actuelle.

Double mensonge qui serait odieux s'il n'était inepte!

M. le vice-président du cercle socialiste, comme le plus vulgaire employé de commerce, se sépare de son patron, pour un motif d'ordre intérieur qui n'intéresse que lui et M. le percepteur.

Il n'est pas disgrâcié : il n'est pas victime. Il va seulement dans un chef-lieu de canton voisin, mettre à profit — pour vivre — ce qu'il connaît en matière de comptabilité financière et moyennant une rétribution peut-être moindre que celle que le prédécesseur du percepteur actuel de Bédarieux lui allouait, et que ce dernier a cru — et ceci ne regarde personne — ne pas devoir maintenir.

Telle est la vérité : nous l'établissons parce que nous sommes visé par la *Dépêche* et nous ne craignons pas d'être démenti. Nous répétons, encore, ce que nous avons affirmé : le pain d'un homme — ouvrier de l'outil ou de la pensée — nous est sacré! Nous avons entendu et nous entendons n'attaquer que l'homme politique.

Nous laissons à l'Accacia certaines sales besognes sur lesquelles, il faudra bien que tôt ou tard, on s'explique. Car, il est des limites à tout: même à la lâcheté anonyme et à la gueuserie politico-maçonnique.

FLORENSAC

Républicain de pacotille. — Augé Toussaint de Capestang est un de ces politiciens, comme il y en a tant au Parlement, qu'il faudrait démasquer une fois pour toutes, parce que n'ayant aucun principe, ils déshonorent tous les principes.

Augé républicain! Ce n'est pas à Florensac qu'il le fera croire. Pour définir Augé, il n'y a qu'un mot : Entoleur politique.

Entoleur politique, Augé? Parfaitement.

Voilà un individu qui, au moment des dernières élections législatives est venu dire aux républicains de Florensac : Vous voterez pour moi ou j'irai au ministère vous dénoncer comme réactionnaires et je vous livrerai aux bêtes.

Les républicains, en toute indépendance, ont refusé leur vote à un incapable et cet incapable les a livrés aux Gélinet et aux Cauby.

Le chantage est palpable, l'entollage est manifeste. Ça un républicain?

Qu'est-ce que la République? Qu'est ce qu'être républicain? Le blacboulé de dimanche est trop nul pour être à même de répondre.

Quant à l'austérité républicaine, quant au désintéressement, quant au mépris des décorations et des places : ce sont là vertus qui ne sont guère à la portée d'un pourchasseur avide de l'assiette au beurre.

Augé républicain? Mais le divin Platon l'eût chassé lui et ses semblables de sa République idéale; Brutus l'eût mèprisé; Rousseau l'eût flétri.

Augé républicain? Lui qui a poursuivi de sa haine stupide et lâche une commune à qui son crâne chauve déplaisait; lui qui est allé dénicher à Narbonne un vil huissier pour le déchainer contre nous; lui qui a fait l'office de délateur et de mouchard auprès des pouvoirs publics?

Est-ce que ce raté a jamais su d'ailleurs que la Liberté est le fondement de la République, la Liberté sous toutes ses formes : liberté de pensér, liberté d'écrire, liberté de croire ou de ne pas croire, liberté individuelle, liberté commnale?

Savez-vous au total ce que cet ignorant appelle être républicain?

C'est se faire le mameluk à outrance de Waldeck, puis de Combes; c'est soutenir le ministère du jour, c'est voter à tour de bras des motions dirigées contre les moines les frères et les sœurs. Molester quelques nonnes, fermer des écoles, embêter les curés: Voilà tout le républicanisme d'Augé.

Mais triple niais, le marquis de Pombal, ministre du roi du Portugal, chassa des milliers de capucins; était-il républicain?

Et le ministre de Louis XV l'efféminé, le duc de Choiseul qui chassa les jésuites, était-il républicain?

Et Joseph II, l'empereur du Saint-Empire qui ferma les couvents, était-il républicain?

Tu pourrais donc voter mille ans pour tous les Combes, ô Augé le mameluck, et contribuer de tes votes à expulser des milliards de Chartreux, capucins, moines, sœurs et frères, tu ne serais pas moins ce que tu es véritablement, c'est à dire d'abord un pourvoyeur de despotisme et une machine à voter; en second lieu un fat, un sot, un maboul; absolument inapte a aborder la tribune française, tout au plus capable de t'associer avec un vil huissier de Narbonne pour essayer de museler ce Suffrage Universel qui te guette à Florensac comme ailleurs et au verdict duquel tu n'échapperas pas.

Un des six cent quatre vingts.

GIGNAC

Le canal d'irrigation. — *Les garanties communales.* (*suite*).

Cette solution n'est pas du goût des communes, car celles de Gignac dès le 7 novembre 1899 dans moins d'un mois, décide ce qui suit :

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents a adopté la supplique suivante pour être transmise par la voie hiérarchique à M. le Ministre de l'agriculture.

« Les soussignés ont l'honneur d'appeler votre attention et celle du gouvernement sur la situation financière déplorable faite à leur commune par une décision du Conseil de préfecture de l'Hérault prisé à la date du 14 octobre dernier. »

» En vertu de cet arrêté, elle se voit dans l'obligation de payer en 1900, l'arriéré d'une garantie que le Conseil municipal avait consentie à l'association syndicale du canal de Gignac le 14 octobre 1885. (Le crédit à inscrire au budget prochain sera très considérable puisqu'il comprendra l'arriéré des années 1897 et 1898 soit 10.500 francs et la garantie de l'exercice en cours fixée approximativement à 5.000 francs soit au total de 15.000 francs qui nécessite le prélèvement de 59 centimes et représente le tiers des dépenses budgétaires actuelles. »

Les soussignés ne contestent pas la légitimité et le bien-fondé de l'inscription d'office qui a été prise contre leur gré.

« L'administration a appliqué les décrets arrêtés et engagements consentis de parts et d'autres, néanmoins ils croient devoir exposer que si les communes ont encore une garantie à payer, la faute est imputable à l'association syndicale, laquelle par une application « à côté » de son règlement à tout fait pour créer la situation si lourde qui pèse sur les finances communales. »

» Tout d'abord en laissant croire aux communes qui encourageaient de leur signature de garantie qu'il y avait 1400 hectares souscrits, tandis que le chiffre réél n'était que de 1050 (le chiffre résulte nettement d'une réclamation de l'entreprise à l'association) il a été commis une erreur de chiffre dont les communes ne devaient pas supporter les conséquences.

» En réduisant le périmètre arrosable en cours d'exécution et en n'achevant pas le réseau des canaux secondaires, ce qui empêche les communes de pouvoir se libérer rapidement.

» En ne fournissant pas toujours de l'eau nécessaire aux terrains souscrits, fait qui a créé un courant hostile aux irrigations.

» En ne tenant pas compte des souscriptions recueillies dans les communes qui n'ont pas consenti des garanties communales, le taux de 52 fr. 50 par hectare irrigué. L'association Syndicale sans violer « *la lettre* » de son règlement en a ostensiblement violé « l'esprit » celui-ci était simple et lumineux.

(A suivre).



BENEDICTINE

Exquise, tonique, digestive

La MEILLEURE des LIQUEURS

Un verre après chaque repas

DERNIÈRE HEURE

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Saint-Pétersbourg, 30 juin.

Avec persistance le bruit court qu'un torpilleur russe est arrivé à Inkéou, venant de Port-Arthur et que son équipage raconterait que la nouvelle de prétendues pertes de navires russes est inexacte.

L'escadre russe est rentrée saine et sauve à Port Arthur.

LE CAMP DU LARZAC

Paris, 30 juin.

Suivant de nouvelles instructions, les 17e et 122e régiments d'infanterie et 24e régiment colonial, ne quitteront le camp du Larzac que le 3 juillet au lieu du 1er juillet, pour rentrer dans leurs garnisons respectives.

TRAGIQUE SUICIDE

Toulon, 30 juin.

Un ouvrier du port, le nommé Jacques Py, originaire des Pyrénées-Orientales, s'est tranché la gorge à l'aide d'un rasoir, puis, la mort ne venant sans doute pas assez vite le blessé, introduisant les doigts dans la plaie béante s'est sauvagement mutilé.

LES GARÇONS LIMONADIERS

Paris, 30 juin.

A la commission du travail, une délégation du Syndicat des garçons limonadiers a été entendue au sujet de la proposition de loi de M. Jules Constant, concernant le prélèvement effectué par les patrons sur les pourboires des garçons.

Les garçons limonadiers demandent que leur journée qui est de 16 et 18 h. soit réduite conformément à la loi de 1848. Ils demandent aussi le montant entier des pourboires accordés par les clients.

M. Chambon a été chargé du rapport.

55 FEUILLETON DU 30 JUIN

LA RACE

Magie des mots ! Puissance de l'imagination !... De prononcer ce nom, de se dire qu'ils étaient en France, suffisait à leur faire trouver autre, ici, la couleur du ciel, plus avenantes les rues et les maisons, plus pur et parfumé l'air qu'ils respiraient ; les gens qu'ils croisaient leur semblaient d'une autre race que les Vaudois : ils se figuraient qu'il existait ici quelque chose qui ne se trouvait pas là-bas. Et ils marchaient, enivrés, dans cette sensation délicieuse d'être en terre française.

Leur journée fut un enchantement ; et, quand vint l'heure de rentrer, ils échangèrent un regard navré : « Déjà ! » Le retour leur parut d'une effrayante rapidité, et, quand ils abordèrent à Ouchy, ils eurent un gros soupir et ne parlèrent plus : il leur semblait qu'ils s'exilaient pour la seconde fois.

— Nous y reviendrons, dis ? demanda Rose quand ils se retrouvèrent chez eux.

Il répondit un « Oh ! oui » si vif, si bien parti du cœur, qu'elle comprit qu'il revenait aussi ému qu'elle ; et elle lui posa encore cette question, timidement :

— Tu es comme moi, n'est-ce pas ?... Tu avais besoin de te retremper dans l'air du pays ?

— Je l'avoue, répondit-il, sans plus songer à se mentir à lui-même.

Elle ajouta, d'une voix plus basse :

— Et dire que nous sommes condamnés à vivre comme cela jusqu'à...quand ?

Il répondit seulement : Que veux-tu ? en baissant la tête ; et qu'il entendit sans se fâcher la réflexion de la jeune femme, disait assez quel changement s'était opéré en lui. Ce voyage, pourtant, leur avait été salutaire, Ils passèrent plus gaiement les jours qui suivirent ; et, au premier congé de Pierre, ils ne purent résister au désir de se donner la même joie, et ils repartirent, cette fois pour Thonon.

Comme à Evian, ils retrouvèrent dans la petite ville savoyarde cette sensation d'épanouissement de tout leur être, semblait-il, où les jetait cette seule idée qu'ils étaient en France. Tous les exilés l'ont connue, cette sensation ; et si le sentiment qui en est l'origine était naturel chez Rose, il avait été, chez son amant, bien long à naître. Mais aujourd'hui, il commençait à naître, vigoureux et ardent, il naissait sur les ruines de ses croyances anciennes, et il s'épanouissait en lui comme une plante vivace dont les racines broyaient son cœur.

A Thonon, Pierre eut une grosse émotion : il rencontra des soldats permissionnaires, trois alpins, un lignard.

Oh ! cette culotte rouge, cet uniforme qu'il avait rejeté pour être heureux !... Pour être heureux, ironie !... Tout pâle, il regarda le soldat, il s'arrêta, il le suivit des yeux. Il lui sembla que l'humble troupier matérialisait pour lui le pays dont la perte, maintenant, commençait à le déchirer. Et Rose, effrayée de son changement, essaya en vain de ramener sa gaieté, qu'il ne retrouva plus de la soirée.

Il y avait autre chose que du vent, dans le tambour brisé !...

IV

Une autre épreuve, plus décisive encore, était réservée à Pierre. Le lendemain matin, en sortant de son cours, il rencontra Sempy. Depuis la scène pénible où Rose s'était nettement déclarée contre le musicien et faisait connaître sa volonté bien arrêtée de ne plus le recevoir, Pierre se trouvait fort gêné avec lui. Il avait bien affirmé, sur le champ, dans l'irritation de son orgueil, qu'il le recevrait quand même, malgré elle ; mais en réalité, il n'eût jamais voulu pousser à bout la compagne toujours aussi aimée. Non seulement il n'avait plus invité le Français, mais il avait fait en sorte de ne plus le rencontrer. Ce jour-là, très ennuyé, il ne pouvait le fuir.

— Savez-vous bien que j'ai été chez vous jeudi ? fit Sempy, aux premiers mots échangés. J'ai trouvé porte close. Votre bonne elle-même était absente, sans doute partie promener avec quelque galant. Vous étiez donc en voyage ?

— Oui. Nous avions été faire un tour en France.

— En France ! Quelle idée !

Et Sempy demanda, de son air ironique et un peu méprisant :

— Vous avez donc la nostalgie ?

— Peut-être, dit Pierre, en essayant de sourire, pour se donner une contenance.

— Eh ! j'en reviens à ma première idée, reprit l'autre. Qu'êtes-vous donc venu faire en Suisse si vous aimez tant que cela votre pays ? Pourquoi ne restiez-vous pas chez vous ?

Il fixait Pierre de son regard aigu qui déconcertait toujours le jeune homme. Mais celui-ci, voulant se montrer assuré, haussait les épaules sans répondre.

Alors, le musicien continua, méchamment railleur :

— Ah ! non, vrai, les Français n'ont pas le génie colonisateur ! Même établis aux portes de leur pays, il faut qu'ils aillent s'y retremper de temps en temps. Ban ! ne protestez pas. Vous n'êtes pas le seul dans ce cas-là. Ici, tenez,... j'en connais d'autres que vous, qui soupirent après. Seulement, voilà ! ils ne s'offrent pas le luxe d'y aller, eux : il pourrait leur en cuire.

— Leur en cuire ! Pourquoi donc ?

L'attention de Pierre s'éveillait tout à coup.

— Hé !... C'est que là-bas, une patte de pandore pourrait bien les empoigner au passage.

— Ce sont donc des criminels ?

— Des criminels ? Pas le moins du monde !... Des *coupables*, aux yeux des imbéciles, tout au plus.

— Mais que voulez-vous dire ?

— Tout bonnement qu'il s'agit de déserteurs.

— Il y a des déserteurs... français, ici ? s'écria Pierre, troublé jusqu'au fond de l'âme par cette révélation.

— Dame !... comme un peu partout aux environs des frontières, répliqua Sempy avec tranquillité. Seulement, ici, il y en a peu, parce que le séjour leur est difficile. Je n'en connais que quatre... quatre pauvres sires, ma foi ! Croiriez-vous que ça passe des heures à contempler la côte française... avec des envies de pleurer ?... De petites âmes, quoi !

Pierre demeurait bouleversé. Ainsi ces hommes-là, comme lui, connaissaient cette nostalgie douloureuse du sol abandonné !... Mais il voulait tout savoir, et il continua de questionner Sempy, cachant son trouble intime sous un masque d'indifférence.

— Qu'est-ce que c'est que ces gens-là ? Sont-ils intéressants, au moins ?

— Peuh !... Pour moi, ce qui les rend le plus intéressants, ce qui leur donne quelque mérite à mes yeux, c'est qu'ils ont brisé leur chaîne. A part ça !... Enfin voilà : il y a un sergent-major qui a mangé la grenouille, un soldat qui, étant saoûl, a flanqué un coup de baïonnette à son caporal auquel il en voulait, un tringlot qui allait être envoyé à Biribi et qui s'est trotté à temps, et un marchi de cavalerie qui a filé avec une beugleuse.

Pierre l'écoutait, effaré, décrire brutalement, en deux mots, les actes de ces hommes. Un intolérable malaise le gagnait. Sur un mouvement qui venait de lui échapper, Sempy continua, la même gouaillerie, toujours au coin de la lèvre :

— Ben oui, n'est-ce pas ? ce n'est pas la fleur des pois, ces gaillards-là. C'est sans doute ce que vous alliez me dire... Mais que voulez-vous ? Comme je vous l'exprimais tout à l'heure, ils ont trouvé en eux assez de force de volonté pour secouer le joug honteux... honteux, entendez-vous ?

Il était devenu farouche en prononçant ces derniers mots : on sentait qu'il venait d'exprimer une de ses haines les plus violentes. Mais il reprit son ironie pour dire :

— Moi, je ne connais comme déserteurs français que ces pauvres bougres, des fripouilles, en somme. Maintenant, on ne sait pas, il y en a peut-être de plus intéressants...

Il laissa la phrase en suspens, et son œil en vrille sembla fouiller, jusqu'au fond de l'âme, Pierre complètement affolé à l'idée que son véritable personnage fût pressenti par cet homme. Mais si même Sempy ne savait rien, s'il ne soupçonnait rien, si personne, dans la ville, ne devait jamais connaître la vérité, ne suffisait-il point, pour son tourment, qu'il la connut lui-même ?...

Il venait d'être troublé jusqu'aux moëlles par cette révélation soudaine : dans la même ville que lui vivaient quatre autres hommes qui, comme lui, étaient « des déserteurs » — et, parmi eux, il y avait un voleur, un meurtrier, un mauvais soldat pour lequel le règlement avait épuisé toutes ses sévérités, un autre qui avait dû, pour une prostituée, commettre les pires indélicatesses !...

Et chacun de ces hommes-là pensait-il dans un écrasement de honte, s'il avait su son secret, aurait pu le traiter d'égal à égal, parce qu'il était, comme lui, « un déserteur » — parce que le même mot qui flétrissait ces indignes, ces criminels de droit commun, en somme, servait à le qualifier, lui, qui avait accompli le même acte final, pour remplir le plus sacré des devoirs.

Il se hâta de quitter Sempy. Mais on fuyant l'homme, il n'avait pu fuir le venin, maintenant injecté dans ses veines. Une telle humiliation l'accablait, qu'il eut voulu pouvoir se cacher sous la terre, atteint au cœur par cette effroyable pensée, cuisante comme une brûlure de fer rouge, qu'il était à jamais catalogué dans la classe des déserteurs, qu'il y était parqué comme un lépreux dans sa cité maudite, sans pouvoir s'en évader jamais. « On ne déserte pas pour un motif avouable » dit l'opinion générale, moins injuste qu'elle ne paraît d'abord, parce que trop d'exemples la justifient. Parmi ceux qui ont, ainsi que s'exprimait Sempy, « secoué le joug », il se trouve beaucoup trop d'hommes tarés, fuyant moins la dureté de la caserne que le châtiment imminent de quelque faute.

(*A suivre*) Fernand DACRE.

BEAUTÉ de la CHEVELURE

Accroissement et Conservation

Par le Merveilleux

PÉTROLE HAHN



ANTISEPTIQUE - REGENERATEUR

Recommandé par les Sommités Médicales

Emploi agréable **sans aucun danger.** *Parfum exquis*

Flacons : 2.50, 4 et 10 fr. (modèle de luxe). Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs

Gros : F. VIBERT, fab., 47, avenue des Ponts. — LYON

REFUSER SURTOUT LES IMITATIONS

LE DIABÈTE

est guéri radicalement et sans retour par la

MIXTURE ANTIDIABÉTIQUE MARTIN

Ce nouveau traitement qui convient aux tempéraments les plus délicats et dont l'efficacité incontestable est établie par une expérience de plusieurs années, tant en France qu'à l'Étranger, permet la suppression totale de ce régime fastidieux que tout le monde connaît. Le malade peut en effet manger à sa volonté, féculents ou non, sucre et aliments sucrés, en un mot se nourrir selon son goût et son appétit.

Le "Traité du Diabète" où cette nouvelle méthode est clairement expliquée, est envoyé gratis et franco sur demande à G. MARTIN, Phien de 1re Cl., 97, Rue Lafayette, Paris.



SUCCÈS PRODIGIEUX Lire AUJOURD'HUI dans

LE GLOBE TROTTER

Journal de Voyages, Aventures, Explorations, etc., à 15 cent.

CHEZ LES CANNIBALES par le comte Festetics de Tolna

LE TOIT DU MONDE aventures sur l'Himalaya, par André LAURIE, etc.

Le nº 15 c.

Splendides illustrations de L. Tinayre, Holewinski, Loëvy, etc.

EN VENTE PARTOUT. — Rédaction, Administration, 14, Cloître St-Honoré, Paris, 1er

FUSIL DE CHASSE

GRAND MODÈLE DE LUXE TRÈS RECOMMANDÉ

Fabriqué par la célèbre Maison PIEPER, de Liège

Vendu par tous les Armuriers 250 francs au comptant



DESCRIPTION. — Fusil à deux coups, percussion centrale, canons en acier soudés à étain, bronzés, avec pièce de chambre en acier d'une seule pièce, choke-bored à gauche, bande guillochée, devant à poussoir, platines en acier à 3 pilliers, *quadruple fermeture*, crosse anglaise en noyer poncé, quadrillé, plaque de couche en caoutchouc, gravure *filets terminaisons*, trempe jaspée, Calibre 16 ou calibre 12 au choix.

Ce Fusil est éprouvé officiellement pour l'usage de la poudre pyroxylée

Prix : 200 fr., payables 8 fr. par mois (Premier paiement à la livraison)

PRIMES GRATUITES

Le modèle ci-dessus est livré avec les accessoires suivants : Un fourreau démontant cuir ; une bretelle de fourreau ; une bretelle de fusil large à l'épaule ; un sertisseur américain ; une baguette à la ver, 3 pièces ; un écouvillon crin ; un gratte-culasse ; une chargette poudre et plomb ; un mandrin buis ; un écouvillon laine. Le tout d'une valeur commerciale de 25 francs.

BULLETIN D'ACHAT

Prière à M. l'administrateur du Midi *de me faire expédier le fusil ci-dessus, calibre..... du prix de 200 francs, que je m'engage à payer à raison de 8 fr. par mois jusqu'à la libération complète.*

Fait à ..... *le* ..... *190* .

Nom et prén. ..... SIGNATURE

Prof. ou qual. .....

Domicile .....

Département .....

Adresser ce bulletin à M. l'Administrateur du *Midi* 15, Rue de la République, Montpellier

Ce magnifique fusil est visible dans les bureaux du MIDI à Montpellier

Un très grand nombre de personnes ont rétabli leur santé et la conservent par l'usage des

PILULES DÉPURATIVES

du DOCTEUR GOLVIN de la Faculté d'Erlangen

Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vieux Rhumes, Maicheurs, Engorgements, Lait répandu, Glandes, Maux de Nerfs, Perte d'appétit, Echauffement, Faiblesse, Anémie, Mauvais Estomac, Intestins paresseux.

2 fr. la Boîte avec le GUIDE DE LA SANTÉ DANS TOUTES LES PHARMACIES

Et par la poste *franco* contre mandat adressé à M. Proud'homme, Pharmacien 28, rue Saint-Denis, 29 PARIS

Bulletin d'Abonnement

Je soussigné .....

demeurant à .....

déclare m'abonner au journal le MIDI *pour une durée de* .....

à partir du .....

....., *le* *190*

Signature .....

Envoyer ce bulletin à l'adresse de M. l'administrateur du MIDI sous enveloppe affranchie de 0 fr. 15 c.

Imp. spéc. du Midi, *Montpellier.* — Le gérant : Hip. ROQUE.

78 FEUILLETON DU 29 JUIN

Dette Sacrée !

Dans la bouche d'un homme tel que moi ce propos a une signification très claire. Osez donc dire à présent que vous ne comprenez pas.

— Par pitié, monsieur...

— Ce n'est point vous offenser, je suppose, de vous avouer que le jour où je vous ai rencontrée pour la première fois, votre vue m'a plongé dans un trouble profond.

« Vous étiez dans un sentier, vous rappelez-vous ? Un cerf fuyait, poursuivi par la meute hurlante. Je suivais à cheval sa trace avec d'autres chasseurs. Je vous aperçus.

« Ce que je ressentis alors, je ne saurais l'expliquer.

« Jamais la vue d'aucune autre femme n'avait produit sur moi une telle impression.

« Deux ou trois cents mètres plus loin j'arrêtai mon cheval, puis je tournai bride.

« Mais déjà vous aviez disparu.

« En compagnie de l'un de mes amis et dans l'espoir de vous revoir, je fis pour rentrer au château un circuit par les Aulnelles.

« Vous savez dans quelles circonstances le hasard me servit.

« Ce fut pour moi un très grand bonheur de me mettre à votre disposition, de vous proposer mon appui auprès de la comtesse.

« Vous me rendrez cette justice que je n'ai pas tardé à mettre ma promesse à exécution.

« Je pensais que devant mon dévouement vous auriez pour moi un peu de reconnaissance, un peu d'amitié même, et non cette frayeur ridicule que vous manifestez.

— Oh ! monsieur, je n'oublie certes pas tout ce que je dois à votre bienveillance.

— Eh bien, alors, pourquoi me fuir ainsi ? Je n'ai jamais, que je sache, fait peur à une jolie femme.

Il se mit à rire, mais d'un rire qui sonnait faux.

— Je les adore, moi, les jolies femmes. J'ai un culte sincère pour l'amour et pour la beauté. Devant vous, ce culte a grandi.

... Puisque, ainsi que vous venez d'en convenir, vous me devez quelque reconnaissance, soyez bonne... madame... acceptez mes hommages.

— Jamais !

Brusquement elle se révoltait. Sa poitrine se soulevait de dégoût.

Car maintenant elle lisait jusqu'au fond de la pensée de cet homme — de cet homme infâme qui lui avait tendu un piège dans lequel elle était tombée.

... Elle comprenait.

Il l'avait attirée au château dans le secret espoir d'en faire sa maîtresse, dans le secret espoir de lui faire payer par d'épouvantables complaisances le service qu'il lui avait rendu.

Et à cette heure il en réclamait le prix.

Elle releva la tête, une flamme d'indignation dans les yeux.

Et elle dit :

— Monsieur, je vous défends de suspecter mon honnêteté.

Le comte, très pâle, les lèvres serrées, contemplait Geneviève.

Et la résistance de celle-ci, sa beauté devinée plus grande encore dans ce peignoir qu'elle avait précipitamment refermé sur sa poitrine, tout cela fouettait plus ardemment, plus follement encore le sang du gentilhomme.

Il eut un ricanement.

Et devenant presque grossier :

— Ah... ah... la belle antienne que vous me chantez là. L'honnêteté, c'est bien à vous qu'il sied d'en parler, vraiment !

— Monsieur, c'est infâme d'insulter une femme.

— Ce n'est pas l'insulter que de lui dire la vérité. Et il faudra bien que tu l'entendes.

Emporté par la passion, il ne se contenait plus, il la tutoyait.

Devant ce suprême outrage, elle chancelait.

Il continuait, d'une voix sourde :

— Tu as l'audace de parler d'honnêteté, toi, une fille séduite, perdue...

— Par pitié !

— Je sais ce que fut ta vie. Je sais que tu n'es pas veuve, que jamais tu n'as été marié, que ton enfant est le fruit d'une faute. Alors, pourquoi jouer à la prude ?

« Geneviève, je t'aime.

Il s'approchait.

Et déjà ses mains tremblantes, aux doigts contractés, se tendait vers elle.

Cette fois elle ne put maîtriser son indignation et l'horreur qu'il lui inspirait.

— Lâche... c'est odieux ce que vous faites... je vous hais... oui... entendez-vous... je vous hais...

Elle se reculait, échappait à l'étreinte dont il essayait de l'envelopper.

Il continuait à la poursuivre et elle reculait toujours, fuyait éperdue... tournait autour de la chaise longue.

Tout à coup elle poussa un cri :

— Au secours !

Elle se sentait perdue.

Il ricana plus fort...

— Crie, appelle... personne ne répondra. Le château est vide. Tout le monde assiste à la messe.

— Misérable !

— Oh... oh... les gros mots ne m'émeuvent guère. Tu es en mon pouvoir et rien ne peut te sauver.

Elle, les yeux dilatés par la terreur, les cheveux dénoués, sentait qu'il disait vrai, que c'en était fait d'elle.

Pourtant elle fuyait toujours, se servait des meubles comme d'autant d'obstacles.

Une colère montait en lui devant cette résistance suprême à laquelle il ne s'était pas attendu.

Pourtant cette lutte ne pouvait durer longtemps. Geneviève était à bout de forces. Ses jambes se dérobaient sous elle.

... Encore une seconde, et elle allait tomber. Et elle serait perdue irrémédiablement... elle deviendrait la proie de cette bête fauve... de ce monstre dont le visage n'avait plus rien d'humain.

Elle ferma les yeux, trébucha.

Et un dernier appel, un appel suprême, jaillit encore une fois de ses lèvres.

— A moi... au secours... au secours !

— Enfin, bégaya le comte, qui allait la saisir, tu es...

Mais il n'acheva pas sa phrase.

Car brusquement la porte venait de s'ouvrir.

Et une femme... la comtesse Irène... apparaissait !

V

RÈGLEMENT DE COMPTE

Durant quelques secondes un silence tragique, un silence mortel posa.

Le comte d'Esclabert, dégrisé subitement, s'était redressé.

Geneviève, épuisée, défaillante, s'écroulait sur le tapis.

Elle n'avait pourtant pas perdu complètement connaissance.

Des mots hachés : lâche, misérable... sortaient encore de ses lèvres.

Elle n'avait pas vu la porte s'ouvrir et la comtesse Irène, comme pétrifiée, demeurer au seuil de la chambre.

... Elle se croyait perdue... à la merci de cet homme.

... Pourtant, voici qu'un bruit de voix frappait ses oreilles...

Et ce n'était plus la voix sifflante, rauque du comte...

... Mais une autre que l'indignation faisait trembler et qui disait :

— Tous mes compliments, monsieur,

... La voix de la comtesse d'Esclabert.

Celle-ci avait fait un pas vers son mari.

Elle le foudroya d'un regard écrasant de mépris.

Puis... sans plus s'occuper de lui, elle se pencha vers Geneviève.

— Mon enfant, ma chère enfant, revenez à vous... Je suis ici à vos côtés, vous n'avez plus rien à craindre.

— Oh ! merci... merci, mon Dieu ! murmura la jeune fille.

Sa tête se souleva légèrement.

Un peu de sang apparaissait à son front.

En tombant, elle s'était heurtée au pied d'un fauteuil.

La comtesse, avec des gestes presque maternels, l'aida à se relever, à s'asseoir sur la chaise longue.

La pâleur de Geneviève était toujours extrême et un tremblement convulsif la secouait.

— Pauvre enfant ! murmura la châtelaine sur un ton de désespoir et de colère.

Le comte Roger, lui, ne faisait toujours pas un geste, ne prononçant pas un mot.

Néanmoins, il avait eu le temps de reprendre contenance.

Il savait qu'entre sa femme et lui une scène allait avoir lieu, à laquelle il ne pouvait se soustraire, et presque tranquillement, à présent, n'ayant que le regret d'avoir échoué dans sa tentative, il avait croisé les bras dans l'attente des événements.

La comtesse Irène releva enfin la tête et se tourna vers lui.

Elle le toisa avec hauteur :

— Dois-je croire, monsieur, que vous êtes devenu fou subitement ou que vous êtes un infâme ?

— Voilà de bien grands mots pour une affaire aussi simple.

— Une affaire aussi simple... le crime que vous alliez commettre. Vraiment à quel degré d'inconscience ou d'indignité êtes-vous descendu ?

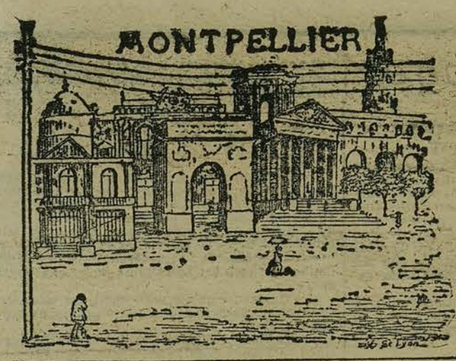
« Depuis longtemps déjà, je n'ai conservé sur vous aucune illusion. Je suis fixée sur votre conduite....

« Toutefois, je ne vous croyais pas capable d'un attentat si monstrueux.

« Comment, vous vous permettez de poursuivre cette jeune femme de vos assiduités. Elle vous résiste. Alors vous profitez d'une heure où elle se trouve seule... où les domestiques sont éloignés... pour pénétrer chez elle afin de la forcer à subir vos caresses.

(*A Suivre.*) Paul ROUGET

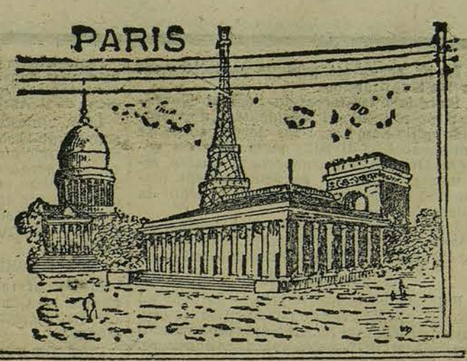
CHOCOLAT LAFAVEUR MATTE FILS Montpellier.



Le Numéro 5 Centimes

LE MIDI

JOURNAL REPUBLICAIN PROGRESSISTE QUOTIDIEN



ABONNEMENTS
France, Algérie, Tunisie : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 10 fr.; Un an, 20 fr.
Pour l'étranger, les frais de poste en sus
Les abonnements partent des 1er et 16 du mois. Joindre 0 fr. 50 pour tout changement d'adresse.

N° 1161. — Mercredi 29 Juin 1904. — 4e Année

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PUBLICITÉ
Les annonces sont reçues :
Dans nos bureaux de Montpellier, chez nos correspondants et dans toutes les agences de publicité de France et de l'Etranger.

Fil Télégraphique spécial. — Rédaction et Administration, 14, Rue du Faubourg-de-Lattes, Montpellier — Fil Télégraphique spécial

LA JOURNÉE

On n'a pas encore la confirmation officielle russe de la défaite navale de Port-Arthur, mais le langage que tiennent maintenant les fonctionnaires de la marine russe donne clairement à entendre que cette défaite est réelle, ainsi que la perte de plusieurs navires.

Le bruit a couru de la mort du roi de Portugal. La vérité est que ce souverain a été frappé, ces jours derniers, d'une congestion dont il est complètement remis aujourd'hui.

Le matin, la Chambre a continué ses travaux sur la loi des assurances mutuelles et de vie; le soir, après l'adoption de plusieurs projets, elle a discuté la suite des articles de la loi militaire.

La commission d'enquête sur les affaires des Chartreux a entendu, dans l'après-midi, divers personnages qui s'étaient offerts pour déposer devant elle. Elle a aussi entendu le syndic de la faillite Lepère.

Le corps d'armée du général Stackelberg, qui se trouvait menacé par les forces supérieures du général Oku, a opéré sa jonction avec le gros de l'armée du général Kouropatkine.

On a inauguré aujourd'hui, à Waterloo, le monument dû au ciseau du sculpteur Gérôme et élevé à la mémoire des soldats morts pour la patrie.

Opinions

LA

Réforme des Chemins de fer algériens

Le Sénat, un peu abrité contre les tempêtes qui sévissent au Palais-Bourbon, va commencer et achever une réforme qui intéresse autrement le commerce français — métropolitain et colonial — que les entreprises des fameux comités décorés de ce titre : il s'agit de la réforme des chemins de fer algériens.

C'est l'œuvre capitale de l'administration de M. le gouverneur Jonnart qui, après l'avoir menée à bonne fin, pourra considérer qu'il a fait l'essentiel pour mêler aussi complètement que possible la vie commerciale de la Métropole et de la grande colonie.

On se rappelle les conditions dans lesquelles le projet a été déposé par le gouvernement. Depuis plus de douze ans, toutes les personnes qui s'occupent des affaires de l'Algérie ne cessent de critiquer le régime de ses chemins de fer d'intérêt général. Des lignes qui forment un ensemble modeste de 3.000 kilomètres, égal au plus petit des réseaux exploités en France, sont réparties entre cinq administrations. Les lignes de chaque réseau sont enchevêtrées dans celles des réseaux voisins, au lieu de former un tout homogène, de sorte que la marchandise circulant d'une ligne à l'autre est grevée de frais accessoires élevés et soumise à des délais de transport considérables.

Le développement économique de l'Algérie exigerait l'exécution d'importants travaux complémentaires ; mais les Compagnies n'ont pas intérêt à les effectuer, car pour la plupart des Compagnies, elles sont rémunérées de leurs dépenses d'exploitation d'après un barème forfaitaire dressé de telle façon qu'elles n'ont pas avantage à accroître leur trafic.

Personne ne conteste que cette situation soit des plus préjudiciables à l'essor de notre colonie et cependant, depuis douze ans, aucun remède n'y a été apporté.

Cependant, l'Algérie, maîtresse de ses ressources financières depuis 1900, consacre tous ses efforts à l'extension de son outillage économique et à l'accroissement du peuplement français; mais il est une chose qui lui est interdite : c'est d'améliorer le système de transport de ses produits ; cette réforme, l'Etat ne veut pas la faire et l'Algérie ne peut pas l'entreprendre.

L'inaction de l'Etat se conçoit. La transformation du régime d'exploitation des voies ferrées algériennes, l'exécution des travaux complémentaires, l'abaissement des tarifs lui imposeraient des charges dont profiteraient les producteurs de la colonie, alors que tout le poids en retomberait sur les contribuables métropolitains. Cela n'est pas admissible. Il faut que le bénéficiaire de la réforme en paye les frais.

Les Compagnies menacées du rachat, incertaines du lendemain, n'osent pas effectuer des travaux coûteux ou des abaissements de tarifs dont elles ne retireraient aucun profit. Et l'Algérie demeure toujours impuissante devant cette double inertie.

Il n'y a qu'un moyen de couper court à cette situation bizarre. Il faut déléguer au gouverneur général l'administration des chemins de fer, comme on lui a déjà délégué, il y a sept ans, l'administration des routes, des ports et des ouvrages hydrauliques. On donnera ainsi à la colonie la possibilité d'étudier, de préparer et de réaliser à ses frais l'unification des réseaux et des tarifs qu'elle sollicite vainement depuis si longtemps. La Chambre l'a compris, en votant le projet de loi auquel le gouverneur général, les ministres, les commissions avaient donné leur approbation ; le Sénat, à son tour, va l'adopter, et il n'existera plus d'obstacle à des communications régulières et faciles entre nos commerçants et ceux d'Algérie. Les uns et les autres en auront à M. Jonnart la reconnaissance la plus méritée.

LUC-OLIVIER.

Propos du Jour

UN BRIGAND CLASSIQUE

Qui donc disait que la noble caste des brigands, qu'illustrèrent Cartouche, Mandrin, Fra-Diavolo et leurs émules, était depuis longtemps disparue?

Ces bandits sympathiques, détrousseurs de grands chemins, champions parfois des revendications sociales, fleurant une chevalerie qui en fit des héros populaires, se conduisaient, à ce que dit l'histoire, comme gens des mieux éduqués, lorsque la rapière au fourreau, ou l'escopette au ratelier, ils traitaient chez eux, leurs prisonniers de qualité, en l'attente de la rançon libératrice.

Il semblait, en effet, que nous étions loin de ces époques légendaires, en ce siècle, où les apaches de tous pays, de tous les poils, de toutes les couleurs, ne rappellent en rien leurs prédécesseurs dans la carrière du crime.

Pourtant, s'il existe encore un brigand sympathique, c'est bien cet Erraissouli, dont l'enlèvement à main armée, du richissime américain Perdicaris, vient de faire tant de bruit, au point d'amener entre nations de l'ancien et du nouveau continent des complications diplomatiques.

On sait dans quelles conditions eut lieu cet enlèvement; on sait aussi que M. Perdicaris, contre la rançon demandée, vient d'être rendu à la liberté ces jours derniers. Mais ce qu'on ne sait peut-être pas, c'est qu'Erraissouli n'est pas la brute qu'on nous avait dépeinte, et qu'il a toute l'allure du brigand classique, au point de vue du savoir-vivre.

C'est du reste, son prisonnier lui-même, qui l'affirme, dans une lettre adressée au *Daily Mail* et dont voici la substance :

Après avoir rendu hommage à son hôte et vanté l'hospitalité qu'il a reçue dans le *repaire* d'Erraissouli, M. Perdicaris constate que le climat de sa résidence forcée est admirable, qu'on ne peut imaginer un plus beau site et qu'il dîne tous les soirs sous la tente avec le célèbre brigand et le chériff d'Ouazzan, venu pour négocier sa liberté. Enfin, le prisonnier ajoute qu'Eraissouli n'a eu surtout pour but dans son enlèvement que d'obtenir la mise en liberté des membres de sa tribu traîtreusement jetés dans les prisons de Tanger, et M. Perdicaris déclare « qu'il a trouvé en Erraissouli, l'homme le plus intéressant, au cœur le plus sensible qu'il ait jamais rencontré. »

On ne pourra nier après la lecture des sentiments qu'éprouve à l'égard d'Erraissouli, M. Perdicaris, que ce dernier, malgré la large saignée faite à sa bourse, n'ait point la reconnaissance du ventre.

Quelqu'un disait même : « C'est à vous donner envie de se faire enlever tout de suite par Erraissouli. »

Nous n'irons pas aussi loin; mais puisque l'opérette est en train de ressusciter et que *Fra Diavolo* est par trop vieux jeu, les musiciens et librettistes nous permettront de signaler à leur attention, le parti qu'ils pourraient tirer de l'aventure de M. Perdicaris, chez ce nouveau « roi des montagnes » marocain.

Le Petit-Bob.

La Politique

LA PEUR ACCUSATRICE

Si la commission parlementaire chargée de faire la lumière dans l'affaire des Chartreux ou, pour mieux dire, si la majorité indépendante dans cette commission veut suivre un bon fil conducteur pour se diriger dans l'obscurité de l'enquête, nous lui conseillons de marcher dans la voie que les amis du gouvernement essaient de lui fermer ; nous l'engageons à pousser en avant toutes les fois que la minorité s'efforce d'arrêter la marche et se fait traîner.

Lorsque l'on a fait mine de scruter les agissements du comité Mascuraud, les ministériels l'ont pris de très haut. Ça n'est pas la question, se sont-ils écriés. Eh bien, vous pouvez être tranquilles ; s'ils se sont si vite et si fort récriés, c'est qu'il y avait danger pour eux à porter les investigations de ce côté.

Ils font de même, maintenant, à propos de l'affaire des cercles. Ils ont menacé de se retirer de la commission plutôt que de permettre que l'affaire des cercles soit élucidée. — Laissez-les faire. Ils n'oseront pas s'en aller sur un incident pareil, parce que ce serait l'aveu qu'ils ont tout à craindre de l'enquête sur ce point. Poussez vivement. Ils se fâchent. Vous êtes donc sur la bonne voie.

Les représentants de la raison sociale Combes et Cie font dire qu'il n'y a aucun rapport entre l'affaire des Chartreux, soumise à l'enquête par la volonté de la Chambre, et l'affaire des cercles imputée à M. Edgar Combes. Bien au contraire, la connexité est étroite et évidente.

Nous savons que l'intermédiaire désigné dans l'affaire de corruption s'est flatté de disposer de l'influence d'un personnage puissant, qui n'est autre que le secrétaire général de l'intérieur, et le même intermédiaire serait convaincu d'avoir trafiqué de la même influence en même puissant personnage, dans des affaires de jeu.

N'est-il pas naturel, n'est-il pas urgent de faire là-dessus la lumière ? Si on éclairait ce point, la première question serait du même coup éclairée jusqu'à aveugler les plus incrédules.

D'ailleurs, M. le procureur général l'a bien compris ainsi, puisqu'il a formé un dossier à part sur ce sujet et qu'il l'a joint aux trois dossiers relatifs aux millions des Chartreux. Par le seul fait de la présence de ce dossier sur le bureau de la commission, celle-ci est régulièrement saisie.

L'intermédiaire a reconnu qu'il avait reçu de l'argent du tenancier d'un cercle « pour être rémunéré de sa démarche ». Quelle démarche? Et auprès de qui? De deux choses l'une, ou cet intermédiaire s'est flatté, à tort, d'avoir fait des démarches auprès du « puissant personnage » et alors il a commis une escroquerie, ou il a réellement obtenu du puissant personnage la faveur qu'il sollicitait, et alors il y a corruption.

De toute façon, il y a dommage pour la morale publique et la justice doit en connaître.

Enfin, croit-on que les amis de M. Edgar Combes auraient peur de voir l'enquête se diriger sur ce point, s'ils n'avaient rien à craindre?

Au contraire, ils encourageraient la majorité à informer dans ce sens, pour en faire sortir une démonstration éclatante en faveur de leur client. Mais leur attitude, au contraire, accuse nettement le « personnage puissant ». — Ils résistent? C'est le moment d'insister. Ils s'arc-boutent contre cette porte entr'ouverte ? La vérité est derrière.

Louis LATAPIE.

ESCARMOUCHES

LAICISONS...

L'antique et vénérable grammaire de Larive et Fleury a été laïcisée, elle aussi. Jugez-en par ces exemples :

TEXTE PRIMITIF	TEXTE REVU
Si tu enfreignais les commandements de Dieu (exerc. 148).	*Si tu enfreignais les lois de la nature quant à l'hygiène* (sic).
Le créateur indulgent a voulu (exerc. 186).	*La nature indulgente a voulu .. etc.*
Les jeunes filles chantent un cantique d'actions de grâces (p. 112).	*Les jeunes filles chantent une ronde graceuse* (sic).
La fête de Pâques est passée depuis plus de quinze jours (ex. 138).	*La fête nationale est passée depuis plus de quinze jours.*
Ces enfants ce sont agenouillés pour recevoir la bénédiction de leurs parents (p. 191).	*Ces enfants se sont querelles pour avoir la plus grosse part du gâteau* (sic).

On se moque des pensionnats où, au cours de musique, dans les romances, « tambour » remplace « amour ».

Et, cependant, ce n'est pas plus ridicule que la réforme laïque de la grammaire Larive et Fleury.

Chronique

LES JEUX

Des Courses du Stade à la « Marche de l'Armée ». — La Grèce terre classique des Jeux. — Les records sportifs de l'Angleterre. — Le record de la persévérance : la partie de Cricket de Galveston. — Au siège de Thionville : un obus dans un jeu d'échecs.

Il y a le jeu et les jeux. Au singulier, le mot a au moins deux aspects : l'aspect joyeux avec la manille et quasi sinistre avec le « six » du « tirage à cinq ». Au pluriel, il n'évoque, au contraire, qu'une idée gaie et saine de plein air et de force. Fanfares, drapeaux et fleurs l'accompagnent, qu'il s'agisse des fêtes gymnastiques ou de cette « marche de l'armée » qui vient de faire courir tout Paris.

L'histoire du jeu et des jeux serait aussi longue que celle de l'humanité.

Adam et Eve jouaient déjà aux jeux innocents au Paradis terrestre qui fut resté le Paradis des enfants, si le serpent n'eut troublé la partie en y introduisant la tricherie.

La Grèce, d'où nous sont venues tant de choses et surtout les « grecs » nous apprit non-seulement le jeu de la Mère l'Oie et celui des osselets, mais encore les jeux athlétiques d'Olympie et les Courses du Stade...

L'Angleterre est devenue, à son tour, la terre classique des jeux et les a confondus dans un seul mot, qui est de la langue universelle : le sport. Elle en a répandu le goût dans ses colonies d'abord et puis dans tout le monde contemporain.

Mais, elle n'en a pas perdu le record, du moins dans les jeux de force, car les records du tir, de la bicyclette et de l'automobile lui échappent, si même elle les détint jamais.

C'est à son exemple que se multiplient en France les « stades » et les « racing-clubs », a côté des stands qui, eux, nous viennent de la Suisse. Cependant, nous ne sommes pas encore rivaux de taille à lutter et il nous faudra encore bien des épreuves internationales pour leur ravir le « challenge » du tennis, du football et du cricket.

Les joueurs des Etats Unis (il est vrai que ce sont des Anglo-Saxons essaimés), leur donnent, au contraire, comme on dit vulgairement du fil à retordre. Ils détiennent même incontestablement le record de la persévérance et de la durée dans les parties liées.

Dans le monde du sport, on cite telle partie de cricket engagée depuis neuf ans, au « Avondale Park » de Galveston, dans la Louisianne, et qui ne doit venir que dans quatorze années! Depuis neuf ans, deux équipes de onze joueurs chacune engagent chaque année, le 4 juin, une partie qui se poursuit jusqu'à ce que tombe un des poteaux.

Alors, rendez-vous est pris pour l'été suivant. Dans quatorze ans, le prix sera décerné (voilà bien encore un trait yankee) non pas à l'équipe qui aura abattu le plus de poteaux, mais à celle qui se présentera avec le plus de survivants. Les équipes vont se présenter le 5 juin à égalité avant l'une et l'autre perdu deux de leurs membres à la dernière partie de 1918? Et quelle revue à passer que celle de ces champions au bout de cette campagne sportive de 23 étés où ils s'étaient engagés dans les formes irréprochables d'une jeunesse déjà entraînée ? Il est vrai que l'entraînement a ses miracles et que, consciencieusement poursuivi, il n'est pas impossible qu'il maintienne un homme en forme jusqu'au détour de la quarantaine.

Une autre partie, qui se signale aussi par une singulière persévérance, vient de se terminer à Berlin. Mais il s'agissait là d'une partie d'échecs commencée dans des conditions assez émouvantes.

Au cours de la malheureuse campagne de France, deux lieutenants de l'armée allemande, deux prussiens, se reposaient à une partie d'échecs dans une ferme des environs de Thionville quand un obus, entrant par la fenêtre, passa entre les têtes des deux officiers sans les toucher, mais en faisant voler en miettes échecs et échiquier (obus et boulets ont de ces effets bizarres comme ceux de la foudre).

Echappés miraculeusement à la mort et remis d'une émotion bien naturelle, nos deux prussiens se jurèrent de se réunir tous les ans, à pareille date, dans un café bien connu de Berlin, pour une partie d'échecs en commémoration de celle où un « mat » brutal avait failli les rendre pour le moins camards.

Pendant 33 ans, à date et à heures fixes, ils furent tous deux exacts au rendez-vous. Mais, l'an dernier, un des deux partenaires, arrivé avant l'heure, s'assit à la table habituelle, disposa les pièces et attendit. Ce fut le petit facteur berlinois du télégraphe qui parut, lui apportant une dépêche de son camarade de la ferme de Thionville. Celui-ci venait de mourir, mais il avait chargé sa famille de lui transmettre tous ses regrets d'un manque d'exactitude... involontaire.

Marcel FRANCE.

NOS TÉLÉGRAMMES

PAR FIL SPÉCIAL

LETTRE DE PARIS

Paris, 28 juin.

UN X OU DEUX?

Par service spécial :

Le P. Dom Michel, supplié par M. Pichat de dire le nom du mystérieux personnage qui lui proposa son entremise pour obtenir une autorisation, a répondu par une lettre. Elle équivaut à un refus pur et simple de parler : il fallait s'y attendre. Comment concevoir qu'un chef de congrégation, qui a donné sa parole de garder le silence a cru le rompre pour faire uniquement plaisir à ceux qui l'ont exilé ? Quand cette considération n'entrerait pas en jeu, il est de toute évidence que l'on doit au point de vue du strict honneur garder sa parole et la tenir vis-à-vis de qui que ce soit quand on l'a engagée formellement. Que l'X soit un maître chanteur ou non, il ne s'agit pas de sa « respectabilité » mais de celle du prieur des Chartreux. Dans sa lettre, Dom Michel écrit : « M. X... n'était pas le seul intermédiaire. Personnellement, il s'était chargé de traiter avec les Chartreux, mais un autre intermédiaire, dont il a refusé de dire le nom, devait négocier avec les personnages politiques. » Nous ne saurons pas plus le nom de ce second X que celui du premier ou ceux des personnages politiques en question, pour la bonne raison que tous ces messieurs ont pris leurs précautions. Ils ne se sont pas contentés d'exiger du prieur sa parole ; ils l'ont nettement prévenu qu'au cas où il se parjurerait, leurs dénégations étaient toutes prêtes.

Nous n'en sortirons donc pas et puisqu'il y avait un X., hier, deux aujourd'hui, il n'y a qu'une chose à craindre, c'est que les inconnus se multiplient, hérissant l'équation d'insolubles difficultés.

Naturellement, les membres de la commission ne sont pas satisfaits ; ce n'est pas à mon avis une raison pour soupçonner la bonne foi des Chartreux et pour les accuser de calomnie. L'affaire dormait comme une chose démodée et classée ; les Chartreux gardaient une attitude correcte et silencieuse ; ils n'ont pas cherché le scandale. La faute de la publicité ne leur incombe pas sachant qu'ils devaient se taire et qu'ils ne pouvaient que se taire, ils ont sans maugréer attendu l'heure d'une justice qu'ils n'espéraient pas si proche.

Brusquement, la tentative de corruption a été affirmée par M. Combes et M. Millerand ; comme eux, ils affirment. C'est à la commission à faire la preuve. Si sa tâche est impossible à cause des menues précautions qu'ont été prises par les coupables, elle peut du moins faire œuvre utile en démontrant, ce qui est patent, qu'il y a eu quelques manigences coupables. Tout le monde sera à cet égard de l'avis de M. Denys Cochin qui tout en regrettant que les Chartreux n'aient pas garde le silence, dès le début, et aient refusé hier de parler complètement, ne peut s'associer au blâme que les Codet et les Rabier, dans leur zèle combiste, révaient de leur infliger.

En attendant la clôture de l'enquête on annonce officieusement que Michel Lagrave est suspendu et qu'un successeur est désigné. Les démentis officiels ne portent pas tant sur le fait de la révocation que sur sa date. On décidera de sa publicité à la fin de l'enquête. Vraiment puisqu'il y a certainement un menteur, soit M. Lagrave soit M. Edgar Combes, il faut qu'il y ait un châtié. Le menteur serait-il l'un que le châtié sera l'autre. La justice et la vérité sont sœurs et marchent la main dans la main dans les peintures symboliques et dans les manuels de philosophie mais dans la pratique qui s'honore de comprendre en elle la politique, elles sont parfois opposables et ennemies. On rend au gré des puissants du jour la justice injuste et la vérité menteuse. C'est le « fait du prince », comme le dit Buiot.

Roger LUTÈCE.

L'AGITATION OUVRIÈRE

Congrès des Travailleurs de la Marine et de l'Etat

Paris, 28 juin. — Les délégués des travailleurs réunis de la marine et de l'Etat tiennent en ce moment à la Bourse du travail, leur cinquième Congrès annuel.

Après la vérification des pouvoirs et une longue discussion à laquelle ont pris part de nombreux orateurs, à l'unanimité le Congrès décide de ne pas admettre à la Fédération des Syndicats, les ouvriers en régie directe des ports et des arsenaux, tout en laissant, à chaque Syndicat, son autonomie particulière.

Les congressistes ont ensuite mis à l'étude les questions qui seront soumises au prochain Congrès général des travailleurs de l'Etat.

FRANCE ET MAROC

Londres, 28 juin. — On mande de Tanger au *Times* :

« En dépit des nouveaux attentats, la France semble ne rien faire. La France ne peut cependant manquer de se rendre compte que le récent accord est un engagement de sa part à mettre tout en œuvre pour rétablir l'ordre au Maroc. »

« L'Aigle Blessé » de Waterloo

Bruxelles, 28 juin. — C'est cet après-midi qu'a eu lieu à Waterloo l'inauguration de l'*Aigle Blessé*, que le maître regretté Gérôme avait exécuté, à la demande de la Société la Sabretache. Les membres de la légation française à Bruxelles y assistaient. Le lieutenant-général Bruylant, directeur de l'Ecole militaire représentait le gouvernement belge. La légation de la Sabretache comprenait une centaine de membres, dont le prince Murat, le duc d'Elchingen, le duc de Rivoli et de nombreux officiers en uniforme.

Au cours de la cérémonie, des sociétés de musique ont exécuté une cantate de circonstance et différents airs militaires, que jouèrent les musiques françaises dans la tragique journée.

M. Edouard Detaille, président de la *Sabretache*, a remis ensuite le monument de Waterloo au *Souvenir français* : « Ce monument, a-t-il dit, est confié à sa garde, mais il est aussi sous la sauvegarde du noble peuple belge, qui, toujours en communauté d'armes avec ses voisins de France et affirmant ses affinités de race en toute circonstance, nous donne le gage d'une cordiale sympathie. »

M. Henry Houssaye, de l'Académie française, a indiqué ensuite pourquoi *la Sabretache* a voulu pieusement élever un cenotaphe aux nobles vaincus de Waterloo.

« Elle a voulu, dit-il, que, à côté du monument belge, du monument prussien, du monument hanovrien, il y eut une pierre française dans le cimetière de la gloire.

Tous les braves morts pour la patrie ne doivent-ils point être honorés, qu'ils soient tombés dans l'ivresse de la victoire, ou dans la rage de la défaite?

Le sacrifice et le dévouement sont les mêmes, le courage est identique : *Gloria victis* !

L'effort vaut par lui-même, sans les contingences du résultat, et dans toutes les guerres y a-t-il plus de sublimes efforts que la marche à la mort des cuirassiers sur le plateau du mont Saint Jean? L'assaut de la moyenne garde, offrant à mitraille anglaise des rangs alignés comme aux parades du carrousel? La défense de Plancenoit, où nos jeunes soldats tenaient encore sous les chaumes crouiants des masures en flammes ?

Un grand nombre de Français assistent à la cérémonie, une cocarde tricolore au chapeau. Les villages des environs de Waterloo sont pavoisés aux couleurs françaises et belges.

La Guerre Russo-Japonaise

L'Émotion de la Russie

De notre rédacteur particulier :

Paris, 28 juin. — Une émotion, telle que la Russie n'en avait éprouvé une pareille en aucun mauvais jour, s'est répandue dans Saint-Petersbourg à la nouvelle du désastre du *Peresviet* en vue de Port Arthur. Au premier moment, la nouvelle était présentée comme réellement effrayante : Non seulement le *Peresviet* aurait été coulé, mais le *Diana* et le *Sebastopol* auraient été mis hors d'usage.

C'était la répétition presque identique de la première surprise, où le *Revitsan* et le *Cesarevitch* avaient été torpillés. La consolation des dégâts causés à quelques contre-torpilleurs ou torpilleurs japonais était maigre. On était en présence d'une complète défaite. Il semble à la réflexion que la commission légitime fut un peu trop près de la consternation : sans doute la perte du *Peresviet* débilite une flotte déjà bien diminuée et très malheureuse, mais paraissant peu sérieuse. Enfin, si la défaite est compréhensible, elle apporte avec elle une surprenante information : La flotte russe qui est sortie de Port-Arthur comprenait cinq cuirassés, six croiseurs cuirassés, et quatorze petits bâtiments d'après les propres rapports de l'amiral Togo.

Les Japonais ont dû être étonnés qu'une pareille escadre soit encore utilisable. Elle n'a pas toute sa force offensive : elle n'a pas sa libre sortie et son libre accès ; elle est incapable de se mesurer avec la flotte de Togo. Mais elle existe. Au cas où elle serait obligée ce tenter une sortie désespérée, elle peut causer de terribles ravages. Au cas où elle se contenterait de défendre Port Arthur, elle peut longtemps arrêter l'assaillant pour aussi tenace qu'elle soit. Comme il est à peu près certain *le Hatouse, le Shikishima, le Yoshimo, le Takachico, le Miako, le Fugi, le Yvote, le Yashima, l'Azuma, l'Idjuno, le Kasuga* sont ou coulés ou or d'usage, l'inégalité des deux marines n'est pas du tout celle qu'on se figure.

Il reste à peu près démontré que l'arrivée d'une escadre de renfort bouleverserait la situation. Si l'on se souvient du mal que les croiseurs de Vladivostock ont causé la semaine dernière aux Japonais, on en conclue que l'empire des mers qui leur est nécessaire leur peut être disputé. Les Russes, sans nul doute, se ressaisiront. Dans les milieux officiels aucune nouvelle officielle n'étant encore arrivée, on espère. Les récits exagérés des Japonais, en d'autres temps, permettent de comprendre cet optimisme.

R. L.

Opinion d'un Officier Anglais

Paris, 28 juin. — L'*Echo de Paris* reçoit la communication suivante :

« Dans une conversation que j'ai pu avoir avec un officier supérieur de l'armée anglaise, à qui j'exprimais l'opinion que les Russes se vengeraient bientôt de leurs premiers revers, il me répondit : « Ne croyez pas cela, du moins pour le moment. Voilà la saison des pluies qui s'avance, les armées auront sous peu beaucoup de peine à se mouvoir dans un terrain détrempé, et je crois qu'elles ne risqueront pas d'embourber inutilement leurs canons et leurs voitures.

« Nous sommes actuellement dans une période assez tranquille, avec une bataille de temps en temps, mais durant laquelle les forces de vos amis les Russes s'augmentent sans cesse. Ne dit-on pas que Kouropatkine reçoit 2.000 hommes de plus par jour? De leur côté, les Japonais ont perdu du temps. Je considère comme mauvaise leur présente situation ; ils vont s'installer sur leurs positions actuelles pour attendre le retour d'une saison meilleure, l'automne si court dans ces pays, et s'il y a des combats de quelque importance, la partie décisive n'est pas encore sur le point d'être jouée.

« Le Japon a fait un grand effort pour amener sur le continent un nombre d'hommes considérable, mais aujourd'hui, il ne peut guère espérer de gros renforts, tandis que la Russie est inépuisable. Les télégrammes officiels nous ont appris que l'escadre de Port-Arthur est complètement réparée. La flotte de la Baltique est prête à partir de Russie, et se mettent en route pour l'Extrême-Orient plusieurs corps d'armée,

« Si les Japonais ne se hâtent pas dans l'attaque de Port Arthur, s'ils ne peuvent pas s'emparer de cette base navale et si la nouvelle escadre russe peut l'atteindre, leur situation sera alors bien dangereuse et les succès obtenus jusqu'à ce jour et à quel prix ? auront été inutiles. Ce sera alors le moment de la revanche dont vous parlez et puis, ajoute mon interlocuteur, savez-vous ce qui leur manquera bientôt? C'est l'argent, le nerf de la guerre, comme vous l'appeliez en France. Je tiens ce renseignement de bonne source, malgré les assurances officielles, et je peux vous le répéter. »

Le Rôle des Cosaques

Saint-Pétersbourg, 28 juin. — Le *Novoie Vremia* rapporte : « Voilà déjà plus d'un mois que nos cosaques opèrent à l'avant-garde de notre armée. Peu à peu, les opérations de trois détachements se sont expliquées : celle du détachement du général Renenkampf, en avant de l'aile gauche; celles du général Mitchenko au Sud, et celles du général Samsonow encore plus au Sud, près de la ligne du chemin de fer de Liao-Toung.

« De temps en temps, nous recevons des nouvelles des détachements de l'avant-garde. Leur service est bien difficile, car ni le froid, ni la chaleur, ni le mauvais temps ne les empêchent de se transporter d'une place à l'autre.

« Nos cosaques et leurs officiers doivent souvent coucher à la belle étoile : souvent les vivres leur manquent, mais ils supportent cette vie, qui n'est qu'une souffrance perpétuelle, de bonne grâce, ce qui prouve non seulement leur bravoure mais aussi leur patriotisme. Leurs fidèles amis, leurs chevaux, partagent cette vie et restent très souvent sans nourriture.

« Les plus grandes peines sont endurées par la brigade du général Mitchenko, qui a fait, en hiver, en Corée, plus de 600 kilomètres. Les chaussures et les habits des officiers et des soldats sont probablement dans un état lamentable. Les conserves leur manquent probablement, ainsi que le tabac, le sucre et beaucoup d'autres objets. »

SUR LE THEATRE DE LA GUERRE

La Marche des Japonais

Quartier général du général Kuroki, *via* Fusan, 25 juin :

Les Japonais poursuivent leur marche en avant depuis deux jours et on s'attend à une bataille près du défilé de Motien-Ling, où les Russes sont retranchés. Le temps est splendide.

Saint-Pétersbourg, 28 juin. — Une dépêche de Liao-Yang annonce que l'organe officiel du général Kouropaikine, le *Messager de l'Armée*, rapporte qu'à la bataille de Vafangou, les troupes russes de l'aile gauche, sous le commandement du général Guerngross, ont pris aux Japonais quatre canons de campagne ainsi que plusieurs canons-revolver.

Le *Messager de l'armée* attire l'attention sur la ruse à laquelle ont souvent recours les troupes nippones, ruse consistant à hisser des drapeaux aux couleurs nationales japonaises et qui, vus de loin, ressemblent aux pavillons de la Croix-Rouge.

Suivant les renseignements parvenus au quartier général au ministère de la guerre, le corps d'armée du général Stackelberg, qui se trouvait menacé par les forces supérieures du général Oku, a opéré sa jonction avec le gros de l'armée du général Kouropatkine.

Faiblesse de la Flotte Japonaise

Saint-Pétersbourg, 28 juin. — Le *Novoie-Vremia* déclare que les critiques militaires sont unanimes à reconnaître que l'armée du général Stackelberg aurait pu courir les plus grands dangers, si l'escadre japonaise avait bombardé Kaï Tcheou.

La non intervention de l'escadre nippone est attribuée à la faiblesse de toutes les unités à la suite de leur longue campagne. C'est à cette même cause, qu'on attribue l'échec de l'amiral Kamimoura, lors de sa tentative de couper la retraite à l'escadre de Vladivostock.

Dépêches Diverses

Shang-Haï, 28 juin. — Le maréchal Oyama quittera Tokio le 6 juillet pour prendre le commandement supérieur en Mandchourie, avec le baron Kodama comme chef d'état-major.

Vladivostock, 28 juin. — L'amiral Skrydloff a ordonné le nettoyage des machines, des chaudières et des coques, afin de permettre aux navires d'atteindre le maximum de vitesse.

On ne croit pas que l'escadre puisse sortir avant un mois.

La Défaite de Port-Arthur

Saint-Pétersbourg, 28 juin. — On n'a pas encore la confirmation officielle russe de la défaite navale de Port-Arthur, mais le langage que tiennent maintenant les fonctionnaires de la marine russe donne clairement à entendre que cette défaite est réelle, ainsi que la perte de plusieurs navires.

Départ d'un corps d'armée

Saint-Pétersbourg, 28 juin. — Le 1er corps d'armée partira prochainement pour le théâtre de la guerre. Ce corps d'armée comprend, comme on le sait, le régiment de Viborg, dont l'empereur Guillaume est le chef honoraire.

Le 10e corps est presque complètement arrivé à destination.

De ce fait, les forces du général Kouropatkine se trouvent augmentées de vingt-cinq mille hommes. Dans le 10e corps se trouve aussi la division des troupes du général Dragomiroff, comprenant quatre régiments, qui se sont particulièrement distingués à la passe de Tchika, pendant la guerre russo-turque.

Le 17e corps n'arrivera pas à destination avant la mi juillet. Par contre, les cosaques de l'Oural sont déjà arrivés à destination.

Bonne Prise

Saint-Pétersbourg, 28 juin. — Le tribunal des prises a déclaré de bonne prise la capture de l'*Atlantan*, car il a été reconnu qu'il transportait de la correspondance de guerre. Le navire et la cargaison ont été confisqués; leur valeur dépasse un million de roubles.

Les motifs de la confiscation sont que le navire portait une cargaison bien supérieure à celle que le Lloyd autorise. Il a été rencontré dans la mer Jaune, alors qu'il aurait dû passer dans le Pacifique, route moins longue et plus sûre, étant donné la guerre, pour aller à Singapour.

La maison Péterson, consignataire, avait été chargée des transports du Japon pendant la guerre sino-japonaise.

Nouveau succès japonais

Tokio, 28 juin. — Hier matin, après un vif engagement qui dura six heures, l'armée de Ta Kou-Chan mit en déroute une colonne russe, composée de cinq bataillons d'infanterie et de deux régiments de cavalerie avec seize canons, et occupa ensuite Fen Choui-Ling, à 27 milles au nord ouest de Siou-Yen. Les Russes se replièrent dans la direction de Si-Mou-Tcheng. Les Japonais eurent un commandant tué et une trentaine d'hommes tués ou blessés.

EN RUSSIE

Arrestation d'espions japonais

Saint-Pétersbourg, 28 juin. — A Wesenberg, à seize heures de Saint-Pétersbourg, des gendarmes arrêtèrent, comme suspects, un joueur d'orgue de barbarie, accompagné d'un homme présentant un singe merveilleusement dressé. Au commissariat de la gare voisine, le joueur d'orgue et son compagnon montrèrent des passeports les présentant comme sujets bulgares. Néanmoins, ils furent fouillés et dans l'orgue de barbarie on découvrit des plans d'une très grande précision, portant l'indication des accidents de terrain, des sentiers, des ruisseaux, ainsi qu'une chaîne d'arpenteur et tous les objets nécessaires pour lever des plans.

Longuement interrogé, le joueur d'orgue reconnut être colonel d'état-major japonais; le montreur de singe était son brosseur.

Ils ont été arrêtés et transférés à Riga.

INFORMATIONS DIVERSES

Communication Japonaise

Paris, 28 juin. — La légation du Japon a reçu, dans la matinée, la dépêche suivante :

« Tokio, 28 juin. — L'armée japonaise a débarqué à Takoushan, après la bataille acharnée du 27 juin, qui dura six heures et a occupé Fenshuyling, à 23 milles au nord-ouest de Suiyen.

« Les forces ennemies se composaient de cinq bataillons d'infanterie, deux régiments de cavalerie et seize canons. Elles furent mises en désordre et prirent la fuite vers Tomuchindi.

« On estime les pertes japonaises à une centaine de tués. »

LES MILLIONS DES CHARTREUX

Paris, 28 juin.

Pour couvrir la retraite d'Edgar

La *République des Charentes*, moniteur officieux de M. Combes, à La Rochelle, consacre à la situation gouvernementale un long article.

Après avoir essayé d'établir que, malgré les attaques de M. Millerand et le scandale des Chartreux, le ministère est encore solide et que la majorité qui le soutient reste compacte, la *République des Charentes* ajoute qu'il est question de reprendre la conception d'un sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur.

Elle écrit : « Il faut en revenir au sous-secrétariat d'Etat à l'intérieur, confié à un membre du Parlement responsable comme un ministre. Les calomnies qui courent en ce moment sur MM. Demagny et Edgar Combes prouvent que les fonctions de secrétaire général à l'intérieur ont trop d'importance pour être confiées à un simple fonctionnaire agissant sous la responsabilité du ministre de l'intérieur.

« Aussi, dans les milieux parlementaires, le bruit court que M. Edgar Combes songerait à se consacrer à ses fonctions de conseiller d'Etat.

« On assure même que le président du conseil songerait à créer pour le remplacer le sous secrétariat d'Etat de l'intérieur et appellerait à ces fonctions un député de la Charente-Inférieure dont le fils est attaché déjà à son cabinet, M. Reveillaud.

« Tous les membres du Parlement appartenant au Bloc approuvent cette idée et sont d'avis que, si M. Combes prend rapidement une décision aussi énergique, il assurera une nouvelle vie à son ministère ».

Tout cela sent le fagot. Et l'on peut avancer, sans risque de s'égarer beaucoup, que ce plan mirifique du vieux roublard de la place Beauvau n'a d'autre but que de couvrir, autant que faire se peut, l'inévitable retraite de M. Edgar,

A LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Audition de M. Chenavaz

La commission d'enquête a entendu M. Chenavaz, député, qui a exposé les mœurs politiques de l'Isère où le *Petit Dauphinois* que dirige M. Baragnon soutient les candidats aux élections moyennant finances.

En 1895, a dit M. Chenavaz, j'étais candidat, M. Baragnon n'osa pas me demander de l'argent parce que j'étais collaborateur de la maison mais il soutint contre moi un concurrent qui lui aurait, paraît-il, versé trente mille francs.

M. Chenavaz est persuadé que c'est M. Baragnon qui a été l'initiateur de toute la campagne. A un moment, il a trouvé que Besson allait trop loin et il a voulu l'arrêter, mais Besson a passé outre sur la demande de M. Poulain.

M. Chenavaz dit que M. Baragnon fit jadis des démarches auprès d'un groupe de députés pour en obtenir un concours financier.

M. Maillhard, sur une question, déclare qu'à sa connaissance il n'y avait à la banque Lepère aucun compte d'hommes politiques; cependant, M. Lepère a fondé certaines Sociétés filiales qui ne figurent pas sur ses livres.

Après le départ de M. Maillhard, la commission décide de tenir ce soir, si c'est nécessaire, une séance de nuit; elle désire, en effet, terminer ses travaux vendredi.

M. Maillard, syndic de la faillite Lepère, reconnaît que les chartreux ont fait des opérations à la Caisse universelle, sous le nom de l'un d'entre eux, mais il a ajouté que ses fonctions de syndic l'empêchent de répondre sur la nature de leurs opérations.

M. Colin déclare à ce moment qu'il doit dire que sa conviction entière est, maintenant, que M. Edgard Combes est absolument en dehors de cette affaire des chartreux.

M. Colin. — La commission doit être édifiée maintenant sur l'inanité des accusations portées contre M. Edgar Combes. Je propose qu'elle n'entende plus des témoins.

MM. Bounevay et Fabre sont de cet avis, M. Rodet aussi, il ajoute:

J'enregistre le fait que la commission met désormais M. Edgar Combes hors de cause. Dans ces conditions, je renonce bien volontiers à l'audition de M. Abrié.

La commission prend connaissance d'un rapport du procureur de la République, rendant compte de la façon dont ont été opérées les perquisitions chez M. Chabert, et leur résultat, et estimant à la nécessité de conclure par un non-lieu.

La commission décide de demander au garde des sceaux, communication de diverses pièces.

Audition de M. Pichat

M. Pichat rend compte de sa démarche auprès des Chartreux; il l'a faite avec son cœur et regrette qu'elle ait été inutile. Il ajoute :

L'honneur et la cause des Chartreux auraient gagné à ce qu'ils se décidassent à rompre le silence.

M. Bouheyallex. — M. Pichat a dit à la tribune qu'il avait la preuve de la tentative faite auprès des Chartreux. N'est-il pas disposé à se dégager de la responsabilité qu'il a ainsi encourue aussi bien que celle qu'il a assumée en ce qui concerne M. Besson, en se solidarisant avec lui.

M. Pichat. — Je me suis expliqué sur l'incident à la tribune, j'entendais dire seulement que j'avais une certitude. Je ne me solidarise pas avec M. Besson, ma déposition a été absolument sincère. Je n'ai rien à en renier. (Mouvement). Je proteste énergiquement contre les allégations de M. Mazet.

M. Rouzet. — A propos de la proposition faite au prieur, à Fourvoirie, comment le fameux X... a-t-il pu approcher le prieur qui n'est pas d'accès facile ?

M. Pichat. — Je l'ignore.

M. Rouzet. — Ne croyez-vous pas qu'il ait été envoyé par un groupe de la Chambre, celui auquel appartenaient les quatre parlementaires ?

M. Pichat. — Je n'ai aucune idée là-dessus et je n'ai rien à dire.

M. Le Moigne. — Si M. Pichat voulait aujourd'hui donner ces noms, je m'y opposerais formellement. Ce serait une calomnie anonyme de plus lancée sans qu'il soit possible de la prouver ou de la détruire.

M. Caffarelli. — M. Mazet a dit que M. Pichat dirigeait la campagne de M. Besson. Ce n'est pas vrai.

M. Pichat. — Avant le 13, je l'ignorais absolument et j'ai déjà protesté.

M. Codet. — A quelle date placez-vous la visite de l'X à la Grande-Chartreuse ?

M. Pichat. — Je n'en sais rien; c'est le 3 mai que j'en ai parlé au Père général.

M. Codet. — Que vous a-t-il dit ?

M. Pichat. — Notre conversation a été assez vague. (Mouvements.) Ce jour-là il m'a simplement parlé des 300,000 francs à verser d'abord et des deux millions ensuite pour être autorisés.

M. Codet. — Il ne vous a pas cité de date ?

M. Pichat. — Ce jour-là, il ne m'a cité aucune date et aucun nom.

M. Codet. — Connaissez-vous une autre démarche de même nature faite par une autre personne à une autre époque ?

M. Pichat. — Non.

M. Vogeli. — J'ai été hier très indigné des allégations de M. Mazet. J'apporte ce témoignage : Le 13 mars, à plusieurs reprises, M. Pichat est venu me trouver pour me raconter ce qu'il apprenait au fur et à mesure de M. Besson, à propos des démarches de la journée, et j'affirme que M. Pichat, que ces révélations paraissent fort émouvoir, a été non l'instigateur, mais la dupe et la victime de la campagne de M. Besson. Sa démarche auprès de M. Antonin Dubost et de moi prouve sa bonne foi.

M. Pichat. — Je remercie très chaleureusement M. Vogeli de son témoignage.

M. Codet. — Il résulte de la déposition de M. Antonin Dubost qu'il s'est montré très discret sur les confidences que lui avait faites M. Besson. Je constate que M. Pichat n'a pas eu la même discrétion. (Mouvements divers).

M. Pichat se retire.

M. le président communique une lettre de M. Paulin Silvan, avocat.

La commission, après avoir entendu cette lecture, entend M. Rajon.

Audition de M. Rajon

M. Claude Rajon, député, prête serment.

M. Rajon. — La demande d'autorisation des chartreux fut déposée à l'extrême limite du délai légal.

Le 20 août, le conseil général de l'Isère émettait, à une forte majorité, un vœu pour l'application énergique de la loi sur les congrégations. C'est alors que commença la campagne de presse et de pétitions en faveur des chartreux. Les pétitions étaient oubliées dans les journaux religieux et dans *l'Impartial de l'Isère*, journal nationaliste, qui était la propriété de M. Baragnon. Les deux autres journaux, *le Journal au Dauphiné* et *le Petit Dauphinois* ne tardaient pas à passer à la cause des chartreux.

L'évêque de Grenoble vint à Paris voir le ministre de l'intérieur le 7 octobre. La demande d'autorisation est transmise au préfet de l'Isère avec une indication favorable et l'avis du ministre des finances portant : « Pas d'objection. » En 1902, le rapport préparé était favorable aux Chartreux.

Enfin, lorsque le ministère Combes fut formé, les députés de l'Isère se préoccupèrent de la question des Chartreux. Je vis le secrétaire général, M. Edgar Combes, et je lui demandais les intentions du gouvernement. Il me répondit que l'avis très arrêté du président du conseil était que les Chartreux devraient être expulsés, parce que leur demande d'autorisation ne portait que sur leur seul établissement ayant une annexe commerciale : il était entendu que le projet de loi qui les concernait leur serait défavorable.

M. Rajon expose les conditions dans lesquelles il rédigea et déposa son rapport tendant au rejet de la demande d'autorisation des Chartreux. M. Rajon déclare que M. Baragnon fut manifestement le principal instigateur de toute la campagne, il partage l'avis de M. Chenavas au sujet des campagnes intéressées que faisait dans l'Isère M. Baragnon qui avait donné une commission en blanc à M. Besson pour le cas où il ne réussirait pas. M. Rajon conteste la moralité de M. Baragnon.

Il rappelle l'affaire des comptoirs malgaches qui motiva sa démission de président du conseil général des Bouches du-Rhône et au sujet de laquelle il lui fut versé 360 mille francs. M. Rajon est persuadé que le *Petit Dauphinois* de M. Baragnon a imposé son discours au père Rey et il n'est pas éloigne de croire que ce ne sont pas les gens du *Petit Dauphinois*, Baragnon et Besson qui sont les fameux intermédiaires simplement recherchés par la commission. M. Rajan conclut en disant que M. Baragnon a été la victime d'un de ses élèves.

Audition de M. Herbault

M. Herbault, ancien procureur de la République, est entendu sur l'affaire Lepère. Sa déposition n'apporte rien de nouveau au sujet de l'affaire des chartreux. L'instruction ouverte a établi que M. Lepère distribuait des mensualités à plusieurs journaux appartenant à toutes les opinions, et qu'une dizaine de journaux financiers avaient tenté un chantage à l'égard de Lepère. Les mensualités servies ne provenaient pas, suivant M. Herbault, des chartreux qui ne figurent pas comme débiteurs dans les livres de la banque.

M. Herbault fournit des renseignements sur le Père qui est un homme taré, plusieurs fois condamné en Belgique et financier véreux qui, pour capter la confiance, affectait une dévotion apparente.

M. Herbault, sur une question de M. Berthoulat déclare que M. de Vallès lui fit connaître le nom avant le départ de M. Lagrave, mais qu'il ne manifesta devant lui à ce sujet aucune émotion particulière.

Audition de M. Zévaès

M. Zévaès entendu, déclare avoir, un jour, répondu à M. Baragnon et à ses avances, qu'il n'avait pas assez d'argent pour être de ses amis. Il fut donc toujours combattu par le *Petit Dauphinois*, M. Zévaès ajoute : « Dans toutes les déclarations de M. Besson, il y a une foule de contradictions qui démontrent que l'affaire des millions des Chartreux n'est qu'une imposture. »

La séance est levée à 7 heures et renvoyée à demain.

LES OUVRIERS MILITAIRES

Paris, 28 juin. — Le congrès des ouvriers des établissements militaires a adopté, ce matin, le rapport présenté par le Syndicat de Toulouse, en réponse aux réformes proposées par M. Waddington, rapporteur du budget de la guerre, en 1904, au Sénat.

Le congrès a ensuite adopté le vœu suivant :

« Si par les besoins du service, des ouvriers sont changés de professions respectives et par rang d'ancienneté, ces changements ne pourront entraîner de déclassement de la catégorie primitive, ni une diminution de salaires. »

D'autres vœux, relatifs aux cas de maladie, de décès ou de licenciement, ont également été adoptés sans opposition.

AU PALAIS-BOURBON

Paris, 28 juin.

Séance du Matin

Présidence de M. Etienne, vice-président.

On reprend la discussion du projet de loi relatif à la surveillance et au contrôle des Sociétés d'assurance sur la vie.

M. Congy présente un contre-projet qui est repoussé par 499 voix contre 21.

On adopte les articles 1 et 2 du projet de loi qui exige des Sociétés d'assurances la formalité de l'enregistrement.

MM. Auffray, Congy, Bonnevay, Chastenet et **Ferrette** présentent des observations sur les articles 3 et 4 qui sont votés.

On adopte l'article 5 qui oblige les Compagnies françaises à avoir un capital de 2 millions au moins et les sociétés de forme mutuelle, un capital de 200.000 francs au moins.

Une partie de l'article 6 qui impose aux sociétés l'obligation de constituer des réserves mathématiques équivalentes à leur engagement, est également voté.

MM. de Castelnau et **Ferrette** ayant présenté des obligations au sujet d'une partie de cet article, la discussion est renvoyée à jeudi et la séance est levée.

Entre les Deux Séances

LES COULOIRS

On commence à songer à la clôture de la session qui préoccupe plus particulièrement cette année le monde parlementaire, en raison des élections pour le renouvellement des conseils généraux et d'arrondissement fixées, comme on le sait, au 31 juillet prochain.

Le désir général est de voir prononcer la clôture le 12 juillet au plus tard, pour permettre aux membres du Parlement de se rendre dans leurs départements respectifs.

Ceux-ci sont tous intéressés à ces élections au point de vue de la politique générale, et un certain nombre même le sont à un titre personnel, puisqu'il y a environ deux cents députés et cent sénateurs qui sont conseillers généraux sortants.

La difficulté est de savoir comment on réglera l'ordre des travaux parlementaires pour rendre possible avant la fête du 14 juillet la séparation des Chambres. On considère comme nécessaire l'achèvement de la loi sur le service de deux ans, et ce résultat pourra, à la rigueur, être atteint en multipliant les séances du matin.

D'autre part, le vote des quatre contributions directes est obligatoire avant la clôture de la session, comme tous les ans à pareille époque. Reste à savoir si l'on pourra greffer sur la discussion de ces contributions, l'impôt sur le revenu, que le gouvernement avait projeté d'amorcer au moins avant les vacances.

Cela ne semble possible qu'au prix d'une prolongation de session durant la deuxième quinzaine de juillet, qui est incompatible avec l'ouverture de la période électorale des conseils généraux.

Enfin on voudrait pouvoir discuter, avant les vacances, les conclusions de la commission d'enquête sur l'affaire des Chartreux. Le président du conseil tient personnellement, paraît-il, à ce que la Chambre ne se sépare pas sans avoir formulé son sentiment sur cette affaire; mais on ignore encore, quoique l'enquête paraisse près de son terme, si la commission pourra déposer son rapport à bref délai.

Séance de l'après midi.

La séance est ouverte à 2 heures : M. Brisson préside.

M. Gayraud demande à interpeller sur l'interdiction faite aux ecclésiastiques de prendre part au concours d'agrégation.

Le président. — Quelle date propose le gouvernement ?

M. Chaumié. — Je suis aux ordres de la Chambre.

Voix à gauche : A la suite.

M. Gayraud expose l'intérêt qu'il y aurait à discuter, sans tarder, cette interpellation qui soulève une importante question de principe. La mesure prise par le ministre a été en violation des lois existantes.

Une voix à gauche : Qu'est-ce que cela nous fait !

L'interpellation est mise à la suite des autres.

La Chambre adopte un projet de résolution ayant pour but d'autoriser une loterie pour la création d'un musée à Autun; un projet tendant à autoriser des travaux au port du Havre; un projet portant l'ouverture des crédits supplémentaires; un projet portant l'ouverture de crédits destinés à la création des installations en vue de la fabrication intensive du pain de guerre nécessaire à la mobilisation.

La Chambre discute un projet tendant à accorder un crédit de 50.000 francs aux habitants de Mamers, victimes de l'orage du 7 juin dernier.

M. Caillaux propose de porter le chiffre à 100,000 francs.

L'amendement Caillaux est adopté par 460 voix contre 129.

La Loi Militaire

On reprend la discussion de la loi militaire. Le deuxième paragraphe de l'article 41 porte que les territoriaux sont assujettis à une période d'exercice de six jours, non compris le jour de l'arrivée et celui du départ.

M. Coliard demande la suppression de ce paragraphe.

M. Coliard insiste et son amendement combattu par la commission, est adopté par 346 voix contre 224.

La Chambre adopte encore par 402 voix contre 142, une addition de M. Berton, portant que les périodes d'instruction pourront coïncider avec les travaux des champs et la vendange.

La commission accepte un amendement de M. Maure, portant que les réservistes devront accomplir leur période dans le corps d'armée le plus proche de leur domicile.

Après le rejet de plusieurs amendements, l'ensemble de l'article 40 est adopté, ainsi que l'article 41, relatif aux appels en cas de mobilisation.

La séance est levée à 6 h. 35.

Séance, jeudi matin.

SÉNAT

Paris, 28 juin.

Présidence de M. Fallières.

Le président annonce qu'il a reçu une demande d'interpellation de M. Ponthier de Chamaillard au ministre des travaux publics, sur le retard apporté à la communication de certains documents à la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la règlementation du travail des mécaniciens et des agents des chemins de fer.

La date de cette discussion sera ultérieurement fixée.

L'Enseignement Congréganiste

On reprend la discussion relative à l'enseignement congréganiste.

M. de Lamarzelle a la parole.

Ayant dit que la question du droit de l'enfant doit être laissée hors du débat, il déclare que seul, le droit de la famille et le droit de l'Etat ne peuvent être opposés l'un à l'autre.

Le droit de l'Etat, dit l'orateur, est un droit de contrôle, au point de vue de la capacité où de la moralité des éducateurs; or, les congréganistes ne sont ni des incapables, ni des indignes.

Si l'on refuse le droit d'enseigner aux congréganistes, il faudrait le refuser également aux prêtres qui prononcent des vœux pareils aux leurs et aussi aux laïques catholiques qui croient aux dogmes. En réalité, la majorité veut enlever la liberté à tout ce qui n'est pas le bloc.

M. de Lamarzelle, au nom de la droite, indique vivement le projet. Il constate que loin d'établir l'unité morale du pays, M. Combes déchaîne la guerre. La loi qu'on demande de voter est une loi de circonstances, boiteuse, haineuse. Au lieu de faire l'union des Français, on cherche à détruire la foi et à provoquer la discussion.

Nous voyons une nouvelle France se lever, la France du drapeau rouge. C'est le résultat de votre politique sectaire. Le mal que vous avez fait sera difficilement reparé par vos successeurs. (Vifs applaudissements à droite.)

M. Goujon combat aussi la loi en discussion, au nom de la liberté.

L'orateur fait l'historique de la loi et veut montrer que le gouvernement n'a fait qu'obéir à une impulsion extérieure. Il reproche au gouvernement de suivre la majorité au lieu de la guider et se demande quel est le but final poursuivi par les partisans de la loi et ce qu'ils entendent par unité morale.

Il estime que les divisions, dans une société sont le ferment nécessaire des améliorations.

Le contrôle de l'Etat sur l'enseignement n'existe ni aux Etats Unis ni en Angleterre, et l'Histoire montre que l'unité est une chimère.

M. de Montfort s'efforce longuement de démontrer qu'en présentant ce projet de loi, le gouvernement a manqué à tous ses engagements.

La suite de la discussion est renvoyée à demain mercredi, 2 heures, par 179 voix contre 103.

La séance est levée à 5 h. 50.

NOUVELLES POLITIQUES

Paris, 28 juin.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet. La séance a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

M. Delcassé a fait l'exposé de la situation en Extrême-Orient et des différentes affaires extérieures en cours.

GUERRE ET MARINE

Le Capitaine Muller

Paris, 28 juin. — On se souvient des voies de fait auxquelles, il y a quelques mois, le capitaine en retraite Muller s'est livré, à Paris, sur le général O'Connor, alors commandant de la division d'Oran. Traduit à la suite de ces faits devant un conseil d'enquête, il avait été relevé de son service aux remontes, mais non rayé des cadres de l'armée territoriale.

Les griefs du capitaine Muller visaient non seulement le général O'Connor, mais aussi le colonel Billet, du 3e régiment de spahis, qu'il accusait de s'être fait autrefois contre lui l'instrument de rancunes supérieures.

On rapporte de Batna que, dans la nuit de samedi à dimanche, tandis que deux escadrons de spahis, sous les ordres du colonel Billet, faisait des exercices d'embarquement à la gare, le capitaine Muller, qui venait d'arriver de Nantes, s'approcha du colonel et l'injuria violemment en levant la main sur lui; aussitôt, le colonel donna l'ordre à des spahis de se saisir du capitaine, qui fut appréhendé par des cavaliers, mais qui continua à apostropher le colonel à distance et lui lança de loin ses gants.

Arrivé à l'hôtel, le capitaine Muller écrivit au colonel Billet qu'il attendrait ses témoins jusqu'au lendemain midi.

« L'Amiral-Aube »

Cherbourg, 28 juin. — Le croiseur *Amiral-Aube* qui devait appareiller pour Saint-Domingue et les Antilles, a reçu contre-ordre; il est parti ce matin pour rejoindre l'escadre du Nord dans le Pas-de-Calais.

DANS LES BALKANS

L'Europe et la Porte

Coustantinople, 28 juin. — L'ambassadeur anglais, dans la dernière audience que lui a accordée le sultan, a fait entendre que l'Europe serait obligée de prendre des mesures énergiques, si la situation des Arméniens n'était pas changée.

On parle de nouveaux massacres et de la destruction nombreuse de maisons par les Kurdes de Kharpon.

NOUVELLES DIVERSES

Le Retour de la Sardine

Brest, 28 juin. — **La science est encore une fois prise en défaut, car elle avait prédit l'abandon complet des côtes de Bretagne par la sardine.**

On sait qu'une colonie de pêcheurs bretons s'était rendue en mission en Algérie et en Tunisie afin d'étudier la possibilité d'une emigration bretonne sur la côte d'Afrique afin d'y pêcher la sardine.

Or, la sardine, qui avait fui la Bretagne depuis trois ans, vient de reparaître. A Audierne, les braves pêcheurs font des prises splendides de vingt à vingt-cinq mille poissons; à Penmarck, chaque bateau rapporte journellement de trois à quatre mille poissons. La joie est revenue avec le pain au foyer du pêcheur breton.

Le Centenaire de La Tour d'Auvergne

Carhaix, 28 juin. — Carhaix a célébré, hier, l'anniversaire de la mort de La Tour d'Auvergne. La ville est pavoisée; un détachement du 118e de ligne fait le service d'honneur.

Après une distribution de pain aux indigents, le cortège s'est rendu à l'église paroissiale où a eu lieu un service. Les honneurs ont été rendus au héros par le 118e, dont la musique a exécuté la sonnerie au drapeau et *la Marseillaise*. On a ensuite entendu le chant de l'*Ecolier Carhaisien*, glorifiant le premier grenadier.

Puis a eu lieu le dépôt, aux pieds du héros, d'une couronne d'immortelles qui a été déposée par l'adjudant en retraite Louquet. Après quoi, les reliques de La Tour d'Auvergne ont été placées au pied du monument où elles sont gardées par un factionnaire.

A midi, un grand banquet a eu lieu par souscription; la fête dure trois jours.

Révolte de Potaches

Toulon, 28 juin. — Un groupe de jeunes élèves de notre Lycée, au nombre de 60 environ, revenant hier soir, à 5 heures de la promenade, était arrivé au faubourg du Mourillon, quand le surveillant ayant fait une observation à un élève, tous les camarades de ce dernier prirent fait et cause pour lui, contre le surveillant. Ils retournèrent ensuite à Toulon en déhandade, en chantant l'*Internationale* et la *Carmagnole*.

Le proviseur de notre Lycée a reçu un rapport sur l'incident.

Le Bey de Tunis en France

Tunis, 28 juin. — Le départ de S. A. le Bey et de sa suite pour la France, aura lieu définitivement le 12 juillet. Un navire de guerre sera affecté au transport de Tunis à Marseille, où M. Pichon sera présent. Il n'y aura pas d'arrêt à Marseille, et le train spécial emportera immédiatement le souverain sur Paris.

A l'Etranger

EN ANGLETERRE

LES ANGLAIS AU THIBET

Londres, 28 juin. — Des télégrammes venant du Thibet annoncent que les Thibetains ont attaqué, le 24 juin, le village de Ralla, où se trouvent les avant-postes anglais. Les Thibetains furent repoussés et subirent de grosses pertes.

Une colonne de renforts en marche sur Gyantsé a eu à soutenir un assaut à Niani, un peu au sud de Gyantsé. L'ennemi possédait deux canons.

Il est fort probable qu'une grande bataille a été livrée hier, par le général Macdonald et le colonel Younghusband, mais l'on n'a encore aucune nouvelle à ce sujet.

L'ENTREVUE DE KIEL

Londres, 28 juin. — Le *Standard* dit à propos de la visite du roi Edouard à Kiel : « Pris comme il devait l'être avec le voyage du roi en Italie et en France, le voyage à Kiel est un signe extérieur visible de l'amitié générale. Allemands et Anglais n'ont qu'à s'abstenir de prêter attention aux brandons de discorde officieux pour voir qu'ils n'ont aucune vraie cause de querelle. Le roi et l'empereur prennent un moyen efficace pour le leur enseigner, et c'est sous ce rapport que leur présence à Kiel a une véritable importance politique. »

Le *Daily News* dit : « Il ne peut être question à l'égard de l'Allemagne d'une sympathie comme celle que nous avons pour la France; il suffit pourtant que les démocraties des deux pays se connaissent mutuellement pour se fier l'une à l'autre. En attendant, nous ferons bon accueil à toute démarche tendant à une entente analogue à celles que nous avons établies avec la France et l'Italie. »

Le *Daily Graphic* déclare qu'on ne peut mettre en doute la signification politique de l'entrevue de Kiel : « On y a jeté, dit-il, une semence excellente, et nous espérons que l'exemple donné par les deux souverains sera suivi avec zèle par les deux pays qu'ils représentent si dignement. »

EN ESPAGNE

LA SITUATION POLITIQUE

Madrid, 28 juin. — Aussitôt la loi sur les alcools votée par le Sénat, c'est-à-dire probablement la semaine prochaine, le gouvernement suspendra les séances des Cortès, laissant pour la session de l'hiver prochain tous les autres projets, à seule fin de conjurer des débats trop vifs sur le « convenio » avec le Vatican.

On a déféré aux tribunaux le *Diario Universal*, organe du comte Romanones et des libéraux avancés, pour un article critiquant la politique cléricale du cabinet.

La commission du tarif et des évaluations a formulé les bases pour la réforme du tarif douanier en un sens très protectionniste pour les produits agricoles et industriels.

On dément de nouveau tous les bruits d'emprunt et d'opérations de crédit.

EN GRÈCE

ATTENTAT A LA DYNAMITE

Athènes, 28 juin. — Un nouvel attentat vient de se produire en Grèce. Des malfaiteurs restés inconnus ont, en effet, détruit au moyen de cartouches de dynamite, la maison d'un habitant du village de Kiato, près de Corinthe.

On cherche, par ces actes de violence, à attirer l'attention du gouvernement hellenique, sur la misère qui règne par suite de la crise sur les raisins de Corinte dans une grande partie du Péloponèse.

A HAITI

L'ATTENTAT CONTRE LE MINISTRE DE FRANCE

Halifax, 28 juin. — Le navire de guerre *Troude* est arrivé, venant de Saint Jean. Il attend des ordres pour se rendre à Port-au-Prince, afin d'appuyer les réclamations que pourra presenter le gouvernement français pour la répression de l'attentat commis contre le ministre de France à Haïti.

EN ITALIE

A LA CHAMBRE ITALIENNE

Rome, 28 juin. — Dans les couloirs de Montecitorio on disait hier que la Chambre prendrait ses vacances demain. Depuis plusieurs jours, les députés le demandaient avec instance, à cause des excessives chaleurs que les mauvaises conditions de la salle des seances rendent insupportables; mais M. Giolitti a coupé court à cette agitation et a déclaré qu'il serait bien étrange que les députés voulussent, pour un pareil motif, renvoyer la discussion de projets importants comme ceux des traités de commerce, de l'aqueduc des Pouilles et d'autres destinés à régulariser les finances des villes de Rome et Naples. Donc, il paraît bien que la Chambre continuera à siéger jusqu'à samedi prochain.

Cette fois cependant, la première après une longue série d'années, on évitera l'exercice provisoire; tous les budgets ont été votés par la Chambre et, dans deux ou trois jours, ils le seront aussi par le Senat.

EN PORTUGAL

LA SANTÉ DU ROI DE PORTUGAL

Lisbonne, 28 juin. — Le bruit a couru, à Lisbonne, de la mort du roi de Portugal, ces jours derniers.

La vérité est qu'à la suite d'une imprudence du roi, qui est à bord de son yacht *Dona-Amélia*, il avait été frappé d'une congestion dont il est complètement remis aujourd'hui.

L'émotion, causée par ce bruit, fut d'autant plus grande qu'en même temps se tenait à Lisbonne un grand meeting républicain, présidé par Bernardisio Machado, ancien ministre de la Monarchie.

Une foule nombreuse salua les orateurs en criant : « Vive la République ! » La police dut intervenir et dispersa la foule à coups de sabre et mit en état d'arrestation les conférenciers.

FAITS DIVERS

Curieuse découverte

Le Havre, 28 juin. — Une curieuse découverte vient d'être faite au Havre, à 150 mètres environ de l'endroit où doit être creusé le nouveau chenal. Les scaphandriers ont, en effet, trouvé l'épave d'une frégate avec ses canons, ses obus, ses biscaïens et ses fusils à pierre. Et tout, à bord, était en bon ordre, mais les rouleaux de cordages, quand on voulut les saisir, tombèrent en poussière. On a ramené cinq gros canons en fonte de 2 m. 59 de long et un sixième de plus faible dimension; des boulets dont plusieurs sont creux et reliés deux à deux par une chaîne; des canons de fusils, dont l'un était encore chargé de trois balles, et des cartouches en chêne en bon état de conservation. Mais on n'a relevé aucune date ni inscription permettant de reconnaître l'origine de ce bateau. On suppose qu'il date du dix-huitième siècle.

Terrible Vengeance d'un Mari

Constantinople, 28 juin. — Une terrible drame de famille s'est déroulé, hier, dans la commune mixte des Maadid.

Un jeune homme d'une vingtaine d'années, Saad el Aoud, a été tué par le mari de sa sœur dans les circonstances suivantes :

Depuis fort longtemps, la sœur de Saad, mariée à un nommé Chaoufia, s'était aperçue que son frère emettait, chaque fois qu'il se trouvait seul avec elle, de singulières propositions qui la surprirent, mais qui cependant lui parurent être des plaisanteries.

Or, dans la journée d'hier, Chaoufia venait de quitter sa femme lorsque Saad, pénétrant dans l'habitation, renouvela ses propositions à la jeune femme, qui se fâcha et lui intima l'ordre de ne plus remettre les pieds à son domicile, faute de quoi elle avertirait son mari.

Saad furieux, se jeta alors sur sa sœur, la renversa à terre et tenta d'assouvir son odieuse passion.

Aux cris poussés par sa femme, Chaoufia accourut et, saisissant une bêche qui se trouvait à sa portée, et en assena un coup si violent sur la tête de son beau-frère qu'il lui fracassa le crâne.

Ce drame a causé la plus pénible émotion dans la région.

La Disparition d'un Diplomate

Cherbourg, 28 juin. — La police de Cherbourg s'est livrée, ce matin, à une enquête concernant la disparition en mer, à bord du transatlantique allemand *Kaiser-Wilhem*, du diplomate américain Loomis. Il résulte des informations recueillies que M. Loomis avait pris passage sur le *Kaiser-Wilhem* en compagnie d'un militaire américain, avec lequel il occupait la même cabine, à destination de Cherbourg, d'où il devait partir pour l'Abyssinie accomplir une mission commerciale. Le *Kaiser-Wilhem* a fait relâche à Plymouth et ce n'est qu'après avoir quitté cette escale que le militaire constata la disparition de M. Loomis. Le commandant en fut aussitôt informé et le commissaire dut procéder à un appel général des passagers. C'est ainsi que la disparition du diplomate fut officiellement confirmée. On pensa tout d'abord que M. Loomis avait pu débarquer à Plymouth, mais ce fait paraît d'autant plus invraisemblable que la police anglaise demande à ce sujet des informations à Cherbourg, où la police spéciale continue ses recherches.

Echos et Nouvelles

La préfecture maritime de Brest, a reçu ce matin, l'avis télégraphique que le transport *la Manche* qui surveille la pêche de Terre-Neuve et d'Islande, a eu une avarie à sa machine et qu'à la suite de la perte de son hélice il fait route pour Brest en se servant de la voile.

Le président de la République et Mme Loubet ont reçu cet après-midi le prince royal de Grèce.

On assure que le percement du Simplon sera achevé dans la première quinzaine de septembre.

Le khédive d'Egypte est parti dans la matinée de Vienne pour Paris.

Le vapeur *Mariposa*, venant de Tahiti, annonce qu'une explosion de chaudière s'est produite à bord de l'aviso français *Durance*, pendant son voyage de Papeete à Nouméa, quinze marins ont été tués. *La Durance* est arrivée à Nouméa. Le capitaine Rozier, malade, a débarqué.

On signale l'arrivée dans le port de Cadix, du navire de l'Ecole navale de guerre française *le Duguay-Trouin*, commandant Reyer. *Le Duguay-Trouin*, a à son bord, 20 officiers; 99 aspirants et 397 hommes d'équipage. Il porte 18 canons et 6 lance-torpilles automatiques. Il vient de Philippeville (Algérie), et se rendra à Lisbonne après six jours d'escale dans le port andalous.

Le roi de Grèce et ses fils, les princes Georges et Nicolas se sont rendus hier soir en rade de Phalère, à bord du *Suffren*, où ils ont été reçus à dîner par l'amiral Gourdon, commandant l'escadre française.

L'Académie des sciences a élu M. Maquenne, professeur au muséum d'histoire naturelle, membre titulaire de la section d'économie rurale, en remplacement de M. Duclaux, décédé.

Pendant la cérémonie de la première communion à Canteleu (Seine-Inférieure), le contre-poids de l'horloge de l'église se détacha et tomba. Une panique s'ensuivit dans la foule des parents et des enfants qui se précipitèrent vers la sacristie. Dans la bousculade, il y eut des cyutes. Des femmes et des enfants ont été renversés et foulés aux pieds.

L'ordre des avocats près la cour d'appel de Paris a réélu aujourd'hui bâtonnier Me Bourdillon, bâtonnier sortant, qui n'avait pas de concurrent.

Le

CHRONIQUE RÉGIONALE

MONTPELLIER

LES LEÇONS DU SCRUTIN SÉNATORIAL

Toute élection mérite l'observation des hommes politiques. Mais il en est peu qui doive attirer l'attention plus que celle de dimanche dernier. Le premier enseignement qui s'en dégage c'est qu'il est constant que, dans le département de l'Hérault, une coalition des partis soustraits à la domination du groupe orthodoxe et sectaire qui a pour organe le *Petit Méridional*, peut triompher partout et toujours. Nous disons partout et toujours parce que le mode de votation de dimanche dernier était particulièrement défavorable aux indépendants.

Le suffrage restreint avait été, jusqu'à maintenant, l'humble serviteur du groupe que dirigent MM. Mas, Lafferre, Gariel et Dupré. Cajolés par les sous-préfets, terrorisés par les maçons, menacés par le *Petit Méridional* d'excommunication majeure, les malheureux maires des communes rurales devaient faire des prodiges d'énergie pour voter librement. Cette énergie ne s'était guère manifestée aux élections précédentes et la « Petite Chapelle » pouvait disposer à son gre des fauteuils sénatoriaux. La tradition est maintenant abolie. Et les anciens usufruitiers du suffrage restreint doivent faire aujourd'hui d'amères réflexions au sujet de leur déconvenue. Ils sont obligés de reconnaître que, battus sur leur terrain le plus favorable, sur le terrain qu'ils connaissent et qu'ils travaillent le mieux, ils seront irrémédiablement battus dans les grandes luttes du suffrage universel.

Ils le sentent si bien qu'ils cherchent des alliés. Ils ont cru fort habile d'aller chercher ces alliés dans le camp collectiviste. Le *Petit Méridional* inventa le *prorata* et l'appliqua aux dernières élections montpelliéraines. Ce prorata merveilleux devait réduire les socialistes à l'impuissance et affermir la domination du parti radical-progressiste. Hélas! c'est tout le contraire qui est arrivé. La minorité collectiviste du conseil montpelliérain veut tout ou rien. Elle a été élue avec un programme de lutte de classes et logiquement elle veut appliquer ce progamme intégralement. On ne saurait reprocher aux collectivistes de demeurer ainsi fidèles à leurs principes.

D'autre part, et en vertu des mêmes principes, les socialistes refusent d'accorder leurs votes aux bourgeois du *Petit Méridional*. Et l'on a vu, le 26 juin, ce curieux spectacle; les délégués sénatoriaux socialistes, élus par les amis du *Petit Méridional* en vertu de fameux *prorata*, voter contre le candidat du journal qui les avait fait élire. Et cela paraissait, en définitive, très raisonnable et très logique. Car la chose qui était irrationnelle et défectueuse ce n'était pas l'attitude des collectivistes mais la chimérique association que les radicaux avaient cru constituer à l'aide de la manœuvre louche du *prorata*.

De sorte que la seconde leçon que nous donne le scrutin de dimanche c'est que l'alliance des radicaux-progressistes et des collectivistes était une erreur.

TENTATIVE DE CHANTAGE

C'est hier, ainsi que nous l'avions annoncé, que la nommée Madeleine Bessière, épouse Plagniol, a comparu à nouveau devant les juges correctionnels sous l'inculpation de tentative d'extorsion de fonds.

Nos lecteurs se rappellent que Me Gauffre, le défenseur de l'accusée, ayant soulevé la question d'irresponsabilité, le tribunal rendit un jugement ordonnant que la femme Plagniol fut mise en observation à l'asile d'aliénés et chargea M. le docteur Mairet de fournir un rapport.

A la date du 4 juin, l'accusée quittait la maison d'arrêt pour un séjour de trois semaines environ à l'établissement des aliénés.

Le docteur Mairet ayant déposé son rapport, dont nous parlerons plus loin, Mme Plagniol fut réintégrée jeudi dernier à la maison d'arrêt et traduite hier devant le tribunal correctionnel.

Avant l'audience

Nous ne surprendrons personne en disant que bien avant 8 heures du matin il y avait au Palais plus de monde que ne pouvait en contenir la salle exiguë où siègent d'ordinaire les juges correctionnels.

Malgré la présence de nombreux agents chargés de maintenir l'ordre, on se bousculait ferme, on criait et se disputait pour arriver à se faire une petite place. Et comme l'assistance était en majeure partie composée du sexe aimable on comprend aisément combien les conversations étaient animées.

Nous pouvions très aisément nous croire encore à une réunion de délégués sénatoriaux, le charme en plus, bien entendu, car figuraient dans l'assistance, à côté de ces dames de la halle, des personnes du monde élégant, parmi lesquelles deux charmantes ballerines de notre première scène, venues pour assister à l'épreuve finale de la *chanteuse*.

L'audience

Il est 8 h. 1|2, quand le tribunal fait son entrée. C'est M. Boyer qui préside et c'est M. Gaud, substitut de M. le Procureur de la République qui occupe le siège du ministère public.

L'audience est ouverte et le bruit cesse comme par enchantement. On n'entend plus dans la salle que le bruit régulier d'éventails fébrilement agités pour essayer de rafraîchir une température irrespirable.

Avant l'affaire si impatiemment attendue, défilent à la barre deux vagabonds dont l'un, pour se faire arrêter, vola un châssis photographique. Il se fait condamner à deux mois de prison.

On appelle ensuite, au milieu de la curiosité générale, la femme Bessières épouse Plagniol. Celle-ci est mise simplement, comme à l'audience du 31 mai, d'un simple costume noir. Elle tient la tête baissée et cache son visage à l'aide d'un mouchoir.

L'interrogatoire

Le Président interroge rapidement l'accusée et rappelle très brièvement les faits qui lui sont reprochés. Nos lecteurs les connaissent. Ils savent que les premiers jours du mois de mai, Mme Plagniol écrivit à un ancien officier public, M. B., de lui adresser, poste restante, une somme de 2.300 francs s'il ne voulait pas qu'elle dévoilât à sa dame les relations coupables qu'ils avaient pu avoir.

On sait que M. B. répondit que non seulement il ne donnerait pas un sou, mais que si la signataire persistait dans ces menaces, il aviserait le Procureur de la République.

Malgré la lettre si catégorique de M. B., Mme Plagniol n'hésita pas à écrire encore deux fois, en le menaçant, à l'ancien officier public, si bien que celui-ci porta plainte, qu'une souricière fut organisée au bureau de poste et que Mme Plagniol fut arrêtée.

Interrogée, elle fit, après quelques restrictions des aveux complets, reconnut n'avoir jamais eu de relations avec M. B. et avoir agi de la sorte dans le but de se procurer de l'argent pour payer des dettes que son mari ignorait.

Le Président fait savoir en quelques mots à l'accusée que M. le docteur Mairet, qui l'a observée pendant son séjour aux aliénés, a déposé un rapport dans lequel il déclare que, quoique hystérique, elle est responsable de l'acte qu'elle a conçu et exécuté, mais qu'en raison de son état particulier elle mérite les circonstances atténuantes.

Le Président. — Pourquoi avez-vous commis cet acte?

L'accusée. — Je le regrette.

Le Président. — Il fallait avoir des regrets avant; puisque vous avez écrit trois fois vous aviez le temps de la réflexion.

L'accusée. — Ce sont mes dettes...

Le Président. — Il ne fallait pas les faire, vous aviez une situation suffisante. Vous pouviez vivre. Votre mari gagnait de l'argent, en s'occupant il est vrai d'affaires sur lesquelles il est inutile d'insister, vous aviez aussi un commerce à la halle. Tout cela aurait du vous éviter de faire des dettes. Vous avez avoué et vous persistez dans vos déclarations?

L'accusée. — Oui, M. le Président.

Le rapport médical

M. Gaud, substitut du Procureur de la République ne prononce pour ainsi dire pas de réquisitoire. Il se contente d'abord d'indiquer que les faits reprochés à l'accusée peuvent être punis de 1 à 5 ans de prison et à l'amende. Après avoir constaté que Mme Plagniol a fait des aveux, le ministère public donne lecture du long rapport de M. le docteur Mairet.

Il résulte des observations qui y sont contenues que Mme Plagniol ne présente aucun cas d'aliénation mentale. A l'asile les infirmières ont remarqué qu'elle ne paraissait pas triste, riait avec elles et des malades qui se trouvaient dans l'établissement.

Durant qu'elle était en observation l'accusée a eu cinq crises, mais si rapides qu'aucun interne n'a pu y assister; les infirmières seules étaient présentes. Ces crises se présentent au lever ou au coucher, pendant qu'elle est dans son lit et durent de 3 à 4 minutes. Les membres s'enraidissent au point que le corps décrit un arc de cercle et que les pieds et la tête appuyent seuls. On peut traverser la peau au moyen d'une épingle sans que le sang apparaisse et que le sujet ressente de piqûre.

M. le docteur Mairet déclare ensuite que Mme Plagniol est atteinte d'hystérie mais que c'est froidement et non dans un moment de délire qu'elle a accompli l'acte qui l'amène en correctionnelle.

Le docteur a ensuite remarqué la mobilité des sentiments affectifs qui, chez Mme Plagniol, s'ils viennent très rapidement s'effacent aussi de même. Elle est capricieuse, dit le rapport, coquette et envieuse de tout ce qu'ont les autres, si bien même que ces désirs se traduisent par des actes qu'il lui faut accomplir immédiatement et de façon tout à fait irréfléchie. Ayant obtenu ce qu'elle désirait, elle reconnaît que tout lui devient ensuite indifférent. Elle est en outre essentiellement menteuse; mentir est pour elle un véritable besoin psychologique.

Le rapport conclut que Mme Plagniol est absolument responsable de l'acte qu'elle a commis, mais qu'étant donné son organisation psychique il y a atténuation.

La lecture du rapport terminée, le ministère public demande l'application de l'article 400, paragraphe 2, du code pénal et ne s'oppose pas à ce que la loi Béranger soit appliquée.

La plaidoirie

Me Gauffre fait tout d'abord appel à la commisération du tribunal et revient sur les notes de la police fournies sur sa cliente, notes absolument fausses, déclarant que Mme Plagniol avait fait du café de la Paix son quartier-général, ce que des témoins honorables sont venus démentir.

L'accusée, dit-il, a été visée par la malignité publique parce qu'elle était coquette et que dans Montpellier la calomnie fait rage. Ceux qui ne connaissaient pas la situation des époux Plagniol — car le mari qui représentait une maison de farine de Toulouse gagnait beaucoup d'argent — ont méchamment attribué les toilettes que portait ma cliente à des libéralités d'amants de passage.

Les rumeurs du dehors, dit Me Gauffre aux magistrats, doivent mourir à vos pieds. N'oubliez pas que l'accusée est mère et qu'avant de la déshonorer on aurait pu y regarder à deux fois.

Le défenseur rappelle comment Mme Plagniol envoya ses lettres à M. B. et, déclare que le délit n'a porté aucun préjudice. Il cherche à apitoyer le tribunal sur le sort de celle qu'il défend et qui exprime tous ses regrets pour l'acte commis. Il ne faut pas oublier, ajoute-t-il, que la femme que vous avez devant vous est en prison préventive depuis près de trois mois, qu'elle est névrosée, qu'elle a une fillette qu'elle aime beaucoup et qu'il faut lui tendre une main secourable.

J'attendrai donc, dit en terminant Me Gauffre, un jugement qui sera l'expression de la justice et de votre bonté.

Le jugement

Le Tribunal rend immédiatement son jugement aux termes duquel il reconnait Mme Plagniol coupable de tentative d'extorsion de fonds. Vu son état pathologique il lui accorde les circonstances atténuantes mais lui refuse le bénéfice de la loi Béranger qui n'est pas faite pour des actes comme ceux reprochés à l'accusée qui est condamnée à 6 mois de prison et 300 francs d'amende.

Ainsi finit une affaire en somme assez banale, mais qui dans Montpellier, a fait et fera encore longtemps l'objet de bien des conversations.

Commencement d'incendie. — Hier, vers 6 heures du soir un commencement d'incendie s'était déclaré au 3me étage d'une maison de la rue de l'Ancienne-Poste, près la Croix-de-Fer. C'est en faisant la chasse aux insectes qui peuplaient son lit qu'une lampe qu'elle tenait à la main avait communiqué le feu à ce dernier. Les pompiers se sont rendus sur les lieux et ont promptement éteint l'incendie.

Brevet élémentaire. — Liste des candidats admissibles aux épreuves de la 3e série.

Albingre, Almeras, André, Azam, Balard, Bancel, Banes, Batailhou, Baute, Bèges, Bel, Belliol, Bertrand, Besnard, Bezon, Bilhères, Bonnemaires, Bougette, Boyer Clément, Boyer Edouard, Brayle, Brunel Jules, Brunel Pierre, Cabanes, Calas Paul, Calas Elmond, Capgras, Carbasse, Carrière, Causse, Christol, Combescure, Coulon, Crouzet, Debrière, Douat, Dupin, Durand Charles, Duverdier, Fabre Roger, Fabre Joseph, Fabreguettes, Froment, Galibert, Galtier, Gros Fernand, Guibert, Guiraud, Guy, Issert, Jeanjean François, Jeanjean Daniel, Jeanjean Marius, Jourdan, Lafon, Laget, Lau, Lauret, Lautrec, Lescure, Magne, Malavialle, Masmejean, Mathat, Maurin, Mialhe, Michel, Millau, Montagné, Pagès, Peyrera, Peyrolle, Pibre, Piquemal, Plegat, Pons, Puech, Puell, Ran, Rastoul, Ravel, Ressiguier, Rey, Reynard, Reynes, Rodier, Roucou, Rouquette Louis Alfred, St-Raymond, Soulayrol, Tasseel, Teule, Tourenq, Tourtrol, Trémolières, Valenty, Vergelly, Vidal, Villard.

Passeront l'oral aujourd'hui mercredi à 8 h. du matin, de M. Albingre à M. Lescure inclus et à 2 h. 1|2 du soir de M. Magne à M. Villard.

Chez les agents du P. L. M. — Nous avons annoncé dans un de nos précédents numéros que la Société de secours des employés des chemins de fer P. L. M. de la gare de Montpellier, effectuerait le tirage de sa tombola le mercredi 29 courant à 8 heures 1|2 du soir,

Ce tirage sera fait dans les salles du café National, boulevard Victor-Hugo, que le propriétaire de cet établissement a bien voulu mettre gracieusement à la disposition de la Société, avec des prix très réduits sur les consommations.

Nul doute que la soirée ne soit en tous points réussie, soirée qui couronnera les dernières fêtes dont les Montpellierains se souviendront longtemps.

Le tirage sera fait à l'aide de roulettes d'un système spécial dont notre compatriote Lajutte Dieudonné, le mécanicien Montpelliérain bien connu, est l'inventeur, et que ce dernier, prêtera à titre gracieux à la Société dont il est un des membres honoraires.

Les quelques billets restés invendus seront, avant le tirage, distribués aux enchères.

AVIS. — Les quelques détenteurs de carnet qui ne les auraient pas complètement vendus, sont priés de les porter à M. le trésorier, le mercredi avant 5 heures du soir, passé ce délai, les billets non rendus seront considérés comme vendus, et les détenteurs devront en effectuer le montant.

Pugilat. — Hier, vers 4 heures du soir, le sieur Lauvergne Justin, propriétaire du bar international rue de l'Observance, s'est pris de querelle avec un ouvrier peintre qui réclamait le paiement de divers travaux effectués récemment dans son établissement.

Une discussion assez vive s'éleva entr'eux et dégenéra bientôt en une rixe au cours de laquelle l'ouvrier, malmené, reçut de son peu commode débiteur, un violent coup de poing en plein visage. La blessure, d'où le sang coulait assez abondamment, ne présente aucune gravité.

Attirés par le rassemblement que cette scène de pugilat avait occasionné les agents intervinrent pour disperser combattants et curieux.

Une enquête est ouverte.

Les vols. — M. Hippolyte Devèze, âgé de 21 ans, charretier, rue Figuerolles, maison Reynes, a déclaré à la police que lundi soir, entre une heure et huit heures, on lui avait soustrait dans son domicile non fermé à clé un costume de drap usagé, une montre et une chaîne en argent. M. Malleterre, commissaire de police, a ouvert une enquête.

— De son côté, Mme Olympe Jean, ménagère, campagne Roquet, a déclaré que l'avant-dernière nuit on lui avait soustrait du linge qu'elle avait mis à sécher dans sa propriété clôturée. M. Jaumard, commissaire de police, a ouvert l'enquête.

Volée et retrouvée. — Hier matin le rapport de police communiqué à la presse indiquait que dans les journées du 25 au 27 courant une bicyclette appartenant au sieur Bringuier, rue Maury, avait été soustraite à la gare de l'Esplanade où elle était en dépôt.

L'après-midi la police nous informait que la bicyclette avait été retrouvée. Un jeune homme avait trouvé dans la rue le bulletin de dépôt et, muni de ce bulletin, avait été retirer la bicyclette et en avait fait aussitôt la déclaration aux « trouvailles ».

Frappé d'insolation. — Il s'agit d'un cheval de trait attelé à une charrette chargée de demi-muids, qui, hier soir, vers 7h. 1|2, s'est abattu sur la voie publique devant le café de la Rotonde.

Malgré tous les efforts qu'on fit tout d'abord pour le faire relever, il fut impossible de remettre le cheval sur ses quatre pieds. On le regarda de près et on crut alors comprendre que la bête, qui venait de faire un très long trajet, avait été frappée d'insolation.

Cet accident avait naturellement provoqué un assez grand rassemblement et comme tout le monde voulait s'improviser vétérinaire chacun y fut de son petit conseil. L'un conseilla de couper un bout de queue à l'animal ce qui fut fait. L'autre engagea de faire boire l'animal et de le doucher. Les pompiers prêtèrent une « manche » qui fut adaptée à une prise d'eau et la plus « belle conquête de l'homme » reçut la plus savante douche que cheval ait jamais reçue de sa vie. Puis, comme on le fit boire sans mesure, il gonfla de façon inquiétante. On lui fit aussi avaler une mixture quelconque, du vin ou du vinaigre, mais le pauvre cheval ne retrouvait pas ses forces.

Comme ce manège durait déjà depuis près d'une heure et que les curieux augmentaient toujours on résolut d'aller chercher un camion pour transporter l'animal chez l'équarisseur.

Quand le véhicule qu'on était allé quérir arriva, un dernier effort avait été tenté et le cheval, tant bien que mal, remis debout. Comme il ne paraissait guère solide, on lui passa deux traverses de bois sous le poitrail et sous le ventre qu'un homme tenait à chaque extrémité. Ainsi soutenu, le cheval avança et fut conduit chez son propriétaire, M. Henri Blanc, camionneur, rue Azéma.

L'opération avait durée près de deux heures et avait attiré un rassemblement assez conséquent que le brigadier Fabre Arnaud et les agents Audran et Maury avaient peine à contenir.

Objets trouvés. — Une montre en argent, par M. Jana Louis, cité Valette, maison Philippot. — Un livre de messe, par M. Falguerettes, faubourg St-Jaumes, 13. — Un bracelet en argent, par M. Marazel, propriétaire du café de la Poste, boulevard Jeu-de-Paume. — Un tour de cou, dit boa, déposé au restaurant Parisien, chemin de l'Herbette. — Une bourse contenant une certaine somme, par M. Buard Samuel, rue Gerhardt. 10. — Un gant, le réclamer à M. Arnaud, garde au Peyrou.

Etat civil du 28 juin. — NAISSANCES : Garçons, 1; Filles, 1. — DECES : Naples Pauline, sans profession, 76 ans, veuve 1° Pérès; 2° Crespy, rue de la Méditerranée, 32. — 1 enfant en bas âge.

PALAVAS-LES-FLOTS

Au Casino Granier. — *Le Voyage de M. Perrichon* est sur l'affiche. C'est une comédie très amusante jouée avec beaucoup d'entrain par l'excellente troupe de M. Saint Léon. Il faut voir cette pièce dont ce sera ce soir la troisième représentation ce qui démontre à quel point le *Voyage de M Perrichon* a obtenu de succès aux deux représentations précédentes.

Voici le programme des concerts symphoniques :

De 4 heures à 6 heures : Marche des prétendants (E. Fontenelle); Marianne et Jeannot, ouverture (E. Moniot); Zenda, valse (Filippucci); Le premier jour de bonheur, sélection (Auber); Holzans, cantilène orientale (P. Jeanjean); La Faridondaine, polka (A. Bosc); Charles VI, sélection (Halévy-Lamotte); Acrobatie, galop (F. Wibert).

A 8 heures du soir: Marche électrique (H. Cas); Des Ailes, valse (Laffite); Zampa, sélection (Hérold-Génin); Solo de violoncelle, soliste M. Sausse (XXX); Alezan, galop (Ch. Hubans.

CETTE

Autour de l'Union. — La personne qui, dans un filet d'hier, polémique dans le *Méridional* avec la *Croix Méridionale* fait intervenir les républicains libéraux et progressistes dans sa discussion.

Elle n'appartient pas au parti radical, car sans cela elle saurait qu'à Cette — nous ne parlons pas d'ailleurs — c'est une question de personne qui, seule, a divisé des troupes plus propres à s'unir entre elles que les unions rêvées par elle.

Nous n'entendons point faire le jeu du *Méridional* et nous soumettre à ses censures. Ce n'est pas non plus son attitude exagérément anticléricale qui inspire les radicaux de Cette.

Celui qui répudie l'union des radicaux et des progressistes que nous ne demandons pas, nous l'avons déjà écrit, n'appartient pas à ces deux nuances républicaines.

Cette union, on le sent, le gênerait. Il est certain que nous ne consentirons jamais à trahir l'esprit traditionnellement libéral de la République pour nous jeter dans la conception actuelle d'une république qui prend toutes les armes les plus autoritaires des régimes déchus pour imposer ses vues.

Que la tyrannie, que les lois d'exception soient la volonté d'un seul ou du nombre, il n'en reste pas moins acquis que ces pratiques peuvent être taxées de républicaines sans qu'elles le soient.

Si nous reprochons au passé l'Inquisition à droite, nous ne voulons pas cinq ou six cents ans après, de l'inquisition à gauche.

Faut-il dire toujours des inquisiteurs?

Du fait de respecter les idées de chacun, cela constitue-t-il un acte anti-républicain? La vérité c'est que les nouveaux inquisiteurs ne songent pas à faire œuvre utile lorsqu'ils font de l'esprit laïque une arme méchante contre ceux qui ne pensent pas comme eux, ils ne voient là qu'un moyen d'éviter, les uns d'être traités de suspects, les autres quelques avantages particuliers.

Il y en a qui pensent autrement qu'ils n'agissent et disent. C'est doublement lâche parce que c'est par intérêt qu'ils font tant de zèle et c'est sans conviction.

Nous respectons les idées de bonne foi, quelles qu'elles soient; ce que nous méprisons ce sont les surenchérisseurs qui veulent imposer et vous convaincre.

Cela ne nous empêche pas de nous moquer de l'épithète de réactionnaire avec laquelle on croit nous anéantir.

Ce n'est pas dans le rang de ceux qui font tant de zèle que nous trouverions des défenseurs anciens et sincères de la République. Ces gens-là sont venus à la République lorsqu'il n'y avait plus de dangers et qu'il existait des places ou des distinctions à prendre.

Nous ne sommes pas républicains pour complaire à ces faux démocrates, nous le sommes depuis plus longtemps qu'eux et le resterons comme autrefois au moment du danger, quand ils seront encore du côté du manche. Nous ne sommes pas des caméléons, nous.

Voilà comment nous sommes républicains et le resterons, en dépit de la sottise ou de la mauvaise foi de quelques-uns. L. S.

Une conversation. — C'est un gaffeur que nous aurions du dire. Nous ne publierons pas les termes de cette conversation mais si elle arrive aux oreilles des 1.000 à 1.200 électeurs que le gaffeur connaît bien, il pourrait en cuire à l'avenir de son parti et du chef de ce parti. Ce n'est pas après l'élection départementale qu'il faut agir si l'on croit faire œuvre utile, c'est avant, quand on est loyal, honnête et de bonne foi.

Cette conversation paraîtra peu-être en temps opportun. La question se jugera mieux qu'avec des ruses dangereuses pour les amis surtout. Pourquoi duper les électeurs, profiter de leurs suffrages et attendre de les avoir captés pour leur flanquer des coups de matraque.

Si l'œuvre projetée est juste qu'on l'accomplisse franchement, sans se préoccuper de satisfaire ses petits intérêts personnels. Si vous combattez les Jésuites ne les copiez pas!

Port de Cette. — *Entrées des 27 et 28 juin.* — Alicante, v. esp. Palma, 282 t., c. Yvan, vin. — Marseille, v. fr. Ville-de-Rochefort, c. Camus, div. — Saint-Maurice, v. it. Gargano, 466 t., c. Cacare, div. — Marseille, vap. fr. Planier, 166 t., cap. Maury, div. — Bordeaux, v. fr. Ville-d'Arras, c. Eyraud, div. — Calamata, bk-gtte it. Bacian, 255 t., c. Luporini, vin.

Sorties des 27 et 28 juin. — Marseille, v. fr. Isly, c. Valre, div. — Valence, bal. esp. Serafina, c. Rosa, lest. — Alger, v. fr. Soudan, c. Simoni, div.

Objet trouvé. — Une bague en or, par Mme Garrigues, demeurant 7, rue Pascal.

Au violon. — La nommée Marie Chabert, fille soumise, a été déposée au violon pour raccolage de passants.

Etat civil. — NAISSANCES : Garçon, 0, filles, 2. — DECES : Mme Delmas, 66 ans. née à Cette.

Kursaal. — Ce soir, mercredi, à 8 h. 1|2, à tickets non valables, *La Fille du Régiment* et *Les Noces de Jeannette*.

Usine Schneider. — Par suite de l'inaction dans laquelle fut laissé le haut-fourneau lors de la dernière grève, la nécessité s'impose de le démolir pour le reconstruire.

Nous n'avons pas voulu parler de ce fait avant que ce ne fut complètement décidé évènement comportant quelque gravité au point de vue des intérêts des ouvriers employés à l'usine.

Mises à l'index. — Si nous en croyons les bruits qui nous arrivent un entrepreneur de débarquement de notre ville aurait été mis à l'index par le Syndicat des ouvriers du port de notre ville.

Nous ignorons ce qui a motivé cette mise à l'index, mais il nous paraît qu'à exercer la justice il faut toutefois ne pas manquer d'humanité lorsqu'on a à juger des pères de famille et qu'on sait sa sentence sans appel.

Soyons tolérants les uns pour les autres afin que nos droits soient respectés.

— La Cie Transatlantique est mise à l'index par suite d'un différend survenu à Marseille entre elle et les ouvriers de ce port.

BÉZIERS

Vol de boucles d'oreilles. — La fille Marie Sévigné, 23 ans, domestique chez un forain a été arrêtée et écrouée pour vol d'une paire de boucles d'oreilles en or au préjudice de sa camarade, la fille Lucie Ricou, domestique chez M. Rouvière, tanneur.

C'est en rendant visite à cette dernière qu'elle lui déroba ces bijoux, qu'elle s'empressa d'ailleurs d'aller revendre.

Au tribunal correctionnel — C'est une nouvelle affaire de Florensac qui occupe encore les instants du tribunal.

Les frères Charles et Dieudonné sont poursuivis pour s'être livrés à des voies de fait sur le sieur Dieudonné Brousse qui prétend avoir reçu un coup de couteau au coin du nez.

C'était le 28 janvier, jour du tirage au sort et toujours à propos du passage du cortège officiel qui, de la mairie, se rendait en pompe au café fréquenté par les conseillers municipaux et leur maire Cauby.

Il y eut une bousculade au cours de laquelle Maximin Rabejac fut frappé. Son jeune frère Charles réplique par un coup de poing à l'adresse de Brousse, mais il affirme qu'il ne fit pas usage du couteau.

Me Bonnenfant, prononce une de ces plaidoiries dont il est coutumier, pleine de calme et logique avant tout.

Le tribunal relaxe Maximin Rabejac et condamne son frère Charles à 16 francs d'amende avec sursis.

Concours de gymnastique. — Fidèle à ses engagements le Comité d'organisation nous prie de faire connaître à nos lecteurs qu'il commencera dès demain la publication des biographies des Sociétés qui seront dimanche dans nos murs. En attendant l'exposé des détails; les renseignements que nous possédons nous autorisent à affirmer que la plupart des sociétés pour ne pas dire toutes sont d'une réelle valeur.

La liste des prix obtenus dans les nombreux concours auxquels elles ont participés prouve combien nous sommes loin de l'exagération.

Société d'études des sciences naturelles. — Les sociétaires sont priés d'assister à la séance qui aura lieu mercredi 29 juin 1904 à 8 heures 1|2 du soir : ordre du jour : Clôture des inscriptions pour l'excursion à La Franqui.

BÉDARIEUX

A la caisse d'épargne. — Dans sa séance du 22 juin, le Conseil municipal était appelé à nommer des directeurs de la Caisse d'épargne. Il était capital pour la situation politique de nos édiles, d'accomplir en cette circonstance, un acte de républicanisme indiscutable. Les administrateurs nommés par le Conseil municipal précédent étaient par ce seul fait, trop entachés de *réactionarisme* pour leur convenir.

Aussi tous les profonds cerveaux de nos honorables se sont-ils mis en campagne pour chercher comme administrateurs les plus purs parmi les purs.

Après de louables efforts, ils ont trouvé deux personnages allégoriques, Fulcrand Valette, président du Cercle républicain, Alphonse Cavaillé, président du Cercle démocratique. Si l'on avait voulu chercher les deux politiciens les plus antipathiques de Bédarieux, on n'aurait pu mieux réussir.

Il y a quelque temps à peine, ces deux burlesques présidents, pour affirmer leur républicanisme, imposaient à leurs cercles le patronage de l'illustre huissier Cauby, rendu célèbre par les fraudes de Florensac.

Il est vrai que Cauby avait pour accolyte Gariel, pontife franc-maçon, directeur de la « Petite Chapelle » qui, *au dire même des amis de la « Dépêche » « terrorise le département depuis vingt ans »*.

Pour effacer cependant auprès des cléricaux de notre ville l'impression produite par leur choix, nos conseillers municipaux ne manquent pas de faire remarquer que l'un des deux nouveaux administrateurs, le citoyen Valette, quoique devenu depuis peu farouche radical-socialiste a eu le courage d'affirmer ses préférences en faisant élever sa fille par les bonnes sœurs et qu'il ne craint pas même d'afficher ses opinions religieuses par des signes extérieurs.

Que ne ferait-on pas pour ménager ses électeurs et paraître dévoué au sauvetage de la République! R. R.

FLORENSAC

La fin d'Augé. — Les frères Tablier. — La promotion de la Braguette. — Un député rageur. — M. Maboul. — En 1906. — Trente-sept chandelles.

Donc il est bien entendu que les espérances nauséabondes et malsaines du plus rageur des députés se sont évaporées en fumée dans la journée de dimanche. De ce résultat escompté par les républicains ennemis de la candidature officielle, nous sommes doublement fiers, nous, républicains de Florensac.

D'abord dans la personne d'Augé a été battu le candidat de la « Petite Chapelle », le porte-dais de la confrérie des frères Tablier contre laquelle nous avons toujours lutté ici, parce qu'elle est intolérante, oppressive et surtout nuisible au progrès de l'idée républicaine dans l'esprit des masses.

D'autre part il est certain que l'échec de Toussaint Augé est l'écrasement de l'incapacité, de la nullité, d'une politique surtout faite d'appétits et de basses rancunes. Si quelqu'un est au courant de cette politique inepte, c'est bien nous, Florensacois.

Pourchasseur assidu de l'assiette au beurre, quémandeur infatigable de galette gouvernementale pour lui d'abord, pour les autres ensuite, s'il en reste, ce famélique, qui ne voit dans la République que la vache à traire, a fait décorer ici un tas d'individus dont les titres à la décoration sont plus que problématiques. Tel arbore un ruban violet, qui, de notoriété publique, n'a dû son titre de bachelier, qu'aux « culottes de son grand'père ». Tel autre décoré d'une médaille de sauvetage a surtout pour mérite de s'être lui-même sauvé par les fenêtres dans une circonstance solennelle.

Il ne reste plus qu'à décorer Cauby, le détrousseur de scrutin. Ce sera la promotion de la Brayette et il sera parfaitement démontré alors qu'il suffit de voter pour Augé pour être décoré.

Au contraire refusez-lui votre vote et sa haine vous poursuivra à outrance. Florensac l'a bien vu. Sous prétexte que nous n'avons jamais voulu voter pour lui, parce que son républicanisme sonne faux, parce que lui-même ne connait rien à la question viticole, parce qu'il n'est pas plus capable de prononcer cinq mots de suite à la Chambre, que Cauby, son cornac, de respecter une urne, Augé, le délateur Augé est allé nous dénoncer en haut lieu comme réactionnaires, il a organisé à Florensac la guerre civile et contribué, en suscitant la candidature d'un huissier politicien, à vilipender les institutions républicaines.

En résumé, celui qu'on a si bien dénommé le député Maboul, par le fait que sa politique se résume en un système d'appétits inavouables et de tracasseries plus inavouables encore, se classe naturellement dans la catégorie des fous dangereux que l'air du Palais-Bourbon, à plus forte raison l'air du Luxembourg ne saurait guérir.

Et c'est pourquoi nous sommes fiers d'avoir contribué pour notre bonne part à en débarrasser la Chambre Haute. Reste la Chambre des députés. Mais le Suffrage Universel est là qui l'attend aux élections législatives de 1906. Et certes l'œuvre de désinfection ne sera pas difficile. Un candidat sérieux, se présentant avec un programme d'affaires, capable de monter à la tribune sans devenir immédiatement la risée de ses collègues, battra facilement Augé. Il a semé des haines; il récoltera des représailles Florensac sera au premier rang quand le moment sera venu.

En attendant le jour où, Augé pulvérisé, anéanti et relevénu Toussaint comme devant, sera rendu, pour la salubrité publique, aux douceurs de la vie privée, nous lui demanderons de temps en temps sa démission, lui rappelant le bel exemple donné par un républicain désintéressé, M. le docteur Cot, qui certes était loin d'être un incapable et une nullité comme le zéro en chiffre auquel nous avons fait voir *Trente-sept chandelles* dans la journée mémorable du 26 juin. — *Les 680.*

CLERMONT-L'HÉRAULT

Vengeance et hygiène. — Nous signalons à qui de droit l'état de malpropreté dans lequel se trouve la rue Frégère, dans toute sa longueur. Il est regrettable de constater, à ce sujet, l'esprit de partialité qui anime notre premier magistrat.

Comment se fait-il que, huit jours, avant l'élection les arrosages étaient abondamment distribués dans toutes les rues de Clermont et qu'aussitôt l'élection faite le le quartier de la Frégère ait été mis à l'index? C'est une taquinerie bien mesquine et qui prouve le peu d'esprit de celui qui en est l'instigateur.

Quand on a charge d'administrer une commune on se doit à ses concitoyens sans distinction, amis ou adversaires. On veille à l'hygiène et à la salubrité publique, et on n'assouvit pas des vengeances politiques.

A bon entendeur salut!

Un groupe d'habitants de la rue Frégère.

BIBLIOGRAPHIE

Fille de Rois, *Illustrations de Jean DEDINA*, 1 volume in-16. *Prix*: 3 fr. 50.

Voici un livre charmant, bien fait pour captiver l'attention féminine qui s'attache surtout à l'étude de son sexe.

Les personnages de *Fille de Rois* sont en effet deux femmes, deux jeunes filles, que Pierre Maël a su tirer de l'histoire pour les présenter sous le vrai jour de leur existence intime.

L'une est la dernière survivante, la dernière héritière d'un vieux nom et d'un vieux sang de Bretagne, le sang et le nom de Penthièvre; l'autre est plus connue. Elle eut son heure de célébrité tumultueuse, à la faveur de la guerre civile et des troubles de la Fronde; elle se nomme Louise de Bourbon, duchesse de Dombes et de Montpensier « la *Grande Demoiselle* ». Toutes les jeunes femmes, toutes les jeunes filles voudront connaître dans ses pittoresques détails, l'existence de la romanesque princesse. Elles lui accorderont parfois l'admiration, le plus souvent la pitié et les larmes, car l'héroïne de la Bastille et du faubourg Saint-Antoine fut une femme et connut la douleur et l'amour.



Exquise, tonique, digestive
La MEILLEURE des LIQUEURS
Un verre après chaque repas

DERNIÈRE HEURE

EN ALLEMAGNE

Hambourg, 28 juin.

Le roi d'Angleterre a été reçu à la gare et a été accueilli à sa descente du wagon par des hurrah! bien nourris.

Les troupes ont présenté les armes et joué l'Hymne anglais. Le roi est ensuite monté à bord d'un bateau à vapeur et a visité le port.

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Saint-Pétersbourg, 28 juin.

Le « Novoie Vrémia » publie un télégramme de Tachikiao disant qu'un personnage occupant une haute position aurait déclaré qu'une attaque imminente des Japonais aurait lieu avant la saison des pluies.

St-Pétersbourg, le 28 juin.

On n'a pas encore de confirmation officielle russe de la défaite navale russe à Port-Arthur, mais le langage que tiennent maintenant les fonctionnaires de la marine russe donne clairement a entendre que cette défaite est réelle, ainsi que la perte de plusieurs navires russes.

Concours Musical et Orphéonique

DE GAILLAC

Voici le Palmarès :

Harmonies (lecture à vue)

Division supérieure, section A — premier prix avec félicitations, l'Union harmonique La Toulousaine.

Division supérieure, section B. — Premier prix : l'harmonie de Mazamet.

Deuxième division, deuxième section. — Premier prix : La Sainte-Cécile de Rabastens.

Troisième division, première section. — Premier prix : la Villefranchoise ; deuxième *ex-æquo* : Espérance de Castres et les Voltigeurs Algériens.

Troisième division, deuxième section. — Premier prix à l'unanimité : la Fraternelle de Labruguière.

Troisième division, troisième section. — Premier prix : La Lyre de Saint-Cyprien (Toulouse).

Harmonies (exécution)

Division supérieure, section A. — 1er prix, Union Harmonique la Toulousaine avec prix de direction au chef, M. Luigini.

Division supérieure, section B. — 1er prix, Harmonie de Mazamet ; prix de direction au chef, M. Bondouy.

Deuxième division, deuxième section. — 1er prix et félicitations du jury, la Sainte-Cécile de Rabasteus ; prix de direction au chef, M. Albert.

Troisième division, première section. — 1er prix, la Villefranchoise ; 2e *ex æquo*, les Voltigeurs Algériens ; prix de direction à M. Yvan Kerp, leur chef, et l'Espérance de Castres.

Troisième division, deuxième section. — 1er prix à l'unanimité, la Fraternelle de Labruguière.

Troisième division, troisième section. — 1er prix ascendant à l'unanimité, la Lyre de Saint-Cyprien (Toulouse).

Division de classement. — L'Harmonie de Cadalen, classée en troisième division, troisième section.

CONCOURS D'HONNEUR

Division supérieure, première section A. — 1er prix, l'Union harmonique la Toulousaine. Par décision unanime du jury, cette Société est classée en division d'excellence.

Division supérieure, première section B. — 1er prix, l'Harmonie de Mazamet.

Deuxième division, deuxième section. — 1er prix, la Sainte-Cécile de Rabastens, avec félicitations au chef.

Troisième division, troisième section. — 1er prix, la Villefranchoise, prix de direction au chef ; 2e *ex æquo*, la Lyre de Saint-Cyprien et la Fraternelle de Labruguière.

Fanfares sans saxophones (lecture à vue).

Première division, deuxième section. — 1er prix avec félicitations, la fanfare de Graulhet.

Troisième division, deuxième section. — 1er prix, la Philharmonique de Cologne.

Fanfares avec saxophones (lecture à vue).

Troisième division, deuxième section. — 1er prix à l'unanimité, la fanfare de Pibrac ; 2e, les Enfants de la Vieille-Montagne ; 3e, l'Union musicale de Saint-Céré.

Troisième division, deuxième section. — 1er prix ascendant à l'unanimité, la fanfare de Pibrac et l'Union musicale de Saint-Céré.

CONCOURS D'HONNEUR

Première section. — 1er prix avec félicitations du jury, la Fanfare de Graulhet.

Troisième section. — La fanfare de Pibrac, avec prix de direction au chef M. Granadel ; 2e, l'Union musicale de Saint-Céré.

Orphéons (lecture à vue)

Division supérieure. — 2e prix, la Sainte-Cécile de Montauban.

Première division, première section. — 1er prix, Orphéon toulousain.

Deuxième division, première section. — 1er prix, les Cigaliers toulousains.

Deuxième division, deuxième section. — 1er prix, l'Orphéon de Graulhet.

Troisième division, première section A. — 1er prix, la Chorale de Lézignan ; 2e, l'Avenir de Lézignan.

Troisième division, première section B. — 1er prix *ex æquo*, l'Espérance de Castres et l'Echo de Piantaurel.

Troisième division, troisième section. — 1er prix, à l'unanimité, l'Harmonie vocale de Limoux.

Division de classement. — Union harmonique de Boisse-Penchat, classée en troisième division, troisième section.

CONCOURS D'EXÉCUTION

Division supérieure. — 1er prix, la Sainte-Cécile de Montauban.

Première division, première section. — 1er prix, l'orphéon Toulousain.

Deuxième division, première section. — 1er prix avec félicitations, les Cigaliers Toulousains avec prix de direction au chef.

Deuxième division, deuxième section B. — 2e prix, orphéon de Graulhet.

Troisième division, première section A. — 1er prix, l'Avenir de Lézignan ; 2e, chorale de Croix-Daurade.

Troisième division, première section B. — 1er prix, l'Union Fraternelle de Figeac.

Troisième division, deuxième section A. — 1er prix ascendant, la Chorale de la Croix-de-Pierre ; 2e, l'Avenir de Varilhes.

Troisième division, deuxième section B : 1er prix, l'Espérance de Castres ; 2e, l'Echo de Piantourel.

Troisième division, troisième section : 1er prix, Harmonie vocale de Limoux.

Division de classement : l'Union orphéonique de Boisse-Penchat.

CONCOURS D'HONNEUR

1er prix *ex-æquo*, Orphéon Toulousain et Sainte-Cécile de Montauban.

Deuxième section : 1er prix avec félicitations, les Cigaliers toulousains ; 2e, Orphéon de Graulhet.

Troisième section : 1er prix, la Chorale de Croix-de-Pierre ; 2e prix et prix de direction au chef M. Peugan, l'Espérance de Castres ; 2e second prix *ex-æquo*, Avenir de Lézignan et Harmonie vocale de Limoux.

Trompes de chasse

Deuxième division. — 1er prix, les Sonneurs Vaurais.

Troisième division. — 1er prix, les Sonneurs Ruthénois.

Trompettes

1er prix avec félicitations, les Sonneurs Vaurais.

Tambours et clairons

1er prix, l'Alerte Graulhetoise.

CONCOURS DE SOLISTES

Flûtes. — M. A. Fages, de l'Union Harmonique-La Toulousaine, médaille et diplôme.

Saxophone-alto. — M. Lacroix, de l'Union Harmonique-La Toulousaine, et M. Jules Amen, de la Fanfare de Graulhet, médaille et diplôme.

Saxophones soprano. — M. Adrien Galou, de la fanfare de Graulhet, médaille et diplôme.

Basses. — M. Grenier, de la Toulousaine, M. Bonnery, de la même société, médaille et diplôme.

Pistons. — M. A. de Saint-Jean, premier solo, concours du Conservatoire de Paris (1897-1900), médaille et diplôme avec félicitations du jury.

Clarinette. — M. E. Lauza, de la Lyre Saint-Cyprien, de Toulouse, médaille et diplôme.

DEPECHES DU MATIN

Les Journaux

Paris, 27 juin,

La Commission d'enquête

La Libre Parole. — Combes qui, pour se tirer d'affaire, suscite des témoins bienveillants et leur fait dicter leurs dépositions par son fils, Combes n'en reste pas moins, jusqu'à nouvel ordre, ministre de l'intérieur, président du conseil, chef suprême du gouvernement de la République. La Chambre trouvé cela, sinon très bien, au moins parfaitement tolérable, puisqu'elle le supporte.

Un député radical a résumé, l'autre jour, dans une formule saisissante cet état d'âme spécial, des représentants de la nation, quand il a dit à Combes :

— Désormais, vous aurez encore mes votes, mais vous n'aurez plus mon estime. — *Ed. Drumont.*

La Petite République. — Quoi qu'en ait dit Rabier, le mieux nous paraît, néanmoins, que les républicains ne quittent pas la commission, quand même elle se livrerait à ces tentatives de diversion auxquelles la pousse le dépit de n'avoir pas découvert les malpropretés dont elle espérait se délecter. Qu'ils restent à leur poste ; qu'ils continuent d'y dénoncer la fourberie et le crapuleux appétit d'immondices des Boueux. En leur absence, l'opinion publique serait vite égarée et affolée par les calomnies cléricales, tandis que leur énergique vigilance finira pa attirer sur Fiandin et ses acolytes, l'universel dégoût. — *Gerault-Richard.*

L'Intransigeant. — Combes est un mercanti, et le prieur dom Michel en est un autre. Tous deux travaillent au mieux des intérêts de leur négoce. Le premier invoque son honneur d'homme politique et le second sa conscience de chrétien. Au fond, ils s'entendent parfaitement. Celui-ci pour débiter sa marchandise ; celui-là pour augmenter ses fonds secrets. Chacun d'eux veut simplement nous faire savoir que sa maison n'est pas au coin du quai. — *Henri Rochefort.*

LES ÉCOLES CONGRÉGANISTES EN ORIENT

Le Gaulois. — Notre ambassadeur à Constantinople, M. Constans, est franc-maçon et par conséquent peu suspect de cléricalisme ; mais il est aussi bon Français et ne consentirait pas à sacrifier les intérêts de son pays à la satisfaction de ses sentiments personnels.

En Orient, il a vu de près nos religieux ; il sait le bien qu'ils font ; il a constaté les services qu'ils nous rendent et je crois bien qu'en maintes occasions, il lui a fallu les défendre contre la stupide rancune des laïcisateurs de profession.

Au cours d'un banquet à bord du vaisseau-amiral, M. Constans aurait dit qu'à Constantinople, il va à la messe, qu'il suit les processions et qu'il n'a pas laissé ignorer à M. Combes que « toute influence française serait perdue en Orient sans le concours des religieux. »

C'est la *Patrie* qui nous donne ce renseignement.

Je n'en garantis pas l'exactitude, et, cependant, le fait me paraît vraisemblable.

Je sais, en effet, que M. Pelletan s'est plaint, jadis, du refus obstiné qu'opposait M. Constans à son projet de laïcisation scolaire en Orient. — *Desmoulins.*

A PROPOS DE LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT

L'Aurore. — Les rois de France procédaient de façon plus sommaire à l'égard des couvents quand ils confisquaient leurs biens. On se taisait alors. On parle aujourd'hui parce que nous avons donné la liberté de parler, et l'on nous injurie parce que nous donnons des leçons de libéralisme à la monarchie française. Sans manquer au respect des droits légitimes qui est l'honneur de notre gouvernement, nous saurons détruire tous les instruments de servitude par lesquels l'Eglise voulut arrêter l'essor de l'esprit humain, et nous y saurons substituer toutes les formes, tous les moyens, toutes les énergies de la liberté. — *G. Clemenceau.*

LA REFORME JUDICIAIRE

Le Rappel. — On travaille en ce moment à une loi destinée à détruire le peu d'indépendance qui pouvait rester dans nos tribunaux. Je ne sais pas où l'on va la chercher ; cependant, des personnes bien informées m'ont affirmé qu'on en avait remarqué un vestige dans une ville ignorée. Cela ne saurait se tolérer et, d'ici peu, nous y mettrons bon ordre.

Et, ce faisant, nous ferons bien. Car qu'est-ce que c'est qu'un pouvoir devant qui il y aurait des indépendants ? Prenons y bien garde. C'est par ces sortes de fissures que pourrait se glisser ce ver rongeur qui s'appelle la liberté ; et si jamais la liberté entrait dans nos mœurs, que deviendrait la République ? Une république sans princes, cela fait frémir rien que d'y songer. — *Henry Maret.*

Le Million des Chartreux

Déposition Mazet

M. Léon Mazet, avocat, 31 ans, 17, rue de l'Yvette.

M. Mazet. — J'ai le plus vif désir de mettre un terme aux calomnies infâmes dont j'ai été l'objet de la part des journaux de toutes nuances. A la suite d'un article du *Petit Dauphinois*, une instruction pour tentative d'escroquerie fut ouverte contre X.... sur la demande de M. Edgar Combes qui, pour faire éclater son innocence au détriment de personnes pas plus coupables que lui, a fait ouvrir une instruction dans des conditions illégales.

M. Mazet rappelle alors les différentes phases de la procédure et comment M. Baragnon refusa le jury d'honneur.

M. Mazet. — J'ai rencontré Besson en décembre 1902, dans un banquet de Dauphinois. Il s'est vanté d'avoir publié qu'il avait acheté un député de l'Isère, parce que la diffamation était le moyen dont il se servait pour se débarrasser de ses adversaires politiques. En ce qui concerne la visite du boulevard Haussman, la vérité est que M. Besson était désireux de réussir dans sa campagne de presse en faveur des Chartreux. M. Vervoort a répondu que les Chartreux seraient expulsés. M. Besson s'est levé et a fait un long discours pour démontrer que la République crèverait de leur expulsion. Si je suis allé au Moulin-Rouge, c'est pour l'appuyer dans le cas où il aurait eu d'autres renseignements à demander à M. Vervoort. L'affaire du permis est absolument étrangère à celle des Chartreux.

D'ailleurs, M. Guerre n'avait pas besoin d'aller à Grenoble pour voir Besson, dont on connaissait l'adresse à Paris. M. Pichat a été le cerveau qui a dirigé cette affaire. M. Pichat a dit qu'il conservait jusqu'au bout, d'après ce que lui aurait dit M. Combes, l'espoir que les Chartreux seraient autorisés. Or, dans une interview, il a reconnu que, sur l'initiative du président du conseil, il avait été voir M. Dumay, directeur des cultes, qui lui dit que s'il avait conclu contre les Chartreux, c'était sur l'injonction expresse de M. le président du conseil.

M. Bonnevay. — Etiez-vous au courant du voyage de Guerre ?

M. Mazet. — Oui, puisque j'avais demandé un permis pour lui ; mais je ne savais pas à quelle époque exacte il partirait. Je voudrais démontrer que Besson a constamment menti. Rue Bergère, je n'ai pas tenu les propos qu'il m'a prêtés : « Edgar est à vendre ». Il a dit que Vervoort lui avait téléphoné ; c'est faux. L'entrevue du boulevard Haussmann est également inexacte et démentie par Besson lui-même. M. Pichat dit qu'il a reconnu la vérité des allégations de Besson. Je dis que M. Pichat a lui-même menti. (Bruit.)

M. le président rappelle le témoin aux convenances.

M. Mazet. — M. Pichat a altéré la vérité. Je déclare ici que MM. Pichat et Besson ont ourdi entre eux une machination odieuse contre le président du conseil. J'accuse M. Pichat d'avoir trafiqué de son mandat. (Bruits prolongés.)

Divers membres de la commission s'invectivent.

M. le président. — Je ne puis vous permettre de continuer ainsi.

Le témoin continue à prononcer des paroles qui se perdent dans le bruit.

Le président agite vivement sa sonnette pour les couvrir.

M. Bonnevay renonce à poser des questions au témoin.

M. Poulain. — Connaissez-vous le nom de X ?

M. Mazet. — Je ne sais ce que j'ai entendu dans les couloirs des cabinets d'instruction. Des personnes prononçaient le nom d'un journaliste originaire du Dauphiné, habitant le nord de la France, et qui aurait vu M. Lanteime.

M. Anthime Menard. — Ne serait-ce pas M. Gaucherand ?

M. Mazet. — C'est un nom de ce genre-là. Plusieurs ont reconnu que ce journaliste n'avait pas été à Grenoble et ont compris qu'il fallait en trouver un autre. C'est alors qu'on prononça le nom de M. Lepère.

M. Poisson pose encore quelques questions et la séance est levée.

Ordre du jour de la séance de demain : A une heure, audition de M. Chenavaz, de M. le syndic de l'affaire Lepère, de M. Pichat et de MM. les députés de l'Isère.

La Commission du Budget

Paris, 28 juin, matin. — La commission du budget a arrêté les chiffres du budget du ministère de l'agriculture. Le ministre présentait un budget en augmentation de 104,176 fr. sur l'exercice 1904. M. Klotz, proposait une réduction s'élevant à 508,912 fr. sur le même exercice.

Les chiffres arrêtés par la commission portant une diminution totale de 223.912 fr.

Paris, 28 jeudi, matin. — La commission du budget a examiné le rapport Dubief sur le ministère des affaires étrangères. Ce budget a été adopté à l'exception des chapitres 4 et 7 qui ont été réservés pour entendre le président du conseil et le ministre des affaires étrangères sur le crédit relatif à l'ambassade du Vatican. En ce qui concerne le crédit affecté aux écoles d'Orient, la commission a modifié le libellé du chapitre en y introduisant les mots : « Encouragement à la création d'écoles laïques... »

Terrible accident à voiture

Auch, 28 juin, matin. — Hier après-midi, vers six heures, une voiture attelée d'une jument, revenait des environs d'Auch. A l'entrée de la ville, la bête s'emballa et causa plusieurs accidents. En face de l'hôpital, une veuve Lacoste, assise devant la porte de sa maison, eut la colonne vertébrale brisée et expira sur le champ. Une jeune fille de 21 ans fut renversée et la voiture lui passa sur le corps. Le cocher fut projeté violemment à terre et reçut de graves contusions à la tête. Il dût être transporté à l'hôpital. L'état des blessés inspire des inquiétudes.

Une Interpellation

Paris, 28 juin, matin. — MM. Denys Cochin et l'abbé Gayraud ont informé le ministre de l'instruction publique de leur intention de l'interpeller au sujet de la mesure qu'il a prise en vertu de laquelle ont été écartés du concours de l'agrégation des lettres les candidats appartenant à l'état ecclésiastique.

A l' « Officiel »

Paris, 28 juin, matin. — Le *Journal Officiel* publie, ce matin, un décret autorisant la chambre de commerce de Bayonne à contracter un emprunt de 1.500.000 francs à un taux qui n'excédera pas 15 0/0 pour les travaux d'amélioration du chenal de l'Adour.

A partir de la promulgation du décret, il sera perçu, au port de Bayonne, en remplacement du péage maximum de 50 centimes, un péage maximum 80 centimes par tonneau de jauge sur tout navire français ou étrangers entrant dans l'Adour.

Le Monument de Waterloo

Bruxelles, 28 juin. — MM. Delaille et Ousset, accompagnés de MM. Gottron, sénateur de la Haute-Vienne ; Leroux, sénateur de la Vendée ; le commandant Martin, le général Bailloud, le baron de Grandmaison, député de Maine-et-Loire, sont arrivés hier à Bruxelles. Ils viennent assister à l'inauguration, qui aura lieu aujourd'hui, du monument élevé sur le champ de bataille de Waterloo. Ils ont été reçus par M. Gérard, ministre de France, qui les a retenus à déjeuner.

Les habitations à bon marché

Paris, 28 juin, matin. — M. Trouillot, ministre du commerce, a reçu hier matin MM. Alphonse, Gustave et Edmond de Rotschild, qui sont venus l'entretenir de leur intention de consacrer une somme de 10 millions à une fondation ayant pour objet la création d'habitations à bon marché et, en général, la réalisation de tous les moyens propres à améliorer l'existence matérielle des travailleurs.

Cette dotation de 10 millions sera employée en acquisitions et constructions d'immeubles à l'usage de logements à bon marché. Les revenus des locations serviront à subventionner toutes les institutions ou initiatives pouvant intéresser le bien-être des travailleurs.

M. Trouillot a félicité vivement MM. de Rotschild de l'offre si généreuse qui permettra de donner un développement plus important à une œuvre d'une portée sociale considérable.

---

53 FEUILLETON DU 29 JUIN

LA RACE

Eh ! mon Dieu, c'était bien simple. Cela datait de loin, de très loin, de la phrase malheureuse de M. Meistetlamm, le premier jour, des questions de l'hôtelier, toutes choses mal interprétées, peut-être, par sa nervosité d'alors, mais qui ne lui en avaient pas moins infligé, dès ses premières heures en Suisse, une cuisante sensation d'exil... Puis ses colères irréfléchies, par deux fois, révélations d'un état d'âme dont il ossait les épaules ensuite : l'orgueil national... Mais, à coup sûr, l'origine de la crise définitive dont cet appétit du sol natal était l'aboutissement, ce devait être la phrase de Rose, au soir de leur triomphe : « Tout cela serait plus beau encore s'il nous était permis de revenir au pays. » Elle avait, cette petite phrase, rompu le charme... Tout de suite, dans le malaise qui suivait, elle avait fait pressentir son effet. Et le malaise n'avait pas cessé : seul, Pierre eût peut-être oublié ; avec Rose, il ne le pouvait pas, Rose dont les larmes surprises ou fraîchement séchées témoignaient à toute heure d'une nostalgie qui ne voulait pas guérir.

Et cependant, cela, il s'en rendait bien compte, n'eût pas suffi encore à le transformer, lui. Le coup décisif avait été porté à l'anniversaire même de l'inoubliable Saint-Ferreol, par les souvenirs surgis tout à coup du Vallespir tant aimé... Ils s'étaient levés en foule, comme une troupe d'oiseaux familiers dont le vol chatoyant s'entre-croisait devant ses yeux, l'éblouissant de leurs arabesques rapides, l'étourdissant de leurs petits cris : « Te souviens-tu de la messe de nuit ? — Te rappelles-tu les danses ?... — Et les aveux murmurés ?... — Et le baiser du jardin ?... — Moi, je suis le chant de ses ruisseaux limpides. — Moi, l'air harmonieux de la montagne. — Te souviens-tu ?... Te souviens-tu ?... »

S'il se souvenait, grand Dieu !... Et il s'était trouvé tout faible contre eux, se débattant en vain pour les chasser, ne pouvant les empêcher de venir l'obséder de leurs battements d'aile et de leur caquettage.

Et, pour s'en défaire, il n'avait trouvé que la fuite, le départ en voyage, où, peut-être, effarouchés par des sites inconnus, ils n'oseraient pas le suivre. Ah ! bien oui, ne pas le suivre !... Le long des fils du télégraphe, ils avaient précipité leurs coups d'aile ; et chaque paysage entrevu arrachait aux voyageurs la même exclamation : « Oh ! comme ceci rappelle... » Et toujours, ce qui leur était rappelé ainsi, c'était un coin de la France connu d'eux. Et lui, dans ces rochers, dans ces ruisseaux, dans ces prés de Suisse, il en venait à ne plus songer qu'à la France, à tout ce qu'il en avait vu, à tout ce qui la rend digne d'être aimée.

Maintenant, il comprenait. Maintenant, il s'expliquait le sentiment d'abord inexplicable qui l'avait saisi à la gorge, dans le jardin de Derrière-Bourg. Jour par jour, heure par heure, insensible, invisible, la cristallisation s'était préparée, effectuée, parachevée, et elle ne lui était dévoilée que trop tard, quand il ne pouvait plus rien pour se défendre. Et, à partir d'aujourd'hui, le désir absurde et fou s'installait en lui à demeure, toujours grandissant, tyrannique comme une *envie* physique. Y céderait-il ?...

En attendant, leurs promenades d'alors les ramenaient chaque jour, inévitablement, aux points qui regardent le lac ; et c'étaient, à Derrière-Bourg, à Montbenon, quelquefois à Mont-Rion, d'interminables stations, les yeux toujours fixés sur le même objectif.

« Mais enfin, c'est intolérable ! pensait le jeune homme. Est-ce qu'il va falloir vivre comme ça ? » Il finit par se dire que le meilleur moyen de se guérir d'un désir qui devenait, à la longue, irrésistible, serait encore de le satisfaire. Ils seraient, Rose et lui, comme des enfants qui, surpris du son d'un tambour, s'imaginent qu'il contient quelque chose de merveilleux, et le brisent pour s'en assurer — tout pendants ensuite de n'y rien trouver. Ainsi, eux-mêmes, s'ils cédaient à leur désir d'aller en France, n'y découvrant rien de ce qu'ils rêvaient follement, cesseraient de soupirer, et vivraient sagement dans leur bonheur actuel... « Ma foi oui, conclut-il, la chose est à faire ; ce sera une expérience amusante et décisive. » Il avait trouvé ce détour, sous couleur de scepticisme, pour contenter une aspiration qui devenait impérieuse.

Mais la peur le retenait. Eh ! oui, la peur, toujours ; la peur bête, irraisonnée, d'être repris — savait-il si, dans les villes frontières, la police ne détenait pas le signalement des déserteurs ? — la peur humiliante, parce qu'il était un gibier de gendarme ; la peur qui, tout à la fois, lui serrait le cœur et faisait monter à ses joues le rouge de la honte.

Justement, aucune époque de l'année ne pouvait être plus propice à cette conquête graduelle de leurs âmes par une seule pensée. Rien plus de ce qui, jadis, avait influencé leurs esprits pour les tourner vers l'oubli, n'était là pour les distraire. Après deux mois passés dans un tourbillon de visites, de soirées, de promenades, de voyages, ils vivaient maintenant dans un calme absolu, car presque tous les amis constituant leur société habituelle se trouvaient absents, retirés à la campagne, ou profitant des derniers beaux jours pour excursionner. Seuls de leurs intimes, M. Meisterlamm demeurait, ayant laissé partir à Bâle sa femme et son jeune fils ; il aidait Pierre, maintenant unique professeur présent à l'Institution.

Les jeunes gens l'avaient reçu à dîner une fois, quelques jours plus tard, le docteur avait encore passé une soirée avec eux, mais cela ne suffisait plus à galvaniser leur solitude. Autant, un mois auparavant, il leur était doux d'être seuls, autant ils s'en trouvaient gênés, maintenant qu'il y avait entre eux, en tiers, une pensée inavouée. Et de longs silences régnaient dans le salon ou dans la petite salle à manger, l'un s'absorbant faussement dans un livre, l'autre concentrant une attention exagérée sur une broderie, tandis que, dans leurs âmes, la même préoccupation continuait son chemin si sûr.

Outre M. Meisterlamm, un autre homme, encore, les visitait : Sempy. Certes, il n'était sympathique ni à l'un ni à l'autre ; mais il était Français, et, en ce moment, ce lui était à leurs yeux son meilleur titre. En ce temps, ils le reçurent plus souvent qu'ils n'avaient fait jusqu'alors. Habilement, il sut se glisser dans leur intimité. A mesure qu'il prenait pied dans la maison, il devenait plus hardi, se dévoilait peu à peu. Ce n'était pas un causeur : il eût été incapable de soutenir quelque temps une causerie mondaine, et il faisait le plus piteux comparse de salon. Mais il prenait sa revanche dans les conversations entre hommes, lorsque s'entamait une question sérieuse.

D'une érudition étonnante sur la plupart des sujets, il devenait inépuisable dès que l'on abordait l'étude sociale. Dans cet ordre d'idées, il devait trouver chez Pierre un interlocuteur averti, et capable de lui donner la réplique ; mais le déserteur n'avait jamais osé se confier à cet homme, craignant, s'il en disait trop, que l'autre n'eût vite fait de tout deviner. Pourtant, aujourd'hui, il se laissait reprendre un peu par ses enthousiasmes de jadis ; et tous deux se perdaient en d'interminables dissertations, qui dégénéraient parfois en discussions quand ils n'étaient pas d'accord sur un point de détail.

Rose assistait le plus souvent à leurs controverses, toujours avec beaucoup d'ennui, et quelquefois avec de l'effroi pour la conception nouvelle de l'humanité qui lui était révélée, abasourdie en même temps qu'indignée des tirades du musicien contre « l'archaïsme de l'idée de patrie... la détestable barbarie des nations encore en armes les unes contre les autres... la déplorable lenteur des généreuses idées d'humanitarisme à se répandre parmi les peuples encore asservis. »

Elle maudissait sa timidité ; elle aurait voulu trouver en elle assez de courage pour répondre, pour réfuter de son mieux les attaques de son hôte ; mais elle était trop petite fille pour oser parler devant ces hommes qu'elle jugeait des savants ; et souvent, dans le désespoir de sa faiblesse, il lui arriva de se tourner vers Pierre, comme pour le supplier de faire taire Sempy. Mais elle le voyait alors silencieux et gêné ; elle se rappelait, et elle baissait la tête, découragée.

De fait, Pierre s'efforçait de détourner Sempy de ce sujet brûlant ; mais il n'y réussissait pas toujours, le musicien s'y complaisant de façon toute particulière et ne s'arrêtant plus quand il l'avait entamé. Rien ne pouvait être plus embarrassant pour lui ; abonder dans le sens de son compatriote, c'était se mettre en flagrante contradiction avec lui-même, après les scènes que Sempy connaissait, et soutenir la thèse contraire, lui était-ce possible, à lui ?... Au reste, il lui eût été bien difficile, aujourd'hui, de retrouver, pour approuver Sempy, sa conviction passée, si vivante et si ferme : les mêmes arguments qui, alors, montaient d'eux-mêmes à ses lèvres, lui semblaient aujourd'hui déformés et changés, sortis de cette bouche, et il avait pu éprouver depuis longtemps déjà, dans ses entretiens avec Darson, qu'il ne possédait plus les termes jadis familiers, comme une leçon sue dans le passé, et que l'on ne peut plus se remémorer.

Un jour vint, pourtant, où la timidité de Rose fut moins forte que son indignation. Malgré sa douceur et sa patience, les théories de Sempy l'atteignaient en un point trop douloureusement sensible en ce moment ; et, à la suite d'une visite où il l'avait plus particulièrement irritée, elle trouva le courage d'adresser un reproche à son amant, et cela sur un ton auquel elle ne l'avait guère accoutumé :

(*A suivre*) Fernand Dacre.

---

76 FEUILLETON DU 29 JUIN

Dette Sacrée !

Se serait-elle prêtée à une infamie du comte ? Car elle ne peut douter, elle ne doute pas de l'honnêteté, de la loyauté de cette jeune femme... de cette malheureuse qui, malgré sa jeunesse, a tant souffert déjà et vers laquelle une attirance singulière l'entraîne !...

Oui... si c'était avec la secrète espérance de la perdre que le comte l'avait fait entrer au service de sa femme.

Mais tout à coup la comtesse tressaille.

Quelqu'un a frappé un coup timide.

Elle ordonne :

— Entrez.

Geneviève paraît.

Alors la châtelaine se compose un visage... dompte son émoi, étouffe les battements saccadés de son cœur.

— Je vous ai fait appeler... mademoi... madame... Sans doute êtes-vous installée déjà dans votre chambre... J'avais donné des ordres... Etes-vous satisfaite ?

— Oh ! madame... pouvez-vous le demander. Vraiment, je suis confuse de tant de bonté.

— Pourtant vos paupières sont rougies par les larmes. Il vous a été cruel de vous séparer de votre enfant. Je le comprends. Ne vous désolez pas. Vous le verrez autant que vous voudrez, le pauvre petit.

— Quoi, madame la comtesse, vous m'accorderiez la permission ?

— De vous rendre chaque semaine aux Aulnettes, le voir, l'embrasser, certes... Elle ajouta sur un ton étrange :

— Croyez-vous que j'ignore les souffrances d'une mère séparée de son enfant...

« Il n'en est pas de pires...

« Je le sais, hélas !

Geneviève, surprise, la regarda.

Mais sans doute effrayée des paroles qu'elle venait de prononcer, Mme d'Esclabert expliqua :

— Je le sais parce que... voilà longtemps... j'ai connu une pauvre femme à qui son enfant avait été enlevé... Depuis, cette femme a vécu des heures terribles. Sa douleur ne prendra fin qu'avec son dernier souffle.

La fille du commandant fixait toujours la comtesse.

Celle-ci était toute pâle, en proie à une vive émotion.

Pendant quelques secondes elle demeura muette, comme plongée en d'insondables pensées auxquelles elle parut tout à coup s'arracher.

— Ecoutez, mon enfant, aujourd'hui vous alliez vous occuper de vous uniquement. Vous avez votre installation à achever... vos affaires à mettre en ordre. Demain seulement vous prendrez votre service auprès de moi.

Elle se dirigea vers le fond de la chambre, souleva une portière, montra une petite porte qui se trouvait dissimulée là.

— Nous pourrons communiquer ensemble par ici, renseigna-t-elle.

Elle ajouta :

— Lorsque j'aurai besoin de vous, lorsque je sonnerai, c'est par cette porte que vous entrerez. Inutile de faire un long détour dans le couloir.

. . . . . .

Quelques jours passèrent sans que la jeune fille remarquât rien d'anormal dans l'attitude de ses maîtres.

La sympathie que tout de suite elle avait ressentie pour la comtesse Irène s'était augmentée encore.

La fille du commandant se fût dévouée corps et âme pour cette maîtresse si bonne qui lui parlait avec douceur comme si elle eût parlé à une égale, pour cette maîtresse qu'elle devinait malheureuse, autant qu'elle Geneviève pouvait l'être.

Tout de suite elle avait eu conscience qu'il existait un grand vide, une sorte d'abîme entre le comte et la comtesse.

Le premier avait beau s'efforcer de paraître plein de prévenance quand il se trouvait en présence d'Irène ; la jeune fille avait deviné qu'il n'aimait pas sa femme.

Et elle avait deviné aussi — car le cœur féminin a souvent de ces mystérieuses intuitions — que de son côté la comtesse n'avait pour son mari aucune estime... aucune affection.

Il y avait là certainement un drame, un mystère que jamais sans doute Geneviève n'approfondirait.

Sans qu'elle put s'expliquer pourquoi le comte Roger lui était presque antipathique.

Par instant, sous son regard ardent, elle éprouvait comme un malaise.

Elle se traitait alors de folle... d'autant plus qu'il ne lui parlait jamais qu'avec une certaine déférence, s'enquérant de sa situation, lui demandant si elle se trouvait bien, si elle ne regrettait pas trop la maison des Aulnelles.

Et en parlant ainsi, avec une voix chaude, douce, persuasive, il était arrivé à corriger la mauvaise impression qu'elle avait eue au début, à capter en partie sa confiance... à désarmer l'hostilité sourde qu'il avait senti tout d'abord germer dans l'âme de la jeune fille.

. . . . . .

Celle-ci passait la presque totalité des heures auprès de la comtesse.

Elle lisait.

Ou bien encore elle s'occupait à un travail de broderie, demeurant silencieuse afin de ne pas troubler les rêveries de la châtelaine, ces longues rêveries dont le sujet échappait à la jeune fille.

Et entre les deux femmes une intimité chaque jour plus étroite s'établissait.

A l'affection de la noble dame, Geneviève répondait par une affection empreinte du plus profond respect.

Son âme était inondée de reconnaissance pour la façon charmante dont elle était traitée dans cette demeure où en somme elle n'était qu'une salariée... pour le soin que semblait prendre la comtesse à lui faire oublier la distance qui les séparait.

Un après-midi, sur l'ordre même de Mme d'Esclabert, Geneviève s'était rendue aux Aulnelles.

Elle avait passé près de tante Noémie, près du petit Fernand, le cher enfant vers qui constamment s'envolait sa pensée, des minutes inoubliables.

Mais ces minutes, hélas ! s'étaient écoulées rapidement.

Bientôt il fallut songer au retour.

... A la séparation.

L'éclat de joie qui avait brillé durant quelques heures dans les yeux gris de la tante comme dans les yeux bleus de la nièce s'éteignit tout à coup, fit place à la tristesse.

— Je reviendrai bientôt, assura la jeune fille, essayant d'amener un pâle sourire à ses lèvres.

— Oui, oui, répéta tante Noémie, branlant sa tête toute blanche, tu reviendras bientôt, ma Geneviève.

La vieille demoiselle et Fernand, le long du sentier, très loin, accompagnèrent la jeune mère.

Le paysage, malgré le soleil du soir, un soleil rouge, qui n'avait plus de chaleur, qui semblait noyé dans du sang, s'enveloppait d'une indéfinissable mélancolie.

Les chaumes étaient jaunis, dénudés. Des troupes de corbeaux passaient en croassant.

A la lisière du bois, tante Noémie et l'enfant quittèrent Geneviève qui les étreignit une dernière fois passionnément contre son cœur.

Et puis, à pas rapide, sans détourner la tête, probablement pour ne pas laisser voir les larmes qui brusquement lui emplissaient les yeux, elle s'éloigna.

Cinq minutes plus tard, elle était sous bois, dans le sentier qui menait au château.

Déjà une pénombre flottait, noyant les choses.

Quelques oiseaux en quête d'un gîte pour la nuit et que la présence de Geneviève dérangeait, fuyaient devant elle en poussant des cris perçants.

La forêt mystérieuse s'endormait.

La jeune fille, prise d'une frayeur soudaine, d'une frayeur sans cause, hâtait sa marche.

Tout à coup, elle s'arrêta.

Devant elle, un homme de haute stature barrait le sentier.

Elle fit un pas en arrière la gorge sèche, les jambes chancelantes.

Mais une voix résonnait, une voix qu'elle connaissait et qui disait :

— Je vous ai fait peur, madame ?

Alors seulement, elle vit qui était l'homme dressé devant elle.

C'était le comte d'Esclabert.

Il affectait de rire.

— Oh, oh... vous n'êtes guère vaillante, savez-vous ?

Elle balbutia :

— Je ne vous pas reconnu, monsieur le comte.

— Vraiment... Et vous redoutiez la rencontre de quelque chemineau, de quelque méchant gueux...

— Oh... dans cette propriété, tout près du château, une telle rencontre n'est guère probable.

— Alors pourquoi cette frayeur.

Il riait en s'approchant.

Et comme Geneviève avait levé son regard vers lui, elle retrouva au fond de ses yeux le même éclat, la même flamme ardente qui l'avait angoissée déjà sans qu'elle sut pourquoi.

Il poursuivait :

— Celui qui vous attendrait ici n'en voudrait sans doute qu'à vos beaux yeux, à vos charmes... Et savez-vous qu'il aurait bien des excuses à évoquer pour sa défense ? Un homme ne reste pas impassible en face de tant de séductions.

— Monsieur le comte, balbutia-t-elle, rougissante soudain.

— C'est la vérité, répliqua-t-il, et il ne faut point vous en offenser. Vous êtes belle, très belle. Vous ne pouvez empêcher qu'on le remarque et qu'on vous le dise.

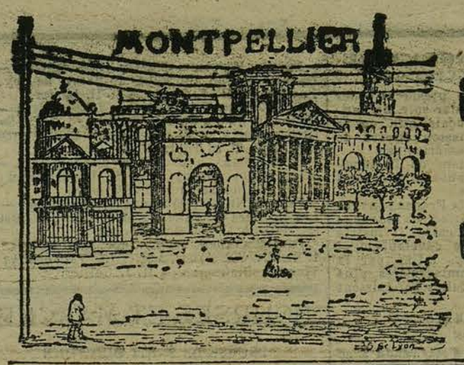
« C'est d'ailleurs le devoir de tout galant homme de rendre grâce à la beauté.

« Et si vous avez souffert, si vous avez eu des déceptions, ce n'est pas une raison, je suppose, pour dire à l'amour un adieu éternel.

Elle ne répondait pas.

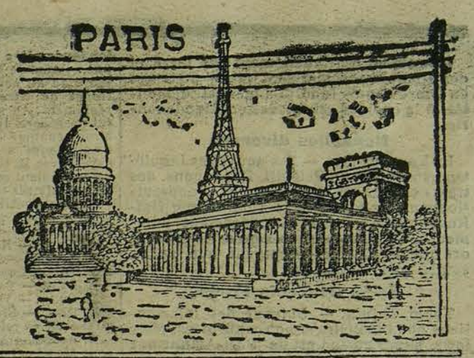
(*A Suivre.*) Paul Rouget

CHOCOLAT LAFAVEUR MATTE FILS Montpellier.



Le Numéro 5 Centimes

LE MIDI



JOURNAL REPUBLICAIN PROGRESSISTE QUOTIDIEN

ABONNEMENTS
France, Algérie, Tunisie : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 10 fr.; Un an, 20 fr.
Pour l'étranger, les frais de poste en sus
Les abonnements partent des 1er et 16 du mois. Joindre 0 fr. 50 pour tout changement d'adresse.

N° 1162. — Jeudi 30 Juin 1904. — 4e Année

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PUBLICITÉ
Les annonces sont reçues :
Dans nos bureaux de Montpellier, chez nos correspondants et dans toutes les agences de publicité de France et de l'Etranger.

Fil Télégraphique spécial. — Rédaction et Administration, 14, Rue du Faubourg-de-Lattes, Montpellier — Fil Télégraphique spécial

LA JOURNÉE

Le ministre de la guerre a passé, ce matin, à l'école centrale, l'inspection des élèves destinés à devenir des officiers de réserve d'artillerie.

On se montre très affecté en Russie de la dépêche du général Kouropatkine, qui annonce que les forces japonaises marchant sur la Mandchourie, pourraient bien couper en deux l'armée russe. On croit que le gouvernement veut préparer l'opinion publique à des nouvelles plus mauvaises.

La situation générale de la Macédoine empire. Dans les vilayets de Monastir et de Salonique on constate de nombreux assassinats. On craint que des troubles sérieux ne se produisent prochainement.

Le colonel Rollin et les capitaines François et Maréchal, qui avaient été convoqués ce matin par le capitaine Cassel, ont été écroués au Cherche-Midi, après leur comparution.

On annonce la mort à Paris du général Hervé, ancien commandant du 6e corps, membre du conseil supérieur de la guerre et grand croix de la Légion d'honneur.

Aujourd'hui est venu devant la cour d'assises de la Seine, le procès intenté par Henri Rochefort, à M. de Valcarlos.

Opinions

PROPAGANDE POLITIQUE

Au lendemain de la guerre, en 1872, H. Taine écrivait : « Il ne tient qu'à nous de fournir à la foule un meilleur pain quotidien, celui que nous mangeons nous-mêmes, et pour cela il suffit de donner nos journaux après que nous les avons lus. »

L'œuvre en germe dans cette idée n'a pas été accomplie de suite. Taine ne l'a pas vue réalisée. Elle fut d'abord mise en pratique en Angleterre, où l'illustre écrivain est resté un peu prophète. D'Angleterre elle a repassé la Manche et nous est revenue expérimentée.

Elle a rapidement réussi de l'autre côté du détroit et elle est aujourd'hui si bien adaptée aux mœurs anglaises, qu'on a été jusqu'à créer des timbres spéciaux pour les journaux de seconde main.

En France, nous sommes encore loin d'en être là. Chose assez singulière au premier abord, mais qui étonne moins quand on réfléchit à leur activité, à leur curiosité entreprenante de tous les moyens de propagande, ce sont les adversaires de l'esprit philosophique de Taine qui se sont les premiers approprié chez nous son idée pour la tourner contre son but. Depuis plusieurs années, ils ont créé l'« Office central des journaux pour tous », et, grâce aux ressources dont ils disposent par l'organisation maçonnique, ils travaillent de leur mieux, et avec un incontestable succès, à détruire dans l'âme populaire tout ce que Taine a aimé et défendu, tout ce qui fait qu'il y a eu dans le passé et qu'il peut y avoir encore dans l'avenir une France grande et libérale.

Nul peuple n'est plus sensible que le nôtre à la puissance de l'idée et c'est ce qu'a merveilleusement compris la minorité sectaire dont nous parlons. L'*Office Central des Journaux pour tous* s'efforce de répandre partout la prose des Buisson, Jaurès, Rabier, Massé, Dumont, Bérenger et autres Charbonnel. Il recherche, pour les journaux où elle paraît, des destinataires militants, souligne les passages intéressants et engage ses adhérents à se grouper en des cercles de « rénovation sociale ».

Il y a là un grand danger contre lequel il était temps de réagir.

Des hommes de vrai libéralisme, éminents à divers titres, se sont groupés et ils viennent de fonder contre l'*Office Central des Journaux pour tous*, l'*Œuvre de la Presse pour tous*.

Ces hommes sont M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques; M. René Doumic, le sociologue et le conférencier bien connu; MM. René Bazin, Thureau, Dangin, d'Haussonville, de Vogüé, de l'Académie française; Longnon et Henri Joly, de l'Institut; Georges Goyau, Christian Scheffer, Johnston, Cornélis de Witt, François de Witt, Guizot, Barboux, l'ancien bâtonnier; le député Aynard, le sénateur Francis Charmes et bien d'autres, — toute une élite.

Par reconnaissance, la présidence de l'œuvre a été dévolue à M. Taine.

« Nous souffrons, disait M. Georges Picot, dans la première réunion assez récente des organisateurs de « l'Œuvre de la presse pour tous », de voir se développer l'esprit sectaire, l'esprit de haine et d'exclusivisme. La cause de ce développement se trouve dans les préjugés qui remplissent l'esprit des foules. Ces préjugés, il faut les combattre. Pour cela, il faut éclairer la foule et, par tous les moyens, lui apporter la lumière et les enseignements. L'instruction, disent certains hommes, suffit à faire un électeur. Nous tenons tout cela pour mots de théoriciens. Qu'est, en effet, l'instruction, si la lecture ne sert qu'à lire des feuilles sectaires et immorales ? C'est ainsi que l'idée est venue de répandre le livre et le journal. »

Les idées mènent le monde. *Mens agitat molem*, avait dit déjà la Sagesse antique, et il faut se pénétrer de cette vérité comme en sont pénétrés les adversaires de toutes nos idées.

Il faut faire entrer dans les cerveaux un certain nombre d'idées essentielles qui ont la valeur de principes et de règles : l'idée de modération, l'idée de liberté.

La lutte n'est plus guère aujourd'hui qu'entre les violents des partis opposés et le triomphe absolu des uns ou des autres serait également redoutable. A nous d'intervenir à notre tour et de travailler au rapprochement social pour faire cesser cette haine des classes qui n'a jamais été plus attisée ni plus brûlante.

Pour cela, étendons chacun notre action d'influence morale, adressons-nous au plus grand nombre possible de gens et faisons-leur entendre ce qui est la vérité pour nous-mêmes; nous rétablirons le rapport, la relation intellectuelle entre eux et nous, nous leur ferons connaître des choses qu'on ne leur a pas encore dites et qu'ils ne soupçonnent même pas.

La presse est comme la lance d'Achille, elle peut guérir les blessures qu'elle fait. Guérissons par la presse les blessures de la presse.

Georges LAURENCE.

Propos du Jour

L'Uniforme des Conseillers Généraux

Nous entretenions nos lecteurs dans un de nos derniers propos du costume afférent à la fonction de conseiller provincial en Belgique. Sait-on que nos conseillers généraux ont, par décret du 4 janvier 1854, encore en vigueur, le droit de porter un uniforme ?

Au moment où le renouvellement des assemblées départementales va avoir lieu, il nous paraît d'actualité de donner la description de ce costume officiel, telle qu'elle est consignée dans l'instruction ministérielle du temps. La voici :

« Habit à la française bleu foncé, à neuf boutons d'argent, avec broderies de feuilles de chêne, d'olivier et d'épis de blé en soie bleu clair nuancé et en argent au collet, aux parements et à la taille. Gilet blanc. Pantalon bleu foncé, du même drap que l'habit, avec bandes de soie et argent. Epée à poignée de nacre, garde argentée. Chapeau à la française, ganse en velours noir, brodée en soie bleue et argent. »

Des modèles coloriés de ce costume, transmis à tous les préfets de France, le 13 janvier 1854, doivent se trouver dans les archives des préfectures. On ne se souvient pas de les en avoir vu sortir et cela est vraiment dommage, car nos conseillers avec un uniforme flambant neuf, auraient tôt fait d'éclipser les préfets et leurs passementeries.

Ils y gagneraient aussi en prestige et dans les cérémonies officielles, quel légitime orgueil s'emparerait des électeurs, en voyant parader leurs élus, bicorne de côté, la main fièrement appuyée sur la garde de leur épée, en une attitude qui voudrait dire : « Nous voilà bien les défenseurs de la République. »

Puis les préfets n'oseraient peut-être pas les considérer comme gens bons à mener, le fouet en main, chose qui n'est pas rare par ce temps de bloc à outrance, où l'on voit les conseillers majoritards ramper comme chiens couchants sur un signe du proconsul de leur département, alors qu'au contraire, de par la Constitution, le préfet doit s'incliner bien bas devant les décisions du conseil général.

Enfin, ne serait-ce que pour donner du cœur au ventre des froussards et la certitude qu'ils sont une puissance dans l'Etat, souhaitons qu'on mette à exécution le décret de 1854.

Notez, aussi, que les huissiers à chaîne de la préfecture, nantis, eux, d'un uniforme, ne se considéreraient pas comme des êtres supérieurs à messieurs les conseillers, lorsqu'ils leur passent dédaigneusement la boîte des scrutins.

Le Petit-Bob.

La Politique

A MARSEILLE

On nous écrit de Marseille :

Les commerçants et industriels de Marseille en ont assez de la tyrannie de quelques meneurs. Demain, ils déclareront un *lockout* général. La vie économique de l'énorme cité sera suspendue jusqu'à ce qu'ils aient obtenu des garanties suffisantes de paix et de sécurité. La moindre étincelle mettra le feu aux poudres. Que la France le sache et qu'elle se rende bien compte de la gravité de la situation comme de la nécessité pour les patrons de se défendre eux-mêmes !

Un signe du sieur Manot, et le travail est suspendu en tel chantier d'embarquement et de débarquement, sinon dans tout le port. Le « délégué » lève-t-il son chapeau, tandis qu'on est à l'ouvrage; vite tout le monde remet sa veste et part boire encore, sinon manifester sans prendre le moindre souci des marchandises à la pluie ou en plein soleil. De même en ce qui concerne le sieur Rivelli et les inscrits maritimes; peu importe nos dispositions pénales relatives à la désertion : les marins abandonnent leur bord avec la certitude de l'impunité.

Des menaces aussi terribles qu'ordurières font partie du vocabulaire courant des leaders marseillais. Quelques personnes invoquent-elles le principe de la liberté du travail? on emploie contre elles les pistolets et les pierres. Une bande envahit un vapeur en partance et éteignit ses feux pour forcer les matelots à se solidariser avec leurs camarades !

Les négociants et les fabricants de Marseille ne prirent pas garde tout d'abord à cet état de choses; ils n'assistaient, croyaient-ils, qu'à une lutte entre les armateurs et les acconiers d'une part, de l'autre les inscrits et les dockers. Mais l'anarchie est devenue permanente et se généralise. Tel meneur a été vu buvant de l'absinthe avec un ministre, tandis qu'un grand personnage attendait longuement une courte audience; il entre directement et sans frapper dans les bureaux de l'administration maritime, alors que les représentants du syndicat des capitaines au long cours se morfondent dans les corridors. C'en est assez pour que les employeurs perdent toute autorité morale.

Le port de Marseille en a déjà reçu une sensible atteinte : si la situation se prolonge, ce sera la ruine. Les autres années, les agriculteurs d'Algérie avaient envoyé en transit pour deux millions environ de raisins; cette année-ci, il n'en est pas encore venu une seule livre. Les commerçants de Madagascar donnent comme condition à leurs ordres que les expéditions auront lieu avant une certaine date; comment être certain, dans les conditions actuelles, que l'envoi aura bien lieu en temps opportun. Des soies, qui gagnaient Lyon par notre grand port, sont expédiées le plus souvent *viâ* Gênes et Modane. Ce n'est pas tout : le crédit moral de Marseille diminue sans cesse à l'étranger. Ce merveilleux port, qui était hier d'une activité surprenante, nous l'avons vu presque désert.

Le mécontentement est grand à Marseille. Une action commune y est aussi, sinon plus difficile que partout ailleurs; elle s'y imposera cependant. Le moment du combat approche. Malheur à ceux qui, par leur partialité et par leur obstination, auront nécessité de pareilles mesures !

Les Marseillais nous ont prié de pousser le cri d'alarme; nous le faisons sans hésiter, constatant qu'il suffirait d'un peu de fermeté de la part du préfet et des autorités maritimes pour ramener l'ordre dans la ville et le port.

S.

ESCARMOUCHES

LE BUDGET DE M. PELLETAN

Comme tous les ans, M. Pelletan a apporté, dans la préparation du budget de 1905 une fantaisie charmante.

Dans les documents soumis à la commission financière de la Chambre, le ministre semble prévoir la perte de trois de nos bateaux avant la fin de l'année prochaine.

Les navires condamnés sont le Bélier, la Flamberge *et* le Sfax. *Les dépenses sont prévues pour* le Bélier *jusqu'au 1er juillet, pour* la Flamberge, *jusqu'au 1er août, et pour* le Sfax *jusqu'au 1er novembre 1905.*

A partir de ces dates funestes, il n'y a plus un sou au crédit de leurs comptes. Ils devront être noyés pour ne pas déranger la comptabilité de la rue Royale.

Comme il faut autant que possible rattraper ce que l'on a perdu, le ministre ayant abrégé l'année pour le Bélier, Flamberge *et* Sfax, *l'allonge pour le sous-marin* Oméga *et pour le croiseur-cuirassé* Dupuy-de-Lôme.

D'après les états de prévision de M. Pelletan, 1905 aura treize mois pour le Dupuy-de-Lôme, *et vingt-quatre mois pour* l'Oméga.

Voilà bien une réforme comme jamais personne n'en avait réalisé.

Causerie Mondaine

Toutes les solennités mondaines ayant eu leur consécration, on se prépare pour l'exode annuel à la campagne ou à la mer. Toutefois, la hâte est moins fébrile que les années précédentes. Le monde élégant voyageant une partie de l'année, n'éprouve plus autant le besoin de partir aussitôt la dernière épreuve courue. Puis aussi, on s'affranchit doucement de cette quasi obligation et l'on traîne à Paris volontairement, non qu'il y ait à attendre quelque manifestation mondaine, les artistes de la couture et de la coiffure travaillent pour une autre époque, mais pour profiter un peu, en solitaires, des promenades au Bois et goûter les charmes du « home ».

Lentement on se prépare pour les excursions dans la montagne et le séjour dans les villes d'eau. Ici on se trouve dans un cercle presque restreint; là, au moins, on peut goûter le repos de la belle nature et, dans un milieu où l'on n'est pas dépaysé comme à la mer. Car on se retrouve toujours un petit clan : entre amis, on ébauche un petit itinéraire et si l'on ne part pas ensemble, cela n'empêche point de se retrouver au moment voulu.

En attendant le grand départ, on s'invite à dîner dans les restaurants du Bois; ce sont des parties, plutôt que des invitations sérieuses, mais qui ont l'avantage de ne pas surmener les domestiques, non plus que les personnes qui offrent à dîner. C'est évidemment très pratique; reste à savoir si c'est aussi correct et si cela ne paraît plutôt pas laisser entendre aux gens qu'on s'est acquitté d'une obligation...

∴

Comme nous l'avions annoncé, le Grand-Prix ne mérite plus, aux yeux des femmes du monde qu'on fasse étalage de tres belles toilettes et surtout de bijoux : ceci pour dire qu'il ne nous a rien vaiu de nouveau et d'ailleurs que pourrait-on attendre ? Seuls les taffetas à mille petits carreaux, si petits si petits, qu'à deux mètres on les distingue à peine, ont eu un véritable succès ce jour-là. De ci, de là, encore du drap blanc toujours fin et orné de broderies, du voile et de la mousseline imprimée, du tussor dans sa couleur naturelle et plus encore teint en bleu clair et sombre, en violet et en rouge.

Cette étoffe soupie, se lavant parfaitement, est très agréable en cette saison et, sûrement, moins vulgarisée que le plumatis.

Enfin, elle est aussi plus habillée et moins fragile que la mousseline.

En voici un modèle fort bien porté par une jolie personne blonde :

Tussor blé mûr. La jupe longue comme il convient à une robe habillée, un peu froncée autour de la taille, est ornée dans le bas de trois volants de haute dentelle roussie, à tête froncée. Le tussor est brodé à la main de larges pastilles en soie lavable groseille.

Corsage drapé en boléro à demi-recouvert par une pèlerine en dentelle roussie, montée à un col rabattu en velours groseille, et fermée devant sous trois petits nœuds du même velours. Une haute ceinture corselet en panne groseille, emprisonne la taille sous le boléro. Manches amples avec poignets ornés de dentelle et de nœuds. Grand chapeau de paille blé mûr, enguirlandé de roses rouges. Ombrelle de taffetas blé.

D'aspect élégant, cette toilette faisait merveille au milieu de tant d'autres.

Nous avons vu aussi du tussor gris pâle; c'est une nuance très à la mode en ce moment, en toutes sortes d'étoffes, d'ailleurs.

Malgré la température élevée, on ne renonce pas aux lainages, les costumes tailleurs en témoignent aussi bien que les nouvelles jaquettes à basques longues si goûtées. Elles sont absolument ravissantes, et on a raison de leur faire bon accueil, elles donnent beaucoup d'allure aux femmes svelles.

Le gris choisi est très pâle souvent mélangé de blanc, formant des carreaux. Ces jaquettes n'accompagnent pas toujours des jupes semblables, le contraste est permis mais avec la robe d'une seule nuance qu'elle soit très claire ou très sombre. Cette forme se fait aussi en soie, mais là, elle semble être plus un vêtement qu'un corsage. Car ce genre s'accommode surtout du col droit rigide et du plastron, quelque petit qu'il soit, très ferme. Toutefois, par ces chaleurs, beaucoup de personnes remplacent les cols carcans par un autre genre guère plus souple, mais qui en conserve les apparences. Nous voulons parler des cols de dentelle ou de guipure montés sur des carcasses en baleine de plumes. C'est léger malgré tout, et l'air passant sous la dentelle atténue beaucoup de la chaleur que donnent les encolures montantes.

Maintenant que l'on revêt les costumes de coton, on comprend l'absence absolue du col : ce qui choque avec une robe de laine paraît tout naturel avec les cotonades, mais cela n'est point sans inconvénient, surtout le soir, quand la fraîcheur tombe. La jeunesse insouciante ne pense guère à ces mesures préventives, et si actuellement les femmes font tant de fête aux étoles de plumes, c'est uniquement parce que cette fantaisie est d'une grâce adorable, qu'elle encadre admirablement les épaules et qu'elle se prête à tous les mouvements avec une rare souplesse. Personne ne songe aux services qu'elle rend sous son apparence frivole.

∴

Tout en songeant à soi, Madame n'oublie pas Monsieur, qui a parfois besoin de petits conseils... de madame, n'écoute pas toujours d'une oreille bienveillante les petites critiques de son seigneur, il n'en est certainement pas de même de lui. Ainsi, madame aurait droit de critique sur une certaine catégotie de cravates... pour n'en prendre qu'un spécimen : ces espèces de cordes en tricot aux couleurs lézard... pas élégantes dutout, et cela en quelque nuance qu'elles soient. Rien ne vaut le petit nœud tout fait en ottoman d'une seule nuance, qu'il soit bleu, ou rouge, ou noir.

Quant à la coupe des vêtements, elle est plutôt seyante, si ce n'est un tissu de fantaisie qui laisse beaucoup à désirer; le costume masculin ne s'accommode pas du tout de l'écossais, même très effacé. Il paraît que dans un pays très proche du nôtre, les messieurs portent volontiers des gilets de soie brochée, en tous points semblables à nos robes — on dit même qu'ils en proviennent — eh bien, franchement, ces jaquettes en écossais ont bien l'air d'avoir été coupées dans une vieille robe de chambre. Seuls, les chinés où il entre du rouge, du vert, du jaune, du blanc avec fond bleu, gris, noir, sont portables et habillent bien, car on comprend que les jeunes gens ne peuvent toujours porter du noir; pour être suprêmement chic, cette couleur est tout de même un peu sévère.

Et madame songe aux bébés. Le code mondain a des indulgences inépuisables pour ce petit monde, et pourtant il y a une mode... Les robes sont toujours courtes qu'elles soient américaines ou anglaises, blanches de préférence à tout autre couleur. La broderie anglaise et le plumetis sont très appréciés, mais cela n'empêche pas les batistes de coton rose et bleue de jouer un grand rôle; pour les fillettes, on utilise avec avantage le tussor, c'est moins salissant que le blanc pur. Enfin, il y a les toiles marine et rouge qui font pour cet âge ingrat de transformation, des costumes marins absolument pratiques. Jupe, peut être un peu courte, plissée à la religieuse, avec blouson ouvert sur le gilet à encolure dégagée en tricot raye bleu et blanc, orné du col galonné de tresses blanches avec petits bouts flottants. Le béret, à cette saison, est remplacé par le canotier à larges bords.

IVONE et MARGOT.

NOS TÉLÉGRAMMES

PAR FIL SPÉCIAL

Après l'Exposition Internationale de l'Alcool DE VIENNE

Paris, 29 juin. — M. Mougeot, ministre de l'agriculture, vient d'adresser au président de la République un rapport d'ensemble sur les résultats de la participation de la section française à l'exposition internationale des utilisations de l'alcool et des industries de la fermentation, qui a eu lieu à Vienne, du 16 avril au 1er juin, et dont la présidence d'honneur avait été offerte à notre ministre de l'agriculture par le gouvernement d'Autriche-Hongrie.

Dans ce rapport, après avoir indiqué comment le département de l'agriculture fut amené, avec MM. Viger et Dupuy, à s'occuper de l'utilisation industrielle de l'alcool, le ministre rappelle que, convaincu lui-même de l'importance considérable de cette question, il décida, pour suivre la voie tracée par ses prédécesseurs, au printemps de 1903, de confier à un congrès spécial le soin de se livrer à toutes les études économiques relatives à l'alcool destiné aux usages industriels.

C'est ainsi que l'Exposition internationale de Vienne lui apparut comme devant être la continuation très heureuse des démonstrations de toutes sortes entreprises par le ministère de l'agriculture, et qu'il saisit cette occasion, particulièrement propice, de faire connaître à l'étranger les remarquables résultats obtenus par nos savants et nos constructeurs.

Le but de l'Exposition de Vienne était de montrer : 1° l'état actuel de la production de l'alcool et spécialement de l'utilisation des alcools pour les usages industriels; 2° les progrès accomplis par les industries de la fermentation.

La section française groupée sous la présidence de M. Viger, ancien ministre, a réuni plus de trois cents exposants.

Appréciant leurs efforts, le ministre de l'agriculture s'exprime ainsi dans son rapport :

Tous, qu'ils aient été producteurs d'alcool, de vins, de liqueurs, de bières, de vinaigres, de parfums ou constructeurs d'appareils et de machines de toutes sortes, stimulés par l'unique désir de soutenir en Autriche le bon renom de la France, ont rivalisé d'ingéniosité, d'activité et de dévouement.

C'est une date de plus à inscrire dans le livre d'or, déjà si riche, des victoires gagnées à l'étranger par l'agriculture, l'industrie et le commerce français.

Le jury international, en attribuant plus de la moitié des grands prix à la section française (68 contre 132 à l'Autriche, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, la Belgique réunies), a voulu non seulement reconnaître l'excellence des produits français et la qualité vraiment supérieure de leur fabrication, mais encore récompenser l'ingénieuse activité et la probité remarquable de nos commerçants et industriels. En outre de ces hautes récompenses, cinq objets d'art ont été décernés à celles des collectivités qui ont le mieux contribué au succès de la section française, soit par la valeur scientifique de leurs travaux, soit par l'importance de leur exposition; ce sont : le ministère de l'agriculture, l'Institut Pasteur, l'Ecole nationale des industries agricoles de Douai, la Société technique pour l'industrie de l'alcool en France et l'Automobile Club de France.

L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 29 juin. — M. le colonel Rollin et les capitaines François et Mareschal, qui avaient été convoqués ce matin par le capitaine Cassel, rapporteur près du conseil de guerre, ont comparu par devant lui. A l'issue de l'instruction, le mandat de comparution a été transformé en mandat de dépôt, et ils ont été écroués au Cherche-Midi.

Cette arrestation se rattache à l'affaire Dautriche. On sait que le lieutenant-colonel Rollin, qui avait fait partie du bureau des renseignements, à l'état-major de l'armée, à l'époque à laquelle le colonel Sandherr dirigeait ce service et qui succéda au colonel Henry, comme chef de ce même bureau, avait quitté le ministère de la guerre, lorsque le service d'espionnage fut rattaché à la direction de la sûreté générale. Il est actuellement lieutenant-colonel au 1er régiment de zouaves et commande le dépôt de ce corps en garnison à Rosny.

Le capitaine François est officier d'ordonnance du général Pelletier, à Riom; il était dernièrement à la manœuvres de cadres dans l'Allier, lorsqu'on le rappela pour assister à une perquisition opérée à son domicile.

Quant au capitaine Mareschal, il est attaché à l'état-major du général Pamard, qui commande la 39e division d'infanterie, à Toul.

Rappelons que les capitaines Mareschal et François étaient attachés au bureau des renseignements où M. Dautriche remplissait les fonctions d'archiviste, sous les ordres du lieutenant-colonel Rollin.

UN PERSONNAGE INTELLIGENT

De notre rédacteur particulier :

Paris, 29 juin.

Dès que l'intention du roi d'Angleterre de se rendre aux régates de Kiel fut connue, certains journaux de Paris, de Londres et de Berlin se sont mis à commenter ce fait avec un empressement et un soin qu'ils n'accordent généralement qu'aux événements les plus importants et les plus gros de conséquences politiques. L'entrevue a eu lieu, des toasts ont été échangés et l'entrevue n'a pas eu d'autre caractère, il faut bien le reconnaître que celui d'une visite amicale d'un oncle à son neveu et d'autre portée, n'en déplaise aux pessimistes broyeurs de noir, que celle d'une manifestation pacifique et de courtoisie internationale. Ceux qui avaient craint que l'entente entre l'Angleterre et la France en subît quelque atteinte, se sont trompés. N'oublions pas qu'après la signature de l'accord anglo-français, on a prétendu que cet accord avait été conclu contre l'Allemagne, et que les adversaires du comte de Bulow avaient habilement profité de ces affirmations pour signaler en plein Reischtag l'isolement de l'Allemagne. On se souvient également des paroles assez vives que fit entendre Guillaume II, au lendemain des fêtes italiennes. Or, il se trouve que presque au lendemain de ces deux grands événements, le roi d'Angleterre annonce sa visite à l'empereur d'Allemagne, prenant lui-même l'initiative de ce voyage. Cela prouve que dans l'esprit du roi, l'accord franco-anglais n'est pas plus dirigé contre l'Allemagne que contre n'importe quelle autre puissance. Edouard VII, sous des apparences modestes et courtoises, oriente la politique étrangère de son pays sur une voie toute nouvelle.

A l'Angleterre isolée, détestée de l'ère victorienne qui se terminait dans les haines et dans le sang, il a peu à peu substitué une Angleterre adoucie et pacifique. Cette transformation est son œuvre et il la poursuit avec une intelligence que tout le monde se plaît à reconnaître. A la majestueuse éloquence de son impérial neveu qui vient d'exalter la flotte allemande, « cette flotte qui est une des plus jeunes du monde », la puissance commerciale et maritime de l'Allemagne protégée par une armée qui, depuis trente ans, a conservé la paix à l'empire et à l'Europe, Edouard VII oppose, avec sa bonhomie habituelle, un petit discours de yachtman en villégiature. Il a « parlé régates » et énuméré avec complaisance tous les agréments de ce sport à la voile qui a fait tant de progrès en Allemagne. Il s'en réjouit, il a voulu les constater lui-même et profiter de cette occasion pour « resserrer encore les liens d'étroite parenté qui l'unissent à l'empereur ». Très touché, du reste, par la façon élogieuse dont Guillaume a apprécié ses efforts en vue de la conservation de la paix, Edouard VII ne doute point que son neveu ait sur ce point des sentiments en tous points semblables aux siens : Puissent nos deux pavillons, jusqu'aux époques les plus lointaines, flotter l'un auprès de l'autre comme aujourd'hui pour le maintien de la paix et le bonheur, non seulement des deux peuples, mais aussi — remarquez cette fin de phrase — mais aussi de toutes les autres nations.

Ce langage n'est-il pas suffisamment explicite? Ne prouve-t-il pas que si des paroles de paix ont été échangées qui sont de nature à consolider les tendances pacifiques dans les rapports généraux des nations, aucune entente particulière n'a été conclue. L'entrevue de Kiel démontre surtout que le prince de Galles s'est transformé sous l'influence des grandes affaires, en un véritable homme d'Etat. Par son tact et sa bonne grâce il a su auprès d'un souverain, dont on prend volontiers l'excitation pour du génie, rester un roi qui est tout simplement — et l'éloge est énorme — un personnage intelligent.

R. L.

La Guerre Russo-Japonaise

Mauvais Sons de Cloche

Saint-Pétersbourg, 29 juin. — Une dépêche par laquelle le général Kouropatkine annonce que les forces japonaises qui marchent contre l'armée russe, en Mandchourie, comprennent neuf divisions d'infanterie, plusieurs brigades de réserve mises en première ligne, soit plus de 150,000 hommes, cause une vive émotion. On craint que les Japonais ne manœuvrent de telle façon, qu'ils parviennent à couper en deux l'armée russe et séparer l'armée de Liao-Yang et de Moukden de l'armée qui se trouve plus au sud.

Déjà, ils se sont emparés simultanément des trois passes de Fen-Choui-Ling, Mo-Tien-Ling et Da-Ling, et menacent de refouler une partie de l'armée russe vers le sud-ouest et de l'acculer à la mer. La garde impériale mène l'attaque, ce qui indique qu'il s'agit d'opérations sérieuses.

Le ton de la dépêche du général Kouropatkine est assez mélancolique, et on croit que le gouvernement veut préparer l'opinion publique à des nouvelles plus mauvaises.

Le Péril Jaune et l'Europe

Saint-Pétersbourg, 29 juin. — La *Novoie Vremia* publie un article fort important affirmant les sympathies de toute l'Europe, qui sont pour la victoire des Russes.

D'après le journal de Saint-Pétersbourg, les succès passagers des Japonais ne rencontrent de sympathie qu'en Angleterre; ils causeraient un malaise général dans toutes les autres capitales, surtout à Berlin, où l'on a conscience de l'importance du péril jaune et où l'on appuie ouvertement la réussite de la mission civilisatrice dévolue à la Russie en Extrême-Orient.

La *Novoie Vremia* croit que l'Angleterre a opéré un rapprochement avec la France pour obtenir, par la voie diplomatique française, une amélioration de ses relations avec la Russie, et lors du règlement qui mettra fin à la guerre actuelle, la Russie pourra s'appuyer sur la France et l'Allemagne pour tenir tête aux influences occultes qui soutiendront les prétentions japonaises.

SUR LE THEATRE DE LA GUERRE

Mouvements de troupes

Londres, 29 juin. — On télégraphie de Tokio que, d'après les informations recueillies par l'état-major, le général Kouropatkine aurait l'intention de livrer une bataille dans le voisinage de Ta-Tchi-Tchao, où il a concentré cinq ou six divisions.

Afin de protéger ses derrières sur la gauche, contre l'armée de Takou-Shan qui menace To-Moun-Tahen, à 29 kilomètres au sud-est de Haï Tcheng, Kouropatkine a fait avancer 20,000 hommes dans la direction de Kaï Ping.

L'effectif des troupes rassemblées dans le voisinage s'élève, croit-on, à près de 100,000 hommes.

On télégraphie de Tien-Tsin au *Standard*, le 28 juin, que les troupes russes, qui se trouvaient au sud de Kaï-Ping, ont été retirées et portées au nord de Lan-Tchi-Tcheng, Soui-Tang Toun et Essta-Cheou. Leur effectif est d'environ 30,000 hommes.

Les troupes russes se concentrent le long de la ligne du chemin de fer.

On mande de Niou-Tchouang au *Daily-Mail* que le général Stackelberg est revenu à Ta-Tchi-Tchao. Son arrière-garde est à Chan-Siao Toung.

Un Ordre du Jour de Kouropatkine

Saint Pétersbourg, 29 juin. — On mande de Liao-Yang que le général Kouropatkine a lancé un ordre du jour à l'armée dans lequel il prescrit de traiter les prisonniers avec égard, ainsi qu'il convient de faire pour de valeureux adversaires, de rendre aux ennemis morts, les honneurs militaires, de prendre soin des blessés tout comme s'ils étaient Russes.

Cet ordre du jour est destiné à répondre aux soins attentifs dont sont entourés les blessés russes dans les ambulances japonaises.

Le commandant en chef a conféré au sous-officier Wolkoff, la croix de Saint-Georges. Ce sous officier qui connaît le chinois s'était déguisé en Chinois et avait pénétré dans le camp des Japonais à Saujutchen, où il recueillit divers renseignements qu'il communiqua au commandant des troupes de Sejoen.

Se rendant ensuite dans un autre endroit occupé par les Japonais, il rencontra une patrouille japonaise de treize hommes, qui lui demanda des renseignements sur la position des troupes russes; pris de soupçons, les Japonais l'arrêtèrent. Il leur tua plusieurs chevaux et parvint à s'enfuir sur un cheval japonais.

On a découvert que les canons japonais ont une portée moindre que les canons russes. Les Japonais se servent toujours d'obus dégageant lors de l'explosion des gaz empoisonnes. Les conventions internationales interdisent cependant l'emploi de pareils projectiles.

Concentration en Arrière

Londres, 29 juin. — De Rome, le *Central News* reçoit un télégramme de Tokio, qui dit que le général Kouropatkine se retirerait sur Liao-Yang et se refuserait à une action générale.

Le mouvement ce concentration du général Kouropatkinne vers Liao Yang, en arrière de ses dernières positions, est confirmé.

On se demande si les Japonais continueront à suivre l'armée, ce qui serait dans le désir et entrerait dans le plan des Russes.

A Port-Arthur

Tien Tsin, 29 juin. — Des Chinois, arrivés de Port Arthur, déclarent avoir aperçu, échoué sur les rochers à dix mille au sud-est de Liao-Tichan, un grand navire, probablement russe, dont trois cheminées et deux mâts émergeaient de l'eau.

Les navires russes ont effectué une deuxième sortie et sont restés quelque temps en dehors du port après que la flotte japonaise se fut éloignée le 24 juin.

Un combat continuellement sur terre et des attaques par mer sont faites de temps en temps depuis lundi. La mer est démontée et la chaleur est intense en Mandchourie.

Nouvelles diverses

In-Keou, 29 juin. — Des nouvelles inquiétantes arrivent de Petchili. Des canons, des trains entiers de munitions et d'approvisionnements sont dirigés vers Chang-Haï-Kouang en quantités qui dépassent tellement les besoins normaux qu'on peut craindre que les Chinois préparent une action contre les kouangsous.

Prise de Trois Forts

Tokio, 29 juin. — Suivant des informations non officielles et non confirmées, trois forts, situés au sud-est de Port-Arthur ont été attaqués et pris par les Japonais, dimanche dernier.

Ce sont les forts de Tchi-Kouan-Chan, Tchi-Fan-Chan et de So-Toho Chan, situés au sud-est et faisant partie des défenses de Port-Arthur qui auraient été pris dimanche par les Japonais après un combat qui avait duré toute la journée et avait commencé par un duel d'artillerie, mais auquel toutes les armes avaient pris part. C'est le fort de So-Toho-Chan qui fut enlevé le premier. Les autres ne tardèrent pas d'être pris. Les Russes se replièrent vers l'ouest en laissant 40 morts. On ne connaît pas le nombre des blessés.

Les Japonais ont perdu trois officiers et cent hommes, tant tués que blessés. Ils ont pris aux Russes deux canons avec leurs munitions.

Les hauts fonctionnaires disent ne pas avoir reçu confirmation de cette nouvelle.

Les Chinois

In-Kéou, 29 juin. — Des nouvelles inquiétantes arrivent du Petchili; des canons et des trains entiers de munitions et d'approvisionnements sont dirigés vers Chang-Haï-Kouan en quantités qui dépassent tellement les besoins normaux qu'on peut craindre que les Chinois ne préparent une action prochaine contre les Kougousses.

EN RUSSIE

L'Espionnage

Pétersbourg, 29 juin. — On annonce que le gouverneur de la circonscription militaire de Tomsk a lancé une proclamation disant que devant l'innombrable quantité de Japonais déguisés, de Chinois et de bandits chinois qui tentent quotidiennement de couper la voie ferrée et de faire sauter les ponts, appel est fait à la population pour aider à la conservation de la voie, faciliter le passage des troupes, aider les employés du chemin de fer et faire arrêter tous les individus suspects, ajoutant que des récompenses seront données aux dénonciateurs; quant aux coupables, ils seront punis de mort.

L'Escadre Russe du Pacifique

Paris, 29 juin. — On mande de Saint-Pétersbourg au *New York-Hérald* :

« D'après un officier de l'escadre russe, une partie de la seconde escadre du Pacifique a quitté Cronstadt aujourd'hui. Mais je ne puis, ce soir, vérifier cette importante nouvelle. »

SÉNAT

Paris, 29 juin.

Présidence de M. Fallières.

Après avoir voté plusieurs projets d'intérêt local, le Sénat reprend la discussion du projet de loi sur l'enseignement congréganiste.

M. de Montfort a la parole. Il montre que le projet du gouvernement marque une étape nouvelle vers l'orientation du monopole de l'enseignement par l'Etat, avec obligation par les élèves se destinant à des fonctions publiques, d'accomplir un stage dans les établissements officiels.

On veut, dit-il, fonder l'unité morale dans le pays; on n'y réussira pas, parce qu'on se fonde sur la discorde.

Le sénateur de la Seine-Inférieurre démontre qu'avec la loi actuelle on aboutit au monopole de l'enseignement et il conclut en disant que si la liberté succombe aujourd'hui, elle aura bientôt sa revanche.

M. de Cuverville s'élève contre le caractère antilibéral de la loi et défend la foi religieuse et l'enseignement des frères des écoles chrétiennes.

La fin de la séance a été remplie par un long discours de M. Guiller qui, traitant la question financière, a prouvé que les évaluations du gouvernement étaient inexactes ou erronées, et qu'il faudrait 50 millions pour remplacer les établissements congréganistes.

M. Chaumié a déclaré faire des réserves sur le fond, et la suite de la discussion est renvoyée à demain 2 heures.

LES MILLIONS DES CHARTREUX

Paris, 29 juin.

A la Commission d'Enquête

La séance est ouverte à 1 h. 1/2, sous la présidence de M. Flandin.

Le président informe la commission qu'il a reçu une lettre de M. Michel Lagrave, demandant communication d'un exemplaire de la sténographie des séances où son cas fait l'objet de la discussion.

La commission décide que M. Michel Lagrave sera invité à venir prendre connaissance de cette sténographie à la questure de la Chambre des députés.

Le président donne lecture de la lettre de M. Millerand, dans laquelle il demande à être entretenu de nouveau par la commission.

M. Denys Cochin. — J'insiste pour que M. Millerand soit entendu aujourd'hui. Il est mon adversaire politique, mais j'estime qu'on ne peut le laisser sous le coup d'une pareille insinuation sans lui donner le moyen de se défendre.

M. Codet. — Il vaudrait mieux avoir d'abord connaissance du scellé numéro 1.

M. Bonnevay. — Le procureur général dit qu'il faut d'abord que M. Chabert consente à cette communication.

M. Rudelle. — On avait promis de mettre à notre disposition le résultat des perquisitions.

Le président. — Bien entendu, sous la réserve du choix à faire par le juge des pièces qui pourraient être communiquées.

La commission décide qu'elle entendra M. Millerand aujourd'hui même.

Une démarche est faite à la chancellerie pour obtenir communication immédiate du scellé numéro 1.

Audition de M. Ract

M. Ract, premier syndic de la faillite Lepère, est introduit.

M. Hippolyte Ract, avocat-conseil, 31 ans, 15, rue Royale, prête serment.

M. Ract. — J'ai prêté serment, sans restriction; j'ai été, comme avocat-conseil, le confident de M. Lepère. Si je me croyais tenu par le secret professionnel je ne serais pas venu déposer; mais je ne dirai rien qui puisse nuire à mon client. (Mouvement.)

M. le président. — M. Lepère était-il en relations avec les Chartreux?

M. Ract. — Oui, mais pas avec ceux de Grenoble; avec ceux du canton de Fribourg, de la Valsainte, représentés par M. Douard de Lize.

M. le président. — Et, par l'intermédiaire de ces Chartreux suisses ne fut-il pas en rapport avec ceux de Grenoble?

M. Ract. — Non, les Chartreux suisses réclamaient 300.000 francs qui ne leur auraient pas été remis sur 600.000 francs qu'ils avaient déposés pour des achats de titres.

M. le président. — Aucun des documents saisis chez vous ne serait de nature à intéresser la commission?

M. Ract. — Aucun.

M. Colin. — Pouvez-vous nous indiquer l'emploi des 600.000 francs déposés par les Chartreux suisses?

M. Ract. — M. Lepère prétend que l'employé a rapport avec les Chartreux aurait détourné les fonds. Il a remis les titres demandés pour une somme de 300.000 francs. D'autre part, l'employé aurait acheté pour une somme de 300.000 francs de titres américains que les Chartreux réclament. Au moment de la débâcle, M. Lepère fut désespéré. Il n'avait d'espoir, a-t-il dit, qu'en M. le sénateur Giacobbi, qui était le président de plusieurs sociétés qu'il avait fondées. J'essayai avec M. Giacobbi, que j'allai trouver, de voir comment on pourrait parer à l'effondrement de ces affaires industrielles.

M. Bouhey-Allex. — Etes-vous au courant des visites faites par les Chartreux à la villa de Saint-Cloud?

M. Ract. — Non.

M. Berger. — M. Douard de Lézé n'est-il pas allé voir M. Lepère à Saint-Cloud?

M. Ract. — Pas à ma connaissance.

M. Colin. — Venait-il à Paris?

M. Ract. — Fréquemment. Mais je ne crois pas qu'il était en relations avec M. Lepère.

M. Arago. — M. Douard de Lezé avait-il un lien avec les Chartreux de Grenoble?

M. Ract. — Je ne le crois pas.

M. Rudelle. — Connaissez-vous le nom de l'employé accusé du détournement dont vous parlez?

M. Ract. — Il est dans une note saisie par M. Beer.

M. Rudelle. — Avez-vous connaissance de grosses mensualités payées à des journaux politiques?

M. Ract. — A des journaux financiers ou soi-disant tels, mais non à des journaux politiques. On a payé à des grands quotidiens des frais de publicité pour annonces. M. Lepère avait une comptabilité très exacte pour les titres et pour toutes les dépenses.

M. Lerolle. — Dès le mois d'avril, des journaux ministériels ont raconté à propos du Krach Lepère qu'un sénateur et un député étaient en affaires avec M. Lepère pour l'achat d'un journal?

M. Ract. — Je n'ai trouvé aucune trace de cela, malgré une enquête faite par moi auprès du personnel de la maison. J'étais le confident de M. Lepère. Il m'aurait certainement dit d'aller trouver ce député qu'il pouvait obliger à lui venir en aide.

M. Cesbron. — L'emploi des fonds des Chartreux déposés chez Lepère tel qu'il a été raconté par certains journaux est une fable?

M. Ract. — Oui! M. Lepère explique dans une note saisie chez moi l'emploi de cette somme.

M. Cesbron. — Savez-vous si Lepère s'est entremis auprès des Chartreux pour l'achat de leur marque?

M. Ract. — Je n'en sais rien, mais il est possible qu'il ait été sollicité de le faire.

M. Anthime Ménard. — L'emploi des 600.000 francs est donc une opération normale?

M. Ract. — Oui et dont la contrepartie existe dans les titres.

M. Ménard. — Que devient alors le détournement de l'employé?

M. Ract. — C'est la totalité des 600.000 francs qu'il aurait détournée. Or, cet employé faisait une opération pour son compte. Quand le détournement a été découvert, Lepère s'est emparé des titres achetés par l'employé et il a fourni pour les autres 300.000 francs de titres tirés de sa caisse.

M. Rudelle. — A quelle époque avez vous été nommé liquidateur?

M. Ract. — Le 26 avril.

M. Rudelle. — Par une assemblée d'actionnaires?

M. Ract. — Oui.

M. Rudelle. — A qu'elle époque avez vous été dessaisi?

M. Ract. — Je ne suis pas encore dessaisi en réalité.

M. Colin. — A côté de sa comptabilité financière, M. Lepère ne tenait-il pas une comptabilité personnelle?

M. Ract. — Oui, mais non occulte, et toute opération faite par M. Lepère peut être retrouvée.

M. Le Moigne. — Y avait-il d'autres relations de M. Lepère avec les Chartreux?

M. Ract. — Non.

M. Lemoigne. — Et avec d'autres religieux?

M. Ract. — Pas davantage.

M. Krauss. — Qu'est-ce que *la Cocarde*?

M. Ract. — C'est un des journaux dont M. Herbaux vous a parlé.

M. Krauss. — Et *la Nation*?

M. Ract. — Je ne connais pas *la Nation*.

M. Colin. — Selon vous, la fortune des Chartreux de Suisse est distincte de celle de ceux de Grenoble.

M. Ract. — Absolument.

M. Ract se retire.

Audition de M. Beer

Après M. Ract, est introduit M. Beer, juge d'instruction, chargé de l'affaire Lepère, qui a déclaré à la commission qu'il ne dirait rien, car il considère comme une illégalité de parler de l'instruction judiciaire en cours.

Cette déclaration a produit sur la commission la plus fâcheuse impression. On voit que le gouvernement veut étouffer à tout prix l'affaire Lepère qui le gêne.

M. Devos, de la *Libre Parole*, est entendu; il déclare que le procureur général des Chartreux lui dit qu'il avait été l'objet de deux demandes de fonds pour l'autorisation des Chartreux; celle dont parle M. Besson est celle qui leur fut adressée par un personnage mystérieux, qui s'était présenté à lui avec la carte d'Edgar Combes.

M. Devos n'apporte aucun fait nouveau.

Nouvelle Audition de M. Millerand

M. Millerand est introduit; le président lit le rapport du procureur général.

M. Millerand. — Ainsi que l'indique ce rapport, il a été trouvé dans les papiers saisis chez M. Chabert deux documents où il est question de moi. Une lettre de M. Bonnet du 19 janvier 1903 et une autre d'un attaché au cabinet du ministre du commerce de la fin de janvier, relatives à diverses affaires. M. Bonnet recommande à M. Chabert de me parler d'une affaire; il s'agissait d'un rapport sur le fonctionnement de la loi allemande sur les brevets d'invention que M. Bonnet avait étudiée à Berlin.

J'aurais voulu une distinction honorifique pour M. Bonnet. Je n'en avais pas alors à ma disposition; je la demandai à M. Trouillot, mon successeur, qui me dit qu'il n'en avait pas de disponibles, mais que si l'intérieur en mettait une à sa disposition, il la donnerait à M. Bonnet. M. Lagrave intervenait à ce sujet auprès de M. Edgar Combes et M. Bonnet était décoré à la fin de janvier 1903.

M. Chabert de son côté, me demandait la croix d'officier pour M. Firmignac, administrateur des moteurs Otto; je lui fis répondre par un attaché de mon cabinet, que M. Firmignac avait été décoré à la suite de l'Exposition de 1902. Il avait été rapporteur à l'Exposition de 1900; sa candidature était des plus correctes et des plus normales, elle était appuyée par MM. Chauvière et Maruéjouls.

Voilà les faits, ajoute M. Millerand, ils ne s'accordent guère avec les termes du rapport, qui a été communiqué à la commission. Si un seul devoua conserve un doute après cette explication, je prie la commission de faire sur mes antécédents, sur ma situation de fortune, l'enquête la plus complète. Je suis sorti du ministère plus pauvre que j'y suis entré. Si je venais à mourir, je ne laisserai aux miens aucune fortune; je veux au moins leur laisser un nom intact.

M. Krauss à M. Millerand. — Etes-vous au courant que MM. Firmignac et Bonnet sont assignés pour distribution de dividendes fictifs.

M. Millerand. — Je ne connais pas un mot de cette affaire.

M. Krauss. — Est-il à votre connaissance que M. Bonnet ait été fondé de pouvoir de M. Viel-Picard.

M. Millerand. — Non, je ne le sais pas.

M. Millerand fait remarquer qu'il résulte de ses recherches que des pièces du scellé ont disparu, notamment les lettres de M. Maruéjouls et Chauvière, qui demandaient la croix d'officier pour M. Firmignac.

M. Fabien Cesbron proteste contre cette suppression, et constate combien il est attristant et même répugnant de voir un procureur de la République s'abaisser à de pareils procédés.

M. Grosjean. — Ils sont heureusement sans précédent.

MM. Berthoulat et Denys Cochin approuvent les paroles de M. F. Cesbron qui figureront au procès-verbal.

M. Colin se félicite des explications de M. Millerand qui permettront à la commission de contrôler les renseignements du dossier et de juger les procédés en usage chez certains magistrats.

M. le président. — Nous constatons avec tristesse, comme Français, ces mœurs judiciaires.

M. Fabre. — Savez-vous à quel motif a obéi M. Cottignies, procureur de la République, en déclarant dans son rapport « que les perquisitions opérées chez M. Chabert n'ont produit que cette preuve, que MM. Chabert, Lorentz, Millerand et Lagrave étaient en relations pour de grandes affaires commerciales, que M. Millerand a connues soit comme avocat, soit comme ministre! »

M. Millerand. — J'ignore les motifs de M. le procureur de la République, mais c'est à la chancellerie que vont ces sortes d'affaires.

M. Mullac. — Je propose à la commission de publier, dès ce soir, le compte rendu sténographique de cet incident.

M. Arago. — J'appuie cette proposition.

M. Bouhey-Allex. — Je demande qu'on ajourne, jusqu'à l'examen du scellé, pour le compléter au besoin par un commentaire, les explications de M. Millerand.

La proposition de M. Mullac est adoptée à l'unanimité.

M. Simonnet. — Quand M. Bonnet a-t-il été décoré? M. Lagrave a-t-il été mêlé à cette affaire? Savez-vous s'ils sont en relations?

M. Millerand. — Je n'en sais rien.

M. Simonnet. — Savez-vous si M. Bonnet a servi d'intermédiaire pour la vente de la marque Pernod à M. Weil-Picard.

M. Millerand. — Je l'ignore absolument.

M. Millerand se retire.

La séance est suspendue à 4 h. 20.

La séance est reprise à cinq heures et quart.

M. Colin. — Le général de la Grande-Chartreuse est le général de toutes les succursales sises à l'étranger. Cela résulte du rapport de M. Rabier. Donc, quand on dit que les 600.000 francs émanent des Chartreux suisses, on peut juger de la valeur de cette déposition.

M. Berthoulat. — Il y a contradiction entre la déposition de M. Ract et celle de M. Maillard. Je propose que M. Maillard soit interrogé pou préciser sa déposition.

L'incident est clos.

M. Georges Berger. — La compagnie P. L. M. m'informe que M. Guerre a fait usage, le 18 mars, du permis de retour de Grenoble.

Le président donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. Michel Lagrave :

Paris, le 29 juin 1904.

Monsieur le président,

Je lis ce matin dans les journaux qu'aux termes d'un rapport présenté hier à la commission il résulterait que des perquisitions faites chez M. Chabert n'ont produit que cette preuve que MM. Chabert, Bonnet, Laurent, Lagrave et Millerand étaient en relations à propos de grandes affaires industrielles. Si cette assertion a été réellement présentée devant la commission, je tiens à déclarer dès à présent qu'elle est complètement fausse en ce qui me concerne.

A aucun moment, en aucune circonstance, ni en raison de mes fonctions au ministère du commerce, je n'ai eu à m'occuper d'affaires industrielles avec MM. Chabert, Bonnet et Lorentz. Je demande, en conséquence, et de la manière la plus pressante, que la commission se fasse présenter et examine les documents qui ont pu permettre semblable allégation, et je vous prierai, si vous le jugez nécessaire, de me faire entendre à ce sujet par la commission.

Veuillez, etc. — Michel Lagrave.

Henri Rochefort contre Valcarlos

Paris, 29 juin. — Le procès en diffamation intenté par Henri Rochefort directeur de l'*Intransigeant*, au marquis de Valcarlos est venu cet après-midi devant la cour d'assises présidée par le conseiller Cabat.

L'avocat général Le Cherbonnier, occupait le siège du ministère public.

M. Henri Rochefort, partie civile aux débats, est assisté de Me Gauthier Rougeville et M. de Valcarlos de Me Fernand Labori.

Dès l'ouverture de l'audience et avant toutes les autres formalités, Me Labori donne lecture de conclusions tendant à ce qu'il soit sursis au débat de l'affaire jusqu'à l'issue du procès de revision Dreyfus.

Me Labori développe ses conclusions; il rappelle tout d'abord que des journaux ayant prêté à M. Rochefort cette déclaration devant la chambre criminelle de la cour de cassation, que M. de Valcarlos avait fait plusieurs visites à l'*Intransigeant*, et dit à plusieurs de ses collaborateurs que Dreyfus était un traître, M. de Valcarlos déposa une plainte en faux témoignage, que cette plainte fut classée et que M. Rochefort assigna à son tour en diffamation son client.

Or, continue-t-il, le procès d'aujourd'hui a un lien étroit avec le procès en revision Dreyfus, les déclarations faites par M. de Valcarlos et M. Rochefort faisant partie d'une instruction qui n'est pas encore terminée et dont on ignore encore les résultats.

Et Me Labori s'attache à démontrer que la situation de M. de Valcarlos, témoin, se rattache à l'enquête de la chambre criminelle.

Il rappelle pour cela, la déposition devant le conseil de guerre du lieutenant-colonel Henry, disant qu'il tient d'une personne honorable et amie de la France qu'il y a un traître à l'état major.

La personne honorable était M. de Valcarlos.

Le général Mercier y a également fait allusion et sa déclaration a été reprise par d'autres témoins et le commandant Carrière.

Nul éloge ne leur paraissait égal au mérite de M. de Valcarlos; tout le monde est d'accord pour parler du désintéressement de M. de Valcarlos.

M. Rochefort, avec l'esprit et la verve qui lui sont coutumiers, a déclaré qu'il s'opposait personnellement au sursis, parce que c'était toujours l'enterrement, et qu'il ne voulait pas rester sous le coup d'une accusation de faux témoignage, si absurde qu'elle pût être.

Son avocat, Me Gauthier-Rougeville, s'est cantonné sur le terrain du droit pour combattre le sursis et réfuter l'incompétence, mais en décochant maints traits acérés à M. de Valcarlos.

Enfin, l'avocat-général Lecherbonnier a demandé à la cour de surseoir aux débats « pour une raison de bon sens et dans l'intérêt des deux parties ».

Après délibération, la cour a rejeté les conclusions de Me Labori sur la question du sursis; elle déclare que M. de Valcarlos n'a invoqué aucun texte de loi et qu'elle n'a pas à surseoir par une sorte de mesure gracieuse. Sur la question d'incompétence, elle déclare que la plainte en diffamation de M. Rochefort est précise, que c'est comme témoin qu'il l'a déposée et qu'en conséquence la cour d'assises est incompétente.

Immédiatement, M. de Valcarlos s'est pourvu en cassation.

DANS LES BALKANS

Complications

Salonique, 29 juin. — La situation générale de la Macédoine empire. On signale des bandes nombreuses dans les vilayets de Monastir et de Salonique. De nombreux assassinats de Bulgares par les Grecs et de Grecs par les Bulgares ont été commis. Les bandes tuent impitoyablement les espions. L'armée proteste contre le non-paiement de la solde.

A Monastir, les officiers se sont emparés du télégraphe et ont demandé au sultan d'être payés. A Prirzend, deux bataillons de réduits ont télégraphié à la Porte qu'ils veulent rentrer dans leurs foyers. On craint que des troubles sérieux ne se produisent journellement.

Sofia, 29 juin. — Au cours de l'inspection des troupes dans le camp militaire situé non loin de Sofia, le ministre de la guerre, dont le congé vient de prendre fin, a adressé aux officiers, une allocution dans laquelle il a qualifié d'inopportune la décision prise pendant son absence par le Conseil des ministres de renvoyer les troupes dans leurs foyers, pendant la durée de la moisson.

Le ministre de la guerre qui avait rapporté la mesure aussitôt son retour, a ajouté que l'armée doit autant plus être en état de préparation que peut être à une époque rapprochée, elle pourrait avoir à remplir une tâche grave.

GUERRE ET MARINE

A l'Ecole Centrale

Paris, 29 juin. — Comme les années précédentes, le ministre de la guerre, accompagné d'un officier d'ordonnance, s'est rendu ce matin, à 10 heures, à l'Ecole centrale, pour inspecter les futurs officiers de réserve d'artillerie.

Reçu à l'entrée du grand escalier par le ministre du commerce et par le directeur de l'Ecole centrale, M. Bucquet, le général André a été conduit à la salle des fêtes, où les membres du conseil et les professeurs lui ont été présentés. Plusieurs allocutions ont été prononcées.

Le ministre s'est rendu ensuite dans la cour d'honneur, où les élèves, en tenue, étaient alignés. Le chef d'escadron Passement, directeur d'instruction militaire, a fait exécuter diverses manœuvres, puis les élèves ont défilé devant les autorités. La cérémonie a pris fin à 11 heures.

Institut national agronomique

Paris, 29 juin. — Liste des candidats admis à subir les épreuves orales :

MM. Abba, Alazard, André, Aurès, Félix Arveuf, Louis Arveuf, Azarid, de Bardon de Segonzac, Bazerque-Laffargon, Becquey, Le Bègue de Germiny, Bézine, Bisson, Bocquet, Bordeaux-Montrieux, Boulard, Boullay, Boyé, Brackers de Hugo, Brelet, Bretegnier, Brossard de Corbigny, Brun, Du Buit, Burban, Caillaux, Caron, Casanova, Chardon Choillot, Choiselat, Clapot, Colas, Commecy, Coquard, de Corail, Cormier, Cornevin, Coulon, Coyola.

Dejohet, Delouche, Demonchy, Desbois, de Douhet, Doux, Duchaufour, Dubois de la Sablonnière, Edouard Dumon, Jacques Dumon, Ellie, Fade, Farcot, Maurice Favre, Foyet, Fisson, Fontan, de Fontanges, de Gaudemaris, George, Goujon, Guinaudeau, Guyot, Guyot de Saint-Michel, Halphen, Hannezo, Hennerich, Hennet, Herviaux, Jacques, Joint, Jolly, Joret, Lailia, Lallié, de Larminat, Laurent, Lefebvre de Plinval, Logeart, Loppinet, Lordereau.

Malgoire, Marc, Marsais, Méguin, Mendès, Mirande, Montaron, Moure, Munier, Nicolet, Nirouet, Ollive, Pallié, Papin, Pascaud, Petitcollot, Piet, Pluvinage, Pons, Poupel.

Renault, Rieux, Rigotard, Robert, Roché, Rodrigue, Roubineau, Rousselet, Rousselin-Legrand, Rousselle, Roussez, Edgard Roux, Louis Roux.

Saby, de Saint-Marc, Salvy, Séguret, Sirot, Stanton, Louis Thomas, Tindel, Turquand d'Auzay, Tessier, Vacher, Vaultrin, Vauvel, Vergnaud, Verrier, Viala, Villenave.

NOUVELLES DIVERSES

Le « Santos-Dumont » lacéré

New-York, 29 juin. — Le *Herald* communique une dépêche relatant un acte de vandalisme stupide commis sur l'enveloppe du ballon *Santos-Dumont*.

Cette enveloppe a été coupée en vingt longues lanières, avec un couteau, la nuit dernière.

Il est impossible de le réparer à temps pour que *le Santos-Dumont* puisse prendre part aux courses de dirigeables qui auront lieu le 4 juillet. Le coupable n'est pas connu.

Courrier de la Côte d'Ivoire

Paris, 29 juin. — Le courrier de la côte d'Ivoire arrivé ce matin à Paris, nous apporte des détails sur la mort du lieutenant Bourdeau dans une rencontre avec les Contaguis.

On se souvient peut-être que lors d'une révolte récente, un de nos officiers avait été tué par des insurgés. Le chef Allouthène qui était cause de ces soulèvements successifs a été tué, ainsi que de nombreux guerriers de sa tribu, dans la journée du 13 avril.

La compagnie du capitaine Chasles fut sur le point d'être tournée par des indigènes. Elle ne dut son salut et la victoire que grâce à une charge finale où se distinguèrent les miliciens.

Finalement, le bois sacré d'Yihion fut enlevé. Les pertes du côté français sont de treize hommes, dont le malheureux lieutenant Bourdeau. La mort du chef Allouthène décida les indigènes à venir remettre leurs armes; le capitaine Chasles en reçut exactement 4,800.

Les Affaires d'Espionnage

Brest, 29 juin. — M. Mœrdès, commissaire spécial, est rentré, hier soir, à Brest. Son enquête au sujet d'Ellis dans l'île d'Ouessant est terminée.

M. Mœrdès, qui sera reçu, aujourd'hui, par M. Fenoux, juge d'instruction, a acquis la certitude que Ellis est bien un espion et qu'il a visité les travaux militaires de l'île, notamment le réduit cuirassé en construction.

En vertu d'une commission rogatoire de M. Fenoux, la gendarmerie du Conquet s'est rendue, hier, dans l'île d'Ouessant pour inviter plusieurs témoins à préciser certains détails de leurs dépositions.

Le chef de bataillon Maguin a reçu les dépositions de quelques officiers au sujet du séjour d'Ellis dans l'île.

Le second individu arrêté sous l'inculpation d'espionnage est Anglais. Il proteste de son innocence et il faut reconnaître que jusqu'à présent aucun fait délictueux n'a été relevé contre lui.

A l'Etranger

EN ALLEMAGNE

LES FÊTES DE KIEL

Hambourg, 28 juin. — A la fin du déjeuner, à l'hôtel de Ville, le bourgmestre de Hambourg, M. Hachmann, a prononcé un discours dans lequel il a exprimé au roi se reconnaissance de la visite qu'il avait bien voulu faire à la ville de Hambourg. Le roi a répondu en exprimant ses remerciements pour les paroles aimables du bourgmestre. A trois heures un quart, le roi apparut sur le balcon de l'Hôtel de Ville; des milliers de personnes le saluèrent de longues acclamations. Ensuite, le roi a fait une promenade circulaire sur l'alster intérieur et l'alster extérieur.

Kiel, 28 juin. — Le prince Henri a offert, ce soir, en son château, un banquet en l'honneur du roi Edouard.

EN ANGLETERRE

LES P. T. T. DE LONDRES)

Londres, 29 juin. — La grève des demoiselles du téléphone s'est terminée, hier après-midi, à l'avantage des « petites fonctionnaires », ainsi que je vous l'avais fait pressentir dès les premiers jours du conflit.

Le « general manager », le chef de la compagnie des téléphones, d'accord avec trois délégués représentant les demoiselles du téléphone, a décidé que celles-ci travailleraient durant vant huit heures par jour la semaine, excepté le samedi, où la durée du service ne serait que de cinq à six heures.

LE PARTI LIBÉRAL ANGLAIS

Londres, 29 juin. — Il est rare qu'un projet de loi rencontre une résistance aussi acharnée de la part de l'opposition que celle se produit pour la loi présentée par M. Balfour et qui a pour effet de modifier dans un sens favorable aux débitants de boissons la réglementation de leurs licences.

Le parti libéral anglais a déposé, hier, un amendement tendant à faire ajourner les délibérations relatives à ce bill. L'amendement a été repoussé par 38 voix seulement, et ce résultat a été accueilli par de vifs applaudissements de la part des députés de l'opposition.

La réponse faite par M. Balfour à la lettre d'un député et dont nous avons déjà parlé, a eu pour résultat de stimuler les députés gouvernementaux qui se sont rendus en plus grand nombre à la séance. Le *whip* du parti unioniste fait les plus grands efforts pour obtenir de ses collègues une assiduité plus régulière et comme ils semblent manifester un peu de bonne volonté, le gouvernement sera, dit-on, tous ses efforts pour obtenir cette semaine le vote définitif du projet, même au moyen de la clôture.

EN ITALIE

UNE ENCYCLIQUE

Rome, 29 juin. — On apprend de bonne source que Pie X met la dernière main à une grande encyclique sur les devoirs des catholiques italiens. Ce document est appelé à être le complément de l'autre encyclique que le pape a publiée au commencement de son pontificat et dans laquelle il traçait une ligne de conduite au clergé. Pie X entre dans les détails de la vie de famille et exige des personnes qui se mettent à la tête des bonnes œuvres le bon exemple dans leur vie privée.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

LES RELATIONS AVEC LA FRANCE

Buenos-Ayres, 29 juin. — Le président et les membres du Sénat ont offert, hier soir, un banquet à M. Calvet, sénateur français, qui, on le sait, est actuellement en mission auprès de quelques gouvernements sud-américains.

M. Quirino-Costa, vice-président de la République, a porté un toast à la santé du président Loubet et à la nation française.

M. Calvet a examiné ce que la France peut recevoir de la République Argentine en échange des produits de l'industrie française. Il insiste sur la nécessité de préparer le développement des relations entre les deux pays latins par la conclusion de conventions commerciales plus complètes et plus stables que celles qui existent actuellement.

EN SERBIE

INAUGURATION

Belgrade, 29 juin. — Le roi s'est rendu avec tous les ministres et de nombreux officiers à Kiouchevatz, pour y inaugurer le monument élevé en mémoire des héros tués à la bataille de Kossoyo ou du Champ-des-Merles, en 1385.

Le roi et les princes royaux ont assisté, hier, à l'ouverture des fêtes de bienfaisance organisées en faveur des blessés russes par les dames de Belgrade et placées sous le protectorat de la princesse Hélène.

FAITS DIVERS

Emission de Fausse Monnaie

Paris, 29 juin. — Des inspecteurs de la sûreté ont arrêté, hier matin, un trio d'émetteurs de fausse monnaie. Ce sont les nommés Antonio Turner, Espagnol, âgé de 34 ans; Joseph Hutorell, 40 ans, et la femme Engela Perraris, 55 ans, originaire de Port-de-Bouc. Ces trois individus payaient les marchandises qu'ils achetaient avec des pièces de un franc à l'effigie de Napoléon, de la Semeuse et de la République helvétique. On suppose que les fausses pièces étaient fabriquées à Barcelone.

Etrange Accident

Londres, 29 juin. — Une dépêche de Kingstown, dans la Jamaïque, dit que quarante personnes ont péri à la suite d'un singulier accident.

Soixante-dix ouvriers étaient en train de nettoyer l'intérieur d'une énorme conduite d'eau d'une usine électrique, lorsque soudain, une prise d'eau fut ouverte par mégarde; les soixante-dix travailleurs furent rejetés à la rivière, dans laquelle venaient se déverser les eaux de l'usine. Trente ouvriers purent se sauver à la nage; dix-sept ont pu être retrouvés, et les autres se sont noyés.

Mystérieux Vol

Genève, 29 juin. — Les députés du grand conseil s'étant rendus après du caissier de l'Etat pour percevoir le montant de leurs jetons de présence, on s'est aperçu que la somme destinée à cet usage avait disparu. Il s'agit d'un vol mystérieux pour lequel on n'ose soupçonner aucun fonctionnaire. Une information a été ouverte.

Grave Incendie

Pantin, 29 juin. — Un grand incendie s'est déclaré à Pantin, la nuit dernière, vers 4 heures, dans une usine appartenant à M. Chardin.

Le feu a pris dans une chambre de machines; on en ignore les causes.

Ce matin, le feu a été circonscrit; les pertes, purement matérielles, sont couvertes par une assurance. Les dégâts sont estimés à 200.000 fr.

Drame Terrible

Senteuil (Seine-et-Oise), 29 juin. — M. Richard, notaire, ancien maire de la commune, a tué à coups de revolver, sa femme et un de ses enfants et s'est brûlé la cervelle ensuite.

Ce matin, la bonne de M. Richard, étonnée de ne pas voir son maître descendre comme de coutume, prévint un voisin, M. Neveu, horticulteur, qui, à l'aide d'une échelle, regarda au premier étage. Là, un horrible spectacle se presenta à ses yeux.

Mme Eichard gisait dans son lit, la face ensanglantée. Dans une chambre voisine, un enfant, le petit Henri-Louis-Eugène, âgé de 6 ans, était également trouvé mort : deux coups de revolver lui avaient été tirés dans la figure.

Dans un cabinet, on trouva, enfin, le cadavre du notaire, la tête fracassée par une balle.

Sur une cheminée, une fiole de laudanum était vide. Il est probable que M. Richard avait tenté de s'empoisonner, avant de réaliser son sinistre projet.

Agé de 35 ans, le notaire de Senteuil était dans une brillante situation de fortune.

La Fille Giriat

Paris, 29 juin. — La fille Giriat a été dirigée, à 6 h. 48, sur Montpellier, où elle subira sa peine; aucun incident n'a marqué son départ. Une cinquantaine de personnes stationnaient sur le quai de la gare. Une expertise est ouverte pour établir la valeur exacte des bijoux d'Eugénie Fougère vendus à vil prix à ses bijoutiers de Lons-le-Saunier.

Echos et Nouvelles

Interviewé avant son départ pour Palavas, M. de la Vaulx a déclaré qu'il n'a pas plus que les années dernières l'intention de traverser la Méditerranée pour atterrir en Algérie. Il va simplement expérimenter un moteur pour essayer de lutter, dans une certaine mesure, contre les éléments et pour ne pas être exclusivement à la merci du vent; il se propose de faire plusieurs ascensions pour gagner la pleine mer et ensuite par ses propres moyens à regagner son point de départ.

On annonce la mort à Paris du général Hervé, qui commanda le sixième corps d'armée et fut membre du conseil supérieur de la guerre. Le général était grand'croix de la Légion d'honneur.

Le président de la République a reçu cet après-midi le bureau du conseil général de la Seine qui lui a été présenté par son président, M. Lanarin, et le syndic du conseil municipal, M. Beilan.

Ce matin, par l'Orient-Express est arrivé à Paris, venant de Vienne, le comte Goluchowski, ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie; par l'Express Orient est également arrivé, venant de Vienne, le khédive d'Egypte, venu en France pour y prendre quelque repos et faire une cure à Contrexéville.

Les maçons de Cadix ont déclaré la grève.

L'incendie de l'Estérel a détruit 1.500 hectares de bois. La part du feu a été limitée par suite des mesures prises.

Le commissaire spécial de police à Cannes a dressé procès-verbal contre les jésuites de Cannes qui s'étaient reconstitués dans la villa la Vallée. Ils seront poursuivis, ainsi que le propriétaire de l'immeuble.

On mande de New-York que le jury chargé de l'enquête relative à la catastrophe du *Général-Slocum* a rendu sa décision. Il déclare le capitaine du navire criminellement responsable, incrimine le second de lâcheté et renvoie l'affaire devant l'inspecteur de la navigation et les autorités fédérales. Le président du jury a lancé des mandats d'amener contre le directeur et les officiers de la compagnie.

Le navire de guerre allemand *le Panther*, qui est actuellement à Newport, vient de recevoir, par dépêche télégraphique, l'ordre de se rendre immédiatement à Port-au-Prince.

BULLETIN FINANCIER

(Par câble)

Paris, 29 juin. — La réponse des primes s'est effectuée à peu près au cours les plus élevés du mois. Dans la plupart des primes vendues, elles ont été levées.

Aussitôt après la réponse, il s'est produit quelques ventes et la cote a quelque peu fléchi.

Notre 3 0/0 revient à 97 90, après 98, cours de réponse.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont fermes. Le Comptoir national d'escompte, à 602; le Crédit foncier, à 694; le Crédit lyonnais, à 1.125; la Société générale, à 622.

Peu de changement dans la tenue de nos Chemins : le Lyon clôture à 1.313, le Midi à 1.165, le Nord à 1.712 et l'Orléans à 1.414.

Le Suez très demandé s'élève à 4.200.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure revient à 87 85. L'Italien se cote à 104.60, le Portugais à 62.20; le Russe consolidé finit à 92 40, le 3 0/0 1891 à 74.90, et le 3 1/2 0/0 1894 à 83.20. Le Turc recule à 82.32 et la Banque ottomane à 585.

SPORT

LE TURF

Paris, 29 juin.

Courses à Colombes

Prix de Cannes, 3.000 fr., 2.100 mètres. — 1. Iris (Ward),

CHRONIQUE RÉGIONALE

MONTPELLIER

Lettre ouverte au poète Sully-Prudhomme

A propos du Concours institué par Sully-Prudhomme, un poète Montpelliérain, M. Noël Bonnet, coiffeur, nous prie de publier la lettre ouverte suivante :

Montpellier, 29 juin 1904.

Maître,

Un journal vient de m'apprendre le résultat de votre concours institué depuis trois ans. Quatre-vingts poèmes avaient été présentés, sur lesquels la Société des gens de lettres en a distingué trois. C'est un des soixante-dix-sept candidats malheureux qui a l'honneur de vous écrire cette lettre.

Vous avez, Maître, obtenu le prix Nobel pour la littérature. Je ne pense pas qu'un murmure hostile se soit élevé contre vous à ce sujet, et il me paraît impossible que les hommes ne s'accordent point pour déclarer que vous êtes une des plus pures poétiques gloires de ce temps.

Avec l'intérêt ou une partie de l'intérêt de votre prix Nobel, vous avez fondé un concours pour mettre en lumière tous les ans un poète inconnu. Cela est bon ; cela est généreux. Mais vous avez foulé aux pieds la logique en n'instituant pas votre concours spécialement pour les poètes pauvres qui sont, eux, condamnés à aller d'élévations en chutes sans pouvoir s'offrir une édition.

Vos lauréats sont toujours de la même souche bourgeoise. Je ne connais pas l'œuvre du premier lauréat, Emile Michelet, mais je connais celle du second, Charles Dumas, œuvre obscure, licencieuse quant à la rime, et inconsciente de tout point.

Cette année une femme est lauréate avec un sonnet, alors que les conditions du concours exigeaient une pièce de cinquante à soixante vers.

Si l'on me dit que c'était là le meilleur envoi, je répondrai qu'on aurait dû reporter le prix jusqu'à ce qu'une pièce remplisse les conditions de nombre, de clarté, de valeur, et dont l'auteur soit miséreux.

Tous vos lauréats ont des situations qui leur permettraient de se faire éditer à leurs frais. J'aime à insister que depuis trois ans aucun nom n'a été choisi dans la plèbe, où cependant il doit se trouver des talents réels. Je déduis de cela, Maître, que le comité que vous vous adjoignez est chaque fois pressenti.

Que ma joie aurait été grande si j'avais lu ce matin que M. X..., laboureur ou charron à Y..., était, avec un poème et non pas avec un sonnet, lauréat du concours Sully-Prudhomme !

Veuillez, Maître, agréer mes sentiments d'admiration quand même.

Noël Bonnet, 16, *rue St-Guilhem*.

Conseil de préfecture. — Le Conseil de préfecture réuni hier, s'est prononcé dans les affaires suivantes qui avaient été mises en délibéré.

Il a rejeté les protestations formulées contre les élections municipales de Fraïsse, Azillanet, Celles, Ganges, Saussines, La Tour-sur-Orb, Octon, Paulhan, Aunès et Servian.

En ce qui concerne Valros, l'élection des sieurs Bernard Boudet, Routier, Blanc, Pierre Léoped, Bousquié Louis, Cavaillé Casimir, Chabardès Adrien, Delmas Félix, Louis Ernest, Grasset David et Routié Aristide a été annulée.

Pour Montpeyroux, les protestations contre le premier tour ont été rejetées.

L'élection des sieurs Roussel Antonin, Cambon Henri, Fobis Cyprien, Fobis Eusèbe et Rouch Paulin, proclamés élus le 8 mai, a été annulée.

Le Conseil de préfecture a ensuite examiné et mis en délibéré les affaires suivantes :

— Déféré préfectoral et protestations de MM. Laumel, Gayraud et Laborie, contre les élections municipales de Roquebrun.

— Protestation de MM. Cellier et Bouys, contre les élections municipales de Roujan

— Protestation de M. Sanhet et consorts contre les élections municipales de Gignac.

— Demande d'indemnité par Mlle Soulas Marie, contre la commune de Grabels, pour établissement d'une pompe, contre un immeuble lui appartenant.

— Demande d'indemnité par MM. Atgé, Courty et Guillaumont, contre la commune de St-André-de-Sangonis, pour divers dommages que lui ont occasionné une déviation des eaux.

L'encombrement de nos rues. — Hier est venu devant la justice de paix une affaire de dommages réclamés par M. C... pâtissier dans la rue de l'Argenterie, dont les glaces de sa devanture, furent éventrées par la charrette de M. D...

Cette affaire, d'intérêt privé, ne nous occupe pas Si nous en parlons c'est pour constater la défectuosité de la rue de l'Argenterie, si fréquentée et si étroite. Tous les jours, ou à peu près, les commerçants de la rue de l'Argenterie voient leurs étalages et leurs portes mêmes détériorés par des véhicules.

Quel est celui d'entre nous à qui il n'est pas arrivé d'être obligé de s'arrêter dans la rue de l'Argenterie à cause de l'encombrement, ou même de se garer dans un porche pour ne pas être écrasé par une voiture.

L'encombrement est d'autant plus fréquent dans cette rue centrale et passagère, que quatre autres voies, garnies d'entrepôts et de magasins d'approvisonnements pour les commerçants, viennent déboucher dans l'Argenterie.

En écrivant ces réflexions transmises par des commerçant de la rue de l'Argenterie, nous n'avons pas l'intention d'exiger du Conseil municipal la démolition de ce quartier du vieux Montpellier. L'état précaire de nos finances, résultat des gaspillages et des folies administratives, interdit, nous le savons toute prétention à ce sujet.

Nous ne pouvons que le constater et le déplorer aussi.

L'affaire Plagniol. — Rendant compte du réquisitoire prononcé dans cette affaire, par M. Gaud, substitut de M. le Procureur de la République, nous avons dit hier que celui-ci avait déclaré ne pas s'opposer à ce que la loi de sursis soit appliquée à Madame Plagniol. C'est tout le contraire que M. Gaud a déclaré à l'audience et c'est tout le contraire aussi que nous avions écrit. La simple adjonction d'un mot par nos braves typos a fait commettre cette erreur que nous nous empressons de rectifier dans l'intérêt de la vérité.

Dans la police. — Lundi matin, tout le personnel de la police avait été réuni au commissariat central. Là M. l'adjoint Lavagne morigéna en bloc nos braves agents au sujet de certains articles publiés par le *Midi*.

Dans ces articles nous indiquions que le personnel de la police était quelque fois astreint à accomplir seize et même dix-huit heures de service consécutif, ce qui était exact.

L'adjoint au maire ajouta qu'à l'avenir, si l'administration apprenait qu'un agent se soit plaint à la presse, celui-ci serait immédiatement remercié. C'est le règne de la terreur.

Quoiqu'il en soit, nos articles ont amené diverses améliorations dans le service.

C'est donc qu'on a reconnu que nous avions quelque peu raison.

Au Conseil municipal. — Avant-hier la commission des vœux et contentieux a examiné la proposition Pourquier relative à l'enlèvemeet des emblêmes religieux. Si nous en croyons certains bruits tout ne marcherait pas au gré des socialistes. Nous ne tarderons pas d'ailleurs à être fixés, une séance publique, au cours de laquelle la question sera discutée, devant avoir lieu la semaine prochaine.

Brevet élémentaire. — *Séance du matin.* Sont admis définitivement les candidats suivants :

MM. Albingre, Almeras, André, Azam Balard, Bancel, Bannes, Batailhou, Baute, Bèges, Bel, Belliol, Besnard, Bezon, Bilhières, Bonnemaire, Bougette, Boyer Clément, Boyer Edouard, Brayle, Brunel Jules, Brunel Pierre, Calas Paul, Calas Edmond, Capgras, Carbasse, Carrière, Causse, Christol, Combescure, Coulon, Crouzet, Delrieu, Douat, Dupin, Durand, Duverdier, Fabre Roger, Fabre Joseph, Fabreguette, Froment, Galibert, Galtier, Gros Fernand, Guibert, Guiraud, Issert, Jeanjean François, Jeanjean Marius, Jourdan, Lafon, Laget, Lau, Lauret, Lautrec, Lescure.

Séance du soir. MM. Magne, Masmejean, Mathat, Maurin, Mialhe, Millaud, Montagné, Pagès, Peyrolle, Plegat, Pons, Puech, Puell, Ran, Rastoul, Ravel, Rességuier, Rey, Reynard, Reynes, Rodier, Rouquette, Tasseel, Teule, Tourenq, Tourtrol, Trémolières, Valenty, Vergelly, Vidal, Villard, Pibre, Piquemal.

Expériences aérostatiques. — M. de La Vaulx qui est dans nos murs, ou plutôt dans ceux de Palavas, depuis quelques jours, ne tardera sans doute pas à commencer les préparatifs pour ses prochaines expériences aérostatiques.

Comme les années précédentes M. de la Vaulx a demandé le concours d'un torpilleur. A ce sujet, le ministre de la Marine a adressé au préfet maritime de Toulon la lettre suivante :

« M. de La Vaulx m'a demandé le concours d'un bâtiment pour les expériences d'aéronautique maritime qu'il doit entreprendre, vers le 5 juillet prochain, à Palavas, près Montpellier.

» J'ai accueilli en principe cette demande, et vous prie de désigner à cet effet le contre-torpilleur la *Pertuisane*.

» Le départ de ce contre-torpilleur n'aura lieu toutefois que sur nouvel ordre que vous recevrez avec mes instructions, dès que j'aurai reçu les renseignements complémentaires que j'ai demandés à M. de La Vaulx sur le programme des expériences qui doivent être faites.

» J'ai autorisé M. de La Vaulx à s'adresser directement à vous s'il estimait avoir quelques mesures à concerter d'avance avec le commandant de la *Pertuisane*. »

Le crime d'Aix-les-Bains. — La fille Giriat, condamnée par la Cour d'assises de la Savoie pour le crime d'Aix-les-Bains, est en ce moment en route pour Montpellier où elle doit subir sa peine.

Il est probable que l'arrivée de cette détenue dans notre ville ne saurait tarder mais il faut néanmoins tenir compte des arrêts fréquents effectués par la voiture-cellulaire. Il est par conséquent difficile de fixer pour cette arrivée une date précise.

Cambriolage. — Dans la soirée de mardi, en l'absence du propriétaire qui se trouvait à Palavas, des malfaiteurs restés inconnus ont tenté de pénétrer dans la la villa Boulogne, sise boulevard des Arceaux, 43, et appartenant à M. Bérigaud, conseiller à la cour, qui l'habite.

C'est en dévissant les ferrures d'un volet que les malfaiteurs tentèrent de s'introduire dans la villa. Nous disons tentèrent car, en effet, rien n'ayant été soustrait dans les appartements, il est à supposer que les cambrioleurs, dérangés dans leur besogne, ne sont même pas rentrés dans l'immeuble.

Malade. — Hier soir, vers 7 h. 3/4, le nommé Raynard Marius, âgé de 31 ans, commissionnaire, rue Engondeau, 4, s'étant trouvé indisposé dans la Grand'Rue a été accompagné à la pharmacie Chaveyre, d'où, après avoir pris un cordial il a pu regagner son domicile.

Arrestation. — Le nommé Dupuis François, âgé de 23 ans, chiffonnier, demeurant dans une masure, sous le Polygone, a été arrêté l'avant dernière nuit, vers deux heures, sous l'inculpation d'un vol de zinc qu'il a avoué avoir arraché à une maison sous le pont du Peyrou.

— Sous l'inculpation de mendicité a été mise en état d'arrestation, rue de la Loge, la nommée Caroline Fertz, âgée de 17 ans.

Marché aux bestiaux. — Etat des bestiaux vendus sur le marché de notre ville du 27 juin. Moutons français 41 ; moutons algériens 390 ; brebis françaises 15 ; brebis algériennes 480 ; chèvres 7.

Eldorado. — Les 6 et 7 juillet prochain auront lieu 2 représentations de *Foottit* et *Chocolat*, célèbres clowns étoiles du nouveau cirque de Paris dans *Le Tour du Cadran*, folie-vaudeville en 4 actes et 5 tableaux de H. Crémieux et H. Bocage, musique de Cœdès et Boulard.

Depuis longtemps, le public se plaint de ne plus pouvoir aller au théâtre sans crainte de rencontrer une pièce inconvenante ou une pièce à thèse qui l'assomme. Voici qu'un impresario intelligent a la hardiesse de nous offrir un spectacle gai, aimable, charmant où l'on pourra conduire sa femme et sa fille sans la moindre crainte, où l'on rira de ce rire sain, honnête, qui repose des tracas, des soucis, car notre grand ancêtre Rabelais l'a dit : « Le rire est le propre de l'homme. »

M. Darman a pensé qu'il ne suffisait pas de jouer une bonne pièce, il a voulu non seulement une interprétation d'artistes de premier ordre, mais il a surtout engagé *Foottit et Chocolat*, ces deux artistes inimitables qui font courir tout Paris depuis plusieurs années ; l'homme qui fait rire tout le monde, c'est *Foottit*, avec son cheval extraordinaire ; il obtient le plus grand succès, rien de plus amusant que ce dressage fantaisiste, c'est la joie des petits et des grands.

M. Darman a fait de grands sacrifices pour nous donner ce spectacle extraordinaire, nous l'en récompenserons en allant en foule applaudir le *Tour du Cadran*.

Musique militaire. — Programme du jeudi 30 juin à l'Esplanade de 8 h. 1/2 à 9 heures et demie du soir, par le 2e génie.

1° Fatinitza, allegro militaire (Suppé). — 2° Le roi Yvetot, ouverture (Adam). — 3° Carnaval, n° 4 de la suite d'orchestre (Guiraud). — 4° Phryné, fantaisie (Saint-Saëns). — 5° Les Amourettes, grande valse (Gung'l).

Ventilateurs élect 35 f. *Pouzol*, 15 Grand'Rue.

Etat civil du 29 juin. — NAISSANCES : Garçons, 2; Filles, 3. — DÉCÈS : Volle Françoise, sans profession, 77 ans, veuve Ollivier, rue Cheval-Vert, 6. — Combette Marie, sans profession, 39 ans, épouse Garrel, hôpital Suburbain. — Meyrueix Eugène, tonnelier, 39 ans, époux Frontier, Asile des aliénés. — Fournier Pierre, cultivateur, 53 ans, époux Villeneuve, Asile des aliénés. — Labessède François, cultivateur, 61 ans, époux Carbou, avenue de Lodève, 101.

LUNEL

Elections cantonales. — Les dernières élections municipales ont amené au pouvoir les socialistes-collectivistes. Et pourtant on aurait tort de considérer notre ville comme un fief acquis au parti de la Révolution !

On se plaît à dire, dans certains milieux, que Lunel est la forteresse du citoyen-député Bénézech. C'est une erreur. Bénézech et ses camarades sont profondément en baisse chez nous. Si les socialistes ont triomphé au mois de mai dernier, c'est grâce seulement au défaut d'entente des uns et à la complaisance coupable des autres.

Que les hommes d'ordre et de bon sens, qui sont la majorité à Lunel, que les vrais républicains progressistes et libéraux sortent de leur torpeur et s'organisent. S'ils le veulent, ils auront raison des socialistes, partisans du chambardement général. C'est notre faiblesse qui fait leur force.

Voici les élections cantonales. Notre sympathique conseiller général, le docteur Vedel, qui nous a donné au conseil municipal des preuves nombreuses de son libéralisme républicain, a manifesté le désir d'abandonner la politique et de prendre un repos bien mérité. Déjà les socialistes ont choisi leur candicat à la succession : C'est le citoyen Salducci, ancien adjudant du train des équipages, ayant définitivement abandonné son pays d'origine, la Corse, pour se fixer à Lunel, où il est devenu le premier adjoint de M. Georges Martel.

Contre lui, une candidature s'apprête, à l'instigation de la plupart des maires du canton de Lunel, candidature qui, nous en sommes certains, ralliera tous les suffrages de nos amis.

Déjà dans toutes nos communes, Saint-Christol, Lunel-Viel, Saturargues, Boisseron, Saussines, etc., l'annonce de cette candidature républicaine et antisocialiste a produit le meilleur effet, vu le talent du candidat, talent qu'il a toujours mis au service de toutes les questions nobles et généreuses, à cause de la popularité de sa famille, bienfaitrice des malheureux, à cause enfin des intérêts importants qu'il possède dans notre canton, et qui en feront un défenseur énergique de notre viticulture si éprouvée par la fabrication des vins de sucre.

Nous sommes certains que nos compatriotes sauront reconnaître, parmi les candidats, quel sera leur véritable ami et leur défenseur le plus énergique.

CETTE

Election au conseil général. — Jusqu'ici M. Marius François reste seul officiellement candidat : On a parlé de M. J. Lacave mais aucune déclaration, à notre connaissance, n'a été encore faite d'une façon officielle. On parle aussi de la candidature de M. H. Euzet, conseiller général sortant.

Quelques *amis* de M. Molle voudraient aussi le porter.

Après avoir parlé d'union cela nous paraît une assez jolie gaffe. Il faudrait que quelques électeurs aient cru à la possibilité d'une telle union et donnent leurs suffrages à M. Euzet.

Ce serait un beau résultat pour les unionistes. M. Marius François prendra aussi des voix quelque part, alors le résultat est visible n'est-ce pas ! Inutile d'insister. Les grands politiques, Machiavels Cettois, feront bien de soigner leur pot-au-feu car en politique ils n'y entendent rien de rien.

Il est vrai qu'ils ont droit aux éloges du *Méridional*. Par le temps qui court c'est quelque chose ! Vous savez que le *Méridional* est le seul, l'unique, le parfait républicain; il le dit encore hier, et les trembleurs n'osent lui déplaire

Pensez un peu si ce journal allait critiquer leur attitude. Aussi recherche-t-on ses éloges et pendant qu'il couvre de fleurs les grands stratégistes, les électeurs préparent des capotes !!! Il y a compensation.

La Corniche. — Nous recevons la communication suivante faisant suite à l'étude commencée sur la création d'une station balnéaire :

La tranchée du fort St Pierre, et le chemin des Arabes au Nord, le quartier des Pierres Blanches au Sud limitent très bien l'emplacement de la future Ville d'Eau, et pour peu qu'on ait présente à la mémoire la topographie des lieux, on verra que ces indications sont des frontières naturelles qui permettront de lui donner une autonomie au moins morale.

Avant de nous engager dans notre sujet, il est indispensable de démontrer que nous étayons notre projet sur une base solide, c'est-à-dire que la Corniche existe à l'heure actuelle à l'état embryonnaire, mais qu'elle existe, et ce qui est mieux qu'elle rapporte et que certaines personnes y trouvent de sérieux bénéfices.

La création de cette station balnéaire remonte à la mise en exploitation du sanatorium protestant. Quelques personnes, des Suisses je crois, mécontentes des obligations disciplinaires qui sont forcément imposées dans un établissement public, surtout dans un établissement confessionnel; lever, coucher, repas à la même heure, prières en commun, en un mot du manque forcé de liberté individuelle, cherchèrent chez des particuliers les aises qu'elles ne croyaient pas avoir.

MM. Samson et Paillard les accueillirent, créèrent des cabines pour leur baigneurs, et furent les premiers pionniers de cette œuvre. A l'heure actuelle M. Teysseran a fait édifier une maison importante, M. Trinquier, M. Bages, M. Teissier, viennent de construire des immeubles qui ont une destination analogue.

Nous n'indiquons que les établissements qui sont bien en évidence, dont tout le monde peut constater l'existence, de façon à ce quon ne puisse pas nous targuer d'exagération et nous passons volontairement sous silence tous les particuliers qui louent leurs campagnes, tous les débitants de boissons, les épiciers qui ne vivent que de l'apport des baigneurs étrangers.

Est-il de notre devoir de journaliste, de notre intérêt d'habitant de Cette, d'aider au développement de cette œuvre. Notre conscience nous répond, et c'est libre de tout intérêt personnel que nous allons exposer dans de prochains articles ce que nous croyons indispensable de faire pour le bien être de tous.

Association amicale des anciennes élèves du cours secondaire. — Les demoiselles adhérentes et non adhérentes sont priées de se rendre à la réunion qui aura lieu au cours secondaire, aujourd'hui 30 juin à 5 h. du soir. — Communications importantes. Présence indispensable.

Dans le port. — Hier soir, vers 9 heures le vapeur anglais Burton a heurté violemment la culée du pont Régy.

Une voie d'eau s'étant déclarée à l'avant du navire, le pilote a dû le faire échouer sur un fonds de sable, près de la jetée de Frontignan. Lorsqu'il aura réparé son avarie, ce vapeur pourra être facilement renfloué.

Les dockers. — Le boycottage de la Cie Transatlantique est terminé, mais on annonce la mise à l'index de la Cie Mixte par le Syndicat international des dockers qui a décidé de boycotter à tour de rôle les Cies de navigation marseillaises qui desservent les lignes de l'Algérie tant qu'elles n'accepteront pas les conditions nouvelles des dockers d'Alger.

Les armateurs de Marseille qui se sont réunis avant-hier aprés-midi pour examiner la situation, doivent tenir une seconde réunion aujourd'hui.

Conseil municipal. — Rapports des commissions.

Rapport n° 1. — Répartition de la contribution personnelle mobilière, M. Laborie donne lecture de son rapport concluant à la détaxation de 100 francs de loyer, sur le montant des loyers réels, c'est-à-dire, que ceux qui ont un loyer de 100 francs ne paieront pas d'impôts, ceux qui ont un loyer de 200 francs paieront sur un loyer de 100 francs etc.. Les indigents seront exempts d'impôts comme par le passé.

Le rapport est adopté.

Il en résultera donc une diminution sensible pour tous ceux qui cette année paient la contribution mobilière sur le loyer réel.

(A suivre).

Port de Cette. — *Entrées des* 28 et 29 *juin*. Barcelone, v. fr. Saint-Barthélemy, c. Laroque. — La Nouvell, v. fr. Amphion, 117 t. c. Castagnom. — Marseille, v. fr. Caramanie, c. Rozé. — Marseille, v. fr. Algérien, c. Mattei. — Marseille, v. fr. Ville-de-Nemours, c. Tulli. — Sfax, v. fr. Saint-Nicolas, c. Gadais, phosphate.

Sorties des 28 *et* 29 *juin*. Marseille, v. fr. Amphion, c. Castagnomi — Marseille, v. fr. Ville-d'Arras, c. Eyraud. — Valence, bal. esp, Juan-Bautista, c. Menguat. — Gênes, v. it. Gargano, c. Cacace. — Almeria, v. ang. Gardenia, c. Thompson. — Oran, v. fr. Ville-de-Rochefort, c. Camus. — Marseille, v. fr. Planier, c. Maury. — Oran, v. fr. Caramanie, c. Rozé.

Kursaal. — Ce soir, jeudi, à 8 h 1/2 à tickets valables, *Les Mousquetaires au Couvent*.

Etat civil. — NAISSANCES : Garçon, 1, fille, 1. — DECES : 1 enfant.

BÉZIERS

Cauby en correctionnelle — M. Emilien Bedin, adjoint au maire de Florensac, poursuivit en diffamation M. Cauby, ex-maire de Florensac, devant le Tribunal correctionnel.

Le diffamateur qui avait prodigué l'outrage et l'injure à son adversaire politique dans le journal l'*Etincelle* faisait défaut.

La demande de M. Bedin était présentée par Me Bonnenfant. Le Tribunal a condamné l'ex-maire à 16 francs d'amende et à 25 fr. de dommages.

Mordus par un chien. — Sept enfants et trois grandes personnes ont été mordues par un chien enragé appartenant à M. Orliac, demeurant au faubourg, rue Chanzy.

L'autopsie a fait connaître que le chien était hydrophobe.

Ces 10 personnes ont été envoyées à l'Institut Bouisson-Bertrand à Montpellier, par les soins de la municipalité.

Vol et escalade. — M. Noël Escalier demeurant aux Trompilles, route de Maureillhan a déclaré à la police, qu'un malfaiteur s'était introduit dans son habitation en passant par le toit et lui avait dérobé la somme de 133 francs et des bijoux en or d'une valeur de 300 francs.

Blessé. — Au cours d'une dispute survenue entre deux charretiers de M. Gabaude, camionneur, rue d'Arcole, le sieur Prax Auguste lança sur Mathieu Fabre, une barre de fer (un coutre de charrue) qui lui fit une grave blessure au côté gauche. Il a été admis d'urgence à l'hôpital. Prax a été arrêté.

MAXIME spéc. pédicure, 9, r. Coquille.

Concours de gymnastique. — Quelques jours à peine nous séparent du grand concours qu'organise la Société de gymnastique et de tir de Béziers. D'après les renseignements que nous avons recueillis nous sommes en même de prédire à ces fêtes un succès retentissant. D'abord, succès de curiosité car Béziers qui est certes une des villes les plus favorisées sous le rapport des spectacles n'a pas encore eu la bonne fortune de voir dans ses murs un concours de gymnastique. Ensuite succès matériel assuré par la présence des meilleures Sociétés de l'association du Midi.

La majeure partie de nos concitoyens à part les quelques privilégiés qui ont assisté aux fêtes annuelles qu'organise l'Union des Sociétés de gymnastique de France et que préside M. Emile Loubet, président de la République Française, ne doute pas de l'attrait que peut avoir une fête gymnique. Sans entrer dans une description fastidieuse et malgré tout incomplète, nous pouvons assurer au nombreux public qui, sans aucun doute, se rendra dimanche aux arènes, qui, après avoir vu le travail aux divers agrès, les pyramides humaines, les diverses productions costumées et enfin les mouvements d'ensemble en musique, il sortira surpris et en même temps émerveillé de voir les résultats que l'on peut obtenir par l'application des principes de l'éducation physique.

Ci-dessous, nous avons le plaisir de donner la biographie de la Société « La municipale de Toulouse ».

La Société de gymnastique « La Municipale de Toulouse » ainsi que son nom l'indique est à la charge exclusive de la municipalité. Elle est placée sous l'autorité du Conseil municipal qui pourvoit à toutes ses dépenses. Elle a pour président M. le docteur Tranier, adjoint au maire et conseiller général. L'administration en est confiée à M. Bonnefont, chef du bureau de l'instruction publique et des beaux-arts, et la direction technique à M. Cabvet, ex-moniteur de l'école de Joinville-le-Pont, assisté de MM. Dussol et Campa, moniteurs, qui sont, en outre, chargés conjointement avec leur directeur de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles communales de la ville.

La Municipale a concouru pour la première fois à Carcassonne en 1896, et l'année suivante à Narbonne non sans succès.

Elle a ensuite successivement pris part aux concours fédéraux de Saint-Etienne, Dijon, Paris, Nice, Le Mans, Marseille, où elle a obtenu les plus hautes récompenses, tant dans les divisions inférieures que dans les divisions d'excellence.

BÉDARIEUX

Marius triomphe! — Lundi soir, le cercle que Marius rehausse de tout l'éclat de sa valeur, était illuminé comme une gondole vénitienne. On y fêtait, paraît-il, la défaite du candidat sénatorial Justin Augé, député radical-socialiste de la circonscription, marqué de l'estampille officielle par les Lafferre, les Gariel, et suprême honte ! par l'huissier Cauby, inventeur désormais historique, de l'Urne-Brayette, que le sous-préfet Gelinet a essayé de faire « *Bréveter avec garantie de son Gouvernement*.

Ce sont ces mêmes légats « rouges » de l'Accacia qui étaient venus à Bédarieux, il y a deux mois, sacrer *tabou* Marius lui-même; et c'est pourtant, contre ces pontifes, que Marius s'est élevé, en votant systématiquement contre l'élu de leur cœur, dont la défaite a été fêtée comme un triomphe.

Brûler ce que hier on adorait est le fait d'un fumiste; méconnaître aujourd'hui les chefs dont hier encore on invoquait l'autorité est celui d'un imbécile.

Fumiste ou imbécile serait le double cas de Marius ? Nous savons que son cas est unique et toujours le même : celui d'un imbécile, et nous n'insistons pas autrement si ce n'est pour constater que ce pauvre Augé a eu, providentiellement ligués contre lui, Marius et Cauby !

La suprême dérision et la dernière honte !

Pauvre Augé ! Pauvre victime de l'Accacia ! R. I. P. comme on lit sur les pierres tombales !

FLORENSAC

Au geai déplumé. — Il court sur le compte du blackboulé de dimanche des histoires désopilantes à égayer un hypocondre, à ressusciter un mort. Hier nous parlions de la nullité d'Augé et de son incapacité à dire cinq mots à la tribune de la Chambre. C'est un zéro en chiffre. Passe encore. Mais le maître à Cauby est un zéro doublé d'un fat. Exemple :

C'était au lendemain de la chute du ministère Dupuy. Quelques députés bons vivants et bons rieurs, ce qui va d'ordinaire de pair, se dirent : « Il faut faire enrager Augé. » — Pourvu qu'il marche, dit l'un. — Il marchera, dit l'autre. Aussitôt dit, aussitôt fait.

Ils envoient quelqu'un trouver Augé avec mission de lui dire qu'il ait à se rendre au ministère de l'Intérieur ; car il s'agit de lui pour le ministère de l'Agriculture.

Quelle bonne aubaine ! Augé ne fait ni une ni deux. Il quitte son veston démocratique, revêt son frac aristocratique et au pas de course. Le voilà rendu.

— M. le ministre ! crie Augé fortement ému et hors d'haleine.

— Désolé, veuillez attendre.

— J'attendrai.

Il attendit quatre heures au bout desquelles il comprit qu'il avait été refait.

Augé ministre, voyez-vous ça d'ici ?

Quo non ascendam, c'est sa devise, comme les écureuils.

Dimanche, il aspirait au titre de sénateur. Toute la journée on lui a prédit qu'il le serait. On s'est payé sa tête.

Dans deux ans, on l'enverra rejoindre les vieux débris et vous verrez qu'on lui fera croire jusqu'au dernier moment à sa réélection.

Nul, sot, fat, gobeur, raseur, rageur et marcheur, tel est le patron de Cauby. Quand il ne sera plus rien, et Florensac ne ménagera pas son concours à qui voudra replonger cette nullité dans le néant, il ne lui restera plus qu'à lever boutique de fatuité et de sottise. L'enseigne sera dès lors toute trouvée : *Au geai déplumé*.

Les 680.

GIGNAC

Le canal d'irrigation. — *Les garanties communales.* (*suite*).

Si on se reporte à la délibération du syndicat du 22 novembre 1882 on y voit que les souscripteurs qui ne deviendront membres de l'association que trois mois après l'homologation des statuts paieront une redevance annuelle de 70 francs par hectare. Comment devait-on considérer les propriétaires qui bien avant l'approbation des statuts « ont momentanément refusé de renouveler leurs engagements ». Ils étaient assurément les souscripteurs de la première heure au même titre que ceux qui avaient renouvelé en 1883 et comme eux soumis à la taxe de 52,50 *ainsi que cela résulte* du paragraphe suivant de la délibération précitée.

« Les membres fondateurs paieront également 70 francs par hectare lorsqu'il souscriront après expiration du délai de trois mois à dater de l'homologation des statuts. » On ne pouvait donc leur appliquer le tarif de 52 fr. 50 qui aurait été d'ailleurs modifié lorsque l'arrêt de février 1900 est intervenu sur la validité de ces engagements.

Ce n'était pas des souscriptions nouvelles au sens du décret du 19 juillet 1887 et en admettant l'exactitude du chiffre de 1650 hectares, il est loin d'avoir toute la portée qu'on lui attribue.

La garantie offerte par les communes pour le nombre d'hectares n'est pas atteinte comme le prétend celle de Gignac et nous le prouvons :

Nous avons dit plus haut que le montant de la garantie est de 31,507,50. Ce chiffre est réduit de 348,59 à la fin de la campagne de 1897 et à la fin de celle de 1898 : 13,009,56 et nous donnons le détail par commune.

L'année 1899 n'est pas aussi favorable que la précédente, car elle ne fait ressortir qu'une somme de 5,260,63 qui se décompose comme suit :

Gignac, 232,57; Aniane, 461,32; Le Pouget, 119,70; St-Jean-de-Fos, 1,355,60; St-André, 3,618,10; Ceyras, 473,34.

L'année 1900 fait ressortir une somme de 3,279,73, ce chiffre serait bien supérieur si St André qui a fait de nombreux engagements, les avait fait rentrer en ligne de compte, mais il n'avait à amortir qu'une somme de 427,95.

Cette somme de 3,279,73 se répartit ainsi : Gignac, 511,71; Aniane, 1,323,20; Le Pouget, 139,30; St-Jean-de-Fos, 453,60; St-André, 427,95 et Ceyras, 423,67.

Il n'y a pas une amélioration appréciable en 1901 et 1902, les causes en sont trop connues pour les faire connaître et nous arrivons en 1904 avec la situation suivante :

Il a été amorti pendant les années 1897, 1898, 1899 et 1900 une somme de 21,898,51 et il reste à amortir à la fin de la campagne 1903 une somme de 7,762,66; il a été amorti pendant les années 1901, 1902 et 1903 la somme insignifiante de 1,826,33.

Celle qui reste de 7,762,66 se répartit comme suit: Gignac, 3,342,47; Aniane qui a un reste de 178,13 l'éteint en 1901; Le Pouget, 3,173,70; St-Jean-de-Fos, 1,072,20; St-André absorbe sa garantie de 9 662 fr. en 1900; Ceyras, 284 39.

Cette somme exigible de 7,772,66 représente 111 hectares. Le syndicat n'arrive qu'à 1800 hectares environ il est donc inadmissible que l'administration soit dans l'intention d'obliger les communes à une prolongation de garantie jusqu'à 2000 hectares.

L'administration préfectorale ne partage pas la manière de voir des communes et fatiguée de leur atermoiement, elle se décide à prendre à la date du 4 octobre 1899 un arrêté par lequel elle prescrit l'inscription d'office en recettes et en dépenses au budget des communes, pour l'année 1900, celle de Gignac 12,193 35 représentant le montant des souscriptions qu'elles ont pris l'engagement de fournir pour l'établissement ou le fonctionnement du canal.

(A suivre).

CONSTITUTION DES RETRAITES

Par l'assurance sur la vie

Tout serviteur de l'Etat acquiert des droits à la retraite moyennant des retenues pratiquées sur son traitement, et cette retraite est considérée par tous comme un inappréciable avantage inhérent aux seules fonctions publiques.

Chacun cependant, grâce à l'assurance sur la vie, peut se le procurer.

En effet, en échange d'une prime modique, **La Nationale** prend l'engagement de servir à une époque déterminée une rente viagère ou un capital au contractant.

Sous cette forme, la retraite est plus complète que les pensions accordées par l'Etat et peut être appropriée aux ressources et à la situation de chacun.

Elle peut, en outre, être constituée sur deux têtes.

La Nationale-Vie, fondée en 1830, a son siège social, à Paris, 17, rue Laffite, et 2, rue Pillet-Will ; elle envoie confidentiellement et gratuitement les notices et tarifs de ses opérations à toute personne qui lui en fait la demande. S'adresser également aux agents généraux qui représente **La Nationale** dans tous les arrondissements de France et de l'Etranger.

N'ACHETEZ PLUS DE BANDAGE

avant de connaître les incomparables bienfaits du **RÉTENTEUR GRADUABLE ELECTROGENIQUE.**

le seul appareil qui assure

La contention parfaite des Hernies

Demander la brochure gratuite à M. l'administrateur de

L'ACADÉMIE DERMOTHÉRAPIQUE

Paris — 19, *rue de la Pépinière* — Paris

STATIONS THERMALES et BALNÉAIRES DU MIDI

PALAVAS-LES-FLOTS

Grand Casino Granier (Rive droite). — Théâtre. Opéra, opéra comique, opérette, grand orchestre. Salle de jeux. Tous les jours, représentation théâtrale et concert symphonique.

CETTE

Kursaal (direction Brunet). — Opéras comiques, traduction, opérettes. Tous les soirs, grande représentation. — Dimanches et fêtes, matinées. — Concerts symphoniques tous les jours, à 5 heures. — Restaurant de premier ordre. — Grande terrasse sur la mer. — Cercle des étrangers. — Salles de jeux. — Service à la carte et à prix fixe.

DERNIÈRE HEURE

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Saint-Pétersbourg, 29 juin.

Les japonais paraissent devoir ajourner tout assaut contre Port Arthur jusqu'au moment où le complet enlèvement des torpilles devant Dalny permettra de débarquer de l'artillerie de siège.

LES GREVES

Marseille, 29 juin.

La grève des patrons commionneurs s'est terminée aujourd'hui. Le dernier patron, M. Lieutaud, contre lequel l'index avait été maintenu, a signé le contrat qui avait été élaboré.

Tous les grévistes ont repris aujourd'hui même le travail.

LES ELECTIONS DE MARSEILLE

Marseille, 29 juin.

Le Conseil de préfecture s'est occupé aujourd'hui des élections municipales de notre ville.

L'élection de MM. Flaissière et Bédarines, élus au premier tour est maintenue. Celle de MM. Lannois, Baron et Billes est annulée.

Quant aux conclusions, tendant à la proclamation de M. Sauvan et à l'annulation, par voie de conséquence du second tour de scrutin celles ci ont été rejetées.

54 FEUILLETON DU 30 JUIN

LA RACE

— Je ne te comprends pas, sais-tu, de laisser dire de pareilles choses en ma présence. Si cela ne te fait rien, à toi, tu sais bien que moi, ça me blesse. Penses-tu que cela me plaise, d'entendre ce monsieur au regard louche débiter toutes ses phrases étonnantes : « L'idée nationale a vécu... Il est bien temps que les Français soient enfin convaincus qu'ils ne sont pas une race à part, comme ils sont trop portés à le croire, mais un petit peuple présomptueux qui a un rude besoin de se mélanger aux autres s'il ne veut pas périr... » Et tant d'autres du même genre... Mais je suis Française, moi !... Et ça me met en colère, d'entendre ces choses-là. Eh bien ! si tu ne veux pas le relever, ou... si tu ne te sens pas en droit de le faire, je ne le recevrai plus, là !

Pierre demeurait stupéfait devant cette révolte étonnante : « Ah çà ! on m'a donc changé ma Rose ?... » Mais, dans ses derniers mots, en disant : « Si tu ne te sens pas en droit de le faire... » elle avait montré un peu de cette perfidie féminine dont les meilleures ne sont pas exemptes. Cela, et aussi la rébellion *de la créature* jusqu'alors si soumise, exaspéra son orgueil de mâle. Il cria, en tapant du pied :

— Tu recevras qui je voudrais !

Mais une Rose qu'il ne connaissait pas répliqua, frémissante :

— Non, je ne le recevrai pas, à moins que tu ne lui imposes silence sur ce chapitre. Et, si tu t'obstines à le faire venir ici malgré moi, moi je m'en irai quand il entrera, et je lui ferai quelque avanie.

— C'est ce que nous verrons !

— Oui, c'est ce que nous verrons !... Ce n'est pas assez, n'est-ce pas, que nous soyons chassés pour toujours de notre pays ?... Il faut encore que je me taise quand je t'entends insulter ce pays, *mon* pays... par un inconnu sorti je ne sais d'où, et qui, j'en jugerais, ne doit pas s'être expatrié ainsi sans avoir quelque saleté à se reprocher !

Emportée par une passion dont elle n'était plus maîtresse, elle infligeait à son amant une série de coups de couteau sous lesquels il pâlissait. Il y a des mots, dans la bouche d'une femme, — de la femme qu'on aime, surtout, — qui sont plus cruels qu'une blessure... Atteint jusqu'au fond de l'âme, Pierre ne répliquait rien.

Elle leva les yeux sur lui, le vit pâle, le visage contracté, et elle comprit ce qu'elle venait de faire. Mais quoi ?... Il en est, de ces mots irréparables qui nous échappent quelquefois, même avec ceux que nous aimons le mieux, comme de certains chiens à demi-sauvages : quand on les a lâchés, on ne peut plus les rattraper... Elle ne pouvait retirer les phrases imprudentes et méchantes, et elle était trop irritée, d'ailleurs, pour solliciter un pardon qui ne lui eût pas été accordé. Alors, ses nerfs se détendirent, et sa colère se fondit en de gros sanglots.

Pierre eut un grand geste de désespoir, et sortit. La désolation de Rose lui enlevait toute rancune contre elle. Mais que pouvait-il lui dire pour la consoler ?... Puis, à la réflexion, la scène qui venait de se passer le terrifiait. De quelle manière lui avait-elle parlé !... Quelle révolte dans cette âme jusqu'alors si douce, si soumise, que toujours il avait été considérée comme sa chose, dont il pouvait user à son gré sans qu'elle songeât à se révolter ! Jamais, pour aucune autre raison, elle n'avait osé lui résister ; et cette résistance inattendue et violente prouvait à quel point elle était atteinte. Une nostalgie exacerbée la transformait. Or, ce sentiment, si vite développé, naissait à peine ; à peine s'aperçevait-elle des premières amertumes de l'exil, après avoir joui des étonnantes chances qui en avaient marqué les débuts. Que serait-ce donc, quand elle aurait atteint la satiété définitive de toutes les satisfactions d'amour-propre et de vanité ?... Ainsi, pour elle, pour son bonheur, il avait joué une partie suprême, et voici que cette partie était perdue !

Une vie intenable se préparait pour eux. Désabusée, aigrie, elle le flagellerait sans cesse de reproches tels que ceux qui résonnaient encore à ses oreilles ; elle lui jetterait à la face, sans pitié, sa désertion, résolue pour elle, cependant. Elle en viendrait à le haïr... Une fois de plus, comme devant le cadavre de son fils, Pierre constatait la vanité navrante de nos efforts pour créer un peu de bonheur.

Ils passèrent, à la suite de cette pénible scène, les trois journées les plus affreuses de leur séjour en Suisse. Ils s'étaient réconciliés — comme toujours. Mais, cette fois, ç'avait été plus long que de coutume ; puis ils avaient eu l'impression, en s'embrassant, de quelque chose de vain, d'une comédie qu'il faudrait recommencer de plus en plus souvent, et qui deviendrait de plus en plus difficile à jouer. Leur bel accord, leur belle intimité d'amants épris étaient fêlés.

La rentrée, qui survint sur ces entrefaites, accrut encore la tristesse du jeune homme. Une rentrée comporte toujours, même pour ceux qui n'ont pas de souci, un fonds de mélancolie réelle. C'est la clôture d'une période de liberté et de joie, l'origine d'une ère nouvelle de claustration, de travail, de gravité, de préoccupations. Les professeurs l'éprouvent, comme les élèves ; et tous les hommes ressentent quelque chose d'analogue, lorsque, à l'expiration d'un temps d'indépendance et de plaisir, ils reprennent la chaîne du labeur quotidien : c'est qu'après avoir volé à la vie un peu de la maigre joie qu'elle nous dispense, nous sommes repris par elle.

Dès le second jour, Pierre avait quatre leçons de plus ; il jouissait en ce moment de cet engouement du public pour un homme ou pour une chose, que l'on appelle la vogue ; il fut, parmi ses élèves et ses amis, « à la mode. » Ces demandes de leçons vinrent se combiner avec l'annonce, que venait de lui faire M. Meisterlamm, d'une augmentation de traitement.

En d'autres temps, il se fût réjoui ; mais aujourd'hui, rien ne l'égayait plus. L'idée qu'il s'engageait dans une nouvelle année de classes, et que celle-ci serait suivie d'autres années semblables, le jetait dans un effroi indéfinissable. Et la beauté de ces premiers jours d'octobre, et l'heureux présage que semblait être cet afflux de répétitions dès le début de l'année scolaire, ne purent secouer sa mélancolie grandissante. Lui qui s'était promis, deux mois auparavant, d'acheter pendant les vacances un mobilier qu'il eût payé par forts acomptes mensuels, et de s'installer dans un logement où ils seraient bien chez eux, laissa passer la rentrée sans se décider à réaliser son projet ; cela l'eût, dans son esprit, trop nettement fixé à Lausanne ; et, maintenant, il ne pouvait s'imaginer qu'il terminerait là sa vie. Qu'espérait-il donc ? Que rêvait-il donc ? En vérité, rien encore, mais c'était la confuse impression qui s'accentuait : il ne se trouvait pas *chez lui*.

« Mais s'il en est ainsi dans un pays de langue française où, avec bien peu d'illusion, je pourrais me croire en France, qu'aurait-ce donc été dans un pays de langue étrangère ? » se demandait-il. Et il ajoutait, essayant de se railler : « Voyons, est-ce que je deviendrais chauvin ?... Moi !... Voilà qui serait un comble ! » Mais sa raillerie faisait long feu... et avec dépit, il se décida brusquement à tenter l'expérience qu'il avait reculée de jour en jour — aller chercher au-delà de l'eau s'il y trouvait les sensations dont il rêvait.

« Dès aujourd'hui, sans plus tarder. A Evian ! » s'affirma-t-il. Il ne pensait même plus aux terreurs qui l'avaient si longtemps retenu.

Rentré chez lui, la porte à peine refermée, il annonça, très gai :

— Rosette, fais-toi belle. Aujourd'hui, nous allons en France.

Et le cri de joie qui échappa à la jeune femme, et l'élan fou qui la jeta dans ses bras, lui firent connaître quel rêve ardent et inavoué il réalisait ainsi.

Deux heures après, ils étaient sur l'*Aigle*, qui mettait le cap sur Evian. Jusqu'alors, dans leurs voyages autour du lac, ils avaient côtoyé la rive française ; mais aujourd'hui, ils la prenaient pour but ! Le bateau marchait droit sur Evian que son beaupré semblait désigner, comme un bras tendu ; eux s'étaient placés à l'avant, et, presque sans paroles, ils regardaient la ville, dont les détails apparaissaient plus nets à chaque tour de roue. Et ils ne voyaient que cela, ces maisons qui se détachaient une à une de la masse blanche, puis les fenêtres dont elles se criblaient, puis les arbres du quai, et les drapeaux hissés au sommet du gigantesque hôtel qui domine la ville. L'eau, sous leurs pieds, fuyait le long des flancs du bateau avec un bruit doux ; l'étrave, en la fendant, faisait un remous écumeux. Mais le bleu sombre de cette eau, le bleu limpide du ciel, le vert décor de la montagne, devant eux, ils ne voyaient rien de tout cela ; et ils n'entendaient pas non plus le bruit des roues, et ils restaient insensibles au mouvement de la machine dont tremblait le bâtiment, toutes leurs facultés concentrées dans la vue de cette côte, que leurs yeux dévoraient.

Il y avait une demi-heure qu'ils étaient en route lorsque la cloche du bateau sonna : ils allaient accoster... Sur le quai se pressaient des voyageurs, et de simples flâneurs, attendant l'arrivée du bateau : et la même pensée leur vint, qu'ils n'exprimèrent que dans un regard : « Pourquoi n'y a-t-il point là, nous attendant, quelqu'un des nôtres ?... »

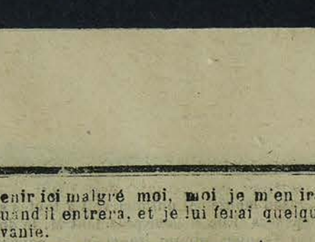
Ils débarquèrent, le cœur bondissant de l'émotion délirante qui les remplissait.

— Pierre, Pierre, nous sommes en France ! dit Rose, serrant convulsivement la main du jeune homme. Dans ses yeux brillait une joie folle.

— Oui, Rose, nous sommes en France ! répéta-t-il en lui rendant son étreinte, maintenant aussi heureux qu'elle.

(*A suivre*) Fernand DAGRE.

BEAUTÉ de la CHEVELURE
Accroissement et Conservation
Par le Merveilleux
PÉTROLE HAHN
ANTISEPTIQUE - REGENERATEUR
Recommandé par les Sommités Médicales
Emploi agréable **sans aucun danger.** *Parfum exquis*
Flacons : 2.50, 4 et 10 fr. (modèle de luxe), Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs
Gros : F. VIBERT, fab., 47, avenue des Ponts. — LYON
REFUSER SURTOUT LES IMITATIONS



SUCCÈS PRODIGIEUX — Lire AUJOURD'HUI dans
LE GLOBE TROTTER
Journal de Voyages, Aventures, Explorations, etc., à 15 cent.
CHEZ LES CANNIBALES — par le comte Festetics de Tolna
LE TOIT DU MONDE — aventures sur l'Himalaya, par André LAURIE, etc.
Le n° 15 c.
Splendides illustrations de L. Tinayre, Holewinski, Loëvy, etc.
EN VENTE PARTOUT. — Rédaction, Administration, 14, Cloître St-Honoré, Paris, 14

Un très grand nombre de personnes ont rétabli leur santé et la conservent par l'usage des
PILULES DÉPURATIVES
du DOCTEUR GOLVIN de la Faculté d'Erlangen
Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vieux Rhumes, Fraîcheurs, Engorgements, Lait répandu, Glandes, Maux de Nerfs, Perte d'appétit, Echauffement, Faiblesse, Ancune, Mauvais Estomac, Intestins paresseux.
2 fr. la Boîte avec le GUIDE DE LA SANTÉ
DANS TOUTES LES PHARMACIES
Et par la poste *franco* contre mandat adressé à
M. Freud'homme, Pharmacien
10, Rue Saint-Denis, 29
PARIS

LE DIABÈTE
est guéri radicalement et sans retour par la
MIXTURE ANTIDIABÉTIQUE MARTIN
Ce nouveau traitement qui convient aux tempéraments les plus délicats et dont l'efficacité incontestable est établie par une expérience de plusieurs années, tant en France qu'à l'Étranger, permet la suppression totale de ce régime fastidieux que tout le monde connaît. Le malade peut en effet manger à sa volonté, féculents ou non, sucre et aliments sucrés, en un mot se nourrir selon son goût et son appétit.
Le "Traité du Diabète" où cette nouvelle méthode est clairement expliquée, est envoyé gratis et franco sur demande à G. MARTIN, Phien de 1re Cl., 97, Rue Lafayette, Paris.

FUSIL DE CHASSE
GRAND MODÈLE DE LUXE TRÈS RECOMMANDÉ
Fabriqué par la célèbre Maison PIEPER, de Liège
Vendu par tous les Armuriers 250 francs au comptant



DESCRIPTION. — Fusil à deux coups, percussion centrale, canons en acier soudés à étain, bronzés, avec pièce de chambre en acier d'une seule pièce, choke-bored à gauche, bande guillochée, devant à poussoir, platines en acier à 3 pilliers, *quadruple fermeture*, crosse anglaise en noyer poncé, quadrillé, plaque de couche en caoutchouc, gravure *filets terminaisons*, trempe jaspée, Calibre 16 ou calibre 12 au choix.
Ce Fusil est éprouvé officiellement pour l'usage de la poudre pyroxylée
Prix : 200 fr., payables 8 fr. par mois (Premier paiement à la livraison)

PRIMES GRATUITES
Le modèle ci-dessus est livré avec les accessoires suivants : Un fourreau démontant cuir ; une bretelle de fourreau ; une bretelle de fusil large à l'épaule ; un sertisseur américain ; une baguette à laver, 3 pièces ; un écouvillon crin ; un gratte-culasse ; une chargette poudre et plomb ; un mandrin buis ; un écouvillon laine. Le tout d'une valeur commerciale de 25 francs.

BULLETIN D'ACHAT
Prière à M. l'administrateur du Midi *de me faire expédier le fusil ci-dessus, calibre..... du prix de 200 francs, que je m'engage à payer à raison de 8 fr. par mois jusqu'à la libération complète.*
Fait à _____ *le* _____ *190* .
Nom et prén. _____ SIGNATURE
Prof. ou qual. _____
Domicile _____
Département _____
Adresser ce bulletin à M. l'Administrateur du *Midi* 15, Rue de la République, Montpellier

Ce magnifique fusil est visible dans les bureaux du MIDI à Montpellier



LA VRAIE MODE
10c Le No 10c
En Vente Partout
LA VRAIE MODE
Offre GRATUITEMENT
Dans tous ses Numéros
Paraissant tous les Dimanches
UN PATRON DÉCOUPÉ grandeur naturelle
ET UN
SUPPLEMENT LITTERAIRE
ABONNEMENTS : Un an, 6 fr. ; six mois, 3 fr. 50
ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN
A toute demande adressée à :
M. PRAT, Directeur, 37, rue de Varenne.
PARIS XIVe.

Bulletin d'Abonnement

Je soussigné _____
demeurant à _____
déclare m'abonner au journal le MIDI *pour une durée de* _____
à partir du _____
_____, *le* _____ *190*
Signature . _____

Envoyer ce bulletin à l'adresse de M. l'administrateur du MIDI sous enveloppe affranchie de 0 fr. 15 c.

Imp. spéc. du Midi, *Montpellier*. —Le gérant : Hip. ROQUE.

77 FEUILLETON DU 29 JUIN

Dette Sacrée !

Elle se sentait de plus en plus mal à l'aise devant cet homme dont le visage avait soudain changé d'expression, était contracté par un désir que le comte ne pouvait plus réfréner.

— Elle avait encore reculé de quelques pas et toujours il avançait vers elle.

Elle ne voulut pas laisser voir sa peur. Elle affecta de sourire :

— Monsieur le comte ne dit pas qu'il pense.

Ce sourire enhardit l'agresseur.

— Elle est à moi, pensa-t-il.

Et à voix haute :

— Pourquoi en douter ? Je vous admire. Cette admiration, bien d'autres avant moi, certainement, vous l'ont manifestée.

— Non, dit-elle... je ne l'aurais pas permis.

— A qui ferez-vous croire cela ? Seriez-vous si différente de toutes les autres femmes, dont la plus grande satisfaction consiste à recevoir les hommages des hommes, lorsque ces hommages sont sincères ?

Il ajouta :

— Et c'est le cas, de moi à vous.

Elle reculait toujours.

Elle était devenue toute pâle, presque livide, devinant à présent où le comte voulait en venir.

Ce n'était pas le hasard qui l'avait placé là sur son chemin.

Non. Cette rencontre... il l'avait préméditée !

Dans quel but ? Il était à Geneviève impossible de ne pas le deviner.

Ses dents claquèrent. Une expression d'angoisse effrayante se répandit sur ses traits.

Le comte Roger la regardait.

Il eut conscience de ce qui se passait en elle, conscience de l'horreur qu'elle éprouvait pour lui.

Alors il comprit qu'il avait fait fausse route et qu'il ne triompherait pas de Geneviève aussi facilement qu'il l'avait cru.

Jamais de son plein gré elle ne lui appartiendrait.

Il eut la sagesse de penser qu'user de violence, quant à présent, serait dangereux peut-être.

L'heure n'était pas encore venue. La raison conseillait au comte d'attendre.

Il battit adroitement en retraite.

— Vous aviez raison, madame, je plaisantais tout simplement.

Il avait cessé d'avancer. Il se découvrit, s'inclina devant elle,

— Au revoir, madame.

Elle se rassura.

— N'oubliez pas, dit-il, pour conclure, que quoi qu'il arrive, ma protection vous est acquise.

Il ajouta :

— C'est parce que j'ai intercédé en votre faveur que Mme d'Esclabert s'est décidée à vous voir, et c'est parce que je l'en ai priée qu'elle vous a gardée auprès d'elle.

— De sorte, monsieur, que je vous suis redevable...

— De la situation que vous occupez au château, parfaitement, madame.

Et s'écartant, se rangeant pour la laisser passer :

— J'espère, acheva-t-il, que vous vous y plairez et que vous y demeurerez longtemps. Allons, au revoir, madame.

Elle s'éloigna à pas pressés, sans se retourner, accélérant son allure au fur et à mesure qu'elle s'approchait du château.

Quand elle franchit le pont-levis, son cœur battait encore à grands coups et la pâleur de son visage n'était point complètement dissipée.

Toute crainte n'était pas bannie de son esprit.

Car elle avait la conviction que le comte ne désarmerait point et que désormais un danger allait la menacer.

Que devait-elle faire ? Quitter le château où elle ne se sentait plus en sûreté ? Repartir, alors qu'elle venait d'entrevoir l'avenir un peu moins sombre... alors qu'elle était débarrassée de l'épouvante dans laquelle un instant elle s'était débattue.

Mon Dieu ! aucune souffrance ne lui serait donc épargnée ?

Pourtant, quand Mme d'Esclabert, sachant Geneviève de retour, la fit appeler, celle-ci eut la force de dissimuler l'émotion qui la faisait encore toute tremblante.

La comtesse l'interrogea sur sa visite aux Aulnelles, semblant prendre un vif plaisir à ce que lui racontait la jeune mère.

— Pourquoi, dit-elle, lorsque Geneviève eut achevé de parler, pourquoi ne demanderiez-vous pas à votre tante de vous amener quelquefois votre enfant ?

Et elle ajouta plus bas :

— Lorsque le comte sera parti, vous pourrez même très bien la recevoir ici quelques jours, cette excellente tante à laquelle vous semblez porter tant d'affection. Certes, ce n'est pas la place qui manque, au château.

— Oh ! madame... madame... je vous le répète... comment vous prouverai-je jamais ma reconnaissance ?

Le soir, comme Geneviève faisait une lecture à la châtelaine, le comte entra dans la chambre.

Il s'avança vers sa femme, lui baisa la main ; mais il sentait cette main toute glacée :

— Qu'avez-vous, mon amie ? Seriez-vous souffrante ?

Elle pensait à la scène qu'elle avait surprise, cette scène qui lui avait montré le comte se ravalant à l'amour d'une femme de chambre.

Elle eut le triste courage de sourire.

— Ce n'est rien, un peu de migraine seulement.

— Il faut vous aller reposer, ma chère Irène.

Elle ne répondit pas.

L'audace, le cynisme de cet homme la révoltait.

Le comte Roger n'avait pas paru remarquer la présence de Geneviève.

Celle-ci, à sa vue, s'était remise à trembler instinctivement, comme on tremble à l'approche d'un être malfaisant.

Il semblait très calme, très maître de lui

Mais ce calme disparut dès qu'il se fut éloigné et qu'il eut regagné sa chambre.

Son visage, contracté par la passion, devenait hideux.

Et, dans sa folie, il proférait des mots d'amour... de menace aussi, à l'adresse de Geneviève.

— Cette fille... je la veux... Oui... elle s'est bien donnée à un autre... à plusieurs peut-être... Elle ne me résistera pas toujours... Et puis, elle ne provoquera pas de scandale... Elle tient trop à conserver sa place... Ah ! de gré ou de force... il me la faut... il me la faut...

Il serrait les poings et un rictus féroce retroussait ses lèvres frémissantes tandis que ses poings comprimaient ses tempes, battantes de fièvre...

. . . . . .

Une occasion d'agir ne fut pas longue à se présenter.

C'était la Toussaint.

Le curé de Talloires était venu dire la messe dans la petite chapelle du château.

Tous les domestiques y assistaient.

Madame d'Esclabert avait été la première à s'y rendre. Agenouillée sur son prie-Dieu, elle semblait adresser au Tout-Puissant d'ardentes prières...

La veille, n'ayant pas vu Geneviève, le comte s'était enquis de la santé de la jeune femme. La comtesse lui avait appris que celle-ci était un peu souffrante...

... Rien de grave... un rhume tout simplement...

... Toutefois le docteur avait défendu à la jeune femme de quitter sa chambre.

Immédiatement, le comte Roger pensa que Geneviève n'assisterait pas à la messe célébrée par le curé de Talloires.

Et il s'en réjouit intérieurement.

L'occasion de trouver la jeune femme seule allait enfin se présenter.

Il ne s'était pas trompé.

Geneviève, sur la prière de la comtesse Irène, laquelle craignait de voir se transformer en maladie sérieuse le malaise dont souffrait la jeune femme, Geneviève ne bougea pas de sa chambre.

Le comte n'assistait pas régulièrement à l'office divin.

Souvent il s'en allait à cheval faire dans le pays de longues excursions ; ce, quand il rentrait, la messe était terminée.

Parti ce matin-là à la chasse, dès le lever du jour, il s'arrangea de façon à rentrer un peu après dix heures, c'est-à-dire au moment où la comtesse et tous les gens du château étaient à la chapelle.

Pas le moindre bruit.

Partout un silence profond.

Hardiment il se dirigea vers la chambre de la jeune femme.

Et sans frapper il ouvrit la porte.

Geneviève, enveloppée d'un peignoir, était étendue sur une chaise longue que la comtesse avait fait transporter dans la chambre de la jeune fille.

... Celle-ci semblait très fatiguée.

... De larges cercles noirs entouraient ses yeux, dont l'éclat avait quelque chose de fiévreux.

Quand elle vit entrer le comte, elle se souleva et un cri expira à ses lèvres.

Il ne parut nullement en être ému.

Elle s'était dressée, les doigts crispés au dossier de la chaise longue.

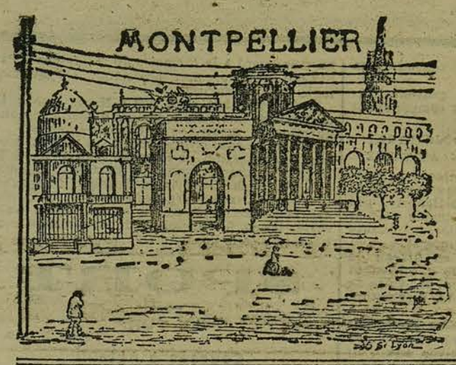
— Madame, articula-t-il, j'ai appris hier, que vous étiez souffrante... je suis venu vous trouver pour deux raisons. La première, pour avoir de vos nouvelles. La seconde, pour vous demander si vous êtes enfin revenue à de meilleurs sentiments à mon égard.

— Je ne vous comprends pas, monsieur le comte.

— Parce que vous ne voulez pas comprendre. Au surplus, je vais vous y aider. Je vous ai dit que je vous trouvais belle...

(*A Suivre.*) Paul ROUGET

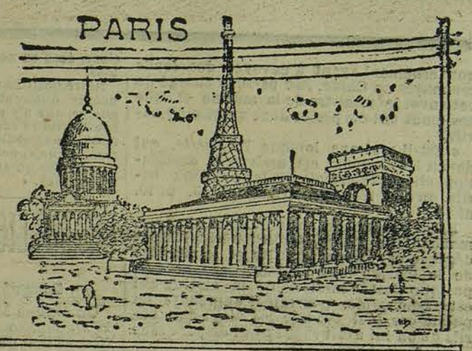
CHOCOLAT LAFAVEUR MATTE FILS Montpellier.



Le Numéro 5 Centimes

LE MIDI

JOURNAL REPUBLICAIN PROGRESSISTE QUOTIDIEN



ABONNEMENTS
France, Algérie, Tunisie : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 10 fr.; Un an, 20 fr.
Pour l'étranger, les frais de poste en sus
Les abonnements partent des 1er et 16 du mois. Joindre 0 fr. 50 pour tout changement d'adresse.

N° 1159. — Lundi 27 Juin 1904. — 4e Année

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PUBLICITÉ
Les annonces sont reçues :
Dans nos bureaux de Montpellier, chez nos correspondants et dans toutes les agences de publicité de France et de l'Etranger.

Fil Télégraphique spécial. — Rédaction et Administration, 14, Rue du Faubourg-de-Lattes, Montpellier — Fil Télégraphique spécial

LA JOURNÉE

L'affaire Lepère va être évoquée à la Chambre. Un député va demander à M. Vallé les raisons de l'impunité scandaleuse dont jouit le fondateur de la Banque centrale de Crédit industriel et commercial.

M. Michel Lagrave serait relevé de ses fonctions de commissaire général de l'exposition de Saint-Louis et remplacé par M. Cousin, directeur du commerce extérieur au ministère du commerce.

Le ministre de la guerre a assisté aux fêtes données à Versailles à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Hoche.

Le président de la République, indisposé, n'a pu se rendre aujourd'hui aux diverses cérémonies qu'il avait promis d'honorer de sa présence.

Un ordre du jour de l'autorité militaire de Vladivostock prescrit aux femmes, aux enfants et aux vieillards de quitter cette ville.

Opinions

ÉVOLUTION DE LA RUSSIE

Les déceptions de la Russie, dans ses entreprises d'Extrême-Orient, auront sans doute pour effet de ramener ce grand Empire sur lui-même et de lui faire comprendre la nécessité de se consacrer aux immenses problèmes de sa politique intérieure. L'amie et l'alliée de la France trouvera dans ce travail plus de profit et plus de gloire que dans une politique d'annexions et de conquêtes qui ne procure, la plupart du temps, que des illusions payées bien cher et qui doit paraître d'autant plus inutile à l'Empire russe qu'il s'étend déjà sur une si vaste partie du monde en Europe et en Asie.

Le tsar Nicolas et ses conseillers ont compris, par les révélations soudaines de cette guerre, combien l'organisation de la Russie leur était peu connue, combien l'état de l'administration, des armées, des arsenaux, des flottes recelaient d'obscurités jusqu'alors impénétrables aux regards les plus vigilants.

Etablir un contrôle sérieux sur la mise en œuvre quotidienne des ressources d'un si grand Empire, habité par tant de populations différentes, créer une administration vraiment soucieuse de ses devoirs, mettre en exploitation des étendues immenses de terres qui n'attendent que le travail des hommes de bonne volonté, encourager l'industrie, les manufactures, le perfectionnement scientifique du système des mines et préparer les lois nécessaires à cette nouvelle Russie industrielle et ouvrière qui vient doubler les richesses de l'ancienne Russie agricole, propager l'instruction, l'esprit de méthode, les habitudes de propreté et d'hygiène parmi ces millions d'êtres humains laissés jusqu'à présent dans l'ignorance, malgré tous les efforts des tsars depuis Pierre 1er ; instituer des écoles professionnelles, donner une instruction vraiment sérieuse non seulement aux paysans, mais aux soldats et aux marins : voilà les parties principales de la tâche qui s'impose au gouvernement de la Russie !

Les revers de la campagne en Mandchourie et en Corée et les malheurs de la flotte russe ont projeté une lumière bien cruelle, mais bien instructive sur les défauts profonds d'un état de choses qui était demeuré caché au tsar et à son entourage. On comprend aujourd'hui à Saint-Pétersbourg combien on était loin de posséder une organisation en rapport avec la grandeur de l'Empire et avec les besoins de notre époque pour tenir la Russie à la hauteur de son rôle, en face des autres nations civilisées du globe.

Depuis que les premières lueurs de l'instruction et de la civilisation ont commencé à pénétrer dans l'intérieur de la Russie, le Tsarisme s'était habitué à penser qu'il suffirait par ses propres forces à une si grande œuvre, et que les moyens de l'autorité absolue et de l'autocratie sans limites pourraient civiliser et instruire une si grande masse d'hommes. On s'imaginait que l'astre du Tsar, par ses seuls rayons, dissiperait une quantité si formidable de ténèbres.

Le grand problème politique et social, qu'il s'agisse de la Russie ou de tout autre pays, est toujours d'apprendre aux hommes et aux peuples à tenir eux-mêmes le soin de leurs affaires, à se gouverner, à s'administrer, à cultiver la terre, à fabriquer les produits nécessaires à la vie, par le mouvement propre de leur volonté et de leur prévoyance naturelle, et non point par le commandement d'un maître unique, absolument incapable de surveiller de si grands intérêts et de faire par lui-même l'éducation de millions d'hommes!

Jamais l'impuissance radicale du despotisme, même animé des meilleures intentions, n'a été démontrée d'une manière plus évidente, car le Tsarisme est bien la forme la plus complète et la plus absolue du pouvoir qu'il y ait dans l'humanité; et cependant ce pouvoir immense, environné d'un prestige sans pareil, vient de rencontrer sa borne, sa confiance en lui-même a été grièvement blessée, et il s'est aperçu que toutes les ressources sur lesquelles il croyait pouvoir compter, ont manqué à son appel au jour du danger.

Ce n'est pas que les soldats et les marins de la Russie n'aient apporté à la défense du tsar et de la patrie un courage indomptable, tous prêts à mourir et à se faire sauter, avec leurs forteresses ou avec leurs vaisseaux ; mais les sacrifices les plus généreux ne donnent pas la solution des questions et les flots de sang répandus sans compter ne peuvent pas suppléer au manque d'organisation dans les temps actuels.

Ainsi, ces deux grandes vérités ont apparu, c'est que l'organisation des services publics, l'administration des armées, des flottes, des finances, l'éducation professionnelle des administrateurs eux-mêmes et l'éducation du peuple entier sont demeurées dans l'état le plus défectueux, malgré les terribles efforts des tsars depuis Pierre Ier, et que cet état de choses ne peut être amélioré que par les progrès de la liberté politique et morale dans ce grand corps.

Ainsi les Russes intelligents, comme ils le sont en grand nombre, se rendent bien compte que l'idéal de la Russie n'est pas de s'annexer la Mandchourie, la Corée, l'Inde, la Perse, Constantinople, la Norwège du Nord, et d'écraser sous un joug de fer la Finlande, mais de cultiver dans la paix le vrai domaine russe, qui constitue par lui-même le plus grand empire du monde, et d'élever sur ce domaine un vrai corps de nation organisée et se développant dans toute la liberté compatible avec les mœurs et les caractères.

C'est là une politique nouvelle qui s'ouvre pour la Russie, et qui vaudra mieux pour son avenir et pour sa puissance que des rêves de mégalomanie irréalisables.

Hector DEPASSE.

Propos du Jour

LE CENTENAIRE DU CODE CIVIL

Tout arrive. Devancé par le Japon, la Belgique et quelques autres nations, la France se décide à célébrer le centenaire du code civil français. Un Comité, nous l'avons dit, s'est constitué à cet effet et, après la première réunion, tenue hier, au Palais de Justice, sous la présidence de M. Beaudoin, il paraît aujourd'hui certain que nous fêterons, le 29 octobre prochain, cette importante commémoration nationale.

La fête, à laquelle on se propose de donner tout l'éclat et toute la solennité possibles, sera présidée par le garde des sceaux. Tous les grands corps judiciaires et universitaires français y seront représentés et on y inviera également les jurisconsultes les plus éminents des pays étrangers — Il y en a beaucoup — dont les lois s'inspirent plus ou moins directement du Code Napoléon.

Il y aura, comme de juste, des réceptions, des banquets et des discours. Mais il y aura aussi autre chose et, grâce à deux manifestations intéressantes et sortant de la banalité courante, le centenaire du code civil se distinguera des autres anniversaires que nous fêtons toujours un peu sous la même forme et d'après le même programme immuable.

Il y aura d'abord le livre d'or du Code civil, auquel une foule de savants français et étrangers ont collaboré. Cet ouvrage, actuellement à l'impression, contiendra l'histoire du Code civil, on analysera l'esprit et le caractère, dira son rayonnement chez tous les peuples civilisés.

La seconde manifestation, plus intéressante encore, sera une réunion de juristes, laquelle aura pour mission d'étudier la possibilité de reviser le Code, d'y introduire certaines modifications en harmonie avec le progrès des mœurs, de le mettre, en un mot, au goût du jour.

Et, grâce à ce travail de rajeunissement, grâce à cette infusion d'un sang nouveau, une nouvelle et glorieuse carrière se prépare peut-être pour notre vieux Code, dont ses adversaires disent beaucoup de mal, mais sans en trouver un meilleur à nous proposer.

L. M.

La Politique

LA BONNE PISTE

Tous les renseignements apportés de divers côtés à la commission d'enquête attestent que M. Besson est un honnête homme. Il est fort heureux pour lui qu'il en soit ainsi, car, après son interrogatoire, les gens qui ne le connaissent pas auraient pu croire qu'il était payé pour faire le jeu de M. Combes et de son fils. Et ce qui aurait pu justifier cet injuste soupçon c'est que M. Combes s'était, à l'avance, porté garant du silence de M. Besson.

Un autre personnage déconcertant est ce père Dom Michel, qui s'imagine donner un exemple de haute vertu en refusant de se mêler aux méprisables incidents de notre vie publique. Lui, et les siens, vivent dans la contemplation divine et pour l'éternité. Fort bien ! Mais alors, il ne fallait pas se mêler du tout de l'affaire et n'en rien dire à personne. Croyez-vous que vous allez empêcher la calomnie de courir? Elle court à cette heure par tous les chemins. C'est vous, bon père, qui l'avez déchaînée. C'est à vous de l'arrêter.

Pour ma part, je connais quatre noms de députés qu'on colporte sous le manteau, comme ceux des coupables. N'est-il pas abominable que le soupçon puisse ainsi s'abattre sur des gens sans défense !

Si les règles de l'honnêteté sont les mêmes pour tous les hommes, je peux vous prévenir, monsieur le Supérieur, que vous êtes en train de perdre les grâces de la Providence. Il ne peut pas y avoir de devoir supérieur, dans cette circonstance, au devoir de dire la vérité.

En attendant, les opérations de la commission trainent en longueur. Il nous paraît inutile d'informer plus avant sur cette question, tant que les détenteurs du secret se tairont. Passons à un autre exercice.

Il ne manque pas pour la commission d'autre sujets d'étude. Il apparaît, notamment, qu'elle s'est trop vite détournée de ce qu'on pourrait appeler l'affaire Mascuraud. Ici, l'accusation est précise, les faits sont établis. Nous savons, par l'aveu même du donataire, que cent mille francs ont été versés, sur indication du chef du gouvernement, dans la caisse d'un comité de prétendus commerçants, préoccupés de tout autre chose que des intérêts du commerce. C'est cela qu'il faut éclaircir.

Il est admis, fait-on dire, qu'un citoyen contribue de son argent au succès d'une politique. Sans doute. Mais il n'est pas admis, sous prétexte de politique, d'acheter des consciences et de vendre des places et des faveurs. Croit-on que si d'honnêtes commerçants avaient voulu simplement faire un versement désintéressé, ils seraient allé chercher ce M. Chabert déjà connu pour ses actes de corruption ?

De même que nous supplions le supérieur des Chartreux et M. Besson de dire tout ce qu'ils savent, les amis du gouvernement devraient exciter M. Chabert et M. Mascuraud à faire connaître la vérité. Qui sont les commerçants qui ont versé les cent mille francs? Et qui en a profité ?

Il est plaisant, en vérité, de se rappeler l'indignation dont faisaient étalage les radicaux et les socialistes, après les élections dernières, contre ce qu'ils appelaient les candidatures d'argent. Ils trouvaient intolérable que des candidats dilapident leurs biens pour se faire élire ; nous savons, maintenant, que ce qui les indignait, c'est que ces candidats dépensaient leur propre argent. La chose est tout à fait recommandable, au contraire, quand le candidat dépense l'argent des autres.

Enfin, on a forcé certains candidats à expliquer l'emploi de leur propre fortune. Est-ce trop que de demander qu'on nous explique l'emploi des fonds secrets du comité Mascuraud ?

Louis LATAPIE.

LES PROCÉDÉS DE M. COMBES

« Le grand honnête homme », comme M. Henri Brisson a solennellement qualifié M. Combes père, a toujours employé des procédés d'intimidation, sinon de menace, pour vaincre les résistances opposées à son bon plaisir. C'est ainsi qu'il écrivait, le 13 juillet 1895, au directeur des chemins de fer de l'Etat, pour s'imposer en qualité d'administrateur, la lettre suivante :

Paris, le 13 juillet 1895.

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous écrire pour vous informer que je m'associe entièrement aux déclarations qui vous seront faites par M. X..., au sujet d'incidents qui nous intéressent l'un et l'autre.

Il s'est formé un groupe parlementaire pour soutenir et défendre le réseau ferré de l'Etat, ainsi que les intérêts des départements, villes et ports de la région qu'il dessert. Le groupe a choisi pour président M. Lemercier, député de Saintes.

Il a décidé de présenter au ministre des travaux publics deux candidatures prises dans la région pour les fonctions de membres du conseil d'administration de votre Compagnie, estimant avec raison que les départements traversés par les chemins de fer de l'Etat avaient tous les titres possibles à être représentés dans le conseil.

M. X... est l'un des candidats choisis par le groupe, *je suis l'autre*.

Les deux candidatures ont été agréées par le ministre des travaux publics, qui a promis de faire les nominations. Bien plus, les nominations seraient déjà faites sans les résistances venues de la direction des chemins de fer de l'Etat.

Nous avons cherché, M. X... et moi, à connaître les motifs de ces résistances. On nous a laissé deviner qu'on craignait de la part des nouveaux élus un esprit d'ingérence et des exigences susceptibles de gêner l'administration.

C'est mal connaître les sentiments du groupe qui nous a choisis pour aider à éclairer la direction des chemins de fer de l'Etat dans les affaires d'intérêt général et c'est mettre en doute mal à propos les dispositions des deux élus, qui n'ont d'autre désir que d'être les *collaborateurs et non les contrôleurs gênants* d'une administration publique.

Il est impossible que de pareilles craintes subsistent après les explications cordiales de M. X..., qui seront également les miennes.

Permettez-moi de vous dire en toute franchise, monsieur le directeur, que vous irez à l'encontre des intérêts que vous gérez, si votre esprit s'arrêtait encore à des défiances. Le groupe persistera dans sa résolution et dans son choix avec autant plus d'énergie qu'il a reçu une promesse formelle. *Il serait dangereux de le pousser à certains moyens parlementaires* de réaliser ses volontés.

La situation du conseil d'administration pourrait bien s'en ressentir et être modifié *dans un sens plus accentué* encore que celui *qu'on redoute bien à tort*.

Je serais allé vous voir avec M. X..., si je n'avais pas été forcé de partir demain. Ma démarche, comme la sienne, et notre insistance se justifient par la situation que nous a faite la désignation dont nous avons été l'objet.

On sait que nous avons été désignés, que nous avons été agréés par le ministre, que nous avons obtenu de lui une promesse formelle.

Vous jugerez vous-même, monsieur le directeur, que, dans ces conditions, nous sommes autorisés *à tout entreprendre pour arriver à une solution qui sauvegarde nos justes susceptibilités*.

Je m'en remets à M. X... du soin de vous convaincre que vous n'avez *rien à redouter* et que vous avez tout *à espérer de la collaboration du groupe qui nous a fait ses mandataires*.

Agréez, etc.

F. COMBES,
Vice-président du Sénat.

M. Combes a varié d'opinions mais pas de procédés.

Chronique

Comment se fait un Journal au Japon

Entrons dans un de ces bâtiments où s'élabore un grand quotidien japonais. Sur le frontispice de la maison le titre du journal se lit en caractères chinois tracés par un pinceau de taille gigantesque. Sur les murs et à hauteur des yeux sont suspendus des cadres grillés, dans lesquels sont affichées les feuilles du jour les plus attrayantes. Ce mode de réclame est assez primitif et peu coûteux ; les passants qui prennent ainsi gratis quelques lambeaux des nouvelles récentes sont tôt ou tard reconnaissants de ce procédé. Une rapide visite nous mettra en contact avec tout le personnel et nous montrera le fonctionnement complet d'un grand journal. D'habitude, en effet, la rédaction, la composition et l'impression se trouvent réunies dans le même local.

Voici la salle de rédaction où se réunissent chaque matin tous ceux qui contribuent pour une part au remplissage de la feuille quotidienne. Les journalistes modernes qui se respectent arrivent tous habillés à l'européenne avec plus ou moins de correction. Dans cette salle, par conséquent, les tables et les chaises ont remplacé les nattes des maisons ordinaires.

Le rédacteur en chef, *shuhistu* (premier pinceau), apporte l'article de fond ou *shasetsu*, qui roule naturellement sur la grande question à l'ordre du jour, la guerre, et représente l'opinion du journal. Ce rédacteur en chef est parfois un homme politique, un député en vue. Il est souvent aussi le chef de la Société fondée par actions et le plus gros actionnaire de ladite Société, à moins que le journal ne soit commandité par un des gros bonnets qui sont chargés, d'habitude, de former les cabinets, comme *Nichi-Nichi*, par le marquis Ito, et le *Reignanippo*, par le marquis Yamagata.

Après le rédacteur en chef, viennent les rédacteurs de moindre importance, qui sont chargés de la politique ou des affaires courantes. Enfin, au dernier plan, arrivent les reporters qui sont aliés cueillir les nouvelles de la guerre, la chronique criminelle à la préfecture de police des divers quartiers, la chronique scandaleuse dans les maisons mal famées, et les faits divers un peu partout.

Lorsque tous les articles jugés bons ont trouvé place dans le cadre du journal, il reste encore de la marge pour un feuilleton illustré, pour des concours de poésie, et enfin pour les annonces ou réclames. Ces dernières sont d'un bon rapport pour la maigre cassette du journal; mais elles dépassent parfois en audace tout ce qu'on peut imaginer... Toutes les annonces concernant certaines choses, qui, dans nos journaux se cachent en un coin obscur, s'étalent pompeusement là-bas au premier plan et en gros caractères.

A voir ces graves personnages pas trop mal habillés, on serait tenté de croire que le Pactole coule sous leur pinceau avec l'encre chinoise et qu'ils touchent des mensualités étonnantes. On serait aux antipodes de la vérité, car les « premiers pinceaux » des premiers journeaux du Japon touchent à peine de 80 à 100 yens par mois, environ 220 francs à 260 francs de notre monnaie. Les rédacteurs ordinaires se contentent d'une paie qui varie entre 30 et 60 yens, 80 à 160 francs par mois. Les reporters touchent moins encore : de 20 à 40 yens ; seulement leurs déplacements sont payés. Mais le Japonais se contente de peu, pourvu qu'il puisse se donner l'air d'un gentleman ou d'un fonctionnaire. A la maison, il se nourrira volontiers de quelques bols de riz et de légumes salés pourvu qu'au dehors il puisse exhiber un beau pardessus, des lunettes d'or et un porte-cigarettes en ambre fin.

Si de la salle de rédaction nous passons dans la salle de composition, le spectacle est encore moins banal. Le compositeur japonais est un petit chef de bataillon. Sous ses ordres est placée une bande d'enfants dont l'âge varie entre 10 et 15 ans. Comme un essain de guêpes autour d'un bourdon, ce petit peuple s'en va fredonnant, chantant d'une voix nasillarde les sons des caractères qu'il va cueillir au hasard des dix mille casiers où ils sont enfermés. Il faut se souvenir, en effet, que les Japonais n'ont pas d'alphabet comme nous, mais se servent des caractères chinois pour écrire leur langue.

Or, les caractères employés sont au nombre de 9.500 environ, rangés en ordre d'après certains signes nommés radicaux. Nous voilà bien loin des vingt-cinq casiers de nos imprimeries. Et ce n'est pas tout, il faut y ajouter 200 ou 300 casiers *pour les signes propres au syllabaire japonais*. On comprend alors qu'un seul homme nettrait un jour à composer une page, et qu'une véritable armée de jeunes lecteurs est indispensable à la besogne. Heureusement pour le journal, que la main-d'œuvre de ces employés subalternes est d'un bon marché qui nous confond. Les meilleurs employés compositeurs gagnent à peine de 40 à 50 sens, 1 franc à 1 fr. 50 de notre monnaie par jour. Quant aux enfants chargés de la cueillette des caractères, on leur donne la nourriture, et aux plus âgés, on ajoute une gratification mensuelle de 6 à 8 francs environ.

L'on peut se rendre compte pourquoi et comment un journal peut subsister et même se vendre à un prix dérisoire, malgré un tirage relativement faible. Le papier est bon marché, l'impression l'est aussi, la composition ne coûte presque rien, et les gages des divers rédacteurs sont insignifiants.

La plupart des grands journaux ont au moins six pages; quelques-uns vont jusqu'à dix et même douze. Or, ces douze pages se vendent 2 sens, c'est-à-dire un peu plus de cinq centimes au détail. Par mois, le *Jiji-Shampo* ne coûte que 50 sens, 1 fr. 30. Les journaux de moindre importance se vendent 1 sen le numéro et 25 sens par mois. Et cependant le tirage des journaux les plus favorisés n'est rien en comparaison de celui des journaux européens. On dit que le *Yorosu-Ohoho*, de Tokio, qui est le journal du petit peuple à cause de ses virulentes diatribes, de ses calomnies, de ses faits-divers, tiré à plus de cent mille exemplaires. Dans le Japon, il n'aurait peut-être qu'un rival : l'*Asahi* d'Osaka. Les journaux sérieux de Tokio ont un tirage qui varie entre 20 et 50.000 numéros. Les journaux de province sont encore moins favorisés.

De ce fait, il est peu de quotidiens qui puissent se payer le luxe de reporters extraordinaires pour les grandes occasions telles que la guerre actuelle. Quelques-uns le font. Peut-être s'en trouvent-ils bien.

La vente des journaux et des revues se fait par l'intermédiaire des grandes compagnies qui prélèvent au plus quelques *rins* (sixième partie d'un sen) sur un numéro. Par elles, tout ennui de vente est évité aux sociétés ; mais d'un autre côté la certitude d'un nombre sûr d'abonnés leur fait défaut. C'est dire que la vente au numéro est bien supérieure à celle par abonnements. Pourtant les distributeurs à domicile et les humbles crieurs des rues gagnent à peine leur maigre pitance quotidienne, chacun ayant déjà prélevé son dû sur une marchandise si bon marché. Ils ne trouvent quelque chose à gratter que sur la vente des *Gogai*, ou numéros supplémentaires, car on leur abandonne net la moitié du bénéfice de ces chiffons carrés qui se vendent un sen comme les grands journaux. Spécialement, à l'entrée de la nuit, dans les grandes villes, il semble que les anciens Yoniuri soient ressuscités, lorsqu'on entend crier, sur tous les tons : *Gogai! Gogai!* tandis qu'une infernale clochette accompagne ces hurlements. Seulement, ces gogai-uri ne s'arrêtent plus aux carrefours, et il faut se hâter pour les saisir au vol. On court, on achète la feuille, on l'ouvre avec cette émotion de la curiosité surexcitée, espérant que cette fois le journal ne vous a pas dérangé pour rien ; et pendant qu'on savoure, en payant son petit sou, la défaite finale des Russes ou la mort du tzar, on se butte à un insignifiant récit. Huit fois sur dix, il en est ainsi, et l'on reste curieux.

Paul CHAUMET.

NOS TÉLÉGRAMMES

PAR FIL SPÉCIAL

LA SITUATION POLITIQUE

Paris, 26 juin. — Le correspondant parisien du *Petit Marseillais*, toujours bien informé sur les dessous de la politique, communique à ce journal l'intéressante relation qui suit :

Le président du conseil va-t-il se tirer du mauvais pas où il s'est mis le plus inconsidérément du monde? disent ses meilleurs amis eux-mêmes. M. Millerand sortira-t-il battu de ce débat qu'il conduit dans la coulisse avec une adresse remarquable? Enfin, quel est celui des deux qui tombera l'autre? Après les contradictions relevées dans les témoignages de MM. Emile Combes, Edgar Combes et Michel Lagrave, la situation du président du conseil pouvait être considérée comme perdue. Ses plus fermes soutiens l'abandonnaient eux-mêmes. Si donc, à ce moment, le président de la commission d'enquête avait fait une communication à la Chambre, comme le voulait fermement M. Flandin, qui dirige la discussion avec une très grande habileté, le ministère était renversé, ou plutôt il s'effondrait. Le président du conseil, qui connaissait les dispositions de sa majorité à son égard, ne cachait pas son inquiétude, et au ministère de l'intérieur on était fort sombre. Mais M. Combes estime aujourd'hui que l'écueil où se serait brisée la nef ministérielle a été évité et, malgré les nombreux points noirs dont l'horizon est taché fâcheusement pour lui, il renaît à l'espérance. Ceux qui commençaient à le délaisser, reviennent à lui, tout en pestant fort contre ce qu'ils appellent sa maladresse, et cela fait conjecturer que la cause de M. Combes n'est pas tout à fait compromise. On ne reproche pas moins vivement au chef du cabinet d'avoir suscité un pareil débat et M. Jaurès lui-même ne lui a pas caché ce qu'il pense à ce sujet. Sur ce point, il y a unanimité au conseil des ministres, dont tous les membres sans exception critiquent vertement la conduite du président du conseil.

L'un des ministres qui est le plus inféodé à la politique de M. Combes ne se gêne pas pour dire et répéter ceci : « Nous étions fort tranquilles. Le ministère en avait pour longtemps, et voilà que notre chef compromet lui même son existence par une maladresse de petit garçon. On n'est pas plus... malhabile qu'il ne l'a été. Qu'avait-il donc besoin de se jeter dans ce guêpier? Nous nous tirerons peut être d'affaire finalement, mais le président du conseil sortira terriblement diminué de ce démêlé. » Il n'est peut-être pas un ministre qui, soit par ses paroles, soit par son attitude, n'ait voulu témoigner son mécontentement, et ne continue à le témoigner. Mais ces manifestations ne paraissent pas émouvoir le président du conseil qui ne cesse de dire : « Ce que j'ai fait, je l'ai fait délibérément. Je le referais encore. Je ne veux pas que l'on calomnie mon fils. Si l'on prend parti contre lui, on prend parti contre moi : c'est dire que si on s'avise de vouloir lui faire quitter ses fonctions, moi je me démettrai des miennes sur-le-champ. » Enervé, irrité, péremptoire, le président du conseil rejette les blâmes qu'on lui adresse avec une violence extrême de langage.

Il s'est expliqué là-dessus avec le président de la Chambre, qui a pour lui une vive amitié, et celui-ci n'est pas parvenu à lui faire comprendre qu'il avait commis une erreur.

Le président du conseil estime, d'ailleurs, que les choses vont maintenant très bien. Le refus de parler opposé par M. Besson aux instances des membres de la commission et la lettre du prieur des chartreux à M. Pichat l'ont comblé d'aise. Il est de fait que le silence observé par ces deux témoins importants sont de nature à remettre en selle le ministre. On commence, en effet, à oublier les contradictions relevées dans les témoignages de MM. Combes père et fils, et Lagrave, pour ne voir que l'impossibilité où la commission va se trouver de faire complètement la lumière, faute d'obtenir des renseignements de M. Besson et de dom Michel. Nous croyons savoir que cette situation préoccupe M. Flandin qui voudrait aboutir à tout prix, que le résultat soit favorable ou non à M. Edgar Combes. On va donc chercher un moyen de rompre ce silence, quoique cela paraisse fort difficile. Des membres de la majorité de la commission, qui veulent que la lumière soit complète, suggéraient l'idée de faire poursuivre M. Besson, à la suite de son témoignage. D'autres disent qu'il n'est pas possible que des intermédiaires se soient servis du nom du secrétaire général du ministère de l'intérieur pour soutirer de l'argent aux chartreux sans s'exposer, eux aussi, à des poursuites. En conséquence, ils voudraient voir comparaître ceux-ci devant les tribunaux dans l'espoir que la lumière sortirait de ce procès criminel. Mais on est loin d'être d'accord là dessus.

Il est un point, toutefois, sur lequel il y a unanimité parmi les membres de la majorité de la commission, c'est qu'il faut poursuivre l'enquête jusqu'au bout avec le plus grand soin. Si l'on n'arrive pas finalement à découvrir la vérité, un fait restera acquis : c'est la contradiction des témoignages dont nous parlons plus haut. M. Flandin le fera ressortir de telle sorte qu'il faudra ou que M. Edgar Combes se retire ou que M. Lagrave soit frappé ; car l'un des deux ne dit pas la vérité. Mais M. Millerand, dont l'intervention dans tout ceci est très redoutable pour le secrétaire général de l'intérieur, protège M. Michel Lagrave, et l'on assure qu'il ne le laissera pas révoquer. On voit que nous n'en avons pas encore fini avec l'affaire des Chartreux.

En attendant, nous devons à la vérité de déclarer que le président du conseil est maintenant plein de confiance sur l'issue de cette affaire, il est convaincu que le ministère lui survivra. Il sait fort bien que nombre de députés qui font partie de sa majorité souhaitent vivement sa chute ; mais il a la certitude qu'ils n'oseront pas se séparer publiquement de lui. « Dans les scrutins secrets, disait-il à des familiers, on est contre moi, c'est entendu ; le choix des commissaires qui composent la commission d'enquête le prouve une fois de plus. Dans les scrutins publics, c'est une autre affaire. » Il est certain qu'il y a un certain nombre de députés de la majorité qui voudraient bien se libérer ; mais pour une raison ou pour une autre ils ne le font pas. On les calomnie sans doute quand on va répétant qu'ils ont, pour des motifs personnels, abdiqué toute indépendance ; mais il n'en est pas moins vrai que le président du conseil fonde son espoir de rester au pouvoir sur l'attitude de ces députés timorés dont il a dit à maites reprises : « Ils n'oseront jamais me renverser. »

LA Législation Internationale du Travail

Rome, 26 juin. — On a distribué à la Chambre des députés, le rapport de M. Gregorio-Valle, concernant la convention franco-italienne pour la protection des ouvriers. Le rapporteur constate, d'abord, que le Parlement et le pays ne peuvent qu'applaudir à ce premier pas fait sur le terrain de la protection internationale des travailleurs. Il dit ensuite qu'un encouragement et un accroissement notable seront donnés à l'épargne populaire par les dispositions qui procurent aux ouvriers italiens résidant en France le moyen de déposer et de retirer plus facilement leur pécule dans les établissements destinés à le garder et à le faire fructifier.

D'après le rapporteur, il est désirable aussi que les Caisses d'épargne ordinaires, qui existent dans les grands centres industriels ou dans les villes de la frontière des deux pays, s'entendent le plus tôt possible pour établir, dans leurs relations réciproques, le même régime facile et économique pour le transport des dépôts que celui qui sera mis en vigueur entre la caisse nationale d'épargne française et les caisses d'épargne italiennes.

Sur ce point, le rapporteur expose le fonctionnement de la Caisse nationale française pour la vieillesse ; il fait remarquer que, par suite des arrangements conclus entre l'Allemagne et l'Italie, les ouvriers italiens se trouvent, à tous les points de vue, sur le même pied que les ouvriers allemands et il espère que les mêmes principes de complète égalité inspireront les dispositions que la France prendra concernant les ouvriers italiens ayant droit à une rente, qui quitteront le territoire de la République, et concernant leurs familles ne résidant pas sur le territoire français.

Remplie de cette confiance, la commission a renoncé à l'idée suggérée par quelques-uns de ses membres de modifier la clause de la convention concernant les indemnités qui seront allouées aux ouvriers italiens et à leurs familles afin de rendre cette clause plus claire, plus précise. Du reste, le protocole qui sera stipulé entre la France et l'Italie, pour sanctionner les arrangements séparés, devra être accompagné des tarifs pour la fixation des indemnités qui devront être converties en rentes viagères sur la Caisse nationale de prévoyance d'Italie.

Le rapporteur rappelle que la convention prévoit aussi l'assurance contre le chômage ; mais comme il se passera, en Italie comme en France, beaucoup de temps avant que ce problème soit résolu législativement, il exprime l'opinion que l'on peut considérer comme prématurée la clause de la convention relative à ces dispositions législatives éventuelles, mais qu'on peut l'accepter comme exprimant l'aspiration des deux Etats à l'adoption d'un traitement de réciprocité pour les ouvriers des deux pays.

Dans cette dernière partie de la législation sociale future, après avoir affirmé que l'on a accompli un devoir d'humanité en établissant les dispositions de la convention tendant à protéger les enfants qui, confiés par leurs parents à des spéculateurs, sont emmenés par ces derniers en France pour y travailler, le rapporteur termine de la manière suivante :

« La commission louant hautement l'initiative si bien inspirée qui a été prise par les deux gouvernements, vous propose de voter dans un sens favorable au projet de loi et à la convention qui y est jointe dans les termes dans lesquels elle a été proposée. Considérant en même temps, que notre pays est un de ceux qui fournissent le plus large contingent à l'émigration, la commission exprime le vœu que le gouvernement commence sans retard les études nécessaires pour entamer les négociations dans le même sens, non seulement avec les autres Etats de l'Europe, mais aussi avec les Etats d'outre-mer, vers lesquels se dirigent de préférence nos courants d'émigration.

« Dans le quatrième trimestre de 1903, il ne s'est pas embarqué moins de 62.660 émigrants pour les pays situés au delà de l'Océan. Sur ce nombre, 37.331 sont allés aux Etats-Unis, 3.142 au Brésil et 23.349 dans La Plata. Tous ces pionniers du travail qui, obligés de quitter leur pays natal, contribuent efficacement, avec leurs bras, avec leur intelligence, à la production industrielle d'autres Etats, ne doivent pas être privés de la production qui a été établie par devoir d'humanité en faveur de leurs compagnons de travail, à mesure que nous parviendrons, en stipulant la réciprocité dans les conventions, à empêcher que les dispositions législatives protégeant les ouvriers ne soient restreintes dans leur application à une seule nationalité. Nous nous rapprocherons de l'idéal tant désiré qui consiste en une législation internationale du travail. »

LES SCANDALES DU JOUR

L'Affaire Lepère

Paris, 26 juin. — L'affaire Lepère va être évoquée à la tribune de la Chambre. Un député dont on ne donne pas le nom prendra l'initiative de demander au ministre de la justice les raisons de l'impunité scandaleuse dont jouit jusqu'à présent le fondateur de la Banque centrale de crédit industriel et commercial.

Questions embarrassantes

La *Patrie* pose les questions suivantes au ministre de la marine : « Est-il vrai que le

gouvernement ayant à envoyer des fonds monnayés en Chine, l'an passé, a chargé de cet envoi le ministre de la marine et que ces fonds ont été placés dans vingt-cinq barils ?

« Est-il vrai que lorsque l'*Alouette*, qui devait les contenir, est arrivée à destination, elle ne refermait pas les précieux barils, qu'elle n'en renfermait ni 25, ni 10, ni 1 ?

Est-il vrai que la responsabilité du commandant de l'*Alouette* ait été absolument dégagée par l'amiral Pottier et le ministre de la marine lui-même et, dans ce cas, puisque c'est le ministre de la marine qui est responsable, pourrait-il apprendre au public par quel prodige les vingt-cinq barils qu'on lui avait confiés ont disparu sans qu'il en reste aucune trace ?

Que sont ils devenus ?

C'est la question que pose, dit-on, la cour des Comptes en ce moment même. Il paraît qu'elle est fort embarrassante.

La Guerre Russo-Japonaise

IMPRESSIONS

Paris, 26 juin.

Un officier d'artillerie russe a confié à l'*Echo de Chine* ses impressions pendant l'un des bombardements de Port-Arthur :

Au point du jour, à 15 kilomètres au large, nous apercevons une série de points noirs qui se meuvent et se rapprochent rapidement. Ce sont des vaisseaux japonais !

Tout à coup apparaît un petit nuage rond... Boum ! nous attendons, curieux, pour savoir où va tomber le projectile.

Notre batterie domine un abîme et se trouve placée à 100 mètres au-dessus de la mer. Nous voyons à nos pieds le vaisseau amiral *Peresviet*. Crac ! un projectile tombe près de son bord. Une colonne de poussière d'eau qui brille au soleil s'abat sur le pont où l'on voit s'agiter les marins. Puis les détonations se multiplient et nos batteries et nos vaisseaux répondent à la canonnade.

A partir de ce moment, le tableau est indescriptible : la mer jaillit sous les projectiles ; on n'entend plus les commandements ; on crie à tue-tête aux oreilles des soldats, mais on comprend que la voix est impuissante à dominer cet infernal tapage.

Dans cette bataille, plus de cent cinquante canons de gros calibre vomissent la mort ! La fumée, la poussière, et, dans cette atmosphère, des roulades de craquements sauvages produisent une horrible cacophonie, une véritable orgie de bruit et de tapage.

Il me semble entendre un gemissement tout près de moi ; c'est un soldat dont la moitié de la figure a été emportée par un éclat d'obus. Du sang !... une civière et on l'emporte.

Je sens qu'on me touche l'épaule : je me retourne : c'est un soldat tout pâle, dont les lèvres tremblent ; on voit qu'il veut parler et ses lèvres n'obéissent pas. Son doigt me montre la batterie d'en bas et je comprends qu'il s'est passé là quelque chose de grave.

J'avais là une petite batterie de canons-revolvers tous petits et si mignons... qui, en une minute, peuvent lancer soixante cartouches à deux cents balles chacune, c'est-à-dire douze mille balles à la minute. C'est une batterie en vue d'une descente. J'y cours. Là, l'orgie de la destruction battait son plein. Les bombes éclatent de tous côtés, comme les raquettes d'un feu d'artifice le jour d'une fête.

J'entre dans la batterie. Quel horrible tableau ! Un projectile venait d'éclater au milieu des hommes et des canons : un soldat est couché et les entrailles lui sortent du ventre : un second a la tête fracassée ; un troisième se traîne, soutenu par deux de ses camarades ; trois petits éclats ont pénétré dans son crâne. Un canon d'acier a été brisé comme un fêtu de paille, et du sang, du sang partout !

Je fais enlever les tués et les blessés, puis je monte tout en haut de la batterie : là c'est toujours une vie d'enfer... Mais tout à une fin... Le combat a cessé, les Japonais se sont retirés ; peu à peu, la fumée se dissipe et le soleil recommence à briller.

SUR LE THEATRE DE LA GUERRE

A Vladivostok

Saint-Pétersbourg, 26 juin. — Un ordre du jour de l'autorité militaire de Vladivostok, prescrit aux femmes, aux enfants et aux vieillards de quitter cette ville.

Le Combat naval de Port-Arthur

Saint-Pétersbourg, 26 juin. — Le cuirassé coulé jeudi à Port-Arthur est le *Peresviet* lui-même. Le cuirassé *Sébastopol* et le croiseur *Palalda* seraient si gravement avariés que le renflouement paraît impossible.

Voici quelques détails sur les pertes des navires russes :

L'attaque eut lieu dans les conditions semblables à celles du 8 février, au début de la guerre. La flotte russe, comprenant six cuirassés, cinq croiseurs, quinze torpilleurs, sortit le 22 juin et rentra dans la soirée à Port-Arthur et, vu l'heure tardive, au lieu de prendre son mouillage dans le port intérieur, elle resta dans la rade extérieure, car l'entrée du goulet, à cause des nombreuses défenses, demande des manœuvres longues et difficiles. Toute l'escadre mouilla dans la rade, gardée par les torpilleurs, soutenus par le *Novik*. Vers une heure du matin, des torpilleurs japonais parvinrent à se glisser entre les patrouilles de nos torpilleurs et, comme la première fois, ils passèrent à la file indienne sur le front de l'escadre russe en déchargeant leurs torpilles. Celles-ci atteignirent le *Peresviet*, qui coula en dix minutes.

La moitié de l'équipage a pu être sauvé.

Le *Sébastopol* est gravement atteint et la *Diana* est touchée au centre.

Immédiatement après la première explosion, un feu terrible de nos canons à tir rapide éclata, coulant un torpilleur japonais, en avariant un autre.

Six autres torpilleurs japonais réussirent à s'échapper.

EN RUSSIE

L'Empereur de Russie en Extrême-Orient

Saint-Pétersbourg, 26 juin. — En présence des graves nouvelles d'Extrême-Orient, on affirme que l'empereur serait décidé à partir pour le théâtre de la guerre. Cette nouvelle n'a aucune confirmation officielle.

INFORMATIONS DIVERSES

Interview d'un Diplomate Chinois

Paris, 26 juin. — On écrit de Saint-Pétersbourg à l'agence Havas :

La *Rousa* a donné le résultat d'une interview d'un de ses collaborateurs avec un attaché à l'ambassade de Chine à Saint-Pétersbourg, M. Che-Tseng. Ce diplomate se déclare autorisé, par son ambassadeur, à affirmer qu'on a tort en Europe, de douter de la bonne foi de la Chine lorsqu'elle prétend vouloir garder la plus stricte neutralité jusqu'à la fin de la guerre actuelle.

Jamais la Chine n'a eu besoin de la guerre et jamais elle ne la provoquera en ce qui la concerne. Nos intérêts ne sauraient se concilier avec ceux du Japon. Voilà pourquoi c'est une erreur de croire que nous aurions avantage à faire une alliance avec ce pays. Le Japon croit peut-être qu'une guerre peut lui être avantageuse ; quant à nous, une guerre sera toujours une dure nécessité, mais jamais l'idéal de nos aspirations politiques.

L'histoire de la Chine est basée sur le développement pacifique de ce pays et, en cela, nous pourrions servir d'exemple à maintes grandes nations qui ont trouvé plus de déboires que d'avantages réels. Qui pourrait affirmer que notre pays est faible, malgré que jamais nous n'avons voulu nous lancer dans de grandes aventures ? Nous ne voulons pas la guerre et souhaitons ardemment la fin de la guerre actuelle. Le Japon court à sa ruine, c'est notre conviction, il a eu tort de s'attaquer au colosse russe. Habitant Saint-Pétersbourg depuis sept ans, j'ai conscience de la puissance russe. Le Japon a à lutter contre des forces supérieures et toujours renouvelables. Ce n'est qu'une question de temps.

Pour ce qui est des Konghouses, nous n'y sommes pour rien ; ce sont des bandes de brigands qui ont ruiné en Mandchourie, pays cédé à bail par nous à la Russie, de sorte que nous n'avons pas le droit d'intervenir dans leurs exactions, dont on ne saurait nous rendre responsables.

Notre position et celle de la Corée sont deux choses différentes. La Corée ne veut pas la guerre, elle n'y prend pas part et l'on se sert de son territoire comme théâtre des hostilités, ruinant son agriculture et son commerce. Nous autres, Chinois, nous sommes à l'écart et nous ne demandons qu'une chose c'est qu'on nous laisse tranquilles. »

LES MILLIONS DES CHARTREUX

Paris, 26 juin.

Disgrâce de M. Lagrave

On dit que M. Lagrave vient d'être relevé de ses fonctions de commissaire général de l'Exposition de Saint-Louis et est remplacé par M. Cousin, directeur du commerce extérieur au ministère du commerce.

A la Commission d'Enquête

Il se confisme que la commission chargée d'enquêter sur l'affaire des Chartreux compte avoir fini ses travaux dans la semaine.

M. Flandin, président de la commission ; Lemoigne, Léopold Fabre et Simonnet, qui lui ont été adjoints, ont commencé, hier, le travail du classement des dossiers et fait le choix des pièces qui devront être coplées.

Déclarations de M. Besson

Grenoble, 26 juin. — La *République de l'Isère* publie les déclarations suivantes que M. Joseph Besson a faites à un de ses collaborateurs :

« Par déférence pour la commission d'enquête, je m'étais rendu à sa convocation, et là j'ai pu voir de très près, pendant plus de quatre heures, ceux qui émettaient la prétention de devenir mes juges.

« A part une respectable minorité, j'ai été dès le début insulté, bafoué, avec une grossièreté et une insolence qu'aucune expression ne pourrait rendre.

« Pour vous donner l'idée du ton de la conversation, je rappellerai l'interruption suivante de M. Rouzé, député, qui m'a ainsi interpellé : « Tout à l'heure, vous avez parlé de journalistes faisant les « chiens crevés ». Je vous demande, moi, si vous êtes un chien crevé ou un chien crotté ? »

« Et pendant trois heures ça été la même chose sur des tons plus ou moins atténués, et certains de mes confrères me consolaient aujourd'hui pour ne pas m'être livré à ces hommes ! »

Le même journaliste a demandé à M. Pierre Baragnon, directeur du journal dans lequel écrit M. Besson, s'il était disposé à recevoir les délégués de la commission d'enquête. Voici la réponse qu'il a obtenue : « Rappelez-vous les termes de ma lettre au président de la commission que j'ai qualifiée d'heureusement constituée. Cet adverbe, heureusement, en dit long, à lui tout seul, pour qui me connaît. Par conséquent, si un délégué fait le voyage de Paris exprès pour m'entendre, je le recevrai avec plaisir et ferai ma déposition. »

LES REUNIONS D'AUJOURD'HUI

Le Monument de Crépy

Crepy en-Valois, 26 juin. — Aujourd'hui Crépy est en fête, à l'occasion de la remise à la ville du monument élevé par la 1.252e section des vétérans des armées de terre et de mer à la mémoire des enfants valois et morts pour la patrie.

La fête était présidée par M. Boucoment, sous-préfet de Senlis, assisté de M. Chopinet, maire, et conseiller général, du conseil municipal et des membres du comité de la 1252e section.

Après la réception du sous-préfet à la gare, le cortège a défilé à travers les rues pour se rendre au monument érigé place Gambetta.

Le monument en pierre lorraine, est d'un très bel aspect. Différents sujets en bronze y figurent : sur le côté face, les armes de Crépy ; sur le côté opposé, l'emblème des vétérans.

Au tour du monument formant entourage, sont placés des obus reliés par une chaîne.

A son arrivée au monument, une palme a été déposée par la 1.252e section des vétérans.

Des discours ont été prononcés par MM. Boucomont, Chopinet et Choron et le monument a été remis à la ville. Un vin d'honneur a été servi à toutes les sociétés.

La Cérémonie du Vesinet

Paris, 26 juin. — A 2 h. 1/2 a eu lieu, au Vesinet, la distribution des prix décernés aux jeunes filles de l'orphelinat de la Société de protection des Alsaciens-Lorrains, demeurés français.

Le comte d'Haussonville, de l'Académie française, président de l'Œuvre, assistait M. Emile Gebhard, de l'Institut, qui présidait la cérémonie.

M. Emile Gebhard prononça un discours très applaudi.

L'Anniversaire de Hoche

Paris, 26 juin. — Le ministre de la guerre a présidé aujourd'hui, à Versailles, le banquet organisé par l'Union des comités républicains en l'honneur de l'anniversaire de Hoche.

Le banquet a eu lieu dans l'Orangerie. Environ 150 personnes y assitaient, parmi lesquelles un certain nombre d'officiers en uniforme et des dames. La municipalité n'était pas représentée.

A la fin du banquet, le ministre, répondant à MM. Berteaux, député, et Perillier, ancien député, a prononcé un discours dont voici la conclusion :

« Hoche est non seulement le type du soldat accompli, il est aussi celui de l'officier dans une démocratie, à l'heure où les efforts persistants tendent à développer dans l'esprit de nos jeunes officiers la notion de leurs devoirs sociaux. »

La vie de Hoche est pour eux le meilleur enseignement, c'est le modèle du loyalisme politique.

« Votre présence, dit-il à ses soldats du camp de Gieszen, votre présence et la fermeté du gouvernement suffiront au maintien de la Constitution que je jure, avec vous, de maintenir dans toute sa pureté. »

Hoche est par excellence l'officier républicain ; quand on examine les détails de sa vie, quand on médite sur la haute opinion qu'il se faisait du soldat français, quand on admire le parti qu'il savait tirer de ses qualités merveilleuses, on retrouve ce qu'on enseigne aujourd'hui dans les écoles militaires, sur le rôle de l'officier dans la nation armée.

Versailles s'est honoré en créant, pour la la mémoire de Hoche, la fête qui est celle de l'armée et de la République. C'est à cette armée qu'il convient d'appliquer cette appréciation du soldat Hoche sur son général : « Il est jeune comme la révolution ; il est robuste comme le peuple.

Concours d'instruction militaire

Paris, 26 juin. — Dès 6 heures, le jardin des Tuileries était envahi par la foule de jeunes gens, en costumes les plus divers. C'étaient les nombreux concurrents qui devaient être examinés pendant la durée du 17e concours organisé par l'Union des Sociétés d'instruction militaire.

Le programme a duré jusqu'à midi. Le jury, présidé par le chef de bataillon Blandin, était composé d'officiers et de sous-officiers de la garnison de Paris.

La quatrième commission du conseil municipal était chargée de répartir équitablement les subventions annuelles qui leur ont été accordées.

A l'issue du concours, à midi, un banquet a réuni, au palais d'Orsay, les membres du jury. A 1 heure, les sociétés se sont de nouveau rassemblées dans le jardin, et tandis que la musique du 31e de ligne jouait, elles sont venues se ranger dans l'allée centrale, face à la tribune officielle.

Le colonel Derue avait même avec lui plusieurs milliers d'enfants des écoles primaires qui ont participé, dans l'après-midi, aux exercices et au défilé.

Fête Professionnelle

Paris, 26 juin. — La fête de la Fédération générale professionnelle des mécaniciens, chauffeurs et électriciens des chemins de fer et de l'industrie, a eu lieu cet après-midi, à la Sorbonne, sous la présidence d'honneur de MM. Emile Loubet, et Marujouls, ministre des travaux publics.

Sur l'estrade, avaient pris place MM. Guinbert, président général de la Fédération, Lafargue et Joly.

Des distinctions honorifiques, diplômes et récompenses, ont été distribués aux ouvriers des cours professionnels et aux professeurs.

M. PELLETAN A SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne, 26 juin. — M. Pelletan, ministre de la marine, est arrivé à Saint-Etienne à minuit. Il est descendu à la préfecture, où un appartement était préparé.

Ce matin, ont eu lieu les réceptions du conseil municipal, des corps constituants, des cercles républicains et des représentants des Syndicats. Le ministre s'est rendu ensuite à l'usine des Acieries de Saint-Etienne et a assisté à diverses opérations métallurgiques. Il y a reçu un enthousiaste accueil de la part des ouvriers.

Le banquet des exposants a eu lieu à midi, sous la présidence du maire de Saint-Etienne. *Plusieurs toasts ont* été portés par le préfet, le maire et le ministre de la marine.

L'AGITATION OUVRIERE

Les Armateurs

Marseille, 26 juin. — Le Syndicat des armateurs de Marseille adresse aujourd'hui la lettre suivante au président du Syndicat commercial algérien, en réponse à la lettre que lui avait adressée celui-ci pour demander que les mesures nécessaires furent prises en vue d'assurer le transit des primeurs et raisins algériens :

Monsieur le président,

Nous n'ignorons pas la situation lamentable dans laquelle se trouve l'industrie algérienne des fruits, en raison de l'état de choses qui règne à Marseille depuis plusieurs mois et dont nous sommes les premières victimes.

Cet état de choses, vous le connaissez : c'est l'instabilité absolue, c'est l'incertitude du lendemain, c'est le travail sur les quais ou à bord des navires, à la merci des décisions les plus imprévues et les plus arbitraires.

Nous ne pouvons rien garantir, nous sommes sans défense contre les manœuvres qui se sont tant de fois produites et vous savez que l'engagement pris en mai 1903 de ne jamais interrompre le travail en cas de conflit n'a pas été respecté dans maintes circonstances.

La liberté du travail ne l'est pas davantage et on a réussi, par la violence, à intimider les travailleurs de bonne volonté.

Nous croyons qu'il serait très utile que vous puissiez envoyer, si les circonstances le nécessitaient, avec vos primeurs et vos fruits, des équipes d'hommes laborieux et énergiques, mais il ne vous échappera pas que le concours de cet élément de travailleurs ne peut être efficace que si la liberté du travail est sérieusement assurée.

Or, ce n'est pas à nous, mais aux Pouvoirs publics qu'il convient de vous adresser pour que les quais soient protégés contre ceux qui, ne voulant pas travailler, n'ont rien à y faire et ne doivent pas y avoir accès.

Veuillez agréer, etc.

Les Tramways de Nice

Nice, 26 juin. — Tous les tramways ont circulé aujourd'hui. Toutefois, comme la reprise du travail a eu lieu surtout sur la promesse que les condamnés de lundi seraient libérés dans les quarante-huit heures, on craint que leur libération n'ait pas lieu dans ce délai, qui expire demain, à 3 heures.

Des délégations se sont rendues à la préfecture et à la mairie, et ont dit que si les prisonniers n'étaient pas libérés demain, la grève générale éclatera.

LE SCANDALE DE NEVERS

Election du Maire

Nevers, 26 juin. — On sait que M. Pigalle fut révoqué de ses fonctions de maire à la suite de ce qu'on a appelé « le Scandale de Nevers. » Le conseil municipal a élu, hier, à sa place M. Marcenet, le premier élu de la liste Pigalle aux dernières élections municipales.

En prenant possession du fauteuil du maire, M. Marcenet a prononcé une allocution dans laquelle il a salué son prédécesseur, M. Pigalle, « qui occupa cette place pendant dix années ininterrompues de dignité et d'honneur ».

En ce qui me concerne, ajoute-t-il, je n'aurai d'autre ambition que d'aider, selon mes moyens à la direction des affaires de la ville, en collaboration avec la municipalité que la loi nous oblige à compléter.

Mon désir sera de continuer, d'accord avec les adjoints et les commissions, cette sage administration approuvée par les électeurs, de la conserver intacte et non diminuée aux yeux du public, pour la restituer le plus tôt possible à son chef, momentanément empêché, auquel nous conservons plus que jamais toutes nos sympathies.

Le conseil a applaudi cette allocution, et le public s'est joint à lui.

GUERRE ET MARINE

Concours de tir au Canon

Fontainebleau, 26 juin. — La Société de tir au canon de Paris exécutait aujourd'hui, dimanche, sur le polygone de Fontainebleau, sa deuxième séance annuelle de tirs à grande distance.

La séance consistait en un concours de batteries entre officiers d'une part, et entre hommes de troupe d'autre part.

La Société de tir au canon de Poitiers, invitée à prendre part à ce concours, avait délégué pour la représenter un certain nombre d'officiers et de canonniers.

Les écoles à feu, dirigées par le colonel Weber, président par intérim, de la Société de tir au canon de Paris, avaient lieu avec un canon de 75 millimètres à tir rapide et ont donné les meilleurs résultats.

A la fin de la séance, un banquet réunissait les officiers et les canonniers des deux Sociétés.

Manœuvres de Sous-Marins

Cherbourg, 26 juin. — Les sous-marins *Français* et *Sirène* ont attaqué l'escadre, hier soir, à 9 h. 30. A 11 heures, malgré les feux aveuglants des projecteurs électriques, les sous-marins n'ont pu arriver à être découverts.

Manœuvres combinées

Brest, 26 juin. — Dans la première quinzaine de juillet, l'escadre du Nord de la défense mobile et les troupes de terre de la garnison de Brest procéderont, en présence du vice-amiral Fournier, inspecteur général de la marine, et du général Frey, à des manœuvres combinées.

Tenue d'Eté

Paris, 26 juin. — Le ministre de la marine vient d'autoriser le port facultatif pour tous les officiers du corps de la marine dans les ports, à bord et dans les bureaux, du casque en liège et du veston blanc.

L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 26 juin. — Le capitaine Cassel, rapporteur près le deuxième conseil de guerre de Paris, a interrogé très longuement le lieutenant colonel Rollin, qui lui a fourni des explications très détaillées, sur le mécanisme de la comptabilité du 2e bureau des renseignements au ministère de la guerre.

M. Charles Ferry, professeur de photographie à l'Ecole de physique et de chimie industrielle de la ville de Paris à qui a été confiée l'expertise, remettra prochainement son rapport au capitaine Cassel.

Cet officier aura terminé sans doute mardi l'audition des témoins qu'il a convoqués et procèdera alors aux confrontations avec le capitaine Dautriche.

AFFAIRES D'ESPIONNAGE

Brest, 26 juin. — M. Mœrdès poursuit son enquête à Ouessant, à propos de l'espion anglais Ellis. Il a interrogé aujourd'hui, à l'issue de la messe, plusieurs habitants qui ont remarqué Ellis prenant des notes sur la crique d'Ouessant.

Le commissaire a visité en détail les réduits d'Ouessant et parcouru la galerie souterraine, précédé de M. Courtois, conducteur des travaux, porteur d'un fanal.

M. Mœrdès a constaté qu'il était facile à Ellis de s'introduire dans le port.

La Sûreté générale a télégraphié qu'à dater d'aujourd'hui l'autorité militaire défend l'entrée des réduits d'Ouessant aux personnes étrangères à l'entreprise.

DANS LES BALKANS

Transport de dynamite

Londres, 26 juin. — Une dépêche de Constantinople au *Standard* dit, après une information reçue de Roumanie, que les autorités turques ont saisi plusieurs centaines de livres de dynamite à bord d'un bateau qui se rendait de Varna à Constantinople. La dynamite devait être transbordée et expédiée à Salonique.

Constantinople, 26 juin. — Les dernières nouvelles d'Erzeroum annoncent qu'une rencontre des troupes a eu lieu avec une bande de 47 insurgés arméniens, qui avaient traversé les frontières du Caucase. La bande a perdu 37 tués, 5 prisonniers et des blessés ; 1 officier turc tué, 7 soldats tués ou blessés près de Sasoun. Les soldats ont détruit une bande arménienne de 10 insurgés et ont fait prisonnier un d'eux, se disant lieutenant russe.

Un blessé nommé Azarian, avec deux domestiques, fut pris aussi et envoyé à l'hôpital de Mouch.

AU MAROC

A la Frontière marocaine

Marnia, 26 juin. — Le prétendant est sorti de Taza pour se diriger vers l'Est. Si nous en croyons les bruits qui circulent dans la région, il aurait écrit, il y a quelque temps, à Bou-Amama, pour lui demander de lui expédier des mulets et des chameaux pour transporter des canons et des munitions.

Pendant l'absence de son lieutenant, Abd-el-Malek, descendant d'Abd-el-Kader, restera à Taza avec 1.500 cavaliers d'élite et de nombreux piétons pour maintenir la ville et les tribus dans l'obéissance. On dit que la tribu de Riatha, secrètement travaillée par des agents du makhzen, était, il y a quelque temps, sur le point de se soulever contre le rougui. Celui-ci la ramena dans le devoir et appela auprès de lui les principaux chefs pour répondre de la fidélité de leurs administrés.

Si-El-Menhebi

Paris, 26 juin. — Si-el-Menhebi, ancien ministre de la guerre du Maroc, n'a pas quitté ce matin l'appartement de l'Elysée-Palace. Cet après-midi, il s'est rendu chez M. Schneider, directeur des usines du Creusot ; il a fait ensuite une promenade dans l'intérieur de Paris.

NOUVELLES DIVERSES

Le Cyclone de Cochinchine

Paris, 26 juin. — Le *Courrier d'Haiphong*, arrivé à Marseille, apporte les nouvelles suivantes :

Au sujet du typhon de la Cochinchine on n'a pas encore de détails complets. A Mytho, province qui a le plus souffert, les dégâts ne sont pas encore évalués ; il y a 100 victimes ; à Gocong, 2.400 victimes, importants dégâts ; au cap Saint-Jacques, 100 victimes ; à Baria, une centaine de victimes, à Chaion, 2.000 victimes ; à Giasinh, 150 victimes, les pertes sont de trois millions de piastres.

A Saigon, le chiffre des pertes n'est pas encore évalué.

On peut toutefois dire que le total des pertes s'élèvent à dix millions de francs environ pour la Cochinchine.

Le conseil colonial a tenu une session spéciale et discuté les secours.

Le gouverneur général a effectué un voyage pour se rendre compte de l'étendue des dégâts.

A l'Etranger

EN ALLEMAGNE

ALLEMAGNE ET EGYPTE

Berlin, 26 juin. — Le gouvernement allemand et le gouvernement anglais ayant échangé au sujet des intérêts allemands en Egypte, des déclarations semblables à celles qui sont contenues dans l'arrangement franco-anglais, le 8 avril ; le gouvernement allemand vient de donner son assentiment au projet du décret khédivial concernant les finances égyptiennes.

ÉDOUARD VII A KIEL

Kiel, 26 juin. — Au dîner qui a été offert hier à bord du *Hohenzollern*, l'empereur a porté un toast dans lequel il a exprimé sa vive satisfaction de pouvoir adresser pour la première fois au roi Edouard, à bord d'un navire de guerre allemand, son salut de bienvenue.

Il a dit que la flotte allemande se réjouit de voir son amiral honoraire ; que cette flotte, une des plus jeunes du monde, est l'expression de l'extension nouvelle que prend la puissance maritime de l'Empire allemand récemment fondé et qu'elle est destinée à protéger son commerce et à défendre son territoire, de même que l'armée allemande, depuis plus de trente ans, a conservé la paix à l'Empire allemand et en même temps à l'Europe.

Chacun sait que tous les efforts du roi tendent précisément à ce but, le maintien de la paix.

« Comme moi aussi, a ajouté l'empereur, j'ai toujours consacré tous mes efforts à poursuivre ce but, je souhaite que Dieu couronne mes efforts de succès. »

Le roi Edouard a répondu en exprimant sa joie d'avoir pu rendre visite à l'empereur à une époque qui est précisément celle où d'ordinaire il est le plus retenu dans son pays ; cependant, l'intérêt qu'il porte depuis de longues années au sport de la voile a exercé sur lui un trop puissant attrait pour qu'il n'ait pas profité de l'occasion qui lui était offerte pour venir resserrer encore les liens d'étroite parenté (*sic*) qui l'unissent à l'empereur, en se rencontrant de nouveau en personne avec lui.

« J'ai été profondément touché, a ajouté le roi, de la façon élogieuse dont vous avez parlé des efforts incessants que je fais en vue du maintien de la paix, et je suis heureux d'avoir la certitude que vous avez le même but devant les yeux.

« Puissent nos deux pavillons, jusqu'aux époques les plus lointaines, flotter l'un près de l'autre, ainsi qu'aujourd'hui pour le maintien de la paix et le bonheur non seulement de leurs deux peuples, mais aussi de toutes les autres nations. »

EN ANGLETERRE

GRÈVE DE TÉLÉPHONISTES

Londres, 26 juin. — Les dames du téléphone du poste de Holborn, au nombre d'une centaine, se sont mises en grève ce matin. Une vingtaine d'employées seulement se sont trouvées au bureau. Il leur était impossible de répondre aux appels des abonnés.

L'administration a signifié aux grévistes d'avoir à revenir ou de se considérer comme ayant donné leur démission.

EN AUTRICHE-HONGRIE

L'AÉROSTATION MILITAIRE EN AUTRICHE

Vienne, 26 juin. — D'importantes améliorations vont être introduites dans le service d'aérostation militaire de l'Autriche-Hongrie, qui ne fonctionne sérieusement que depuis 1893 et auquel l'archiduc Léopold-Salvator, aéronaute distingué lui-même, porte un vif intérêt.

Il s'agit de mettre ce service au niveau de ceux des autres grandes armées européennes dont il est encore assez éloigné par suite de l'exiguité des ressources mises à sa disposition par le ministère de la guerre.

Les cours d'aérostation militaire ne durant actuellement que d'avril à octobre, auront lieu désormais pendant les mois d'hiver aussi, du moins pour les études théoriques. En été, les ascensions de ballons seront également plus fréquentes, surtout durant les manœuvres, parce qu'il a été constaté que les officiers d'aérostation n'arrivent généralement pas à évaluer exactement les forces militaires cantonnées ou évoluant sous leurs yeux.

De même, une attention spéciale sera consacrée au lancement de projectiles par les aérostats, dont on ne s'occupait guère jusqu'à présent dans l'armée austro hongroise.

AUX ÉTATS-UNIS

LE CABINET AMERICAIN

Washington, 26 juin. — M. Roosevelt a accepté la démission de M. Cortelyon, secrétaire du commerce et du travail, et celle de M. Knox, attorney general à dater du 1er juillet.

M. William Moody est désigné pour le portefeuille d'attorney general et M. Victor Metcalfe, pour celui de secrétaire du commerce et du travail.

M. Paul Morton a déjà accepté le portefeuille de la marine.

EN RUSSIE

UN MANIFESTE DU SÉNAT FINLANDAIS

Helsingforts, 26 juin. — Le Sénat finlandais a lancé aujourd'hui un manifeste dans lequel il est dit que le Sénat, réuni pour la première fois depuis la mort de son président, le général Bobrikoff, éprouve le besoin d'exprimer la profonde indignation que lui cause le crime odieux et revoltant sans précédent dans les annales du pays, dont le gouverneur général a été victime.

Le Sénat adresse un pressant appel à tous les habitants animés de bons sentiments afin que chacun dans le rayon de son action s'efforce de tout son pouvoir de collaborer au rétablissement de l'ordre dans le pays et chacun cherche à ramener la confiance dont le peuple finlandais a eu le bonheur de jouir auprès de ses souverains depuis l'uninn séculaire et ininterrompue avec le puissant empire russe.

Grâce à leur bienveillante protection la Finlande s'est développée de façon la plus heureuse au point de vue intellectuel, comme dans le domaine des intérêts matériels, le Senat décide que ce manifeste sera publié par le *Journal Officiel* et le procès-verbal de la séance sera soumis au gouverneur général intérimaire.

EN SUISSE

L'ATTENTAT DE BERNE

Genève, 26 juin. — Au sujet de l'attentat commis par Ilnichi, sur le ministre de Russie à Berne, le conseiller fédéral Brener, chef du département fédéral de la justice et de la police, a exposé devant le Conseil d'Etat, les faits de la cause et a cherché également à dégager les enseignements qui ressortent de cet attentat.

AU TRANSVAAL

Johannesburg, 26 juin. — Statistique officielle de la peste à ce jour : 146 cas, dont 27 affectant les Européens ; 97 décès, dont 13 blancs.

D'autre part, parmi les travailleurs chinois internés dans l'ergastule de la compagnie Cornet, il y a 17 cas de maladies du sommeil.

FAITS DIVERS

Disparition d'un Diplomate

Paris, 26 juin. — M. Kent Loomis, frère du ministre, adjoint des affaires étrangères des Etats Unis, qui s'était embarqué à bord du *Kaiser-Wilhelm II*, pour venir à Paris, chargé d'une mission auprès de l'ambassadeur des Etats Unis, a disparu. Il n'a point débarqué à Cherbourg, où il était attendu lundi. On se demande s'il a abandonné le bateau à l'escale faite en Angleterre. Le consul général des Etats-Unis a ouvert une enquête à ce sujet.

Drame dans une Usine

Gênes, 26 juin. — Une catastrophe qui a provoqué dans toute la région une émotion considérable, s'est produite dans la fabrique de cuirs située aux environs de Gênes, à Cabbio.

Un ouvrier de l'usine, François Genivo, âgé de 23 ans, était descendu au fond d'un puits pour y prendre une echelle. Au moment où le malheureux s'apprêtait à remonter à la surface du sol, il se sentit incommodé par des gaz délétères. Il appela au secours.

A ses cris, un de ses camarades, Hector Mezzani, s'engagea dans le puits. Genivo était déjà mort. Son compagnon ne tarda pas à subir le même sort.

Deux autres ouvriers, Eugène Colta et Antoine Sokaszi, essayèrent à leur tour de descendre. Ce furent deux victimes de plus.

Le propriétaire de l'usine, M. Fossati, croyant ses ouvriers encore vivants, voulut alors leur porter secours et de la lumière ; il s'engagea dans le puits ; il ne devait plus reparaître.

Les pompiers n'ont réussi qu'à grand peine à retirer les cadavres des victimes.

Pêche miraculeuse

Banyuls-sur-Mer, 26 juin. — Les pêcheurs, si éprouvés, depuis quelque temps, viennent de rencontrer une véritable bonne fortune. En effet, un immense banc d'anchois a été découvert près de la côte d'Hyères : 78 bateaux, en moins de deux heures, ont pêché 800 quintaux de poisson représentant une valeur vénale de 38.000 francs. La population passe des affres de la misère à une aisance relative et la joie est générale.

Les Empoisonneurs de Marseille

Marseille, 26 juin. — Hier a eu lieu l'interrogatoire définitif de M. Hubac, inculpé dans l'affaire de l'empoisonnement de M. Massot, commissaire à bord du *Bagdad*, des Messageries maritimes.

Dans son système de défense, le fils Hubac reconnaît bien avoir écrit à Mme Massot d'empoisonner son mari, mais il prétend que ses lettres n'étaient que des folies d'amoureux et qu'il n'avait aucune raison de penser que Mme Massot en tiendrait compte. Une confrontation entre les deux inculpés aura lieu prochainement.

Il s'est produit dans l'instruction de l'affaire un véritable coup de théâtre complètement ignoré jusqu'ici du public.

L'un des témoins entendus dès le début de l'enquête a déposé [illegible] et dans le cabinet du juge d'instruction, a fait au sujet de l'accusation dirigée contre Mme Massot et contre le jeune Hubac une déclaration d'une gravité telle et d'un caractère si inattendu que le parquet a, paraît-il, ouvert une information les faits qui venaient de lui être révélés.

D'après ce témoin, M. Massot n'aurait pas été empoisonné par sa femme et par l'ami de celle-ci. Au moment où une instruction fut ouverte sur la mort du commissaire Massot, deux personnes jouèrent un rôle décisif en fournissant à la justice les premiers éléments de son enquête. Or, l'un des deux témoins vient de déclarer au procureur de la République que rien de ce qu'avait dit l'autre n'était exact, ajoutant certains détails qui permettraient tout au moins de donner de la responsabilité mentale de ce second témoin.

Echos et Nouvelles

C'est mercredi prochain, 29 juin, que viendra devant le jury de la Seine le procès en diffamation intenté par M. Henri Rochefort, directeur de l'*Intransigeant*, à M. de Valcarlos, ancien attaché militaire à l'ambassade d'Espagne.

Le président de la République légèrement fatigué n'a pu se rendre aux invitations qu'il avait acceptées, d'aller présider différentes cérémonies. Le président s'est fait représenter par des officiers de sa maison militaire.

On télégraphie d'Athènes que le roi a reçu dans la salle du Trône, en audience solennelle l'amiral Gourdon et les états-majors de la flotte. Le comte d'Ormesson, ministre de France à Athènes, assistait à l'audience. Après l'audience un déjeuner a eu lieu à la légation. Le roi a invité les amiraux et les officiers supérieurs au château du Catot pour demain.

L'*Officiel* publie la convention pour régler les conflits de lois en matière de mariage, et une convention pour régler les conflits de lois et de juridictions en matière de divorce et séparation de corps.

Le gouvernement espagnol vient d'ouvrir un concours international d'études militaires.

Ce matin a été inaugurée à l'Hôtel-Dieu, un monument à la mémoire du professeur Panas qui fut le premier professeur d'ophtalmologie dans cet hôpital.

Aujourd'hui, a eu lieu à Nantes, sous le péristyle de la bibliothèque municipale, l'inauguration du médaillon de Charles Monselet.

Le *Journal officiel* publie le décret portant promulgation de la convention signée à la Haye le 12 juin 1902 entre la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg, les Pays Bas, le Portugal, la Roumanie, la Suède et la Suisse, pour régler les conflits de lois et de juridictions relatifs à la tutelle des mineurs.

SPORT

LE TURF

Paris, 26 juin.

Courses à Auteuil

PRIX DE LA CHRISTINIÈRE, haies, 3.000 francs, 3.800 mètres. — 1. Mademoiselle (D. Bariller), à M. L. Reinhart.

PRIX SAXIFRAGE, steeple-chase, handicap, 10.000 francs, 4.200 mètres. — 1. Le Malin (Chapman), à M. Ch. Lienart ; 2. Kriss (H. Hiot), à M. Roger de Salverte.

PRIX DE FRANCE, steeple-chase international, handicap gentlemen riders, 20.000 francs, 4.000 mètres. — 1. Dienay (Bensguet), à M. Veil-Picard ; 2. Bellahe (E. Balsan), à M. G. Aubry.

PRIX DE CONDÉ, steeple-chase, 8.000 francs, 4.200 mètres. 1. El-Pato-Real (Chapman), à M. Lienard.

PRIX LA VAGUE, haies, 4.000 francs, 2.800 mètres. — 1 Doiette (F. Bates), à M. Butler-Brook.

PRIX SAINT-DAMIEN, haies, 4.000 francs, 2.800 mètres. — 1. Valmajour (Brooks), à M. Veil-Picard ; 2.

CHRONIQUE RÉGIONALE

MONTPELLIER

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Notre ville présentait hier une animation qui lui manque en temps ordinaire. L'élection sénatoriale avait en effet attiré non seulement les délégués, mais aussi les familles et les amis de ces derniers. Les restaurateurs et surtout les limonadiers ont du faire d'excellentes recettes.

Les bureaux

Le matin à 8 heures, ainsi que la loi l'exige. M. Moliére, président du Tribunal de 1re instance, procéda à la constitution du bureau. Les deux plus anciens et les deux plus jeunes des délégués présents furent nommés assesseurs. Voici quelle fut la composition du bureau : MM. Delmas Pierre et Raux Etienne, les deux plus âgés : MM. Salvador Carrière et Benjamin Mallet, les deux plus jeunes.

Le secrétaire désigné fut M. Louis Nègre, conseiller général.

Les quatre sections de vote furent ensuite [illegible]

Première section — Président, M. Jean Lardat, de Mèze ; assesseurs, MM. Gustave Guibauld, de Capestang ; François Faure, de Capestang ; Henri Mondié, maire de Montoulieu ; Albert Mouly, maire d'Aiguesvives, conseiller d'arrondissement.

Deuxième section. — Président, M. Jacques Idrac, de Nissan ; assesseurs, MM. Hippolyte Tarral, de Salasc : Pierre Caunel de Roquebrun, conseiller d'arrondissement ; Emile Valentin, de Montpellier ; Auguste Gelly, de Cette.

Troisième section. — President, M. Joseph Olivier, maire de Claret ; assesseurs, MM. Marius Andrieu, de Saint-Chinian ; Abel Calvet, de Pierrerue ; Jean Casanna, maire de Capestang ; Léon Bellet fils, de Capestang.

Quatrième section. — Président. M. Baptiste Guittard, maire de Mèze ; assesseurs, MM. Maurice Reynes, de Montpellier ; Philibert Portes, de Lavérune ; Marcel Porte, de Montpellier ; Guillaume Albagnac, de Montpellier.

Premier tour de scrutin

Dès le bureau constitué le vote commença et se poursuivit sans incident jusqu'à midi, heure à laquelle le scrutin fut clos. Les résultats sont les suivants :

Première section. — 183 suffrages exprimés. Augé 55; Barberat, 43; Bouliech 16; Razimbaud 65; Auguste Laurent 1; Gaston Chamayou 1; 2 blancs et nuls.

Deuxième section. — 200 suffrages exprimés. Augé 84; Barberat 48; Bouliech 19; Razimbaud 50; 2 nuls.

Troisième section. — 235 suffrages exprimés. Augé 74; Barberat 52; Bouliech 31; Razimbaud 72; Gaston Chamayou 1; Jules Leenhardt 1; 4 blancs ou nuls.

Quatrième section. — 243 suffrages exprimés. Augé 95; Barberat 51; Bouliech 33; Razimbaud 61; 3 nuls.

Total général. — 865 votants, 853 suffrages exprimes. Majorité absolue 427 voix : MM. Auzé 307; Razimbaud 248; Barberat 194; Bouliech 99; Gaston Chamayou 2; Auguste Laurent 1; Jules Leenhardt 1; blancs ou nuls, 4.

Entre le 1er et le 2me tour

Des réunions diverses furent ensuite données.

Le Comité Augé s'était réuni au 1er étage du café de l'Esplanade. M. Rouvier y prit la parole disant qu'Augé ayant la majorité, la discipline voulait qu'il soit le seul candidat sur lequel les délégués devraient reporter leurs votes. Dans quatre heures, dit-il, Augé sera sénateur.

On verra plus loin comment se sont réalisées les prédictions de M. Rouvier.

Dans le même établissement, au rez-de-chaussée, se réunissaient les socialistes.

Ceux-ci décidèrent de maintenir au second tour la candidature de Barberat.

A l'hôtel du Midi se trouvaient M. Bouliech et ses amis. La décison suivante fut prise et affichée :

« Je remercie les électeurs républicains qui m'ont honoré de leurs suffrages et je les informe que je me désiste de toute candidature.

» Je les prie d'unir leurs suffrages contre la candidature Augé. Signé, *Bouliech*.

En ce qui concernait le Comité Razimbaud celui-ci décidait, comme de juste, de maintenir la candidature du député de St-Pons.

De son côté les délégués du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste de l'Hérault faisait afficher la décision suivante :

« Saisis par un certain nombre de délégués sénatoriaux de la question de la discipline républicaine au 2e tour du scrutin, nous avons le devoir, bien que le second tour soit commencé, au moment où nous sommes consultés, et pour dégager notre responsabilité, de faire connaître la doctrine actuelle du Comité exécutif du parti républicain, radical, radical-socialiste :

» Les candidats du Bloc républicain, radicaux-socialistes et socialistes doivent se retirer au 2e tour du scrutin, en faveur du candidat le plus favorisé, c'est-à-dire désigné par le suffrage universel au premier tour de scrutin. »

« Ont signé : Lafferre, député ; Mas, député ; Gariel, directeur du *Petit Méridional*; Railhac, maire de Lodève ; Cauby, ancien maire de Fiorensac. »

Un incident

L'affiche ci-dessus provoqua un incident se rapportant aux élections de Florensac.

Devant l'affiche péroraient deux célèbres « fraudensacois », partisans de l'huissier Cauby, les sieurs Maximin Fournier et Fornairon-Saussol qui, par leur attitude, provoquèrent des amis de M. Mondou qui se trouvaient non loin d'eux.

On eut vite fait d'imposer silence aux deux acolytes de l'huissier de Narbonne qui durent s'échapper au milieu des huées et aux cris de : « A bas les assassins ! a bas les fraudeurs ! »

On houspilla également M. Lagriffoul, maire de Pomérols, un des conseils de Cauby.

2me tour de scrutin

Pendant tout ce temps le deuxième tour avait commencé et se continuait jusqu'à 5 heures.

En voici les résultats :

1re Section. — Suffrages exprimés 183 : Augé, 63 ; Barberat, 44 ; Bouliech, 1 ; Razimbaud, 75. Bulletin blanc 1. Un bulletin en plus.

2me Section. — Suffrages exprimés 201: Augé, 89 ; Barberat, 55 ; Razimbaud, 57.

3me Section. — Suffrages exprimés 235: Augé, 86 ; Barberat, 54 ; Razimbaud, 92 ; Gervais, 1 ; Audouard, 1 ; nuls 3. Un bulletin double.

4e Section — Suffrages exprimés 244 : Augé, 104 ; Barberat, 56 ; Razimbaud, 84.

Total général. — Votants 863 : Suffrages exprimés 861 : Majorité absolue 431 : Augé, 342 ; Barberat, 209 ; Razimbaud, 308

Entre le 2me et le 3me tour

La majorité absolue n'ayant été obtenue par aucun des candidats, le troisième et définitif scrutin eut lieu à 7 heures.

Auparavant on discuta ferme dans les divers cafés de la place de la comédie. Comme on prévoyait à ce moment qu'Augé serait battu, ses amis firent courir les bruits les plus divers C'est ainsi qu'on disait que les socialistes, se basant sur ce fait que les députés ne devaient pas abandonner leur siège, engageraient M. Razimbaud à se retirer M. Barberat se retirerait également et les deux candidats feraient voter les électeurs pour Bouliech qui revenait ainsi sur l'eau.

Inutile d'ajouter qu'on vit là une manœuvre qui devait favoriser Augé et qu'elle n'obtint que l'approbation de ceux qui l'avaient inventée.

M. Barberat retira sa candidature et les socialistes ne prirent aucune décision bien précise, mais en tout cas ils étaient surtout contre la « petite chapelle ».

A 10 heures, le scrutin fut clos et le dépouillement commença.

Les résultats

Vers onze heures, les résultats prévus furent proclamés. C'est l'effondrement d'Augé et de son moniteur le *Petit Méridional*. Les voici :

1re section. — Suffrages exprimés, 183 ; Razimbaud, 103 ; Augé, 71 ; divers, 9.

2e section. — Suffrages exprimés, 201 ; Razimbaud, 90 ; Augé, 105 ; divers 6.

3e section. — Suffrages exprimés, 235; Razimbaud, 126 ; Augé, 94 ; divers, 15.

4e section. — Suffrages exprimés, 243 ; Razimbaud, 110 ; Augé, 126 ; divers, 7.

Totaux généraux

Nombre de votants : 862

Razimbaud..... 429 voix

Augé..... 396 —

Bulletins divers : 37

M. Razimbaud est proclamé élu avec une majorité de 33 voix.

Ce résultat est accueilli aux cris de : vive la République ! A bas Augé ! A bas le *Petit Méridional*.

La soirée a été très calme. Du balcon situé au premier étage du café de la Rotonde, M. Razimbaud a remercié les délégués qui avaient voté pour lui et a terminé par le cri de : « Vive la République ! »

* * *

Le résultat de l'élection sénatoriale qui a eu lieu hier est un désastre pour le syndicat d'exploitation politique qui veut imposer son joug tyrannique à notre département.

C'est la condamnation de la politique de haine et de persécution que nous avons toujours combattue. En réalité, c'est moins M. Augé que la « petite chapelle » qui a succombé sous les coups de tous les indépendants de l'Hérault. Les vrais vaincus ce sont les pontifes sacro-saints de l'autocratie déandréiste, ce sont les Mas, les Gariel, les Lafferre, tous les prêtres du culte maçonnique, tous les membres de la congrégation des jésuites rouges.

L'élection de M. Razimbaud a une portée considérable. Au moment où notre département paraissait asservi, il a secoué le poids qui l'oppressait. Il s'est dressé contre l'oppression d'une secte. Il a déjoué les plans d'une *camarilla* désormais impuissante.

Rien n'est resté debout des savantes combinaisons de la rue Henri-Guinier. Les républicains progressistes ont repoussé dédaigneusement toutes les avances. Et les socialistes que l'on croyait assouplis par les *proratas* sont demeurés eux-mêmes, c'est-à-dire libres et indépendants.

Nous remercions de tout cœur nos amis de leur entrain et de leur discipline. Ils sont venus nombreux prendre notre avis à la permanence que nous avions installée dans les bureaux du *Midi*. Nous en avons vu plus de cent qui, sans hésiter, ont suivi nos conseils et ont voté pour la République de tous les Républicains contre la coterie fermée, intolérante et provocatrice. Aujourd'hui ils doivent être fiers du résultat et nous crions avec eux :

Vive l'Hérault affranchi !
Vive la République !

Service d'hygiène. — Nous trouvons dans le bulletin du service d'hygiène, dirigé par M. le docteur Gerbaud, les renseignements suivants en ce qui concerne le mois de mai :

Répartition des décès. — De 0 à 2 mois, 7 ; de 2 à 12 mois, 11 ; de 1 à 3 ans, 0 ; de 3 à 5 ans, 8 ; de 5 à 20 ans, 13 ; de 20 à 40 ans, 30 ; de 40 à 60 ans, 24 ; de 60 ans et au-dessus, 58. Soit un ensemble de 151 décès dont 73 appartenant au sexe masculin et 78 au sexe féminin.

Causes principales des décès : fièvre typhoïde, 2 ; variole, 12 ; tuberculose pulmonaire, 13 ; tuberculose méningée, 1 ; tuberculose, autres, 2 ; cancer de la bouche, 2 ; cancer de l'estomac, 1 ; cancer de l'utérus, ovaires, 3 ; rhumatisme, 1 ; diabète, 4 ; méningite, 8 ; myélite, 3 ; congestion et hémorrhagie cérébrales, 7 ; ramollissement cérébral, 1 ; paralysie, 2 ; paralysie générale, 3 ; convulsions des enfants, 4 ; mastoïdite, 1 ; maladies organiques du cœur, 16 ; embolie, 3 ; phlébite, 1 ; bronchite aiguë, 2 ; broncho-pneumonie des enfants, 2 ; broncho-pneumonie des adultes, 4 ; pneumonie, 13 ; pleurésie, 1 ; congestion pulmonaire, 4 ; asthme, 1 ; catarrhe chronique, 1 ; athrepsie, 1 ; hernie étranglée, 1 ; tumeur du foie, 1 ; pelvipéritonite, 1 ; néphrite aiguë ; albuminurie, 1 ; lithiase vésicale, 1 ; hémorrhagie utérine, 1 ; septicémie puerpérale, 1 ; imperforation de l'anus, 1 ; débilité congénitale, 2 ; débilité sénile, 11 ; suicide par pendaison, 1 ; brûlures, 1 ; syncope, 3 ; indéterminés, 4.

Observations. — La moyenne obituaire en mai reste stationnaire et normale ; elle est de 1,79 pour 1000

La situation sanitaire serait donc favorable si l'on ne tenait compte que du chiffre global des décès. Malheureusement la variole qui avait déjà présenté une certaine recrudescence en avril a pris en mai une extension très marquée surtout dans le quartier de Puech-Pinson où elle restée cantonnée jusque vers le 25 du mois.

Nous avons reçu 56 déclarations concernant cette maladie et les décès se sont élevés au chiffre de 12.

L'administration s'est empressée de prendre des mesures de prophylaxie dans le quartier contaminé ; de plus elle a installé au commissariat de police du 4e arrondissement un centre de vaccination qui a fonctionné jusqu'au 1er juin. A ce jour le service des vaccinations a été transféré au grand Théâtre où il fonctionne actuellement.

D'après notre enquête, il semble que il y y a réimportation de la variole dans le quartier signalé plus haut par une personne contaminée venue de Marseille. Il ne faut pas oublier cependant que la variole existait à Montpellier à l'état endémique, depuis le mois de novembre 1903.

Il faut s'attendre à une amélioration sérieuse, si les revaccinations sont nombreuses et rapidement effectuées. Nous ne pouvons qu'y engager fortement nos concitoyens.

Il y a eu en mai, 114 naissances (61 garçons, 53 filles) ; 8 mort-nés ; 40 mariages et 151 décès, dont 137 pour la population recensée.

Nourrices inscrites, 4 ; accidents du travail, 30 ; désinfections à domicile, 32.

L'Union musicale. — Un communiqué de la direction des Arènes, publié par nous, indiquait que l'Union musicale devait prêter son concours à la course de taureaux.

A ce sujet, le Conseil d'administration de l'Union musicale nous prie de faire connaître que cette Société n'était nullement engagée pour la course de taureaux donnée hier dans les arènes de Montpellier, et que les musiciens qui composaient l'orchestre, ne font partie en aucune sorte de l'Union musicale.

Taxe sur les chiens. — A compter du lundi 27 juin courant, le rôle de la taxe municipale sur les chiens pour l'année 1904 sera entre les mains du receveur municipal revêtu des formalités prescrites.

Les assujettis aux dites taxes, qui seront indûment imposés ou qui se croiront surtaxés, devront réclamer dans les trois mois, à compter du jour de la première publication, qui aura lieu le dimanche 26 juin 1904.

Les pétitions devront toujours être adressées à M. le Préfet, rédigées sur une feuille de papier timbré, dont la dimension est laissée au choix du réclamant, et être accompagnée de l'extrait du rôle pour l'article qui donnera lieu à la réclamation.

Celles qui auront pour objet un cote moindre de trente francs ne seront pas assujetties au droit de timbre.

Les cambrioleurs. — Des malfaiteurs se sont introduits, hier, dimanche, au domicile de M. Ernest Dode, demeurant rue Enclos Fermaud, 16.

Profitant de l'absence du propriétaire, les malfaiteurs fracturèrent la porte d'entrée, pénétrèrent dans les appartements et se mirent en devoir de fouiller les meubles.

Ils ont pu soustraire une montre en argent et une en or, avec sa chaîne, une bague en or, deux cents francs et une tirelire contenant 20 à 25 fr.

M. Dode s'aperçut du vol en rentrant chez lui et porta plainte à la police qui a ouvert une enquête.

Echos du Palais. — M. le juge d'instruction a renvoyé devant la chambre des mises en accusation les nommés Pierre Donatien Aversenq, âgé de 18 ans, typographe, et Théodore Roure, 28 ans, surpris le 28 avril dernier au moment où ils venaient de dévaliser l'appartement de M. Pascal, marchand de meubles, demeurant 30, rue Alexandre-Cabanel. Ces deux individus furent arrêtés quelques instants après dans la rue Marceau. Roure, au moment de son arrestation, était encore porteur d'un bijou dérobé chez M. Pascal.

Ont en outre été renvoyés devant la chambre, les nommés Louis Casanova et Ginhano Gennaro, inculpés de vols à Cette.

Appel aux Montpelliérains. — Dans sa réunion du 22 juin, la Commission d'initiative a décidé qu'un appel serait fait aux Montpelliérains nés à Montpellier pour la formation d'une Société philantropique qui prendra le nom d'*Amicale des Enfants de Montpellier*.

Dans ce but, une réunion générale aura lieu à la mairie, salle du Conseil municipal, le mardi 28 juin, à 8 h. 1/2 du soir, pour entendre lecture des statuts provisoires de la future association, procéder à la nomination d'une commission définitive, qui aura pour devoir de former le bureau, et preparer l'organisation de la Société, qui est appelée à rendre à ses adhérents de grands services.

Tous les Montpelliérains nés à Montpellier et âgés de 21 ans au moins sont instamment priés d'assister à cette réunion. Ceux-là seuls qui se feront inscrire à cette première réunion auront le titre de membres fondateurs.

Le Comité d'initiative.

Vol de fruits. — Joseph Gustave Scherrer, âgé de 33 ans, tailleur d'habits demeurant rue Roucher est un gaillard qui aime mieux voler que travailler.

Samedi soir, vers 10 h. il était surpris au moment où il remplissait un petit sac de poires non encore mûres, dans la propriété de Mme Marron située quartier de Courteoreille, près du Lez.

Scherrer pour pénétrer dans la propriété avait enjambé une balustrade à moitié démolie. Il avait déjà recueilli une dizaine de kilos de poires lorsqu'il fut surpris. Il essaya de se sauver, mai comme il est boiteux il fut vite rattrapé. On le conduisit au commissariat de police du 3me arrondissement. Il sera mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

Société centrale d'agriculture. — Un concours de vins devant avoir lieu à Perpignan du 7 au 10 juillet, la Société centrale d'agriculture engage les propriétaires du département de l'Hérault qui voudraient prendre part à ce concours, à faire immédiatement leurs déclarations à la Préfecture des Pyrénée Orientales qui les recevra jusqu'au 2 juillet. Ces déclarations doivent comprendre le nom, la résidence de l'exposant, la qualité du vin et son prix de vente.

Les échantillons de vins composés de trois bouteilles de 75 centilitres pour chaque catégorie devront être adressées à M. l'inspecteur général Foëx, commissaire général des concours de Perpignan.

Etat civil du 25 juin. — NAISSANCES : Garçon 3, filles 8.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Bouys Charles, menuisier, rue Roucher, 31 et Tronc Joséphine, employée de commerce, cité Granier. — Beis Fernand, docteur en médecine, à Montpellier et Galinowsky Victoire, sans profession, rue de la Sauzade, 4. — Vézinet Lucien, professeur au Lycée, rue du Lez, 8 et Clédat Jeanne, sans profession, Lyon (Rhône). — Maurel Marius, journalier, rue St-Ravy, 3 et Pougnet Joséphine, domestique, rue St-Guilhem, 40. — Germain André, serrurier, rue de l'Université et Savaric Marie, sans profession, rue école de Médecine maison Fesquet. — Quès Pierre, menuisier, cité Granier et Pradel Marie, sans profession, rue Durand, 1. — Cros Auguste, charretier, rue faubourg Boutonnet, 104 et Jourdes Eulalie, sans profession, rue des Carmes, 36. — Mézi Xavier, cultivateur, rue Guillaume-Pélicier, 8 et Bouvier Anne lessiveuse, rue Général-Mathieu-Dumas, 8.

DÉCÈS. — Coulougnac Anne, sans profession, 57 ans, épouse Coste, rue Balard, 15. — 1 mort-né.

PALAVAS-LES-FLOTS

Au Casino Granier. — Grand succès pour l'excellente pièce qui a pour titre : *Gavaud Minard et Cie* et qui est aussi intéressante que bien interprétée.

Cette œuvre sera jouée ce soir lundi pour la deuxième fois et elle attirera certainement un très nombreux public.

Voici le programme des concerts symphoniques :

De 4 heures à 6 heures : Olympia, marche (A. Calzelli); Bayard, ouverture (E. Tawan); Pendant la valse (Filippucci) ; Le Grand Mogol, sélection (Audran-Tavan) ; Hymne sacré (P. Jeanjean) ; Souvenirs lointains, intermezzo (G. Marie) ; Le châlet, sélection (Adam-Dubois) ; Retour des courses galop (Sonnevi).

A 8 heures du soir : Marche des petits marsouins (M. Carman) ; Galant réveil, valse lente (H. Bresles) ; Galathée, sélection (Massé-Tavan) ; Solo de piston, soliste (M. Amiot) ; Vélocipède, galop (C. Hubans).

CETTE

Adresse de félicitations. — Une adresse de félicitations votée par la section du Comité républicain du commerce de Cette a été adressée à M. Mascuraud, président. La voici : La section de Cette réunie au complet, sans aucun absent, vous adresse ses félicitations les plus sincères pour la façon dont vous dirigez les affaires du Comité sans descendre à consulter l'opinion de vos collègues de Paris et de province.

Elle vous témoigne son admiration pour la confiance vraiment stupéfiante qui a permis à M. Chabert de vous remettre sans reçu la somme rondelette de 100,000 francs. En même temps elle ne saurait trop se prosterner devant votre beau geste par lequel vous avez remis de la même manière à M. le secrétaire général de l'intérieur — le fils de Périclès — cette modique petite somme qui, nous en sommes surs, a dû recevoir l'emploi attendu !

Cela a permis à notre Comité qui a dans ses statuts de ne point s'occuper de politique de prendre fait et cause pour l'une des fractions du parti républicain habitant sans doute rue Tiquetonne.

La manière cavalière dont vous traitez vos statuts nous fait apprécier combien et comment des citoyens fatigués de leur indépendance ont raison de s'en remettre à votre direction sans contrôle.

N'est-ce pas là, M. Mascuraud, le signe très évident du plus pur républicanisme ?

Nous appelons, en même temps, très humblement votre bienveillante attention sur le zèle de la Section qui n'a pas hésité approuver toutes vos volontés avant aucune autre. Nous estimons qu'il y a des platitudes qui honorent ceux qui... en sont l'objet.

Au jour de l'an prochain vous vous souviendrez que notre section distinguée déjà par son esprit d'initiative, dont notre adresse est une magnifique démonstration, par son amour du travail, dont il a été donné tant de preuves et non moins distinguée par le nombre de palmes quelle a su acquérir avec un mérite éminent reconnu de tous les Cettois. Vous vous souviendrez qu'il reste un très petit nombre de nos membres à décorer et que pour calmer leur légitime impatience autant que pour en finir d'un coup, il vaudrait mieux nous décorer tous en bloc. Ne sommes nous pas du bloc ?

Signé : *La Section.*

P. S. — Pour les élections prochaines vous pouvez *taper* quelques uns de nos membres. On n'exigera aucun reçu persuadés que nous sommes que ce n'est point faire de la politique, de prendre parti pour les gens de la rue Tiquetonne.

FRONTIGNAN

Broyé par un train. — Hier matin, à la première heure, a été trouvé sur la voie, entre les gares de Frontignan et de la Peyrade, à un kilomètre de Cette, le cadavre d'un garde de nuit, M. Reynaud, complètement broyé.

Une enquête a été ouverte par le commissaire spécial de Cette et les autorités administratives afin d'établir s'il y a eu accident ou suicide.

BÉZIERS

Vandalisme. — Dans la nuit de samedi à dimanche un individu que l'on croit connaître s'est introduit dans le café des Albigeois, rue de Tivoli, 49 et il s'est livré à la destruction de tout le matériel.

Il a brisé les marbres des tables, les chaises, les bouteilles, etc.

Il s'est livré à la même destruction dans la chambre à coucher. Il a brisé le lit et le sommier, déchiré couvertures et linge, etc.

M. Appietto, commissaire de police, après avoir constaté cette dévastation, a ouvert une enquête qui lui ont fait porter les soupçons sur le sieur Escargnol Antoine, 45 ans, cultivateur, lequel vit avec la femme Julien Jammes, 53 ans, tenant ce café depuis plusieurs années. Tous les ans il va en Algérie passer 6 mois pour tailler la vigne et à son retour il reprend la vie commune avec la limonadière à laquelle il remet son argent. Il y a un mois, en revenant d'Algérie il trouva quelqu'un d'installé à sa place et des discussions violentes avaient lieu au café.

Samedi la femme Jammes lui déclara que la rupture était complète et définitive et qu'il eut à se retirer, car elle entendait rester maîtresse chez elle.

Escargnol, furieux, brisa plusieurs bouteilles et jura de se venger.

A 11 heures, le café fut fermé et la limonadière sortit avec son nouvel amant et passa la nuit dehors.

C'est pendant ce temps que le café fut mis à sac.

Vol à la tire — Avant-hier dans la soirée le nommé Fuentès Garcia, de nationalité espagnole, a été arrêté par l'agent de la sûreté Rin, au moment où à la gare du Midi, il venait de tirer de la poche de la femme Joséphine Izard, son portemonnaie renfermant une somme de 20 francs. Il a été mis à la disposition du procureur de la République.

SÉRIGNAN

Bataille électorale. — Tel est en effet le caractère de la rencontre qui eut lieu entre partisans et adversaires de la municipalité qui fut élue le dimanche 15 mai. Un grand bal était installé sur les allées de la République où la majorité célébrait sa victoire par de légitimes réjouissances.

Elles n'eurent pas l'heur de plaire aux vaincus qui provoquèrent les groupes paisibles et joyeux; d'où verte riposte, rixe et comparution samedi matin devant le Tribunal de simple police pour violences légères et réciproques.

Les inculpés sont MM. Bataille fils; Pouzaire Louis; Castagné dit Barbel; Etienne Pouzaire; Joseph Pouzaire; Jean Palazy; et Louis Barbel le plaignant même qui a provoqué cette affaire.

Les premiers sont défendus par Me Fourcade, le plaignant inculpé par Me Michou.

On s'étonne de voir Barbel Louis dans cette aventure politique alors qu'il n'est pas électeur, ayant fait de mauvaises affaires à Béziers où il exerçait la profession de boucher.

Les témoins sont Phaleps, Raynal Marie, Libes, Drébillac, Cluzel, Aliguan Jean, Coulet, Fonvieille, Marcouyre cités à la requête du central.

Phalip Félix, menuisier, raconte que le dimanche 25 mai, à 4 heures du soir, au café Reboul, il entendit du tumulte; bientôt il apercevait Barbel, garçon boucher, bousculé au milieu d'une vingtaine d'individus et renversé à la sortie de la promenade, étranger à la localité il ne connait pas les agresseurs.

Marie Raynal, épouse Maury, 27 ans, est une élégante personne qui dépose avec beaucoup de netteté. Le fils Aliguan, ayant voulu danser, a été expulsé par les jeunes gens. Elle rencontre Barbel à qui elle raconte le fait; celui-ci veut s'y mêler, les fils Pouzaire et Bataille éconduisirent *in-guibus et rostris* le défenseur du jeune Aliguan.

Libes Joseph est un parent de Pouzaire; il accuse Palazy et Bataille d'avoir frappé Barbel en dehors de la promenade. Les autres témoins ne sont pas précis, leurs souvenirs sont aussi confus que le mélimélo de partisans et d'adversaires de la municipalité faisant un rapide échange d'arguments frappants.

Barthe Jean était chez Pouzaire Etienne le 15 mai quand il vit Barbel rentrer et s'excuser auprès de Pouzaire d'avoir frappé son neveu sur la promenade. Son neveu Louis, voilà un temoin gênant pour Barbel.

Alignan Jean, garde champêtre, précise que le 15 mai, vers 5 heures du soir Barbel armé d'un couteau, voulait frapper Castagnier. La rixe générale avait déjà commencé. Barbel est souvent pris de boisson et cherche fréquemment dispute.

Coulet a vu le commencement de la bagarre et il résulte qu'il y a bien eu violences réciproques; il a bien vu Barbel accourir du café avec quelques uns et dans l'échange des coups de poing il a écopé un œil au beurre noir. Barbel a f... un coup de poing à Louis Pouzaire. (Hilarité générale). Fonvieille confirme cette déposition : la plupart du temps Barbel est *saoul* (*sic*) et il tombe tout seul (rires).

Gros Joseph, 28 ans, a entendu Barbel dire à l'oncle Pouzaire : « Si j'ai frappé ton neveu je le regrette, je ne l'ai pas connu.

Marcouyre a été présent aux premiers coups et affirme que Pouzaire n'a pas frappé Barbel.

Le maire de Sérignan, Aguillon Joseph, se trouvait à la mer avec Pouzaire Joseph, l'un des inculpés. Il ne pouvait être dans la rixe ! A leur arrivée à Sérignan tout était fini. Barbel voulait même comprendre Pouzaire Pierre dans la plainte, or ce dernier était avec le maire sur la même banquette, dans le même car. Il dépose très énergiquement et fait remarquer que ce sont toujours les mêmes agresseurs qui provoquent les troubles et qui portent plainte.

Les inculpés protestent contre les inculpations de Barbel et notamment Pouzaire Joseph qui se trouvait à la mer au moment de la rixe.

On ne comprend pas que le commissaire de police de Sérignan ait pu comprendre dans son procès-verbal des citoyens dont l'alibi reste absolument démontré, et sur la simple accusation d'un habitué des vignes du Seigneur.

L'affaire se dégage à l'audience des fumées du banquet et des vapeurs de l'absinthe qui contribuèrent pour beaucoup à la confusion dont n'a pas su se dégager l'agent de police. Ce dernier paraît avoir besoin de reprendre ses études professionnelles s'il n'a pas plus de tact que de discernement dans ses procès-verbaux.

L'inculpation n'est retenue que contre Pouzaire et vaut à celui-ci la peine minime de deux journées de travail.

Le plus confondu reste donc le plaignant qui avait peuplé l'audience d'inculpés et de témoins pour une affaire sans importance.

Souhaitons avec le maire qu'il ne soit plus une occasion de troubles à Sérignan.

GIGNAC

Le canal d'irrigation. — *Les garanties communales.* (*suite*).

« Il me reste à vous signaler un autre procédé du syndicat qui est tout à fait contraire à l'équité.

Les communes ont pris à leur charge 600 litres au prix de 52 francs 50, le propriétaire vend son terrain, l'acquéreur ne paie que 52 francs 50, et les communes n'auraient pas le droit de céder leurs litres garantis au même prix ! cela ne supporte pas la discussion. »

« Si le Syndicat a fait fausse route, nous ne devons pas en supporter la conséquence. »

En exigeant 70 francs, il a ralenti les souscriptions qui auraient certainement dépassé le chiffre prévu par la loi de concession: nous devons demander 1o Que jusqu'à concurrence de 2000 hectares la redevance de 52 fr. 50 soit maintenue. »

2o Que le chiffre des hectares souscrits depuis 1887 nous soit communiqué. »

Le conseil après en avoir délibéré approuve l'exposé fait par son président et tout en regrettant que le syndicat n'ait pas compris la situation fâcheuse dans laquelle il mettait les communes en employant un procédé peu équitable, demande :

1o Communication de souscriptions recueillies depuis 1887 ».

2o Que jusqu'à libération complète des communes, la taxe d'arrosage reste à 52 francs 50, et, si après un délai de six mois accordé aux propriétaires pour souscrire, la commune de Gignac se trouve dans la nécessité de faire face à son engagement de 1885, elle n'hésitera pas un instant. »

Quand on a lu très attentivement la délibération qui précède, et qu'on a encore le souvenir de la délibération du 22 novembre 1882, sur laquelle nous appellons l'attention ; et acquis la conviction que par 7 délibérations successives, 13 mai 1883, 24 février 1884, 3 mai 1885, 15 septembre 1885, 18 septembre 1886, 18 décembre 1886 et 17 août 1887, les communes ont donné une garantie effective *sans aucune réserve*, l'on est à se demander si *Escobar* n'est pas encore de ce monde.

Le rédacteur de toutes ces délibérations qui était Maire et Directeur du syndicat ose prétendre *que les communes espéraient ne donner qu'un concours moral ; qu'elles ont été trompées lorsqu'on leur a annoncé qu'il y avait* 1400 *hectares souscrits alors qu'il n'y en avait que* 1000 ; *que le syndicat exige* 70 *francs au lieu de* 52 francs 50.

Mais tous ces reproches se retournent contre celui qui articule ces faits. N'est-pas lui qui a fait insérer dans la formule d'engagement par la délibération du 22 novembre 1882.

Les souscripteurs qui ne deviendront membre de l'association que trois mois après l'homologation des statuts par le Ministre de l'agriculture, paieront une redevance annuelle de 70 francs.

Les membres fondateurs paieront également 70 francs par hectare qu'ils souscriront après expiration du délai de 3 mois à dater de l'homologation des statuts or, comme les statuts ont été approuvés le 14 mars 1883. tous les souscripteurs sont soumis au tarif de 70 francs.

N'est-ce pas encore le même homme qui a trompé les communes sur le chiffre des engagements puisqu'ils ont été renouvelés en 1883 et que le nombre en a été donné par lui-même aux communes.

Et, enfin, n'est-ce pas toujours le même homme qui au lieu de donner un concours moral a bien donné un concours réel et effectif par 7 délibérations consécutives.

Le syndicat n'a pas fait fausse route mais bien le maire de Gignac à la fois Directeur du syndicat qui a été au dessous de la tâche qui lui incombait, et il a ainsi sacrifié d'un cœur bien léger, les intérêts de la commune sans grand profit pour le syndicat.

(*A suivre*).

LA DÉFENSE DU VIN NATUREL

A la suite d'une entente entre toutes les Sociétés agricoles du Midi, la pétition suivante a été adressée, pour la faire signer, à tous les maires du département de l'Hérault.

« Les soussignés, propriétaires-viticulteurs, ont l'honneur de vous exposer les craintes graves et légitimes que leur inspire la situation actuelle du marché des vins, dans lequel se manifeste une baisse journalière et anormale à la fin d'une année de production incontestablement déficitaire comme l'a été celle de 1903.

» Les causes de cette inquiétante situation résident surtout dans les fraudes innombrables qui ont pu se produire depuis la mise à exécution de la loi relative au dégrèvement des sucres, à la faveur de laquelle le vin artificiel a pu être fabriqué quotidiennement à un prix de revient inférieur à celui du vin naturel, aussi bien dans les pays de production que dans les centres de consommation.

« La conséquence inévitable d'un pareil état de choses sera la ruine imminente de la propriété dans une grande partie de la France, celle du commerce honnête, l'avilissement forcé du prix de la main d'œuvre et la misère de la classe ouvrière. Il est même permis d'ajouter que la santé publique sera gravement menacée par la vente et la consommation de ces vins audacieusement fabriqués sans le moindre produit naturel.

« Le remède le plus efficace résiderait certainement dans un relèvement du droit sur les sucres à un taux suffisant pour que le prix de revient du vin artificiel soit désormais supérieur à celui du vin naturel.

« Mais s'il est vrai qu'une mesure pareille ne puisse être acceptée en ce moment, il n'est pas possible, d'autre part, que l'on reste indifférents et désarmés devant une situation qui met en jeu l'avenir d'une partie très notable et très intéressante du pays.

» Aussi bien, les soussignés ont l'honneur de vous demander énergiquement, Messieurs d'une part, de vouloir bien faire voter par le Parlement, avant les prochaines vendanges, les dispositions suivantes qui sont de nature à enrayer la fabrication frauduleuse des vins, et, d'autre part, de faire exécuter rigoureusement toutes les lois et décrets déjà existants sur la fraude qui se pratique dans la vente de cette boisson :

» 1° Que le sucre circulant par quantités supérieures à 50 kilog. soit accompagné d'une pièce de régie et qu'un droit de statistique soit établi afin d'intéresser la régie à en suivre exactement tous les mouvements :

» 2° Que, pour éviter le trafic des acquits fictifs, toute retiraison de vin soit obligée à recevoir au moins un visa en cours de route dans un bureau de l'Administration, et que chaque recette buraliste soit tenue d'afficher, toutes les semaines, le total des retiraisons effectuées dans chaque cave de son rayon.

» Les soussignés espèrent que leurs revendications si légitimes pourront être accueillies aussi facilement et aussi rapidement que l'ont été celles des producteurs de sucre de betterave, comme la détaxe des sucres servant à la brasserie et à l'alimentation du bétail. »

La pétition ci-dessus sera adressée au président du Conseil et à tous les ministres.

Une bonne Nouvelle aux Malades

Voyage en province des éminents spécialistes de l'Académie Dermothérapique de Paris. Ne pas manquer de lire aujourd'hui la 4e page du journal.



BENEDICTINE

Exquise, tonique, digestive

La MEILLEURE des LIQUEURS

Un verre après chaque repas

DERNIÈRE HEURE

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Saint-Pétersbourg, 26 juin.

La nouvelle de la défaite navale russe à Port Arthur dans laquelle coula un cuirassé et deux croiseurs a produit paraît-il, à Saint Pétersbourg, une impression accablante.

51 FEUILLETON DU 27 JUIN

LA RACE

Il sortit, essayant de penser à autre chose. Mais son esprit ne pouvait se dégager du passé, et sa préoccupation se reflétait dans les questions que, plusieurs heures plus tard, il posait à M. Meisterlamm sur le régime militaire de la Suisse.

Il ne pouvait mettre son directeur sur un sujet plus attrayant pour lui. Officier dans la landwehr, M. Meisterlamm était un passionné des choses militaires. Complaisamment, il exposa dans ses grandes lignes le fonctionnement de l'armée fédérale : tout citoyen pris par le service de vingt à quarante-quatre ans, les enfants entraînés aux exercices dès le jeune âge, des « écoles de recrues » d'une durée très courte, tandis que les « écoles de cadres » se prolongent davantage, des « cours de répétition » ensuite, pour les hommes ayant déjà servi, des écoles spéciales pour les officiers. Mais, de l'avis du directeur, ce temps de service était insuffisant. Il disait :

— Une troupe, voyez-vous, n'est vraiment instruite et prête à sa tâche que lorsqu'elle possède la cohésion et l'esprit militaire ; or, cela ne s'acquiert que peu à peu, par l'accoutumance, par la vie en commun — surtout par l'affection mutuelle des hommes, résultat de l'existence côte à côte. Ceci est essentiel pour qu'à la guerre, chaque soldat soit prêt à se dévouer pour *le voisin, le camarade*, l'ami — ce qu'il ne ferait point pour un inconnu. Le temps de service doit donc être suffisamment long pour permettre à ces amitiés de naître, à ces qualités de se former. Et chez nous, peuple neutre, on est tellement imbu de ces vérités que les esprits lucides commencent à réclamer un noyau d'armée permanente.

Pierre n'osa point réfuter les arguments de son directeur. Cette conversation l'avait troublé. Et il se remit à suivre, avec un intérêt toujours croissant, les manœuvres d'armée ; à mesure, les rappels de sa vie de soldat se faisaient plus nombreux et plus importuns, se dégageant de la poussière d'oubli qui s'y était accumulée, et revenant bourdonner à ses oreilles avec une insistance qui, au fond, n'était pas sans douceur.

Son récent entretien avec son directeur lui en rappelait d'autres du même genre avec Darson, dans la cour du Télot, avec Maleschant, dans le cabinet de l'officier. Quelle foi dans ces deux hommes ! Une foi aussi ardente, aussi généreuse qu'avait été la sienne propre dans la croyance opposée. Sincères toutes deux, toutes deux étaient respectables. Mais où était la vérité ?... Sans doute à égale distance des deux, éloignée autant du trop large humanitarisme que de la brutalité guerrière aboutissant aux vaines extermination. Au fait, Maleschant ne souhaitait pas une guerre de conquêtes. Il se rappelait certaines de ses phrases : « Il n'y aura plus, désormais, que des conflits terribles, où se décidera l'existence d'une nation. Une telle lutte est grave, elle est sacrée. *Dans notre apparente inutilité*, une seule pensée nous réconforte : la conscience de notre utilité réelle... C'est notre présence, c'est notre force, c'est notre science qui tiennent en respect nos ennemis éventuels. Notre seul titre de gloire, aujourd'hui, c'est celui-ci : nous maintenons la paix. Tâche plus belle, peut-être, que d'acheter la victoire au prix de trop de sang versé. » Pierre avait pensé alors : « C'est un apôtre. » Ces retours en arrière lui étaient à la fois très amers et très doux.

Lorsque les manœuvres du Nord-Est furent terminées et que le journal, ayant annoncé la dislocation, cessa de fournir à Pierre cet aliment journalier, il parut au jeune homme que quelque chose lui manquait. Cette mélancolie et l'ennui qu'il ressentit alors lui causèrent un véritable effroi. Quel avenir se préparait-il, si trois mois de vie à l'étranger suffisaient à le désenchanter ! Il discerna la nécessité de réagir, de secouer le joug d'un autrefois obsédant, de se reprendre à la réalité. Il fallait trancher dans le vif, se créer un dérivatif, en voyageant, par exemple. Sans tarder, il prit une décision. Il demanda des vacances à M. Meisterlamm, et se composa un itinéraire. On visiterait Fribourg, Neufchâtel, Yverdon, les lacs de l'Ouest, et l'on reviendrait par Berne.

Le dimanche où les jeunes gens devaient partir, il parut à Pierre que Rose restait à la messe plus longtemps que de coutume. Il ne s'en étonna point d'abord, sachant qu'elle était pieuse et qu'elle aimait à prier longuement ; et ce petit retard n'aurait pas eu pour lui d'autre signification si, quand elle rentra, il ne lui eût vu les yeux rouges. Ainsi, elle venait de pleurer, là-bas, alors même qu'il lui *ménageait un plaisir ! Jamais il n'avait* pu réprimer son agacement, quand il la surprenait ainsi. Mais il ne voulait pas gâcher la bonne journée qui se préparait, et il l'interrogea doucement. Elle le regarda, pour voir s'il n'était pas en colère, et demanda :

— Tu ne te fâcheras pas ?

— Mais non, voyons !

Et le ton d'impatience avec lequel il prononça ces mots, les démentait déjà. Alors, elle avoua :

— Eh bien ! voici... Je n'avais pas voulu te le dire, mais c'est aujourd'hui le dimanche de la Saint-Ferréol... Alors, en pensant, n'est-ce pas, que là-bas, aujourd'hui... et surtout en me rappelant ce que cette fête fut pour nous l'année dernière... je n'ai pas pu m'empêcher...

Elle s'arrêta, la voix tremblante, sentant que, si elle continuait, ses larmes allaient couler — effrayée aussi du visage de Pierre devenu soudain mauvais : une expression qu'elle lui connaissait trop bien, maintenant. Ah ! si elle avait pu se douter de l'orage qu'elle devait déchaîner !... La Saint-Ferréol ! Quels souvenirs !... Injuste et brutal, il s'en prit à elle du mal qu'il venait de se faire, en l'obligeant à avouer.

— Quelle sottise, de penser constamment à un temps... que tu dois oublier ! Et pourquoi viens-tu m'en parler, puisque tu sais que cela me déplaît ?

— Mais c'est toi-même qui l'as voulu ? s'écria-t-elle, révoltée par tant d'injustice.

Et les larmes qu'elle contenait lui échappèrent enfin, l'emlaidirent tout à coup sans qu'elle songeât à cacher son visage. Il se retint de la battre ; et il passa dans une autre pièce, furieux contre elle et irrité contre lui-même pour tout l'odieux de sa conduite. Mais aussi, qu'avait-elle été chercher là ?... Au moment où il s'efforçait à l'oubli, elle le ramenait brusquement au passé — et à quelle période du passé, trop chère pour que de la revoir ne lui fût point cruel ! Seulement, aujourd'hui, il n'éprouvait plus cet énervement rageur qui, en de semblables occasions, devenues malheureusement si fréquentes, l'avait lancé à travers les rues, dans un besoin physique de se mater par la marche.

En même temps que la honte de son injuste violence, il ressentait une sorte de lassitude, un découragement infini... Quelle détresse, de ne pouvoir oublier ! Ce nom de Saint-Ferréol venait de raviver dans son cœur un monde de sensations effacées par toutes celles qui s'y étaient superposées, comme le pas d'un homme pénétrant dans une salle abandonnée y réveille des échos endormis. Ah ! de quelles émotions renouvelées le son de ces quelques syllabes ne venait-il pas d'emplir son âme ! La Saint-Ferréol ! Douces journées tant attendues par sa timidité, alors qu'il aimait Rose si follement, mais avec si peu de hardiesse qu'il lui faudrait la promiscuité, la liberté et l'excitation d'un bal pour oser se déclarer à elle ! Heures tant souhaitées, mais avec patience, pourtant, car il était alors en ce temps si heureux de l'amour jeune, où d'entrevoir seulement la bien-aimée suffit au bonheur d'un jour !

La messe de nuit !... Ils montaient, Charles et lui, le rude sentier qui mène à la chapelle, et, le noir de la montagne, les lanternes des pèlerins jalonnaient la route, se balançant aux mains de ceux qui les portaient comme une procession de petites âmes voyageuses. Ils étaient entrés dans la chapelle, où la foi simple et rude des fidèles avait réuni d'étranges ex-voto ; tout au fond, un brasillement de cierges mettait une clarté radieuse, et, parmi les communiantes, Pierre avait aperçu le profil angélique de Rose, ses mains jointes en ardente prière ; et son cœur incroyant s'était inondé d'une émotion inconnue... Puis, la messe finie, il la surprenait tirant la corde de la cloche, suivant une superstition naïve et poétique, pour attirer sur son innocent amour les grâces du bon saint. D'ailleurs, comme elle avait peu cherché à ruser ou à mentir, se confiant à lui tout de suite, en de demi-aveux où ne manquait que le mot d'amour lui-même !... Et quel plus merveilleux décor pouvaient-ils souhaiter à ces fiançailles mystiques, que cet admirable lever de soleil sous lequel, avec une incomparable magie de lumière, s'étaient dévoilées la montagne et la mer, en même temps que se dévoilaient leurs visages et leurs âmes. « Ah ! pourquoi de tels moments sont-ils si brefs ? Pouoquoi n'y tient-il pas toute une vie ? » avait-il pensé alors.

Il jugeait, en cette minute délicieuse, que l'on ne pouvait pas être plus heureux, qu'il avait atteint la cime du bonheur humain. Et pourtant, il avait connu des émotions plus aiguës, l'inoubliable soir où l'aveu définitif avait été formulé par leurs bouches tremblantes.

Trois jours de fête avaient préparé leurs cœurs à la grande joie qui les attendait ; trois soirées de bal avaient exaspéré leur amour ; trois jours d'une timidité qui retenait les paroles sur les lèvres du jeune homme, avaient mis en lui l'irrésistible désir de parler. Et quel milieu eût été, plus que celui-ci, propice à des amants ?...

Sous les grands platanes, il régnait une fraîcheur exquise ; les danseurs étaient plus nombreux, plus pressés encore que les jours précédents ; la grande liberté régnante autorisait toutes les audaces ; et les yeux des filles semblaient plus brillants et plus prometteurs, elles passaient en coup de vent parfumé, nerveuses et oppressées de la griserie des danses...

(A suivre) Fernand DAGRE.

La Vie Agricole

LES MOUTONS DE DEMAIN

§ 2. — BREBIS PROLIFIQUES ET LAITIÈRES

Partout où le lait des brebis est consommé en nature ou transformé en fromage, il y a intérêt à développer les facultés laitières de ces femelles et à nourrir les agneaux de lait de vache ou de bouillies au moyen du biberon Messonnat. De même pour les brebis à parturition multiple. Ce biberon est donc appelé à rendre de nombreux et très grands services.

D'autre part, il y a désormais intérêt dans tous les cas à posséder les brebis les plus prolifiques et les meilleures laitières, et ces deux qualités, dédaignées jadis, semblent aussi avantageuses maintenant que la finesse et l'abondance de la laine et la précocité.

A vrai dire, nous possédons déjà quelques races particulièrement fécondes. La brebis du Pré-Salé, la brebis Millerotte (1) sont bipares et bonnes laitières et appréciées comme telles. La première, parfaitement faite comme bête de boucherie, nourrit au pâturage, sans supplément de ration, ses deux agneaux, qui se développent très rapidement et sont fort recherchés vers l'âge de trois mois par le consommateur parisien ; les agneaux de la seconde, dont le lait sert à la fabrication d'excellents fromages, sont vendus comme agneaux de lait, quelques jours après leur naissance. Il en est de même pour la brebis de Larzac, dont le lait est employé à confectionner le fromage de Roquefort ; mais celle-ci n'est bipare que par exception, comme notre brebis lauragaise.

On reconnaît généralement aujourd'hui que la spécialisation de services, excellente pour les outils et machines, avait été prônée à tort par le savant Baudement pour les animaux domestiques ; ainsi, dans bien des régions, la brebis mérinos (2) sans rien perdre de la beauté de sa laine, a-t-elle été transformée en excellente bête de boucherie précoce. Il y aurait de même tout intérêt à n'élever que des brebis à portées génétaires, de même qu'on recherche les truies et les lapinnes qui font des brebis par douzaines. Je va sans dire, d'ailleurs, que des animaux ainsi perfectionnés demandent à être nourris abondamment, afin de pouvoir, sans s'épuiser, fournir de multiples produits. Ainsi, dans les régions fertiles, où l'agriculture intensive est en honneur, les jeunes brebis devraient être exploitées pour leurs laines, pour leurs agneaux et pour leur lait, jusqu'au jour où, ayant activé leur croissance, elles seront livrées à la boucherie. Tantôt, comme sur la Laryze, à Milleay ou à Sassenage, leur lait entrerait dans la confection ces fromages ; tantôt, comme dans la plupart des grandes utiles, il serait vendu ou estimé aux consommateurs ; et les agneaux devraient alors être nourris avec des préparations spéciales. Tantôt, comme dans le Pré-Salé, les agneaux têteraient simplement le lait de leur mère, additionné, s'il en était besoin, de lait factive. Sans doute on s'efforcerait de développer de plus en plus, chez les ovides, les qualités laitières en même temps que les facultés prolifiques ; mais, il y en aurait toujours un certain nombre dont le lait serait utilisé en nature ou insuffisant pour les jeunes ; et comment la moyenne des brebis en reproduirait-elle de façon à rassasier trois agneaux, alors que chacun d'eux en boit aisément plus de deux litres ?

Le biberon Massennat (3), si simple, si solide et si bien calqué sur la nature, que les jeunes animaux y tètent fort bien dès le premier jour, permettra d'élever, dans tous les cas, ces agneaux jumeaux et de les nourrir très économiquement au moyen d'un lait factice. On n'a pas encore, à ma connaissance, signalé de préparation spéciale pour l'élevage des agneaux : mais on y arrivera très vite en s'aidant de l'analyse du lait de brebis et de l'expérience acquise avec les veaux. Ce mode d'alimentation offrira le double avantage d'être facile et peu coûteux et d'assurer le développement des agneaux, qu'on peut allaiter d'une façon très copieuse et très prolongée.

Reste à savoir quelle est la voie la meilleure pour arriver à avoir dans notre région une race de brebis prolifique et laitière. On peut opérer par *sélection*, en recherchant et réservant chaque année pour la reproduction les élèves de nos brebis les plus fécondes en agneaux et en lait : c'est le mode le plus sûr, mais le plus lent. On peut aussi user du *croisement continu* en unissant des étalons de suitées prolifiques à nos meilleures brebis indigènes et aux agnelles qui naîtront successivement de ce croisement. Par cette méthode très pratique qui permet de hâter ou de retarder le résultat cherché, suivant les progrès de la culture, la race commune, peu à peu absorbée par la race *améliorante, transmet aux produits son* accoutumance au climat et au régime du pays. Enfin, le mode le plus rapide, mais aussi le plus aléatoire, consiste à importer des couples d'élite appartenant aux races les plus prolifiques et les plus laitières, et à croiser au besoin ces races entre elles : l'amélioration de ces animaux, en effet, est souvent difficile, et les résultats des croisements, incertains et sans fixité, — attendu que dans les suitées n'apparaissent jamais des formes nouvelles, mais un amalgame précaire, où sont en lutte des formes déjà existantes dans les types producteurs.

Un de mes amis, qui s'essaie à mener de front ces trois méthodes et qui possède notamment quelques brebis de la magnifique race du Pré-Salé, a obtenu deux et trois agneaux, que les mères, quoique mal soignées, ont suffi à nourrir. Il a voulu, à titre d'expérience, allaiter un de ces agneaux au biberon, et il y a merveilleusement réussi. Les agneaux mâles, nés en février, seront à l'automne de jeunes béliers de choix qu'il serait intéressant, à coup sûr, et avantageux, sans doute, de croiser avec de belles brebis du pays, tant pour accroître dans notre race la taille et la précocité, que pour développer en elle l'aptitude aux portées gémellaires. Je désire vivement que quelques éleveurs tentent cette expérience, qui paraît n'offrir que des chances avantageuses.

N.-R. BERNARD.

(1) *Traité de zootechnie*, de A. Sanson, tome V, pages 237, 119, 77 ; librairie agricole, 26, rue Jacob, Paris ; prix, 5 fr. 50.
(2) Id., pages 161, 163.
(3) M. Charmot, fabricant, 2 *bis*, rue du Bout-Cizeau, à Nevers.
(4) *Traité de zootechnie*, de A. Sanson, tome II, pages 195, 236, 241, etc.

Une Bonne Nouvelle aux Malades

MALADIES DES FEMMES
STÉRILITÉ
MALADIES DE L'ESTOMAC ET DES NERFS

Les Spécialistes de l'Académie Dermothérapique de Paris de passage dans la région

Il n'est pas un traitement, pas une méthode médicale qui ait obtenu des succès comparables au Dermothérapisme et, en ce moment même, tout Paris visite l'admirable *Temple de la Santé*, unique au monde, où sont exposées des milliers et des milliers de lettres de **malades condamnés, désespérés**, abandonnés de tous et qui doivent leur résurrection à cette nouvelle méthode.

Aussi, ne reculant devant aucun sacrifice, l'Académie Dermothérapique vient de décider que ses éminents **Spécialistes** se rendraient en province pour y prodiguer leurs soins éclairés et leurs sages conseils à tous ceux qui souffrent.

C'est qu'aussi ils sont légion ceux dont le système nerveux ou l'estomac sont malades et qui ont vu tous les médecins, essayé tous les remèdes. Tour à tour ils ont été soignés comme dyspeptiques, anémiques, neurasthéniques, malades du cœur, etc. ; tout le vocabulaire y a passé. **Tout a été prescrit et tout a échoué.**

Symptômes. — Chez les uns, les digestions sont lentes, difficiles, douloureuses, souvent avec aigreurs, renvois, vomissements. Chez les autres, il y a de la constipation opiniâtre ou de la diarrhée, après les repas, la lassitude est extrême, la tête est lourde, les jambes sont engourdies ; il y a de la tristesse, de la colère, de l'insomnie ou des cauchemars. Il en est qui se plaignent des palpitations, d'essoufflements, d'autres accusent des étourdissements, des *vertiges et même des bruits d'oreilles.*

Chez les Femmes viennent s'ajouter : pertes blanches, visqueuses ou sanguinolentes, lourdeurs du bas-ventre, maux de reins, besoin fréquent d'uriner, névralgies, signes certains de métrites, chutes, causes de la *stérilité* et très mauvais présage pour l'avenir.

La méthode dermothérapique est très facile à suivre, **peu coûteuse**, et, chose principale, *absolument efficace* ainsi qu'en témoignent les milliers de guérisons du *Temple de la Santé*. Mais ce qui prouve mieux encore sa valeur, c'est que les **malades qui le désirent sont traités à forfait**, fournitures comprises.

L'éminent **Spécialiste** BOISSET ancien médecin sanitaire de la marine, a bien voulu accepter la mission de visiter la région et consultera à :

Rodez, Hôtel Binet, le 1er juillet
Albi, Hôtel de la Poste, le 2 juillet.
Castres, Grand-Hôtel, le 3 juillet.
Saint-Pons, Hôtel du Nord, le 4 juillet.
Lézignan, Hôtel de la Gare, le 5 juillet.
Montpellier, Hôtel de la Métropole, le 6 juillet.
Cette, Grand-Hôtel, le 7 juillet.
Béziers, Hôtel de la Paix, le 8 juillet.
Perpignan, Grand-Hôtel, le 9 juillet.
Narbonne, hôtel de la Dorade, le 10 juillet.
Carcassonne, hôtel Bonnet, le 11 juillet.
Castelnaudary, hôtel de France, le 12 juillet.

AVIS. — Les personnes qui sont dans l'impossibilité de consulter notre savant délégué, lors de son passage, **sont priées d'écrire de suite** à M. le Directeur de l'Académie Dermothérapique, 19, rue de la Pépinière, à Paris, qui se fera un plaisir de leur adresser **gratuitement** : 1° le *Journal de Médecine française*, qui expose clairement la méthode dermothérapique ; 2° le Questionnaire, qui permet à chacun de signaler ses souffrances et de recevoir, sans frais, tous les conseils utiles à la guérison.

Spirite : Madame Bernard
Prévient sa nombreuse clientèle qu'elle donne des consultations sur toute chose possible et fait réussir en tout. — Toujours rue Saint-Lazare, 4, à Toulouse. Traite par correspondance, 5 fr.

DEMANDEZ DANS TOUTES LES BONNES DÉLICES LE PRÉPARATEUR PERS VERNIS MARNAS POUR CHAUSSURES RECOMMANDÉ LE MEILLEUR POUR BRILLANT HYDROFUGE SÉCHANT INSTANTANÉMENT ARNAUD MANUFACTURIER PERSOS

LE VÉRITABLE EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG est un PUR JUS DE VIANDE DE BŒUF TRÈS CONCENTRÉ dont l'utilité dans la *Cuisine* journalière est *incontestable*. SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET MARCHANDS DE COMESTIBLES.

CHASSEURS
Si vous voulez acheter un BON FUSIL garanti, adressez-vous au Comptoir franco-américain, rue Sainte-Catherine, 70, à l'entresol, à Bordeaux
Le catalogue illustré est envoyé franco. — Les Vieux Fusils sont repris en échange. — Fournitures et accessoires complets.
Bourres « Cruège » grasses comprimées pour doubler la portée, pondération et groupement.

COMMANDITES Un abonné de *La France Laborieuse*, 57, rue Alsace et 14, rue Rivals, Toulouse, paraissant le dimanche (3 fr. par an), donne droit à la mise en rapports directs : 1° avec postulants offrant capitaux pour s'associer ou s'intéresser dans Commerce ou Industrie ; 2° avec acheteurs et vendeurs.
Prêts Hypothécaires, Escompte, Valeurs commerciales, arrérage de tous titres, pensions, etc. (12e année).

EAU MARQUIS pour teindre instantanément les cheveux en un beau châtain foncé ou noir. Inodore, sources naturelles ne tache pas. 25, RUE ALSACE-LORRAINE, TOULOUSE

GUÉRISON DES CHEVAUX COURONNES par la Pommade Aragonaise. Prix : 4 fr. ARAGON, Lapujade, TOULOUSE

Imp. spéc. du *Midi*.

Le Gérant : Hip. ROQUES.

LA VRAIE MODE
10c Le Nº 10c
En Vente Partout

LA VRAIE MODE
Offre GRATUITEMENT
Dans tous ses Numéros
Paraissant tous les Dimanches
UN PATRON DÉCOUPÉ grandeur naturelle
ET UN
SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS : Un an, 6 fr. ; six mois, 3 fr. 50
ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN
A toute demande adressée à :
M. PRAT, Directeur, 37, rue de Vanves.
PARIS XIVe.

Bulletin d'Abonnement

Je soussigné _____

demeurant à _____

déclare m'abonner au journal le **MIDI** pour une durée de _____

à partir du _____

_____, le _____ 190

Signature. _____

Envoyer ce bulletin à l'adresse de M. l'Administrateur du **MIDI** sous enveloppe affranchie de 0 fr. 15 c.

LA MOUSTACHE N'A PAS D'AGE ! Jeunes Gens ! Civils ou Soldats, demandez le SPÉCIFIQUE PICARD MOUSTACHE et BARBE en 15 jours. Il fait repousser cils et cheveux. PRIX 2f 25. Petit échant. d'essai 0f 75. Et franco. mand. DELBREIL, r. St-Pantaléon, 3, TOULOUSE

74 FEUILLETON DU 27 JUIN

Dette Sacrée !

— Oh ! madame.

Certes, jamais elle n'eût osé espérer tant.

... Et cela à quelques kilomètres seulement de la maison de tante Noémie.

La vieille demoiselle amènerait de temps à autre le petit Fernand et, de temps autre aussi, — car madame d'Esclabert lui en donnerait sûrement l'autorisation, — elle, Geneviève, se rendrait aux Aulnelles.

La comtesse s'était mise debout également.

— A bientôt donc, dit-elle, en tendant la main à la jeune femme, Miss Mary, ma compagne actuelle, quitte le château dans huit jours. Serez-vous libre à cette date ?

— Oui, madame.

La comtesse accompagna Geneviève jusqu'au seuil du couloir.

La jeune fille était si troublée qu'en franchissant le pont-levis, un instant plus tard, elle n'aperçut pas le comte dressé non loin de là et qui la saluait d'un respectueux coup de chapeau.

A part lui, en même temps, il murmurait :

— Ne brusquons rien... Qui veut mettre trop tôt la main sur l'oiseau risque de le faire envoler.

Puis en ajustant son monocle et en la regardant disparaître :

— Vraiment, sous ses vêtements de deuil, elle est plus jolie que bien des duchesses...

De la Roche et les autres invités étaient repartis le matin même pour Paris.

En d'autres circonstances peut-être, le comte eût-il avec eux regagné la capitale.

Mais ce qui le retenait au château, c'était le secret espoir d'y voir installée *la belle étrangère pour laquelle son* sang bouillonnait, la jolie Geneviève qui bientôt n'aurait rien à lui refuser.

Oh ! il ne se leurrait pas quant à la durée de sa passion.

... C'était un caprice, violent et tyrannique soit, mais rien qu'un caprice.

.. Une fois satisfait, il ferait place à un autre, sans doute...

... N'importe !

Pour l'instant, Roger d'Esclabert avait jeté son dévolu sur cette étrangère rencontrée au cours d'une chasse.

... Il la voulait...

... Il l'aurait... dût-il pour cela ne reculer devant rien !

Quand elle eut disparu dans le parc, M. d'Esclabert franchit le pont-levis, rentra dans le château.

Puis il se rendit à la chambre de sa femme, frappa discrètement avant d'entrer.

La comtesse Irène était étendue sur une chaise longue, dans une pose de rêverie, le visage nimbé de tristesse.

A l'apparition de son mari, elle sourit faiblement.

Il s'était approché d'elle ; il lui prit la main qu'il baisa galamment.

— Vous avez vu ma protégée ? questionna-t-il, en s'efforçant de voiler l'éclat intense que prenaient soudain ses yeux.

— Oui.

Elle ajouta :

— Vous aviez raison... Cette personne est digne du plus grand intérêt. Son maintien est modeste, son éducation irréprochable.

« Jamais je ne trouverai pour me tenir société une personne réunissant autant de qualités.

« Dans une semaine, miss Mary s'embarquera pour l'Irlande. Mme Geneviève *prendra sa place auprès de moi.*

Elle conclut :

— Je vous remercie de m'avoir procuré une dame de compagnie aussi sympathique.

— Trop heureux d'avoir pu vous être agréable.

Le comte s'inclinait, cachant le sourire ironique qui errait sur ses lèvres.

Sur le visage pâle de la comtesse, une hésitation se lut.

Mais cette hésitation fut de courte durée.

Bien vite, elle dit :

— A propos de cette jeune femme, mon ami, j'ai une confidence à vous faire.

Il parut très étonné.

— Une confidence... à propos de cette jeune femme ?...

— Oui... elle n'est pas veuve, ainsi que le bruit s'en est répandu dans le pays ?

— Alors... son mari ?

— Elle n'a pas de mari.

— Pourtant, cet enfant... le petit Fernand...

— Cet enfant est bien le sien. Il est le fruit d'une faute qu'elle a expiée par bien des larmes déjà et qu'elle expiera peut-être encore peut-être cruellement dans l'avenir.

— Diable, ma chère, que m'apprenez-vous là ?

Mme d'Esclabert, avec un frémissement soudain dans la voix, continua :

— Vous allez peut-être me très mal juger pour avoir accueilli cette malheureuse après l'aveu de sa honte. Mais elle manifestait tant de détresse que je n'ai pas eu le courage de me montrer sévère.

« Et puis j'ai songé qu'elles étaient parfois bien excusables les pauvres jeunes filles qui succombent.

« Souvent ce ne sont pas elles les plus coupables.

« Et pourtant toujours elles portent le châtiment d'une faute qu'elles n'ont pas été seules pour commettre.

« Cette malheureuse a été séduite, abandonnée.

« Elle mérite la pitié.

« Cette pitié, je n'ai pas eu le courage de la lui refuser.

Le comte Roger, les bras croisés, marchait de long en large, semblant réfléchir.

Il ne répondit pas tout d'abord.

La comtesse crut qu'il la blâmait d'avoir agi comme elle l'avait fait.

Elle le lui dit.

Alors il s'approcha d'elle davantage encore... et, se composant une physionomie grave :

— Non, ma chère Irène, fit-il, je ne vous blâme pas.

« Je partage complètement votre manière de voir à ce sujet.

« Ce que vous avez fait est bien. Et je suis heureux de vous en féliciter.

Elle l'écoutait satisfaite de l'entendre parler ainsi.

Si elle se fût doutée des pensées qui se pressaient en ce moment dans le cerveau de son mari, quelle douleur eût été la sienne !

Mais, toute à la satisfaction d'accomplir une bonne œuvre, elle n'éprouvait que de la joie.

Roger en ressentit lui aussi.

Pas pour les mêmes motifs.

— Une fille-mère... se disait-il, je m'en doutais. Je préfère qu'il en soit ainsi d'ailleurs. Elle fera moins de façon lorsque l'heure aura sonné pour elle de me prouver sa reconnaissance.

Et quand il sortit... quand il eut regagné sa chambre... il rayonnait.

Il eut un sourire cynique.

— Cette heure est proche... pensa-t-il. Elle sera, Dieu me damne, une des plus agréables de ma vie...

. . . . . .

Geneviève avait repris le chemin des Aulnelles.

Elle marchait sans s'intéresser au paysage, absorbée uniquement par ses pensées.

Elle se remémorait les événements qui venaient de se dérouler avec une rapidité presque foudroyante.

... La fuite du banquier Loderelle.

... Leur pauvreté, à tante Noémie et à elle, Geneviève.

... La nécessité dans laquelle brusquement elle s'était trouvée de chercher une place pour gagner leur pain quotidien.

... Le désespoir de tante Noémie.

... Ses révoltes.

... Son refus d'accepter que sa nièce allât chez les autres.

... Puis sa résignation devant une situation qui n'avait pas d'autre issue, hélas ! que celle découverte par Geneviève.

... Enfin la promesse du comte d'Esclabert, promesse qui n'avait pas tardé à se réaliser... son entrevue, à elle Geneviève, avec la comtesse, si bienveillante et vers laquelle elle se sentait attirée par une si étrange sympathie.

Ce lui serait presque une douceur de vivre auprès d'elle.

Et puis Fernand ne pâtirait pas, il ne manquerait de rien. Tante Noémie veillerait sur lui, l'éloverait.

Elle se consacrerait toute à l'enfant, ferait de lui plus tard, un homme.

Et cela compenserait tout ce qu'elle, Geneviève, avait enduré... tout ce qu'elle avait souffert à cause de celui qui l'avait si indignement trahie, de celui qui avait abusé de sa confiance et de sa naïveté.

... De ce Pierre dont l'image toujours demeurait devant ses yeux et qu'elle n'avait pas la force de maudire.

De loin, Geneviève aperçut tante Noémie, debout au seuil de la maison, interrogeant l'horizon.

Evidemment, la vieille demoiselle était anxieuse de savoir le résultat de la visite faite par sa nièce au château.

La jeune femme hâta le pas.

Quelques instants plus tard, elle était assise dans le petit salon Empire.

Déjà Fernand s'était hissé sur les genoux de sa « tite maman. »

Tante Noémie questionna :

— Eh bien, Geneviève ?

Alors celle-ci raconta son entrevue avec la comtesse Irène... la bonté de son accueil, ses propositions... la place de lectrice... de dame de compagnie qu'elle lui avait offerte et qu'elle, Geneviève, avait acceptée.

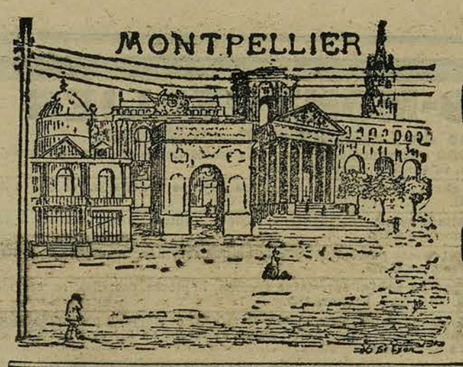
Et, chose étrange, le visage de tante Noémie au lieu de s'éclairer à cette nouvelle semblait s'assombrir.

Ses sourcils se fronçaient.

La mère de Fernand s'en aperçut.

(A Suivre.) Paul ROUGET

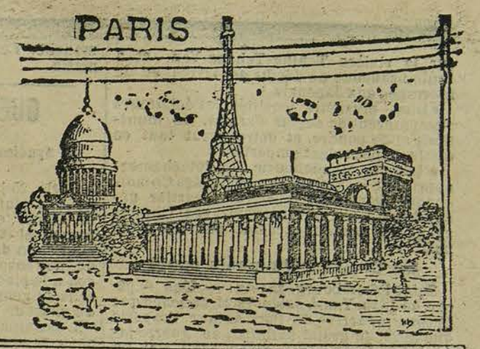
CHOCOLAT LAFAVEUR MATTE FILS Montpellier.



Le Numéro 5 Centimes

LE MIDI

JOURNAL REPUBLICAIN PROGRESSISTE QUOTIDIEN



ABONNEMENTS
France, Algérie, Tunisie : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 10 fr.; Un an, 20 fr.
Pour l'étranger, les frais de poste en sus
Les abonnements partent des 1er et 16 du mois. Joindre 0 fr. 50 pour tout changement d'adresse.

N° 1158. — Dimanche 26 Juin 1904. — 4e Année

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PUBLICITÉ
Les annonces sont reçues :
Dans nos bureaux de Montpellier, chez nos correspondants et dans toutes les agences de publicité de France et de l'Etranger.

Fil Télégraphique spécial. — Rédaction et Administration, 14, Rue du Faubourg-de-Lattes, Montpellier — Fil Télégraphique spécial

LA JOURNÉE

M. Pelletan, ministre de la marine, a visité aujourd'hui, les usines de Rive-de-Gier. On a coulé devant lui une énorme plaque de blindage.

La flotte russe de Port-Arthur a fait une sortie et a attaqué l'escadre de l'amiral Togo. De Tokio, on annonce qu'au cours de cet engagement, un cuirassé russe a été coulé et deux autres navires avariés.

MM. Perdicaris et Varley ont été remis en liberté. Ils sont arrivés la nuit dernière, à Tanger, escortés par cinquante Kabyles.

On annonce qu'une demande en autorisation de poursuites sera déposée contre un député ministériel, dont les accointances sont bien connues avec le sieur Lepère, soupçonné d'être l'X... des Chartreux.

Opinions

L'IMPOT SUR LE REVENU

La « Vis du Pressoir »

Le lièvre de l'impôt sur le revenu est un vieux chemineau de la République. Il date de la Convention, qui le connut sous l'avatar révolutionnaire de l'emprunt forcé. La République de 48 le revit sous sa forme actuelle et, sous cette forme encore, ce fut M. Rouvier qui le relança le premier à l'Assemblée nationale, en 1874.

M. Rouvier était alors dans toute sa juvénilité parlementaire. Aujourd'hui, revenu de bien des choses et ministre des finances blanchi sous le harnais, il est dans cette singulière situation du chasseur chassé, avec, aux trousses, son lièvre d'autrefois, qui le pourchasse comme un cauchemar de l'impôt sur le revenu le gage de leur concours à la politique ministérielle, empêchent énergiquement M. Rouvier de l'esquiver.

Il a donc dû se résigner et déposer, vaille que vaille, le projet promis. Celui-ci va venir en discussion au premier jour.

Les socialistes gouvernementaux l'acceptent comme pis-aller. Ce n'est pas, en effet, qu'il réponde à leur programme financier, mais ils le considèrent comme une brèche faite dans notre système fiscal, par où ils espèrent bien introduire, à la première occasion, le moyen puissant de la progression et ruiner, grâce à lui, le système capitaliste.

Pour n'effrayer personne, ils n'avouent naturellement pas cet espoir et l'*Humanité* qui est, comme on le sait, le journal de M. Jaurès, ce maître socialiste-opportuniste, assure même que les socialistes n'ont jamais regardé l'impôt sur le revenu comme une « vis de pressoir » destinée à écraser le riche comme un simple caneton à la « rouennaise ». A l'entendre, il faudrait, pour en faire un instrument d'expropriation, bien d'autres conditions qu'elle ne dit pas, mais qu'elle juge impossibles à réaliser pour le quart d'heure, puisqu'elle conseille de s'en tenir aux modifications apportées par M. Rouvier au régime de nos quatre contributions directes. D'ailleurs, elle prétend démontrer que cette réforme et celles du même ordre, qui pourront suivre, profiteront davantage aux petits bourgeois qu'aux prolétaires.

C'est là une illusion créée pour calmer les alarmes de la petite bourgeoisie, car celle-ci peut déjà voir, par la réforme des droits de succession dans laquelle on a établi, jusqu'à une certaine échelle, la progression, pour la convertir ensuite en proportion, que c'est elle qui est, en réalité, la plus frappée.

Il en sera de même pour l'impôt sur le revenu, et cette aggravation de charges lui sera d'autant plus sensible, qu'elle aura cru et qu'on lui aura fait croire qu'il s'agissait d'une péréquation de l'impôt à son profit.

Quoi qu'il en soit, les socialistes gouvernementaux prennent tel quel le projet de M. Rouvier et ils conseillent de ne pas l'amender pour ne pas remettre encore aux calendes grecques cet embryon de réforme.

Cette résolution opportuniste qui, encore une fois, n'a pas été arrêtée sans l'espoir d'un développement ultérieur, devrait donner à réfléchir à tous ceux qui non-seulement ne sont pas socialistes, mais s'en voudraient même d'avoir fait inconsciemment la courte échelle au socialisme.

Je ne sais plus quel philosophe fantaisiste a écrit un jour :

On est souvent le bœuf du bouillon que l'on boit.

C'est l'image transposée et funambulesque du « dindon de la farce. » Elle est aussi vraie et rajeunit le conseil de méfiance si vainement donné par la sagesse populaire à l'éternel dupé.

Et ce serait faire jeu de dupe que de se prêter à l'habile manœuvre du renard socialiste. Les socialistes acceptent, et de l'air le plus rassurant du monde, le simple projet de réforme des quatre contributions directes, mais ils y voient l'embryon de leur propre projet d'impôt sur le revenu et, comme ils ont la conquête patiente, il leur suffit d'avoir le principe de la progression, la « vis », comme ils disent, pour ne pas désespérer d'en faire quelque jour l'instrument par excellence de l'expropriation sociale.

Ils travaillent pour demain.

Aujourd'hui, ils demandent à leurs alliés de la majorité de ne pas faire de surenchère électorale, de faire de la politique opportuniste. Demain, ayant déjà la plateforme, ils se chargeront de monter le pressoir et de serrer la vis.

Comme Benoît Malon, un des maîtres du socialisme contemporain, l'écrivait en 1890 dans la *Revue socialiste* : « Il faut en finir avec le propriétaire. Le voleur propriétaire n'est pas comme le voleur d'un cheval ou d'une somme d'argent dont le crime cesse avec l'acte. Son crime est permanent. »

Georges LAURENCE.

Propos du Jour

ET LA LUNE ?

La fête de l'astre du jour a eu ceci de caractéristique qu'elle a été célébrée la nuit : le soleil n'a brillé que par son absence. Les savants comme on voit, ne manquent pas d'une joyeuse fantaisie.

Maintenant que le soleil a eu sa petite fête, il est temps de penser à la lune. La lune a beau être modeste et timide, elle n'en a pas moins droit, elle aussi, à un coup de canon, un discours de M. Camille Flammarion et un rugissement de M. Mounet-Sully. Seulement, pour rester dans la note, la fête de la lune se célébrera en plein midi.

Il est entendu que le soleil est un astre fort utile et M. Flammarion lui-même le trouve fort intéressante. La blonde Phœbé est chère aux poètes, aux amoureux et aux fous, ce qui est peut-être tout un. La lune accrochée à un tuyau de cheminée, la lune penchée sur le lac silencieux, la lune souriante des nuits passionnées, la lune tragique de l'heure du crime, la lune, ce ballon d'argent avec lequel les dieux jouent au football dans un champ d'étoiles, la lune doit inspirer les fameux « organisateurs » auxquels nous devons les fêtes « artistiques et populaires » chères au cœur de M. Gustave Geffroy.

La fête de l'astre des nuits serait scientifique avec M. Janssen, poétique avec M. Rostand, qui nous parlera des pêcheurs de lune ; montmartroise avec M. Willette, qui nous montrera Pierrot amoureux de Phœbé ; elle sera sentimentale avec la lune de miel et rosse avec la lune rousse. Elle sera mélancolique ou gauloise ; elle s'inspirera de Lamartine ou d'Armand Silvestre.

La lune est bonne fille ; elle se laissera blaguer, sans même avoir la ressource de verser des torrents de lumière sur ses obscurs blasphémateurs. Et si tous les gens qui sont tombés de la lune ne sont pas ingrats, la fête sera très belle et pas mal d'hommes politiques l' « honoreront de leur présence ».

CHANSON POPULAIRE

Un chansonnier populaire vient de mettre en vers la triste mésaventure d'Edgar. Voici deux couplets de cette chanson, à laquelle son auteur a donné pour titre : *Caval-toi, Concomb !...*

Lorsque je vis Concombre
Pour la première fois,
Il lisait d'un air sombre
Le *Petit Dauphinois* ;
Edgar, la mine soucieuse,
Lui disait : « Viens, papa.
On nous offre un *chartreuse*,
Cela te remettra... »

Lorsque je vis Concombre
Pour la seconde fois,
Il errait comme une ombre,
Le cœur rempli d'effroi...
Mais Edgar qu'était brave
Lui dit : « Papa, voyons,
N'trouv's-tu pas *cela grace*,
De paiper deux millions ? »

Comme Bridoison le remarquait il y a longtemps, en France, tout finit par des chansons.

La Politique

PRINCE ET MAGISTRATS

Les magistrats sont gens de ressource. Ils ont des raisons pour tout.

L'habitude de la controverse, le besoin de trouver des arguments pour des thèses contradictoires, l'obligation de considérer une idée tantôt pour la défendre, tantôt pour l'attaquer, leur font une âme souple et l'esprit délié. Ils finissent naturellement par perdre le sens de la ligne droite à travers les méandres où ils sont forcés de conduire constamment leur pensée et dans la fréquentation du mal ils perdent la faculté de s'indigner.

Et c'est une stupéfaction pour le simple homme de bon sens qui juge et raisonne avec sa simple jugeotte, lorsqu'il se rencontre avec un magistrat de race, habile aux concepts les plus rares. Et le pauvre homme de bon sens s'émerveille comme devant un stupéfiant équilibriste.

Hier, devant la commission d'enquête, le procureur général Bulot a donné une séance d'escamotage pleine d'intérêt.

M. Bulot a commencé par soutenir cette thèse qu'il n'y avait pas de tentative de corruption dans le fait d'offrir deux millions au gouvernement pour sauver l'ordre des Chartreux. Ah ? si l'on avait offert les deux millions à un membre quelconque du gouvernement, il y aurait eu corruption ; mais à tout le gouvernement, pour ses besoins électoraux ou ses fonds secrets, ça ne compte pas.

— Est-ce possible ? demanda un commissaire effaré.

— Mais j'interprète simplement la Loi, fit M. Bulot, subitement investi de toute la majesté de la Justice et évoquant, dans son poing fermé, son terrible glaive à deux tranchants.

— Ainsi, si les Chartreux avaient effectivement versé deux millions dans la caisse du gouvernement, il n'y aurait pas eu corruption et la justice serait restée indifférente ?

— Absolument indifférente.

Il faut vivre dans le temps où nous vivons pour entendre un procureur général développer cette idée qu'on peut obtenir la loi qu'on veut en versant la forte somme au gouvernement et que ce n'est pas délictueux.

Deuxième surprise : — Quelques commissaires naïfs s'étonnaient, hier, devant M. Bulot, des complaisances du parquet à l'égard de M. Combes et de son fils dans l'instruction sur l'affaire du million.

— Comment avez-vous pu continuer cette instruction sans connaître le nom que vous déclariez, cependant indispensable ?

— Je me suis incliné devant la raison d'Etat, a répondu M. le procureur général, « le fait du prince, si vous voulez. »

— Comment ! s'est écrié M. Sembat stupéfait, il y a une raison d'Etat devant laquelle, en République, un magistrat est obligé de s'incliner ?

— Sous peine d'être révoqué, évidemment, a conclu M. Bulot sans émotion.

L'interrogatoire aurait dû s'arrêter là. Que signifient, en effet, après cet aveu, tous les actes de la magistrature mise en branle par le gouvernement intéressé et qui marche par ordre sous la menace perpétuelle de la révocation ?

C'était bien la peine de faire une Révolution pour retomber sous le régime du bon plaisir et pour permettre à M. Edgar Combes et à son père de dire :

— C'est nous qui sont les princes, maintenant !

Troisième surprise : — M. Dernbercq et Berthoulat ont demandé à M. Bulot si ce n'était pas une violation de la loi d'avoir permis que les dépositions de M. Michel Lagrave fussent modifiées sur l'intervention du principal intéressé. D'ailleurs, la partie la plus importante des explications de M. Lagrave ne figure pas dans l'instruction.

— Je n'ai rien trouvé à reprendre à la conduite du juge d'instruction, s'est contenté de répondre M. Bulot.

C'est encore le « fait du prince », naturellement.

Ainsi il est avéré qu'il existe une déposition officieuse que M. Combes se réserve de connaître seul, et une déposition officielle destinée aux imbéciles qui continuent à chercher la vérité et qui croient encore à la justice.

Remarquez que M. de Valles avait été tellement impressionné par la déposition de M. Lagrave, qu'il s'était senti dépositaire d'un formidable secret : « J'ai compris, a-t-il dit à la commission, qu'un gros scandale allait éclater, un véritable Panama. »

Les juges ont reçu ce secret ; ils ont la clef du scandale... Et tranquillement, M. Bulot a dit :

— Si vous voulez avoir la clef, demandez-la au chef du gouvernement qui nous nomme et nous révoque.

— Mais puisque le chef du gouvernement est partie au procès !

— Justement ! Voilà le difficile. Débrouillez-vous entre politiciens. Quant à la justice, ne comptez pas sur elle.

Et, là-dessus, M. le procureur général s'est retiré plein de contentement et de dignité, pour aller recevoir, sans doute, les félicitations bien méritées de son prince !

Louis LATAPIE.

P.-S. — Remarquons, en passant, que la déposition de M. Bulot a pleinement confirmé un fait avancé par M. Michel Lagrave et contesté par M. Edgar Combes. Celui-ci niait avoir concerté avec celui-là, en présence du président du conseil, la déposition à faire devant le juge d'instruction.

— La preuve, dit M. Lagrave à la commission, c'est qu'à mon retour, vous m'avez appris que l'accord conclu entre nous sur ma déposition n'avait pas été tenu parce que M. Bulot avait exigé le nom ; comment l'aurais-je su si vous ne me l'aviez pas dit ? D'ailleurs, M. Bulot en déposera sans doute.

C'est fait. M. Bulot a confirmé les dires de M. Lagrave.

Encore un autre mensonge des Combes définitivement démontré !

CONSEILS DE JULES FERRY
AUX INSTITUTEURS

Au Congrès pédagogique du 19 avril 1881, Jules Ferry adressait ces précieux conseils aux instituteurs :

La politique contre laquelle je tiens à vous mettre en garde, c'est la politique militante et quotidienne, la politique de parti, la politique de personnes, de coterie. Avec celle-là, n'ayez rien de commun ! Elle se fait, elle est nécessaire, c'est un rouage naturel, indispensable dans un pays de liberté ; mais ne vous laissez pas prendre par le bout du doigt dans cet engrenage, il vous aurait bien vite emportés et déconsidérés tout entiers ! Une école pour un parti, un instituteur de parti ou de coterie, vous seriez cela quand vous êtes les instituteurs de la France et de la Patrie !

C'est la République elle-même qui pourrait être singulièrement compromise si l'on pouvait dire : « Voilà un gouvernement qui fait les élections avec les instituteurs, comme ceux qu'il a remplacés ont essayé de les faire avec les curés. » Cela, nous ne le souffrirons pas. S'il se rencontrait des administrateurs indiscrets, s'il se trouvait — ce qui peut être plus vraisemblable — des candidats trop pressants, vous leur répondrez : « Notre ministre ne veut pas. »

Jules FERRY.

NOS TÉLÉGRAMMES
PAR FIL SPÉCIAL

LETTRE DE PARIS

ENCORE L'ENSEIGNEMENT CONGRÉGANISTE

Paris, 25 juin.

Par service spécial :

L'immortalité est assurée par les romans d'Alphonse Daudet aux procédés méridionaux des chasseurs de casquettes. M. Combes, comme ces illustres devanciers, ne tire pas de la poudre à la chapellerie, pas même aux moineaux, mais simplement aux moines. Sans lassitude, il poursuit sa chasse haletante et tirera toujours, n'y eut-il plus de but à viser. Il y a quelques temps déjà que lui seul est dupe de son illusion. A droite comme à gauche, on dit et redit que les nouvelles lois n'avaient aucune valeur intrinsèque puisque les dispositions antérieures armaient suffisamment le gouvernement contre toute éventualité de péril congréganiste. C'est contre des éventualités aujourd'hui que l'on se met en garde et demain contre des éventualités d'éventualités.

Le fin du fin n'est plus du domaine de la littérature précieuse, mais du domaine de la politique. M. Combes ne se déclarant satisfait et repu du pouvoir qu'au jour où l'enseignement des congrégations et les congrégations elles-mêmes auront disparu, le Sénat vote avec une exemplaire docilité les textes inutiles de la Chambre.

L'opposition, prenant au sérieux cet acharnement zélé, M. de Las Cazes prononce un admirable discours documenté comme nul autre, mais on écoute par pure déférence des protestations qui, pour être légitimes, n'en sont pas moins platoniques. La majorité, plus éclairée sur son parti, que sur les bonnes ou mauvaises raisons, vote, vote sans désemparer et quand on lui demande des explications, elle répond par la voix de M. Clémenceau.

« Nos raisons sont d'une telle évidence que la commission croit inutile de les exposer. Elles heurtent tous les sentiments, très discutable et très peu. Allez donc dire à un entêté qu'il a tort !

Il ne vous répondra même pas il a le fait. Or les croyants sont dans une position philosophique exceptionnelle, ils sont les plus faibles car ils ne peuvent pas démontrer la légitimité de leur croyance, mais ils sont les plus forts parce qu'on ne peut non plus les en détourner. Nous aurons donc une loi supprimant radicalement ou mieux socialistement l'Enseignement congréganiste et nous ne pourrons ni ne devrons nous plaindre des frais exceptionnels qu'elle entraînera.

Le contribuable est fait et mis au monde pour payer. Sa liberté a pour limites le « fait du prince », la « raison d'Etat », l'intérêt supérieur de la République. Autant de mots et de formules qui désignent clairement la République :

Tout le monde sait que la République est le régime où le peuple est souverain, libre, fraternel et égalitaire !

Voilà par l'illustration comment on entend la liberté, voici comment on pratique l'égalité. Un abbé de 23 ans se prépare à l'agrégation. Il demande l'autorisation de concourir : on la lui accorde. Mais... on le prévient quelques jours après que sa vocation ecclésiastique lui interdisant la carrière de l'enseignement laïque, il ne sera pas admis au concours. Il est libre de s'instruire et de s'inscrire, mais ah ! mais non de subir l'épreuve et de réussir. Je me demande avec stupéfaction pourquoi cette mesure prise contre un candidat à l'agrégation n'est pas étendue à tous les candidats à la licence. La licence n'est-elle donc pas le permis d'enseigner ? Si oui, puisqu'il est interdit aux congréganistes de communiquer leur science, il faut supprimer pour eux l'examen. Si non, il faut les autoriser à pousser jusqu'au bout leurs études et à obtenir le titre d'agrégé.

Je me demande encore quelle nécessité il y a d'enquêter sur les « intentions » des candidats à l'agrégation ? Seront-ils prêtres ou non ? Seront-ils professeurs ? Laissons-leur au moins le droit de choisir et ne nous inquiétons pas de leurs visées puisque nous avons toujours le moyen de les empêcher d'enseigner en dehors de l'estampille gouvernementale ! Toutes ces mesures grossières contre les citoyens *à priori* égaux créent un régime d'exception intolérable. Nous avons d'autres enquêtes à pousser, ne fut-ce que celle sur le million des Chartreux.

Roger LUTÈCE.

L'EXPÉDITION D'ANDRÉE

New-York, 25 juin. — Depuis la date malheureuse du 11 juillet 1897, qui marqua le départ vers l'inconnu de l'expédition d'Andrée vers le pôle, aucun indice sérieux n'avait pu permettre jusqu'ici de lever le voile mystérieux qui nous cèle jusqu'aux plus vagues épisodes de cette tragique odyssée.

Or, un vaisseau américain revenant des mers glaciales, nous rapporte un tube de métal portant la mention : « Expédition polaire Andrée » et qui fut découvert au cap Flora, de l'île la plus méridionale de l'archipel François-Joseph.

Cette relique a été adressée, sur sa demande au frère de l'héroïque aéronaute. On ignore encore ce que c'est exactement que ce tube que les uns considèrent comme un fragment de la grande bouée polaire d'Andrée, et d'autres comme une boîte pour pellicules photographiques. Mais l'importance de la découverte réside surtout dans ce fait qu'elle peut fournir l'un des jalons de la route suivie par le ballon dans sa suprême embardée.

On supposait déjà que l'aérostat avait dû passer par le Spitzberg et la terre François-Joseph. La découverte du tube en question permet de croire qu'en quittant le Spitzberg, l'expédition a dû être poussée par le vent d'Est.

On songe, en tout cas, dès à présent, à envoyer une expédition au cap Flora, pour y chercher de nouvelles traces des malheureux aéronautes.

LE PROTECTIONNISME ANGLAIS

Paris, 25 juin.

De notre rédacteur particulier :

Nous en sommes toujours à cette conception du développement national qui consiste à voir dans le dépérissement de nos concurrents une cause d'enrichissement pour nous. Nous nous réjouissons secrètement du malheur des autres comme si notre bonheur et notre prospérité dépendaient toujours de l'affaiblissement des voisins. *Ces idées fausses hantent non seulement* l'esprit des individus jaloux, mais encore celui de nos gouvernements qui devraient s'affranchir des conceptions égoïstes. Ils agissent en conséquence et défendent avec ce qu'ils croient le vrai patriotisme les soi-disant intérêts de l'Etat. Au lieu de tâcher de se compléter l'un l'autre, chaque Etat prétend arriver tout seul à la perfection économique. Cette idée erronée se traduit par une profession de concurrence, et cette concurrence jalouse entraîne nécessairement le protectionnisme, c'est-à-dire quoiqu'on en dise, l'isolement et l'éloignement indéterminé des concepts de paix et de justice internationale.

M. Chamberlain n'entend plus de cette oreille ; il écrit : « Je respecte les Américains, j'estime beaucoup les Allemands, comme la nation la plus scientifique. J'ai un grand respect et une grande amitié (!) pour les Français. Leur politique leur [illegible] croire qu'ils soient tous insensés, s'ils ne veulent donc pas de libre-échange, je ne veux pas être libre échangiste quand même. »

Et M. Balfour traduit la même pensée en disant : « La seule alternative est de faire aux nations étrangères ce qu'elles font chaque jour l'une à l'autre. »

A vrai dire, j'enregistre ces idées anglaises avec quelque défiance. Je constate la nécessité de l'évolution protectionniste, mais je n'en persiste pas moins à ne pas la croire inéluctable. Et sans ouvrir de nouveau la comparaison entre le libre-échange et la protection, je vois avec mes propres contradicteurs que la protection substitue une paix armée à une guerre militariste et n'avance point du tout l'humanité vers cet idéal de progrès pacifique et de civilisation fraternelle que les politiciens s'acharnent cependant à célébrer !

R. L.

M. Pelletan à Rive-de-Gier

Rive-de-Gier, 25 juin. — Un wagon-lit attelé au train express de 8 heures, venant de Lyon, a amené le ministre de la marine accompagné de MM. Briand et Charpentier, députés ; Marmand et Capitaine, officiers d'ordonnance du ministre de la guerre.

Le ministre et les autorités civiles et militaires ont successivement visité diverses usines et ont vu couler et forger une énorme plaque de blindage. Une réception officielle a eu lieu à la mairie.

La Guerre Russo-Japonaise

LETTRE DU JAPON

Les *Débats* reçoivent d'un correspondant particulier les détails suivants sur la situation qui résulte de la guerre :

Nagasaki, le 10 mai 1904.

La misère au Japon va être formidable. Toutes les sources de la richesse privée vont être fermées à la fois. Pour les soies seules on peut prévoir une vente plus forte que les autres années, parce que les Japonaises feront des économies de toilette et laisseront sur le marché les étoffes correspondantes. Mais, à vrai dire, les pièces destinées à faire ces magnifiques ceintures qu'on appelle des *obi*, ou même la robe nipponne, le *kemono*, ne sont pas toujours celles dont l'écoulement est facile à l'étranger. Et d'autre part, si la quantité vendue augmente, ce ne sera que par suite d'une baisse de prix qui viendra réduire le bénéfice. Enfin, le stock fabriqué, l'approvisionnement des magasins s'écoulera ainsi, mais la fabrication étant suspendue presque partout, la matière à exporter ne se renouvellera pas.

Car la mobilisation a raréfié les bras masculins. De tous les hommes jeunes, il ne reste plus de libres que ceux de la territoriale. Aussi, les manufactures sont-elles arrêtées, de même beaucoup d'usines métallurgiques, etc., etc. Il est à prévoir que le trouble jeté dans les affaires, et qui ne fait que commencer, ne tardera pas à se généraliser. On n'attend que la culbute de quelques maisons de banque pour voir tout sombrer de proche en proche, et le crédit s'effondrer.

Le départ des hommes n'a pas compromis seulement la fabrication industrielle ; il nuit encore énormément à la production vivrière. La nourriture du peuple japonais est constituée surtout, on le sait, par du riz et du poisson cru ou séché. Tout le reste, et la variété en est assez grande, qui figure dans le repas avant les plats de résistance sus-dits, ne représente que les raffinements de la cuisine nippone, et comme un amusement, ou tout au moins une gourmandise. Car, on commence ici par le dessert : aigues cuites et sucrées, viande sucrée aussi, fruits au poivre et au gingembre, calmar frais, substances gélatineuses, composés innommables, même un gâteau à la mode européenne, le *castera*, emprunté des Hollandais, tout cela, en quantités minimes, servi sur des soucoupes, arrosé de *saké* (vin de riz) chaud, bu dans des tasselettes minuscules, n'est qu'une préface au vrai repas. Celui-ci comporte quelquefois des œufs ou un peu de viande de poulet, surtout depuis quelques années, mais surtout des tranches de poisson cru sans aucun assaisonnement, ce qui n'est vraiment pas mauvais — l'habitude prise — et de la boîte de riz, unique ou presque unique aliment du populaire.

Or, les rizières utilisent bien la main-d'œuvre féminine à certaines époques, mais elles ne peuvent se passer du travail des hommes. La production de riz sera bien diminuée. Et n'oublions pas qu'il est contrebande de guerre, ce qui fera monter fortement les prix d'importation.

SUR LE THEATRE DE LA GUERRE
Rapport Officiel

Saint-Pétersbourg (officiel), 25 juin. — Télégramme du général Sakharoff à l'état-major général le 23 juin :

Vers le soir du 22 juin, les troupes japonaises de sauvegarde se reudirent à 6 kilomètres au nord de Senioutchen, depuis le rivage de la mer jusqu'au pied des montagnes, à travers les villages de Soubatsi, de Douzun, de Litsziatoung et de Vanscaouchan, leur station héliographique fonctionnant sur les hauteurs voisines de Litsziatoung.

Sur le flanc gauche on apercevait des chaînes d'infanterie et des canons-revolvers.

Pendant la journée du 22 juin, des patrouilles japonaises essayèrent de pénétrer de flanc à travers notre ligne de sauvegarde, mais leurs tentatives restèrent vaine et la nuit se passa tranquille.

Depuis ce matin 23 juin, l'ennemi a repris sa marche en avant de Tavaja jusqu'à la rivière de Kantaskie.

On découvrit du rivage la présence en mer de navires ennemis.

Nos troupes d'avant-garde se sont retirées.

Le général Sakharoff ne fait, comme on voit, aucune mention du combat qui selon des informations publiées cette après-midi aurait eu lieu près de Senioutchen, dans la nuit du 22 au 23.

Le 21 et le 22 juin, des mouvements de l'ennemi furent signalés sur la route de Siou-Yen, à Kai-Tcheou ; nous avons eu un lieutenant de cosaques et trois soldats blessés.

Les Japonais restèrent le 22 juin dans le défilé de Tchipauline sans entreprendre de nouveaux mouvements ; il n'y a aucun changement particulier du côté de Feng-Hoang-Tcheng.

On remarque seulement un certain renforcement des troupes ennemies du côté de Kharbine.

Ce nom constitue ici évidemment un lapsus et a été mis pour un autre où les Japonais élèvent *des fortifications de campagne.*

Ils préparent également la défense de la route de Lynkouanchine à Seiutchejan.

Les Japonais ont rétrogradé au-delà d'Azaniamié sur la route de Saimatle à Liassan.

Nous avons eu dans la fusillade avec eux le 21 juin, un lieutenant de cosaques et deux cosaques blessés.

Le Combat Naval de Port-Arthur

Tokio, 25 juin. — On annonce que la flotte russe de Port-Arthur a fait une sortie jeudi et a attaqué l'escadre de l'amiral Togo.

Tokio, 25 juin. — L'amiral Togo annonce qu'au cours d'un engagement à Port-Arthur, jeudi, un cuirassé russe du type du *Peresviet*, coula ; un cuirassé type *Sebastopol* et un croiseur du type *Diana* furent endommagés.

Tokio, 25 juin. — L'amiral Togo rapporte que jeudi dernier, à onze heures, une patrouille découvrit le *Peresviet* et sept autres navires de guerre ainsi que neuf contre-torpilleurs près de l'entrée de Port-Arthur.

Leur présence fut immédiatement signalée à l'amiral Togo, par le télégraphe sans fil, et le commandant japonais fit avancer toute sa flotte, à l'exception des navires employés à un service spécial. Il reconnut que la flotte russe se composait de six cuirassés d'escadre, cinq croiseurs et quatorze contre-torpilleurs.

« Les Russes se proposaient évidemment de se lancer vers le sud avec le coucher du soleil.

« Ils s'arrêtèrent juste à l'entrée du port, à la tombée de la nuit.

« Une flottille de torpilleurs japonais attaqua résolument les Russes et réussit à torpiller et couler un cuirassé du type *Peresviet* et à mettre hors de combat un cuirassé du type *Sébastopol* et un croiseur du type du *Diana*.

On put remorquer ce dernier dans le port vendredi matin ; il était évidemment sérieusement endommagé.

Les Japonais n'ont pas beaucoup souffert ; le contre-torpilleur *Shirakumo* fut atteint à la cabine et eut 3 tués et 3 blessés ; le contre-torpilleur *Chidori* fut frappé derrière la chambre des machines, mais n'eut aucun blessé ; les torpilleurs *64* et *66* furent légèrement endommagés.

Concentration Japonaise

Saint-Pétersbourg, 25 juin. — On mande de Moukden, le 25 juin, que des forces importantes japonaises se concentrent depuis quelques jours à Sen-Youn-Tchen et à Swounian ; sur leur extrême flanc droit, les Japonais rassemblent des troupes du côté du Yalou.

Il y a quelques jours, une bande d'une centaine de Kounghouses, commandée, dit-on, par les Japonais, a fait une tentative pour détruire un pont de chemin de fer près de la station de Goun-Tchou-Line. Le gardé préposé à la surveillance des ponts a déjoué cette tentative, le pont n'a souffert aucun dommage.

En Corée

Saint-Pétersbourg, 25 juin. — Le *Reuss* publie l'intéressante dépêche de Moukden et concernant les opérations des éclaireurs russes en Corée :

« Les deux mois durant lesquels un de nos détachements d'éclaireurs a opéré dans la Corée, raconte le correspondant, ont fourni des renseignements très précieux. L'armée japonaise qui se trouve sur le Yalou est beaucoup moins importante que ne le disent les journaux étrangers. Certains faits permettent de constater l'imprudence de plusieurs commandants japonais, qui comptent faire aboutir la guerre à une heureuse issue par des succès temporaires et superficiels.

« Nos éclaireurs ont opéré sur les derrières de l'armée japonaise et sont même parvenus jusqu'à la ligne de communication de l'arrière-garde.

« Le détachement qui a soutenu, à Andjou, un combat contre un ennemi quatre fois supérieur en forces a eu un officier et neuf soldats tués et trois officiers et vingt-neuf soldats blessés.

« Les pertes japonaises ont été bien supérieures à ces chiffres. Un peloton de volontaires d'un régiment de tirailleurs a été éprouvé plus que les autres étant allé à l'assaut sans lâcher un coup de fusil et marchant sous le feu de l'ennemi comme si on le passait en revue.

Le commandant du peloton a été tué et tous les autres officiers blessés. Le combat dura du matin jusqu'à la nuit. Le soir, les Japonais ont reçu de grands renforts de Hpieng Yan et Yon-Beng.

L'ennemi recommença deux fois l'attaque de nos positions, mais il a été brillamment repoussé avec de fortes pertes. Notre détachement s'est retiré ensuite vers le nord, emportant tous les blessés.

« Le 7|20 mai, le détachement arriva à Kham-Heng, où il fut accueilli par le feu de soldats coréens commandés par des officiers japonais ; nos éclaireurs mirent le feu à la ville des deux côtés à la fois.

Au retour, depuis Tchang-Tcheng et jusqu'au passage du Yalou, à Toung-Hoou, le détachement fut attaqué plusieurs fois par les soldats coréens et même par la population que les Japonais avaient munie de fusils et de cartouches.

« L'ennemi organisa des embuscades sur la route de Kang-Hen, mais il en fut délogé par nos éclaireurs et dut se replier sur la forteresse qui se trouve aux abords de la ville.

« Notre détachement brûla la ville et attaqua les Japonais, qui eurent plus de 50 morts.

« Le détachement, avançant en se frayant un passage à travers la milice coréenne, le 18 mai (1er juin), il a atteint le Yalou ; il réussit à passer la rivière en dépistant, par des marches forcées, la cavalerie japonaise envoyée à sa poursuite et qui guettait le passage de la rivière dans un tout autre endroit.

« Les lignes télégraphiques au nord, au sud et à l'ouest d'Andjou ont été détruites sur une grande étendue. Le détachement a également détruit deux grands ponts jetés

sur la rivière Tching-Tchang-Yan, et a brûlé beaucoup de dépôts de vivres et de fourrages aux Japonais.

« Dans plusieurs localités, les éclaireurs s'emparèrent de dépôts d'armes, de munitions et de poudre, et détruisirent tout ce qu'ils ne pouvaient emporter.

« Dans la Mandchourie, le détachement apprit par les Chinois qu'aucun des Chinois envoyés porter des lettres au quartier général russe, n'a pu y parvenir, ces Chinois ayant été saisis et exécutés par les Japonais.

Un Croiseur Japonais coulé

Saint-Pétersbourg, 25 juin. — Une dépêche de Liao-Yang, datée du 24, annonce que le courrier arrive de Port Arthur rapporte que le 23, un grand bâtiment de guerre japonais à trois ponts, qu'on croit être un croiseur de première classe a heurté une mine à vingt milles de Dalny et a coulé avec tout son équipage.

Les Japonais n'ont pu jusqu'ici approcher par mer, du port de Dalny et aucun débarquement de troupe n'y a été effectué.

Tactique Japonaise

Saint-Pétersbourg, 25 juin. — D'après ce qu'on affirme dans les milieux officiels, les pluies n'arrêteront nullement les opérations dans la péninsule de Port-Arthur, à cause du terrain rocailleux, ce qui explique la tactique des généraux Kuroki et Oku tâchant d'établir un seul front reliant les armées japonaises et barrant toute la péninsule. Derrière cette barre, pendant la saison des pluies immobilisant les Russes, on jetterait des forces japonaises en masse sur Port-Arthur.

Kouropatkine fait tout pour empêcher la réalisation de ce plan et la jonction des trois divisions Oku qui, au Sud, poursuivent Stackelberg, avec l'armée de Kuroki, qui menace l'aile droite russe.

Pour renforcer l'armée Oku, les Japonais auraient encore six divisions. Mais ce bruit n'est pas confirmé. Les forces Oku et Kuroki sont encore séparées par quatre-vingts kilomètres de montagnes, de massifs et de cols difficilement praticables. Il est probable que, si elles se réunissent avec celles de Nodzu, elles opéreront leur jonction du côté de la ville de Dagen Tchan.

Dépêches Diverses

Saint-Pétersbourg, 25 juin. — On croit, à l'heure actuelle, que le général Stackelberg a réussi à échapper aux Japonais et a pu rallier l'armée russe. L'arrêt des pluies rend possible la bataille attendue d'un moment à l'autre.

Londres, 25 juin. — Le *Daily Chronicle* dit que cinq sous-marins démontés auraient été vus dans une station sibérienne, en route pour Vladivostock.

Shang-Haï, 25 juin. — Le bruit court, dans la ville, que deux divisions japonaises auraient atteint Liao-Yang.

Inkeou, 25 juin. — On a entendu, hier soir, un bruit de canonnade qui paraissait venir de la direction de Kai-Ping. Le gros des troupes Russes serait à To-Tchi-Tchao avec le général Kouropatkine et les avant-postes occuperaient les positions au Nord de Kaï-Ping et auraient repoussé plusieurs reconnaissances Japonaises.

Tokio, 25 juin. — 4000 hommes d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie Russes auraient attaqué, mardi, Yang-Poemmen. Ils furent repoussés vers Ching-Kaï. Les Russes ont eu 5 tués et 20 blessés. Les pertes Japonaises ne sont pas encore connues.

LES MILLIONS DES CHARTREUX

Paris, 25 juin.

Le Scandale

Sous ce titre, nous lisons dans la *Patrie* :

« Chacun sait, nous dit une personnalité qui nous demande de taire son nom, je parle des gens de la Bourse, que lorsque Lepère commença le lancement de ses « charbonnages des Alpes » affaire qui devait être la base et le pivot de la Banque centrale, il fit adroitement courir le bruit que les souscripteurs réels du capital social n'étaient autres que les chartreux. Chacun sait aussi que Lepère, homme taré, condamné en Belgique pour délits de droit commun, s'entourait en France d'hommes politiques, appartenant au Bloc. Nul n'ignore les relations intimes qu'il avait avec un sénateur. Il est bon de noter également que le chef des rabatteurs de Lepère, qui fut arrêté pendant quelques jours puis relaché, est l'ami et le commensal de l'un des principaux ministres de M. Combes.

« Tout se tient comme vous le disiez si justement hier, termine notre interlocuteur. On verra avant qu'il soit longtemps. »

D'autre part, on nous demande de poser la question suivante : Le député ministériel contre lequel dans deux ou trois jours va être déposée la demande en autorisation de poursuites pourrait-il nier avoir reçu de Lepère, peu de temps avant le krack de la Banque centrale, une somme de cent mille francs destinée à l'achat d'un journal ministériel du matin ?

Nous attendons la réponse.

Les Chartreux ne déposeront pas

Paris, 25 juin. — M. Flandin, président de la commission d'enquête sur les millions des Chartreux, vient de recevoir de M. Pichat le télégramme suivant :

« Turin, gare, 11 h. 15' matin. — Avez reçu réponse prieur ; malgré plus vives instances, hier et aujourd'hui, impossible faire changer avis ; rentrerai demain ; vous remettrai nouvelle lettre. »

M. Flandin a télégraphié de nouveau ce matin, pour prier M. Pichat d'insister auprès des Chartreux, et il est vraisemblable que la dépêche de M. Pichat est antérieure à celle du président.

Une Déposition de M. Chabert

M. André, juge d'instruction, a reçu aujourd'hui une déposition de M. Chabert, relativement à l'affaire du million des Chartreux. M. Chabert était assisté de son avocat-conseil, Me Maurice Bernhardt.

NOUVELLES POLITIQUES

Paris, 25 juin.

Commission des Alcools

La troisième sous-commission extraparlementaire des alcools, vins et spiritueux (contrôle hygiénique), a terminé sous la présidence de M. Delombre, député, la discussion du rapport présenté par son comité d'études. Elle a estimé qu'il n'y aurait pas lieu d'enter, pour diminuer l'alcoolisme, des mesures d'ordre technique en dehors de celles déjà adoptées dans sa précédente séance.

Elle a voté à l'unanimité la proposition suivante présentée par M. Monis : « C'est l'exagération du taux de l'impôt qui rend l'alcool de consommation plus nocif ; une sage réduction de ce taux serait aussi profitable au trésor qu'à la santé publique, car elle ferait disparaître la fraude qui préjudicie aux intérêts de nos finances, et supprimerait les produits inférieurs et nuisibles ».

La commission considère que pour atteindre le but qu'on poursuit, des mesures d'ordre social seront surtout efficaces et elle a déjà chargé M. Emile Gautier de faire à ce sujet un rapport qui sera discuté ultérieurement.

Avant de se séparer, la commission a confié à M. Monis le soin d'élaborer le rapport général qui sera présenté à la commission plénière.

L'AGITATION OUVRIERE

Les Bureaux de Placement

Paris, 25 juin. — Sur quatre mille ouvriers boulangers syndiqués, huit cent soixante-sept seulement ont pris part au vote sur la grève.

Considérant ce résultat, il a été décidé que le vote serait prolongé jusqu'à dimanche. Le dépouillement se fera lundi matin.

GUERRE ET MARINE

Le Syndicat de l'Administration centrale de la Marine

Paris, 25 juin. — Le comité du syndicat de l'administration centrale a soumis à M. Tissier, qui est le chef hiérarchique du personnel civil du ministère, un projet d'assimilation de ce personnel aux divers grades des corps officiers de la marine, de façon à le placer sous la juridiction des conseils de guerre et à lui conférer le bénéfice du quart de place sur les chemins de fer.

L'assimilation proposée par le comité est assez compliquée, elle va des directeurs assimilés aux contre-amiraux jusqu'aux rédacteurs et commis stagiaires assimilés aux aspirants de deuxième classe ; les chefs de bureaux ne sont assimilés aux capitaines de vaisseau que lorsqu'ils ont leur première classe et sont assimilés à des capitaines de frégate pour les trois autres classes ; quant aux sous-chefs de bureau, on rétablit pour eux le grade de capitaine de corvette supprimé dans la flotte.

Jusqu'ici, au ministère, on n'avait recherché à établir une assimilation pour le personnel civil de l'administration centrale qu'en ce qui regarde les préséances dans les commissions et le traitement du personnel dans les hôpitaux militaires ou maritimes. On voit que le syndicat veut aller plus loin, il réclame en quelque sorte un statut militaire et, dans ce cas, on ne voit pas bien comment il pourrait rester syndicat professionnel.

M. Tissier a répondu au comité qu'il ferait tous ses efforts pour obtenir le quart de *place pour les fonctionnaires de l'administration* centrale, mais il s'est montré hostile à toute assimilation et à tout ce qui pourrait ressembler à une militarisation du personnel civil.

Tirs de Nuit

Bizerte, 25 juin. — Ainsi que le *Petit Parisien* l'annonçait hier, des tirs de nuit ont eu lieu à Bizerte en présence du général Rouy, commandant le corps d'occupation de Tunisie.

Les tirs ont été effectués sur des buts mobiles, en mer, et à grande distance, par les forts du Kébir, du Roumi et du Coudiat. Les projecteurs électriques ont découvert en peu d'instants les buts mobiles qui ont été bientôt mis en miettes par les pièces à tir rapide. Les résultats ont été absolument merveilleux.

Colonel Démissionnaire

Libourne, 25 juin. — M. des Isnards, colonel commandant le 15e régiment de dragons, vient d'adresser sa démission au ministre de la guerre. Les raisons de cette détermination sont encore inconnues.

Réception d'un Torpilleur

Cherbourg, 25 juin. — La commission de la marine a procédé, à Cherbourg, à la réception définitive du torpilleur *243*. Elle s'est constituée ensuite en commission supérieure pour l'armement du torpilleur *270*. L'état de la mer fait ajourner à lundi les essais du torpilleur *293*.

Congrès des Ouvriers du Tabac

Paris, 25 juin. — Le congrès des tabacs a clôturé ses travaux, cet après-midi. Un des membres de la délégation reçue, ce matin, par le ministre des finances, a rendu compte de l'entrevue. D'après les réponses faites par M. Rouvier, les délégués estiment que le ministre n'a pas été bien renseigné au sujet de l'application de la journée de huit heures dans les manufactures.

Pour cette raison, le congrès a adopté un ordre du jour déclarant que la journée de huit heures peut être appliquée sans constructions nouvelles, et qu'en tous cas, s'il était nécessaire de faire entrer en service quelques *machines nouvelles, les usines* actuelles seraient assez grandes pour les contenir. En conséquence, le congrès maintient sa demande de la journée de huit heures avec augmentation de deux dixièmes du salaire. Si satisfaction n'est pas donnée, le personnel des manufactures de l'Etat aura recours à la grève générale.

Sur la question de la retraite proportionnelle, M. Rouvier a dit qu'il demanderait au Parlement d'abaisser à quinze ans de services, au lieu de vingt, l'âge d'admission avec, comme précédemment, une retenue d'un trentième en moins par année de service pour la retraite entière.

Il est d'accord avec le personnel pour abaisser l'âge à 55 ans pour les hommes et à 50 ans pour les femmes, mais en retenant un trentième par année en moins. Par contre, les ouvriers qui resteraient à leur poste de 60 à 65 ans, bénéficieraient d'un trentième en plus par année de service accomplie.

Le congrès a maintenu dans leurs fonctions les membres du bureau de la Fédération.

A L' « OFFICIEL »

Paris, 25 juin.

Palmes académiques

Sont nommés officiers de l'instruction publique :

MM. Alaux, directeur d'école publique à Vic-Fezensac (Gers) ; Boé, directeur d'école à Auch ; Bouniol, inspecteur d'enseignement primaire à Rodez ; Bousquet, directeur d'école publique à Clonzac (Hérault) ; Brieu, directeur d'école primaire supérieure de Saint-Céré (Lot).

Mme Gaimel, directrice d'école publique à Eysses (Villeneuve-sur-Lot) ; M. Capdeville, inspecteur d'enseignement primaire à Cahors ; M. Gaillard, inspecteur d'académie à Auch ; M. Gilbault, inspecteur d'Académie à Carcassonne ; M. M. Gros, professeur à Foix ; Mlle Jalambic, directrice de l'école de Carcassonne ; Mlle Lavielle, directrice de l'école publique de Buzet (Lot-et-Garonne) ; M. Raynal, directeur d'école à Montauban.

M. Robert, instituteur public, à Cette ; M. Roubelet, secrétaire de l'inspecteur académique d'Albi ; M. Saint-Pierre, directeur d'écoles, à Béziers ; M. Saile, inspecteur d'enseignement primaire, à Montpellier.

Sont nommés officiers d'Académie :

M. Albert, instituteur, à Guyot-du-Boz ; M. Bamerie, *instituteur, à Rieuros (Ariège)* ; M. Barthet, instituteur, à Ilhos (Hautes-Pyrénées), Mlle Blaquière, directrice d'école publique, à Gransac (Aveyron).

M. Cayron, instituteur à Castelsarrasin ; M. Chadespres, inspecteur de l'enseignement à Lavaur ; M. Charpiemes, instituteur au Tesq (Aveyron) ; Mlle Christ, professeur à l'école normale de Foix ; M. Camet, professeur à Toulouse ; Mme Debrieu, professeur à l'école de Montcuq (Lot) ; M. Demar, professeur à l'école normale supérieure de Montpellier ; Mme Donis, professeur à l'école normale d'Agen.

M. Dulac, instituteur à Montbahus (Lot-et-Garonne) ; Mme Flament, professeur à l'école supérieure de Castelsarrasin ; M. Gaubert, directeur d'école à Béziers ; M. Grillard, professeur à Toulouse ; Mme Gombert, institutrice à Mauhac (Aveyron) ; M. Hams, instituteur à Abzelle (Aude) ; M. Lajuste, instituteur à Cardeilhac (Haute-Garonne).

Mme Mazeret, institutrice à Serignac (Lot-et-Garonne) ; Mlle Mazeyer, professeur à Montpellier ; Mme Midan, directrice d'école à Vic-Fezensac (Gers) ; Mlle Moyzen, institutrice à Saint-Maurice-d'Orient (Aveyron) ; Ouadon, inspecteur d'enseignement primaire à Albi ; Mme Padirou, institutrice à Payoles (Lot) ; M. Plauhan, directeur d'école à Cette ; M. Ressier, directeur à l'école publique de Fleury-d'Aude ; Mme Seveigros, institutrice à Rouillac (Tarn-et-Garonne) ; Mlle Simon, directrice d'école à Lavaur ; Mlle Thelu, professeur à l'Ecole primaire supérieure de Montpellier ; Mlle Vidal, institutrice à Cahors.

L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 25 juin. — S'il faut en croire le *Petit Journal*, dans un de ses derniers interrogatoires, M. Dautriche aurait désigné l'officier qui lui demanda de substituer au nom gratté le pseudonyme « Austerlitz ».

Il serait également établi que deux officiers du 2e bureau étaient au courant de cette substitution du nom gratté, nom que M. Dautriche ne se rappelle d'ailleurs nullement et qui ne retint pas autrement son attention.

On annonce, d'autre part, que l'expert chargé d'examiner le livre de comptabilité du 2e bureau des renseignements sur lequel le grattage a été opéré, n'a pas encore fait connaître au capitaine Cassel, rapporteur, le résultat de son examen.

AU MAROC

M. Perdicaris en Liberté

Tanger, 25 juin. — MM. Perdicaris et Varley sont arrivés cette nuit, à une heure, accompagnés par 50 hommes, délégués par les différentes tribus kabyles.

Plus de trois cents personnes étaient allées à leur rencontre.

NOUVELLES DIVERSES

Le Congrès des Poudreries

Paris, 25 juin. — Le congrès des poudreries de France, qui s'est ouvert ce matin, a étudié, dans l'après-midi, la question du licenciement. M. Lamothe, de Sedan, a annoncé qu'il avait reçu du ministre de la guerre l'assurance qu'il n'y aurait pas de licenciements en 1904.

A cette occasion, plusieurs congressistes ont fait remarquer que la journée de neuf heures avait été appliquée d'inégale façon dans certains établissements. Il a été décidé que le congrès reviendra sur cette question pour proposer *une solution*.

Affaires d'Espionnage

Ouessant, 25 juin. — M. Moerdes, commissaire spécial à Brest, accompagné de M. Gadet, entrepreneur, chargé de la construction du fort central de l'île d'Ouessant, est arrivé ce matin ici pour procéder à son enquête sur le séjour de l'espion Ellis à Ouessant.

Il résulte des divers témoignages recueillis qu'Ellis est bel et bien un espion : ses nombreuses visites au fort en construction, son insistance à vouloir y pénétrer, ses questions indiscrètes aux ouvriers sur l'armement, sur l'orientation des pièces, sur leur portée, ses excursions sur les côtes, tout le prouve.

A Ouessant comme à Kerhuon, l'espion écrivait beaucoup la nuit, et chaque matin on trouvait du papier brûlé dans la cheminée de sa chambre.

A l'Etranger

EN ALLEMAGNE

EDOUARD VII A KIEL

Kiel, 25 juin. — Le roi d'Angleterre est arrivé hier soir, à 11 heures, à bord de son yacht *Victoria-and-Albert*.

Le yacht royal, accompagné de plusieurs navires de guerre anglais, s'est amarré à l'entrée du port.

EN ALSACE-LORRAINE

LES DESERTEURS

Metz, 25 juin. — Trois déserteurs français du 150e régiment d'infanterie de Verdun sont arrivés à Gorze en tenue de service et se sont livrés à la gendarmerie allemande, qui leur donna des vêtements civils. Expédiés aussitôt à la « commandantur » de Metz, ils furent dirigés dans la journée sur le Grand-Duché de Luxembourg, où ils furent mis en liberté.

On fait remarquer que les désertions françaises sont extrêmement rares dans les deux corps français de la frontière. Elles sont annuellement inférieures à vingt. Depuis le 1er janvier 1904, on en compte neuf (y compris ces trois sujets du 150e) ; et encore, la plupart des déserteurs repentants réintègrent leurs corps après quelques mois de séjour à l'étranger.

Il n'en est pas de même dans les trois corps d'armée allemands de la frontière (14e, 15e et 16e), dans lesquels les désertions s'élèvent à une moyenne annuelle de près de douze cents.

EN BULGARIE

LE PRINCE FERDINAND

Sofia, 25 juin. — Le prince Ferdinand a appelé les ministres Petroff et Petkoff au château de Euxinograd et a tenu conseil avec eux. On assure qu'il se prépare à repartir pour une cure à l'étranger et qu'il désire avoir une troisième fois une entrevue avec le roi de Serbie, Pierre. Le prince serait accompagné, cette fois, de ses ministres, puisque la dernière fois M. Pachitch assistait le roi Pierre.

EN ITALIE

Rome, 25 juin. — La *Capitale*, journal gouvernemental et même officieux, fait ressortir que les fractions socialiste et républicaine de la Chambre, par l'organe de quelques-uns de leurs plus notables membres, MM. Colajanni, Bissolati, del Balzo, ont déclaré, au cours de la discussion du budget de la guerre, que, en cas d'agression étrangère, chacun d'entre eux prendrait les armes pour défendre la patrie commune.

Cette déclaration a été faite avec la plus grande netteté par M. Bissolati dans un discours où, pourtant, il critiquait vivement l'administration militaire et annonçait même qu'il ne voterait pas le budget de la guerre, dont le contrôle lui paraissait insuffisant et les dépenses mal réparties par les autorités compétentes. Toutefois, l'orateur socialiste n'en dit pas moins en propres termes : « Les socialistes italiens, en présence d'une menace d'invasion étrangère, donneraient, comme tous les autres citoyens, tout leur sang pour la défense et le salut du sol national. »

La *Capitale* ajoute cette réflexion : « On fera bien de retenir cette déclaration tant en Italie qu'à l'étranger ; il est bon qu'au delà de nos frontières on sache ce que l'Italie, en cas de danger pressant, est résolue à faire et est capable de faire. »

A LA MÉMOIRE DE MENOTTI-GARIBALDI

Rome, 25 juin. — Ce matin, au Capitole, en présence de la délégation des autorités civiles et militaires et des représentants de la colonie française et de la ligue franco-italienne, a eu lieu une cérémonie de M. Menotti Garibaldi.

M. Baccelli, ancien ministre, a prononcé un discours.

UN SCANDALE

Rome, 25 juin. — Le *Giornale d'Italia* dit qu'à la suite d'une enquête sur l'administration des téléphones, l'autorité judiciaire a lancé une ordonnance contre le baron Tossizza, président du conseil d'administration de la Société italienne des téléphones, résidant à Paris, et contre l'ingénieur, M. Cologro, directeur général. L'agent Pinchetti, ancien directeur général et l'ingénieur Ortenzi, secrétaire général de la société.

M. Tossizza sera interrogé, ajoute le *Giornale d'Italia*, par une commission rogatoire, qu'on a envoyée à l'ambassade d'Italie à Paris.

EN RUSSIE

LE GOUVERNEUR DE LA FINLANDE

Berlin, 25 juin. — Suivant le correspondant de Saint-Pétersbourg du *Berliner Tageblatt*, il est très probable que le comte Ignatieff, membre du conseil de l'empire et ancien gouverneur général de Kieff et Birkoutsk sera nommé gouverneur de la Finlande.

FAITS DIVERS

Courrier arrêté par des Brigands

Palerme, 25 juin. — Le courrier postal qui fait le service de Piana dei Greci à Palerme a été arrêté hier par des bandits. La voiture arrivait tout près du parc lorsque, tout à coup, surgirent sur la route quatre brigands armés de carabines.

Deux d'entre eux mirent en joue le cocher, tandis que les deux autres arrêtaient les chevaux. Dès que le véhicule fut arrêté, les voyageurs, qui étaient au nombre de huit, reçurent l'ordre de descendre.

Tous descendirent, à l'exception d'un soldat nommé Lupo Fram, et d'un certain Joseph Carnesi. Les bandits tirèrent sur eux et les blessèrent ; les autres se couchèrent sur le sol et les bandits purent alors fouiller dans la voiture et emporter tous les objets de valeur qu'ils trouvèrent. Enfin ils disparurent, après avoir, durant un moment, tenu en joue les voyageurs qu'ils venaient de dépouiller.

Saint-Jean tragique

Sidi-Bel-Abbès, 25 juin. — La population agricole de la région a pour habitude de célébrer beaucoup la fête de la Saint-Jean. Cette coutume a causé un épouvantable accident à Mercier-la-Combe.

Les frères Emile et Victor Dageorge, âgés de 31 et 25 ans, mécaniciens à la ferme Perret, après avoir bourré, hier soir, vers neuf heures, une boîte à essieu de poudre, y mirent le feu.

Quand l'explosion se produisit, la boîte en fonte éclata, blessant affreusement les deux frères et un de leurs camarades.

Les blessés ont été transportés sur une charrette à l'hôpital de Sidi-Bel-Abbès. L'aîné des frères Dageorge expira chemin faisant. Son frère est dans un état désespéré.

Déraillement sur l'Est

Paris, 25 juin. — Vers 8 heures, ce matin, au cours d'une manœuvre en gare de Chelles, deux wagons ont déraillé obstruant la voie descendante. Aucun accident de personnes ne s'est produit.

Les dégâts matériels sont assez importants. Du fait de l'accident, le service des trains de banlieue sur la ligne de Strasbourg, a été arrêté pendant plus d'une heure et demie. Les trains de la grande ligne ont subi d'importants retards et à 10 heures, le train de Francfort qui arrive ordinairement vers 9 heures, n'était pas encore entré en gare de l'Est.

Une Catastrophe

Saint-Pétersbourg, 25 juin. — Un télégramme de Rostow-sur-le-Don signale une terrible catastrophe qui s'est produite sur la rivière de Khopra, près de la station de Zotova. Le fond vermoulu d'un bac qui transportait 250 personnes, pour la plupart des femmes et des enfants, s'est effondré sous le poids des passagers, dont beaucoup ont été entraînés sous la roue d'un moulin où ils ont été broyés, tandis que d'autres ont été noyés dans les tourbillons de la rivière. On a retiré déjà soixante cadavres. Une centaine de personnes ont disparu. Les victimes étaient en majorité des pèlerins des villages voisins.

Ecrasées par un Train

Flers, 25 juin. — Ce matin, à 11 h. 30, à Domfront, Mme Louveau, ses deux filles et Mlle Jouvet, de Paris, se rendaient en voiture dans une localité voisine ; au passage à niveau du pont de Caen à Domfront, le cheval s'est emballé et est passé par dessus la *barrière, qui était fermée*.

Le train est passé presque aussitôt ; Mlle Jouvet a été coupée en deux. Mme Louveau a été écrasée ; les deux jeunes filles ont été très grièvement blessées ; le cheval a été réduit en bouillie.

Echos et Nouvelles

Le comte Goluchowsky, ministre des affaires étrangères, partira, le 28 juin, pour Vittel et passera par Paris. Il va passer à Vittel la saison de plusieurs semaines qu'il a coutume de faire chaque année.

Le *Héraid* publie une dépêche de Rio-de-Janeiro, disant que les Indiens ont razzié deux villages du territoire d'Acre, tuant cinquante habitants.

Le ministre de la guerre présidera demain matin, à Versailles, le banquet annuel commémoratif de l'anniversaire de la naissance du général Hoche.

Le bateau *la Vendée*, arrivé à la Rochelle, venant des Sables-d'Olonne, a perdu en cours de route le matelot Louis Renaud, qui s'est noyé en mer.

Suivant une dépêche de Rio-de-Janeiro au *Hérald*, un transport péruvien a sombré sur l'Amazone. L'officier commandant les troupes et 22 soldats ont péri.

L'Allemagne a approuvé un decret du khédive annexé à la convention anglo-française en ce qui concerne la dette publique égyptienne.

Le *Courrier d'Haiphong* annonce qu'à Saigon, le choléra s'est déclaré à bord du cuirassé *Guydon*, de retour du Tonkin ; on signale du reste des cas dans les provinces du Tonkin.

En poursuivant les fouilles à Tunis, on a retrouvé un des monuments les plus importants de la Cité romaine, le théâtre où Apulée fit des conférences et qui fut construit au début du second siècle.

Vendredi a eu lieu à Solferino (San-Martino), la commémoration de la bataille de 1859 et l'inauguration du monument élevé à la mémoire des soldats tombés au champ d'honneur.

SPORT

LE TURF

Paris, 25 juin.

Courses à Saint-Cloud

PRIX DE BURES, 3 ans. — 2,000 mètres. — 1. Brême (Doux), à M. J. Lieux ; 2. Day-Dream (Bellouard), à M. A. Abeille.

PRIX DU GIR, 4,000 fr. — 2,800 mètres. — 1. Romanof (Bellhouse), à M. E. Vieil-Picard. — (Walk-Over).

PRIX DU BOIS-DARCY, 8,000 francs, 2,400 mètres. — 1. Loriot (J. Lane), à M. B. Lepaute ; 2. Marsan (Parfrement), à M. F. Schenkel ; 3. Marigold (J. Rausch), à M. W.-K. Vanderbilt.

PRIX DU BELVÉDÈRE, 2,000 francs, 1,500 mètres. — 1. Ramageur (N. Turner), à M. Clado ; 2. Séraona (A. Carter), à M. A. Watkins.

PRIX DE LA COUDRAYE, 5,000 francs, 2,000 mètres. — 1. La Boulangère (Beilhouse), à M. W. Flatman ; 2. Alkestys (E. Crickmère), à M. Jean Stern ; 3. Iota (G. Bartholomew), au comte d'Harcourt.

PRIX DE LA CERISAIE, 4,000 francs, 1,500 mètres. — 1. French-Fox (N. Turner), à M. E. Leig ; 2. Kirizel (O. Conner), au baron E. Léonino ; 3. Beaurepaire (Doux), à M. J. Lieux.

TIRAGES FINANCIERS

Ville de Paris 1899

Paris, 25 juin. — Ce matin, à 10 heures, a eu lieu, aux Magasins de la Ville de Paris, un tirage intéressant les obligations de l'emprunt municipal de 1899.

Le tirage a extrait de la roue trente-trois numéros ayant droit, d'après leur ordre de sortie aux lots ci-après :

Le numéro 20.017 est remboursé par la somme de 100,000 francs.

Les numéros 193,193 et 65,522 sont remboursés par la somme de 10,000 francs.

Les trente numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

268.965	348.750	250.148	288.544	26.389
59.146	204.393	251.608	195.151	67.829
163.988	13.489	217.034	336.252	198.539
326.645	347.346	363.210	123.436	283.127
322.001	246.307	131.376	173.816	306.443
260.183	193.460	102.649	335.053	337.245

BOURSES ET MARCHÉS

BOURSE DE PARIS DU 25 JUIN

AU COMPTANT

3 0/0		97 72	Midi		449 »
3 0/0 Amortis.		98 60	Orléans		»» »
3 0/0 nouveau		»» »	Orléans		459 »
Dette tunisien.		475 50	Nord		459 75
Anglais consol.		90 30	Lyon fusion		452 »
Ville Paris	1865	555 »	Ouest		444 »
—	1862	441 75	Est		450 »
—	1871	412 »	Bone Gheima		443 »
—	1/4 1872	107 75	Est-Algérien		»» »
—	1875	559 50	Ouest-Algérien		402 »
—	1876	562 »	Saragosse		377 »
—	1/4 1876	»» »	Nord-Espagne		333 »
—	1892	372 »	Lombard anc		346 50
—	1898	413 »	Portugais		382 »
Foncières	1876	504 50	Suez 5 0/0		628 25
—	1883	444 50	Panama 5 0/0		56 25
—	1885	471 50	— lots		127 50
Communal	1879	474 »	Banq. Val. in		»» »»
—	1880	501 50			

A TERME

3 0/0	97 80	Banq. Afri. Sud		»» »»
3 0/0 Amortiss.	»» »»	Banq imp antr		»» »»
3 0/0 nouveau	»» »»	Banq ottomane		»» »»
Egypte unifiée	105 75	Nord		1757 »
Italie 5 0/0	104 35	Orléans		1413 »
Espag 4 0/0 ext	87 82	Midi		1165 »
Portugal 3 0/0	62 25	Paris-Lyon-M		1345 »
Russie 1891	75 60	Méridionaux		727 »
Hongrie 4 0/0	101 70	Autrichiennes		»» »»
Autrich 4 0/0 or	104 72	Lombardes		»» »»
Turc 4 0/0	86 »	Saragosse		282 »
Banq d. France	3360 »	Nord-Espagne		164 »
Crédit foncier	688 »	Portugais		»» »»
Comptoir d'Es	602 »	Suez		»» »»
Banq. de Paris	1156 »	Panama		»» »»
Crédit lyonnais	1121 »	Gaz de Paris		735 »
Société générale	624 »	Rio-Tinto		1316 »

Valeurs industrielles — Actions

Canal m. Suez (p.)	1850 »	A. Et. Richer		1559 »
— Soc. c.	3098 »	Carnaux		1049 »
Forg. Ac. N. et Est	1676 »	Albi		»» »»
Aciéries de France	480 »	Mines Loire		242 »
Etab. Grosdi-Bach	155 »	Sosnovice		1495 »

Changes : Barcelone, 38 75 ; Rio, 12 03 ; Buenos-Ayres, 127 25.

BULLETIN FINANCIER

(Par dépêche)

Paris, 25 juin. — Après une semaine de hausse, il s'est produit dans cette dernière séance quelques réalisations qui n'ont pas permis de conserver les plus hauts cours acquis.

Notre 3 0/0 revient à 97 80 ; l'amortissable se cote à 98 72 ; le Comptoir national d'escompte est à 602 ; le Crédit Foncier à 688 ; le Crédit lyonnais à 1,121.

Parmi nos Chemins, le Lyon cote 1,315, le Nord à 1,753 et l'Orléans à 1,413.

Le Suez finit à 4,174.

L'Extérieure revient à 87 82, l'Italien à 104 30, le Portugais à 62 25, le Russe consolidé clôture à 92 20. Le 3 0/0 1894 à 75 40 et le 3 0/0 1894 à 83. Le Turc reste à 86 et la banque ottomane à 588.

MARCHE DE PARIS

du 25 juin

	BLES 100 kilos	SEIGLES 100 kilos	AVOINES 100 kilos	FARINES 100 kilo
Courant	20 50	14 50	13 10	27 25
Prochain	20 20	14 »	13 35	27 50

	COLZA 100 kilos	ALCOOLS 100 kilos	SUCRES 100 kilos	LIN 100 kilos
Courant	47 75	41 75	27 37	42 25
Prochain	47 75	41 50	27 62	42 50

BOURSE DE TOULOUSE

Toulouse, 25 juin.

Fonds d'Etat Français : 3 0/0 Nominatif 97 67 — 3 0/0 Porteur, 97 65. — 3 0/0 Amortissable 98 50. — 3 0/0 1902 porteur, »» ». — Obligation Tunisienne 3 0/0, 474 »». — Tonkin 2 1/2 0/0 79 85.

Valeurs diverses. — Est, 890 ». — P.-L.-Méd., 1315. — Nord, 1755. — Midi, 1160 ». — Orléans, 1415 ». — Ouest, 855. — Saragosse, 281 ». — Nord-Espagne, 165 ». — Gaz jouissance, »».

Obligations diverses — Ville de Toulouse (500) 1899, 490 50. — Moulin du Bazacle 4 0/0, 315 ». — ». — Ville de Paris 1855, 551 ». — Ville de Paris 1869, 449 ». — Ville de Paris 1894-1896, 370 ». V. de Paris 1898, 412. — Départ. de la Hte-Garonne, 465. — Communales 1879, 474 50. — Communales 1880, 505 25. — Commun. 1891, 389 50 — Foncières 1879, 505 ». — Foncières 1895, 467

PARIS-MONTPELLIER

Réclame du Lundi 27 et Mardi 28 Juin

1° EXTRAORDINAIRE 2000 chemises zephyr anglais toutes tailles et nuances nouvelles, valeur 3 45, sacrifiés 1 95.

2° UNIQUE 5.000 paires chaussettes coton qualité extra rayures fantaisies, valeur 0 95, sacrifiées 0 55.

3° UN LOT IMPORTANT Gilets coutil, dispositions variées, toutes tailles, valeur 3 50, sacrifiés 1 95.

4° A SAISIR Déjeuners et tasses porcelaine, affaire unique sacrifiés, le déjeuner 0 10 ; les deux tasses pour 0 15.

5° EXCEPTIONNEL Services de table, porcelaine décorée, 74 pièces, sacrifiés le service, 29 90. Le même, filet or, 35.

En raison de l'encombrement de notre service de livraison, occasionné par notre vente réclame, nous informons notre clientèle que les livraisons se feront au fur et à mesure du possible, sans engagement à heure fixe.

DEPECHES DU MATIN

Les Millions des Chartreux

Paris, 24 juin.

M. Bonnevay. — Mais la preuve n'est pas admise en matière correctionnelle.

M. Vervoort. — Il y avait une autre instruction ouverte où la preuve pouvait être faite.

M. Rudelle. — Comment saviez-vous qu'il y avait une autre instruction ouverte à la requête d'Edgar Combes ?

M. Vervoort. — J'ai été appelé chez le juge d'instruction comme témoin.

M. Bonnevay. — Qu'avez-vous dit à M. Besson de vos relations avec M. Edgar Combes ?

M. Vervoort. — J'affirme n'avoir pas parlé de M. Edgar Combes. Quant à mes relations avec M. le secrétaire général, je les ai expliquées en raison de mes fonctions de directeur d'un journal ministériel, *le Soir*.

M. Vogeli. — Comment avez-vous pris l'affaire de l'article de M. Besson, dans *le Petit Dauphinois*, pour une affaire à vous personnelle, puisque vous n'étiez pas cité ?

M. Vervoort. — Il parlait du boulevard Haussmann. Mais vous savez que nous avons vaincu. Il faut absolument lui répondre. »

M. Bonnevay. — Pour l'affaire du cercle National, ne vous êtes vous pas entremis pour faire lever certaines difficultés et dans quelles conditions ?

M. Vervoort. — L'affaire est étrangère aux faits qui m'amènent ici.

M. Bonnevay. — La question ne peut vous gêner. Elle est importante pour M. Ed. Combes et pour vous.

M. Vervoort. — Je n'ai pas parlé à M. Ed. Combes du Cercle national sous forme d'affaire. Je me souviens de lui avoir rappelé que le Cercle colonial avait eu une autorisation et que le Cercle national en désirait une.

M. Bonnevay — Devant les administrateurs de ce cercle, avez-vous fait allusion à votre crédit auprès de M. Ed. Combes.

M. Vervoort. — Jamais !

M. Bonnevay. — Aucune somme n'a-t-elle été versée pour l'autorisation ?

M. Vervoort — Jamais. L'autorisation était accordée depuis longtemps.

Le président. — Vous connaissez M. Bernardin. N'y a-t-il pas eu une somme d'argent demandée par vous en vue de l'autorisation à obtenir ?

M. Vervoort. — Non, jamais.

Le président. — N'y a-t-il pas eu un traité entre M. Bernardin et vous ?

M. Vervoort. — Oui ; le voici.

M. Rudelle. — Vous ne l'avez jam

CHRONIQUE RÉGIONALE

MONTPELLIER

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Nos amis ont entièrement approuvé nos chroniques électorales. Nous avions eu, au début de la campagne, un moment d'appréhension Puisque nous n'avions pas de candidats représentant notre parti progressiste, il paraissait naturel que nous acceptions la candidature du radical dont les opinions semblaient se rapprocher le plus des nôtres.

Cette attitude nous a été rendue impossible en raison de la personnalité de M. Augé. Ce politicien était absolument inacceptable. Il a mis son crédit politique au service des fraudeurs de scrutin de tout le département. Ce grief seul suffisait. Nous sommes trop respectueux du suffrage universel pour transiger sur ce point capital. Si la volonté populaire ne peut librement s'exprimer c'est la fin de la démocratie, c'est la ruine de la République. Les procédés anti-républicains de M. Augé nous dictaient notre devoir. Nous avons combattu sans relâche le député de la deuxième circonscription de Béziers.

Tant que M. Augé et ses amis dirigeront le parti radical-progressiste. tout rapprochement demeurera impossible entre ce parti et le nôtre. Cependant, dans d'autres départements de l'Ouest et du Nord, ce rapprochement s'est effectué et a donné de bons résultats Dans l'Hérault et principalement à Montpellier, il existe des personnalités importantes du monde radical qui déplorent l'état de choses actuel et qui préfèrent une coalition avec les républicains progressistes à la dangereuse alliance avec les collectivistes.

Lorsque ces hommes politiques auront modifié les pratiques ordinaires de leur groupe, lorsque l'esprit de liberté se sera substitué, dans leur parti, à l'esprit de secte, on pourra s'entendre. Jusqu'à ce moment nous n'hésiterons pas, comme dans l'élection sénatoriale actuelle, a passer par dessus la tête de ceux qui ont l'air d'être nos voisins politiques, pour apporter notre concours aux hommes plus avancés.

Ce n'est pas notre faute. Nous préférons ceux qui nous offrent la main à ceux qui nous tendent le poing.

LA RÉUNION

La réunion d'hier soir, tenue à la salle des Concerts a été tumultueuse principalement pour Augé qui a été hué et sifflé par une grande partie de l'assistance. De cette rencontre le *sympathique* député, est sorti avec un peu moins de chances d'arriver au siège convoité.

Donc à 9 heures, exactement, la salle étant garnie de toutes parts, M. Briol, maire de Montpellier, s'avance au bureau, déplie des papiers et lit un discours dans lequel il souhaite la bienvenue aux délégués fait l'éloge de Galtier et dit que quelque soit le résultat on pourra toujours crier « vive la République ! »

Il engage ensuite l'Assemblée à constituer son bureau. Et le tapage de commencer. Quand dans un passage parvient à comprendre le nom du citoyen qu'on veut désigner.

On croit comprendre que c'est le député Bénézech qu'on réclame et celui-ci s'avance du bureau pour prendre place. Le tapage est alors à son comble. On crie, on vocifère pendant un quart d'heure, si bien que Bénézech quitte le bureau qui reste sans personne.

Le maire de Montpellier, de guerre lasse, s'installe à nouveau au bureau, mais on hurle de plus belle et on entend hou ! hou ! on se livre alors à une épreuve douteuse à mains levées et M. Briol en profite pour garder la présidence ce qu'il regretta bien un peu après car il sortit fourbu de son poste.

On nomme ensuite deux assesseurs, le député Bénézech et Laissac, qui s'installent au milieu d'un charivari épouvantable. Puis le citoyen Casamia, délégué de Capestang est désigné comme secrétaire.

Le bureau constitué plus ou moins au gré de l'assemblée, M. Briol fait savoir que, ainsi qu'il a été fait précédemment, la parole sera accordée pendant 15 minutes seulement à chaque candidat lesquels seront appelés à parler par voie de tirage au sort.

Discours d'Audouard

Le premier désigné est le citoyen Audouard, qui s'intitule républicain socialiste, partisan de la réforme humanitaire et sociale. Il déclare qu'il s'en tiendra à son programme qu'il a adressé à tous les délégués. Il est relieur et non orateur et il s'apprête à lire son discours que, dit-il, il a *cubé* en vers.

A la première strophe, l'auditoire s'esclaffe ; c'est la partie récréative qui, d'ailleurs, ne dure pas longtemps, car devant le tapage déchaîné dans la salle, l'orateur est obligé de rengaîner son *cubage* de vers et aussi sans doute sa candidature.

Discours de Bouliech

C'est ensuite au tour de Bouliech qui, d'une voix absolument éteinte, rappelle le souvenir de Galtier prématurément ravi. L'orateur déclare qu'il n'a jamais failli à son devoir de républicain et préconise la marche en avant. Pour lui, il a tout fait pour la République sans jamais rien demander à celle-ci, sacrifiant tout, ne voulant rien pour lui-même.

M. Bouliech termine en disant qu'il a confiance dans le vote des délégués. D'ailleurs, ajoute-t-il, quelle que soit la décision, il restera toujours attaché à la République. Tel il a été, tel il sera.

Discours d'Augé

C'est le moment du charivari. A peine le *sympathique*, qui porte sur les yeux des lunettes à verre bleuâtre, ouvre-t-il la bouche, que les interpellations se croisent et couvrent sa voix « Otez donc les mains des poches lui crie-t-on ».

Le député Bénézech, après bien des efforts pour se faire entendre, prie les délégués de laisser parler l'orateur, tous les candidats étant républicains.

Mais Augé est toujours conspué et interrompu. Cela dure pendant un quart d'heure. Puis, voulant faire le fanfaron, la « vague humanité » qu'est le député de Béziers, déclare que lui et ses amis en ont bien vu d'autres et qu'ils sauront bien se défendre.

— « Insolent ! Insolent ! crie-t-on de toutes parts.

Augé déclare alors qu'il lui importe peu de parler, car demain le suffrage universel parlera. D'ailleurs, dit-il, j'avais été avisé qu'une cabale serait montée contre moi pour m'empêcher de parler.....

Que l'orateur retire ses paroles, il s'expliquera ensuite, dit quelqu'un.

Devant les colloques qui se produisent, le président déclare que les candidats doivent s'en tenir à l'exposé de leur programme et ne doivent pas rentrer dans des considérations à perte de vue.

Augé veut continuer son discours, mais le bruit recommence. Un délégué escalade la tribune, on le fait descendre. Et le tapage dure ainsi près de demie heure, sans que le président qui n'était pas même muni d'une sonnette puisse rétablir le silence, si bien qu'on est à deux doigts de lever la séance.

Il ne faut pas, dit le citoyen Bénézech, que l'on dise que les républicains de l'Hérault ont empêché une réunion de républicains d'avoir lieu.

Après dix minutes de vacarme de plus, l'orateur peut parler. Il dit que ses amis l'ont engagé à poser sa candidature et que ce ne sont pas trente ou quarante délégués qui empêcheront l'élection. D'ailleurs, tous les candidats qui se présentent, dit-il, sont ses amis.

Le programme ! crie-t-on dans la salle.

Mais Augé n'entend pas et continue en s'étendant longuement sur la vie de Galtier. Lui, il donnera à la République ce qui lui reste de force et d'énergie (ce sera peu de chose). Comme il dit cela sur un ton solennel, en levant la main, une personne lui crie : « C'est la messe ça ! »

Le député de la 2e de Béziers, dit encore qu'il a scruté sa conscience et s'est demandé, quoiqu'on ait pu écrire, ce qu'il a bien pu faire de blâmable. Il parle de son passé politique et de deux actes qu'il a accomplis.

En 1889 et 1890, en pleine apothéose du boulangisme, il se présenta courageusement au Conseil général, à Capestang contre le redoutable Fournié. Depuis, ajoute-t-il, ai-je failli !

— Oui ! oui ! crie-t-on.

— Qu'il se lève le canton de Capestang ! déclare Augé, mais à ce moment le délégué Grand de cette commune, escalade la tribune et veut répondre On le fait descendre, et on l'empêche de parler mais il remonte à nouveau, cependant qu'Augé ne paraît guère à l'aise.

Le président déclare à l'orateur, qui est là depuis une heure, qu'il n'a plus que dix minutes à parler.

Augé reprend son discours, mais comme il répète à peu près ce qu'il a déjà dit on lui crie : « Parlez de l'escamotage de Florensac » (applaudissements).

Quand je suis arrivé à la députation : (Restez-y) j'ai été l'adversaire du ministère Méline. Puis, quand ce ministère a été mis à bas, j'ai soutenu le ministère Waldeck que j'ai même sauvé... (l'arrondissement de Lodève ne vous veut pas ! crie-t-on).

Comme le président menace l'orateur de lui enlever la parole s'il n'abrège pas, celui-ci se plaint qu'il n'a pu prononcer une phrase sans qu'elle soit hachée par des interruptions. Il parle alors de la loi de 2 ans, des reformes ouvrières, de la suppression des octrois qu'il aidera à faire aboutir.

— Le vinage, lui crie-t-on

Augé veut s'expliquer là-dessus mais il y a une heure et demie qu'il est là et le président le met dans l'obligation de conclure.

Au milieu des cris et des huées Augé cherchera toujours au-devant de la République et continuera à soutenir les intérêts des viticulteurs.

Ouf ! le *sympathique* a fini. Sa prose et la chaleur aidant tout le monde ruisselle de sueur. On est en nage.

Discours de Razimbaud

Le député de St-Pons déclare tout d'abord qu'il lutte depuis 40 ans pour la République.

Il continue son discours au milieu du bruit que font quelques partisans d'Augé, mais au lieu de s'arrêter comme celui-ci, l'orateur continue son discours, bondissant sur place pour arriver à mieux se faire entendre.

Malheureusement le vacarme est tel qu'il est difficile d'entendre les paroles prononcées par le député de St-Pons. Nous l'entendons seulement déclarer, qu'en ce qui concerne la viticulture, il n'a pas fait de propositions dans le but de jeter de la poudre aux yeux, mais il a fait ce qu'il devait faire.

M. Razimbaud n'est pas interminable comme Toussaint Augé dit Justin et il conclut en ces termes :

Demain vous ferez ce que vous voudrez, mais quoiqu'il advienne, je resterai toujours confiant en l'avenir de la République.

Discours de Barberat

C'est le candidat socialiste qui clôt la série des discours.

Je suis fier, dit Barberat, d'être le porte-drapeau du parti prolétarien et j'apporte à tous le salut fraternel.

Quoique adversaire irréductible du Sénat, il n'en a pas moins accepté d'être candidat, d'abord par devoir et ensuite parce que c'était une occasion de mettre deux Républiques en présence: celle des ouvriers et celle de la bourgeoisie.

Après avoir parlé de l'exploitation capitaliste et autres théories cent fois développées, le citoyen Barberat demande que le département de l'Hérault soit le premier à ouvrir les portes du sénat à un travailleur.

Il termine au cri de vive la République sociale.

Rapidement, au cri de vive la République ! répété par les délégués, le président Briol s'empresse de lever la séance, cependant que les socialistes entonnent l'*Internationale*.

Il était alors 11 heures 1/4 et nous nous sommes tous hâtés d'aller au dehors où l'on pouvait enfin respirer un peu.

Les opérations

Le nombre des délégués qui prendront part au vote est de 867.

Il y aura quatre sections de vote installées à la préfecture, salle aux colonnes.

Dans la première section voteront par lettre alphabétique, les délégués dont les noms vont de A et B.

Dans la deuxième section, les délégués de la lettre C à la lettre F.

Dans la 3e section, les délégués de la lettre G à la lettre O inclusivemet.

Dans la 4e section, les délégués de la lettre P à la lettre Z.

Pour les délégués. — Afin de faciliter le payement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués sénatoriaux, M. le trésorier payeur général a bien voulu, sur le désir manifesté par M. le Préfet prendre les dispositions nécessaires pour l'installation de trois caisses dans les locaux de la Préfecture.

Ces caisses seront ouvertes immédiatement après la clôture des opérations.

La journée de 16 heures. — Si M. l'adjoint Lavagne a pris ses informations à bonne source, il a pu se rendre compte que les renseignements donnés dans notre journal au sujet des journées qu'accomplissent les agents étaient exacts.

Notre note a amené un progrès sensible et la journée est descendue de 18 à 16 heures ainsi qu'on va le voir.

Au rapport de vendredi matin, après avoir passé la nuit, les agents ayant accompli ce service apprirent avec stupéfaction qu'ils étaient de balayage général, ce qui veut dire, pour les profanes qui l'ignorent, qu'après 12 heures de service de nuit, au lieu d'aller prendre un repos bien mérité, les agents doivent suivre un tomberau, chargé de l'enlèvement des ordures, jusqu'à 10 ou 11 heures, ce qui fait bien 16 h. de service ininterrompu.

Notre première note a fait abolir la journée de 18 heures qui a été ramenée à 16. Espérons que celle-ci la fera encore descendre de deux heures. Une troisième, enfin, rétablira la journée normale.

Il serait bon, d'ailleurs, de ménager les forces de nos agents afin qu'ils puissent prévenir, si possible, les cambriolages dont nos adjoints sont parfois les premières et les plus intéressantes victimes.

Aussi ces temps derniers la police a eu pas mal de besogne pour rechercher les objets, bijoux, tableaux, etc., etc., dérobés par des *malfaiteurs* dans une villa, dont le cambriolage n'a pas eté ébruité.

Brevet élémentaire. — Les dernières épreuves orales ont eu lieu hier au lycée de jeunes filles pour la 2e série des candidates admises à y être examinées.

Ont été définitivement reçues :

Mlles Drouet, Ducasse, Ducros, Dumont, Dumur, Dussol, Duthoit, Duviol, Espinasse, Esquilat, Esquillan.

Estève, Fabre, Fabreguettes, Fautrier, Fenouillet, Floutier, Fortuné, Fraisse, Frontier, Gaillard, Galabert, Galèpe, Gau, Gairaud, Gervais, Gilloux, Girard, Gleyses, Granier, de Grave, Grégoire Emilie, Grégoire Aurélie, Grenier, Griffoul, Guigand, Guiraud, Guitard, Guizard, Hinsky, Huc, Hugonnet, Illy, Jacob, Jammes Marie-Jeanne, Jammes Marie-Louise, Jaoul, Jeanjean, Jonis, Jourdan, de Juvénel.

Laborde Marthe, Laborde Elisabeth, Labroquère, Laffon, Laroque, Laurent, Lauret, Lefèvre, Libier, Ligneau, Loupias, Lanet

Marc, Marragou, Martin Madeleine, Martin Denise, Martin Rachel, Martin Rose, Martin Geneviève, Mary, Mas Marthe, Mas Valentine, Mezin, Molinier, Murat.

Nespoulous, Nicolas, Orsatelli, Paleirac, Pébernet, Pélissier, Picon, Pierre, Pons, Portanier, Pouget, Pugi, Pujol, Reynaud, Redin, Reynes, Ribeyrolles, Richard, Roubié, Roumieu, Rudin.

Vol d'une bicyclette. — M. André Babat, âgé de 16 ans, demeurant avenue de Toulouse, allait à bicyclette hier soir, vers une heure, rendre visite à un de ses amis, M. Quissac, demeurant sur la même avenue, près du pont du chemin de fer de l'Hérault. Sa visite terminée, M. Babat voulut reprendre sa machine qu'il avait laissée devant la porte, mais grande fut sa surprise de ne plus la trouver. Un filou qui le guettait sans doute, avait profité de son absence pour la lui enlever.

M. Estabes, commissaire de police, a ouvert une enquête.

M. Joseph [illegible] par une bicyclette. — nelier, demeurant rue Saint-Sépulcre, 9, passait vendredi, vers midi, sur le boulevard Auguste Comte, lorsque un bicycliste débouche du boulevard Jean-Jacques-Rousseau. M. Caverivière ne put se garer à temps et fut renversé par la machine dont la pédale lui laboura le mollet gauche.

Le bicycliste fut renversé, mais il se releva promptement et s'empressa de prendre la fuite sans porter secours à sa victime.

La blessure reçue par M. Caverivière ne présente pas de gravité.

M. Estabes, commissaire de police, a ouvert une enquête.

Corrida de Muerte. — Nous avons le plaisir d'informer les aficionados que la musique « l'Union Musicale » prêtera son concours à la corrida d'aujourd'hui et fera entendre les meilleurs morceaux de son répertoire qui est des plus variés.

Le bétail est dans le coral depuis hier matin et, toute la soirée une foule nombreuse n'a cessé de le visiter; de l'avis unanime, les toros fournis par la ganaderia de l'Audience sont d'une beauté remarquable, bien en formes, d'un poids supérieur ce qui ne les empêche pas d'être d'une agilité exceptionnelle; ils fourniront certainement une lidia sensationnelle. Les deux toros de Muerte ont surtout fait l'admiration des visiteurs.

Tout est donc combiné pour obtenir un très grand succès qui fera honneur à notre cité; nos coquettes arènes seront aujourd'hui le rendez-vous de tous les afficionados de Montpellier et de la région, qui ne manqueront pas d'assister à cette corrida de gala.

Afin d'éviter l'encombrement, l'ouverture des portes aura lieu à une heure et demie.

Nota. — La viande provenant des toros mis à mort, sera vendue au détail aux arènes à partir de lundi matin huit heures.

Note de la direction. — M. Pourquier, médecin-vétérinaire, chargé de visiter les taureaux, a déclaré qu'ils sont sains, puissants, vigoureux, agiles et très beaux de formes.

Société de tir du 122e régiment territorial d'infanterie. — Aujourd'hui dimanche séances de tir au Stand du Polygone (Esplanade), de 1 h. 30 à 4 heures de l'après-midi.

Le 17e grand concours annuel de tir devant commencer le jeudi 7 juillet prochain, le Conseil d'administration prie Messieurs les généreux bienfaiteurs de la Société de lui faire parvenir le plus tôt possible les prix qu'ils désirent offrir pour en permettre le classement.

La nomenclature des prix devant être affichée avant le concours.

Il est rappellé qu'il n'est pas nécessaire de faire partie d'une Société de tir pour pouvoir prendre part aux concours publics dans les trois armes fusil, revolver et carabine.

Les tramways. — La Cie des tramways à l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des fêtes de Castelnau le dernier départ de ce point se fera à minuit le dimanche 26 et à 11 h. 1/2 les lundi 27 et mardi 28. Des remorques seront mises à la disposition des voyageurs.

Convocation. — Le bureau de la Société départementale d'encouragement à l'agriculture de l'Hérault se réunira le mardi 28 juin, à 10 heures du matin au siège de la Société, 27 rue Maguelone.

Ordre du jour : Concours de Lodève.

Chez les agents du P.-L.-M. — Le Conseil d'administration et le Comité des fêtes, réunis le 21 courant, en assemblée, ont décidé que le tirage de la tombola organisée en vue des dernières fêtes de charité, aura lieu le mercredi 29 courant, à 8 heures 1/2 du soir, dans une salle qui sera ultérieurement désignée.

Nous répétons que cette tombola comporte 200 lots, et qu'il ne reste plus que quelques billets. Que ceux qui n'en ont pas en leur possession se pressent, car il n'y en aura pas pour satisfaire tout le monde.

A l'occasion du tirage de cette tombola, une petite fête de famille sera organisée, et si on en croit quelques indiscrétions, elle sera des plus agréables. Des gentes demoiselles de certains sociétaires, nous charmeront de leur délicieuse voix.

Du compte rendu fait par le trésorier-adjoint de la Société sur le produit des fêtes, il résulte qu'une somme assez rondelette sera versée dans la caisse de la Société, ce qui aidera à secourir les veuves et les orphelins.

Nous publions ci-dessous, la huitième et dernière liste des lots :

4 tablettes de chocolat Lactéo-Lombard, par M. Morin, agent général. — Un abonnement de trois mois au *Petit Méridional*, par l'administration. — Un parafeu, par M. le directeur du *Petit Méridional*. — 100 planches de timbres de Font-Segugne, par l'œuvre félibréenne de propagande par l'image. — Un abonnement d'un an à la *Vie Méridionale et Midi Mondain*. — 100 cartes de visite lithographiées, au nom du gagnant, par la maison Delord Boehm et Martial.

Musique militaire. — Programme d'aujourd'hui dimanche, au Peyrou, de 8 h. 1/2 à 9 h 1/2 du soir, par le 2e génie :

La Robertsau, allegro militaire (Sellenick). — Le Pré aux Clercs, ouverture (Hérold). — Carnaval, n° 4 de la suite d'orchestre (Guiraud). — Werther, fantaisie (Massenet). — Les Amourettes, valse (Gung'l).

De passage. — M. Tumpick Zaher, juge au tribunal civil du Caire ; M. Péchiney ingénieur des Salins, descendus à l'Hôtel de la Métropole.

Les pochards. — Le sieur Joseph Tournier, âgé de 29 ans, chanteur ambulant, après avoir pris un nombre illimité de consommations, arpentait hier matin les rues de la ville avec une assez grande difficulté. Les agents compatissants, le conduisirent à la geôle municipale.

Les chiens. — Vingt-deux chiens errants ont été capturés hier matin par le service d'équarissage. Ces animaux ne portaient ni le collier ni la médaille réglementaire.

Ventilateurs électr. 35 f. *Pouzol*, 15 Grand'Rue

Sur la ligne de Palavas. — Marche des trains sur la ligne de Montpellier à Palavas à partir du 19 juin.

Service de la semaine. — Départs de Montpellier (Esplanade). — Matin : 5 h. 25 — 6 h. 50 — 8 h. 20 — 10 h. — 11 h. 20. — Soir : 1 h. 40 — 3 h. — 4 h. 20 — 5 h. — 5 h. 40 — 6 h. 20 — 8 h. 20 — 9 h. 40 — 11 h.

Départs de Palavas — Matin : 5 h. 57 — 7 h. 24 — 8 h. 55 — 10 h. 36. — Soir : 12 h. 56 — 2 h. 16 — 3 h. 36 — 4 h. 56 — 5 h. 38 — 6 h. 16 — 6 h. 56 — 8 h. 56 — 10 h. 16 — 12 h. 15.

Service des Dimanches et Fêtes : Départs Matin : 6 h. 25 — 6 h. 50 — 8 h. 20 — 10 h. — 11 h. 20 — Soir : 1 h. — De 1 h. 20 à 6 h. 40, départs toutes les 20 minutes à l'heure, l'heure 20 minutes et l'heure 40 minutes — 6 h. 40 — 8 h. 20 — 9 h. — 9 h. 40 — 10 h. 20.

Départs de Palavas. — Matin : 5 h 57 — 7 h. 24 — 8 h. 55 — 10 h. 35. — Soir : 12 h. 55 — 1 h. 35 — de 1 h. 35 à 4 h. 55 départs toutes les 20 minutes à l'heure 15 minutes, l'heure 35 minutes et l'heure 55 minutes, 4 h. 55 — 5 h. 15 — 5 h. 35 — 5 h. 55 — 6 h. 15 — 6 h. 35 — 6 h. 55 — 8 h. 15 — 8 h. 55 — 9 h. 35 — 10 h. 15 — 12 h. 15.

Nota. — Les trains qui partent de Montpellier à 5 h. du soir et celui qui part de Palavas à 4 h. 56 ne sont mis en marche dans la semaine que le jeudi seulement.

Les trains qui partent de Montpellier à 11 h, du soir et de Palavas à 10 h. 16 du soir n'ont lieu que du 2 juillet au 13 août.

Les trains qui partent de Palavas le dimanche à 5 h. 15, 5 h. 35, 5 h. 55, 6 h 15 et 6 h. 35 du soir de Palavas ne s'arrêtent pas à la rive droite.

FOLCHER

Boulevard Ledru-Rollin, 10, *Montpellier*

VOITURES DE DÉMÉNAGEMENTS

PALAVAS-LES-FLOTS

Au Casino Granier. — Aujourd'hui dimanche, Palavas va voir affluer la foule des promeneurs. Notre plage, si le temps est beau, présentera la plus grande animation car — on peut le dire dès à présent — la saison bat son plein. La plupart des châlets et villas sont loués et tous les soirs au Casino l'affluence est très considérable. Tout fait prévoir que la campagne sera fructueuse.

Le spectacle de ce soir convient particulièrement aux familles qui, le dimanche, fréquentent notre station. On jouera, en effet, *Le Contrôleur des wagons-lits* et l'œuvre de Bisson bien qu'excessivement drôle peut être entendue par tous.

Dans la journée concerts au kiosque de 2 h. 1/2 à 4 h. 1/2, de 4 h. à 6 h. et le soir, à 8 heures.

Les trains de la Cie de l'Hérault partiront de Montpellier toutes les 20 minutes.

Bulletin sanitaire. — Pour couper court aux bruits intéressés qu'on fait courir sur l'état sanitaire de Palavas, le maire de cette station nous adresse la communication suivante :

Les soussignés, docteurs en médecine, dont les familles habitent la station de bains de mer de Palavas-Montpellier depuis le mois de mai, ont l'honneur de certifier que l'état sanitaire est bon, ainsi que le déclarent les docteurs Rodet, Aubert, Saussol et Breton; il n'a existé aucune épidémie, il n'y a eu aucun cas de petite vérole.

Suivent les signatures.

LA PHLÉBITE

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embolie l'accident le plus terrible de la phlébite ? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résultent si souvent des phlébites anciennes ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'**Elixir de Virginie** qui rétablira la circulation et fera disparaître toute douleur. Le flacon : **4 fr. 50**, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

CETTE

A propos des chartreux. — Le général des Chartreux, Dom Michel est très connu à Cette où il a été curé de l'église Saint-Joseph. Il a un frère au chateau des Salins de Villeroy, employé comme gérant de la Société des Salins.

Nomination. — Nous apprenons que M. Ducousso, chef de gare du Midi à Cette, depuis six ans environ, vient d'être nommé en avancement à Toulouse au titre d'inspecteur principal du 2e arrondissement. Nos bien vives félicitations.

M. Ducousso laisse des regrets parmi tout le personnel dont il était très estimé.

M. Ducousso s'était créé de nombreuses sympathies au sein de notre population commerciale.

Il est remplacé par M. Contau, inspecteur d'exploitation à Toulouse. M. Contau, qui fait actuellement ses 28 jours en qualité d'officier de réserve, sort de l'école polytehnique. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Brevet élémentaire. — Parmi les séries examinées vendredi, nous relevons les noms de Mlles Almayrac, et Bancal, fille du sympathique professeur au Collège, toutes deux élèves des cours secondaires, reçues définitivement.

Également admise Mlle Suzanne Constant de notre ville. Nos félicitations.

Kursaal. — Aujourd'hui dimanche, à 2 heures, *en matinée, à tickets non valables, Le Songe d'une nuit d'été.*

Le soir à 8 h. 1/2, à tickets valables, *Les Saltimbanques* avec le concours des Ray and M'Carty.

BÉZIERS

Balayage. — L'administration municipale vient de faire afficher et publier un avis rappellant aux habitants qu'ils sont tenus de balayer et arroser deux fois par jour, matin et soir, au moment de l'ouverture des bouches d'eau, la portion de la voie publique dont le balayage est à leur charge.

Les heures d'ouverture dans chaque quartier de la ville, sont indiquées dans l'affiche.

Le maire invite ses concitoyens a se conformer strictement aux prescriptions rappelées, afin qu'en ces temps de fortes chaleurs la propreté de la ville soit parfaitement assurée. Dans le cas contraire, les habitants sont prévenus que des procès-verbaux seront dressés aux contrevenants.

Dispute et menaces. — Le nommé José Castan, 27 ans, sans domicile, se prit de querelle avant hier au soir, avec une fille qui l'avait racolé et à laquelle il avait remis un fr. 20. Celle-ci voulait l'expulser ; Castan sortit alors un long coutelas de sa ceinture et il l'en aurait peut-être frappée sans l'intervention de deux soldats qui le mirent en fuite. Il fut arrêté sur la place de la Citadelle par des agents de police.

BÉDARIEUX

Conseil municipal. *(Fin).* — La séance s'est continuée par l'expédition d'affaires courantes : avis favorable aux budgets présentés soit par les deux conseillers de Fabriques des paroisses St Alexandre et St-Louis, soit par le Conseil presbytéral de l'église réformée.

La commission des finances sera appelée, Jeudi prochain, à examiner le compte de gestion de M. le Maire pendant le dernier exercice, compte se soldant, sur 89.399 f 73 par un excédent *net* de recettes de 8,479.39

Les commissions compétentes auront encore à examiner la création d'une deuxième distribution postale demandée par Monsieur Amilhastre ; l'ouverture d'une place au faubourg St-Louis proposée par M. Mas l'établissement d'un marché aux chevaux, jugé utile par M. Paulin Fabre.

Et la séance est levée, séance presque familiale, sans incidents, où l'on sent que domine le souci d'une bonne administration et non la recherche d'une vaine réclame.

Mais beaucoup regretteront que la discussion reste aussi terne et aussi mesquine. Marius n'est plus là pour lever et l'*allargir*. Tant pis.

Le Conseil général gagnera ce que, de par le suffrage universel, notre Conseil municipal a sottement laissé perdre. Et ce sera bien fait !

FLORENSAC

La gestion Cauby. — Il paraît que nos Apaches sont très inquiets depuis la leçon exemplaire que leur a infligé le Suffrage Universel. Ils le seront bien plus encore le jour où un inspecteur des finances viendra se rendre compte de leur administration éphémère.

Deux points essentiels devront attirer l'attention de cet inspecteur : 1° Les dépenses supplémentaires que la commune a dû subir du fait des visées frauduleuses de l'huissier et de sa bande; 2° la gestion proprement dite de nos détrousseurs de scrutin.

Et d'abord que d'argent dépensé pour payer trois délégations et entretenir des centaines et des centaines de gendarmes pendant cinq périodes électorales consécutives ! Que d'argent par conséquent jeté pour ainsi dire à l'eau, tandis que les travailleurs auraient pu et dû en profiter ! Il est bon que le chiffre soit connu et il peut l'être.

En second lieu il ne sera pas peu intéressant de voir de près la manière dont nos vertueux Caubystes ont géré les fonds de l'atelier de charité et du bureau de bienfaisance. Cinq scrutins, cela coûte. Il a fallu aller à Paris, à Béziers, payer des amendes et des honoraires d'avocats, etc., etc.

Voilà donc le premier travail à faire; une fois opéré ce travail de vérifications dont les résultats réduiront au silence la meute désormais impuissante des blakboulés, on pourra se consacrer entièrement à l'amélioration des classes laborieuses.

SI VOUS VOULEZ GUÉRIR

de

LA SURDITE

d'une

MALADIE DE LA GORGE OU DU NEZ

Prenez pour exemples les milliers de guéris dont les témoignages sont exposés au Salon des Autographes de l'Institut de la Surdité, dont l'entrée est libre tous les jours.

Si vous habitez la proviuce, écrivez immédiatement au Directeur de l'Institut de la Surdité, des maladies de la gorge et du nez, 19, rue de la Pépinière, à Paris, qui vous enverra, *gratis et franco*, le journal « La Médecine des Sens » qui explique l'action de l'Audiphone invisible Bernard et expose clairement la méthode aurivoltaïque, pour la guérison des maladies des oreilles, du nez ou de la gorge.

Erreur de tactique

Ne pas prendre les pilules Pink de suite quand on a à combattre une maladie de l'estomac est une erreur de tactique, qui vous fait battre, c'est-à-dire souffrir. C'est ce qui est arrivé à Madame Chammoreau de Vierzon-village, qui, si elle eut commencé par où elle a fini, c'est-à-dire par prendre les pilules Pink, se serait évitée douze mois de souffrances pendant lesquels elle a pris un tas de remèdes qui lui on coûté fort cher et ne l'ont pas empêchée d'endurer de véritables tortures.

« Les maux de tête et les maux d'estomac m'ont rendu pendant une année la vie absolument insupportable écrit-elle. Aussi n'ai-je reculé devant aucune dépense pour me débarrasser de ces deux affections. Malheureusement tout cet argent a été dépensé en pure perte car aucun des nombreux traitements que j'ai suivis ne m'a à proprement parler guérie Quelques-uns m'ont bien soulagée pendant quelques jours mais ce fut tout. Je retombais toujours dans le même état, c'est-à-dire que sitôt mon repas terminé je commençais à étouffer, puis à avoir une sensation intolérable de brûlure au creux de l'estomac, j'avais des crises de battements de cœur une soif ardente et une sensation d'étouffement de manque d'air. Je buvais de grands verres d'eau pour calmer le feu que j'avais dans l'estomac, mais cette ardeur brulante reprenait plus vive au bout de quelques instants. J'avais des renvois acides et la bouche amère. Parfois, le soir je ne soufrais pas immédiatement après le diner, mais au milieu de la nuit j'étais réveillée par des crampes tellement fortes qu'il m'était impossible de retrouver le sommeil. Ces souffrances se sont perpétuées jusqu'au jour où sur le conseil d'une amie j'ai pris les pilules Pink qui venaient de la guérir d'une maladie d'estomac. Ces pilules m'ont fait énormément de bien, mes douleurs sont rapidement atténuées, elles ont bientôt disparu et je jouis actuellement d'excellentes digestions. »

Ne soyez pas esclave de votre estomac, sinon vous mènerez une vie insupportable. Purifiez votre sang, éliminez les résidus temps affaiblissent tous vos organes. Les pilules Pink purifient le sang, la rendent rouge et riche et fortifient tout l'organisme.

Les Pilules Pink

ne sont pas un purgatif mais un régénérateur du sang. Leur action est purifiante et tonique. Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et chez Gablin et Cie, pharmacien, 23, rue Ballu, Paris, trois francs cinquante la boîte, dix-sept francs cinquante les six boîtes franco. Elles guérissent l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, la faiblesse générale, le rhumatisme, la faiblesse nerveuse, les suites de surmenage et d'excès de tous genres. Elles facilitent la croissance et la formation, régularisent les époques et débarrassent des migraines, des névralgies, des étourdissements.

STATIONS

THERMALES et BALNÉAIRES

DU MIDI

PALAVAS-LES-FLOTS

Grand Casino Granier (Rive droite). — Théâtre. Opéra, opéra comique, opérette, grand orchestre. Salle de jeux. Tous les jours, représentation théâtrale et concert symphonique.

CETTE

Kursaal (direction Brunet). — Opéras comiques, traduction, opérettes. Tous les soirs, grande représentation. — Dimanches et fêtes, matinées. — Concerts symphoniques tous les jours, à 5 heures. — Restaurant de premier ordre. — Grande terrasse sur la mer. — Cercle des étrangers. — Salles de jeux. — Service à la carte et à prix fixe.



Exquise, tonique, digestive

La MEILLEURE des LIQUEURS

Un verre après chaque repas

BIBLIOGRAPHIE

Fille de Rois, *Illustrations de Jean DEDINA*, 1 volume in-16. — *Prix*: 3 fr. 50.

Voici un livre charmant, bien fait pour captiver l'attention féminine qui s'attache surtout à l'étude de son sexe.

Les personnages de *Fille de Rois* sont en effet deux femmes, deux jeunes filles, que Pierre Maël a su tirer de l'histoire pour les présenter sous le vrai jour de leur existence intime.

L'une est la dernière survivante, la dernière héritière d'un vieux nom et d'un vieux sang de Bretagne, le sang et le nom de Penthièvre ; l'autre est plus connue. Elle eut son heure de célébrité tumultueuse, à la faveur de la guerre civile et des troubles de la Fronde ; elle se nomme Louise de Bourbon, duchesse de Dombes et de Montpensier « la *Grande Demoiselle* ». Toutes les jeunes femmes, toutes les jeunes filles voudront connaître dans ses pittoresques détails, l'existence de la romanesque princesse. Elles lui accorderont parfois l'indulgération, le plus souvent la pitié et les larmes, car l'héroïne de la Bastille et du faubourg Saint-Antoine fut une femme et connut la douleur et l'amour.

DERNIÈRE HEURE

LES ARMENIENS

Constantinople, 25 juin.

Le Sultan a autorisé les Arméniens de Sassoum à résider à nouveau dans leurs montagnes, mais l'Iradée concède des avantages importants aux Arméniens qui s'établiront dans la plaine de Mouch.

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Saint-Pétersbourg, 25 juin.

Une bataille est imminente près de Lias-Yong, dont une partie des armées japonaises, ayant opéré leur jonction approche, venant de Va-Fan Gou. Les japonais forment rapidement des troupes spéciales composées de Coréens et de Kounqouses auxquels ils paient une forte solde.

50 FEUILLETON DU 26 JUIN

LA RACE

Tandis que Rose s'affaissait dans un fauteuil, frappée au cœur, il sortit en faisant claquer la porte; il descendit l'escalier comme un fou, et il marcha fiévreusement à travers les rues de la ville, pour se calmer par le mouvement. En lui grondait une colère féroce contre la jeune femme, et il avait du fuir pour ne pas céder au besoin de la battre qui venait de lui crisper les nerfs.

« Mais aussi, pensait-il, n'y a-t-il pas de quoi me pousser à bout ?... Alors que je me suis sacrifié pour elle; alors que, par mon sacrifice et mon travail, j'ai fait d'elle une créature choyée, heureuse, enviée, voilà comme elle m'en remercie : toujours pleurante, et m'obligeant à fuir mon intérieur ! » Venant s'ajouter à sa rancune, le mot inconsciemment cruel dont elle l'avait blessé, le soir même de son arrivée, traversa sa mémoire...

Fallait-il donc qu'après avoir tout fait pour elle, il n'en retirât que des déceptions imméritées ?... En cet instant, il lui en voulut surtout de ce que son attitude fût comme un blâme muet, continuel, de l'acte qui les avait expatriés.

Mais le grand air versait un calme sur sa fièvre et dissipait les pensées injustes. Il eut conscience de sa dureté. Lequel des deux avait raison ?... Il ne voulait pas le savoir, mais ce qu'il savait bien, c'est qu'il avait été brutal avec elle, et qu'il avait fait redoubler ses larmes. Et sa bonté naturelle le reprit, il voulut effacer le mal qu'il avait causé, et il revint à grands pas chez lui.

— Ah ! il n'eut pas à s'humilier ! A peine était-il entré qu'elle courait à lui, s'abattait sur son épaule, et y cachait sa jolie tête en disant :

— Pardon, pardon, Pierre !...

— Mais c'est moi qui ai besoin de ton pardon, pour ma méchanceté, protesta-t-il, tout ému de cette soumission.

— Non, non, ne dis pas cela ! fit-elle en le serrant convulsivement. Non, je te le défends.

Ils ne parlèrent pas davantage : la réconciliation s'acheva dans les baisers. Pierre se flatta que c'en était fini, cette fois, des scènes de ce genre. Hélas ! il en devait voir bien d'autres; et plus d'une fois encore, il devait être injuste et méchant.

On était arrivé au mois de septembre. Depuis quelque temps, Pierre ne trouvant plus assez d'intérêt aux feuilles locales, s'était mis à lire les journaux de France. Un matin, un titre en grosses lettres attira son attention :

Manœuvres du Nord-Est

Des manœuvres d'armée allaient, en effet, se dérouler dans cette région propice aux vastes évolutions de troupes. Ce titre arracha au jeune homme un tressaillement; cette pensée avait jailli : « Le régiment y sera. »

« Le » régiment, c'était le sien, et l'emploi instinctif de cet article lui révélait l'existence d'un lien l'attachant encore, sans qu'il s'en doutât... « Mais après tout, se dit-il, il n'est pas étonnant que je m'intéresse à des gens au milieu desquels *j'ai vécu sept mois.* »

Sous le couvert de cette ingénieuse excuse, il ne résista pas au désir de suivre par la pensée ses anciens camarades. Tout de suite, avec une impatience d'enfant, il acheta les cartes du théâtre d'opérations. Et, à partir de ce jour, ce lui fut une distraction qui, à mesure, devenait plus absorbante, d'accompagner, étape par étape, combat par combat, le régiment où il avait connu des sensations si particulières.

Rien ne pouvait être aussi pernicieux à son repos que de les raviver, ces sensations étouffées sous des cendres mal éteintes.

Sans vouloir comprendre le danger, Pierre suivit attentivement les évolutions des deux armées en présence. Suppléant à l'insuffisance des descriptions, son imagination lui montra les troupes dévalant le long des pentes, les déploiements immenses, l'artillerie tonnante couronnant les crêtes, les lignes minces d'infanterie crépitantes de feux, les ruées de cavaliers rapides.

A la lecture d'un important combat dont le reporter contait avec lyrisme le merveilleux coup d'œil, son cœur battit un peu ; il eut comme un regret de n'avoir pas vu cela, qu'il s'expliquait ainsi à lui-même : « Ma foi oui, c'est curieux : une pièce à grand spectacle. » Mais ce qui l'étonna davantage, ce fut de se surprendre, un instant plus tard, se réjouissant parce que son régiment avait enlevé avec brio une position difficile. L'esprit de corps, alors ?... Eh ! pourquoi non ? Il avait connu quelque chose comme cela, autrefois. Il se souvint. C'était à la présentation du drapeau. Il revoyait la scène dans ses moindres détails.

Le ciel était d'une nuance indéfinissable, comparable seulement à de la soie *gris-perle qui aurait eu des reflets roses.* Tout en haut, la nuance changeait, devenait vert d'eau à reflets gris, mais d'un vert très clair, impalpable, que l'œil devinait plutôt qu'il ne le voyait; et au zénith régnait le bleu, un bleu si pâle qui semblait un gris bleuté, très doux.

Là, devant le carré immense des baïonnettes, dans l'absolu silence et la parfaite immobilité, Pierre avait eu l'impression d'une force énorme, mais obéissante et calme, consciente et sûre d'elle-même, qui, sur un signe de son chef, s'ébranlerait et bondirait, puissante et déchaînée. Là, le même numéro se reproduisant au collet, puis à la coiffure de tous les soldats, lui avait fait comprendre la camaraderie de régiment; le même uniforme porté par tous les fantassins lui révélait la confraternité d'arme ; le même but donné aux efforts de tous créait la fraternité militaire... Là, il avait compris ce qu'est l'armée, gardien placé au seuil du pays, corps immense dont chaque soldat est une molécule, puissance formidable et terrible dont chaque combattant détient une part.

Et, durant un instant très court, il s'était senti fier d'être un atôme de ce grand corps.

... « Bah !... » Il se secoua, pour chasser ces pensées amollissantes et vaines. Il savait l'inhumaine signification de ces masses d'hommes réunies seulement pour tuer. Allait-il s'attendrir sur ce qu'il avait rejeté de sa vie comme un inutile fardeau ?...

Pour fuir l'envahissante obsession du souvenir, il laissa là journaux et cartes, il fit habiller Rose, et comme justement son après-midi se trouvait libre, ils s'embarquèrent pour Territet-Glion, et firent, par le petit funiculaire, l'ascension des rochers de Nayes.

L'admirable vue les charma, les menus incidents du voyage les amusèrent, et Pierre crut encore avoir remporté une victoire sur lui-même. Victoire bien précaire, cependant. Dès le lendemain matin, quand il tint son journal, il eut le courage de lire en entier la première page, mais il ne put l'achever, et, bien vite, il courut au compte rendu des manœuvres. Il fallait bien se tenir au courant de l'actualité !..

De nouveau, s'évoqua la vie de campagne. Longues marches écourtées et égayées par les chansons chantées à plein gosier, joie de la grand'halte, et joie plus grande encore d'arriver à l'étape, et l'amusante installation dans les granges, et le repos bienfaisant après les fatigues de la route. Vraiment, il avait aimé cette existence, avec son imprévu, sa nouveauté, sa gaieté : c'était la vraie vie du soldat, cela, la seule supportable, la seule normale.

... Tout de même, il y avait un temps de son existence militaire qui restait cher à sa mémoire, ce temps où, après les reproches de Maleschant, il avait eu honte de son laisser-aller, et s'était repris courageusement. Maleschant !... Ce nom lui brûlait le cœur... Maleschant... Mauser... Darson... Que disaient-ils, maintenant, quand ils parlaient de lui ? « Ah ! pensa-t-il avec amertume, que vais-je me demander là ?... Ce qui est fait est fait... » Mais à présent, le spectre du passé, imprudemment évoqué, ne voulait plus le quitter.

Il restait accoudé sur ses cartes, le regard perdu dans le vague, irrésistiblement reporté vers l'époque évanouie, dont le mirage emplissait ses yeux. Le terrain d'exercices du Télot étalait son herbe maigre où perçait, par places, la pierre grisâtre.

Tout autour, c'était le triste plateau, l'immensité des terres brunes coupées d'innombrables haies. A l'horizon, les bois se profilaient. Tout près, le fort était une bête géante accroupie, le poil rongé de quelque lèpre... Sur le terrain, les classes manœuvraient, et, dans l'air, vibrait le bourdonnement continu des cadences, où tranchaient les commandements et les « coups de gueule » des instructeurs... Ou bien c'était, à travers les champs, un exercice en terrain varié ; d'autres fois, un service en campagne... Lui courait, ivre de grand air, s'imaginant parfois guerroyer pour de bon.

Il avait connu la paix véritable de l'âme, pendant cette période où Maleschant le favorisait de son estime; alors, il avait été presque heureux. Mais ses satisfactions venaient moins de la bienveillance de son chef que de la conscience d'avoir rempli un devoir. Un devoir !... Le débat de jadis se rouvrait. Y croyait-il donc, au devoir militaire ?

— Eh ! le sais-je seulement, si j'y crois ou si je n'y crois pas ? se répondait-il avec humeur. Savait-il où était le vrai et où était le faux, maintenant que ces souvenirs, qu'il n'eût jamais imaginé si puissants, avaient chaviré toutes ses croyances ?... Il se rappelait seulement que, jadis, quand il se promettait de devenir « un bon soldat », il s'était dit : « Le devoir, en tout et partout, demeure le devoir. Il est un, sous ses mille formes diverses. J'accomplirai donc, coûte que coûte, celui qui m'est imposé ici. » Et, tout rêveur de ce que, en un temps, il eût pu raisonner de la sorte, il écouta cette question se formuler en lui :

« Aurais-je donc, en m'affranchissant, trahi le devoir dans son sens le plus absolu ? »

Ce doute lui fut pénible.

(*A suivre*) Fernand DACRE.

BEAUTÉ de la CHEVELURE
Accroissement et Conservation
PÉTROLE HAHN
ANTISEPTIQUE - REGENERATEUR
Recommandé par les Sommités Médicales
Emploi agréable sans aucun danger. *Parfum exquis*
Flacons : 2.50, 4 et 10 fr. (modèle de luxe), Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs
Gros : F. VIBERT, fab., 47, avenue des Ponts. — LYON
REFUSER SURTOUT LES IMITATIONS

SUCCÈS PRODIGIEUX Lire AUJOURD'HUI dans
LE GLOBE-TROTTER
Journal de Voyages, Aventures, Explorations, etc., à 15 cent.
CHEZ LES CANNIBALES par le comte Festetics de Tolna
LE TOIT DU MONDE aventures sur l'Himalaya, par André Laurie, etc.
Le n° 15 c.
Splendides illustrations de L. Tinayre, Kolewinski, Loëvy, etc.
EN VENTE PARTOUT. — Rédaction, Administration, 14, Cloître St-Honoré, Paris, 14e

Un très grand nombre de personnes ont rétabli leur santé et la conservent par l'usage des
PILULES DÉPURATIVES du DOCTEUR GOLVIN de la Faculté d'Erlangen
Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vieux Rhumes, Fraîcheurs, Engorgements, Lait répandu, Glandes, Maux de Nerfs, Perte d'appétit, Échauffement, Faiblesse, Anémie, Mauvais Estomac, Intestins paresseux.
2 fr. la Boîte avec le GUIDE DE LA SANTÉ
DANS TOUTES LES PHARMACIES
Et par la poste *franco* contre mandat adressé à
M. Prud'homme, Pharmacien
29, rue Saint-Denis, 29
PARIS

Etudes de Me G. HERRMANN, docteur en droit, avoué, successeur de MMes ROUVIER et MAURIN, rue du Palais, N° 10, à Montpellier ; de Me PAU, avoué à Die (Drôme), poursuivant et de Me BUIS, avoué à Die (Drôme), colicitant,

ADJUDICATION

Sur Baisse de Mise à Prix
AU PALAIS DE JUSTICE
A Montpellier
Le Lundi 11 juillet 1904
A 10 heures du matin
Et Suivantes au Besoin
UNE
MAISON
SISE A MONTPELLIER
Rue Saint-Guilhem, N° 35

Élevée de trois étages au-dessus du rez-de-chaussée.

Ayant trois façades, l'une, la principale, dans la rue Saint-Guilhem ; la seconde, dans la rue Roucher, où se trouve une grande terrasse ; et la troisième, dans la rue des Balances.

CONTENANCE PORTÉE AU CADASTRE
490 Mètres Carrés environ

Confrontant dans son ensemble : au nord la rue Saint-Guilhem, au midi la rue des Balances, au levant le docteur Bourrely et au couchant la rue Roucher.

Mise à prix : 30.000 fr.

Ledit immeuble dépendant de la succession de feu la dame Juliette-Pauline WESTPHAL, en son vivant épouse de M. Jules-Adolphe DAUTHEVILLE.

S'adresser pour de plus amples renseignements : 1° à Me G. HERRMANN, avoué à Montpellier, rue du Palais, N° 10, poursuivant la vente ; 2° à Me Pau, avoué à Die, poursuivant le partage ; 3° à Me Buis, avoué à Die, colicitant.

Voir en outre le Cahier des Charges déposé au greffe du Tribunal civil de Montpellier.

Pour extrait :
G. HERRMANN, avoué, signé.

DEMANDEZ DANS TOUTES LES BONNES SELLERIES LE RENOVATEUR DES VERNIS DE HARNAIS CHAR GAULOIS RECOMMANDÉ LE MEILLEUR NON BRILLANT HYDROFUGE SÉCHANT INSTANTANÉMENT ANTIRIDE EN FLACONS PERFOS

LE VÉRITABLE EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG est un PUR JUS de VIANDE de BŒUF TRÈS CONCENTRÉ dont l'utilité dans la Cuisine journalière est incontestable.
SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET MARCHANDS DE COMESTIBLES.

CHASSEURS
Si vous voulez acheter un BON FUSIL, garanti, adressez-vous au Comptoir franco-américain, rue Sainte-Catherine, 79, à l'entresol, à Bordeaux
Le catalogue illustré est envoyé franco. Les Armes vendues sont reprises ou échangées. — Fournitures et Accessoires complets.
Voir aux Annonces « Crnège »

COMMANDITES Un abonné au journ *La France Laborieuse*, 57, rue Alsace et 14, rue Rivals, Toulouse, paraissant le dimanche (3 fr. par an), donne droit à la mise en rapports directs : 1° avec postulants offrant capitaux pour s'associer ou s'intéresser dans Commerce ou Industrie ; 2° avec acheteurs et vendeurs.
Prêts Hypothécaires, Escompte, valeurs commerciales, arrérage de tous titres, pensions, etc. (12e année).

EAU MARQUIS pour teinture instantanée des cheveux ou de la barbe en châtain beau ou noir. Inoffensive, sûre, n'irrite pas. 25, RUE ALSACE-LORRAINE, TOULOUSE

GUÉRISON DES CHEVAUX COURONNES par la Pommade Aragonaise. Prix : 4 fr. ARAGON, Lapujade, TOULOUSE

Imp. spéc. du *Midi*.

Le Gérant : Hip. ROQUES.



Bulletin d'Abonnement

Je soussigné _____

demeurant à _____

déclare m'abonner au journal le MIDI *pour une durée de* _____.

à partir du _____

_____, *le* _____ 190

Signature : _____

Envoyer ce bulletin à l'adresse de M. l'administrateur du MIDI sous enveloppe affranchie de 0 fr. 15 c.

73 FEUILLETON DU 26 JUIN

Dette Sacrée !

Mme d'Esclabert était assise dans une bergère de soie mauve à semis de fleurs pâles.

A l'apparition de la nouvelle venue, elle se souleva légèrement... esquissa avec grâce un salut de la tête.

— Mon mari m'a entretenu de vous, madame, de la promesse qu'il vous a faite de m'intéresser à vos démarches pour trouver un emploi.

— Oh ! madame, comment vous remercier jamais !... comment remercier monsieur le comte ?

Elle demeurait debout, toute tremblante, devant cette dame dont la physionomie fort belle encore était douce et triste.

La comtesse avait désigné un siège à la mère du petit Fernand.

Et elle examinait celle-ci attentivement, surprise de sa beauté, de sa distinction, du charme invincible qui se dégageaient d'elle.

...Surprise... oui... et conquise aussi... profondément apitoyés surtout à la pensée des souffrances endurées par la malheureuse à un âge où tout dans la vie ne devrait être que sourire, joie et bonheur.

Et déjà la comtesse, dont le cœur cachait une inguérissable blessure, se sentait attirée vers cette infortunée, si touchante sous ses vêtements de deuil.

La douleur qu'elle devinait chez la jeune veuve n'était-elle pas une sœur de la sienne ?

Sans doute Mme d'Esclabert subissait-elle la mystérieuse sympathie qui attire l'un vers l'autre les êtres qui souffrent.

Doucement elle reprit :

— Le comte m'a parlé de vos revers, de l'homme qui s'est enfui avec l'argent qui assurait la tranquillité de votre existence.

« Il m'a dit votre volonté de vous placer en qualité de gouvernante ou de *dame de compagnie*.

— Oui, madame. Je n'ai pas à rougir de cet aveu. Désormais, ma tante et moi, nous sommes pauvres. Pour vivre, pour élever mon enfant, il me faut travailler. Je travaillerai avec courage, sans avoir jamais une défaillance.

— Voilà des sentiments qui vous honorent. Cette place, vous la désireriez autant que possible à peu de distance des Aulnelles ?

— Oui, madame.

— A cause de votre enfant ?

— Hélas ! Il m'en coûterait tant d'être séparée de lui et de ne presque jamais le revoir.

— Certes. Eh bien ! que diriez-vous si je vous proposais de vous garder ici-même, de vous prendre auprès de moi ?

— Oh ! madame.

Brusquement le visage de Geneviève se couvrait de rougeur. Ses lèvres eurent un frémissement, tandis que dans ses yeux, dans ses pauvres yeux meurtris, une lueur de joie s'allumait.

... Elle avait bien entendu.

La comtesse d'Esclabert lui proposait de la prendre auprès d'elle... dans ce château voisin des Aulnelles, où elle pourrait voir souvent... presque aussi souvent qu'elle le voudrait... son petit Fernand.

Elle vivrait près de cette femme qui semblait si douce... si triste, et qu'elle aimait déjà d'un amour plein de respect.

Mme d'Esclabert, touchée par cette émotion, poursuivait :

— Voyons... acceptez-vous ?

— Oh ! madame, si j'accepte ! Jamais je n'aurais osé espérer une solution si conforme à mes vœux.

— Alors, c'est entendu : vous remplirez auprès de moi les fonctions de lectrice, de dame de compagnie.

Geneviève voulut balbutier des paroles de remerciement, mais elles refusèrent de sortir de sa gorge.

Ses yeux se mouillèrent.

Poussée par une mystérieuse sympathie, la comtesse Irène lui prit la main :

— Voyons, mon enfant, remettez-vous.

Elle ajouta :

— Je ne vous connais que depuis quelques minutes, et déjà je vous porte un réel intérêt. Dis-moi ; vous avez beaucoup souffert, n'est-ce pas ?

Les larmes que roulaient les yeux de Geneviève glissèrent lentement le long de ses joues.

— Oui, madame, beaucoup.

— Pardonnez-moi de réveiller en vous des souvenirs pénibles. Il y a longtemps que vous avez perdu votre mari ?

La comtesse regardait Geneviève. Elle fut frappée de l'altération profonde de ses traits, de l'angoisse... de l'indicible angoisse qu'exprimèrent soudain ses yeux.

La malheureuse ne répondit pas tout de suite à la question de la châtelaine.

Il était visible qu'une lutte se livrait dans son cœur.

A deux ou trois reprises, elle ouvrit la bouche pour parler.

Enfin elle balbutia :

— Madame, il faut que je vous fasse un aveu. Il faut que je vous dise la vérité, toute la vérité.

« Je n'ai pas été habituée au mensonge ; je ne puis pas mentir.

« Cela est au-dessus de mes forces.

« Peut-être, lorsque vous saurez, me repousserez-vous.

« Mais au moins ma conscience sera en paix.

Et comme la comtesse la fixait avec des yeux agrandis par la stupeur :

— Sans doute vous a-t-on dit que j'étais veuve, madame. C'est faux. Jamais je n'ai été mariée.

— Ah... malheureuse...

Madame d'Esclabert n'eut pas plutôt prononcé ce mot qu'elle le regretta.

Car Geneviève était devenue livide.

Elle balbutia :

— Oui, je suis une malheureuse. C'est le mot qu'on emploie pour désigner les créatures de ma sorte... pour les pauvres filles qui ont laissé parler leur cœur.

« Pour elles le monde n'a que du mépris... de la pitié...

« Oui, la honte m'a assaillie, terrassée. Depuis longtemps je serais morte si mon devoir n'avait pas été de vivre pour mon enfant.

Elle s'était caché le front dans les mains.

Des sanglots crevaient dans sa gorge.

Après quelques secondes elle poursuivit :

— Et maintenant que je me suis confessée à vous, madame, vous allez me juger indigne de compassion... vous allez me repousser comme on repousse une infâme et une criminelle.

« S'il en était ainsi, je me retirerai, emportant de vous cependant un souvenir très doux qui ne s'effacera jamais de ma mémoire.

Elle se levait.

Mme d'Esclabert qui, un instant avait abandonné la main de la fille du commandant, la reprit.

Et gravement elle prononça :

— Restez, mon enfant.

Puis quand Geneviève se fut assise de nouveau :

— Non, je ne vous repousserai pas. La franchise dont vous venez de faire preuve en me révélant ce que vous auriez si bien pu me cacher me touche beaucoup. Je vous en sais gré. Certes, je n'excuse pas la faute que vous avez commise. Mais je songe à ce que vous avez dû souffrir, et la souffrance, voyez-vous, lorsqu'elle est une expiation, rachète bien des faiblesses.

« Tout à l'heure, mon enfant, je vous ai proposé de vous garder auprès de moi.

« Cette proposition, je vous la renouvelle.

« Vous resterez ici. Je suis seule, très souvent, mon mari s'absentant, appelé à Paris par ses affaires.

Elle eut un triste sourire, ajouta :

— La vie près de moi ne sera pas bien gaie. Malade, languissante, je ne suis pas de celles qui répandent autour d'elles la joie et la gaieté.

Puis, après un soupir :

— Vous entrerez en fonctions dès que vous le voudrez.

« Seulement, il est préférable que vous ne divulguiez pas la vérité sur votre situation. Il est inutile de donner prise à la méchanceté et à la calomnie. Vous me comprenez, n'est-ce pas ? Pour chacun, ici, vous serez veuve réellement.

Geneviève s'était dressée, profondément émue devant tant de bonté.

— Comment vous dire ma gratitude, madame ? Comment vous la prouver jamais ?

La comtesse Irène ne répondit pas directement aux paroles de son interlocutrice.

Elle reprit d'une voix qu'elle eût voulu rendre ferme, mais qui tremblait légèrement ?

— Je vous le répète, je vis un peu isolée, un peu abandonnée dans ce château où les médecins me condamnent à demeurer.

... J'ai besoin d'affection, de sympathies sûres... dévouées...

... Cette affection... cette sympathie... j'espère la rencontrer en vous.

A son tour, Geneviève regardait la comtesse, examinait ce noble et beau visage où le temps, la douleur surtout avait marqué son empreinte.

Et elle eut alors l'intuition d'un mystère dans la vie de cette femme qui eût dû être une heureuse de ce monde... de cette femme qui avait pour elle le nom, la naissance, la fortune et qui, cependant, paraissait souffrir d'un mal secret.

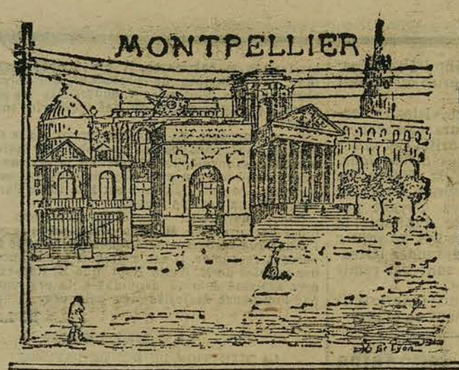
— A propos, dit tout à coup Mme d'Esclabert, nous n'avons pas parlé de vos gages.

— Oh ! madame, cela importe peu.

— Si... cela importe beaucoup au contraire... Si vous vous placez, c'est à cause de votre enfant, c'est pour qu'il ne manque de rien. Vous voyez donc bien que la question vaut qu'on s'y arrête. Je donne 150 francs par mois à la dame de compagnie qui va me quitter. Je vous offre les mêmes conditions... Vous agréent-elles ?

(*A suivre.*) Paul ROUGET

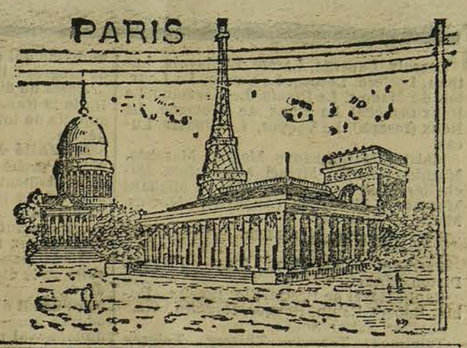
CHOCOLAT LAFAVEUR MATTE FILS Montpellier.



Le Numéro 5 Centimes

LE MIDI

JOURNAL REPUBLICAIN PROGRESSISTE QUOTIDIEN



ABONNEMENTS
France, Algérie, Tunisie : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 10 fr.; Un an, 20 fr.
Pour l'étranger, les frais de poste en sus
Les abonnements partent des 1er et 16 du mois. Joindre 0 fr. 50 pour tout changement d'adresse.

N° 1157. — Samedi 25 Juin 1904. — 4e Année

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PUBLICITÉ
Les annonces sont reçues :
Dans nos bureaux de Montpellier, chez nos correspondants et dans toutes les agences de publicité de France et de l'Etranger.

Fil Télégraphique spécial. — Rédaction et Administration, 14, Rue du Faubourg-de-Lattes, Montpellier — Fil Télégraphique spécial

LA JOURNÉE

La Chambre, par 348 voix contre 210, a repoussé l'urgence demandée par M. Gauthier (de Clagny), en faveur de sa proposition tendant à punir les faux témoignages qui se produisent devant les commissions d'enquête.

Au Sénat, la suite de la discussion sur la suppression de l'enseignement congréganiste, fait les frais de la séance.

Les Russes se retirent d'Haï-Ping vers le Nord. On croit qu'une prochaine grande bataille va se livrer. Les armées ennemies sont à 2 kilomètres l'une de l'autre.

L'état-major russe a des inquiétudes sérieuses sur l'attitude du général Ma qui, paraît-il, marcherait à travers la Mongolie, dans l'intention de couper la voie du chemin de fer.

Les Chambres iront très probablement en vacances du 1er au 13 juillet. Les élections pour le renouvellement partiel des conseillers généraux et d'arrondissement auront lieu le 31 juillet.

On a procédé aujourd'hui, à Rome, à la translation des restes mortels du roi Humbert, au Panthéon.

Opinions

Entre les Mains des Bandits

Le 4 septembre 1870, vers le soir, comme je sortais de la maison paternelle, notre voisin Nicolas Voiriot, tanneur, qui avait épousé en même temps que la fille les idées républicaines d'un vieux cafetier menacé de proscription depuis le 2 décembre, entr'ouvrit vivement sa fenêtre et m'appela :

— Viens vite ! J'ai une grande nouvelle à t'apprendre : nous sommes sauvés ! L'Empire est à terre et la République est proclamée ! J'en reçois l'assurance d'un de mes ouvriers qui arrive à l'instant de Nancy, où ce bruit circule dans tous les cabarets. Ici, on ne sait rien encore. Tu vas donc, avec mes filles, copier cette proclamation que j'adresse à nos concitoyens. Allons ! mets-toi à cette table et travaille pour le gouvernement des honnêtes gens. C'est un honneur dont tu seras fier jusqu'à la fin de tes jours !

J'avais seize ans alors et, comme tous les garçons de mon âge et de ma génération, fortement enracinés au pays lorrain, je m'intéressais fort peu ou pour parler plus justement, je ne m'intéressais pas du tout au sort de cette nouvelle venue, sur qui mes grands-pères et aïeuls, officiers du premier Napoléon, ne m'avaient donné que de vagues renseignements ; mais ma petite voisine Marie, fille ainée de Nicolas Voiriot, avait de grands yeux bleus qui devenaient rêveurs et des lèvres qui conservaient la couleur rose et la fraîcheur des framboises qu'elles avaient mangées... Or, j'étais amoureux d'elle. Nicolas Voiriot s'en apercevait bien, depuis quelque temps, mais malgré sa prudence paternelle, il n'avait point hésité à m'appeler : Ne s'agissait-il pas d'*un intérêt supérieur* à tout autre, de l'avènement des Immortels principes ?

C'est donc grâce à l'abnégation paternelle de ce brave tanneur et à mes talents calligraphiques bien moins contestables à cette époque qu'aujourd'hui, que la troisième République fut annoncée à mes compatriotes.

Enfin trois semaines après cet événement mémorable, enthousiasmé par les patriotiques conseils de l'astucieux Nicolas Voiriot redevenu prudent, insensible aux larmes de ma petite camarade, je m'enrôlais sous les drapeaux de Marianne pour les défendre et sauver l'honneur de la France.

⁂

Longtemps, bien longtemps après la guerre, quand je revins dans mes foyers, j'entendis les Vieux, qui avaient été des *Glorieuses* et avaient conservé leurs barbes de quarante-huit, protester auprès des tardigrades qui, non sans raison, accusaient le gouvernement républicain de ne pas être le gouvernement idéal, la critique est si facile...

— Attendez, leur disaient-ils, et vous verrez de grandes et durables réformes. La République est jeune et ses jambes sont encore trop faibles pour lui permettre de courir ; ses épaules sont trop frêles pour supporter les lourdes responsabilités consécutives aux transformations radicales. Et puis, il lui manque l'expérience... Mais la République est un gouvernement d'honnêtes gens...

Un à un, ces Vieux qui, jusqu'au crépuscule de leur vie, avaient lutté pour son avènement et salué de vivats enthousiastes son aurore ; qui avaient guidé ses premiers pas et cru avec ferveur en son radieux avenir, disparurent comme disparaissent toutes choses, les réalités et les rêves...

Ceux qui avaient été leurs disciples dociles, continuèrent leur tutelle. Ils se montrèrent loyaux et dévoués, certes ! mais ils n'eurent pas la main assez ferme, il faut avoir le courage de l'avouer. Ils se montrèrent trop confiants. Et la Marianne, devenue robuste, gaillarde, honnête, s'émancipa.

Parfois, les fils prodigues reviennent au foyer paternel ; mais il est bien rare que les filles y retournent, alors même qu'elles en ont la nostalgie.

La pauvre Marianne, trop vite émancipée, est devenue la *Louison* du trottoir, des tripots et des maisons closes, une *fille* pour haute et basse pègre, une *marmite* pour les Combes, les Chabert, les Mascuraud, les Lagrave, les Trouillot, les Millerand et pour les bandits de plume qui sont la digne suite de ces forbans.

— La République sera égalitaire, disaient les vieux idéalistes ! Et maintenant supprimant toute distinction entre le crime et l'honneur, elle marque du ruban rouge au côté ceux qu'elle devrait marquer du fer à l'épaule.

— Elle sera moralisatrice aussi, ajoutaient-ils.

Et la moitié de ses députés, non seulement approuvent les prévaricateurs et les concussionnaires, mais ils les jalousent...

Si mon voisin, Nicolas Voiriot, le tanneur, vivait encore, il aurait de cruelles désillusions !

Ernest GEGOUT.

Propos du Jour

LE COMTE CAFFARELLI

Quarante neuf ans, la figure énergique avec un nez busqué proéminent, les cheveux grisonnants et drus, taillés en brosse, très grand, mince, ayant gardé quelque chose de l'allure d'officier de cavalerie, tel apparaît à première vue le comte Caffarelli, député de l'Aisne, membre de la commission d'enquête sur l'affaire des chartreux. Et cet air de franchise et d'honnêteté qu'il respire n'est pas tromperie ainsi que le prouve son intervention vigoureuse lors de la déposition si embrouillée et si pleine de réticences de M. Besson. Elle est la riposte concluante aux attaques des blocards qui, pour couvrir leur déconvenue, affectent de suspecter l'impartialité de la commission.

Député de l'opposition, élu comme républicain libéral, on ne peut l'accuser d'être favorable au ministère Combes ni aux tripatouillages d'Edgar, mais ainsi que l'a dit M. Flandin, c'est un homme de cœur qui ne cherche que la lumière. Comme ses collègues de la commission, il fait œuvre de justice et non de parti.

Cette droiture et cette loyauté l'ont fait estimer et aimer dans sa circonscription de Vervins. Elu député pour la première fois en 1889, il échoua en 1893 et ne se représenta pas en 1898, désirant rester en dehors de la politique et s'occuper de ses vastes propriétés de Leschelles. On dut faire violence à ses sentiments personnels pour l'amener à se présenter en 1902. Par 7.487 voix contre 5.001, il battit le député sortant, le socialiste Fournière qui, depuis, enseigne la socialeaux élèves de l'Ecole polytechnique.

Pour nous autres Toulousains, ce nom de Caffarelli évoque tout un passé de gloire et d'honneur. Cette famille originaire tout d'accord de Rome, où elle appartenait à la plus haute aristocratie, vint au XVIe siècle se fixer dans le Languedoc, au Falga près de Revel. Elle fournit au moment de la Révolution et de l'Empire ces cinq frères Caffarelli qui, dans l'armée, la marine, l'administration et le clergé jouèrent un rôle glorieux. Le plus célèbre fut Max Caffarelli du Falga, le héros légendaire à la jambe de bois dont le buste est placé dans la salle des Illustres, au Capitole, et dont le nom est porté par une caserne d'artillerie et une rue de notre ville.

Napoléon qui se connaissait en hommes disait d'eux : *Tous ces Caffarelli sont des fanatiques de l'honneur.* On le voit, le député de l'Aisne, petit-fils du général Auguste Caffarelli et seul héritier du nom, a de qui tenir. Il n'a pas dérogé.

KODAK.

La Politique

LA LESSIVE CONTINUE

La lessive continue. Il y a tant de linge sale à laver, qu'on ne sait pas quand cela finira. Pourtant, on peut prévoir, sans être grand prophète, que les Combes n'en sortiront pas blancs comme neige.

Le temps est déjà bien loin où, à propos d'un scandale dont on voulait éclabousser le *Cercle national*, M. Combes père déclarait à la tribune : « Je mets au défi qui que ce soit, en remontant à dix années, si l'on veut, de découvrir à la charge du fonctionnaire calomnié (M. Combes fils) soit une dette contractée, soit un billet souscrit, soit un pari fait au jeu ou aux courses, soit une négociation d'affaires. » Et M. Combes père n'ajouterait plus : « Je paierai dix fois le montant de la dette contractée, du billet souscrit, de la dépense afférente à l'affaire négociée, au pari engagé soit aux courses, soit au jeu. »

En ce temps, qui semble remonter au déluge, le président du conseil, encore pour quelques jours, invectivait ceux qui ne voulaient pas que la vertu de son fils fut soupçonnée. L'honorable M. Flandin, dont le caractère impose profonde estime et inspire vive sympathie, était pris à parti par le dit président du conseil.

Aujourd'hui, M. Flandin préside la commission d'enquête chargée de statuer sur MM. Combes père et fils.

Et nous n'en sommes qu'aux premières révélations !

⁂

En vérité, elles sont édifiantes. Nous pouvons ajouter : lamentables

M. Combes père, chef du gouvernement, a été pris plusieurs fois en flagrant délit de mensonge.

Le secrétaire général de son cabinet Piperlin, son fils, a menti, à son tour, comme l'eau coule.

Quant au juge d'instruction, qui a été mêlé à leurs affaires, d'un cu de deux millions, il s'est compromis par sa complaisance à laisser retoucher la déposition du fonctionnaire Michel Lagrave, qui a dit tout ce que la famille Combes voulait cacher.

Des combistes, qui craignent la chute prochaine de leur chef nourricier et que la Chambre a permis de siéger dans la minorité de la commission d'enquête de moralité publique, jouent leur va-tout en essayant de repêcher les noyés. Ils menacent le président qui dirige les recherches de la commission, ils tentent inutilement de l'intimider, ils veulent étouffer la vérité qui vient au grand jour. Ils sont en proie aux transes d'un parti perdu.

C'est la fin d'une tyrannie policière et malfaisante.

⁂

D'autres scandales, de l'avis de blocards qualifiés, aggravent la situation combiste.

Les décorations, pour faire sans doute allusion au comité Mascuraud, qui en a tant fait distribuer, ajoutent un nouveau chapitre à ce lessivage.

M. Charles Beauquier, député du Bloc, écrit, en effet, dans l'*Action* du 19 juin, sous ce titre suggestif : *Pluie de Croix*, ce qui suit :

« La plupart de nos républicains (il ne peut parler que des combistes), en l'an 1904, comme, du reste, presque tous les Français, ont, pour des bouts de ruban accrochés aux paletots, le même engouement que les sauvages manifestent pour les coquillages dans le nez et pour les boîtes de sardines en sautoir... Grâce à ce hochet de vanité qu'on fait briller devant leurs yeux, *on obtient tout ce qu'on veut de certains indiadus qui, sans perspective d'une décoration, demeureraient complètement inertes.* »

Ce n'est pas tout, car il paraît, toujours d'après le même journal *l'Action*, n° du 21 juin, qu'on a procédé à la liquidation des biens des congrégations pour enrichir des socialistes comme M. Millerand, auquel l'opération « rapporte cent mille francs de revenu. »

C'est un moins beau denier que les millions dont on parle tant, mais c'est un beau denier quand même.

⁂

Et voilà à quoi a abouti la campagne anticléricale qu'on mène depuis plusieurs années à déconsidérer la République, que les républicains progressistes et modérés, les républicains de Gambetta et de Jules Ferry défendent avec tant de clairvoyance.

Un ministre actuel a justement apprécié cette politique démoralisante du Bloc. Il écrivait dans l'*Eclair* du 9 janvier 1897, ceci :

« Je me rappelle le temps où la haine la plus farouche de l'Eglise était devenue une véritable manie. Le curé était leur gibier de prédilection ; ils en mangeaient avec délice et ils voulaient que cette chasse-là fut ouverte douze mois par an. Leur passe-temps le plus délicieux consistait à rogner quelques sous au budget des cultes ; s'ils avaient trouvé moyen de jiarder sur un « chanoinat » (pour canonicat ou chanoinie) ou sur un presbytère, ils se sentaient grandis dans l'histoire ; ils avaient bien mérité de la civilisation. S'ils tenaient fort au Concordat, c'était pour en faire une façon de cachot pourvu de divers instruments de torture où toute la hiérarchie ecclésiastique payerait par des taquineries quotidiennes les écus que la République lui verse.

L'auteur de ces lignes est M. Camille Pelletan. Il jugeait bien ses amis en se jugeant.

La lessive continue.

René SALLES

Chronique

LES GAITÉS DE LA SEMAINE

Florensac vote. — Une distraction qui en vaut une autre. — Ah ! la fraude ! — Du vin de l'Hérault aux escargots de Bourgogne. — Coton de bois et charmes idem. — Les embarras de la conversation.

Et Florensac votait toujours. Rien ne fait prévoir d'ailleurs qu'il n'en sera pas ainsi jusqu'à la fin du monde. Depuis le 1er mai, ça fait quatre fois qu'on sort l'urne et quatre fois le bureau qui ouvrait l'œil cependant, constate qu'il a été roulé comme un goujon dans la farine.

Ces diables de Florensacais les connaissent toutes. Depuis le bulletin taché d'huile jusqu'à celui qui fait des petits, il n'est pas une fraude électorale qui ne leur soit familière et vous verrez qu'il passera de l'eau sous les ponts de l'Hérault avant que le conseil municipal de là-bas tienne sa première séance.

Il y a des gens qui mentent comme ils respirent, ceux de Florensac fraudent de la même façon. C'est dans le sang, c'est dans l'air, mille Dieux ! J'avoue que je m'en indigne pas le moins du monde. Que la liste de Pierre triomphe en fin de compte, grâce à quelque true savant et inédit qui échappera à la clairvoyance administrative, ou que ce soit la liste de Paul, ce sera, comme disent les bonnes gens, bonnet blanc et blanc bonnet et j'ai idée, au surplus, que les électeurs du crû en sont bien persuadés eux-mêmes.

Seulement, faut bien rire ! Les distractions sont rares, on en a imaginé une : celle de rouler l'autorité et on s'ingénie à la faire durer le plus longtemps possible.

Florensacais, fraudez en paix, la France ne s'en porte pas plus mal et pendant que vous maquillez l'urne, vous ne pensez pas à frelater le vin que vous vendez au pauv'peuple que nous sommes. Ça sera toujours un péril auquel nous échapperons à cette époque de progrès où tout est faux ; les cheveux, les charmes et la vertu des femmes, la monnaie, les chevaux de course, les légumes et les escargots.

Voilà des choses bien disparates, allez-vous dire ? Hélas ! hélas ! je vous prie de croire qu'on pourrait les relier entre elles par des chevilles innombrables, puisque, je le répète, la fraude opère sur tout. Je me rappelle qu'au temps de ma prime jeunesse, la cuisinière bourgeoise avait des principes et disait : « Pour faire du lait, prenez une vache !... » Depuis, elle a fait la connaissance d'un chimiste distingué qui lui a démontré, au grand dommage de notre chocolat du matin, que la collaboration des mammifères est tout à fait sans intérêt. On n'a qu'à prendre de la farine, de la fécule de pommes de terre, des cervelles de moutons, du bicarbonate de soude, de l'acide salycilique, du bichromate de potasse, du sérum de sang et de l'amidon. On verse dans un tonneau, on bat le mélange et on sert bien pare. La décoration du contenant fait passer le goût du contenu.

La bière, le vin, les liqueurs sont d'ingénieuses combinaisons chimiques ; on fait les sardines, les œufs, le thé, le sucre, le fromage, l'huile, le vinaigre, le sel, le poivre et la salade et le ministre de l'agriculture, n'autorisant il pas, il y a deux ans, la fabrication du café... avec des figues sèches ? Pauvres de nous !

On crée des confitures de fruits avec des navets et des citrouilles et, pour leur donner le parfum désiré, on les additionne d'une bonne petite préparation chimique. Pour faire la plus idéale des essences de prune ; par exemple, rien ne vaut un mélange de glycérine, d'éther acétique, d'éther brityrique et d'huile de persico. Voilà de quoi satisfaire, il me semble, les estomacs les plus exigeants.

Que vous faut-il encore ? Des escargots ? Rien n'est plus simple. Les vieilles coquilles ramassées et nettoyées, on y introduit des petits carrés de mou de veau bouilli, on recouvre de la classique couche de beurre à l'ail et aux fines herbes. Et allez donc ! La Bourgogne n'en fait pas de pareils !

Mais tout cela n'est rien auprès de ce qui nous arrive : on écrit de Bavière que l'on y fabrique maintenant, avec du bois de pin, d'excellent coton — oui, chère madame, ni plus ni moins.

On réduit le bois en minces morceaux, qu'on place dans une cuve et on soumet, pendant dix heures, à l'action de la vapeur. La pâte ainsi obtenue est plongée, pendant 36 heures, dans une dissolution de soude.

Le bois est transformé ainsi en une sorte de cellulose, à laquelle on donne une résistance suffisante, en y ajoutant de l'huile et de la gélatine. On doit ensuite dévider et étirer la masse en fil, à l'aide d'un appareil spécial. Et la farce est jouée.

Je ne me pardonnerais pas de traiter légèrement un sujet aussi grave, mais je voudrais cependant faire remarquer que cette découverte va causer, dans le langage courant, une véritable révolution. Par exemple, on ne se risquera plus à dire à une Vénus pas bégueule : « Vous avez des... seins de bois et une silhouette d'un vrai *charme !* », car elle pourrait chercher, sous ce compliment, l'insinuation d'un rembourrage avec le coton modern-style. D'autre part, les femmes maigres ne pourront plus se vexer qu'on les traite de « planches », puisque leur anatomie ne sera plus en jeu et qu'il sera bien entendu qu'en parlant ainsi, on entendra exprimer simplement cette évidence : le matelas-sage de la dame avec de l'extrait de pin.

Oma tête !

Georges ROCHER.

ESCARMOUCHES

COMME JAURES

On se souvient de la lettre adressée au socialiste italien Andrea Costa par M. Jaurès :

« La Triple-Alliance est un contrepoids nécessaire à notre chauvinisme et aux fantaisies franco-russes. »

Depuis ce temps, le citoyen Costa a pris M. Jaurès pour modèle. Comme lui, il a fait baptiser sa fille pas d'eau du Jourdain, mais par l'archevêque de Milan, le cardinal Ferrari. — Mlle Costa doit épouser prochainement un jeune ingénieur milanais.

MM. Jaurès et Costa n'en sont pas moins de farouches anticléricaux... hors leur famille.

⁂

SOCIALISTES ENRICHIS

M. Urbain Gohier n'épargne plus ses anciens amis les socialistes. Voici, en effet, ce qu'il écrit dans le Cri de Paris :

« M. Georges Clémenceau a l'ironie féroce. Il écrit que la politique du Syndicat Combes-Jaurès est une politique de « gagne petit ».

« Voilà dix ans, la plupart des malandrins qui ont élu le citoyen Jaurès pour capitaine avaient fort peu de linge et point de semelles à leurs bottines ; ils exerçaient péniblement des métiers pittoresques mais inavouables. Ils possèdent maintenant des châteaux, des usines, des fermes ; ils mènent la « vie large », en des mobiliers somptueux, avec des gestes de grands seigneurs ; ils comptent parmi les capitalistes, rançonnent les banques, saignent les compagnies, remuent les millions.

« En dix ans, et par la seule vertu du mot socialiste !

« Si M. Clemenceau ne voit pas dans cette méthode une « politique de résultats », qu'est-ce qu'il lui faut ? »

A M. Clemenceau de répondre...

VILLEGIATURES

Nous informons nos lecteurs que pour leur faciliter la lecture de notre journal pendant le séjour qu'ils peuvent faire dans diverses villégiatures, nous leur consentirons des abonnements pour un mois à 2 francs ; deux mois à 4 francs.

Nous rappelons à nos abonnés qui désirent se faire envoyer le journal à une autre adresse, qu'ils sont priés de nous envoyer une des bandes de leur journal, et de joindre 0 fr. 50 à leur demande.

NOS TÉLÉGRAMMES

PAR FIL SPÉCIAL

LETTRE DE PARIS

LES « EXPRESSIONS »

Paris, 24 juin.

Par service spécial :

La commission d'enquête a dépensé, je ne dis pas perdu, beaucoup de temps à définir des termes. Qu'était-ce que l' « intérêt supérieur de la République » ?

Qu'étaient les « faits antérieurs », grâce auxquels le nom de M. Chabert n'était point prononcé ? Inutile d'ajouter que la commission n'a d'aucune façon résolu le double problème et que nous ignorerons probablement toujours ce fameux intérêt et ces non moins célèbres faits antérieurs. Ce qu'il y a de plus clair, c'est ce que l'on devine, qu'entre les divers scandales qui ont parfois failli déconsidérer le régime il y a une filiation. Le Chabert du Panama est le Chabert du million des Chartreux ; l'indication est suffisante ; on en arrive à souhaiter l'épuration de ce monde d'aventuriers qui fréquente au ministère de l'intérieur et à plaindre ceux qui s'appuient pour gouverner sur de pareils commanditaires.

Qu'il y ait eu ou pas chantage, il restera qu'il s'est pratiqué sous le secrétariat Combes des affaires louches dont le profit le plus clair fut peut-être d'enrichir la caisse des fonds secrets et ceux qui y puisent. Ainsi, par une interprétation que rien n'empêche, « l'intérêt supérieur » serait simplement l'intérêt tout court. Bien mieux : les perpétuelles contradictions des Millerand, Trouillot et Combes plaideraient en faveur de cette unique traduction d'une expression pompeuse. Il semble, d'après les souvenirs précis de Millerand, que le créateur du mot est M. Trouillot. Millerand aurait, en causant au ministre du commerce, indiqué les inconvénients qu'il y avait à révéler les noms de ceux qui collaborent avec des billets de banque au développement intégral de la République. M. Trouillot aurait eu la fâcheuse idée de résumer toute la conversation dans une formule et de servir son mot à M. Combes, qui l'aurait pris au pied de la lettre. Tout ceci est tenu comme une toile d'araignée ! Car, enfin, qui nous oblige à croire M. Combes si naïf et si peu curieux qu'il ait entendu parler d'un intérêt supérieur de l'Etat sans demander : « Lequel est-ce » ?

Le mystère perd un peu de son intérêt au fur et à mesure que l'on s'aperçoit qu'il restera toujours inexplicable. C'est le propre des mystères.

La déposition de M. Pichat et peut être la déposition subséquente des Chartreux n'éclaireront rien. Le R. Père Général a déjà déclaré qu'il n'avait aucune preuve écrite, ce dont nous nous doutions bien et M. Pichat, qui a reçu en confidence de dom Michel le nom de quatre députés compromis a pris l'engagement d'honneur de ne pas les dévoiler. L'ère des sous-entendus ouverte avec M. Besson continue : elle durera longtemps.

Aussi bien n'attendons-nous pas de l'enquête une lumière complète, ce sera bien joli d'avoir par ci par là quelques indications sur les hommes et sur les choses. Jusqu'à présent, le point culminant à cet égard est la révélation par M. Michel Lagrave de la façon dont l'enquête judiciaire fut menée et comment M. Edgar Combes s'entend à corriger lui-même ses brevets de moralité. Ne détournons pas nos yeux de cette direction : c'est la bonne !

LA LOI DE DEUX ANS

Cependant que le million des Chartreux bouleverse toutes les cervelles, croyez-vous que la vie légiférante soit suspendue ? Vous vous tromperiez grossièrement : elle est active. Comme on prête toute son attention à sauver quelques maîtres chanteurs, il n'en reste plus pour discuter les dispositions les plus importantes des lois les plus utiles. On vote donc sans écouter un mot des orateurs qui ont gardé leur salive pour les propos d'intérêt national. M. Ralberti prononce un admirable discours devant des banquettes vides. M. Krantz veut-il parer aux inconvénients de la loi en parant par « une disponibilité » aux trous qui pourraient se produire dans nos contingents, ou bien M. de Montebello prévoit-il au contraire un excédent de conscrits et veut-il faire bénéficier les soutiens de famille de cette bonne aubaine en les versant dans les troupes de « couvertures » ? On bâille, on rit, on potine... M. Berteaux, rapporteur sévère, n'admet pas les critiques et repousse du pied le bloc des amendements. La majorité représentée par une poignée de députés vote à pleines mains. Qu'importe ? On a promis à l'électeur une loi de deux ans ; on ne lui a pas garanti une bonne loi !

Roger LUTECE.

Conseil Supérieur de la Mutualité

Paris, 24 juin. — Le conseil supérieur des sociétés de secours mutuels a été présenté au président de la République par son président, M. Lourties. Il a rappelé à M. Loubet l'attachement des mutualistes à sa personne, aux institutions républicaines, et il espère que la mutualité sera en mesure, grâce à certaines modifications de la loi, d'assurer le service des retraites ouvrières sous le régime de la liberté.

M. le président de la République approuve très vivement cette déclaration, affirme à nouveau toutes ses sympathies pour la mutualité ; il est convaincu qu'elle constitue le seul organisme capable de réaliser cette réforme sociale qui intéresse au plus haut point la population laborieuse.

Le conseil a été présenté ensuite au président au conseil par M. Lourties, qui a exposé les doléances de la mutualité et a fait connaître que le conseil se préoccupait de procéder à une revision d'ensemble de la loi de 1898, dont l'expérience a révélé certaines lacunes.

M. Combes s'est déclaré tout disposé à suivre le conseil dans cette voie et à soumettre au Parlement les modifications considérées comme nécessaires.

Enfin, dans sa dernière séance, qui s'est tenue au ministère de l'intérieur, le conseil supérieur de la mutualité s'est occupé de différents vœux qui lui ont été soumis par MM. Mirouel, Lacroix, Vermont, etc. La prochaine session est fixée au 14 novembre.

L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 24 juin. — L'agent Lajoux, qui a joué le rôle important que l'on connaît dans notre police internationale, avait « créé » un autre agent à Bruxelles et l'avait mis en rapport avec le fameux Richard Cuers.

Cet agent, qui semble s'identifier, avec « Austerlitz », est le fils d'un ancien magistrat de Boulogne-sur Mer qui avait, pendant son service militaire, été condamné à six mois de prison ; il avait, pour échapper à sa peine, passé en Belgique où il a retrouvé son ancien camarade Lajoux.

On croit que cet agent a reçu des confidences de Richard Cuers qui viendraient corroborer celles faites par ce dernier à Lajoux. Ces confidences ont trait à l'interrogatoire des attachés militaires allemands auprès des puissances au sujet des relations qu'ils avaient ou entretenir avec Dreyfus.

C'est là, paraît-il, la cheville ouvrière du procès en revision. M. Arthaïn se bat les flancs pour trouver le fait nouveau qui se refuse absolument à paraître. Il en faisaitt avant-hier même, l'aveu au procureur général Baudouin.

Le juge d'instruction part en congé pour une vingtaine de jours ; mais l'enquête continue : elle est interminable, car on ne trouve rien. On cherche à connaître aujourd'hui les confidences que put faire Richard Cuers à des agents. Les fit-il de bonne foi ? C'est fort douteux, tout à fait improbable, on pourrait dire impossible, car l'espion allemand est un homme trop habile pour dévoiler un secret.

GUERRE ET MARINE

Grandes Manœuvres

Paris, 24 juin. — Les grandes manœuvres des 3e et 4e corps en 1904, auront pour théâtre l'arrondissement de Dreux et la région voisine du département de l'Eure.

L'état-major a décidé que les grandes manœuvres des 3e et 4e corps se dérouleraient autour de Dreux, dans un polygone dont le sommet serait Dreux, la Ferté-Vidame, Verneuil, Dauville, Evreux.

Le 4e corps serait concentré à la Ferté-Vidame, le 3 septembre. Le 4, attaque de Dreux par le 3e corps.

Les manœuvres se termineront par la prise de Dreux par le 3e corps.

Le 15 septembre, les deux corps se rassembleront pour la grande revue, qui aura lieu à Dreux. Environ 60.000 hommes prendront part à cette revue, à laquelle assistera, croit-on, le président de la République et le ministre de la guerre.

Le 16, repos pour toutes les troupes. Le 17, dislocation à Dreux pour le 4e corps, et à Marligny pour le 3e.

L'Hôtel des Invalides

Paris, 24 juin. — Le ministre de la guerre a fait signer un décret rattachant l'hôtel des Invalides à la direction du service de santé.

Cet établissement qui, par suite du petit nombre de ses pensionnaires, a beaucoup perdu de son importance, était jusqu'à ce jour administré par la direction de l'intendance militaire, mais comme il se rapproche à bien des égards des simples établissements hospitaliers dont l'administration appartient à la direction du service de santé il a semblé au ministre qu'il devait également être rattaché à cette dernière direction.

Le Corps de Santé

Paris, 24 juin. — La *France militaire* annonce que le ministre aurait demandé aux commandants de corps d'armée des propositions tendant à diminuer dans une assez large proportion l'effectif des médecins militaires.

On croirait y arriver, notamment, en renonçant à la distinction actuellement faite entre les médecins des hôpitaux et ceux des corps de troupes, pour établir un service unique de médecins de garnison, qui seraient chargés d'assurer à la fois dans chaque place le service régimentaire et le service des hôpitaux.

Outre qu'il nous semble pratiquement difficile que les mêmes médecins puissent soigner les maladies graves des hôpitaux et veiller, par exemple, aux marches et exercices des troupes, on se souvient, qu'au contraire, tout dernièrement, à la suite d'études qui ont eu leur écho dans les deux Chambres et qui ont fait ressortir que notre personnel du service de santé était bien moins nombreux qu'en Allemagne, les cadres de ce personnel ont été augmentés.

De pareilles fluctuations dans l'organisation des services les plus importants de l'armée ne pourraient être que sévèrement jugées.

Ecole navale

Paris, 24 juin. — Liste des candidats admis à prendre part aux épreuves orales du concours à l'admission de l'Ecole navale :

MM. Adelus, Aicardi, Altmayer, Appel, Ardouin, Louis Arnaud, Jean Aubert, Jean-Auguste Aubert, Jean-Hector Aubert, Charles Auffray, Léon Auffray, Augarde.

Babin, Baizaze, Ballot, Balero, Baude, Jules Barbier, Henri Barbier, Barbaza de La Helotterie, Baule, Beauvais, Berenger, Bérard, Bernier, Bes de Berc, Bienvenue, Bignon, Bordet-Mazerat, Bordet, Bournisien, Bourgine, Boutrolle, Pierre Brisson, François Brisson, Blanc, Bouygues, Bucaille, Bugeat.

Cariou (Pierre), Castex, Chaillet Chauvel, Chevartzman, Collet, Chomereau-Lamothe, Combescure, Constantin, Convends, Cruchet, Costabel.

Dauvin, David, de Bois-Bessel, de Brecy, de Burette, de Clercq, de la Cropte de Chanterac, Delest, Delorme, de Damas d'Anlezy, Defacroix de l'Estrade, de Galard Brassac de Béarn, d'Harbourt, d'Haiewepe, d'Hanner Claybrookn, de Larminat, de Loyo, de Montety, de Marliave, de Touchet, de Verdrines, de Villeneuve.

Ebstein, Enaud, Escwein.

Fay, Feraud, Fenard, Fegnant, Flipo, Paul Fournier, Fromont.

Garnier, Galouye, Gautier, Garteiser, Gérard, Giret, Guilleux, Guillaume, Guillon, Guierre, Guinot, Guérin, Guéraud, Goudeau, Grundeider.

Hamel, Hantz, Hecht, Hellier, Heme, Huard, Hugues.

Imbard, Iperti.

Jean Jardel, Germain Jardel.

Kes, Kerneis, Krantz, Kuc[illegible].

Lacroix, Lapeyre, Larere, Laylavoix, Lathau, Leclerc, Lescoq, Le Comte, Le Courtois du Manoir, Le Pivain, Le Normand, Le Roux (Arsène), Le Roux de Bretagne, Le Roux (Joseph), Le Voeyer, Lespinasse, Lucas.

Maistre, Maisonneuve, Magne, Masches, Mathieu (Joseph), Michel (Ambroise), Michelier, Millieret, Mengin-Lecreux, Michard Montagne, Montagne (Auguste), Morras, Mouriès, Muguier.

Noël, Nouel de Kerangue.

Olivier.

Perrette, Peter, Pony, Prats, Prigent, Platon, Piquet.

Rault, Revel de Bretteville, Ricoux, Robin, Robert, Renin, Rouger, Ronfard.

Saguier, Salles, Senac.

Talairach, Tarrade, Thierry, Thierry d'Argenlieu, Thepot, Tibaud, Tuevenot, Touze, Tritschler.

Uchard.

Valery, Verny, Viaud, Villers, Villers-Moriane (Georges).

Appareillage d'Escadre

Brest, 24 juin. — L'escadre du Nord a appareillé ce matin vendredi, faisant route pour Cherbourg, Boulogne, Dunkerque. Elle sera de retour à Cherbourg le 1er juillet et à Brest le 8 du même mois.

Après les fêtes du 14 juillet, l'escadre se rendra à Quiberon pour l'inspection générale.

AU PALAIS-BOURBON

Paris, 24 juin.

AVANT LA SÉANCE

Les couloirs sont animés comme il convient un jour d'interpellation. Ce n'est pas que celle sur la franc-maçonnerie, dont on va reprendre la discussion, soit bien passionnante et que le discours de M. Lafferre, grand-maître de l'Ordre et avocat des loges en la circonstance, exerce un attrait considérable, mais il y a les travaux de la commission d'enquête qui, quoi qu'en disent les amis du cabinet, sont suivis avec beaucoup de curiosité par les honnêtes gens, et cela suffit pour donner de l'animation.

Au salon de la Paix, dans les conversations, on commentait beaucoup la décision du conseil des ministres fixant au 31 juillet les élections aux conseils généraux et d'arrondissement, ainsi que la note à tendance officielle annonçant que la session parlementaire sera close du 1er au 13 juillet.

Le ministère se voit déjà vainqueur et il indique aux députés qu'ils feraient mieux d'aller surveiller dans leurs circonscriptions les élections générales plutôt que de rester à Paris pour discuter les conclusions de la commission d'enquête.

Mais celle-ci ne va rien négliger pour hâter ses travaux, de façon à ce que son rapport étant déposé à brève échéance, dans huit jours au plus tard, il soit tout à fait impossible à la majorité d'en refuser la discussion.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Brisson.

M. Cruppi donne lecture d'un rapport rédigé au nom de la commission de réforme judiciaire, sur la proposition de loi adoptée avec modifications par le Sénat, tendant à étendre aux condamnations prononcées par les tribunaux militaires et maritimes, le bénéfice de la loi de sursis.

La discussion immédiate est ordonnée. Le projet est adopté.

Proposition Gauthier (de Clagny)

M. Gauthier (de Clagny) dépose une proposition de loi pour laquelle il sollicite le bénéfice de l'urgence. Cette proposition a pour objet d'étendre l'article 366 du code pénal, visant le faux témoignage, aux *commissions d'enquête.*

L'orateur donne lecture de l'exposé des motifs. Il fait remarquer que, sous le régime actuel, les commissions parlementaires instituées pour faire des enquêtes sur des actes de corruption, se multiplient.

Les commissions tendent, dit-il, à devenir permanentes.

A l'heure actuelle, soixante-six députés sont occupés aux enquêtes. Les enquêtes parlementaires faites jusqu'ici, ont rarement abouti, parce que les commissions ne sont pas en mesure de frapper les faux témoins. Ma proposition a pour objet de frapper de la dégradation civique les auteurs de faux témoignages faits devant les commissions d'enquête.

La dégradation civique entraîne entre autres pénalités l'interdiction de porter des décorations. (On rit.)

L'avortement des enquêtes faites jusqu'ici jette la suspicion sur tous les membres du Parlement et sur le gouvernement qu'on accuse de soustraire les pièces nécessaires à la manifestation de la vérité. Le vote de ma proposition permettra aux commissions qui fonctionnent de faire leur devoir jusqu'au bout et aux accusés de se disculper.

M. Vallé. — Le gouvernement s'oppose à l'urgence. (Exclamations.) Il n'y a de faux témoignage que celui qui est fait à l'audience.

L'article du Code pénal visé par M. Gauthier de Clagny ne concerne que le faux témoignage en matière civile. En réalité, l'auteur de la proposition reprend pour son compte la demande de pouvoirs judiciaires dont la commission n'a pas voulu. La Chambre ne sera pas plus exigeante et elle repoussera l'urgence.

M. Gauthier de Clagny. — Si j'avais voulu demander pour la commission des pouvoirs judiciaires, j'aurais proposé pour elle de pouvoir obliger les témoins à comparaître et à tout dire.

M. Rouanet. — Comme Pichat.

M. Gauthier (de Clagny.) — Ne citez pas des noms. Je tiens à conserver à ce débat un caractère impersonnel. Je me place au dessus des intrigues ministérielles. Je ne considère que l'intérêt du pays. L'enquête sur le Panama, celle sur Wilson, celle sur les chemins de fer du Sud, n'ont jamais amené la manifestation de la vérité. L'enquête sur les conventions scélérates n'a pas donné d'autre résultat que de faire nommer le rapporteur, ministre de la justice. (Rires). Il en sera de même de l'enquête sur l'affaire des Chartreux. Elle n'amènera aucune conclusion formelle, si bien que lorsqu'un député paraît dans un lieu public avec sa médaille, un sentiment de défiance se manifeste. (Protestations à gauche. Applaudissements au centre et à droite).

Le président invite l'orateur à la modération.

M. Gauthier de Clagny. — Je suis moins sévère que certains arrêts de justice, notamment celui du tribunal de Chambéry sur l'affaire des croupiers d'Aix-les-Bains.

M. Reveillaud. — Nous le connaissons, nous l'avons lu.

M. Gauthier (de Clagny). — Mais vous n'en avez pas profité. (Applaudissements.)

M. Lasies à M. Reveillaud. — Vous préféreriez qu'on vous lise la Bible. (On rit.)

M. Gauthier (de Clagny) donne lecture du jugement de Chambéry, par lequel les démarches retribuées de certains parlementaires sont tenues pour naturelles.

Voilà où l'on en est arrivé, conclut l'orateur très applaudi au centre et à droite, lorsqu'on ne réprime pas avec assez de vigueur certaines faiblesses.

L'urgence est repoussée par 348 voix contre 210.

La Franc-Maçonnerie

On reprend la discussion de l'interpellation Prache sur la franc-maçonnerie.

M. Lafferre continue son discours commencé vendredi. Il attaque les tiers-ordres.

L'abbé Lemire. — Je m'étonne de ne pas entendre parler des francs-maçons. (On rit).

M. Lafferre n'en continue pas moins à parler des tiers-ordres.

M. Lafferre démontre, avec documents à l'appui, que le tiers ordre s'inspirant des ordres venus de Rome, continue l'œuvre des congrégations. Puis revenant au rôle de la franc-maçonnerie, il dit que celle-ci est patriote, et il ajoute que les vieux républicains qui ont proposé les lois laïques et scolaires, les ont ébauchées dans les réunions fraternelles de la franc-maçonnerie.

La maçonnerie, dit-il, est la conscience humaine qui oppose son idéal de justice et de progrès à l'idéal théocratique.

Après un discours de M. Archdéacon, qui traite la franc-maçonnerie de servante assujettie de tous les régimes, M. Vallé a la parole.

M. Vallé démontre que les assertions de MM. Prache et Archdéacon sont dénuées de fondement. Quant à la franc-maçonnerie, elle est en règle avec la loi. Les Loges vivent sous l'empire de la liberté absolue, et il conclut en disant qu'il n'a rien à reprocher aux francs-maçons.

Après une réplique de M. Prache, la suite de la discussion est renvoyée à vendredi.

Au début de la séance, la Chambre avait adopté, après urgence déclarée, un projet de loi ayant pour objet : 1° De déclarer d'utilité publique l'établissement dans le département des Landes, d'un chemin de fer d'intérêt local à voie normale, de Pissos à Moustey ; 2° D'approuver les conventions passées entre le département. Les concessionnaires de la dite ligne, la Société anonyme des chemins de fer d'intérêt local du département des Landes, la Compagnie des chemins de fer du Midi et de l'Etat.

La séance est levée à 6 h. 15 et renvoyée à lundi 2 heures.

SÉNAT

Paris, 24 juin.

Présidence de M. Fallières.

L'Enseignement Congréganiste

M. Las Cases reprend son discours sur *l'enseignement congréganiste. Il combat le* rapport de M. Saint-Germain. Il rappelle que la Constitution de 1848 instituait les règles et la limite de la liberté de l'enseignement. Il s'étonne que le projet de loi actuel ne respecte pas les principes posés dans cette institution républicaine.

Il rappelle ensuite les contrats passés entre l'Etat et les congrégations autorisées, c'est-à-dire que l'Etat n'a pas le droit de déchirer les contrats sans motif.

L'orateur examine les raisons invoquées par M. Saint-Germain dans son rapport.

M. de Las Cazes. — Pour justifier ce projet de loi, on dit que les congrégations ne peuvent pas enseigner, parce qu'il y aurait opposition entre le mot congrégation et le mot enseignement ; par suite, les congrégations seraient incapables d'enseigner. Pour montrer la fausseté de cette affirmation, il suffira de représenter au Sénat ce que les congrégations enseignantes ont fait depuis qu'elles existent.

M. de Las Cases fait ensuite au Sénat un très long exposé de l'histoire de la congrégation des Frères de la doctrine chrétienne et de la congrégation des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

M. de Las Cases proteste, en les énumérant, contre les raisons du rapporteur et dit que personne plus que les prêtres ne sont respectueux de la famille et de la propriété.

On leur reproche d'enseigner un dogme, mais M. Clemenceau lui-même soutient que si tout le monde pratiquait la doctrine du Christ, il n'y aurait plus de malheureux sur la terre.

M. de Las Cases. — On reproche aux frères d'être religieux, d'avoir prononcé des vœux. Or, ils ne prononcent ces vœux que pour se dégager davantage des préoccupations étrangères et se consacrer entièrement à leur œuvre.

L'orateur cite quelques définitions prises dans leurs livres ; il estime qu'il n'en est pas de plus nobles et de plus désintéressées.

Ce n'est pas seulement par leurs livres et par leurs écoles que les frères ont acquis des titres à la reconnaissance publique. On sait leur belle conduite en 1870.

M. Clemenceau. — Et les laïques ?

M. de Las Cases. — Les laïques n'ont pas été moins braves, je le sais, et c'est pourquoi, s'ils étaient au feu côte à côte admirables, il est inique d'opposer aujourd'hui aux Frères un traitement différent.

Consultez le peuple français, faites un referendum, vous verrez ce que le peuple vous répondra.

M. Desfarges. — Les élections municipales vous ont répondu.

M. de Las Cazes résume son argumentation, puis continue en ces termes :

Je prie M. le ministre de l'instruction publique, dans le discours qu'il se propose de faire, de vouloir bien ne pas se méprendre sur ma pensée. Si j'ai fait l'éloge des frères de la doctrine chrétienne, je n'ai pas entendu instituer un parallèle entre eux et les instituteurs publics.

Ces derniers, je les respecte et je les aime. Je rends justice à leurs services et à leurs vertus. Qu'on ne me présente donc pas comme leur adversaire ; je ne demande que la liberté pour leurs émules. (Applaudissements.)

Il repousse deux arguments historiques invoqués par l'honorable rapporteur qui a dit que Thiers et Napoléon eussent été partisans du projet de loi. Non, mille fois non, des actes et des paroles authentiques font foi du contraire.

Au surplus, ce ne sont pas Thiers ni Napoléon, qui ont à statuer sur la loi, c'est le Sénat de 1904. Il compte assez d'hommes impartiaux pour que nous ayons l'espérance de ne pas faire appel, en vain, à son esprit de justice et de solidarité. (Vifs applaudissements.)

L'orateur reçoit les félicitations de ses amis.

M. E. Combes monte à la tribune.

Discours de M. Combes

M. Combes. — On dit que l'homme naît avec le droit de penser librement, que la liberté de penser implique celle de communiquer sa pensée, que celle-ci enfin implique la liberté d'enseigner.

Cette thèse a été développée par M. Charles Dupuy, qui ne m'a pas convaincu.

M. Charles Dupuy. — Ni vous non plus. (Très bien ! à droite et au centre.)

M. Combes. — La liberté de penser, de croire, de communiquer ses opinions, ne justifie pas la liberté d'enseigner.

Enseigner, c'est faire tout autre chose que penser et communiquer sa pensée ; c'est s'adresser à l'enfance, à l'adolescence ; c'est former les jeunes esprits.

Or, ces jeunes esprits ont un droit certain, celui d'être protégés par l'autorité publique contre les aberrations de leurs maîtres. (Exclamations à droite.)

Le jour où vous appliqueriez vos doctrines, la liberté de l'enseignement passerait un mauvais quart d'heure. *Toute la question est de savoir* si le refus du droit d'enseigner aux congrégations est justifié comme l'interdiction d'enseigner aux mineurs et aux faillis réhabilités.

M. Tillaye. — N'appelez pas faillis ceux dont vous prenez les biens. (Vifs applaudissements au centre et à droite.)

M. Combes. — Cette interdiction se justifie par des raisons d'incapacité, car les congréganistes s'étant affranchis des devoirs communs de tous les citoyens, sont incapables d'enseigner. (Protestations.)

M. Combes. — La vie évangélique exclut la famille.

M. Tillaye. — Ne parlez pas de famille !

Cette allusion aux scandales du jour provoque un certain tumulte.

M. Combes. — La vie évangélique est incompatible avec les diverses variétés de la vie humaine ; je demande, sur ce point, l'avis de M. Piot. (Exclamations).

On a dit que nous portons atteinte à la liberté du père de famille, mais la société a le devoir de protéger le droit de l'enfant, lorsque le père remet son enfant à autrui pour le faire instruire. (Réclamations à droite).

Les congréganistes ont formé, dans le pays, un courant de réaction ; l'unité morale s'en trouve compromise.

M. Le Provost de Launay. — M. Chabert a rétabli l'unité morale. (Très bien ! très bien !)

M. Combes. — Qui vous donne le droit de prononcer ce nom ici ?

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre, Monsieur Le Provost de Launay.

M. Combes. — Les congrégations ont le passé ; elles ont aidé la monarchie à faire son œuvre dans le passé.

L'heure est venue où elles doivent aller rejoindre la royauté dans les limbes de l'histoire.

On suspend la séance.

Discours de M. de Marcère

La séance est reprise à 5 heures.

M. de Marcère répond au président du conseil que, pour lui, le droit d'enseignement est un droit primordial comme le droit de parler.

M. de Marcère. — Ce qu'on reproche en réalité aux congrégations, c'est d'être catholiques ; vous voulez former une société nouvelle en déchristianisant la France. (Très bien ! très bien ! au centre et à droite.)

Quand vous aurez atteint les congrégations, vous interdirez également aux prêtres d'enseigner.

M. Ponthier de Chamaillard. — C'est déjà commencé.

M. de Marcère. — Je suis certain que le président du conseil nous présentera à bref délai un projet établissant le monopole de l'enseignement ; l'instruction donnée dans les écoles publiques est une instruction antireligieuse ; vous blessez profondément la conscience publique, vous meurtrissez l'âme des petits enfants. (Très bien ! très bien ! à droite et au centre.)

Quelle sera cette société que vous êtes en train de forger ? Une société sans Dieu, ni maître ; déjà nous voyons ce qu'elle produit.

L'orateur fait le tableau de la société actuelle : grèves sanglantes, crimes commis par des enfants à peine sortis de l'école, instituteurs, antipatriotes etc.

M. Combes. — Vous n'avez pas le droit de porter des accusations contre les membres du corps enseignant ; ce que vous dites est le contraire de la vérité.

M. de Marcère. — Je n'ai pas le droit, je le prends ! et demande au Sénat de repousser le projet de loi.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi ; la séance est levée à 5 h. 40.

LES MILLIONS DES CHARTREUX

Paris, 24 juin.

A la Commission d'Enquête

A une heure, la séance est ouverte sous la présidence de M. Flandin.

Après que MM. Rabier et Anthime Menoud ont demandé des rectifications au procès-verbal d'hier, la commission décide qu'elle ne siégera pas samedi, mais qu'elle tiendra une séance supplémentaire lundi soir.

M. Bonnevay donne lecture des pièces de l'information relatives à la plainte de Vervoort contre Besson, auteur des articles du *Petit Dauphinois*, et contre M. Hayard, gérant du *Figaro*. M. Bonnevay lit les interrogatoires de M. Besson dans le cabinet du juge d'instruction. Les réponses de M. Besson sont à peu près identiques à ses déclarations devant la commission d'enquête.

M. Le Moigne donne lecture de la déposition de M. Vervoort, d'après laquelle ce serait M. Besson qui aurait pris l'initiative de la démarche et se serait fait présenter à lui par M. Mazet, pour le prier d'intervenir en faveur des chartreux.

M. Bonnevay donne lecture du procès-verbal de la confrontation entre M. Vervoort et M. Besson devant le juge d'instruction.

M. Bonnevay donne lecture de l'interrogatoire de M. Mazet, qui proteste violemment contre les allégations de M. Besson. Suit l'interrogatoire de M. Guerre qui prétend qu'il n'a été question des Chartreux qu'au point de vue de la publicité qu'ils étaient susceptibles de faire et qui ne avoir parlé des besoins d'argent de M. Edgar Combes.

M. Bonnevay donne lecture de la déposition, à Grenoble, par commission rogatoire, de M. Julin, secrétaire de la rédaction du *Petit Dauphinois*, qui confirme la plupart des déclarations de M. Besson.

La lecture du dossier est interrompue par un incident.

M. Colin demande que l'on prie les Chartreux, s'ils ne veulent pas venir déposer, de délier leurs hommes d'affaires et avocats du secret professionnel.

Lecture est ensuite donnée de la déposition de M. Blanchet, négociant, qui a employé M. Besson, il y a une vingtaine d'années, de 1870 à 1883. Il déclare avoir conservé avec lui les meilleures relations. Dépositions analogues d'autres patrons de M. Besson, qui donnent sur lui de bons renseignements.

Un d'eux, cependant, M. Fayolle, entrepreneur de travaux publics, avait dû le congédier et a eu à se plaindre de son attitude à son égard, et est resté brouillé avec lui pendant plusieurs années, mais ils se sont réconciliés depuis quelques mois.

Au sujet de la lettre d'un M. Girard, qui demande à être entendu, la commission donne pleins pouvoirs à son président pour convoquer les témoins dont l'audition lui paraît utile.

Mme Giger, une patronne de café de Grenoble, proteste contre l'honorabilité que revendique Besson ; elle produit un billet à ordre de mille francs, souscrit par elle à M. Baragnon ou à son ordre, pour obtenir le concours du *Petit Dauphinois* contre le commissaire central, qui exigeait la fermeture du café à l'heure réglementaire. Cette déposition est confirmée par la déposition de M. Billard, dont M. Mulac donne lecture, sur la demande de M. Rabier.

M. Vervoort dépose n'avoir demandé au ministère des travaux publics qu'un seul permis au nom de M. Guerre, à la date du 13 février. A la même date, M. Vervoort dit avoir demandé un autre permis, directement à la compagnie, et que c'est celui-là qu'il a montré à M. Besson.

Mme Guerre affirme qu'elle n'a connu qu'un permis, celui dont son mari s'est servi.

Lecture est donnée d'une lettre du chef de cabinet du ministre des travaux publics adressée aux juges et disant qu'un permis a été demandé sur les instances de M. Vervoort (du *Soir*), pour son secrétaire M. Guerre.

Une lettre du directeur de la compagnie P.-L.-M. confirme le fait.

M. Léon Poncet, rédacteur en chef du *Messager de Valence*, par commission rogatoire, dépose que les affirmations de son article sont exactes, mais qu'il a pris l'engagement de ne révéler les noms des personnes auxquelles il a fait allusion que devant la cour d'assises.

M. Gerin, rédacteur en chef de la *Drôme Républicaine* fait une déposition analogue.

M. Dossat, avocat à Valence, se retranche derrière le secret professionnel, qu'il doit à son client, M. Audier, de Valence.

M. Audier, négociant à Valence, agent général de la Grande-Chartreuse, dépose que M. Guerre est son cousin. Le 23 février, M. Guerre écrit une lettre annonçant qu'il viendrait le voir en Dauphiné. Mme Audier a répondu qu'il serait le bienvenu. M. Guerre est arrivé le 14 mars, à dix heures du matin. Au déjeuner, auquel assistait M. Vacher, de Valence, on a parlé des Chartreux. M. Vacher s'est éclipsé, ainsi que Mme Audier.

Alors, M. Guerre a dit textuellement à M. Auder : « Il faut absolument sauver les Chartreux. » « Comment ? » « Il faut une certaine somme. » « Laquelle ? » « Entre 2 ou 300.000 fr. » Il me semble que c'est bien peu s'il y a plusieurs députés à contenter.

M. Guerre répondit qu'il ne s'agissait que de contenter Edgar Combes, qui avait besoin d'argent.

Le témoin est convaincu que M. Guerre venait le trouver avec un mandat à accomplir et pour entamer les négociations. Il n'en persiste pas moins à tenir M. Guerre pour un honnête homme, n'ayant pas conscience du caractère délictueux du mandat dont on l'avait chargé.

On lit encore un certain nombre de documents et de dépositions ; enfin, M. Le Moigne donne lecture du réquisitoire définitif, résumant tous les faits de l'instruction, et la séance est suspendue pour quelques minutes à 4 h. 15.

La séance est reprise à quatre heures et demie. Sur la proposition de M. Rudelle et après les observations de M. Anthime Ménard et Lerolle, la commission décide que la déposition de la pièce intéressant les trois procédures seraient copiées pour être ensuite imprimées et figurer aux annexes du rapport ; MM. Le Moigne, Fabre et Simonet sont adjoints au président pour faire dans le dossier le choix des pièces qui devront être copiées.

M. Rabier demande qu'on dépose aux archives le numéro unique d'un journal l'*Action nationale*, publiant un article intitulé : « La vérité sur le million des Chartreux. »

Déposition de M. Vervoort

M. André Vervoort, publiciste, 38 ans, demeurant à Paris, rue Copernic, prête serment.

M. Vervoort. — Je voudrais réfuter, point par point, la déposition de M. Besson. Il n'a pas dit, en ce qui me concerne, un mot qui soit exact, si ce n'est que j'ai eu le malheur d'avoir eu, en effet, une entrevue avec lui. Je l'ai reçu, en effet, boulevard Haussmann, 41, non dans une maison de passe, mais au siège d'une société de travaux publics au capital de trois millions — société de Vollemont, étang de Berre, dont j'étais le collaborateur.

M. Vervoort donne lecture d'un certificat émanant de la société P. et B. Durand, à Lyon, rendant hommage à sa probité et à son intelligence en affaires.

M. Vervoort. — M. Mazet m'a présenté M. Besson, journaliste dauphinois, comme faisant campagne dans l'intérêt de la République. M. Besson demandait s'ils allaient être expulsés ou non. Je répondis que je ne savais pas, mais que j'allais le demander au ministre. Nous primes rendez-vous à la sortie de la représentation du Moulin-Rouge. Bien entendu, je ne m'étais pas rendu au ministère et je ne m'étais occupé de rien. Pour l'éconduire, en sortant du Moulin-Rouge, je lui dis qu'il n'y avait rien à faire pour les Chartreux. Nous primes un bock dans un café vis-à-vis du Moulin-Rouge. Nous parlâmes d'autre chose, puis il m'exprima ses regrets qu'on persistât à vouloir expulser les Chartreux, ce qui causerait, dit-il, la chute du ministère. Enfin, il me remercia et nous nous quittâmes. Journaliste lui-même, ayant fait moi-même les « chiens crevés », je n'ai point parlé du journalisme dans les termes qu'il me prête.

M. Vervoort produit des lettres de diverses sociétés ou compagnies, certifiant qu'il n'a fait aucune affaire avec elles.

M. Vervoort. — J'ai donné, en effet, un permis de chemin de fer à M. Guerre pour Grenoble. Je le connaissais ; il m'avait fait des photographies d'un enfant que j'ai perdu. Je n'ai attaché aucune importance à ce fait qu'il me demandait un permis pour Grenoble, qui était son pays natal, mais la fatalité faisait que la compagnie P.-L.-M. en eût déjà donné plusieurs quelques jours auparavant. C'est pourquoi je l'ai demandé au ministère des travaux publics. Le même jour, j'en avais demandé un autre au titre de mon journal, en mon nom, pour le cas où je ne l'aurais pas obtenu du ministère et dans l'intention de le faire remplacer ensuite par un autre, au nom de M. Guerre.

M. Beauregard. — A quelle date ?

M. Vervoort. — Je crois que c'est le 23 février. J'ignore ce qui s'est passé à Valence ou à Grenoble. Je n'avais jamais parlé à M. Besson de M. Edgar Combes. En lisant l'article du *Petit Dauphinois*, j'ai envoyé le télégramme de protestation que vous savez contre les insinuations de cet article.

M. Bonnevay. — Que vous a dit M. Mazet en vous présentant à M. Besson ?

M. Vervoort. — Il m'a dit : « Voici M. Besson, mon compatriote, qui désire être renseigné sur le sort des Chartreux et j'ai pensé que vos relations au ministère vous permettraient de le renseigner. J'étais le directeur du *Soir*. Je faisais moi-même le service de la dernière heure et j'allais prendre tous les jours, à cinq ou six heures, les renseignements de la journée.

M. Bonnevay. — Puisque M. Mazet ne vous a rien dit d'abord, comment vous a-t-il ensuite expliqué sa démarche.

M. Vervoort. — Par l'intention de rendre service à M. et Mme Guerre et au petit groupe de Dauphinois dont il faisait partie.

M. Bonnevay. — Pourquoi avez-vous également demandé un permis pour Grenoble à votre nom ?

M. Vervoort. — Pour être sûr de pouvoir ensuite le mettre au nom de M. Guerre, qui disait en avoir absolument besoin.

M. Bonnevay. — Comment avez-vous pu montrer le permis des travaux publics ?

M. Vervoort. — Je ne lui ai montré et je ne pouvais lui en montrer qu'un, celui de la compagnie, à mon nom.

M. Bonnevay. — Comment a-t-il su que celui de M. Guerre venait des travaux publics ?

M. Vervoort. — Guerre a pu le lui dire. En tout cas, ce n'est pas moi qui lui ai parlé des travaux publics.

M. Bonnevay. — Vous avez dit à M. Besson que vous iriez au ministère ?

M. Vervoort. — Oui, ne voulant pas me rendre au rendez-vous qu'il me demandait, vers sept heures et demie du soir, je lui avais dit de venir m'attendre à la fin de la représentation du Moulin-Rouge. Il m'attendait, en effet, avec M. Guerre.

M. Bonnevay. — Pourquoi avez-vous poursuivi M. Besson en correctionnelle pour diffamation et non devant la cour d'assises.

M. Vervoort. — C'est mon avocat, Me Paul Olagnier.

M. Vervoort lit une lettre de Me Olagnier adressée à l'*Eclair*.

M. Bonnevay. — Pourquoi n'avez-vous pas cité vous-même.

M. Vervoort. — Mon avocat a jugé cette procédure plus propre à manifester la vérité.

NOUVELLES POLITIQUES

Paris, 24 juin.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis, ce matin, en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

La date des prochaines élections aux conseils généraux et aux conseils d'arrondissement est fixée au 31 juillet prochain.

Le conseil s'est occupé des interpellations en discussion à la Chambre et au Sénat.

On pense que la Chambre se séparera vers le 14 juillet.

Commission d'assurance et de Prévoyance

La commission d'assurance et de propagande sociales, s'est réunie, aujourd'hui, à la Chambre et a fixé les lignes générales de la loi des retraites ouvrières.

Le projet institue le régime de l'obligation : Tout ouvrier ou employé de l'industrie du commerce ou de l'agriculture a droit à une retraite de vieillesse à soixante ans ;

Les retraites sont constituées par un versement fixé à 4 0/0 des salaires pour les ouvriers de l'industrie et du commerce dont moitié à la charge de l'employeur et à cinq centimes par jour, dans les mêmes conditions, pour les ouvriers de l'agriculture.

Ces retraites sont assurées par la caisse nationale des retraites ouvrières, les sociétés de secours mutuels, les caisses patronales ou syndicales.

Elles sont garanties au minimum de 300 fr. pour les ouvriers de l'industrie et du commerce et au minimum de 240 fr. pour les ouvriers de l'agriculture.

En cas d'invalidité prématurée, la liquidation de la retraite pourra s'effectuer à tout âge. Cette retraite ne pourra être inférieure à 50 fr. Dans aucun cas, elle ne pourra être majorée jusqu'à concurrence de 20 fr.

En cas de décès survenant avant la liquidation de la pension, la veuve ou les enfants auront droit à une allocation mensuelle pendant six mois.

Le régime transitoire a été réglé par la commission de la façon suivante : il s'applique aux travailleurs âgés de plus de soixante-cinq ans au jour de la promulgation de la loi et à tous ceux qui ne seraient pas dans les conditions d'âge voulues pour effectuer tous les versements prescrits en période définitive. Une allocation uniforme de 50 fr. sera servie à tous les bénéficiaires de la première année d'application de la loi.

Cette allocation augmentera de 4 fr. par an, au cours de chacune des années suivantes, de façon à rejoindre par échelons successifs les taux pour la période normale.

Le projet contient, en outre, un titre spécial autorisant les versements facultatifs donnant droit à une majoration de l'Etat pour les travailleurs ne rentrant pas, à proprement parler, dans les catégories des salariés de l'industrie et du commerce ou de l'agriculture.

M. Guieysse a été nommé rapporteur et exposera son travail à la rentrée d'octobre.

L'AGITATION OUVRIÈRE

La Grève de Nice

Nice, 24 juin. — Les employés de tramways ont tenu ce matin, à 10 heures, une réunion dans laquelle ils ont voté sur la continuation de la grève ou la reprise du travail.

Certaines satisfactions ayant été données, par 177 voix contre 32, la reprise du travail a été décidée.

Dans l'ordre du jour, les grévistes remercient la population et leurs camarades, qu'ils assurent de leur solidarité. Cet ordre du jour a soulevé de violentes discussions. Un syndiqué a déclaré que la Fédération syndicale a voté la grève générale hier soir, et les camarades syndiqués n'ayant pas encore été relâchés, il traite d'infâmie le vote des employés des tramways et adjure les camarades de ne pas reprendre le travail, si les prisonniers ne sont pas remis en liberté aujourd'hui même.

Le vacarme est alors revenu indescriptible. Plusieurs syndicats restent en grève.

La Guerre Russo-Japonaise

SUR LE THEATRE DE LA GUERRE

Armées en Présence

Tokio, 24 juin. — Les Russes se retirent d'Hai-Ping vers le Nord. On croit qu'une prochaine grande bataille va se livrer. Les armées ennemies sont à 2 kilomètres l'une de l'autre.

En Corée

Saint-Pétersbourg, 24 juin. — Les cosaques qui sont alliés en Corée ont incendié la ville coréenne de Kaugue, coupé les fils télégraphiques au nord, au sud et à l'ouest d'Andjou, détruit deux ponts jetés par les Japonais sur la rivière de Pchin-Tchagan, détruit les approvisionnements de fourrages, des dépôts d'armes et de poudres, installés par les Japonais dans cinq villes.

A Kai-Tcheou

Saint-Pétersbourg, 24 juin. — Une grande bataille serait engagée depuis lundi, dans la région de Kai-Tcheou. Les Russes et les Japonais ont eu des alternatives de succès ; mais le sort de la bataille n'est pas encore décidé. Le combat est sanglant et acharné. 150.000 hommes sont aux prises sur un front de 40 kilomètres.

A Vladivostock

Saint-Pétersbourg, 24 juin. — Il est inexplicable que le bateau anglais, capturé par les croiseurs de Vladivostock ait été relâché. Le capitaine a comparu devant le tribunal des prises qui rendra son jugement demain.

Dépêches Diverses

Tokio, 24 juin. — 4.000 Russes, qui avaient attaqué, mardi, Vaii-Yang-Pienmen, ont dû se retirer dans la direction de Thin-Taliling perdant 5 tués et 20 blessés ; les pertes des Japonais ne sont pas indiquées.

Saint-Pétersbourg, 24 juin. — L'attaque des Russes, dirigée par le général Keller dans la direction de Feng-Hoang-Tcheng, s'est bornée à de grosses escarmouches et n'a pas eu les proportions d'un engagement de premier ordre, comme semblait l'indiquer la teneur de certains télégrammes.

EN RUSSIE

Départ éventuel d'un brise-glaces

Saint Pétersbourg, 24 juin. — Le plus grand brise-glaces de la marine russe, l'*Ermak* qui, on le sait, fut une invention de l'amiral Makaroff, actuellement en cale sèche, est prêt à partir en Extrême-Orient, à la première injonction. Ce n'est pas dans l'intention de faire passer la nouvelle flotte par le Nord-Est, on a renoncé à cette idée, mais la flotte ne pouvant arriver dans les eaux du Pacifique qu'en octobre au plus tôt, elle aura besoin des services de l'*Ermak*, à ce moment où les cotes commencent à être prises par les glaces.

Inquiétudes

Saint-Pétersbourg, 24 juin. — L'état major russe a des inquiétudes sérieuses sur l'attitude du général Ma, qui, paraît-il, marcherait à travers la Mongolie, vers Tristikan, dans l'intention de couper la voie du chemin de fer.

NOUVELLES DIVERSES

Au Théâtre Antique d'Orange

Orange, 24 juin. — Les représentations organisées par M. Antony Real sont définitivement fixées aux 14 et 15 août.

Le 14, on donnera *Andromaque*, avec la musique de Saint-Saëns, par l'orchestre Colonne, et *l'Amphytrion*, d'après Plaute, de Molière.

Le 15, *l'Arlésienne* sera représentée avec les chœurs et l'orchestre Colonne. On jouera aussi *Catharsis* si les artistes de la création peuvent venir à Orange.

Le concours de Coquelin aîné, de Jean Coquelin et de Mmes Moreno et Cora Laparcerie à ces représentations est assuré.

A l'Ecole des Beaux-Arts

Paris, 24 juin. — Voici le résultat du concours supérieur de perspective (prix Fortin d'Ivry) :

Prix à M. Billotey, élève de MM. Lefebvre et T. Fleury.

Concours trimestriel d'esquisse à un degré : première seconde médaille, M. Roque, élève de M. Humbert ; deuxième seconde médaille à Mlle Rondenay, élève de M. Humbert ; troisième seconde médaille à M. Paire, élève de MM. Bonnat et J. Lefebvre.

Le Commerce franco-italien

Paris, 24 juin. — La Chambre de commerce italienne de Paris nous informe que pendant les premiers mois de 1904, le commerce franco-italien s'est élevé à 140.986.000 francs dont 73.497.000 francs de marchandises françaises entrées en Italie et 67.489.000 francs de marchandises italiennes entrées en France.

M. Loubet à Ostende

Bruxelles, 24 juin. — Le *Petit Bleu* dit qu'on peut considérer comme certaine, la visite de M. Loubet, président de la République française, au roi des belges dans son château de la digue, à Ostende.

La visite de M. Loubet, aurait lieu au mois d'août ; ce qui peut faire considérer cette visite comme certaine, c'est que la liste civile a fait pressentir notre administration communale au sujet de la somme qu'elle pourrait affecter aux fêtes à organiser à cette occasion.

Les Déplacements du général André

Paris, 24 juin. — Le ministre de la guerre assistera, dimanche, avec le président de la République, dans le jardin des Tuileries, à la fête annuelle de l'Union des Sociétés d'instruction militaire. Il se rendra le 3 juillet à Tulle où il doit présider diverses inaugurations.

A l'Etranger

AUX ÉTATS-UNIS

Paris, 24 juin.

De notre rédacteur particulier :

Les délégués des associations républicaines chargés d'élire le candidat du parti à la présidence de la République se sont réunis à Chicago sous la présidence provisoire de M. Elihu Root. La cérémonie a été particulièrement brillante : l'affluence était considérable et les discours qui ont été prononcés ont été vigoureusement applaudis. Ils sont, en principe, la simple énumération des grandes idées du programme présidentiel. M. Elihu Root, l'ancien secrétaire d'Etat à la guerre, a traité spécialement de la politique étrangère de M. Roosevelt et il en a fait le plus grand éloge. Il a montré l'autorité diplomatique de la nation s'étendant chaque jour et balançant en Extrême-Orient celle des nations européennes. Grâce à M. Hay, les Etats-Unis ont à la fois contribué à limiter le conflit russo-japonais et préservé la Chine d'un démembrement en lui imposant une vigoureuse neutralité. On a tout spécialement goûté cette façon de définir les intentions des Etats-Unis en Extrême-Orient : les Américains ne cachent point leurs sympathies intéressées pour la race jaune, dont ils ont fait leur clientèle commerciale.

Dans son programme, M. Elihu Root préconise l'extension des marchés étrangers et tout en maintenant le principe de la réciprocité dans les traités de commerce, il affirme par dessus tout ces principes de protection qui doivent abriter contre toutes les concurrences les produits de l'agriculture et des industries indigènes.

Pour concourir au développement de la nation, il faut sans cesse améliorer la marine marchande, développer et fortifier la marine de guerre, non pas en prévision de conflits, mais pour les prévenir. L'avenir est à la fois à l'arbitrage et aux nations fortes.

Son remarquable exposé s'achève par un éloge personnel de M. Roosevelt, grâce auquel l'Amérique en paix avec le monde entier se fait partout

CHRONIQUE RÉGIONALE

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Le Sénat de la République devait être, pour les législateurs constitutionnels de 1875, le grand conseil des communes de France. Ses membres, auxquels on épargnait le plus léger contact avec le suffrage universel, ne devaient pas se recruter parmi les hommes politiques mais parmi les illustrations nationales.

On espérait que le suffrage restreint serait clairvoyant, pondéré et saurait choisir. Les grands littérateurs, les savants, les agriculteurs modèles, les industriels les plus utiles à la nation, les anciens fonctionnaires parvenus au sommet de la hierarchie les ouvriers les plus sages qui s'étaient élévés par leur travail à un rang social éminent, voilà quels devaient être les élus de la Chambre haute, de l'Assemblée pondératrice.

S'il est une élection qui réponde le moins possible à cet idéal, c'est bien celle qui aura lieu demain dans le chef-lieu de l'Hérault.

Nous ne voudrions désobliger aucun des candidats qui se présentent contre M. Augé, mais ce n'est pas les offenser de dire qu'ils n'appartiennent pas à l'élite de la nation. Ils pensent avoir des titres politiques ; mais comme citoyens ils ne se sont jamais distingués. On aurait pu trouver dans notre beau département, dans le demi-million d'habitants qui y séjournent, des personnalités autrement marquantes et autrement qualifiées.

Mais que dire du candidat Toussaint Augé, dit Justin ?

Ses amis, eux-mêmes, ceux qui le patronnent sont obligés de convenir qu'il est insuffisant. Il existe dans tous les groupes dans toutes les associations, dans toutes les assemblées, certains individus d'une organisation physique ou mentale défectueuse qui servent d'amusement à leurs collègues. On ne cesse de les blaguer, de les harceler, de les « faire marcher ». Ils servent de jouet. M. Toussaint Augé appartient à cette lamentable catégorie de pauvres êtres. Il est de ceux dont on se moque d'une façon permanente. Sa candeur est inénarrable. Lui-même avoue se présenter au Sénat comme à une maison de retraite et se déclare incapable de rester député. Inapte au moindre travail intellectuel, impuissant à prononcer quelques paroles, déprimé, découragé, se laissant mener comme un enfant, M. Augé n'est plus qu'une vague humanité. C'est un instrument docile entre les mains des sectaires qui terrorisent notre pays. Le groupe de délateurs, de tyranneaux et de fraudeurs électoraux qui forme sa cour contient tous les hommes les plus néfastes et les plus dangereux de notre département.

Les électeurs sénatoriaux doivent avoir le courage de foncer sur cette bande pour en disperser les éléments et les réduire à l'impuissance. Nous comptons sur eux pour nettoyer les écuries d'*Augeias*.

* *

C'est ce soir, qu'à la salle des Concerts, sont appelés à se rendre tous les délégués sénatoriaux à l'effet d'entendre les déclarations des candidats au siège vacant.

M. Huriaux, avocat, ancien conseiller général, y annoncera sa candidature. Il prendra ensuite la parole et protestera contre les manœuvres qui ont obligé M. Salis à se retirer, ce qui l'a mis dans l'impossibilité, lui, Huriaux, de recueillir le siège que, nommé sénateur, M. Salis aurait laissé inoccupé.

MONTPELLIER

ROUGES ET JAUNES

Nos lecteurs ont pu lire ces jours-ci, dans les colonnes de notre journal, diverses communications indiquant qu'une section de la *Fédération de Syndicats indépendants et groupes ouvriers antirévolutionnaires*, était en formation à Montpellier.

Pour essayer d'enrayer le mouvement qui se dessine, la Bourse du Travail a organisé pour ce soir une réunion qu'elle a fait annoncer par voie d'affiches daus les termes suivants :

Aux travailleurs

La situation de plus en plus lamentable de la classe ouvrière commande à tous les travailleurs plus de vigilance et leur fait un devoir de s'unir, de s'entendre et de se grouper. La crise de chômage qui sévit dans toutes les régions, dans tous les pays, est l'indice grave de troubles économiques qui ne feront que devenir chaque jour plus terribles, semant dans les familles ouvrières privations et misères.

Ah ! qu'il est d'actualité plus que jamais, le cri fameux : *Travailleurs unissez-vous !*

Oui unissez-vous, car vos divisions, votre indifférence, votre mollesse, sont la seule cause de votre impuissance.

Unissez-vous sur le seul terrain qui puisse offrir une large place à toutes les bonnes volontés. En dehors des divisions politiques, des rivalités d'école et des ambitions personnelles, formez sur la question du travail la coalition de toutes les énergies et de tous ceux qui rêvent un avenir fait de plus de bonheur et de fraternité.

Au moment ou le Patronat aux abois, sentant monter autour de lui la marée montante des colères populaires, a trouvé dans nos rangs même des traîtres et des vendus, au moment où l'épidémie du *Jaunisme* est venue tendre à nos maîtres une dernière branche de salut en divisant en frères ennemis des hommes faits pour s'entendre, il faut que tous ceux qui comprennent la besogne odieuse tentée par quelques transfuges aux ordres occultes de nos ennemis, activent la propagande salutaire pour l'Action Syndicaliste, pour l'Emancipation intégrale.

C'est pour cela que la Bourse du Travail de Montpellier vous convie à assister à la Grande Réunion Publique qui aura lieu le samedi 25 juin, à 8 heures et demie du soir dans la salle de conférences de son nouveau local, rue du Carré-du-Roi, n° 7.

Cette conférence sera faite par le camarade Niel, secrétaire de la Bourse du Travail, et aura pour sujet : *L'action Syndicale.*

En réponse au manifeste de la Bourse du Travail reproduit ci-dessus, la *Fédération des Syndicats indépendants et Groupes ouvriers anti-révolutionnaires* (section de Montpellier), nous adresse la communication suivante :

Aux Corporations ouvrières :

Camarades, la situation de plus en plus lamentable de la classe ouvrière, par suite du joug collectiviste qu'elle subit, commande à tous les travailleurs plus de vigilance et leur fait un devoir de s'entendre et de se grouper. La crise du chômage qui sévit dans toutes les régions — par suite de la division de la classe du travail — est l'indice grave de troubles politiques, fomentés par certains agitateurs de grève générale, qui, devenant chaque jour plus terribles, sèmeront dans les familles privations et misères, si vous ne vous secouez pas de cet état de snobisme que vous impose le mouvement révolutionnaire par les promesses irréalisables d'une société future.

Ah ! qu'il est d'actualité plus que jamais le cri fameux : « Travailleurs de toutes corporations, unissez-vous ! »

Oui, unissez-vous car vos divisions, votre indifférence, votre mollesse, sont la seule cause de vos souffrances.

Unissez-vous sur le terrain purement économique, qui seul puisse offrir une large place à toutes les volontés. Affirmez-vous enfin, et dites bien haut que vous voulez vivre, vous et les vôtres, que vous voulez la paix, la tranquillité publique. En dehors des divisions politiques, des rivalités d'école et des ambitions personnelles, formez sur la question du « libre exercice du travail » l'entente de toutes les énergies et de tous ceux qui rêvent d'un avenir fait de justice, d'économie et de paix.

Au moment où certains pontifes de la révolution voient s'écrouler à leurs pieds « le château de la société future, tentant un suprême effort pour détourner le vrai travailleur du devoir qui lui incombe, ils trouvent pour prétexte, et pour se parer des vilenies et bévues commises à l'égard des masses ouvrières, de jeter les pires calomnies aux « champions de la liberté du travail ».

L'épidémie « jaune », disent-ils, tend à vos maîtres une dernière branche de salut.

Les « Jaunes » existent donc, puisque vous vous occupez d'eux ?

Ils savent parfaitement, les « Peaux Rouges », que nous ne sommes pas ce que leur mauvaise foi tend à faire croire aux travailleurs inconscients, tombés par mégarde dans les filets du collectivisme.

Ils savent parfaitement, les « Peaux-Rouges », que nous avons de véritables revendications à soumettre, que nous voulons enfin voir se réaliser les améliorations demandées depuis 30 ans par le monde du travail.

Ils savent parfaitement, les « Peaux-Rouges », que nous ne sommes pas les quelques transfuges aux ordres occultes de ceux qu'ils appellent « leurs ennemis », mais que nous ne cherchons enfin à ne plus vouloir subir l'autoritarisme qu'exercent sur le monde du travail, depuis 1884, par la violation du libre exercice du travail, les Syndicats révolutionnaires.

Travailleurs libres, activez la propagande pour la conquête de votre droit aux revendications.

Vive l'union du travail ! Vive la liberté du travail !

N. B. — Nous invitons d'urgence les organisations ouvrières qui n'ont pas encore adhéré à notre organisation à le faire au plus tôt. Pour tous renseignements ou demandes d'adhésion, s'adresser rue Cheval-Vert, 10, au camarade Sabrier, ouvrier en chaussures, qui se tiendra à la disposition des intéressés à ce mouvement, tous les jours, de midi à 2 heures et de 6 heures à 8 heures du soir ; le dimanche de 9 heures à 11 heures du matin.

Brevet élémentaire. — Hier ont eu lieu les épreuves orales pour une partie des 210 candidates admises à les subir.

Les deux premières séries allaient de Mlle Sailly à Mlle Viguier, et de Mlle Affre à Mlle Devèze.

Ont été définitivement reçues : Mlles Aymes, Alengry, Almayrac, Andrieux, Arnaud Juliette, Arnaud Noélie, Astruc, Auteroche, Avignon, Azaïs, Azéma Marthe.

Baldy, Bancal, Banides, Bardou, Barnier, Baro, Baron, Barry, Barthélemy, Baylac, Bel, Bénech, Bernadou, Bielle, Blayac, Boissier Coraly, Boissier Louise, Bosse, Boudon, Bouffard, Bousquet, Boutonnet, Bouvet, Boyer, Bringuier, Bru, Brun.

Calas Alice, Calas Thérèse, Cambon Emma, Cambon Marie-Louise, Cambon Yvonne, Camboulives, Cantagrel, Carrayon, Carbonel, Carquet, Carrère, Carrière Joséphine, Cazalot, Cazals, Chamayou, Chambaud, Chambon, Charbonnel, Chazottes, Claret, Codognet, Constan Rachel, Constans Marguerite, Constant Suzanne, Coulet Courseille, Crouzet.

Dartis, Debosc, Delgendre, Delon, Deltour, Dessalle, Devèze.

Sailly, Salomon, Sassy, Savagnier, Senac, Sentenac, Sigé, Solanet, Spitalier.

Tairaire, Taurines, Testory Jeanne, Tichet, Traux, Triaire.

Valette Augustine, Vallières, de Verdilhac, Vialla, Viard, Vidal Anna, Viguier.

Aujourd'hui aura lieu l'examen oral à huit heures du matin, de Mlle Dreuille à Mlle Jourdan, et à deux heures du soir, de Mlle de Juvenel à Mlle Ruden.

Incendies. — Hier matin, vers une heure, un incendie s'est déclaré au n° 37 de la rue Lunaret, où se trouve un magasin d'épicerie appartenant à M. Guiraudon, demeurant rue du Dahomey, 4.

Les voisins ayant aperçu de la fumée sortant du magasin, allèrent aussitôt donner l'alarme à la caserne du 13e chasseurs à cheval. Des cavaliers arrivèrent aussitôt et, avec l'aide de quelques voisins, purent se rendre maîtres du feu. Quand les pompiers arrivèrent tout était éteint et ils n'eurent pas à se servir de la pompe qu'ils avaient amenée.

Les dégâts assez importants sont couverts par une compagnie d'assurance.

On ignore encore dans quelles circonstances, le feu s'est déclaré; M. Jaumard, commissaire de police a ouvert une enquête.

— Nos braves pompiers ont été hier sur le qui-vive. Outre celui que nous relatons ci-dessus, ils ont du encore courir à un second incendie qui s'était déclaré au quartier de la Pierre-Rouge.

Vers 2 h. 1/2 de l'après-midi, des personnes habitant le chemin de Nazareth, apercevaient de la fumée qui sortait du sous-sol de la villa Mireille, appartenant à Mme Marceron, veuve d'un colonel de gendarmerie, en villégiature à Palavas depuis une dizaine de jours.

L'alarme fut aussitôt donnée et les pompiers et les autorités avertis. Les hommes du poste du théâtre, sous la direction du lieutenant Artus, attelèrent leur pompe à un fiacre et arrivèrent sur les lieux vers 3 h. 1/4.

Les issues de la villa étant fermées, il fallut enfoncer les portes et les fenêtres. Le foyer de l'incendie se trouvait concentré dans le sous-sol de l'immeuble, composé d'un rez-de-chaussée, surélevé de deux mètres, et d'un premier étage. Dans ce sous-sol, servant de cave et de débarras, étaient enfermés des bouteilles, des barriques, du bois à brûler, des chiffons, etc., etc. Le feu qui couvait probablement depuis plusieurs jours avait peu à peu gagné les poutres soutenant le 1er étage, si bien que les flammes les ayant détruites le plancher du premier étage, n'ayant plus d'appui, s'écroula, entraînant dans le sous-sol divers meubles, composant la salle à manger, entr'autres un piano qui fut en partie démoli et ensuite à demi brûlé.

Le foyer d'incendie se trouvant dans le sous-sol les pompiers sans avoir besoin de manœuvrer la pompe, fixèrent leur tuyau à une prise d'eau et noyèrent l'incendie. Au bout de deux heures d'efforts, tout danger avait disparu.

La propriétaire de l'immeuble en ce moment à Palavas, a été prévenue du sinistre qui s'est déclaré on ne sait trop comment.

Remarqué sur les lieux : MM. Hitte, commissaire central ; Jaumard, commissaire du premier arrondissement et son secrétaire, M. Coustan; Lavagne et Gibert, adjoints au maire; Gelly et Roustan, conseillers municipaux, etc., etc., quelques agents et des gendarmes.

Aucun accident de personnes à signaler.

Vol dans une école de Frères. — Nos lecteurs se souviennent du vol commis le 2 juin courant dans l'établissement des Frères de la rue des Aiguerelles.

Un nommé Léon Vaissié, né le 19 octobre 1880, à Pomerols (Aveyron), se présentait, le 30 mai, chez le directeur, M. Amen, et lui demandait des secours.

Pour l'occuper, M. Amen l'employa à faire divers petits travaux dans l'établissement.

Le 2 juin, vers trois heures, les Frères se rendaient à vêpres, laissant l'école sous la garde de Vaissié qui lavait à ce moment-là les vitres des appartements de M. Amen.

A leur retour, les Frères furent étonnés de ne pas apercevoir leur protégé à son travail. Un peu plus tard, M. Amen allant à son secrétaire constata avec stupéfaction que ce meuble avait été fracturé et qu'une somme de 1.150 francs en billets de banque avait disparue. Leurs soupçons se portèrent aussitôt sur Vaissié qui avait dû prendre la fuite dès le coup fait.

Des recherches furent aussitôt opérées mais sans grand résultat. Le signalement du coupable fut envoyé dans toutes les directions, ce qui n'a pas été inutile, car on vient d'arrêter Vaissié à Marennes (Charente-Inférieure).

Cet individu sera incessamment transféré à Montpellier et mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Corrida de Muerte. — Dans nos précédentes communications nous avons fait connaître le passé taurin du matador Suarito qui, demain, doit estoquer deux toros dans nos arènes. A cet éloge nous devons ajouter que les banderillos appelés à le seconder sont bien dignes du chef qui a su composer une cuadrilla d'élite dont les éléments sont pour la plupart bien connus des Montpelliérains, Lucerito, Foca, Sastre, Madronal et Adrada, qu'on n'a pas revu depuis longtemps sont des toréadors consciencieux, audacieux et connaissant leur métier à fond ; d'ailleurs, ils ont fait et font encore partie des grandes cuadrillas des maîtres de l'épée.

On s'occupe activement aux Arènes de tous les détails et tout sera prêt pour la grande fête tauromachique de dimanche dont le succès est dès maintenant certain. Nous pouvons même ajouter que dans la première journée de location un grand nombre de places ont été déjà retenues.

La direction rappelle que les toros seront visibles aujourd'hui samedi ; elle invite tous les afficionados à venir les visiter pour se rendre bien compte que c'est un bétail de choix et tout à fait supérieur qu'aura à combattre la cuadrilla Suarito.

Beaux-Arts. — Trois tableaux peints par M. E. Marsal, seront exposés au musée Fabre, dimanche 26 courant et mardi suivant.

Cheval abattu. — Hier soir, vers 10 h. 1/4, M. Baccou Auguste et sa dame, demeurant rue Général-Lafon, n° 8, revenaient en voiture de Palavas à une vive allure. Arrivés sur la place de la Comédie, M. Raccou qui conduisait voulut s'engager sur le boulevard Victor-Hugo, malheureusement il tira trop fort sur les rênes et le cheval arrêté net s'abattit.

Par suite de la vitesse acquise M. Baccou alla tomber sur le cheval tandis que Mme Baccou était projetée à terre. Ces deux personnes se firent quelques contusions sans gravité. Un brancard du véhicule a été brisé par le choc.

Accident de voiture. — Hier matin, à 7 heures, une voiture attelée d'un cheval conduite par M. Ourazou, laitier, passait sur la place de la Comédie, lorsque le cheval glissa sur le pavé et s'abattit.

M. Ourazou, ainsi que la jeune Eugénie Terral qui se trouvait sur la voiture, furent projetés sur le sol ; ces deux personnes se firent quelques contusions d'ailleurs sans gravité.

Le cheval fut relevé par des passants et la voiture reprit sa course sans autre incident.

De passage. — M. Lagrenée, ingénieur des Salins du Midi, venant de Paris, et M. Laguerre, avocat à Paris, descendus à l'hotel de la Métropole ; M. Razimbaud, député, arrivé de Paris par le train de 10 h. 20 ; M. Salis, député de Cette, arrivé hier soir, à onze heures, venant de Paris.

Arrestation. — Les agents de la sûreté ont arrêté, hier soir, le nommé Alexandre Garde, journalier, âgé de 17 ans, né à Paris, sans domicile fixe, trouvé couché sur un banc de l'Esplanade.

Les maraudeurs. — Les nommés Pierre Portalier, âgé de 22 ans, tailleur, demeurant rue Général-Maureilhan, et Jean Montel, demeurant rue de l'Amandier, ont été surpris hier au moment où ils maraudaient des amandes dans la propriété de Mme de Saint-Etienne, chemin des Cours. Procès-verbal leur a été dressé.

Défaut d'éclairage. — M. Basile Nicolas, entrepreneur de déménagements, avait dans la nuit de jeudi à vendredi, laissé stationner une de ses voitures dans la rue Rigaud et avait négligé de suspendre une lanterne afin de prévenir les accidents. La police lui a dressé procès-verbal.

Chiens errants. — 21 chiens errants, sans collier ou médaille ont été capturés hier matin par le service d'équarissage ; 12 de ces animaux capturés la veille ont été abattus.

Au Laboratoire. — Le service d'hygiène a prélevé hier vingt quatre échantillons de farine chez divers marchands de notre ville. Ces échantillons ont été envoyés au Laboratoire municipal pour y être analysés.

Objets trouvés. — Un portemonnaie avec petite somme, par Mme Fontès, 4, rue Ferdinand-Fabre. — Une paire de gants, déposée au bureau de police du théâtre. — Des guides, par M. Cros, 16, rue Fabre. — Un portemonnaie contenant une médaille, par M. Adolphe Boch, 18, rue Jacques-Cœur. — Une loupe, la réclamer à l'agent Ginestet, bureau central de police. — Une cuillère à café, déposée au bureau de police du 4e arrondissement. — Une clé déposée au bureau de police du 1er arrondissement. — Un livre intitulé « Jeanne d'Arc », le réclamer à M. Fabre, planton au bureau central de police. — Un portemonnaie avec chaîne, par M. Lapeyre Emilien, 9, rue Plantade. — Une petite chienne noire, pattes feu, par M. Peyrodel, 4, rue des Tondeurs.

Etat civil du 24 juin. — NAISSANCES : Garçon 1, filles 2.

DÉCÈS : Marie Deloubes, domestique, 22 ans, célibataire, Hôpital Suburbain. — Henri Ruffié, journalier, 38 ans, célibataire, Asile des aliénés. — Léon Peytavin, retraité du chemin de fer, 58 ans, veuf Fages, chemin de la Togne. — Joséphine Dumas, sans profession, 66 ans, veuve Teule, 7, rue Royer. — 1 enfant en bas âge.

PALAVAS-LES-FLOTS

Au Casino Granier. — Nous aurons le plaisir d'assister ce soir à la deuxième représentation du *docteur Jojo* que la troupe du Casino a interprété, la première fois avec un très grand succès et à laquelle un accueil tout aussi chaleureux sera fait certainement aujourd'hui samedi.

Les excellents pensionnaires ont toutes les qualités voulues pour briller dans cette pièce, une des plus divertissantes du répertoire, et tous les spectateurs qui assisteront à la représentation de ce soir, sont assurés de passer leur soirée de la façon la plus agréable.

Heures de départ des trains pour Palavas 8 h. 20 et 9 h. 40 du soir.

Syndicat local d'initiative des propriétaires et commerçants de Palavas.

Demain, dimanche, à 4 heures de l'après midi, dans la grande salle du Casino Granier à Palavas, aura lieu la première réunion préparatoire en vue de la création du Syndicat local d'initiative des Intérêts de Palavas.

MM. les Propriétaires et Commerçants de Palavas sont invités à assister à cette première réunion. — *Le Comité d'initiative.*

CETTE

Election sénatoriale. — L'Eclair avait publié une interview de son correspondant à Paris avec M. Salis.

Celui-ci aurait dit entr'autres choses que M. Bouliech n'aurait pas 20 voix. Voilà qui était pour être agréable à M. Bouliech. Aujourd'hui le *Méridional* dément l'interview.

Ce qu'il ne démentira pas c'est la volée de bois vert que M. Razimbaud fils, qui n'est pas candidat, lui adresse.

Petite chapelle, Tyrannie depuis 20 ans dans le département de la part des amis de ce Tabernacle qu'est le *Méridional* etc. ! ah c'est complet.

A Cette on commence à la trouver énervante cette attitude de censeurs qui s'exerce même sur la conduite des adversaires de la politique de ce journal.

Aussi dès qu'on s'aperçoit qu'un candidat ou une liste est patronnée par le *P. M.* on s'empresse de taper avec ensemble sur le ou les malheureux qui croyent devoir solliciter un patronage compromettant.

Il y en a comme cela qui espèrent avoir ainsi une force, ils font les malins avec les autres et patatras, on les dégomme sans souci de leur protecteur et de son opinion. C'est peut-être une tactique déplaisante pour le confrère mais elle est très agréable pour ceux qui l'employent.

En attendant, nos renseignements de Mèze nous font un devoir de signaler à l'attention des intéressés que l'on observera l'attitude et le vote de nos délégués sénatoriaux. Nous avons dit ce que nous pensions à cet égard. Si l'on ne nous a pas compris, tant pis.

Il ne faut pas être des stratèges de 1er ordre pour saisir la conduite à tenir.

Il n'y a pas de principes qui tiennent quand il n'y a pas de réactionnaires au jeu.

Il y a l'intérêt de Cette et de l'arrondissement pour les élections législatives futures. Les conseils contraires à ceux-ci sont des conseils de niais ou de complices. Il faudrait être des ânes bâtés pour ne pas apprécier ce qu'il y a à frire.

Avis. — Les bureaux du commissariat du 2e arrondissement qu'on avait établi provisoirement au nouveau théâtre sont installés à leur ancien local, quai de la République.

De passage. — Hier matin vers 6 heures, est arrivé par la *Marsa* la fanfare « Les Voltigeurs d'Algérie », venant d'Alger. Elle est descendue au café de l'Orient d'où le chef a fait appeler M. Pierre François qui fut le commissaire de cette société lors du dernier concours de musique de Cette.

Cette Société, dont tous les membres sont revêtus du burnous blanc arabe par dessus leurs vêtements civils, va participer au concours de musique de Gaillac.

Elle est repartie dans la matinée pour cette destination. Une dame, celle du chef de musique fait partie de la caravane. Les Voltigeurs ont bien voulu donner une aubade à la Mairie et nous ont gratifiés de quelques marches entrainantes. Nous souhaitons grand succès à nos concitoyens d'Algérie.

Communications. — Nous avons reçu diverses communications relatives à notre belle station balnéaire de la Corniche. Nous commencerons la publication de ces intéressants documents.

Disons en attendant qu'un grand nombre de Suisses sont déja descendus à la villa Teyssère. On attend tous les jours de nouveaux baigneurs.

Kursaal. — Ce soir, samedi, à 8 h. 1/2, à tickets valables, *Les Saltimbanques*, avec le concours des Cray and M'Carty.

Tentative de suicide. — Le nommé Jean Monestié, dont nous relations hier la tentative de suicide, a succombé ce matin malgré tous les soins qui lui ont été prodigués.

Société colombophile. — Une Société colombophile vient de se former à Cette. Elle a pour but l'élevage des pigeons voyageurs.

Port de Cette. — *Entrées des 23 et 24 juin* : La Nouvelle. v. fr. Magali, 331 t., c. Liccioni ; Bougie, v. fr. Franche-Comté, 532 t., c. Brousse ; Marseille, v. fr. Orient, 573 t., c. Caratini, div.; Carloforte, gtte esp. Paloma, 35 t, c. Mercadel, langoustes ; Marseille, v. fr. Faraman, 88 t., c. Solleillet, div.; Marseille, v. fr. Languedoc, 845 t., c. Longeon, div.; Port-Vendres, v. fr. La Marsa, 699 t., c. Size, div.

Sorties des 23 et 24 juin : Marseille, v. esp. Santa Ana, c. Diaz, div.; Ile Rousse, v. fr. Ville-de-Cannes, c. Vallecalle, div.; Marseille, v. esp. Cabo-San-Martin, c. Lancerico, div.; Port-Vendres, v. fr. Medjerda, c. Saqué, div.; Cullera, bal. esp. Desemparado, c. Gallard, lest.

Etat civil. — NAISSANCES : Garçons 0, filles 2. — DÉCÈS : Artémise Toudou, 39 ans, née à Tridas (Lozère), épouse Folcher. — 1 enfant.

BÉZIERS

Vol à la tire. — Madame Marie Monge, demeurant rue du Pont-Vieux, 6, a été victime d'un vol a la tire, jeudi soir, vers minuit en sortant du cirque Plège. En passant sur la place de la Citadelle, elle se trouva au milieu d'un groupe de personnes et elle s'aperçut que son portemonnaie renfermant la somme de 23 fr. 50 lui avait été enlevé de la poche.

Elle a déposé une plainte à la police et elle a fourni des renseignements qui guideront la police dans son enquête.

MAXIME spéc. pédicure, 9, r. Coquille.

Conseil municipal. — Nous apprenons que le Conseil municipal a tenu jeudi soir une réunion privée. On s'est occupé du service des octrois que certaines questions adressées au maire à la dernière séance du Conseil, pouvaient avoir pour effet de troubler le fonctionnement.

Des explications ont été fournies de part et d'autre et il a présumé qu'elles ont satisfait tout le monde.

BÉDARIEUX

Conseil municipel. *(Suite).* — *Une « douloureuse ».* — Dans sa séance de mercredi soir, le Conseil, continuant son ordre du jour, après renvoi aux commissions de divers vœux et projets, a pris officiellement connaissance des chiffres des indemnités et des frais dus par la Ville dans deux procès engagés sous une administration précédente et qu'il faut maintenant solder.

Voici le détail de cette *douloureuse*.

Procès des Eaux : Achat Souriguière : 13.250 fr.; procès Cavanac: 29 400 fr.; procès Cot : 4.484 fr.; procès Villarel : 5.600 fr.; procès Regraffe : 25.815 fr.; frais des divers procès : 22 635 fr.

Procès de l'ancien principal Cambon contre la ville : 10.850 fr. Soit environ *Cent onze mille francs* que la Ville a incessamment à payer et qu'elle est sur le point d'emprunter au Crédit Foncier au 3 98 0/0.

Le procès des Eaux fut non une bévue administrative mais une faute politique. Il montre comment les capacités administratives les plus incontestables, l'intelligence la plus rompue aux affaires peuvent, sous la passion politique, s'annihiler et s'obscurcir..

Quant au second procès, dont le dossier resta longtemps introuvable — mais pour l'avocat de la ville seulement — beaucoup seraient curieux d'en connaître certains détails.

Nous reposons, à ce sujet, une question autrefois adressée dans ce même journal à celui qui doit y répondre et qui toujours à gardé un silence obstiné :

Est-il vrai que certain fonctionnaire — payé des deniers communaux — ait été, au cours de ce procès, l'agent aussi actif qu'intéressé de l'adversaire de la ville, au point d'aller impunément à la mairie — chose inouïe — tripatouiller dans les moyens de défense de la commune ?

Nous attendons la réponse. *(A suivre).*

FLORENSAC

Vérifions. — Les menteries de l'huissier et de ses comparses ne doivent pas empêcher la majorité républicaine de se livrer à la joie d'un triomphe bien mérité, ni les nouveaux élus de tirer au clair les actes administratifs de la faction caubyste.

Le budget doit être mal en point à la suite des dépenses occasionnées par les visées aussi impuissantes que prétentieuses de cette engeance. Trois délégations et cinq envois de troupes en douze mois : cela coûte. Etablissons bien le point de départ de notre nouvelle gestion. Si nous acceptions bénévolement la succession de Cauby, nos malandrins sont si menteurs qu'ils diraient que c'est nous qui avons acculé notre commune à la ruine, aux expédients et aux emprunts.

Les 680.

St-ANDRÉ-DE-SANGONIS

Un appel aux amis du canton de Gignac. — Quelques heures encore et le soleil levant nous éclairera sur la situation faite a notre malheureux arrondissement, par le vote de nos délégués sénatoriaux.

Confiants dans leur prudence et leur sagesse, nous ne doutons pas qu'ils ne fassent un choix heureux, qui ouvrira à notre arrondissement si longtemps délaissé une ère de bonheur et de prospérité. Mais ce vote une fois acquis, ce résultat proclamé, la tâche n'est pas finie. Un autre labeur nous empêche de dormir à l'ombre de l'ormeau en attendant patiemment les événements qui pourront surgir de cette élection.

Les élections au Conseil d'arrondissement sont là. La lutte électorale va à nouveau s'ouvrir. L'ennemi veille ! ne l'oublions pas. Il faut être prêts pour cette lutte et ne pas se laisser surprendre.

Donc toujours être en éveil pour ne pas laisser éteindre cette vigilance, cette énergie qui doivent seules nous mener à la victoire serrons nos rangs, opposons au bloc qui s'effrite un autre bloc de granit. Et pour arriver à cette fin, a cette fin suprême où nos ennemis seront terrassés, créons des Comités communaux dans les communes vierges de telles organisations. Ce n'est que par cette voie que nous vaincrons.

N'est-ce pas en effet par ce seul moyen que nous arriverons a grouper nos forces. N'est-ce pas en agissant ainsi que nous aurons des rapports plus fréquents, et ce n'est aussi que par ce moyen que nous fonderons un Comité cantonal duquel naîtrons un Comité d'arrondissement et ensuite, un comité départemental, car nous savons que cette organisation se prépare. Le labeur est dur et opiniatre, mais tout plie, tout s'effondre si on a de la volonté. Secouons donc notre torpeur et a l'œuvre, car l'heure presse.

Ne craignons pas de lever notre armée de boucliers pour la défense ; organisons-nous sans retard en Comités communaux. Puis ce premier pas accompli, nous n'aurons qu'a nommer dans le sein de ces Comités une délégation proportionnelle à l'importance de la localité. Cette délégation imbue des principes et des idées de ces membres ira au chef lieu de canton aider à poser la pierre fondamentale de cette grande œuvre d'union qui nous donnera le succès final.

L. H.

CLERMONT-L'HÉRAULT

Anciens élèves du collège. — L'Association réunie en assemblée générale le 18 mai dernier a décidé de célébrer cette année le premier centenaire de la fondation du collège.

La fête aura lieu le 17 juillet prochain sous la présidence de M. Benoist, recteur de l'Université de Montpellier, délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique.

M. le Préfet de l'Hérault, M. le Général commandant en chef le 16e corps d'armée, l'Inspecteur d'Académie, l'Inspecteur Primaire, ont bien voulu accepter d'assister à notre fête.

Le Comité fait appel aux anciens élèves du collège qui ne font pas encore partie de l'Association et les invite à se faire inscrire auprès de M. Bonnal, principal et vice-président de l'A. et M. Henri Gay, secrétaire général. La cotisation annuelle est fixée à 3 francs. — *Le Comité.*

GIGNAC

Le canal d'irrigation. — *Les garanties communales.* (*suite*).

Le Syndicat n'en poursuit pas moins son œuvre au mécontentement de bien des gens qui auraient voulu le voir disparaître, ou tout au moins le voir modifier, et il arrive tout de même, sans incidents du moins sérieux au mois de juillet 1896 où il lui est permis de procéder à l'irrigation partielle dans cinq communes ce qui démontre encore une fois que les *canaux secondaires ne sont pas encore achevés.*

Le moment est venu pour lui d'établir son budget de l'année 1897 et on lui présente en même temps la note à faire payer aux communes en lui faisant observer que la garantie accordée par les communes est bien une garantie effective et qu'il est du plus haut intérêt qu'il en assure l'exercice régulier, et, qu'à cet effet, il doit inviter les communes à prendre les mesures nécessaires pour assurer le paiement des garanties communales à partir du 1er janvier 1897, ce qu'il fait à la date du 31 août 1896.

Le ministre de l'Agriculture, en approuvant le 30 janvier 1897, le budget de cet exercice 1897, fait connaître au sujet des garanties communales : qu'en tout cas, et même dans l'hypothèse où la mise en exploitation du canal ne serait que partielle, le Syndicat n'en devra pas moins exiger des communes comme conséquence immédiate et directe de l'ouverture de l'exploitation la participation complète à laquelle ces communes se sont engagées pour permettre la réalisation de l'œuvre sous forme de redevances correspondantes à une surface de 600 hectares.

En vertu de cette prescription ministérielle le Préfet met les communes d'Aniane, Gignac, le Pouget, Saint-Jean-de-Fos, Saint-André et Ceyras, en demeure de voter l'imposition applicable à leurs garanties respectives.

Au lieu de satisfaire aux instructions qui leur sont données et qui ne sont que la conséquence de leur engagement, les maires des communes de Gignac, Aniane et le Pouget, sur la proposition de celui de Gignac, font adopter par leurs conseils municipaux la délibération suivante et qui porte la date, celle de Gignac, du 29 août 1897 :

« Le maire rappelle au Conseil que c'est grâce au concours des communes que les travaux ont été exécutés, en prenant à leur charge les 600 litres manquants pour avoir les 2000 exigés par la loi de concession, elles espéraient ne donner qu'un *concours moral* et pensaient que le Syndicat en reconnaissance de ce dévouement ferait le possible pour dégager les communes de leurs garanties avant la fin des travaux. »

« Il n'en a pas été ainsi et M. le Directeur du Syndicat demande depuis plus d'un an que l'engagement des communes devienne effectif ».

« Il y a lieu Messieurs de protester contre cette prétention. L'article 3 du décret du 19 juillet 1887 spécifie, comme le dit très bien M. le Préfet dans sa lettre, que toute adhésion de l'association Syndicale qui se produirait sur le territoire des six communes, aurait pour conséquence de réduire immédiatement et définitivement la garantie de la commune intéressée du montant de la souscription correspondant à la dite adhésion ».

« Or, il est notoire que depuis 1887, le nombre de litres souscrits a atteint le chiffre de 600, nombre suffisant pour délibérer les communes, si cet argument est contesté, nous demanderons communication du rôle des redevances avec la date des souscriptions, cela démontrera que les communes ont été trompées lorsqu'on leur a annoncé qu'il y avait 1400 hectares souscrits alors qu'il n'y en avait que mille ».

(A suivre).

---

3 mois de souffrances. — Mortagne-du-Nord (Nord), le 24 janvier 1903. C'est pour un rhumatisme articulaire aigu dont je souffrais depuis 3 mois que j'ai fait usage des Pilules Suisses, j'en ai été très satisfaite. — Mlle Lupez Jeanne. (Sig légr.

CHOCOLAT MENIER

Refuser les Imitations

DERNIÈRE HEURE

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Paris, 24 juin.

D'après une dépêche de Saint-Pétersbourg au " Petit Journal ", il se confirmerait qu'une grande bataille serait engagée depuis lundi dans la région de Kaï-Tchéou. Cent cinquante mille hommes seraient aux prises et le combat serait acharné et sanglant.

EN ESPAGNE

Madrid, 24 juin.

Une manifestation républicaine a eu lieu à Valence. Les gendarmes ont dispersé les manifestants et opéré une cinquantaine d'arrestations.

DEPECHES DU MATIN

LES MILLIONS DES CHARTREUX

Paris, 24 juin.

Après ces déclarations, M. Bulot est longuement interrogé par les membres de la commission.

Il répond affirmativement à M. Rabier, qui lui demande s'il est d'usage courant que les témoins se mettent contradictoirement d'accord devant le juge au sujet de leurs dispositions et négativement à M. Fabre, qui demande s'il n'y a pas d'obstacle juridique à l'ouverture d'une information à propos de diffamation.

M. Bonnevay demande si, après avoir connu la déposition de M. Lagrave, M. Bulot a pensé qu'il y ait eu tentative de corruption.

M. Bulot. — Il ne m'a pas paru qu'il y ait eu tentative de corruption, mais une simple conversation de fonctionnaire apportant une proposition qui lui aurait été faite de mettre une certaine somme à la disposition du gouvernement et nond'un membre déterminé du gouvernement; comme, au surplus, je ne connaissais pas le nom de l'auteur de cette proposition, je ne pouvais pas aller plus loin.

M. Bonnevay. — Des dossiers ont-ils été communiqués?

M. Bulot. — Il y a eu une seule communication faite à la chancellerie.

M. Rudelle. — Comment espériez-vous, ainsi que vous l'avez déclaré, faire la lumière en ouvrant l'information Vervoort, alors que cette information, portant sur une affaire de diffamation, la preuve n'y était pas admise?

M. Bulot. — Les témoignages portaient sur les mêmes faits sur lesquels on instruisait par ailleurs contre X.. Ils pouvaient donc compléter les autres instructions et amener des révélations; d'ailleurs, même à l'audience, en matière de diffamation, on fait entendre des témoins dits de moralité qui déposent presque toujours sur le fond.

M. Beauregard. — M. Bulot estime-t-il vraiment que le fait de proposer à un gouvernement des fonds qui tomberaient dans les fonds secrets à la condition de tromper le Parlement et d'en obtenir un vote n'est pas un fait de corruption et n'y avait-il pas lieu là à une information?

M. Bulot. — Ce serait la Haute-Cour qui serait compétente. Mais, je le répète, la question ne s'est pas posée ainsi, la tentative de corruption n'a jamais été établie.

M. Berthoulat. — M. de Vallès vous a-t-il fait part de ses appréhensions d'un gros scandale, et ces appréhensions ne provenaient-elles pas de certaines parties de la déposition de M. Lagrave qu'on nous a dissimulées?

M. Bulot. — Je proteste contre cette expression. On ne vous a rien dissimulé. Dans un cabinet d'instruction, on ne recueille que ce que le témoin dit et veut dire. M. Lagrave savait très bien ce qu'il voulait dire et ce qu'il a dit sous la foi du serment. En dehors de sa déposition, M. de Vallès peut avoir eu des conversations qu'on peut ne pas rapporter sans avoir une intention de dissimulation.

M. Sembat. — Vous avez parlé vous aussi, le procureur général, de l'intérêt supérieur. Il y a donc une raison d'Etat devant laquelle un magistrat est obligé de s'incliner?

M. Bulot. — Sous peine d'être révoqué évidemment. (Rires.) Si M. Michel Lagrave a des souvenirs plus précis que les autres, il est très possible que les choses se soient passées comme il le dit; mais cela s'explique par l'encombrement des cabinets d'instructon, au parquet de la Seine.

M. Berthoulat. — Comment se fait-il que l'instruction ait continué à marcher, bien que vous n'ayez pas eu le nom que vous déclarez indispensable au président du conseil?

M. Bulot. — Elle n'a pas continué longtemps et a abouti à un non-lieu, parce que, ne pouvant aller plus loin, je me suis incliné devant la raison d'Etat.

Le président. — Quand la commission sera-t-elle renseignée sur les résultats de la perquisition chez M. Chabert?

M. Bulot. — L'inventaire est terminé, les pièces *sont cotées et paraphées; restera la question* de savoir si ces pièces pourront être communiquées à la commission en l'état de notre législation criminelle.

Le procureur général Bulot se retire. La commission décide que l'audition de M. Herbeaux n'aura pas lieu. Le président communique une lettre de M. Zévaès, d'après laquelle les députés de l'Isère ayant s'absenter, demandent à être entendus demain.

La commission ajourne leur audition.

Le président règle l'ordre du jour de la prochaine séance de demain vendredi.

A 1 heure, lecture de dossiers; à 4 heures, audition de M. Vervoort.

La séance est levée à 7 h. 1/2.

L'Agitation Ouvrière

Nice, 23 juin. — Les grévistes qui, dans la réunion tenue hier soir, à Nice, avaient décidé de se rendre à la préfecture, s'y rendirent, vers minuit, en chantant l'*Internationale*. Les délégués du syndicat des tramways et les délégués de la Fédération des chambres syndicales seuls furent reçus. Ils insistèrent auprès du préfet pour obtenir une solution.

Le préfet répondit qu'il allait télégraphier immédiatement, mais qu'il ne pourrait pas avoir de réponse avant vingt-quatre ou quarante-huit heures.

Pendant cette entrevue, les manifestants, au nombre de trois cents, parcoururent la place Masséna et les boulevards en chantant. Ils s'arrêtèrent devant l'hôtel de ville et, du haut du boulevard, huèrent la troupe et la police. En arrivant au vieux pont, les grévistes rencontrèrent une patrouille de quatre soldats, conduits par un agent, qu'ils huèrent également. L'agent fit mettre baïonnette au canon, puis il braqua son revolver sur la foule. Les manifestants lancèrent alors des pierres sur la patrouille.

Le poste central de police, prévenu aussitôt, envoya une trentaine d'agents, qui arrivèrent au pas de course. Une bagarre se produisit, au cours de laquelle quelques coups de revolver furent tirés.

Le bruit court qu'il y aurait une dizaine de blessés dont sept seraient soignés à l'hôpital. Un nommé Rossi aurait été atteint par une balle dans le dos; un vieillard, nommé Miglio, aurait reçu une balle dans la cuisse; un nommé Micellon aurait été blessé au bras; quatre agents seraient également blessés, entre autres l'agent Isnard, qui aurait reçu une balle au bras gauche.

Les agents affirment qu'ils ont été accueillis par les grévistes à coups de pierres et de revolver.

Nice, 23 juin. — Ce matin, des pierres ont été lancées contre les vitres de la préfecture et de la mairie. Un service d'ordre important, comportant des troupes alpines, des gendarmes à pied et à cheval est mobilisé pour protéger les administrateurs contre les manifestants sortant des réunions convoquées pour le commencement de l'après midi.

Paris, 23 juin. — Le congrès des tabacs a continué, ce matin, l'examen du règlement administratif par rang d'ancienneté.

Plusieurs paragraphes du chapitre 6, relatif aux mutations définitives et aux changements d'ateliers, ont été adoptés.

A l'« Officiel »

Paris, 24 juin, matin.

Le *Journal officiel* publie, ce matin, un arrêté convoquant pour le 11 juillet le conseil supérieur de l'instruction publique en session ordinaire.

La Question de la Finlande

Saint Pétersbourg, 24 juin, matin. — On suit avec une impression pénible la campagne des journaux suédois sur la question de la Finlande et surtout les articles élogieux à l'égard d'Eugène Schaumann, l'assassin du général Bobrikoff. On est persuadé que Schaumann a eu des complices.

Le Roi Edouard à Kiel

Londres, 24 juin, matin. — Les principaux journaux expriment leur satisfaction au sujet du voyage du roi Edouard à Kiel. Ils font ressortir que l'entrevue des deux souverains aura une heureuse influence pour les deux pays et pour le développement pacifique de la situation internationale.

Religieux Italien décoré

Rome, 24 juin, matin. — Le roi a conféré la croix de Saints-Maurice et Lazare à un père franciscain attaché aux troupes italiennes dans une récente campagne coloniale. Pie X, en apprenant la nouvelle, a dit: « Nous devons être heureux de voir proclamer le mérite d'un religieux. »

Ces paroles sont d'autant plus commentées, que c'est la première fois qu'un prêtre ou un moine est décoré depuis l'occupation de Rome par les Italiens.

L'Ex-Princesse de Saxe

Vienne, 24 juin, matin. — Le grand-duc de Toscane a rendu visite à sa fille, la princesse royale de Saxe, actuellement en villégiature au château de Warteg, près de Rorsbac, propriété du duc de Parme. La réconciliation est faite entre le père et la fille. On y voit voir le prélude d'un accord prochain entre la famille royale de Saxe et l'ex-princesse Louise.

Catastrophe de Chemin de Fer

Saragosse, 24 juin, matin. — Un train-courrier a déraillé en traversant un pont sur la rivière Gloca. Le nombre des victimes est de plus de trente. La plupart sont des gendarmes. Un train de secours est parti pour le lieu de la catastrophe.

Les Allemands à Haïti

Berlin, 24 juin, matin. — Le ministre d'Allemagne à Port-au-Prince: qui a été assailli à coups de pierres dans les rues de la ville, a exigé des excuses du gouvernement haïtien.

En Italie

Rome, 24 juin, matin. — L'inauguration à la villa Borghèse de la statue de Gœthe, offerte par l'empereur d'Allemagne, a eu lieu hier soir à 6 heures, en présence du monde officiel et de la colonie allemande. Un discours a été prononcé par l'ambassadeur d'Allemagne, qui a remis le monument au maire de Rome.

Le Centenaire d'Annapolis

Halifax, 24 juin, matin. — Après la pose de la première pierre du monument de De Mont et Champlain, les premiers Français qui ont abordé au Canada, le représentant spécial de la France a adressé au maire d'Annapolis, au nom du président de la République, 200 dollars pour les œuvres de bienfaisance.

Les Manuscrits d'Emile Zola

Paris, 24 juin, matin. — Le département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale a reçu de Mme Emile Zola le don des manuscrits des romans de son mari, dont il manque un certain nombre.

Parmi ceux qui manquent se trouvent les manuscrits de *Nana* et de *Vérité*.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS
SAISON 1904
BAINS DE MER EN BRETAGNE
Billets d'Aller et Retour à Prix Réduits
Valables pendant 33 Jours

Pendant la saison des bains de mer, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré à toutes les gares du réseau, des billets aller et retour de toutes classes à prix réduits, pour les stations balnéaires ci après :

Saint-Nazaire, Pornichet (Sainte-Marguerite) Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Pleubarnel Carnac, Saint Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Ile-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Le Pouldu), Concarneau, Quimper, (Benodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

CONSTIPATION GUÉRISON CERTAINE par l'Emploi de la délicieuse POUDRE LAXATIVE ROCHER Prix du Flacon de 20 doses : 2 fr. 50, DANS TOUTES PHARMACIES.

BEAUTÉ de la CHEVELURE
Accroissement et Conservation
Par le Merveilleux
PÉTROLE HAHN
ANTISEPTIQUE - REGENERATEUR
Recommandé par les Sommités Médicales
Emploi agréable **sans aucun danger.** *Parfum exquis*
Flacons : 2.50, 4 et 10 fr. (modèle de luxe). Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs
Gros : F. VIBERT, fab., 47, avenue des Ponts. — LYON
REFUSER SURTOUT LES IMITATIONS



SUCCÈS PRODIGIEUX Lire AUJOURD'HUI dans
LE GLOBE-TROTTER
Journal de Voyages, Aventures, Explorations, etc., à 15 cent.
CHEZ LES CANNIBALES par le comte Festetics de Tolna
LE TOIT DU MONDE aventures sur l'Himalaya, par André Laurie, etc.
Le n° 15 c.
Splendides illustrations de L. Tinayre, Holewinski, Loëvy, etc.
EN VENTE PARTOUT. — Rédaction, Administration, 14, Cloître St-Honoré, Paris, 14e

Un très grand nombre de personnes ont rétabli leur santé et la conservent par l'usage des
PILULES DÉPURATIVES
du DOCTEUR GOLVIN de la Faculté d'Erlangen
Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vieux Rhumes, Fraîcheurs, Engorgements, Lait répandu, Glandes, Maux de Nerfs, Perte d'appétit, Echauffement, Faiblesse, Anémie, Mauvais Estomac, Intestins paresseux.
2 fr. la Boîte avec le GUIDE DE LA SANTÉ
DANS TOUTES LES PHARMACIES
Et par la poste *franco* contre mandat adressé à
M. Froud'homme, Pharmacien
20, rue Saint-Denis, 20
PARIS

Etude de Me Gustave LAMBERT, avoué, 10, rue Guibal, à Béziers (successeur de Me GOUTTES)

VENTE SUR LICITATION
Les Etrangers admis

ADJUDICATION fixée au **Lundi 18 Juillet 1904, à 8 heures du matin et suivantes s'il y a lieu**
à l'audience des criées de la deuxième Chambre du Tribunal civil de Béziers, au Palais de Justice
par devant M. Séré, juge du siège à ces fins commis

LOT UNIQUE :

UNE MAISON D'HABITATION

Sise dans la ville de Béziers, deuxième canton, arrondissement dudit, département de l'Hérault, avenue Gambetta numéro 65, cadastrée sous le numéro 1167 section O du plan le sol d'une contenance matricielle de deux ares, de troisième classe et d'un revenu de quatre-vingt onze centimes et la bâtisse imposée pour un revenu matriciel de sept cent cinquante francs.

Cette maison est élevée d'un étage sur rez-de-chaussée. Elle confronte : du nord, Madame veuve Molinari; du Midi, Séguier; de la façade, l'avenue Gambetta, et du fond, une ruelle ci-devant connue sous le nom d'ancien chemin des Moulins-Neufs.

L'immeuble à vendre dépend de la succession de feu Pierre Molinier, quand vivait entrepreneur serrurier, domicilié à Béziers.

Mise à prix : Quinze mille francs. Ci.... **15.000**

Baisse de Mise à prix

Il est observé qu'au cas de carence d'offre sur la mise à prix ci-dessus fixée, cette mise à prix sera baissée sur l'audience de *cent en cent francs* jusqu'à ce qu'il y ait enchère, pour les enchères être ensuite reprises et l'adjudication prononcée en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur.

Pour extrait :

G. LAMBERT, avoué, *signé*.

AVIS IMPORTANT
Pour vendre ou acheter PROPRIÉTÉS, USINES, FABRIQUES, FONDS DE COMMERCE, INDUSTRIES en tous genres (gros et détail) quels que soient le genre et l'importance des affaires.
Pour contracter un EMPRUNT hypothécaire ou autre. Pour former SOCIÉTÉ, trouver ASSOCIÉ ou COMMANDITAIRE.
On a le plus grand intérêt à s'adresser à l'UNION COMMERCIALE ET IMMOBILIÈRE, 5, rue Cambon, Paris. Téléph. 250-44.
Renseignements absolument gratuits. Discrétion garantie (enveloppes de lettres sans en-tête). — Maison renommée (13e année) pour la loyauté de ses opérations et la rapide exécution des ordres qui lui sont confiés.
Service spécial pour la Région.

CYCLES - MACHINES A COUDRE
CYCLISTES
Avant de vous munir d'une bicyclette, ayez soin de vous adresser à la maison
LACAZE
39 bis, avenue de Paris — TOULOUSE
Bicyclette Boër
FABRICATION IRRÉPROCHABLE AVEC GARANTIE
Spécialité de Machines à Coudre BLAKE

DEMANDEZ DANS TOUTES LES BONNES ÉCOLES LE DESTRUCTEUR DES VERMIS CHEVAUX CHIENS MOUTONS HARNAIS PATENNO LE MEILLEUR AUSSI BRILLANT RYDER & GEE DÉCHANT INSTANTANÉMENT
ARNAUD & VANTALON, PERTUIS

LE VÉRITABLE EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG est un PUR JUS de VIANDE de BŒUF TRÈS CONCENTRÉ dont l'Utilité dans la Cuisine journalière est incontestable.
SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET MARCHANDS DE COMESTIBLES.



CHASSEURS
Si vous voulez acheter un BON FUSIL garanti, adressez-vous au Comptoir franco-américain, rue Sainte-Catherine, 79, à l'entresol, à Bordeaux
Le catalogue illustré est envoyé franco. — Les Vieux Fusils sont repris en échange. — Fournitures et accessoires pour armes.
Bourres « Cruège » grasses comprimées pour doubler la portée, pénétration et groupement.

COMMANDITES Un abonné au *La France Laborieuse*, 57, rue Alsace et 14, rue Rivals, Toulouse, paraissant le dimanche (3 fr. par an), donne droit à la mise en rapports directs : 1° avec postulants offrant capitaux pour s'associer ou s'intéresser dans Commerce ou Industrie; 2° avec acheteurs et vendeurs; Prêts Hypothécaires, Escompte, valeurs commerciales, arrérage de tous titres, pensions, etc. (12e année).

EAU MARQUIS pour teindre INSTANTANÉMENT les cheveux et la barbe en châtain brun ou noir. Inoffensive, colorations naturelles et d'une pureté. 25, RUE ALSACE-LORRAINE TOULOUSE

GUÉRISON DES CHEVAUX
COURONNES
par la Pommade Aragonaise. Prix : 4 fr.
ARAGON, Lapujade, TOULOUSE

LA VRAIE MODE
10c Le No 10c
En Vente Partout



LA VRAIE MODE
Offre GRATUITEMENT
Dans tous ses Numéros
Paraissant tous les Dimanches
UN PATRON DÉCOUPÉ grandeur naturelle
ET UN
SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE
ABONNEMENTS : Un an, 6 fr.; six mois, 3 fr. 50
ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN
A toute demande adressée à :
M. PRAT, Directeur, 37, rue de Vanves.
PARIS XIVe.

Bulletin d'Abonnement

Je soussigné _____

demeurant à _____

déclare m'abonner au journal le MIDI *pour une durée de* _____

à partir du _____

_____, *le* _____ *190*

Signature : _____

Envoyer ce bulletin à l'adresse de M. l'administrateur du **MIDI** sous enveloppe affranchie de 0 fr. 15 c.

Imp. spéc. du *Midi*.

Le Gérant : Hip. ROQUES.

72 FEUILLETON DU 25 JUIN

Dette Sacrée !

Il ne se rencontrait avec la comtesse qu'aux heures des repas, ne s'occupait pas d'elle, toujours maladive, minée par un mystérieux mal de langueur contre lequel tous les médecins consultés restaient impuissants.

La comtesse Irène, d'ailleurs, ne semblait nullement souffrir de l'abandon dans lequel la laissait son mari.

Lorsque, pour rejoindre ses compagnons de fête, il repartait pour Paris, l'abandonnant seule avec les domestiques dans cet antique manoir sombre et triste, elle ne manifestait aucune indignation, ne faisait au comte aucun reproche qui pût laisser supposer qu'elle regrettait son départ.

Quel secret cachait-elle en elle?

Quel mystère y avait il dans la vie de cette femme qu'on ne pouvait approcher sans se sentir attiré vers elle par une instinctive sympathie?

Cependant Roger d'Esclabert, d'une voix qu'il s'efforçait de rendre émue, reprenait :

— Irène, j'ai quelque chose à vous demander.

Elle eut un tressaillement.

— A moi?

— Oui.

Et avec un sourire un peu contraint :

— Rassurez-vous... rien de bien grave : une requête à vous transmettre.

— Parlez, mon ami.

— Ce sera facile, et je suis complètement rassuré quant à l'accueil que vous ferez à ma demande. Votre cœur renferme une inépuisable bonté. Peut-être est-ce de vous voir si charitable que je suis devenu, moi aussi, profondément pitoyable aux misères des autres. Ecoutez :

« La chasse finie, c'est-à-dire l'*hallali debout* puis l'*hallali* à terre sonnés, de la Roche et moi nous primes, pour regagner le château, le chemin des Aulnelles.

» Je montais Soliman.

« C'est, de tous nos chevaux, le plus fougueux, vous ne l'ignorez pas...

« Un peu avant l'entrée du village, il s'était lancé dans un galop du diable.

« Je voulus le calmer, lui faire prendre un train plus modéré. Mais obtenir obéissance de lui lorsqu'il n'y est pas disposé est chose malaisée.

« Je n'eus pas raison de son obstination.

« Il allait toujours.

« Sur la route, un jeune enfant jouait sans s'inquiéter du cheval qui arrivait sur lui comme une trombe.

La comtesse devint toute pâle.

— Mon Dieu... murmura-t-elle épouvantée.

— Oh! rassurez-vous. Aussitôt que je me rends compte de l'imminence du danger, je me laissai glisser à bas de Soliman, et, l'ayant saisi aux naseaux, je lui fis faire un brusque écart. Tout au moins me rendez-vous cette justice de reconnaître que, dans les circonstances les plus graves, jamais le sang-froid ne me fait défaut. L'enfant avait poussé un cri de frayeur. A ce cri, une personne âgée, puis une jeune femme, vêtue de noir, accoururent. Si vous ne viviez pas ici complètement en recluse peut-être les eussiez-vous déjà remarquées dans le pays. Peut-être aussi auriez-vous appris des choses que chacun sait.

Elle leva vers lui des yeux étonnés.

Il poursuivit :

— La personne âgée se nomme mademoiselle Noémie Barandier. La jeune femme en noir, Geneviève. C'est la mère de l'enfant. Elle est veuve, dit-on. J'ai quelque peu connu son père, le commandant Barandier, *mort il y a trois ans environ*. Cette mort n'est pas le seul malheur qui devait fondre sur les pauvres femmes. Celles-ci, sans être riches positivement, possédaient un certain avoir placé chez un banquier d'Annecy. Ce banquier, que tous croyaient un honnête homme, n'était tout simplement qu'un coquin. Il a mis la frontière entre lui et ses dupes. Du jour au lendemain, la sœur et la fille du commandant ont été ruinées.

A cette heure, elles ne possèdent aucunes ressources. Le lendemain, pour elles, est fait d'épouvante. Que vont-elles devenir si des mains secourables ne se tendent pas vers elles? Que deviendra l'enfant? La mère affolée, à cette pensée, cherche une place d'institutrice, de gouvernante ou de dame de compagnie. J'ai pensé que le récit d'une infortune aussi grande ne vous laisserait pas indifférente. Je l'ai dit à cette pauvre jeune femme. Peut-être, pour elle, pouvez-vous quelque chose?

Il s'était arrêté de parler.

La comtesse Irène examinait son mari avec une surprise croissante.

C'était la première fois qu'elle l'entendait tenir un tel langage, la première fois qu'il semblait compatir à la souffrance d'autrui. Frivole, léger, le cœur fermé à la pitié, comme beaucoup parmi ceux que le hasard de la naissance et de la fortune a placés au sommet de la société, il n'avait nullement souci des misères des humbles, de ceux pour qui la vie ici-bas est un enfer.

Pourquoi chez lui, cette générosité soudaine, cette éclosion de nobles sentiments auxquels elle le croyait inaccessible?

Vraiment cela était étrange.

Mais... profondément ému par le récit du comte, madame d'Esclabert n'y arrêta pas son esprit.

En elle, seulement, une compassion immense pour l'inconnue, pour la jeune mère obligée, afin de donner du pain à son enfant, de s'adresser aux heureux du monde.

Elle prononça, le cœur serré, la voix tremblante :

— Vous avez eu raison de penser ainsi, mon ami. Miss Mary est vieille, vous le savez. Elle aspire après un repos bien légitimement gagné. Son désir est de se retirer dans une petite ville de l'Islande, où elle est née, dès que j'aurai fixé mon choix sur une dame de compagnie pour la remplacer.

« Quoi qu'il m'en coûte de me séparer d'elle, il me faut bien m'y décider.

« Je veux voir cette jeune veuve dont vous venez de m'entretenir.

« Si elle est réellement digne d'intérêt, si son infortune est telle que vous me l'avez dépeinte, je lui offrirai la place laissée vacante par le départ de miss Mary.

« N'y voyez-vous aucun inconvénient?

Le comte tressaillit.

Cette décision entrait trop bien dans ses vues, pour qu'il n'y acquiesçât pas aussitôt.

— Mais aucun, ma chère Irène; vous savez bien que vous êtes ici la maîtresse absolue.

Il s'était levé.

Galamment il baisa la main de la comtesse.

Mme d'Esclabert reprit :

— Je vais, demain ou après-demain, faire prier cette personne de se présenter au château.

— Je n'attendais pas moins de votre bon cœur.

Il s'était détourné, affectant de regarder par la fenêtre entr'ouverte le merveilleux panorama des montagnes qui, dans la nuit, prenait un aspect fantastique.

En réalité, il cachait le sourire ironique, le sourire mauvais qui, malgré lui, venait sur ses lèvres.

Ah! comme elle était naïve, la comtesse! comme tout de suite elle était tombée dans le piège qu'il lui avait tendu!

Elle allait prêter son concours à l'infâme projet de séduction éclos dans son cerveau à lui, comte d'Esclabert, l'homme qui, pour satisfaire à ses passions, ne reculait devant aucune bassesse.

Geneviève, installée au château, grâce à lui, c'était la certitude absolue qu'elle deviendrait sa maîtresse un jour.

Oui, de gré ou de force...

Elle serait à sa merci.

Il le lui prouverait si elle se refusait à lui céder.

D'ailleurs, elle cèderait.

Il le faudrait bien.

Déjà, il lui semblait tenir entre ses bras la jeune femme palpitante.

A cette pensée, une fièvre s'emparait de lui, et il sentait battre ses tempes furieusement.

. . . . . .

Pas un instant, Mme d'Esclabert n'avait eu un soupçon.

Son mari lui avait parlé d'une bonne œuvre à accomplir.

Quoi de plus naturel!

Dès le lendemain matin, elle avait fait appeler un domestique, auquel elle avait confié la mission de porter, aux Aulnelles, une lettre à Mlle Noémie Barandier.

Par cette lettre, très brève, la comtesse priait Geneviève de vouloir bien se présenter dans l'après-midi au château.

La mère du petit Fernand se rendrait certainement à cette invitation.

En effet, vers trois heures, une jeune femme, très pâle, le sein soulevé par l'émotion, demandait à parler à la comtesse.

Tout de suite, un domestique la fit entrer dans un petit salon d'attente.

Puis il disparut.

Quand il revint, quelques minutes plus tard, il dit :

— Veuillez me suivre, madame, la comtesse m'a donné l'ordre de vous conduire auprès d'elle.

Geneviève, le cœur serré d'angoisse, obéit, traversa à la suite du domestique un immense couloir aux murailles très hautes garnies de tentures lourdes et sévères.

A droite... à gauche de ce couloir, des pièces se succédaient luxueusement meublées... des salons aux meubles de prix, aux lustres massifs.

Dans l'une de ces pièces, la jeune femme ne remarqua pas un homme qui la guettait.

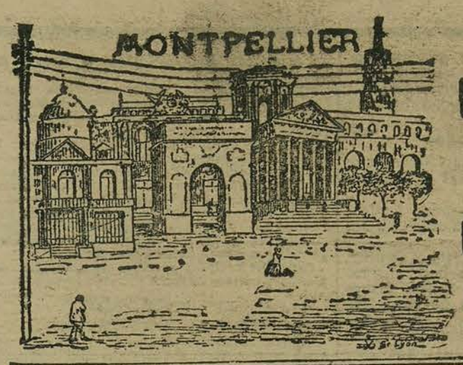
...Le comte Roger

...Quand il vit Geneviève pénétrer dans le petit boudoir de la comtesse, un éclair de triomphe passa dans ses yeux.

. . . . . .

(*A Suivre.*) Paul ROUGET

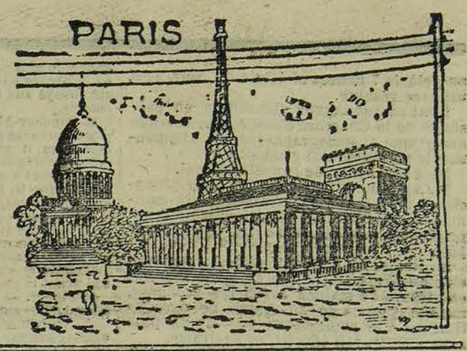
CHOCOLAT LAFAVEUR MATTE FILS Montpellier.



Le Numéro 5 Centimes

LE MIDI

JOURNAL REPUBLICAIN PROGRESSISTE QUOTIDIEN



ABONNEMENTS
France, Algérie, Tunisie : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 10 fr.; Un an, 20 fr.
Pour l'étranger. les frais de poste en sus
Les abonnements partent des 1er et 16 du mois. Joindre 0 fr. 50 pour tout changement d'adresse.

N° 1156. — Vendredi 24 Juin 1904. — 4e Année

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PUBLICITÉ
Les annonces sont reçues :
Dans nos bureaux de Montpellier, chez nos correspondants et dans toutes les agences de publicité de France et de l'Etranger.

Fil Télégraphique spécial. — Rédaction et Administration, 14, Rue du Faubourg-de-Lattes, Montpellier — Fil Télégraphique spécial

LA JOURNÉE

Le Sénat a commencé la discussion de la loi votée par la Chambre sur la suppression de l'enseignement congréganiste.

A la Chambre, on a continué, le matin, la loi sur les assurances; le soir, la loi de réduction à deux ans du service militaire.

M. Pichat a pris devant la commission d'enquête, l'engagement de convaincre les Chartreux de la nécessité de tout révéler.

La minorité de la commission d'enquête cherchant à sauver Combes père et fils, par tous les moyens, de violents incidents se sont produits en séance.

On dit qu'une grande bataille est imminente dans la région de Liao-Toung. Le généralissime Kouropatkine a pris, en personne, la direction des opérations.

Ce matin, à 4 heures, un convoi de dix mules, portant les fonds destinés à la rançon de M. Perdicaris, est parti de Tanger pour aller rejoindre le camp du bandit Raisuli.

Opinions

FAITS ACQUIS

Si la commission présidée par M. Flandin n'apprend, en somme que peu de choses à ceux qui, vivant dans les milieux politiques et parlementaires sont, hélas! depuis longtemps fixés sur les malpropretés du Bloc, elle a du moins le grand avantage de révéler au grand public et de préciser des mœurs singulières.

Nous ne sommes encore qu'au début de l'enquête. Cependant, la lumière est plus qu'à moitié faite, malgré les silences voulus et ordonnés. Des résultats sont acquis. Essayons de les dégager.

Trois ordres de faits semblent, dès maintenant, démontrés.

Le gouvernement est aux mains de fieffés menteurs.

La magistrature est asservie et les règles essentielles de la justice méconnues et violées.

Le jacobinisme tient boutique ouverte de faveurs, de croix et rubans de toutes sortes.

***

C'est tout d'abord MM. Combes, père et fils, Trouillot, Millerand, Michel Lagrave qui viennent déposer devant la commission. Tous prêtent serment. Tous jurent de dire la vérité. Quand on lit attentivement leurs dépositions, la contradiction formelle, absolue, éclate à chaque ligne. Dès maintenant, il est clair que les uns ou les autres ont cyniquement menti, et tout le monde, après les confrontations qui ont eu lieu, désigne comme menteurs Emile et Edgar Combes.

Il fut un temps où les Chambres françaises se montraient avant tout soucieuses du bon renom de ceux qui avaient l'honneur de gouverner le pays. Les mœurs parlementaires sont aujourd'hui étranges, mais l'on concevrait quand même difficilement qu'il puisse se rencontrer au Palais-Bourbon une majorité pour continuer sa confiance à un président du conseil, pris en flagrant délit d'effronté mensonge.

***

La commission poursuit son œuvre, et voici qu'on apprend qu'un juge d'instruction, M. de Valles, a accepté de se rendre au ministère de l'intérieur, qu'un long conciliabule a eu lieu dans le cabinet même de M. le président du conseil, que les termes des dépositions des témoins à entendre ont été arrêtés au cours de l'entretien. Bien mieux, M. Edgar Combes, pressé de questions par les commissaires, avoue avoir obtenu du juge que la déposition de M. Michel Lagrave fut rectifiée, maquillée, modifiée après coup, et M. de Valles, entendu contradictoirement, est amené à le confirmer.

Cette façon de procéder, assurément incorrecte et illégale, en une instruction régulièrement ouverte, dénote, on voudra bien le reconnaître, des mœurs judiciaires vraiment par trop relâchées. C'est le cas de répéter qu'on n'exige plus du juge des arrêts, mais des services.

***

Après M. Chabert, on recueille le témoignage de M. Mascuraud, et des agissements depuis longtemps soupçonnés sont presque aussitôt avoués. Nous savons officiellement aujourd'hui que M. Wilson a fait d'excellents élèves qui continuent sa méthode et exploitent ses brevets d'invention.

M. Mascuraud a entrepris de grouper un certain nombre de commerçants et d'industriels. Un ancien secrétaire du trop célèbre Cornelius Herz, M. Chabert, lui verse, au cours d'une visite qui dure à peine deux minutes, la somme coquette de cent mille francs. L'argent est donné de la main à la main et réparti ensuite sans que la moindre trace en demeure. D'autres versements très importants sont effectués dans les mêmes conditions. La caisse noire électorale est créée. L'argent des fonds secrets est insuffisant, en temps d'élection pour l'achalandage des consciences. M. Mascuraud veille, il double, il triple, il décuple la mensualité.

Qu'on n'essaie pas d'assimiler le comité Mascuraud à d'autres comités électoraux, ayant eux aussi leurs agents et leur caisse.

M Mascuraud n'agit pas comme simple particulier, il agit pour le compte direct du gouvernement : « Tout l'argent, a-t-il dit au cours d'une tirade sur les services rendus par son groupe, a passé par mes mains et j'ai *tout remis sans reçus au président du conseil* ».

La commission aura à revenir sur ces données à rechercher d'où est venu l'argent, comment il fut sollicité et obtenu : quels bénéfices étaient en droit d'en attendre ou quels profits honorifiques ou matériels en ont retiré les souscripteurs. Ce point n'est pas encore complètement élucidé, il mérite de l'être, S'il en était autrement, toutes les hypothèses resteraient permises.

***

Il y aurait encore beaucoup à glaner dans les comptes rendus de la commission.

Que pense-t-on, par exemple, de la stupéfiante mentalité de M. Edgar Combes, victime, prétend-t-il, d'une tentative de corruption, et qui garde des relations suivies et cordiales avec l'intermédiaire des corrupteurs?

M. le secrétaire général de l'intérieur nous raconte bien que son premier mouvement fut de flanquer M. Michel Lagrave à la porte quand il lui fit l'offre offensante de deux millions. Oui, mais nous connaissons le second mouvement : les deux compères, dès le lendemain, et plusieurs fois depuis, déjeûnaient amicalement ensemble.

***

Voilà pourtant des gaillards qui parlent et gouvernent au nom de la France!

Comme les évènements nous donnent de force à notre irréductible opposition aussi bien aux Waldeckistes qu'aux Combistes!

Combien nous voici vengés d'excommunications qui nous honorent!

Et que nos amis se rassurent : le scandale ne rejaillit nullement sur la République. Le jacobinisme n'en est que la caricature et lui seul est atteint. La boue éclabousse et salit exclusivement le parti des *bénéficiaires du pouvoir*.

On a beaucoup parlé, en toute cette affaire, de « l'intérêt supérieur » de la République.

L'intérêt supérieur exige la lumière complète. La commission saura la faire.

Il exige aussi le châtiment des coupables. Nous voulons espérer qu'il se trouvera à la Chambre assez de députés honnêtes pour refuser de se solidariser avec les coquins et pour faire prompte et bonne justice.

Maurice LASSERRE.

Propos du Jour

LA TRISTESSE DU MINISTERE

Barnum nous montra naguère, parmi d'autres attractions, « l'homme le plus triste du monde ». On peut aujourd'hui, sans payer sa place au génial manager américain, visiter l'endroit le plus triste du monde. Cet endroit, c'est le ministère de l'intérieur.

On sait combien les diverses salles de cet immeuble sont, à l'habitude, animées, vivantes, — grouillantes même. Journalistes en quête de « tuyaux », majoritards empressés à solliciter en faveur de fidèles électeurs des places, des décorations, des bureaux de tabac, des subsides ou des prébendes, fonctionnaires venus pour faire leur cour, s'y coudoient dans la plus pittoresque des promiscuites, l'esprit tendu vers ce but unique et commun : obtenir quelque chose des puissants du jour qui règnent en ces lieux. Et, pendant des heures entières, dans une immobilité de marbre — telle la statue du *quémandeur* — on les peut voir attendre attendre encore, attendre toujoure, dociles et respectueux, contemplés de haut par d'importants huissiers à chaîne métallique dont ils achètent la protection par des sourires, des poignées de mains, des courbettes.

Hélas! Combien différend de cet aspect habituel nous apparait aujourd'hui le ministère de l'intérieur, morne et désolé comme ces landes de Bretagne où les croix, honnies de M. Combes, dressent encore leurs bras... Les journalistes n'y viennent gucre et les majoritards n'y viennent plus. Dans les salles désertes, Edgar, comme sœur Anne, interroge l'horizon. Il ne voit que la place Beauveau qui poudroie et le visage paternel qui verdoie. Le bureau de tabac lui-même semble avoir perdu son prestige auprès des parlementaires. Personne ne vient plus solliciter, sauf quelques rares fonctionnaires que leur grandeur attache à la galère ministérielle, qui fait eau... Un cyclone a passé par là, ravageant tout, faisant le vide sur son passage... Et M. Combes, qui a des réminiscences d'autrefois, songe au : « Frere, il faut mourir ! » des trappistes. En vain, obstiné dans son espoir tenace, essaye-t-il de se mentir à lui-même, de se dire qu'une fois encore, sa docile majorité, ralliée par le péril clérical, le soutiendra encore, qu'il connaîtra, après les batailles de demain, de nouveaux Austerlitz.

Les vers du poète le hantent :

Demain, c'est Waterloo, demain, c'est Saint-[Hélène.
Demain, c'est le tombeau!

... En vérité, je vous le dis, le ministère de l'intérieur est l'endroit le plus triste du monde.

L. M.

La Politique

... Plus que Force ni que Rage

A droite et à gauche, dans la Chambre et dans la commission, il y a des députés qui cherchent tout autre chose que la lumière sur l'affaire des Chartreux.

Voyons d'abord ce qui s'est passé à la commission : On y a discuté sur l'opportunité d'un rapport ou d'une déclaration verbale à porter devant la Chambre à l'occasion de l'interpellation de M. Firmin Faure sur les incidents qui se sont déroulés devant la commission d'enquête. Cette interpellation était tout à fait déplacée, selon nous, mais enfin, puisqu'elle était annoncée, il aurait dû être permis d'en délibérer devant la commission intéressée.

Brusquement, M. Rabier, pris d'une colère... rabique et M. Colliard qui n'a pas encore perdu les façons qu'il a apprises derrière son comptoir de marchand de vins, se sont jetés dans la discussion, les manches retroussées, les poings levés. — A qui le gant?

Il a fallu toute la calme énergie de M. Flandin pour ramener au respect de la commission et d'eux-mêmes, ces législateurs à double muscle. Rien ne justifiait cette violente sortie. L'incident avait été certainement concerté à l'avance. Et rien ne saurait mieux démontrer l'embarras où se trouvaient les amis des deux Combes infortunés et les deux Combes eux-mêmes. Quand on est à bout d'arguments, on en vient aux coups. Les ministériels outranciers auraient plus de patience s'ils attendaient une démonstration favorable à l'issue de l'enquête.

A l'heure même où les maladroits avocats de M. Combes se laissaient aller, devant la commission, aux mauvais conseils de la colère, les nationalistes donnaient devant la Chambre une nouvelle preuve de leur incohérente passion.

Nous avons déjà dit ici ce que nous pensions de ces bouillants justiciers, beaucoup plus préoccupés de se tailler une réclame dans l'affaire que de tirer l'affaire au clair.

La commission, cela devrait être reconnu de tout le monde, a, jusqu'ici, admirablement compris et rempli son rôle. Elle a tout mis en œuvre pour faire la lumière sur les incidents qui ont provoqué sa nomination. Elle se hâte, selon le vœu du Parlement tout entier. Que veut-on de plus?

Le président de la commission a demandé que l'interpellation de M. Firmin Faure soit ajournée jusqu'au moment où la commission pourra déposer un rapport « soit sur la totalité des faits, soit sur un fait particulier qui aura été complètement élucidé ». Pourquoi faire cette distinction? Les faits particuliers ne pourront être élucidés complètement que lorsque la commission sera édifiée « sur la totalité des faits ».

La Chambre a décidé d'ajourner la discussion jusqu'au moment où elle sera saisie d'un rapport général. Elle a eu bien raison.

« C'est un échec pour la commission », se sont vite écriés les amis de M. Combes, empressés à se raccrocher à toutes les branches.

Jamais de la vie! M. Flandin s'était, en somme, prononcé contre la discussion; il avait indiqué seulement que, pour le cas où la Chambre désirerait arrêter le scandale tout de suite, la commission serait prête à discuter sur un point dès que ce point serait élucidé. Mais, il n'y tenait pas et il s'était là-dessus bien expliqué devant la commission même.

La Chambre a indiqué, par son vote d'hier, qu'elle prenait la chose fort au sérieux et qu'elle entendait ne se prononcer que sur des faits complètement élucidés. Tant mieux. Si cela peut, à bon droit, inspirer des craintes aux amis de M. Combes, cela ne peut qu'encourager les amis de la vérité.

Louis LATAPIE.

ESCARMOUCHES

BLOCARDS COMIQUES

La littérature électorale des derniers combistes est généralement aussi odieuse que ridicule. Les menaces y abondent en boursouflures. Le nouveau spécimen qu'on nous adresse et que nous reproduisons est simplement comique :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Commune de Villeneuve-les-Cerfs
Arrondissement de Riom

Malgré son peu de chance de réussite, le parti adverse a mis dans son programme que le maire doit échouer, et au lendemain des élections, nos élus, sans préoccupation de compétence ou d'inconscience, prendront les rênes du landau conduisant une commune à la défaite, peut-être à la ruine, qu'importe.

Electeurs, Rouchon nous apparaît comme une barque de sauvetage remorquée par un navire ayant nom : l'Honnêteté, qu'un groupe d'incongrus ont vainement, jusqu'à ce jour, tenté de couler à fond.

Si vous tenez à conserver intact l'armement de ce vaisseau de commerce communal, spécialement destiné à l'embellissement et à la construction progressive de nos chemins ruraux, L'ARC PENDU A VOTRE ARBALÈTE DÉGUISE EN BULLETIN, *pour la journée du 1er mai, doit porter cette inscription : Citoyen de la commune de Villeneuve-les-Cerfs, je vote pour la liste Rouchon.*

Les blocards de Villeneuve-les-Cerfs ont le sens du comique exagéré.

Chronique

LES FRAIS DE JUSTICE

Il est toujours temps de parler de ces frais de justice un peu oubliés depuis que ce terrain de discussion s'est si fort déplacé à la Chambre. Aucune question n'est plus intéressante pour tout le monde. Qui de nous, en effet, peut se vanter qu'il ne sera jamais demandeur ou surtout défenseur?

Votre serviteur qui fut les deux — le moins surtout qu'il a pu — a été amené à examiner de près cette question des frais de justice, uniquement parce qu'à la suite d'un procès perdu, il avait été stupéfait de l'amplitude de la carte à payer. Bien entendu, à la seule vue du total, il avait tout de suite accusé son avoué, car on a une tendance à s'en prendre à la caisse où il faut verser. Mais ensuite renseigné, ayant examiné le détail, il est arrivé à cette conclusion que sur un état de frais montant à mille francs, à peine le cinquième constitue le bénéfice des hommes de loi. On le voit, je laisse de côté l'avocat dont les honoraires se discutent de gré à gré et qui n'est pas officier ministériel. Or ce cinquième ne semblera excessif qu'à ceux qui ne tiendront pas un compte suffisant du prix qu'un avoué, un huissier ont payé leur charge, de leurs frais de loyer et de personnel tous les jours grandissant, de la servitude très louable mais assez onéreuse que comporte la collaboration gratuite à l'œuvre de l'Assistance judiciaire,

Pour ma part, je ne crois pas, si mes souvenirs de clerc amateur concordent à peu près avec les présentes données, qu'un avoué tire, en moyenne, plus de dix ou douze pour cent du capital qu'il a versé dans son étude. Pour ce prix, il se lève à 8 heures, s'occupe jusqu'à 11, à distribuer de l'ouvrage aux clercs, à écouter le client et surtout — respect à tous les martyres! — les plaideurs. Ensuite, il n'a que le temps de sauter en fiacre après un déjeuner bâclé pour courir au Palais où il arpentera à grands pas la salle des Pas-Perdus, franchira à non moins larges enjambées les escaliers menant aux étages supérieurs pour surveiller ses affaires en cours; faire retirer l'une, entendre plaider l'autre, entrera dix fois par jour dans la salle des criées, soit pour faire allumer les bougies de l'adjudication, soit afin de pousser pour un client, resautera en fiacre à 4 heures pour éviter le plaideur qui le harponne au vestiaire, le client qui le guette sur les marches du grand escalier, jusqu'à 6 heures redonnera de l'ouvrage aux clercs, enfin, lui-même, bien après l'heure de la fermeture officielle de l'étude, recevra encore du monde, puis tournera sept fois rageusement sa plume dans l'encrier avant de trouver le mot définitif des assignations captieuses ou des conclusions déconcertantes pour l'adversaire. Je vous le dis, en vérité, un cinquième de bénéfice net seulement sur un état de frais me semble donné.

Au sujet de l'huissier je m'avoue moins informé, mais j'ai toutes les raisons de croire que le labeur de cet officier ministériel n'est guère moins obsédant que celui de l'avoué, et si je songe par surcroît aux tristesses de son ministère, je comprends moins le mot de bon garçon pourtant d'Alexandre Dumas, auquel on demandait cent francs pour enterrer un huissier : « En voilà deux cents. Enterrez-en deux! » Qui sait si cet huissier mort assez pauvre pour qu'on dût quêter l'argent nécessaire à ses obsèques ne s'était pas ruiné en pièces de vingt francs laissées par lui dans quelque taudis où il était venu saisir. Tout arrive, et j'aime mieux croire ce que je viens de supposer est arrivé.

Je vous entends tout de suite me dire : « Mais si l'avoué et l'huissier ne touchent qu'un cinquième, quelle est donc la main puissante qui s'abat sur les quatre autres? » Je ne vous ferai pas longtemps languir. Ce sont les dix doigts crochus du fisc, cet Harpagon de fisc, que nous retrouvons dans toutes les manifestations de notre vie, non seulement de contribuables, mais de consommateurs sous toutes les formes, mais avec cette aggravation que l'escopette du fisc est braquée avec plus d'audace peut-être encore sur l'infortuné qui entre au Palais-de-Justice que sur le contribuable français.

Amusez-vous en effet ou, pour parler plus exactement, instruisez-vous à parcourir l'énorme dossier dont je vous ai parlé. Voyez l'imposante place prise par les frais de « grosse ». Ne serait-il pas possible de diminuer, dans la mesure du possible, la part de cette sangsue qu'on appelle le « grossoyage ». C'est elle qui devra le dédomagement. Je ne parle que pour mémoire de cet autre jongleur d'état des frais, l'enregistrement.

Que faire? Espérer que le fisc diminue spontanément ses exigences? Ne disons pas de bêtises. Cependant où serait le mal pour lui s'il y était contraint et forcé. C'est la crainte des frais qui arrête maint procès. Rendez le prétoire accessible aux petites bourses et d'abord vous ferez œuvre pie, car il est injuste que les pauvres hésitent, faute d'argent à soutenir des prétentions fondées ou non. Ensuite la multiplicité des affaires compensera vraisemblablement l'abaissement des tarifs. On peut toujours sans témérité attendre un profit de l'application des principes auxquels le *Louvre* et le *Bon Marché* doivent de nouer un peu plus que les deux bouts.

Gaston JOLLIVET.

NOS TÉLÉGRAMMES

PAR FIL SPÉCIAL

LETTRE DE PARIS

M. BESSON

Paris, 23 juin.

Par service spécial :

La commission d'enquête a entendu, hier, M. Besson. Il y a quelques mois, quand ce journaliste provoqua par ses articles du *Petit Dauphinois*, le scandale du million des Chartreux, on haussa doucement les épaules. Qui donc pouvait croire qu'un membre de la famille Combes s'était compromis dans une spéculation de chantage? L'histoire contée par M. Besson ressemblait un peu trop à toutes celles dont le héros légendaire n'apparaît jamais et où ses représentants ne semblent pas nécessairement authentiques.

Dans un excellent but, M. Besson voulait sauver les Chartreux. Il s'était donné pour mission de faire ressortir les raisons d'intérêt républicain qu'il y avait à traiter exceptionnellement cette congrégation fameuse. Il commence ses démarches auprès des députés, s'agite beaucoup et en apparence, en vain, lorsqu'un M. Guerre intervient. Ce n'est plus M. Besson qui court : c'est M. Guerre qui va à Grenoble, avec un permis donné par M. Vervoort, l'ami et le confident de M. Edgar Combes. Des rencontres, des propos; en fin de compte, M. Besson, parfaitement persuadé qu'on se moque de lui, en flattant sa marotte, se méfie d'autant plus qu'on lui affirme la vénalité du secrétaire de l'intérieur. Bref, les Chartreux sont chassés et M. Besson raconte, sans chercher le scandale, l'histoire de ses démarches. Le président du conseil l'insulte et l'affaire est née.

En face de ce récit, la commission d'enquête a pour mission de vérifier les propos de M. Besson, qui ne raconte pas toute la vérité comme devant un tribunal, mais qui a juré de ne dire que la vérité.

Les enquêteurs ne peuvent plus dédaigner ce roman, car il y a ce fait accablant pour M. Edgar Combes, que ses contradictions et ses réticences peuvent être tenues pour indices de mensonges.

Depuis la déposition Michel Lagrave, il est certain que l'un des deux hauts fonctionnaires ment et porte un faux témoignage. Malheureusement, on peut, sans craindre de risquer un jugement téméraire, affirmer que M. Edgar Combes n'a pas des souvenirs exacts. Ce fâcheux manque de mémoire, au moment où il est indispensable d'être précis, nous porte à croire que le secrétaire du ministre de l'intérieur altère peut-être la vérité par infimité intellectueile, mais qu'il l'altère. Que penser dans cette lamentable affaire de l'attitude du gouvernement et de sa majorité? M. Combes fait tous ses efforts pour ridiculiser la commission d'enquête et pour retarder son œuvre. En ajournant toute discussion à la fin des travaux des enquêteurs, il gagne du temps. Il prépare ses amis, il explique avec eux seuls les innocents dessous de la politique; il cimente l'alliance des groupes en essayant de continuer à confondre les intérêts républicains et les siens; il tente de vivre et ne se soucie guère du prix d'une telle victoire. Peut-être gagnera-t-il encore cette triste partie et tout sera sauf, sauf l'honneur. La majorité, en minorité dans la commission, se conduit comme une servante à tout faire, même le coup de poing. Elle est affolée et tente d'étrangler l'enquête et la vérité. Mais déjà l'on en sait assez pour que ses efforts soient vains et méprisés.

Roger LUTÈCE.

GUERRE ET MARINE

Ecole de Saint-Cyr

Paris, 23 juin. — Voici la liste, par ordre alphabétique, des candidats ayant composé à Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nancy, Nice, Nimes, Poitiers, Rennes, Rochefort, Tarbes, Toulon, Toulouse et Tours, admis à subir les épreuves orales du premier degré :

Abaie, Aimon, Alexandre, Andréani, Andries, Antier, Arlabosse, D'Ast, Aubril, Auricombe, Aza.

Rabaz, Balazuc, Baitur, Barazer de Lannurcin, Barbé, Barbier, Barrière, Baudin, Bedaton, Begouin, Beignard, Benquet, Bérard, Berlet, Berlier de Vaupiane, Bernanose, Berry, Bertein, Berthet, Bertrand, Betis, Beuncet, Beyriet, Bezert, Blaise, Coirleau, De Donadona, Bonnais, Bonnefoy, Borie, Bosse, Bondot, Boulay, Bouvier, Bouyguesel, Borcard, Brunet, Buisset, Burot de Car, Boyer, Braun, Brémond, Bresard, Breycouet, Butruille.

Cantalaube, Carbillet, Carbonneau, Causse Chabord, Chambre, Chary, Chateauvieux, Chaumereuil, Chiappini, Cling, Clément, Colliberaux, Conjard, Conquet, Coronado, Coste, Courtemanche, Cousseau, Couturier.

Dalard, Dalayrac, Danjean, Dardé, David, Debraud, Decap, Defait, Deliac Demoussand, Desmartis, Deschamps, Des Rateaux, Devienne, De Dianous de la Perrotine, Dietrich, Doucet (Georges) Doucet (J.), Dubosc, Ducournau, Dufau, Dubamel, Duhoux, Dumerq, Dupuis, Duverger.

Estrade, Farge, Fauchay, Faure, Favet, Favier, Fortet, Fourny, de France, François.

Gascon, Gasplin, de Gaillard, Gaillot, Galy, Gaudrot, Gannat, Garlopeau, Garnier, Gendre, Geney, Genin, Genois, de Geoffray-Georget, Georgin, Gerrier, Giacomi, Gibert, Giel, Gilles de Fontenailles, Girard, Gloria, Gonthier, Goulias, Grandjean, Grégoire, Gromier, Gruntelder, Guerrier, Guibe, Guillot.

Hams, Hardouin, Hemous, J. Henry, P. Henry, Houin, Humblot, Husson, Hobre.

Icard, de l'Isle Dudreneuf.

Jeannerod, Jouard, Jouve, Juge C., Juge, Kolb.

Labit, Lafage, Lambert, Lambert d'Hautefage, Lambinet, Langevin, Laseroua, Lebesque, Le Caruger de Beavaise, Lefebvre, Leloup, Lenarce, Lemée, Lemerdy, Lemmet, Le Moniez de Sazazou, Lenoir, Lepoupon, Leroy, Levey, Delorme, Loup, Louvel-Demonceaux.

Mailles, Maino, Maillaroue, Mangeard, Mansuy, Marteau, Martignon, Martin Clément, Martin Ernest, Martin Paul, Marty, Marty Jérôme Pierre, Matern, Mazade, Meilhan, Menou, Mer, Mesny, de Metz Nobiat, Michel, Michel de Labaume, Moinier, Moiroux, Moitie, Mordant, Mourot, Muiron, Munch.

Naude, Naudin, Nicolas, Noël, Nourrisson.

Ordonnaud.

Paponneau, Paubey, Pautigny, Pebroc, Pélissier, Peltier, Pernel, Peyre, de Pinteville de Cernon, Plancade, Poitou, Duplessy, Poret, Provansal, Purnot, Pussot.

Quais, Quilichine.

Radissyon, Ragaine, de Ranse, Raoux, Reboussin, Renard, Riand, Richard, Rigault, Ringwald, Robert, Roche, Rodary, Romanet, de Rouvray, de Saint-Simon, Rouy, Roy, Royer de Saint Exupery.

Seychaud, Simon, Simonnet, Socrate, Sruffer, Steirane.

Tailhade, Talaurach, Tatier, Tavernier, Tessier, Thebault, Thomas, Touchard, Tournaire, Tournier, Tranchant.

Vaudelin, de Verdillac, Veriy, Vernet, Verrat, Vigne, Villorne, Vivier.

Wagner.

Zorn.

D'autre part, sont déclarés admissibles de droit, comme ayant été déclarés admissibles les années précédentes, les candidats ci-après désignés des centres ci-dessus :

Abel, Ambiard, Becheras, Blondeau, Bozond, de Bracca, Carli, Cazalis, Charnay, Chausson, Clouet, Derroux, Debille, Despierre, Dor, Dunan, Durupt, Ducheuil, Ferré, Février, Foryanet, Frater, Gaube, Fautier, Gehin, Giamardi, Guibe, Jeannin, Jost, Kolb, La Caze, Lanoye, Larbaletrier, Le Boulanger, Le Poustier de Vandœuvre, Lemoigne, Lucas, Mangin, Marc, Marchal, Marin, Mangers de Bourguisdon Messal, Michel, Monbet, Montsarrat, Morel, Mugnier, Pollet, Parvy, Perrin, Perthuis, Philippe, Pistollet de Saint-Feyeux, Porget, Rémy, Renaud, Rombiot, Rossignol, Roubaix, Renante, Saddler, Schutz, Soyer, Trampon, Turquet, Vincent, Vogen.

Le Haut Commandement

Paris, 23 juin. — Le général Brugère, vice-président du conseil supérieur de la guerre et généralissime désigné, dirige en ce moment sur la frontière des Vosges, entre Rambervillers et Lunéville, d'importantes manœuvres de cadres d'armée contre armée.

Les deux armées en présence seront commandées respectivement par le général Langlois et le général de Négrier, tous deux membres du conseil supérieur de la guerre.

Ce sera la dernière fois que ces officiers généraux exerceront virtuellement un commandement effectif : le général Langlois passera au cadre de réserve le 3 août prochain, et le général de Négrier deux mois plus tard, le 2 octobre.

Le départ de ces généraux va créer deux vacances au conseil supérieur de la guerre jusqu'ici, aucun nom n'a été mis en avant pour cette double succession.

La Sortie du « Borda »

Brest, 23 juin. — L'inspection générale de l'Ecole navale aura lieu le dimanche 10 juillet.

L'amiral Mallarmé se rendra à bord du *Borda*, à 9 heures du matin, avec les examinateurs de manœuvres et de canonnage.

Il sera reçu par l'état-major et passera l'inspection des deux divisions d'élèves du *Borda*. L'amiral assistera à des manœuvres de canons et de canots.

La revue d'honneur aura lieu le 11 juillet dans la cour de l'Ecole des mécaniciens, à 6 heures du soir.

La musique des équipages de la flotte prêtera son concours. A l'issue des examens, la première année des Bordachiens s'embarquera sur le *Bougainville*, pour la campagne des baies. La campagne extérieure sera de quarante-cinq jours.

LES MILLIONS DES CHARTREUX

Paris, 23 juin.

Le faux témoignage d'Edgar

Voici, d'après plusieurs de nos confrères, la partie essentielle de la déclaration que devait faire M. Flandin à la Chambre si la discussion immédiate de l'interpellation avait été décidée. Par un excès de scrupule que ses adversaires n'imitent pas, M. Flandin n'a pas cru devoir lire cette déclaration, bien qu'elle fût écrasante pour M. Edgar Combes et que M. Sembat y eût fait allusion à la tribune :

« Au nom de la majorité de votre commission (21 voix contre 12), qui poursuit son œuvre avec impartialité, j'ai l'honneur de déclarer à la Chambre que s'il est prématuré de lui soumettre un rapport proposant des conclusions générales, nous sommes arrivés cependant sur les points importants, bien que ne tranchant pas le fond du débat, à des constatations matérielles qui font ressortir qu'il y a discordance absolue entre MM. Michel Lagrave et Edgar Combes, et que, sur un de ces points, **l'inexactitude des souvenirs de M. Edgar Combes est établie par le témoignage de M. le juge de Valles! »**

Impossible de dire avec plus de netteté, bien qu'en termes parlementaires, que M. Edgar Combes a commis un faux témoignage. Cependant, la majorité de la Chambre tient à le garder comme le plus bel ornement du ministère de l'Intérieur. Que pense l'opinion publique de cette touchante solidarité?

M. Lagrave révoqué

On racontait hier soir que M. Michel Lagrave est révoqué et que la décision a été prise au conseil des ministres d'hier.

Elle ne serait rendue publique qu'après la clôture des travaux de la commission d'enquête.

Déclarations de M. Pichat

M. Pichat a déclaré hier, pendant qu'il attendait sa comparution devant la commission d'enquête, que le général des Chartreux pouvait seul nommer l'intermédiaire et les quatre hommes politiques au nom desquels il se présentait.

Quant à leur comparution, M. Pichat souhaite que Dom Michel se présente lundi à la commission, sans pouvoir dire s'il viendra ou non.

A la Commission d'Enquête

Voici le texte du procès-verbal communiqué par la commission d'enquête sur le million des chartreux.

La séance est ouverte à 1 heure 1/4, sous la présidence de M. Flandin.

M. Bonnevay demande que l'on rectifie à l'*Officiel* et sur les imprimés le titre sous lequel la commission d'enquête fut nommée.

M. Colliard fait observer que la déposition de M. Baragnon serait d'une grande utilité et demande que le président le convoque pour une prochaine séance.

M. Rabier dit que pour la rapidité des opérations de la commission on pourrait envoyer une délégation pour entendre M. Baragnon s'il est empêché de se présenter par l'état de sa santé. (Assentiment.)

La commission décide que M. Antonin Dubost sera entendu. Le président s'entendra avec lui pour fixer le jour de son audition.

M. Arago propose à la commission de tenir deux séances par jour, une à 9 heures et demie du matin, et une autre dans l'après-midi, qui ne devra pas se prolonger

au-delà de 7 heures et demie du soir, sauf urgence absolue.

Il est entendu qu'on demandera au président de la Chambre d'assurer les services analytique et sténographique en augmentant le personnel qui y est affecté.

M. Arago demande l'appel nominal.

M. Anthime Ménard combat cette proposition, il croit que les membres de la commission ont besoin de se recueillir pour apprécier les dépositions d'après la sténographie.

M. Rabier dit que le désir de la commission est évidemment que la Chambre soit en mesure de statuer avant les vacances, mais le système de M. Arago ne permettrait pas à la commission une durée plus longue de travail effectif, au contraire.

M. Lemoigne appuie la proposition de M. Arago.

M. Pajot dit qu'il y a impossibilité matérielle à assurer les services dans les conditions que propose M. Arago. M. Arago retire sa proposition.

M. Pichat est introduit.

Déposition de M. Pichat

M. Jean Pichat, député, 60 ans, à Paris, prête le serment de dire toute la vérité, sauf sur un secret qui ne lui appartient pas et sur lequel il s'expliquera dans sa déposition :

M. Pichat. — Il y a, dans l'affaire des Chartreux, trois points distincts :

1° L'offre au président du conseil que je ne connais pas ; 2° L'offre aux Chartreux dont j'ai parlé le 8 mai au père général, et qui m'a fait sa réponse relatée dans sa lettre ; 3° L'affaire de M. Besson, sur laquelle je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit dans ma déposition devant M. de Valles.

M. Combes ne m'a jamais dit formellement bien que je l'ai vu plusieurs fois à ce sujet que les Chartreux ne seraient point autorisés. La dernière fois encore, deux ou trois jours avant le dépôt du projet de loi, j'avais encore quelque espoir, après une entrevue avec le président du conseil et après avoir vu le directeur des cultes.

M. Pichat donne lecture à la commission de la note émanant du R. P. général des Chartreux et qui lui a été remise sur sa demande ; cette lettre signée dom Michel a déjà paru dans les journaux :

Le père général, devant mon insistance, m'a révélé les quatre noms des parlementaires au nom desquels en leur faisait des propositions, mais sous mon engagement d'honneur de ne pas les dévoiler.

D'ailleurs, il ne m'a pas dit le nom du personnage M. X...

M. le président. — Croyez-vous que les Chartreux consentiront à venir? Nous vous prions d'user de votre influence sur eux pour les y décider. On ne peut ainsi se réfugier derrière des sous-entendus sans se déshonorer. (Approbations.)

M. Pichat. — Je ne suis pas, comme on croit, l'agent des chartreux ; je suis seulement leur architecte et leur ami dévoué. Je n'ai pas sur eux l'influence qu'on m'attribue. Je ferai cependant ce que je pourrai.

M. le président. — Nous vous en remercions au nom de tous les honnêtes gens. (Approbations.)

M. Cafarelli demande à M. Pichat d'insister pour être relevé de son serment si les chartreux ne viennent pas déposer.

M. Codet demande comment on a pu prendre, vis-à-vis d'un maître chanteur, l'engagement d'honneur de ne pas relever les noms qu'il dévoilait et comment on peut se croire tenu par un engagement semblable pris vis-à-vis d'un homme déshonoré.

M. Codet demande à M. Pichat de se faire relever de son serment.

M. Pichat dit que, étant donné qu'on ne connaît pas le personnage X..., les quatre noms des parlementaires seraient livrés à la publicité, sans qu'ils soient en mesure de se défendre.

Répondant à M. Codet, M. Pichat nie une interview de lui, publiée dans le *Matin*, au sujet de sa déposition devant M. de Vallès. Il n'a fait que répéter ce que M. Besson lui avait raconté, et comme tout ce qu'il a pu contrôler a été reconnu exact, il en a conclu que le reste de son récit l'était également.

M. Rabier demande à M. Pichat s'il ne savait pas le 13 mars que la commission avait déposé son rapport le 6 février, et que M. Combes avait déclaré à la commission qu'il poserait la question de confiance.

M. Pichat dit que tant que la Chambre ne s'était pas prononcée, il n'avait pas perdu tout espoir. Il a vu le président du conseil pour la dernière fois, quelques jours avant le dépôt du projet de loi.

M. Bonnevay donne lecture de la déposition de M. Pichat devant M. de Valles.

M. Codet. — Vous n'ajoutez rien aux déclarations de M. Besson et elles n'en prennent pas plus de valeur en passant par votre bouche.

M. Pichat. — Certainement, mais je crois avoir contrôlé la véracité de certains faits matériels, tels que la visite de M. Guerre à Grenoble, la réalité de divers rendez-vous dans la journée.

M. Codet. — Il est évident que cela n'engage aucunement votre responsabilité et c'est comme si vous n'aviez rien vu.

M. Rabier demande une explication au sujet du renvoi qui figure dans la lettre du prieur des chartreux.

M. Pichat dit que c'est une rectification faite à une citation prise dans un ouvrage d'après les souvenirs du prieur et de son secrétaire. Elle fut écrite après coup à la fin de la note et en raccord avec le renvoi.

M. Rabier fait remarquer que cela fait coïncider, ces événements avec la date du milieu de décembre 1902 où eut lieu l'affaire Michel Lagrave et la tentative de corruption auprès du président du conseil.

M. Bonnevay dit qu'il ressort bien de la brochure de la note que l'on croyait que la tentative de corruption était antérieure aux incidents Besson.

M. Rabier. — M. Pichat a fait le même récit à M. Mouhon, du *Matin*, et à M. Barnier, de la *Libre Parole*. Pourquoi?

M. Pichat. — J'ai démenti l'interview du *Matin*, parce que l'on me l'opposait dans le cabinet du juge d'instruction. Je ne lis pas tous les journaux.

M. Colliard rappelle la réponse de M. Pichat à M. Zevaès, dans la séance du 6 juin et demande quelles étaient ces preuves?

M. Pichat. — J'avais alors la certitude qu'on avait demandé 2 millions aux chartreux. J'ai dit que j'avais la preuve qu'ils avaient été refusés. Ces preuves étaient pour moi la brochure parue et la déclaration à moi faite par le général des Chartreux.

M. Colliard donne lecture du passage d'après le compte-rendu de l'*Officiel* : « Où sont les preuves? »

M. Pichat. — Pour moi, le témoignage du père Dom Michel et la citation de la brochure sont des preuves suffisantes pour une certitude.

Nouvel Incident

M. Colliard constate que M. Pichat, comme M. Besson hier, ne fait connaître qu'une partie de la vérité. (Vives protestations sur divers bancs.)

Il fait des réserves dans le serment même qu'il a prêté.

Voix diverses : Et M. Chabert, et M. Mascuraud!

M. Colliard. — M. Mascuraud est un honnête homme. (Bruit.)

M. Colliard est rappelé à l'ordre.

M. Colliard explique qu'il n'a jamais voulu atteindre l'honorabilité de M. Pichat qu'il tient pour un parfait honnête homme.

M. le président retire le rappel à l'ordre.

M. Pichat. — Si j'ai fait une réserve dans mon serment, c'est précisément pour pouvoir dire toute la vérité sur le reste.

M. Colliard. — Depuis quand connaissez-vous M. Besson?

M. Pichat. — Je le connais depuis fort longtemps et c'est depuis les élections de 1902, que j'ai eu quelques relations très rares avec lui.

M. Colliard. — Vous êtes l'agent des Chartreux?

M. Pichat. — Je suis leur architecte et je reconnais qu'ils étaient mes meilleurs clients.

Répondant à M. Colliard, M. Pichat maintient ce qu'il a dit. Il a été voir le directeur des cultes au sujet des Chartreux, sur l'indication de M. le président du conseil, que le directeur des cultes pourrait peut-être lui donner satisfaction.

M. Bouchey-Allex. — Si la commission d'enquête avait été constituée au lendemain de la séance du 6 juin, quelles preuves auriez-vous pu lui donner puisque vous n'aviez pas encore la note du général des chartreux que vous êtes allé chercher!

M. Pichat. — J'avais une brochure et le témoignage du général des chartreux. Je n'ai jamais eu la pensée de dire que le personnage avait été envoyé aux chartreux par le président du conseil.

M. Bouchey-Allex. — Si M. Pichat ne fournit pas de preuves en prenant la responsabilité des calomnies, il peut être accusé de complicité. (Vives protestations.)

M. Pychat a affirmé dans sa déposition que tout ce que M. Besson a dit était exact. Alors il en prend la responsabilité?

M. Pichat. — J'ai expliqué que j'avais contrôlé certains faits et que les ayant trouvés exacts, j'en concluais que les autres faits de la journée du 13 qu'il raconte devaient également l'être.

M. Bouhey Alex. — Votre opinion sur M. Besson avant la séance d'hier.

M. Pichat. — Je ne l'ai pas assez fréquenté pour donner sur lui une appréciation.

M. Bouhey Alex. — N'a-t-elle pas été modifiée en tout cas par la séance d'hier.

M. Pichat. — J'ai peu lu les comptes rendus et je n'ai pas eu le temps de me faire une opinion.

M. Poulain. — M. Pichat est-il l'auteur de la communication de la lettre du prieur des chartreux aux journaux?

M. Pichat. — C'est le fait d'une indiscrétion. J'avais communiqué cette lettre pour qu'elle parut après ma déposition. La publication anticipée tient au retard que la commission a mis à m'entendre.

M. Poulain demande si M. Pichat insiste auprès du prieur des Chartreux pour connaître le nom du personnage, auteur de l'acusation contre quatre parlementaires.

M. Pichat. — Si la commission m'en donne le mandat, je suis prêt à m'en acquitter.

M. le président. — La commission est unanime à vous le donner.

Diverses autres questions sont posées à M. Pichat qui cite le docteur Achard et Laurent Dupont.

Il prétend qu'un cuisinier nommé Gendre, a vu le personnage X et qu'il le reconnaîtrait.

M. Pichat se retire.

Après une suspension de quelques minutes, M. le procureur général Bulot est introduit.

Déposition de M. Bulot

M. Léon-Jules Bulot, procureur général près la cour d'appel de Paris, 52 ans, prête serment, sans aucune espèce de restriction.

M. Bulot. — Parti le 2 avril de l'an dernier, j'ai repris la direction du parquet le 23 avril. M. Herbeaux, procureur de la République, m'a fait alors connaître qu'il avait été convoqué par le président du conseil qui désirait savoir comment on pourrait faire la lumière pour les faits calomnieux publiés par le *Petit Dauphinois* sans recourir à la cour d'assises.

M. le procureur de la République a conclu que le moyen à employer était une information pour tentative d'escroquerie au préjudice des Chartreux contre X... Elle fut ouverte le 14 avril. Le 17 avril, la chancellerie envoyait à mon parquet des instructions écrites sur une information à ouvrir sur deux articles du *Figaro* et du *Gaulois*, concernant des faits autres que ceux du *Petit Dauphinois*. Seconde information, car il n'y avait aucune connexité ; si les dupes désignées étaient toujours les Chartreux, les époques, les auteurs et les sommes étaient différentes.

Donc, deux instructions distinctes, dont les procédures pourraient ensuite être réunies par un arrêt de jonction, si on en jugeait l'utilité. Le 17, dépôt de la plainte de M. Vervoort ; le 20, M. le procureur de la République fait un réquisitoire conforme. Pourquoi une instruction, a-t-on dit, puisque la preuve en diffamation n'est pas permise? Surtout, parce que M. le président du conseil, m'a dit le procureur de la République, désirait qu'on fît promptement la lumière et que c'était le meilleur moyen d'y arriver.

M. le juge d'instruction de Vallès convoqua M. Vervoort pour le 15; pour le 16, M. Edgar Combes, M. et Mme Guerre, M. Mazet ; pour le 17, M. Lagrave.

« Le 15 au soir, on lui dit que M. Lagrave doit partir. Il le convoque alors pour le 16. M. Michel Lagrave arrive donc le 16, et c'est le premier qui entre, alors qu'il n'aurait dû déposer qu'après M. Ed. Combes. Il a fait la première partie de sa déposition seul ; puis, le juge a fait entrer M. Ed. Combes. Ils discutent ensemble et se mettent d'accord sur une correction que l'on fait dans les conditions habituelles. Le juge devait-il faire un procès-verbal de confrontation Il eût pu le faire, mais rien ne l'y obligeait, car il ne s'agissait que d'un témoignage de moralité sur lequel celui qui l'avait provoqué et celui qui le donnait s'étaient mis d'accord.

« Ce qui a été fait est donc d'une correction absolue et je n'ai pas cru devoir à ce sujet blâmer M. de Valles.

« Après la déposition de M. Lagrave, j'ai pensé que l'instruction allait être arrêtée, si on ne connaissait pas le nom de la personne dont M. Lagrave avait rapporté la conversation. Je demandai si le secret professionnel empêchait M. Lagrave de parler. M. le président du conseil me répondit que non et c'est alors qu'on envoya le cablogramme que vous savez.

« Dans une visite que je fis au président du conseil dans le courant de mai, il me dit que M. Lagrave ne pouvait pas me donner le nom ; alors nous avons en même temps réglé les deux procédures, l'une pour un non-lieu, l'autre pour un renvoi en police correctionnelle ; la troisième la tentative de corruption resta ouverte.

« M. Besson fut cité le 1er juillet. Il a soulevé une question de compétence. Le tribunal a joint l'incident au fond pour être statué ensuite par deux jugements : l'un d'abord sur la compétence.

« M. Besson a fait appel le 22 juillet.; nous avons saisi la cour et elle a déclaré le 3 décembre l'appel irrecevable et a renvoyé devant le tribunal M. Besson pour le courant d'avril. Entre temps, est arrivée l'amnistie. M. Besson dit l'avoir subie, il ne peut dire qu'on l'a lui a imposée. Vous voyez qu'il dépendait de lui de n'en pas profiter. C'est dans le courant de septembre qu'est intervenu le non-lieu dans la première affaire ».

AU PALAIS-BOURBON

Paris, 23 juin.

Séance du matin

Présidence de M. Lockroy, vice-président.

La Chambre continue à discuter le projet de loi relatif à la surveillance et au contrôle des sociétés d'assurance sur la vie et de toutes les entreprises dans les opérations desquelles intervient la durée de la vie humaine.

M. Chastenet réplique que l'assurance, en cas de décès, a pris un développement considérable. Le total des capitaux assurés par les compagnies à primes fixes s'élève, à l'heure présente, à quatre milliards. On ignore les chiffres des capitaux assurés par les compagnies étrangères. Les primes touchées par l'ensemble des compagnies qui fonctionnent en France s'élèvent à 20 ou 25 millions.

En Allemagne, le chiffre des capitaux assurés est de 5 milliards ; aux Etats-Unis, de 16, en Angleterre, de 30 ; partout, sauf en France, les sociétés d'assurances sont soumises au contrôle et à la surveillance de l'Etat.

L'orateur indique que le projet de loi en discussion tend à soumettre toutes les sociétés qui fonctionnent dans notre pays, à l'enregistrement.

En résumé, la commission s'est bornée à présenter une législation aussi simple que possible, en respectant la liberté et en garantissant la loyauté des contrats.

M. Congy insiste sur la nécessité de renvoyer à la commission les articles du projet de loi qui lui apparaissent mal étudiés, le système de l'enregistrement ne présentant pas de garantie pour les assurés. L'autorisation préalable serait préférable.

M. Auffray craint que l'enregistrement ne soit un obstacle au développement des sociétés d'assurance mutuelle.

M. Chastenet dit que la commission a accepté les amendements qui pourraient améliorer le projet de loi.

M. Congy, dans ces conditions, renonce à demander le renvoi. Le ministre du commerce demande à la Chambre de voter l'urgence.

L'urgence est adoptée à mains levées après quoi, la séance est levée.

La Chambre continuera cet après-midi la suite de la discussion de la loi militaire sur le service de deux ans.

Les Couloirs entre les deux séances

L'intérêt de la journée politique est toujours dans les travaux de la commission d'enquête, qui sont, chaque jour, entravés par les ministériels qui cherchent à discréditer l'œuvre de justice que la Chambre, à une énorme majorité, a voulu poursuivre.

A tout propos, ils déclarent que, devant les réticences de certainn témoins, la commission devrait se dissoudre et renoncer ainsi à une besogne qu'il lui est, dès maintenant, impossible de mener à bonne fin.

Dans la crainte que la lumière éclate un jour, malgré eux, ils n'ont qu'un désir : celui de s'en aller sans conclure. Ils déclarent que la commission n'a rien découvert, comme si les contradictions relevées entre les déclarations de M. Michel Lagrave et Edgar Combes, ne constituaient pas des preuves suffisantes contre le fils du président du conseil.

Bagatelle que ces contradictions, répondent nos bons ministériels ; on le verra bien au grand jour de la séance publique où seront discutées les conclusions du rapport, car elle en prendra des conclusions la commission, M. Flandin n'est pas homme à se laisser intimider par les redoutables combistes et la majorité qui le soutient dans son œuvre d'assainissement ne l'abandonnera pas.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. Brisson.

M. Renoult dépose son rapport sur le projet d'impôt sur le revenu.

L'ordre du jour appelle deux projets tendant à l'ouverture de crédits supplémentaires, l'un de 2,127.000 francs, pour le transport des fonctionnaires coloniaux, le second de 2,100.000 francs.

A noter sur le second crédit, que M. Grousseau se plaint que l'on ait accordé 50.000 francs pour une maison centrale qui n'existe pas encore et dont le projet n'est encore pas approuvé; il signale l'incorrection du procédé. La création de cette maison serait destinée à remplacer des maisons privées tenues par des congréganistes.

MM. Merlou et Doumer répondent que le crédit est très correct et celui-ci est voté par 352 voix contre 286.

On remarquera que cela donne 638 votants, alors qu'il n'y a en tout que 590 députés, mais personne ne réclame.

On reprend la loi militaire.

Après le rejet de plusieurs amendements, la Chambre adopte les articles 32 et 33, relatifs aux dates d'appel et 34, 35, 36, 37, concernant les sursis, les contingents affectés aux armées de mer et aux troupes coloniales.

L'article 38, visant les congés, donne lieu à un court débat, sur un amendement de M. Lasies, concernant les congés pour les moissons et sur un de M. Ollivier, demandant des congés renouvelables pour les soutiens de famille.

Celui de M. Ollivier est repoussé; celui de M. Lasies donne lieu à un pointage.

M. Messimy présente une addition, portant que les ordonnances soient astreints à tous les exercices et que le port de l'habit civil leur soit interdit.

Cette addition soulève un vif débat dans lequel interviennent MM. Lasies, Rousset, Messimy, Millevoye, G. de Clagny, etc.

Cette addition est votée par 455 voix contre 2, en deux parties. Après pointage, l'amendement Lasies est voté par 283 voix contre 232 et l'article 38 est alors adopté.

La séance est levée à 6 h. 50.

Séance demain à 2 heures.

SÉNAT

Paris, 23 juin.

Présidence de M. Fallières.

On adopte un projet portant ouverture de crédits sur les exercices de 1903 et 1904.

L'Enseignement Congréganiste

Le président donne lecture d'une motion de MM. de Chamaillard, Riou et Halgan, tendant à l'ajournement de la discussion sur la suppression de l'enseignement congréganiste.

M. de Chamaillard a la parole.

— La motion d'ajournement tend à déclarer la loi sur l'enseignement inutile, le gouvernement étant suffisamment armé par la loi sur les congrégations.

Le gouvernement ne cherche qu'à ce que le Parlement lui donne les moyens de fermer les établissements religieux enseignants et il veut ainsi créer une division, car le gouvernement tomberait aussitôt en poussière si le terrain politique se trouvait débarrassé de la question congréganiste.

M. de Chamaillard rappelle les critiques formulées par MM. Waldeck-Rousseau et Millerand, contre les additions apportées par M. Combes à la loi de 1901 ; puis, s'adressant à M. Chaumié, il le félicite des paroles patriotiques qu'il a adressées naguère aux instituteurs.

M. Chaumié. — Je leur ai tenu simplement un langage républicain.

M. de Chamaillard. — Ils sont moins patriotes que vous et moi, ceux qui affichent et enseignent partout le mépris des institutions de la patrie.

M. Clemenceau. — Vous ne nous avez jamais dit ce que vous pensiez des émigrés. Désavouez-vous Coblentz?

M. de Chamaillard. — Il faudrait fixer où était la patrie en 1793.

M. Clemenceau. — Voilà ce que je voulais vous faire dire.

M. Destieux-Junca. — Pour vous, elle était à Coblentz.

M. de Chamaillard. — Monsieur, mes aïeux n'étaient pas à Coblentz, ils étaient à la guillotine!

M. de Cuverville. — Laissez dormir les morts.

Là-dessus, grand tumulte. M. de Chamaillard est interrompu ; il achève enfin son discours, insistant pour l'ajournement, montrant tout le danger d'une loi qui donnerait plus pouvoirs à M. Combes.

M. Chaumié combat l'ajournement; il montre que si la loi de 1901 permet la fermeture par décret des établissements d'enseignement congréganiste, la loi en discussion a une portée beaucoup plus générale. Elle ne vise pas telle ou telle congrégation, mais l'enseignement congréganiste même.

Elle permettait de laisser subsister en dehors de l'enseignement, les congrégations mixtes contemplatives, ou hospitalières en même temps qu'enseignantes.

L'ajournement est repoussé par 189 voix contre 68.

M. Halgan vient à son tour défendre une autre motion d'ajournement.

M. Halgan réclame l'ajournement jusqu'à la prochaine session pour que les conseillers municipaux puissent être consultés sur le projet. Il dit que le président du Conseil n'a pas l'autorité et des chances de vie suffisantes pour faire voter ce projet de loi.

M. Combes. — Le ministère est la représentation de la majorité républicaine des deux Chambres, résolue à combattre le cléricalisme et le nationalisme.

Un membre à droite : Qu'est-ce que le cléricalisme?

M. Combes. — C'est un parti qui se sert de la religion pour essayer d'établir sa domination. (Exclamations à droite.) Le ministère vit encore, quoique ce ne soit pas d'aujourd'hui qu'on annonce notre chute prochaine. En tout cas, quel que soit le ministère, la majorité se soutiendra jusqu'à la fin de la législature dans le même courant d'opinions. (Très bien! à gauche.)

L'orateur déclare ensuite qu'il n'y a pas lieu de provoquer l'avis des conseils municipaux, sur une question de politique générale et demande au Sénat de rejeter la motion d'ajournement. Il en est ainsi fait à la majorité de 194 voix contre 42.

La Motion Riou

M. Riou développe longuement une troisième motion d'ajournement jusqu'à ce qu'aura été publié au *Journal officiel* un état récapitulatif des dépenses qu'entraînera le projet.

Une enquête admnistrative a bien été faite, mais il n'a pas confiance et le secret a été gardé.

M. le ministre de l'instruction publique répond que les documents ont été communiqués à la commission et à tous les membres du Parlement qui les ont demandés.

M. Le Provost de Launay invoque en faveur de l'ajournement les intérêts du budget.

M. Delahaye traite la politique courante des ministères de politique d'éteignoir et la motion de M. Riou est repoussée par 183 voix contre 81.

M. Clemenceau, président de la commission, demande l'urgence, d'accord avec le gouvernement, et dit que les raisons sont d'une telle évidence, qu'il croit inutile de les exposer. (Exclamations à droite.)

L'urgence est déclaré par 167 voix contre 110.

La Discussion Générale

On aborde alors la discussion générale du projet.

M. de Las Cases. — On vous demande de révoquer les autorisations anciennes, de fouler aux pieds des droits acquis.

Si le Sénat vote le projet, le gouvernement pourra expulser 10,000 Frères et 12,000 Sœurs et fermer près de 7,000 établissements; il pourra priver de l'enseignement chrétien 400,000 enfants dont les maîtres seront proscrits.

Le rapport peut être mis en pendant avec la célèbre fantaisie du guillotiné par persuasion, apprenant que son pourvoi est rejeté, lui aussi se trouve en présence d'une situation nette. (Applaudissements et rires.)

La loi en projet viole le principe essentiel de la liberté de l'enseignement ; c'est là un acte politique rétrograde. (Approbations au centre et à droite.)

On nous dit, il est vrai, qu'il ne faut pas confondre la congrégation avec le congréganiste et que le projet laisse à chaque congréganiste le droit individuel d'enseigner ; or on poursuit le congréganiste sécularisé comme les autres.

Quand un religieux sécularisé se présente devant le tribunal, on suscite une foule de difficultés : il y a quelque fois des cours et des tribunaux indépendants, mais n'est-ce pas à ces cours et à ces tribunaux que s'adressaient les récents discours menaçants du président du conseil et du garde des sceaux. (Très bien! à droite et à gauche.)

Et n'est-ce pas à cause de ces cours et tribunaux que le garde des sceaux, joignant le geste à la parole, a déposé son projet de loi suspendant l'inamovibilité des magistrats.

Examinons maintenant l'autre face de la question, la liberté du père de famille ; or, en dépit de vos théories contraires, le père de famille a le droit de pourvoir à l'éducation de son enfant et de le faire élever comme il l'entend.

D'ailleurs, si le gouvernement n'a pas agi par décret, c'est qu'il a craint les protestations du pays. (Applaudissements à droite et au centre.)

La suite du discours de M. de Las Cases est renvoyée à demain. La séance est levée à 6 h. 5.

La Guerre Russo-Japonaise

Tactiques Comparées

Paris, 23 juin. — Le correspondant militaire du *Temps*, M. Bernet, parlant du combat de Oua-Fan Fou et de la retraite de Sackelberg, se demande quelle cause assigner à cette issue malheureuse d'un combat fortement conçu et fortement conduit. La réponse définitive à cette question résultera des enquêtes approfondies qui seront menées par la suite ; mais deux des données du problème méritent d'être signalées, dès à présent, comme ressortant des premiers témoignages avec un caractère d'évidence et d'unanimité.

Les soldats russes s'étonnent de la célérité des Japonais. « Ce sont des oiseaux, disent-ils ; nous autres, avec nos charges, nous nous traînons comme des limaces. » Il y a là l'aveu naïf d'une différence d'espèce entre les deux troupes. Les qualités caractéristiques du Russe sont la résistance de pied ferme et l'action de masse exercée dans le corps à corps ; celles du Japonais sont dans la souplesse manœuvrière, l'entrain dans la fusillade, la discipline du mouvement et du tir. Lesquelles de ces qualités priment les autres dans le combat moderne? Il semblerait peut-être que ce sont les dernières et qu'ainsi la bataille de Oua-Fan-Fou apporte un argument nouveau à l'appui de la théorie qui exclut du combat moderne les actions de choc et qui, on le voit, décide tout entier par les effets du feu.

Cette conclusion paraît surtout près d'être vraie en ce qui concerne l'artillerie. Le *Times*, qui puise généralement ses informations à bonne source, écrit que la bataille de Oua-Fan-Fou a été décidée par l'artillerie ; en effet, l'attaque du général Guerngross a été paralysée par le tir masqué de cinquante canons japonais.

Inversement, la retraite russe a été protégée par le feu d'une batterie couverte, dont le général d'artillerie Lutchovski, dit le *Novoie Vremia*, dirigeait l'action en personne. Ainsi le canon à tir rapide, quand il est bien adapté au terrain, est maître absolu du champ de bataille ; c'est ce qu'on savait en France où les études sur cette arme sont plus avancées qu'ailleurs, et c'est ce que les Russes ne sauraient faire difficulté d'admettre après les preuves péremptoires que les Japonais viennent de leur en donner.

SUR LE THEATRE DE LA GUERRE

L'Espionnage

Saint-Pétersbourg, 23 juin. — Un télégramme de Liao-Yang annonce l'arrivée, sous escorte, d'une bande de Chinois convaincus d'espionnages. Ces célestes ont, pendant la bataille de Vafangou, à l'aide de signaux et de messagers, indiqué les Russes et l'endroit où se tenait le grand état-major. Le conseil de guerre statuera sur leur sort et la sentence sera immédiatement appliquée. Les ordres les plus rigoureux ont été donnés à ce sujet, par le généralissime Kouropatkine.

Une dépêche privée

Saint-Pétersbourg, 23 juin. — Aucune dépêche ne mentionne la bataille qui aurait eu lieu à Kaï-Tchéou ; mais une dépêche privée de Liao-Yang dit qu'un combat violent et acharné eut lieu aux environs de Kaï-Tcheou. Kuroki a réussi à couper la retraite à Stackelberg. Les Russes ont perdu 5.000 hommes et 108 officiers. Kouropatkine commandait la colonne de secours et a dû battre en retraite. A l'état-major, on affirme ne rien savoir.

Tactique Russe

Saint-Pétersbourh, 23 juin. — Une semaine d'escarmouches autour de Siou-Yen a retardé l'armée du général Kuroki. Le général Stackelberg a pu, de la sorte, atteindre Kaï Ping. Son arrière-garde se replie lentement sur Senou-Tchen devant les Japonais. Entre temps, des troupes partent en hâte de Liao-Yang vers le sud, pour faire échec aux généraux Oku et Kuroki, dont le but semble être de chasser les Russes de la péninsule du Liao-Toung avant de marcher sur Liao-Yang.

D'après un télégramme de Kaï-Ping, daté d'hier, des éclaireurs japonais ont été aperçus à trois kilomètres de Senou-Tchen, et la colonne principale est à environ cinq kilomètres en arrière.

Le général Samsonof, avec l'arrière-garde russe, se réplie devant elle. Un certain nombre de Russes, qui manquaient depuis la bataille de Vafangou, ont rejoints leurs régiments: on estime que le chiffre des pertes dans cette bataille, aura été de 3,500. L'état des troupes est excellent, malgré un temps abominable et des routes si mauvaises, qu'on marche dans la boue jusqu'au chevilles.

A Port-Arthur

Londres, 23 juin. — Les informations les plus contradictoires continuent à arriver de Tche-Fou. Dans une même dépêche, datée d'aujourd'hui, on lit : « On rapporte qu'une attaque, déterminée par terre et par mer, contre Port-Arthur, a eu lieu hier et la nuit dernière. »

D'autre part, les capitaines de deux vapeurs disent qu'ils ont passé à peu de distance de Port-Arthur, cette nuit, à 1 heure, mais qu'ils n'ont entendu aucun bruit de canonnade.

Dépêches Diverses

Kharbine, 23 juin. — On dit ici qu'une grande bataille est imminente dans la région de Liao-Toung.

Liao-Yang, 23 juin. — Le général Kouropatkine a pris en personne la direction des opérations.

Londres, 23 juin. — Le maréchal Oyama, qui vient d'être nommé au poste de vice-roi de Mandchourie, fit ses premières armes dans l'armée française, lors de la guerre franco-allemande, en 1870.

Tokio, 23 juin. — Oyama a quitté Simonosaki, et débarquera à Takou-Tchan. Jusqu'à son arrivée, Kuroki, Oku et Nodzu ne feront aucun mouvement sérieux en avant. Kuroki a reçu l'ordre de renforcer les armées des généraux Oku et Nodzu.

EN RUSSIE

Appel de Territoriaux

Saint-Pétersbourg, 23 juin. — Un ukase appelle sous les drapeaux les territoriaux de 2e classe. Dans tous les gouvernements de la circonscription militaire de Sibérie, cet appel s'adresse aux officiers et aux soldats de toute arme.

Les Vengeances de M. Combes

Paris, 23 juin. — Le *Rappel* rapporte que le conseil va être prochainement saisi de quelques affaires qui « jetteront un jour tout particulier sur les persécutions mesquines familières à M. Combes-Galba ». Trois fonctionnaires du ministère de l'intérieur nommés par M. Waldeck Rousseau ont été, en punition de ce parrainage fâcheux, privés depuis un an des appointements auxquels ils avaient un droit acquis et indiscutable.

« Les employés en question, ajoute le *Rappel*, ont jusqu'à présent supporté en silence cette petite vengeance, mais tout a une fin et le conseil d'Etat, qui n'est pas là pour rien, saura remettre les choses au point.

AU MAROC

La Rançon de M. Perdicaris

Tanger, 23 juin. — Ce matin, à 4 heures, un convoi de dix mules, portant les fonds ainsi qu'une cinquantaine de prisonniers escortés d'une garde de vingt hommes en armes, sont partis de Tanger pour être remis à Raisuli.

LES ALCOOLS ET SPIRITUEUX

Paris, 23 juin. — La troisième sous-commission extra-parlementaire des alcools, vins et spiritueux, a adopté les conclusions suivantes :

1° Les alcools de consommation ne devront pas contenir de quantité pondérable d'alcool méthylique ; autrement dit, l'analyse chimique ne devra pas déceler dans ces alcools la présence de l'alcool méthylique autrement qu'à l'état de trace ;

2° Les vins offerts à la consommation publique seront naturels et ne comporteront l'adjonction de matières étrangères que dans les limites fixées par un règlement d'administration publique. Dans le cas où l'examen chimique aura lieu, il sera toujours suivi d'un examen dégustatif.

A l'Etranger

L'AGRICULTURE AUX COLONIES

Paris, 23 juin.

De notre rédacteur particulier :

C'est une vérité banale à force d'être redite que la colonisation est surtout une affaire d'agriculture. Et pourtant, si cette pensée avait germé plus tôt dans l'esprit de ceux qui ont la mission d'organiser nos colonies, bien des mécomptes ne se seraient pas produits et un peu plus de prospérité en serait résultée. On est frappé, à propos des concessions coloniales, de l'incroyable disproportion qui existe entre la France et les autres pays européens dans l'importation du café, du coton, du caoutchouc et généralement des produits intertropicaux ou simplement exotiques. C'est que les autres pays pourvus de colonies ont eu pour premier souci de savoir ce que leurs colonies pouvaient produire et se sont hâtés d'organiser la production. Il en est même, comme la Belgique au Congo, qui à cet égard nous offre un modèle d'intelligence et de méthode. Dans les colonies françaises les choses ne se passent pas ainsi. Non seulement on en est à se demander, au bout de cent ans, si la pomme de terre pousse au Senegal ; mais on considère comme un tour de force de simplement y développer la culture du coton que chaque famille noire recolte dans son jardin.

Il faut toutefois rendre justice à l'ancien gouverneur general de l'Indo Chine, M. Doumer, en reconnaissant qu'il a fait de louables efforts pour doter notre grande colonie d'institutions utiles. La creation d'une direction de l'agriculture et du commerce fut de ce nombre. « Le directeur de l'agriculture et du commerce de l'Indo-Chine est chargé de l'étude de toutes les questions se rapportant à l'agriculture, au commerce, à la colonisation, sur lesquelles le gouverneur general doit statuer. Il s'occupe spécialement du developpement de la colonisation, de l'introduction des cultures nouvelles, de l'amelioration des cultures existantes, etc. »

La Tunisie est la seule de nos colonies qui possédait déjà quelque chose de semblable. Pourquoi n'en ferait-on pas autant au Soudan et ailleurs, à la Guadeloupe, par exemple, terre admirable de fécondité dont on oublie la valeur, sous prétexte qu'elle ne donne plus en sucre et en café ce qu'elle donnait autrefois? Pourquoi? Personne n'en donne la raison? Ce n'est pas une question de douane qui régénèrera la culture du sucre et du café dans nos colonies, c'est une consultation agricole suivie de capitaux.

Et en Afrique, où toutes les cultures sont amorcées, même celle des produits européens et ne demandent que du développement méthodique, qu'attend-on pour donner une impulsion officielle à ces admirables colons que sont les peuples noirs.

Il faut cependant en venir là pour prendre au sérieux les propositions des grandes ou des petites Compagnies à qui on donnera des concessions et qui ne sauront pas les trois quarts du temps ce qu'elles iront cultiver. Car il faut éviter qu'il en soit des futures entreprises coloniales comme de la colonisation algérienne à son début. On donnait une concesssion à tel individu, qui, après trois ans pendant lesquels il avait vécu des avances de l'Etat, venait déclarer qu'il était menuisier et n'entendait rien à la culture. Il y a donc lieu d'exiger certaines garanties de la part de ceux qui sollicitent journellement des concessions. Dans leur intérêt comme dans celui des colonies où ils porteront leurs bonnes volontés, il est loyal et utile de se renseigner sur les ressources dont ils disposent, sur leurs capacités coloniatrices et de les renseigner également sur les produits agricoles de la colonie les plus propres à les enrichir, ou tout au moins à les rémunérer de leur travail et de leurs sacrifices pécuniaires.

R. L.

EN ANGLETERRE

LES PÊCHERIES DE TERRE-NEUVE

Londres, 23 juin. — C'est le 29 juin que s'ouvre au Colonial office, de Londres, la conférence entre les délégués anglais et delegués français pour commencer un projet de règlement des pêcheries de Terre-Neuve sur la base de l'accord anglo-français. Le premier ministre de Terre-Neuve est arrivé à Londres. Il prendra part aux travaux de la conférence. Il a dit, dans une interview, que la colonie est, en somme, satisfaite du traité, bien qu'il ne donne pas satisfaction à tous.

AU CANADA

L'ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT DE CHAMPLAIN

Annapolis, 23 juin. — On a célébré, hier, le 303e anniversaire du débarquement des Français du Mont et de Champlain pour la colonisation de ce qui est maintenant l'Amérique du Nord anglaise.

Les navires de guerre anglais, américains et français étaient dans le port ; des marins armés des navires de guerre français et américains ont formé une imposante garde d'honneur internationale.

Le commandant du navire américain représentant les Etats-Unis a prononcé un discours ainsi que M. Kleczkowski, représentant spécialement le gouvernement français.

D'autres discours ont été prononcés par le lieutenant gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, le vice-amiral Douglas, commandant l'escadre du nord de l'Amérique, et M. Charles Francis Adams, président de l'Etat de Massachusetts.

La Société historique a montré la clef d'Annapolis qui fut remise par le président Subercase quand le général Nikelson prit la place pour le gouvernement anglais en 1710.

Cette clef avait été apportée spécialement de Hoston à cette occasion.

EN TURQUIE

LES MASSACRES DE SASSOUN

Constantinople, 23 juin. — La Porte a envoyé à ses représentants à l'étranger une circulaire explicative des événements de Sassoun. Elle en rejette la faute sur les révolutionnaires arméniens et déclare que le gouvernement ottoman a l'intention de réinstaller les réfugiés dans leurs villages après reconstitution de leurs maisons, églises et écoles, et qu'on a donné des ordres aux autorités de

CHRONIQUE RÉGIONALE

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Il résulte d'un pointage sérieux que le parti de M. Augé et le groupe qui lui est opposé se balanceront au premier tour en défalquant les voix des républicains progressistes. Ce sont nos amis qui tiennent en leur pouvoir le succès. Il importe donc qu'aucune voix progressiste ne soit perdue. Une réunion plénière de nos amis aura lieu samedi dans les bureaux du *Midi*.

Entre le premier et le second tour les républicains progressistes se réuniront également. On verra dimanche prochain que notre parti a plus d'influence que se l'imaginent les autocrates de l'Augéisme. Nous montrerons au « sympathique » que nous n'avons rien oublié.

MONTPELLIER

Question à M. le Maire

Sous ce titre, *Le Midi* a publié plusieurs communications concernant le cas de certains employés municipaux exerçant sans payer patente, la profession supplémentaire d'architecte.

A vrai dire, cette question n'est pas nouvelle. Elle fit en effet l'objet d'une interpellation de M. Deschanel dans la séance du Conseil municipal du 29 juillet 1903.

Pour l'édification des lecteurs de journal voici le procès-verbal officiel de la partie de cette séance consacrée à l'affaire dont il est question

« **M. Deschanels** au nom du Syndicat des architectes, proteste contre la concurrence déloyale qui est faite aux architectes patentés par des fonctionnaires de l'Etat du département et des communes. Il designe certains employés de la mairie (Travaux publics) qui exécutent des travaux pour des particuliers **ce qui est formellement interdit par les règlements** et il cite même le cas d'un de ses collègues du Conseil qui s'est adressé à un de ces fonctionnaires municipaux pour l'exécution de certains travaux.

» **M. Brousse** regrette à son tour, qu'un grand nombre d'employés de la mairie s'occupent, en dehors de leurs attributions, de travaux pour le compte, de personnes étrangères à l'administration. Il en résulte un réel préjudice pour les autres employés sans travail.

» **M. Chauliac**, qui sest trouvé visé par M. Deschanels, croit qu'un conseiller municipal a le droit de demander des conseils à un employé municipal a propos d'un travail qu'il fait exécuter... et il ne peut que regretter que M. Deschanels l'ait mis en cause en pleine séance pour une question semblable.

» **M. Deschanels** répond que le fonctionnaire lui a affirmé pourtant qu'il dirigeait des travaux pour le compte de Monsieur Chauliac...

» **M. le Maire** dit que les faits signalés par M. Deschanels seront examinés et ils seront réprimés, s'il y a lieu. »

Cette courte discussion montre une chose, c'est qu'il existe un réglement interdisant formellement aux employés municipaux d'exécuter des travaux pour le compte des particuliers. Ce règlement a été violé.

Dans le cas, signalé par les notes parues dans votre journal, on ne saurait prétendre que les deux employés des bureaux de la mairie ont été consultés, simplement à titre de conseils, comme dans le cas de Monsieur Chauliac par exemple. Non certes, car ces deux employés voulurent être payés suivant les tarifs des architectes, et adressèrent à M. D.-R. une citation en règle pour paiement de plusieurs mille francs constituant leurs honoraires pour plans et direction des travaux, citation dans laquelle ces Messieurs font suivre leurs noms de la qualité d'architectes.

M. le Maire qui a examiné la citation, ne saurait avoir aucun doute sur ce point.

* * *

Une fois de plus, pour dégager la conduite du journal, nous tenons à déclarer que nous ne voulons en aucune façon nous immiscer dans le procès civil actuellement pendant. Que M. D.-R. soit tenu de payer aux pseudo-architectes de la mairie 1500, 2000 ou 3000 francs, là, pour nous, n'est pas la question. Les intérêts d'un particulier que nous ne connaissons même pas ne sauraient nous occuper un seul instant et nous n'avons aucunement l'intention d'influencer les magistrats chargés de se prononcer dans un différend d'ordre absolument privé.

La seule chose qui nous intéresse est de savoir si des employés municipaux, quels qu'ils soient, ont le droit, sans payer patente, d'exercer une profession qui n'est pas la leur et, en second lieu, de l'exercer au détriment des heures de travail qu'ils doivent aux contribuables qui les payent. Toute la question est là et non ailleurs.

Dans la séance du 29 juillet 1903, Monsieur Pezet, alors maire, déclara à Monsieur Deschanels qu'il examinerait les faits et les réprimerait au besoin. Nous ne demandons pas l'exécution des coupables, mais nous tenons à demander à M. Briol, actuellement maire, s'il approuve une telle manière de faire et s'il compte laisser se continuer de pareilles infractions aux règlements dans les services de la mairie. N. D. L. R.

Conservatoire de Musique. — C'est hier matin, ainsi que nous l'avions annoncé, qu'a eu lieu, à la salle des concerts, la distribution des prix aux élèves de notre Conservatoire de Musique.

Cette cérémonie annuelle, toujours très suivie — et par quel charmant auditoire, est-il besoin de le constater — avait attiré dans la salle des Concerts un public excessivement nombreux. Nos charmantes Montpelliéraines, qui constituaient la plus grande partie de l'auditoire, avaient arboré leurs toilettes les plus claires et leurs chapeaux les plus seyants. C'est dire que le coup d'œil était réellement féérique.

A 8 heures 1/2, M. Reynes, adjoint au maire, fait son entrée sur l'estrade suivi de quelques notabilités, parmi lesquelles nous remarquons M. Dupontheil, secrétaire général de la préfecture ; M. le général Renard ; M. Rouquette, conseiller d'arrondissement ; MM. les docteurs Gerbaud et Paulet ; Blanc, agent voyer en chef ; Jouneau, directeur et Michel, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts ; Roussy, avocat ; Alicot, chef de musique du 2e génie ; Lambert, directeur de Conservatoire ; les professeurs, etc., etc.

Après l'exécution, par l'orchestre du Conservatoire, de la *Marseillaise*, vigoureusement applaudie, M. Maurice Reynes prend la parole et prononce le discours d'usage. Il commence en ces termes :

« La tradition veut que le lever de rideau de toute distribution de prix comporte un discours. Je le savais.

« C'est même là un de mes plus angoissants souvenirs de collège. Aussi en ne me dérobant pas à l'honneur qui m'appelle aujourd'hui à présider cette cérémonie, je n'ignorais point quelle lourde tâche m'incombait. »

Cela dit, M. Reynes promet d'être bref, Il fait ensuite l'historique de notre école de musique qui compte maintenant seize années d'existence et qui, depuis le 4 février dernier, a été érigée en Conservatoire.

Après avoir rendu hommage au talent et au dévouement du directeur et des professeurs, l'orateur remercie les bienfaiteurs de l'école et rappelle les succès anciens et récents des élèves qui en sont sortis.

Après avoir fait ressortir, quoiqu'on en ait dit, les avantages que procurent les conservatoires, M. Reynes déclare qu'il fera connaître le fond de sa pensée en matière de musique. Le voici:

« On entend tous les jours, dit-il, parler de musique ancienne et de musique nouvelle. N'est-ce pas votre avis qu'il n'y a pas de musique ancienne ni de musique nouvelle? Quant à moi, il n'y en a qu'une : celle sortie du cerveau du compositeur sincère qui l'a écrite pour faire œuvre artistique et non pour sacrifier au succès éphémère auprès d'un public qui, la plupart du temps, n'a aucune culture musicale. (Il n'est pas aimable notre adjoint). Aussi qu'arrive-t-il? Ce public est trop souvent obligé de se déjuger sur la valeur d'une œuvre. »

M. Reynes parle des compositeurs célèbres, Verdi, Bizet, Gounod, Wagner, Gluck, Berlioz, rappelle les luttes qu'ils eurent à soutenir et qui ont vaincu parcequ'ils ne connurent pas de défaillance. Il cite encore Bach et Beethoven qui à son avis, ne seront seulement pas dépassés mais égalés.

S'adressant ensuite aux élèves qu'il traite de futurs musiciens en herbe, il termine ainsi :

« Analysez les œuvres de ces maîtres. Vous avez le bonheur d'en avoir les moyens entre les mains, en écoutant les leçons de vos maîtres, complétez vos études musicales et ne vous arrêtez pas en chemin. Qu'il ne vous suffise pas de savoir jouer d'un instrument quelconque; poussez, je vous le répète, vos études jusqu'au bout et vous éprouverez certainement des sensations artistiques que nous pourront jamais ressentir les profanes comme moi, hélas ! et ce sera la récompense de vos efforts.

» Oui, travaillez ! travaillez toujours ! et vous aurez la satisfaction de pénétrer les secrets de votre art, de vous élever par votre travail à la connaissance du beau, et, pour terminer par une grande pensée que j'emprunte à Schumann :

» Rappelez-vous, jeunes amis, qu'on n'a jamais fini d'apprendre ».

* * *

Ce discours terminé, après les applaudissements d'usage, le concert attendu avec une vive impatience par les parents et amis des élèves commence :

Il débute par un morceau à grand orchestre, *Egmont*, ouverture, de Beethoven, joué avec assez de brio par les instrumentistes appartenant à l'école.

Puis M. Frichet, dans un *Concerto* de Viotti, s'exerce à surmonter les difficultés semées dans le morceau qu'il exécute et Mlle Gilly en fait de même sur un piano avec une *sonate* de Dussek.

Les demoiselles du conservatoire font entendre une *Pastorale* de Saint-Saëns dont plusieurs passages manquaient peut-être d'un peu de justesse.

M. Hebles tire de sa trompette, dans un *air varié* de Cerclier, les sons les plus... harmonieux qu'on puisse tirer d'un pareil instrument entendu isolément.

D'une voix gentille et très agréable, sans faiblesse aucune, Mlle Fraisse détaille la romance de *Philémon et Baucis* de Gounod. Elle a été très applaudie.

M. Bonnafé, dans une *ballade* de Périlhou, a sorti de sa flûte d'excellents sons et a montré que le mécanisme de son instrument lui était familier.

M. Imbert, un baryton à la voix juste, bien timbrée et d'une belle étendue nous a véritablement émerveillés dans l'air de *Don Carlos* de Verdi. M. Imbert fera certainement un excellent sujet, car il a non seulement l'organe mais encore il phrase avec goût. Son succès a été très vif et un rappel mérité lui a prouvé combien il avait su charmer l'auditoire.

Mlle Casanova, une toute jeune fille, s'est attaquée avec beaucoup de courage, dans l'*Amant jaloux* de Grétry, à des vocalises bien difficiles et bien terribles pour sa voix, peut-être de bonne qualité mais, comme la chanteuse, un peu jeune; Mlle Casanova mérite néanmoins des félicitation et des encouragements.

Les demoiselles du Conservatoire se sont encore fait entendre dans *Primavera*, un chœur de Busser, dont Mlle Fraisse déjà entendue a dit les soli de sa jolie voix. Les reprises ont, cette fois, été chantées avec toute la justesse désirable.

Pour varier un peu, M. Dairic a joué sur sa clarinette — que j'abhorre à cause des « canards » qu'elle laisse échapper — un morceau de Rabaud qu'il a exécuté sans accident, malgré les difficultés placées à dessein par le compositeur.

La Coupe du roi de Thulé, de Diaz, a été chantée par M. Teissié, qu'aux premières notes je prenais pour une basse chantante, mais qui, j'en ai été convaincu après, possède l'organe d'un fort baryton. La voix est de bonne qualité et avec du travail le chanteur, j'en suis convaincu, pourra arriver.

M. Sault, sur le hautbois, s'est, avec honneur, tiré d'un morceau de Verroust.

Mlle Corbinot a montré que le clavier d'un piano lui était familier et qu'une gymnastique au triple galop sur les touches d'ivoire n'était pas pour l'effrayer. C'est dans une fantaisie de Stephen Heller sur la *truite* de Schuber que Mlle Corbinot nous a montré son savoir-faire.

Puis, sur le violoncelle, un jeune garçon, M. Dussol, que nous avons il nous semble déjà applaudi dans quelque concert, s'est vaillamment escrimé contre un *Concerto* de Golterman, très difficultueux, mais ne « rapportant » pas, comme on dit au théâtre.

Nous avons avec satisfaction retrouvé sur l'estrade Mlle Gounelle. Déjà l'année dernière, cette jeune fille avait obtenu un premier prix de déclamation; aujourd'hui c'est le premier prix de chant qu'elle a remporté avec un brillant succès.

C'est avec plaisir aussi que dans l'air de *Mireille*, nous avons réentendu sa voix qui, certes, a beaucoup gagné, surtout dans le médium qui est assez puissant.

Mlle Gounelle a un véritable tempérament artistique et nous sommes heureux de pouvoir joindre nos applaudissements à ceux que les auditeurs lui ont témoignés.

Dans un *concerto* de Bériot, M. Cavalier a déployé ses qualités d'excellent violoniste, et s'est joué des difficultés. Il a été très applaudi et même rappelé.

Enfin le concert s'est terminé par les *Norvégiennes*, chœur de Leo Delibes, que les demoiselles du conservatoire ont vigoureusement enlevé.

M Justamand, avec son habituelle autorité, a tenu le piano d'accompagnement concurremment avec M. Lambert, directeur du conservatoire, qui excelle sur cet instrument.

Lecture du palmarès, que nous avons donné hier, a été ensuite donnée et les diplômes et les prix distribués aux lauréats et lauréates, au milieu des applaudissements des parents et amis groupés dans la salle.

Blessé à la tête. — On nous signale qu'un accident qui aurait pu être mortel s'est produit mercredi sur la ligne de Montpellier à Palavas, un peu avant la gare de Lattes.

Le train partant de Montpellier à 1 h. 40 de l'après-midi allait arriver sur le pont de fer établi sur le Lez quand le chef de train, M. Deille, apercevant des voyageurs imprudemment assis sur le marche-pied d'un wagon, se pencha hors du fourgon dans lequel il se trouvait pour avertir ces voyageurs du danger qu'ils couraient. Au même instant le convoi s'engageait sur le pont métallique, assez étroit, et l'angle du parapet heurta si violemment à la tête le chef de train que, sous la violence du choc, celui-ci se laissa choir dans le vide.

Arrivé en gare de Lattes le train fit machine en arrière pour aller prendre le malheureux Deille que tout le monde croyait mort. Il n'en était rien et il est miracle en effet que le convoi ne l'ait pas broyé.

Transporté à Lattes, le blessé, qui portait à la tête une forte blessure d'où le sang s'échappait abondamment, reçut les premiers soins de M. Diffre, pharmacien à Montpellier, boulevard Jeu-de-Paume, qui, sur place, fit immédiatement les pensements nécessaires

Grâce à la rapidité des secours, le blessé fut en état de reprendre un train vers Montpellier. A la gare de l'Esplanade, il put, sans le secours de personne, gagner la porte et monter dans une voiture qui le conduisit chez lui.

Brevet élémentaire. — Ont été définitivement admises à subir les épreuves orales (2e partie) : Mlles Affre, Aymes, Alazard, Alengry, Alibert, Almayrac, Andrieux, Arnaud Juliette, Arnaud Noélie, Arvieu, Astruc, Aubary, Auteroche, Avignon, Azaïs, Azéma Marthe, Azéma Ernestine, Baldy, Bancal, Banides, Bardou, Barnier, Baro, Baron, Barry, Barthélemy, Baylac, Bel, Bénech, Bernadou, Bielle, Blaquière, Blayac, Boissier Coraly, Boissier Louise, Bosse, Boudon, Bouffard, Bousquet, Boutonnet, Bouvet, Boyer, Bringuier, Bru, Brun.

Calas Alice, Calas Thérèse, Cambon Emma, Cambon Marie-Louise, Cambon Yvonne, Camboulives, Cantagrel, Carrayon, Carbonel, Carquet, Carrère, Carrière Joséphine, Cazalot, Cazals, Chamayou, Chambaud, Chambon, Charbonnel, Chazottes, Clairet Euphrosine, Codognet, Congras, Constan Rachaël, Constans Marguerite, Constant Suzanne, Cougnenc, Coulet Marie-Jeanne, Courseille, Cros, Crouzet, Laurentine.

Dartis, Debosc, Delgendre, Delmas, Delon, Deltour, Dessalle, Devèze, Dreuille, Drouet, Ducasse, Ducrot, Dumont, Dumur, Dussol, Duthoit, Duirol Marie Thérèse, Espinasse, Esquilat, Esquillan.

Estève Madeleine, Fabre, Fabreguettes, Fautrier, Fayolles, Fenouillet, Floutier, Fortuné, Fraïsse, Frontier, Gaillard, Galabert Juliette, Galèpe, Gau, Gaussel, Gayraud Gabrielle, Gervais, Gilloux, Girard, Gleyzes, Granier, De Grave, Grégoire Emelie, Grégoire Aurélie, Grenier, Griffoul, Guigand, Guiraud, Guitard, Guizard, Hébrard, Hinsky, Huc, Hugonnet, Illy, Jacob, Jammes Marie-Jeanne, Jammes Marie Louise, Jaoul, Jeanjean, Jonis, Jourdan, de Juvénel, Laborde Marthe, Laborde Elisabeth, Labroquère, Laffon, Lanuet Ernestine, Larroque, Laurent, Lauret, Lefèvre, Libier, Lignau blanche, Loupias, Marc, Marragou, Martin Madeleine, Martin Denise, Martin Rachaël, Martin Rose, Martin Geneviève, Mary, Mas Marthe, Mas Valentine, Mezen, Molinier, Murat, Nespoulous, Nicolas, Orsatelli, Paleirac, Pébernet, Pélissier, Picon, Pierre Cécile, Pons, Portanier, Pouget, Pugi, Pujol, Reynaud, Redin, Reynes, Ribeyrolles, Richard, Rongiéron, Roubié, Roumieu, Ruden, Sailly, Salomon, Sassy, Savagnier, Senac, Sentenac, Sigé, Solanet, Spitalier, Tairaire, Taurines, Testory Jeanne, Testory Marie Joseph, Tichet, Traux, Triaire, Valette Augustine, Vallières, de Verdilhac, Viard, Vidal Anna, Vidal Henriette et Viguier, Vialettes, Vialla.

Les épreuves orales auront lieu aujourd'hui à 10 heures, pour les candidates inscrites dans l'ordre alphabétique à partir de Mlle Sailly à Mlle Viguier et de Mlle Affre à Mlle Bénech; aujourd'hui à 2 h. de Mlle Bernadou à Mlle Devèze; demain samedi, à 8 h. du matin de Mlle Dreuille à Mlle Jourdan et à 2 h. du soir de Mlle de Juvenel à Mlle Ruden.

Le désespoir d'une candidate. — Hier soir, vers 7 h. 1/2, une demoiselle sortait en larmes du Lycée de jeunes filles, où elle venait de subir, sans succès, hélas ! les épreuves du brevet élémentaire.

La jeune fille contint ses sanglots jusque dans une rue adjacente à l'avenue de Toulouse, mais arrivée là, elle laissa éclater son chagrin et fut prise d'une crise de nerfs. Les parents furent obligés de la faire asseoir dans un café et de lui faire prendre un cordial.

La fillette peu à peu reprit ses sens et put quelques instants après se diriger vers la gare pour regagner son village.

Soutenance de thèse. — Le jeudi 30 juin 1904, à 9 heures du matin et à 3 heures du soir, M. Candel Jean soutiendra devant la Faculté des lettres de l'université de Montpellier pour obtenir le grade de docteur ès lettres, deux thèses sur les sujets suivants, savoir :

Thèse latine (9 heures du matin) « De clausulis a Sedulio in eis libris qui inscribuntur Paschale Opus adhibitis ».

Thèse française (3 heures du soir) « Les prédicateurs français dans la première moitié du XVIIIe siècle, de la Régence à l'Encyclopédie (1715-1750) ».

Un mauvais fils. — M. Pierre Bonnet, âgé de 59 ans, plâtrier, demeurant rue du Petit-Saint-Jean, s'est plaint à la police qu'hier soir son fils Auguste, âgé de 30 ans, s'était livré sur lui à des violences et voies de fait. La police a ouvert une enquête.

L'affaire Plagnol. — Ainsi que nous l'avions annoncé la femme Plagnol a été, hier matin à 10 h. 1/2, transférée de l'asile d'aliénés à la maison d'arrêt où elle a été à nouveau incarcérée.

Le régime suivi par la prisonnière dans le monde des aliénés ne lui a pas été favorable car son visage est paraît-il amaigri. Mme Plagnol, qui était vêtue d'un peignoir rose, a accompli le trajet qui sépare l'Hôpital-Général de la maison d'arrêt, en voiture.

La Saint-Jean. — Comme chaque année, hier soir, dans presque toutes les rues, places et boulevards, des feux de joie ont été allumés pour célébrer la fête de Saint-Jean. On ne nous signale aucun incident ni accident.

Dans la journée, les marchands de vases et de bouquets ont du réaliser d'excellentes recettes, le nombre de personnes portant le prénon de Jean étant considérble.

Commencement d'incendie. — Hier matin, un commencement d'incendie s'est déclaré dans une chambre occupée par M. Caban François, âgé de 51 ans, retraité du chemin de fer, située au deuxième étage du n° 38 de la rue de la Méditerranée.

M. Caban était au lit retenu par la maladie, une bougie allumée se trouvait sur une table de nuit près de son lit; dans un brusque mouvement, M. Caban renversa la bougie qui alla rouler sous une chaise de paille sur laquelle se trouvait les vêtements d'habillement de M. Caban.

Le feu se communiqua aussitôt à la chaise et aux vêtements qui furent assez sérieusement endommagés.

La police prévenue arriva bientôt et avec l'aide des voisins éteignit ce commencement d'incendie. Les pertes sont évaluées à une cinquantaine de francs. Malheureusement M. Caban n'était pas assuré.

Echos du palais. — M. le juge d'instruction a interrogé, hier soir, le sieur Jules Blazy, dit lou Gascou, âgé de 31 ans, transféré lundi soir de Nimes.

Cet individu est impliqué dans la tentative d'assassinat commise il y a quelques temps à Lattes sur M. Guiraud propriétaire.

Après l'interrogatoire, Blazy a été reconduit à la maison d'arrêt.

De passage. — M. de Pallarès, juge au Tribunal civil de Béziers descendu à l'hôtel de la Métropole.

Les fontaines. — Le sieur Jean Dougnac, âgé de 33 ans, domestique demeurant place de l'abattoir, lavait hier matin, vers 6 heures, un cheval à une fontaine de cette place. Procès-verbal lui a été dressé par la police.

Non médaillés. — Vingt-un chiens ne portant pas la médaille ou le collier règlementaire ont été capturés hier matin par le service d'équarissage.

Caisse départementale d'assurance au décès. — Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer les mutualistes du département que la date du fonctionnement de cette caisse a été fixée définitivement au 1er juillet prochain.

Messieurs les Présidents des Sociétés ayant adhéré en bloc ainsi que les sociétaires ayant adhéré individuellement sont prévenus que la quittance de leur 1er versement annuel leur sera présentée incessamment.

Un appel chaleureux et pressant est adressé à tous les membres des sociétés de secours mutuels du département qui n'ont pas encore envoyé leur adhésion à cette annexe mutualiste qui est appelée à rendre de réels services aux familles des travailleurs frappées souvent par la mort au moment le plus difficile de l'existence.

Pour tous les renseignements s'adresser au Président, Grand'Rue 29, Montpellier.

Union commerciale et industrielle. — Réunion du Conseil d'administration. Ce soir, vendredi 24 juin, à 8 heures et demie, au café de la Rotonde (salon du premier étage).

Ordre du jour : questions diverses, distribution des nouveaux livrets Statuts.

Société tauromachique. — Assemblée générale ce soir à 9 heures. Cartes pour la corrida du 26 juin Bercerada.

Bourse du travail. — Aujourd'hui vendredi, à 8 1/2, réunion des bureaux des Syndicats. Ordre du jour :

Etude sur le viaticum (enquête sur le travail dans la localité).

Etat civil du 23 juin. — NAISSANCES : Garçon 1, filles 3.

DECES : Fontaine Antoinette, corsetière, 20 ans, célibataire, Grand'rue, 18; 1 mort né.

PALAVAS-LES-FLOTS

Au Casino Granier. — Ce soir vendredi on jouera *la Cagnotte* qui déjà a fourni une très brillante représentation. Les pensionnaires du grand Casino et M. Saint-Léon en particulier sont parfaits dans cette pièce toute indiquée pour les personnes qui aiment la franche gaîté.

Voici le programme des concerts symphoniques.

De 4 heures à 6 heures : Folies-Bergères, marche P. (Linkle); Bacchus; ouverture (Tavan); Alsace-Lorraine, valse lente (Savoyardi); La Fauvette du Temple, sélection (Messager-Tavan); Mer calme, P. Jeanjean); Une fête au Sérail, intermezzo (J. Granier); La Favorite, sélection (Donizetti-Tavan); Eole, galop (Lamberty).

A 8 heures du soir : Marche des Petits Pierrots (A. Bosc); Valse du soupir (Filippucci); La Jolie Fille de Perth, sélection (Bizet-Genin); Rêverie de Printemps, solo de violoncelle par M. Sausse (P. Jeanjean); Feu de paille, galop (Cairanne).

BIBLIOGRAPHIE

Fille de Rois, *Illustrations de Jean DEDINA*, 1 volume in-16. - *Prix*: 3 fr. 50.

Voici un livre charmant, bien fait pour captiver l'attention féminine qui s'attache surtout à l'étude de son sexe.

Les personnages de *Fille de Rois* sont en effet deux femmes, deux jeunes filles, que Pierre Maël a su tirer de l'histoire pour les présenter sous le vrai jour de leur existence intime.

L'une est la dernière survivante, la dernière héritière d'un vieux nom et d'un vieux sang de Bretagne, le sang et le nom de Penthièvre ; l'autre est plus connue. Elle eut son heure de célébrité tumultueuse, à la faveur de la guerre civile et des troubles de la Fronde ; elle se nomme Louise de Bourbon, duchesse de Dombes et de Montpensier « la *Grande Demoiselle* ». Toutes les jeunes femmes, toutes les jeunes filles voudront connaître dans ses pittoresques détails, l'existence de la romanesque princesse. Elles lui accorderont parfois l'admiration, le plus souvent la pitié et les larmes, car l'héroïne de la Bastille et du faubourg Saint-Antoine fut une femme et connut la douleur et l'amour.

CETTE

Brevet élémentaire. — Parmi les lauréates déclarées admissibles à l'écrit aux examens du brevet élémentaire, nous remarquons les noms de Mlles Almayrac, Bancal, Descompts, Maffre, Jammes, Puech, Pébernet.

Toutes appartiennent aux cours secondaires de jeunes filles de notre ville.

Nos félicitations à Mme Andrieu, la directrice, à ses collaborateurs et aux élèves.

Hier jeudi ont eu lieu les épreuves pratiques. Aujourd'hui vendredi auront lieu les épreuves orales.

Communication. — Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

» C'est avec beaucoup de plaisir que je peux m'offrir *gratis prodeo* la lecture du *P. M.*

» Depuis une dizaine de jours le facteur m'apporte, tous les jours, la prose de M. Augé et de ses défenseurs.

» Comme jusqu'ici j'étais habitué à payer les journaux que je lis, j'estime que M. Augé est très gentil de m'offrir le journal *l'œil* ; il peut même continuer après l'élection du 26 juin.

» J'ai en même temps appris que plusieurs de mes collègues participaient à cette distribution, prélude alléchant des faveurs futures, si M. Augé est élu.

» Tout de même comme nous sommes 1.800 délégués environ, m'est avis que voilà près de 400 ou 500 francs de réclame dont la gratuité ne doit pas être de mise pour tous.

» Puisque les délégués l'ont gratuitement, c'est donc M. Augé qui paie à moins que ce soit le journal lui-même, en dépit du principe que « donner coupe la vente. » Si c'est le journal, son commerce en souffrira ; si c'est M. Augé, il doit être riche. Mais alors les candidats qui ont le malheur d'être pauvres vont être flambés. Ils succomberont faute de ce nerf de la guerre qui est l'argent.

» Vous pensez bien que je ne me suis pas demandé si ce sont là les mœurs démocratiques tant prônées contre les adversaires. Je me dis simplement qu'en lisant les coups d'encensoir qu'on casse sur le nez de M. Augé, ça me dégoûte de voter pour lui. Comme il paie ces coups d'encensoir, ce n'est pas difficile qu'on le flatte si fort. A ce prix on m'en ferait autant. Ce n'est qu'une question d'argent après tout.

» *Un délégué sénatorial de la campagne.* »

Tentative de suicide. — Le nommé Jean Monestié, âgé de 75 ans, demeurant Grand'Rue-Haute, s'est pendu dans sa chambre, des voisins passant devant sa porte et voyant ce dernier, sont entrés et ont coupé la corde. Au bout d'une heure de soins prodigués par M. le docteur Guirauden, il a pu être rappelé à la vie et transporté à l'hôpice.

Kursaal. — Vendredi 24 juin, à 8 h. 1/2 (tickets non valables) : *Le Songe d'une nuit d'Eté.*

Port de Cette. — *Entrées des* 22 et 23 *juin* : Marseille, vapeur français Ville-de-Cannes, 180 t., cap. Vallecalle ; Barcelone, v. esp. Villa-de-Soller, 190 t., c. Picornell ; Port-Vendres, v. fr. Félix-Touache, 698 t., c. Goût ; Newcastle, v. ang. Gardenia, 1204 t., c. Thompson, charbon ; Palamos, v. esp. Santa-Ana, 784 t., c. Diaz ; Marseille, v. fr. Medjerda, 792 t., c. Saqué ; Barcelone, v. esp. Esperanza, 184 t., c. Llorens ; Palamos, v. esp. Cabo-San-Martin, 1205 t., c. Lancerica ; Valence, v. all. Norma, 522 t., c. Hocrentin, lest.

Sorties des 21 *et* 22 *juin* : Oran, v. fr. Algérien, c. Mattei, div.; Tunis, v. fr. Ville-de-Nemours, c. Tulli, div.; Bordeaux, v. fr. Président-Leroy-Lallier, c. Chandler ; Alicante, v. esp. Comercio, c. Darder div.; Marseille, v. grec, Frosso, c. Coulouras, lest.; Oran, v. fr. Aurore, c. Marcel, div.; Marseille, v. fr. Mireille, c. Perrichi, lest; Marseille, v. fr. Félix-Touache, c. Gout, div.

Etat civil. — NAISSANCES : Garçons 2, filles 0. — DECES : 1 enfant.

BÉZIERS

Garde brutal. — Dans l'après-midi de mercredi, le sieur Roque, garde à la compagnie du Midi s'est livré à des brutalités sur le sieur Miquel Louis, entonneur qui remplissait un wagon-foudre à la gare. En le conduisant au chef de gare il lui porta un violent coup de bâton qui l'étendit et le frappa à terre.

Sur la plainte de l'entonneur, M. Guillaume, commissaire de police a ouvert une enquête et il a verbalisé contre le garde.

Police et contrebandiers. — La nuit dernière les agents de police Valat et Bénézecht passaient dans la rue Bagatelle lorsqu'ils aperçurent quatre individus qui étaient porteurs de paquets.

Chaque agent en arrêta un, mais Vallat fut assailli par un troisième individu qui le serrait au cou. L'agent Bénézech lâcha celui qu'il tenait pour se porter au secours de son camarade.

Les contrebandiers furent alors poursuivis par la patrouille de nuit qui saisit huit vessies contenant une cinquantaine de litres de trois-six. L'enquête continue.

En maraude. — Hier, M. Blay-Cahuzac, négociant, a trouvé dans sa maison de campagne, sise au Pech Galinier, le nommé Auguste Azaïs, 20 ans, sans domicile. Il le conduisit au poste de police.

Chemin faisant cet individu, promit au propriétaire, s'il le laissait en liberté, de lui faire retrouver une chaîne de puits et une poulie qui lui avaient été dérobées il y a quelques jours.

Il a été mis à la disposition du Procureur de la République.

Société de gymnastique et de tir. — Le Concours régional et international de gymnastique, tir, natation, boxe, bâton etc., etc., qui aura lieu aux Arènes les 2, 3 et 4 juillet prochain est organisé sous les auspices de l'association des Sociétés de gymnastique du Midi et de la région.

Ce Concours dont MM. les Ministres de l'Intérieur, de la Guerre et de l'Instruction publique, ont accepté la présidence d'honneur est organisé aux frais de la Société de gymnastique et de tir de Béziers et nul n'a reçu délégation spéciale pour s'occuper des fêtes qui seront données à cette occasion.

MAXIME spéc. pédicure, 9, r. Coquille.



Exquise, tonique, digestive

La MEILLEURE des LIQUEURS

Un verre après chaque repas

BÉDARIEUX

Bauxites et accacia. — Nous avons affirmé que le gérant de la Société des Bauxistes, dont les travaux ont été arrêtés à la suite d'incidents regrettables, et que nous ne connaissons qu'imparfaitement, était un franc-maçon notoire. Il s'était fait reconnaître comme tel, dès son arrivée à Bédarieux, dans certaine circonstance dont les détails précieusement recueillis ont longtemps ému les Pagès et autres Cadichons de la Loge de notre ville.

Craignant qu'une débâcle imminente ne fit pleuvoir sur le temple, nos fils d'Hiram affirmèrent que le dit gérant n'était qu'un cynique profane. Un démenti fut même adressé, à ce sujet, au moniteur officiel de la secte ... Nous avons en vain réclamé la publication de ce démenti.

Nous le réclamons encore.

Allons, fils de la veuve, montrez-vous donc moins lâches que lorsque dans l'ombre vous sacrifiez un ennemi pour *repêcher* un frère ? Parlez donc ? Insultez mais répondez !

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni, mercredi soir, à 8 h. et demie, en séance publique ; dix-huit conseillers étaient présents. M. Lasserre, maire présidait. Après les formalités préliminaires d'usage, le Conseil a procédé, au scrutin secret, à la nomination des membres de diverses commissions et des bureaux de bienfaisance et des hospices. Ont été nommés : A la commission des finances, MM. Donnadille, Bergeon, Mas, Pons, G. Fabre, Amilhastre, Gayraud. A la commission des des travaux publics : MM. Caumette Antoine, Galibert, Rouch, Vergely, Couloub, Durand, Coustelou. A l'instruction publique MM. Huc, Roumieux, Azieu, Cèbes Fages, Tournier.

A la caisse d'épargne : Ont été nommés, MM. Pierre Bénezech, Jean-Batiste Roques Alphonse Cavaillé, Fulcrand Valette; comme conseillers : Mas, Rouch, Gayraud, Bergon, Vergely.

Au bureau de bienfaisance : MM. Bergon, Fabre G.

Aux hôspices : MM. Donnadille, Soulcie

Le Conseil a renvoyé selon la règle qu'il s'est imposée, aux commissions compétentes, diverses demandes en décharge de rétribution collégiale comme celle de M. Albert, receveur de l'enregistrement, ou en augmentation de traitement, comme celle de M. Roques, maître primaire, au collège - brin d'accacia - qui trouve que ses efforts ne sont pas assez rémunérés. *(A suivre.)*

FLORENSAC

Quel toupet ! — Menteurs et fraudeurs, voilà chimiquement de quoi est composé l'Etat-Major du blacboulé Cauby, huissier à Narbonne, célèbre inventeur brevété s. g. d. g. des trucs du Pantalon, du Catafalque et de la Cabine d'isolement.

Fraudeurs ? Cinq scrutins consécutifs où ils ont été à chaque fois pris la main dans le sac, le démontrent copieusement.

Le 19 juin notamment, ces détrousseurs impénitents du suffrage universel votaient à triple bulletins et sans la fraude dont M. Reissent ne s'est aperçu que trop tard, la liste de la majorité républicaine atteignait un chiffre de près de 700 voix, tandis que la liste de l'huissier arrivait péniblement au chiffre de 300.

Et menteurs ? ils rendraient des points à Avinain. Ce fameux criminel disait : « n'avouez jamais ». Il est en train de faire des disciples. Lisez le *Petit Méridional* du 23 juin, vous y verrez qu'ils n'ont pas assailli à coups de carafons et de chaises un membre de la délégation spéciale, M. Joué au moment où il passait en automobile devant le café Redon. Vous y verrez également cette énormité qu'ils n'ont pas voté dimanche avec des bulletins doubles ou triples.

Vous y verrez enfin que c'est nous qui au mois de mars avons tripatouillé les listes électorales. N'est-ce pas nous d'ailleurs qui, le 29 mai, avons dérobé au Caubyste Deldon, sans qu'il s'en aperçut, la liste d'émargement ?

Incendiaires (hangar de Moudou, août 1903), cambrioleurs de villas (mise à sac de la villa Marie, mai 1904), assassins (meurtre de la famille Gaudy-Barthe, 30 mai 1904), fraudeurs, menteurs, les voilà complets et si la République qu'ils ont tenté de salir était représentée par cette engeance à Florensac, la République et Florensac seraient propres.

Heureusement le suffrage universel les rejette et la République les vomit. Qu'ils soient à jamais cloués au pilori. *Les 680.*

Dernière nouvelle. — Nous apprenons que les délégués sénatoriaux de Florensac ont été nommés et s'apprêtent à faire tête aux prétentions exorbitantes du député rageur M. Toussaint Augé. On sait que cet ambitieux pourchasseur d'assiette au beurre fait des pieds et des mains pour empêcher cette commune de prendre part à l'élection sénatoriale de dimanche. Votons toujours et laissons crier Toussaint.

FOLCHER

Boulevard Ledru-Rollin, 10, *Montpellier*

VOITURES DE DÉMÉNAGEMENTS

DERNIÈRE HEURE

LES GREVES

Perpignan, 23 juin.

Les ouvriers syndiqués de Port Vendres ont empêché le débarquement d'un vapeur chargé de bois, motif pris de ce que l'entrepreneur qui n'avait pu s'entendre avec le Syndicat, avait embauché des ouvriers étrangers.

***Quelques bagarres se sont produites et le travail de déchargement a été effectué par des ouvriers espagnols protégés par la gendarmerie

DEPECHES DU MATIN

LE MILLION DES CHARTREUX

Paris. 23 juin.

Reprise de la Séance

La séance est reprise a six heures. M. le président du conseil, M. le ministre du commerce et M. Millerand sont introduits.

M. Le Moigne, secretaire, donne lecture de la déposition de M. Millerand dans la séance d'hier.

Le président du conseil. — Je n'ai rien à changer à ma déposition. Ma conversation avec M. Millerand a eu lieu non à 9 heures, si je me rappelle bien, mais à 2 heures de l'après-midi et elle a duré un quart d'heure. Si je n'avais pas attaché d'importance, je n'aurais pas mis en mouvement l'action publique. La calomnie avait été reproduite par les journaux hostiles et il m'était très important de la faire cesser. M. Millerand m'a parlé d'un intérêt politique supérieur et c'est pourquoi j'ai arrêté l'instruction. M. Revoil a été sa propre victime, un des officiers de M. Revoil avait tenu un langage tel qu'il montrait les dispositions de l'entourage de M. le gouverneur général de l'Algérie. Après la publication du premier article de M. Besson se place la conversation téléphonique de mon fils avec M. Baragnon.

Je vous prie de faire entendre M. Alric, qui était temoin. J'ai écrit à M. Revoil, qui me demandait de le recevoir. Ma reponse n'était pas un refus, mais un simple ajournement pour recueillir certaines informations. M. Revoil m'a envoyé sa demission et je l'ai acceptée. Quant au nom de M. Chabert, je n'avais nul besoin que M. Lagrave me le fit connaître. L'information était pour tentative d'escroquerie contre les Chartreux. Il nous suffisait que la conversation fût repétée. Ce n'est que quand le juge me fit savoir que l'absence du nom arrêtait l'instruction, que j'ai demandé ce nom.

M. le ministre du commerce. — J'avais fait des réserves dans ma déposition au point de vue des dates et de certains détails. Je vais préciser. J'affirme que M. Millerand m'a parlé d'un intérêt politique supérieur et de « solidarité entre les deux gouvernements. » Il est possible que la conversation ait duré une demi-heure. Elle a porté sur beaucoup de choses. J'ai demandé qui était M. Chaberi. M. Millerand m'a répondu que c'était celui du Panama. Il était très connu des huissiers du ministère du commerce. Nous avons parlé des accusations portées contre le secrétaire général et de l'intérêt qu'il y avait à révéler la demande de M. Lagrave et le nom du personnage dont il venait rapporter la conversation.

M. le président du conseil. — M. Lagrave, à son retour, ne s'est pas non plus présenté chez moi, ce qu'il aurait fait certainement dans le cas où j'aurais violé un engagement.

M. Millerand. — Je prie M. le président du conseil de dire sur quelle initiative je suis venu à l'intérieur.

Le président du conseil. — Vous êtes venu pour me parler de l'affaire Lagrave. M. le ministre du commerce vous avait invité à venir me voir ; j'ai seulement fixé une heure de rendez-vous.

M. Millerand. — Il y a deux affirmations qui ne peuvent être arbitrées par personne. Il est intéressant de fixer les points qui peuvent être vérifiées par la commission. Il est maintenant établi qu'étant allé le voir, le ministre du commerce m'a invité à aller voir le président du conseil, et c'est de l'intérieur que l'on m'a fait téléphoner.

M. le président du conseil. — On vous a fixé une heure.

M. Millerand. — M. le président du conseil affirme-t-il que c'est à 2 heures ?

M. le président du conseil. — Je crois me souvenir que c'est à 2 heures, et je peux même ajouter que je crois que vous alliez au palais.

M. Millerand. — L'incident n'a pas d'importance, mais je suis en mesure d'établir que c'est à 9 heures du soir. Quand j'ai vu que M. le président du conseil niait son entrevue avec M. Lagrave et M. E. Combes j'ai retrouvé le numéro du fiacre qui m'avait conduit et le cocher m'a répondu qu'il se rappelait m'avoir conduit le soir à l'intérieur et m'avoir ramené avenue de Villars. J'ai dit que dans l'entrevue j'avais été fixé au bout de deux minutes sur l'objet même de ma visite, mais il est très probable que notre conversation ait, en effet, duré un quart d'heure ; je constate avec plaisir que M. Trouillot s'est rappelé de mon propos : « Je ne laisserai pas sacrifier M. Lagrave comme M. Revoil. »

« Nous sommes d'accord sur ce point : mais comment expliquer qu'à ce propos, je n'aie pas parlé du comité Mascraud. Je savais le fait, et je craignais que M. Chabert, mis en cause, revélât cette affaire. Je m'explique très bien le genre de l'expression « d'intérêt politique supérieur ». Elle résume, en effet, le sens de ma conversation. Mais je ne m'en suis pas servi. Je n'ai pas dit que M. le président du conseil n'attachait pas une grande importance à cette affaire. J'ai dit seulement qu'il n'en avait pas parlé. M. Trouillot peut dire que je savais bien l'intérêt qu'il y avait à ce point de vue, mais il ne m'en a rien dit.

M. Lerolle. — M. le président du conseil nous a dit qu'il n'avait pas interêt à la revélation du nom, alors que signifiait l'instruction pour escroquerie ?

M. le président du conseil. — C'était pour permettre à M. Besson de produire des preuves et la deposition de M. Lagrave demontrait l'invraisemblance de l'accusation portée contre M. Edgar Combes. Ce n'est que quand le juge d'instruction m'a dit qu'il etait necessaire de le connaître, sans quoi l'instruction devait être close, que j'ai demandé qu'il soit revelé.

M. Codet. — M. Lagrave a parlé de faits antérieurs pour justifier la necessité de garder secret le nom de M. Chabert. M. Millerand peut-il nous dire quels sont ces faits antérieurs ?

M. Millerand. — Je rappelle à la commission quelles ont été mes relations avec M. Chabert.

En 1893, consultation pour une de ses affaires ; en 1895, j'ai plaidé également pour lui, c'est tout. J'ignore s'il est venu souvent pour me voir, mais pendant mon séjour au ministère ses visites ont été très espacées.

« Je l'ai mis en relations avec M. Lagrave. En ce qui concerne l'expression « faits antérieurs », je l'ai en effet trouvée un peu excessive. J'ai compris cette exagération de plume, quand j'ai vu que ce n'était pour ainsi dire que la copie d'une lettre adressée à M. Edgar Combes sur laquelle il voulait faire impression. »

M. Codet. — Cette explication est loin de me satisfaire : elle est identique, je le reconnais, à celle que nous a donnée M. Michel Lagrave, mais ne craignez-vous pas que l'opinion publique la trouve insuffisante et ne pouvez-vous pas nous en donner une autre ?

M. Millerand. — Je ne puis dire autre chose.

Après quelques questions posées par divers membres la séance est levée, à 8 h. 1/2.

La Guerre Russo-Japonaise

Londres, 23 juin, matin. — D'après une dépêche reçue par la légation du Japon, un détachement japonais aurait occupé, hier, Hsuing-Yo-Chang à vingt-cinq milles au sud-est de Kai-Ping.

Tokio, 23 juin, matin. — Le général Kouropatkine envoie dans le sud des divisions de troupes sibériennes avec soixante canons. De forts contingents de cavalerie traversent depuis mardi Ta-The Kiao. Il ne restera que trois bataillons d'infanterie et un peu de cavalerie à Liao-Yang.

Saint-Pétersbourg, 23 juin, matin. — Le vice-miral Skrydloff a adressé à l'empereur un télégramme dans lequel il l'informe que la division de torpilleurs envoyée le 15 juin, est revenue de son expédition vers les côtes du Japon. Les torpilleurs se sont emparés de plusieurs bâtiments de commerce et de transports, et ils en ont ramené un au port de Vladivostock. L'examen des documents et de la cargaison a établi que la plupart des bâtiments transportaient des provisions et du riz aux ports de Sasebo et de Simonosaki.

En Chine

Pékin, 23 juin, matin. — A l'occasion du 70e anniversaire de l'impératrice douairière, un édit impérial amnistie toutes les personnes impliquées dans le mouvement réformateur de 1898, à l'exception de trois.

Au Canada

Ottawa, 23 juin, matin. — Hier soir, à la Chambre des communes, au cours de la discussion d'un projet de crédit de 7.500 dollars pour l'organisation navale, le ministre de la marine a déclaré que le gouvernement était partisan d'une milice navale pour le Canada.

Le Haut-Fourneau de Cette

Cette, 23 juin, matin. — Le haut-fourneau, resté en inactivité pendant la dernière grève, est éteint. Les ingénieurs ont décidé de le faire démolir, parce qu'il menace ruine. On fait espérer qu'on le reconstruira.

Ecole de Saint-Cyr

Paris, 23 juin, matin. — Le *Journal Officiel* publiera ce matin la liste, par ordre alphabétique, des candidats à l'Ecole de Saint-Cyr admis à subir les épreuves du premier degré, ayant composé à Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nancy, Nice, Nîmes, Poitiers, Rennes, Rochefort, Tarbes, Toulon, Toulouse et Tours.

Au Maroc

Tanger, 23 juin, matin. — Les négociations concernant la remise des captifs sont terminées. Il ne reste plus qu'à fixer l'endroit où aura lieu la remise de MM. Perdicaris et Varley. On ne pense pas que cette désignation donne lieu à de nouvelles difficultés.

L'ESTOMAC

Nous ne saurions trop recommander aux lecteurs, le journal "Le Medecin de l'Estomac", organe attitré d'une merveilleuse méthode pour la guérison des affections stomacales. C'est la publication la plus complète et la plus intéressante, sur tout ce qui concerne les organes de la digestion, les maux d'estomac et leurs causes, l'hygiène stomacale, l'alimentation et une quantité d'excellents conseils pour se guider soi-même. Le journal est envoyé gratuitement sur simple demande au Directeur, *140, Boulevard Magenta, Paris*. Que tous ceux qui digèrent mal l'aient entre les mains, ils en seront émerveillés.

CONSTIPATION APPENDICITE HÉMORROÏDES MIGRAINE
EMBARRAS GASTRIQUE et tous les VICES du SANG
ASSAINISSEMENT RATIONNEL de l'INTESTIN par l'emploi de la délicieuse **POUDRE LAXATIVE ROCHER**
Une cuillerée à café dans un demi-verre d'eau le soir au coucher.
Plus d'un million de Cures. — Le Flacon de 20 doses : 2f50 fr.
En Vente dans toutes les Pharmacies. GUINET Fils, 1, Rue Saulnier, Paris.

Bulletin d'Abonnement

Je soussigné _____

demeurant à _____

déclare m'abonner au journal le MIDI *pour une durée de* _____

à partir du _____ _____, le _____ 190

Signature : _____

Envoyer ce bulletin à l'adresse de M. l'administrateur du MIDI sous enveloppe affranchie de 0 fr. 15 c.

49 FEUILLETON DU 24 JUIN

LA RACE

— Ah ! oui, c'est beau, c'est bien beau, tout cela ! Mais comme ce serait plus beau encore si nous avions des nouvelles de là-bas, et si, surtout, il nous était permis d'y revenir !...

III

Cette exclamation mélancoliquement résignée de la jeune femme fut la formule magique qui transforma ces deux êtres. Elle détermina chez eux un état d'âme nouveau. Elle fut le pivot autour duquel se fit l'évolution de leur esprit, évolution lente, presque insensible, mais sûre dans son mouvement, comme tout ce qui est fatal. Et son influence fut plus puissante pour avoir été prononcée à ce moment, apogée de leur incroyable fortune.

Son action, d'ailleurs, fut immédiate : leur joie de la minute passée tomba tout à coup, ils s'allèrent coucher sans presque échanger un mot. Une pensée têtue allait se loger désormais sous leur front, à demeure ; et si, dès le réveil suivant, elle semblait moins présente, dissipée par le soleil, elle n'en restait pas moins tapie dans un repli de leur cerveaux, faisant son œuvre patiente avec la sûreté de travail de ces vers qui, bribe par bribe, d'une dent minuscule, viennent à bout, avec le temps, du bois le plus solide.

Jusqu'alors, dans leur dissolvant bien-être, ils avaient vécu en une sorte d'hypnose, environnés d'une brume qu'ils laissaient peu à peu s'épaissir, las de pâtir, voulant jouir à tout prix pour compenser les mauvais jours, repoussant de toutes leurs forces les pénibles souvenirs de jadis.

Mais aujourd'hui, une crise morale les menaçait : le passé, comme le fantôme d'un être trop tôt oublié, allait se venger en s'imposant sans cesse à leur mémoire, spectre attristant et doux — et tout le bonheur du présent serait insuffisant à les défendre.

Mais aussi, ce bonheur étrange, inconcevable, était venu trop vite, presque d'un seul coup, sans qu'ils eussent eu le loisir de le souhaiter longuement et de l'apprécier d'autant mieux qu'il se serait fait attendre davantage. Peut-être, si leur prospérité avait été moins rapide, suivant une progression normale, leurs plus cuisants soucis ne s'adoucissant que peu à peu, les exilés fussent-ils arrivés à se trouver tout à fait chez eux dans cette ville étrangère.

Mais ils avaient passé sans transition de l'extrême détresse à la plus large aisance, de l'obscurité méprisée à la plus flatteuse mise en lumière. Brusquement, soudainement, d'un bond, ils avaient atteint bien au delà de leurs ambitions les plus hardies. Or, la vie n'est possible que dans l'attente continuelle de quelque chose de nouveau : dépouillée de ce piment, elle devient monotone, fade, et tout à fait indigne d'être vécue. Parvenus trop tôt au terme extrême de leurs désirs, ils devaient, par contre-coup, promptement arriver à la satiété. Puis, c'est une faiblesse coutumière aux hommes, de regretter les biens perdus après les avoir dédaignés tant qu'ils les possédaient.

Maintenant, ayant épuisé toutes les joies, eux allaient soupirer après la seule chose qui leur manquait : le sol natal.

Mais les sentiments ne s'emparent point des âmes avec soudaineté ; c'est avec lenteur, imperceptiblement, par nuances, en une marche silencieuse, qu'ils s'installent en nous ; et nous ne nous apercevons de leur présence que lorsqu'il est trop tard pour les chasser.

Rose, nécessairement, devait être la première touchée. Femme, elle était plus accessible aux faiblesses de l'attendrissement, et, au contraire de son amant dégagé de tout lien familial, elle avait là-bas ses parents... Si durs, si implacables qu'ils lui eussent été, elle n'avait pu se détacher d'eux entièrement, et elle se refusait à croire qu'ils l'eussent tout à fait reniée, malgré leur silence obstiné et farouche. Mais ce silence lui était un supplice continuel. Que faisaient-ils ? Que pensaient-ils ? Vivaient-ils seulement ?... Et, chaque jour, fuyait un peu plus de cette insouciante gaieté qu'elle avait goûtée durant toute cette période favorisée ; la solitude lui devenait lourde. Sa mélancolie naissante chercha partout des aliments.

Ce fut à cette époque qu'elle sentit renaître le regret assoupi de son enfant. Que de fois, à son souvenir, ne pleura-t-elle pas, prise de ces désolations nerveuses et sans fin comme en connaissent les femmes les mieux équilibrées ! Du moins, s'il eût été là, pensait-elle, il l'aurait occupée et absorbée ; ses journées eussent été remplies par les soins à lui donner, et son babillage l'eût empêchée de penser... Puis, c'étaient les remords qui la travaillaient. Une même question se posait à elle, sans trêve, revenant avec une torturante insistance : « Comment ai-je pu faire pour devenir à ce point indifférente et oublieuse ? » Elle se reprenait à aimer ses parents, songeant avec désespoir : « Ah ! s'ils ont été durs pour moi, c'est que, moi, j'étais trop coupable ! » Sa conscience de catholique fervente se réveillait de son long assoupissement pour lui reprocher les jours d'ivresse sensuelle qu'elle venait de traverser, les joies d'amour illégitime qu'elle avait ardemment savourées ; et, ayant continué d'assister régulièrement chaque dimanche à la messe, elle multipliait ses stations à l'église, s'abîmant aux pieds de la vierge, la suppliant, avec des larmes, de lui accorder le pardon de ses fautes. Mais alors, elle sentait plus vivement l'irrégularité de sa vie. Quand donc Pierre se déciderait-il à l'épouser ?...

Elle n'osait plus aborder avec lui cette question brûlante, et son assombrissement s'accroissait d'autant. Faible et simple créature, elle n'avait rien pour la soutenir, rien pour raccrocher son courage, tandis que Pierre, distrait et occupé par son travail, devait y trouver plus longtemps un appui.

Et pourtant lui aussi, plus lentement qu'elle, mais avec la même sûreté, glissait au désenchantement, par où commence le dégoût. Sa cuirasse avait une fêlure — son amour, capable, il l'avait prouvé, d'être poussé jusqu'au sacrifice. La fêlure allait devenir fissure, et, par elle, toute sa force s'échapperait.

Depuis la soirée, il voyait s'attrister graduellement celle qui était la raison d'être de tous ses actes, et il s'était efforcé de la faire parler. Mais elle répondait d'une manière invariable, le visage fermé : « Tu te trompes, mon ami, je n'ai rien, rien du tout. » Alors, il n'osait pas insister. Car il savait bien d'où venaient ces tristesses inavouées : la phrase qui lui en avait dévoilé l'origine était encore dans ses oreilles... Rose souffrait, et cela suffisait pour qu'il souffrit aussi.

Mais en même temps, par un détour bien humain, il lui en voulait un peu de n'être plus gaie ; et il lui reprochait, en lui-même, le visage morose qu'elle lui montrait à ses retours, et le silence maussade de la maison, maintenant que la jeune femme ne l'animait plus de son rire.

Il y avait là, pour l'avenir de leur tendresse, un symptôme des plus alarmants. Le temps pouvait être proche, où des orages émietteraient peu à peu leur amour, seul refuge, pourtant, contre ce danger qui naissait dans leur propre cœur. Déjà ils commençaient à prendre presque silencieusement leurs repas, échangeant à peine quelques paroles banales, fuyant les regards l'un de l'autre : et Pierre, la table quittée, feignait de s'absorber dans un journal, tandis que Rose prenait un livre qui ne tardait pas à glisser de ses mains.

Une première scène éclata bientôt. Un soir, en rentrant de son cours, Pierre surprit sa maîtresse en train de s'essuyer les yeux ; il était trop tard pour qu'elle pût se défendre d'avoir pleuré, ou pour que lui fit semblant de ne l'avoir pas vue. Une explication devenait inévitable. Pierre se sentit brusquement irrité. Allait-il passer sa vie en face d'une femme éternellement larmoyante ?... Toutefois, il se contint d'abord :

— Eh bien, petite Rose, qu'y a-t-il donc ? Te voilà triste encore !... Quel chagrin nouveau ?

— Non, non, rien, dit-elle en essayant de sourire. — mais combien son sourire était contraint ! — Seulement, tu sais, nous autres femmes, nous avons parfois de ces envies de pleurer nerveuses, sans raison...

— Ta ta ta... Ton envie de pleurer n'a rien de nerveux. Elle a une cause, et cette cause, je la devine un peu. Allons, sois franche avec moi, ça vaut mieux. Tu as pensé à... à autrefois ?

Elle n'y put tenir. Elle fondit en larmes, et elle avoua, parmi ses sanglots :

— Eh ! oui... Que veux-tu ? C'est ça, oui. Ça me fait trop de peine, quand je pense que je suis exilée de la sorte, loin de chez nous... et pour toujours !

Il essaya de la raisonner, cherchant des arguments enfantins, se maîtrisant encore :

— Mais non, voyons... Tu n'es pas exilée pour toujours... Moi non plus, d'ailleurs : il y a la prescription, les amnisties ; je t'ai expliqué tout ça. Quant à toi, rien ne t'empêche de rentrer en France, lorsque tu le voudras.

— Eh ! qu'y ferais-je ?... Ma vie n'est-elle pas liée à la tienne ?

— Mais je ne te parle pas non plus de m'abandonner, mon enfant... Seulement, tu pourrais, de temps à autre, si tu y tenais, aller revoir ton pays.

— Et où irais-je ! sanglota-t-elle. Mes parents ne voudraient jamais plus me recevoir !

Cette évocation de gens que Pierre haissait suffit à faire éclater sa colère latente. Il cria, en serrant les poings :

— Tes parents !... Tes parents !... Ah çà !... tu t'inquiètes encore de ces êtres-là... cause de... de tout ce qui est arrivé ! Tu y penses encore ? Tu t'en soucies encore ? Est-ce qu'ils ne devraient pas être mille fois morts pour toi ?... Tu n'as pas honte ? Tu n'as donc pas de cœur ?.. Ah ! tiens... je m'en vais, parce que j'en dirais trop !

(*A suivre.*) Fernand DACRE.

LA GRANDE PHARMACIE DU PROGRÈS « DIFFRE »
MONTPELLIER. --- Boulevard Jeu-de-Paume, 11, et rue Alexandre-Cabanel, 18. --- MONTPELLIER

Connue depuis longtemps pour sa probité commerciale, ne délivre que des **Produits garantis purs** et de **qualité supérieure.**

Vente et Location de la COUVEUSE-BERCEAU, du docteur DIFFRE
Le Sirop Saint-Louis calme de suite la toux la plus rebelle.
La Tisane Suisse à l'extrait de plantes est laxative, dépurative, rafraîchissante.
L'anticoquelucheux DIFFRE supprime les quintes en 4 jours.
Prix très réduit sur tous les Articles et sur toutes les ordonnances médicales

EAU MARQUIS pour teinture instantanée en quelques secondes des cheveux de la barbe ou Cils en noir. Inoffensive, sans odeur, ni goutte qui. 25, RUE ALSACE-LORRAINE, TOULOUSE

GUERISON DES CHEVAUX
COURONNES
par la Pommade Aragonaise. Prix : 4 fr.
ARAGON, Lapujade, TOULOUSE

BEAUTÉ de la CHEVELURE
Accroissement et Conservation
Par le Merveilleux
PÉTROLE HAHN



ANTISEPTIQUE - REGENERATEUR
Recommandé par les Sommités Médicales
Emploi agréable **sans aucun danger.** *Parfum exquis*
Flacons : 2.50, 4 et 10 fr. (modèle de luxe), Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs
Gros : F. VIBERT, fab., 47, avenue des Ponts. — LYON
REFUSER SURTOUT LES IMITATIONS

Imp. spéc. du *Midi*.

Le Gérant : Emile ROQUES.

71 FEUILLETON DU 24 JUIN

Dette Sacrée !

« Je suis au courant de bien des choses vous concernant... des choses pénibles certes. Ne vous froissez pas de la liberté avec laquelle je m'exprime. Ne voyez là que la marque d'un intérêt réel, d'une sympathie profonde. J'ai, comme tout le monde, appris la fuite du banquier Loderelle, comme tout le monde je sais que cet homme, entouré jusqu'alors de la confiance universelle, a consommé votre ruine. Pardonnez-moi de réveiller ces souvenirs douloureux.

Il avait fait une légère pause.

Il reprit :

— Des rumeurs m'ont appris que madame votre nièce cherchait dans les environs, à cause de son enfant duquel elle voudrait s'éloigner le moins possible, une place d'institutrice ou de dame de compagnie. Est-ce la vérité ?

Aux paroles du comte, tante Noémie était devenue légèrement pâle tandis que les joues de Geneviève se coloraient d'une rougeur subite.

La vieille demoiselle ne répondit pas.

Bravement Geneviève déclara :

— C'est la vérité, monsieur.

Elle ajouta :

— Les rumeurs vous ont parfaitement renseigné. Tout ce que vous avez dit est exact : notre pauvreté, mon désir de trouver un emploi.

Elle acheva dans un soupir :

— Le moins loin possible des Aulnelles, oui... car il est toujours excessivement pénible à une mère d'être arrachée aux caresses de son enfant.

Sa voix tremblait soudainement... étranglée par un sanglot.

— Geneviève !... protesta Noémie.

Elle voulut ajouter dans une révolte suprême :

— Tu sais bien que je me refuse à cette chose abominable. Nous ne possédons plus rien, c'est vrai. Demain pour nous ce sera la misère, Dieu seul sait quelles épreuves ! Mais je ne veux pas que tu partes. Je travaillerai. J'accepterai n'importe quelle besogne. Je ferai abnégation de toute fierté, de tout amour-propre, puisque ce sera pour vous sauver d'une destinée épouvantable, toi et le pauvre petit Fernand, qui rit, le chér ange, sans se douter que demain peut-être, lui, sa mère et sa marraine seront morts de faim.

Mais ces paroles elle ne les prononça pas.

A quoi bon ?

Pouvait-elle empêcher l'inévitable ?... interdire à une mère de tout tenter pour défendre, pour sauver son enfant ?

Hélas !

Elle baissa la tête et demeura muette.

Mais deux grosses larmes roulèrent dans ses yeux, perlèrent à ses paupières, deux grosses larmes que, pour en cacher la vue à ces étrangers, elle écrasa de ses mains ridées.

Maintenant Geneviève, elle aussi, était toute pâle.

Le comte d'Esclabert s'approcha d'elle.

— Ecoutez, madame. Tout à l'heure je vous ai déclaré avoir pour votre tante, pour vous, une profonde sympathie. Laissez-moi vous le prouver. Peut-être dans les circonstances présentes puis-je vous être utile. Ne me refusez pas ce plaisir.

Elle leva sur lui des yeux pleins d'étonnement.

Il reprit :

— Quoique vivant très retirée, la comtesse d'Esclabert possède de nombreuses relations, des amies auprès desquelles peut-être lui sera-t-il possible de vous placer selon vos désirs. Permettez-moi de l'entretenir de vous, de vos malheurs immérités, et je ne crois pas trop m'aventurer en vous prédisant pour bientôt un événement favorable.

Geneviève eut un élan vers lui.

— Oh ! monsieur, quelle reconnaissance je vous devrai.

Il ne répondit pas immédiatement.

Mais un sourire étrange, un sourire qui eût épouvanté Geneviève si celle-ci l'avait remarqué, passa sur les lèvres minces du comte.

Ce fut rapide.

Tout de suite il avait réussi à mettre de nouveau sur son visage le masque derrière lequel s'abritait une âme tourmentée, machiavélique, en proie aux folles passions.

Il prononça :

— Vous ne me devrez aucune reconnaissance, madame.

« Je serai suffisamment payé de mon intervention par le plaisir que j'éprouverai d'avoir été agréable à vous et à Mme votre tante.

Il saluait les deux femmes et passant un pied dans l'étrier se remettait en selle.

Avant de s'éloigner, en compagnie du chevalier de la Roche il dit encore :

— Dans quelques jours vous recevrez des nouvelles de la comtesse d'Esclabert. Adieu, mesdames.

Il avait fait prendre le trot à Soliman.

A deux cents mètres, alors que ni Geneviève ni tante Noémie ne pouvait l'entendre, il eut un ricanement satisfait, le ricanement du braconnier devant la proie prise dans ses filets.

— Allons, dit-il, elle est à moi, maintenant. De la Roche, mon ami, tu étais un mauvais devin, avoue-le.

— Oui... confessa celui. Mais que vas-tu faire ?

Le comte Roger posa un doigt sur ses lèvres.

— Je te le dirai plus tard, répondit-il.

Demeurées sur la route, les deux femmes regardaient s'éloigner, puis disparaître au loin les cavaliers.

Tante Noémie prit tristement dans les siennes les mains de sa nièce.

Un reproche vint à ses lèvres.

— Geneviève...

Mais celle-ci l'interrompit.

— Tante... murmura-t-elle d'une voix brisée, crois-tu donc qu'il ne m'en coûte rien à moi de vous quitter, vous qui êtes tout ce qui me rattache à une vie faite d'épreuves et de souffrances.

Elle montra le petit Fernand qui, oubliant déjà la scène qui venait de se passer, s'était remis tranquillement à jouer :

— Pour lui, tu sais bien qu'il le faut... C'est affreux, je le sais... mais il faut, il le faut.

Tante Noémie ne répondit pas.

Sur les joues pâles de Geneviève, des larmes coulaient lentement.

III

LE PIÈGE

Le comte Roger n'avait eu garde d'oublier la promesse faite par lui à Geneviève.

Non, certes.

Jamais peut-être, au cours de ses innombrables aventures, il n'avait éprouvé un désir plus violent.

Jamais aussi créature plus merveilleuse ne s'était offerte à sa vue.

Il s'était dit à lui-même :

— Je veux qu'elle soit à moi.

Or, il n'avait pas pour habitude de différer longtemps l'exécution d'un projet.

Immédiatement il avait échafaudé un plan dont le but, on le devine, était de faire entrer Geneviève au château en qualité de dame de compagnie de la comtesse.

La châtelaine avait bien auprès d'elle une Anglaise qui remplissait ces fonctions, mais celle-ci était très âgée. A différentes reprises, elle avait manifesté le désir de se retirer dans son pays natal, où, grâce aux petites rentes qu'elle avait amassées, elle pourrait vivre en toute tranquillité.

Aussitôt de retour au château, le comte Roger alla trouver sa femme.

Mélancoliquement étendue sur une chaise longue dans un petit boudoir aux meubles sévères, à l'ombre discrète, la comtesse semblait plongée dans une rêverie douloureuse.

Vingt ans plus tôt, elle avait dû être d'une admirable beauté.

Un grand charme émanait encore d'elle.

Grande et souple, sa chevelure noire à peine parsemée de mèches grises encadrait un visage aux traits d'une finesse, d'une régularité remarquable.

Mais ce visage aux grands yeux bleus noyés de mélancolie trahissait une souffrance secrète.

Elle s'était soulevée à l'apparition de son mari. Elle eut pour l'accueillir un sourire las et pénible.

— Ah ! c'est vous, mon ami ?

Il s'était approché.

— C'est moi, ma chère Irène, répondit-il en s'inclinant.

Puis, prenant place dans un fauteuil :

— Ma visite vous surprend ?

— Non... vous rentrez de la chasse sans doute. Etes-vous satisfait de votre journée ?

— Oui ; nous avons forcé un superbe dix cors. L'animal a fauté par un savant *hourvari*, dépister les chiens.

« Un instant même j'ai cru qu'il allait se forlonger. Mais les piqueurs ont éventé ses ruses.

« Celles-ci n'ont servi qu'à prolonger son agonie.

— Pauvre bête ! murmura-t-elle pensive.

Le comte Roger se mit à rire.

— C'est vrai. Vous avez toujours refusé d'assister à une chasse à courre parce que le spectacle de l'animal porté bas, celui de la curée... surtout la *curée chaude*, vous remplissait d'horreur.

Elle ne répondit pas.

Elle avait repris sur la chaise longue sa pose pleine de lassitude.

Il questionna :

— Et vous, ma chère amie, comment vous sentez-vous aujourd'hui ?

— Pas plus mal, je vous remercie. J'ai toujours peu de forces.

Et avec un sourire résigné :

— Vous savez bien que je ne suis et ne serai jamais une pauvre malade.

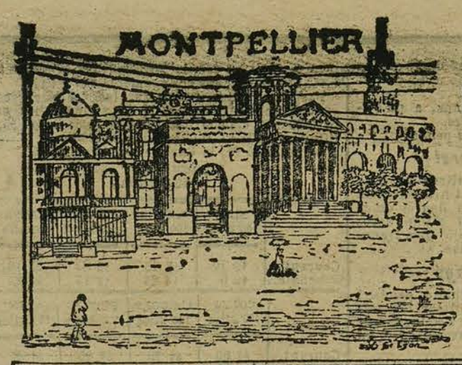
Roger avait pris la main de sa femme sans paraître remarquer la surprise de cette dernière, peu habituée à ce qu'il la traitât avec tant d'égards.

Vraiment, cette attitude nouvelle chez lui était extraordinaire.

Le comte ne demeurait au château guère plus de la moitié de l'année.

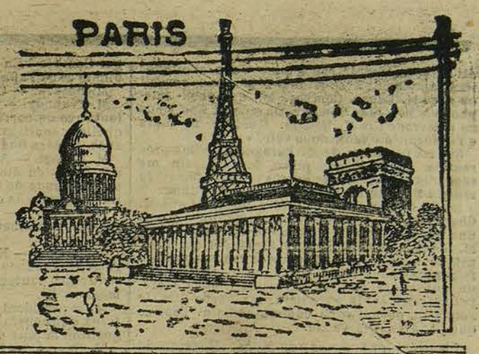
(*A Suivre.*) Paul ROUGET

CHOCOLAT LAFAVEUR MATTE FILS Montpellier.



Le Numéro 5 Centimes

LE MIDI



JOURNAL REPUBLICAIN PROGRESSISTE QUOTIDIEN

ABONNEMENTS
France, Algérie, Tunisie : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 10 fr.; Un an, 20 fr.
Pour l'étranger, les frais de poste en sus
Les abonnements partent des 1er et 16 du mois. Joindre 0 fr. 50 pour tout changement d'adresse.

N° 1155. — Jeudi 23 Juin 1904. — 4e Année

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PUBLICITÉ
Les annonces sont reçues :
Dans nos bureaux de Montpellier, chez nos correspondants et dans toutes les agences de publicité de France et de l'Etranger.

Fil Télégraphique spécial. — Rédaction et Administration, 14, Rue du Faubourg-de-Lattes, Montpellier — Fil Télégraphique spécial

LA JOURNÉE

Le général Servière qui succède au général Caze, dans le commandement du 19e corps d'armée, a fait aujourd'hui son entrée solennelle à Alger.

On mande de Niou-Tchouang, que 8.000 Russes, sous le commandement du général Kondrovtovitch, ont été surpris au passage d'un ravin. Les pertes russes seraient de 1200 hommes.

Un attentat à la dynamite a été commis contre la maison de campagne d'un député grec, Psimiéros. On croit qu'il s'agit d'une vengeance politique.

La Commission d'enquête a entendu aujourd'hui MM. Besson et Pichat. M. Besson a déclaré réserver une partie de la vérité qu'il détient, pour la Cour d'assises, où il demande qu'on le traduise.

Opinions

L'ENQUÊTE SUR LA MARINE

Les délibrations de la Commission extraparlementaire de la marine prennent un caractère de plus en plus ridicule. Les amis de M. Camille Pelletan s'ingénient, en effet, à accumuler les unes derrière les autres, comme de véritables troupes de couverture, les questions dont la discussion peut permettre de toujours reculer l'examen de la gestion de M. Pelletan. C'est un renvoi perpétuel aux calendes grecques ou, pour nous servir d'une expression mieux en harmonie avec cette grotesque parodie, à la semaine des quatre jeudis. Les amis de M. Pelletan dépassent même, sur ce terrain, tout ce qu'il est possible d'imaginer. Prévoyant que les questions qu'ils ont ingénieusement posées finiraient par s'épuiser, ils ont convié la commission à en étudier préalablement les termes. C'est ainsi qu'on discute gravement sur ce qu'on doit entendre par « point d'appui de la flotte ». Puis on déterminera les conditions que doit remplir un point d'appui. Pour peu qu'on applique la même méthode à l'organisation des arsenaux, à la composition des escadres, au matériel naval, à l'artillerie, au personnel, etc., etc., on peut dire hardiment que tous les membres de la Commission auront passé de vie à trépas et que M. Pelletan sera lui-même entré « dans l'immortalité » avant que la Commission extraparlementaire ait pu achever son œuvre. Elle semble s'attacher à disputer le record de la lenteur à la commission chargée d'élaborer le Dictionnaire de l'Académie..

Il est facile de comprendre pourquoi la commission d'enquête a inauguré cette nouvelle méthode de travail (!) Elle avait espéré, au début, en s'occupant tout d'abord de la défense de nos colonies avant d'examiner comment a fonctionné, dans la métropole, depuis que M. Pelletan est devenu grand amiral, l'administration de la marine — qui est pourtant évidemment la base de tout — reculer indéfiniment l'examen des questions les plus gênantes pour M. le ministre de la marine. Or, M. Chaumet, qui est un chercheur de premier ordre, a découvert, dans la correspondance, que M. le général Galliéni avait demandé à M. Pelletan, en 1902, des instructions sur les mesures qu'il devait prendre à Madagascar en temps de guerre, et que c'est seulement en 1904 que le ministère de la marine a répondu. On a même constaté que c'est M. Combes qui a fait la réponse, lorsqu'il a rempli par intérim les fonctions de ministre de la marine, à l'époque où M. Camille Pelletan villégiaturait sur les croiseurs de l'escadre et se réjouissait au spectacle des « fantasias » arabes ! Cela devenait gênant, et les mamelucks de la commission se sont empressés d'introduire de nouveaux bâtons dans les roues.

C'est en vain que M. Doumer et M. Lockroy ont cherché à rappeler leurs collègues à la question. Peine perdue ! M. Thomson leur a répondu que *l'enquête* devait surtout porter *sur l'avenir*. Il serait vraiment intéressant, puisqu'on se livre au petit jeu des définitions, de rechercher si le mot « enquête » ne s'applique pas uniquement à une situation présente ou à des faits passés!

M. Thomson a, d'ailleurs, insinué, en répondant à M. Lockroy, que ce dernier désirerait avant tout redevenir ministre. Le reproche est singulier dans la bouche de M. Thomson, qui a été indiqué, à plusieurs reprises, comme le successeur éventuel de M. Pelletan. Mais, il s'agit, dans l'esprit des dirigeants du Bloc, d'une succession à longue échéance et il est tout naturel que M. Thomson veuille éviter que ses droits ne se trouvent interrompus.

C'est égal, puisqu'elle discute sur les définitions, la commission aurait dû commencer par faire celle d'un bon ministre de la marine. Mais voilà, la condamnation de M. Pelletan se fut trouvée du coup inévitable. Et c'est ce qu'il ne fallait pas démontrer.

Louis BRINDEAU,
Député de la Seine-Inférieure.

Propos du Jour

LE RECORD DU RETARD

A l'exposition de Saint-Louis figurent de nombreuses attractions, autrement dit « clous », à commencer par l'extraordinaire commissaire général de la section française, M. Michel Lagrave, un clou, celui-là, s'il en fut un, planté dans l'existence des Combes père et fils.

Outre l'exhibition lamentable du général Cronje, que nous signalions ici-même, il y a quelques jours, citons au hasard :

La statue de la femme de Loth, dans un bloc de sel.

L'exposition de la « nourriture pure », quatre-vingts ares.

La statue de John Stewart, en beurre.

Le fromage pesant deux tonnes.

La côte d'Adam personnifiée par un être humain.

Le cheval éduqué ayant son wagon de luxe et son domestique.

Des robes coûteuses filées en verre par les sorciers du cristal.

La voix de la Création et l'homme qui la fait entendre.

Les coqs japonais avec leurs queues de trois à huit mètres.

Le zébrule, nouvel être hybride, inconnu de l'histoire naturelle.

Le théâtre des fleurs, idée d'une femme aujourd'hui défunte.

Et de nombreux et cetera.

Une des curiosités et non des moindres de cette vaste foire mondiale, est un train, que les Américains ont cru devoir conserver à l'admiration publique et qui détient le record du retard entre les trains.

Son histoire vaut la peine d'être contée :

Parti le 8 septembre 1902, de Galveston (Texas), pour se diriger à grande vitesse s. v. p. à 124 kilomètres de là, ce train n'est arrivé à destination que le 11 juillet 1903, soit avec mille et quarante jours de retard.

Que nous sommes loin du retard de nos trains français qui, rarement, atteignent dix, quinze, ou vingt minutes, au grand désappointement des voyageurs.

Mais, nous devons donner l'explication de ce record du retard, telle qu'on la présente aux visiteurs de l'Exposition de Saint-Louis :

« Pendant le trajet du train, un cyclone effrayant dévasta Galveston et la région, arrachant les rails, les traverses, détruisant tout sur son passage. Le train résista par miracle. On le retrouva, le cyclone passé, à la même place, arrêté, bien entendu.

« Les dommages subis et établis, les ingénieurs procédèrent à la réfection de la voie démolie ; mais ils en profitèrent pour modifier le « tracé » qui était défectueux, et le train sinistré demeura comme une lamentable épave en son emplacement, effondré sur ses rails tordus.

« La voie réparée, le train continua sa course et arriva enfin au point terminus, ayant donné une vitesse moyenne de 0 kil. 122 mèt. par jours ou 5 mètres et quelques centimètres à l'heure. »

Enfoncés pour la lenteur, la tortue et l'escargot.

Le Petit-Bob.

La Politique

MICHEL L'AGGRAVE

On commence à y voir un peu plus clair dans l'affaire des Chartreux. M. Michel Lagrave a fait une déposition qu'on sent en tous points sincère. Il est certain que le commissaire général de l'Exposition de Saint-Louis n'a plus que ce moyen de se tirer du guêpier où on l'a mis, c'est de dire toute la vérité.

Il est définitivement établi que M. Lagrave éprouvait une vive répugnance à déposer dans l'instruction ouverte à l'instigation de M. Edgar Combes pour répondre aux accusations de M. Besson, du *Petit Dauphinois*, et qu'il y a été contraint par le président du conseil et son fils. Ceux-ci attachaient un « intérêt supérieur » à démontrer qu'ils avaient été l'objet d'une tentative sérieuse de corruption. Pourquoi?

En attendant d'être fixés là-dessus, il convient de constater que MM. Combes père et fils ont joué une indigne comédie devant la Chambre et devant la commission d'enquête, lorsqu'ils se sont représentés comme offensés gravement par la proposition de M. Michel Lagrave, au point qu'ils étaient prêts à le jeter par la fenêtre. On voit aujourd'hui qu'ils étaient absolument d'accord.

M. Edgar Combes disait à M. Lagrave :

— Mon cher ami, rendez-moi le service de dire que vous avez voulu me corrompre. — Si cela doit vous faire plaisir, répondait M. Lagrave, mal impressionné. Mais, jurez-moi que vous ne dévoilerez pas le nom de celui qui m'a envoyé auprès de vous.

L'entente était si bien établie que M. Edgar Combes n'a pas craint de venir se mêler à l'interrogatoire que M. de Valles faisait subir à M. Lagrave. On lui a lu la déposition et, le coude sur la table, entre camarades, on a retouché le texte : — J'aimerais mieux ceci, disait Edgar. — Avec plaisir, répondait Michel. — Et le juge, empressé, rectifiait. Encore un bon juge!

Quand on connaît, comme on les connaît aujourd'hui, les détails de cette petite scène, on peut apprécier tout à fait les angoisses que M. Combes père essayait, l'autre jour, de faire partager à la Chambre. — Nous attendions, dit-il, avec la plus vive inquiétude, de connaître la déposition de M. Lagrave.

Il paraît que de cette déposition dépendait tout l'honneur de la famille. Ici, nous ne comprenons plus.

En quoi le fait d'avoir refusé un don de deux millions de la part de M. Chabert implique-t-il nécessairement l'innocence de M. Edgar Combes? Les deux millions devaient être versés « dans une caisse publique » dit M. Lagrave. — Dites plutôt, rectifia Edgard Combes, dans l'instruction devant M. de Valles, dites plutôt qu'ils devaient être « mis à la disposition du gouvernement ». — Peu importe. Si un versement quelconque avait été opéré, dans ces conditions, il aurait été connu d'au moins deux personnes, plus ou moins intéressées à se taire, et il serait allé forcément à quelque comité politique. Tandis que le million sollicité, quelques jours après, par un employé sûr, serait resté la propriété intégrale et ignorée des solliciteurs.

Plus il est établi que les Combes ont été sérieusement visés par une tentative de corruption, plus il paraît vraisemblable qu'ils aient pensé à profiter des dispositions généreuses des Chartreux.

Nous ne tenons nullement, ici, à cette version. Il nous suffit, il suffira certainement à la Chambre d'avoir surpris le président du conseil et son fils dans l'intolérable posture de menteurs effrontés. Quoi qu'il sorte maintenant de l'enquête parlementaire, on n'expliquera jamais favorablement l'attitude des deux personnages intéressés, et on ne les excusera jamais d'avoir sciemment trompé la Chambre.

Enfin, cette conclusion s'impose : c'est que, pour mentir de telle sorte, il faut qu'ils aient un intérêt personnel supérieur qu'ils ont fait passer avant l'intérêt de la République.

Louis LATAPIE.

Causerie Militaire

ESPRIT MILITAIRE ET UNIFORME

Sur un rapport du ministre de la guerre, le président de la République a, par décret du 10 juin courant, abrogé le décret du 8 mars 1894 qui modifiait les décrets du 20 octobre 1892, portant règlement sur le service intérieur des diverses armes et introduisant des dispositions relatives au port d'habits bourgeois par les soldats ordonnances.

Comme conséquence de ces dispositions, le ministre prescrit par une circulaire du 15 juin, que les soldats ordonnances actuellement en fonctions pourront continuer à porter la tenue civile jusqu'à la libération de la prochaine classe mais qu'à partir de cette époque, ils devront être constamment en tenue militaire.

Voilà qui est précis et en dehors de toute équivoque. C'est une réminiscence de la décision prise par le général de Galliffet, le 12 octobre 1899, au sujet de la tenue des officiers, à laquelle nous applaudissons volontiers, parce qu'elle est favorable à l'esprit militaire. Reste l'application ; celle-ci nous laisse sceptique à cause de mille précédents que nous pourrions invoquer. Néanmoins, comme nous ne sommes pas de parti-pris, nous nous plaisons à louer les actes qui le méritent, quelle que soit leur source et le sentiment politique qui les a inspirés.

En ce moment de discussion du service militaire à la Chambre des députés, où chaque jour voit éclore un projet de recrutement nouveau, la question de la tenue militaire entre dans la catégorie des éléments formant un facteur des plus importants pour l'esprit militaire, qui est le but à atteindre, car il est seul capable de donner à l'armée confiance en elle-même et envers le pays et celui-ci envers elle.

Quand on voit les passions politiques étrangères à l'armée discuter ses besoins et lui imposer ses volontés, on ne peut assister d'un cœur tranquille à la désorganisation de nos forces militaires qui portaient naguère encore si haut et si loin la renommée de la France et qu'on voudrait aujourd'hui découronner, décapiter, rendre enfin nulle sa force, sous prétexte d'humanitarisme et de progrès scientifique.

Hélas! pourquoi ne veut-on voir à notre époque, dans le service militaire, que *l'esprit bourgeois* qui est absolument opposé à *l'esprit militaire*? Et cependant, sans être prophète, qui n'a conscience que dans les armées de l'avenir, le sentiment du devoir en face du danger devra être poussé jusqu'au sacrifice de la vie, aussi bien que dans celles du passé?

La vérité est que, plus les armées sont puissantes, mieux elles assurent la paix. On ne s'attaque jamais aux forts. Ceux, au contraire, réputés faibles, sont une proie d'autant plus convoitée, qu'ils sont faciles à prendre. Tout ce que l'on peut faire pour augmenter la puissance des forces nationales doit donc être encouragé. Bien ignorants ceux qui ne se voient pas.

Les gouvernements des trois premières présidences de la République l'avaient ainsi compris et ils parvenaient en quelques années, après 1870, à réorganiser, compléter, encadrer nos forces nationales et à leur donner la cohésion et l'esprit militaire avec lesquels on produit les plus belles actions. Quand cet esprit existe, il importe de l'étendre ; quand il n'existe pas, il faut le faire naître, car sans esprit militaire, il n'est pas d'armée possible. La confiance ne s'impose pas par ordre ; elle est son résultat.

Malheureusement avec le changement de régime sous la troisième présidence et l'avènement à la guerre d'un ministre civil, une ère nouvelle commençait. L'administration militaire qui jusque-là avait été dirigée par des généraux choisis parmi les plus compétents, allait recevoir une impulsion diamétralement opposée. Ce ministre civil, parce qu'il avait été funeste au pays, en 1870, croyait qu'il pouvait renouveler ses exploits ; il ouvrait de propos délibéré, une large brèche à *l'esprit militaire*, en permettant aux officiers le port de la tenue bourgeoise dans des conditions déterminées.

Les tolérances engendrant les abus, bientôt on ne vit plus que des militaires en bourgeois. C'était fatal, car une fois sur la pente, les idées comme les corps ne s'arrêtent plus. Il était des jours où, dès l'après-midi, il eut été assez difficile de rencontrer un officier en tenue militaire dans les cercles officiels de toute réunion aussi bien que dans la rue.

Cette décision ministérielle touchant la tenue est l'épanouissement de *l'esprit bourgeois* dans tout ce qu'il a de pire. Il corrode les ressorts partout où il pénètre, surtout chez les habiles pour qui la profession des armes n'est qu'un métier où les efforts ne sont que le résultat de ce qu'ils rapportent immédiatement : grades, distinctions, satisfactions. Heureusement nombreux sont encore ceux pour qui la carrière militaire est toute dans les actes qui l'annoblissent et la rendent enviable.

La mesure prise par le ministre Freycinet avait surtout pour conséquence l'ouverture d'une tolérance à l'indiscipline dont les progrès malfaisants ont été grandissant depuis une quinzaine d'années, soutenus d'ailleurs par des officiers politiciens que l'on trouve à tous les degrés de la hiérarchie, oubliant que l'armée n'est que l'instrument de la force au service de la loi et de la protection sociale égale pour tous les Français quelque soit l'habit qu'ils portent.

Le général de Galliffet, alors ministre de la guerre, avait précédé, ai-je dit, le général André dans son appel à la tenue militaire. Il faut voir dans le livre publié ici, à Toulouse, en 1900, sous le titre de : *Démilitarisation de la France*, tout ce que dit l'auteur pour justifier l'absence absolue de virilité de la plupart des Français à l'occasion de l'armée et de la tenue militaire. Le chapitre 16, intitulé : « L'uniforme », est édifiant à cet égard. Quiconque se sent un cœur viril et l'âme haute, doit tirer grand profit de cette lecture, car elle est de nature à jeter un grand jour sur les hommes et les choses de notre temps.

Résumons cette causerie : la mesure prise par le général André à l'égard des ordonnances est excellente et nous la louons sans réserve comme nous avons loué, quand elle a paru, celle du général de Galliffet, relativement aux officiers (1), ainsi que chacun peut s'en convaincre journellement, et demandons que l'on soit plus rigoureux à l'avenir pour les uns et pour les autres, car vraiment sans l'amour de la *cocarde*, pas de *tenue militaire*. Quand celle-ci passe au second plan, c'est *l'esprit bourgeois* qui domine *l'esprit militaire*, et alors, comme alors... l'armée ne présente plus qu'une surface, sans la virilité que donne le sentiment de la force.

Lieutenant-colonel JOUGLA.

(1) Malheureusement nous ne pouvons pas oublier qu'à peine arrivé au ministère, le général André s'était empressé de rapporter la décision de son prédécesseur, qui restait sans effet utile.

NOS TÉLÉGRAMMES

PAR FIL SPÉCIAL

LETTRE DE PARIS

LA BONNE FOI

Paris, 22 juin.

Par service spécial :

Si elle disparaît jamais de la surface des opinions humaines, n'allons pas chercher la bonne foi au ministère de l'intérieur. M. Combes et son inséparable fils semblent l'ignorer. Ils ne sont pas les seuls : c'est une consolation.

On ne rencontre pas davantage de sincère ardeur à faire la lumière au sein de la commission d'enquête. La minorité combiste et la majorité se disputent à qui mieux mieux, de telle sorte qu'hier, vers 4 heures, les membres de la commission ont failli, sans métaphore, en venir aux mains. Le pugilat a été difficilement évité. Cependant, plus assommante qu'un coup de poing, a été prononcée cette parole historique : « Nous serons quand même les maîtres. » Inutile de dire qu'elle a été prononcée par un membre de la minorité.

Il règne dans les couloirs une émotion tumultueuse : tout autour des échappés de l'enquête, des groupes tourneyants se forment qui recueillent pieusement les moindres détails échappés à la faconde des hommes de l'affaire du jour. C'est ainsi qu'on écrit l'histoire et que l'on complète l'officielle vérité.

Ah vraiment! elle est jolie la vérité! Hier, M. Lagrave et M. Combes Edgar se traitaient fermement de menteurs : aujourd'hui la passion politique risque la rixe!

Quels sont donc les mobiles? M. Millerand déposait : il confirmait un entretien avec M. Trouillot et établissait la « discordance ». Le mot est joli entre les propos de M. le ministre du commerce et la vérité. Il disait que dans un entretien d'une demi-heure il avait demandé au ministre le secret en invoquant l'intérêt de M. Michel Lagrave et celui de ceux qui donnent leur argent pour soutenir la politique républicaine. Comme un membre de la commission demandait alors à M. Millerand s'il considérait M. Revoil comme la victime de l'affaire des Chartreux : « Parfaitement! » a répondu M. Millerand. Il a été alors convenu qu'une triple et simultanée confrontation aurait lieu entre Trouillot et Millerand et Combes. Ces intéressants événements devaient nécessairement avoir leur contre coup en séance. On annonçait aussitôt dans les couloirs que M. Firmin Faure allait poser une question à M. le président du conseil. La commission devait-elle, oui ou non, intervenir? M. Flandin et Deribéré-Desgardes étaient d'avis qu'il était impossible de ne pas causer. M. Sembat et M. Rabier soutenaient la nécessité de l'ajournement perpétuel jusqu'à la fin des travaux de la commission. A ce moment la minorité, se sentant impuissante à imposer sa volonté, ses membres se sont levés très en colère. La bataille était imminente... Le président a levé la séance.

Dans les Pas-Perdus, le rubicond M. Massaraud promènesa physionomie bonhomme et donne ses impressions : il raconte que ce qu'il a fait en 1885, il l'a répété en 1888 et qu'il agira encore et toujours de la même façon. Il reçoit de l'argent et il en distribue selon la générosité inégale de ses clients. Il ne voit pas qu'il y ait grand mal : il affirme que les affaires du comité n'ont jamais été plus brillantes et qu'il a deux sections nouvelles au grand complet. Allons! tant mieux. Et vive la politique!

Quelle projection lumineuse tout de même sur nos mœurs parlementaires que cette affaire des Chartreux. Et quel coup pour M. Combes!

Le voilà le grand honnête homme, perdu de réticences, noyé dans ses contradictions. En vain a-t-il essayé de substituer une victime à une autre, M. Michel Lagrave à M. Edgar Combes. La lumière sort des intonations. Les convictions s'étayent sur les témoignages de détail. C'est ainsi que M. Millerand confirme les propos de M. Lagrave. Il est établi que quand celui-ci rapporta à M. Millerand le récit de la déposition devant le juge d'instruction, il le fit en donnant l'impression que M. Edgar y avait assisté! Est-ce assez clair! Les officielles ignominies sont-elles assez éclatantes. Reste à la majorité la tâche grave de sauver quand même, à défaut du secrétaire, son éminent père.

L'attitude provocatrice de ses partisans est significative ; mais à bon droit, on peut la trouver imprudente et inefficace.

Les pessimistes prononcent le mot de démission, et en prévision de la crise mettent en avant le nom de M. Bourgeois pour recueillir une succession probable. MM. Rouvier, Chaumié et Delcassé resteraient aux affaires, et les autres iraient en vacances. Etait-ce là le rêve de M. Combes? Nous en doutons,

Roger LUTÈCE.

LES CAISSES D'ÉPARGNE

Paris, 22 juin.

Voici le relevé des opérations des caisses d'épargne ordinaires avec la Caisse des dépôts et consignations, du 11 au 20 juin 1904 :

Dépôts de fonds. . .	3.380.126 89
Retraits de fonds. .	6.499.686 06
Excédent de retraits	3.119.559 17

Excédents de retraits du 1er janvier au 20 juin 1904, 10.078.998 fr. 67.

AU MAROC

L'Affaire Perdicaris

Tanger, 22 juin. — Il est apparemment survenu un contre-temps dans les négociations qui se poursuivent entre Raisouli et le gouvernement marocain pour la mise en liberté de MM. Perdicaris et Varley. Mohammed El Torres aurait désiré que l'échange des prisonniers eut lieu par l'intermédiaire de Zelal, gouverneur de la tribu des Beni-Zara, mais celui-ci a refusé ; Raisouli a évidemment peur des gens de sa tribu. Les autorités navales et consulaires américaines se montrent assez pessimistes.

Quatre navires de guerre américains sont passés aujourd'hui faisant route pour Gibraltar ; on estime que si le contre-temps se prolonge, ces navires viendront à Tanger. Les hommes de Raisouli qui étaient emprisonnés à Tetuan, sont arrivés à Tanger.

Londres, 22 juin. — A la chambre des communes, un député ayant demandé si l'Angleterre avait l'intention d'employer la force pour obtenir la mise en liberté de M. Varley, sujet anglais. M. Balfour répond qu'il est extrêmement inopportun de faire à ce sujet de déclaration à la Chambre.

LES MILLIONS DES CHARTREUX

Paris, 22 juin.

A la Commission d'enquête

Voici le texte du procès-verbal communiqué par la commission d'enquête sur l'affaire des Chartreux.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Flandin.

M. Rabier. — Je ne veux pas faire une rectification au procès-verbal, mais une observation, à propos du procès-verbal. Je me demande si, même quand la commission se forme en comité secret, il n'y aurait pas lieu de communiquer un procès verbal à la presse, car les comptes rendus de journaux sont vraiment trop fantaisistes et trop variés.

M. Rabier cite un article de *l'Intransigeant* où on lui fait jouer personnellement un rôle absolument faux. Il demande que sa protestation figure au procès-verbal.

Le président reconnaît la justesse de cette observation.

M. Codet demande qu'on publie le compte rendu sténographié de la séance où a été décidée la perquisition Chabert, sous réserve qu'il n'y aurait pas d'autres perquisitions.

M. Fabien Cesbron demande que le compte rendu *in extenso* de chaque séance soit livré à la presse.

M. Codet demande qu'on communique à la presse le compte rendu analytique des deux séances dont il parle.

M. Deribère-Desgardes demande que le compte rendu *in extenso* soit publié au *Journal officiel*.

La commission décide qu'on communiquera à la presse un compte rendu analytique officiel des deux séances secrètes signalées par M. Codet.

M. Fabien Cesbon demande qu'on puisse communiquer à la presse l'*in extenso*.

M. Codet. — Mais pas avant que les corrections aient été faites.

Le président. — Les dépositions seront publiées en annexes dans le rapport ; à ce moment, la presse en aura connaissance.

M. Anthime Ménard demande qu'on maintienne à la sténographie son caractère secret.

M. Berthoulat appuie la proposition de M. Fabien Cesbron.

La commission décide que le procès-verbal, *in-extenso*, ne sera pas publié.

M. Berthoulat déclare que si le compte rendu analytique des séances secrètes est communiqué, il se considérera comme délié de son engagement de ne pas communiquer son compte rendu *in-extenso*. La commission décide que l'engagement pris est maintenu.

La commission décide d'entendre M. Besson avant de procéder à la lecture des articles du *Petit Dauphinois*.

Audition de M. Besson

M. Joseph Besson, journaliste, 42 ans, à Grenoble, prête serment de parler sans haine et sans crainte, et dans toutes ses déclarations de dire la vérité ; mais il refuse de jurer de dire toute la vérité ne voulant pas, dit il, révéler ce qu'il réserve pour la cour d'assises.

M. Besson. — L'an dernier, au mois de décembre, sachant que le gouvernement était disposé à faire des exceptions, j'ai vu la possibilité d'intervenir en faveur des chartreux et j'ai cru de mon devoir de le faire. J'ai fait ressortir les raisons pour lesquelles les chartreux méritaient une exception. Je m'en suis expliqué avec M. Chenavaz et M. Rivet.

Le jour où j'ai vu M. Chenavaz à la Chambre, il était question d'introduire dans la commission des congrégations, trois membres de l'opposition et j'ai dit à M. Chenavaz, que le parti républicain de l'Isère s'honorerait en prenant la défense des intérêts du pays et en demandant une exception pour les Chartreux.

M. Chenavaz a répondu : « Nous verrons cela plus tard » me disant que le cœur chez moi allait plus vite que la raison. Les membres de l'opposition furent exclus de la commission.

Huit jours après, déjeunant chez M. Chenavaz, je renouvelais mes instances en faveur des Chartreux. M. Chenavaz ne prit aucune résolution à ce sujet. Je fis alors ce que je croyais mon devoir et je remercie M. Baragnon de m'avoir laissé le seul moyen de me défendre. A ce propos, je jure que M. Revoil est absolument étranger à la campagne que nous avons entreprise.

Tous nos efforts tendaient à faire comprendre les raisons d'intérêt républicain qu'il y avait à faire bénéficier les chartreux des exceptions. Dans une phrase, je prédisais l'appui des députés de l'Isère.

A ce moment, l'accord entre la représentation radicale de l'Isère et M. Claude Rajon n'était pas parfait ; il décida cependant ceux-ci à rompre avec moi. Je marchai seul.

Je fis beaucoup de voyages, mais je dois dire qu'aucun des députés auxquels je me suis adressé ne m'a fait comprendre que l'exception en faveur des chartreux devait avoir un prix.

Le 8 mars, je reçois de Grenoble une lettre me disant qu'une personne agissant au nom d'une haute personnalité était venue à Grenoble pour me voir. Je télégraphiai à M. Julien, mon secrétaire de rédaction, pour savoir si je devais revenir. Il me répondit qu'on me verrait à Paris.

Le 22 mars, je recevais une lettre signée de M. Guerre, me donnant rendez-vous pour la soirée, rue du Faubourg Montmartre. Elle me parvint trop tard. Mme Guerre ne m'ayant pas vu était allée s'informer de moi à l'hôtel et y laissait un mot renvoyant le rendez vous au 23 mars à 11 heures et demie du matin.

Devant cette insistance, je faisais prévenir M. Pichat, député de l'Isère, lui demandant de le voir pour le mettre au courant.

M. Pichat vint à l'hôtel Doré où j'étais descendu et je me rendis de là chez Mme Guerre, à son domicile privé, rue Bergère. Il était une heure moins le quart.

Je vis aussitôt apparaître M. Mazet, qui me dit : « Vous allez aboutir, Edgar est à vendre. »

Je répondis : « Qui cela, Edgar? car le nom ne me disait rien. » — « Edgar Combes, malheureux! » Vous avez un rendez-vous chez M. Vervoort à 3 heures; auparavant, nous déjeunerons à 2 heures, à la brasserie Pousset.

J'allais retrouver M. Pichat au café de Suède et je lui rendis compte de cet entretien.

M. Pichat me dit qu'il ne croyait pas qu'Edgar Combes fut à vendre. Je répondis que moi non plus, mais que j'irais jusqu'au bout cependant.

En me rendant à la brasserie Pousset, j'eus peur qu'on ne voulut me faire tomber dans un traquenard et je le dis à M. Mazet. Nous nous rendîmes, 41, boulevard Haussmann. Un huissier en livrée nous dit que M. Vervoort n'était pas rentré.

Nous descendons. M. Vervoort arrive à 3 heures un quart. Nous remontons avec lui, je me rendis compte que c'était une sorte de maison de passe pour affaires louches, où diverses sociétés avaient leur jour pour recevoir leurs clients.

Voici l'entretien :

M. Vervoort me dit : « Votre campagne a fait beaucoup de bruit, mais ce n'est pas suffisant. Il y a deux sorte de journalistes : ceux qui font des chiens crevés et ceux qui font des affaires.

Je ne répondis rien. M. Vervoort me dit qu'il était l'ami et le confident de M. Edgar Combes et qu'il avait traité avec lui une grosse quantité d'affaires.

Il m'a montré le permis de chemin de fer avec lequel M. Guerre s'était rendu à Grenoble pour m'inspirer confiance. J'avais si peu l'idée qu'un membre de la famille de M. Combes put être coupable, que je me méfiai, au contraire.

M. Vervoort me dit qu'il me demandait l'engagement formel qu'un million fut versé à M. Edgar Combes le lendemain de l'autorisation.

Or, je n'avais encore vu aucun chartreux. Je n'ai vu pour la première fois et la dernière fois, le père dom Michel, qu'à Pignerol, le 29 mai 1903.

Je répondis que je ne pouvais rien promettre, n'étant le mandataire de personne. Il me répliqua que c'était la dernière tentative et que si je consentais à m'engager nous dînerions avec M. Edgar Combes le soir même.

Je dis à M. Vervoort de prévenir M. Edgar Combes que je n'étais pas un mandataire mais que je serais heureux d'avoir un entretien avec lui pour le convaincre de l'intérêt qu'il y avait à sauver les Chartreux.

J'ajoutai : comment pouvez-vous être sûr de l'autorisation?

M. Vervoort me répondit : Vous n'avez rien compris à la sélection des trois catégories. La troisième comprend les Chartreux seuls. Il suffira à M. Emile Combes de demander à sa majorité un vote de clémence en faveur de cette troisième catégorie et il l'obtiendra.

M. Vervoort nous quitta. Le soir, il me téléphona que le rendez-vous n'était pas possible, me priant d'aller l'attendre à la sortie du Moulin-Rouge. J'en prévins M. Pichat.

A 11 h. 1/2, je trouvais M. Vervoort toujours accompagné de M. Mazet, il me dit : « Les chartreux parleront. Il est bien regrettable qu'ils n'aient pas voulu payer une autorisation que le pape lui-même fait payer. »

Je mis M. Pichat, le soir même, et M. Baragnon, le lendemain, au courant de ces événements.

M. Emile Combes à la tribune de la Chambre à découvert M. le président de la République ; je ne suis pas tenu à plus de réserve. Le samedi 14 mars M. Baragnon se rendait à l'Elysée ; je n'assistais pas à l'entrevue.

Le lendemain matin, à 10 h. 1/2, le dimanche 15 mars, je me rendais avec M. Pichat, chez M. Antonin Dubost, sénateur de l'Isère et je lui racontais tout. M. Dubost attestant l'honorabilité de M. Combes, me dit que j'avais raison de ne pas croire à tout cela et me pria de n'en rien dire à personne.

Je vous donne ma parole d'honneur que ma bonne foi était absolue et que je n'ai pas cherché le scandale.

Au 26 mars, après le vote sur la dernière catégorie, obtenu par la lecture à la tribune par M. Combes, d'un document qui est faux, je fus indigné, et ce fut pour moi une révélation. Alors, le doute est entré dans mon esprit.

Le lendemain, 27 mars, M. Lucien Saint, gendre de M. Trouillot, que j'avais connu comme chef de cabinet du préfet de l'Isère, me rencontrait à Paris, au moment où je sortais de l'hôtel Doré. Il me dit : « Je venais pour vous voir et pour connaître votre état au lendemain du vote. »

Je répondis : « Je suis écœuré! » Il me dit : « Ça passera! »

Nous nous rendîmes chez Brebant, où l'on fit venir une demi bouteille de champagne. M. Saint me dit que je devais me rapprocher du gouvernement et de mes anciens amis de l'Isère, ainsi que M. Baragnon. Je répondis que si le journal changeait d'attitude, moi je quitterais le journal.

M. Saint me demandait les raisons de ma résistance. Je parlais du faux lu à la tribune par M. le président du conseil.

Dans la soirée du 27 mars, je dis à M. Baragnon que s'il avait l'intention de passer son journal, je m'éclipserais pour ne pas le gêner, par reconnaissance pour lui.

Le 29 mars, je rentre à Grenoble, alors les témoins qui, pendant mon absence, avaient entendu M. Guerre, qui s'était présenté comme le délégué de M. Edgar Combes, me demandèrent ce que j'allais faire.

Je répondis que je verrais.

C'est dans ces conditions que j'ai écrit mon article du 31 mars. Dans cet article « *Epilogue* », *il fallait un million*, je ne parle pas de M. Edgar Combes, mais j'annonce qu'on connaîtra la vérité. Personne n'avait été cité. Or le 2 avril je reçois deux télégrammes, un de M. Vervoort et un de M. Mazet, me disant que mon article était un mensonge.

L'Agence Havas ayant reproduit ces télégrammes, je les ai utilisés.

M. Baragnon me télégraphie de partir pour Paris.

Le dimanche 3 avril, à 10 heures du matin, je me présentais à son domicile, M. Baragnon me

dit : « Vous devoir est d'aller vous expliquer immédiatement avec M. le président du conseil ou avec M. Edgar Combes. M. Baragnon téléphone à M. Edgar Combes. On répond : Non, nous ne recevrons pas M. Besson. C'est le 13 mars qu'il aurait dû venir nous voir. »

Sur les instances de M. Baragnon, je me présentais quand même place Beauvau. On me répondit que M. Edgar Combes était absent. Je rentrai à Grenoble et la campagne continua.

Le lendemain 8 avril, j'étais informé que M. Chenavaz devait poser au président du conseil une question à la tribune. Je m'attendais à voir M. le président du conseil demander qui avait pris le nom de son fils pour le mêler à des affaires malpropres. Au lieu de cela, il a insulté un journaliste qu'il ne connaissait pas. Alors, j'ai marché, et je s'arrêterai ma déposition. Je suis venu devant vous comme témoin. Tout ce que j'ai dit est la vérité.

Le président demande à M. Besson de faire parvenir à la commission toutes les lettres et télégrammes se rapportant aux faits dont il a parlé.

M. Besson en prend l'engagement.

Le président fait remarquer que l'amnistie empêche la comparution de M. Besson en cour d'assises. Il a donc une occasion unique de parler en toute liberté et avec toute la publicité possible.

M. Besson dit qu'il renouvellera ses articles, parce qu'il sait aller en cour d'assises. Il a la plus profonde conviction de la bonne foi et de l'impartialité de la commission. Mais il lui faut la cour d'assises pour le réhabiliter des attaques calomnieuses dont il fut l'objet.

M. le président. — Monsieur Besson, je vous adjure de dire toute la vérité. Vous êtes ici en pleine sécurité.

M. Besson. — Je comprends vos paroles ; mais le grand débat des assises seul peut avoir pour moi une sanction et si, pour l'avoir, il faut revenir à l'accusation précise, demain elle sera renouvelée.

Je comprends que vous ayez hâte d'en finir ; mais reconnaissez-moi le droit de défendre comme je l'entends l'honneur de mon nom et celui de mes enfants.

M. le président. — Il y a une chose particulièrement odieuse, c'est la calomnie par le sous-entendu et je fais appel à vos sentiments d'honnête homme, pour vous inviter à parler, ce que vous pouvez faire ici en toute liberté et sans aucune crainte. (Marques d'approbation.)

M. Besson. — M. Emile Combes aussi a des preuves à apporter. Demandez-les-lui. Moi je veux les assises et je les aurai. (Mouvement.)

M. Rabier questionne M. Besson, il lui montre les contradictions qui existent dans ses dires et lui demande de montrer les preuves qu'il dit avoir.

M. Besson. — Je maintiens que j'ai des preuves, mais je me refuse à les montrer.

M. Rabier : — Vous avez senti que l'action prétendue de M. Edgar Combes était irréalisable et inexplicable sans la complicité du président du conseil, alors vous avez accusé M. Emile Combes en essayant d'indiquer des preuves contre lui.

M. Besson continue à contester les dires des membres de la commission du gouvernement. Il persiste à déclarer que c'est M. Vervoort qui lui aifourni le renseignement dont il s'est servi. Il affirme n'avoir jamais dit qu'il détenait des photographies concernant M. Edgar Combes.

Sur d'autres question, M. Besson réplique :

Je n'ai pas écrit que M. le président du conseil avait préparé deux discours.

M. Codet, après la dernière réponse de M. Vervoort, en sortant du Moulin-Rouge, avez-vous pu croire à la culpabilité de M. Edgar Combes?

M. Besson. — Je n'ai rien à ajouter à mes déclarations. Voici d'ailleurs la réponse de M. Vervoort : Les millions n'étant pas promis, les chartreux ne sont pas autorisés.

M. Godet, vous avez dit que vos preuves étaient dans un coffre-fort. Pouvez-vous nous dire où il est situé (Rires).

M. Besson. — Non certes. (Mouvements et rires).

M. Cafarelli. — M. Besson a dit qu'il se réservait de ne pas dire toute la vérité. A quel moment l'a-t-il dite toute entière. A quel moment l'a-t-il atténuée Quelle valeur morale dans ces conditions peut avoir votre témoignage? Nous avons le droit de le suspecter, pourquoi vous refusez-vous devant cette cour d'assises que vous n'obtiendrez pas? Nous vous demandons la vérité complète, si vous sortez d'ici sans la dire, je déclare que je ne vous considère pas comme un honnête homme. (Mouvements).

Le président. — Le langage de M. Cafarelli est celui de tous les hommes de cœur. (Mis applaudissements.)

M. Besson. — Vous pouvez avoir le sentiment que je suis un diffamateur, faites donc procéder à mon arrestation.

Le président. — La commission n'en a pas le pouvoir.

M. Beauregard. — Le système de M. Besson n'est point acceptable. La juridiction devant laquelle il se trouve ici est absolument compétente pour le délit dont il peut être responsable et qui est un délit politique. S'il persiste à refuser de répondre, c'est qu'il veut créer une équivoque et il sortira de cette enceinte, jugé moralement.

M. Besson. — Pendant 15 mois, j'ai demandé les assises, sans pouvoir les obtenir, et j'ai été poursuivi à la requête de M. Vervoort, à l'aide de procédures absolument exceptionnelles. Je n'ai pas demandé l'amnistie et je l'ai refusée. M. Vervoort a-t-il parlé oui ou non au nom de M. Edgar Combes? Toute la question est là.

M. Deribère-Desgardes. — En avez-vous les preuves?

M. Besson. — Oui.

M. Deribère-Desgardes. — Voulez-vous les fournir?

M. Besson. — Non, la vérité sera apportée devant mes juges naturels.

Les questions portent ensuite sur les relations de M. Besson, avec les députés de l'Isère et avec des hommes politiques.

M. Fabre. — Vous avez dit que vous saviez vu un nombre considérable de députés et de personnages politiques et qu'aucun d'eux ne vous avait parlé pour l'autorisation des Chartreux. M. Vervoort est le seul, dites-vous, qui vous ait parlé d'argent.

M. Besson. — Parfaitement.

M. Fabre. — Comment alors avez-vous pu affirmer dans une journée la culpabilité d'un homme et que vous ne puissiez pas la démontrer?

M. Besson. — C'est précisément la question.

M. Fabre. — Vous croyez que M. Vervoort était l'agent d'Edgar Combes.

M. Besson. — Pas du tout. Mais j'en ai eu la preuve ensuite.

M. Besson dit que M. Vervoort cherchait toujours à lui démontrer ses relations avec M. Edgar Combes, puis il s'est méfié.

M. Fabre. — Les révélations, que vous dites que M. Vervoort vous faisait, sont bien invraisemblables en présence d'un témoin, en parlant à un homme qu'il n'avait jamais vu.

M. Besson. — Pourquoi, au lendemain de mes affirmations, n'a-t-on pas fait une enquête sur ces invraisemblances au lieu d'inventer contre moi pendant quinze mois des procédures exceptionnelles? Dès ce moment-là on pouvait dissiper le doute.

M. Fabre. — Le secrétaire général pouvait-il dans ces affaires décider seul ou avait-il besoin d'un concours?

M. Besson. — Pour une au moins, il fallait une complicité, mais je ne puis nommer personne.

M. Fabre. — A quelle heure avez-vous acquis la preuve?

M. Besson. — Le 26 mars à 7 h. 1/2. J'ai connu le vote de la Chambre et j'ai eu la preuve le 28 mars, dans l'après-midi de la véracité de M. Vervoort au sujet des affaires dont il m'avait parlé.

M. Fabre. — Le 28 au matin, vous n'avez pas vu M. Pichat?

M. Besson. — Je l'affirme.

M. Fabre. — Avec qui étiez-vous à la gare quand vous êtes parti de Paris, le 28 au soir?

M. Besson. — Je ne me rappelle pas. J'ai fait exactement quarante-deux voyages à Paris.

M. Fabre. — Vos preuves? Orales, ou écrites?

M. Besson. — Je me contente de vous dire : ce sont des preuves.

M. Poulain. — Toute la presse va commenter votre déposition. C'est aujourd'hui le seul jour où vous pouvez avoir toute la presse pour déclarer si vous avez été calomnié ou si vous êtes un calomniateur!

M. Mulac fait confirmer au témoin sa déposition au sujet de la réponse téléphonique faite par M. Edgar Combes à M. Baragnon, et lui fait observer qu'elle est en contradiction avec la déclaration plus vraisemblable de M. Edgar Combes, confirmée par un témoin qui se trouvait dans le cabinet du secrétaire général.

M. Mulac. — M. Vervoort avait des dossiers d'affaires indifférentes pour le compte de M. Edgar Combes ! En quoi cela établissait-il sa complicité dans l'affaire des Chartreux ?

M. Besson. — C'était une preuve de moralité.

M. Trannoy. — Aviez-vous connaissance de la tentative de corruption de deux millions et dans quelles conditions vous en êtes-vous entretenu avec le père Dom Michel?

M. Besson. — A Pignerol, le père Dom Michel m'a dit qu'on était d'abord venu lui adresser une demande de 300,000 francs, puis deux millions au nom de quatre parlementaires.

M. Trannoy. — Dans la conversation avec le père Dom Michel, a-t-il nommé ces parlementaires ?

M. Besson. — Non. Il s'est dit lié par un engagement d'honneur dont il serait délié bientôt, tant pour l'intermédiaire que pour les parlementaires.

M. le président. — Quel est celui des chartreux qui pourrait faire à la commission la déposition la plus utile?

M. Besson. — Le prieur Dom Michel.

M. Trannoy. — C'est dans l'intérêt de votre campagne de presse que vous lui avez fait visite?

M. Besson. — Oui, pour être mieux documenté et pour savoir s'il y avait trace de l'intervention de M. Edgar Combes.

M. Beauregard. — Vous avez deux ordres de preuves, celles de la moralité, c'est-à-dire la réalité du crédit de Vervoort auprès de M. Edgar Combes et d'autres qui ont trait précisément à l'affaire?

M. Besson. — Oui, le 28 mars, j'ai eu la preuve de moralité ; depuis, j'ai eu une preuve spéciale à l'affaire des chartreux.

M. Beauregard. — Et vous refusez de nous les faire connaître, les unes et les autres?

M. Besson. — Je refuse de les faire connaître.

M. Trannoy. — Le 28 mars, vous avez eu la preuve de l'influence de M. Vervoort en certaines affaires étrangères aux Chartreux et après vous avez eu la preuve spéciale à l'affaire des Chartreux. Est-ce bien cela?

M. Besson. — C'est absolument cela.

M. Berger. — Qui est-ce, au juste, M. Mazet?

M. Besson. — Je l'ai vu deux fois, aux Enfants de l'Isère. C'est l'ancien secrétaire de M. Vervoort et l'ami de M. et Mme Guerre.

M. Berger. — Ils étaient tous d'accord?

M. Besson. — Parfaitement : Guerre avait été délégué à Grenoble par M. Vervoort, parce que c'était celui que je connaissais le plus. Si vous convoquiez M. Audié, de Valence, M. Allemand, négociant en porcelaines à Grenoble, et M. Poncet, rédacteur, ils vous donneront d'utiles renseignements.

M. Berthouiat. — Vous devriez bien en faire autant. (Très bien! très bien!)

M. Fabien Cesbron. — Le permis que M. Vervoort vous a montré était-il un permis de journaliste?

M. Besson. — M. Vervoort m'a dit qu'il l'avait obtenu par le ministère des travaux publics.

M. Fabien Cesbron. — Demain, toute la presse va vous adresser les pires injures à l'occasion de votre déposition faite sous la foi du serment. Traînerez-vous vos insulteurs en cour d'assises?

M. Besson ne répond pas.

M. Cafarelli. - J'ai déclaré et je déclare que je renonce à mon immunité parlementaire, au sujet de la déclaration que j'ai faite à M. Besson.

M. Anthime Ménard. — Tout ce que vous avez dit est vrai?

M. Besson. — Absolument.

M. Anthime Ménard. — Avec quelles ressources avez-vous fait cette campagne et vos nombreux voyages?

M. Besson. — Je certifie n'avoir jamais reçu un centime des Chartreux. La campagne a été faite aux frais du *Petit Dauphinois* lui-même.

M. Krauss. — Le tirage de votre journal, que nous connaissons, est encore plus faible qu'avant les élections et votre situation personnelle a été très améliorée. Votre train de vie depuis deux ans a été complètement changé. Comment cela s'explique-t-il? D'où vient l'argent?

M. Besson. — Je n'ai pas à rougir de mes modestes origines. Mes débuts ont été très difficiles. Entré au *Petit Dauphinois* en 1893, j'étais payé à la ligne. Petit à petit ma situation s'est améliorée. En 1896, quand j'ai lancé le *Savoyard républicain*, j'avais 2.100 fr. d'appointements.

En 1896, nous avions fait venir au *Petit Dauphinois* une rotative ; c'était la ruine, si machine n'était alimentée que par le *Petit Dauphinois*. M. Baragnon adjoignit une imprimerie et le *Réveil du Dauphiné* fut créé. L'imprimerie prit une extension considérable, d'où des ressources importantes. Le *Réveil du Dauphiné*, en 1902, passe en d'autres mains, tout en restant dans notre imprimerie.

On imprimait en même temps un journal conservateur, la *République de Vizères*. C'est pourquoi nous fîmes une nouvelle installation où se *trouve mon logement* ; mon bail est de 1.800 fr. sur lesquels M. Baragnon en verse 1.000. Je n'ai pas d'automobile, quand j'en use, c'est une voiture louée. Il est vrai qu'il y a quelques années il m'était difficile de payer même une location modeste de 340 francs. Voilà l'explication de mon changement de situation.

M. le président fait connaître que MM. Vervoort et Mazet demandent à être entendus.

M. Pierre Poisson. — M. Besson ne peut pas nous indiquer à quelle date précise il a eu la preuve spéciale de la complicité de M. Edg. Combes dans l'affaire des Chartreux?

M. Besson. — Je ne peux pas dire plus que ce que j'ai déjà dit.

M. Besson se retire.

La commission décide qu'elle entendra M. le président du conseil avec M. le ministre du commerce et M. Millerand ce soir, et que l'audition de M. Pichat aura lieu demain, au début de la séance.

La séance est suspendue à six heures moins cinq.

La Guerre Russo-Japonaise

SUR LE THEATRE DE LA GUERRE

En Mandchourie

Saint-Pétersbourg, 22 juin. — Le correspondant du journal *Rouss* télégraphie de Liao-Yang, qu'il n'existe pas, actuellement, en Mandchourie, de bandes de konghouses dangereuses, régulièrement organisées. Mais il y a seulement des cas isolés d'agressions commises par les konghouses.

Le correspondant dit qu'il n'a rencontré aucune bande de konghouses pendant une récente excursion à travers toute la Mandchourie à l'Est de la ligne du chemin de fer.

On s'attend bientôt à une sanglante bataille dans le rayon entre Tounhoou, Khouali Yen-Sian et Lin Hai.

8.000 Russes surpris

Londres, 22 juin. — Le *Daily Mail* publie une dépêche de Niou-Tchang, en date du 21 juin disant que dimanche, pendant que 8.000 Russes, sous les ordres du général Koudrotovitch, qui commandait à Niou-Tchang, passaient le ravin de Wafungko, à 9 milles au sud de Kaka-Tcheou furent surpris par un détachement d'artillerie japonais, qui s'était dissimulé. Les pertes russes seraient de 1.200 hommes.

Avec une audace et une bravoure remarquables, le général Koudrotovich se lança à la tête de ses troupes sous le feu de l'ennemi. Les forces russes se replièrent en bon ordre sur une position retranchée. Les blessés sont arrivés à Niou-Tchang.

Le Raid de l'Amiral Skrydloff

Saint-Pétersbourg, 22 juin. — Un télégramme de Vladivostock à la *Novoie Vremia* donne les détails suivants sur les résultats du raid des croiseurs :

Le grand transport *Hitachi-Maru* avait à bord un régiment au complet de la 10e division d'infanterie japonaise. Ce navire, avec tous les effectifs qu'il portait ainsi que l'état-major, a été coulé par une torpille qui a frappé le bâtiment à la hauteur des machines, déterminant l'explosion de celles-ci ; le bâtiment a disparu en quelques minutes.

Le transport *Sado-Maru* avait à bord 1.350 coolies, 1.200 tonnes de charbon, 1.000 tonnes de matériel de parc d'artillerie et 100 chevaux. En outre, suivant les papiers du bord, deux millions de yens en or se trouvaient dans les caisses de ce navire.

En ce qui concerne le vapeur *Atlantan*, capturé et ramené à Vladivostock, son chargement consistait en 6,500 tonnes de charbon japonais.

Les papiers du bord ont été reconnus faux. Le capitaine a prétendu que son chargement appartenait à une maison anglaise de Hong-Kong.

Saint-Pétersbourg, 22 juin. — Le capitaine du bâtiment anglais capturé par l'escadre de Vladivostock, ayant pu prouver sa bonne foi, le navire sera relâché.

A Port-Arthur

Saint-Pétersbourg, 22 juin. — Les Japonais ont capturé, hier mardi, une jonque qui quittait Port-Arthur. Les Chinois qui étaient à bord, on dit que ces jours derniers deux destroyers russes et le vapeur *Shintasping* ont touché les mines à l'entrée du port et ont coulé ; il y a eu 140 tués.

Batailles Probables

Liao-Yang, 22 juin. — On a entendu une effroyable canonnade derrière Hai-Tcheng. Il est probable qu'une bataille est engagée au sud, près de Tachi-Kao. La canonnade a duré de 10 h. du soir jusqu'à 2 heures du matin.

Saint-Pétersbourg, 22 juin. — Le bruit court qu'un grand combat a été livré dans le nord à Kercang-Touang. L'état-major a reçu de nombreux détails. On affirme que la victoire est restée aux Japonais.

La Marche de Kuroki

Saint-Pétersbourg, 22 juin. — Le bruit court que Kuroki accentue son mouvement vers l'Ouest. Le déplacement des troupes est maintenant très prononcé du côté de Takou-Chan. L'évacuation de Feng-Honeng-Tcheng semble prochaine. On s'attend à une série de furieux combats.

Dépêches Diverses

Londres, 22 juin. — Le correspondant du *Daily Telegraph* à Tokio télégraphie que les Japonais ont relevé 31 canons, 3 torpilles et une grande quantité de munitions qui se trouvaient à bord du croiseur russe *Varyag*, coulé à Tchemulpo.

Londres, 22 juin. — Une dépêche de Seoul au *Daily Telegraph* confirme que les Russes construisent des ponts sur le fleuve Toumen pour envahir la Corée.

Le général Kuroki surveille attentivement la frontière nord-est.

EN RUSSIE

Nouvelles controuvées

Saint-Pétersbourg, 22 juin. — Aucune nouvelle officielle n'est venue jusqu'ici confirmer les assertions de source anglaise, suivant lesquelles l'armée du général Kuroki se serait avancée vers Liao-Tchouang et aurait livré bataille aux troupes russes.

Au ministère de la guerre, on déclare controuvées les affirmations d'après lesquelles le général Kouropatkine aurait quitté Liao-Yang, se dirigeant sur Feng-Hoang-Tcheng à la tête du gros de ses troupes.

GUERRE ET MARINE

La Réception du Général Servière

Alger, 22 juin. — Le général Servière, qui succède au général Caze à la tête du 19e corps d'armée, a pris possession de ses fonctions à partir d'aujourd'hui.

Il a fait son entrée officielle à 7 heures du matin.

Aussitôt arrivé au quartier général, le nouveau commandant du 19e corps a reçu les autorités militaires et civiles. Il a adressé aux troupes placées sous ses ordres, à l'occasion de sa prise de commandement, un ordre général.

L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 22 juin. — Le capitaine Cassel, rapporteur du deuxième conseil de guerre, a entendu, hier, plusieurs témoins, parmi lesquels le lieutenant-colonel Rollin et le capitaine François, qui furent l'un et l'autre attachés au bureau des renseignements en même temps que l'officier d'administration Dautriche.

NOUVELLES DIVERSES

L'Escadre anglaise à Ajaccio

Ajaccio, 22 juin. — Hier soir, vers 5 heures, a eu lieu à l'hôtel de ville la réception de l'amiral Baldwin-Walker et des officiers de l'escadre anglaise.

Après avoir présenté les officiers de la défense mobile et de l'armée de terre, le maire a conduit ses invités dans la salle des fêtes où un lunch a été servi.

M. Pugliesi-Conti a remercié l'amiral et les officiers anglais d'avoir bien voulu accepter l'invitation que la ville d'Ajaccio leur avait faite et il a exprimé l'espoir de revoir à brève échéance l'escadre anglaise dans les eaux d'Ajaccio.

M. Marini, secrétaire général, s'est associé à ces paroles.

L'amiral sir Baldwin-Walker a répondu qu'il reviendrait certainement dans ces parages en raison de la beauté des paysages de Corse, et du charmant accueil que lui ont fait ses habitants.

En Indo-Chine

Paris, 22 juin. — Par le courrier qui a quitté Haiphong le 14 mai, est rentré en France M. Bailie, inspecteur des services civils et commissaire général de l'Indo-Chine de l'exposition coloniale de Marseille. Bien que son état de santé n'inspire plus aucune crainte, le conseil de santé a néanmoins décidé qu'il était nécessaire pour lui de rentrer en France pour quelques mois.

Profitant de ce congé forcé qui durera jusqu'en octobre, M. Bailie s'occupera à Marseille de l'installation de la section indo-chinoise, surtout en ce qui concerne les expositions particulières des industriels ou colons de la colonie.

Le *Courrier d'Extrême-Orient* annonce également le départ imminent pour la France du colonel Septons, atteint d'une maladie de cœur qui a occasionné son transport à l'hôpital.

M. Beau, gouverneur général, ne compte rentrer en France que l'année prochaine, après avoir inauguré le chemin de fer de Lao-Kay, dont les travaux sont d'ailleurs menés avec la plus grande activité.

La Fête du Soleil

Paris, 22 juin. — C'est hier soir que les astronomes sont allés sur la tour Eiffel voir le soleil ne pas se coucher. La nuit du 21 au 22 juin, en effet, le soleil ne descend qu'à 18° au-dessous de l'horizon et le crépuscule se confond avec l'aube.

Le bureau de la Société astronomique de France offrit d'abord un dîner à ses membres. Ce dîner réunit à sept heures, au premier étage de la tour Eiffel, nos astronomes connus. M. Janssen présida et parla au dessert. MM. Lippmann, Loewy, Poincaré, Camille Flammarion, G. Giffel, cinquante autres savants étaient là.

A neuf heures, conférence de M. Camille Flammarion sur le soleil, dans la salle du théâtre de la Tour, puis concert avec le concours d'artistes réputés : chants et vers de circonstance, apothéose du soleil. Cinq cents invitations avaient été envoyées.

A minuit, les profanes rentrèrent chez eux et les astronomes se rapprochèrent du ciel, c'est-à-dire montèrent tout en haut de la tour. Ils trouvèrent là un lunch servi, et attendirent le petit jour, qui ne tarda pas à paraître. Ils se livrèrent à des observations diverses. Le capitaine Ferrier fit notamment des expériences de télégraphie sans fil.

Et jusqu'à quatre heures du matin, on travailla pour la science.

Le Frère de Ladermann

Lyon, 22 juin. — Edouard Ladermann, frère de l'assassin d'Eugénie Fougère, contre lequel avait été pris un arrêté d'expulsion, a été arrêté cette après-midi. Revenu à Lyon, Ladermann avait demandé la permission de résider dans cette ville. Sa demande fut rejetée et le délai de trois jours qu'on lui avait accordé prenait fin hier. Il retournera probablement en Suisse, son pays d'origine.

Excommunication Majeure

Paris, 22 juin. — La Fédération de la Seine du Parti socialiste français, à laquelle ressortissent tous les groupes socialistes du département, vient d'exclure M. Gabriel Deville, député du 4e arrondissement. Son comité, qui s'était solidarisé avec lui, a été également exclus. On reproche à M. Deville de ne pas se soumettre à la discipline du parti et depuis le congrès de Saint-Etienne, d'avoir refusé de reconnaître l'organisation élaborée par ce congrès.

A l'Etranger

AU CANADA

Paris, 22 juin.

De notre rédacteur particulier :

Les Canadiens sont de braves gens, de loyaux et fidèles sujets, mais ils ont comme nous, Français, l'épiderme sensible. Ils sont, en ce moment, fort excités au sujet d'une querelle qui vient de s'élever entre leur général en chef et leur ministère. La suprématie du pouvoir civil est en jeu et l'incident est d'autant plus grave que le général lord Dundonald est un noble officier de l'aristocratique Angleterre, tandis que le ministre avec lequel il a maillé à partir, est un roturier, un colon, un des plus modestes membres du cabinet Laurier, M. Fischer.

Voici les faits : Désireux de renforcer la défense de la frontière canadienne au sud-est de Montreal, le général avait créé dans cette région de nouveaux régiments de cavalerie, puis il avait proposé, suivant l'usage, au ministère de la guerre étant absent, avait confié l'interim à son collègue de l'agriculture. C'est ici que l'incident se corse. Parmi les officiers proposés se trouvait justement un adversaire politique de M. Fischer. Celui-ci n'hésite pas à rayer son nom. C'est son droit strict. Lord Dundonald, blessé du procédé, laisse publiquement éclater sa mauvaise humeur. Les Canadiens taxent d'incorrection les paroles du général, et sir Wilfrid Laurier, se faisant l'interprète de leur mécontentement, réveille, dans un langage ferme et presque écrasant, le sentiment très vif d'autonomie qui sommeille dans le cœur de tous les Canadiens :

« Nous sommes prêts, a-t-il dit, à reconnaître pleinement les bons motifs qui ont poussé lord Dundonald, mais nous ne sommes pas accoutumés dans ce pays à être caporalisés. Le général doit savoir que notre gouvernement est un gouvernement responsable et que lorsqu'il fait des propositions, c'est le droit strict du ministre compétent de ne pas les accepter. »

Le langage de Wilfrid Laurier, qui proclame si nettement la suprématie du pouvoir civil et surtout l'autonomie réelle du gouvernement colonial, a profondément choqué l'opinion anglaise. Cet incident Dundonald, traité ce général *étranger*, venant six mois après les aigres récriminations au sujet de l'Alaska, indique clairement que l'impérialisme canadien se refroidit singulièrement et que le sentiment de l'autonomie se renforce chaque jour.

Pour se faire une idée de la force et de la naïveté de ces sentiments si profondément enracinés dans l'âme canadienne nous n'avons qu'à feuilleter l'œuvre ancienne d'un canadien du poète Fréchette « La légende d'un peuple ». C'est le récit des luttes ardentes héroïques dont le Canada fut le théâtre depuis deux cents ans, luttes mémorables et dignes assurément d'inspirer la poésie. Le poète nous parle d'abord des premiers ancêtres, de ces marins intrépides, de ces bretons qui partent un jour de Saint-Malo et font voiles vers cette terre inconnue où ils devaient planter le drapeau de la France. Cartier et ses hommes sont accueillis sur cette terre vierge par des peuplades barbares innombrables, les Iroquois ou *hommes roux*. Une lutte s'engage sans trêve et sans merci entre nos marins et ces sauvages et Fréchette chante les exploits de nos ancêtres, de ces héros obscurs dont l'histoire se souvient à peine. C'est Baptiste Duclair, c'est Cancher, c'est Dulac des Ormeaux. Une race de héros s'établit sur cette terre si vaillamment disputée. Les colons élevés au milieu des alertes et des combats journaliers s'aguerrissent. Leur âme se bronze et lorsque les Anglais vient front à leur tour après les sauvages, pour leur disputer la conquête de ce pays arrosé de leur sang, c'est un peuple héroïque qu'ils auront à vaincre.

Quelle longue et admirable lutte que celle-là et combien Louis XV se montra criminel en ne soutenant pas ces braves gens qui étaient non seulement de bons soldats et d'incomparables marins, mais encore des Français, possédant au plus haut degré toutes les qualités de notre race : l'audace, l'intrépidité joyeuse et le mépris de la mort.

R. L.

EN ALLEMAGNE

LA REVOLTE DES HERREROS

Berlin, 22 juin. — La révolte des Herreros est plus importante qu'on ne pensait tout d'abord en haut lieu. La nouvelle que les opérations militaires sont encore ajournées cause ici une pénible impression. Une dépêche d'Cvikokorero dit que les éclaireurs allemands et les espions ont établi qu'une force considérable d'indigènes s'était concentrée dans le district de Waterberg. Cette information a porté le colonel Leutwein à changer son plan de campagne.

Aucune opération sérieuse ne sera tentée avant l'arrivée des troupes de renfort, actuellement en route pour l'Afrique. Les colonnes allemandes se contenteront d'observer les mouvements de l'ennemi et de garder le contact avec lui.

Dans une audience accordée à la députation des fermiers et marchands allemands de l'Afrique du sud-ouest, M. de Bülow a promis de demander l'automne prochain, au Reichstag, de nouveaux crédits pour indemniser les victimes de la révolte.

EN ANGLETERRE

L'ELECTION DE DEVONPORT

Londres, 22 juin. — Le résultat de l'élection législative qui a eu lieu aujourd'hui à Devonport, est une nouvelle victoire pour le parti libéral.

En effet, M. Benn, candidat libéral, a été élu par une majorité de 1.040 voix.

Aux élections qui eurent lieu en 1902, ce fut le candidat conservateur qui fut élu par une majorité de 28 voix seulement.

LE BILAN D'UNE GUERRE

Londres, 22 juin. — On connaît enfin les chiffres exacts des pertes anglaises au Transvaal pendant cette longue guerre qui dura deux ans et demi : Tués à l'ennemi, 8.590 ; morts de maladie, 13.382 ; invalides et manquants, 75,385. Total, 97,477.

Le nombre d'hommes en ligne était de 380.577 ; le coût, 222.974.000 livres sterling, soit 5 milliards 574 millions 350 milles fr.

EN ESPAGNE

DÉSORDRES A BILBAO

Bilbao, 22 juin. — La grève des boulangers s'aggrave.

Une collision a eu lieu entre les grévistes et les ouvriers qui ont continué le travail. Des coups de feu ont été échangés ; il y a eu deux blessés. La police a opéré plusieurs arrestations.

AUX ÉTATS-UNIS

CRISE INDUSTRIELLE

New-York, 22 juin. — Le grand journal new-yorkais, le *World*, publie le résultat de son enquête sur la situation industrielle générale. Le nombre des ouvriers sans travail est de 655.000 dans toute l'étendue de la République. Dans ce nombre, on compte 140.000 ouvriers du fer et de l'acier, 120.000 employés de chemin de fer, 80.000 tisserands.

Le *World* fait remonter les responsabilités de la crise aux spéculations du trust de l'acier qui, en octobre dernier, fit monter le prix des rails d'acier à 28 dollars par tonne. Les compagnies de chemin de fer répliquèrent en annulant leurs commandes. Le trust dut faire des économies qui aboutirent au licenciement de nombreux ouvriers. Enfin la stagnation des affaires de Bourse et l'aventure du « roi » des cotons, M. Sully, compliquèrent encore la situation.

EN RUSSIE

L'ASSASSIN DU GÉNÉRAL ROBRIKOFF

Stockholm, 22 juin. — Le journal suédois *Aften Bladet* reproduit la copie d'une lettre qu'Eugène Schaumann, l'assassin du gouverneur de Finlande, avait écrite au tsar, la veille même de l'attentat.

Dans cette lettre, le jeune meurtrier, tout en assurant le tsar de ses sentiments de loyalisme et de fidélité, dit qu'il se trouva dans l'obligation morale de délivrer la Finlande de l'homme qui a créé dans la province une situation insupportable.

FAITS DIVERS

Un Serpent Phénoménal

Voiron, 22 juin. — Depuis quelques jours, un serpent de dimension peu ordinaire a été aperçu au quartier de la Ratz, dans l'emplacement des déblais de la ville. D'une mesure pas moins, dit-on, de 2 mètres 5 de longueur et est plus gros qu'un bras. C'est M. Jayet, employé de la ville, qui le premier l'a aperçu et s'est enfui épouvanté. Depuis, de nombreuses personnes munies de fusils se sont portées à cet endroit, mais sans pouvoir détruire le dangereux reptile. Les habitants du Fanjat ne sont pas tranquilles, et cela se conçoit.

Drame de la Folie

Zürich, 22 juin. — Un terrible drame de la folie s'est déroulé la nuit dernière à Aussen, canton de Zürich.

Un agriculteur nommé Ieler, âgé de 37 ans, a tué à coups de marteau sa femme et sa petite fille, âgée de 5 ans.

Le fils du meurtrier, âgé de 20 ans, a pu s'échapper en sautant par une fenêtre.

Le malheureux fou s'est ensuite pendu.

Accident du Fleuret

Paris, 22 juin. — Le sergent-maître du 134e de ligne à Mâcon, M. Beraud, tirait hier avec un camarade, lorsque la pointe du fleuret de ce dernier se brisa. M. Beraud fut atteint assez profondément à la poitrine. Il a dû être transporté à l'hôpital. Son état est grave.

Torpilleur Naufragé

Tarente, 22 juin. — La nuit dernière, pendant les manœuvres d'escadre, un torpilleur de troisième classe heurta une barque. Le torpilleur coula. L'équipage est sauvé, à l'exception d'un matelot.

On travaille à remettre à flots le torpilleur, qui d'ailleurs, ayant vingt ans de service, était employé seulement à des usages locaux.

Echos et Nouvelles

— Par arrêté du ministre du commerce, M. Albert Metin est chargé de conduire et de diriger la délégation ouvrière envoyée par le gouvernement français aux Etats-Unis à l'occasion de l'exposition de Saint-Louis ; le voyage aura lieu à la fin de l'été 1904.

— On mande de Londres que le commandant Walter Bonham est désigné comme attaché militaire à Paris, en remplacement du colonel Stuart Wortley.

— Un attentat à la dynamite a été commis contre la maison de campagne du député grec Psimmoros, située à Amalias, dans la province d'Elide. On croit qu'il s'agit d'une vengeance politique.

— Une rencontre au sabre a eu lieu à Madrid, entre M. Mataix, directeur du *Diario Universal* et M. Blanco, directeur de *Los Sucesos*. Les deux adversaires ont été blessés à la tête.

— Un rocher s'est écroulé à Maktar (Tunisie) ensevelissant une femme indigène et son enfant qui ont été tués sur le coup.

SPORT

LE TURF

Paris, 22 juin.

Courses à Colombes

PRIX DE MONTEREAU, 3,000 francs. 2.100 mètres. — 1. Fée-Dodo (Cainton), à M. le comte de La Tour du Pin ; 2. Lisaïtza (Bieth), à M. J. Lieux ; 3. Iris (Ward), à M. Texier.

PRIX YSEULT, 4.000 francs. 3.000 mètres. — 1. Alexandra-III (E. Crickmère), à M. Y. de Stalary ; 2. La Nove (J. Lane), à M. Achille Fould.

PRIX TRISTAN (4.000 fr., 3.200 met.) — 1. Dorval (Belhouse), à M. le vicomte G. de Fontarce ; 2. Pierrot III (Sauval), à M. Gaston Dreyfus.

PRIX D'ORGEMONT (Steeple-chase, 3.000 francs, 3.800 mètres). — 1. Trancsin (Tamin), à M. J. Lieux ; 2. Dexamètre (Campbell), à M. H. Débray ; 3. Cyclope-III (Rouhette), à M. R. de Champrel.

PRIX VERVEINE, course de haies, 6.000 francs, 2.650 mètres. — 1. Azuga (Wacrenier), à M. E. Fischof ; 2. Carbes (F. Hall), à M. Archdeacon.

PRIX COURTISAN, course de haies, 6.000 francs, 2.600 mètres. — 1. Hussard (Chapman), à M. G. Lienard ; 2. Les Moitiers (Fakes), à M. P. Jahn ; 3. Sevillan (A. Bates), au marquis de Tracy.

TIRAGES FINANCIERS

Obligations foncières 1895

Paris, 22 juin. — Le numéro 198.564 gagne 100.000 francs.

Le numéro 22.552 gagne 25.000 francs.

Le numéro 101.876 gagne 10.000 francs.

Les numéros 200.190, 72.165, 483.701 gagnent chacun 5.000 francs.

Les cinquante numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

61.089	75.124	351.934	137.337	264.052
306.845	367.654	201.786	229.578	74.764
361.398	139.744	168.816	307.901	156.572
203.866	429.995	324.886	157.929	281.813
421.655	233.798	537.033	195.501	275.058
39.552	334.254	478.880	435.268	474.924
325.137	447.238	298.934	209.682	186.825
70.486	335.792	306.533	55.228	143.699
52.334	279.892	126.720	210.768	291.795
412.782	50.871	187.939	250.882.	

Obligations Communales 1892

Le numéro 229.707 gagne 100.000 francs.

Le numéro 461.005 gagne 30.000 francs.

Les numéros 75.501 et 345.819 gagnent chacun 10.000 francs.

Les numéros 108.496, 146.602, 20.183 et 292.832 gagnent chacun 5.000 francs.

Les trente numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

40.656	376.092	422.203	361.136	358.831
431.781	300.951	324.379	499.082	471.384
35.550	134.515	173.929	452.046	168.836
447.453	335.507	153.344	330.905	116.082
185.108	385.441	161.127	474.151	87.323
408.461	214.287	183.161	316.595	4.649

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Du 21 juin.

Le vent est faible entre ouest et nord sur nos côtes de la Manche, du nord sur celles de l'Océan ; quelques pluies sont tombées sur le nord du continent. En France, le temps est généralement beau ; on signale des orages au mont Mounier et à Perpignan.

La température a monté sur l'Europe centrale ; elle était, ce matin, de 13° à Saint-Pétersbourg et Paris ; 17° à Lyon ; 23° à Alger ; 12°

CHRONIQUE RÉGIONALE

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Tous les républicains progressistes et libéraux sont décidés à voter contre M. Augé, candidat des loges et du *Petit Méridional*.

Mais c'est de la folie ! nous disent en levant les bras au ciel les *Augéistes* et tous les tenants de la *Petite chapelle*. Est-ce que M. Augé n'est pas le moins *avancé* de tous les candidats en présence? Ne représente-t-il pas ce qu'on a appelé l'aile droite du Bloc, aile droite qui ne demande qu'une occasion pour marcher avec vous...»

Oui; mais, en attendant ce *moment* prédit par les prophètes de la conciliation, cette aile droite nous fait autant la guerre que les plus enragés des combistes et que les plus collectivistes des socialistes.

« Eh! pour qui voterez- vous donc, reprennent de plus belle nos infatigables *Augéistes*?

Pour Bouliech? Peine perdue ! Celui-là ne compte pas.

Pour Razimbaud? C'est une moule (*sic*). Dans toute sa vie politique, il n'a prononcé aucun discours. Il n'a écrit qu'une lettre rendue publique. Vous la connaissez

Voterez-vous pour un candidat progressiste? Très mauvaise tactique, que vous serez obligés d'abandonner au premier tour.

Voterez-vous enfin pour Barberat? Vous, qui vous réclamez d'un programme d'ordre et d'union sociale, vous iriez donc, sans rougir, le cœur léger, l'esprit tranquille, l'âme sereine, apporter votre appoint au candidat du chambardement général et de la suppression du droit de propriété ?...»

Non, Messieurs, nous n'irons pas aux socialistes. Aux dernières élections municipales nous avons vu à Montpellier des bourgeois radicaux, aile droite du Bloc, opportunistes et plus ou moins dignitaires du comité Mascuraud (section de Montpellier), ceux-là mêmes qui nous sermonnent aujourd'hui, nous les avons vu nous tourner le dos pour aller se jeter, *sans rougir et le cœur léger*, dans les bras des socialistes. Au lieu de conclure avec nous une alliance, comme il y en a tant eu, en ces 15 dernières années, entre progressistes et radicaux, à Paris et dans toute la France, alliance ou concentration que beaucoup d'entre eux désiraient du reste fortement, *au fond du cœur et en silence*, ils ont préféré admettre dans leurs rangs les partisans du chambardement général et de la lutte des classes. Ils en supporteront toutes les responsabilités, toutes les conséquences, tous les ennuis, tous les déboires. Ils boiront la coupe jusqu'à la lie.

Quant à nous, nous ne voulons pas suivre aujourd'hui ce pernicieux exemple. Nous ne voterons pas pour le candidat socialiste. Est-ce à dire que nous allons voter pour M. Augé ? Jamais de la vie.

Un délégué progressiste.

MONTPELLIER

Conseil de préfecture. — Hier, le conseil de préfecture a rendu les arrêts suivants dans diverses affaires qu'il avait examinées à sa dernière séance :

Il a rejeté les protestations formulées contre les élections de St-Saturnin, Gornies et Joncels.

En ce qui concerne la commune d'Agel, l'élection des sieurs Fil, Raynaud et Azais, élus au premier tour a été annulée. La protestation dirigée contre le deuxième tour de scrutin a été rejetée comme irrecevable.

Le Conseil ne s'est pas encore prononcé pour les élections des communes de Valros Fraisse-sur-Agout et Montpeyroux.

En a entendu ensuite les protestations formulées contre les elections de : Octon, Saussines, Azillanet, Paulhan, Servian Aumes, La-Tour-sur-Orb, Celles et Ganges. Ces diverses affaires ont été mises en délibéré.

Tribunal correctionnel. — Le tribunal s'est occupé hier matin des affaires suivantes :

Les nommés Joseph Jonquet et Marius Goeytès, arrêtés, sous l'inculpation de vagabondage, sont condamnés le premier à 20 jours de prison et le deuxième à 15 jours de prison.

— Le sieur François Guézennec, âgé de 36 ans, quoique marin de profession, se trouve plus souvent sur le « plancher des vaches » que sur l'élément liquide.

Comme il faut vivre, Guezennec ne trouve rien de mieux à faire que de demander l'aumone. Le 14 juin dernier il se trouvait sur la place de la Comédie lorsque des agents l'appréhendèrent et le conduisirent au poste.

Le tribunal la condamné à un mois de prison.

— La nommée Anna Lamouroux, âgée de 23 ans, domestique, domiciliée rue de l'Hôtel-de-Ville, 2, comparait ensuite inculpée de vol.

La fille Lamouroux qui a de bons antécédents, habitait une commune des environs.

Dernièrement elle suivit un traitement à l'hôpital. Elle y lia connaissance avec Mme Eugénie Valadier, âgée de 42 ans, demeurant rue Henri-René, également en traitement.

Se trouvant sans domicile et sans ressources, la fille Lamouroux se réfugia chez sa nouvelle amie qui voulut bien la recueillir chez elle.

Au bout de quelques jours elle fut congédiée et après son départ, Mme Valadier constata la disparition d'une reconnaissance du Mont de Piété.

Arrêtée, la fille Lamouroux avoua le vol qu'elle a commis dans un moment d'égarement.

Le tribunal lui octroie quatre mois de prison.

Corrida de muerte. — La direction des arènes croit devoir informer le public que le bureau de location pour la grande corrida du 26 juin sera ouvert à partir d'aujourd'hui jusqu'à dimanche midi. Toutes les places de réservées et de premières étant numérotées les personnes qui désireront choisir leurs places pourront les retenir à l'avance.

Vu l'importance de cette course et surtout à cause des frais énormes qu'elle entraîne, le prix des places a été ainsi fixé : réservées 4 francs, premières numérotées 3 francs, secondes 2 francs. Il ne sera pas délivré de demi places.

Brevet élémentaire. — Les examens pour l'écrit du brevet élémentaire ont eu lieu mardi au Lycée des jeunes filles. Les résultats d'admissibilité à l'oral ont été connus hier. Les épreuves orales auront lieu aujourd'hui.

L'affaire Plagniol. — Avec un ensemble parfait, tous, journaux locaux et régionaux, avons annoncé hier que mardi, vers 5 h 1/2 de l'après-midi, la femme Plagniol avait été transférée de l'asile d'aliénés à la prison

Cette information donnée ainsi par *toute* la presse n'avait qu'un seul défaut. C'est qu'elle était absolument erronée : la femme Plagniol n'avait pas encore, quand nous l'annoncions, troqué le cabanon des folles contre la cellule des prisonnières.

Voici ce qui avait donné lieu à l'erreur commise par tous les reporters de la presse locale et régionale :

M. le docteur Mairet ayant déposé son rapport, le parquet donna ordre à la police de réintégrer la femme Plagniol à la maison d'arrêt. Craignant sans doute les indiscrétions des journalistes, qui n'auraient pas manqué de faire connaître à leurs lecteurs l'heure du transfert, si celui-ci avait eu lieu le lendemain, la sûreté s'empressa de se rendre à l'asile des aliénés pour réclamer la prisonnière.

Dans la précipitation, on n'oublia qu'une seule chose, mais une chose indispensable, l'autorisation préfectorale. Si bien, que lorsque les agents de la sûreté se présentèrent à l'asile d'aliénés, le préposé en chef de cet établissement se refusa à livrer sa pensionnaire.

Afin de ne pas donner l'éveil aux reporters et aux curieux, on laissa courir le bruit que le transfert de la femme Plagniol à la prison était chose faite, et voilà comment la perspicacité de tous les journalistes Montpelliérains fut mise en défaut. C'est une revanche qu'ils ont à prendre.

Nous pourrions même, pour notre compte, la prendre immédiatement cette revanche, en donnant l'heure à laquelle, aujourd'hui même, l'héroïne de la tentative de chantage contre M. B. sera transférée, mais comme cette heure, si nous la donnions, risquerait d'être avancée ou reculée, nous nous contentons d'annoncer que la femme Plagniol n'aura pas aujourd'hui sa table mise à l'asile des aliénés.

Disons encore que c'est mardi prochain, 28 courant, que la femme Plagniol comparaîtra à nouveau en correctionnelle. Comme le Tribunal sera certainement composé ainsi qu'il l'était à l'audience du 31 mai, on ne reviendra pas entendre les témoins. On donnera seulement lecture du rapport du docteur Mairet. Le procureur de la République, sans prononcer à nouveau son réquisitoire, discutera suivant le cas les conclusions du rapport et Me Gauffre, le défenseur de l'accusée sera ensuite entendu.

Il ne restera plus alors aux juges correctionnels qu'à se prononcer.

Conservatoire de Musique. — C'est ce matin, à 8 h. 1/2, à la salle des Concerts, que sous la présidence de M. Maurice Reynes, adjoint au maire, aura lieu la distribution des prix aux élèves du Conservatoire de musique. Voici le palmarès :

Prix d'honneur donné par M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts au meilleur élève de l'Ecole : M. Dussol Antonin.

Prix fondé par Mme veuve Bonnet-Capmarty, d'une valeur de 250 francs. Prix : Mlle Corbinot Agnès ; mention : M. Dussol Antonin.

Classes de solfège. — Cours élémentaire. Jeunes filles — 1re mention, Mlle Combes ; 2e, Mlles Bastide, Causse, Gerbaud ; 3e, Mlle Théron.

Cours moyen. — Lecture : 1re médaille, Mlles Legendre, Nicolet ; 2e Mlles Delon, Fraisse, Sahuc ; 3e Mlles Augé, Blanc. — Dictée : 1re, Mlles Augé, Blanc, Villemejeanne ; 2e, Mlles Alicot, Nicolet ; 3e, Mlle Pourquier.

Cours supérieur. — 2e division. Lecture : 1er prix, Mlles Gilis, Julien ; 1er accessit, Mlles Peissi, Vercier ; 2e Mlle Roux. — Dictée : 1er prix, Mlle Vercier, 2e Mlle Jullien ; 1er accessit : Mlles Roux, Topenot ; 2e Mlle Peissi. — 1re division. Lecture : 1er prix, Mlles Ferrier, Castan ; 2e Mlle de Lavalette. — Dictée : 1er prix, Mlles Bornes, Ferrier ; 2e Mlle Castan ; 1er accessit, Mlle Brugère.

Classe des garçons. — Cours élémentaire : 1re mention, Gay ; 2e Fourestier, M. Rousselot ; 3e Fabre, Rolland. — Cours moyen. Lecture : 1re médaille, R. Rousselot ; 2e Bougette, Hérail ; 3e Bastide, Henri. — Dictée : 2e médaille, Guizard, Marquès ; 3e Bougette, Veyron.

Cours préparatoire. — Lecture : 1re médaille, Courtines, Frichet ; 2e Desvingt. — Dictée : 1re mention, Carbonnier, Courtines, Dewingt, Dominge, Frichet ; 2e Chantron, Fouquier ; 3e Dairic.

Classe des adultes. — Cours moyen. Lecture : 1re médaille, Fontaine ; 2e Faucher, Mazel. — Dictée : 1re médaille, Mazel, Faucher, Jullien ; 2e Seguret ; 3e Fontaine.

Cours supérieur. — Lecture (rappel de 2e prix) : Bonnafé Louis ; 1er accessit, Granier. — Dictée : 1er prix, Bonnafé Louis ; 2e Granier ; 1er accessit, Benoît, Bonnafé Marcel.

Prix d'honneur à l'élève le plus méritant des classes de solfège (2 livrets de 25 francs offerts par le Conseil d'administration du Conservatoire : Mlle Ferrier, M. Bonnafé Louis.

Classe d'harmonie. — 1re mention, Mlle Cep ; 1re médaille, M. Bonnafé Louis ; Mlle Corbinot.

Classes de chant. — Femmes : 1er prix, Mlle Gounelle ; 1er accessit, Mlle Casanova ; 2e Mlle Fraisse. — Hommes : 2e prix, M. Teissié ; 1er accessit, M. Imbert.

Classes de piano. — Cours préparatoire : 1re médaille, Mlle Gilly ; 3e médaille, Mlle Bonnal. — Cours supérieur : rappel de 2e prix, Mlle Corbinot ; 1er accessit à l'unanimité, Mlle de Lavalette ; 2e accessit, Mlle Castan.

Classes de violon. — Cours préparatoire : 2e médaille, Frichet, Bonnafé Marcel. — Cours supérieur : 1er prix, Cavalier, 2e prix, Benoit. — Alto, rappel de 2e prix, Cavalier ; 1er accessit, Benoît.

Violoncelle. — 1er prix, Dussol ; 1er accessit, Combalat.

Contrebasse. — 2e accessit, Touillon.

Flûte. — Rappel de 2e prix, Bonnafé Louis ; 1er accessit, Carbonnier.

Hautbois. — 2e prix, Sault.

Basson. — 2e prix, Porte.

Clarinette. — 1er prix, Dairic : rappel de 2e prix, Forestier ; rappel de 1er accessit, Recordon.

Cor. — 2e prix, Chantron.

Trombone. — 1er accessit à l'unanimité, Cabrolier.

Cornet à piston. — 1er accessit, Rech ; 2e Perrin.

Trompette. — 2e prix, Hèbles ; 1er accessit à l'unanimité, Argelliès.

Chez les boulangers. — Vingt-quatre échantillons de pain ont été pris chez divers boulangers de la ville. Ces échantillons seront analysés par le laboratoire municipal.

Les garçons limonadiers. — Les garçons limonadiers se sont réunis en assemblée à une heure du matin. La séance a été levée à 3 heures. Les revendications suivantes ont été acceptées à l'unanimité et seront présentées aux patrons.

Le statu-quo du contrat du 27 mars est maintenu, à l'exception de l'article 3, qui demande la suppression de la paie du contre-maître.

Art. 2 bis. --- Pour les établissements travaillant à jetons, jours de sorties obligatoires sans distinction de jour.

Art. 3 bis. --- Pour les établissements travaillant à jetons, 60 francs par mois d'appointements comme indemnité de nourriture, sans prélévation d'aucun frais à la charge des garçons.

Art. 4 bis. --- Pour les établissements travaillant à jetons les extras auront 3 fr. par jour du patron et leurs étrennes.

Il a été nommé une commission chargée de présenter ce contrat dans la journée.

Le Syndicat.

Chez les limonadiers. — Hier après-midi, une délégation de patrons limonadiers a été reçue par M. Briol, maire, assisté de ses adjoints et de plusieurs conseillers municipaux.

Les patrons des cafés situés en dehors de la place de la Comédie se sont plaint à la municipalité du préjudice que leur causent les exhibitions cinématographiques et ont demandé leur suppression.

Le maire a promis d'étudier la question le plus rapidement possible.

Interdiction de circulation. — Vu les travaux à exécuter par la ville de Montpellier, pour la pose d'une canalisation d'eau, destinée à l'alimentation des nouveaux casernements; cette canalisation devant partir de la route de Toulouse, après le pont du chemin de fer d'Intérêt local, et suivre une partie de la rue de Claret et le chemin de la Croix-du-Capitaine jusqu'au chemin de Font-Couverte ;

Vu la nécessité, par suite, de suspendre, sur les portions de voies indiquées ci-dessus, la circulation des voitures, charrettes, et autres véhicules, afin de prévenir tout accident;

Vu le rapport de M. l'Architecte de la Ville, en date du 17 juin courant; arrêtons:

La circulation est interdite, pendant un mois, du 20 juin 1904 au 20 juillet suivant, sur le chemin de la Croix-du-Capitaine et dans la rue de Claret, partie comprise entre le chemin de la Croix-du-Capitaine et l'avenue de Toulouse.

Pendant cette interdiction, les communications seront assurées par la rue de la Fontaine-St Berthomieu et le faubourg Figuerolles.

Chute d'un bicycliste. — Hier matin, vers 11 heures, un jeune homme d'une vingtaine d'années passait à bicyclette sur le Pont du Peyrou, malheureusement il perdit l'équilibre et alla se renverser contre un bec de gaz

La machine et le bicycliste allèrent rouler sur le sol, le jeune homme se fit une écorchure à la figure, mais put tout de même remonter sur sa machine et regagner son domicile.

Salubrité publique. — Le nommé Jacques Trinquier, matelassier, âgé de 67 ans, demeurant rue du Berger, 20, cardait hier matin de la laine de matelas dans la rue de Bercy.

Procès-verbal lui a été dressé par la police.

Fête Nationale. — La Commission de la Fête Nationale a décidé, sauf approbation du Conseil municipal, que les bals subventionnés par la ville seraient établis sur les points ci-après :

Celleneuve, place François Jaumes, place de Strasbourg, quartier de la Valfère, rue Balard, place Renouvier, plan Cabanes, place Carré du Roi, rue Pitot, place de l'Hôpital-Général, faubourg Boutonnet (extrémité de la rue Lakanal), plan de l'Om, place Chapelle-Neuve, plan Panafieu, place des Patriotes, place du Marché aux Fleurs, route du Pont Juvénal (rond-point), Cité Granier, faubourg de Lattes (angle rue Clos René), Figuerolles-le-Haut, avenue de Lodève (rue des Volontaires), place St-Denis, place St-Côme et place Croix de Fer.

La Ville allouera à chaque bal une subvention de 60 francs et fournira pour la décoration de chacun d'eux, 2 mâts, 5 drapeaux et 85 ballons vénitiens.

L'administration municipale espère que, dans l'intérêt de la fête, les habitants d'un même quartier seront disposés à se concerter et à s'entendre pour charger un seul Comité de l'organisation du bal.

Les Comités désignés devront, pour obtenir de la Ville le matériel et la subvention prévus en faire la demande par écrit à la Mairie, d'ici au 30 juin courant, dernier délai.

Le même délai est imparti pour les demandes applicables aux divers jeux compris dans le programme de la fête (jeux de boules, de tambourin, etc.) mais il est bien spécifié que seules seront admises les demandes de limonadiers qui tiennent habituellement, c'est-à dire pendant toute l'année, un jeu de boules ou de tambourin.

Concerts militaires. — Programme du jeudi 23 juin à l'Esplanade, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 du soir : Les Cadets de Russie, allégro militaire (Sellenick) ; Le Pré aux Clercs, ouverture (Herold); Cavalleria Rusticana (Intermezzo de Mascagni); Entr'acte de la Colombe (Gounod); Werther, fantaisie (Massenet); Les Sirènes, valse (Waldteufel).

Marché de Montpellier. — Etat des bestiaux vendus sur le marché de notre ville le 20 juin : vaches françaises, 5 ; moutons français, 60; moutons algériens, 280; brebis françaises, 30 ; brebis algériennes, 551; chèvres, 2.

Convocation. — Bourse du Travail; Réunion ce soir à 8 h. 1/2; Comité général. Rapport du conseil d'administration, affaires diverses.

— Vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, réunion des bursaux de tous les Syndicats. Ordre du jour : Etablissement du Viaticum et enquête sur le travail dans la localité.

Etat civil du 22 juin. — NAISSANCES : Garçon 0, fille 6.

DECES : Burg Honorine, journalière, 42 ans, veuve Amarger, hôpital Suburbain. — Calmels Albert, boulanger, 20 ans, célibataire, rue Collot, 1. — Bailly Clotilde, sans profession, 21 ans, épouse Hinnisdaels hôpital Suburbain. — Baljou Anne, sans profession, 77 ans, veuve Prieur, rue Chapeau-Rouge, 11. — 2 enfants en bas âge.

Ventilateurs élect 35 f. *Pouzol*, 15 Grand'Rue.

FOLCHER

Boulevard Ledru-Rollin, 10, *Montpellier*

VOITURES DE DÉMÉNAGEMENTS

CETTE

La Section se réunit. — Un avis publié par les journaux annonçait une séance de la Section du Comité Mascuraud pour hier mercredi, 22 courant.

Une commission des grèves y fera un rapport. On votera une adresse de félicitations à M. Mascuraud à l'occasion de l'avatar qui lui arriva du fait de l'enquête sur les millions des Chartreux.

Cette fiche de consolation, nous allions écrire le mot condoléances, adressée à l'éminent protecteur des décorés de France et colonies lui est bien due.

La Section de Cette se distingue en l'espèce.

Elle attache le grelot qu'encore aucune Section n'avait osé attacher. L'appétit vient en mangeant.

Il est certain que l'attitude impudique de la Section attirera sur elle avec l'œil du grand dispensateur des fonds électoraux ultra-secrets une pluie de palmes académiques et autres distinctions.

On va même créer de nouveaux grades exprès. On s'est aperçu en effet que nombre de palmés n'occupent pas le rang qui convient à leur savoir.

Les bombarder d'un coup officiers d'académie sans passer par les grades inférieurs constituait une injure gratuite pour les Messieurs chics qui ont été au collège. C'était là une égalité choquante pour la capacité de ces hauts personnages. Les tapés, quoi ! — dont le concours est plus utile pécuniairement parlant que celui du menu fretin destiné à faire nombre seulement.

Et voici les nouveaux grades.

On sera nommé d'abord soldat d'académie, puis caporal, sergent et enfin officier. Pour arriver à ce dernier grade il faudra bûcher ferme et écrire une page au moins sans faute d'orthographe !

Mon Dieu ce sera un peu dur pour beaucoup mais dame quand on veut du galon il faut ne l'obtenir qu'en ne blessant pas ceux qui ont l'apparence de la bonne galette à défaut de celle d'un savoir trascendant.

Les *Poires* peuvent préparer leur caisse en vue des élections départementales, la prochaine distribution de palmes aura lieu après, vers le jour de l'an prochain.

En ce qui concerne le rapport sur les grèves nous engageons vivement le populo à en prendre connaissance.

Ces Messieurs cossus qui jettent leur... bonnet politique par dessus les moulins ne manqueront pas de trouver extravagantes leurs revendications sociales. L'argent a aujourd'hui un emploi plus lucratif, on obtient de tout avec.

Des rubans jaunes et verts, violets et rouge et l'investiture pour les présidences de Tribunaux de commerce, que savons-nous encore !!

Empêchement. — Par suite d'un deuil récent M. le Maire de Cette qui devait assister à une conférence, dimanche dernier à Lodève, n'a pu y participer. Cette conférence avait en vue le patronage de la candidature Barberat par les délégués sénatoriaux socialistes.

Lyre Sainte-Cécile. — Programme du concert qui sera donné ce soir, à 9 heures du soir, au Kiosque Franke :

Les cadets de Russie, allégro militaire (Sellenik); Poète et Paysan, ouverture (Supré); Les Mousquetaires de la Reine, mosaïque sur l'opéra (F. Halévy); La Fille du Tambour-Major, fantaisie (*Offenbach*); Marche des Petits Soldats, tirée des Saltimbanques (Louis Ganne).

Chiens errants. -- 33 chiens errants ont été capturés sur la voie publique.

Trouvé. -- Un portemonnaie contenant une petite somme d'argent le réclamer à M. Joseph Cabat, préposé des douanes.

Accident. — Hier, le nommé F. Sicard est tombé au canal et se serait infailliblement noyé sans le secours des sieurs Destar, boulanger, Rivals Jean et Pierre Basty qui se sont jetés à l'eau et l'ont retiré sain et sauf.

Port de Cette. — *Entrées des* 21 et 22 *juin* : Marseille, v. fr. Président-Lecoy-Lalier, c. Chandeer ; Glascow, v. ang. Clymère, 596 t, c. Robert, sulf. d'ammoniac.; Marseille, v. fr. Algérien, 1056 t., c. Mattei, div. ; Marseille, v. fr. Ville-de-Nemours, 596 t., c. Tulli; Barcelone, bk gtte it. Carlo Andrea, 163 t., c. Convalle.

Sorties des 21 *et* 22 *juin* : Gênes, v. it. Montebello, c. Dardero, div.; Oran, bk-gtte it La Rosina, c. Michele, lest.; Marseille, v. fr. Planier, c. Maury, div.; Marseille, v. fr. Aude, c. Hervé, div.

Etat civil. — NAISSANCES : Garçons 1, filles 2. — DECES : Ismaël Fournier, 55 ans, veuf Jourdan, né à Montagnac (Hérault) ; François Coste, 84 ans, né à Cette époux Gilles.

BÉZIERS

Arrosage. — Nous recevons la communication suivante :

Un groupe de propriétaires et de locataires habitant la partie comprise entre la rue Argence et l'ancien terrain Montcamp, c'est-à-dire rue Kléber prolongée. Ont l'honneur de solliciter de la nouvelle municipalité, l'installation d'une bouche d'eau qui leur permettrait d'arroser et d'entretenir dans un bon état de propreté, tout ce quartier.

Cette installation aurait ainsi pour but, d'enlever toute les mauvaises odeurs qui se dégagent par le manque d'arrosage et, pourrait-on également, enrayer certaines épidémies à craindre pendant les grosses chaleurs.

Une visite des hygiénistes de notre quartier, prouvera que notre réclamation est bien fondée et qu'une prompte exécution serait à espérer pour le placement de cette conduite d'eau.

Les habitants de tout ce quartier.

A coups de fusil. — Hier, dans la soirée, le sieur Senaux qui avait fait de copieuses libations, en rentrant chez lui crut s'apercevoir que quelqu'un s'était introduit dans son domicile. Cependant rien ne manquait et on ne pouvait lui dérober son argent puisqu'il le porte toujours sur lui. Quelques heures après, il s'imagina que l'auteur de la tentative de vol était un de ses locataires le sieur Joseph Cayrol, 38 ans cultivateur.

Il s'arma d'un fusil et alla frapper à la porte du cultivateur qui refusa d'ouvrir. D'un coup d'épaule il fit sauter le pène et il entra en braquant son arme sur Cayrol et tira successivement les deux coups.

Le cultivateur saisit l'arme avec la main pour la faire dévier et les balles allèrent se loger au plafond.

De plus en plus furieux Sénaux frappa son locataire à coups de poing américain et lui fit de graves blessures à la tête.

Cet énergumène a été mis en état d'arrestation.

Champ de tir. — Semaine du 26 juin au 3 juillet. Tous les jours, tir toute la journée, sauf le samedi.

Vol d'une montre. — Pendant qu'il s'exerçait à un tir aux pigeons sur la plage de Sérignan, un pickpoket lui enlevait sa montre et sa chaine en or au tireur.

Plainte a été portée à la police, qui a ouvert une enquête.

Vin de sucre. — Le Tribunal correctionnel a condamné le sieur Fabre Maurice à 500 francs d'amende pour fabrication de vin de sucre et a 1600 francs de confiscation.

BÉDARIEUX

Cauchons ! — Tel est le mot — inepte calembour — qui termine l'article de fond paru le mardi, 21 courant, dans un journal qui s'intitule « l'Organe de la démocratie de l'Hérault ! »

C'est signé J. R. qui, cette fois, essaie de salir les jeunes filles que des Français « sortent de leur Sacré-Cœur! » Nous nous excusons de signaler cette polissonnerie à M. le Recteur de l'académie et aux pères de famille.

Pour nous, elle ne nous surprend pas autrement, sous la plume d'un individu qui en fait de foyer domestique et de famille, n'a surtout connu qu'une *casbah*.

Tout au plus, pourrions-nous lui retourner, avec une légère variante dans l'orthographe le mot qui sert d'ignoble conclusion à son article et de digne couronnement à sa mentalité.

Simple question. — Le Comité d'hygiène a été convoqué ces jours-ci. On nous assure que les membres ont du, aux termes de leur lettre de convocation, se réunir non à la mairie, selon la coutume, mais dans un cercle politique de notre ville dont M. le conseiller général est président nominal.

Pourquoi cette convocation anormale? Marius bouderait-il à l'hôtel de ville qui n'a pas voulu de lui, comme l'enfant boude à celui qui lui refuse un gâteau ?

C'est possible, en somme.

Les Bauxites. — Tous les ouvriers ont été intégralement payés, lundi soir, à huit heures, par les soins de M. le maire ; les chantiers sont déserts. Des gens bien informés assurent que l'interruption d'exploitation sera passagère et que sous peu les travaux reprenant sous une autre direction bien entendu, les Bauxites deviendront de plus en plus, pour les ouvriers et la ville, une source de travail et de richesse.

CAUSSINIOJOULS

Une riposte. — On nous écrit :

« Nous sommes à nous demander sur quoi a pu se baser l'auteur — ou les auteurs — des articles parus dans le *Méridional* du 11 mai et dans *La Dépêche* du 12 juin, pour nous traiter de cléricaux et de réactionnaires ; il est toujours malaisé de parler de corde dans la maison d'un pendu ; cléricaux et réactionnaires, cela s'applique fort bien à vous, anciens élèves de l'Immaculée-Conception.

» Voulez-vous, pour vous faire plaisir, qu'on vous traite en républicains, soit ! mais votre couleur s'effacera au moindre souffle, et vous avez cela d'étrange que, immaculés comme des hermines, vous ne voyez que des fripouilles parmi vos adversaires. C'est à croire que l'honnêteté et le républicanisme n'ont été créés que pour vous ; quant à votre amour pour la République, il est si profond, qu'il vous fait commettre gaffe sur gaffe, bêtises sur bêtises, et vous êtes obligés de confesser avec nous que vous êtes incapables de rien prévoir, ni de rien empêcher.

» Il faut convenir qu'on n'a jamais vu un Conseil municipal, se tromper avec autant de persistance ; et on serait tenté de croire que le soleil du mois de juin vous a légèrement ravagé le cerveau.

» La première bêtise a été lorsque vous avez manqué à votre parole au 1er mai ; vous n'en aviez certes pas prévus les conséquences et, depuis lors, vous n'en faites pas d'autres (qui sème le vent, récolte la tempête).

» Vous pourriez encore, sans crainte de vous tromper, vous appliquer le mot de Cassagnac qui est votre profession de foi ; elle est courte mais elle est bonne et de circonstance.

» Vous pouvez sonder nos consciences comme nos casiers judiciaires, vous les trouverez blancs, comme la blanche hermine.

» Priez aussi votre maire et votre adjoint, de ne plus porter le dais aux processions et de supprimer les Pâques. Alors, mais alors seulement, on pourra vous délivrer un certificat de républicanisme bon teint.

» Nous ne sommes que de vulgaires paysans inhabiles à tenir la plume, mais dans notre naïveté, sans chercher à faire des phrases, vous êtes trois ou quatre chefs de claque, à qui nous promettons des révélations sensationnelles. Nous nous faisons forts de vous faire passer les uns après les autres quelques mauvais quarts d'heure, car il y en a long à dire sur votre compte ; et nous n'avons qu'à vous dire en terminant : « A bon entendeur, salut ! »

» *Les 29.* »

FLORENSAC

La municipalité. — C'est lundi, 20 juin, ainsi que nous l'avons annoncé, qu'a eu lieu l'installation de la nouvelle municipalité. Après le scrutin, M. Mondou, maire et ses adjoints ont prononcé chacun une allocution. M. Mondou, après avoir remercié l'honorable M. Reissent et félicité notre population de sa vaillance et de son abnégation poussée jusqu'au sacrifice, indique quel doit être l'objectif des nouveaux élus, qui est la défense du bien public et de la République. Après lui, M. Emilien Bedin, 1er adjoint, commence par adresser au chef de l'Etat l'hommage de sa profonde déférence et dit qu'il abordera avec courage la lourde tâche qui lui incombe, celle de se consacrer tout entier à l'amélioration du sort de la classe laborieuse. Enfin M. Paul Barral, 2me adjoint, remercie ses collègues, M. Reissent et la population. Il loue en même temps le courage et l'abnégation de notre ami M. Emilien Bedin, auquel il est heureux de céder la première place qu'il occupait avant l'intrusion de l'huissier Cauby. Il termine au cri de Vive la République. Ces divers discours ont été accueillis par des applaudissements nourris.

Quelques détails rétrospectifs concernant le scrutin de dimanche.

L'urne contenait au dépouillement 1088 bulletins, alors que les listes démargements accusaient 1039 votants seulement. Cela provient des 48 bulletins doubles ou triples trouvés au nom de Cauby. On voit donc définitivement de quel côté étaient les fraudeurs et quel genre de fraude ils n'ont cessé de pratiquer.

Et maintenant un petit mot sur le fameux Toussaint Augé, candidat au Sénat.

Il paraît qu'il se démène comme un diable pour empêcher la commune de Florensac de prendre part à l'élection sénatoriale du 26. Cela se conçoit. C'est Augé qui a suscité Cauby, l'huissier de malheur; c'est Augé qui a ameuté contre nous les pouvoirs publics; c'est Augé enfin qui est en grande partie responsable des méfaits commis par la bande d'apaches que le *Petit Machin* n'a cessé de présenter comme des républicains sincères.

Heureusement l'ambitieux Augé ne fait pas la loi en France. Si la loi prescrit un intervalle d'un mois entre la nomination des délégués et le vote, il est une autre loi qui autorise toutes les communes sans exceptions à participer à l'élection. Si la nomination de nos délégués est tardive, à qui la faute, sinon à ceux qui, comme Augé, ont essayé d'empêcher l'aboutissement des élections municipales au 1er mai et au 29 mai? Nommons toujours nos délégués et qu'ils se rendent à Montpellier. Le député rageur n'y trouvera pas son compte, mais, cela fera plaisir aux autres candidats et *diga-y que véngué* !

GIGNAC

Le canal d'irrigation. — *Les garanties communales.* (*suite*).

Comme nous l'avons déjà dit, le réseau de distribution est en voie d'exécution depuis février 1895 et on s'achemine ainsi vers le but tant désiré.

Mais à ce moment là, le syndicat voit se dresser devant lui le problème à résoudre tant redouté des garanties communales, il l'aborde enfin après en avoir fait l'objet d'un sérieux examen, à la séance du 3 mars 1895 et constate que loin d'avoir le chiffre d'hectares énoncé dans la délibération du 28 février 1884 et celles subséquentes qui est de 1400, il n'en a en réalité que 1100.

On a été dans l'obligation de déduire les parcelles souscrites situées de beaucoup en dehors du périmètre. 2° celles non arrosables bien que se trouvant dans le périmètre. 3° celles enfin que pour diverses causes, on a du rayer, et, ces trois catégories, représentant un tout d'environ 300 hectares.

Comme dans cette période de 11 années de 1884 a 1895, il n'a été souscrit aucun engagement il en résulte que les 1400 hectares sont réduits à 1100.

Cependant le Syndicat a le devoir de satisfaire au vœu de la loi de 1882 et d'éviter autant qu'il le peut, la charge réelle de la garantie communale et pour répondre à cette double préoccupation, il estime qu'il doit proposer l'abrogation provisoire de l'article 20 du cahier des charges, qui prescrit de faire payer les souscriptions à 70 francs, et d'admettre jusqu'à ce que le chiffre de 2.000 hectares ait été atteint, tous les propriétaires, quels qu'ils soient, à souscrire à 52 fr. 50.

Cette combinaison, qui est la seule possible, recontre de nombreux adversaires, par cette raison que l'on doit établir une démarcation dans la tarification entre les souscripteurs de 1883 et ceux à venir, et l'on soutient qu'elle doit exister, ne serait-elle que de cinq centimes, pour bien faire la différence entre les deux catégories.

Cette question examinée à nouveau le 26 mai est enfin résolue, après bien des discussions, le 9 juin 1895 avec de telles restrictions, qu'elle n'est pas adoptée par l'administration supérieure.

Peu de jours après, c'est-à-dire le 23 juin 1895, une réunion générale a eu lieu à Gignac, et tous ceux qui y ont assisté en ont conservé le souvenir ; nous n'insistons pas, *et, si nous la mentionnons, c'est pour* dire seulement qu'elle marquera dans les annales de l'histoire syndicale.

(A suivre.)

L'ASSURANCE MIXTE

Se garantir une situation honnête le jour où l'heure du repos a sonné, assurer l'avenir des siens quant la mort vous arrache prématurément à leur affection, voilà certes ce que tous envient.

L'assurance mixte en fournit le moyen.

A trente-trois ans trois quarts, par exemple, un versement annuel de 235 fr. 75 garantit au souscripteur, au bout de vingt ans, s'il est vivant, ou immédiatement après son décès à ses ayants droit, n'eût-il versé qu'une prime, un capital de 5.000 francs.

La Nationale se recommande à tous par sa situation financière exceptionnelle.

Pour tous renseignements complémentaires, gratuits et confidentiels, s'adresser au siège social de la Nationale-Vie, 17, rue Laffitte, et 2, rue Pillet-Will (9e arrondissement), à Paris, et aux agents généraux qui représentent la Compagnie dans tous les arrondissements de France.

CHOCOLAT MENIER

Refuser les Imitations.

DERNIÈRE HEURE

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Saint-Pétersbourg, 22 juin.

Depuis deux jours les habitants de Haïtcheng entendent de violentes canonnades dans la direction de Tatchi-Tchao où le bruit court qu'un nouveau combat a eu lieu.

ARRIVEE DE PAQUEBOT

Marseille, 22 juin.

Ce matin, est arrivé par le paquebot « Niger », des Messageries Maritimes, Si El Mennebi, ancien ministre de la guerre de l'empereur du Maroc, accompagné d'une suite de vingt-deux personnes, revenant d'un pèlerinage à la Mecque et à Jérusalem. Si-El-Mennebi et son secrétaire passeront deux jours à Marseille.

EN AFRIQUE

Paris, 10 juin.

La situation en Afrique donne aux allemands de grandes inquiétudes. Le général Von Trotha a télégraphié en demandant d'importants renforts au plus tôt.

La situation au point de vue militaire est critique. Le colonel Leutwein s'est avancé si loin dans l'intérieur que ses lignes de communication et de retraite sont menacées par l'ennemi.

LA GRANDE PHARMACIE DU PROGRÈS « DIFFRE »

MONTPELLIER. — Boulevard Jeu-de-Paume, 11, et rue Alexandre-Cabanel, 18. — MONTPELLIER

Connue depuis longtemps pour sa probité commerciale, ne délivre que des **Produits garantis purs** et de **qualité supérieure.**

Vente et Location de la COUVEUSE-BERCEAU, du docteur DIFFRE

Le Sirop Saint-Louis calme de suite la toux la plus rebelle.

La Tisane Suisse à l'extrait de plantes est laxative, dépurative, rafraîchissante.

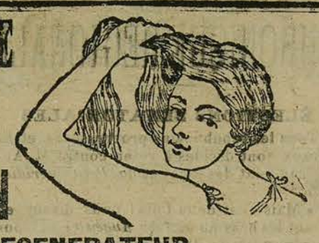
L'anticoquelucheux DIFFRE supprime les quintes en 4 jours.

Prix très réduit sur tous les Articles et sur toutes les ordonnances médicales

EAU MARQUIS
25, RUE ALSACE-LORRAINE, TOULOUSE

GUÉRISON DES CHEVAUX
COURONNES
Par la Pommade Aragonaise. Prix : 4 fr
ARAGON, Lapeyade, TOULOUSE

BEAUTÉ de la CHEVELURE



Accroissement et Conservation
Par le Merveilleux
PÉTROLE HAHN
ANTISEPTIQUE - REGENERATEUR
Recommandé par les Sommités Médicales
Emploi agréable **sans aucun danger.** *Parfum exquis*
Flacons : **2.50, 4 et 10 fr.** (modèle de luxe). Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs
Gros : F. VIBERT, fab., 47, avenue des Ponts. — LYON
REFUSER SURTOUT LES IMITATIONS

Imp. spéc. du *Midi*.

Le Gérant : Emile ROQUES.

48 FEUILLETON DU 23 JUIN

LA RACE

La réunion se tiendrait dans le salon ; les jeux étaient installés dans la salle à manger ; la chambre servirait de vestiaire.

Les jeunes gens allèrent donner partout un coup d'œil satisfait. Décidément, le salon bien éclairé, avec sa décoration de plantes vertes, avait bon air ; la salle à manger, avec ses deux tables de jeu, était « tout à fait ça », et, à la cuisine, les bataillons de verres de toutes tailles, de tasses, de soucoupes et de cuillères, étaient en vérité fort engageants. « Allons, décidément, ce sera très bien ! » dirent-ils, satisfaits, une fois leur inspection passée. « Maintenant, en tenue, bien vite ! » Et quand Pierre, prêt le premier, et jetant un dernier regard sur tout, vit arriver Rose dont la toilette avait demandé plus de temps, il eut un cri d'admiration, tant elle était adorablement jolie.

Sa robe était entièrement blanche, d'un blanc dont quelques rubans d'un rose très pâle rompaient à peine l'uniformité ; le corsage un peu ouvert montrait son cou, sa nuque, et un peu de sa gorge, d'un grain menu et serré, laiteusement blancs. Ses magnifiques cheveux noirs ne l'avaient jamais plus merveilleusement casquée ; jamais, même au temps où la coiffe donnait un cachet si original à sa beauté, elle n'avait été plus désirable.

Son amant en resta ébloui : il joignit les mains, en extase, il l'admira en silence avant de l'embrasser avec fureur. Mais, à l'instant même, la brusque vibration de la sonnerie électrique les fit tressaillir tous deux et se quitter.

Ce premier arrivé était Sempy. Pierre en éprouva un peu d'ennui. Il avait eu le vague espoir que cet être mystérieux, qu'il savait assez sauvage, se récuserait ou ne viendrait pas ; et ce lui fut un malaise de le voir s'avancer vers Rose, la mangeant des yeux à travers ses lunettes, et de l'entendre lui débiter une galanterie fade. Mais le musicien se tournait vers lui :

— Merci, mon cher compatriote, d'avoir pensé à m'inviter. J'ai apporté mon violon et de la musique. Ce n'est pas que je tienne à me faire entendre — ah ! diable non, j'en ai soupé et resoupé, des exhibitions publiques ! — seulement, n'est-ce pas, ça peut vous rendre service.

Pierre le remercia, touché de son attention, se gourmandant en lui-même de sa répulsion irraisonnée, sans se convaincre. Au même moment, d'ailleurs, la sonnerie retentissait de nouveau, et le domestique introduisait Dénac et Séagie qui vinrent avec gaieté faire leurs compliments à Rose. Eux aussi, c'était visible, admiraient la jeune femme de tous leurs yeux.

Elle était le centre de ce quatuor d'hommes, elle se sentait le pôle de leurs désirs ; la femme la plus honnête n'est pas insensible à cet hommage brutal rendu à ses charmes, et Rose en jouissait avec un petit rire énervé, tandis que son amant sentait sourdre en lui une confuse jalousie, de ce qu'elle ne fût pas à lui seul et que d'autres que lui-même pussent, en même temps, repaître leur vue de sa beauté.

Mais le timbre, pour la troisième fois, vibra, et les Nordfeldt arrivèrent, créant une diversion, secouant toutes les mains avec des sourires francs ; et, à peine étaient-ils entrés, que les Meisterlamm à leur tour furent introduits. A partir de ce moment, la sonnette électrique chôma peu. Les couples entraient les uns après les autres, venaient serrer la main de leurs hôtes, saluaient à la ronde, et s'asseyaient aux places que leur désignait Rose fort affairée et un peu intimidée. Pierre n'était guère plus hardi, dans ce premier essai d'hospitalité ; mais en somme, la réunion était intime, et, à neuf heures et demie, tout le monde était arrivé ; le salon était plein et la conversation s'établissait, générale d'abord, puis se localisant par groupes.

— Dieu ! quelle toilette exquise vous avez, et que vous la portez donc bien ! disait Mme Nordfeldt, de sa voix passionnée, à Rose toute heureuse de la louange.

— Exquise, vraiment, chère petite ! appuyait Mme Meisterlamm. Donnez-moi donc l'adresse de votre couturière.

— Il n'y a que vous pour pouvoir porter du blanc comme cela !

Plus loin, Mme Tonici et Dénac parlaient musique.

— Ah ! moussieur, la musique allemande, Wagner, tout ça, sans doute... Dé l'harmonie, du brouit, des effets d'orchestrazione, zé né dis pas. Mais, voyez-vous, notre mousique italienne, ça parle plous à l'âme... et pouis, ça azit sur les nerfs, oh ! si tellement !...

— Hé, que vous avez donc raison, madame ! répliquait le Toulousain. Pour moi, que voulez-vous ? leur Wagner et tout le diable, ça ne me fait pas l'effet d'un certain passage de la *Traviata*, vous savez, où les violons pleurent, ma parole !

Et il fredonnait, il roucoulait plutôt : « *Adieu, tou-out ce que j'ai-aimé...* »

— Avec un empiècement de soie sur le corsage, expliquait Mme Lermenthal à la sèche Mrs Burnett, j'en ai renouvelé l'aspect entièrement.

Cependant, Sempy était sur le point de fâcher Pierre en lui rappelant encore l'aventure du Cercle, déjà lointaine :

— Eh bien ! cher paladin, cher patriotard, cher « Pensons-y toujours, n'en parlons jamais », avez-vous trouvé encore quelque insolent à pourfendre, qui se soit permis de médire de notre chère Frrrance ?... Ah ! non, ce que vous m'avez amusé, ce soir-là !... Dites donc, j'espère que vous en êtes revenu, de toutes ces balivernes ?

— Oui certes, j'en suis revenu. Mais, je vous en prie, ne parlons plus de cette affaire dont le souvenir m'est désagréable, répondait Pierre, agacé et un peu irrité.

Et il quittait Sempy pour aller conter à M. Meisterlamm les bonheurs qui, en cette journée, lui tombaient du ciel.

Un peu avant onze heures, pour animer la soirée, M. Lermenthal commençait un de ses monologues, qui mettait tout le monde en gaieté ; puis Mme Tonici, accompagnée par son mari et par Sempy, soupirait une douloureuse plainte d'amante abandonnée.

Le Français, sollicité à son tour, reprit son violon, et, tout de suite, il devint méconnaissable : son art le transfigurait ; son visage antipathique et un peu louche prit, sous l'émotion puissante, une sorte de beauté farouche, tandis qu'il tenait sous le charme ses auditeurs extasiés.

Dans la détente qui suivit, il y eut une sorte d'entr'acte. Le domestique de louage entra, solennel entre ses favoris, apportant le thé, suivi de la petite bonne. Dénac et Seagie s'empressèrent autour de Rose pour l'aider à servir, et l'on se restaura tout en causant.

C'était un instant d'accalmie dont profitèrent la plupart des hommes pour gagner les tables de jeux. Alors ces fous de Dénac et de Séagle proposèrent aux dames de les faire danser.

— Oui, oui, c'est ça, dansons ! s'écria Rose en battant des mains. Elle était doublement ravie, à l'idée de prendre un plaisir dont elle était privée depuis longtemps, et de se dire que cette innovation aurait eu lieu chez elle.

— Mais nous sommes trop vieilles ! protestaient hypocritement ces dames. « C'est bon pour Mme Delbard et pour la petite Lermenthal ! »

— Vous danserez toutes, affirmèrent les deux enragés.

Et comme, après tout, cela n'avait l'air d'ennuyer personne, il fut décidé que l'on danserait. Sempy se mit au piano, attaqua une valse. Aussitôt, Dénac invita Rose qui le renvoya à Luce Lermenthal, soucieuse du plaisir de ses hôtes ; Seagle, Mme Meisteriamm, Pierre, qui venait d'installer les joueurs, pria Mme Nordfeldt, et le mari de celle-ci enleva de force Mme Tonici. Rose échut enfin à l'Italien reparu dès les premières mesures.

Tout le monde s'amusait. Bientôt, des joueurs se levèrent et vinrent contempler le bal improvisé. Dès lors, le branle était donné : infatigable, Sempy joua danses sur danses ; infatigables, six ou sept couples tournoyèrent. On prit du plaisir, franchement. Entre les danses, les domestiques apportaient des rafraîchissements. Les joueurs invétérés continuaient des parties acharnées.

A trois heures, les invités se retiraient. Alors, Dénac et Seagle qui s'en étaient donné comme des fous, organisèrent un « salut aux maîtres de la maison ». Ils avaient, en riant, fait placer ceux-ci au fond du salon, et, tenant leurs danseuses par la main, ils prirent la tête du cortège. Sempy exécutait au piano une marche triomphale, et tous les couples vinrent successivement s'incliner devant les jeunes amants, semblables à un roi et une reine recevant les hommages de leur cour.

— Jamais on ne s'est amusé comme chez vous, ma chère, disait Mme Nordfeldt en prenant congé de Rose.

C'était l'impression générale qu'elle résumait ainsi ; visiblement, tous les invités se retiraient charmés. Et quand les jeunes gens furent seuls, Rose se tourna vers son ami, rayonnante. Elle s'abattit dans ses bras, elle lui donna à baiser sa bouche rouge :

— Oh ! que c'était gentil, notre soirée, dis, Pierre !

Sa naïve vanité exultait, et trouvait un écho dans la vanité de son amant.

— Oui, c'était vraiment bien !... Et tu vois, ils l'ont dit : aucune n'avait encore valu la nôtre.

La constatation de ce petit triomphe le rendait tout fier.

— Et les nouvelles leçons de cette semaine ! ajouta la jeune femme. Et le lot de mille francs d'aujourd'hui ! C'est un vrai jour de bonheur !... Oh ! que je suis contente, que je suis contente !...

Elle l'embrassa follement, l'entraînant, comme une fillette, dans une glissade à travers le salon.

Mais, au milieu de sa joie, une pensée triste la traversa tout à coup. Un nuage passa sur son front, et, toute songeuse, elle murmura :

(*A suivre*) Fernand DACRE.

Etude de Me Gaston THOMAS, avoué-licencié, successeur de MM. PAULVIÉL et G. CLAVEL, rue Saint-Firmin, n° 20 à Montpellier.

PURGE
d'Hypothèques Légales

D'un acte reçu M. Mascon, notaire à Montpellier, le 16 avril 1904, enregistré, il résulte que le sieur Jules Jacques Paul Campagne, propriétaire rentier, domicilié à Montpellier, a vendu au sieur Charles Prunet, propriétaire domicilié à Saussan, moyennant le prix de huit mille francs, outre les charges, un immeuble rural, composé d'un grand bâtiment servant de cave et d'une cour entièrement clôturée, située à Saussan, au lieu dit : Homes-Vernis, le sol autrefois en nature de jardin porté au cadastre sous le n° 926 p. section B d'une contenance d'environ 15 ares 93 centiares.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de Montpellier, le 31 mai 1904, et le certificat constatant ce dépôt, délivré par M. le greffier dudit tribunal, a été notifié par exploit de Robert, huissier à Montpellier, le dix-sept juin 1904, enregistré, à 1° dame Marie Geneviève Andreline Messine, sans profession, épouse du sieur Jules Jacques Paul Campagne, propriétaire rentier, avec lequel elle est domiciliée à Montpellier ; 2° à M. le procureur de la République près le tribunal civil de Montpellier, y domicilié, pris en cette qualité, avec déclaration que cette notification leur était faite en conformité de l'article 2194 C. civil pour qu'ils aient à prendre telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils aviseront dans le délai de deux mois, et que faute de se mettre en règle dans ce délai, l'immeuble dont s'agit sera et demeurera définitivement purgé et libéré entre les mains de l'acquéreur de toutes hypothèques de cette nature, et attendu que les anciens propriétaires dudit immeuble ou que tous ceux qui pourraient avoir conservé sur l'immeuble vendu une hypothèque légale ne sont pas connus de l'acquéreur, celui-ci fera publier la présente signification, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Montpellier, le 22 juin 1904.

G. THOMAS, *avoué, signé.*

DEMANDEZ DANS TOUTES LES BONNES SELLERIES LE PRÉSERVATEUR DES SEMELLES CHAR-CARLOS VERNIS BARNAIS ÉCONOMIQUE LE VERNIS LE PLUS BRILLANT HYDROFUGE SÉCHANT INSTANTANÉMENT ARNAUD MANUFACTURIER PARIS



CHASSEURS
Si vous voulez acheter un BON FUSIL garanti, adressez-vous au Comptoir franco-américain, rue Sainte-Catherine, 79, à Fontresol, à Bordeaux
Le catalogue illustré est envoyé franco. — Les Vieux Fusils sont repris en échange. — Fournitures et accessoires complets.
Bourrues « Grâce » graisse comprimées pour doubler la portée, pénétration et groupement.



MAUX de JAMBES — VARICES — PLAIES variqueuses — Ulcères Dartres — Eczémas — Démangeaisons
Guérison assurée et rapide par L'EAU SOUVERAINE

SUCCÈS PRODIGIEUX — Lire AUJOURD'HUI dans
LE GLOBE-TROTTER
Journal de Voyages, Aventures, Explorations, etc., à 15 cent.
CHEZ LES CANNIBALES — par le comte Festetics de Tolna
LE TOIT DU MONDE — aventures sur l'Himalaya, par André LAURIE, etc.
Le n° 15 c.
Splendides illustrations de L. Tinayre, Holewinski, Loëvy, etc.
EN VENTE PARTOUT. — Rédaction, Administration, 14, Cloître St-Honoré, Paris, 14

Un très grand nombre de personnes ont rétabli leur santé et la conservent par l'usage des
PILULES DÉPURATIVES du DOCTEUR GOLVIN de la Faculté d'Erlangen
Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vieux Rhumes, Fraîcheurs, Engorgements, Lait répandu, Glandes, Maux de Nerfs, Perte d'appétit, Echauffement, Faiblesse, Anémie, Mauvais Estomac, Intestins paresseux.
2 fr. la Boîte avec le GUIDE DE LA SANTÉ
DANS TOUTES LES PHARMACIES
Et par la poste *franco* contre mandat adressé à M. Preud'homme, Pharmacien
20, rue Saint-Denis, 20
PARIS

Etude de Me Cyprien ABRIC, avoué, successeur de Me Hercod, rue de l'Aiguillerie, 27, à Montpellier.

PURGE
D'Hypothèques Légales

Suivant acte reçu par Me Mascon, notaire à Montpellier, le 13 mai 1904, M. Jean Richard, régisseur chez M. Elie Durand, et Mme Marie Antoinette Frézal, son épouse, demeurant ensemble à Montpellier, ont vendu à M. Basile Grandon, époux Pantel, payre, demeurant au mas Rouge, commune de Lattes, du prix de deux mille cinq cents francs et aux clauses et conditions portées au dit acte, une pièce de terre vigne avec maisonnage, située dans la commune de Montpellier, quartier du Grand-Grès, n° 40, section F, du cadastre, pour une surface de quarante-quatre ares soixante-dix centiares, confrontant du levant Mallet, du couchant Ricard, du midi le chemin de la Planchude et du nord Torquebiau.

Copie collationnée dudit acte a été déposée au greffe du tribunal civil de Montpellier, le 10 juin 1904, et l'acte constatant ce dépôt a été signifié : 1° à la dame Marie-Antoinette Frézal, épouse Richard, et 2° à M. le procureur de la République, près le tribunal de première instance de Montpellier, suivant exploit de Teulon, huissier à Montpellier, en date du 18 juin 1904.

Les dites formalités et la présente insertion ayant pour objet de purger l'immeuble vendu de toutes les hypothèques légales pouvant le grever, tant du chef des vendeurs que du chef des précédents propriétaires.

Pour extrait :
ABRIC, *avoué, signé.*

RELIGIEUSE donne secret pour guérir enfants urinant au lit. S'adr. Mme Burot, Chantenay (Lre-In)



70 FEUILLETON DU 23 JUIN

Dette Sacrée !

Aux dernières paroles prononcées par ce lui-ci, un sourire énigmatique se dessina sur ses lèvres.

Dans ce sourire, il y avait la marque d'une joie presque cruelle.

D'une bourse aux mailles d'or, il tira une pièce de dix francs et, se penchant sur son cheval, la tendit au paysan :

— Tenez, mon ami, voici pour boire à ma santé dimanche, au sortir de la messe.

Confus, le paysan protesta :

— Oh ! monsieur le comte...

Celui-ci eut un geste d'impatience.

— Allons, prenez... dit-il.

Et tout à coup, sur un ton dur, hautain, il ajouta :

— Maintenant, vous me ferez le plaisir de ne parler à âme qui vive des renseignements que je viens de vous demander.

Sans attendre la réponse du paysan abasourdi devant cette apostrophe, Roger d'Esclabert s'éloigna après avoir cravaché sa bête.

De la Roche le suivit.

Resté seul sur la route, l'homme grommela :

— Oui... oui, pour sûr qu'on se taira... n'empêche qu'on a deviné vos intentions, mon beau seigneur. Les grands yeux de la belle fille en noir ont allumé un incendie dans votre cœur. Chacun sait qu'il flambe comme de l'amadou... Malheur à celles sur qui vos regards se sont arrêtés !... Mais voilà des choses qui ne doivent pas occuper mon esprit. Il en cuit toujours aux petits de se mêler des affaires des grands. Ce qui entre dans une oreille doit s'en aller par l'autre. Soyez tranquille, on ne l'oubliera pas, monsieur le comte.

Il piqua du bout de son bâton ferré les bœufs attelés à la charrette, lesquels reprirent leur marche lente vers une ferme voisine.

Cependant, le comte d'Esclabert avait modéré l'allure de son cheval, afin de permettre à de la Roche de le rejoindre.

Quand ils furent botte à botte, le comte ricana :

— Eh bien ! mon cher, commences-tu à croire que j'aie quelque chance pour être un jour l'heureux possesseur de l'exquise créature sur laquelle je viens d'obtenir de précieux renseignements ?

Et comme son compagnon ne répondait pas immédiatement :

— Ruinée... obligée pour vivre, pour élever son enfant, de chercher un emploi de gouvernante ou de dame de compagnie... résolue, a déclaré ce rustre, à tous les sacrifices. Vraiment, la partie est belle et pour moi facile à gagner. En es-tu enfin convaincu ?

De la Roche sourit.

— Oui, dit-il, tu as dû faire un pacte avec l'enfer.

Il ajouta :

— Voici venir le crépuscule. Hâtons-nous, veux-tu ?

Maintenant, sur la route où le soleil versait des flots d'or, les cavaliers filaient de toute la rapidité de leurs montures.

Le paysage se déroulait en une vision de féerie.

A droite, à gauche, l'immense étendue des champs. Derrière, le massif sombre d'un bois. Devant, à plusieurs centaines de mètres, les Aulnelles : le clocher aigu d'une église, des maisons de chaume, de ci de là quelques toits de tuiles, les arbres de jardins potagers.

Les deux chasseurs précipitaient leur course.

Ils ne parlaient pas.

D'Esclabert songeait.

Devant ses yeux repassait l'image tentatrice de la jeune femme entrevue quelques secondes à peine.

Mon Dieu ! qu'elle était belle.

Il frissonna, les tempes brûlantes, les lèvres sèches.

Elle s'appelait Geneviève !

Il savait son nom.

Tous les détails fournis sur elle par le paysan interrogé quelques instants plus tôt lui revenaient à l'esprit.

Et dans son cerveau peu à peu une idée prenait corps, un plan s'échafaudait, tandis que sur ses lèvres minces errait un sourire indéfinissable.

Oui, elle serait à lui.

A présent il en avait la certitude.

Il avait redressé le buste.

Très blond, la moustache conquérante, les yeux d'un bleu changeant, le comte, malgré qu'il eût pour le moins quarante-six ans, avait gardé, alliée à la force de l'âge mur, l'étonnante souplesse de la jeunesse.

On lui donnait trente-huit... quarante ans.

Il n'en paraissait pas davantage.

C'est à peine s'il semblait être l'aîné de de la Roche, qui cependant avait quinze années de moins que lui.

Il caressa le col de son cheval.

— Tout beau, Soliman, tout beau.

Narines fumantes, celui-ci allait d'un galop furieux.

Le comte répeta :

— Tout beau, Soliman.

De la Roche suivait à une cinquantaine de mètres.

Maintenant une faible distance les séparait du village des Aulnelles.

Au détour d'un chemin une maison bourgeoise, de modeste apparence, se dressait.

Devant cette maison, au milieu de la route, un enfant jouait, occupé à traîner un petit chariot rempli de sable.

Il ne voyait pas venir sur lui, comme une trombe, le comte impuissant à maîtriser sa monture.

Un accident... terrible... était inévitable.

L'enfant allait être infailliblement buté, foulé sous les sabots du cheval.

Le comte d'Esclabert, livide ne poussa pas un cri.

Mais d'un élan brusque, au risque de se rompre lui-même les os, de se tendre le crâne aux cailloux de la route, il se laissa glisser à terre, se jeta bravement aux naseaux de la bête, à laquelle il fit faire un écart.

Il était temps.

Une seconde d'hésitation de la part du comte et l'enfant était perdu.

Celui-ci, ayant alors conscience du danger auquel il venait d'échapper, avait poussé un grand cri de frayeur.

Un appel éperdu.

A ce cri, à cet appel, une femme d'une soixantaine d'années était sortie, affolée de la maison.

D'un coup d'œil elle embrassa la scène.

...Ces deux cavaliers, dont l'un ayant mis pied à terre, le visage très pâle, tenait par la bride un cheval couvert d'écume.

...L'enfant qui, de terreur, s'était laissé tomber sur la route.

Elle crut comprendre.

En proie à une angoisse indicible, les traits soudainement décomposés, elle se précipita vers le baby qui, l'apercevant, s'était mis à pleurer et tendait vers elle ses petites mains suppliantes.

— Fernand, mon petit Fernand, blessé peut-être, ô mon Dieu !

Les mots s'étranglaient dans sa gorge.

Elle avait pris dans ses bras le petit Fernand, elle l'examinait anxieusement, le couvrant de caresses.

Le comte d'Esclabert s'étant découvert, s'approcha de la vieille dame.

— Rassurez-vous, madame, prononça-t-il, l'enfant n'a absolument rien... j'ai été assez heureux pour...

Mais il n'acheva pas sa phrase.

Dans l'encadrement de la porte de la maison, une jeune femme venait d'apparaître.

Une jeune femme toute vêtue de noir.

— Elle !... murmurèrent en même temps le comte et de la Roche, lequel n'était pas descendu de cheval.

— Elle !... c'est-à-dire l'inconnue rencontrée une heure plus tôt au cours de la chasse...

...Geneviève... la fille du commandant Barandier...

...L'admirable créature dont la vue seule avait fait couler dans les veines du comte un sang plus rapide et plus chaud.

Sans doute n'avait-elle pas entendu le cri poussé par son enfant.

Elle fit quelques pas en avant.

— Mon Dieu ! tante, interrogea-t-elle la voix tremblante d'émotion, que se passe-t-il donc ?

De la Roche, après avoir salué d'un geste respectueux, répliqua :

— Rien qui soit de nature à vous alarmer, madame. Ce charmant enfant jouait sur la route. Il ne nous voyait pas venir, mon ami, le comte d'Esclabert et moi. Il a été effrayé tout simplement. Regardez, le voici qui sourit déjà.

C'était vrai.

Complètement rassuré par la présence de sa marraine et de sa mère, le petit Fernand riait à travers ses larmes.

A l'annonce du danger auquel le pauvret avait été exposé, Geneviève, chancelante, avait porté la main à son cœur.

Roger d'Esclabert la détaillait avidement du regard et dans ses prunelles au reflet changeant s'allumaient d'ardentes convoitises.

Comme elle était belle ! Comme la mélancolie... l'invincible tristesse que recélaient ses grands yeux meurtris ajoutaient encore au charme de sa beauté !

A son tour il s'était approché.

Et s'inclinant lentement devant la jeune femme, il prononça d'une voix dont l'altération le surprit lui-même :

— Madame, vous me voyez profondément désolé de ce fâcheux événement. Veuillez être assez bonne pour agréer à ce sujet toutes mes excuses.

Alors, se tournant vers tante Noémie qui tenait toujours le petit Fernand dans ses bras :

— Et vous également, mademoiselle Barandier.

La vieille demoiselle eut un mouvement de surprise.

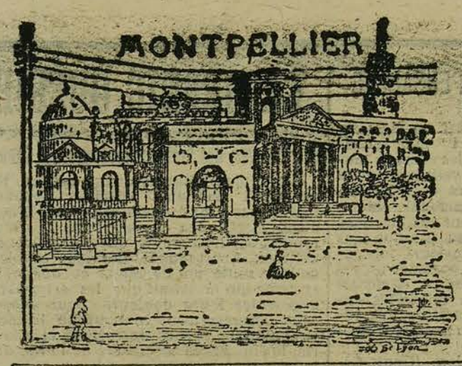
Le comte d'Esclabert connaissait son nom ?

Celui-ci eut un léger sourire.

— Cela vous étonne que je sache qui vous êtes, mademoiselle ? J'ai beaucoup entendu parler de votre frère, le commandant Barandier, un loyal officier.

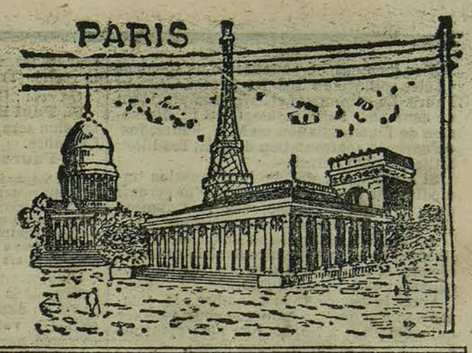
(*A Suivre.*) Paul ROUGET

CHOCOLAT LAFAVEUR MATTE FILS Montpellier.



Le Numéro 5 Centimes

LE MIDI



JOURNAL REPUBLICAIN PROGRESSISTE QUOTIDIEN

ABONNEMENTS
France, Algérie, Tunisie : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 10 fr.; Un an, 20 fr.
Pour l'étranger, les frais de poste en sus
Les abonnements partent des 1er et 16 du mois. Joindre 0 fr. 50 pour tout changement d'adresse.

N° 1154. — Mercredi 22 Juin 1904. — 4e Année

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PUBLICITÉ
Les annonces sont reçues :
Dans nos bureaux de Montpellier, chez nos correspondants et dans toutes les agences de publicité de France et de l'Etranger.

Fil Télégraphique spécial. — Rédaction et Administration, 14, Rue du Faubourg-de-Lattes, Montpellier — Fil Télégraphique spécial

LA JOURNÉE

L'existence du cabinet Combes est toujours des plus précaires. Dans les couloirs de la Chambre, on ne s'entretient plus que des futures combinaisons ministérielles.

Après une longue discussion, la commission d'enquête a décidé d'entendre de nouveau M. Millerand, avant l'audition de M. Pichat qui aura lieu tout de même ce soir.

M. le juge d'instruction André a continué aujourd'hui, en présence de M. Chabert, le dépouillement des papiers saisis aux deux domiciles de ce dernier.

On a continué, au Sénat, le débat sur la loi des accidents du travail.

La Chambre, après s'être occupée le matin des lois d'assurances et de prevoyance, a repris, dans la séance du soir, la loi sur le service de deux ans.

Au conseil des ministres on a désigné les membres de la commission permanente du conseil supérieur de l'instruction publique.

Opinions

Les Retraites des Mutualistes
ET LE BARÊME DE 1900

En vertu de l'article 26 de la loi du 1er avril 1898, M. le ministre de l'intérieur avait rendu le 28 avril 1900 un arrêté qui établissait un barême pour la majoration des pensions de retraites des membres des societés de secours mutuels approuvées lorsqu'elles étaient constituées à la Caisse nationale des retraites, soit sur fonds communs, soit sur livret individuel.

Ce barême était le suivant :

Francs			Pensions
5 fr.	pour les pensions de Fr.		27 à 30
6	—	—	31 à 40
7	—	—	41 à 50
8	—	—	51 à 60
9	—	—	61 à 80
10	—	—	81 à 100
11	—	—	101 à 120
12	—	—	121 à 150
13	—	—	151 à 200
14	—	—	201 à 250
15	—	—	251 à 360

Pour faire face au paiement de ces majorations de pension, en 1898, 1899 et 1900, on avait inscrit au budget une somme de 900.000 francs, et en 1901, 1902 et 1903, une somme de 500.000 francs.

Ce n'était qu'un crédit de prévision.

Or, jamais les majorations accordées aux pensionnés n'ont dépassé le chiffre de 350.000 francs.

Le ministre des finances a alors proposé d'abaisser à 400.000 francs le crédit de prévision prévu au budget de 1904.

C'est après cela que j'ai déposé l'amendement qui demandait le rétablissement du crédit de 600,000 francs et dont la discussion m'a permis de montrer au Parlement la nécessité de relever le barême de 1900.

Le raisonnement était des plus simples :

La volonté du Parlement a été d'allouer aux mutualistes, pour la majoration de leurs pensions de retraite, une somme importante : 1.200,000 francs de 1893 à 1896, 900,000 francs de 1897 à 1900, 600,000 francs de 1901 à 1903. Mais les barèmes établis prévoyaient des majorations si insignifiantes pour chaque pension que les mutualistes n'arrivaient à toucher que 300,000 francs environ. Ce n'est donc pas le crédit de prévision qu'il faut diminuer, c'est le barême qu'il faut relever.

Mon amendement qui portait « invitation au ministre de l'intérieur de modifier le barême établi par l'arrêté du 28 avril 1900 en élevant d'un tiers par chaque catégorie les majorations de pensions », fut repoussé à une faible majorité pour des raisons d'ordre budgétaire.

Je n'en ai pas moins poursuivi la réalisation de cette réforme, et j'ai enfin le plaisir de constater que les mutualistes vont, sur ce point, obtenir satisfaction.

Voici, en effet, la réponse que je viens de recevoir de M. le directeur de la mutualité à une question que je lui avais posée à ce sujet :

« Paris, 13 juin 1904.

« Monsieur le député,

« En réponse à la demande de renseignements que vous avez bien voulu m'adresser par votre lettre du 12 juin, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en ce qui concerne la majoration des pensions de retraites des membres des sociétés de secours mutuels, le barême du 28 avril 1900 *doit être augmenté*. La section permanente du conseil supérieur des sociétés de secours mutuels a même voté la suppression du maximum.

« Veuillez agréer, etc.

« J. BARBERET,
« *Directeur de la mutualité.* »

Donc, le ministère de l'intérieur va relever le barême, et c'est fort bien.

Mais, voyez l'anarchie !

Pendant que le ministère de l'intérieur se sera décidé à relever le barême, le ministère des finances aura fait diminuer le crédit, de telle sorte que le barême sera suffisant, mais que le crédit ne le sera plus !

Néanmoins, j'espère bien que, lors de la discussion du prochain budget, nous parviendrons à faire l'accord entre les divers services. Et, dès à présent, le plus important est fait, puisqu'on nous annonce comme prochain le relèvement du taux de la majoration des pensions mutualistes.

L. BONNEVAY,
Député du Rhône.

Propos du Jour

LE BAIN D'EDGAR

M. Edgar Combes étant aujourd'hui grande vedette sur l'affiche politique, aucun de ces faits et gestes ne peut être indifférent à l'opinion. Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur révélant un incident qui avait passé inaperçu.

Le secrétaire général dont toutes les trompettes de la renommée sont en train de claironner le nom, s'est rendu, il y a quelque temps, dans le département des Hautes Pyrénées ; non pas à Lourdes, comme son éducation première aurait pu le faire supposer, et aussi le désir très naturel qu'il a dû avoir de guérir, dans la piscine miraculeuse, les innombrables blessures faites à sa réputation — mais tout simplement à Cauterets, bourgeoisement, *incognito* et en famille.

Ceci est strictement son choix. C'était encore son choix de vouloir se baigner et baigner les siens. Il le désira. Mais il observa en même temps que la dépense était forte, et se souvint que les temps étaient chers. Il réfléchit en outre, que pour démontrer qu'il n'avait pas reçu un million des Chartreux, il n'avait encore qu'une preuve, qui était que son père en avait refusé deux. Il en aurait une bien plus décisive, s'il pouvait être publiquement établi qu'il n'avait pas de quoi se payer un bain. En vertu de ce raisonnement, il fit venir le président du syndicat de Saint Savin, qui administre les thermes de Cauterets, et l'invita à mettre *gratuitement* sa piscine à la disposition de toute la famille, lorsque tel serait son bon plaisir.

Nos amis de Tarbes qui nous racontent cette historiette, ajoutent que le directeur a refusé net. C'est un homme de Plutarque. Si le gouvernement ne peut pas fermer son établissement, il a eu raison, mais si le gouvernement peut le fermer, il a eu tort. Il lui arrivera les mêmes aventures qu'au président du Cercle d'Aix-les-Bains ; et il sera représenté comme un « ennemi de nos institutions ». Il ne l'aura d'ailleurs pas volé. Considérer que les citoyens sont égaux devant la loi, ou même devant les tarifs balnéaires, ce n'est plus faire preuve d'une mentalité républicaine. Refuser l'usage d'une piscine à un homme qui a tant a se laver, ne fût-ce que de quelques fâcheuses histoires, c'est évidemment faire acte d'hostilité contre la République. Dans tous les cas, le comité Mascuraud n'inscrira pas sur ces listes cet hôtelier récalcitrant, et s'il désire un jour être décoré de l'ordre du Bain, ce n'est pas à cette porte là, même avec la recommandation de M. Chabert, qu'il devra frapper.

F. C.

La Politique

« RECAPITULATION »

On embrouille tant et tant, volontairement, cette histoire du million des Chartreux, qu'il est indispensable d'en tenir constamment les origines sous les yeux du public — et, surtout, des commissaires enquêteurs qui doivent la tirer au clair. Cette histoire avait rejoint, dans le grenier des vieilles lunes, le milliard des congrégations. Il y a quelques semaines, pourtant, une note d'ailleurs discrète faisait connaître que le différend Vervoort-Besson n'existait plus. Et voilà que, tout à coup, au beau milieu de la discussion d'une interpellation sur les frais de justice, M. Millerand ayant assez vivement houspillé le président du conseil et celui-ci s'efforçant de lui répondre, quelqu'un cria à M. Combes : « Parlez-nous du million des chartreux! » L'auteur de ce cri intempestif ne s'attendait certes pas à ce qui allait arriver et il dut être tout stupéfait de voir le président attraper la balle au bond et, avec une maladresse insigne, redonner de l'actualité à une histoire qu'il était de son intérêt de ne pas faire revivre.

A l'étonnement de tous, en effet, on entendit M. Combes raconter, avec des larmes dans la voix, qu'à une certaine époque on lui offrit deux millions s'il voulait déposer, en faveur des Chartreux, un projet de loi portant autorisation. Ces deux millions, M. Combes les refusa... Il cacha à tous cette offre et le nom de son auteur. Un jour vint, pourtant, où il s'apprêta à tout dire : c'est quand un journaliste dauphinois raconta que le secrétaire général du ministre de l'intérieur aurait fait savoir que, si les Chartreux lui donnaient un million, ils se verraient accorder l'autorisation d'exister. On attaquait son fils : un mot de lui, le père confondrait les accusateurs. Mais le président du Conseil, pour son malheur, fut condamné au silence. M. Millerand, un beau matin, vint très mystérieusement le voir et l'adjura, dans l'intérêt supérieur de la République, de ne jamais dévoiler le secret de l'offre qui lui avait été faite. M. Combes jura. Il fit, sur l'autel du régime combiste, le sacrifice qu'on lui était demandé. Il laissa accuser son fils et assista, la mort dans l'âme, stoïquement, à l'effondrement de l'honneur de son collaborateur immédiat.

Ce sont ses angoisses de père dont, une première fois, le président du Conseil nous a fait la confidence. En bon politique, il aurait dû s'en garder ; il eût dû ne rien dire. M. Combes, qui manque décidément de doigté, de flair et de tact, a préféré dire la moitié de la vérité et faire connaître que l'offre avait été faite, au nom d'un monsieur dont il n'a pas dit le nom par M. Michel Lagrave qui fut chef de cabinet de M. Millerand et qui, à cette heure, représente la France à Saint-Louis comme commissaire général de l'exposition. Cette attitude, comme nous le disons plus haut, a produit sur la Chambre, en général, et sur la majorité, en particulier, la plus fâcheuse impression. Le parti au pouvoir a montré, par ses clameurs, qu'il n'approuvait pas plus, en la circonstance, M. Combes de se montrer si discret, que M. Millerand d'avoir imposé au président du Conseil cette extraordinaire discrétion. Et, sans le vouloir, M. Combes a provoqué au Palais-Bourbon un scandale qui, en dépit de ses efforts pour demeurer au pouvoir, pourrait bien l'en précipiter. Il porte aujourd'hui la peine de la manière dont il a conduit toute cette affaire. Il y a un an, M. Combes faisait fi de l'égalité de la loi ; il entendait marcher hors des lois communes. Aujourd'hui, il peut mesurer l'étendue de sa faute. Il est sorti atteint de la séance de la Chambre. Et beaucoup de ses amis ne lui pardonneront pas d'avoir déchaîné le scandale auquel, simples spectateurs, nous assistons.

Eugène RIPAULT.

L'INSTITUTEUR

Le *Petit Parisien* qu'inspire, comme on le sait, M. Jean Dupuy, sénateur et ancien ministre du cabinet Waldeck-Rousseau, demande qu'on sauvegarde l'instituteur de la politique.

« Un danger, écrit-il, menace les instituteurs dans l'exercice de leur noble tâche. Ce danger, ils le dénoncent unaniment toutes les fois qu'une occasion leur est donnée de faire valoir les revendications professionnelles. Il y a, quelques mois, leur propre délégué au conseil de l'Instruction publique attirait sur lui l'attention ou ministre : ce danger, c'est la politique.

« Dans la commune où il vit, l'instituteur exerce une trop légitime influence pour que les partis ne tentent point de les confisquer à leur profit. Malheureusement, cet hommage rendu à sa valeur est pour le maître un redoutable écueil. Et dès que la politique s'est emparée de lui, elle le tient, et parfois elle l'écrase. Ai-je besoin de rappeler ici le cas de l'infortuné Gobillot, victime des haines politiques ? Et sait-on pas que, dans le sens inverse, on peut citer aussi des exemples analogues? L'instituteur, souvent, voudrait échapper. C'est en vain. Car une attache étroite le rive au mal dont il souffre et qu'il fuit.

« Cette attache, c'est sa nomination par un fonctionnaire essentiellement politique qui s'appelle le préfet. Le maître, suivant la belle parole de Ferry, devrait être au-dessus des partis et ne travailler que pour la patrie. Comment y parvenir s'il dépend de celui-là même qui, dans le département où il vit, représente un parti et, par définition, le parti au pouvoir? On tourne là dans un cercle vicieux. Pour en sortir, il faut le briser.

« Il faut que l'instituteur retrouve le calme et l'autonomie, et pour cela il faut que, cessant d'être subordonné au préfet, il ne dépende plus que du recteur, fonctionnaire plus indépendant et, par fonction, plus impartial. Chacun chez soi, voilà la maxime que les lois d'enseignement ont voulu réaliser. On aura fait un grand pas le jour où, laissant le préfet à la politique, on permettra à l'instituteur de rester dans l'école et de ne point en sortir. »

L'instituteur ne pourrait qu'y gagner.

Chronique

LA BONNE PÊCHE

Comment on doit pêcher. — Conseils pour les novices. — L'amorce, l'appât et la ligne. — Les mœurs des divers poissons. — Les petites roueries du pêcheur.

Voici la pêche ouverte et déjà, sur les rives ombreuses, les fervents de l'amorce et de l'épuisette s'alignent et s'épient.

— « Ça mord-t-il ? »

Hélas! pour beaucoup, le poisson est souvent rebelle et on a beau lui tendre les appâts les plus tentants, il est des jours où le bouchon demeure immobile au fil de l'eau, tandis que le pêcheur s'impatiente ou somnole.

A ces heures-là, les malins seuls se tirent d'affaire. Ceux-là connaissent le poisson, ses habitudes et ses goûts et, en outre, ils ont la délicatesse de touche sans laquelle la pêche n'est que duperie.

C'est aux autres que cette causerie s'adresse, à ceux qui pensent qu'il suffit de s'installer tant bien que mal, sur une souche d'arbre et de jeter au petit bonheur, dans l'eau courante, une ligne quelconque, montée comme le hasard l'a voulu et d'attendre que le flotteur bouge pour tirer en hâte, d'un coup formidable... qui envoie l'hameçon dans les arbres!

Nous allons, certainement contrarier beaucoup de leurs idées et troubler quelques habitudes, mais les conseils que nous leur donnerons corrigeront certainement — s'ils les suivent — la guigne tenace qui les poursuit.

D'abord, levez-vous à l'aube. S'installer en pleine chaleur n'est dangereux que pour le pêcheur et autant vaudrait jeter sa ligne dans un puits. Je ne suis pas sûr, même, qu'on n'y trouverait pas avantage.

Donc, à l'aurore, soyez à votre poste et pêchez dans les bords. De même, une heure ou deux avant le coucher du soleil. La veille, au soir, vous aurez, bien entendu, pris soin d'amorcer. La préparation suivante est tout ce qu'il y a de plus recommandable. Dans un baquet, mêlez trois litres de blé cuit, un kilo de pain de chenevis concassé, deux litres d'asticots, un pain de quatre livres detrempé. Pétrissez le tout avec de la terre grasse en mouillant d'eau, bien entendu, et formez des boulettes de la grosseur d'une bonne orange. Vous en jetez une dizaine au coin choisi et, si vous êtes adroit, vous ne regretterez pas votre peine.

L'asticot est le meilleur appat, car, en général, tous les poissons en sont friands ; cependant, pour les brêmes, les vers de vase sont préférables. Pour le brochet, pêcher au vif, c'est-à-dire avec des petits poissons au bout de la ligne. La carpe préfère le blé bouilli et les vers. Le chevesne recherche plutôt les mouches les vers de farine, les chenilles, les grillons et les libellules. Pour la tanche et le gardon, le blé cuit, la mouche et le gruyère sont spécialement recommandables.

Faites vos lignes vous même : celles achetées toutes préparées ne valent rien. Et, pour cela, munissez-vous de trente crins de Florence, dix brins de racine anglaise, un rouleau de soie japonaise fine, une douzaine d'hameçons, six plumes flotteurs, petits plombs fendus et trois plioirs. Avec ça, vous aurez de quoi faire cinq ou six lignes et il vous restera le nécessaire pour réparer les accidents. Le tout ne vous aura pas coûté 3 francs.

Après avoir fait tremper la racine et les crins dans l'eau, vous nouez ces derniers bout à bout en prolongement l'un de l'autre et quand vous avez obtenu ainsi une longueur de 1 m. 50 environ, vous ajoutez 2 m. 50 à 3 mètres de soie nouée solidement d'un double nœud. Tout au bout, vous fixez une racine anglaise et vous mettez les plombs nécessaires. Il ne reste plus qu'a enfiler le flotteur et a placer l'hameçon qui sera des numéros 12, 9 et 7, suivant le poisson recherché.

Il sera bon d'éprouver les crins avant de les lier et de tirer fortement sur les nœuds : si le tout résiste bien, on aura une ligne parfaite.

Il ne restera plus, désormais, qu'à choisir sa place, de préférence à un endroit ayant quelque profondeur où l'eau ne soit pas trouble et où il reste quelques touffes d'herbes qui abritent le poisson, puis à jeter la ligne en surveillant le flotteur. La touche venue, on opèrera suivant le cas. En effet, tous les poissons n'agissent pas de même et, par suite, le pêcheur adroit et compétent doit employer des façons d'opérer différentes. Nous allons les indiquer :

Le gardon attaque l'appât par deux ou trois petits coups successifs ; il le touche et le lâche aussitôt ; on ferrera donc vivement quand on sentira se produire une attaque. Quand il s'agit d'une brême, la plume sort et tirebouchonne, car ce poisson mâche l'hameçon ; on ferrera doucement. Ce sera le contraire pour la perche qui file en entraînant la plume.

Le goujon mord goulûment, la plume s'enfonce dans l'eau ; on peut ferrer lentement, le poisson tient bon. De même pour le hotu et le barbillon qui mordent de la même manière.

En ferrant, ayez soin, dès que vous avez donné le petit coup sec nécessaire, de rendre aussitôt la main en avançant légèrement le bras ; vous éviterez ainsi le choc qui briserait votre ligne si vous aviez affaire à un gros poisson.

Ajoutons enfin que l'ablette, le véron et la perche se trouvent dans les eaux vives et claires ; la carpe, dans les eaux paisibles ; la tanche, dans les eaux bourbeuses ; le gardon et le goujon, dans les fonds sablonneux ; le barbillon, dans les fonds rocailleux et la brême, dans les fonds vaseux des eaux dormantes.

Marcel FRANCE.

NOS TÉLÉGRAMMES

PAR FIL SPÉCIAL

NOUVELLES POLITIQUES

Paris, 21 juin.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont reunis ce matin, sous la présidence de M. Loubet.

Tous les ministres, à l'exception de M. Mougeot, y assistaient.

Les ministres des finances et de l'instruction publique ont fait connaître au conseil les observations qu'ils se proposent de soumettre à la commission de l'enseignement, au sujet du projet de loi sur les traitements des instituteurs.

Par décret rendu en conseil des ministres sont nommés membres du conseil supérieur de l'instruction publique et de la section permanente du dit conseil :

1° M. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur ; 2° M. Bouchard, membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine ; 3° M. Croiset, doyen de la Faculté de médecine ; 4° M. Duplan, inspecteur général de l'enseignement primaire, 5e M. Esmein, professeur à la Faculté de droit ; 6° M. Gasquet, directeur de l'enseignement primaire ; 7° M. Liard, vice-recteur ; 8e Perrot, directeur de l'Ecole normale ; 9e M. Rabier, directeur de l'enseignement secondaire.

Pour l'enseignement libre : M. Boutmy, directeur de l'école libre des sciences politiques ; Mlle Salomon, directrice de l'école Sévigné ; M. Noel et, directeur d'une école primaire à Paris, président de la Société des instituteurs et institutrices libres de la Seine ; M. Duvignesu de Lanleau, directeur d'institution secondaire libre à Paris.

Ont été nommés, en outre, membres de la section permanente : 1° M. Appel, doyen de la Faculté des sciences ; 2° M. Glairin, professeur au lycée Louis-le-Grand ; 3° M. Debove, doyen de la Faculté de médecine ; 4° M. Guignard, directeur de l'Ecole superieure de pharmacie ; 5° M. Lavisse, professeur à la Faculté des lettres ; 6° Mascart, professeur au collège de France, directeur du bureau central météorologique.

GUERRE ET MARINE

Pour les « Punis de Cellule »

Paris, 21 juin. — Le régime de la cellule simple dans les corps de troupe et le régime de la cellule de correction dans les corps d'épreuve (bataillons d'infanterie légère d'Afrique et compagnies de discipline) étaient jusqu'à présent plus durs que les mêmes peines dans les établissements pénitentiaires, attendu qu'ils ne comportaient aucune interruption.

Tandis que les hommes punis de salle de police étaient extraits journellement de la « boîte » pour les corvées de quartier et pour les exercices pénibles, mais tout de même hygiéniques, du peloton de punition, les hommes internés en cellule subissaient la séquestration complète, et leur santé se trouvait, par suite, quelquefois sérieusement atteinte.

Désormais, aux termes d'un décret que le ministre de la guerre vient de faire notifier dans les corps d'armée, les hommes punis de cellule auront une sortie journalière d'une demi-heure au moins et d'une heure et demie au maximum.

Le temps de cette sortie devra être utilisé pour l'aération et le nettoyage des locaux disciplinaires.

LES ANGLAIS AU THIBET

Londres, 21 juin. — Le correspondant à Simla du *Daily Express* télégraphie que la marche en avant de la mission britannique de Gyantse sur Lhassa commencera le 1er juillet.

Le général Macdonald évolue dans la direction du Nord, afin d'opérer la jonction avec le colonel Younghusband.

C'est la question des transports qui cause de grandes difficultés, vu que les forces de l'ennemi s'élèvent entre dix mille à quinze mille hommes et occupent des positions fortifiées. Il est inadmissible que les forces britanniques quittent Gyantse avant d'avoir été sérieusement renforcées, car une simple erreur pourrait se transformer aujourd'hui en calamité.

C'est, d'ailleurs, dans ce but que plus de quatre mille hommes de troupes anglaises évoluent vers Gyantse et seront concentrées avec l'armée britannique dans quelques jours.

LES MILLIONS DES CHARTREUX

Paris, 21 juin.

Démenti de M. Denys Cochin

M. Maujan écrivait dans le *Radical*, à propos du scandale en cours :

« Moi, je m'en tiens, jusqu'à nouvel ordre, à l'opinion de mon collègue de la droite, M. Denys Cochin, qui est un esprit indépendant et loyal : dans tout cela, il y a un brave homme, c'est M. Combes. »

M. Denys Cochin vient d'adresser à M. Maujan la lettre suivante :

« Mon cher collègue, vous me faites tenir, au sujet de M. Combes, des propos que je n'ai pas tenus. Je suis membre d'une commission d'enquête et je vous serai reconnaissant, en ce qui concerne mes opinions, d'attendre la fin de cette enquête, comme je le fais moi-même. Jusque-là, fidèle à l'engagement que nous avons pris, mes collègues et moi, je n'ai rien à dire, et je ne dis rien. Agréez, etc... »

Les Papiers Chabert

M. le juge d'instruction André est arrivé ce matin à 9 heures et a continué en présence de M. Chabert, le dépouillement des papiers saisis aux deux domiciles de ce dernier.

Incident Berry-Mascuraud

A la suite de la séance du 16 courant, M. Mascuraud mis en cause à la tribune par M. G. Berry, avait chargé MM. Puech et Astier, députés, de demander des explications au député de la Seine.

Après avoir conféré avec M. G. Berry, MM. Puech et Astier ont adressé à M. Mascuraud la lettre suivante :

A M. Mascuraud, président du comité républicain du commerce et de l'industrie,

Cher ami,

Vous nous avez chargés de demander à notre collègue, M. G. Berry, des explications sur les insinuations jugées par vous calomnieuses, qu'il a portées à la tribune de la Chambre le 16 courant. Voici les termes des déclarations que M. G. Berry a spontanément faites :

M. Berry affirme qu'il n'a pas mis en doute, à la tribune, l'honorabilité de M. Mascuraud, qu'il considère comme personnellement désintéressé dans toute cette affaire ; il a voulu indiquer que l'action du comité républicain du commerce et de l'industrie est presque toujours décisive auprès du gouvernement, mais il n'a eu l'intention de donner à ses affirmations qu'une portée exclusivement politique.

En présence de ses déclarations, nous considérons notre mission comme terminée.

Cordialement à vous,

ASTIER, PUECH, *députés.*

A la Commission d'enquête

Voici le texte du procès-verbal communiqué par la commission d'enquête.

La séance est ouverte à une heure, sous la présidence de M. Flandin.

M. Bouhey-Allex fait observer que le compte rendu communiqué à la presse lui paraît tendancieux.

MM. Arago et Anthime Menard protestent contre cette allégation.

M. Bouhey-Allex retire son observation.

M. Simonet fait quelques observations de détail sur le procès-verbal.

M. Colliard dit que s'il avait été présent, il n'aurait pas voté le sauf-conduit dont les Chartreux restés citoyens français n'ont nullement besoin.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Sembat sur les pouvoirs judiciaires.

M. Vogeli demande à faire une observation.

M. Vogeli. — Après cette discussion, on doit entendre M. Besson et M. Pichat. Je crois qu'il convient d'abord d'entendre aussitôt que possible, M. Millerand une seconde fois. Il faut savoir si à son retour en France M. Lagrave n'a pas conversé avec lui sur les points traités dans sa lettre. C'est une première affaire qu'il faut d'abord traiter.

M. Codet demande que la commission suive son ordre du jour. M. Colliard appuie cette demande.

M. Berthoulat dit que la commission est maîtresse de son ordre du jour et que la confrontation d'hier rend une nouvelle audition de M. Millerand nécessaire.

M. Denys Cochin est également d'avis qu'il faut entendre M. Millerand.

M. Bouhey-Alcix insiste sur l'intérêt qu'il y a d'entendre M. Pichat, après la déclaration qu'il a faite à la Chambre en séance publique.

M. Anthime Ménard dit que cela se rapporte à une autre affaire.

M. Godet insiste pour le maintien de l'ordre du jour.

M. Vogeli dit qu'il y a trois affaires et trois informations différentes.

M. Mulac se demande pourquoi on ne veut pas entendre d'abord M. Pichat.

La commission décide par 14 voix contre 10 que l'ordre du jour n'est pas maintenu.

En conséquence, M. Millerand sera d'abord entendu. (Mouvement.)

Le président de la commission s'engage d'ailleurs à ne pas se séparer aujourd'hui avant d'avoir entendu M. Pichat.

M. Vogeli rappelle qu'il a mis hors de contestation la discussion Sembat.

M. Sembat a la parole pour développer sa proposition.

M. Sembat. — Ma proposition est inspirée par le désir de mettre d'accord les faits avec le droit. La commission, l'autre jour, a émis un vote de façon assez précipitée pour demander à la justice les moyens de faire proceder à une perquisition. En réalité, c'est la commission qui exerçait les pouvoirs judiciaires en cette occasion, car le juge n'avait pas le temps d'étudier l'affaire avant de perquisitionner.

Il me paraît qu'il importe que la commission soit légalement investie de ces pouvoirs, qu'elle exerce en fait. Rétrospectivement, il faut nous couvrir pour l'acte judiciaire accompli.

Au sujet de ce qu'on appelle l'intérêt supérieur, la commission peut être amenée à la recherche de la vérité sur la caisse secrète de M. Demagny, dont les différents journaux ont parlé. Comment pourrait-elle le faire, sans pouvoirs judiciaires ?

M. Bonnevay dit ne pouvoir s'associer à la demande de M. Sembat. Les pouvoirs judiciaires, c'est principalement le droit de perquisition et le droit d'arrestation. Ce serait un précédent redoutable. Le Parlement doit tenir, avant tout, à la separation des pouvoirs, seule garantie de la liberté des citoyens.

D'autre part, pour obtenir les pouvoirs judiciaires, il faut une loi que le Senat ne consentira jamais à voter.

A un autre point de vue il est bon que la commission ait devant elle dans cet ordre d'idées le contrôle, et au besoin la résistance d'un juge d'instruction.

M. Codet. — Je ne puis partager l'opinion de mon collègue et ami Sembat. Nous établirions ainsi la confusion des pouvoirs ; nous avons pu faire opérer une investigation judiciaire sans avoir les pouvoirs judiciaires avec la collaboration du gouvernement. Cela nous suffit. Nous ne sommes pas en période révolutionnaire, et la patrie n'est point en danger.

M. Simonet. — J'appuie les observations de MM. Bonnevay et Codet. J'ajoute que l'autorité morale de la commission, du jour où elle aurait demandé les pouvoirs judiciaires, serait complètement détruite, tant qu'elle ne les aurait pas détenus et nous espérons bien que nous pourrons conclure assez promptement.

M. Colin pense que les pouvoirs judiciaires ne sont pas absolument nécessaires à la commission.

M. Bouhey-Allex est également de cet avis.

La proposition de M. Sembat n'est pas adoptée.

M. Deribéré-Desgardes propose de voter l'ordre du jour suivant : « La commission estimant qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, de réclamer pour elle les pouvoirs judiciaires, passe à l'ordre du jour ».

Cet ordre du jour, mis aux voix, est adopté.

Audition de M. Millerand

M. Millerand est introduit :

M. Millerand. — Je n'ai absolument rien à ajouter à mes premières déclarations.

M. Vogeli. — Il y a un certain désaccord entre les déclarations de M. Millerand et celles du ministre du commerce.

M. Millerand parle d'un entretien avec M. Trouillot, alors que celui-ci dit que M. Millerand a gardé son secret.

M. Colin donne lecture de la déposition de M. Trouillot.

M. Codet fait observer que la commission vient d'adopter une procédure nouvelle dont il prend acte et qui consiste à lire d'abord à un témoin la déposition d'un autre témoin au sujet de laquelle il doit être entendu.

M. Vogeli. — Il s'agissait d'établir une discordance entre les déclarations de M. Trouillot et celles de M. Millerand.

M. Millerand. — Si la commission estime qu'il y a discordance, il vaudrait peut-être mieux prier M. Trouillot de venir devant la commission, pour être entendu contradictoirement avec moi. Je suis, d'ailleurs, à la disposition de la commission.

M. Anthime Menard, dépose une proposition ferme tendant à une confrontation immédiate entre M. Trouillot et M. Millerand. MM. Bouley-Allex, Lemcigne et Codet disent qu'ils voteront contre la commission qui n'adopte pas la proposition.

M. Millerand. — Je n'ai rien à modifier ni dans l'ensemble, ni dans les détails, à la déclaration que j'ai faite devant la commission. Mon entretien avec M. Trouillot a duré une demi-heure. Je ne me suis pas borné à lui demander le silence. En invoquant un secret, je lui ai fait connaître les deux motifs que je considérais comme sérieux pour garder le silence ; le premier, c'est que je ne voulais pas laisser sacrifier M. Lagrave comme on avait sacrifié M. Revoil.

Quant au deuxième motif, j'ai dit que je ne comprenais pas qu'un gouvernement sans intérêt grave, il vrai à la publicité les noms de gens qui l'avaient soutenu dans les élections.

Immédiatement après avoir reçu la dépêche de M. Lagrave, j'ai écrit à M. Trouillot, alors en province. Le lendemain, M. Chapsal m'informait du retour de M. Trouillot, qui me reçut de 6 heures à 6 heures 1/2.

M. Millerand. — M. Trouillot oublie que c'est lui qui a été voir le président du conseil après notre conversation et c'est pour cela que j'ai été appelé place Beauvau le soir même.

On me convoquait pour 9 heures. Je n'avais pas parlé deux minutes, que M. le président du conseil m'interrompait en disant : « J'ai vu M. Trouillot, nous sommes d'accord ».

M. Fabre donne lecture de la déposition du président du Conseil sur cette visite.

M. Millerand. — A aucun moment, ni M. Trouillot, ni le président du Conseil ne m'ont parlé de la demande faite comme preuve en faveur de l'innocence de M. Edgar Combes au sujet des accusations de M. Besson.

Après la déposition de M. Millerand, la commission, par 19 voix contre 0, décide qu'une confrontation aura lieu immédiatement entre MM. Millerand et Trouillot.

Sur une demande, M. Millerand déclare qu'il est tout à fait invraisemblable qu'il ait présenté M. Chabert à M. Lagrave.

M. Simonet pose quelques questions à M. Millerand, puis il ajoute :

J'ai déjà dit et je tiens essentiellement à le répéter devant vous, monsieur Millerand, en y insistant, que je ne puis croire que le versement de cent mille francs opéré par M. Chabert dans la caisse d'un comité privé quelque temps avant les élections générales, fut un fait d'ordre assez considérable pour mettre en mouvement une personnalité aussi en vue que l'ancien ministre de M. Waldeck-Rousseau.

Pour motiver les câblogrammes de Saint-Louis entre M. Lagrave et M. Millerand, entre M. Lagrave et M. Edgard Combes et Trouillot et surtout la demande capitale de M. Millerand auprès de M. Trouillot et du président du conseil, je considère de mon devoir de commissaire enquêteur que là est vraiment le « fait considérable. »

Après l'audition de M. Millerand, la commission s'est réunie en comité ; cette réunion a été des plus orageuses.

M. Fabien Cesbron a demandé que la commission fît un rapport sommaire sur les contradictions relevées dans les témoignages de ces jours derniers.

M. Krauss est formellement opposé à la rédaction de ce rapport sommaire.

MM. Colliard et Rabier interviennent et se joignant à M. Krauss, ils estiment que la commission doit continuer son œuvre et n'a pas à faire de rapport sommaire.

M. Deribère-Desgardes dit qu'il a fait un travail personnel et qu'en quelques minutes il sera en mesure de saisir la Chambre d'un rapport où seront relevées les contradictions qui existent entre les diverses dépositions.

M. Krauss s'oppose à nouveau au dépôt de ce rapport. Les membres de la commission se prennent réciproquement à partie et l'un d'eux s'oublie jusqu'à qualifier de bandits leurs collègues ministériels.

A ces mots, M. Krauss, furieux, se précipite sur M. Fabien Cesbron, qui a, paraît-il, prononcé le mot de bandit. Des collègues arrêtent M. Krauss et le président parvient à rétablir le calme.

A ce moment, on annonce qu'un incident va être soulevé en séance par M. Firmin Faure. La commission charge son président de demander l'ajournement de la discussion de l'interpellation de M. F. Faure, jusqu'après la confrontation de MM. Trouillot, Millerand et Combes.

Si la Chambre décide la discussion immédiate, M. Flandin a été chargé d'intervenir dans le débat et d'exposer à la Chambre l'état des travaux de la commission.

A 5 h. 30, la commission suspend ses délibérations pour se rendre dans la salle des séances et suivre la discussion sur l'interpellation de M. Firmin Faure.

Après la séance de la Chambre, la commission d'enquête a tenu une courte séance qui a été levée à 7 h. 35. Elle s'est ajournée à demain, après-midi, à une heure.

A l'Instruction

Paris, 21 juin.

On annonce que M. André, juge d'instruction, a terminé aujourd'hui, en présence de M. Chabert, le dépouillement des pièces saisies aux deux domiciles de ce dernier.

On assure, à ce propos, que le juge n'a découvert aucun papier pouvant être utile à la commission d'enquête parlementaire sur la tentative de corruption du président du conseil.

La commission va être officiellement avisée du résultat négatif des perquisitions faites, sur sa demande, chez M. Chabert.

AU PALAIS-BOURBON

Paris, 21 juin.

Séance du matin

Présidence de M. Gerville-Réache.

On adopte les projets relatifs à des loteries et à des surtaxes d'alcool.

Le Contrôle des Assurances

On discute les points relatifs à la surveillance et au contrôle des sociétés d'assurances sur la vie et des rentes viagères.

M. Cougy demande le renvoi des projets à la commission.

Le contrôle proposé, dit il, n'offre aucune garantie; les dispositions contenues dans le projet de loi sont douces pour les puissantes compagnies et dures pour les sociétés mutuelles.

La loi en discussion, au reste, n'est pas une loi, c'est une autorisation. Au gouvernement d'agir à l'aide de décrets. C'est le règne de l'arbitraire que l'on veut inaugurer.

M. Bonnevay combat la demande de renvoi. Le projet de loi présenté par la commission le satisfait. Il met sur le même pied les sociétés étrangères et les françaises. Cela est nécessaire pour lutter contre les sociétés françaises qui se sont syndiquées afin de rehausser leurs tarifs.

L'orateur dit que le principe de la loi est celui-ci : « L'État surveillant, contrôleur des compagnies d'assurance, oui; l'état directeur, non.

La séance est levée et la discussion continuera jeudi.

Entre les deux Séances

L'animation est extraordinaire, dans les couloirs, entre les deux séances. Il faut dire aussi que la commission d'enquête a commencé sa réunion à une heure et que les curieux n'ont pas tardé à affluer au Palais-Bourbon.

Le vent de crise souffle toujours; on est convaincu dans presque tous les partis que les jours du ministère Combes sont comptés, et les combinaisons ministérielles circulent de plus en plus.

La combinaison Chaumié-Rouvier, avec MM. Barthou, Tompson, Maruéjouls et le général André, reçoit un assez bon accueil.

Finissons-en avec le ministère Combes, tel est le cri que l'on pousse dans les groupes et c'est *bien* aussi celui du pays.

Il faît espérer que cette fois le parti du bon sens triomphera des résistances inexplicables de ces étranges républicains qui, tout en critiquant, sans relâche la politique du cabinet actuel, vote pour lui toutes les fois qu'il pose la question de confiance.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. Brisson.

M. Brisson donne la parole à M. Raiberti pour continuer son discours sur le service de deux ans

M. Firmin Faure dit au président qu'il a déposé une demande d'interpellation. (Mouvement.) Il veut qu'on en donne lecture.

M. Brisson répond que la demande d'interpellation vient d'être communiquée au président du conseil.

La Loi Militaire

M. Raiberti prend la parole sur le projet de loi militaire.

Il expose son système qui, dit-il, a pour objet de former une armée vraiment nationale et dont voici la substance : Tout Français reconnu propre au service militaire, fait partie successivement de l'armée active pendant dix ans ; et de l'armée territoriale pendant dix ans.

Le service militaire est réglé par classes, une classe est l'ensemble de tous les hommes liés au service militaire à quelque titre que ce soit, entre le 1er janvier et le 31 décembre de la même année. Elle porte le millésime de cette année.

L'armée active comprend indépendamment des hommes qui ne proviennent pas des appels, tous les jeunes gens déclarés propres au service et faisant partie des dix premières classes.

L'armée territoriale comprend tous les hommes qui font partie des dix premières classes. Le contingent de la plus jeune classe doit être appelé à l'activité, pour sa première période d'instruction, du 1er au 10 novembre, de l'année de la formation de la classe, qui peut-être renvoyé dans ses foyers à l'issue des grandes manœuvres, cette même année.

Dans la deuxième année de service, chaque classe est rappelée à l'activité pour quatre mois afin de recevoir un complément d'instruction du 1er juin jusqu'à l'issue des grandes manœuvres.

La séance est suspendue ; elle est reprise à 4 heures.

Après un long discours de M. Raiberti, son amendement est repoussé par 437 voix contre 99.

Les amendements de MM. Krantz et Montebello subissent le même sort et l'article 32 fixant à deux ans la durée du service actif est adopté.

A ce moment, les députés rentrent en foule au milieu d'une vive agitation. M. Combes gagne son banc au milieu des ah! ah!

MM. Rouvier, Trouillot, Bérard vont s'asseoir au banc du gouvernement à côté du général André.

Les nationalistes applaudissent M. Flandin quand il rejoint sa place.

M. Brisson annonce que M. Firmin Faure demande à interpeller sur les mesures que compte prendre le gouvernement à la suite des incidents qui se sont produits à la commission d'enquête.

M. Combes réclame l'ajournement jusqu'au dépôt du rapport de la commission conformément à la décision prise dernièrement par la Chambre.

M. Firmin Faure accepte que son interpellation soit discutée après que MM. Combes, Millerand et Trouillot auront été confrontés devant la commission, mais il s'étonne que MM. Combes et Lagrave restent en fonctions.

M. Flandin appuie la remise à jeudi.

M. Sembat proteste contre l'attitude de M. Flandin qui s'est servi du mot majorité dans un procès-verbal.

M. Flandin riposte au milieu d'un chahut infernal.

Le tumulte est à son comble. De vives altercations se produisent sur les bancs d'extrême gauche et de droite. On saisit les mots de : « Bandit ! Traître ! Lâche ! » Les phrases de M. Sembat sont couvertes par les clameurs de la droite.

Le député socialiste insiste pour que la commission ne soit pas détournée de ses recherches, en faveur de la lumière et de la vérité. (Très bien!)

On crie : Clôture.

M. Paul Beauregard dit que la commission sera prête pour le jour fixé par la Chambre.

M. Faure a de nouveau la parole.

MM. Edgard Combes et Lagrave, dit-il, ne peuvent rester en fonctions. Il y en a un des deux qui ment (Bruit).

La clôture est mise aux voix et prononcée par 404 voix contre 104.

Un nouveau débat s'engage sur la date, auquel prennent part MM. F. Faure, Flandin, Codet.

Finalement M. Brisson met aux voix le renvoi de la discussion de l'interpellation jusqu'au dépôt du rapport de la commission. On vote au milieu d'une agitation extrême.

MM. Bos et Baudon ont une altercation si violente qu'on craint qu'ils en viennent aux mains.

Enfin, par 364 voix contre 220, la Chambre vote l'ajournement. A gauche, on applaudit et on crie à M. Flandin : « Démission ! Démission ! »

M. Brisson quitte le fauteuil au milieu du bruit.

La séance est levée à 6 h. 55.

Séance, jeudi matin, 9 heures.

SÉNAT

Paris, 21 juin.

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Fallières.

Les Accidents du Travail

Le Sénat reprend la loi sur les accidents du travail.

L'article 19 est adopté. Sur l'article 21, relatif au rachat des pensions de 100 francs et au-dessous, M. Poirier demande le rétablissement du texte de la Chambre admettant le cachet complet et non limité aux 5/6.

Le Sénat adopte le texte de la commission, puis les articles 27 et 30, et, les articles 1 et 2 qui avaient été réservés.

Article Additionnel de M. Gourju

M. Gourju propose d'ajouter à la loi une disposition additionnelle qui a pour objet de faire déterminer par un règlement d'administration publique les frais médicaux et pharmaceutiques, à la charge des chefs d'entreprise.

L'article additionnel est accepté par le gouvernement et la commission.

M. Gauthier (Haute-Saône) voudrait que les corporations intéressées, médecins et pharmaciens, fussent consultés.

La question sera reprise à la seconde lecture.

Le Sénat décide qu'il passera à une 2e délibération.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition de loi de M. Louis Legrand ayant pour objet de modifier la loi de 1898 sur les warrants agricoles.

M. Gillot sur l'article premier, développe un amendement ayant pour objet d'ajouter à la nomenclature des objets warrantables le bétail assuré.

L'amendement est combattu par M. Legrand, rapporteur.

Il est repoussé.

Le Sénat adopte successivement tous les articles et l'ensemble de la loi.

Le Sénat aborde la première délibération sur la proposition de loi tendant à l'abrogation des lois conférant aux fabriques des églises et des consistoires, le monopole des inhumations.

L'urgence est déclarée.

La discussion est close après un discours du rapporteur, M. Millies-Lacroix.

L'article premier est adopté.

Sur l'article 2, M. Girard développe un amendement ayant pour but de restituer à l'industrie privée les fournitures funéraires de toute nature.

M. de Marcère demande le renvoi à la commission, qui n'est pas ordonné.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

La séance est levée à 6 h. 1/4.

A L' « OFFICIEL »

Paris, 21 juin.

Médailles d'Honneur

Le ministre du commerce a décerné la médaille d'honneur des conseils de prud'hommes à MM. les conseillers prud'hommes dont les noms suivent : Cavailler, secrétaire du conseil de prud'hommes de Cette ; Duroiles, ferblantier, à Toulouse ; Barrault, corroyeur, à Limoges.

La Guerre Russo-Japonaise

SUR LE THEATRE DE LA GUERRE

Chinois et Koungouses

Londres, 21 juin. — D'après le correspondant du *Standard* à Tien-Tsin, le nombre des Koungouses augmente et sans cesse, ils harcèlent les Russes.

Leur tactique consiste maintenant à dévisser les plaques qui relient entre eux les rails des chemins de fer, de façon à faire dérailler les trains. Ils opèrent d'une façon toute systématique.

Les Russes se retirent à Suwanghtsi et Sunchawang.

Le gouvernement chinois s'occupe continuellement de l'avenir de la Mandchourie, et il se propose de nommer, dès qu'il le pourra, un vice-roi qui résidera à Feng-Cheng, et deux gouverneurs, dont l'un sera à Kirin, et l'autre à Heilun-Cheng.

Correspondant Tué

New-York, 21 juin. — M. Emerson, correspondant du *Wobrd*, a été tué par les Russes, pendant la retraite de Vafangon.

A Port-Arthur

Saint-Pétersbourg, 21 juin. — On télégraphie de Liao-Yang, au journal *Rouss* :

La vie publique à Port-Arthur a peu changé ; les vivres sont en quantité suffisante. La musique militaire joue tous les jours devant la foule des promeneurs.

Il ne s'est encore produit aucune attaque des Japonais du côté de la terre.

Les Japonais se tiennent à vingt-sept kilomètres de la ville. Les éclaireurs sont à vingt-deux kilomètres.

Les bombardements du côté de la mer sont fréquents, mais effectués de loin. Ils causent peu de dégâts, et la population s'y habitue.

Un rapport complémentaire arrivé de Vladivostock annonce que le détachement de croiseurs russes qui a fait son apparition dans la baie de Corée, a capturé à bord d'un transport, des soldats appartenant à la quatrième armée japonaise.

On a établi que les capitaines, officiers et mécaniciens des deux transports coulés étaient Anglais.

Les Pertes de Vafangou

Saint-Pétersbourg, 21 juin. — Le général Kouropatchine a envoyé le chiffre officiel des pertes russes à Vafangou :

Morts, 28 officiers, 648 soldats ; blessés, 75 officiers, 1.767 soldats ; disparus, 12 officiers, 676 soldats. Total, 115 officiers, 3.091 soldats.

La Marche des Russes

Londres, 21 juin. — Les Russes continuent à se diriger autour de Liao-Yang et, se concentrent à Haischeing. On croit qu'ils vont prendre une vigoureuse offensive contre la deuxième armée japonaise. Les forces russes qui sont en face de la première armée japonaise augmentent chaque jour et vont essayer de l'isoler.

Les Cosaques

Moukden, 21 juin. — Les cosaques ont attaqué les Japonais à Andjou. Les pertes russes ont été de 1 officier et 9 soldats tués, 30 officiers et 30 soldats blessés. Les Japonais, de leur côté, ont éprouvé de grandes pertes.

Le Congrès des Ouvriers des Tabacs

Paris, 21 juin. — La séance de ce matin du congrès des ouvriers et ouvrières des manufactures de tabacs était présidée par M. Ballereau, de Châteauroux.

Sur la question des indemnités en cas de maladie ou d'accidents, le congrès a émis le vœu que ces indemnités soient portées dans le département de la Seine, à 2 fr. 50 pour les hommes et à 1 fr. 90 pour les femmes ; dans les manufactures de province, à 1 fr. 50 pour les femmes et 2 francs pour les hommes. En cas de blessures ou d'accidents, le congrès réclame la journée entière comme cela se fait dans plusieurs industries et, notamment, dans les grandes compagnies de chemins de fer.

Le congrès discute ensuite la question du service médical. Il émet le vœu qu'il soit créé dans chaque manufacture une commission médicale comprenant un médecin choisi par l'administration, un médecin élu par le ou les syndicats et un troisième médecin désigné par ses collègues. La mission de cette commission spéciale porterait sur des cas de maladies ou de blessures donnant ou non matière à retraite.

La commission qui avait été nommée hier, pour étudier la question de la journée de huit heures, avec augmentation de deux dixièmes des salaires a présenté son rapport qui a été adopté à l'unanimité. Le rapporteur, M. Barlan, de Toulouse, expose que depuis 1893 la journée de huit heures a été réclamée annuellement par le personnel des tabacs.

La réduction de la journée de travail étant entrée en application dans plusieurs départements ministériels, la commission espère que le ministère des finances suivra l'exemple et accordera la journée de huit heures avec augmentation des deux dixièmes des salaires.

Le congrès a voté diverses propositions se rattachant aux services d'infirmerie et d'accouchement.

Le congrès des ouvriers des tabacs s'est occupé cet après-midi de questions d'ordre extérieur. La séance était présidée par M. Bernaille, de Limoges, assisté de M. Descat, de Bordeaux.

Une longue discussion s'est engagée au sujet des cotisations à verser par les sections pour alimenter la caisse des grèves.

Le congrès a finalement décidé le maintien du *statu quo* sur cette question. Après une suspension de séance de quelques minutes, le congrès a abordé la question d'un jour de congé mensuel à accorder au personnel.

UN BANQUET MASCURAUD

Paris, 21 juin. — Hier soir avait lieu le banquet mensuel du comité républicain du commerce et de l'industrie, autrement dit du comité Mascuraud.

Celui-ci présidait, ayant à sa droite M. Desmons, vice-président ; à sa gauche, M. Viger, sénateur, ancien ministre de l'agriculture.

Parmi les autres convives, citons M. Fort, du cabinet du ministre de l'intérieur, représentant le président du conseil ; Cros, chef du cabinet civil au ministère de la guerre, représentant le général André ; de Jouvenel, représentant le garde des sceaux ; Fonteneau et Trouillot fils, représentant le ministre du commerce, Beraud, Delpech, sénateur, Roch, Puech, Astier, Janet, Morlot, Feron, Mill, Clorec, députés ; Pourquery de Boisserin, ancien député, etc.

Au dessert, M. Mascuraud, après avoir proclamé la solidarité des membres du comité, a revendiqué hautement l'honneur d'avoir aidé le gouvernement et la majorité à tous les points de vue, y compris le point de vue financier.

En d'autres termes, il a répété la déclaration qu'il avait faite devant la commission.

« Contre la flotte ennemie, a-t-il déclaré, nous avions envoyé des torpilles ; nous le ferions encore, nous l'avions déjà fait, en 1885, en 1889 et en 1898 ; pourquoi nous serions-nous abstenus en 1902.

« J'ai distribué les fonds du comité sans délivrer de reçu à ceux qui donnaient, sans en exiger de ceux qui recevaient et beaucoup parmi les élus républicains ne savent pas que nous les avons aidés car pour nous les individualités ne sont rien, mais seule la République compte ».

L'AGITATION OUVRIERE

La Grève des Cochers de Fiacre

Paris, 21 juin. — La grève des cochers de l'Urbaine a pris fin, en attendant que les cochers traitent directement avec la Compagnie.

Les Tramways de Nice

Nice, 21 juin. — Le nombre des grévistes condamnés ce matin en correctionnelle est de six, plus un employé de commerce, ancien agent de police.

La commission de la grève, qui avait accepté le principe de l'arbitrage, a envoyé prévenir le juge de paix qu'elle se refusait à toute reprise de pourparlers et continuerait la grève tant que les sept condamnés ne seraient pas libérés.

Les Dockers

Lorient, 21 juin. — Les dockers de Lorient se sont joints aujourd'hui aux corporations du bâtiment en grève, ils réclament une augmentation de salaires.

NOUVELLES DIVERSES

Epilogue de l'Affaire d'Aix-les-Bains

Le Giriat, condamnée par la cour d'assises de la Savoie, va être envoyée à la maison centrale de Montpellier. Bassot et Pierrette vont convoler en justes noces. Les bans vont être incessamment publiés. La mairie de Chambery, en possession des documents nécessaires, établit en ce moment les dernières pièces.

A l'Etranger

EN ALLEMAGNE

CIVILISATION GERMANIQUE

Berlin, 21 juin. — En recevant une députation de la nouvelle Académie de Posen, qui était venue le saluer, le comte de Bulow a prononcé un discours dans lequel il a fait ressortir la très grande importance qu'a, pour la politique intérieure de l'Allemagne, la question de l'Ostmark (marche orientale de la Prusse). Le chancelier de l'empire a exprimé, en outre, que l'Académie allemande de Posen devienne un puissant facteur de propagande de l'esprit et de la civilisation germanique dans les provinces polonaises du royaume.

EN AUTRICHE-HONGRIE

TRAITE COMMERCIAL AUSTRO-ALLEMAND

Vienne, 21 juin. — La première phase des négociations entre l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne, relatives à la conclusion d'un traité de commerce, vient de prendre fin. Les délégués austro-hongrois sont rentrés aujourd'hui à Vienne après avoir échangé avec les délégués allemands la première lecture de leurs propositions. Le résultat est loin d'être satisfaisant, les agrariens allemands persistant à ne vouloir faire aucune concession sur le terrain agricole et le gouvernement étant obligé, en quelque sorte, de passer par leurs volontés.

Les négociations seront reprises plus tard, probablement à Berlin. La date de cette reprise dépendra beaucoup du succès des négociations qui vont maintenant s'engager entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie. Les délégués austro-hongrois qui étaient à Berlin repartiront, en effet, immédiatement pour Rome, après s'être arrêtés seulement un ou deux jours à Vienne.

EN ESPAGNE

L'ESPAGNE ET LE VATICAN

Madrid, 21 juin. — Le roi d'Espagne a signé, ce matin, la convention entre l'Espagne et le Vatican relative à la situation juridique des ordres religieux.

Cette convention introduit différentes réformes dans le Concordat, dont elle fixe plusieurs points douteux. La convention réglant les questions économiques et financières résultant de ces réformes sera signée à Rome.

LA QUESTION MAROCAINE

Madrid, 21 juin. — Les négociations franco-espagnoles, dont on a tant de fois annoncé prématurément l'issue, ont fait, au cours des deux dernières semaines, des progrès sérieux, et dans les milieux qui touchent de près au président du conseil, on assure qu'on est maintenant à peu près d'accord sur le fond des choses. Il est vrai que la rédaction reste à trouver et que ce n'est pas le moins difficile. Il est donc impossible de dire à quel moment on aboutira.

EN TURQUIE

MENACES DE L'ANGLETERRE

Constantinople, 21 juin. — On affirme que l'Angleterre aurait menacé le gouvernement turc d'une démonstration navale si des mesures suffisantes ne sont pas prises pour empêcher le renouvellement des violences contre les Arméniens.

Constantinople, 21 juin. — Un frère du shah s'est enfui de Perse et vient d'arriver ici. L'ambassade de Perse cherche à obtenir son arrestation et sa remise aux autorités persanes.

FAITS DIVERS

Accident de Montagne

Berne, 21 juin. — Trois étudiants en médecine étaient partis sans guide pour faire l'ascension du Doluenhorn. Au moment où ils franchissaient une pente neigeuse, l'un d'eux perdit pied, entraînant un de ses camarades. Tous deux tombèrent dans une crevasse. Le troisième resta accroché sur un pont de neige et tenta de secourir ses camarades en taillant des marches dans la neige avec son couteau. Il ne réussit pas et redescendit alors à Handesterg d'où, accompagné de douze guides et de quatre porteurs, il est parti au secours de ses deux camarades. On suppose que ceux-ci ont péri.

Incendie d'une Roulotte

Paris, 21 juin. — Des enfants de forains qui jouaient dans une roulotte installée sur un terrain vague, route de la Révolte, à Paris, ont renversé un réchaud et mis la feu à la voiture. La porte étant fermée, ils ne purent sortir. Deux des enfants, deux fillettes, âgées de trois ans et de sept ans, sont mortes, le troisième enfant, un petit garçon de cinq ans, a été transporté à l'hôpital. On espère le sauver.

Echos et Nouvelles

〰 La première représentation de la reconstitution des batailles du Transvaal a eu lieu à l'Exposition de Saint-Louis, sous la direction du général Kronje et Viljoen.

〰 On annonce de Vienne que le roi Edouard arrivera à Marienbad vers la mi-août et que l'empereur François-Joseph ira dans cette ville d'eaux, pour rendre visite au souverain anglais.

〰 L'Institut royal des architectes anglais a décerné sa médaille d'or annuelle à M. Auguste Choisy, de Paris. La médaille est offerte par le roi Edouard, dont elle porte le nom.

〰 La troisième chambre du tribunal civil de la Seine vient de prononcer le divorce entre M. Antide Boyer, député des Bouches-du-Rhône et sa femme. Le divorce est prononcé au profit respectif des deux époux.

〰 Le tsar et l'impératrice ont quitté lundi Tsarkoie-Selo, pour se rendre à leur résidence d'été de Péterhoff.

〰 Les journaux de Londres annoncent que l'*Hélène*, de Saint-Saëns, a été favorablement reçue au théâtre de Convent-Garden, lundi soir.

〰 Une violente tempête s'est abattue sur Orduna (Espagne). La foudre a tué un charretier et en a blessé trois.

〰 Le ministre de la guerre a arrêté le programme du raid militaire de Lyon-Vichy et autorisé les officiers de troupes montées appartenant aux 7e, 8e, 13e, 14e et 15e corps d'armée à prendre part à ce concours.

〰 On mande de New York qu'on a retiré jusqu'à présent 733 cadavres des victimes du *General-Slocum*. Il y a encore environ 300 manquants.

SPORT

LE TURF

Paris, 21 juin.

Courses à Maisons-Laffitte

PRIX DE PORT-MARLY. 3.000 francs, 2.000 mètres. — 1. Marvel (G. Stern), à M. E. de La Charme ; 2. Washington (Doux), à M. J. Lieux ; 3. Hildegarde (L. Robert), à M. E. Thiébaux.

PRIX CLÉMENTINE. 4.000 francs, 1.200 mètres. — 1. Ether-II (Mac Intyre), à M. Veil-Picard ; 2. Feuille-de-Chou-II (J. Ransch), au comte de Fels ; 3. Lonissa (Beaume), à M. F. Charron.

PRIX DE CORBEIL. 7.000 francs, 2.400 mètres. — 1. Mominette (J. Lane), à M. J. de Soukozanette ; 2. Kargat (G. Stern), à M. C. Fouchart.

PRIX DE MARY. 5.000 francs, en outre 500 fr. à l'éleveur, 2.000 mètres. — 1. Meufti (G. Stern), à M. E. de La Charme ; 2. Le Puritain (O. Connor), au comte H. de Pourtalès ; 3. Bansnee (J. Ransch), à M. W.-K. Vanderbilt.

PRIX ELF, 10 000 francs, 3.000 mètres. — 1. Vothan (Belhousse), à M. W. Flatman ; 2. Mannequin (G. Stern) à M. J. de Brémond, 3. Anastasie (A. Carter), au marquis de Ganay.

PRIX DE LA MORINIÈRE, 5.000 francs et 500 fr. à l'éleveur, 2.200 mètres. — 1. Balbek (Wilson) à M. A. Oppenheim ; 2. Ginette (Ransch), à M. André Prevost.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Du 20 juin.

Le vent est très faible de l'Ouest sur la Manche ; il est modéré de l'Est sur nos côtes de l'Océan.

Quelques pluies sont tombées sur les îles Britanniques ; en France, on signale des orages au Pic-du Midi et à Biarritz ; on a recueilli 8 millimètres d'eau dans cette dernière station.

La température s'élève dans l'ouest de l'Europe ; elle était ce matin de 7 degrés à Christianund, 14 à Paris, 20 à Moscou, 24 à Livourne, 13 au Mont-Aigoual.

En France, la température va devenir plus élevée ; un temps beau dans le Nord, plus orageux dans le Sud est probable.

MOUVEMENT DES VINS

Depuis le 1er septembre, date du commencement de la campagne en cours jusqu'au 31 mai 1904, il est sorti du chai des récoltants, la quantité de 23.902.240 hectolitres de vin ; au 31 mai, le stock, chez les marchands en gros, était de 13.134.357 hectolitres.

	Sorti des chais des récoltants	Stock chez les marchands en gros
Ariège	6.889	11.568
Aude	2.951.784	275.963
Aveyron	56..601	33.295
Haute-Garonne	158.368	86.409
Gers	161.605	46.321
Lot	67.131	9.896
Lot-et-Gar.	105.167	52.228
Hautes-Pyrén.	5.053	30.235
Pyrén.-Orient.	1.928.087	194.189
Tarn	180.869	25.560
Tarn-et Gar.	101.369	56.043

AVIS

Par application de l'arrêté ministériel du 7 avril 1877, les abonnements du journal peuvent être pris dans tous les bureaux de poste de France, Algérie, Tunisie.

DEUX LIVRES INDISPENSABLES

Deux importantes consultations électorales auront lieu en 1904 : le 1er mai, renouvellement intégral de tous les conseils municipaux ; en juillet, renouvellement de la moitié des conseils généraux et de la moitié également des conseils d'arrondissement.

Tous ceux qui s'intéressent aux élections de toute nature qui ont lieu presque tous les ans en France, ont plusieurs fois exprimé le regret de ne point posséder un véritable code de l'*organisation électorale française*, renfermant à la fois la législation et la jurisprudence des tribunaux administratifs et judiciaires en matière d'élections.

M. Daure, maire d'Alan (Haute-Garonne), dont la compétence en cette matière est connue de presque tous ses collègues, vient de combler cette lacune regrettable par la publication de deux ouvrages appelés à un légitime succès.

Le premier, le **Manuel pratique de la Révision des Listes électorales**, est le plus complet et le plus récent des ouvrages traitant de cette importante question ; plusieurs milliers de maires en ont félicité l'auteur ; presque toute la presse politique, judiciaire et municipale en a publié des analyses fort élogieuses. Un vol. 338 pages, 3 fr. 50, à domicile, 3 fr. 85.

Le second volume, **Les Elections municipales et politiques**, mérite encore un plus grand succès que son aîné : tout ce qui a trait aux *Elections communales* (Conseillers municipaux, Maires et Adjoints) ; aux *Elections cantonales* (Conseillers généraux et d'arrondissement) ; aux *Elections politiques* (Sénateurs et Députés) ; aux *Crimes et Délits électoraux*, y est rapporté et classé avec une méthode parfaite et d'après le dernier état de la jurisprudence.

Des *Tables analytiques et alphabétiques*, placées à la fin de chaque ouvrage, permettent, par le renvoi aux numéros, de trouver immédiatement la solution des difficultés examinées.

Trois études historiques sur : — la formation et l'administration des Communes ; — les Assemblées départementales ; — l'exercice du pouvoir législatif en France ; précédant chaque catégorie d'élections, intéressent vivement le lecteur.

Un fort volume 716 pages, 6 fr. 50, à domicile, 7 fr. 35.

Adresser les commandes, avec le montant, au Bureau du journal.

BOURSES ET MARCHES

BOURSE DE PARIS DU 21 JUIN

AU COMPTANT

3 0/0	97 70		Midi	446 »	
3 0/0 Amortis.	98 45		Orléans	» »	
3 0/0 nouveau	» »		Orléans	450 »	
Dette tunisien.	475 50		Nord	459 50	
Anglais consol.	90 47		Lyon fusion	453 50	
Ville Paris 1855	552 »		Ouest	445 »	
— 1863	» »		Est	450 50	
— 1871	411 »		Bone-Guelma	442 »	
1/4 1871	406 75		Est-Algérien	» »	
— 1875	556 50		Ouest-Algérien	402 »	
— 1876	559 50		Saragosse	377 »	
1/4 1876	» »		Nord-Espagne	333 »	
— 1892	372 »		Lombard anc.	316 50	
— 1898	412 »		Portugais	382 »	
Foncières 1879	503 25		Suez 5 0/0	628 25	
— 1883	441 50		Panama 5 0/0	56 25	
— 1885	471 50		— lots	127 55	
Communal 1879	475 »		Banq. Val. in.	» »	
— 1880	501 50				

A TERME

3 0/0	97 65	Banq. Afri. Sud	» »
3 0/0 Amortiss.	» »	Banq imp. antr.	» »
3 0/0 nouveau	» »	Banq. ottomane	» »
Egypte unifiée	436 »	Nord	1750 »
Italie 5 0/0	104 10	Orléans	1440 »
Espag 4 0/0 ext	87 30	Midi	1165 »
Portugai 3 0/0	62 10	Paris-Lyon-M.	1318 »
Russie 1891	74 10	Méridionaux	» »
Hongrie 4 0/0	101 30	Autrichiennes	» »
Autrich 4 0/0 or	100 60	Lombardes	» »
Turc 4 0/0	85 87	Saragosse	282 »
Banq d. France	3850 »	Nord-Espagne	164 »
Crédit foncier	687 »	Portugais	» »
Comptoir d'Es.	600 »	Suez	» »
Banq. de Paris	1147 »	Panama	» »
Crédit lyonnais	1119 »	Gaz de Paris	735 »
Société générale	623 »	Rio-Tinto	1319 »

Valeurs industrielles — Actions

Canal m. Suez (p.)	1965 »	A. Et. Richer	» »
— Soc. c.	» »	Carmaux	1540 »
Forg. Ac. N. et Est	1675 »	Aldi	» »
Aciéries de France	435 »	Mines Loire	230 »
Etab. Orosdi-Back	158 »	Bosnovice	1477 »

Changes : Barcelone, 38 75 ; Rio, 12 05 ; Buenos-Ayres, 127 25.

BULLETIN FINANCIER

(Par dépêche)

Paris, 21 juin. — Après plusieurs séances pendant lesquelles la hausse des cours a été continue, il s'est produit quelques réalisations de bénéfice bien naturelles. Le mouvement d'affaires est toujours très actif et il a suffi de quelques offres pour provoquer une légère réaction.

Le 3 0/0 revient à 97 65 au lieu de 97 72, précédente clôture ; le Comptoir national d'escompte, à 692 ; le Crédit foncier, à 687 ; le Crédit lyonnais, à 1.119 et la Société générale, à 623. Nos Chemins clôturent : le Lyon, à 1.318 ; le Nord, à 1,750, le Midi, à 1,160 ; l'Orléans, à 1,440.

Le Suez, à 4.180 n'a pas varié.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure revient à 87 30, l'Italien à 104 10, le Portugais à 62 10 ; les Fonds russes sont en reprise ; les Consolidés à 90 50 ; le 3 0/0 1891 à 73 95 ; le Turc finit à 85 87 ; la Banque ottomane à 587.

MARCHE DE PARIS

du 21 juin

	BLÉS 100 kilos	SEIGLES 100 kilos	AVOINES 100 kilos	FARINES 100 kilo
Courant	19 80	14 75	12 80	27 30
Prochain	19 75	14 25	13 15	27 60

	COLZA 100 kilos	ALCOOLS 100 kilos	SUCRES 100 kilos	LIN 100 kilos
Courant	63 »	41 75	27 25	41 75
Prochain	48 25	41 50	27 50	42 »

MARCHE DE LA VILLETTE

du 21 juin

Veaux. — Amenés, 252, vendus, 252 ; prix extrêmes, de 1 50 à 2 15. Poids moyen, 68 kilos.

SYNDICAT D'INITIATIVE

Le Syndicat d'initiative de Toulouse a manifesté une fois de plus, à l'occasion du concours national agricole, son existence, par les nombreux services rendus aux étrangers, soit par des renseignements oraux, soit par des distributions de son livret-guide.

A sa très curieuse exposition à la prairie des Filtres, d'ingénieux tableaux montraient le nombre considérable de bœufs, de moutons, de porcs, de volailles et autres produits agricoles, consommés par les touristes dans les pays organisés pour les recevoir, et l'accroissement considérable de voyageurs, sous l'influence de l'action des syndicats de la Suisse, du Dauphiné, de l'Auvergne, de la Savoie, etc., etc.

D'après M. Berthelot, la Suisse, dont le budget d'Etat global est de 180 millions, reçoit un milliard de francs de l'afflux des touristes qui se rendent dans ce pays.

Dans les superbes panneaux représentant les vues de Toulouse ancien et de Toulouse moderne, les vieux Toulousains reconnaissaient avec émotion le Toulouse disparu de leurs premières années.

Les vues du département contenaient une révélation, même pour les Toulousains : à côté des incomparables sites alpestres luchonnais, on admirait les gorges de Lespugnes dans la haute vallée de la Save, aussi belles que peu connues.

Les unes et les autres montraient jusqu'à la dernière évidence, que la région toulousaine contient des sites et des monuments qui peuvent, avantageusement, soutenir la comparaison avec les plus célèbres et les plus vantés de l'Europe.

Ce qu'il faut, c'est organiser le pays pour le touriste : hôtels, transports, tarifs, etc.

La Société d'études immobilières avait exposé de curieux plans et devis d'hôtels, en même temps que la chambre idéale du touriste, aussi simple qu'hygiénique ; aussi confortable que peu coûteuse.

On a aussi beaucoup admiré la nombreuse série des guides illustrés des régions touristiques mis à la disposition des Toulousains qui voyagent.

L'affluence considérable des visiteurs à cet élégant pavillon qui ne désemplissait pas, a été l'agréable récompense du dévouement de ceux qui l'ont organisé.

LA HERNIE GUÉRIE

Sans opérations et sans souffrances

Des Preuves, des Preuves et toujours des Preuves

Il est aujourd'hui reconnu, malgré tout ce qu'ont pu dire certaines personnes intéressées pour être sincères, que les bandages électriques ou soi-disant tels n'ont produit sur les hernies que des effets désastreux. Aussi tous les hernieux soucieux de leur santé ont ils rejeté ce déplorable système qui ne faisait que les estropier et augmenter leurs douleurs pour adopter avec empressement le nouveau bandage pneumatique et sans ressort de M. Claverie, le plus grand spécialiste de Paris, dont la renommée est universelle et qui a été membre du jury et hors concours à la dernière exposition.

Les guérisons étonnantes qu'il a obtenues avec son merveilleux appareil se comptent par milliers et, pour que les incrédules soient bien convaincus, nous citons ici quelques noms d'honorables personnes qui ont eu le bonheur d'être guéries en peu de temps sans opérations et sans souffrances par sa souveraine méthode.

M. GUERNAUD, commandant en retraite, 13, rue Lamarck, à Toulouse, qui a été guéri d'une très ancienne hernie en deux mois de temps.

M. Justin CASEMAJOR, garde champêtre à Bastanès, par Navarrens (Hautes-Pyrénées), guéri à l'âge de 56 ans d'une hernie qu'aucun bandage n'avait pu contenir.

M. CAMINADE, sabotier à Casteinau (Dordogne), guéri en quelques semaines d'une hernie qu'il avait depuis vingt et un ans.

M. Louis MARTIN, garçon de l'hôtel de l'Europe, à Castelsarrasin, radicalement guéri d'une très ancienne hernie, en trois mois de temps.

Des attestations si évidentes, des preuves aussi irréfutables, se passent de commentaires.

Aussi, nous sommes persuadés que dans leur propre intérêt toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descentes, etc., n'achèteront pas de bandage et ne se feront pas opérer avant d'avoir vu M. Claverie, qui visitera les malades et fera lui-même l'application de son merveilleux appareil, à :

Castelsarrasin, à l'hôt

CHRONIQUE RÉGIONALE

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Depuis quelques jours les colonnes du *Petit Méridional* regorgent de communications relatives aux élections sénatoriales. Et comme sur les trois candidats du bloc, l'organe de la rue Henri-Guinier préfère de beaucoup l'incapable Augé, il trouve ingénieux d'attaquer les deux autres, Bouliech et Razimbaud, en faisant précéder les attaques des mots d'usage : « Nous recevons »; un « groupe de délégués nous communique » etc., etc., semblant ainsi se tenir en dehors de toute polémique afin d'éviter tout reproche plus tard.

On y trouve d'ailleurs de jolies choses dans ces communiqués. C'est ainsi qu'à propos de M. Razimbaud qui a l'intention d'interpeller on peut lire ceci :

« Sans préjudice du résultat de cette discussion devant les Chambres, nous croyons utile de faire savoir aux électeurs sénatoriaux, qui pourraient l'ignorer, que, depuis que M. Razimbaud est candidat à la députation dans l'arrondissement de St-Pons, il a toujours profité des avantagés de la candidature officielle. Les fonctionnaires de tout ordre ont fait campagne ouverte en sa faveur, et ceux qui ont pu manquer de zèle n'ont pas tardé à recevoir leur disgrâce ou eur révocation.

» Chaque élection a été marquée par des représailles contre les fonctionnaires tièdes et même contre les citoyens qui osaient affirmer leur indépendance. »

« Après les élections de 1902 l'arrondissement devint un fief seigneurial. Toutes les administrations furent remaniées de manière à ce qu'il n'y eût que des protégés de Razimbaud, sans aucune préoccupation de la valeur ou des connaissances professionnelles, mais uniquement dans le but de caser des amis dévoués capables de servir d'agents électoraux; et cela au risque de briser la carrière de braves gens ou de les plonger dans la misère. »

Et plus loin le *Petit Méridional* reproduit un article de l'*Union républicaine* que voici :

« M. Razimbaud, quoiqu'il soit a la veille d'être un septuagénaire, a sur M. Bouliech l'avantage de la vie parlementaire. Mais ne sommes-nous pas obligés de nous retourner vers le passé ? Et la première conclusion qui s'impose n'est-elle pas celle-ci ? Pour M. Razimbaud, trop de passé ! pas assez d'avenir ! En outre, que nous enseigne-t-il, ce passé de M. Razimbaud ?

» M. Razimbaud n'a pas eu assez d'autorité et de compétence pour se faire pardonner son absolutisme farouche par l'éclat et la vigueur des services rendus à la collectivité. Pendant ses vingt ans de vie parlementaire à qu'elle réforme M. Razimbaud a-t-il attaché son nom ? Quelle proposition de loi a-t-il jamais formulée? Quelle discussion a-t-il soutenue à la Chambre ? A ces questions, il n'y a pas de réponses possibles !

» Assurément, tout le monde ne peut pas être orateur. Mais il nous semble que, quand on a l'ambition de vouloir représenter l'universalité d'un département, il faut avoir des qualités sérieuses pour « utilement » remplir ce mandat ! Nous traversons des périodes assez critiques en matière économique pour que nous ayons le légitime souci de n'accorder notre confiance qu'à des hommes d'action, de compétence et de dévouement.

» M. Razimbaud voudrait-il nous faire croire que sa compétence est étendue ? Nous le reverrions, dans ce cas, à ses vingt années stériles du parlementarisme. La formule s'applique ici intégralement ; le passé garantit l'avenir. « Ex nihilo nihil. »

Ainsi donc, à l'avenir, les électeurs de M. Razimbaud seront fixés. Ce député qui est au Parlement depuis vingt ans n'a jamais ni rien fait ni rien dit, du moins c'est le *Petit Méridional* qui l'affirme, mais qui s'en aperçoit aujourd'hui seulement.

Quant à Augé, lui, c'est le nec plus ultra, le candidat réclamé de tout le monde, « l'homme honnête, à la conscience droite, au cœur généreux, etc., etc. »

En a-t-il des vertus cet Augé, non mais là en a-t-il !

* * *

Toute l'après-midi d'hier le marché au vin de Montpellier a présenté une animation extraordinaire provoquée par l'approche des élections sénatoriales. Les délégués sénatoriaux étaient venus en assez grand nombre, aussi les candidats au Sénat, Augé surtout, parcouraient-ils tous les groupes. Le soir quelqu'un nous disait que la candidature Bouliech était à la hausse et celle d'Augé à la baisse.

MONTPELLIER

Les Syndicats jaunes. — Dans un de nos derniers numéros, nous avions inséré une communication indiquant que sous l'initiative de M. Sabria, ouvrier en chaussures, un mouvement antirévolutionnaire était en voie d'organisation dans notre ville. A la date du 20 juin une première réunion a eu lieu. Après que M. Sabria eut exposé le but que poursuivent les Syndicats jaunes, l'ordre du jour suivant a été voté :

« Les ouvriers de toutes corporations réunis en assemblée générale à la séance du 20 juin, salle du café du Tour-du-Monde, après avoir entendu les explications fournies par M. Sabria, délégué de l' « Union du travail », sur le mouvement syndicaliste indépendant, et les avantages à obtenir au point de vue ouvrier, par la réconciliation du travail et du capital s'engagent, chaque membre de leurs corporations respectives, à faire de l'active propagande pour amener de nouveaux adhérents à la constitution de ce Syndicat.

» Reconnaissent en outre, la nécessité de s'unir pour la défense des intérêts corporatifs, et la sauvegaree de la liberté du travail, répudient énergiquement tous actes de violences suggérés dans l'esprit des masses ouvrières par les meneurs de grèves générales.

» Font appel à leurs camarades de travail pour s'unir autour du drapeau syndicaliste indépendant, seul moyen pour arriver à l'amélioration du mouvement ouvrier par l'application des études économiques et sociales, se séparent aux cris de Vive la liberté du travail, vive l'Union du travail ».

Indépendamment de l'ordre du jour ci-dessus, nous avons reçu la communication suivante :

« Les membres du Comité de propagande antirévolutionnaire, profitant de la présence, pendant quelque temps de M. Sabria, et de l'esprit d'initiative qu'il possède, ont décidé d'organiser une série de soirées familiales suivies d'une conference par M. Sabria qui traîtera le sujet : Ce que veulent les « Syndicats jaunes » . La première de ces conférences aura lieu à *Castelnau*; la deuxième à *Celleneuve* et cette propagande continuera par des conférences de quartier dans les principaux faubourgs de Montpellier.

» Nous adressons un présent appel à tous ceux qui s'intéressent à notre propagande, qui ne poursvit qu'un but; celui de détourner le mouvement ouvrier de la tactique révolutionnaire que poursuivent les Syndicats rouges constitués. Appel est fait au point de vue de l'aide à apporter à cette organisation ».

« *P.-S.* — Toute communication doit être adressée à M. Sabria rue du Cheval-Vert, 10, à Montpellier ».

Le Comité espère que l'appel qu'il adresse aux ouvriers sera entendu. Pour notre part, nous insèrerons avec plaisir les communications qu'il voudra bien nous adresser et suivrons avec intérêt les progrès qu'il accomplira.

Habitations ouvrières à bon marché. — Voilà une question éminemment sociale et bien plus intéressante pour la classe ouvrière que l'enlèvement de la Madone ou que le déboulonnement de la Croix de la mission, n'en déplaise à Messieurs nos dix conseillers socialistes.

Tandis que ces honorables citoyens travaillent avec bruit et fracas au bonheur du peuple, d'autres plus modestes, mais aussi sincères et aussi bien pénétrés qu'eux de la question sociale, entendent collaborer au bonheur populaire par des moyens moins chimériques plus faciles et surtout plus rapides à réaliser. De ce nombre sont les dévoués Montpelliérains qui, avec l'appui moral des groupes mutualistes, ont fondé la *Société des habitations ouvrières « bon marché*. Pour obéir aux prescriptions de la loi, une Société par actions a été créée à côté des Sociétés Mutuelles. Les statuts ont été soumis à l'approbation ministérielle. Cette approbation, une fois obtenue, la Société sera définitivement fondée et nous savons qu'elle ne tardera pas à faire acte de vitalité.

Société tauromachique. — Ce soir, à 8 h. 30, réunion générale. Nomination de la commission des fêtes.

Les garçons limonadiers. — Serions-nous encore menacés d'une grève de garçons limonadiers ? Il paraît que oui si nous en croyons un petit papier rouge qu'on distribuait hier dans les rues de la ville.

D'après le prospectus en question, il paraitrait qu'un café de la place de la Comédie ayant été cédé par son propriétaire, les successeurs de celui-ci se refuseraient à conserver aux garçons dudit établissement les conditions du contrat de travail accepté le 27 mars dernier entre délégués patrons et employés.

« Au lieu de déclarer brutalement la grève, disent dans le prospectus les garçons limonadiers, nous allons faire appel à la conciliation et à l'arbitrage dans les conditions légales ».

» Si le café de M... n'est pas respectueux des engagements passés et s'il veut persister à ne pas se conformer aux règles du Syndicat qu'il avait acceptées d'accord avec tous les autres établissements. Passé le délai d'usage nous nous efforcerons d'obtenir de nos camarades de Montpellier la grève générale ».

Nous voulons bien espérer que le conflit se dénouera sans recourir à aucune grève générale, surtout si cette grève devait se produire dimanche prochain, jour de l'élection sénatoriale.

L'affaire Plagniol. — Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié qu'à la date du 4 juin, Mme Plagniol, l'héroïne de la tentative de chantage contre M. B., avait été extraite de la maison d'arrêt et conduite à l'asile d'aliénés pour y être placée en observation, Me Gauffre, qui la défendait devant les juges correctionnels, ayant prétendu qu'elle était une névrosée à demi responsable de ses actes.

Après un séjour de dix-sept jours, Mme Plagniol a quitté hier l'asile d'aliénés et a été à nouveau enfermée à la prison. L'opération s'est accomplie hier soir vers cinq heures et demie, par les soins de M. Girard, inspecteur de la sûreté, accompagné de deux agents.

Il est très probable que M. le docteur Mairet a conclu à l'entière responsabilité de Mme Plagniol, puisque celle-ci a regagné la prison, alors qu'elle aurait été gardée dans la maison des « détraquées », ce nous semble, si réellement sa responsabilité avait été limitée.

Il faut donc s'attendre à revoir, un de ces jours, l'affaire Plagniol suivre son cours devant les juges correctionnels.

Hyménée. — Hier, à 11 heures du matin, a été célébré en l'Eglise Saint-Denis le mariage de Mademoiselle Yvonne Hamelin, fille de Monsieur Hamelin professeur à la faculté de médecine, et de Madame née Combal, avec Monsieur le docteur Rimbaud, ancien interne des hopitaux et lauréat de nos Ecoles.

Un nombreux cortège de parents et d'amis avait tenu en cette circonstance, a venir témoigner aux jeunes époux leurs sympathies et leurs vœux de bonheur.

Après la cérémonie un lunch des mieux servis a réuni les invités à l'Hotel de la Métropole. Il s'est terminé par des toasts chaleureux , et a été suivi d'une brillante réception à laquelle assistaient M. le Préfet de l'Hérault, M. le recteur d'Académie et de nombreuses notabilités universitaires.

Nous offrons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Tentative d'assassinat. — Nos lecteurs se rappellent sans doute la tentative d'assassinat commise il y a déjà plusieurs mois sur M. Guiraud, propriétaire à Lattes.

Des malfaiteurs avaient pénétré dans ses appartements et s'y étaient cachés. M. Guiraud rentrait vers 10 heures du soir et commença à se déshabiller. A ce moment surgirent les maladrins et l'un deux, d'un formidable coup de poing assomma à moitié M. Guiraud qui fut ensuite ligotté et bailonné. Les malfaiteurs fouillèrent ensuite l'appartement emportèrent diverses valeurs appartenant à M. Guiraud et prirent la fuite. Ce n'est que le lendemain matin que M. Guiraud put être délivré par un de ses voisins qui entendit ses gémissements.

Deux individus sur qui pèsent de graves soupçons ont été transférés lundi soir dans notre ville et incarcérés à la maison d'arrêt.

Ce sont les nommés Ernest Pradeilles, âgé de 33 ans, dit « le jambard » et Jules Blazy, 31 ans dit « lou Gascou ». Ces deux individus avaient d'abord été transférés de Béziers à Nimes et c'est de cette dernière ville que les gendarmes les ont amenés à Montpellier.

Déplacement. — M. Augé, député de Béziers est arrivé dans notre ville par le train de 10 heures 20 venant de Paris.

Tribunal correctionnel. — Le Tribunal s'est occupé hier matin des affaires suivantes :

Le sieur Auguste Thomasson, journalier, arrêté le 14 juin dernier par la gendarmerie de Frontignan sous l'inculpation de mendicité est condamné à 15 jours de prison.

— Le sieur Antoine Cabrera, arrêté également pour vagabondage à Lunel le 2 juin dernier est condamné à 8 jours de prison.

— Le sieur Auguste Roques, trouvé le 12 juin dernier à Saint-Mathieu-de-Tréviers sans papiers d'identité et sans moyens d'existence est condamné à 20 jours de prison pour vagabondage.

— Le sieur Honoré Philipp, plâtrier, âgé de 37 ans, arrêté jeudi dernier pour mendicité n'est condamné qu'à trois jours de prison.

— Les nommés Antoine Labarrère, 34 ans, charpentier, et Joseph Nicodet, 22 ans, cultivateur, tous deux de passage à Montpellier le 15 juin dernier, étant sans ressources, n'avaient trouvé rien de mieux à faire pour se procurer de l'argent que d'implorer la charité des passants. Ayant réussi à ramasser ainsi quelques sous, ils s'empressèrent d'aller les porter au cabaret, où ils prirent force consommation.

N'ayant plus d'argent ils sortirent, la tête lourde de l'estaminet et recommencèrent à demander l'aumône. C'est à ce moment que les agents les cueillirent et les déposèrent à la maison d'arrêt.

Le Tribunal condamne Nicodet à 8 jours et Labarrère à un mois de prison.

— Le 12 juin dernier le sieur Jean-Alphonse Coste, âgé de 38 ans, journalier, né à Bellegarde (Aude), rencontrait dans un café de la rue Chaptal M. Pierre Nadal, employé au gaz, originaire de Limoux, et se disant envoyé par un compatriote de M. Nadal, extorqua à ce dernier une somme de cinq francs.

M. Nadal ayant un doute sur les dires de Coste, appela un agent pour lui demander des explications, mais Coste s'empressa de prendre la fuite. L'agent le rattrapa quelques instants après et le conduisit au bureau de police.

Coste qui était déjà l'objet de trois mandats d'arrêt lancés de Limoux, Saint-Girons et Carcassonne, comparaissait le 14 juin devant le Tribunal correctionnel qui renvoya l'affaire afin de se renseigner sur le passé du prévenu.

A l'audience d'hier le Tribunal l'a condamné à 4 mois de prison.

Il sera ces jours-ci transféré auprès des parquets qui le réclament pour ses autres méfaits.

— Le 5 juin dernier le sieur Lucien Montels, âgé de 20 ans, demeurant à Montpellier rue de la Garenne, 4, entrait vers 8 h. 1/2 du soir au café du Cheval-Blanc, à Castelnau-le-Lez, et sans motif, se mettait à injurier les consommateurs. De plus en plus surexcité, Montel se mit à frapper dans le tas et blessa légèrement plusieurs personnes. On put enfin se rendre maitre de ce fou furieux qui avait absorbé une grande quantité de « vertes ».

A l'audience d'hier, Montels a estimé à une trentaine le nombre d'absinthes qu'il avait ingurgitées, et déclare ne se souvenir de rien.

Le Tribunal écarte l'inculpation de rebellion et le condamne pour outrages envers un agent de la force publique à 8 jours de prison.

— Le sieur Jean Frémont, marbrier, âgé de 28 ans, né à Marseille, sans domicile fixe, arrêté le 9 juin dernier, est condamné à 6 mois de prison pour grivèlerie et vagabondage.

Conservatoire de musique. — Nous rappelons que la distribution des prix aux élèves du conservatoire de musique aura lieu demain jeudi, à 8 heures 1/2 du matin, dans la salle des concerts sous la présidence de M. Maurice Reynes, adjoint au maire.

Perte ou vol. — M. Louis Beauquier, âgé de 75 ans, propriétaire, demeurant à Saint-Bauzille-de-Montmel, était venu hier à Montpellier au marché des vins.

Vers 3 h. 1/2 il quittait le café de Montpellier lorsqu'il s'aperçut de la disparition de son portefeuille. M. Beauquier n'a pu préciser s'il a perdu cet objet ou si un adroit pickpocket le lui a subtilisé.

Dans ce dernier cas, c'est le voleur qui aurait été volé, car le portefeuille ne contenait que divers papiers sans importance.

Accident. — Hier soir, vers 3 heures Mme Isabelle Jeannel, épouse Bénézech, âgée de 62 ans, pensionnaire des Petites Sœurs des Pauvres, descendait du tram n° 6 venant de l'Hôpital Suburbain qui venait de s'arrêter devant l'Hôpital Général.

Mme Benezech fit quelques pas sur la voie lorsqu'ayant fait un faux pas elle tomba sur les rails.

Des voyageurs s'empressèrent autour d'elle et la relevèrent.

Mme Benezech, dans sa chute s'est fait une blessure au-dessus de l'arcade sourcillière gauche. La blessée a été aussitôt conduite à l'Hôpital général où on lui donna quelques soins. La blessure ne paraît pas grave.

Bain forcé. — Lundi matin, plusieurs gamins cotoyaient les rives du Lez à la recherche d'escargots.

Leur récolte faite vers 8 heures 1/2, ils songèrent à déjeuner et l'un deux Joseph Cazes, âgé de 9 ans, demeurant campagne Cazes quartier de la Pompignane, se dirigea vers la rivière pour y puisser de l'eau pour lui et ses frères.

Malheureusement, il fit un faux pas et tomba dans l'eau profonde à cet endroit de quatre mètres et disparut aux regards de ses frères affolés.

Ceux-ci appelèrent au secours et à leurs cris M. Fauquier, garde de natation au bassin de Pavie, arriva avec une barque. Il fut assez heureux pour ramener le jeune imprudent sur la berge complètement inanimé.

Il lui donna des soins énergiques qui le ranimèrent bientôt et l'enfant, après avoir pris un cordial, put regagner son domicile accompagné par ses frères.

Trio de pochards. — Les nommés Etienne Deltéral, 40 ans, cultivateur, Jacques Verdeille, 35 ans, ferblantier et Albert Foucault, 35 ans, ont été tronvés hier matin en état d'ivresse dans les rues de la ville. Iis ont été conduits à la geôle municipale ou ils ont passé la nuit.

Arrestation. — Le nommé Penot Gérard Marius, âgé de 47 ans, mécanicien, sans domicile fixe, demandait l'aumône sur la voie publique lorsque des gardiens de la paix survinrent et le mirent en état d'arrestation. Il sera mis à la dispositioc de M. le Procureur de la République sous l'inculpation de mendicité.

Ventilateurs élect 35 f. *Pouzol*, 15 Grand'Rue.

Syndicat des architectes. — Le bureau du Syndicat professionnel des architectes du département de l'Hérault a l'honneur de faire savoir que toute communication faite à la presse et ne portant pas la signature du bureau devra être considérée comme n'émanant pas du Syndicat.

Etat civil du 21 juin. — NAISSANCES : Garçon 5, fille 0.

DECES : Raison Elizabeth, domestique, 69 ans, veuve Grégoire, rue Plan-du-Parc, 1; 1 enfant en bas-âge.

PALAVAS-LES-FLOTS

Au Casino Granier. — La comédie annoncée pour ce soir, *Le Contrôleur des Wagons-Lits* est suffisamment connue pour que nous nous dispensions d'en faire ressortir l'attrait. D'un autre côté, les artistes excellents recrutés par M. Saint-Léon ont fait, dès maintenant, la conquête du public lequel apprécie comme il convient leur talent et ne cesse de les applaudir.

En allant au Casino Granier aujourd'hui on est donc assuré de passer une très agréable soirée.

Voici le programme des concerts symphoniques :

De 4 heures à 6 heures : L'Etat-Major, polka-marche (E. Lambert). — Au pays bleu, ouverture (E. Tavan). — Brise d'Eté, valse lente (Philippuci). — La Reine Topaze, séléction (V. Massé). — Rêverie de Printemps (P. Jeanjean). — Sous les palmiers, bleuette (J. Garnier). — Les Noces de Jeannette (Massé). — Galop des gendarmes (Cairanne).

A 8 heures du soir : Au quartier Latin, marche (Dreyfus). — Gervaise, valse (A. Bosc). — La Vivandière, sélection (Godard). — Solo de piston, soliste M. Amiot. — Le Lapin, galop (A. Bosc).

SAINT-CHRISTOL

Elections prochaines. — S'il est une commune de l'Hérault acquise aux idées républicaines progressistes et à la politique républicaine suivie par le *Midi*, c'est bien la commune de St-Christol. Il ne faut pas oublier en effet que dans notre commune M. Temple obtint près de 80 voix de majorité.

Malheureusement, par suite de mauvaise tactique, de diversions et de questions personnelles, les modérés ont laissé leur échapper le pouvoir municipal qui est tombé dans les mains radicales et surtout socialistes.

Aussi cela ne marche pas très bien. Depuis les élections municipales, sept conseillers ont démissionné, les uns après la nomination du maire socialiste, les autres après la suppression de toute allocation au desservant.

Que va faire M. le Préfet ? Des élections nouvelles s'imposent. Seront-elles complémentaires ? Seront-elles générales ? Dans l'un et l'autre cas, que les républicains progressistes et libéraux s'unissent, forment une liste d'honnêtes gens, d'hommes de bon sens, non exaltés, pacifiques, des hommes d'affaires et non pas de parti. Nous leur assurons une éclatante victoire.

CETTE

Elections départementales. — Enfin ! Il n'y a pas que M. Marius François qui soit candidat au conseil général. On annonce en effet la candidature de M. Joseph Lacave qui fut également candidat dans le temps.

Chacun est libre, et tous les citoyens ont avec leur droit d'électeurs celui de se présenter. M. J. Lacavè serait le candidat du parti ouvrier.

On annonce également de nouvelles candidatures. Plus on sera de fous, plus on rira !

Protestation. — Dernièrement un boulanger de notre ville se vit dresser procès-verbal sous prétexte qu'il se serait servi de l'eau du canal pour pétrir sa farine, ce qui lui aurait économisé le sel.

M. Cazalot qui est le boulanger en question proteste avec la plus grande énergie contre l'accusation dont il est l'objet. Il offre de donner le nom de tous ses ouvriers et apprentis pour prouver sa bonne foi L'eau de canal était destinée à un bain. M. Cazalot fait bien de protester, car l'accusation était grave et pouvait être une cause de ruine.

D'ailleurs M. Cazalot devait acheter du sel; il est donc facile de se renseigner.

Borne-fontaine. — A la suite d'une juste réclamation des habitants du quartier une borne-fontaine a été établie dans le haut de la rue Arago. Il s'agit à présent qu'elle coule.

Kursaal. — Ce soir mercredi, à 8 h. 1/2, tickets valables, dernière représentation de *La Dame Blanche*.

Port de Cette. — *Entrées des* 20 et 21 *juin* : Agde, v. fr. Aude, 89 t, c. Hervé, div.; La Nouvelle, v. fr. Aurore, 316 t., c. Marcel; Marseille, v. fr. Planier, 166 t., c. Maury, div.

Sorties des 20 *et* 21 *juin* : Valence, bk-gtte esp. Diligencia, c. Caratala, superphosphate; Micro Vathy bk-gtte it. Resorgmento, c. Di Beo; Alger, v. fr. Auvergne, c. Bonavita, div; Gênes, v. it. Lucano, c. Conema, dix.; Alger, v. fr. Moulouya, c. Heit, div.

Arrestations. — Les nommés Auguste Espagnac et Lucien Bouché ont été arrêtés pour complicité dans le vol de moules relaté hier.

Coup de couteau. — Dimanche, vers cinq heures du matin, le nommé Jean Blanc, âgé de 38 ans, demeurant rue du Pont-Neuf a reçu un léger coup de couteau dans une discussion. Le ou les auteurs de ce fait sont recherchés.

Etat civil. — NAISSANCES : Garçons 2, filles 2. — DECES : François Artigues, forgeron, âgé de 69 ans, né à Mosset (Pyrénées-Orientales), époux Cèbe; Achille Jean Michel, 66 ans, né à Cette, époux Nèble.

BÉZIERS

Effraction. — Dans la nuit de mardi des inconnus ont cherché à s'introduire dans la boucherie Seguier, avenue Gambetta. Déjà ils avaient coupé la toile métallique de la devanture à plusieurs endroits et brisé un des cadenas de la barre de sûreté, lorsqu'ils furent mis en fuite par des passants.

A la même nuit ils s'introduisirent dans la charcuterie Toulousaine sans effraction mais ils se retirèrent sans rien prendre.

Au Tribunal correctionnel. — Le sieur Léon Faure, 32 ans, dit Fabrou, qui a subi de nombreuses condamnations comparait à nouveau pour vol d'un corsage, au préjudice de la dame Marie Giraud, limonadière. Le tribunal, vu les antécédents du prévenu le condamne à 3 mois et 1 jour et à la délégation.

Il rabat la condamnation à 25 francs d'amende, qu'il avait prononcé contre le témoin défaillant.

— Honoré Isoire, 39 ans, laitier à Murviel était poursuivi pour vol de deux billets de 50 francs, au préjudice de M. Guy Auguste, propriétaire. Celui-ci pour travailler avait quitté son gilet dans lequel se trouvait les billets et l'avait déposé, près de l'habitation du laitier.

Malgré les dénégations du prévenu, le tribunal le condamne à 15 jours de prison, avec sursis.

St-ANDRÉ-DE-SANGONIS

Concert. — Nous apprenons avec plaisir que le groupe artistique nous donnera dimanche, 26 courant un brillant concert composé d'une partie de chant, duos, monologues, d'un drame en un acte, *Le Grand'Père*; de *Lidoire*, comédie-vaudeville en un acte et d'une pantomime, *Un mariage fin de siècle*.

Entre la troisième et la quatrième partie aura lieu le tirage d'une superbe tombola composée de nombreux lots.

On peut se procurer des billets au prix de 0 fr. 15 chez M. Heulz, coiffeur, ainsi qu'aux membres du groupe.

Connaissant le dévouement que met ce jeune groupe à nous faire passer de très agréables soirées, nous invitons la population St-Andréenne et des environs à venir applaudir cette jeune phalange artistique.

GIGNAC

Le canal d'irrigation. — *Les garanties communales. (suite).*

« Que ces mêmes syndics après le vote de la loi du 13 juillet 1882, qui a accordé à l'association une subvention et qui a fixé à 2000 le nombre d'hectares dont l'engagement était nécessaire, ont préparé les statuts du 14 mars 1883 destinés à mettre les statuts primitifs en harmonie avec la loi nouvelle ; que dans ces circonstances le refu du sieur... de signer les formules, on l'administration avait invité les souscripteurs à indiquer à nouveau et d'une manière distincte les diverses parcelles qu'ils se proposaient d'irriger n'est pas de nature à le délier de l'engagement qu'il a pris vis-à-vis de l'association syndicale et notamment de celui qui résulte de l'article 34 des statuts de 1877 modifié par l'article 30 des statuts du 14 mars 1883.

Décide. Il est déclaré que le sieur... est membre de l'association syndicale du canal de Gignac et comme tel soumis aux dispositions des statuts du 14 mai 1883. »

Si cette question des souscripteurs qui ont refusé de renouveler leur engagement en 1883 avait été instruite en son temps, elle n'aurait pas donné lieu à toutes les difficultés que le sydicat a eu à surmonter avec 40 procès dont 3 trois sont en cassation, soit au tribunal des conflits, soit enfin en conseil d'Etat.

Malgré ces difficultés et bien d'autres, l'exécution des travaux suit son cours et le canal principal est à peu près terminé en 1893 ; on procède à la mise en eau en 1894.

Nous disons plus haut que le projet du réseau de distribution est exécuté comme études en 1891, il est continué en 1892 et 1893 et finalement approuvé le 10 juillet 1894.

Les travaux sur les chantiers ne commencent qu'en février 1895 en suivant zône par zône et ne se terminent qu'en 1897, tous les documents officiels de cette époque en peuvent justifier.

Les pièces les plus probantes ne peuvent absolument rien à notre époque et l'on va voir comment :

Le 31 mars 1894, le conseil de Préfecture appelé à statuer sur un *différend* entre le syndicat et les entrepreneurs déclare : « qu'il est au contraire admis que le canal principal et les canaux secondaires sont achevés »,

Elle est brillante cette lumière de la justice qui déclare le 31 mars 1894 les canaux achevés alors qu'ils ne sont commencés que dix mois après. Et cet illustre maître avait bien raison lorsqu'il disait : « la justice, elle est comme la cuisine, quand vous la voyez faire, elle vous dégoûte ».

(*A suivre*).

LES ÉLECTIONS DE FLORENSAC

Florensac en liesse. — La nouvelle municipalité. — A travers les rues. — Le bal. — L'automobile et les Apaches. — Lenez de Lagriffoul. Attitude de la presse. A l'œuvre !

Florensac, le 21 juin.

C'est plaisir de voir la joie de notre population depuis que le suffrage universel a prononcé entre les vrais et les faux républicains, entre l'élément honnête et la bande à Cauby. Cette joie est certes légitime après les douze mois de bagne que nous venons de passer. Car autant faire du bagne que lutter contre des adversaires sans foi ni loi, se disant républicains et violant le pacte fondamental de toute démocratie, incendiant, cambriolant, assommant, incapables de discuter.

La joie qui a accueilli le résultat du 19 juin n'est pas près de se calmer. C'est au milieu des manifestations d'un enthousiasme indescriptible que le 20 juin, à trois heures et demie de l'après-midi, a été installée la nouvelle ou plutôt ancienne municipalité. Plus de deux mille personnes attendaient sous les fenêtres de la mairie. Soudain le résultat est proclamé : M. Mondou, maire ; adjoints, MM. Emilien Bedin et Paul Barral. Des applaudissements éclatent, l'air retentit d'acclamations. Hommes, femmes, enfants, manifestent. On crie, on chante, c'est du délire.

Puis la municipalité et les autres conseillers municipaux apparaissent ; le cortège se forme et l'on s'avance à travers les rues incapables de contenir l'immense foulé. On se communique ses impressions, on se félicite, on complimente surtout M. Reissent, ce vrai, ce sincère républicain qui a su, comme il y a dix ans, dénouer une situation difficile.

Le soir, dès huit heures, la ville était en fête. A la porte de Saint-Thibéry, la même où eut lieu, l'année dernière, le grand banquet de 500 couverts pour le 14 juillet, le bal commence au milieu des illuminations et des salves d'artillerie. Tout le monde danse, pendant que les fusées fendent l'air en sifflant et retombent en pluie d'étoiles. Le son de la musique et le bruit des bombes se combinant produisent un effet superbe.

Cependant les Caubystes sont là-bas atterrés, déconfits, anéantis. La veille encore, au moment où M. Joué, membre de la troisième délégation spéciale, passait en automobile à la hauteur du café Redon, les Apaches lui avaient lancé des carafons et des chaises et lui-même avait dû les traiter de lâches.

Maintenant ils sont comme honteux. Avoir tant fraudé, s'être tant déshonorés, avoir suivi jusqu'au bout un huissier stupide et hypocrite pour en arriver là. Quelle déception ! Quels regrets ! Un surtout dont le nez s'est, paraît-il, allongé, c'est le fameux Lagriffoul, maire de Pomerols. Ce Lagriffoul était l'oracle de la bande, l'Egérie de l'huissier, l'Esculape, l'Apollon des Saussol, des Redon, des Deldon, des Lugan et des Crébillon. C'est lui que l'illustre Fal allait consulter. Il a été à la peine, il est juste qu'il soit au déshonneur. Dans la défaite des faux républicains, il a sa part de honte, lui et les Caubystes de sa commune. Ils n'en reviennent pas.

Leur consternation fait notre joie. Avec nous sont les honnêtes gens de partout. Grand nombre de communes sont heureuses de notre triomphe. Au Vigan, par exemple, la nouvelle a été accueillie avec enthousiasme. Partout on s'apprête à imiter l'exemple donné par la population de Florensac.

La presse tout entière nous approuve et nous cite tant à Paris qu'en province.

Le *Journal*, entre les journées du 20 et 21 juin, nous consacre, à lui seul, quatre colonnes et deux articles ornés de clichés parmi lesquels la vue de l'hôtel de ville, un des deux champs de bataille ; le truc électoral, et surtout le portrait de Cauby, l'huissier sinistre, l'homme du cataf-lque.

Et maintenant, républicains, à l'œuvre, à cette œuvre de désinfection et d'assainissement impatiemment attendue par tous.

Les 680.

Dernières nouvelles

Nous apprenons que le dossier concernant les troubles électoraux du 1er mai a été envoyé à Paris pour règlement de juges. L'affaire viendra probablement en novembre prochain.

L'Asthme d'été. — Ses causes

(*Suite*)

Les causes déterminantes de l'éclosion de la maladie sont : 1° l'hérédité ; 2° l'action des pollens, des poussières et les microbes cantonnés dans les fosses nasales; 3° l'action des premières chaleurs et de la lumière solaire. Comme traitement : soigner le rhume de cerveau avec le Coryzol Berthiot et combattre les symptômes pulmonaires, c'est-à-dire l'oppression, les crises d'asthme, avec la poudre Louis Legras, ce merveilleux médicament qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition universelle de 1900. — Coryzol Berthiot, 1 fr. 35 la boîte. Poudre Louis Legras 2 fr. 10. Envoi contre mandat adressé à M. Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.

PALAVAS-LES-FLOTS

Sur la ligne de Palavas. — Marche des trains sur la ligne de Montpellier à Palavas à partir du 19 juin

Service de la semaine. — Départs de Montpellier (Esplanade). — Matin : 5 h. 25 — 6 h. 50 — 8 h. 20 — 10 h. — 11 h. 20. — Soir : 1 h. 40 — 3 h. — 4 h. 20 — 5 h. — 5 h. 40 — 6 h. 20 — 8 h. 20 — 9 h. 40 — 11 h.

Départs de Palavas — Matin : 5 h. 57 — 7 h. 24 — 8 h. 55 — 10 h. 36. — Soir : 12 h. 56 — 2 h. 16 — 3 h. 36 — 4 h. 56 — 5 h. 38 — 6 h. 16 — 6 h 56 — 8 h. 56 — 10 h. 16 — 12 h. 15.

Service des Dimanches et Fêtes : Departs de Montpellier. — Matin : 5 h. 25 — 6 h. 50 — 8 h. 20 — 10 h. — 11 h. 20 — Soir : 1 h. — De 1 h. 20 à 6 h. 40, départs toutes les 20 minutes à l'heure, l'heure 20 minutes et l'heure 40 minutes — 6 h. 40 — 8 h. 20 — 9 h. — 9 h. 40 — 10 h. 20.

Départs de Palavas. — Matin : 5 h. 57 — 7 h. 24 — 8 h. 55 — 10 h. 35. — Soir : 12 h 55 — 1 h. 35 — de 1 h 35 à 4 h. 55 départs toutes les 20 minutes à l'heure 15 minutes, l'heure 35 minutes et l'heure 55 minutes, 4 h. 55 — 5 h. 15 — 5 h. 35 — 5 h. 55 — 6 h. 15 — 6 h. 35 — 6 h. 55 — 8 h. 15 — 8 h. 55 — 9 h. 35 — 10 h. 15 — 12 h. 15.

Nota. — Les trains qui partent de Montpellier à 5 h. du soir et celui qui part de Palavas à 4 h. 56 ne sont mis en marche dans la semaine que le jeudi seulement.

Les trains qui partent de Montpellier à 11 h, du soir et de Palavas à 10 h. 16 du soir n'ont lieu que du 2 juillet au 13 août.

Les trains qui partent de Palavas le dimanche à 5 h. 15, 5 h. 35, 5 h. 55, 6 h 15 et 6 h. 35 du soir de Palavas ne s'arrêtent pas à la rive droite.

A MIC DES AVEUGLES

Une découverte sensationnelle qui honore la science médicale française, vient d'être faite par un groupe de savants. Il s'agit de la guérison radicale de toutes les maladies des yeux, y compris la cécité complète, sans tenir compte de l'ancienneté du mal.

D'ailleurs l'*Echo Médical Français*, qui a consacré un numéro spécial à la propagation de cette découverte, en expédiera un exemplaire gratuitement et spécifier l'édition relative aux yeux) à toutes les personnes qui le demandent.

DERNIÈRE HEURE

LES ARMENIENS

Constantinople, 21 juin.

Il paraîtrait que l'Angleterre aurait menacé le gouvernement d'une démonstration navale si des mesures suffisantes n'étaient pas prises pour empêcher de nouvelles violences contre les arméniens.

—

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Saint-Pétersbourg, 21 juin.

D'une dépêche de Liao-Yang au journal " Rouss " il résulte qu'aucune attaque des japonais ne s'est produite à Port-Arthur du côté de la terre. Les japonais sont à 27 kilomètres de la ville, leurs éclaireurs à 22. Les bombardements du côté de la mer sont fréquents, mais ils sont effectués de loin, causent peu de dégâts et la population s'y habitue maintenant.

EN TURQUIE

Constantinople, 21 juin.

Le frère du Shah s'est enfui de Perse et est arrivé à Constantinople. L'ambassadeur de Perse a demandé son arrestation et sa remise aux autorités Persanes.

Le mercredi soir, le procureur de la République me priait de citer tout de suite M. Michel Lagrave comme témoin de moralité pour prouver que M. Edgar Combes, loin de solliciter des millions des Chartreux, en avait refusé.

J'ai donc convoqué M. Lagrave pour le surlendemain vendredi; on me dit : « Il va partir pour l'Amérique, convoquez-le pour demain jeudi. »

Ma journée était ainsi dérangée, mon cabinet d'instruction était assiégé par les reporters.

Je n'ai pas reçu tout de suite M. Lagrave ; il est entré dans un cabinet vers 3 h. 15 ; il m'a fait la révélation que vous connaissez ; il l'a dictée lui-même d'un seul jet. Cette première partie a pu durer une demi-heure ou trois quarts d'heure.

J'ai été très ému de ce qu'il venait de me dire et je prévoyais qu'un scandale ne manquerait pas de se produire, je croyais qu'il éclaterait plus tôt même que cela n'est arrivé.

J'ai insisté beaucoup pour connaître la personne dont il s'agissait, démontrant à M. Lagrave qu'il en disait trop ou trop peu si, après son départ aux Etats-Unis, sa déposition était connue du public.

Il fallait, selon moi, qu'il confiât du moins son secret à son ministre ; c'est ce qui fut convenu.

C'est moi qui, après lecture de la déposition, ai été chercher M. Edgar Combes, qui attendait dans un cabinet voisin ; M. Edgar Combes était un plaignant et, quand il n'y a pas de contradiction entre les dépositions, il n'y a pas lieu à confrontation.

Après la lecture, un colloque s'est établi entre M. Lagrave et M. Edgar Combes, au sujet des mots : « J'ai compris que le versement devait être opéré dans une caisse d'utilité publique », j'avais compris qu'il s'agissait de la caisse des fonds secrets.

M. Edgar Combes a dit que le propos exact était que la somme serait mise à la disposition du gouvernement; M. Lagrave consentit à la correction et je n'ai vu, pour ma part, aucun inconvénient à cette correction semblable à celle que nous faisons chaque jour dans les affaires courantes.

Je ne crois pas avoir commis là rien d'incorrect : mon sentiment était que M. Lagrave ne voulait pas qu'il y ait eu la moindre tentative de corruption tandis que M. Edgar Combes avait tendance à donner plus d'importance à ce côté de l'affaire.

M. Edgar Combes a fait sa déposition ayant en connaissance de celle de M. Michel Lagrave.

M. Bonnefay. — Dans quelles conditions a-t-il déposé ?

M. de Valles. — Dans les conditions ordinaires.

M. Bonnefay. — Il l'a signée le jour même ?

M. de Valles. — Certainement, car M. Edgar Combes n'est venu qu'une fois dans mon cabinet : je fais appel au témoignage de mon greffier et de M. le procureur de la République auquel j'ai communiqué tout de suite ces dépositions.

M. Bonnevay. — Vous avez dit que M. Michel Lagrave avait consenti à confier le nom au moins à M. Millerand ?

M. de Valles. — J'interrogeais sur le fait d'une escroquerie commise au détriment des Chartreux et je trouvais important que le nom pût être connu si un scandale éclatait.

M. Bouncvay. — Pourquoi cette partie de l'interrogatoire ne figure-t-elle pas dans la déposition ? M. de Valles. — Ce n'était pas un interrogatoire, mais une déposition. J'avais beaucoup de monde à recevoir. D'autre part, M. Lagrave se retranchant derrière le secret professionnel, je ne croyais pas devoir mentionner mes efforts au sujet de M. Millerand.

M. Rudelle. — Alors, comment avez-vous eu l'impression, d'après une déposition de moralité, qu'un scandale allait éclater ?

M. de Valles. — C'était un témoin déposant à côté de l'instruction, mais les faits qu'il relatait me paraissaient très gros de conséquences.

M. Rudelle. — Avez-vous lu la déposition de M. Lagrave à M. Edgar Combes *in extenso* ?

M. de Valles. — Il me semble bien que oui, mais mes souvenirs ne sont pas absolument précis.

M. Rudelle. — Avez-vous communiqué le dossier plusieurs fois ?

M. de Valles. — Oui, à M. le procureur de la République.

M. Couet. — Etes-vous sûr que M. Edgar Combes ne soit entré qu'à la fin de la déposition ou bien y a-t-il pris part ?

M. de Valles. — Il n'est entré qu'à la fin, après avoir frappé à la porte.

M. Rudelle. — M. le procureur de la République vous a bien dit que M. Lagrave avait un témoin de moralité ?

M. Rudelle. — Qui vous a demandé le non-lieu, le procureur de la République ou une autre personne ?

M. de Valles. — Je n'ai subi l'influence de qui que ce soit en dehors du procureur de la République.

M. Grosjean. — Quels motifs ont décidé le parquet à rouvrir après la déposition de M. Lagrave une deuxième instruction contre X. ?

M. de Valles. — Il s'agit d'un autre ordre de faits non plus de la campagne du *Dauphinois*, mais d'une personne ayant demandé aux Chartreux 300.000 fr. pour obtenir l'appui d'un groupe parlementaire.

M. Rudelle. — Après le non-lieu, qu'est devenu le dossier ?

M. de Valles. — Il a été déposé au greffe après le visa apposé en ma présence.

M. Deribère-Desgardes. — Après la déposition Lagrave, aviez-vous l'impression d'une tentative de corruption ?

M. de Valles. — J'ai cru que la somme était offerte pour les fonds secrets, mais ma préoccupation était qu'après la déposition du témoin si le scandale éclatait on ne me reprochât pas d'avoir laissé partir sans en tirer la vérité le seul homme qui pourrait faire la lumière.

M. Deribère-Desgardes. — De M. Lagrave et de M. Edgar Combes, selon vous, l'un voulait aggraver, l'autre atténuer les faits ?

M. de Valles. — Parfaitement.

M. Fabre. — M. Edgar Combes a dit d'abord de ne pas se souvenir d'avoir vu M. Lagrave dans votre cabinet, puis il a nié avoir connu la déposition ; enfin, il a nié la correction « caisse publique ».

M. de Valles. — Les faits se sont passés comme j'en ai fait le récit.

M. Fabre. — Des instructions de ce genre sont-elles habituelles ?

M. de Valles. — Elles sont exceptionnelles, et là-dessus il y a diversité d'opinions.

M. le président. — Avez-vous jamais vu en matière de diffamation instruire une information tendant à la production de la preuve que la loi interdit ?

M. de Valles. — Non, je le reconnais.

M. le président. — Avez-vous connu le nom avant le non-lieu ?

M. de Valles. — Non.

M. Georges Berger. — M. Ed. Combes a-t-il demandé à connaître la déposition Lagrave ?

M. de Valles. — C'est sur mon initiative qu'il l'a connue.

M. Simonet. — M. Lagrave a dit que c'était vous qui lui aviez dicté ce mot « secret professionnel ».

M. de Valles. — Non. Je ne crois pas que M. Lagrave soit un témoin à qui l'on dicte sa déposition.

M. Simonet. — Vous n'aviez exercé sur lui aucune pression ?

M. de Valles. — Aucune.

M. Lerolle. — Savez-vous si la justice a été pour quelque chose dans l'ordre donné à M. Lagrave de révéler le nom ?

M. de Valles. — Je n'en sais rien.

MM. Bertholat et de Benoist font observer que la fameuse correction est d'une extrême gravité. Ils demandent au témoin s'il a fait ces efforts à ce moment pour faire consentir à M. Lagrave cette correction ?

M. de Valles. — Je n'ai fait aucun effort et il ne m'a pas semblé que M. Ed. Combes ait eu à en faire.

M. Lemoigne. — Quand il s'est agi du nom, M. Ed. Combes n'a-t-il rien fait pour le connaître ?

M. de Valles. — Non, sa seule objection a été relative à l'affectation de la somme.

M. Baudon. — D'après M. Lagrave, avez-vous pensé que l'offre d'argent était bien réelle ?

M. de Valles. — Certainement.

M. de Valles se retire.

Confrontations Sensationnelles

A sept heures, MM. Edgar Combes et Michel Lagrave sont introduits.

M. le président demande à M. Ed. Combes s'il affirme n'avoir pas reçu la lettre de M. Lagrave.

M. Ed. Combes. — J'affirme que je n'ai pas reçu cette lettre et que nous n'avons jamais parlé de son contenu.

M. Lagrave. — J'affirme avoir écrit et envoyé cette lettre et j'affirme qu'à plusieurs reprises M. Ed. Combes s'est entretenu de cet incident avec moi.

M. Ed. Combes. — Je vous donne le démenti le plus formel.

M. Lagrave. — Vous mentez. (Sensation).

M. Ed. Combes. — Alors, je répète également : Vous mentez ! (Agitation prolongée.)

M. le président. — Je prie les témoins de n'employer aucune expression blessante.

M. Lagrave. — Ce que je ne comprends pas, c'est que M. Ed. Combes dise que je ne lui ai pas parlé de cette affaire. J'ai prouvé que, lors de l'occasion de le revoir, je ne lui ai pas parlé de ce qui me préoccupait si vivement ? M. Ed. Combes m'a dit que c'est sur l'intervention de M. Buiot auprès de M. le président du conseil que le nom de M. Chabert a été réclamé.

M. Ed. Combes. — J'affirme de la façon la plus formelle n'avoir eu aucune conversation à ce sujet.

M. Lagrave. — Nous en avons parlé dans votre cabinet, à mon retour des Etats-Unis.

Le président. — Reconnaissez-vous avoir eu connaissance de la déposition de M. Lagrave ?

M. Edgar Combes. — Mes souvenirs portent seulement sur la correction dont j'ai parlé.

M. Lagrave. — M. Edgar Combes a ajouté à ma déposition et en a dicté la dernière partie, qu'il a reproduite textuellement dans la Sienne. Comment aurais-je pu d'avance deviner moi-même dans quelle forme il déposait ?

M. Mulac donne lecture des deux passages.

M. Edgar Combes. — Je persiste dans ma déclaration.

On fait entrer M. de Valles

M. le président. — M. Edgar Combes a-t-il eu connaissance de la déposition ?

M. de Valles. — Sur la demande de M. Edgar Combes lecture a été donnée de la déposition.

M. Edgar Combes. — Mais je ne l'ai pas dictée comme M. Lagrave le prétendu.

M. Lagrave. — J'ai dit que M. Edgar Combes avait ajouté à la fin de ma déposition ce qu'il avait demandé une correction sur la première partie.

M. de Valles. — Je n'ai pas le souvenir exact sur le point de savoir si M. Combes est entré à la fin ou avant la fin de la déposition.

M. Krauss à M. Lagrave. — N'est-il vrai qu'on ait exercé une pression sur vous ?

M. Lagrave. — M. de Valles a cherché, comme juge d'instruction, à me faire parler comme c'était son devoir, mais j'étais gêné par la présence de M. Ed. Combes, alors que je venais apporter un témoignage de moralité en sa faveur.

M. le président. — Avant le départ de M. Lagrave, avez-vous eu une conversation avec lui dans le cabinet du président du conseil ?

M. Ed. Combes. — J'affirme que si cette conversation a eu lieu, je n'y assistais pas.

M. Lagrave. — Je demande la confrontation avec le président du conseil. (Mouvement.)

M. Edgar Combes. — M. Lagrave est-il venu en décembre 1902, dans mon cabinet, et n'a-t-il pas tenu les propos que j'ai rapportés ?

M. Lagrave. — M. Edgar Combes m'a reçu très gracieusement. La preuve, c'est qu'avant de partir nous avons déjeuné ensemble. Si j'avais fait une démarche aussi indéicate que celle dont vous parlez, comment auriez-vous pu me conserver votre estime ?

M. Edgar Combes. — Mon sentiment a été que votre démarche était imprudente. Il fallait qu'elle fût grave pour que vous alliez consulter M. Millerand à ce sujet.

M. le président fait répéter à M. de Valles la déclaration qu'il a précédemment faite sur son impression en présence des dépositions reçues.

J'ai déposé parce que vous me l'avez demandé ainsi que M. le président du conseil, dans une conversation qui a eu lieu dans son cabinet en votre présence.

M. Berthoulat. — M. Edgar Combes, dans sa déposition, a déclaré que, depuis le jour de la démarche, il n'y avait plus eu de conversation avec M. Lagrave sur ce sujet.

M. Edgard Combes. — Il est vraisemblable que je lui ai demandé de répéter au juge les propos que nous avions échangés.

M. le président du conseil est introduit.

M. le président. — Avant son départ pour l'Amérique, avez-vous reçu M. Michel Lagrave, et une conversation a-t-elle eu lieu dans votre cabinet, en présence de M. Edgar Combes ?

M. le président du conseil. — Non, les faits rapportés dans la lettre de M. Lagrave à M. Millerand sont inexacts. Il n'est pas vrai que j'aie autorisé M. Lagrave à taire le nom. Quand le procureur général a dit que, faute de ce nom, l'instruction était arrêtée, j'ai donné l'ordre à M. Trouillot de demander le nom.

M. Lagrave. — Ne vous rappelez-vous pas que vous m'avez reçu un soir dans votre cabinet ?

Le président du conseil. — Je ne ferai pas le moindre accroc à la vérité. Vous ne m'avez pas vu en présence de mon fils. Vous ne m'avez pas demandé d'autorisation et vous ne m'avez pas posé de conditions que je n'aurais pas acceptées. Ce que j'avais voulu, c'est que vous répétiez les propos de votre démarche, que j'ai qualifié d'inconsciente, bien que je ne crusse pas M. Lagrave intéressé personnellement dans cette affaire.

Le président. — Et vous l'avez laissé en fonctions ?

Le président du conseil. — Je ne l'ai pas révoqué, parce que je ne voulais pas rendre publique cette affaire.

M. Berthoulat. — Le *Temps* du 15 mentionne que vous avez reçu M. Lagrave le 14, avant-veille de sa déposition.

Le président du conseil. — Cette note à l'Havas a été remise sur la demande de M. Lagrave pour l'effet à produire aux Etats-Unis.

M. Berthoulat demande comment le juge a invité M. Lagrave à déposer, si l'entrevue n'a pas eu lieu.

Le président du conseil. — Je crois que c'est mon fils qui en a fait la demande au procureur de la République.

M. Sembat. — Vous vous souvenez d'avoir vu M. Lagrave ?

Le président du conseil. — Je ne nie pas soit avant, soit après : Ce que je conteste, c'est l'autorisation et la condition de l'entrevue dramatique avec mon fils, le soir, qui m'aurait certainement frappée.

M. Lagrave. — L'entrevue n'a rien eu de dramatique. J'hésitais à apporter mon témoignage. M. Edgar Combes m'a fait venir à dix heures du soir, m'a introduit dans votre cabinet et, après une conversation banale, nous avons parlé de cette affaire et vous m'avez dit qu'il serait intéressant que j'apportasse mon témoignage. Je vous supplie de faire appel à vos souvenirs. Pour moi aujourd'hui, vous devez le comprendre, cela a une importance énorme.

M. le président du conseil. — Je persiste dans ma déclaration. C'est en décembre que l'inconscience du côté immoral de son acte m'a frappé, mais même au moment de l'entrevue dont il parle et dont le souvenir me serait resté grave dans l'esprit.

M. Lagrave. — Je ne crois pas que M. Edgar Combes ait parlé en décembre de cette affaire à M. le président du conseil.

Les confrontations prennent fin là dessus.

M. Berthoulat demande que M. Millerand soit convoqué à nouveau.

M. Denys Cochin demande que M. le procureur général Bulot soit entendu.

M. Rabier demande que M. Pichat soit entendu avant M. Besson.

Demain, séance à une heure. Ordre du jour : Discussion de la proposition Sembat sur les pouvoirs judiciaires ; audition de MM. Pichat, Besson et des députés de l'Isère.

La commission décide de convoquer les Chartreux pour lundi prochain.

M. le président demandera pour eux un sauf-conduit à M. le ministre de l'intérieur ou à M. le garde des sceaux.

La séance est levée à 8 h. 1/2.

Paris, 25 juin, matin. — La déposition de Michel Lagrave et les révélations faites à la commission d'enquête ont produit une très vive émotion dans les couloirs du Palais-Bourbon. Les députés se sont beaucoup plus occupés de ce qui se passait à la commission qu'en séance. Il est certain que des incidents se produiront aujourd'hui.

Déjà, hier, M. Ch. Bos voulait interroger le garde des sceaux. Ses amis l'en ont empêché en lui disant qu'il valait mieux attendre la publication du compte rendu de la commission. On ne parle que de perquisitions ou de saisies et de découvertes nouvelles.

Ce qui est assuré, c'est que la situation du cabinet est devenue très précaire aux yeux même de ses partisans. Il souffle un vent de crise. On raconte que M. Combes est très attristé, mais qu'il n'en continue pas moins à couvrir son fils avec énergie. Dans tous les cas, on doit reconnaître maintenant que la déconvenue que le président du conseil avait prédite à ses adversaires est surtout pour lui.

---

47 FEUILLETON DU 22 JUIN

LA RACE

Mais il sortait, mécontent de lui, furieux de s'être laissé emporter si sottement. En descendant, il rattrapa Sempy. Celui-ci, l'entendant venir, s'était retourné, et l'attendait, ayant au bord des lèvres ce sourire inexplicable et faux qui troublait toujours et agaçait son compatriote. Que pouvait-il bien recéler, ce masque ironique ?... Pierre essaya de faire bonne contenance. Il demanda :

— Qu'est-ce qui vous fait rire ?

— Eh ! c'est vous, parbleu, qui me faites rire !... On n'a pas idée de se mettre dans des états pareils parce qu'on blague un peu votre pays. C'est très mal porté, ça, mon cher, à l'étranger, surtout lorsque, comme vous, on s'est expatrié ! Que voulez-vous que pensent ces gens-là qui vous voient jeter feu et flamme dès qu'on effleure la France ? « Eh ! qu'il y reste donc, dans sa France, puisqu'il l'aime *tant que cela ! Que vient-il faire chez nous ?* » Et ils pensent encore que les Français qui ont quitté leur pays ne sont pas des Français ordinaires, casaniers et chauvins, qu'ils ont l'esprit et les idées larges. Aussi, des scènes comme celle de tout à l'heure les surprennent-elles beaucoup... Et chez vous, ça ne cesse pas de m'étonner, savez-vous ?

Il accompagna sa dernière phrase d'un regard tellement aigu que Pierre en détourna les yeux. On eût dit que, de derrière ses lunettes, le musicien voulait le percer à jour. Mais le jeune homme insista, souhaitant connaître mieux le mystérieux personnage.

— Alors, vous croyez qu'il faut aimer son pays pour y rester ? Cela veut dire que vous ne l'aimez pas, vous ?

— Moi ! cria Sempy dont le visage exprima un ironique mépris. « Si vous saviez à quel point je m'en fiche, de mon pays !... Si vous saviez à quel point je trouve grotesquement absurde l'idée de patrie qui morcelle, encore pour longtemps, j'en ai peur, la carte du monde !... Patrie, patriote, patriotisme, guerre, armée, autant de vieux mots à reléguer dans l'armoire aux souvenirs, avec les christs, les vierges, les bons dieux de toute sorte. Ah ! oui, je m'en fiche, de mon pays !... Pour ce qu'il m'a fait de bien, d'ailleurs !... Et voilà ! Si la « terre des aïeux » vous tient au cœur tant que cela, ne vivez pas à l'étranger, car vous y subirez chaque jour de des petites piqûres qui finiront par vous faire souffrir. Maintenant, si elle vous est indifférente... »

Il laissa sa phrase en suspens, attendant une réponse et, de nouveau, parut vouloir transpercer son interlocuteur de son regard en vrille. Mais Pierre arrivait au coin de sa rue. Sans répondre, il dit seulement : « Me voici près de chez moi ; bonsoir » et rentra énervé. Il aurait dû se réjouir d'avoir trouvé dans son compatriote un disciple de sa propre foi. Pourquoi ne s'être pas dévoilé à lui ? Pourquoi lui avoir caché ce que, jadis, il criait à tout venant ?... Eh bien, non, il n'aurait pas pu. La raison ?... Une invincible antipathie pour ce louche personnage, se répondait-il. Mais, dans ce sentiment, il y avait de la méfiance, et, plus encore, une véritable crainte de cet individu au regard faux et quelquefois tellement scrutateur que Pierre tremblait de lui voir un jour deviner son histoire et la révéler à tous, pour sa perte. L'insupportable souvenir de son altercation récente compliquait son malaise. Etrange et complexe, d'ailleurs, ce mécontentement de soi ! Quelle sottise lui avait dite ce Sempy ? Il n'aurait pas le droit de défendre son pays parce qu'il l'avait quitté ?... « C'est faux et c'est stupide, ça ! » Oui, mais, pour lui, c'était vrai, car il n'avait pas seulement quitté son pays : il l'avait *déserté*.

— Mais de quelles balivernes, mon Dieu, vais-je m'embarrasser ! grommela-t-il. Déserter ! Absurdité !... Puissance des mots !... Et pourquoi, toujours au fond du Moi indépendant et éclairé, cet autre Moi instinctif, inculte, qui surgit au moment où je l'attends le moins ? Ne pourrais-je donc jamais me débarrasser de lui ?

A la réflexion, il estimait que Sempy avait raison. Ce n'était pas à lui de rompre des lances en l'honneur de son pays. Il fallait être logique. Toute intervention comme celle qu'il se reprochait encore était absurde et hors de propos.

A mesure que le temps marchait, des raisonnements de ce genre agissaient sur lui d'une manière plus décisive. Lui et sa compagne se transformaient, d'ailleurs, étrangement. Leur extraordinaire aventure les avait grisés, leur prospérité toujours ascendante les étourdissait. Placés en face d'un présent si heureux et d'un avenir dont ils pouvaient tout attendre, ils en venaient insensiblement à l'oubli, ou du moins à l'indifférence du passé. Il y a là un cas étrange de ce qu'on pourrait appeler de l' « amnésie morale », cependant explicable, excusable même. Rien de plus dissolvant, rien de mieux fait pour émousser les sentiments élevés, que la continuité de la chance. N'ayant plus à lutter pour la vie journalière, l'âme s'endort dans une quiétude égoïste ; inutilisées, les facultés combattives baissent, le courage s'amollit ; il ne reste plus qu'un unique désir : jouir encore et toujours plus.

Comment Pierre n'eût-il pas atteint le calme de l'esprit ? Il avait été la tête qui raisonne, le bras qui agit ; les combats passés lui avaient démontré l'inéluctable nécessité d'une décision violente et forte ; et cette décision hardiment prise l'avait délivré de tout souci d'avenir, lui avait donné le plus inespéré des bonheurs... Comment Rose n'eût-elle pas chassé de son cœur des souvenirs trop douloureux ?

Après avoir passé par toutes les épreuves, elle se voyait haussée soudainement, d'un état humilié et misérable, à un autre que jamais, autrefois, même jeune fille heureuse, elle n'eût songé à espérer. Elle pourtant si simple, elle avait subi trop de flatteries du sort, elle s'était laissé tourner la tête, comme par une liqueur enivrante bue sans modération, par cette douceur de se voir presque riche après avoir côtoyé la misère, d'avoir le respect de tous après avoir encouru le mépris cruel réservé aux filles mères, d'être adulée, recherchée, reçue en dame, elle dont la destinée normale eût été de devenir femme d'un petit employé ou d'un commerçant modeste, et ces jouissances d'amour-propre très délicates suffisaient aujourd'hui à remplir son esprit devenu, pour mieux oublier, exagérément frivole.

Ainsi, en elle et en son amant, deux personnages nouveaux étaient nés. Leur invraisemblable fortune les avait modifiés jusqu'aux moëlles ; tout ce que leur âme contenait de bon semblait définitivement submergé sous l'unique préoccupation de leur bien-être ou de leurs plaisirs.

Ils furent semblables à ces gens qui, ayant failli mourir de faim, mis devant une nourriture abondante, s'en gâvent goulûment, au grand détriment de leurs organes sains. Maintenant, leur ambition ne connaissait plus de frein.

Cependant, ils ne pouvaient plus tarder désormais à rendre les politesses reçues. Et ils décidèrent de donner une petite soirée. On inviterait tous les gens qui les avaient invités eux-mêmes, et les simples connaissances qu'ils rencontraient un peu partout. Sempy fut du nombre, bien qu'il sortit peu. Pierre jugeant que, comme Français, on ne pouvait le laisser de côté.

Les invitations furent lancées, et le couple, à partir de ce moment, vécut dans une fièvre d'attente et de préparatifs. Rose avait commandé une toilette nouvelle, et ce n'était pas une mince affaire que les essayages avec la couturière.

Pierre ne pouvait plus concentrer sur son travail l'attention habituelle. Au milieu de sa classe, ou pendant une leçon, il lui arrivait de rester court, pour avoir soudain pensé à ce thé qui devenait sa préoccupation dominante, pris quelquefois d'affolements subits à l'idée que lui ou Rose pourraient commettre une faute de goût. Un événement inattendu vint les achever.

Dans la vie, les bonheurs comme les malheurs arrivent par série. Cette semaine semblait prédestinée. Ce fut inouï de chance. Deux autres Anglaises, sur l'avis de celle que Pierre avait déjà pour élève, lui demandèrent encore des leçons de français. Il y avait déjà dans ce fait de quoi les rendre joyeux. Mais ce qui eût volontiers fait croire à une intervention surnaturelle, ce fut, le jour même du fameux thé, la nouvelle que Pierre apportait à sa maîtresse, courant comme un insensé à travers les rues, rendu fou par la joie : ils venaient de gagner mille francs à une loterie de bienfaisance dont ils avaient pris dix billets un mois auparavant, sans aucune pensée de lucre, simplement pour faire comme tout le monde... Vraiment, cela sortait du réel, cela sortait du prodige : l'avenir fulgurait devant eux comme une gloire.

— Mais vois-tu, ma petite Rose, vois-tu cela ? Nous allons devenir millionnaires, si ça continue, répétait Pierre, qui riait nerveusement. Ils ne purent manger, tout à l'excès de leur joie. La petite bonne qui les servait ne comprit rien à leur gaîeté sans appétit.

Tous deux étant comme ivres de leur trop grand bonheur. Et il fallait, par surcroît, que cela se produisit juste en ce moment presque solennel de leur existence, où ils allaient, pour la première fois, faire œuvre de maîtres de maison ! Pierre ne pouvait tenir en place :

— Rose, oh ! ma petite Rose, que je suis content ! Tiens ! Il faut que je t'embrasse. Et il se levait pour aller la serrer dans ses bras.

Mais Rose, plus raisonnable :

— Moi aussi, je suis contente, va, plus que contente... heureuse, infiniment heureuse !... Seulement, dis, il faudrait songer à nous préparer.

Huit heures sonnaient au cartel de la salle à manger. Il fallait veiller aux derniers préparatifs, puis aller s'habiller, car les invitations portaient neuf heures. On avait loué un domestique de supplément qui passerait les plateaux, et déjà celui-ci commençait à allumer les bougies.

(*A suivre*) Fernand DACRE.

CHOCOLAT MENIER

Méfiez-vous DES Contrefaçons

BRONCHITE Oppression PHTISIE TOUX CATARRHE ASTHME

ENVOYEZ TOUS VOTRE ADRESSE à M. le Directeur de l'Institut de Régénération, 7, Rue de Londres, à Paris, et vous recevrez, GRATIS et FRANCO, le *Journal des Forces vitales* qui explique le traitement pour guérir toutes les maladies des voies respiratoires.

SURDITÉ BRUITS et écoulements D'OREILLES

DEMANDEZ AUJOURD'HUI à M. l'Administrateur de l'Institut de la Surdité, 19, Rue de la Pépinière, à Paris, le journal *La Médecine des Sens*, qui est adressé GRATUITEMENT à toutes les personnes qui en font la demande et qui indique la meilleure méthode pour guérir radicalement la surdité, les bourdonnements et les écoulements d'oreilles. — Consultations tous les jours.

COMMANDITES Un abt au journal *La France Laborieuse*, 57, rue Alsace et 14, rue Rivals, Toulouse, paraissant le dimanche (4 fr. par an), donne droit à la mise en rapports directs : 1° avec postulants offrant capitaux pour s'associer ou s'intéresser dans Commerce ou Industrie ; 2° avec acheteurs et vendeurs.

Prêts Hypothécaires, Escompte, valeurs commerciales, arrérage de tous titres, pensions, etc. (12e année).

BRONCHITE Oppression PHTISIE TOUX CATARRHE ASTHME

DEMANDEZ AUJOURD'HUI à M. le Directeur de l'Institut de Régénération, 7, Rue de Londres, à Paris, le *Journal des Forces vitales*, qui est adressé GRATUITEMENT et qui indique la méthode POUR GUÉRIR toutes les maladies des voies respiratoires. Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

HERNIE ET BANDAGES Opinion des Maîtres de la Chirurgie

Lisez l'intéressante brochure envoyée gratis par l'Académie Thermothérapique, 19, Rue de la Pépinière, Paris.

69 FEUILLETON DU 22 JUIN

Dette Sacrée !

« Mais déjà elle s'était enfouie.

« Lorsque j'eus atteint ce tertre, je pus l'apercevoir qui s'éloignait.

De la Roche ajouta en plaisantant :

— Puisque nous avons manqué la biche, retournons au cerf, veux-tu ?

D'Esclabert ne parut pas entendre.

Il fixait la silhouette de l'inconnue qu'on apercevait encore au loin comme un point noir.

Il dit tout haut, se parlant à lui-même :

— Elle se dirige vers les Aulnelles. Il faudra que m'informe... que je sache qui elle est.

— Dans quelle intention ?

— Ceci, mon cher de la Roche, ne regarde que moi....

— Oh ! oh !... ne te fâche pas, Bigre ! comme tu es d'humeur pointilleuse aujourd'hui.... Et dire que nous avons failli être rivaux ! Vertuchoux ! comme disait mon arrière-aïeul, nous nous serions entr'égorgés.

Il avait repris le ton de la plaisanterie.

Il ajouta :

— Tu ne crains pas que le bruit d'une aventure, chez toi, dans ton propre domaine, parvienne aux oreilles de la comtesse ?

D'Esclabert eut un haussement d'épaules.

Son front se rembrunit.

— Mon cher, prononça-t-il, tu dis des bêtises...

« Qu'importe, après tout. Celle-ci n'est pas d'humeur jalouse, que je sache.

« Elle doit fort bien se douter que, dans le comte Roger d'Esclabert, il n'y a pas l'étoffe d'un mari fidèle.

— N'empêche que tu es un grand pêcheur devant l'Eternel... La comtesse est divinement belle, elle aussi, et de société agréable...

D'Esclabert l'interrompit d'un geste.

— Laissons là ce sujet, veux-tu ! Voir de la Roche faire de la morale est chose réjouissante...

« Je veux savoir quelle est la jolie enfant qui vient de passer près de nous comme une apparition de rêve... Je le saurai... Et sans plus de retard encore, mon cher... A cheval donc et en avant !

. . . . . .

Côte à côte, au trot de leurs montures, ils cheminaient sur la route.

Ils n'échangeaient plus aucune parole.

Ce fut de la Roche qui rompit le silence.

— Alors, dit-il, tu persistes dans ton projet ?

— Oui.

— Tu veux avoir, dès aujourd'hui, des renseignements sur cette jeune femme ?

— Parfaitement.

— Mais la chasse... tes invités ?...

— La chasse prendra fin sans moi... mes invités retrouveront bien, sans ma présence, le chemin du château.

Il parlait d'un ton bref, et une flamme singulière brillait dans ses prunelles.

— Peste, mon cher, tu es un homme de décision, toi. Cependant, tu oublies un détail. Si cette admirable créature a produit sur ton imagination une très vive impression, cette impression, chez moi, n'a pas été moins profonde.

— Oh ! toi... tu es arrivé ici hier... tu repars demain...

Vexé, de la Roche répliqua :

— Ce qui veut dire, si je comprends bien, que tu me juges un rival de peu d'importance. Les circonstances te donnent raison peut-être. Au surplus, rassure-toi. Jamais je n'ai aimé une femme plus d'un quart d'heure. Lorsque l'amour passe près de moi, j'étends tranquillement la main vers lui. Si je peux le saisir, tant mieux. S'il me glisse entre les doigts, tant pis. Je ne cours pas après. D'ailleurs, veux-tu que je donne nettement mon opinion sur la jeune femme que tous deux nous avons remarquée. Je n'ai fait que l'entrevoir à peine. Cela m'a été suffisant pour porter sur elle un jugement presque définitif. Son visage respire une grande honnêteté. Ses yeux sont francs, purs et tristes.

« Tu n'a pas été sans t'apercevoir qu'elle avait des vêtements de deuil.

— Une veuve peut-être.

— Oui.

— Bah !... Toute veuve est consolable !... Que ce soit le deuil d'un amour ou celui d'un homme qu'elle porte, je n'en ai souci !... Rien n'est éternel ici-bas... Les femmes, surtout lorsqu'elles sont jolies, le comprennent aisément.

— D'Esclabert, mon ami, tu fais fausse route... Tu as l'habitude des triomphes faciles, des beautés qui, jeunes filles ou femmes en puissance de mari, rendent immédiatement les armes. Prends garde, cette fois, je crains que tu n'ailles au-devant d'un échec.

« Je ne crois pas me tromper.

« Cette jeune femme ne sera pas à toi.

D'Esclabert caressait de la main le col de son cheval, une bête superbe.

Il ricana :

— Vraiment. Te as trouvé cela tout seul. Eh bien, mon cher, depuis tant d'années que nous sommes compagnons de plaisir, tu devrais pourtant savoir que ce que je désire, un jour ou l'autre, je l'obtiens. Je suis patient. Pour avoir une femme, il existe toujours un moyen. Ce moyen, il faut le trouver. Toute la question se résume là.

— Et... tu le trouveras ?

— Peut-être.

— Je te le souhaite. Où nous dirigeons-nous ainsi ?

— Vers les Aulnelles. C'est également notre chemin pour rentrer au château. Les cors se sont tus... La chasse est finie... Dans une heure, nous aurons rejoint nos invités... Nous expliquerons notre absence par un accident quelconque. C'est très simple, tu le vois.

— Certes. Je suis à tes ordres.

— Fort bien. D'ailleurs, le hasard nous sert merveilleusement. Aperçois-tu, à cinq cents mètres environ, un attelage conduit par un paysan qui vient à notre rencontre. Oui, n'est-ce pas ? Ce paysan habite les Aulnelles. Il se rend souvent au château pour vendre les produits de ses champs. Infailliblement, il a rencontré tout à l'heure, sur sa route, la jeune femme dont nous suivons la piste. Par lui, sans doute, apprendrons-nous qui elle est ?

— Et après ?

— Après ? Dame pour aujourd'hui ce sera suffisant... Demain, j'aviserai.

Ils avaient enfoncé leurs éperons dans les flancs des chevaux.

Ceux-ci se cambrèrent... partirent au galop.

Arrivés devant l'attelage qui s'était rangé sur la route pour leur faire place, les bêtes, à un commandement de leurs cavaliers, s'arrêtèrent net.

Le paysan respectueusement avait retiré sa casquette.

Roger d'Esclabert, sans répondre au salut de l'homme, prononça :

— Mon brave, vous allez me fournir un renseignement.

— Je suis votre serviteur, monsieur le comte.

— Dites-moi... tout-à-l'heure, sur la route, n'avez-vous pas rencontré une jeune femme...

— Vêtue de noir, n'est-ce pas ?

— C'est cela même.

Il questionna :

— Cette jeune femme habite les Aulnelles ?

— Oui, monsieur le comte.

— Vous la connaissez ?

— Mais oui. C'est la fille d'un ancien officier, le commandant Barandier, mort il y a trois ans d'une attaque d'apoplexie. Depuis, elle demeure avec sa tante, mademoiselle Noémie, que tout le monde aime et respecte dans le pays.

L'homme s'exprimait correctement.

Roger d'Esclabert reprit :

— Comment se nomme sa nièce ?

— Geneviève.

— Celle-ci est veuve, sans doute ?

L'homme eut une hésitation.

— Hum... fit-il... c'est du moins le bruit qui court aux Aulnelles. Et ce doit être la vérité, puisqu'elle porte constamment des vêtements de deuil. Jamais elle ne parle à personne. Peut-être est-ce aujourd'hui la première fois qu'elle sort seule. Toujours son enfant est avec elle.

D'Esclabert eut un mouvement.

— Ah ! elle a un enfant ?

— Oui... un garçonnet de deux ans... deux ans et demi... aussi joli que sa mère, malgré qu'il ait avec elle peu de ressemblance.

— Mademoiselle Noémie Barandier et sa nièce possèdent une certaine aisance pronablement ?

— C'est-à-dire monsieur le comte, qu'autrefois, oui, elles avaient une petite fortune. Mais le malheur a fondu sur elles... Un malheur effroyable. Elles avaient placé leur argent chez un banquier d'Annecy, M. Loderelle. Or, ce dernier vient de prendre la fuite, emportant à l'étranger tous les capitaux qui lui étaient confiés. On dit qu'il a fait cela pour suivre une chanteuse de café-concert avec laquelle il s'était acoquiné. Ce qu'il y a de certain, malheureusement, c'est que Mademoiselle Noémie et la fille de son frère, parmi tant d'autres, ont été complètement ruinées. Depuis, chez elles, c'est la désolation, paraît-il.

« La vieille demoiselle s'est beaucoup affectée de ce désastre. Quant à Mme Geneviève, elle cherche, dit-on, à se placer dans les environs en qualité d'institutrice, de dame de compagnie ou de gouvernante, enfin ce qu'elle trouvera, quoi.

« Il paraît même que c'est cette détermination de sa nièce qui désole le plus la vieille demoiselle.

« Mais que voulez-vous, il faut bien vivre, n'est-ce pas ?

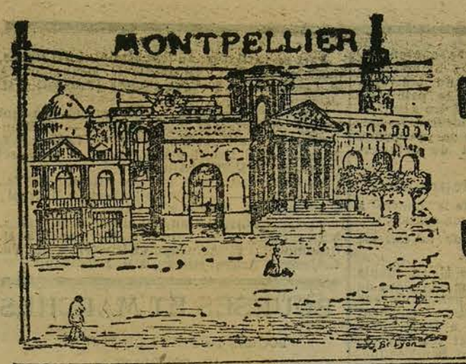
« Et puis, il y a là le petit à élever.

« Pour lui, les deux pauvres femmes, la vieille aussi bien que la jeune, se résigneront à tous les sacrifices.

Le comte d'Esclabert avait écouté les explications de l'homme, une flamme étrange dans les prunelles.

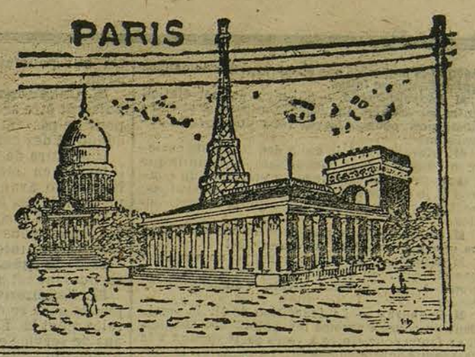
(*A Suivre.*) Paul ROUGET

CHOCOLAT LAFAYEUR MATTE FILS Montpellier.



Le Numéro 5 Centimes

LE MIDI



JOURNAL REPUBLICAIN PROGRESSISTE QUOTIDIEN

ABONNEMENTS
France, Algérie, Tunisie : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 10 fr.; Un an, 20 fr.
Pour l'étranger, les frais de poste en sus
Les abonnements partent des 1er et 16 du mois. Joindre 0 fr. 50 pour tout changement d'adresse.

N° 1153. — Mardi 21 Juin 1904. — 4e Année

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PUBLICITÉ
Les annonces sont reçues :
Dans nos bureaux de Montpellier, chez nos correspondants et dans toutes les agences de publicité de France et de l'Etranger.

Fil Télégraphique spécial. — Rédaction et Administration, 14, Rue du Faubourg-de-Lattes, Montpellier — Fil Télégraphique spécial

LA JOURNÉE

Il n'est bruit, dans les couloirs, que de la prochaine chute du cabinet. Une combinaison ministérielle est déjà prête, de façon à ce qu'il n'y ait qu'une très courte interruption dans les débats parlementaires.

M. le président, accompagné de Mme Emile Loubet, s'est rendu cet après-midi, aux courses de Saint-Cloud, où se courait le prix du président de la République.

A Nice, la grève des tramways prend une mauvaise tournure. Les grévistes, passant des menaces aux attentats, ont brûlé des kiosques et enlevé toutes les aiguilles des lignes de la voie ferrée.

Aujourd'hui s'est ouvert, dans la grande salle de la Bourse du travail de Paris, le congrès annuel des ouvriers et ouvrières des manufactures de tabac de France.

Des nouvelles de source japonaise affirment que la Chine interviendra dans le conflit russo-japonais, dès que les Nippons se seront emparés de Moukden.

La Chambre, s'occupant de la discussion de la loi militaire, a longuement débattu la question du service de deux ans dans un régiment pour les élèves des ecoles spéciales militaires. Ce service a été définitivement adopté.

Opinions

LES GRÈVES DE MARSEILLE

Les grèves de la marine marchande à Marseille vont valoir à la Chambre une interpellation. Peut-être apprendrons-nous, au cours de la discussion, à qui incombent les torts. Mais à proprement parler, ce n'est guère notre métier d'être juges en pareille, matière et de prononcer de quel côté furent les excès. Aussi n'ai-je point l'intention de rechercher, dans cet article, quelles furent les origines des multiples grèves de Marseille, ni quels ont été les procédés employés de part et d'autre au cours de ces grèves ; ni enfin quelle a pu être leur répercussion sur l'état des autres ports de France, sur Lorient et sur Brest en particulier. Toutes ces recherches nous intéresseraient, sans doute, mais de loin seulement et d'une façon indirecte.

En revanche, je signale à mes lecteurs, en ce qui touche certaines conséquences de ces grèves, un document qui me paraît offrir un intérêt général. C'est la statistique, récemment publiée, du mouvement commercial à Marseille pendant ces quelques années d'agitation.

Chacun sait que Marseille est le grand port de commerce de la Méditerranée. Un seul port est en situation de lui faire concurrence : c'est le port italien de Gênes. Or, la statistique dont je parle a pour but d'apprécier, année par année, la supériorité commerciale de Marseille sur Gênes. Voici quels sont les chiffres pour les années dernières. Je les cite d'après le *Journal des Transports* :

En 1901, le port de Marseille était en avance sur celui de Gênes de 3.900 bâtiments entrés ou sortis et 982.178 tonnes de marchandises.

En 1902, dans une seule année, à la suite des grèves qui s'étaient produites, nous voyons le port de Marseille diminuer et celui de Gênes augmenter dans la proportion fantastique d'un quart environ de cette différence. Marseille perd 825 navires et 291.750 tonnes de marchandises de son avance sur Gênes, sa rivale.

En 1903, les grèves sont calmées. Marseille se relève un peu ; elle regagne sur l'année 1902 152 navires et environ 93.000 tonnes de marchandises. Mais elle reste encore de 673 navires et de 197.926 tonnes de marchandises au-dessous de l'avance qu'elle possédait sur Gênes en 1901.

C'est beaucoup pour une ville dont la population tout entière vit du mouvement des affaires commerciales ; et il me semble que de tels résultats n'intéresseront pas seulement Marseille, mais la France tout entière par les conséquences logiques que chacun de nous peut en tirer.

Nous y voyons, en effet, qu'un labeur continu de plusieurs années ne suffit pas toujours à faire regagner l'avance commerciale perdue par une ville, brusquement, à la suite de troubles apportés dans l'organisation du travail.

Nous y voyons aussi comment la concurrence étrangère peut s'exercer à notre détriment, sous le couvert de vagues idées internationales. Les travailleurs italiens du port du Gênes s'étaient empressés de féliciter les grévistes marseillais et de leur envoyer des subsides. Parbleu ! chaque semaine de grève à Marseille leur valait le double de travail à Gênes ; et l'avantage qu'ils ont conquis à ce moment leur reste encore aujourd'hui.

Irons-nous conclure de tout ceci que les grèves doivent être toujours condamnées ? Non, certes ; telle n'est pas notre pensée. Mais ce que l'on peut, ce que l'on doit même se dire, en présence de tels résultats, c'est que les conséquences de la grève dépassent souvent la portée voulue par ses propres organisateurs. L'exemple de Marseille nous montre, en somme, qu'une grève, même juste et légitime, peut-être aussi ruineuse pour un pays que la guerre elle-même, dont la grève est d'ailleurs une forme atténuée.

Aussi, les travailleurs, tout comme les patrons, ont-ils grandement raison dans l'intérêt général de la redouter, comme ils redoutent le fléau d'une guerre, et de ne la subir qu'à leur corps défendant...

Alexandre LEFAS,
Député d'Ile-et-Vilaine.

Propos du Jour

L'AIGLE DE WATERLOO

La Société française « La Sabretache » a inauguré hier, à Waterloo, l'œuvre grandiose de Gérôme, l'*Aigle blessé*, que peu de temps avant sa mort le maître exécuta pour commémorer la fin glorieuse des trente mille soldats du grand Empereur.

Nous, les glorieux vaincus, nous ne possédions point, en cette « morne plaine », de monument digne de perpétuer le souvenir d'un héroïsme antique. L'idée première en revient à M. Houssaye, l'éminent académicien, auteur de *1814* et de *1815*, à qui l'on devra désormais de pouvoir saluer une œuvre française au milieu des souvenirs élevés par la piété belge, britannique et prussienne à leurs héros tombés au champ d'honneur.

L'oubli est en effet réparé. Sur le terrain situé à l'angle du chemin de Pianchenoit et de la grande chaussée de Charleroi, au lieu même où les légions impériales furent taillées en pièces, s'élève l'*Aigleblessé*. Frappé à mort, l'animal emblématique ferme les yeux et laisse retomber sa tête ; il veut dans un dernier effort déployer ses ailes, mais l'une demeure inerte, déchiquetée par les balles, tandis que l'autre est déployée, menaçante. Comme pour se défendre encore, le vaillant oiseau lève une de ses serres, l'autre se crispe sur un étendard dont la hampe est rompue.

Autour du monument, d'un effet grandiose, étaient groupées les autorités françaises et belges au cours de la suprême journée.

La cérémonie a débuté par un concert au cours duquel on a fait entendre les morceaux joués par les musiques françaises.

MM. Detaille et Henry Houssaye ont prononcé deux discours. Enfin un grand banquet a clôturé cette patriotique journée qui appartient désormais à l'histoire.

A. P.

ESCARMOUCHES

L'AVIS DE M. BUISSON

Que faut-il penser de la loi sur l'enseignement secondaire votée au Sénat et de la loi sur l'enseignement primaire votée à la Chambre ?

Un des députés les plus importants du Bloc, M. Ferdinand Buisson, va nous le dire :

« L'insuffisance, l'incohérence, le manque de sérieux et de sincérité de ces deux lois dans leur texte actuel sont choses si flagrantes ; il est si impossible à un homme de bonne foi de l'un ou de l'autre parti de justifier cet ensemble de demi-mesures où l'équivoque n'aurait pour correctif que l'arbitraire ; que ni l'une, à la Chambre, ni l'autre, au Sénat ne peuvent recevoir l'assentiment définitif de la majorité républicaine.

« Si l'on consent à les lire et à les étudier de sang-froid, ces deux lois, ou seront amendées dans le sens qui leur rendra leur portée et leur raison d'être, ou seront ajournées jusqu'à ce qu'il se trouve un gouvernement et une majorité pour les mettre sur pied ».

M. Buisson va se faire excommunier.

La Politique

LE SCANDALE UTILE

Les ennemis de la République se réjouissent comme d'une aubaine des scandales nouveaux où s'est empêtré notre gouvernement ; ils pensent que cela va déconsidérer et affaiblir le régime détesté. Ils se trompent.

La corruption est plus difficile et plus rare sous un régime de liberté que sous un régime d'autorité. Ce qui peut tromper, c'est qu'on fait plus de bruit autour d'un scandale, en France, qu'en tout autre pays, et c'est parce qu'il ne peut s'en produire sans soulever d'immenses clameurs, que les exemples de corruption sont moins graves et moins communs que partout ailleurs.

Voulez-vous que nous jetions un regard par-dessus les frontières ? Est-ce que le petit cadeau de deux millions de marks arraché à une maison de banque allemande tombée, hier, en déconfiture et qui avait reçu, en échange le droit de s'appeler Banque de l'Impératrice, n'est pas autrement suggestif que la modeste opération du citoyen Chabert ? Ici, nous faisons un bruit du diable. En Allemagne, le scandale est déjà éteint.

Que n'aurait-on pas dit, en France, si l'on avait appris qu'un ministre, à la veille d'une déclaration de guerre qui dédendait beaucoup de lui s'était intéressé dans des fabriques d'explosifs et aurait donné des commandes formidables à ses propres usines ? On aurait fait sauter le ministre avec tous ses explosifs. M. Chamberlain, lui, a été à peine inquiété.

Connaissez-vous ce qu'on appelle, en Italie, l'affaire Nasi ? On y voit un ministre mettre au pillage les finances du pays et tenir marché public de faveurs et de sinécures, sans qu'on s'en émeuve outre mesure.

En Russie, la corruption est le pire des fléaux ; elle règne du haut en bas de l'échelle sociale, et jamais un scandale n'éclate. Et c'est précisément parce qu'il n'y a pas de scandales publics que la corruption se développe impunément.

La lumière est l'antidote de la corruption.

Aussi, lorsque nous menons grand tapage dans la presse autour d'un acte scandaleux, loin de déconsidérer le régime républicain nous l'assainissons, et loin de diminuer sa forme, nous l'augmentons.

M. Combes a dit une bêtise de première grandeur lorsqu'il a invoqué l'intérêt supérieur de la République pour cacher une faute que lui ou ses amis ont commise. Allons donc ! L'intérêt supérieur de la République, c'est que jamais un scandale ne reste ignoré et impuni.

Il faut qu'on sache que le milieu de corruption devient décidément trop difficile et trop dangereux avec cette presse passionnée qui veille à tout.

Ce qui serait vraiment un danger pour le régime, c'est si des ministres pris en flagrant délit de mensonge pouvaient continuer à defier le sentiment public et si des comités comme celui de M. Masçuraud pouvaient continuer à administrer parallèlement les fonds de corruption et les faveurs gouvernementales. Sous un régime monarchique, on n'en n'aurait pas même parlé. En France, le scandale a été publié. Il ne pourra pas continuer.

Et voilà ce qui fait l'honneur et la force du régime républicain.

Louis LATAPIE.

UN DINER HISTORIQUE

Dans sa déposition devant la commission d'enquête, M. Michel Lagrave a dit que M. Edgar Combes avait si peu pris au tragique la communication qu'il lui avait faite au nom de M. Chabert que, le jour même, M. Michel Lagrave et M. Edgar Combes avaient déjeuné ensemble.

Le moment n'est pas encore venu de dévoiler le nom du restaurant où eut lieu ce déjeuner désormais historique. L'intérêt supérieur de la République nous oblige à garder le secret. Mais notre confrère Adrien Vély croit pouvoir donner, dans le *Gaulois*, le menu du repas que s'offrirent les deux convives. Le voici :

MENU DU 16 AVRIL 1903

Vol au vent financière
Baragnons en brochette
Lapin sauté Besson
Petits poulets Millerand
Concombres au vinaigre

Mendiants Masçuraud
Poires électorales
Glaces Rey

Château La Grave intérêt supérieur (Grand Mousseux)

Chartreuse verte, jaune, rouge

Causerie Médicale

LA FRAISE

La fraise est le fruit d'une rosacée basse et traçante. A l'inverse de la plupart des fruits qui s'améliorent par la culture, elle est très appréciée à l'état sauvage, et même supérieure disent certains gourmets, à la fraise cultivée. Il est certain, en tout cas, que les Romains (qui, au point de vue bromatologique étaient loin d'être des imbéciles) se gardaient bien de cultiver la fraise. Ils mangeaient celle qui croît naturellement sur la lisière des bois : *Humi nascentia fraga* (Virgile) et appréciaient dignement son délicieux parfum ; au point que le radical étymologique de *fraga*, fraise, est le même que celui de *fragare*, sentir bon.

Nous n'avons pu ressembler des documents suffisamment précis sur la consommation des fraises. Elle est prodigieuse, surtout si l'on considère que ce fruit est de toute l'année, et que sa vente s'étend d'avril à octobre, à peu près partout, et sans grandes différences dans les prix.

La Provence expédie au ventre de Paris plus de dix millions de pots de fraises par année. Lunel se console un peu, par cette culture, de ses désastres phylloxériques. Mais c'est le département du Var (environs de Toulon, Hyères Ollioules, etc.), où la culture des fraises fut, de tout temps, en honneur — qui fournit principalement de fraises les grandes villes. La Touraine a aussi sa part dans cette industrie, et la qualité de ses produits supplée souvent à leur quantité. La culture de la fraise, assez facile, en somme, est partout généralisée. Depuis quelques années, les Chinois s'y livrent avec succès en Californie. L'espèce la plus nouvelle en France est cette belle espèce dite *anglaise*.

C'est la duchesse de Kent qui envoya, dit-on, au roi Louis-Philippe, les premières racines des fraisiers anglais.

Pulpe rouge ou blanche, charnue, d'un parfum très fin, d'une exquise saveur, la fraise a la réputation ancienne d'un fruit hygiénique par excellence. Gessner et Boerhave la considéraient comme antigoutteuse, vermifuge et rafraîchissante. Crébillon l'ancien et Fontenelle allaient jusqu'à lui attribuer leur longévité exempte d'infirmités et de maladies. Avez-vous remarqué que tous ceux qui arrivent à un âge avancé préconisent un système longévital particulier, qui n'est jamais le même, et qui n'allonge jamais l'existence de personne ?...

Il y a, il faut bien le dire, un reproche capital à faire à la fraise, au point de vue hygiénique : ce fruit n'est pas digestible. Les estomacs peu robustes lui doivent souvent une indigestion par repas, des aigreurs, crampes d'estomac, coliques, éruptions d'urticaire, etc. La meilleure preuve que nous puissions donner de cette indigestibilité est dans les mélanges de sucre, bordeaux, champagne, cognac, kirsch, citron, orange, vinaigre, etc., dont nous assaisonnons les plats de fraises ; un fruit vraiment digestible par lui-même, n'est-il pas avant tout celui qui peut être mangé nature ?

L'addition la plus dure pour l'estomac est celle de la crème à la fraise. La plus agréable au goût et la plus facile à digérer est peut-être celle d'un acide léger. Brillat-Savarin recommandait le jus de l'orange ou du citron. Nous préférons quelques gouttes de bon vinaigre de vin ajoutées aux fraises préalablement pulvérisées dans du sucre en poudre. Le vinaigre développe incomparablement le délicieux arôme du fruit.

Que faut-il penser de l'action des fraises contre la goutte, et de la légendaire guérison de l'illustre Linné par un plat de fraises ? Il est incontestable que, pris en grande quantité, ce fruit a une action laxative diurétique, tempérante, comme disaient les anciens ; elle doit cette action à ses sels alcalins, malates de chaux, potasse et soude, et surtout aux grains durs de sa pulpe, qui ont une action purgative « mécanique » sur l'intestin : ces grains agissent, croyons-nous comme agissent la graine de lin, la graine de moutarde, la graine de plantain, le pain de son etc..., à la faveur d'une légère irritation de l'intestin.

Pour pouvoir espérer une action réelle de la fraise contre la goutte et la gravelle, il faudrait ingérer une grande quantité de ce fruit qui est froid et lourd aux estomacs susceptibles. Or, l'on sait la susceptibilité de l'estomac du goutteux ! Il est donc difficile de conserver l'illusion traditionnelle d'une action curative de la fraise. Tout au plus introduirons-nous ce fruit dans le régime des arthritiques, en leur recommandant de le manger très frais, en quantité modérée, et de le mâcher avec soin.

Les fraises sont, les espèces cultivées surtout, naturellement sucrées. Elles contiennent même assez de sucre pour donner, par fermentation, un vin et un alcool de liqueur, lorsque la richesse de ces produits en acides organiques est trop grande, pour que leur conservation puisse se faire. Ces boissons fermentent donc promptement et tournent vite au vinaigre. C'est également l'un des inconvénients du sirop de fraises, qui fraîchement préparé et mélangé d'une eau gazeuse naturelle, constitue pour les fébricitants, une boisson désaltérante des plus agréables, dont nous apprécions volontiers l'utilité dans notre pratique.

Docteur E. MONIN.

NOS TÉLÉGRAMMES

PAR FIL SPÉCIAL

LETTRE DE PARIS

Paris, 20 juin.

PAR LA FENÊTRE

« Quand M. Michel Lagrave eut appris à M. Edgar Combes que les Chartreux étaient disposés à sacrifier deux millions pour obtenir l'autorisation, M. Edgar Combes répondit à M. Lagrave : Il est heureux que vous n'ayez pas fait cette communication à mon père, car si vous étiez entré dans son cabinet par la porte, vous en seriez sorti par la fenêtre. »

Ainsi s'exprima l'autre jour à la Chambre le Caton de la Troisième, Combes l'Ancien.

Quelques sous-Colliard applaudirent, et M. Brisson, qui s'y connaît, déclara que M. Combes était un honnête homme.

Par la fenêtre. Songez donc !

S'appliquant au septuagénaire foutriquet qu'ont blanchi toutes les vicissitudes humaines et blocardes, cette menace prenait une allure vraiment épique. On se le figurait, soulevé par sa conscience, saisissant les deux oreilles du tentateur, et le traînant sur le parquet vers les larges baies ouvertes, pour le précipiter à travers l'espace, tel un paquet de linge qu'on ne veut pas laver en famille.

C'était beau, c'était grand comme l'antique. M. Krauss faillit proposer l'érection d'un monument qui perpétuerait le souvenir d'une scène si rare.

Hélas ! la Chambre, pour une fois réfractaire, ne sut point se contenter des trémolos de M. Combes, elle voulut avoir de plus exacts renseignements, et d'emblée vota une enquête.

Louable idée !

Cette enquête vient d'établir que le *quos ego* du « petit père », s'il fait honneur à ses facultés imaginatives, borne là ses effets et sa fugitive carrière.

M. Michel Lagrave a déposé que non seulement les deux Combes n'eurent point envie de le passer à tabac, mais qu'au contraire ils reçurent ses confidences avec la plus allègre cordialité, et poussèrent la gentillesse jusqu'à verser, en un repas amical, des flots de champagne sur ses improbables scrupules.

Quelques mois après, les trois complices, surpris par le tapage fait autour de leurs machinations, préparèrent tranquillement de concert leur déposition respective à l'instruction judiciaire, et derechef noyèrent leurs chagrins à la mode rabelaisienne.

Où était alors la trajectoire de M. Lagrave par la fenêtre, si maladroitement inventée par M. Combes aux abois ?

L'enquête n'aboutirait-elle qu'à convaincre ce maître-fourbe d'un nouveau mensonge, qu'elle n'aurait pas perdu son temps. Et si, par surcroît, elle arrivait à faire passer, non plus hypothétiquement, mais bien réellement, M. Combes lui-même par la fenêtre, je ne vois pas trop, hors les aigrefins, qui pourrait s'en plaindre.

E. R.

L'ENQUÊTE SUR LA MARINE

Une enquête où l'on se moque du public. — Justice et lumière !

Paris, 20 juin. — La décision prise hier par la commission extraparlementaire d'enquête sur la marine, inspire aux *Débats* les judicieuses réflexions suivantes :

« Malgré les efforts de MM. Lockroy, Doumer, Chaumet et quelques autres, le président de la commission vient de se refuser à soumettre à cette dernière la question même qu'elle a mission de juger. Il a bien voulu reconnaître qu'au cours des débats on pourrait examiner les critiques faites à M. Pelletan, mais pour ce qui est de se prononcer, la commission n'aura à le faire que sur la façon dont il faut entendre à l'avenir la défense des colonies.

« La plaisanterie est bonne, et il est inutile de demander de qui l'on se moque. Faut-il ajouter que cette commission présidée de la sorte, et capable d'accepter un tel rôle, a été composée pour cela même par un parti qui s'intitule le parti de la justice et de la lumière ? Ce parti qui nous gouverne depuis plusieurs années, fait tout à sa guise ; avec lui devaient triompher les plus nobles principes, et voilà où nous en sommes.

C'est le parti de la lumière... sous le boisseau !

L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 20 juin. — La chambre criminelle de la cour de cassation a décidé de recueillir le témoignage des personnes ayant, pour le compte du bureau des renseignements du ministère de la guerre, accompli des missions auprès d'agents allemands qui se trouvaient en Belgique, en Suisse et en Angleterre au moment du procès de 1894 et du procès de Rennes.

Il est établi qu'à certaines époques quelques uns des espions que le grand état-major allemand appointait pour surprendre nos secrets étaient en réalité des agents français qui venaient chercher à Paris, au ministère même, leur consigne et les renseignements — savamment fantaisistes — qu'ils transmettaient ensuite à Berlin.

Il paraît intéressant à la cour de reconstituer exactement ces collusions, restées jusqu'à présent fort obscures, en vue de dissiper les malentendus et les équivoques auxquels elles ont pu en certains cas donner lieu.

UN DÉMENTI

Paris, 20 juin. — Dans sa réponse à M. Pracca, vendredi dernier, à la Chambre, M. Lafferre a traité de calomnie la légende française, pour corser son apologie de cette néfaste congrégation secrète, avait prétendu que Lazare Carnot, l'ancêtre des Carnot actuels, l'organisateur de la victoire aux temps héroïques, avait été lui aussi fils de la veuve.

M. Carnot, fils aîné de l'ancien président de la République, écrit ce soir une lettre au *Temps* où il donne à l'affirmation de M. Lafferre un formel démenti.

LES MILLIONS DES CHARTREUX

Les points déjà acquis par l'enquête. — Bafouillages et contradictions. — Les Chartreux se décideront peut-être à parler. — Comment on se fait décorer.

Paris, 20 juin.

On profite du répit que s'est donné la commission d'enquête pour marquer les points et pour se reconnaître un peu dans ce fatras d'explications obscures et de contradictions flagrantes.

Le *Siècle*, journal de M. de Lanessan, dans un article qui n'est pas signé, mais qui porte l'empreinte de son auteur, remonte au début de l'affaire, prend les déclarations de M. Combes à la tribune, les compare aux dépositions faites et aux documents publiés et en tire les conclusions suivantes :

De tous ces faits, il résulte d'une manière incontestable : 1° que si M. Lagrave garda le silence dans l'instruction judiciaire d'avril 1903 sur le nom du prétendu intermédiaire des Chartreux, ce fut d'accord avec le président du conseil et M. Edgar Combes ; 2° que le jour où M. Millerand alla voir le président du conseil, c'est-à-dire le 29 avril 1903, il lui fut aisé de s'entendre avec lui sur la nécessité de ne pas faire connaître le nom revelé par M. Lagrave, puisque cette nécessité avait été reconnue quinze jours auparavant par le même président au conseil sur des raisons données par M. Lagrave ; et puisqu'il en est ainsi, le président du conseil induisait la Chambre en erreur lorsqu'il lui donnait à croire que s'il avait consenti à garder le silence sur le nom du personnage en question, c'était exclusivement sur les instances de M. Millerand.

Les assertions apportées par lui à la tribune de la Chambre le 10 juin étaient tellement en contradiction avec les faits, que l'on s'explique pourquoi devant la commission d'enquête il n'a fait aucune allusion à son entrevue du 14 avril 1903 avec M. Lagrave, entrevue où furent acceptées les conditions de la déposition de ce dernier. On comprend plus difficilement quel motif a pu déterminer le président du conseil à prononcer devant la commission d'enquête la phrase que voici :

« L'intérêt politique en jeu est le secret de M. Millerand ». Ce n'est pas le secret de M. Millerand, puisque dès le 19 avril 1903 ce dernier exposait à M. Trouillot l'« intérêt politique en jeu » puisque ce même jour M. Trouillot en faisait part au président du conseil, et puisque ce même jour encore, à neuf heures du soir, M. Combes disait lui-même à M. Millerand : « J'ai causé avec Trouillot, nous sommes d'accord ».

Il nous paraît inutile de tirer la conclusion de tout cela. Les faits eux-mêmes la formulent assez nettement pour que nous ne soyons pas tenté d'y rien ajouter. Nous ne poserons en terminant qu'une seule question ? Dans quel but le président du conseil a-t-il forgé l'arme empoisonnée qu'il a remise lui-même avec tant d'inconscience et si peu de souci de la réalité des faits, entre les mains des ennemis de la République ?

Les Chartreux parleront-ils?

M. Boyer, d'Agen, est allé à son tour, demander aux Chartreux s'ils se décideraient à parler. Il lui a été répondu :

« Nous savons que tous, même parmi les meilleurs, surtout parmi les vaillants qui mènent avec éclat la lutte nécessaire, n'acceptent pas notre attitude réservée. Ils nous voudraient plus militants ; ils font un crime aux Chartreux de n'avoir pas impitoyablement livré au mépris des honnêtes gens les noms des politiciens ravalés au triste métier de maîtres chanteurs !

« Ce blâme nous afflige ; mais il ne peut modifier notre ligne de conduite. Toutes les armes, en effet, ne sont pas permises à tous les combattants, et ce que la tactique humaine et les procédés du monde concèdent parfois aux laïcs, la charité évangélique et l'esprit de leurs statuts le défendent aux religieux.

« Pourvu qu'ils conservent intacte la délicatesse de leur conscience, ils peuvent affronter les persécutions. C'est dans leur programme. Si pourtant, les circonstances imposaient encore à notre Révérend Père le devoir de parler, soyez certain qu'il le ferait avec cette dignité sereine et cette indépendance de caractère dont les preuves ne sont plus à donner. »

Le Trafic des décorations

On a accusé le comité Masçuraud de se livrer au trafic des décorations.

M. Paul Bluysen, qui paraît bien renseigné, donne à ce sujet d'édifiants détails :

Voici, dit-il comment fonctionne la raison sociale Masçuraud : Le comité Masçuraud fut constitué pour permettre aux ministres du commerce radicaux de prononcer des speechs après boire devant des convives qui les applaudiraient sûrement, les chambres de commerce et les chambres syndicales existantes ne fournissant pas sans danger d'incidents ces auditoires complaisants.

M. Masçuraud, petit fondeur de bijoux en toc, réunit une trentaine de commerçants et d'industriels qui, jusque-là, avaient été tenus éloignés des faveurs gouvernementales parce que nul ne les connaissait et en récompense, il obtint du premier coup une bonne part des croix de 1900. La distribution fut faite avec tant de partialité que, dans un groupe entier, celui des arts libéraux, papier, imprimerie, etc., il n'y eut pas une seule croix donnée à des exposants ! Pas une. Les opinions de ce groupe étaient tenus en suspicion.

Bon début. On le fit valoir sur la « place parisienne ». De trente les Masçuraud devinrent cent. De fieffés réactionnaires ayant toute honte bue et touchant désespérément vers leurs boutonnières vierges, eurent le tort de s'associer à cette entreprise de bibelots honorifiques. Ils payèrent cotisations et courtages. C'est à cette époque que se place le don de M. Chabert. L'exposition très modeste de Glascow permit aux membres exploitants de l'agence de récompenser quelques-uns de ses adhérents.

Le Parlement eut la naïveté de voter des croix spéciales. Cela « mordait ». Les Masçuraud furent deux cents.

Hanoï marqua l'apogée de leur industrie. Quel scandale que cette exposition ! On y envoya, aux frais de la colonie, une trentaine de journalistes qui reçurent chacun 2.000 francs et furent choisis naturellement parmi les « écrivains » qui se recommandaient du célèbre comité. Ils devaient décrire les gloires de l'Indo-Chine enfin prospère. On dut en rapatrier plusieurs sans le sou qui avaient fait la fête et laissé des dettes.

En Indo-Chine, cette éminente bande de reporters eut pour compagnons de fumerie et de beuveries de cocktails une délégation de drilles expédiés pour la plupart, comme les précédents par l'agence.

Je ne dis pas qu'il n'y ait eut pas d'autres, sérieux, indépendants et dévoués qui firent de la besogne. Mais ils étaient en insignifiante minorité. Les « jurés Masçuraud » dominaient par le nombre et l'assurance du verbe. Nantis de lettres d'audience, favorisés par des réductions de tarifs de toute espèce, ils venaient en touristes faire semblant de gagner leur « Légion d'honneur », car la Légion d'honneur leur appartenait avant qu'ils eussent mis le pied sur le paquebot. Ils avaient fait le nécessaire, en effet.

Au retour, trois listes étaient dressées rue de Grenelle : celle du commissaire général de l'exposition, celle du ministre, celle des « Masçuraud ». L'antichambre du siège du comité ne désemplit pas. Jusqu'à la dernière minute, les jurés voyageurs et aussi leurs camarades sédentaires surveillèrent le maintien de leurs noms. Ceux-ci, presque uniquement, allèrent à la chancellerie et en revinrent auréolés.

Voici maintenant Saint-Louis où opère M. Michel Lagrave, inventeur du même comité Masçuraud. Trop tard, candidats ! tout est retenu ! Les boutonnières sont entr'ouvertes. On sait dans chaque classe qui sera chevalier, officier.

Le Trésor Demagny

On a dit que, dans le coffre-fort du Crédit Lyonnais, où M. Demagny, avant de mourir, avait enfermé les 1.500.000 francs dont la provenance est encore inconnue, on avait trouvé une lettre du duc d'Orléans.

A propos de cette information, la *Presse Associée* communique la note suivante :

Nous croyons savoir que la lettre du duc d'Orléans, trouvée dans le coffre de M. Demagny, n'a aucune importance.

Au cours d'une prochaine discussion, on mettra M. Combes au défi de la produire.

A l'Instruction

M. André, juge d'instruction, est arrivé ce matin, à 9 heures, dans son cabinet.

Quelques instants après, il y était rejoint par M. Chabert.

En présence de ce dernier, le magistrat a procédé à l'ouverture des scellés apposés avant-hier au domicile de M. Chabert, rue Picot, et en son château de Couvicourt, par le parquet de Louviers, en présence de M. Hamard.

A la Commission d'Enquête

Voici le procès-verbal de la séance tenue cet après midi par la commission d'enquête sur l'affaire des Chartreux :

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Flandin. Le président rend compte du résultat des perquisitions opérées aux domiciles de M. Chabert à Paris et à Gaillon. De nombreux papiers ont été saisis et mis sous scellés, qui sont ouverts en ce moment par M. le juge d'instruction André, en présence de M. Chabert.

Le président proteste contre le dossin prêté à la commission de faire opérer d'autres perquisitions. Le but de la commission n'est pas de se livrer à des investigations sur l'emploi des fonds par M. Masçuraud, mais seulement sur l'origine de ces fonds.

M. Rudelle prend acte qu'il n'y aura pas d'autres actes d'instructions.

M. Paul Beauregard constate que les précédentes instructions ouvertes l'ont été sur la plainte de M. Edgar Combes.

M. Grosjean fait observer qu'il y a deux instructions sur le même objet ; c'est ce qu'on peut appeler une instruction à tiroirs.

Le président communique plusieurs lettres parmi lesquelles une de M. Pichat qui déclare être à la disposition de la commission, et une de M. Delcassé autorisant M. Revoil à déposer devant la commission.

M. Bonnevay demande que le titre officiel de la commission soit maintenu et non resumé sous le vocable : « Commission d'enquête sur l'affaire des Chartreux.

M. Sembat propose à la commission de demander à la Chambre les pouvoirs judiciaires.

La commission décide que cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Audition de M. Revoil

M. Paul Revoil est introduit.

Paul Revoil, ministre plénipotentiaire, 48 ans, prête serment.

M. Revoil. — Je déclare que je ne sais rien de l'affaire dite des Chartreux, ni de la tentative de corruption dont M. le président du conseil aurait été l'objet.

M. le président. — D'après la déposition de M. le président du conseil devant la commission, une campagne aurait été organisée contre lui dans l'entourage du gouverneur général de l'Algérie. On prêtait au président du conseil l'intention de confier à M. Edgar Combes le gouvernement général de l'Algérie.

M. Paul Revoil. — J'ai déclaré que j'étais étranger à toute campagne contre M. le président du conseil. J'ai renouvelé cette déclaration et j'ai protesté de nouveau quand j'ai donné ma démission. Tout le passé de mes services montre que je suis incapable d'un acte de félonie.

M. Leopold Fabre. — Qu'elle est votre situation actuelle ?

M. Paul Revoil. — Je suis ministre plénipotentiaire en activité, à la disposition du ministre.

M. Leopold Fabre. — A-t-il été question de vous pour la légation de Munich ?

M. Paul Revoil. — Il a été, en effet, question de moi pour un poste diplomatique. Ma nomination n'a pas eu lieu pour des raisons de convenance personnelle.

M. Fabre. — Savez-vous si un de vos fonctionnaires a fait une démarche en même temps que certains députés de l'Algérie, au sujet de votre remplacement par M. Laurent ?

M. Paul Revoil. — J'ai été malade à cette

époque et je ne vous pas au courant des demandes qui ont pu être faites.

M. Léopold Fabre. — S'il n'y a pas corrélation entre les articles du *Petit Dauphinois* et votre démission pourquoi avez-vous donné votre démission?

M. Revoil. — A la suite des incidents parlementaires que vous connaissez, j'ai compris que j'avais perdu la confiance du président du conseil et je ne pouvais plus, dans ces conditions, continuer à gérer les intérêts qui m'étaient confiés.

M. Fabre. — M. le président du conseil a-t-il à ce moment refusé de vous recevoir?

M. Revoil. — En effet; mais je ne voudrais pas manquer, en répondant à certaines questions, à mes devoirs envers d'anciens supérieurs.

M. Bonnevay. — La déposition de M. le président du conseil précise les points sur lesquels il se fonde pour croire à votre participation à la campagne ourdie contre lui, notamment le désaisir que vous auriez ressenti de ce que M. Edgar Combes avait remanié le projet de décret sur l'organisation des territoires du Sud.

M. Revoil. — Je n'ai jamais cru, pour ma part, à la candidature de M. Edgar Combes au gouvernement général de l'Algérie.

M. Bouhey-Allex. — Quand vous avez été gueri, n'avez vous pas été au courant de l'opinion de votre entourage, au sujet de l'éventualité de votre remplacement?

M. Revoil. — Non.

M. Semoal. — Ne pensez-vous pas que dans l'esprit de M. Baragnon il n'y ait pas eu corrélation entre sa campagne de journaliste et les bruits de votre remplacement par M. Edgar Combes?

M. Revoil. — Je n'en ai vu, pour ma part, aucune.

M. le président communique une lettre de M. Baragnon, déclarant qu'il ne connaît ni M. Lagrave, ni M. Chabert ni M. Mascuraud, ni aucun Charreux, quel que soit son grade. Il s'excuse sur l'état de sa santé pour ne pas se rendre à la convocation qu'il a reçue et il affirme que la campagne du *Petit Dauphinois* a été ouverte à son insu, mais qu'elle a été continuée pour la défense de son loyal collaborateur, entravé par le refus de la cour d'assises.

Déposition de M. Michel Lagrave

M. Michel Lagrave est introduit.

M. le président. — Persistez-vous à affirmer que vous avez écrit à M. Edgar Combes en vous rendant à l'exposition de Saint Louis?

M. Lagrave. — Non seulement je persiste (sensation), mais voici le brouillon de cette lettre avec les corrections à l'encre qui sont de la même plume stylographe dont je me suis servi pour écrire la lettre à M. Millerand que la commission a entre les mains.

Rappelons que M. Edgar Combes a déclaré n'avoir jamais reçu cette lettre et même insinué qu'elle n'a jamais été écrite.

M. Lagrave. — J'avais de bonnes raisons pour suspecter les intentions de M. Edgar Combes, et avait pour le gouvernement à respecter l'engagement pris au sujet de la non-divulgation au nom de M. Chabert.

Ces déclarations produisent une vive sensation.

Depuis deux ans, aucune erreur de transmission ne s'est produite pour aucune de mes lettres; d'ailleurs, dans mes conversations ultérieures avec M. Edgar Combes, jamais il ne parut ne pas avoir reçu ma lettre. Il me sembla ment dit que l'affaire était classée et qu'il n'y avait plus à s'en inquiéter.

M. Berthoulat. — Comment avez-vous été cité devant le juge? Quels sont les incidents qui ont marqué votre déposition?

M. Lagrave. — Délié du secret professionnel, je puis tout dire : c'était sept mois après l'entretien de décembre 1902; M. Edgar Combes me manda et me dit : « Vous pouvez me rendre un très grand service; je suis violemment attaqué. Je suis accusé d'avoir touché un million des Chartreux, et bien que cela soit faux, il m'est très difficile de me défendre.

« Vous vous rappelez comment j'ai reçu votre communication de décembre dernier; voudriez-vous déposer dans ce sens devant le juge d'instruction? »

J'insistai sur l'impossibilité de livrer à l'instruction le nom de M. Chabert et l'entretien en resta là; le soir même, je fus convoqué à nouveau.

M. Edgar Combes me présenta au président du conseil qui me dit de nouveau que ma déposition aurait grand intérêt pour son fils et pour lui.

Je lis les mêmes réserves; le président du conseil insista de telle sorte que je cédai; le lendemain, je recevais une convocation du juge de Vailes et je commençai ma déposition en résistant aux exagérations auxquelles il me semblait qu'il voulait me pousser.

Au milieu de ma déposition, M. Edgar Combes se présenta; je fus péniblement impressionné par cette intervention; nous réalgeâmes cependant ensemble la fin de ma déposition, il corrigea même la première partie et fit remplacer : « Verser dans une caisse publique » par : « Mettre à la disposition du gouvernement. »

Ce qui est bizarre, c'est que M. Edgar Combes et son père ont déclaré, sous serment, n'avoir connu cette déposition que par la publication qui en a été faite par l'*Humanité*.

M. Berthoulat. — Il y a contradiction entre la déposition de M. Edgar Combes et la vôtre; comment vous l'expliquez-vous?

M. Lagrave. — J'ai été très surpris d'apprendre, ces jours-ci, que M. Edgar Combes avait déposé le même jour que moi, sinon j'aurais demandé à connaître la déposition de M. Edgar Combes que je n'aurais pas acceptée, car la contradiction existe dès les premiers mots de cette déposition où il est parlé à propos de ma conversation, d'une démarche commandée à moi par un tiers.

M. Berthoulat. — M. Edgar Combes a pourtant dit qu'il avait été indigné de cette démarche comme d'une tentative de corruption.

M. Lagrave. — Il n'a jamais parlé de me jeter par la fenêtre.

M. Mulac. — Comment avez-vous consenti à la correction des mots : « Caisse publique? » Tout est là, car cela change beaucoup la signification du fait.

M. Lagrave. — Il n'a dépendu que de moi que les mots : « Caisse publique » soient maintenus; mais en présence de M. Edgar Combes, qui le demandait, je n'ai pas cru pouvoir refuser la correction. (Mouvement.)

M. Mulac. — M. Edgar Combes a-t-il dit qu'on ne ferait pas impunement une proposition pareille à son père?

M. Lagrave. — M. Edgar Combes n'a témoigné son indignation sous aucune des formes qui ont été rapportées.

M. Colin. — Vous dites que vous avez corsé votre déposition jusqu'aux dernières limites?

M. Lagrave. — Ma situation était difficile. J'apportais un témoignage de moralité; les intéressés n'ont certainement pas eu l'intention de mentir : mon témoignage pris entre les deux, j'ai dû aller, en effet, jusqu'aux dernières limites au delà desquelles la vérité eût été altérée.

M. Sembat demande qu'on entende le greffier présent à la déposition après l'avoir fait relever du secret professionnel. (Assentiment).

M. Anthime Menard. — C'est le télegramme câble qui a appris le nom de M. Chabert à M. Combes?

M. Lagrave. — Oui.

M. Lagrave se retire; la séance est suspendue à 5 heures moins dix.

Pendant la Suspension

Pendant la suspension, les couloirs ont été en proie à la plus vive émotion; dès qu'on a connu les premières parties de la déposition de M. Michel Lagrave, les députés sortaient en masse dans la salle des séances pour venir prendre connaissance du compte rendu officiel communiqué à la presse.

Ils lisaient les déclarations de M. Lagrave en hochant la tête et ils rentraient dans les couloirs réservés avec le même mot à la bouche : « Le ministère est bien malade. »

AU PALAIS-BOURBON

Paris, 20 juin.

Séance du matin

Présidence de M. Guillain, vice-président.

La Loi Militaire

La Chambre continue ce matin la discussion de la loi ayant pour objet de réduire à deux ans la durée du service militaire.

On en était à l'article 22 relatif aux sursis qui pourraient être accordés jusqu'à 25 ans.

M. Cazeneuve demande que ces sursis puissent être accordés jusqu'à 27 ans, cela pour ne pas entraver les jeunes gens qui adoptent des carrières libérales.

Une lettre de M. Debove constate que les internes en médecine ne passent jamais leur thèse avant 25 ans. Un jeune homme ne devrait pas être agrégé avant cet âge.

Un sursis jusqu'à 27 ans est nécessaire à ces jeunes gens pour que leurs études ne soient point interrompues.

MM. le général André et Berteaux repoussent cet amendement.

M. Cazeneuve demande alors que les jeunes gens se destinant aux carrières libérales aient la Faculté de faire leurs deux ans de service en deux fois et de mettre la proposition aux voix.

L'article 22 est adopté sans modifications, M. Cazeneuve ayant renoncé à soutenir plus avant son amendement.

L'article 20 qui avait été réservé est ensuite adopté, amendé de M. Bouverie, de façon que les dépenses exigées par les indemnités aux familles nécessiteuses des soldats soient ainsi réparties : 5 0/0 aux communes, 10 0/0 aux départements, 85 0/0 à l'Etat.

L'article 23 est relatif au stage des élèves des Ecoles polytechnique et de Saint-Cyr.

La commission propose d'obliger ces jeunes gens à accomplir deux ans de service dans les corps de troupe.

M. Arnal demande la disjonction de cet article qui tarirait la source de recrutement des officiers pourvus d'une culture générale.

MM. le général André et le lieutenant-colonel Rousset demandent la discussion immédiate.

M. Messimy cite le cas d'un officier sorti de Saint-Cyr qui, obligé de rentrer dans le rang comme simple soldat, a déserté.

M. Arnal. — Je suis élève de Saint-Cyr et ait été appelé à faire mes vingt-huit jours comme soldat. Je n'ai nullement été gêné de porter le sac.

La disjonction de l'article 23 est repoussée,

M Henrique Duluc propose que les jeunes gens admis aux écoles de Saint-Cyr et de Politechnique ne fassent qu'un an de service dans un corps de troupe avant leur entrées dans ces écoles. Les élèves des Ecoles Centrales des Mines, des Ponts-et-Chaussées feront deux ans de service. Ils auront la faculté de faire la première année de leur service avant leur entrée dans ces recevraient à leur école un enseignement militaire les préparant au grade de sous-lieutenant de réserve.

Ceux qui auront conquis ce grade à la sortie de l'école n'auront pas besoin d'accomplir la deuxième année de service dans un corps de troupe; ils deviendront officiers de réserve. Les jeunes gens de ces écoles nommés à ce grade ne pourront pas être plus de 250 pour l'Ecole centrale, 25 pour les Ecoles des mines et des ponts et chaussées.

Les élèves qui n'auront pu devenir officiers de réserve devront accomplir à la sortie de l'école un ou deux ans de service, et suivant qu'ils auront fait ou non un an de service avant leur entrée à l'école.

C'est, en somme, créer une dispense pour les élèves des écoles ci-dessus mentionnées qui auront conquis le grade d'officiers de réserve.

Le ministre de la guerre accepte l'amendement Henrique Duluc, qui lui assure le recrutement de bons officiers de réserve.

M. Berteaux, rapporteur, combat cet amendement qui crée une exception à la loi.

La discussion menaçant d'être longue, la Chambre lève la séance à midi moins le quart.

A 2 heures, séance publique pour la suite de la discussion de la loi militaire.

Les Couloirs entre les deux séances

La semaine commence dans le calme, mais d'après les rumeurs des Couloirs, le calme n'est qu'apparent et on attend d'un moment à l'autre l'incident qui doit débarrasser le pays du ministère Combes.

Cet incident se produira-t-il aujourd'hui, demain ou après? On l'ignore encore, mais ce qui paraît dès maintenant certain, c'est que la semaine ne se passera pas sans que nous ayons du nouveau. Les conciliabules des Couloirs ne roulent, en effet, que sur la crise prochaine.

La composition du nouveau ministère serait même tout à fait prête, de telle façon qu'il n'y aurait qu'une très courte interruption dans les débats parlementaires.

Les partisans les plus résolus du cabinet actuel considèrent que sa chute n'est pas impossible et ils le disent hautement dans les couloirs. Cet état d'esprit est d'un bon augure pour l'issue de la discussion qui s'engagera un de ces jours, soit sur un incident qui sera soulevé au sujet des travaux de la commission d'enquête.

Mais il convient de ne pas trop se hâter de chanter victoire, et nos amis feront sagement de ne pas démasquer leurs batteries trop longtemps à l'avance. L'exercice du pouvoir donne à ceux qui le détiennent tant de moyens de pression et d'intimidation qu'il ne faut rien négliger pour assurer la défaite du ministère.

Séance de l'après-midi

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. Brisson.

On reprend la discussion de la loi militaire.

M. le lieutenant-colonel Rousset combat le texte de la commission sur l'article 23.

Les officiers sortant des Ecoles ou les candidats à l'Ecole Saint-Cyr faisant deux ans de service dans le rang, on les mettra dans un état d'infériorité avec les aspirants à Saint-Maixent. Le niveau intellectuel de cette école s'abaisserait; les jeunes gens seront détournés de passer par une école supérieure.

M. Berteaux. — L'âge d'admission à l'Ecole de Saint-Cyr n'est pas élevé par le projet de la commission. Il y aurait donc toujours un avantage à passer par Saint-Cyr.

M. Rousset. — Il y a intérêt pour une armée à avoir un corps particulier, dont une partie tout au moins aura une éducation générale.

M. Vazeille. — Une culture élevée n'est pas indispensable sur un champ de bataille.

M. le colonel Rousset. — Cette culture est utile pour la stratégie et la tactique aussi.

Je demande à la Chambre de voter l'amendement Henrique Duluc.

M. Guyot-Dessaigne, président de la commission, insiste pour que la Chambre n'introduise pas dans la loi un germe de caducité certain et qu'elle maintienne le principe d'égalité.

Le général André insiste vivement de nouveau pour que la Chambre adopte l'amendement Henrique Duluc.

En faisant faire deux ans de service militaire préalables aux élèves des écoles militaires, dit-il, on tarirait le recrutement de ces écoles; ce serait un saut dans l'inconnu redoutable. (Très bien! Mouvements divers.)

M. Gouzy appuie le texte de la commission.

Le général André insiste dans le sens contraire.

M. Messimy prévient la Chambre que si l'amendement Henrique Duluc est adopté, il demandera que le privilège soit étendu aux élèves des autres écoles, notamment les écoles normales.

L'amendement est repoussé par 311 voix contre 261.

Après le retrait des amendements déposés par MM. Pastre et Arnal, le lieutenant-colonel du Halgouet présente des observations générales sur l'article 23.

Le lieutenant-colonel Halgouet. — Il est étonnant que la Chambre, sur un projet aussi important, ne tienne qu'une seule délibération. L'article 23 est contraire au principe d'égalité dont on se réclame.

Avec le système de la commission, l'élève officier fera en réalité quatre ans de service, deux ans au corps et deux ans dans les écoles spéciales.

Après diverses observations, le premier paragraphe de l'article 23, relatif aux deux ans de service des élèves des écoles spéciales militaires, est adopté par 346 voix contre 158.

Les deux autres paragraphes sont réservés.

MM. Cazeneuve, Dèche, Berteaux, Ory et le ministre échangent de longues observations sur le régime des étudiants en médecine et des vétérinaires qui est fixé par les articles 24 et 25.

Ces articles sont finalement votés, ainsi que les articles 26, 27, 28, 29 et 30. Ils règlent les conditions d'engagement volontaire et d'appel; ils fixent les formalités relatives à la liste de recrutement cantonal de la classe et au registre matriculé.

Sur la demande de M. Constans, l'article 31, concernant la taxe militaire, est disjoint.

Sur l'article 32, **M. Rouberti** défend longuement un amendement qui constitue tout un système de recrutement et d'organisation des cadres. Il continuera demain, après-midi, son discours.

La séance est levée à 6 h. 10.

Séance demain matin à 9 heures.

La Guerre Russo-Japonaise

LA TACTIQUE DES RUSSES

Va-t-on enfin revenir sur l'impression générale, au sujet des Russes? L'opinion publique française, cette sensitive, n'a pu admettre encore que nos alliés aient éprouvé des échecs et, surtout, n'ait pas obtenu de ces succès foudroyants que rêve volontiers le bourgeois jouant au stratège. Cependant, à mesure que les semaines se suivent, que les mois se bouclent, on voit que la temporisation du général Kouropatkine n'est pas si inhabile.

En somme, les Russes n'ont pas cédé beaucoup de terrain, leurs pertes totales sont inférieures à celles des Japonais, le gros de leurs forces est encore intact, chaque jour les voit accroître. Par contre, le Japon a mis sur pied ou à peu près tout ce qu'il peut fournir, il a usé sa flotte, affaibli plusieurs de ses divisions et, au moment où il entreprend enfin sa marche d'ensemble en vue des grandes batailles, il trouve devant lui une résistance victorieuse et se heurte partout au rideau de cosaques constituant les antennes de l'armée russe.

Ceux qui me font l'honneur de lire ces chroniques militaires me rendront cette justice : je n'ai jamais accepté l'idée que le Japon allait marcher de succès en succès, je n'ai pas vitupéré contre l'imprévoyance russe. Il est difficile de prophétiser, je m'en serais bien gardé, mais il était possible de présager un moment où les Japonais, malgré leur ardeur non dépourvue de jactance, se verraient en proie aux difficultés les plus sérieuses.

Ce moment semble venu. Les soldats du mikado n'en sont plus maintenant aux victoires faciles de cinq ou de dix contre un obtenues en sacrifiant des milliers d'hommes avec un dédain oriental pour la vie humaine. Tout permet de supposer que les forces sont à égalité et, cette fois, les assauts par masses deviennent difficiles. En dépit d'un service de renseignements fort bien fait, les armées nippones ont désormais de la peine à juger des emplacements des Russes; cette difficulté s'accroîtra de plus en plus par l'infériorité en cavalerie.

C'est le point noir pour les généraux japonais. Alors que leurs adversaires disposent d'une multitude presque inépuisable d'éclaireurs bien montés, ils n'ont que des escadrons rares dont les chevaux sont de médiocre taille et de vigueur plus médiocre encore. Ces bêtes ont déjà souffert elles doivent ressembler assez à ce que nous appelons des « canassons » et ne sauraient imiter les randonnées que les cosaques, ces centaures, font sans peine apparente.

Les pauvres dragons japonais s'en vont par petits groupes très éparpillés tenter des reconnaissances et trouvent partout devant eux le réseau aux mailles serrées des patrouilles cosaques, soutenues à faible distance par des stonias — escadrons — puissantes, agiles, aptes à combattre à pied aussi bien qu'à cheval. Aussi, le contact avec la masse russe est-il difficile, d'autant plus que cet ennemi se dérobe, quand le moment est venu, lorsque les Japonais, croyant l'occasion propice, ont mis en lignes les autres armes.

Cette marche pénible et décevante a pour résultat de dérouter et d'énerver des troupes qui ont besoin de se livrer à une action efficace. Il est hors de doute que si la tactique russe peut encore se poursuivre, on verra fondre peu à peu cette armée japonaise, si merveilleuse dans la haute lutte.

Ces qualités, propres à la race, sont d'ailleurs insuffisantes en face de la ténacité russe, quand le nombre n'est pas trop disproportionné. Il faut remarquer le combat du 13 juin, autour de la station de Vafanhoou. Les Japonais avaient l'avantage du nombre, deux divisions contre une brigade, et, pourtant, ils n'ont pu enlever les positions russes. Or, la division vaut deux brigades.

Dans ces conditions, il semble bien que la supériorité des effectifs, l'ardeur de l'assaut, la volonté de passer en sacrifiant s'il le faut des milliers de vies humaines, ne sauraient suffire pour assurer la victoire. Si les Russes restent victorieux un contre quatre, sur des positions assez médiocres, que sera-ce lorsqu'ils mettront en avant des effectifs égaux et défendront les âpres défilés de la racine du Liao-Toung, où ils ont eu tout le temps d'accumuler les défenses et les obstacles?

Il faut bien examiner tout cela avant de décréter l'état-major russe d'incapacité. En somme, il a eu l'habileté d'amener le Japon à débarquer toutes ses forces, à déployer toutes celles-ci, à lui imposer des marches pénibles qui l'éloignent peu à peu de la mer, base de ravitaillement et de retraite, sans avoir jamais lui-même mis en ligne une division entière.

Ce petit jeu pourra durer; les pluies vont venir, rendant pour longtemps les opérations difficiles sinon impraticables. Pendant ce temps, les Japonais se morfondront dans la boue, sans pouvoir amener leur lourd matériel, et ne pourront compenser les vides faits par la maladie et l'usure des combats d'avant-postes. Les Russes, au contraire, continueront à puiser dans leur réservoir d'Europe et, par le Transsibérien, amèneront peu à peu d'autres armées.

Le temps est donc le grand allié des Russes. C'est pourquoi, loin de blâmer le généralissime de n'opposer jamais que de faibles forces aux armées japonaises, les amis de la Russie doivent souhaiter que cette temporisation continue jusqu'au moment où Kouropatkine, se sentant assez fort, pourra profiter d'une faute de ses ennemis pour les accabler.

Aussi ne faut-il pas trop se laisser prendre aux rumeurs annonçant une prochaine grande bataille; les rencontres décisives auront sans doute lieu seulement à l'heure où le chef de l'armée du tsar jugera que l'occasion est bonne.

ARDOUIN-DUMAZET.

SUR LE THEATRE DE LA GUERRE

A Port-Arthur et Vladivostock

Saint-Pétersbourg, 20 juin. — D'après les dernières nouvelles reçues de Moukden, il résulte que Port-Arthur est en communication quotidienne avec le quartier général de Liao-Yang, outre le service des piegeons voyageurs et de télégraphie sans fil des courriers, recrutés parmi les volontaires, officiers et soldats, passent à travers les lignes ennemies.

A l'état-major de la marine, on voit la preuve de l'affaiblissement des forces navales japonaises dans le fait que l'escadre de l'amiral Togo s'abstient de coopérer avec les troupes des généraux Oku et Nodzu, dans la crainte de se mesurer avec l'escadre de Port-Arthur, dont toutes les unités sont, à l'heure actuelle, prêtes à combattre.

Le vapeur anglais *Atlanta*, qui a été capturé et dont les papiers étaient irréguliers, a été reconnu comme transportant de la contrebande de guerre.

Le tribunal des prises à Vladivostock statuera prochainement sur cette prise.

Dans la rade extérieure de Port-Arthur se trouvent 3 cuirassés, 4 croiseurs, 6 canonnières et de nombreux torpilleurs. La garnison compte 30.000 hommes.

Les approvisionnements permettent de soutenir un long siège.

L'armée japonaise est cantonnée à quinze kilomètres de la place.

Dépêches Diverses

Tokio, 20 juin. — Le général Oku rapporte qu'il a fait enterrer 1.516 Russes tués à Telissa. La besogne est inachevée.

Les Chinois disent que les Russes ont enterré, brûlé ou emporté de nombreux morts.

Tokio, 20 juin. — L'amiral Kamimura est revenu à sa base d'opérations sans avoir réussi à rencontrer l'escadre russe de Vladivostock.

Saint-Pétersbourg, 20 juin. — Les *Novosti* disent que dans les combats de Vafangou les Russes ont eu 57 officiers et 1.700 soldats hors de combat.

EN RUSSIE

Voyage de l'Empereur

Saint-Pétersbourg, 20 juin. — L'empereur ira, le 24 juin, saluer à Libau la première partie de l'escadre qui doit partir pour l'Extrême-Orient. Elle sera composée de navires rapides, armés de canons à tir rapide; on dit que l'escadre emportera deux sous marins. Elle passerait par le détroit de Magellan.

INFORMATIONS DIVERSES

Intervention de la Chine

Londres, 20 juin. — Des nouvelles de source japonaise affirment que dès l'entrée des Japonais à Moukden, la Chine enverra le vice-roi et les troupes régulières du général Ma.

La dépêche déclare qu'il existe un traité secret entre la Chine et le Japon. D'après les termes de ce traité, la Chine interviendra dans le conflit dès que la capitale de la Mandchourie sera entre les mains des Japonais.

L'AGITATION OUVRIERE

La Grève des Tramways

Nice, 20 juin. — La grève qui jusqu'ici avait été assez calme, s'est transformée dans la nuit. Vers trois heures, le kiosque des tramways de la place Cassini a été complètement détruit par l'incendie.

La police étant arrivée après le sinistre, on ignore les auteurs de l'attentat.

Presque partout, les aiguilles sont enlevées; la circulation des voitures est ainsi rendue absolument impossible. Les lignes sont toujours gardées militairement par les 7e et 24e bataillons de chasseurs, dont le départ pour les Alpes se trouve de ce fait ajourné.

Les Dockers

Cherbourg, 20 juin. — Les dockers du port de Cherbourg étaient résolus à se mettre en grève, ce matin, si les patrons ne portaient pas le prix de la journée de 3 à 4 francs. A la suite de l'intervention officieuse de la municipalité, une transaction est intervenue et les dockers ont accepté le prix de 3 fr. 50. Ils ont repris le travail ce matin.

Les Travailleurs des Tabacs

Paris, 20 juin. — Dans la salle des conférences de la Bourse du travail, s'est ouvert ce matin l'important congrès annuel de la Fédération nationale des ouvriers et ouvrières des manufactures des tabacs de France.

M. Le Lorrain (Dreuilly) présidait. Il était assisté de Mme Mathieu (Dieppe) et Deleuil (Marseille).

Après la vérification des pouvoirs des délégués, le congrès entame immédiatement la discussion de la question des retraites. Une commission, qui s'est mise au travail sans perdre de temps, a été aussitôt nommée. Elle poursuivra sa besogne cet après-midi, pendant que les congressistes s'occuperont des desiderata qui sont portés à leur ordre du jour.

Voici les principaux : abaissement limité à l'âge de 55 ans; application de la journée de 8 heures; augmentation des secours en cas de maladie; règlement uniforme dans toutes les manufactures concernant les mutations par rang d'ancienneté, salaire intégral en cas d'accident du travail, un jour de congé par mois.

Le congrès durera jusqu'au 25 juin.

AU MAROC

L'Affaire Perdicaris

Tanger, 20 juin. — Le cuirassé anglais *Prince-of-Wales* est revenu. On espère une prompte solution de l'affaire Perdicaris.

Cinq cents cavaliers de la mahalla de Casablanca, arrivés hier, ont été placés aux environs de la ville pour protéger les Européens.

Les habitants de la plage ont adressé une pétition au corps diplomatique pour demander une protection plus efficace. Satisfaction leur a été donnée.

Toutes les propriétés ont reçu un poste de soldats.

La Rançon M. Perdicaris

Tanger, 20 juin. — A midi partira un convoi, avec 350 mille pesetas pour Eraissouli. Il est probable que tout sera terminé cette semaine.

M. Perdicaris est en bonne santé. Warley est souffrant, tous deux continuent à être bien traités. Roulevali, chérif d'Ouazzan ne les quitte plus et tous les soirs les prisonniers du chérif et Eraissouli dînent ensemble.

Ce matin, une escadre composée de quatre cuirassés et dont il n'a pas été possible de reconnaître le pavillon, a passé au large, allant vers Gibraltar. Les navires en rade ont hissé leurs couleurs.

NOUVELLES DIVERSES

Le Conseil supérieur de la Mutualité

Paris, 20 juin. — Le Conseil supérieur des secours mutuels s'est réuni ce matin, à 10 heures, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Lourties, sénateur.

Il a successivement examiné un certain nombre de vœux présentés par MM. Roche, Gomant, Darquier, Vermont, Lacroix, Cave et Mabilleau.

Le Conseil supérieur se réunira de nouveau demain pour continuer la discussion de son ordre du jour.

M. Loubet à Saint-Cloud

Paris, 20 juin. — Le président de la République et Mme Loubet ayant accepté l'invitation de la Société d'encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang, se sont rendus, cet après-midi, à l'hippodrome de Saint-Cloud pour assister à la course du prix du président de la République. Ils ont quitté le palais de l'Elysée à deux heures un quart; à trois heures, ils arrivaient à l'entrée de l'hippodrome. Le président a été reçu par le président de la Société d'encouragement et par le préfet de Seine-et-Oise.

Les Fêtes de Melegnano

Paris, 20 juin. — Le ministre de la guerre a reçu, hier, de Milan, le télégramme suivant :

A Son Excellence le ministre de la Guerre, Paris.

Les sous-officiers du district de Milan, réunis en un banquet fraternel, unis par les liens de solidarité, interprètes sûrs de la pensée de tous les sous-officiers de l'armée italienne, envoient par votre intermédiaire un salut à leurs frères de l'armée française qui, unis sur les champs de Magenta, Melegnano, Solferino, San-Martino, combattirent pour l'indépendance italienne et font des vœux pour la prospérité des deux nations sœurs aux cris de : « Vive la France! Vive l'Italie! »

Le général André a répondu en ces termes :

« Aux sous-officiers du district de Milan

« Le ministre de la guerre remercie les sous-officiers du district de Milan des vœux qu'ils adressent aux sous-officiers de l'armée française. Ces derniers s'unissent à leurs camarades célébrés aujourd'hui à l'inauguration de l'ossuaire de Melegnano, pour envoyer un salut fraternel aux sous-officiers de l'armée italienne, leurs souhaits pour la prospérité de l'Italie et leurs vœux pour la gloire de sa vaillante armée.

« *Signé* : Général André. »

A l'Etranger

EN BELGIQUE

NOUVELLES BAGARRES A LOUVAIN

Louvain, 20 juin. — De violentes bagarres se sont produites hier soir, entre des étudiants de l'Université catholique et des habitants de la ville.

La police a procédé à diverses arrestations. Plusieurs personnes ont été blessées à coups de cannes. La gendarmerie a fait des patrouilles jusqu'à minuit. Le calme est rétabli.

EN ESPAGNE

A LA CHAMBRE ESPAGNOLE

Madrid, 20 juin. — A la Chambre, M. Maura, président du Conseil, dit qu'il est inexact que le ministre de la guerre soit mécontent du retard apporté dans la discussion des réformes militaires. Les projets qui y ont trait seront déposés sur le bureau du Parlement à bref délai; il n'est donc pas vrai que le général Linarès songe à démissionner.

Après une déclaration du président du Conseil disant qu'il faut oublier le passé, la Chambre décide que l'Espagne se fera représenter au congrès des incinconsultes qui doit se tenir à Saint-Louis au mois de décembre prochain.

EN ITALIE

AU VATICAN

Rome, 20 juin. — Le pape a reçu hier 300 pélerins français de retour de Terre-Sainte. La réception a eu lieu dans la galerie des cartes géographiques et Pie X traversa simplement les rangs des pèlerins; cette froide réception les impressionna beaucoup; plusieurs qui avaient déjà fait autrefois le pèlerinage de Rome comparaient la réception d'hier à l'accueil bienveillant et chaleureux qu'ils reçurent de Léon XIII.

Il est à noter que le matin même, le pape avait reçu solennellement les marins de l'escadre anglaise mouillée à Civita-Vecchia et leur avait adressé un discours en italien qu'un prélat traduisait en anglais; dans ce discours, Pie X fit l'éloge de l'Angleterre; de son esprit libéral et de la facilité avec laquelle elle permet à ses marins catholiques l'accomplissement de leurs devoirs religieux; le pape exprima encore sa reconnaissance pour la protection que l'Angleterre accorde aux missionnaires catholiques, spécialement dans ses colonies et termina par un salut au roi et à la maison royale d'Angleterre.

Rome, 20 juin. — Au Vatican, on continue à se plaindre de l'absence prolongée de M. de Courcelles aux réceptions du corps diplomatique. En réalité il y a rupture complète entre le Saint-Siège et le gouvernement républicain.

On assure que la diplomatie pontificale serait disposée à prendre l'initiative d'une démarche pour mettre un terme à cet état de choses.

EN SERBIE

LA POLITIQUE DE LA SERBIE

Vienne, 20 juin. — On mande de Belgrade à la *Neue Presse*, que la dynastie des Karageorgevitch a l'intention ferme d'avoir envers la Bulgarie une autre politique que la dynastie des Obrenovitch. Le roi Pierre veut, en effet, rétablir des relations d'amitié entre les deux pays.

La *Politische Correspondens* apprend de source serbe qu'il n'est pas question de la formation d'une confédération balkanique entre la Serbie, la Bulgarie et le Montenegro, mais uniquement d'améliorer les relations entre ces pays.

FAITS DIVERS

Mère criminelle

Genève, 20 juin. — On vient de découvrir, dans la forêt de Saint-Fidien, près Saint-Gali, le cadavre d'un garçonnet, âgé d'environ cinq ans.

A la suite des dernières pluies, le peu de terre qui recouvrait le petit cadavre a été entraîné et celui-ci apparut aux regards d'un passant.

L'enquête ouverte a permis d'établir que cet enfant avait été étranglé et que le coupable était sa propre mère, une couturière, nommée Frieda Keller.

Ayant mis son enfant à l'hospice des enfants assistés, à Saint-Gall, elle se vit obligée de le retirer, l'établissement n'acceptant plus les enfants passé l'âge de cinq ans. Elle déclara alors qu'elle emmenait le petit à Munich.

C'est dans la forêt que la mère dénaturée le conduisit pour l'étrangler, au moyen d'un lacet, et l'enterra ensuite. Après quoi, elle rentra tranquillement à son domicile.

La coupable, qui a fait des aveux complets, a été écrouée à la prison de Saint-Gall.

Etranglé par une Chèvre

Nice, 20 juin. — Un tragique accident s'est produit hier à Saint-Martin-du-Var. Un enfant de 4 ans a été étranglé dans les étranges circonstances suivantes :

Mme Giuge s'était rendue à la campagne emmenant avec elle son fils, le jeune Ignace, qu'elle laissa tout près d'une grange, afin de pouvoir se livrer à ses travaux agricoles.

A un moment donné, la mère appela son enfant; n'obtenant aucune réponse, elle se dirigea vers la grange. Un triste spectacle l'y attendait. L'enfant, couché à terre et ne donnant plus signe de vie, avait, enroulé autour du cou, une corde à laquelle était attachée une chèvre.

La mère se précipita vers son enfant qu'elle dégagea, mais son intervention était tardive; le malheureux petit être avait cessé de vivre.

L'enfant, en s'amusant, avait dû se mettre la corde de la chèvre autour du cou, et l'animal, cherchant à fuir, avait tiré fortement sur la corde sans que la petite victime ait pu proférer un seul cri.

Echos et Nouvelles

Il y a eu jusqu'à présent 145 cas de peste à Johannesbug, dont 24 contractés par des blancs et 24 décès, dont 13 d'Européens.

Le paquebot *Kaiser-Wilhelm-II*, du Nord-Deutscher-Lloyd, venant de New-York, est arrivé ce matin à Plymouth, à 1 h. 57, établissant un nouveau record mondial pour la traversée de l'Atlantique, qu'il a effectuée en cinq jours 11 heures 58 minutes, avec une vitesse moyenne de 23 nœuds 58.

On mande d'Ajaccio que l'amiral sir Baldwin Walker a offert, hier, un dîner à bord du croiseur cuirassé *Bouvines*, qui porte son pavillon. Le secrétaire général de la préfecture remplaçant le préfet, le maire d'Ajaccio, le commandant de la marine assistaient à ce dîner.

SPORT

LE TURF

Paris, 20 juin.

Courses à Saint-Cloud

Prix Cherbourg, au trot monté, 2.000 francs, 2.800 mètres. — 1. Bambocheur (Josquin), à M. Chaplain; 2. Belle-Image (Daubichon), à M. P. Desclos; 3. Bologne (A. Urier), à M. J. Thibault.

Prix Harlay, au trot monté, 3.000 francs, 2.000 mètres. — 1. Aimée (E. Urier), à M. L. Ory; 2. Vanille (Devieux), à M. Foccinal.

Prix de la Halte, au trot attelé, 4.000 francs, 4.000 mètres. — 1. Vintimille (J. Méquignon), à M. Costenobel; 2. Vent-d'Ouest (Prosper), à M. A. Pagès.

Prix du Président de la République, au trot monté, 50.000 francs, 2.800 mètres. — 1. Beaumanoir (M. Lallouet fils), à M. Th. Lallouet; 2. Bémecourt (E. Urier), à M. L. Ory; 3. Becherel (Mativier), à M. Th. Lallouet.

Prix Petite-Chance, au trot attelé, 5.000 fr., 2.000 mètres. — 1. Hermine (Ribert), à M. Abel; 2. Bérénice (E. James), à M. Ory.

Prix de la Citerne, au trot monté, 3.000 francs, 3.200 mètres. — 1. Azur (A. Méquignon), à M. Costenobel; 2. Arrogant (Métivier), à M. Th. Lallouc; 3. Ardent (Urier), à M. J. Thibault.

BOURSES ET MARCHES

BOURSE DE PARIS DU 20 JUIN

AU COMPTANT

3 0/0	97 75	Midi		458 »
3 0/0 Amortis.	98 50	Orléans		» »
3 0/0 nouveau	» »	Orléans		448 50
Dette tunisien.	475 50	Nord		438 »
Anglais consol.	90 45	Lyon fusion		451 25
Ville Paris 1865	555 »	Ouest		445 »
— 1892	440 75	Est		452 25
— 1871	412 »	Bone Guelma		442 »
1/4 1871	107 50	Est-Algérien		» »
— 1875	559 »	Ouest-Algérien		402 »
— 1876	560 »	Saragosse		377 »
1/4 1876	» »	Nord-Espagne		388 »
— 1892	374 »	Lombard anc.		316 50
— 1898	412 50	Portugais		382 »
Foncières 1879	504 »	Suez 5 0/0		628 25
— 1883	444 75	Panama 5 0/0		56 25
— 1885	471 50	— lots		127 55
Communal 1879	473 50	Banq. Val. in		» »
— 1880	501 50			

A TERME

3 0/0	97 72	Banq. Afri. Sud	» »
3 0/0 Amortiss.	» »	Banq imp. antr.	» »
3 0/0 nouveau	» »	Banq

CHRONIQUE RÉGIONALE

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

On nous écrit :

Monsieur le Rédacteur du *Midi*,

Tous les républicains progressistes et libéraux vous sauront gré de la campagne électorale entreprise dans votre estimable feuille.

L'union fait la force. Si les progressistes et les républicains vraiment libéraux savent s'unir, ils seront forts.

Vos articles ont mis en fureur les *Augéistes* les plus exaltés et leur organe le *Petit Méridional*. Tous les jours nous en rencontrons, de la plaine et de la montagne, qui nous sermonnent en faveur de l'incomparable Augé. Ah! les bons apôtres! Il faut les entendre comme ils traitent les Razimbaud, Bouliech et Barberat. Augé, Augé seul, est un homme sincère, éloquent et libéral. Les autres sont des sectaires, des francs-maçons, des bons-à-rien, des arrivistes, des moules *(sic)*.

Tous ces raisonnements plus ou moins intéressés et fondés nous laissent bien froids. Certainement M. Augé, ancien élève des chers Frères, dont la fille fut élevée par les bonnes Sœurs qu'il chasse aujourd'hui, aura les suffrages d'une demi-douzaine de réactionnaires importants. Mais ici nous tous, républicains progressistes et libéraux, nous voterons contre M. Augé, car cet ex-clérical ne nous dit rien qui vaille. A défaut d'un candidat progressiste, nous préférons donner nos voix à un autre candidat qu'à Augé, dussions nous scandaliser les frères... du *Petit Méridional* et tous les Messieurs des sections départementales du grand comité Mascuraud.

Lorsque les libéraux hésitent à se prononcer entre plusieurs candidats, ils regardent du côté du *Petit Méridional*. Ils savent par expérience que le candidat, spécialement patronné par l'organe de la rue Guinier, ouvertement ou secrètement est l'homme choisi par la secte, le plat valet disposé à voter toutes les lois anti-libérales. Le candidat du *Petit Méridional*, voilà l'ennemi! Et ce candidat c'est Augé!

Nous demandons un candidat républicain progressiste et libéral. Mais quoiqu'il arrive votons toujours contre M. Augé.

Il serait à désirer que par votre journal, tous les délégués sénatoriaux, républicains progressistes et libéraux, fussent invités à se voir, s'entendre et se concerter en vue des différents tours du scrutin sénatorial. Cent hommes qui se connaissent et qui s'entendent bien sont plus forts que cinq cents personnes ne sachant pas ce qu'elles veulent faire.

Agréez, cher Monsieur, etc.

Un groupe de délégués sénatoriaux de la 2e circonscription de Béziers (la circonscription d'Augé).

***

Les désirs de nos correspondants seront probablement accomplis. Notre comité local secondé par un certain nombre de délégués sénatoriaux des deux circonscriptions de Montpellier sollicitera un candidat et prendra l'initiative de réunir les délégués sénatoriaux républicains, progressistes et libéraux.

Prière d'adresser toutes communications dans nos bureaux.

Nous tenons à la disposition des délégués et des comités la liste des électeurs sénatoriaux qui doivent prendre part au scrutin du 26.

MONTPELLIER

AU BUREAU DE BIENFAISANCE

(2e *Article*)

En parlant du service médical de la Miséricorde nous avons volontairement passé sous silence le service d'accouchement et les deux services de consultations spéciales établis depuis peu de temps, à savoir les consultations pour les maladies des yeux, faisant du reste double emploi avec le service de la clinique ophtamologique de l'avenue Bouisson-Bertrand et les consultations pour nourrissons, chose nouvelle à Montpellier et éminemment utile.

On ne peut que féliciter de ces généreuses initiatives les distingués administrateurs de la Miséricorde, qui ont été voués l'autre jour, en plein Conseil municipal, « au mépris public ».

Pour des personnalités comme MM. Antonin Glaize et le docteur Prat, par exemple, être voué au mépris public par le citoyen Elloy, c'est raide tout de même! Mais ce qui est encore plus raide, c'est l'attitude de M. le maire Briol. Faible, insuffisant et incapable, il n'a pas su exprimer publiquement l'indignation que de pareilles paroles allaient soulever dans la ville entière.

Le Maire a un devoir; c'est de soutenir et de défendre, quand on les attaque, les personnes de la ville qui apportent au fonctionnement des services publics, aux services d'assistance surtout, un concours aussi empressé que généreux.

Il a le devoir, disons-nous, non-seulement de les défendre mais encore de fermer la bouche à leurs détracteurs. Ce devoir, M. Briol ne l'a pas accompli! Nous le regrettons profondément et nous passons.

Après avoir parlé du service médical de la Miséricorde, il reste a dire quelques mots sur le service pharmaceutique.

Il existe à la Miséricorde même, une pharmacie délivrant gratuitement tous médicaments aux indigents sur ordonnance des médecins du Bureau de Bienfaisance. Disons que la même pharmacie vend aussi au profit des pauvres quatre ou cinq produits à toute personne qui se présente.

Ces produits sont : *Le suc d'herbes*, excellent médicament préparé tous les matins avec de bonnes plantes fraîches, apportées par les maraîchers, et parmi lesquelles domine le cresson. Le suc d'herbes est préparé à la pharmacie de la Miséricorde selon les prescriptions du Codex.

L'eau de fleur d'oranger de la Miséricorde préparée exclusivement avec des fleurs d'oranger que l'on se procure dans les grandes campagnes voisines. L'orangerie du mas d'Allut, anciennement propriété de M. Vernière, fournit à la Miséricorde une bonne partie des fleurs nécessaires à cette préparation.

Ces deux produits de la pharmacie de la Miséricorde *suc d'herbes et eau de fleur d'oranger* jouissent d'une grande faveur chez les vieux Montpelliérains. Citons encore deux autres produits, moins recommandables le *vin blanc* contre coupûres, *tombures* ou *froidures* et *l'omelette*.

Qu'est-ce que c'est que l'*omelette*?

L'*omelette de la Miséricorde* est un remède populaire fort en vogue jadis à Montpellier et dans les villages, à cent lieues à la ronde, pourrait-on dire, contre les morsures d'animaux enragés. Aujourd'hui la Ville possède un institut antirabique et nous pensons que M. Massol, président effectif de la Miséricorde et directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie, ferait bien de rayer l'*omelette* de la liste des produits médicamenteux préparés à la pharmacie de la Miséricorde, à moins que, avec les nouvelles théories sur la suggestion et sur les impressions nerveuses, il nous démontre que la dite *omelette* possède des vertus sinon antirabiques du moins antinerveuses, sédatives et rassurantes....

Toutefois nous conseillons fort à ceux de nos concitoyens qui seront mordus par un animal enragé, de ne pas trop se fier à l'*omelette de la Miséricorde* et d'aller quand même se faire soigner, piquer et inoculer à l'Institut antirabique.

La pharmacie de la miséricorde distribue chaque année un très grand nombre de médicaments.

Nous devons aussi constater qu'elle se trouve dans une situation illégale; elle manque de pharmaciens, directeur et surveillants. Il est vrai que lorsqu'une ordonnance est présentée au guichet de la Miséricorde prescrivant une préparation très délicate, on renvoie le porteur vers une pharmacie voisine, dont le titulaire est *appelé* pharmacien de la Miséricorde. Tout cela est illégal, toute pharmacie vendant ou donnant des remèdes doit avoir à sa tête un pharmacien diplômé, surveillant et responsable. Un pharmacien possèdant une officine ouverte ne peut remplir ces fonctions. La loi interdit à tout pharmacien de posséder, surveiller ou diriger deux officines à la fois.

On voit donc que le service pharmaceutique est à modifier comme le service médical.

Il serait bon également qu'on installe à côté de la pharmacie une vaste tisanerie et que, pendant les dures et froides journées d'hiver, il y ait deux fois par jour, le matin et le soir, une large distribution de tisane pectorale bien chaude à tous les miséreux qui se présenteront.

La même commission qui, si on nous écoutait, serait chargée de réorganiser le service médical aurait donc à s'occuper du service de pharmacie, c'est pourquoi il est bon qu'elle comprenne des pharmaciens. A notre avis un pharmacien diplômé et deux internes, nommés tous les trois au concours, sont indispensables à ce service. Ils seraient secondés, bien entendu par des sœurs ou des infirmières comme cela se pratique dans beaucoup d'hôpitaux et d'hospices.

La journée de 18 heures! — Notre bonne ville de Montpellier possède un député socialiste et de plus une importante représentation socialiste dans son Conseil municipal. Il semble donc que chez nous les revendications sociales et prolétariennes sont favorablement accueillies. Eh bien, détrompez-vous! Il y a chez nous certain patron, que nous signalons au citoyen Elloy, parce qu'il impose à ses employés, sous peine de révocation, la journée de dix-huit heures. Et ce patron, c'est la municipalité!

En effet, dimanche dernier, 19 juin, vingt agents de police qui, après 12 heures de service de nuit, regagnaient vers 7 heures du matin leur domicile et leur lit, reçurent l'ordre de reprendre le service le même jour à 1 h. 1/2. Ils le reprirent en effet et restèrent en service tout l'après-midi et toute la nuit jusqu'au lundi 7 heures du matin. Ce qui fait en tout 18 heures de service effectif, à peine le temps leur ayant été donné d'aller dîner.

Nous eûmes l'occasion, hier matin, d'apercevoir quelques-uns de ces braves gens que sont nos agents. Ils étaient exténués.

Nous les recommandons à l'extrême bonté de M. l'adjoint Lavagne, tout en faisant appel à ses sentiments les plus humanitaires.

Tentative d'incendie. — Elie Parrieux, âgé de 27 ans, tonnelier, domicilié à Mèze, accusé de tentative d'incendie commise chez son beau-frère M. Brouzet, à Mèze, a été de nouveau interrogé hier soir.

Deux témoins ont été entendus par M. le juge d'instruction, M. Brouzet, chez qui l'attentat s'est commis, et une personne qui a vu Elie Parrieux s'introduire dans la tonnellerie.

Tapage nocturne. — Les nommés Charles Touache, âgé de 26 ans, et Joseph Roux, âgé de 25 ans, tous deux pisteurs à la gare sont, après boire, d'une gaieté exhubérante qu'ils manifestent d'une façon plutôt bizarre.

Ils s'amusaient hier matin vers une heure à lancer des pierres sur les devantures des magasins et à faire un tel vacarme que les agents mis en éveil, survinrent et leur dressèrent à chacun procès-verbal.

Les fontaines. — Mme Julie Besombes, 66 ans, demeurant rue Fontaine-Saint-Berthomieu, a été hier l'objet d'un procès-verbal pour avoir lavé du linge à une fontaine située près de son domicile.

Vagabondage spécial. — Le sieur Paul Frémiot, âgé de 25 ans, sans domicile fixe, se disant représentant de commerce a été arrêté hier soir par les agents de la sûreté, sous l'inculpation de vagabondage spécial et écroué à la maison d'arrêt.

Félibrige latin *(Association des félibres Montpelliérains.* — La dernière séance mensuelle a été tenue sous la présidence de M. Roque-Ferrier.

Celui-ci remarque que, parmi les membres Montpelliérains se pose depuis quelque temps la question de savoir s'il ne serait pas à propos d'organiser une représentation en languedoc sur un sujet méridional.

Après une discusion à lapuelle M. Urbain Cadilhac prend une part active, on décide de solliciter l'avis de MM. Roux, Prosper Gély, Louis Rouquier, Achille Arnaud, René Tulet, Paul Moulinier, qui, tous, ont écrit des œuvres scéniques en languedocien.

M. Cadilhac lit une imitation Montpelliéraine de la *Chanson des deux Epées* d'Henri de Bornier.

M. Roque-Ferrier fait deux communications, l'une sur un parent de l'héroïne de Leucate l'autre sur une comédie (*lous Prats d'aréna*) représentée à Montpellier, mais dont on ne connait que quatre vers intercalés dans un compte rendu du temps.

Amic de Bourcier de Barre semble avoir été le frère ou l'un des frères du mari de Françoise de Cézelly. Il figure en 1600 parmi les chavaliers de Malte de la langue de Provence, inscrit sur les registres des deux grands prieurés de Saint-Gilles et de Toulouse. Ses armes sont d'or, à une colonne d'argent soutenue de deux lions affrontés d'or.

On sait que l'ordre de Malte était divisé en langues et que Montpellier y appartenait à la langue de Provence. La langue d'Auvergne y figurait au même titre et sur le même pied d'égalité que la langue de France, d'Allemagne, de Castille et d'Italie.

Les Prats d'Aréna n'ont été joués qu'une seule fois, en février, 1810, sans grand succès paraît-il, et n'ont jamais été imprimés. Un compte rendu du *Véridique*, signé L. J. (pseudonyme de l'avocat Brunier) en fait connaître l'intrigue qui, sur un point, est imitée de *l'Amour médecin* de Molière.

Un des rôles de cette pièce fut tenu par Mlle Gérault-Lapérière, alors toute jeune et que le parterre du temps applaudissait avec enthousiasme. Mlle Lapérière fit ses adieux à notre ville par six strophes en languedocien, et ses vers, relativement bien tournés furent reproduits le 15 avril 1810 par le *Véridique*, qui était le journal officiel de la Préfecture de l'Hérault sous le premier Empire.

— Le bureau du Félibrige latin prévient ses adhérents que les séances auront lieu désormais dans la salle particulière du Café des cinq parties du monde, Rue Maguelone, 25, à huit heures et demie du soir, le troisième mardi de chaque mois.

Messieurs les membres sont priés d'assister à la séance de ce soir. Des communications y seront faites par M. Charles Gros, le docteur Paul Dessales, Cadilhac, Charles Gély et Roque-Ferrier.

Vol à l'étalage. — Le sieur Jean-Charles Brager, âgé de 51 ans, journalier, sans domicile fixe, passait hier matin dans la rue Nationale lorsqu'il avisa un chassis pour appareil photographique posé dans la devanture de M. Rousset, coiffeur, demeurant rue Nationale, Brager s'en empara aussitôt et continua son chemin, malheureusement pour lui, des personnes qui avaient aperçu sa manœuvre le signalèrent à des agents et Brager fut mis en état d'arrestation pour être mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

Chute malheureuse. — M. Emile Moiret, demeurant avenue Chancel, passait hier soir vers 5 heures au faubourg Saint-Jaumes, lorsqu'il posa par inadvertance le pied dans le rail de la voie des tramways, fit un faux pas et roula à terre. M. Moiret se releva avec une contusion assez forte au genou ce qui l'obligea à regagner son domicile.

Corrida de Muerte. — Le bétail qui doit prendre part à la corrida du 26 juin sera fourni par la manade du Mas-de-l'Audience près Fos-sur-Mer dans les Bouches-du-Rhône dont le propriétaire M. E. Blanc est un éleveur de grand mérite. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de parler de cette ganaderia et tous les afficionados savent qu'elle jouit à juste titre d'une réputation bien méritée, qu'elle fournit toujours des fauves d'une vigueur exceptionnelle. Cette supériorité est due en partie aux vastes paturages que possède M. Blanc ou le bétail est à son aise et trouve une nourriture très abondante.

Sur les six toros choisis pour dimanche un est croisé et les cinq autres sont pur sang espagnol; le sixième surtout, comparable comme puissance à ceux des grandes corridas de Nimes et autres plazas est né en Espagne, il est en France depuis peu de temps.

Nous engageons vivement tous les aficionados à se rendre samedi au Coral du boulevard de Strasbourg pour juger de la supériorité du bétail.

Bourse du travail. — Aujourd'hui mardi, à 8 h. 1/2, réunion au Conseil d'administration.

Etat civil des 19 et 20 juin. — NAISSANCES : Garçon 1, fille 1.

DECES : Bastide Alphonse, employé d'octroi, 36 ans, époux Galot, rue des Deux-Ponts, 15; Callayrac Albin, employé au chemin de fer, 40 ans, époux Maurin, rue Méditerranée, 31; Fabrègue Léon, tonnelier, 57 ans, époux Druilles, rue des Aiguerelles, 8; Augé Marius, propriétaire, époux Bories, Hospice-d'Humanité; Capon Arsène, sans profession, 70 ans, époux Cabrol, Hospice-d'Humanité; Pignambert Angèle, sans profession, 69 ans, épouse Chratian, Hôpital-Suburbain; Coupiac Suzanne, sans profession, 51 ans, épouse Gairaud, Hôpital-Suburbain; Dépaule Jacques, cultivateur, 54 ans, époux Vidal, Hôpital-Suburbain; Lachièze Pierre, soldat au 122e, 22 ans, Hôpital-Suburbain; 1 enfant en bas-âge; un mort-né.

PALAVAS-LES-FLOTS

Au Casino Granier. — Un succès si grand a accueilli la première représentation du *Voyage de M. Perrichon* que M. Saint-Léon donne ce soir une deuxième audition de cette œuvre si amusante.

La première fois la salle était comble, elle sera encore mieux garnie ce soir.

Voici le programme des concerts symphoniques :

De 4 heures à 6 heures : Les petites mémères, marche (A. Bosc) ; Au pays bleu, ouverture (E. Tavan) ; Les Liserons, valse (G. Aubry) ; Le premier jour de bonheur, sélection (T. Aubert); Danse des patineurs, (A. Peschini) ; Cantilène orientale (P. Jeanjean); Cinq Mars, sélection (Gounod-Rivière); Paris Bruxelles, galop (Guy d'Arlande) ;

A 8 heures : Bohême joyeuse, marche (Louis Ithier) ; Sévilla, valse espagnole (J. Laffite) ; Lucie de Lamermoor, sélection, (Donizetti-Tavan) ; Solo de piston, M. Amiot, soliste ; Acrobatie, galop (F. Webert).

CETTE

Le fameux Comité. — Les journaux de Paris sont pleins de détails charmants sur le but du Comité républicain du commerce.

Evidemment un certain nombre de commerçants de bonne foi ont pu croire qu'il s'agissait, par une influence légitime auprès des pouvoirs publics, d'obtenir quelques améliorations générales et locales de nature à favoriser le commerce.

Or qu'est-ce, même avant les réformes désirées, ce qui favorise le mieux les affaires des commerçants? C'est certainement la paix publique et la concorde qui amènent la confiance et provoquent l'éclosion de nouvelles affaires.

On ne choisit pas les époques les plus troublées pour lancer les capitaux dans l'industrie ou le commerce.

Jamais une ère de division, de discorde et de révolution n'a amené la prospérité d'un pays et de ses habitants.

Les perturbateurs ne sont pas les travailleurs, c'est logique n'est-ce pas, puisqu'ils ont tout à perdre et rien à gagner avec les troubles et l'agitation.

Or peut-on dire que nous vivons en paix et que le ministère la favorise?

Hé bien comment se fait-il, après ce que nous apprenons et voyons, que de véritables commerçants restent encore dans ce comité absolument discrédité?

L'abus des distinctions soi-disant honorifiques avec lesquelles on chatouille la vanité de quelques-uns est il de nature à les retenir tous?

Nous savons qu'à Cette le travail de la fameuse section de ce non moins fameux comité n'a encore traité que de palmes académiques, de croix du Mérite agricole (!) et enfin de problématiques taches rouges à placer sur quelques boutonnières à peine rayées d'un modeste ruban violet...

Si, pardon, on banquete ferme! Les boutiquiers sont dans cette section le petit nombre. De riches commerçants forment le noyau de cette aristocratique association. On peut les *taper* en cas d'élection et les récompenses enviées ne se font alors pas attendre!!

Il fait du commerce, le comité, oui, celui des décorations, si nous en croyons l'écho qui nous vient des rives de la Seine.

Et voilà pourquoi le but étant connu à présent, le comité et ses sections ont perdu leur prestige décoratif par l'abus de la décoration.

Lyre Sainte-Cécile. — Messieurs les musiciens sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu ce soir mardi 21 courant, à 8 h. 1/2 précises, au siège de la Société.

Objet de la répétition : Concert après-demain jeudi.

Kursaal. — Ce soir, mardi, 8 h. 1/2, quatrième représentation de l'immense succès, *les Saltimbanques*, avec le concours des Cray and M'Carty.

Conservatoire de musique. — La distribution des prix aux élèves du Conservatoire de musique, aura lieu le dimache 3 juillet à 9 heures du matin dans la salle du Casino de la plage, sous la présidence de M. Molle, maire.

Le programme sera publié ultérieurement.

Dans le port. — Le contre-torpilleur *Dragone* et les six torpilleurs qui ont quitté notre port vendredi sont revenus à Cette samedi soir. La flotille a repris la mer ce matin pour Port-de-Bouc.

Trouvés. — Un bracelet gourmette sur l'Esplanade, le réclamer au bureau de police. Un portemonnaie a été trouvé par M. Léon Broussard, demeurant Grand'rue 48.

Vol. — Le nommé Albin Gros, âgé de 14 ans, demeurant rue Arago, 4, a été arrêté pour vol de 35 kil. de moules au préjudice de M. Laffite.

Distinctions honorifiques. — Parmi les médailles de bronze décernées en l'honneur de la fête de l'enseignement laïque nous relevons les noms suivants, intéressant notre ville : Ce sont M. Aime, instituteur à Cette; Mlle Pichi, institutrice adjointe, à Cette; M. Salles, directeur d'école.

Mentions honorables : MM. Ravel, instituteur adjoint à Cette; Bernadou, instituteur adjoint.

Port de Cette. — *Entrées du 19 juin* : Calamata, nav. it. Maria-Libera, 110 t. c. Moretti, vin. — Marseille, v. fr. La Marsa, 699 t. c. Size, div. — Marseille, v. fr. Auvergne, 906 t. c. Bonavita, div. — Lunassol, bk-gtte, turc Skevoula 232, t. c. Lignas, caroubes. — Newcastle, v. ang. Girdiolus, 1221 t. c. Claston, charbon. — San-Reno, v. it. Luéano 470 t. c. Canemio, div. — Marseille, v. fr. Mouloùja, 1210 t. c. Heit, div.

Sorties des 18 et 19 juin : Marseille, v. fr, Paraman, c. Soleillet, div. — Alger v. fr. Sampiero, c. Arnaud, div. — Batoum, v. gr. Issodia, c. Karas, Caryte. — Rosas, v, esp. Palma, c. Verd, div. — Port-Vendres, v. fr. La Marsa, c. Size, div. — Maddalena, v. it. Commercio, c. Canepa, lest. — Barcelone, v. esp. Antonio, c. Morau, div. — Oran, v. it. Caramanie, c. Rozé, div. — Alger, v. fr. Soudau, c. Thieux, div.

Etat civil. — NAISSANCES : Garçons 2, filles 2.

DECES : Marie Sévilla, âgée de 22 ans, née à Chovar (Espagne), épouse Sanchez; François Raynaud âgé, de 73 ans, né à Limoux, cpoux Vila; 4 enfants.

BÉZIERS

Porte brisée et vol. — Dimanche dans la matinée la demoiselle, Jeanne Calmels, employée de magasin, a été victime d'un vol assez important, commis dans sa chambre, rue Casimir-Péret, 85.

Un malfaiteur s'est introduit dans la chambre en brisant le panneau inférieur de la porte. Il a tout bouleversé et il s'est emparé d'une certaine somme et de plusieurs bijoux.

Vol de vin. — Hier dans la matinée les gardes ont arrêté le nommé Jean Caussyderi, 49 ans, cultivateur qu'ils ont trouvé porteur d'une certaine quantité de vin dont il n'a pu expliquer la provenance.

Il a été mis à la dispositiou du procureur de la République.

Tribunal correctionnel. — Polycarpe Cotton, 26 ans, était poursuivi pour détournement d'une bicyclette qu'il avait louée à M. Nibiandeau.

Il a été condamné à 2 mois de prison par défaut.

— Les sieurs Pondet Joseph, 43 ans, et Louis Combes, 43 ans, cultivateurs à Puisserguier comparaissaient pour avoir fait rebellion à Puisserguier, le 1er mai en rompant un cordon de troupes. *En outre* Combe avait frappé l'agent Poujol qui voulait le conduire en lieu sur. Le tribunal a condamné Combes à 25 francs d'amende, avec sursis et il a acquitté Poudet.

— Pierre Bonnaventure, 61 ans, né à Turin, se disant Tauven est poursuivi pour tentative de vol à la tire, sur une ménagère qui achetait à la halle et qui lui saisit le poignet, alors qu'il venait de lui glisser la main dans la poche.

Ce petit homme ne mesure qu'un mètre 39 ce qui ne l'empêche pas d'avoir à son actif une dizaine de condamnations. Le tribunal le condamne à 6 mois.

— La femme Marie Giraud, citée comme témoin a été condamnée à 25 francs d'amende pour n'avoir pas comparu.

GIGNAC

Le canal d'irrigation. — *Les garanties communales.* (*suite*).

Le cahier des charges de l'adjudication des travaux à forfait dispose : que l'adjudicataire s'engage à exécuter à forfait à ses risques et périls moyennant la somme de trois millions huit cent quatre vingt dix mille francs sans déduction du rabais consenti, tous les travaux nécessaires pour l'établissement du canal prineipal et de ses deux branches suivant les plans, devis et projets approuvés par décision ministérielle du 19 mai 1885, ainsi que les travaux secondaires et tertiaires et les rigoles d'intérêt collectif et privé pour amener et distribuer en tête de la propriété de chaque souscripteur le volume d'eau souscrit jusqu'à concurrence de 3 500 litres par seconde.

Que, dans ce forfait, sont compris les frais d'études et de rédaction de projet complémentaire acquisitions de terrains et indemnités pour extraction de matériaux et dommages et les travaux de toute nature à exécuter pour assurer le fonctionnement du canal et la livraison des eaux en tête de chaque propriété jusques et y compris la martelière de prise d'eau, sans que l'entrepreneur puisse arguer de leur omission, soit dans le cahier des charges de l'association, soit dans le présent cahier des charges, soit dans l'avant projet approuvé le 19 mai 1885, lequel est simplement indicatif du tracé et des dimensions principales des ouvrages.

Le projet d'exécution du réseau de distribution n'existe pas et les premières études n'ont lieu par les adjudicataires qu'en décembre 1891 pour être définitivement approuvé en juillet 1894.

Les travaux commencent en février 1895 et ont lieu successivement sur divers points ou les terrains sont cédés amiablement.

Les formalités en vue des expropriations sont remplies en 1890 et 1891 et l'on se trouve en présence des souscripteurs qui ont refusé de renouveller l'engagement primitivement recueilli et à l'égard desquels une décision s'impose.

On estime qu'il n'y a pas de distinction à établir et que les offres légales doivent être notifiées à tous les détenteurs de parcelles atteintes par le tracé du canal et qu'il y a lieu de faire fixer une indemnité éventuelle puisque il y a contestation sur le fond du droit. On fait ensuite fixer l'indemnité prescrite par l'article 30 des statuts.

La question préjudicielle soulevée dans le courant de l'année 1891 devant la juridiction civile donne lieu à un jugement d'incompétence qui est porté à la Cour d'appel laquelle infirme le jugement du tribunal Civil. Cette affaire va en cassation; la Cour suprême décide en 1894 contrairement à l'arrêt de la Cour de Montpellier, qu'il s'agit d'un acte administratif dont l'interprétation appartient à l'autorité administrative.

L'affaire soumise à l'examen du Conseil de Préfecture en 1895 et ensuite au Conseil d'Etat donne lieu à une décision conforme le 17 février 1900, aux prétentions du syndicat et qui est d'ailleurs ainsi conçue :

« Considérant qu'il résulte de l'instruction qu'à la date du 4 février 1877 divers propriétaires de l'arrondissement de Lodève au nombre desquels était le sieur.... ont fondé une association syndicale libre en vue d'irriguer leurs terrains : qu'aux termes de l'article 34 des statuts ils faisaient d'ores et déjà cession à l'association des terrains nécessaires pour la construction des ouvrages projetés moyennant un prix à fixer par expert et variant de 0 fr. 25 à 0 fr. 75 par mètre carré, qu'à la demande du syndicat et par application de l'article 44 des statuts provisoires, le Préfet a transformé cette association libre en association syndicale autorisée par arrêté du 26 juin 1879; que le 7 mai 1882 sur la proposition des syndics, l'assemblée générale a décidé, à l'unanimité que le nombre d'hectares engagés ne fut que de 1700 les conditions stipulations et engagements de l'association syndicale du 4 février 1877 étaient définitives, que la cotisation annuelle serait fixée au minimum à 52 fr. 50 par hectare et que rien ne s'opposait à l'ouverture des chantiers.

(*A suivre*).

LES ÉLECTIONS DE FLORENSAC

Un acte de décès. — Les obsèques. — L'homme en bois. — Une visite in-extremis. — Un aspirant-sénateur. — Les bulletins doubles. — Au fond de l'égout. — Quelle leçon!

Florensac, le 20 juin.

Ce 19 juin, vers les six heures du soir, est décédé, au milieu d'affreuses convulsions, le politicien Cauby, de son vivant tête de liste de la coalition ultra-réactionnaire et ultra-rétrograde dont le *Petit Incroyable* était l'organe et dont l'honorable signor Lagriffoul constituait l'ornement et l'oracle.

Les obsèques auront lieu à Florensac au cours de cette semaine.

Le deuil sera conduit par Augé, député; les cordons du poêle, tenus par les quatre anabaptistes Lugan, Saussol, Deldon et Fal; Dupré prononcera le sermon d'usage.

L'homme qui s'écroule aussi lamentablement était une figure à part. Au moral, absence absolue de cœur et de scrupule, ce qui l'avait fait surnommer l'*homme en bois*; hypocrite et sournois, il avait mérité le surnom de l'*homme double*. Sa vie politique tient en quelques mots. Il naquit, il frauda, il mourut.

Dans sa jeunesse, il fit le coup du catafalque, où il pensa perdre la vie (2 août 1903). Le coup du pantalon quand l'atteignit l'âge de raison, l'obligea à garder le lit (30 août). L'âge mûr ne lui fut guère favorable. Un pavé que lui lança un sot ami, nommé Saussol, *dit porte-dais*, le mit à mal (1er mai 1904). Un autre ami, aussi sot que le premier, du nom de Deldon, le mit à l'agonie (29 mai). Enfin, ce 19 juin, le lamentable moribond est mort et avec lui le mal terrible qu'il avait apporté à Florensac, la caubynite, pire que la peste, le choléra, le scorbut, à cause des vols, incendies, fraudes, guet-apens qui en sont les suites épouvantables.

Les Lugan, les Saussol, les Crébillon, les Deldon, les Redon, les Fal sont atterrés de cet effondrement inattendu. La veille, un médecin célèbre de Béziers, M. Gélinet, était venu tâter le pouls au malade et avait même prescrit certaines drogues. Mais hélas! quand il faut mourir, drogues ni médecins ne peuvent pas grand chose.

Dans cette visite *in-extremis* du fameux Gélinet, vous reconnaissez la main du député Augé, un autre moribond. Celui-ci dont l'échec est à peu près certain à l'élection sénatoriale du 26 juin, avait grand intérêt à ce que les opérations électorales du 19 n'aboutissent pas, afin que la commune de Florensac ne pût nommer ses délégués sénatoriaux dont il redoute fort le vote. Ainsi s'expliquent, d'ailleurs, les diverses tentatives faites au cours de la journée soit pour empêcher, soit pour interrompre les opérations.

Vains efforts.

Tout ce qu'ont pu faire les Caubystes le 19 juin a été d'amortir le coup qui les a assommés, en se créant une minorité fictive relativement forte. Ils nous ont volé cent voix. Le moyen? Il est simple. Pendant une heure et plus, ils ont voté double. D'après les estimations très vraisemblables d'un de nos amis qui a pu se procurer des renseignements précis, le nombre des Caubystes coupables de ce genre de fraude serait de 150. Le procès-verbal lui-même accuse une cinquantaine de bul'etins doubles. Malgré ces odieuses manœuvres, l'huissier sinistre s'est effondré. Comme dit le proverbe : « L'huissier Cauby ne vaut plus rien, pas même pour donner aux chiens. »

Il pouvait, en effet, s'en aller avec les honneurs de la guerre en s'abstenant. Il a préféré descendre un peu plus bas en fraudant. Après tout, cela vaut mieux pour la moralité de l'histoire.

Puisse une fin si terrible ouvrir l'œil aux aveugles qui ont cru devoir partager sa honte! Puissent-ils s'apercevoir à temps de l'abîme où un huissier fanatique et égoïste a voulu les entrainer avec lui. Je ne tomberai pas seul, avait-il dit. Serait-il vrai? A l'attitude de la minorité, nous ne tarderons pas à le savoir. *Les 630.*

Les inconséquences du P. M.

Montpellier, 20 juin

Annonçant dans son édition de ce soir, neuf heures, la nomination de la municipalité, le *Petit Méridional* le fait en ces termes :

« Le Conseil municipal a été installé à 5 heures. Il a élu maire : M. Mondou; 1er adjoint, M. Bedin Emilien; 2e adjoint, M. Barral Paul.

» La réaction pure est éliminée de la municipalité. Une manifestation a parcouru les rues accompagnant les élus jusqu'à leur domicile. »

Or, dans son numéro de dimanche, afin de mieux tromper les électeurs et dans le but de créer la division parmi les électeurs de M. Mondou, le *Petit Méridional* avait pris soin de cataloguer les candidats qui se présentaient contre la liste Cauby. Nous avons eu la curiosité de regarder comment il avait qualifié les trois conseillers appelés aujourd'hui à composer la municipalité et voici ce que nous trouvons :

« 1° Mondou Camille, conseiller général, est trop connu pour qu'il soit nécessaire de le présenter. »

« 2° Bedin Emilien, lieutenant de Magallon, a fait élever ses enfants dans les écoles congréganistes. »

« 4° Barral Paul, bonapartiste, ancien conseiller, 1er adjoint de M. Mondou, suivant les processions, a ses enfants aux écoles congréganistes. »

Et, à la fin, après avoir ainsi présenté les vingt-trois candidats de la liste Mondou, le *Petit Méridional*, renchérissant sur le tout, ajoutait :

Les numéros 4, 7, 10, 11, 14, 15, 19 et 20 sont de *notoriété publique réactionnaires cléricaux et s'en vantent.*

A quel moment le *P. M.* a-t-il donné sa véritable appréciation? Avant ou après l'élection? Pourquoi ceux qui sont républicains aujourd'hui ne l'étaient-ils pas hier, car remarquez bien que le n° 4, M. Paul Barral, était côté par l'organe des fraudeurs comme *clérical-réactionnaire de notoriété publique.*

Hier blanc, et aujourd'hui rouge, est-il assez inconséquent ce pauvre *P. M.*!

Nouvelle sensationnelle

Un inspecteur des finances serait chargé de vérifier la gestion des fonds communaux des Caubystes durant cette période de douze mois (juin 1903-juin 1904).

PALAVAS-LES-FLOTS

Grand Casino Granier (Rive droite). — Théâtre. Opéra, opéra comique, opérette, grand orchestre. Salle de jeux. Tous les jours, représentation théâtrale et concert symphonique.

CETTE

Kursaal (direction Brunet). — Opéras comiques, traduction, opérettes. Tous les soirs, grande représentation. — Dimanches et fêtes, matinées. — Concerts symphoniques tous les jours, à 5 heures. — Restaurant de premier ordre. — Grande terrasse sur la mer. — Cercle des étrangers. — Salles de jeux. — Service à la carte et à prix fixe.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, et de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et avoir essayé en vain de tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale, à **M. VINCENT,** 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

DERNIÈRE HEURE

EBOULEMENT

Villefranche d'Aveyron, 20 juin.

A la suite d'un éboulement les mines de Labaume ont été détruites. Le village de Puechaloup par suite d'une crevasse qui s'est ouverte du fait de l'éboulement menace de s'écrouler. Les habitants sont épouvantés.

LES GREVES

Nice, le 20 juin.

Quatre grévistes, arrêtés dans la bagarre de samedi dernier, ont été condamnés ce matin pour actes de violence à des peines variant de 1 à 4 mois de prison sans sursis.

Aucun tramway n'a circulé dans la matinée. Les débardeurs, commis et employés demandent la fermeture dominicale des magasins et divers Syndicats ouvriers se sont joints aux grévistes.

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Saint-Pétersbourg, 20 juin.

Le bruit court, mais on ne croit pas qu'il repose sur des fondements bien sérieux, que le Grand-Duc Nicolas serait appelé au commandement général des armées russes en remplacement du général Kouropatkine.

LA GRANDE PHARMACIE DU PROGRÈS « DIFFRE »

MONTPELLIER. — Boulevard Jeu-de-Paume, 11, et rue Alexandre-Cabanel, 18. — MONTPELLIER

Connue depuis longtemps pour sa probité commerciale, ne délivre que des **Produits garantis purs** et de **qualité supérieure.**

Vente et Location de la COUVEUSE-BERCEAU, du docteur DIFFRE

Le Sirop Saint-Louis calme de suite la toux la plus rebelle.

La Tisane Suisse à l'extrait de plantes est laxative, dépurative, rafraîchissante.

L'anticoquelucheux DIFFRE supprime les quintes en 4 jours.

Prix très réduit sur tous les Articles et sur toutes les ordonnances médicales

EAU MARQUIS — 25, RUE ALSACE-LORRAINE, TOULOUSE

GUÉRISON DES CHEVAUX — COURONNES — Par la Pommade Aragonaise. Prix : 4 fr. — ARAGON, Lapujade, TOULOUSE

BEAUTÉ de la CHEVELURE

Accroissement et Conservation

Par le Merveilleux

PÉTROLE HAHN



ANTISEPTIQUE - REGENERATEUR

Recommandé par les Sommités Médicales

Emploi agréable **sans aucun danger.** *Parfum exquis*

Flacons : 2.50, 4 et 10 fr. (modèle de luxe). Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs

Gros : F. VIBERT, fab., 47, avenue des Ponts. — LYON

REFUSER SURTOUT LES IMITATIONS

Imp. spéc. du *Midi*.

Le Gérant : Emile ROQUES.

46 FEUILLETON DU 21 JUIN

LA RACE

Dans un tel milieu où tout s'exprime par demi-teintes, où les vérités désagréables se cachent sous des fleurs, la franche expression d'un sentiment sincère devait produire le désastreux effet d'un obus qui tomberait dans un cercle de gens en fête. Décidément, il n'était pas dressé tout à fait à cette vie artificielle, et, comme sa phrase un peu emphatique et théâtrale résonnait encore à ses oreilles, il sentit mieux ce qu'elle avait de déplacé, et, en somme, de ridicule. Enfin, comme les calculs mesquins, en nous, voisinent avec les pensées les plus hautes, le mécontentement qu'il lut à ce moment sur le visage de M. Meisterlamm l'inquiéta tout aussitôt parce qu'il lui parut une menace de moins de bonheur dans l'avenir. — Mais déjà, le Belge s'excusait :

— Mon Dieu, monsieur, j'ignorais que jamais pensé qu'une allodine plaisanterie...

— Sans doute, sans doute, une plaisanterie sans portée, s'empressa d'intervenir M. Meisterlamm, par laquelle monsieur ne songeait nullement à offenser nos voisins, et que l'âme ardente de notre jeune ami a eu le tort de mal interpréter.

Il y avait dans les mots « notre jeune ami » une nuance de protection hautaine, comme dans la fin de la phrase, un reproche à peine déguisé, dans lesquels reparaissait soudain le chef dépouillé par M. Meisterlamm.

Rien ne pouvait, en un pareil moment, humilier Pierre davantage. Mais il n'osa pas répliquer à l'homme dont dépendait, non seulement son avenir, mais son pain quotidien. Et la nette conscience qu'il se taisait sous la contrainte d'une force autre que la discipline militaire, lui fit trouver l'intervention du directeur cent fois plus pénible que la plus brutale apostrophe du détesté Barbier. Autour de lui, tous les visages étaient *embarrassés. Il connut ce qu'a d'atroce* une « gaffe » dans le monde.

Cependant, les maîtres de la maison, aidés des intimes, s'efforçaient de dissiper le malaise général, tandis que le Belge s'excusait à voix basse auprès de Pierre redevenu maître de lui, l'excitaient Lermenthal, qui avait déclaré tout à l'heure ne plus rien savoir de drôle, en tira encore une de son sac, mais sans obtenir son succès habituel. Malgré la bonne volonté de chacun, la soirée traînait en longueur, et l'on se sépara plus tôt que de coutume.

Dans la rue, Pierre et sa maîtresse se trouvèrent avec les Meisterlamm.

— En bien ! vous avez fait du beau ! s'écria le docteur d'un ton faché. Votre sortie au moins intempestive a glacé la soirée ! Que diable ! il faut avoir bon caractère, et aussi être moins jeune.

— Moins jeune... moins jeune ! répétait rageusement Pierre un peu après, tandis qu'avec Rose il regagnait leur maison. « J'aurais voulu l'y voir, lui, avec l'âge qu'il a, si, en sa présence, on avait attaqué la Suisse ! »

— Certes, tu as bien fait, dit Rose.

Cette nuit-là, Pierre ne put s'endormir que très tard. Maintenant que la fièvre de l'action était tombée, son coup de colère de la soirée lui apparaissait ce qu'il était en réalité, la contradiction la plus étrange !... Ne la haïssait-il point, cette France inhospitalière qui l'avait contraint à la fuir — pour vivre ? Ne l'avait-il point quittée sans esprit de retour ?... Et pourtant, qu'un étranger l'effleurât seulement, il montait aussitôt, des sources les plus mystérieuses de son être, presque sans participation de sa volonté, un furieux besoin de riposter.

Il ressemblait un peu à ces gens qui font tout endurer à un souffre-douleur *habituel, et ne permettent à quiconque* d'y toucher... Mais, en somme, cela pouvait simplement qu'il n'était pas encore le parfait sans-patrie qu'il voulait devenir, détaché de tout lien national, ne se reconnaissant plus que le citoyen du globe, et il en restait humilié, comme d'une faiblesse : rien ne pouvait lui être plus désagréable que de retrouver en lui, après un tel passé, un vieil homme encore non dégagé des retardataires et inélégantes idées de chauvinisme.

Cependant, le vieil homme n'était pas mort; à sa grande confusion, il dut le constater quelques jours après, dans un incident tout à fait analogue. Mais cette fois, l'affaire eut pour théâtre le Cercle.

Il avait pris l'habitude d'y venir passer chaque soir une heure avant le dîner, pour causer et parcourir les journaux. Ce soir-là, il trouva la réunion plus nombreuse qu'à l'ordinaire. On y parlait avec animation. Sempy, seul à l'écart, lisait une feuille. Malgré les mains tendues et les sourires de bienvenue, le silence soudain qui accueillit son entrée surprit un peu le jeune homme. Mais bah!... une idée sans doute : le groupe qui discutait là était bien, avec quelques personnages en plus, le même qui, quotidiennement, se réunissait à la même heure, et où il ne comptait que des sympathies.

Ayant serré quelques mains et causé un instant, Pierre alla s'installer dans un fauteuil en une encoignure de fenêtre, où un rideau le cachait en partie ; et comme il avait déplacé le meuble, il devint invisible aux causeurs, qui le crurent passé dans une autre salle. Mais il ne s'était pas trompé : la conversation avait bien cessé à son approche, car elle roulait justement sur la question politique du jour, et, depuis sa sortie chez les Nordfeldt, on le savait irritable sur ce chapitre. Cependant, il prenait un journal, et, malgré lui, ses yeux se laissèrent attirer par la manchette qui s'étalait en gros caractères :

Le Conflit Anglo-Français au Soudan

La situation entre les deux nations continuait à demeurer tendue : même, elle s'envenimait tous les jours. Cette fois, au lieu de passer outre comme il s'y obligeait d'habitude, Pierre lut attentivement l'article.

Devant les prétentions croissantes de l'Angleterre, la France atermoyait, Pierre se surprit à s'irriter contre l'homme chargé de sauvegarder notre dignité nationale, et qui semblait prendre à tâche de nous humilier devant l'étranger — du moins, le journal présentait-il ainsi son attitude. Le jeune homme, empoigné, parcourut avidement les colonnes ; mais, comme l'autre soir, quelques mots du groupe voisin le firent tressaillir : ignorant sa présence, et se souciant peu de Sempy dont l'indifférence, sur ce sujet, était connue, les causeurs élevaient la voix. Quelqu'un disait :

— Ça sera comme à Fachoda, ça sera comme toujours. La France *calera* encore, comme ils disent, devant l'Angleterre. On ne renonce pas facilement à ses habitudes. Or, cette habitude-là date de loin, date de toujours. Ça remonte à Louis-Philippe... que dis-je, bien plus haut, même. Ils ne sont pas de taille, devant la perfide Albion.

Avec une violence folle, un flot de sang monta au visage du Français. Il se leva d'un bond et marcha droit sur le cercle. Il n'y avait là, de ses intimes, que M. Lermenthal, et nul autre n'avait assisté à la scène chez les Nordfeldt ; mais tous la connaissaient et, à sa vue, tous les visages se rembrunirent : le jeune homme qui avait parlé perdit contenance. Or, la colère qui grondait en lui se compliqua soudain, pour Pierre, de ce qu'il reconnaissait, dans le causeur imprudent, un ami de la ville qui s'était permis, à plusieurs reprises, de suivre Rose dans la rue et que, même, pour cette raison, il avait manqué provoquer. Ce fut donc avec une double âpreté qu'il s'en prit à lui, sans voir le regard amusé dont l'observait Sempy.

— Monsieur, dit-il rudement, je suis Français — vous le savez sans doute — et il m'est désagréable d'entendre parler de mon pays comme vous venez de le faire.

— Monsieur, je ne vous savais pas là, riposta l'autre qui s'était repris, et dont le ton indiquait, malgré l'apparente excuse de la réponse, qu'il se sentait prêt à relever tout défi.

Une seconde, tous deux se regardèrent avec des yeux étincelants. Un mot décisif allait sortir, à coup sûr, de la bouche de l'un ou de l'autre, et personne n'intervenait. Alors, ce fut Sempy qui, de son coin, sans se lever de son fauteuil, sans quitter le journal qu'il tenait à la main, éleva une voix moqueuse au milieu du silence.

— Mais oui, mais oui, monsieur Delbard, on ne vous savait pas là : tout le monde vous croyait dans une autre salle. Il n'y a donc pas d'offense, car enfin, ces messieurs ont bien le droit, entre eux, d'exprimer leur opinion.

— Au reste, si monsieur se croit offensé... insista le jeune homme, qui croyait à une provocation détournée de mari jaloux.

Cette fois, le bon Lermenthal s'interposa, en se mettant carrément entre eux deux, et en usant de l'autorité de son âge pour arrêter l'affaire imminente. Il fit signe à Pierre de ne point le démentir.

— Non, non, M. Delbard ne se croit pas offensé. M. Delbard comprend que, ne le sachant pas si près, nous ayons parlé sans nous gêner de la politique extérieure. D'ailleurs, il sait très bien que ce n'est pas en Suisse — et, qui plus est, dans la Suisse française — qu'il rencontrera de l'animosité à l'égard de son pays... Quant à ce que nous pouvons en dire dans la conversation, ce sont là des propos en l'air.

— S'il en est ainsi... dit Pierre en s'inclinant. Il fut aussitôt entouré par plusieurs des assistants, empressés à le calmer, tandis que, parlant à d'autres, le jeune Lausannois répétait, assez haut pour qu'il l'entendit, sans son désir visible de se montrer brave :

— Vraiment, j'ignorais la présence de ce monsieur. Toutefois s'il avait cru nécessaire une réparation, j'étais à ses ordres.

L'incident était clos. Le calme renaissait, et, vers sept heures, Pierre s'en allait, après avoir, à la prière générale, serré la main de son adversaire d'un instant.

(*A suivre*) Fernand DACRE.

MALADIES NERVEUSES

Guérison certaine par l'ANTIEPILEPTIQUE de LIEGE

de toutes les maladies nerveuses et particulièrement de l'Epilepsie réputée incurable aujourd'hui. La brochure contenant le traitement et de *nombreux certificats de guérison* est envoyée franco à toute personne qui en fera la demande à M. FANYAU, pharmacien à LILLE (Nord).

OUTILS pour AMATEURS et INDUSTRIE — MACHINES à DÉCOUPER et FOURNITURES — SCIES à RUBAN, TOURS, MACHINES à percer — OUTILS FRANÇAIS et AMÉRICAINS pour Bois et Métaux. — LE MELLE, 42, Rue Lafayette, Paris. CATALOGUE *Franco 0,60 c.*

CYCLES - MACHINES A COUDRE

CYCLISTES

Avant de vous munir d'une bicyclette, ayez soin de vous adresser à la maison

LACAZE

39 bis, avenue de Paris — TOULOUSE

Bicyclette Boër

FABRICATION IRRÉPROCHABLE AVEC GARANTIE

Spécialité de Machines à Coudre BLAKE

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

COUVERTS CHRISTOFLE

Manufacture à Paris 56, Rue de Bondy

EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE  ET LE NOM CHRISTOFLE en toutes lettres

Envoi franco du Catalogue.

Notre représentant à Montpellier est Mme Vve Henri JOURDAN, 12, rue de la Loge.



SUCCÈS PRODIGIEUX — Lire AUJOURD'HUI dans

LE GLOBE-TROTTER

Journal de Voyages, Aventures, Explorations, etc., à 15 cent.

CHEZ LES CANNIBALES par le comte Festetics de Tolna

LE TOIT DU MONDE aventures sur l'Himalaya, par André LAURIE, etc.

Le n° 15 c.

Splendides illustrations de L. Tinayre, Kolewinski, Loëvy, etc.

EN VENTE PARTOUT. — Rédaction, Administration, 14, Cloître St-Honoré, Paris, 14

Un très grand Nombre de personnes ont rétabli leur santé et la conservent par l'usage des

PILULES DÉPURATIVES du DOCTEUR GOLVIN de la Faculté d'Erlangen

Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vieux Rhumes, Fraîcheurs, Engorgements, Lait répandu, Glandes, Maux de Nerfs, Perte d'appétit, Echauffement, Faiblesse, Anémie, Mauvais Estomac, Intestins paresseux.

2 fr. la Boîte avec le GUIDE DE LA SANTÉ

DANS TOUTES LES PHARMACIES

Et par la poste *franco* contre mandat adressé à M. Prud'homme, Pharmacien, 20, rue Saint-Denis, 20 — PARIS

COMMANDITES Un abonné au journ *La France Libératrice*, 57, rue Alsace et 14, rue Rivaux, Toulouse, paraissant le dimanche (3 fr. par an), donne droit à la mise en rapports directe : 1° avec postulants offrant capitaux pour s'associer ou s'intéresser dans Commerce ou Industrie ; 2° avec acheteurs et vendeurs.

Prêts Hypothécaires, Escompte, valeurs commerciales, arrérage de tous titres, pensions, etc. (12e année).

Plus de Cheveux Pous...is!

POUDRE DELABRÉ D'AUBUSSON



Guérit : Pousse, Toux, Gourme, Boîte : Trois fr. VENDEL, Rue Sainte MANTES (S.-&-O.) Grand Prix (Or) Paris Exp. 1900

LE VÉRITABLE EXTRAIT DE VIANDE **LIEBIG** est un PUR JUS de VIANDE de BŒUF TRÈS CONCENTRÉ dont l'*Utilité* dans la *Cuisine* journalière est *incontestable*.

SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET MARCHANDS DE COMESTIBLES.

DEMANDEZ dans TOUTES LES BONNES MAISONS LE CIRAGE DES VARIS POUR DAMES LE MEILLEUR NOIR BRILLANT NE SALISSANT PAS LES VÊTEMENTS SÉCHANT INSTANTANÉMENT ARNAUD MANUFACTURIER PARIS 1878



68 FEUILLETON DU 21 JUIN

Dette Sacrée !

Tante Noémie venait de s'emparer du journal *l'Avenir de Savoie* reçu le matin.

Elle le parcourut distraitement.

Mais tout à coup elle devint livide et un cri sourd s'échappa de ses lèvres.

Geneviève s'était dressée.

Les yeux dilatés par l'épouvante, le visage méconnaissable, la vieille demoiselle poursuivait sa lecture.

Soudain sa tête se renversa sur le dos du fauteuil... ses paupières se fermèrent...

Ses bras, inertes, retombèrent. Le journal glissa d'entre ses doigts.

Geneviève, affolée, s'était précipitée.

— Tante... tante... implora-t-elle, qu'as-tu ?... réponds... tu me fais peur.

La tête de la sœur du commandant remua faiblement.

Ses paupières battirent.

D'un geste instinctif elle avait porté les mains au col de son corsage qu'elle essayait d'arracher.

La jeune fille le dégrafa.

Ses yeux s'étaient posés sur le journal glissé sur le sol... sur le journal dont la lecture avait produit sur tante Noémie une émotion aussi terrible.

Elle s'en empara.

Mais à peine y eut-elle attaché son regard qu'à son tour elle pâlit et qu'un cri monta à ses lèvres.

Tout de suite, en première page, imprimé en gros caractères, elle avait lu :

Annecy.

LE BANQUIER LODEREILLE EN FUITE

Le banquier Lodereille en fuite !

Celui chez lequel étaient déposées la dot de Geneviève et la fortune de tante Noémie.

Mais alors... ô mon Dieu... elles étaient ruinées !...

Ruinées !...

Le cœur de Geneviève se serra atrocement.

Immédiatement ses yeux s'étaient dirigés vers le petit Fernand, qui s'était approché timidement et qui demandait, la voix pleine de larmes :

— Marraine... elle a du bobo... dis, tite maman ?

Pauvre ange !

Si cette nouvelle était exacte... si ce journal disait vrai, qu'allaient-ils devenir tous trois ?

II

UNE BELLE CHASSE

— Youp ! youp ! youp !

Les aboiements de la meute montèrent dans l'air.

Nez à terre, jarrets tendus, oreilles frémissantes, les chiens passèrent dans le chemin creux, encaissé entre des haies où les prunelles bleuissaient parmi les petites feuilles déjà tachées de rouille et qui frisselaient au vent.

Presque aussitôt les chasseurs, au grand galop des chevaux couverts de sueur, parurent. Tandis que les uns suivaient le chemin, les autres piquaient à travers champs, emballés, sans souci du danger, les cavaliers dressés sur les étriers pour mieux voir la bête poursuivie, un superbe dix-cors qui, à cent mètres en avant de la meute, bondissait vertigineusement, dans une suprême énergie.

On eut dit une chevauchée fantastique dans ce merveilleux paysage d'automne, sur les flancs de ces montagnes qui forment au lac d'Annecy une ceinture grandiose et pittoresque.

Au moment où les chiens et quelques chasseurs roulant comme un torrent vivant, débouchaient du chemin creux dans lequel ils s'étaient engagés, une jeune femme qui venait en sens inverse n'eut, pour les éviter, que le temps de se jeter de côté, entre les pruneliers.

De taille moyenne, mince et souple, la tête pâle, abritée sous un chapeau de paille orné d'un simple nœud de ruban noir, elle tenait à la main quelques fleurs des champs.

Malgré la rapidité de la course, quelques chasseurs s'étaient retournés pour la regarder.

Ses grands yeux sombres, pleins d'une émotion visible, se fixaient là-bas sur le cerf aperçu tout à l'heure, sur cette pauvre bête qui fuyait affolée, dans une angoisse dernière et dont le corps pantelant allait bientôt être déchiré, mis en lambeaux par la meute hurlante et féroce.

Mais déjà la chasse fuyait... la chasse avait disparu.

La jeune femme se remit en marche.

Et elle tressaillit quand, un instant plus tard, elle entendit la fanfare victorieuse des cors sonnant l'hallali.

La bête était prise.

Les chasseurs, en effet, s'étaient réunis dans la jolie vallée, au bord de la rivière que le cerf épuisé venait de franchir.

Il était tombé sur les genoux dans l'attente de la mort et ses gros yeux roulant des larmes semblaient implorer la pitié de ses bourreaux.

Deux des plus ardents chasseurs étaient le maître du château, le comte Roger d'Esclabert, et le chevalier de la Roche.

Un des piqueurs chercha le comte du regard.

Puis, ne le voyant pas, il appela :

— Monsieur le comte.

C'est à lui que revenait l'honneur d'abattre la bête.

Mais rien ne répondit à l'appel du piqueur.

Et les chasseurs surpris de cette disparition subite, s'interrogèrent du regard.

Une voix alors s'éleva :

— Le comte Roger a quitté la chasse il y a un instant. Je l'ai vu arrêter son cheval, puis mettre pied à terre.

Un autre remarqua :

— Tiens, de la Roche a disparu également.

— Ne vous inquiétez donc pas d'eux. Ils vont arriver d'un instant à l'autre.

Et celui qui avait parlé... épaula, fit feu sur la bête qui, poussant un cri d'agonie, s'abattit sur l'herbe tout de suite rouge de sang.

.....

Roger d'Esclabert avait en effet cessé de suivre la chasse qu'il offrait à ses invités. Et cela peu après le passage du cerf, de la meute et des cavaliers dans le chemin creux qui, à mi-coteau, descendait vers le vallon qu'on entrevoyait tout au fond, un peu à droite du lac.

C'est que, lui aussi, avait aperçu l'inconnue.

Était-ce une jeune fille ou une jeune femme ? On n'eût pu le dire. En tout cas, elle était extrêmement jolie, malgré la mélancolie que reflétait son visage très pâle, à l'ovale allongé, aux yeux largement cerclés de bistre, aux lèvres d'un dessin très pur, mais toutes décolorées.

La gaine d'une robe noire moulait un corps qui semblait être fait pour l'extase des yeux.

Tout de suite, à part lui, le comte s'était exclamé.

— Cristi, la superbe créature.

Et c'était instinctivement que quelques minutes plus tard, et alors que son cheval avait franchi déjà sept à huit cents mètres dans un galop fou, qui, c'était instinctivement qu'il avait ramené à lui les rênes, d'abord doucement, puis tout à coup d'un geste brusque.

Son cheval, obéissant au commandement, s'était arrêté.

Le cavalier tourna la tête, regarda au loin.

Il ne vit rien.

Il songea :

— Où donc est-elle ?

De qui parlait-il ?

De l'inconnue, probablement !

Décidément, l'image de celle-ci ne quittait pas son esprit.

Ah ! la femme, quelle qu'elle soit, grande dame ou grisette... que de folies n'avait pas faites pour elle le comte Roger d'Esclabert.

... Les différences sociales s'aplanissaient devant la magie du baiser arraché où cueilli à de jolies lèvres.

Et pourtant le comte possédait une femme charmante, honnête et douce.

On la disait très belle également.

... N'importe, il voulait revoir cette créature aperçue tout à l'heure dans une vision fugitive.

De sa cravache au pommeau d'argent, il cinglait les flancs de la bête.

Celle-ci bondit.

En quelques instants, elle eut franchi la distance qui séparait l'endroit où le cavalier avait fait halte de celui où il avait entrevu l'inconnue.

Mais elle n'était plus là.

Le comte remonta alors au long du chemin creux.

Et soudain, à la sortie, il se trouva en présence d'un autre chasseur qui, descendu de cheval, se dressait sur une légère éminence de terrain regardant dans la direction d'un hameau voisin une forme svelte disparaître.

Et deux exclamations retentirent :

— De la Roche !

— D'Esclabert !

Tout de suite un éclat de rire.

— Je gage que nous poursuivons le même gibier.

— Tu crois, mon cher ?...

— Parbleu !

Le comte n'essaya pas de nier.

— Que fais-tu ici, de la Roche ?

— Ce que tu es venu y faire toi-même. Je me trouvais un peu en arrière du groupe des chasseurs. Vous veniez de vous engouffrer tous comme un ouragan dans un chemin encaissé lorsque je vis sortir d'une haie d'aubépine, une femme qui tenait à la main un bouquet de fleurs et qui semblait toute effrayée.

Il ajouta :

— Parole d'honneur, je n'en vis jamais ni de plus jolie ni de plus troublante.

Roger d'Esclabert fronça légèrement les sourcils.

— Ce qui veut dire ?

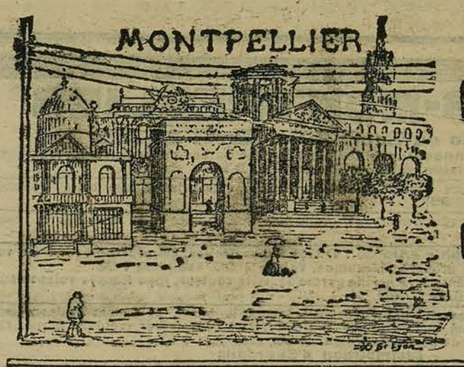
— Que j'ai fait comme toi tout bonnement. J'ai lâché la chasse au cerf pour...

— La chasse à la biche...

— Oui... malheureusement j'ai peur de ne jamais sonner l'hallali. Le gibier est d'une espèce farouche... En m'apercevant, la belle redescendit le chemin. Je dus faire un détour à cause de mon cheval pour tenter de la rejoindre.

(*A Suivre.*) Paul ROUGET

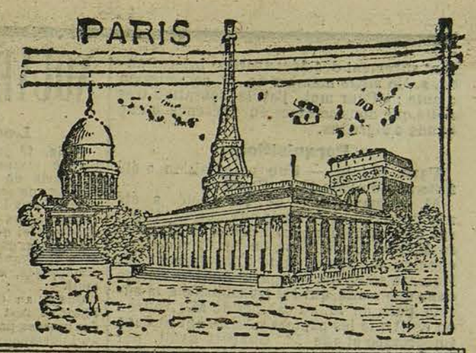
CHOCOLAT LAFAVEUR MATTE FILS Montpellier.



Le Numéro 5 Centimes

LE MIDI

JOURNAL REPUBLICAIN PROGRESSISTE QUOTIDIEN



ABONNEMENTS
France, Algérie, Tunisie : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 10 fr.; Un an, 20 fr.
Pour l'étranger, les frais de poste en sus
Les abonnements partant des 1er et 16 du mois. Joindre 0 fr. 50 pour tout changement d'adresse.

N° 1151. — Dimanche 19 Juin 1904. — 4e Année

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PUBLICITÉ
Les annonces sont reçues :
Dans nos bureaux de Montpellier, chez nos correspondants et dans toutes les agences de publicité de France et de l'Etranger.

Fil Télégraphique spécial. — Rédaction et Administration, 14, Rue du Faubourg-de-Lattes, Montpellier — Fil Télégraphique spécial

LA JOURNÉE

M. Hamard, chef de la sûreté, est parti ce matin pour Louviers, afin de se mettre en rapports avec le parquet de cette ville, au sujet de certaines opérations se rapportant à l'affaire des Chartreux.

A Brest et à Lorient, les dockers ayant accepté les conditions des entrepreneurs et armateurs, le travail sera repris lundi.

Pendant les manœuvres de l'escadre anglaise, à Ajaccio, deux contre-torpilleurs sont entrés en collision et l'un d'eux a coulé immédiatement.

L'escadre de Vladivostock a été aperçue ce matin, à 5 milles et demi, au large de Fokuyama, dans le district de Tsugara.

On assure, dans les couloirs du Palais, que M. André, juge d'instruction, a interrogé M. Edgar Combes. Ce bruit s'est répandu à l'occasion de mystérieuses précautions prises par le juge pour éviter toute indiscrétion.

Le ministre des affaires étrangères a remis ce matin, au nom du président de la République, les insignes de Grand-Croix de la Légion d'honneur au général Porter, ambassadeur des Etats-Unis à Paris.

Opinions

LES CLOCHES DE CORNEVILLE

Alors que feu Demagny était tout puissant sous le ministère de Waldeck-Rousseau, qui, pour lui, avait rétabli les fonctions, absolument inutiles mais très coûteuses, de secrétaire général au ministère de l'Intérieur, j'aidit à mes amis du *Télégramme*, ce qu'était ce haut fonctionnaire archi-comblé d'honneurs, couvert de décorations et président de sociétés philanthropiques presque aussi nombreuses que les méfaits des blocards.

Les événements ne m'ont pas contredit. Le drôle n'était qu'un vulgaire pègre, travaillant les fonds secrets, c'est-à-dire les fonds accordés par les contribuables à ses gouvernants pour que ceux-ci assurent sa tranquillité sociale, comme son père travaillait la margarine avec laquelle il s'est enrichi, à Isigny.

Un court passage à l'hôtel de la place Beauvau lui avait permis de mettre de côté, en plus de ses émoluments réguliers, la jolie petite somme de *deux millions cinq cent mille francs*, plus un splendide collier de perles qu'il ne comptait certainement point *orienter* vers la vertu.

J'ai assisté à l'un des derniers dîners des Normands à Paris, qu'il présida, comme d'habitude, avec une dignité suprême. C'est à peine s'il daigna même se dérider quand ces braves près-salés proposaient de « faire le trou » suivant l'usage plus antique que solennel.

— Regarde donc, dis-je, à mon ami le docteur Georges Forget, un des plus glorieux *déracinés* du pays au cidre, il me semble que le sourire de ton compatriote aux mains croches finit en grimace ?

Ça m'étonne, répsta le fin normand, car le gaillard ne manque, assurément, pas d'estomac !

Au dessert, alors que le cidre champagnisé moussait dans les coupes, que moutonnaient vers lui, avec élan, les copieux décolletages des insatiables solliciteuses, alors que les maires, les préfets et les sous-préfets de la Normandie avaient leurs esgourdes toutes grandes pour recevoir sa bonne parole, Demagny se leva.

Il s'excusa d'abord auprès du gracieux aréopage d'avoir à traiter un sujet peu réjouissant, mais il comptait sur son indulgence. Ne savait-il pas, ô combien ! « que le cœur de la femme comme la harpe antique suspendue au saule du rivage vibre toujours doucement au souffle de l'humaine souffrance. »

Un murmure léger, discret, attendri, bien vite étouffé, s'éleva du groupe féminin. Les généreux corsages semblaient fort oppressés. De pareilles émotions retardaient sûrement la digestion, mais accéléraient les vapeurs.

Ainsi encouragé, Demagny aborda la question d'assistance ouvrière. Tout de suite, les maires, généralement vieux, se mirent à ronfler, les mamans à bâiller, les fonctionnaires à applaudir et les journalistes à prendre des notes.

L'orateur fut poignant. Il évoqua les plus sombres tableaux : l'ouvrier perclus échouant aux fourneaux économiques, et pis encore :

L'homme en prison ! la mère
A l'hospice ! ô misère !
Le logis tremble aux vents :
L'humble berceau frissonne
Que reste-t-il ? Personne,
Pauvres petits enfants !

Son ministre, nuit et jour, absorbé par les poignants problèmes sociaux, faisait tout ce qu'il pouvait, hélas ! et même davantage pour soulager de telles misères ; mais la charité, ou plutôt la solidarité gouvernementale n'était pas suffisante, il fallait que la solidarité publique l'aidât de ses ressources... La centralisation des secours en des mains officielles, expertes aux judicieuses répartitions, pouvait seule enrayer la détresse prolétarienne.

Longtemps encore, il dit des choses bien tristes, dépeignit d'atroces misères que lui seul connaissait.

Puis, M. le secrétaire général, qui philanthropiquement sans doute, avait organisé par centaines des grèves ruineuses et meurtrières, se tut et s'assit exténué. Des bravos nourris et une coupe de mousseux le récompensèrent de ses nobles efforts.

Alors, sur une estrade fleurie, une jolie actrice, décolletée jusqu'à plus soif, clama avec des trémolos lugubre, une poignante poésie de Pierre Dupont, ou de J.-B. Clément :

... Fou de fièvre, au coin d'une impasse,
Jean Misère s'est abattu.
« Douleur, dit-il, n'es-tu pas lasse ?
« Ah ! mais,
« Ça ne finira donc jamais ? »

Enfin, avant de se séparer, toute l'assistance, tournée vers son président Demagny, entonna l'air du « Petit Mousse », des *Cloches de Corneville* :

Va petit mousse,
Où le vent te pousse ?
Où te portent les flots,
Sur ton navire,
Vogue ou chavire,
Dans le fond des eaux.

La foule a parfois de subites et fugaces presciences !

Le petit mousse que Waldeck-Rousseau avait amené sur son bateau, accusé de prévarication, sombre aujourd'hui sous le mépris public.

Ernest GEGOUT.

Propos du Jour

VESTES ET HABITS ELECTORAUX

Une joyeuse tradition veut qu'au lendemain des luttes électorales, les candidats blackboulés se voient l'objet de la part de leurs adversaires politiques, de railleries plus ou moins saugrenues.

Une de ces railleries, celle-là des plus inoffensives, consiste en l'attribution aux vaincus du suffrage universel, de vestes ou d'habits *symboliques* quelquefois même de costumes complets, selon l'importance des échecs.

Les Belges, nos voisins, n'habillent pas de cette façon les blessés des batailles politiques ; mais en gens plus pratiques, ils offrent à leurs élus de les habiller *pour de bon*, en raison des nouvelles fonctions dont les électeurs viennent de les doter.

Dès le résultat connu des dernières élections provinciales, chacun des heureux élus recevait par express la circulaire suivante :

« MAISON X..., A BRUXELLES

« Modes et confections, spécialités d'uniformes, habits de chasse, toilettes de gala, imperméables, habits de cour, costumes de première communion, etc.

« M...

« Nous apprenons, avec le plus vif plaisir, votre élection aux fonctions de conseiller provincial pour le canton de Y... Permettez-nous de vous féliciter et de vous faire à cette occasion nos offres de service. La charge à laquelle vous accédez par votre élection de ce jour vous impose l'obligation d'une tenue à la fois décente et élégante. Nous nous mettons donc à votre disposition pour vous fournir des vêtements dont la coupe irréprochable contribuera à vous attirer et à fixer sur vous l'estime et la considération de vos commettants.

« De plus, nous vous offrons de vous confectionner, à des prix défiant toute concurrence, l'habit de cour que vous imposent vos nouvelles fonctions — et dont la façon autant que la qualité de l'étoffe sera assurément remarquée tant aux bals du palais de Bruxelles qu'aux garden-parties de Laeken que vous voudrez bien rehausser de votre présence.

« Dévoués à vos ordres, nous vous présentons, Monsieur le conseiller provincial, nos salutations distinguées. »

On ne saurait être à la fois plus aimable et plus insinuant et il faut croire que les conseillers provinciaux belges, imbus du *decorum* qu'il leur convient de garder vont adresser en foule leurs commandes à ce tailleur pour hommes politiques.

La réclame, en tout cas, ne saurait se faire de façon plus intelligente.

Le Petit-Bob.

La Politique

FIAT LUX

Les députés nationalistes sont trop pressés de tirer la conséquence politique de l'enquête qui vient à peine de commencer.

L'insuccès de M. Pugliesi-Conti aurait dû servir d'avertissement à M. Ferrette et à M. Berry qui se sont donné beaucoup de mal, hier, pour tirer le gouvernement du silence auquel il est momentanément obligé. C'est desservir la majorité bien intentionnée de la commission d'enquête et de la cause même de la vérité que de vouloir mêler tout de suite la vérité à cette œuvre de justice.

Il est déjà visible que les amis du gouvernement dans la commission sont moins préoccupés de faire la lumière que de défendre le ministère ; mais il faut leur laisser devant l'opinion publique tout le désavantage de cette mauvaise attitude.

Le président, M. Flandin, a fort bien défini le rôle de la commission. — Si dans cette affaire, a-t-il dit, certaines personnes poursuivent un but politique, tous les commissaires enquêteurs doivent n'avoir en vue qu'une œuvre de justice.

L'impatience des nationalistes est d'autant moins justifiée que la commission d'enquête fait preuve d'un zèle méritoire. Vingt-quatre heures étaient à peine écoulées depuis sa nomination que déjà quelques points de l'instruction étaient mis à l'abri, c'est-à-dire que les précautions des ministres intéressés ont été rendues à peu près inutiles. Certains personnages compromis n'ont pas eu le temps de se distribuer les rôles ; il est déjà permis, par exemple, de relever des contradictions flagrantes dans les dépositions du ministre du commerce et du président du conseil.

M. Ferrette et M. Berry demandaient des raisons de l'avancement extraordinaire accordé à un fonctionnaire qui aurait dû être au contraire cassé aux gages pour son rôle indéfendable. Sans doute, la question est pressante. Mais ne voit-on pas que le cas de M. Michel Lagrave est lié étroitement au cas de M. Chabert et surtout au cas de M. Mascuraud et de son comité. La est le nœud de toute l'affaire. Ce serait compromettre l'œuvre de la commission que de répartir à l'avance les responsabilités et de châtier l'un des complices, qu'on n'aurait plus qu'à charger ensuite de tous les péchés d'Israël.

Sur ce point encore, nous sommes pleinement rassurés. On paraît se rendre parfaitement compte dans la commission, comme nous l'avons prétendu dès la première révélation, que le scandale résidait en cette institution qui a joué le rôle de la personne interposée et assumé l'exploitation monnayée des faveurs gouvernementales.

M. Georges Berger, notamment, s'est attaché à cette démonstration. Nous sommes tranquilles. La lumière sera faite.

Tant mieux si le gouvernement et le Bloc sortent indemnes de cette enquête. Mais ce n'est pas à présumer si l'on se fie aux démonstrations de rage que fournissent leurs défenseurs. On ne perd pas la tête comme l'a fait M. Combes, et l'on ne perd pas tout sang-froid, comme l'ont fait ses amis, lorsqu'on n'a rien à craindre.

Louis LATAPIE.

ESCARMOUCHES

L'OPINION DE L'ETRANGER

Le Journal de Genève, *qui consitérait hier encore M. Combes comme un grand homme, publie l'article suivant :*

« La politique française, depuis la rentrée de Pâques, est très curieuse à suivre ; et celui-là y fait des remarques intéressantes qui parvient à s'en tenir à distance, de manière à n'être pas effleuré par les passions dont elle est agitée. Elle promet des surprises prochaines ; elle est à la veille de se modifier profondément.

« Il se passe quelque chose dans la majorité, en effet, dans ce « bloc » dont l'aspect massif et imposant donnait jusqu'ici une impression de pérennité. Il s'y passe ceci, qu'il est en train de se casser en deux parties presque égales.

« Ce travail de désagrégation était déjà sensible avant les vacances. Certains incidents, qui ont été notés ici au fur et à mesure qu'ils se produisaient, l'avaient indiqué. Mais il est plus actif aujourd'hui, et il est patent, il saute à tous les yeux. Et la raison de cette activité, est dans ces yeux. Et la raison de cette activité, est dans ces élections municipales, dont M. Combes a triomphé avec plus de bruit que de sincérité. Républicains de gouvernement et radicaux sont revenus inquiets de leurs circonscriptions ; ils ont vu que, pris entre l'opposition et le socialisme, le même sort les attendait, qui fut celui des libéraux en Belgique ».

Les modérés du Bloc et les radicaux n'auront pas volé le sort dont parle le Journal de Genève.

NOS TÉLÉGRAMMES

PAR FIL SPÉCIAL

M. PELLETAN SIGNE

Paris, 18 juin. — On nous dit que depuis quelques jours, M. Pelletan s'est mis à signer et à signer. Seulant venir sa fin ministérielle, le grand désordonné fait ramasser sous la table et sous les meubles les dossiers sous lesquels il avait laissé s'accumuler la poussière des tentures et les cendres de sa pipe.

Parmi tant de signatures, puisse-t-il s'en trouver trois pour les marchés des chaudières des bateaux : *Démocratie, Vérité, Justice.*

Ces infortunés cuirassés seront fort bien à leur place dans le testament du ministre.

LA DÉFENSE DE L'INDO-CHINE

Paris, 18 juin. — On s'est occupé activement, au ministère de la marine, de la question de la défense de l'Indo-Chine, question qui avait fait, mercredi, à la commission extra-parlementaire de la marine, l'objet de critiques assez vives.

Tout d'abord, le conseil supérieur des travaux, présidé par le vice-amiral Richard, a examiné ce qu'il conviendrait de faire pour ravitailler, en énergie électrique et munitions, les stations de sous-marins du cap Saint-Jacques et de la baie d'Along, et on a discuté un travail sur ce sujet, de M. Barguillet, inspecteur général mécanicien.

D'autre part, l'état-major général s'est occupé de l'envoi de bâtiments en Indo-Chine, qui viendront, soit compléter la défense mobile de la colonie, soit renforcer de plusieurs unités l'escadre d'Extrême-Orient.

Et bien que rien ne soit encore arrêté définitivement, on semble s'être rallié au projet d'expédier huit nouveaux navires de guerre en Indo Chine : quatre contre-torpilleurs du type *Mousquet* et *Fronde*, deux croiseurs du type *Amiral-Aube* — ce seront sans doute *le Descartes* et *le Desaix* — et deux croiseurs de 3e classe du type *Linois*.

Telles sont les propositions de l'état-major général ; mais, comme nous le disons plus haut, rien n'est encore complètement décidé.

Paris, 18 juin. — On s'est activement occupé, hier, au ministère de la marine, de la défense de l'Indo-Chine. Il n'y a encore rien d'arrêté définitivement, mais on semble décidé à expédier huit nouveaux bâtiments en Indo Chine. Quatre contre torpilleurs du type Mousquet, 2 croiseurs du type amiral Aube, qui seront probablement le *Descartes* et le *Desaix* et deux croiseurs de troisième classe du type *Linois*.

AU CONSEIL D'ETAT

Les Lettres du Général de Cornulier-Lucinière

Paris, 18 juin. — On se souvient des lettres publiées en novembre 1903 dans le *Nouelliste de l'Ouest* et dans l'*Echo de Paris*, et signées du général de division de Cornulier-Lucinière.

Au moment de leur publication, le général était passé depuis quelques jours dans la 2e section du cadre de l'état-major général.

Dans ces lettres adressées à un rédacteur du *Nouvelliste*, le général après avoir rappelé que c'était la première fois que le chef de la division de Nancy ne recevait pas la plume blanche avant de quitter le service actif, se livrait en termes acerbes à certaines critiques contre la façon dont, suivant lui, s'obtenaient les nominations et expliquait les raisons qu'il croyait avoir de s'être abstenu d'assister à un banquet présidé par le ministre de la guerre.

Ces lettres motivèrent le renvoi du général devant un conseil d'enquête, appelé à donner son avis sur la question de savoir s'il y avait lieu de le mettre à la retraite d'office pour faute grave contre la discipline.

Le général Cornulier-Lucinière déféra cette décision au conseil d'Etat ; il exposait qu'il a été renvoyé devant nn conseil d'enquête en vertu du décret du 8 novembre 1903, promulgué seulement le 10 décembre suivant, et que le fait à lui reproché s'est passé le 9 novembre.

Or, les décrets n'ayant pas d'effet rétroactif, il ne pouvait être fait application d'un texte promulgué postérieurement à l'acte incriminé.

Le ministre répondait que l'ordre de renvoi devant un conseil d'enquête n'est qu'une mesure d'ordre disciplinaire, dont il n'appartient pas au conseil d'Etat de connaître. Il ajoutait que le décret du 8 novembre 1903 n'a fait qu'organiser la procédure devant les conseils d'enquête et que les actes de ce genre sont applicables même aux faits antérieurs à leur promulgation.

Ce décret ne faisait, d'ailleurs, qu'augmenter les garanties données aux officiers.

Le conseil d'Etat n'a pas admis le pourvoi. La décision du ministre de la guerre, en effet, a été prise par application de l'article 7 de la loi du 4 août 1839, sur l'organisation de l'état major général de l'armée.

Le ministre de la guerre n'a fait ainsi qu'exercer les pouvoirs qui lui appartiennent, et sa décision n'est pas susceptible d'être déférée au conseil d'Etat, par la voie contentieuse.

On sait que depuis les faits que nous venons de relater, le conseil d'enquête en l'absence du général qui a refusé se rendre devant lui, a exprimé l'avis contraire de la mise à la retraite d'office.

Industriels et Commerçants Français

Paris, 18 juin. — Aujourd'hui a eu lieu sous la présidence de M. André Lebon, ancien ministre des colonies, le déjeuner mensuel de la fédération des industriels et commerçants français qui en dehors de toute préoccupation politique et des intérêts privés, poursuit son œuvre de défense des intérêts du commerce et de l'industrie avec une rare activité. Elle vient d'en donner une nouvelle preuve, en confiant à son secrétaire général M. Sykpus, une enquête sur un sujet tout d'actualité : « Marine marchande et situation des gens de mer. »

Parmi les convives, ont remarquait MM. Aug. Fleurimont, Bardac, Emile Barr, Riveti, Bloddel, Paul Chapain, Léon Chiarini, Cotte, Jean Cruveilhier, Delarbre, Paul Delmay, Domergue, Dupuis, Dumay, Falconnigne, Fillon, Paul Fournier, Gauthier, Gérard Goffart, Guiguer, Joussemet, Leroux, etc.

Au cours du banquet, après l'allocution très applaudie de M. André Lebon, l'explorateur René Segonzac a fait une conférence sur le Maroc économique.

M. Lebon prend de nouveau la parole et dit : fidèle programme de la Fédération. Il n'entend faire aucune espèce d'allusion politique, mais, dit-il, les incidents déplorables qui ont eu leur répercussion ces jours et au Parlement, dans les commissions et dans la presse, justifient pleinement la création de la Fédération des industriels et commerçants français, qui se consacre exclusivement à la défense des intérêts généraux du commerce et de l'industrie, sans autre préoccupation que celle du développement économique du pays.

LE MOUVEMENT OUVRIER

A Brest

Brest, 18 juin. — Les dockers ont tenu, hier soir, à la Bourse, une nouvelle réunion. Après une discussion orageuse, la majorité a décidé d'accepter 4 fr. 50 pour le déchargement des marchandises diverses, et 5 fr. pour celui du charbon, prix qui avaient été proposés par les armateurs et les entrepreneurs.

Malgré l'arrêté qui avait été pris par le maire, les dockers ont parcouru les rues en chantant la *Carmagnole* et l'*Internationale*. La police et la gendarmerie ont été chargées de les disperser.

L'entrepreneur Oraud, au nom des armateurs et entrepreneurs, et quatre délégués, au nom des dockers, ont signé un contrat bilatéral mettant fin à la grève. Mais un groupe de dockers a refusé tout arrangement. Le travail doit reprendre lundi, mais des complications sont possibles.

A la suite d'une réunion, les patrons coiffeurs ont refusé d'accepter les revendications des garçons auxquels ils avaient d'abord consenti. La grève des garçons est imminente.

A Nice

Nice, 18 juin. — A la suite du renvoi de deux employés, leurs camarades des tramways de Nice ont décidé, à Midi, de se mettre en grève. Les débardeurs ont immédiatement décidé de soutenir les grévistes ; plusieurs autres corporations ont résolu de se solidariser également avec eux.

A Lorient

Lorient, 18 juin. — Après la réunion générale tenue hier soir, les grévistes ont décidé de reprendre le travail chez les entrepreneurs qui accepteraient leurs conditions. La grève a avorté ; la population en a éprouvé un vif soulagement.

L'ESCADRE ANGLAISE

Ajaccio, 18 juin. — Une escadrille anglaise de dix contre-torpilleurs est venue mouiller, hier, en rade d'Ajaccio. Les navires ont fait plusieurs fois le tour de la rade, puis sont repartis pour rejoindre l'escadre qui croisait au large.

Après de belles manœuvres, douze croiseurs et un cuirassé ont mouillé dans le port sur trois lignes. Le vaisseau amiral *Bacchante* salua la terre de vingt-un coups de canon, et la musique joua la *Marseillaise*. La citadelle rendit le salut et les visites réglementaires furent échangées.

L'escadrille des contre-torpilleurs n'est pas encore rentrée.

La municipalité offrira un punch d'honneur, auquel seront conviés les officiers anglais et français, les chefs de service et les présidents de tous les syndicats.

Ajaccio, 18 juin. — Pendant les manœuvres de l'escadre anglaise, deux contre-torpilleurs sont entrés en collision, et l'un d'eux a coulé immédiatement.

La Guerre Russo-Japonaise

Paris, 18 juin.

De notre rédacteur particulier :

Les Japonais

La guerre se poursuit apportant chaque jour les nouvelles de nouveaux combats et les listes parfois effrayantes des victimes. La constatation capitale qu'il nous faut faire est que les généraux japonais ont un singulier mépris de la vie de leurs hommes. Tandis que l'Europe place au premier rang des qualités d'un généralissime le soin qu'il apporte à vaincre sans exposer ses unités, le Japon adopte une méthode de contre pied. Le succès seul semble importer et non le prix de revient. Le général Oku, comme le général Kuroki, lance ses vagues humaines à l'assant sans se soucier des ravages du feu de l'ennemi. *Il comble les obstacles avec* des cadavres et c'est par-dessus les corps des leurs que des Japonais passent pour atteindre les régiments russes. A ce jeu barbare, le plus clair des forces d'une armée s'épuise et si le succès n'était pas immédiat la catastrophe serait certaine. Que reste-t-il de trois cent mille hommes menés plusieurs fois à la victoire comme au Yalou ou à Port-Arthur ? Le Japon oublie-t-il qu'il ne peut indéfiniment remplacer ceux qui tombent ? Une pareille tactique outre ce qu'elle a de certain entraîne la nécessité de vaincre dans un temps donné. Si bien que les Russes sont sûrs d'une éclatante revanche par la seule intervention de la durée des hostilités.

Avec la même négligence de l'avenir, l'amiral Togo usé et abusé de sa flotte, de sorte que les trois croiseurs de Vladivostock, commandés par Skrydlow, peuvent jouer impunément un grand rôle. Ils coulent, pour premier exploit, 3 renforts militaires : ils arrêtent les ravitaillements, ils interrompent les communications. De graves conséquences sont à redouter de la répétition de pareilles manœuvres. Partout et toujours, il faut admirer la bravoure, l'élan, la ténacité des Japonais, mais il faut craindre pour sa sagesse. La guerre pour eux devient la tuerie et à la fois un jeu de massacre et de risque tout. Et Kouropatkine continue à temporiser.

R. L.

SUR LE THEATRE DE LA GUERRE

L'Escadre de Vladivostock

Tokio, 18 juin. — L'escadre de Vladivostock a été aperçue ce matin à 5 milles 1/2, au large de Fokuyama, dans le détroit de Tsugari.

Les fonctionnaires japonais estiment que trois mille hommes ont péri à bord des transports coulés par les Russes.

Escarmouches

Londres, 18 juin. — Le correspondant du *Daily Kronicle*, quartier-général du général Kuroki, télégraphie le 16 *via* Fusan, qu'il se produit un grand nombre d'escarmouches entre la première armée japonaise et les petits détachements russes. Ceux-ci, considérablement renforcés, deviennent plus hardis.

Au Quartier Général Japonais

Fusan, 18 juin. — Le général Kuroki attend tranquillement le résultat des combats qui se livrent dans la péninsule de Liaotoung et dont dépendent, suivant un officier de haut rang, les mouvements futurs de la première armée.

La réoccupation par les Russes des villes du Nord Ouest semble indiquer l'intention, de leur part, de chercher à empêcher le général Kuroki d'effectuer sa jonction avec les forces japonaises opérant dans la péninsule.

L'état-major a promis aux correspondants spéciaux qu'ils jouiraient désormais de la liberté la plus grande ; ils ont déjà été autorisés à visiter les avant-postes. La pluie tombe en abondance.

La Retraite du général Stackelberg

Saint-Petersbourg, 18 juin. — Le bruit court, dans les milieux militaires que le général Stackelberg aurait perdu 10.000 hommes tués, blessés ou prisonniers, pendant la retraite. Une division, placée à l'aile gauche, aurait été entourée et anéantie. Le reste de l'armée aurait opéré sa retraite par chemin de fer. Cette dépêche est publiée par l'*Echo de Paris*, sous toutes réserves.

Dépêches Diverses

Londres, 18 juin. — Le bruit court qu'un croiseur russe aurait été coulé par l'escadre japonaise, au large de la côte de Shimane.

Tokio, 18 juin. — Les Japonais ont rejoint dans l'île Oki les croiseurs russes venant de Vladivostock. Une bataille acharnée se poursuit en ce moment.

Liao-Yang, 18 juin. — Tout indique qu'une bataille générale est imminente dans le district situé entre Haidjo-Tchachikao et Kai-Cheng.

INFORMATIONS DIVERSES

Incident Germano-Japonais

Berlin, 18 juin. — Un échange de notes diplomatiques a lieu actuellement entre les cabinets de Berlin et Tokio, touchant l'attitude des autorités nippones à l'égard des Allemands résidant actuellement au Japon.

Tous les Allemands sont traités, ainsi que les autres étrangers d'ailleurs, comme espions, et soumis à toutes les vexations possibles. On installe dans leurs maisons des agents de la Sûreté pour épier leurs faits et gestes.

Un professeur de médecine allemand est traqué à chaque pas parce que, peu avant la guerre, il avait été appelé auprès de la baronne de Rosen, femme du ministre de Russie, qui était malade.

Les Allemands sont soumis aux mêmes tracasseries, même après avoir épousé des Japonaises, d'où demande d'explications du cabinet de Berlin au cabinet de Tokio.

L'Escadre de la Baltique

Londres, 18 juin. — Le correspondant du *Daily Mail* à Copenhague télégraphie, le 17 juin, qu'il tient de source russe bien informée, que l'escadre de la Baltique n'ira pas en Extrême-Orient.

LES MILLIONS DES CHARTREUX

Paris, 18 juin,

Ce qu'on pense au Palais-Bourbon

L'effort et le but du gouvernement se dessinent de plus en plus exactement. Déjà on signalait, dans les dépositions de MM. Trouillot et Combes, l'insistance mise à tout rejeter sur M. Millerand, c'est-à-dire sur le précédent ministère. La défense de M. Millerand ne fut d'ailleurs pas très brillante.

En même temps que, devant la commission, MM. Combes et Trouillot opéraient cette diversion habile, le *Matin* commençait une campagne de presse que l'*Humanité* et certaines agences continuent en la précisant. C'est M. Demagny qui en est cause, et par lui on vise également à atteindre le ministère Waldeck-Rousseau.

En somme, la lutte est actuellement circonscrite entre combistes et waldeckistes. Ainsi se démontre ce que je disais dès le premier jour, à savoir que M. Combes, en apportant ses révélations sensationnelles à la tribune, était mu surtout par une pensée de vengeance contre ses prédécesseurs devenus ses adversaires. Et dire que c'est M. Waldeck-Rousseau qui a désigné M. Combes pour lui succéder au pouvoir ! Il ne s'attendait certainement pas à être ainsi récompensé.

La lutte est intéressante ; seulement M Combes a mal calculé ses premiers coups. Il a voulu frapper trop fort et il s'est atteint lui-même, il a atteint ses amis, ses meilleurs soutiens. Voici déjà le fameux comité Mascuraud touché à mort : c'est contre ce comité que les premiers résultats de l'enquête apportent des révélations écrasantes. Les Mascuraud et autres Chabert ne s'en relèveront pas.

Mais d'autres encore sont menacés et, pas plus que les comitards du commerce et de l'industrie, ils ne pardonneront à M. Combes de les avoir mis en péril. Leur colère ne s'apaise pas, leur rancune est tenace.

La situation ministérielle demeure tout à fait compromise. On reste convaincu que M. Combes n'ira pas jusqu'aux vacances. Il aura ainsi réussi à renverser une seconde fois le cabinet Waldeck, mais cela au prix de son propre portefeuille.

Et encore, un résultat qui mérite d'être indiqué : du même coup deviennent impossibles pour une combinaison nouvelle et les membres du cabinet actuel et ceux du cabinet précédent. Il y a quelques jours, on parlait d'une combinaison Chaumié-Pelletan ; aujourd'hui, seul M. Doumer reste en vue.

Quant à la situation personnelle du président du conseil et de son fils, elle est plus mauvaise et plus désespérée de jour en jour. Président du conseil, avec toutes ses reculades, ses réticences, ses subtilités, ses atténuations, n'arrive pas à rattraper sa gaffe de vendredi ; quant à Edgar, les révélations sensationnelles faites par notre confrère la *République*, sur son rôle dans certaines affaires de cercles achèvent de le démonétiser.

On connaissait déjà en partie ces histoires, mais les révélations nouvelles achèvent d'éclairer certains dessous. Elles ont fait une grande impression et sont très commentées. C'est la contre-partie de la campagne de M. Jaurès.

Spectacle singulier : voilà, se débattant dans la boue d'un scandale qui menace d'être effroyable, deux ministères qui ont, pendant cinq années, imposé au pays une politique appuyée sur les pires moyens ! L'aveu involontaire de M. Combes est gros de conséquences ; il a trop parlé pour que les choses n'aillent pas maintenant jusqu'au bout.

En ce qui concerne les deux séances tenues par la commission, il n'y a évidemment point encore de conclusions à tirer. Nous ne sommes qu'aux préliminaires et aux faits déjà surabondamment connus. Cependant, des lueurs percent, des indications se précisent déjà et voici un premier point acquis : la mise en cause du comité Mascuraud.

Un de nos amis qui a pu recueillir les impressions de quelques membres de la commission nous dit : « Cette impression, même chez les ministériels, est nettement défavorable à Edgar Combes et à Lagrave. Tous deux ont ergoté, équivoqué, biaisé et déguisé la vérité avec une audace incroyable ; pressés de questions, ils ont dû laisser échapper quelques commencements d'aveux. Le point essentiel de la déposition de Lagrave est celui qui a trait à la lettre adressée à M. Milerand et remise par celui-ci à la Commission : la preuve y éclate que les conciliabules tenus au ministère de l'intérieur avaient un caractère beaucoup plus sérieux que les intéressés ne veulent le dire aujourd'hui et n'étaient pas ignorés du président du conseil. Edgard Combes a nié de son mieux, accentuant l'impression fâcheuse produite par lui sur ses auditeurs.

Je vous disais que des lueurs commencent à percer. Un commissaire me dit : « Les subterfuges d'Edgar Combes et de Lagrave, les roueries du président du conseil, les réserves de Millerand n'empêchent point de discerner déjà des commencements de preuves et des révélations qui amène-

ront sûrement des découvertes intéressantes ». Un autre membre de la commission ajoute : « Pour moi, j'ai la sensation très nette que nous sommes en présence d'une bande d'aigrefins.

Perquisitions

Paris, 18 juin. — Une perquisition a été faite au domicile de M. Chabert.

M. Hamard, chef de la sûreté, a été mandé ; les magistrats le chargèrent d'opérer la perquisition ; à 7 heures, M. Hamard se dirigea, 8, rue Picot, où M. Chabert occupe un appartement de 6.000 francs ; M. Hamard saisit des papiers qu'il renferma dans une malle qui fut transportée à la sûreté, puis, de là, au cabinet de M. André ; on croit que les papiers saisis n'ont aucune importance et que M. Chabert avait, par prudence, caché les documents compromettants en lieu sûr.

M. Hamard, chef de la sûreté, sur commission rogatoire de M. André, juge d'instruction chargé par la commission d'enquête de la partie judiciaire de l'affaire des Chartreux, est parti ce matin pour Louviers afin de se mettre en rapport avec le parquet de cette ville au sujet de certaines opérations.

M. Edgar Combes chez le Juge d'Instruction

De mystérieuses précautions ont été prises chez M. André, juge d'instruction, pour éviter toute indiscrétion.

M. André interroge quelqu'un, cela est certain, mais quel est ce personnage pour lequel on prend de si grandes précautions ?

Dans les couloirs du Palais, on affirme que le témoin reçu par le juge d'instruction n'est autre que M. Edgar Combes.

L'Instruction

Paris, 18 juin. — M. Flandin, président de la commission d'enquête, a eu, cette après-midi, une entrevue avec M. Vallé, garde des sceaux, relativement au dépouillemdnt des papiers saisis chez M. Chabert.

M. Vallé a informé M. Flandin que les scellés posés sur la saisie opérée n'avaient pas encor été levés par M. André, juge d'instruction, et que le dépouillement n'aurait lieu que lundi, en présence de M. Chabert ; le résultat de la perquisition ne pourra donc être connu que lundi soir, au plus tôt.

NOUVELLES POLITIQUES

Paris, 18 juin.

Mouvement préfectoral

On murmure dans l'entourage de M. Combes qu'un certain nombre de préfets ont cessé de plaire. On leur reproche d'être en de trop bonnes relations avec les députés antiministériels de leur département.

Les noms sacrifiés sont ceux de fonctionnaires administrant les départements dont les représentants, bien que républicains, votent contre le cabinet. Les changements arrêtés en principe n'auront lieu qu'au cours des vacances prochaines.

LA COUPE GORDON-BENNETT

Paris, 18 juin. — A l'issue de la course d'automobiles pour la coupe Gordon-Bennett, l'empereur d'Allemagne a envoyé le télégramme suivant au président de la République :

« Hombourg, 17 juin, président de la République française, Paris.

« Je m'empresse de vous féliciter, Monsieur le président, de la victoire que l'industrie française vient de remporter et dont j'ai eu le plaisir d'être témoin.

« L'accueil que le public a accordé au vainqueur prouve combien le succès gagné par l'intelligence et par une application courageuse sur un terrain d'intérêt réciproque sert à créer des sentiments exempts de rivalité. « GUILLAUME II. »

M. Loubet a répondu :

« Paris, 17 juin.

« A Sa Majesté Guillaume II, empereur d'Allemagne, roi de Prusse, à Berlin,

« Je suis particulièrement reconnaissant à Votre Majesté de son aimable télégramme et des sentiments qui l'ont inspiré. Le succès de l'industrie française ne pouvait être mieux apprécié que par l'industrie allemande, qui était parfaitement digne de l'obtenir.

« Emile LOUBET. »

AU MAROC

Les Américains à Tanger

Londres, 18 juin. — D'après une dépêche de Tanger au *Daily Mail*, en date du 17 juin, les Américains seraient prêts à débarquer un millier d'hommes à Tanger, si le sultan ne retire pas les soldats.

Reprenant les bruits d'une révolution prochaine au Maroc, le même journal ajoute que si, dans ce cas, la France ne se départit pas de son attitude de pénétration pacifique, des complications sont à craindre.

A L' « OFFICIEL »

Du 18 juin.

La Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux examinera, pendant les sessions de juillet-août et d'octobre-novembre 1904, les candidats à la première partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire, qui désireront subir les épreuves de langue vivante étrangère sur la langue russe.

NOUVELLES DIVERSES

Les Christs enlevés

Paris, 18 juin. — Les Christs du Palais de justice viennent d'être remis au service des beau-arts de la ville de Paris, qui pourra en former une section très intéressante de son musée du Petit Palais.

Il y a dans le nombre de véritables chefs-d'œuvre, tel que *le Christ*, de Bonnat, celles de Lenepvent, de Richomme, d'Armand Dumaresq et le triptyque de Delaunay. Ces tableaux ont été déposés, en attendant, aux réserves d'Auteuil.

Quant au Christ d'Henner, il appartenait à l'Etat et c'est par conséquent l'administration des musées nationaux qui en bénéficiera. Il aura au Luxembourg un beau succès.

L'Evêché de Dijon

Paris, 18 juin. — A la suite de nouveaux incidents à la cathédrale de Saint-Bénigne, à Dijon, le préfet de la Côte-d'Or, vient de faire fermer la chapelle non autorisée du patronage de la rue Lacordaire, qui appartient à l'abbé Bizouard, curé-archiprêtre de Saint-Bénigne. C'est dans cette chapelle que le directeur du patronage, l'abbé Robiot, premier vicaire de Saint-Bénigne, aurait donné aux enfants le conseil de ne pas se présenter devant M. Le Nordez pour recevoir la confirmation.

A la suite des incidents qui se sont produits entre l'évêque de Dijon et le curé de la cathédrale, ce dernier vient d'être relevé de ses fonctions de vicaire-général honoraire de l'évêché.

A l'Académie des Sciences Morales et Politiques

Paris, 18 juin. — L'Académie a décerné les prix suivants : Le prix Audiffred (actes de dévouement valeur 15.000 francs), est destiné à récompenser les plus beaux et les plus grands dévouements de quelque genre qu'ils soient, à l'œuvre laïque des dames du Calvaire, représentée à Paris par Mme Philippon ; à Lyon, par Mme Ponchon ; à Marseille, par Mme Menu ; à Saint-Etienne, par Mme Col et à Rouen, par Mme Lemire.

Congrès des Architectes Français

Paris, 18 juin. — Sous la présidence d'honneur du ministre de l'instruction publique a eu lieu cet après-midi, à l'école des Beaux-Arts, la distribution des prix aux lauréats de la société des architectes français.

Après lecture des rapports de MM. Gustave Raulin et George, et une allocution du président Ninot, un certain nombre de prix ont été décernés.

Ce soir banquet des membres du congrès et des lauréats.

A l'Etranger

AUX ÉTATS-UNIS

ARRESTATION D'UN TRAIN

New-York, 18 juin. — Un télégramme annonce que des bandits ont arrêté un train express à Bearmouth dans Montana, en tuant le mécanicien et deux autres hommes. Ensuite ils se sont sauvés en emportant leur butin d'une valeur considérable.

Aucune arrestation n'a encore été faite, mais la police est à leur poursuite.

EN ESPAGNE

L'ACCORD FRANCO-ESPAGNOL

Madrid, 18 juin. — On lit dans la *Epoqua*, organe officieux du ministère : « Il est probable que dans le courant de la semaine prochaine le texte de l'accord franco-espagnol sera soumis aux Cortès si, comme il y a tout lieu de l'espérer, les signatures sont échangées ces jours-ci. Cette nouvelle a été communiquée à de nombreux députés par le président du conseil, M. Maura.

EN ITALIE

LE ROI A LA SPEZZIA

Rome, 18 juin. — Le roi Victor-Emmanuel, accompagné par les ministres de la guerre et de la marine, part ce soir pour la Spezzia où aura lieu demain le lancement du cuirassé *Regina Elena*.

La reine Hélène qui aurait volontiers assisté au baptême du cuirassé portant son nom, a dû y renoncer à cause de son état de santé.

FAITS DIVERS

Accident d'Automobile

Dreux, 18 juin. — Un terrible accident d'automobile s'est produit à Bressoles. Le marquis d'Audifret-Pasquier, fils du sénateur inamovible, se rendait de Paris en Normandie, lorsque arrivé à 200 mètres de Bressoles marchant, suivant les témoins, à une vitesse de 90 kilomètres à l'heure, un pneu creva. La voiture fit panache, projetant en l'air le marquis d'Audifret qui tenait le volant de direction et le mécanicien qui l'accompagnait.

Le mécanicien se releva indemne, mais le marquis était grièvement blessé et on le transporta dans une maison voisine, chez M. Hugo, industriel.

Les docteurs Auclert, de Brezolles, et Marette, de Châteauneuf, qui se trouvaient sur les lieux, donnèrent leurs soins au blessé, puis avertirent la famille qui arriva cette nuit avec un médecin.

Vers 2 heures du matin, l'état du blessé empirant, le médecin de la famille fit mander un chirurgien. On alla chercher le docteur Carcopino, de Verneuil ; mais malgré les soins les plus empressés, le marquis d'Audifret est mort ce matin à 11 heures, succombant à de nombreuses lésions internes.

Attentat

Vladikavkas (Caucase), 18 juin. — Une bande de brigands a fait dérailler un train en enlevant les rails du chemin de fer. Elle a attaqué le wagon-poste et échangé des coups de feu avec le garde du train.

Des gens étant venus pour leur porter secours sont sains et saufs, et la malle est intacte.

Le Duel de ce Matin

Paris, 18 juin. — Ce matin, à 9 h. 1/2, a eu lieu une rencontre à l'épée de combat, à la Grande-Roue de Paris, entre M. Hubert de La Rochefoucauld et M. Roger Deverez.

A la deuxième reprise, le comte Deverez a été atteint d'une blessure pénétrante à la cuisse droite, un peu au-dessous du pli de l'aine, qui a mis fin au combat.

Un Ponton qui sombre

Toulon, 18 juin. — Ce matin, à 10 heures, un vieux ponton, *Mars*, servant de caserne aux hommes du 8e colonial, a subitement coulé par suite de vétusté.

On a pu évacuer le ponton en toute hâte ; les armes, bagages et effets ont été jetés à terre, et quelques instants après le vieux navire sombrait ; fort heureusement, aucun accident ne s'est produit. *Le Mars* qui, en cinq minutes a baissé de quatre mètres, s'est échoué par douze mètres de fond.

Les Orages

Lille, 18 juin. — Un violent orage a causé vendredi soir de grands dégâts dans le Cambresis, principalement à Cateau, Neuvilly, Montai, où des grêlons pesant 80 à 95 grammes ant fauché les récoltes.

A Caudry et au Cateau il ne reste pas une vitre dans les tissages Hendry, Caudry et Levy Ligny les dégâts sont considérables, car les grêlons n'ont pas seulement crevé la toitnre, mais haché littéralement les pièces de toile qui se trouvaient sur les métiers.

La grêle est tombée à Busigny, Landrecies, Aulnoy, Hautmont, arrondissement d'Avesnes, faisant des dégâts identiques.

Dijon, 18 juin. — Cette nuit, un véritable cyclone s'est abattu, vers 2 h. 1/2 du matin, sur Dijon. Un grand nombre d'arbres ont été brisés dans les jardins et les promenades, ainsi que dans les campagnes ; Néanmoins, les récoltes n'ont pas eu beaucoup à souffrir. Pas de grêle, pas d'accidents de personnes.

Les Inondations à Montrouge

Paris, 18 juin. — Vers 3 h. 1/2 du matin, l'avenue d'Orléans était soudainement inondée ainsi que les rues d'Areau, d'Aguer et Froidevaux, jusqu'à la rue Gassendi et l'avenue Montsouris ; l'eau arrivant en torrent avait tout balayé sur son passage avec une telle violence, que les pavés de bois furent emportés.

Le parc Montsouris situé en contre-bas, en lac s'est formé. Les pompiers furent appelés en toute hâte et un premier fourgon arriva avec des gaffes et des planches.

Deux pompes vinrent ensuite et furent mises en batterie pour procéder à l'épuisement de l'eau du sol.

Sur toute la largeur, l'avenue d'Orléans s'est affaissée de 50 centimètres.

Renseignements pris, c'est une conduite d'eau de la vanne, d'un mètre 20 de diamètre qui avait crevé. Toutes les caves environnantes sont envahies par l'eau. On espère toutefois que les fondations des maisons n'ont pas été atteintes, car il pourrait alors se produire des catastrophes.

Terrible Eboulement

Angers, 18 juin. — Un terrible éboulement vient de se produire aux carrières de Fresnais-Treisze. Une masse d'ardoise évaluée à 100 mètres cubes, s'est soudain détachée et dans sa chute, a broyé trois malheureux ouvriers nommés Coman, 23 ans ; Chauveau, 37 ans et Lecain, 37 ans. Les corps étaient littéralement aplatis et les chairs projetées de tous côtés. Cet accident a causé la plus vive émotion.

La Catastrophe du « Général-Slocum »

New-York, 18 juin. — L'enquête sur la catastrophe du vapeur *Général-Slocum* a déjà démontré que ce vapeur était en mauvais état de service : les ceintures de sauvetage, qui n'avaient pas été visitées sérieusement depuis treize ans, étaient pourries ; ses tuyaux d'incendie n'avaient jamais été déroulés et ont *crevé* en plusieurs endroits sous la pression de l'eau.

Enfin on s'explique que les chaloupes n'aient pu être mises à l'eau ; elles étaient solidement attachées avec du fil de fer.

Echos et Nouvelles

Un grand incendie qui a éclaté à Wilkomir, a réduit en cendres près de cent maisons.

M. Mougeot, ministre de l'agriculture, va venir passer sa convalescence dans le château mis à sa disposition par M. Viel Picard, à Dienay, près d'Istile.

Le ministre des affaires étrangères, a remis, ce matin, au nom du président de la République, les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur, à S. E. le général Porter, ambassadeur des Etats-Unis à Paris.

Le général Tchertkow, gouverneur général de Varsovie, a été subitement frappé de paralysie générale.

L'Italie vient de nommer ambassadeur à Constantinople M. Imperiali ; à Saint-Pétersbourg, M. Galloni ; à Pékin, M. Barotti.

La cour de cassation a reçu aujourd'hui la partie du dossier de l'affaire Dreyfus qui se trouvait au ministère des affaires étrangères.

On annonce nc Lorient l'arrestation de deux individus considérés comme les auteurs de l'incendie des Chatiers et de la villa Moreau, dans la nuit du 1er juin.

L'amiral Gourdon, à la tête de l'escadre française, forte de dix-huit unités, est arrivée à Solonique.

Le dix-septième concours organisé par l'Union des Sociétés d'instruction militaire de France, aura lieu le 26 juin au Jardin des Tuileries. La fête de l'après-midi sera présidée par le président de la République.

Un sous-lieutenant, élève de l'Ecole de Fontainebleau, s'est noyé hier soir, en prenant un bain froid dans la Seine.

La cour d'assises d'Aix a condamné hier à mort Francesco Rossi, assassin de Mme Faure, rentière à Marseille, et sa femme à vingt ans de travaux forcés.

Un câble de Santiago a annoncé que le Chili a conclu un contrat avec la Société Marconi pour l'établissement d'une station de télégraphie sans fil entre Valparaiso et le détroit de Magellan.

BULLETIN FINANCIER

(Par dépêche)

Paris, 18 juin. — Bien que la dernière séance de la semaine ait été plus active, les cours ont encore progressé notamment ceux des fonds [illegible]

Le 3 0/0 a passé de 97 50 à 97 55 ; le comptoir national d'escompte se cote à 691, le Crédit foncier à 685 et le Crédit lyonnais à 1.111.

Parmi nos Chemins, le Lyon clôture à 1,821 et le Nord à 1,755.

Le Suez s'avance à 4.180, l'Extérieure, en nouvelle hausse finit à 87 47, l'Italien à 101 10, le Portugais à 62 35, le Russe consolidé a passé de 90 14 à 90 45 et le 3 0/0 1891 de 73 à 73 15. Le Turc est demandé à 85 65 et la banque ottomane à 587 francs.

SPORT

LE TURF

Paris, 18 juin.

Courses à Auteuil

PRIX GRANDLIEU, steeple-chase, 3.000 francs, 3.600 mètres. — 1. Pierrot-III (A. Roberts), à M. G. Dreyfus.

PRIX DE LA GIBAUDERIE, steeple-chase, 5.000 fr., 3.500 mètres. — 1. Chilperic (Hartigan), à M. G. de Fontarce ; 2. Quos-Ego (A. Johnson), à M. W.-K. Vanderbilt.

PRIX WILD-MARCH, haies, 20.000 francs, 2.100 mètres. — 1. Fuselé (A. Johnson), à M. J. Stern ; 2. Clicquot (Dlisson), à M. J. Prat ; 3. Capitoul (L. Bartlet), à M. G. Braquessac.

PRIX AQUILON, steeple-chase, handicap, 5.000 francs, 3.800 mètres. — 1. Cerbercy (Ellisson), à M. Thyraud.

PRIX DE LA MARE, steeple-chase, 4.000 francs, 3.500 mètres. — 1. Vendredi-III (Brooks), au baron Finot ; 2. En-Garde (H. Mitchell), à M. E. Archdeacon.

PRIX DES VENEURS, haies, handicap, 4.000 francs, 3.100 mètres. — 1. Pompignac (A. Johnson), à M. Th. Dousdebès ; 2. Chuchotte (Ellisson), à M. J. Prat.

BOURSES ET MARCHES

BOURSE DE PARIS DU 18 JUIN

AU COMPTANT

3 0/0		97 50	Midi		450 »
3 0/0 Amortis.		98 60	Orléans		» »
3 0/0 nouveau		» »	Orléans		447 50
Dette tunisien.		475 50	Nord		457 »
Anglais consol.		» »	Lyon fusion		452 »
Ville Paris	1865	555 »	Ouest		448 »
—	1869	449 50	Est		452 25
—	1871	411 »	Bone-Guelma		444 »
1/4	1871	106 75	Est-Algérien		» »
—	1875	558 50	Ouest-Algérien		408 »
—	1876	559 50	Saragosse		377 »
1/4	1876	» »	Nord-Espagne		333 »
—	1892	374 »	Lombard anc.		316 50
—	1898	413 50	Portugais		382 »
Foncières	1879	505 50	Suez 5 0/0		528 25
—	1883	444 50	Panama 5 0/0		56 25
—	1885	47 75	— lots		127 55
Communal	1879	474 50	Banq. Val. in		» »
—	1880	502 »			

A TERME

3 0/0		97 60	Banq. Afri. Sud		» »
3 0/0 Amortiss.		» »	Banq imp. antr.		» »
3 0/0 nouveau		» »	Banq. ottomane		» »
Egypte unifié.		106 10	Nord		1755 »
Italie 5 0/0		104 10	Orléans		1419 »
Espag 4 0/0 ext		87 20	Midi		1160 »
Portugal 3 0/0		62 20	Paris-Lyon-M.		1321 »
Russie	1891	73 35	Méridionaux		728 »
Hongrie 4 0/0		101 50	Autrichiennes		» »
Autrich 4 0/0 or		101 »	Lombardes		» »
Turc 4 0/0		85 05	Saragosse		282 »
Banq d. France		3855 »	Nord-Espagne		164 »
Crédit foncier		685 »	Portugais		» »
Comptoir d'Es.		601 »	Suez		» »
Banq. de Paris		1148 »	Panama		» »
Crédit lyonnais		1111 »	Gaz de Paris		735 »
Société général		623 »	Rio-Tinto		1311 »

Valeurs industrielles — Actions

Canal m. Suez (p.)	» »	A. Et. Richer	1598 »
— Soc. c.	3085 »	Carmaux	1625 »
Forg. Ac. N. et Est	1670 »	Albi	1240 »
Aciéries de France	475 »	Mines Loire	225 »
Etab. Orosdi-Back	156 »	Sosnovice	1470 »

Changes : Barcelone, 38 80 ; Rio, 12 00 ; Buenos-Ayres, 127 25.

MARCHE DE PARIS

du 18 juin

	BLÉS 100 kilos	SEIGLES 100 kilos	AVOINES 100 kilos	FARINES 100 kilo
Courant	20 10	14 50	12 85	27 50
Prochain	20 25	14 25	13 25	27 75

	COLZA 100 kilos	ALCOOLS 100 kilos	SUCRES 100 kilos	LIN 100 kilos
Courant	47 25	41 75	27 25	41 75
Prochain	47 25	41 50	27 37	42 »

DEPECHES DU MATIN

LES MILLIONS DES CHARTREUX

Paris, 17 juin.

Nouvelle audition d'Edgar Combes

M. Edgar Combes est ensuite introduit. Il déclare n'avoir pas reçu une lettre que M. Lagrave lui aurait adressée de New-York.

M. Sembat. — Vous ne croyez pas à l'existence de cette lettre ?

M. Edgar Combes. — C'est, en effet, mon sentiment.

M. Sembat. — Avez-vous demandé à M. Lagrave de déposer dans l'instruction ?

M. Edgar Combes. — C'est possible.

M. Deribère-Desgardes. — Il y a contradiction entre le président du conseil, M. Lagrave et vous, ou M. Lagrave aurait omis de faire sa déposition.

M. Edgar Combes. — Mes souvenirs à ce sujet ne sont pas précis.

M. Beauregard. — M. Lagrave, en parlant de la lettre, a dit : « Je pourrai l'aider à la retrouver ».

M. Edgar Combes. — Jamais il ne m'a reparlé de sa démarche. Or, la lettre de M. Millerand contient la trace de son émotion à ce sujet et sa crainte au sujet de la divulgation du nom de Chabert.

M. Fabre. — M. Lagrave soutient qu'il n'était pas gêné en vous faisant sa communication.

M. Combes. — Il paraissait gêné et l'entretien a été extrêmement rapide.

M. Fabre. — M. Lagrave dit avoir déjeuné avec vous depuis l'incident. Est-ce exact ?

M. Edgard Combes. — J'ai déjeuné, je crois, deux ou trois fois avec lui depuis l'incident et avec le chef de cabinet, M. Fauque.

M. Berthoulat. — M. Lagrave a parlé du lendemain ou du surlendemain.

M. Edgar Combes. — Probablement pas le lendemain, à coup sûr pas le jour même.

M. Berthoulat. — Comment M. Lagrave a-t-il été cité ? Il a dit que sa comparution avait été demandée par vous.

M. Edgar Combes. — Je crois me rappeler que M. Lagrave a dû être convoqué tout de suite parce qu'il devait partir et que j'avais intérêt à ce qu'il parlât avant son départ, mais je ne me rappelle pas l'entretien dont il parle.

M. Berthoulat. — D'après la lettre de M. Lagrave, vous deviez connaître le nom de Chabert et l'intérêt supérieur ?

M. Edgar Combes. — La preuve que j'ignorais Chabert, c'est que la première fois que les journaux en ont parlé, M. Rouanet me téléphona pour me demander si c'était son « client » du Panama.

Je téléphonai au ministre du commerce. On me répondit : « Oui », et j'ai donné le renseignement à M. Rouanet.

M. Berthoulat. — Je constate que la lettre de M. Lagrave modifie votre déclaration.

M. Ed. Combes. — Comme il est vraisemblable que j'ai demandé à M. Lagrave de faire à l'instruction le récit de sa démarche, je fais une rectification à mes souvenirs, non à ma déposition. Si j'avais su à ce moment que l'intérêt supérieur de la République était de ne pas revéler le versement de 100.000 francs au comité, rien ne m'aurait empêché de passer outre. C'est pour connaître cet intérêt supérieur que je voudrais qu'on demandât à M. Lagrave le brouillon de la lettre qu'il prétend m'avoir écrite. Il s'agit, d'ailleurs, non d'un mais de plusieurs faits. On semblait dire hier que le comité républicain faisait décorer un grand nombre de ses membres. Or, M. Chabert est décoré depuis 1881. Il n'y avait donc aucune suspicion possible et aucune raison aussi lointaine que possible de cacher le fait.

M. Bonnevay. — Vous avez déposé le 16 avril. A quelle heure ?

M. Edgar Combes. — Ce doit être l'après-midi. M. de Vallès m'a fait entrer dans son cabinet, où j'ai relu les articles de M. Besson. J'ai attendu longtemps, mais je ne puis préciser quand je suis sorti ; il faisait déjà nuit.

Bonnevay. — Avez-vous fini immédiatement votre déposition ?

Ed. Combes. — Je ne me rappelle pas. On m'en a donné lecture, mais cela peut-être un autre jour.

M. Vogeli. — M. Lagrave parle, dans sa lettre, d'une autorisation à lui donnée par le président du conseil de ne pas revéler le nom de Chabert. Il semblerait que vous connaissiez le nom ainsi que le président du conseil lui-même.

Ed. Combes. — Non ; l'intérêt supérieur a été invoqué postérieurement par M. Millerand. Je n'ai pas souvenir de l'entretien dont on parle, mais je sais que c'est sur l'ordre du président du conseil que M. Trouillot a câblé pour demander le nom.

M. Vogeli. — Le brouillon de la lettre que vous réclamez ne pourrait rien prouver.

M. Edgar Combes. — Il permettrait du moins une appréciation morale.

M. Grosjean. — M. de Valles est-il venu au ministère de l'intérieur ?

M. Edgar Combes. — Non. J'ignorais même que la lecture de la déposition est obligatoire le jour même.

M. Anthime Ménard. — M. Millerand vous a dit qu'il s'était entretenu d'abord avec M. Trouillot sur l'intérêt supérieur. Le président du conseil a connu cet intérêt par M. Trouillot, en a reconnu l'importance, et cela est contradictoire avec votre impression personnelle. Alors M. le président du conseil connaissait à la fois les faits et le nom ?

M. Cesbron. — Au moment où vous avez comparu devant le juge d'instruction, avez-vous eu connaissance de la déposition de M. Lagrave ? Avez-vous demandé une rectification à cette déposition, touchant le mot « caisse publique » et pour spécifier la liberté laissée au gouvernement quant à l'emploi des fonds ?

M. Edgar Combes. — Nous nous sommes rencontrés et j'ai demandé, en effet la rectification dont il s'agit.

M. Rudelle. — A quel moment avez-vous eu communication du dossier ?

M. Ed. Combes. — Je vous affirme que jamais le dossier n'a été entre mes mains.

M. Sembat. — Comment s'est passée la scène de la rectification et de la nature de la déposition ?

M. Ed. Combes. — Les mots « caisse publique » me rappellent, en effet un souvenir de rature. Mais je ne me souviens pas, à dix-huit mois de distance, dans quel texte.

M. Grosjean. — Quand un témoin a été entendu et que sa déposition peut amener des contestations avec une autre déposition, les déposants sont mis en présence. Comment pouvez-vous vous ne pas vous souvenir de ce fait ?

M. Combes. — Je ne m'en souviens pas.

M. Cochin remplace M. Flandin à la présidence.

M. Rabier dit qu'il peut y avoir eu confrontation.

M. Paulain dit qu'il a comparu souvent devant un juge d'instruction et qu'on ne donne fréquemment lecture que d'un passage d'une déposition.

M. Grosjean. — Il est difficile d'admettre qu'on ne garde aucun souvenir de la confrontation que suppose M. Rabier.

M. Combes se retire.

La commission décide qu'elle siégera lundi à deux heures. L'ordre du jour de cette séance est ainsi fixé :

Continuation de l'examen des dossiers ; audition de MM. Michel Lagrave, Revoil et Baragnon.

PARIS-MONTPELLIER

Réclame du Lundi 20 et Mardi 21 Juin

1° OCCASION UN LOT **Cannes** laurier de Chine, poignée Cyrano ou crochets incrustations fantaisie, valeur 1 75, sacrifiées 0 95.

2° UN LOT **série** de cinq casseroles droites à bec, émail jaspy très belle qualité. Incroyable. 2 95.

3° UN LOT **Torchons** encadrement rouge, grandes tailles, qualité extra sacrifiés la douzaine 3 95.

4° DEUX LOTS **Robes zéphir enfants** : 1° Lot Robes droites, empiècement rond et volant, garni broderie mécanique, valeur 2 90, sacrifiées 1 90.
2° Lot Robes empiècement carré barthe garnie dentelle couleur, jupe froncée volant dans le bas, valeur 3 95, sacrifiées, 2 45.

6° UN LOT **2.000 chapeaux** composé, canotiers pour hommes, et Cadets et Jean-Bart pour garçonnets, affaire unique, 0 95, tabliers pour dames, cretonne imprimée, 2 volants en forme garnis de dentelles, valeur 2 95, sacrifiées 1 45.

Distribution d'Eventails

La Coupe Gordon-Bennett

Paris, 18 juin, matin. — Voici l'ordre dans lequel se trouvaient les coureurs à la fin du troisième tour : 1. Théry, en 4 h. 23'40" ; 2. Jenatzy, en 4 h. 33'15" ; 3. de Caters, en 5 h. 25" ; 4. Lancia, en 5 h. 25'35" ; 5. Werner, en 5 h. 45'25" ; 6. Edge, en 5 h. 45'36".

Après l'arrivée, le baron de Zuylen, président de l'Automobile-Club de France, et les membres du comité, ont été présentés à l'empereur et à l'impératrice dans la loge impériale. Le baron de Zuylen a prononcé une allocution. Il a remercié de la réception si bienveillante faite en Allemagne aux chauffeurs français et a conclu en invitant les assistants à se joindre à lui pour crier : « Vive l'empereur ! » Des hourras prolongés ont répondu à ce cri des tribunes.

A 5 h. 1/2, l'empereur et l'impératrice sont repartis au son de l'hymne national.

La guerre Russo-Japonaise

Tokio, 18 juin, matin. — Il est probable que le brouillard a une fois de plus sauvé l'escadre de Vladivostock.

Les bruits les plus divers ont couru au sujet d'un combat naval, mais ils ne sont pas confirmés. Les navires russes ont tout d'abord été signalés au large de Chiro-Shima. Mercredi matin, à 8 h. 1/2, un aviso signala leur présence à l'amiral Kamiroura, qui partit à la poursuite de l'escadre russe à 9 h. 1/2. L'amiral Bounoda, qui se trouvait à Takashitti, envoya une flottille de torpilleurs qui, gênée par le vent, la pluie et le brouillard, ne put faire rien d'utile. Durant l'après-midi, l'ouragan augmenta de violence. On ignore ce qu'est devenu l'*Izumu-Maru*.

Tokio, 18 juin, matin. — Le général Kuroki annonce qu'un détachement a occupé, le 16 juin, Huluen. Les forces ennemies se composaient de 300 Russes et 300 Kounghouses. Les pertes russes sont inconnues. Aucune perte pour les Japonais.

Saint-Pétersbourg, 18 juin, matin. — On annonce qu'un croiseur japonais, dont le nom est inconnu, a coulé en touchant une épave. On croit que le général de Vhal, adjoint au ministre de l'intérieur, ancien gouverneur de Vilna, prendra la succession du général Bobrikoff.

Nomination

Paris, 18 juin, matin. — M. Gavoy est nommé avoué à la cour d'appel de Pau, en remplacement de M. Reverdy.

Un Cyclone à Cuba

New-York, 18 juin, matin. — Un cyclone et des pluies torrentielles sans précédent ont causé de grands dégâts à Santiago-de-Cuba. Les lignes télégraphiques terrestres entre Santiago et La Havane sont coupées, et le câble sous-marin ne fonctionne plus depuis quarante-huit heures. L'aqueduc a été endommagé. Il en résulte que Santiago est privé d'eau. On a déjà constaté cent décès. La liste des morts augmente.

EMPLÂTRE POREUX **Allcock**

Etabli, en Amérique, 1847.

Pour Lumbago, Rhumatismes, Sciatique, Pour douleurs du dos, du foie, des reins, Pour Influenza, Bronchites, Toux, Rhumes, Pour maux d'estomac, douleurs intestinales, poitrines faibles.

Partout où vous ressentez des douleurs appliquez un EMPLÂTRE **Allcock**



Pour tous les âges.

Ordonné par les Médecins. En vente dans toutes les pharmacies du monde civilisé.

Eviter les imitations dangereuses.

67 FEUILLETON DU 19 JUIN

Dette Sacrée !

Pour l'homme dont la conduite envers elle avait été odieuse, pour celui qui avait semé le malheur dans sa vie, toute tendresse en son être était-elle étouffée à cette heure ?

Y avait-il place dans son âme pour un nouvel amour ?

Mystère.

Jamais Geneviève ne faisait allusion aux événements du passé... Elle se renfermait dans un mutisme farouche, et la vieille demoiselle ne tentait rien pour l'en faire sortir.

Ne fallait-il pas laisser le temps accomplir sa tâche, apporter peu à peu, dans cette âme terriblement éprouvée, le calme et l'oubli ?

Peut-être le mariage de Philippe Bessières et de Geneviève se ferait-il un jour ?

Ce serait son œuvre, à elle, Noémie.

Elle s'y dévouerait entièrement... et pour que sa nièce fût heureuse... pour que Fernand eût un père... elle donnerait avec joie jusqu'aux dernières bribes de sa fortune.

. . . . . .

La vieille demoiselle poussa une exclamation.

Dans l'encadrement de la porte une adorable jeune femme, tenant un enfant à la main, un enfant de deux ans, tout blond, tout rose, venait de se dresser.

Geneviève !

Elle était vêtue de noir. Son visage apparaissait grave et triste. Son corps, admirablement développé, accusait davantage les richesses du buste, l'ampleur des hanches. Elle était belle extraordinairement.

Fernand avait quitté la main de sa mère. Il se précipita vers tante Noémie qui ouvrit tout grands ses bras pour le recevoir.

— Eh bien, mon mignon, tu es allé faire une promenade avec ta maman chérie ?

Il eut un sourire frais, un doux sourire d'ange.

— Oui, marraine.

— Tu as été bien sage ?

— Oui... sage... bien sage... n'est-ce pas, tite maman.

La jeune fille s'était approchée, elle l'embrassa sur le front passionnément.

— Certes, mon chéri... dit-elle.

Tante Noémie regardait avec attendrissement le joli groupe formé par la mère et l'enfant.

Elle remarqua :

— Comme tu es pâle, Geneviève ?

— Moi ? Sans doute est-ce d'avoir marché vite... d'avoir couru même. Figure-toi que Fernand a voulu jouer tout le long de la route. Oh ! le petit espiègle !

Elle s'était laissé choir dans un fauteuil.

Fernand, lui, s'était dirigé vers la pièce voisine, où il savait trouver un magnifique cheval de bois avec lequel il restait des heures et des heures en tête-à-tête, attelant la bête à une petite voiture, grimpant dessus, roulant vingt fois à terre, se relevant, enfiévré par l'ardeur du jeu.

Les deux femmes étaient seules.

— Geneviève... prononça la vieille demoiselle, tu ne me demandes pas si, durant ton absence, je n'ai reçu aucune visite.

— Pourquoi cette question ?

La jeune fille dit avec indifférence :

— Il est venu quelqu'un ?

— Oui... M. Bessières.

— M. Bessières ?... dit-elle... je ne connais pas.

— C'est l'un des plus riches propriétaires des Aulnelles. Son fils Philippe est régisseur des domaines du comte et de la comtesse d'Esclambert. Je l'ai vu naître. C'est un jeune homme charmant, doté de grandes qualités.

« Celle qu'il choisira pour compagne sera certainement la plus heureuse des femmes.

La jeune fille posa sur sa tante un regard interrogatif.

Que signifiaient ces paroles ?

Pourquoi ces détails ?

Elle demanda du même ton d'indifférence :

— Quelle est la raison, tante, qui te fait me dire ces choses ?

Une flamme rapide traversa les prunelles de la vieille demoiselle.

Ses lèvres remuèrent comme pour un aveu.

Mais elles se turent.

— Tu ne réponds pas, tante ?

— Que veux-tu que je te réponde, Geneviève. Je te répète ce que chacun dit, voilà tout.

Elle s'arrêta.

La minute n'était pas encore venue d'apprendre à la jeune fille le motif de la visite du père de Philippe.

Il fallait attendre.

... Préparer habilement le terrain.

Aujourd'hui, tante Noémie avait planté le premier jalon.

C'était suffisant pour l'instant.

La victoire dépendait de l'habileté, de la prudence avec laquelle, elle, Noémie, agirait.

Il importait, le premier jour, de ne pas effaroucher Geneviève.

Les événements donnèrent raison à la vieille demoiselle.

Trois ou quatre jours avaient passé.

La tante et la nièce se trouvaient en tête-à-tête, dans le petit salon du rez-de-chaussée.

Un petit salon très simple, exempt de tout luxe, dont presque tous les meubles dataient du Premier Empire.

Sur la cheminée de marbre blanc, une pendule en bronze doré marquait les heures.

Fernand jouait dans la pièce voisine.

Tante Noémie et Geneviève étaient assises l'une en face de l'autre.

L'expression de tristesse répandue sur le visage de la jeune fille était encore plus profonde que d'habitude.

La sœur du commandant avait avancé son siège. Elle prit dans les siennes les mains de sa nièce.

— Geneviève, dit-elle doucement, ton attitude m'afflige... jamais une plainte ne

NOUVELLES GALERIES

MONTPELLIER

GRANDE MISE EN VENTE des Lundi 20 et Mardi 21 Juin

A l'Approche de l'INVENTAIRE **GRANDS RABAIS**

UN LOT CONSIDÉRABLE DE

1,000 flacons Alcool de Menthe «Cusenier»	*Le flacon*	1 fr.	10
1,000 bouteilles Eau de fleurs d'orangers, qualité supérieure	*le 1/2 litre*	0	70
Chaussettes fil, fond noir et cuir rayé fantaisie	*La paire*	1	00
Sacs à main, cuir, nuances assorties, écrasées, fermoir et chaine dorée, Louis XV..	*La pièce*	1	10
Jarretelles et **relève-chaussettes**	*La paire*	0	55
Costumes coutil pour enfants, toutes tailles	*Le costume*	4	25
— — — — à façon riche	—	6	25

Un lot considérable de faïence décorée, vendue à moitié prix de sa valeur.

CHRONIQUE RÉGIONALE

DURAND ET DURAND

Ainsi se nomment deux aveugles qui viennent de recouvrer la lumière La 1re Me Durand, 17 rue de Lavérune, à Montpellier la seconde Mme Durand, barque 227, à Beaucaire, atteintes toutes deux de cataracte depuis plusieurs années viennent de guérir grâce aux remèdes végétaux de *l'Oculiste américain*, 7, rue Jeu-de-l'Arc, à *Montpellier*.

MONTPELLIER

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

La colère des Augéistes

Les partisans de M. Augé n'en reviennent pas. Ils comptaient absolument sur les voix des délégués sénatoriaux libéraux et indépendants Ils y tenaient et pour cause. Et voilà que notre attitude énergique contre la candidature du député de Béziers les scandalise et les vexe.

Celui qui écrit ces lignes a eu à subir un assaut plutôt discourtois, en pleine place de la Comédie, de la part d'hommes politiques inféodés aux terroristes bourgeois de la « petite chapelle ».

Dans le *Petit Méridional* d'hier, un groupe de délégués sénatoriaux « habitant la montagne » fulmine contre le *Midi* Toutes ces attaques ne nous feront pas dévier de notre ligne de conduite. Nous avons conscience d'être dans la vérité politique et d'être utiles à nos concitoyens en attaquant M. Augé. Nous continuerons.

Quand aux hommes de la montagne, qui doivent habiter tout prosaïquement la vallée qui sépare la rue du Grand-Galion de la rue du Grand-Saint-Jean, ils ont bien tort d'être ahuris. Qu'y a-t-il d'extraordinaire à ce que nous demandions à nos amis de voter contre le candidat qui est le moins républicain, c'est-à-dire contre M. Augé.

Ces bons apôtres nous disent : « Prenez garde ; pour combattre un sectaire, vous allez provoquer l'élection d'un autre sectaire ». L'avertissement part d'un bon naturel, mais, comme dit Lafontaine, quittez ce souci. Certains radicaux nous sont moins qu'à vous redoutables.

Les adversaires de M. Augé sont radicaux-socialistes, c'est entendu. En votant pour eux on sait à quoi s'en tenir. En votant pour M. Augé pour quelle politique vote-t-on ? Quelles sont les opinions de cet honorable ? A-t-il même des opinions ?

Puis il y a la *manière*, comme dit l'autre La manière de M. Augé est déplorable. Il persécute ses adversaires avec un acharnement inouï ; il excommunie à tour de bras ; il fait révoquer avec inconscience.

Il faut tenir compte également de la réputation politique de notre département. Nous n'avons pas la prétention d'envoyer des aigles au Sénat, ce qui d'ailleurs serait gênant pour la Haute-Assemblée. Mais il faut au moins que nos représentants soient pris au sérieux. Or il suffit d'avoir fréquenté les députés, même ceux de la majorité, pour être fixé sur la façon dont on considère ce pauvre Augé.

Question à M. le Maire

Sous ce titre, nous avons dans notre numéro de jeudi dernier, publié une lettre relatant que deux employés de la mairie, avaient intenté un procès à M. R.-D., à qui ils auraient servi d'architectes (?), pour payement de plans et *surveillance* de travaux.

Il paraîtrait que la lettre que nous avons publiée a fait quelque tapage dans le Landerneau municipal et que M. Briol aurait fait appeler les deux employés municipaux dans son cabinet.

Nous serons appelés à reparler de cette affaire sur laquelle le dernier mot n'est pas dit. Nous croyons savoir en effet que la question sera complètement élucidée soit par interpellation au Conseil municipal soit dans une séance du Syndicat des architectes. D'ailleurs nous y reviendrons.

Les coquillages. — Plusieurs indispositions, occasionnées par des coquillages, s'étant paraît-il produites en ville, la mairie a fait procéder à une enquête chez les docteurs et pharmaciens de Montpellier afin de rechercher si ces derniers n'auraient pas été appelés à soigner des personnes atteintes d'un commencement d'empoisonnement.

Arrestation. — Le service de la sureté a arrêté hier soir, le nommé L. R. âgé de 35 ans journalier inculpé de vol de bijoux.

Il s'agirait d'un vol commis le 29 mai dernier vers midi et demi, chez M. Joseph Gély, marchand bijoutier, demeurant rue Jacques-Cœur, 5 ; les malfaiteurs profitant de l'absence de M. Gelly qui était allé déjeuner, ouvraient la porte du magasin au moyen d'un bec de cane et dérobaient 12 bagues en argent doré avec pierres fines et 25 bagues en argent dites *semaines*.

R... est soupçonné d'avoir commis, outre ce méfait, plusieurs autres vols dans la banlieue de Montpellier.

L'enquête se poursuit activement.

Accident. — Hier soir, vers une heure la fillette de M.X... employé des tramways demeurant quai des Tanneurs, descendait l'escalier de sa maison, lorsqu'elle fit un faux pas tomba et roula jusqu'à la dernière marche.

Au bruit de la chute, plusieurs personnes s'empressèrent auprès de cette enfant qui s'était fait une assez profonde écorchure au genou gauche et la remontèrent ensuite chez elle. La blessure parait sans gravité.

Les mendiants. — Hier soir, les gardiens de la paix ont arrêté le sieur Joseph Jonquet, âgé de 41 ans, né à Pau sans domicile fixe. Cet individu, au lieu de travailler ne trouve rien de mieux à faire que de tendre la main et implorer la charité des passants. Il a été déposé à la geôle du 2me arrondissement pour être mis à la disposition du Procureur de la République.

Agents voyers. — A la suite du dernier concours pour 4 emplois d'agents-voyers surnuméraires ont été reconnus admissibles : MM. Senaux, Pélerin, Henri Garbeiron, Ginieys.

Pour 7 emplois d'agents voyers cantonaux sont reconnus admissibles : MM. Ferrier, Galibert, Bondène, Thibal, Gros, Jean Garbeiron.

De passage. — M. Carrier, inspecteur des écoles d'agriculture, venant de Paris, descendu à l'hôtel de la Métropole ; Monsieur Valensi, consul d'Autriche, descendu à l'hôtel Bènes.

Police des cafés. — Plusieurs limonadiers de la rue de la Méditerranée, recevant dans leurs établissements des filles de mœurs légères, se sont vus, ainsi que ces dernières, dresser procès-verbal par la police.

Vaccinations gratuites. — A l'avenir et jusqu'à nouvel avis, les séances de vaccinations gratuites auront lieu au théâtre municipal, deux fois par semaine seulement, les mardi et vendredi.

Société de tir du 122e Régiment territorial d'infanterie. — Aujourd'hui dimanche séance de tir au fusil modèle 74 au Stand du Polygone (Esplanade) de 1 h. et demie à 4 heures de l'après-midi.

Le Conseil d'administration est heureux de faire connaître aux Membres de la Société les résultats obtenus par la délégation des tireurs à la IVe fête de tir de la Fédération des Sociétés de tir du Sud-Est et au grand concours international de tir, organisés par la Société gymnastique et de tir « la Phocéenne » au Stand du Prado-Saint-Giniez. Marseille, du 1er au 6 juin 1904

Concours des délégués des Sociétés fédérées du Sud-Est : 1° Tir au fusil modèle 1886. La Société de tir a été classée 10me et a obtenue une médaille de bronze ; 2° tir au revolver modèle 1892 : classement 9me et a obtenu une médaille de bronze.

Comme classement individuel les délégués de la Société ont obtenus : M. Sarboul étudiant, 20me prix médaille de bronze « Championat fédéral au fusil » et le 26e prix, médaille d'argent du ministre de l'intérieur, à la catégorie IV.

M. Roume soldat territorial, une médaille de bronze, dans la catégorie II.

Il est rappelé que le 17e grand concours annuel de tir de la Société commencera le jeudi 7 juillet prochain par les tirs des délégations des élèves du Lycée, des élèves de l'Ecole normale et de la section des élèves de l'Ecole primaire supérieure. Les tirs de concours de toutes les autres catégories pourront s'effectuer pendant les cinq jours que durera le concours de 6 heures à 10 heures du matin et de 1 et demie à 5 heures du soir.

Les Catalans. — Hier soir, la Mutuelle Catalane fêtait sa constitution par un banquet qui réunissait au Riche-Hôtel une centaine de convives parmi lesquels de nombreuses dames.

A la table d'honneur présidait M. Almes, avocat à la Cour d'appel, président de la Catalane ayant à sa gauche : M. Ville, professeur à la Faculté de médecine, président d'honneur ; Mme Mitjaville ; M. Maldés, docteur en pharmacie, vice-président ; Mme Coderch ; M. Llinas, commis principal de direction des contributions indirectes ; Mme Marty.

A la droite du président avaient pris place : Mme Andrieu, dame bienfaitrice ; M. Mitjaville, conseiller du commerce extérieur de la France ; Mme Ville ; M. Bonnefoy-Sibour, chef du cabinet du Préfet ; M. Coderch, professeur au Lycée, de la commission de controle.

La presse, gracieusement invitée, était représentée par des rédacteurs du *Petit Méridional*, de l'*Eclair*, de la *Dépêche*, du *Midi*, de la *Vie Montpelliéraine*, de la *Vie Méridionale* ; enfin par nos aimables confrères de la *République* et de l'*Indépendant*, journaux des Pyrénées-Orientales, envoyés spécialement de Perpignan pour assister au banquet.

Au champagne, M. Almes, président, a remercié les autorités ; lu une lettre d'excuses de M. Mas, député, empêché, salué Mme Andrieu, la providence de la Mutuelle Catalane ; les délégués des catalans habitant des villes voisines ; les journalistes, etc. Il a ensuite porté un toast au Président de la République, le premier mutualiste de France et au Préfet de l'Hérault, le premier mutualiste du département. Ont ensuite pris la parole MM. Ville et Mitjaville, tous deux présidents d'honneur qui, après avoir parlé de leur pays natal, ont bu à la prospérité de la Société, M. Bonnefoy-Sibour, qui excuse le Préfet et M. Duponteil, secrétaire-général de la préfecture, et levé son verre au Président de la République, aux dames, au député Mas, et à la Mutuelle Catalane.

M. de Casamajor, l'apotre de la mutualité, après avoir parlé de la mutuelle catalane entretient les auditeurs de l'Union des Sociétés qui a su grouper 30.000 mutualistes dans le département de l'Hérault.

Nos confrères Chaubet de l'*Indépendant* et Clamon de la *République*, venus tout exprès de Perpignan, ont apporté le salut des Catalans habitant la capitale du Roussillon.

M. Massa de l'*Eclair*, a remercié au nom de la presse de Montpellier, toujours dévouée aux œuvres mutualistes.

Ont encore pris la parole les délégués de Sociétés Catalanes de Béziers et de Cette ; M. Pallarès, étudiant en Médecine ; Gaston Rey ; Calmette, encore de Casamajor ; qui fait savoir qu'une maison sera toujours ouverte aux mutualistes Catalans, c'est la Préfecture, où ils ne doivent pas craindre d'aller frapper et où M. Bonnefoy-Sibour les accueillera toujours gracieusement.

Les convives ont ensuite entonné *las Montagnos régalados ;* Mme Andrieu, qui est pour le moins septuagénaire a dit une poèsie ; M. Coderch nous a parlé d'un Catalan illustre, Arago ; M. Caloni a prononcé un speech en catalan ; Mme Marty, a chanté une romance avec un joli filet de voix et M. Maldès a bien phrasé l'air du toréador de *Carmen*.

Les chansons continuaient encore quand à onze heures, nous avons du quitter les Catalans que nous remercions ici une fois de plus pour l'aimable accueil qui nous a été fait et de l'agréable soirée qu'il nous a été donné de passer au milieu d'eux.

Conservatoire de musique. — La distribution des prix aux élèves du Conservatoire de musique aura lieu jeudi prochain 23 courant, à 8 heures et demie du matin salle des Concerts.

AUX DAMES DE FRANCE

Bas de la Grand'Rue. — Montpellier

Lundi 20 et mardi 21 juin

500 paires chaus. dames, hom. valeur de 10 à 15 francs sacrifié 2,95
1500 voilettes tous les genres 0,20
Nos corsages à 3,95 & 4,95 redemandé article de 8 à 12 francs.
700 paires bas bout couleur..... 0,75
300 corsages soldés à 0,95
Chemises et pantalons batiste garni dentelles & rubans val. 10 f, sacrifié la parure..... 5,95
Choix magnifique, peignoirs, corsages et costumes.

Corrida de Muerte. — Dans notre communication d'hier nous avons indiqué le début de la carrière taurine du matador Suarito. En voici la suite :

En 1896, âgé de 21 ans, il alla au Mexique pour figurer dans les cuadrillas de : Quinito, El Boto, Paco Frascuelo, Zoccato, etc., qui de temps en temps lui cédaient un toro et figura ensuite sur les affiches comme matador ; il fit dix corridas à Guatemala et 14 à Santa-Fé-de-Bogote. C'est dans cette plaza où, seul au milieu de l'arène travailla un toro de cape, banderille et muleta, il reçut au dernier tercio, une cornada de 8 centimètres d'extension pour 6 de profondeur et, malgré le sang qui coulait en abondance il se débarrassa de son adversaire par une superbe estocade ; le journal « El Progreso de Bogota » disait : Quand Suarito fut conduit à l'infirmerie, l'ovation dut s'entendre en Espagne.

En 1899 il toréa en France et en Espagne. A Madrid, un jury composé de journalistes taurins devait décerner une cape de paseo à celui des 4 matadors engagés qui se comporterait le mieux ; le premier prix échut à Suarito et depuis cette époque les engagements ne lui firent pas défaut.

En 1900 et 1901 il parut dans les plazas de Santander, Bilbao, Barcelone, la Corogne, Alicante, etc., alternant avec les novilleros en renom de cette époque, Morenito de Algeciras, Salcri, Revertito, Valentin, Lagartijillo Chico, Segurita, etc. Le 15 juillet il fut blessé à Madrid par un toro de Miuta, ce qui l'empêcha pendant 10 mois de s'adonner à sa périlleuse profession.

Depuis 1903 il a pris part à 32 corridas.

Tel est le matador que les afficionados auront le plaisir d'applaudir le 26 juin.

FOLCHER

Boulevard Ledru-Rollin, 10, Montpellier

VOITURES DE DÉMÉNAGEMENTS

PALAVAS-LES-FLOTS

Au Casino Granier. — Aujourd'hui dimanche les concerts symphoniques ont lieu de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2, de 4 h. à 6 h. et de 8 h. à 8 h. 3/4.

Le soir au théâtre on jouera *Le Paradis* une œuvre divertissante au possible et que M. Saint Léon et ses camarades jouent avec beaucoup d'entrain.

Si le beau temps continue il est certain que l'affluence sera considérable aujourd'hui à Palavas. Consulter pour les trains l'affiche spéciale des dimanches et jours de fête.

Voici le programme des concerts symphoniques :

De 2 et demie à 3 heures et demie : Cocorico, marche (A. Bosc) ; Haydée, ouverture (Auber Tavan) ; Vénus, grande valse (Paul Tinke) ; La Mascotte, fantaisie (Audran-T.) ; La Faridondaine, polka (A. Bosc).

De 4 heures à 6 heures : Marche Assyrienne, (P. Wachs) ; La Muette de Portici, ouverture (Auber-Tavan) ; Miss Hélyett, valse (Audran) ; L'Etoile du Nord, sélection (Meyerbeer Genin) ; Les Saltimbanques, ouverture (L. Ganne) ; Faust fragments symphoniques ; I Introduction ; II Le Laboratoire de Faust ; chant du matin, chant des Moissonneurs ; III Scène de Faust et de Méphistophélès ; Apparition de Marguerite ; Fil électrique, galop (F. Wibert).

A 8 heures : Britannia, marche (A. Monier) ; Révélation, grande valse (Trespaillé B.) ; Symphonie, pour deux violons solistes, MM. Bouillon, Bascou C. Danela ; Le Fantassin, polka-marche (E. Kohler.)

CETTE

Une inconvenance. — Le comité des fêtes de l'enseignement ayant eu l'inconvenance de ne pas nous adresser ses communications nous n'avons pas à publier un programme que la sottise des organisateurs ne leur a pas permis d'envoyer.

Cela prouve simplement que quelques fois des gens instruits ont aussi des vides dans la cervelle.

Sur un esprit pareil on juge les gens et leur grandeur !!!

Petits procédés, petites gens.

Les coiffeurs. — A la suite de diverses réunions de patrons et d'ouvriers coiffeurs. Les membres présents à cette réunion se sont mis d'accord sur les points suivants : Le lundi est acquis pour toute la journée aux ouvriers coiffeurs.

Le dimanche les magasins fermeront à 7 heures du soir.

Le samedi la journée finira à 10 heures du soir.

Des listes d'adhésion seront présentées chez les patrons non présents aux réunions.

Association amicale des anciens élèves du collège de Cette. — La commission administrative informe les camarades que le 3e congrès de l'Union des associations d'anciens élèves des lycées et collèges de France et d'Algérie, se tiendra à Clermont-Ferrand, les 9, 10 et 11 juillet prochain.

Les membres de la Société qui désirent assister à ce congrès sont priés de se faire inscrire au secrétariat 9, Quai du Pont-Neuf avant le 22 juin, afin de bénéficier de la réduction de demi-tarif accordée par la Cie P.-L.-M. aux congressistes.

En simple police. — Dans son audience du 16 courant le tribunal de simple police a prononcé des condamnations s'élevant à 303 jours de prison à des filles soumises pour infractions à la police des mœurs.

Comité républicain du commerce. — Après avoir contribué de concert avec deux collègues du Syndicat du petit commerce à la création de la section du Comité républicain du commerce à Cette, nous démissionnâmes le jour même de la 1re réunion de cet aéropage. L'une des raisons de cette démission fut l'adresse de félicitations votée au ministère. Nous estimions que si le commerce avait intérêt à ne pas faire opposition au gouvernement républicain (surtout à Cette où nous attendons depuis longtemps sous l'orme quelques avantages de la part du gouvernement) il n'était pas utile ni sérieux d'être ministériel, comme de vulgaires fonctionnaires, aujourd'hui avec M. Combes, demain avec M. Jaurès, après demain avec M. Ribot, etc., etc. Républicains, nous pensions que la République ne saurait s'identifier avec un homme politique quelconque fut-il président du Conseil.

Si nous n'avions, après l'avoir fondé, démissionné de ce Comité, dès le 1er jour, aujourd'hui les scandales récents nous feraient une obligation de démissionner d'une Société de commerçants qui reçoit et verse des fonds pour des questions électorales.

Une Société dont le chef perçoit et donne sans contrôle de l'argent pour des Comités électoraux ne nous inspire aucune confiance, parce que nous ne savons jusqu'où de tels procédés peuvent conduire des gens indépendants.

Il faut vraiment que le but de ce Comité soit autre chose que les intérêts vitaux du commerce et de l'industrie.

Nous avons pu, en le fondant, croire qu'un tel Comité pouvait nous faire obtenir la garnison promise, qu'au lieu d'augmenter on a depuis réduite à la plus infime expression.

Nous doter d'un outillage, et des travaux de port qu'on semblait vouloir refuser à nos corps officiels. Dès le début nous avons compris que l'influence de ce Comité était mise au service des domestiques du pouvoir, et à la disposition des amateurs de distinctions plus ou moins académiques.

Aujourd'hui, la section de Cette peut sans doute s'occuper de faire le jeu ambitieux de quelques personnalités qui visent la présidence du Tribunal de commerce, mais tout le monde convient qu'à part les choses énumérées ci-dessus la section cettoise n'a encore rien fait ni obtenu pour notre ville. C'est là un bilan constaté par chacun. Quelques banquets, quelques boutonnières fleuries, voilà les résultats que nous n'avions pas prévu. Ils sont petits. En revanche le Comité est enseveli sous des scandales peu propres à nous faire regretter d'en être sorti à la 1re heure.

Contravention. — Procès-verbal a été dressé au sieur D. H. âgé de 15 ans, pour avoir pénétré dans le Kursaal en escaladant la clôture de la terrasse.

Au Château d'Eau. — Nous sommes heureux d'apprendre que notre jardin d'acclimatation en formation vient de s'enrichir de deux paons dûs à la munificence de M. Paul Caffarel, suivant en cela l'exemple des généreux donateurs que nous avons déjà cités.

Chiens errants. — 37 chiens errants, non munis de collier réglementaire ont été capturés sur la voie publique.

Les enfants martyrs. — La nommée Di Saintis Irène épouse Di Rosa, demeurant Grand'Rue Haute 139, a été arrêtée en vertu d'un mandat d'amener du juge d'instruction de Montpellier pour mauvais traitements exercés sur un enfant âgé de moins de 13 ans.

Port de Cette. — *Entrées des* 17 *et* 18 *juin* : La Nouvelle, v. fr. Gaulois 245 t. capitaine Buscia. — Valence, vap. esp. Comercio 277 t. capitaine Darder, div. — Pozzuoli, bk. gtt. it. Gennaro 105 t. capitaine Feraro, douelles. — Marseille, v. fr. Sampiero 336 t. capitaine Arnaud, div. — Alger, v. fr. Soudan, 501 t. capitaine Thieux div. — Vinaroz, esp. Rey Pacifio 56 t. capitaine Bas, caroubes. — Port de Bouc, rem. Deux-Frères 16 t. capitaine Orlandi, (relâche).

Sorties du 17 *juin* : Bône, v. fr. Orient capitaine Caratini, div. — Oran, v. fr. Languedoc, capitaine Longeon, div. — Valence, v. all. Georg, capitaine Jurgensen, phosphates. — Marseille, v. fr. La Marsa, cap. Size, div. — Marseille v. fr. Gaulois, capitaine Buscia, div. — Bordeaux, v. fr. Ville de Cette, capitaine Fiquet, div.

BÉZIERS

Conseil municipal. — Vendredi soir le Conseil s'est réuni sous la présidence de M. Suchon, maire. Trente conseillers municipaux étaient présents.

Le Conseil après avoir émis un avis favorable, au sujet des demandes de soutiens de famille, passe au moulage de la statue Paul Riquet.

La dame Leferme, fille de David d'Angers, demande à prendre un moulage de la statue Paul Riquet, étant dans l'intention d'offrir à sa ville natale la collection des œuvres de son père.

La commission, sur l'avis de M. Injalbert, statuaire, conclut au rejet de la demande.

Suppression de la distribution des prix. — M. Terraillon, professeur au collège, au nom de la commission publique propose au Conseil de supprimer la distribution des prix, parce que dit-il c'est une cérémonie fastidieuse, que les prix excitent l'orgueil des élèves qui méprisent leurs camarades qui n'en n'ont pas. Il considère la distribution des prix comme immorale.

M. Maurel qui lui répond énumère les divers avantages de la distribution des prix qui est une fête populaire, propre à exciter l'émulation des enfants.

D'ailleurs fait-il remarquer, il est trop tard pour supprimer la distribution, attendu que les élèves ont gagné déjà leurs prix et le Conseil n'a pas le droit de les leur enlever. A la suite d'une assez longue discussion le Conseil décide de maintenir les prix cette année et de les supprimer à l'avenir.

Concours de gymnastique. — Le Conseil vote une subvention de 2.500 francs en faveur de la Société de gymnastique qui organise un grand concours régional.

Théâtre. — Le projet d'aménagement du bas côté du théâtre et d'élargissement du trottoir est soumis au nouveau Conseil qui l'adopte et vote un crédit de 34.000 francs à prendre sur les ventes de terrains et du chemin de l'Albigeois.

Arriérés. — Le Conseil vote pour inscrire au budget supplémentaire des crédits pour payer 11,000 francs d'arriérés, dus à M. Azaires, entrepreneur des immondices ; 7.000 francs dus à M. Apy, pour décors du théâtre et 16,000 francs dus à la compagnie du gaz.

Au sujet du premier M. Pech, de la minorité qui pour la première fois assiste à une séance fait remarquer que l'administration Sicard-Barthés avait laissé 45.000 fr. de ressources pour faire face à cette dépense de 11.000 francs.

M. Suchon, maire, dit que M. Pech n'avance rien qui ne soit vrai.

La séance est levée à 11 h. et demie.

MAXIME spéc. pédicure, 9, r. Coquille.

Cirque Plège. — Nous avons assisté hier, pour la première fois, à une représentation donnée par une direction dont nous avions eu l'occasion, il y a quelques années, de faire l'éloge à nos lecteurs. Ses numéros, de tout premier ordre, présentent toujours cet intérêt varié si difficile à réaliser dans un cirque.

La scène équestre du Marin du Vengeur par M. Craston et l'entrée comique de Nuti et Toto constituent une ouverture de soirée qui annonce au public les incidents plaisants destinés à dérider un peu de l'attention provoquée par des exercices sensationnels. Mlle Taylor qui monte en haute école l'anglo-normand Quibus a été saluée d'unanimes applaudissements. M. Sidi a obtenu un succès énorme dans sa jonglerie de boulets et d'obus que lui facilite un corps musclé et bien moulé tout en offrant le spectacle d'une souplesse extraordinaire.

Après le travail à cheval au rebours avec pirouette, par la gracieuse et svelte Miss Elsa, l'entrée du clown Joé Cashmore a provoqué l'hilarité générale.

M. Plège a pu juger de la sympathie d'un public si bien traité quand il a présenté la jument française Majestueuse dont le dressage peut servir de leçon aux professionnels. L'entrée musicale et le divertissement chorégraphique de la troupe Alfred ont été forts goûtés.

La seconde partie fut d'un intérêt croissant ; nous avons vu son nouveau Blondin, M. Foote, exécuter sur fil de fer élastique des exercices d'une étonnante souplesse. Mlle Lina et M. Adolphe après la légère et audacieuse ascension de celui-ci sur l'échelle verticale ont accompagné ce phénomène d'équilibre en jouant, lui debout au sommet, une harmonie irréprochable au violon, et elle l'accompagnant de l'accordéon avec une grâce exquise.

Les frères Cardinale ont soulevé des tempêtes d'applaudissements dans leurs exercices de jockey d'Epsom.

Le bouquet final nous a été présenté par Mme Plège avec son Sulky qui va de si bonne compagnie dans son petit monde de Fox-Terriers dont l'agilité dénote un dressage exceptionnel.

Le divertissement chorégraphique, Les écossaises, a dignement clôturé cette charmante soirée.

BÉDARIEUX

Revanche de Marius. — Dans huit jours, auront lieu, les élections sénatoriales ; cette date est impatiemment attendue par notre conseiller général, électeur de droit. Marius compte bien, ce jour-là, accabler de sa supériorité incontestable quoique contestée par des esprits mesquins, nos délégués municipaux qu'une aberration des électeurs Bédariciens a privés pour quatre ans, de ses conseils autorisés.

Cette autorité s'affirmera, cette fois, non plus devant un auditoire réduit et prévenu, mais à la réunion plénière des délégations départementales presque au sein de ce Conseil général, dont Marius est *déjà* parvenu à être secrétaire. Tandis que Léon Moulinier, son prédécesseur, était confiné, à son âge, dans les bureaux de la commission départementale — *labor ingloriosus* ! — Marius, lui, siège au bureau présidentiel et lit les procès-verbaux des séances, comme M. Gassin, son maître lui a appris à les lire.

Décidément, Marius est un grand incompris ! reconnaissons-le, au lendemain de sa défaite imméritée.

«Nul n'est prophète dans son pays ! » a dit la Sagesse des nations. Mais Marius l'est encore dans sa banlieue et dans son département.

Tout récemment, à la Loge de Béziers, il fut éblouissant. Nous tenons ce détail aussi sensationnel que véridique, d'un officier de la garnison de Béziers — vieille culotte d'écorce d'Accacia — qu'un curieux hasard mit, il y a quelques jours, à côté de nous, à certaine table d'hôte.

Si ce brave capitaine — car il est capitaine, précisons — avait pu deviner l'admiration que, depuis la première heure, nous professons pour Marius, et *quelle reconnaissance* nous portons au fils de la veuve, son éloge eut atteint le dithyrambe ; mais la présence inopportune de quelques dévots nous fit mettre, avec regret, une sourdine à notre enthousiasme.

Dimanche prochain, Marius sera à Montpellier, autour de l'urne sénatoriale. A côté de lui, nos délégués se sentiront dominés de toute la hauteur de sa taille et de son prestige. M. Rouquet, lui-même, conviendra que l'aigle de Cournon a, toujours et quand même, du bec et de *la serre* !

Ce sera la première revanche de Marius et ce ne sera pas la dernière car le mois d'août s'approche !

GIGNAC

Le canal d'irrigation. — *Les garanties communales.* (Suite.)

Les garanties communales ont-elles été une solution ? Elles n'ont été qu'un expédient.

Au lieu de trancher la difficulté, le Syndicat n'a fait que la tourner et nous la verrons apparaître plus loin avec de nouvelles exigences.

Les communes ont incontestablement le droit comme le département et l'Etat de donner des subventions et leur concours à des œuvres d'intérêt général mais leur intervention doit être limitée car leur budjet n'a pas l'élasticité de ceux du département et de l'Etat.

Mais si la subvention est un fonds accordé sans esprit de retour pour une œuvre quelconque, il n'en est pas de même de la garantie qui est définie : Obligation en vertu de laquelle une personne est responsable de quelque chose envers une autre.

Les communes, en acceptant de donner la garantie qui leur était demandée, devaient à l'instar de l'Etat qui faisait insérer dans la formule d'engagement, que les engagements à l'usage de l'eau étaient contractés pour le temps à courir entre le moment où ils seraient souscrits et le terme fixé pour l'entier paiement, des annuités nécessaires pour libérer le Syndicat vis-à-vis de l'Etat, les communes devaient se réserver le retour des avances consenties au Syndicat au cas où cette garantie deviendrait effective, et, comme il n'était pas possible de fixer l'époque ou les 2000 hectares seraient atteints, de stipuler que les sommes avancées par les communes seraient remboursées dans une proportion déterminée sans intérêt dès que le Syndicat aurait satisfait aux dispositions du premier paragraphe de l'article 3 de la loi du 13 juillet 1882.

Mais les représentants des communes n'étaient pas qualifiés pour examiner semblable proposition, ils étaient les uns où les autres directeur où membres du Syndicat et, par conséquent, dans une situation exceptionnelle qui leur imposait l'abstention absolue soit au Syndicat soit au Conseil municipal.

Si le cumul de toute fonction publique était interdit, on ne verrait pas se produire de tels inconvénients qui ont quelquefois de grandes conséquences et c'est ici le cas.

La délibération du 13 mai 1883 a été un acte irréfléchi dont on n'a pas envisagé toutes les conséquences et cela est d'autant plus vrai que, malgré l'hostilité non dissimulée soit du service de l'hydraulique soit de la préfecture qui, pensaient que la formation d'une Société civile entre propriétaires se mettant au lieu et place des communes serait préférable tant au point de vue du Syndicat que des communes, le Syndicat répondait que cette proposition n'avait pas été reconnue acceptable et que la garantie des communes était la seule combinaison possible. Et son attitude en 1884 et 1885 n'est-elle pas plus que surprenante ?

Et c'est par sept délibérations successives, 13 mai 1883, 28 février 1883, 3 mai 1885, 15 octobre 1885, 18 septembre 1886, 18 décembre 1886 et 17 août 1887, que les communes donnent *sans aucune compensation*, leur garantie effective au Syndicat à partir du 1er janvier qui suivra la mise en eau du canal et la réception des travaux, nous verrons plus tard ce que les communes ont entendu par garantie effective.

(A suivre).

LES ÉLECTIONS DE FLORENSAC

Le scrutin du 19 juin. — Les responsabilités d'Augé. — Le but des Caubystes. — Le bilan d'un parti. — Votons en masse. Vive la République !

Florensac, le 18 juin.

Electeurs,

C'est aujourd'hui qu'a lieu le cinquième tour de scrutin à l'effet de nommer un conseil municipal et, dans la semaine, dix délégués sénatoriaux. Vous vous rappellerez que l'homme auquel notre commune est redevable de tout le mal qu'elle a souffert, c'est Augé. C'est cet ambitieux sans scrupule qui a suscité l'huissier de Narbonne, l'affreux Cauby ; c'est à lui que remontent toutes les responsabilités des fraudes, des incendies, des guet-apens.

La liste adverse est la liste Augé, la liste patronnée et suscitée par Augé. Cette liste *n'est pas l'expression* d'une volonté manifestée par les hommes d'un parti. Vous êtes en face non d'une politique, mais d'une manœuvre.

Ces opportunistes déguisés ne se proposent pas de faire triompher un idéal ; ils savent qu'ils sont un nombre trop infime. Ce qu'ils recherchent, vous le savez. Nous les avons démasqués. Leur but est d'empêcher le cinquième tour d'aboutir pour faciliter l'accès au Sénat de celui qui les a pris à sa remorque. Les moyens plus ou moins propres dont ils comptent se servir, vous les avez vus étalés tout au long des colonnes du *P. M.*

Ces moyens sont principalement :

La cabine d'isolement ; le vote des électeurs un par un ; la faculté pour les Caubystes de protester par tous les moyens qu'il leur plaira ; la suppression de tout contrôle dans la salle.

Electeurs,

Vous connaissez vos adversaires ; vous les avez vus à l'œuvre. Des malversations plus ou moins dissimulées, une pression éhontée sur les employés de la mairie, des incendies, des déprédations, des assommades : voilà leur bilan.

Ce qu'ils se proposent, vous le savez également : faciliter l'élection au Sénat de leur [illegible] dont ils sont les très humbles esclaves.

Ce sont, en effet, des esclaves, des serfs, des ilotes.

Libres, indépendants, ils ne le sont pas.

Vous voterez donc en masse ; vous vous tiendrez en masse aux abords de la salle comme dans les scrutins précédents. Il faut que la journée du 19 juin marque la fin du brigandage et le triomphe de l'honnêteté, du Suffrage universel, des Droits du Peuple.

Aux urnes donc, et vive la République !

Les 680.

CHOCOLAT MENIER

Refuser les Imitations.

DERNIÈRE HEURE

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Chéfou, 18 juin

Plusieurs personnes venant de Dalny déclarent que les Japonais ont certainement débarqué 150,000 hommes dans la péninsule du Liao-Tung, y compris les coolies.

LES GREVES

Marseille, 18 juin.

Les patrons camionneurs ont voté l'ordre du jour suivant :

L'assemblée, devant l'impossibilité d'en venir à une solution, par suite du refus des ouvriers d'accepter la décision de M. Curet, président du tribunal civil, déclare dénoncer la sentence arbitrale de 1900 et chaque patron reprendra le travail en se réservant le droit d'en débattre les conditions avec ses propres ouvriers.

LA GRANDE PHARMACIE DU PROGRÈS « DIFFRE »

MONTPELLIER. --- Boulevard Jeu-de-Paume, 11, et rue Alexandre-Cabanel, 18. --- MONTPELLIER

Connue depuis longtemps pour sa probité commerciale, ne délivre que des **Produits garantis purs** et de **qualité supérieure.**

Vente et Location de la COUVEUSE-BERCEAU, du docteur DIFFRE

Le Sirop Saint-Louis calme de suite la toux la plus rebelle.

La Tisane Suisse à l'extrait de plantes est laxative, dépurative, rafraîchissante.

L'anticoqueluche DIFFRE supprime les quintes en 4 jours.

Prix très réduit sur tous les Articles et sur toutes les ordonnances médicales

EAU MARQUIS
25, RUE ALSACE-LORRAINE, TOULOUSE

GUÉRISON DES CHEVAUX
COURONNES
par la Pommade Aragonaise. Prix : 4 fr.
ARAGON, Lapalade, TOULOUSE

Imp. spéc. du *Midi*.

Le Gérant : Emile ROQUES.

BEAUTÉ de la CHEVELURE
Accroissement et Conservation
Par le Merveilleux
PÉTROLE HAHN
ANTISEPTIQUE - RÉGÉNÉRATEUR
Recommandé par les Sommités Médicales
Emploi agréable **sans aucun danger.** *Parfum exquis*
Flacons : 2.50, 4 et 10 fr. (modèle de luxe). Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs
Gros : **F. VIBERT**, fab., 47, avenue des Ponts. — LYON
REFUSER SURTOUT LES IMITATIONS



Etude de Me F. LACOMBE, avoué, 12, rue Eugénie-Lisbonne, à Montpellier

ADJUDICATION

Au Palais de Justice à Montpellier le 4 juillet 1904, à 10 heures matin

Maison d'Habitation

AVEC DEUX PAVILLONS
Jardin, Cour et Dépendances
Sise à Montpellier, 38, rue Pitot

Superficie totale environ : 640 m.
Revenu cadastral : 2,242 fr. 50

Mise à Prix, 20.000 francs

Ci..... 20.000 fr.

Lesdits immeubles saisis expropriés contre les époux Foulquier-Coulet, de Montpellier.

S'adresser pour tous renseignements au dit Me LACOMBE, avoué.

Et sur les lieux pour visiter.

Voir en outre le cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Pour extrait :
LACOMBE,
Avoué, signé.

BOURSE PLACEMENT — SPÉCULATION — REPORTS
(Mensuel. Renseignements documentés sur Valeurs. (Loyauté) Circulaire Financière envoyée gratuitement sur demande à BOULENGER & Cie, Banquiers, 4, Rue Drouot, Paris. Fondée en 1882.

DEMANDEZ dans toutes les bonnes maisons LE RÉNOVATEUR DES VERRES DE MONTRES
LE MEILLEUR
SÉCHANT

CHASSEURS
Si vous voulez acheter un FUSIL garanti, adressez-vous au Comptoir franco-américain, rue Sainte-Catherine, 79, à Pentresol, à Bordeaux.
Le catalogue illustré est envoyé franco. — Les Vieux Fusils sont repris en échange. — Fournitures et Assortiments complets.
Bourres « Cruège » grasses comprimées pour doubler la charge, économie et régularité.

LE VÉRITABLE EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
est un
PUR JUS de VIANDE de BŒUF
TRÈS CONCENTRÉ
dont l'*Utilité* dans la *Cuisine* journalière est *incontestable*.
SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET MARCHANDS DE COMESTIBLES

Plus de Chevaux Poussifs!
POUDRE DELARBRE D'AUBUSSON
Guérit : Pousse, Toux, Gourme.
Boîte : Trois fr.
VERDEL, Phien Succr
NANTES (L.-et-I.)
Grand Prix (Cie Trans) Paris Exp. 1900.



LA VRAIE MODE
Offre GRATUITEMENT
Dans tous ses Numéros
Paraissant tous les Dimanches
UN PATRON DÉCOUPÉ grandeur naturelle
ET UN
SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS : Un an, 6 fr.; six mois, 3 fr. 50
ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN
A toute demande adressée à :
M. PRAT, Directeur, 37, rue de Varenne.
PARIS XIVe.

SUCCÈS PRODIGIEUX — Lire AUJOURD'HUI dans
LE GLOBE-TROTTER
Journal de Voyages, Aventures, Explorations, etc., à 15 cent.
CHEZ LES CANNIBALES par le comte Festetics de Tolna
LE TOIT DU MONDE aventures sur l'Himalaya, par André LAURIE, etc.
Le nº 15 c.
Splendides illustrations de L. Tinayre, Holewinski, Loëvy, etc.
EN VENTE PARTOUT. — Rédaction, Administration, 14, Cloître St-Honoré, Paris, 14

Un très grand nombre de personnes
Ont rétabli leur santé
et la conservent par l'usage des
PILULES DÉPURATIVES
du DOCTEUR GOLVIN de la Faculté d'Erlangen
Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vieux Rhumes, Fraîcheurs, Engorgements, Lait répandu, Glandes, Maux de Nerfs, Perte d'appétit, Échauffement, Faiblesse, Anémie, Mauvais Estomac, Intestins paresseux.
2 fr. la Boîte avec le GUIDE DE LA SANTÉ
DANS TOUTES LES PHARMACIES
Et par la poste *franco* contre mandat adressé à
M. Proud'homme, Pharmacien
20, rue Saint-Denis, 20
PARIS

LA Merveille du Monde

"LE PHÉNIX"

LA Merveille du Monde

EST TOUJOURS LE PHÉNIX

c'est-à-dire la MEILLEURE des MACHINES PARLANTES, Gramophones, Phonographes, etc.

MODÈLE 1904
PERFECTIONNÉ
Muni de tous les progrès réalisés dans ces derniers temps.



30
GROS CYLINDRES
Ni disques, ni aucun autre cylindre ne donnent un résultat comparable à celui des cylindres "PHÉNIX".

Le **PHÉNIX** est un appareil de mécanique de précision, son modèle chaque année perfectionné est le seul qui soit resté parmi tant d'autres présentés au public sous les noms les plus divers et les aspects les plus différents.

Les milliers de machines vendues ont toujours donné des résultats supérieurs à ce qui se vendait alors.

Cette année, le **PHÉNIX**, muni des derniers perfectionnements, restera la machine parlante supérieure, car les résultats obtenus atteignent l'**IDÉAL.**

Seul le **PHÉNIX** laisse visibles toutes les parties mécaniques, tous les fonctionnements solidement construits et parfaitement finis. Se méfier des appareils dont le mécanisme est dissimulé.

VINGT-CINQ MOIS de Crédit
5 FRANCS PAR MOIS

Afin de prouver la réelle perfection du PHÉNIX nous offrons de l'expédier à l'examen pour huit jours, retour à nos frais.

Nous vendons en confiance puisque nous offrons un crédit de vingt-cinq mois.

"LE PHÉNIX"
est livré avec les accessoires suivants :
1° 30 gros cylindres artistiques enregistrés par des artistes célèbres. Valeur 90 fr.
2° Un grand pavillon aluminium d'une seule pièce avec un dispositif d'un modèle absolument nouveau.
3° Un Diaphragme reproducteur.
4° Une instruction détaillée.

5 Francs par MOIS

Nos cylindres PHÉNIX enregistrés par des procédés absolument nouveaux laissent loin derrière eux tous les anciens produits d'inventions américaines dans l'audition desquels il était impossible de ne pas entendre les bruits métalliques qui détruisent l'illusion.

L'audition du **PHÉNIX** est parfaite, la voix humaine s'entend dans toute sa pureté et dans toute son intensité.

Seul le **PHÉNIX** conserve à la voix des artistes le ton naturel, leur diction la plus pure. Il n'a plus rien de la voix de perroquet des anciens phonographes ni de la voix inintelligible et semblant sortir d'un tonneau résultant de l'emploi de l'aiguille avec les disques.

Les gros cylindres seront offerts aux souscripteurs du **"PHÉNIX"**, à choisir dans le catalogue des 200 morceaux qui sera remis avec l'appareil, avec une **Réduction de 50 0/0**, c'est-à-dire 1'50.

Le ton naturel est absolu.

Le **PHÉNIX**, modèle 1904, dépasse en beauté, perfection et ravissement, tout ce que l'imagination la plus féconde peut enfanter; c'est en un mot, la

MACHINE MAGIQUE

Sans débourser un centime **vous recevrez chez vous, franco de port et d'emballage,** *le* **PHÉNIX** *avec tous ses accessoires et* **30 gros cylindres.**

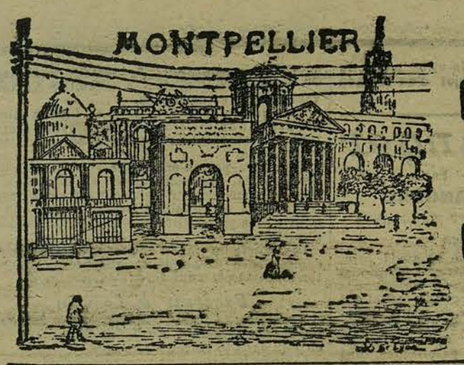
LISTE des
30 GROS CYLINDRES
enregistrés par des ARTISTES célèbres
et offerts en
PRIME GRATUITE
aux Souscripteurs du "PHÉNIX"
VALEUR RÉELLE 90 FR.

1.	Vous qui faites l'endormie	M. AUMONIER.	
2.	Lorsqu'à mes yeux	M. VALADE.	
3.	Pour tant d'amour	M. WEBER.	
4.	Evocation des Nonnes	M. AUMONIER.	
5.	Asile héréditaire	M. VALADE.	
6.	Les Cloches de Corneville	M. WEBER.	
7.	Le Cœur et la Main	—	
8.	Rip	—	
9.	Noces de Jeannette	Mlle LOYER.	
10.	Duo de Mireille	M. VALADE et Mlle LOYER.	
11.	Le Cor	M. AUMONIER.	
12.	Les Bœufs	—	
13.	Verse Margot	M. WEBER.	
14.	Vous êtes si jolie	—	
15.	Déclamation	M. DELAUNAY.	
16.	Tyrolienne	M. BRABANT.	
17.	Il faut voir la Lune	M. MERCADIER.	
18.	La Closerie au Genêt	M. BRABANT.	
19.	Etoile d'amour	—	
20.	Viens Poupoule	M. CHARLUS.	
21.	Solo de Cornet, avec Orchestre	ARTISTES DE LA GARDE RÉPUBLICAINE.	
22.	Solo de Flûte		
23.	Le Régiment en marche, Marche militaire	—	
24.	Sous les drapeaux de la Victoire	—	
25.	Amoureuse, Valse	—	
26.	Sur les flots bleus, Valse	—	
27.	Cette petite femme-là, Polka	—	
28.	Une soirée près du lac, Mazurka	—	
29.	Orphée, Quadrille	—	
30.	Sonnerie de Trompe de chasse	—	

BULLETIN DE SOUSCRIPTION
A Monsieur G. MALEVILLE, *Éditeur à Libourne.*
Veuillez m'expédier le nouveau Phonographe "PHÉNIX" Modèle 1904 perfectionné, *avec les accessoires et les 30 gros cylindres artistiques au prix de* 125 francs *que je m'engage à vous régler par* paiements mensuels *de* 5 Francs *jusqu'à complète liquidation.*
A ..... *le* 190
Nom et prénoms .....
Profession .....
Domicile .....
Département .....
En gare de .....
Prière d'adresser ce Bulletin après l'avoir rempli à M. G. MALEVILLE, Éditeur, à Libourne (Gironde).

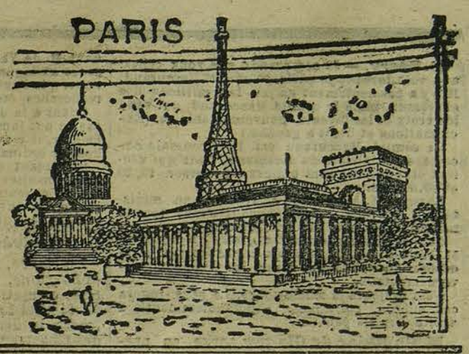
CHOCOLAT MENIER

Méfiez-vous DES Contrefaçons



Le Numéro 5 Centimes

LE MIDI



JOURNAL REPUBLICAIN PROGRESSISTE QUOTIDIEN

ABONNEMENTS
France, Algérie, Tunisie : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 10 fr.; Un an, 20 fr.
Pour l'étranger, les frais de poste en sus
Les abonnements partent des 1er et 16 du mois. Joindre 0 fr. 50 pour tout changement d'adresse.

N° 1149. — Vendredi 17 Juin 1904. — 4e Année

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PUBLICITÉ
Les annonces sont reçues :
Dans nos bureaux de Montpellier, chez nos correspondants et dans toutes les agences de publicité de France et de l'Etranger.

Fil Télégraphique spécial. — Rédaction et Administration, 14, Rue du Faubourg-de-Lattes, Montpellier — Fil Télégraphique spécial

LA JOURNÉE

La Chambre a fini de discuter et a voté définitivement la loi sur les enfants assistés. Le soir elle a continué la discussion sur la loi militaire.

Le président de la République a adressé au président Roosevelt un télégramme de condoléances à l'occasion de la catastrophe du vapeur « Général Slocum » qui, on le sait, a fait plus de 500 victimes.

M. Michel Lagrave, mêlé à l'affaire des millions des Chartreux, est arrivé ce matin, à 10 heures, au Havre, venant de Saint-Louis. Il a pris immédiatement le train pour Paris.

De nouveaux désordres viennent de se produire à Brest. Les émeutiers ont cherché à faire un mauvais parti à M. et à Mme Chevillotte, qui furent heureusement protégés à temps par la police. L'adjoint au maire, Vibert, a prononcé de violents discours dans une réunion.

Les nouvelles reçues de la guerre, quoique très embrouillées, permettent de supposer que l'escadre de Vladivostock aurait fait éprouver de sérieuses pertes à la marine japonaise. D'autre part, des combats sur terre sont engagés un peu de tous côtés.

Opinions

L'ASSERVISSEMENT DE LA MAGISTRATURE

Le Projet Vallé

L'ancien défenseur des communards, qui continua de plaider pour maintes affaires louches, qui, sous-secrétaire d'Etat sous le ministère de cet horrible Brisson, valet de Chambre des juifs, des protestants et des francs-maçons, réinstalla dans l'une de nos grandes préfectures Edgard Monteil que Méline en avait chassé, vient de faire signer par le président de la République un projet de réforme de notre organisation judiciaire qui, sous des apparences d'impartialité et sous le fallacieux prétexte de nous affranchir de la routine et d'assurer de sérieuses économies au pays, n'est qu'une garantie prise par cet odieux sectaire, par cet âne rouge de la basoche provinciale contre l'honnêteté, contre la dignité, contre l'indépendance de certains magistrats.

« C'est la seconde fois, depuis vingt ans, dit un de nos confrères, que le gouvernement républicain éprouve le besoin de se livrer à cette besogne d'épuration judiciaire.

« Cela tiendrait à prouver que la magistrature est bien sale, *à moins qu'au contraire, cela ne prouve que la magistrature est encore trop propre pour le régime !...* »

Tombés entre les mains de gens que les bouillonnements révolutionnaires, les cyclones sociaux amenèrent au pouvoir — comme l'ébullition de l'eau amène les scories du fond à la surface, comme les fortes marées rejettent les épaves sur le rivage — la Loi, le Droit des gens n'ont plus de signification rassurante.

La Loi devient celle du bon plaisir ; le Droit du jour est exclusivement celui du plus fort !

Enfin, il y avait encore, après cinq années d'abominable oppression gouvernementale, de révoltantes inquisitions, de persécutions abjectes durant lesquelles les Apaches à portefeuilles ont traqué sans répit les libres et invulnérables consciences, les fonctionnaires soucieux avant tout de leur propre dignité ; il y avait encore, dis-je, des magistrats incorruptibles, dédaigneux des menaces ou des promesses louches de ces gueux !

Sur l'échelle sociale, on pouvait donc trouver des échelons que la poussée de boue à franchir sans parvenir à les salir ! C'est une constatation imprévue qui fait tout de même plaisir !

Hâtons-nous de saluer ces magistrats incorruptibles qui, bien qu'assis, se sont toujours tenus droitement devant leurs peu scrupuleux patrons, car le projet Vallé va les sabrer impitoyablement et il ne restera plus devant nos insatiables pots-de-viniers et nos inlassables maîtres-chanteurs qui ont transformé la France en cour des Miracles, que de serves créatures.

***

Naturellement, le sieur Vallé ne se préoccupe point d'entourer de garanties sérieuses le choix de ses futurs magistrats.

Une telle préoccupation ne saurait agiter la vague conscience de l'ex-avocat du banquier Cattaui.

Vallé supprime tout de suite les magistrats gênants ; et pour que les contribuables n'aient même point le bénéfice matériel de cette hécatombe, il rétribue abondamment ses étranges juges suppléants : la plupart, fruits secs de l'école de droit, arrivistes sans scrupules, fils à papa — député précocement mûri par la haute-noce — vers rongeurs de foyers radicaux et francs-maçons, petits moulards incapables de tanner des queues de vaches ou de vendre de l'andouillette comme leurs pères, sachant, tout au plus, bâiller décemment au prétoire...

Il leur accorde quinze cents francs en province et trois mille à Paris. Le justiciable ne demande qu'à être tondu !

Voici l'hypocrite exposé de son projet :

Le projet que nous vous proposons peut se résumer en deux dispositions principales : suppression du personnel inutile et fixation des conditions d'admission dans la magistrature. Il maintient toutes les unités judiciaires, il diminue seulement le nombre des juges qui les composent et établit une exacte proportion entre ce nombre et le chiffre des affaires à juger. En même temps, il pose et applique complètement le principe de la rétribution des juges suppléants, dont il fait des juges asseseurs, et il assure ainsi, par une mesure bien conforme à l'idée républicaine, un recrutement de jeunes magistrats à la fois instruits et dévoués à nos institutions. Le projet n'a donc aucun caractère révolutionnaire ; il se rapproche, par certains côtés, d'une proposition de loi faite en 1876 par M. Dufaure, alors garde des sceaux, et rappelle, en les étendant, quelques-unes des idées qui y sont émises... »

Le ministre pouvait supprimer certains tribunaux inutiles ; la mesure eût été nette, loyale, véritablement réformatrice et économique.

Elle eut été favorisée par la facilité et la rapidité des communications départementales. Il a préféré supprimer dans chaque tribunal, les magistrats dont la conscience avait cette raideur légendaire, qui ne fut jamais déplaisante...

Les conseillers de Cour d'appel seront réduits à trois, au lieu de cinq qu'ils étaient pour rendre un arrêt.

Les tribunaux de troisième classe, jugeant moins de quatre cent cinquante affaires civiles par an — ils sont cent cinquante environ — n'auront plus que trois magistrats : juge président, juge assesseur et juge substitut ; pour le service de leurs audiences, ils emprunteront un troisième juge au tribunal voisin.

Mais ce que visait surtout M. Vallé avec son projet sur le nombre des magistrats, c'est la suspension de l'inamovibilité.

Il le révèle clairement :

Comment la réduction du personnel sera-t-elle opérée ? C'est le point essentiel en pareille matière, celui qui donne lieu aux discussions les plus irritantes.

Deux procédés sont applicables. Le premier est la suppression lente et normale des sièges par suite des décès des titulaires ou de leur mise à la retraite ; le second consiste à éliminer immédiatement les magistrats qui se trouvent en trop en suspendant l'inamovibilité dont ils sont investis.

Nous ne croyons pas qu'on puisse songer au premier : il retarderait indéfiniment la réforme et lui ferait perdre, par là même, tout intérêt.

L'élimination immédiate par la suspension de l'inamovibilité nous paraît seule efficace et utile...

Utile à qui ? Utile à quoi ? A la dignité de la fonction ? au juge à la conscience impavide ? Allons donc, blagueur ! Elle n'est utile qu'aux desseins criminels des haineux jacobins, de la faction incohérente, brutale et cynique qui te suit et charrie, sous tant de cahots douloureux, l'honneur de la France vers le gouffre fatal !

Pour doter la magistrature de garanties d'indépendance relatives à son recrutement et à son avancement, des hommes marquants de tous les partis honnêtes ont fréquemment déposé diverses propositions de création et d'organisation d'un conseil supérieur de la magistrature ; mais l'autoritarisme stupide de nos robespierrots les a toujours écartées.

Vallé leur a préféré un projet d'asservissement et d'avilissement qui a été conçu par la juivaille et la franc-maçonnerie, car lui-même est inepte même en ses canailleries. Ce défenseur de communards assassins et de financiers cosmopolites et véreux était bien l'individu assez inconscient ou turpide pour oser le déposer.

Combes et André, qui domestiquent préfets et généraux, peuvent être fiers de leur collègue !

***

Mais puisque nous sommes à une époque de réformes à outrance, ne pourrions-nous, à notre tour, nous occuper davantage de la *suspension* de nos ministres recrutés depuis quelque temps avec la pelle et le balai ?

Ernest GEGOUT.

Propos du Jour

OFFENSE PARDONNÉE

La vérité sur les actes, faits et gestes des rois, des princes et des grands, fut de tous temps difficile à dire. Aussi l'histoire nous conte-t elle que d'avisés monarques, voulant être exactement renseignés sur les sentiments du peuple à leur égard, se mêlaient incognito à la foule les jours de grand gala et questionnaient adroitement les uns et les autres. Comme cela pas de supercheries ; crûment, ils apprenaient ce qu'ils voulaient savoir.

Plus près de nous, une amusante anecdote dont le frère de Guillaume II vient d'être le héros, a révélé à ce prince une qualité, dont personne n'avait jusqu'ici songer à le parer.

Un paysan, l'a tout simplement appelé lourdaud. Voici comment :

« Le prince Henri de Prusse, un fervent de l'automobilisme, se promenait, il y a quelques jours, aux environs de Kiel.

« S'étant engagé dans un chemin assez étroit, il trouva devant lui la charrette d'un brave paysan que les coups de trompe répétés du prince ne décidèrent pas à quitter le milieu de la voie.

Violences et douceurs, rien n'y fit, le bonhomme paraissait trop heureux de retarder la marche d'un de ces instruments si nouveaux pour lui, et que les campagnards allemands regardent encore d'un fort mauvais œil.

Le prince, impatienté, se décida à tenter le passage et lança sa machine, qui rasa les chevaux affolés.

Le campagnard, furieux, interpella l'illustre chauffeur, qu'il ne connaissait pas :

— Eh ! toi, lourdaud, fais donc attention à mes chevaux.

Le prince, chatouillé agréablement par une épithète qu'il n'était pas habitué à entendre, arrêta sa voiture et, après avoir échangé quelques mots avec son compagnon, le dépêcha auprès du paysan.

— Avez-vous fait cette remarque pour Son Altesse royale ? fut-il demandé au paysan.

— Altesse royale ! Altesse royale ! répétait le paysan abasourdi et déjà timoré, je ne connais pas ça !

— C'est bon, lui dit le compagnon du prince. Son Altesse est convaincue que vous l'ignoriez et vous fait remettre ces vingt marks, car vous êtes la première personne qui l'ait appelée « lourdaud ».

Voilà assurément qui démontre l'excellent caractère du prince Henri de Prusse. Mais, comme dit l'autre : « Bon pour une fois ». Il est à prévoir qu'une appellation de ce genre, renouvelée en d'autres circonstances — le prince fût-il dans le plus strict incognito — rapporterait plutôt de la prison, que vingt marks à son auteur.

Le Petit-Bob.

ESCARMOUCHES

QUEL EST CE MINISTRE ?

Trouver son nom est plus facile que deviner une charade.

Ce ministre rencontrait dernièrement dans les couloirs du Luxembourg un sénateur qui lui dit :

— Comment se fait il que vous avez rouvert des établissements placés sous votre surveillance et que vous aviez fermés ?

— Qui est-ce qui vous a appris ça, répondit le ministre interloqué ?

— Les journaux !

— C'est comme moi : J'en ai été informé par leur intermédiaire.

Le président du conseil avait oublié d'en aviser son ministre compétent.

On comprend que M. Guilloteaux ait pu saluer M. Combes, perché à la tribune de la Chambre, de ces mots ironiques :

Ave, Cœsar, imperator !

La Politique

LE SOUFFLET

La Chambre paraît adorer son petit Père jacobin ; en réalité, elle le déteste et le méprise. Comment ! Voilà un homme qui est jeté en pâture à la malignité publique, par des adversaires sans pitié, frappé en son endroit le plus sensible ; on veut lui prendre le plus cher de tous les biens, son honneur, et l'on veut aussi déshonorer son fils. Où sont les gardes fidèles ? Jamais M. Combes n'a eu tant besoin d'être soutenu. Qu'est devenue la majorité qui n'a jamais faibli ?

La Chambre, réunie dans ses bureaux, a nommé une commission d'enquête hostile au président du conseil.

Si M. Combes avait toute sa conscience pour lui, il n'accepterait pas ce soufflet ; s'il n'avait rien à craindre pour lui et pour les siens, il n'avalerait pas cet affront immérité, il jetterait sa démission à la Chambre, qui l'a injustement soupçonné. Il n'en fera rien.

Déjà, nous le voyons essayant des ruses de procédure, préparant des ripostes d'avocat. Hier, il s'est jeté vivement, pour la faire sienne, sur une proposition partie imprudemment de l'extrême-gauche et qui tendrait à écarter, par la question préalable, le projet de donner à la commission d'enquête des pouvoirs judiciaires. Il aurait dû être le premier à réclamer tous les pouvoirs pour la commission d'enquête. Pourquoi ces hésitations ? Pourquoi ces craintes ? Pourquoi ces ruses ?

M. Combes a encore essayé, hier, à la tribune, de repêcher ses premières déclarations. Il a fallu lui remettre l'*Officiel* sous les yeux et en appeler à toute la Chambre. Il voudrait bien n'avoir pas dit qu'il y avait « un intérêt supérieur » à ne pas poursuivre les corrupteurs. L'occasion était bonne pour s'expliquer là-dessus. Mais au lieu d'expliquer ses paroles, il a tenté de les retirer. Tout cela n'est pas rassurant.

Il est une autre chose vraiment déplaisante et de nature à encourager tous les soupçons ; nous voulons parler de cette campagne engagée dans les journaux officieux, par les soins du ministère de l'intérieur, pour égarer l'opinion et plaider à l'avance le procès sur des dépositions incomplètes et des documents truqués. Avant même de savoir exactement de quoi il retourne, nous connaissons la défense de M. Edgar Combes, et les explications bien pesées de M. Michel Lagrave. Le président du conseil n'a pas hésité à faire communiquer à l'*Humanité*, la partie favorable du dossier de l'instruction qui a suivi les accusations du *Petit Dauphinois*. C'est un procédé qui justifie surtout de l'inquiétude du personnage intéressé.

M. Combes, en faisant cette communication, contraire à toutes les règles, avait cru sans doute impressionner favorablement la Chambre et donner du courage à sa majorité. La majorité a eu si peu de courage qu'elle est passée dans les rangs ennemis.

Pour la deuxième fois, en quelques jours, nous avons vu la Chambre profiter de l'aubaine d'un scrutin secret, pour manifester ses vrais sentiments à l'égard du ministère. Que M. Combes se contente d'avoir la majorité dans les scrutins publics, où la peur de s'exposer aux représailles du gouvernement fausse les résultats, c'est à peine tolérable lorsqu'il s'agit d'un intérêt politique qu'il partage avec son parti ; il peut dire, cependant, qu'il sacrifie son amour-propre à son parti et à son idée ; mais qu'il accepte d'être mis en minorité dans un scrutin secret lorsque sont en question sa parole et son honneur, c'est vraiment « un peu fort de café », comme dit Courteline.

Louis LATAPIE.

Chronique

LE DUEL NOUVEAU JEU

La nouvelle que la tour de Villebon était mise en vente, a ému le monde des hommes aujourd'hui mûrs qui ont aimé, dans leur jeunesse, à en découdre, comme disaient nos pères. Villebon offrait un rendez-vous excellent pour les jeux de l'épée, sauf le dimanche où les contre de quarte et les septimes enveloppés auraient pu être dérangés par des familles en quête d'ombrages frais. Situé à vingt kilomètres à peine de Paris, donc à portée des landaus de combat, ce terrain avait ceci de propice, qu'il ne se trouvait pas de brigade de gendarmerie dans la commune voisine, pour dresser procès-verbal. C'était donc un endroit de tout repos, pour ces agités qu'on appelle les duellistes.

Villebon avait succédé comme lieu de prédilection, pour eux, à l'île de Croissy et on ne saurait dire, sans une exagération ultra, que les allées de Villebon, comme du reste celles de Croissy, aient été fertilisées par le sang humain, car il y a coulé peu, très peu de ce liquide rouge. Le « premier sang » s'est réduit, plus d'une fois, à une goutte et encore fallait-il qu'on se mît à quatre témoins et deux médecins, pour l'extraire de la main ou du bras atteint.

J'ai même ouï parler d'une rencontre où il n'y eut pas de sang du tout. Et voici comment. Un coup d'épée porté à la hauteur de l'épaule avait visiblement lacéré la chemise. A travers la déchirure, du rouge apparaît. Un témoin crie : « Arrêtez ! » et se précipite sur le propriétaire à la chemise pour constater l'étendue du mal. Sur quoi le vainqueur se rhabille en hâte, et comme des gendarmes sont annoncés de loin, il se précipite avec ses deux témoins dans ses voitures et fouette cocher ! Les gendarmes arrivent sur le lieu de la rencontre et se préparaient à verbaliser. L'un d'eux, pour constater l'importance de la blessure, s'approche. Pendant ce temps, témoins et médecins ont rapidement enlevé la chemise du blessé pour faciliter le pansement. Mais alors, ô surprise ! ô prodige ! on s'aperçait que le rouge entrevu tout à l'heure à travers la chemise déchiquetée n'est pas du sang, mais simplement une parcelle du gilet de flanelle lequel se trouve être de la couleur que la pourpre et la tomate. Que faire ? Le pseudo blessé criait qu'il voulait continuer, mais quoi ? Le grief qui avait mis les épées hors des fourreaux était bien minces. Justement l'alerte causée par l'arrivée des gendarmes étant passée, les témoins du « blesseur » se remontraient à l'horizon. On alla à eux et, de concert avec eux, un procès-verbal fut signé mettant fin à la querelle, ce qui contenta tout le monde surtout le chemisier du blessé et son marchand de gilet de flanelle.

C'est probablement un ou plusieurs duels de ce goût-là qui firent dire aux témoins, il y a quelque dix ans : « Pourquoi s'en aller avaler vingt kilomètres à seule fin de se faire trouer une étoffe quand ces batailles sans larmes peuvent se gagner ou se perdre aux portes même de Paris. Que disons-nous ? à Paris même ? »

Cette remarque pratique coincida avec une autre découverte à savoir qu'on avait été vraiment sot jusque là de rechercher uniquement le grand plein air comme terrain de rencontre. Les duellistes avaient vécu en effet sur le préjugé que les cours d'assises punissaient sévèrement un duel qui aurait lieu dans une chambre par exemple, comme celui qui mit aux prises, il y a un demi-siècle en Algérie le général Yusuf avec un journaliste et plus tard le maréchal Bosquet avec le mari d'une dame dont il avait obtenu les faveurs. La vérité est que les jurys acquittent neuf fois sur dix, même quand il y a eu mort d'homme, quel qu'ait été le lieu de la rencontre. Tout ce qu'ils demandent, c'est qu'il n'y ait pas eu de traîtrise. Une chambre offrant assez d'espace pour rompre est à leurs yeux aussi admissible comme terrain que les plus longues avenues du Bois de Boulogne.

La conclusion c'est que les prochains duels se passeront sinon tout à fait dans un salon, du moins dans un de ces jardinets que les constructions incessantes des maisons nouvelles n'ont pas encore fait disparaître. L'exemple a du reste été donné il y a vingt ans chez Aurélien Scholl possesseur, rue de Clichy, d'un jardin assez vaste qu'il prêtait volontiers aux duellistes à la condition que vainqueurs et vaincus restent déjeuner ensuite chez lui, réconciliés. Cette clause a été toujours remplie. Une seule fois il s'est élevé une dispute à ce repas arc-en-ciel mais ce fut avec Scoll, lequel dégaina, séance tenante, dans son jardin avec son offenseur, le blessa et le garda à dîner.

En somme, aujourd'hui que les duels sont plus anodins que jamais et que l'on peut mettre flamberge au vent pour ainsi dire à la porte de chez soi, le fameux mot de J.-J. Rousseau, aux duellistes de son temps : « Que veux-tu faire de ce sang, bête féroce, veux-tu le boire ? » paraîtra légèrement « coco » comme on dit maintenant. Les duels pour rire auront tué le duel sérieux à la satisfaction du bon sens public, et ils seront regrettés uniquement par les photographes auxquels en ces derniers temps ils ont procuré quelques saisissants instantanés.

Gaston JOLLIVET.

NOS TÉLÉGRAMMES

PAR FIL SPÉCIAL

LETTRE DE PARIS

PRÉPARATIFS

Paris, 16 juin.

Par service spécial :

Il ne faut pas songer à s'occuper sérieusement d'une autre affaire que celle du million des Chartreux. Tout ce qui touche de près à ce scandale politique est avidement recueilli, et la curiosité est satisfaite pourvu qu'à la fin de chaque journée, il y ait un petit détail inédit. Hier, la commission d'enquête s'est réunie pour constituer son bureau et régler l'ordre de ses travaux. M. Flandin a été élu président ; MM. Denys Cochin et Déribéré-Desgardes ont accepté la vice-présidence, tandis que M. Sembat la refusait. La déconvenue des combistes est grande d'être en minorité dans la commission ; ils la manifestent avec mauvaise humeur en déclinant toute fonction dans le bureau. L'attitude est d'autant plus remarquable, que si les blocards avaient été en majorité, ils n'auraient point manqué d'absorber les fonctions à l'exclusion des modérés. A cette heure, tout échec les irrite et les exaspère, tant ils sont habitués à parler en maîtres. M. Codet, comme M. Sembat, a décliné le poste de secrétaire, et pour les mêmes raisons, M. Flandin, en prenant la présidence, a cependant prononcé des paroles de conciliation. Il a dit avec beaucoup de tact et de modération qu'il n'y avait, dans la commission, ni majorité ni minorité, mais « des hommes unanimes sur les questions de probité et d'honneur, résolus à rechercher toute la vérité, en remplissant un devoir en toute impartialité ». Est-ce pour s'associer à ces paroles et pour en prendre acte que M. Sembat a tout aussitôt demandé qu'un secrétaire-rédacteur de la Chambre soit chargé, à chaque séance, de la rédaction d'un procès-verbal à publier dans la presse ? Evidemment non ! M. Sembat se méfie injustement de la partialité de la majorité antiministérielle, et il prend grossièrement ses précautions. Elles eussent été en tous les cas inutiles ; nous les connaissons ces enquêtes secrètes qui devraient avoir le caractère de véritables instructions et qui, tous les soirs, sont l'objet d'indiscrétions bientôt dénaturées. Mieux valait donc se rallier à la proposition Sembat, malgré la tendance : c'est ce que la commission a décidé.

La délibération sur la méthode de travail a mis également en présence deux théories : les uns, avec M. Rabier demandaient d'abord communication et examen des dossiers. Les autres, avec M. Grosjean, désiraient interroger M. Michel Lagrave avant qu'il ait pris contact avec qui que ce soit. Dans le fond, les deux théories se complétaient au lieu de s'exclure l'une l'autre, si bien qu'il a été décidé de demander communication immédiate des dossiers à la Justice et au Commerce, autorisation pour M. Michel Lagrave de répondre directement à la délégation. M. Flandin a obtenu du directeur des affaires criminelles la promesse de communication des dossiers pendant que les vice-présidents solliciteraient du ministre du commerce le moyen d'entendre sans retard M. Michel Lagrave.

Voilà d'excellents préparatifs. Le zèle accoutumé des membres de toutes les commissions pendant les premiers jours de leur enquête s'y reconnaît : espérons qu'il ne se relâchera pas.

En attendant, il faut constater le profond abattement des purs combistes, qui sont obligés de reconnaître que le Petit Père n'est plus *persona grata*. Ils affectent déjà de dire que si la personne du président du conseil est atteinte, sa politique n'en souffrira pas. Cette façon de voir ne concorde pas avec les tout derniers événements. Comment comprendre et interpréter l'élection d'une majorité de progressistes dans la commission d'enquête si l'on ne veut pas avouer que les radicaux lâchent pied. Qu'ils en ont assez, qu'ils en ont par dessus la tête de la jactance impérative de M. Combes et des rebuffades de M. Jaurès ! A tout le moins, cette affaire où l'équivoque règne aura supprimé l'hésitation à rompre du parti radical. C'est quelque chose !

Roger LUTECE.

Les Délicatesses de M. Monis

Paris, 16 juin. — M. Monis, ancien garde des sceaux du cabinet Waldeck-Rousseau, ne veut pas contrister le ministère Combes. Il se sent en vérité dans son élément avec les membres du ministère ; il les comprend : il les aime ; à leur place, il ferait la même chose qu'eux. Aussi M. Monis n'admet-il pas qu'on parle sans nuance des sentiments hostiles des anciens ministres de M. Waldeck-Rousseau pour le ministère de M. Combes ; il entend qu'on fasse une exception en sa faveur ; il le fait proclamer par le plus officieux des journaux dévoués au Bloc : tout le monde peut abandonner M. Combes, mais M. Monis demeurera fidèle ; et s'il n'en reste qu'un, il sera celui-là. Voilà des sentiments vigoureux, et on se demande qui doit en être le plus honoré, de M. Combes ou de M. Monis. Toujours est-il qu'il y a une petite difficulté dans cette idylle. L'autre jour, à la Chambre, M. Vallé, interpellé sur les tarifs des frais de justice, ne s'est pas contenté d'avouer humblement qu'il avait commis une faute. Il a tâché de passer une part de sa responsabilité à M. Monis, son prédécesseur ; il a expliqué que s'il s'était trompé, son prédécesseur aussi s'était trompé : il a implicitement réclamé que l'opinion publique ne s'en prît pas à lui seul d'une erreur qui ne lui était pas personnelle, M. Monis n'entend pas les choses ainsi. Il veut bien être gouvernemental quand même M. Monis, mais il ne veut pas qu'on le taquine ni qu'on insiste injustement sur les choses du passé. Que faire en ce péril extrême ? Se défendre, sans doute, mais l'offenseur est le ministère Combes ! M. Monis a toutes les délicatesses. Il a expliqué à la gauche démocratique du Sénat qu'il parlerait sans critiquer, qu'il questionnerait sans interpeller, qu'il rectifierait sans blâmer, qu'il argumenterait contre M. Vallé, sans blesser M. Combes. Quel homme et quel légiste ! Ainsi, M. Monis reprendra son ancien projet sur les tarifs des frais de justice, en le dégageant des idées de M. Vallé. Et pour ne faire de peine à personne M. Monis ajoute qu'il y avait de bonnes choses dans le tarif Vallé. Mais la politique s'en est mêlée, et c'est affreux. M. Monis lui, ne mêle la politique à rien. Seulement, plutôt que d'être désagréable au ministère, il remet à plus tard d'exposer ses idées sur les frais de justice, et il ajourne le plaisir de voir aboutir une réforme qui, dit-il lui-même, est fort attendue par la démocratie. — (*Débats*).

AU PALAIS-BOURBON

Paris, 16 juin.

Séance du matin

La Chambre, sous la présidence de M. Etienne, s'est occupée ce matin du projet de loi adopté par le Sénat relatif aux enfants assistés.

Un article qui met sous la tutelle de l'assistance publique les orphelins pauvres, les enfants abandonnés et ceux dont les parents sont déchus de la puissance paternelle est adopté.

Les enfants trouvés dans un lieu quelconque ou portés dans un établissement dépositaire sont reconnus comme pupilles.

On adopte sans discussion les articles 8 à 46 réglant le mode d'admission des pupilles, les conditions de la tutelle, du placement et de la surveillance des enfants.

L'article 47, relatif aux dépenses générales nécessitées par l'application de la loi, M. Laurent, commissaire du gouvernement, fait quelques réserves. Ces réserves ont déjà été faites à la tribune du Sénat par M. Rouvier. L'Etat ne peut contribuer aux 2/5 des dépenses comme on le lui demande.

M. Paul Doumer. — L'Etat qui légifère doit prendre sa part dans les dépenses publiques d'assistance. Il est juste que si les départements paient 2/5, l'Etat paie aussi 2/5, puisque les communes paient 1/5.

Dans le budget de 1905 ne pourrons-nous trouver les 5 millions nécessaires à l'application de la loi. (Applaudissements.)

Les 61 articles du projet de loi sont adoptés.

L'ensemble est adopté à mains levées.

La Chambre adopte ensuite, sans débat, le projet de loi adopté par le Sénat, relatif à l'éducation des pupilles de l'assistance publique, difficiles ou vicieux. Ces deux lois ayant été votées par les deux Chambres, sont devenues définitives.

Les Couloirs entre les deux séances

Après la besogne de ce matin, les députés reviennent au Palais-Bourbon, pour la reprise de la loi sur le service de deux ans. Ils sont assez nombreux ; c'est, qu'en effet, la question ministérielle prime toutes les autres et que ce n'est vraiment qu'à la Chambre qu'on peut apprendre quelque chose.

Mais à part le retour de M. Lagrave, il n'y a rien de nouveau au sujet de l'enquête. On commente dans les couloirs les déclarations embrouillées de M. Combes et on estime généralement que l'attitude du président du conseil n'a pas été celle d'un chef de gouvernement.

Dans les petits coins, les ministériels eux-mêmes, sont de cet avis, mais leur désir de conserver au pouvoir ce ministère qui les comble de faveurs est si grand, qu'ils s'ingénient à découvrir des circonstances atténuantes et à rejeter toute la responsabilité de l'incident de la séance du 10 juin sur M. Millerand.

L'ancien ministre du commerce du cabinet Waldeck est devenu le pelé, le galeux du fabuliste.

Peut-être aurons-nous au début de la séance quelques incidents au sujet de l'enquête, mais comme M. Flandin président de la commission est lui-même d'avis qu'il convient de tout ajourner, interpellation et question, jusqu'après le dépôt du rapport, il est probable que l'on reprendra dans le calme la discussion de la loi sur le service de deux ans.

Seance de l'après-midi

M. Brisson préside.

Les membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations sont introduites. Le rapporteur dépose sur le bureau, le rapport de cette commission.

Interpellation Ferrette

M. le président. — J'ai reçu de M. Ferrette une demande d'interpellation sur les mesures que le gouvernement compte prendre à l'égard d'un fonctionnaire du ministère du commerce, dénoncé par le président du Conseil, comme ayant commis le délit de corruption ou de tentative de corruption de fonctionnaires.

M. Ferrette a la parole sur la fixation de la date.

Des dépositions, dit-il, faites hier devant la commission, me permettent d'insister pour la fixation d'une date très rapprochée. Ces dépositions démontrent que M. Michel Lagrave était l'associé de M. Chabert et de M. Mascuraud, et que ceux-ci étaient les pourvoyeurs électoraux du gouvernement.

Puisque le président du conseil a fait naître le débat, il nous convient de la porter à la tribune et de faire remarquer que ces messieurs sont détenteurs des dossiers qui concernent des demandes de décorations, qu'ils se chargeaient de faire obtenir du gouvernement. (Tumulte.)

Une voix à gauche : Et la Patrie Française !

M. Ferrette. — La Patrie Française n'a jamais fait de commerce des décorations, comme le comité Mascuraud.

M. Flandin. — J'ai reçu de la commission d'enquête mandat absolu de demander le renvoi de toutes les motions et interpellations jusqu'au moment où elle aura déposé ses conclusions.

M. Prache, interrompant. — On aurait dû interroger M. Lagrave dès son débarquement.

M. Berry. — Le gouvernement n'a pas été aussi discret à l'égard de certains journaux amis qu'à l'égard de la commission. Ces journaux ont pu piller le dossier de M. de Valles.

M. Jaurès. — Les pièces que nous avons publiées proviennent de la même source que celles à laquelle a puisé M. Grosjean. (Bruit.)

M. Berry. — Les dépositions ont été mises au pillage au ministère de la justice ; c'est du brigandage. (Tumulte prolongé.)

Le président. — Je vous prie d'employer des expressions plus parlementaires, autrement je consulterai la Chambre.

M. Berry. — Cette façon de faire a pour but de faire dévier l'enquête. (Interruptions.)

M. Rabier s'agite beaucoup à son banc.

M. Berry. — M. Vallé est coutumier du fait ; il sait prendre les dossiers et les communiquer dans un intérêt politique.

On crie : La date ! la date !

Le président invite les interrupteurs à garder le silence afin de permettre à ce débat préliminaire de ne pas se prolonger.

M. Berry. — M. Lagrave est venu trouver d'une façon officieuse le chef de cabinet du président du conseil. (Interruptions.) Non-seulement le président du conseil l'a maintenu à son poste, mais il lui a donné des pouvoirs exceptionnels en l'envoyant à l'exposition de Saint-Louis avec 50.000 francs d'appointements par an. Cela n'a tout l'air d'une récompense.

Je ne comprends pas qu'il n'a t pas été frappé d'une déchéance. (Bruit prolongé.)

Le Président. — Vous n'avez la parole que sur la date.

M. Berry. — J'insiste pour la discussion immédiate. Je suis convaincu que nous aurions pu donner à la commission d'utiles indications.

L'orateur continue au milieu du bruit. On crie à gauche : aux voix.

M. Berry. — Je comprends que vous criiez: aux voix lorsque je parle de comité Mascuraud. Il n'y a pas seulement en jeu les millions des chartreux, mais le comité Mascaraud, qui vend les croix et les faveurs gouvernementales. (Exclamations et bruit à gauche.)

Le comité Mascaraud est la succursale occulte du ministère du commerce. Ceux qui veulent être décorés sont obligés d'y verser 10, 20 et 30.000 francs.

Lorsque M. Mascaraud arrive dans un ministère, il est reçu immédiatement avant tout le monde. (Très bien sur divers bancs).

Cela se passe exactement comme du temps de M. Wilson, où l'on exigeait des candidats à la décoration de l'argent pour les journaux gouvernementaux.

C'est toujours la même chose. Le pays jugera ces mœurs politiques. (Apolaudissements à droite, bruit à gauche.

M. Gauthier de Clagny pense, en présence de la déclaration du président de la commission, que ses collègues auraient mauvaise grâce à insister.

Vendredi dernier, pour des considérations encore obtuses, le président du conseil a cru devoir, après dix-huit mois, rompre le silence. Il a dit qu'un fonctionnaire était allé trouver M. Edgar Combes pour offrir deux millions. Il n'y a pas besoin d'attendre une enquête pour savoir si ce fonctionnaire a encore l'autorité nécessaire pour représenter la France à l'étranger.

M. Ferrette. — Je me rallie aux observations de M. Gauthier de Clagny puisqu'il plaît au gouvernement de conserver M. Michel Lagrave à la tête de l'agence des decorations qu'il tient avec M. Mascuraud.

Je me rallie à la proposition de M. le président de la Commission d'enquête et j'accepte la fonction de mon interpellation à la discussion des conclusions de la Commission.

Il en est ainsi ordonné et l'incident est clos.

La Chambre adopte un projet de résolution de M. Etienne ayant pour objet d'autoriser une loterie en faveur de la Croix-Verte française (société de secours aux militaires coloniaux).

On adopte un projet de loi portant approbation d'un arrangement ayant pour objet l'échange des mandats-poste entre la France et la Russie.

Après une observation présentée par M. Pichon, la Chambre adopte le projet portant approbation d'une convention télégraphique avec la Belgique et les Pays-Bas.

La Loi Militaire

On reprend la discussion du projet de loi relatif au service de deux ans.

Sur l'article 20, concernant les allocations à accorder aux familles nécessiteuses, dont les enfants sont sous les drapeaux, M. Roger Ballu demande que l'allocation journalière soit portée de 0 fr. 75 à 1 fr. 50.

Cette disposition est repoussée par 366 voix contre 189.

M. Vazeille propose alors le chiffre de 1 franc qui est repoussé.

Puis, un long débat s'engage sur un amendement de M. Sireijol, portant que l'allocation de 0 75 sera entièrement à la charge de l'Etat.

M. Bouveri demande qu'on porte à 85 0/0 la participation de l'Etat en supprimant la contribution de 10 0/0 qu'on veut imposer aux communes.

La commission et M. Rouvier repoussent les deux amendements.

Celui de M. Sireijol est mis aux voix. Il y a pointage et la séance est suspendue.

Après pointage, l'amendement est repoussé par 257 voix contre 253.

Celui de M. Bouveri est aussi mis aux voix. Le scrutin donne encore lieu à un pointage.

Un nouvel amendement de M. Thivrier, accordant 0 fr. 50 pour chaque soutien de famille, est repoussé.

Mais, après pointage, celui de M. Bouveri est voté par 267 voix contre 239.

Les articles 20 et 21 sont ensuite votés.

M. Berteaux obtient qu'on siège lundi matin pour continuer la loi.

La séance est levée à 6 h. 30.

Séance demain, à 2 heures.

SÉNAT

Paris, 16 juin.

Présidence de M. Fallières.

Un délégué de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations dépose un rapport sur les opérations de ces deux établissements en 1903.

On revient ensuite aux accidents du travail.

M. Laterrade dépose un amendement par lequel il propose le paiement de l'indemnité au bout de deux jours.

M. Cordelet, rapporteur, dit que la commission présente une disposition disant que l'indemnité est due à partir du premier jour, si l'incapacité de travail a duré plus de quinze jours.

C'est l'amendement déposé mardi, par M. Expert Besançon, soutenu par son auteur et par M. Trouillot, ministre du commerce.

Il est adopté à l'unanimité de 235 votants, ainsi que les trois premiers paragraphes de l'article 3.

Le quatrième paragraphe est adopté après une observation de M. Prevet, ainsi que la fin de l'article 3 et le premier paragraphe de l'article 4.

M. Piettre soutient en son nom et en celui de MM. Pédebidou et Petit-Jean, un amendement demandant que les frais médicaux et pharmaceutiques soient fixés conformément aux tarifs ouvriers ou aux usages locaux et non à ceux de l'assistance médicale gratuite.

Il est combattu par M. Chavet, rapporteur, soutenu par MM. Peyrat et Treille. Il est adopté par 146 voix contre 126.

L'ensemble du paragraphe 3 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain, vendredi, 3 heures.

La séance est levée à 6 heures.

LES MILLIONS DES CHARTREUX

Paris, 16 juin.

Particularités intéressantes

L'*Echo de Paris*, revenant sur les circonstances dans lesquelles M. Michel Lagrave fut appelé à déposer devant M. de Valles, rapporte quelques particularités intéressantes. Il indique notamment que le 16 avril 1903, une demi-heure après que M. Lagrave eût été introduit dans le cabinet du juge, M. de Valles, qui paraissait très ému, quittait précipitamment le Palais, sautait dans un fiacre et revenait, peu de temps après, avec M. Edgar Combes.

Alors, commença un petit jeu de cache-cache dans le couloir fermé qui longe la galerie où se trouvent les cabinets d'instruction. M. et Mme Guerre avaient été priés de se retirer. M. Lagrave sortit du bureau de M. de Valles, puis y rentra au bout d'un assez long temps. M. Edgar Combes s'y trouvait toujours.

Survint l'avocat d'une des personnes intéressées dans l'affaire en cours. M. de Valles l'éconduisit poliment.

Et toujours les reporters attendaient devant cette double porte, derrière laquelle il se passait quelque chose...

Vers quatre heures, M. Edgar Combes partit, reconduit par M. de Valles, qui, après avoir fait un tour au parquet, revint à son cabinet. Il était bien près de sept heures lorsque, enfin, M. Lagrave sortit à son tour. Sa déposition était terminée! Celle publiée hier demande bien cinq minutes de rédaction!

M. de Valles est un magistrat discret, mais aimable. On lui demanda : « Qui est l'homme à la barbe noire? » Cette question parut embarrasser le juge qui répondit par un haussement d'épaules. Quelqu'un dit : « C'est sans doute le fonctionnaire qui a délivré les permis à M. Guerre! — On ne peut rien vous cacher! » répondit M. de Valles.

Le lendemain, l'avocat dont nous parlons plus haut, demanda à son tour à M. de Valles quel était le mystérieux témoin qu'il avait entrevu. La chose l'intéressait au premier chef. Cependant M. de Valles refusa de le renseigner. C'est grâce au signalement donné à plusieurs de ses amis, que l'avocat put, après plusieurs jours de recherches, établir l'identité du témoin.

Quant à la déposition de M. Lagrave, cet avocat ne put jamais en avoir communication. Dès ce jour, il y avait, dans l'instruction, à côté du dossier ordinaire, un dossier secret.

Cependant, deux autres avocats ont pu à leur aise consulter ce dossier secret. Ils représentaient chacun un groupe politique. Ces deux groupes sont bien connus; on les désigne sous le nom des rues où se trouvaient leurs bureaux.

Arrivée de Michel Lagrave

Le Havre, 16 juin. — Le transatlantique *la Lorraine*, venant de New-York, est arrivé, ce matin, sur la rade, vers 10 heures. M. Michel Lagrave a fait à un de nos confrères la déclaration suivante : « L'affaire des Chartreux m'a été communiquée par M. Chabert, dans une conversation intime. Je n'avais pas à apprécier la proposition, ni à la commenter. Il était de mon devoir d'en faire part à mon ami Edgar Combes, ce que je fis. Je ne comprends pas l'importance que le pays donne à cette affaire. »

M. Lagrave a pris le train transatlantique et s'est rendu à Paris.

M. Michel Lagrave est arrivé à Paris par train transatlantique qui entre en gare à 4 h. 45. Sur le quai, une centaine d'amis attendaient le commissaire général de l'exposition de Saint-Louis. Il a serré la main à chacun d'eux, mais il s'est dérobé à toute interview. En quittant la gare Saint-Lazare, M. Lagrave et deux amis se sont rendus directement à la Chambre des députés, où ils ont pénétré par la place du Palais-Bourbon.

A la Commission d'Enquête

La commission d'enquête sur l'affaire des chartreux reprend ses délibérations aujourd'hui.

En attendant de recevoir la déposition d'Edgar Combes qui est convoqué pour l'après-midi, elle continue le dépouillement des dossiers communiqués par le ministre de la justice.

La commission délègue trois de ses membres auprès du parquet pour réclamer les inventaires des pièces de l'instruction à la date où a été rendue l'ordonnance de non-lieu. Ces trois membres sont : MM. Simonet, Bonnevay et Arago.

Le ministre du commerce a fait savoir que, dès que M. Michel Lagrave serait arrivé à Paris aujourd'hui, il se rendrait devant la commission.

Signalons une motion faite par M. G. Berger à l'effet d'entendre M. Mascuraud, président du comité du commerce et de l'industrie, sur les rapports de ce comité avec M. Chabert. Il sera statué ultérieurement sur cette motion.

M. Millerand a fait remettre à la commission la lettre qu'il a reçue de M. Michel Lagrave.

Sur la proposition de M. Colliard, ce n'est qu'après avoir pris connaissance des dossiers que la commission arrêtera la liste des témoins à entendre.

M. Grosjean proteste contre les communications faites à la presse sur la séance d'hier par des membres même de la commission, et malgré l'engagement qu'ils avaient pris de ne communiquer que le procès-verbal.

M. Rabier relève les paroles de M. Ferrette, au début de la séance de la Chambre, au sujet de l'association Lagrave-Chabert-Mascuraud, fondée pour vendre les croix de la Légion d'honneur.

Rien de semblable n'a été dit à ce propos à la commission, a fait observer M. Rabier, et M. Ferrette a été mal inspiré en parlant comme il l'a fait.

M. Flandin se joint à M. Rabier et déclare que tous les membres de la commission protestent contre les paroles de M. Ferrette, attendu que rien de semblable n'a été dit dans la commission.

Si dans cette affaire, a-t-il ajouté, certaines personnes poursuivent un but politique, tous les commissaires enquêteurs n'ont en vue qu'une œuvre de justice.

M. Sembat propose de provoquer, en fin de séance, un incident.

M. Anthime Menard pense qu'on ne peut empêcher les membres de la Chambre d'interpréter les délibérations de la commission.

La commission ajourne sa décision à ce sujet jusqu'à ce qu'elle ait pris connaissance de la sténographie des paroles de M. Ferrette.

M. le président fait observer que de pareils incidents seront évités dans l'avenir, par la publication d'un compte-rendu officiel rédigé par un secrétaire et approuvé par le bureau et par le renouvellement de l'engagement d'honneur pris par les commissaires de ne faire aucune communication à la presse, en dehors du procès-verbal. Cette mesure est prise à l'unanimité.

M. Edgard Combes est introduit.

La Guerre Russo-Japonaise

SUR LE THEATRE DE LA GUERRE

L'Escadre de Vladivostock

Tokio, 16 juin. — Bien que le bruit ait couru que la flotte japonaise a rejoint et attaqué la flotte de Vladivostock, au large d'Iki, il est extrêmement improbable qu'un combat ait eu lieu, les éléments ayant de nouveau favorisé les Russes. Un orage accompagné d'éclairs étant intervenu, a balayé la mer dans le voisinage de Tsou-Hima, dissimulant ainsi les Russes.

Un croiseur éclaireur japonais réussit à prendre contact avec les Russes et les suivit pendant quelques temps; mais il les perdit sans doute de vue, lorsque la nuit fut venue.

Il semble que l'escadre russe se dirige vers l'Est, ce qui augmente les chances d'un combat en pleine mer.

Le transport *Hino-Maru*, qui est entré à Mooji, annonce qu'hier, à 11 h. 20, il a rencontré une escadre russe.

Ce transport se trouvait alors à 20 milles à l'ouest de Shimi-Shima, dans le groupe des îles Iki-Shima.

Les transports *Hitachi-Maru* et *Sado-Maru* ont été aperçus à 10 milles à l'ouest. La mer était calme, mais il y avait du brouillard.

Le Hino-Maru, apercevant les navires de guerre russes, rebroussa chemin à toute vapeur et signala le danger au *Kjanagawa-Maru*.

Les deux transports se réfugièrent à Chigoshima et avertirent *le Kuri-Maru*, qui réussit également à s'échapper.

Le Hino-Maru aperçut *le Hitecache-Maru* et *le Sador-Maru*, entourés par les navires russes. On ignore le sort de ces deux navires, mais on craint que le nombre des victimes soit élevé.

Saint-Pétersbourg, 16 juin. — On n'a reçu jusqu'ici aucune nouvelle officielle de Vladivostock, concernant le départ de la division des croiseurs sous le commandement de l'amiral Skrydoff.

Toutefois, à l'état-major de la marine on croit invraisemblable que le but du raid de l'amiral Skrydoff soit de rejoindre l'escadre de Port-Arthur.

Batailles Probables

Niou-Tchang, 16 juin. — On a entendu distinctement le bruit d'une canonnade dans la direction de Kai-Tcheo, depuis dix heures du soir, deux batteries d'artillerie sont passées à toute vitesse à travers la ville à minuit. On dit que la 2e division de l'armée du général Kuroki s'est dirigée dans l'après-midi vers Kai-Tcheou, dans le but de prendre les Russes à revers.

On assure que les forces russes dans le voisinage de Kai-Tcheou sont divisées en deux, l'une moitié à Kai-Tcheou; l'autre moitié à 55 lieues à l'Est.

Le total des troupes est de 35 mille hommes y compris 600 cosaques. Le bruit court qu'on s'est battu à Port-Arthur presque dans la ville.

Une lettre particulière de Moukden dit que les correspondants désespèrent d'obtenir des Russes aucune information et un grand nombre d'entre eux se préparent à partir.

Un Combat Meurtrier

Saint-Pétersbourg, 16 juin (officiel). — Rapport du général Kouropatkine, à l'empereur, le 15 juin :

Le 14 juin a eu lieu à Vafangou un combat avec des forces ennemies, composées au moins de deux divisions. Les pertes ont été de : tués, le colonel Khvastounov, commandant le 1er régiment de tirailleurs de la Sibérie Orientale et le sous-lieutenant Drageslav; Dadtotcinsky, adjudant de ce régiment; blessés, le général-major Herngross, qui est resté dans les rangs; le capitaine Khirnistky de l'état-major général.

En outre, ont été tués ou blessés, 20 officiers dont les noms me sont encore inconnus et 311 soldats. Sur ce nombre, le 1er régiment de tirailleurs a perdu 12 officiers et 200 soldats; la première brigade d'artillerie, 6 officiers et 50 soldats.

La nuit suivante s'est passée tranquillement.

Vers 2 heures du matin, une fusillade s'est engagée le long de la chaîne qui garde le flanc droit, mais s'est promptement ralentie. La canonnade a commencé à 5 h. 1/2 du matin sur le flanc gauche. Encore avant 5 heures du matin le 15 juin, la cavalerie a découvert sur le flanc droit au sud de Tafanshin, des forces ennemies considérables. L'infanterie japonaise a ouvert le feu contre notre cavalerie qui se trouvait sur les hauteurs entre Tafanshin et Koukoo à la lisière du bois, à 2 kilomètres de ces hauteurs.

Vers 6 heures 1/2 du matin, l'ennemi, comprenant un régiment d'infanterie environ avec l'artillerie a effectué, de ces bois, une attaque entre Tafans-Kin et Lounkoo. En même temps la canonade s'échauffait sur notre flanc gauche. A 6 heures 1/2 du matin, le général baron de Stackelberg, passa à l'attaque avec une partie de ses forces en tournant le flanc droit de l'ennemi vers Faponvopée et Houn-et dirigeant une autre partie de ses forces contre le front de l'ennemi.

Vers 10 heures du matin, l'ennemi se développe contre notre flanc droit jusqu'à une brigade d'infanterie, avec une batterie et de la cavalerie et ayant repoussé notre détachement de cavalerie, s'est dirigé à travers Lounkoo en tournant le flanc droit de notre position.

Le général, baron de Stackelberg, a fait avancer à 10 h. 1/2 ses réserves pour contre-carrer ce mouvement.

Suivant les informations reçues, l'ennemi a amené le 15 juin au matin des renforts considérables et les forces totales des Japonais se composent de plus de trois divisions.

Au moment de l'envoi de cette dépêche, on n'a pas encore reçu d'information y faisant suite.

Tokio, 16 juin. — Les Russes ont perdu 500 tués, 300 prisonniers et 14 canons, les 14 et 15 juin, près de Vafandian. Les pertes japonaises sont de 1,000 hommes.

Cette dépêche se rapporte à la bataille de Vafangou, dont parle le général Kouropatkine dans son rapport.

Autre Récit de la Bataille du 14

Saint-Pétersbourg, 16 juin. — Un correspondant russe envoie la description suivante de la bataille de mardi dans la péninsule du Liao-Toung :

La journée du 14 juin restera à jamais glorieuse dans les annales militaires de la Russie. Les Japonais, gâtés par leurs succès, ont attaqué notre flanc gauche avec deux divisions et des batteries de canons de six pouces. Ils ont dirigé successivement de nombreuses attaques tout à fait furieuses. Ces attaques ont été repoussées par nos vaillantes troupes, qui n'ont cédé sur aucun point un pouce de leur terrain, en dépit de pertes très graves.

La quatrième batterie a perdu beaucoup de canonniers, mais elle n'a pas fléchi. Les généraux Gerngross et Koukovsky ont été blessés; mais ils n'ont pas abandonné le champ de bataille. Le colonel Svarzounof, qui commandait le 1er regiment, a été tué. Les servants de notre artillerie se sont conduits d'une façon superbe. Ils ont paralysé l'attaque de l'infanterie japonaise et ont force les batteries japonaises à reculer.

Les soldats des fusiliers sibériens ont eu une conduite splendide. Tous étaient pleins d'enthousiasme. Nous espérons que le combat de demain ajoutera, lui aussi, une nouvelle page glorieuse à l'histoire de l'héroïsme et du dévouement de l'armée russe.

J'ai été toute la journée en selle et il m'est impossible d'en dire davantage. Les blessés n'ont pas encore été ramenés, mais les chirurgiens et le personnel médical travaillent avec une énergie qui ne se dément pas. Les moyens de transporter les blessés demandent à être améliorés. L'ennemi a déchargé contre nous 2.500 projectiles.

A Port-Arthur

Saint-Pétersbourg, 16 juin. — On confirme au ministère de la marine que les cuirassés *Cesarevitch*, *Retvisan*, *Pobieda*, sont entièrement réparés, ainsi que toutes les petites unités navales. L'escadre, au complet, est prête à prendre le large au premier commandement de Saint-Pétersbourg.

Le bruit court que les cuirassés *Peresviet*, *Sevastopol* et *Paltava*, et le croiseur *Pallada* ont réussi à sortir de la passe D et a rejoindre l'escadre de l'amiral Skrydloff, qui irait bombarder Nagasaki.

A Vladivostock, *le Bagatyr*, échoué à l'entrée de la rade, aurait pu être conduit dans le port pour y être réparé.

Le Combat de Vafangoun

Liao-Yang, 16 juin. — On s'est battu de nouveau à Vofangoun. L'engagement dure encore.

Le bruit court pourtant avec persistance que les Russes ont déjà obtenu un succès partiel et que trois escadrons de cavalerie japonaise ont été exterminés.

On ignore les pertes japonaises pendant le combat d'hier; celles des Russes ont été de 308 tués ou blessés.

EN RUSSIE

Départ d'un Général

Saint-Pétersbourg, 16 juin. — Le général Bildeling, commandant le 17e corps d'armée, est parti hier de Moscou, avec son état-major, pour le théâtre de la guerre.

NOUVELLES POLITIQUES

Le Groupe Politique

Paris, 16 juin. — Le groupe viticole de la Chambre, présidé par M. du Perier de Larsan a reçu les délégués de la société des agriculteurs de France, MM. le marquis de Dorbentane, Poubelle, etc., qui ont présenté au groupe les vœux de la société sur la crise agricole et sur les abus du sucrage des vins.

Les explications échangées de part et d'autre ont permis de constater que sur tous les points importants à l'accord était complet et que le groupe viticole agirait énergiquement dans le sens des vœux émis par les agriculteurs de France.

Le groupe viticole a donné sa complète approbation au vœu émis le 10 mai à Bordeaux, dans une réunion à laquelle ont pris part les principales Associations en viticulture et les commerçants, les comices et syndicats agricoles de la Gironde.

Ces vœux concernent les dispositions à adopter contre les dangers du sucrage et l'usage des acquits fictifs, l'application énergique des lois répressives contre les fraudes sur les vins et la réglementation des magasins en gros de Paris, etc.

Le groupe a entendu ensuite le compte rendu de la démarche faite par une partie de ses membres avec une délégation du groupe agricole du Sénat pour soumettre ces vœux au ministre des finances et lui demander de prendre avant tout, vu l'approche des vendanges, des mesures urgentes et nécessaires contre l'abus du vinage.

Accueillis très favorablement par le ministre, les délégués ont été heureux de recevoir de lui la déclaration qu'il allait examiner sans retard ce qu'il est possible de faire avant les vendanges en vue de réglementer plus rigoureusement et de surveiller la circulation des sucres de vendange sans préjudice des mesures à prendre ultérieurement, mais dont l'urgence est moindre.

A L' « OFFICIEL »

Paris, 16 juin.

Commissaires de surveillance

M. Larrieu, commissaire de surveillance administrative des chemins de fer de deuxième classe à Béziers, réseau du Midi, a été appelé à la résidence de Toulouse, même réseau, en remplacement de M. Fauré, précédemment admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Cette disposition aura son effet à dater du 1er juillet 1904. M. Fauré cessera définitivement ses fonctions à partir de cette date.

LA REVOLUTION EN MARCHE

Bagarres à Brest

Brest, 16 juin — Plus de 1.500 femmes assistaient à la réunion d'hier soir à la Bourse du travail.

M. Vibert, premier adjoint au maire, a prononcé un discours dans lequel il a dit qu'il fallait « prendre les capitaux de ceux qui en ont trop, pour faire manger ceux qui n'en ont pas. »

Il a parlé aussi des femmes et des jeunes filles du peuple, guettées par les bourgeois, trompées et abandonnées ensuite à la prostitution.

Une autre réunion a eu lieu, le soir, à la permanence, établie à la Bourse du travail. Plusieurs centaines de femmes se sont inscrites à divers syndicats.

Pendant la réunion des femmes, les dockers ayant vu passer Mme et M. Chevillotte sur le champ de bataille, les entourèrent et firent une ronde autour d'eux en chantant l'*Internationale* et criant : « Nos cent sous! »

La police, ayant à sa tête M. Sénac, commissaire central, a dégagé les prisonniers et les a conduits à l'hôtel des postes où ils se réfugièrent.

Les grévistes entourèrent l'hôtel en criant « Hou! hou! » Une pierre lancée avec violence a atteint à la tête M. Lefebvre, commissaire de police.

Les agents et les gendarmes rompent le cercle et refoulèrent les grévistes. M. et Mme Chevilotte rentrèrent chez eux escortés par la police.

GUERRE ET MARINE

L'Escadre du Nord

Cherbourg, 16 juin. — L'escadre du Nord continue au mouillage de Saint-Waast la-Houge, ses exercices de tirs.

Au cours de la nuit dernière, le sous-marin *Algérien* a pris la mer pour se livrer à des exercices d'attaque contre les cuirassés. L'*Algérien* a réussi à tromper la vigilance des contre-torpilleurs qui étaient chargés de protéger les navires au mouillage.

Au Comité Consultatif de la Marine

Par arrêté du 2 juin, MM. les contre-amiraux Puech, membre du comité consultatif de la marine et Richard d'Abnour, membre du comité des travaux, ont été nommés membres de la commission des phares, en remplacement de MM. les contre-amiraux Aubry de la Noe, nommé au grade de vice amiral, et Campion, nommé chef d'état-major général de la marine.

Les Soldats-Ordonnances

Paris, 16 juin. — Le ministre de la guerre vient, par un décret qui paraîtra ce matin au *Journal Officiel*, d'interdire aux soldats-ordonnances de porter la tenue civile. Toutefois, les soldats-ordonnances actuellement en fonctions pourront continuer à porter cette tenue jusqu'à l'époque de la libération de la prochaine classe. Voici, d'ailleurs, les termes du décret :

Article premier. — Est abrogé le décret du 8 mars 1891, qui a modifié les décrets du 20 octobre 1892, portant règlement sur le service intérieur des troupes et a introduit dans les articles 270 (infanterie), 269 (cavalerie) et 296 (artillerie), la disposition suivante, relative au port d'habits bourgeois par les soldats-ordonnances : « Elle (cette tolérance) peut également être accordée aux soldats-ordonnances des officiers dans les conditions déterminées par le ministre de la guerre.

Dans le rapport au président de la République qui précède ce décret, le général André constate que cette tolérance avait des inconvénients et a donné lieu à des abus ; qu'elle est, en tout cas, contraire à l'idée qu'il faut se faire du devoir militaire dans la nation armée sous un régime démocratique. Il estime, en outre, que les exigences du service et de l'instruction, de plus en plus impérieuses avec le service à court terme rendaient nécessaire la suppression de cette faveur.

AU MAROC

Les Brigands marocains

Tanger, 16 juin. — Le ministre d'Angleterre déclare qu'il y a un temps d'arrêt dans les négociations entre Mohamed el Torrès et Erraisouli ; il refuse d'en dire la cause.

On éprouverait une grande inquiétude à Fez ; un caïd habitant à trente-deux kilomètres de la ville, offre 2.000 dollars pour la capture d'un chrétien, afin d'obtenir la mise en liberté de son frère actuellement en prison.

Londres, 16 juin. — Le correspondant du *Daily Telegraph* à Tanger a vu M. Langermann, de retour de sa visite à Erraisouli.

M. Langermann ne croit pas à un soulèvement provoqué par le fanatisme. Le correspondant ajoute que l'on peut s'attendre à des revelations extraordinaires, qui ne seront pas tout à fait en faveur de certains Anglais, sur la façon dont aurait été traité Erraisouli.

NOUVELLES DIVERSES

A la Martinique

Paris, 16 juin. — Les nouvelles de la Martinique, apportées par le paquebot *Martinique* sont excellentes.

« Ce pays a une telle vitalité nous dit une personnalité que nous avons questionnée à l'arrivée, qu'on est toujours en droit d'espérer. Le volcan est complètement éteint : il n'y a plus de zone dangereuse, et on va journellement se promener dans les environs immédiats du cratère.

La distribution des secours s'est faite à la satisfaction de tous les sinistrés. »

Le commerce à Fort-de-France est actuellement très actif.

Un Centenaire

Paris, 16 juin. — Comme le lycée Condorcet, le lycée Henri IV va célébrer son centenaire ; le 26 juin sera inaugurée une plaque commemorative qui, plus tard, sera placée sous la colonnade de la cour d'honneur, « en mémoire de tous ceux qui, pendant un siècle, ont honoré le lycée Henri IV par leur mérite et leur travail ».

Après une visite de l'établissement, une matinée littéraire et musicale sera donnée, où des artistes de nos grands théâtres joueront et reciteront des œuvres et des morceaux des auteurs anciens d'Henri IV, les plus populaires ou les plus illustres : Alfred de Musset, Scribe, Mérimée, C. Delavigne.

Société Française d'Archéologie

Paris, 16 juin. — C'est au Puy que se tiendra, cette année, du 21 au 28 juin, le Congrès de la Société française d'archéologie, dont le directeur est M. Eugène Lefèvre-Pontalis. Les études faites en séance sur les monuments, les arts, les industries locales du Velay se compléteront par d'intéressantes excursions dont les principales auront pour but Polignac, la Chaise-Dieu, Lavaudieu, Brioude, la Voûte-sur-Loire, Solignac. Les monuments si curieux de la ville même du Puy feront naturellement l'objet d'un examen tout spécial.

A l'Etranger

Paris, 16 juin.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

L'ANNIVERSAIRE D'UNE NUIT SANGLANTE

De notre rédacteur particulier :

Il y a un an, dans la nuit du 10 au 11 juin, s'accomplit, à Belgrade, le meurtre tragique où sombra dans un flot de sang la maison des Obrenowitch. Les assassins du couple royal qui se ruèrent à l'assaut du Konak — seule forteresse qu'ils aient jamais prise, et plantèrent, on sait avec quelle bravoure, leur épée ou plutôt leur couteau dans les chairs palpitantes, ont éprouvé le besoin d'être cyniques après avoir été féroces et se proposaient de commémorer par un bal le premier anniversaire de cette royale boucherie. Les réjouissances publiques n'ont pas eu lieu et les rues de Belgrade ont présenté ce jour-là leur aspect habituel. Comme cérémonie d'anniversaire il y a eu seulement un *Requiem* en mémoire du roi Alexandre et de la reine Draga. Le roi Pierre et son ministre de la guerre se sont souvenus à temps qu'il pouvait être imprudent de braver l'opinion du monde civilisé tout entier en permettant aux régicides de célébrer par des réjouissances publiques l'anniversaire du plus lâche des crimes.

Il faut savoir gré à Pierre Ier et à son ministre de cet acte dont l'accomplissement ne lui devait pas être très facile. « Les régicides, tout en étant éloignés de la cour, restent, en effet, les véritables maîtres du pays et le roi lui-même est forcé de les subir. Le gouvernement et l'armée sont également entre leurs mains, car Muschier et ses complices, au lendemain de la révolution, ont su placer partout leurs créatures dont le roi, qu'ils tiennent en tutelle, a signé les nominations. Il est certain que les régicides ne sont pas sûrs du roi. Ils craignent à tout instant qu'il se révolte et qu'il les fasse arrêter. Aussi, tout leur soin a-t-il été d'espionner ceux, quels qu'ils soient, en qui ils redoutent des adversaires : Cinquante agents en bourgeois sont attachés aux pas des hommes politiques les plus importants. Il en résulte que, en plein jour, à midi, à deux pas du palais royal, des cambrioleurs peuvent attaquer des citoyens paisibles.

Il est vrai que, par compensation, le cabinet noir fonctionne merveilleusement et que le préfet de Belgrade, assistant à une réunion de bienfaisance, peut se vanter de connaître tous les secrets de ceux ou de celles qui y prennent part.

Tel est le tableau que le *Temps* nous trace de la situation du gouvernement de Belgrade. Il ajoute que le roi est impuissant vis-à-vis des régicides parce qu'il ne trouve pas l'appui suffisant dans les partis politiques en présence. Il semble toutefois qu'un nouveau parti, celui des agriculteurs qui rallie tous les citoyens non incorporés dans les autres — partis politiques — ou les évalue à 300.000 — va se préparer à l'action. C'est à l'aide de ce nouveau parti que Pierre Ier pourrait remédier à une situation dont la grande majorité du peuple serbe subit depuis trop longtemps l'équivoque.

AU MAROC

MM. Perdicaris et Varley, les deux citoyens américains qui furent récemment enlevés et emprisonnés, sont encore aux mains du brigand Erraissouli. Toutes les conditions mises par celui-ci à leur délivrance ont été acceptées par le makhzen. La procédure à suivre pour l'exécution de ces conditions semble être maintenant le seul objet de la discussion. On a l'impression, dans les sphères officielles, que les captifs seront délivrés cette semaine. D'autre part, le *Daily Mail*, de Londres, publie une lettre de Perdicaris écrite le 4 juin à M. A. J. Dawson, le voyageur bien connu et qui fait autorité dans les questions marocaines. M. Perdicaris dit qu'il est sûr d'être bientôt rendu à ses amis. Le but d'Erraissouli, en procédant à son enlèvement, était surtout d'obtenir la mise en liberté des membres de sa tribu emprisonnés par le pacha de Tanger.

Tout est bien qui finit bien. Mais l'incident Perdicaris vidé, quelles mesures faudra-t-il prendre pour éviter le retour de pareils attentats? *That is the question.* R. L.

EN ALSACE-LORRAINE

LA PIERRE DE CHATRIAN

Strasbourg, 16 juin. — On sait que le romancier populaire Alexandre Chatrian, collaborateur d'Emile Erkmann, est né en 1826, dans le petit hameau de Soldatenthal, à quatre kilomètres d'Albrechviller. Une pierre commémorative avait été apposée encore du vivant de Chatrian à sa maison natale, actuellement l'auberge Hunzinger. Mais l'inscription est maintenant complètement effacée, et il serait urgent de la faire remettre à neuf.

C'est l'officieuse *Strassburger Post* qui signale cet état de délabrement et demande le renouvellement de la pierre commémorative. Il y aurait de quoi s'étonner qu'un journal alsacien ne se soit pas avisé plus tôt de cet état de choses pour y faire remédier sans retard.

EN ANGLETERRE

LA GRANDE SEMAINE

Londres, 16 juin. — La célèbre semaine des courses d'Ascot a commencé, avant-hier, au milieu d'une brillante et nombreuse assistance. Ce sont certainement les plus élégantes reunions de l'année, que suit avec interêt l'aristocratie londonienne.

Le roi assistait à la première journée. Le souverain était accompagné de la reine, du prince de Galles et d'un grand nombre de hauts personnages. Sept carosses attelés en daumont, conduits par des postillons à la livrée écarlate et bleue, à brandebourgs d'or, amenèrent Edouard VII et sa suite sur le champ de courses. L'escorte était fournie par les écuyers de la cour, en costume de gala.

Une foule nombreuse échelonnée tout le long de la route où passait le cortège, a fait aux souverains une chaleureuse ovation.

EN ESPAGNE

L'ESPAGNE ET LA TRIPLICE

Madrid, 16 juin. — A la Chambre, M. Nocedal questionne le gouvernement au sujet de la participation de l'Espagne dans la triple alliance. L'orateur voudrait aussi connaître pour quels motifs M. Silvela n'a pas signé le projet de convention avec la France que le gouvernement libéral avait élaboré.

M. Maura répond sur ce dernier point que M. Silvela ne crut pas devoir s'engager et qu'il n'eut pas de raisons de le regretter.

EN ITALIE

SENTENCE ARBITRALE

Rome, 16 juin. — Le roi a remis personnellement aujourd'hui à M. Bertie et à M. Nabuco, envoyé extraordinaire du Brésil, sa sentence arbitrale dans l'affaire de la Guyane.

D'après les renseignements, non officiels, qui ont pu être recueillis ici, on assure que dans sa sentence le roi d'Italie déclare qu'il ne peut être décidé avec certitude à qui appartiennent les territoires contestés entre le Brésil et la Guyane anglaise.

En conséquence, il les divise en deux parties, le long des fleuves Manu et Takutu.

EN SERBIE

FÊTE DEMENTIE

Belgrade, 16 juin. — Le ministre des affaires étrangères, M. Nicolas Pachitch, a adressé une circulaire aux ministres et aux chargés d'affaires de Serbie à l'étranger pour démentir le bruit suivant lequel une fête avait été projetée samedi dernier au Casino des officiers à l'occasion de l'anniversaire de la nuit sanglante du 11 juin dernier. Le ministre a insisté dans cette circulaire sur le fait qu'un concert — on avait aussi parlé d'un bal — est donné chaque samedi par le casino des officiers et que, pour éviter toute équivoque, ce concert avait été ajourné de façon à ne pas coïncider avec l'anniversaire en question.

FAITS DIVERS

Une Famille Empoisonnée

Paris, 16 juin. — Toute une famille d'origine italienne, les époux Albanese et leurs huit enfants, habitant dans une misérable chambre de la rue Labois-Rouillon, a subi hier un commencement d'empoisonnement causé par de la viande de porc achetée le matin même au marché de la Chapelle. Se trouvant presque sans ressources, Mme Albanese avait l'acquisition, pour la modique somme de 30 centimes, d'un kilog. de rognures de viande qu'elle servit au déjeuner.

Après le repas, le père et la fille aînée se rendirent à leur travail, mais vers trois heures de l'après-midi, des voisins entendirent des gémissements provenant de la chambre de la famille Albanèse. On se porta aussitôt au secours des malheureux. A terre, les jeunes enfants se roulaient en proie à de terribles douleurs pendant que, sur le lit, la mère et le fils aîné se tordaient en gémissant.

Prévenu immédiatement, M. Ducrocq, commissaire de police du quartier de la Villette, accourut en compagnie du docteur Bachmann. On constata facilement que la famille Albanèse venait d'être empoisonnée.

Vers quatre heures, le père et la fille aînée, qui avaient dû interrompre leur travail, rentrèrent en proie également à de violentes douleurs d'entrailles.

Un contre-poison énergique fut donné à tous les malades, mais en raison de la gravité de leur état, les époux Albanèse et les aînés ont été transportés à l'hôpital Tenon, tandis que les quatre plus jeunes enfants ont été conduits à l'hôpital Hérold.

Les effets du repas ont été recueillis par le commissaire de police et envoyés au Laboratoire municipal où il seront examinés.

Bagarres à Louvain

Bruxelles, 16 juin. — Plusieurs graves bagarres entre ouvriers et étudiants catholiques ont eu lieu dans la soirée à Louvain.

L'Etoile Belge publie une dépêche de Louvain disant que vers minuit une escorte de 50 agents, sabre au clair, a amené une quinzaine d'étudiants qu'ils sont parvenus à cerner et à arrêter grâce aux indications de diverses personnes attaquées par eux et avec l'aide de la gendarmerie.

Tous sont porteurs d'énormes gourdins. Trois d'entre eux avaient des revolvers récemment déchargés. D'autres ont été trouvés munis de rasoirs.

Au moment où on arrêtait un des étudiants blessé au cours de la bagarre, celui-ci tenait un revolver dans sa main.

Au cours des recherches faites immédiatement après cette arrestation sensationnelle, la police a trouvé cinq revolvers, un

CHRONIQUE RÉGIONALE

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Une importante réunion de républicains progressistes a eu lieu hier, à 4 heures dans les bureaux du *Midi*. Plusieurs électeurs sénatoriaux étaient présents. Il résulte de la discussion qui a eu lieu et des renseignements qui nous sont parvenus de tous les points du département que tous les délégués républicains progressistes et radicaux indépendants désirent s'opposer de tout leur pouvoir à la candidature de M. Augé. Cette détermination ne surprendra personne. M. Augé, qui est le candidat officiel, incarne la politique de tracasserie, de basses rancunes, d'oppression scandaleuse et de tyrannie aveugle qui causa jadis l'effondrement de la « petite chapelle ». L'attitude du député de la deuxième circonscription de Béziers vis-à-vis de tous les indépendants de son arrondissement et, en particulier, vis-à-vis des énergiques et valeureux républicains de Florensac est absolument inqualifiable. M. Augé a mis son autorité au service de tous les mouchards des arrières-loges et de tous les professionnels de la délation politique. Pas un républicain digne de ce nom ne doit lui accorder sa voix.

La campagne qu'entreprennent nos amis causera certainement sa défaite. Car les voix des républicains progressistes ne sont pas à dédaigner. Les délégués qui partagent nos saines convictions démocratiques sont plus nombreux qu'on ne pourrait le croire. Les étiquettes sont souvent trompeuses dans notre département. Combien sont nombreux ces radicaux socialistes, qui ont voté dans leur Conseil municipal des félicitations platoniques au ministère, et qui viennent nous ouvrir leur cœur désabusé et nous manifester le désir de voter contre le candidat officiel. A ceux-là, à tous les indépendants, à tous les esprits libres nous disons : venez à nous, entrez en relation avec notre Comité central pour que nous puissions combiner nos efforts pour faire avorter une fois de plus la honteuse candidature officielle dans notre département républicain.

MONTPELLIER

CONSEIL MUNICIPAL

(Séance du 16 juin)

Nos conseillers municipaux font preuve d'exactitude. Il est à peine 8 h. 40 quand le conseil rentre en séance. Sont présents : M. Briol, maire; MM. Raux, Maurice Reynes, Lavagne et Gibert, adjoints; MM. Fourcade, secrétaire; Mestre, Michel, Martinenq, Broumet, Portes, Brunat, Chayne, Fournel, Brun, Robert, Gély, Bouffard, Elloy, Mazas, Richard, Pourquier, Trémoulet, Sauvan, Fonzes, Bel, Mazel, Rolland, Valentin et Roques, conseillers municipaux.

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté et on passe ensuite à l'examen des affaires portées à l'ordre du jour.

Ordre du jour

Le Conseil donne un avis très favorable à un projet de réorganisation du conseil de prud'hommes de Montpellier et ajourne un projet de transaction à l'affaire Darette Gaston contre la ville au sujet de l'exposition de 1896.

Le Conseil donne ensuite un avis très favorable à toutes les demandes de bourses de l'Etat à diverses écoles présentées au Conseil, sauf en ce qui concerne MM. Paul Soulas, Marie Villeneuve, Edouard Gleyzes, Charles Reynard et Bouvaist à qui l'avis est défavorable. Il s'agit pour les quatre premiers de bourses à l'Ecole polytechnique, et pour le cinquième à l'Ecole de service de santé militaire.

Le Conseil vote un crédit de 849 fr. 92 pour la création d'emplois d'adjointes dans les écoles de filles Jules Ferry et Sévigné.

Une demande d'alignement de mur de clôture de la villa Alicot, à l'ancien chemin de Castelnau est adoptée ainsi que celle de la cession de terrain de l'avenue de l'Ecole d'agriculture formulée par M. Hubel, surveillant à l'Ecole.

On vote ensuite un crédit de 4500 fr. pour la création d'une nouvelle classe à l'école de filles Rolland; une somme de 1500 francs pour frais de bureau et divers concernant les nouveaux casernements, une somme de 1206 fr. 50 pour réparations supplémentaires à divers locaux de la Bourse du travail.

Le Conseil décide aussi de rembourser à divers entrepreneurs les droits perçus en trop par suite de l'application des nouveaux tarifs en cours d'entreprise. Il adopte un projet d'établissement de canalisations d'eau s'élevant à 21,500 francs pour les nouveaux casernements.

Le cahier de charges pour la réalisation par voie de souscription publique de l'emprunt de 1.142,000 francs est adopté. Une somme de 400 francs est votée pour l'envoi de deux délégués du conseil de prud'hommes au Congrès national du Hâvre. Le Conseil décide que la boîte aux lettres du quartier des Arceaux sera transférée au bureau télégraphique de la rue Gérhardt prolongée.

M. Porte lit un long rapport et conclut à un emprunt de 650,000 francs, pour agrandissement des écoles Michelet et de Celleneuve et le règlement d'indemnités à la suite de l'incendie de l'Exposition.

Il sera nécessaire de voter 3 centimes additionnels qui viennent encore grever les contribuables Montpelliérains.

Le Conseil vote une somme de 50 francs pour un monument à Blanqui à Puget-Théniers. Quant à celle demandée par la ligue Franco-Italienne pour une statue de Victor-Hugo à Rome, venue trop tard, elle n'est pas examinée.

A propos de la Société de tir du 122e territorial qui, comme tous les ans, demande une subvention de 500 francs pour la création d'un prix, M. Bel déclare que, socialistes et internationalistes, ses amis ne voteront pas ce crédit. Là se bornent les déclarations de la minorité. Consulté le Conseil vote le crédit. Il vote aussi 500 fr. à titre de subvention accordée à l'exposition horticole de l'Association languedocienne d'horticulture pratique et de la Société d'horticulture de l'Hérault, avec cette précision que l'entrée de l'exposition sera gratuite pendant un jour.

Le Conseil vote la réalisation auprès du Crédit Foncier de France des emprunts de 705.000 et de 2.448.088 fr. 34. Il refuse une allocation extraordinaire à la Société de secours mutuels des employés de la mairie et une demande d'allocation extraordinaire en remplacement de la subvention de 1901 tombée en annulation à la Société L' « Aveyronnaise ».

Plusieurs affaires nouvelles sont ensuite renvoyées à diverses commissions, entr'autres une demande de changement au cahier des charges du Théâtre présentée par M. Tapponnier qui déclare ne pouvoir mener la campagne à bonne fin si on ne lui accorde pas les changements qu'il indique.

Au sujet de la demande de M. Tapponnier, la commission du théâtre est renouvelée. M. Reynes en profite pour dire que le directeur du théâtre a laissé la scène et ses dépendances encombrées de décors qui peuvent devenir des foyers d'incendie. Il demande à M. le maire de donner des ordres pour faire cesser cet état de choses.

Le Conseil vote encore une somme de 400 francs pour l'établissement d'un velum au Peyrou destiné à abriter les enfants à la fête des écoles laïques qui sera donnée dimanche.

Violent incident

M. Briol lit ensuite une lettre de M. Elloy qui, au nom du groupe socialiste, demande à interpeller le maire au sujet d'abus qui seraient commis par l'administration du bureau de bienfaisance.

M. Elloy, commence par déclarer qu'il a été désigné par le groupe socialiste pour dévoiler des faits graves dont souffrent les intérêts des malheureux. Il pénétrera, dit-il, dans la forêt des abus, cognera sur les grands arbres et portera le fer rouge là où besoin sera.

Le conseiller socialiste continue ensuite, grondant contre la société qui est mal faite, parlant de pauvres en guenilles et de millionnaires roulant en automobile. Il se plaint aussi qu'on trouve des millions pour construire des casernes et pour payer les bêtises de ceux qui font des expositions (*sic*), alors que les malheureux manquent de ressources. Il cite deux familles qui n'ont pu être secourues et parle du cas qui se serait produit ces jours-ci, d'un pauvre père de famille, portant un enfant malade sur les bras, et qu'on aurait renvoyé d'un médecin à l'autre, si bien que, faute de soins, l'enfant aurait expiré.

Après s'être demandé si les administrateurs font bien leur devoir, et avoir fait des allusions à certains qui sont décorés, en arrive enfin à parler de la question.

M. Elloy fait donc savoir que les directeurs de l'Eldorado au lieu de payer pour droits des pauvres le 9 0,0 qu'ils devraient verser au bureau de bienfaisance, ne paieraient, d'après lui, qu'un forfait insignifiant consenti, au détriment des pauvres, par le receveur qu'il traite de grand manitou et contre lequel il se livre à de violentes attaques, si bien que le maire prie le conseiller socialiste de se modérer alors surtout que la personne qu'il vise n'est pas présente.

M. Elloy n'en continue pas moins à se lancer à fond de train, disant que les pauvres sont frustrés de 9 à 10.000 francs. Il comprend qu'il a fort à faire attendu qu'il lutte contre la puissance de l'or et du vice, mais il espère néanmoins en une société future où il n'y aura plus de malheureux.

Dans une virulente sortie, M. Elloy demande qu'on nomme une commission qui sera chargée de faire une enquête sur les faits qu'il signale, et, en terminant, voue au mépris public les administrateurs du bureau de bienfaisance.

A ces mots, tous les conseillers, sauf les socialistes, protestent bruyamment, cependant qu'une partie du public applaudit. Pendant un bon moment, le vacarme est à son comble et la suite de la discussion promet d'être mouvementée.

M. Chaynes, qui n'appartient aux hospices que depuis les dernières élections proteste contre les paroles de M. Elloy, mais celui-ci déclare qu'il n'a visé que les anciens membres.

M. Gelly proteste à son tour d'abord au sujet de la décoration qui lui a été décernée, décoration qu'il a méritée pour le travail qu'il a fait et que beaucoup n'auraient pas voulu accomplir. Quant à l'Eldorado, un contrat a été passé avec cet établissement mais la redevance payée n'est pas insignifiante comme il a été dit.

Après une discussion violente et de collègue à collègue, M. Briol essaye de terminer l'affaire. Dans l'interpellation de M. Elloy, il y a deux choses : 1° Fautes médicales au sujet d'un enfant qui serait mort ces jours-ci faute de soins; 2° la faveur dont jouirait l'Eldorado au sujet du payement des droits des pauvres que cet établissement paye par régie municipale arrêtée avec autorisation préfectorale.

Le maire ajoute qu'il saisira le bureau de bienfaisance de ces deux questions et qu'au besoin M. Elloy pourrait assister aux explications qui seront fournies et apporter ses preuves.

La réponse de M. Briol est loin de satisfaire le conseillier socialiste qui s'en tient à la nomination d'une commission déclarant que les administrateurs du bureau de bienfaisance ne font pas leur devoir et n'ont pas sa confiance.

M. Reynes, adjoint, proteste, mais Monsieur Elloy riposte vivement en ces termes : « Les conseillers municipaux ne sont pas des pompiers ! » A ces mots le bruit et les protestations recommencent, et le conseiller socialiste qui est décidément furieux s'écrie : « Vous avez beau protester, vous ne m'effrayez pas..... » et le tapage redouble de violence.

Au bout d'un moment la discussion est reprise, mais M. Reynes ayant demandé à l'orateur de produire ses documents, celui-ci réplique qu'il n'a pas à lui répondre et demande à M. Briol si c'est lui qui est le maire ou.....

Au milieu du tapage on entend M. Briol qui reproche au conseiller socialiste d'avoir le verbe haut. Puis il demande que la proposition soit renvoyée à la Commission des vœux et contentieux. Il se plaint que la question est ait posée au dernier moment sans qu'il ait eu le temps de s'entourer de renseignements. Lui aussi désire la lumière, mais elle ne peut se faire comme l'entend l'interpellateur.

M. Fourcade demande que M. Eloy fournisse des chiffres, mais celui-ci dit que s'il donne des chiffres il est inutile de nommer une commission d'enquête.

A son tour, M. Gelly, veut déclarer que l'Eldorado donne deux représensations au profit des pauvres alors que les directeurs n'y sont pas obligés .. mais M. Elloy, qui est décidément très emballé et a perdu tout sang-froid, répond que devant l'inconscience de son collègue, il regrette tout ce qu'il a dit. (Protestations, rumeurs.)

M. Fonzes, conseiller socialiste, vient encore corser l'affaire en disant qu'ils sont, eux, plus près des pauvres, ce qui amène de nouvelles protestations et une réplique du maire qui dit que les socialistes ont pris l'habitude de s'arroger des monopoles qui ne leur appartiennent pas plus qu'à d'autres.

Prennent encore la parole MM. Brun et Portes. Ce dernier déclare qu'il ne votera pas la constitution d'une commission d'enquête car ce serait partager la suspicion portée contre des gens qui n'ont pas été entendus. Il reproche à M. Elloy son emballement et ce dernier réplique qu'il ne s'emballera plus à moins qu'on ne l'y force.

M. Félix Michel est surpris qu'on exige ce soir même la constitution d'une commission. et demande un répit de 48 heures. M. Elloy s'y refuse,

On met aux voix, par appel nominal, le renvoi de la proposition de M. Elloy à la commission des vœux et contentieux. Ce renvoi est adopté par 21 voix contre 10.

Il se dégage des incidents violents que nous relatons que les socialistes sont décidés à faire du chambardement. Nos radicaux s'apercevront sous peu combien est lourd le boulet qu'ils se sont attaché au pied.

Il se dégage aussi de la séance mouvementée du Conseil que M. Briol a complètement manqué d'énergie et s'est montré d'une insuffisance notoire.

Cet incident vidé, M. Briol lit une communication de M. Pourquier au sujet de l'enlèvement des emblêmes religieux que nous donnons ci-dessous, en entier.

Les emblèmes religieux

Considérant que le ministère Combes fait œuvre républicaine et laïque en combattant le cléricalisme sous toutes ses formes, particulièrement dans la circulaire relative à l'enlèvement des emblèmes religieux dans les prétoires des cours et tribunaux ;

Considérant surtout que les conseillers municipaux, élus à une forte majorité avec le programme nettement anticlérical et laïcisateur, sont des républicains qui ne transigeront pas avec leur devoir ;

Considérant d'autre part que la présence des emblèmes religieux dans les propriétés communales publiques est un défi porté à la liberté de conscience et une entrave à la véritable neutralité, il est du devoir d'un conseil républicain d'assurer, et cette liberté et cette neutralité, dans l'intérêt de toutes les croyances ;

Considérant aussi qu'on ne peut faire des hommes libres et conscients qu'en basant l'enseignement sur les idées de science et de progrès qui tendent vers un but de liberté et de justice sociale ;

Les élus socialistes donnent mission à leur camarade Pourquier de demander au Conseil l'enlèvement des emblèmes religieux dans toutes les propriétés communales, savoir :

1° Dans les hospices, hôpitaux, locaux de bienfaisance et dépendances ;

2° Dans les halles, marchés, lavoirs et établissements de la ville ou subventionnés par elle ;

3° Dans la commune de Montpellier, sur les rues, boulevards et places publiques ;

4° Arrêté interdisant les prières et cérémonies culturelles imposées jusqu'ici dans les orphelinats, établissements de bienfaisance de la ville ou subventionnés par elle.

La lecture de ce document terminée, M. Briol demande le renvoi de cette proposition à la commission des vœux et contentieux. Il déclare que la proposition est très grave et très sérieuse, qu'on ne peut pas la traiter au pied levé à cause de certaines questions dedroit qui pourront être soulevées. Consulté, le Conseil renvoie la question à la commission.

Après le renvoi aux commissions de propositions ayant trait à la vente au public du *Bulletin municipal* et d'une question au sujet de l'éclairage défectueux des écoles, cette séance au cours de laquelle eut lieu la première escarmouche a été levée à 11 h. 3/4.

Un expulsé. — Le sieur Adolphe Faustini, âgé de 22 ans, sujet italien, sans domicile fixe ayant déjà subi une condamnation à la maison d'arrêt de Nimes était expulsé du territoire Français le 13 avril 1903.

Il revint peu après à Nimes et fit la connaissance d'une fille avec qui il se lia.

Le faux ménage se rendit ensuite à Salon et la donzelle trouvant mieux lâcha son compagnon. Peu de temps après Faustini apprit que l'infidèle s'était réfugiée chez une de ses amies à Montpellier.

Il se rendit aussitôt dans notre ville et chercha querelle à cette dernière. La police intervint et procéda à l'arrestation de l'Italien. C'est alors que le parquet reconnut que cet individu était l'objet d'un arrêté d'expulsion.

Il était pour cette infraction condamné le 23 mars dernier à 4 mois de prison.

Faustini releva appel mais la Cour a confirmé hier la sentence des premiers juges.

Un commerce lucratif. — M. Joseph Dufour, propriétaire, demeurant 10, rue du Palais, déposait le 30 janvier dernier une bicyclette valant 250 francs, dans le couloir de sa maison. Quelques heures après voulant s'en servir de nouveau il constata sa disparition.

Le 13 avril, il fut fort étonné de retrouver sa bécane entre les mains de M. Verdeille, regisseur à Pérols, qui lui assura l'avoir achetée 115 francs à M. Amans Bayol, 25 ans, né à Colombiers (Aveyron), demeurant à Montpellier.

Justement le Bayol en question purgeait à ce moment-là une peine de 6 mois de prison, à lui infligée pour vol et revente d'une autre bicyclette.

A l'instruction Bayol prétendit avoir acheté la machine de M. Dufour à un étudiant inconnu pour la somme de 190 francs.

Il comparaissait, pour ce fait, le 3 juin dernier devant le Tribunal correctionnel qui le condamnait à 8 mois de prison.

Hier la Cour a purement et simplement confirmé la décision du Tribunal correctionnel.

Avant-hier son frère Firmin Bayol a été également condamné à 4 mois de prison pour vol.

Commencement d'incendie. — Hier un commencement d'incendie a éclaté dans une baraque en planches située dans un terrain vague appartenant à M. Cruvillier rue Sainte-Marguerite.

Cette masure était habitée par un pauvre hère, nommé Charles Naudan, âgé de 77 ans sans profession, qui donna aussitôt l'alarme.

Grâce aux prompts secours de quelques voisins, cette cabane ne fut pas entièrement brulée. Les dégats sont sans importance.

Accident. — M. Chevalier Marius, voiturier de l'Ecole d'agriculture, passait hier soir sur la place Louis XVI sur une jardinière attelée d'un cheval, lorsque le véhicule heurta le montant d'une marquise et fut renversé par le choc.

La voiture a été légèrement détériorée mais il n'y a pas eu d'accident de personnes à déplorer.

De passage. — M. Bose, compositeur de musique, venant de Paris, descendu à l'hôtel de la Métropole.

Les chiens. — Vingt-un chiens sans collier ou médaille ont été capturés hier matin par le service d'équarissage. Douze de ces quadrupèdes capturés la veille ont été abattus.

Les cafés. — Plusieurs limonadières de la rue Méditerranée ont été l'objet de procès-verbaux pour avoir conservé des filles de mœurs légères dans leur établissement.

Procès-verbal a été également dressé à ces dernières.

Bourse de travail. — Aujourd'hui vendredi, à 8 heures et demie du soir. Réunion de la Commission du journal.

A la voirie. — Le servirce des comestibles a fait saisir hier et jeter à la voirie 97 kilos de fraises avariées, reconnues impropres à la consommation.

Coquillages. — La police a dressé procès-verbal au sieur Jules Pasturel, âgé de 20 ans, boulanger, demeurant rue Guillaume Pélissier qui vendait des coquillages sur le Pont de Lattes, en infraction aux arrêtés municipaux.

Les pochards. — Le nommé Léon Déjean, âgé de 56 ans, chiffonnier, a été ramassé hier dans les rues de la ville en état d'ivresse.

Il a été déposé à la geôle mucicipale.

PALAVAS-LES-FLOTS

Au Casino Granier. — Le spectacle annoncé pour ce soirse compose d'une opérette *Professeur de chant* et d'une comédie en trois actes : *Gavaud, Minard et Cie.* C'est là un programme dont il n'est pas besoin, croyons-nous, de faire ressortir l'attrait et dont l'intérêt est encore augmenté par l'excellence de l'interprêtation.

Voici le programme des concerts symphoniques :

De 4 heures à 6 heures : Marche Napolitaine, (Mario Costa). — Le menu de Georgette, ouverture (Desormes). — Galant Réveil, grande valse (H. Bresles). — Obéron; sélection (Lamothe-Weber). — Je me balance, mazurka (A. Bosc). — Souvenirs lointains, petite scène (G. Marie). — Le Pré aux Clercs, sélection (Hérold Tavan). — Vélocipède, galop (Huban).

A 8 heures : Olympia, marche (A. Calzelli). — Aveux discrets, valse (A. Bosc). — Fra Diavolo, sélection (Tavan). — Inconstance, (F. Rode).

CETTE

La grande U. — Le *Petit Méridional* revient encore sur cette fameuse union, ce qui prouve qu'elle n'est pas encore faite. Nous ajouterons qu'elle n'est pas près de se faire. Il y a des raisons majeures qui l'empêchent, ce sont les rivalités de personnes.

Et cela suffit pour rendre toute union impossible.

Enfin il convient de trouver un nom potable et connu à proposer aux électeurs Où est-il cet oiseau bleu ? qu'on le montre !

Le service des eaux. — Nous recevons de nombreuses réclamations au sujet du service des eaux.

C'est ainsi que les étages élevés de la plupart des maisons en sont privés.

Y aurait-il déjà pénurie à la source d'Issanka. Le fait est qu'on constate qu'il n'y a aucune pression.

Ainsi à la Corniche, juste au moment de la saison des bains et quand les étrangers commencent à arriver, la fontaine ne marche pas les trois quarts de la journée.

Evidemment il y en a qui, la nuit, en font ample provision et il conviendrait de faire comprendre à ceux-là qu'ils agissent contre leur propre intérêt puisque le jour ils sont privés de boire parcequ'ils en donnent trop à leurs jardins.

En outre on nous fait observer que la fontaine est trop haute pour la pression qui vient de la ville.

Si elle venait du bassin de Saint-Clair dont une canalisation passe à 300 mètres environ au dessus de la Corniche, vers la Butte-Ronde. Il suffirait pour cela d'établir un embranchement sur cette canalisation Enfin quelques personnes nous affirment que les compteurs sont trop petits, pour ce qui concerne les maisons particulières de la ville.

Nous transmettons à qui de droit ces réclamations.

Lyre Sainte-Cécile. — Afin d'honorer la mémoire du généreux donateur du kiosque de l'Esplanade la Lyre Sainte-Cécile donnera un concert le jeudi de la Saint-Jean, le 23 courant, fête du regretté protecteur des Arts.

Ce soir vendredi, répétition pour le concert de demain.

Kursaal. — Ce soir, vendredi, 8 h. 1/2, *Le Barbier de Séville*, opéra-comique en 4 actes.

Vol. — Le nommé François S., garde de vin, sur le quai de la ville, a été arrêté hier au moment où il emportait une bonbonne remplie de vin d'une contenance de 5 litres.

La Girelle. — M. Bernis, inspecteur des pêches de 2e classe, dont nous avions annoncé la nomination en qualité de commandant de La Girelle, garde pêche stationné à Cette a pris possession de son nouveau poste. Nous lui souhaitons la bienvenue

Port de Cette. — *Entrées des 14 et 15 juin* : Oran, v. fr. Albert, 703 t. c. Le Mouël, div. — Cullura, b. esp. Mariana, 10 t. c. Marti, tomates. — Cullera, b. esp. Virgende-las-Dolorès, 20 t. c. Gallard, tomates. — Marseille, v. fr. Carancami, 1595 t. div. c. Rozé. — Gandia, b. esp. Juan-Baptista, 21 t. c. Monguol, tomates. — Saint-Louis-du-Rhône, v. fr. Saint-Augus, 794 t. c. Poggi, divers. — Lecata, br.-gtte it. soufre. — Lecata, br.-gtte it. soufre. — Cullera, b. esp. Mariana, c. Marty, tomates.

Sorties des 14 et 15 juin : Oran, v. Ville-de-Sousse, c. Mannel. — Marseille, v. fr. Aude, c. Hervé. — Marseille, v. fr. Planier, c. Naury. — Toulon, v. fr. Albert, c. Le Mouël.

BÉZIERS

Nouvelle piste sur le crime des Portanelles. — Une nouvelle piste relative au crime des Portanelles vient d'être découverte par la police.

D'une enquête ouverte par le commissaire central, il résulte que le nommé José Guitard, 37 ans, journalier, demeurant rue de la Carrière vieille s'était rendu chez le nommé Dominique Paul et lui avait proposé de retenir, avec l'aide d'un camarade, un vieux dans sa vigne de Montimas, tandis que lui s'introduirait dans sa maison pour lui voler son argent. Il promettait 500 fr. à chacun de ses complices.

Guitard mis en état d'arrestation à formellement nié toute participation au crime Il a été écroué à la maison d'arrêt.

Des perquisitions ont été faites dans le domicile de cet individu on y a découvert des cordes ayant quelque ressemblance avec celles qui servirent à ligotter Lacan et aussi deux journaux du 25 mai racontant le crime.

La maison de Taillefer est séparée de celle de Lacan par une construction en ruines.

Une ouverture de fraîche date donne accès dans la cour de Lacan. On y aperçoit encore un commencement d'ouverture abandonnée, percée dans la direction de la cave.

La justice semble tenir là une bonne piste, mais l'enquête n'a pas encore dit son dernier mot.

Concours. — Un concours pour un emploi de préposé d'octroi aura lieu le 30 juin.

Les candidats âgés de moins de 30 ans, devront faire parvenir à la mairie, avant le 25 juin les pièces suivantes : un bulletin de naissance, un certificat de bonne vie et mœurs, un état des services militaires et des certificats de patrons, etc.

GIGNAC

Le canal d'irrigation. — *Les garanties communales.* (Suite)

La délibération du 18 septembre 1886 laisse sans doute la porte ouverte à quelque sous-entendu et afin d'apporter plus de précision dans la question, les conseils municipaux décident, celui de Gignac le 18 décembre 1886, c'est-à-dire trois mois après ce qui suit :

« Le maire expose au conseil que la délibération relative à la garantie prise par la commune pour le canal de Gignac et approuvée par le conseil d'Etat le 2 août 1886 est exécutoire à partir du 1er janvier 1887.

» Considérant que les engagements pris par les communes sont identiques à ceux pris par les propriétaires souscripteurs.

» Considérant que les engagements pris par les souscripteurs ne sont exécutoires que lorsqu'ils peuvent bénéficier des eaux ce qui ne peut avoir lieu qu'après la mise en eau du canal.

» Attendu que, dès lors, il y a lieu de modifier la délibération qui fixe le paiement de la garantie en 1887.

» Le conseil après avoir délibéré émet l'avis que la garantie donnée par la commune au canal de Gignac ne soit effective et que l'imposition ne commencera qu'à partir du 1er janvier qui suivra la mise en eau du canal et la réception des travaux ».

Cette fois tout a été prévu et comme tout a une fin, les conseils municipaux s'empressent d'enregistrer le résultat de tant d'efforts par une délibération, celui de Gignac le 17 août 1887, ainsi conçue :

« Le maire donne lecture des dispositions du 19 juillet 1887 qui approuve les engagements pris pour les communes de Gignac, Pouget, St-André-de-Sangonis, Aniane, Ceyras et St-Jean-de-Fos, en vue de garantir à l'association syndicale du canal de Gignac le nombre de souscriptions indiquées par les délibérations antérieures visées au dit décret.

» Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare accepter, en ce qui le concerne, la disposition du dit décret et prendre au nom de la commune les engagements qui en résultent. Le même jour, 17 août, le Syndicat délibère ce qui suit :

« Le directeur donne lecture au Syndicat du décret du conseil d'Etat en date du 19 juillet 1887, qui autorise les communes à s'imposer extraordinairement en vue de faire face à la garantie que leurs Conseils municipaux avaient voté pour le canal de Gignac. Il propose au Syndicat d'accepter sans réserve les conclusions du décret.

» Le Syndicat après en avoir délibéré. Vu les engagements pris par les Conseils municipaux de Gignac, Saint-André, le Pouget, Aniane, Ceyras et Saint-Jean-de-Fos en vue de garantir à l'association Syndicale du canal de Gignac, le montant des souscriptions non encore réalisées, dans les limites du minimum prévu par la loi du 13 juillet 1882 les dits engagements contenus dans les délibérations du 15 octobre 1885 et 22 décembre 1886 pour Gignac etc.

» Vu l'article 2 du décret du 19 juillet 1887 qui autorise les communes précitées à s'imposer extraordinairement les centimes nécessaires pour faire face à la garantie offerte. »

« Vu les autres dispositions du dit décret, déclare accepter sans réserve la garantie, consentie à l'association Syndicale du canal de Gignac par les communes de Gignac, Saint-André, le Pouget, Aniane, Ceyras et Saint-Jean-de-Fos, telle qu'elle résulte des délibérations ci-dessus visées. »

« S'engage, conformément aux dispositions de l'article 3 du décret du 19 juillet 1887 à réduire immédiatement et définitivement la garantie de chaque commune intéressée du montant des souscriptions qui seraient ultérieurement recueillies sur le territoire de cette commune. »

(*A suivre*).

Echange de cartes postales

L'échange des cartes postales, si répandu et si intéressant donne parfois des résultats inattendus. Or donc, Monsieur Louis Giraud, propriétaire, à la Londe les Maures (Var) ainsi que sa demoiselle faisaient échange de cartes postales avec plusieurs personnes, un dame de Paris, une jeune fille de Munich et une autre jeune fille de Madrid. Sans se connaître on se demandait, par les cartes postales, des nouvelles de la santé. Ceci amenait M. Louis Giraud à écrire à ses correspondantes que sa fille souffrait beaucoup d'anémie. Par de prochains courriers M. Giraud reçut de nouvelles cartes postales, et chose curieuse, la carte de Madrid comme celle de Munich et de Paris portait en réponse, le même conseil : faites prendre à votre fille les pilules Pink. — Devant l'unanimité dans le conseil venant de trois pays différents, et sachant qu'à Londres, les pilules Pink avait déjà guéri plusieurs personnes, M. Giraud n'hésita pas. Sa fille a pris les pilules Pink et voici l'attestation de sa guérison. M. Guiraud écrit :

« Depuis l'âge de 14 ans, ma fille était anémique. Elle avait le teint pâle, manquait d'appétit et avait de fréquents évanouissements. Après avoir essayé plusieurs remèdes sans obtenir d'amélioration, ma fille a pris les pilules Pink et après quelques semaines de traitement, elle avait recouvré l'appétit, repris ses bonnes couleurs, ses forces. Elle est maintenant complètement rétablie. »

Les Docteurs recommandent les pilules Pink contre l'anénie, la faiblesse générale la chlorose, la neurasthénie, les maux d'estomac, le rhumatisme, la débilité nerveuse, les migraines, névralgies, sciatique, irrégularités des femmes. Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt Gablin et Cie, pharmacien, 23, rue Ballu, Paris. Trois francs cinquante la boîte, dix-sept francs cinquante les six boîtes franco.

LES ÉLECTIONS DE FLORENSAC

Lettre ouverte au citoyen Barberat :

La commune de Fraudensac. — Un accouchement laborieux. — Cinquième tour de scrutin. Le coup de la Petite-Chapelle. — Faux socialistes. Un candidat aux abois. — En garde !

Florensac, le 15 juin.

Citoyen,

J'apprends que tu es candidat au Sénat. C'est ton droit. J'apprends en même temps que tu es candidat socialiste. Cela m'est parfaitement égal. Ce qui ne m'est pas égal toutefois, c'est la façon dont on s'apprête à te *refaire*, toi et tes honorables collègues, MM. Razimbaud et Bouliech.

Il existe, et je ne prétends pas te l'apprendre; car certainement ce nom-là est venu jusqu'à toi, il existe entre Montpellier et Béziers, ou pour parler plus clairement entre Pézenas et Agde, sur la rive gauche du gentil fleuve d'Hérault, une commune appelée Florensac, d'autres disent Fraudensac; elle a près de 4.000 habitants et pourrait fournir dix délégués sénatoriaux.

Or — et ici je te prie d'être bien attentif — tu n'ignores pas que cette commune est depuis douze mois environ en mal de municipalité et qu'après quatre essais laborieux elle n'est pas encore parvenue à accoucher d'un conseil municipal.

Quel est donc ce mystère et pourquoi Florensac est-il la seule commune qui n'ait pas encore à cette heure son maire et ses délégués sénatoriaux ?

Si tu veux tendre un peu plus les cordes de ton entendement, tu saisiras.

Le 19 juin, après-demain par conséquent, aura lieu à Florensac le cinquième tour de scrutin, le troisième en deux mois, à l'effet d'élire un maire et des adjoints.

Le 26 juin, une semaine après par conséquent, aura lieu l'élection sénatoriale à laquelle tu dois prendre part toi-même en qualité de candidat.

Or si je te disais qu'un candidat dont tu te doutes, a tout intérêt à ce que le scrutin du 19 n'aboutisse pas afin que la commune de Florensac ne puisse pas nommer ses dix délégués qui pourraient faire balle contre lui ?

Comprends-tu maintenant le rapport qui existe entre notre élection municipale du 19 et l'élection sénatoriale du 26 ?

Ce n'est pas tout.

Le moyen dont se sert le dit candidat opportuniste pour arriver à ses fins est tout simplement merveilleux. Tu vas voir.

Il existe à Florensac, à côté du groupe socialiste, un petit, tout petit noyau, un embryon de parti qui se dit collectiviste. Le devoir de ces collectivistes, s'ils étaient collectivistes, serait, semble-t-il, de faciliter l'aboutissement de l'élection du 19 afin de déjouer les plans du candidat de la Petite-Chapelle.

Eh bien, tu n'as qu'à lire le *P. M.* du 15 juin, à la rubrique Florensac, et tu verras ce qu'il peut y avoir d'hypocrisie et de cynisme dans l'âme d'un vrai Caubyste. Ces collectivistes prétendus cherchent à troubler le scrutin du 19, et ils le font savoir par l'organe qui *patronne la candidature* Augé.

Si maintenant tu sais, comme je le crois non pas une fois, mais cent fois, joindre deux idées, tu feras ton profit de ces quelques renseignements.

D'un côté une commune qui voudrait nommer dimanche 19 juin sa municipalité et, dans la semaine ses dix délégués, afin de participer, comme c'est son droit, à l'élection sénatoriale du 26.

De l'autre un candidat qui a tout intérêt à empêcher l'élection, et qui est aidé dans cette odieuse besogne par un groupe soi-disant collectiviste, qui se déclare le continuateur de l'huissier Cauby, tout récemment exclu du parti socialiste.

Te voilà prévenu, citoyen Barberat, toi et tes honorables collègues, MM. Bouliech et Razimbaud. A vous autres de déjouer les manœuvres d'un candidat aux abois, manœuvres qui ont manifestement pour but de fausser, *au profit d'un seul*, le résultat d'un scrutin auquel *toutes* les communes ont droit de prendre part et où les conditions doivent être égales pour tous les candidats.

Un ami de Bouty.

Vu : *Les 680.*

BIBLIOGRAPHIE

Le traitement du mildiou et du black-rot : Préparation des bouillies cupriques ; bouillies mixtes contre le mildiou et l'oïdium, par L. Degrully, professeur à l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier. (Brochure in-8° raisin, avec une planche en chromo et figures dans le texte. C. Coulet et fils, éditeurs, 5, Grand'rue, Montpellier. — Prix 1 fr., franco 1 fr. 20)

Dans cette brochure, essentiellement pratique, l'auteur a résumé tout ce qu'il est utile aux praticiens de connaître pour traiter convenablement les vignobles. La plus large part y est consacrée à la préparation des diverses formules : bouillies cupriques simples, bouillies insecticides, bouillies mixtes contre le mildiou et l'oïdium.

C'est un *mémento* où l'on trouvera aisément, au moment opportun, l'indication des procédés usuels et classiques de traitement.

DERNIÈRE HEURE

EN TURQUIE

Salonique, 16 juin

On signale le passage de Sarafof venu pour prévenir les bandes que l'insurrection devra bientôt éclater dans le district de Varadar Ovassi, ce qui indiquerait que l'insurrection serait portée cette année dans les environs de Salonique.

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Londres, 16 juin.

D'après le correspondant du " Daily Chronicle ", à Tokio, les Japonais auraient remporté près de Foutchéou une importante victoire. Ils auraient défait 7 000 Russes qui auraient 1.000 tués ou blessés.

DEPECHES DU MATIN

LES MILLIONS DES CHARTREUX

Paris, 15 juin.

MM. Flandin et Trannoy sont revenus du ministère de la justice à 4 heures.

Le ministre avait donné l'ordre au parquet du procureur général de mettre immédiatement les dossiers à leur disposition ; M. Flandin a téléphoné aussitôt au parquet général, qui a répondu que les dossiers allaient être incontinent envoyés au Palais-Bourbon par un magistrat.

A 4 h 50, un substitut, accompagné d'un garçon de bureau, arrivait au Palais-Bourbon avec les dossiers.

De leur côté, MM. Denys Cochin et Dériberé Desgardes, à leur retour du ministère du commerce, déclarent que M. Trouillot est absent, et qu'ils ont vu M. Chapsal, directeur du cabinet du ministre.

Celui-ci leur a dit qu'il allait aussitôt prévenir M. Trouillot.

A la reprise de la séance et avant le dépouillement des dossiers, la commission a décidé d'entendre successivement dans l'ordre suivant : M. Trouillot ; le président du conseil, M. Millerand et M. Edgar Combes.

M. Chapert a, dit-on, écrit pour se mettre à la disposition de la commission.

M. Trouillot, le premier des ministres qui doit être entendu, n'est pas encore arrivé : la commission l'attend et lèvera la séance aussitôt qu'elle l'aura attendu ; elle s'ajournera ensuite à ce soir, neuf heures pour poursuivre les auditions précitées.

M. Krauss, raconte qu'on a dépouillé les dossiers apportés du parquet ; ce sont la plainte de M. Edgar Combes, les dépositions de MM. Vervoort, Mazet, Guerre, Bessen, etc., qui ont été reproduites par l'*Humanité* et l'*Action* ; quand à la déposition de M. Michel Lagrave, il n'y en a qu'une ; on a cherché partout et il ne s'en est pas trouvé d'autre.

Rappelons, à ce sujet, que M. Grosjean a soutenu à la tribune qu'il y en avait 2 et que M. Combes, hier, à l'issue du conseil, affirmait qu'il n'y en avait qu'une.

M. Krauss affirme que dans le dossier il n'y a rien qui fasse même allusion au fameux intermédiaire.

La Compagnie Transatlantique a téléphoné avisant que *la Lorraine* qui ramène M. Lagrave n'est pas encore signalée au cap Lizard ; comme il faut de ce point onze heures à un paquebot pour arriver au Havre, M. Lagrave n'arriverait, en conséquence, que dans la nuit, vers 4 heures du matin.

On dit que des précautions sont prises pour que M. Lagrave ne soit pas prévenu au moyen de la télégraphie sans fil, dont un poste est au cap Lizard, par le ministre du commerce.

L'*Humanité* publie, ce matin, les dépositions du P. Rey, de la Grande-Chartreuse, devant un juge d'instruction de Grenoble, puis devant un juge de paix envoyé par commission rogatoire à l'abbaye :

Le 19 avril 1903, par devant nous, Sentis, juge d'instruction à Grenoble, a comparu le P. Celestin Rey, 60 ans, prêtre, propriétaire de la fabrique de liqueurs de Fourvoirie.

Nous donnons lecture au témoin des articles des journaux *le Gaulois* du 16 avril, *le Figaro*, du 17 avril, *le Soleil* du 17 avril, signalés dans la commission rogatoire de M. le juge d'instruction de la Seine, en date du 17 avril.

Interpellé, le témoin déclare : « Je déclare que les articles parus dans le *Gaulois* et le *Figaro*, relativement à une tentative de chantage auprès des chartreux, présentent des inexactitudes importantes. Le personnage désigné Z..., que je ne veux pas nommer, n'est ni un personnage politique, ni un personnage mêlé aux grandes affaires ; mais un homme obscur. Les journaux qui ont cru pouvoir placer le nom de M. Saint, ancien sous-préfet de Saint-Marcellin, se sont absolument trompés. Je refuse toute autre déposition et je n'accepte aucune responsabilité pour les conversations privées, mal comprises et mal interprétées. Quant à l'affaire Manat de Grancey et de la Porte, je désire vivement une enquête discrète sur ce dernier qui, m'a-t-on assuré, serait un chef d'industrie du nom de Poilrot, dont le père serait pharmacien à Tours.

« Lecture faite, persiste et signe. — REY. »

Le 9 mai 1903, etc.

Par devant nous, Couraud, juge de paix, procédant en vertu d'une commission rogatoire de M. le juge d'instruction de la Seine du 6 mai 1903, a comparu M. l'abbé Celestin Rey, 60 ans, prêtre, distillateur, domicilié à Fourvoirie, lequel dépose :

Comme complément à ma déposition du 19 avril, je fais remarquer que mes conversations avec les journalistes au sujet de la tentative de chantage contre les Chartreux ont eu un caractère privé et en partie confidentiel. De plus, je n'ai été que le témoin et non l'instrument des sollicitations. Le personnage chargé de faire la proposition ne voulant pas être connu, je respecterai sa volonté. Cette sorte d'affaires ne se traitant pas sur du papier timbre, ni même sur un papier libre, il est facile aux auteurs de se dérober, aussi ai-je laissé aux journalistes toute la responsabilité de la divulgation.

Pour moi, la question des chantages multiples ne fait pas un doute. Un député fort honorable, interrogé quinze jours avant le vote sur le plus ou moins de probabilité d'autorisation des Chartreux, répondit : « Les Chartreux seront autorisés s'ils y mettent le prix. » Voilà la note dominante et vraie.

D. — Veuillez, je vous prie, me dire quelles sont les déclarations que vous avez fait à M. Devos de Maizières et aux rédacteurs des journaux *le Gaulois* et *le Figaro*. Quels sont exactement les faits qui se sont produits et quelles sont les personnes que l'on a désignées ?

R. — Je considère ma déclaration comme suffisamment claire et je n'ai à nommer personne.

Lecture faite, a signé avec nous et le greffier.

COURAUD, MARÉCHAL, REY.

Audition de M. Trouillot

Paris, 16 juin, matin. — M. Trouillot, qui n'avait été avisé de la convocation de la commission qu'en rentrant hier, vers 7 heures au ministère du commerce, s'est aussitôt présenté devant elle. Il a été invité à faire connaître le nom de la personne qui avait dit à M. Michel Lagrave que les Chartreux étaient disposés à offrir deux millions au président du conseil, dans le cas où celui-ci consentirait à soumettre à la Chambre un projet de loi leur étant favorable.

Le ministre a répondu qu'il s'agissait bien, ainsi que les journaux l'ont annoncé, de M. Léon Chabert. Il a ajouté que M. Michel Lagrave n'avait pas indiqué le nom de M. Chabert au juge d'instruction devant lequel il avait déposé, mais M. Lagrave l'a ultérieurement révélé au ministre par un télégramme expédié des Etats-Unis. En même temps, M. Michel Lagrave sollicitait le ministre de ne pas divulguer sa révélation et il télégraphiait à M. Millerand pour l'aviser qu'il avait livré à son chef hiérarchique le nom de M. Chabert.

M. Lagrave terminait son télégramme à M. Millerand par ces mots : « Lettre explicative suit. »

Le ministre du commerce a déclaré que M. Michel Lagrave serait délivré du secret professionnel et qu'il pourrait déposer en toute liberté devant la commission.

M. Trouillot s'étant retiré, la motion de M. Berthoulat tendant à charger une délégation de se rendre au Havre pour interroger M. Michel Lagrave, dès son arrivée, a été mise aux voix. Elle a été repoussée à l'unanimité moins une voix.

Après le départ du ministre et avant de suspendre la séance, la commission a complètement terminé le dépouillement des dossiers judiciaires.

Au cours du dépouillement des dossiers, un commissaire a fait remarquer que le bordereau récapitulatif des pièces contenues dans ces dossiers portait la date de ce jour 15 juin. Il en a manifesté une très vive surprise, les inventaires des dossiers des affaires closes par un non-lieu devant être dressés le jour même où le non-lieu intervient.

Or, comme on le sait, les deux instructions qui ont déterminé la constitution des dossiers remis à la commission ont bénéficié d'un non-lieu.

Il a été décidé que le président de la commission provoquerait des explications à ce sujet.

Audition de M. Combes

M. Combes a été entendu par la commission d'enquête, hier soir à 9 heures. Il a tout d'abord précisé les déclarations faites par lui à la Chambre vendredi dernier.

En ce qui touche la démarche de M. Michel Lagrave, le président du conseil a déclaré que ce dernier était venu au ministère de l'intérieur présenter une proposition faite par un tiers, du versement d'une somme de deux millions, si le gouvernement consentait à autoriser les Chartreux.

On connaît la réponse qui fut faite à M. Lagrave.

A la suite du rejet de l'autorisation, un article parut dans le *Petit Dauphinois*. On se rappelle les incidents qui suivirent et la demande faite téléphoniquement, par M. Baragnon, sénateur et directeur de ce journal de venir conférer avec le président du conseil, en compagnie de M. Besson, l'auteur de l'article.

M. Combes refusa. M. Combes rappelle la campagne menée contre lui par M. Révoil, gouverneur général de l'Algérie et neveu de M. Baragnon. On prétendait pour justifier cette campagne que le président du Conseil voulait faire partir M. Révoil pour le remplacer par son fils Edgar.

M. Revoil ayant démissionné, le président reçut la visite de M. Etienne, qui venait lui demander de désigner M. Laurent, directeur au ministère des finances, comme gouverneur intérimaire. Le président du conseil répondit qu'il enverrait M. Dauman, directeur au ministère de l'intérieur.

Il ne fut pas donné suite à ce projet. M. Baragnon continuant sa campagne pour soutenir son neveu, M. Revoil, Edgar Combes demanda alors l'ouverture d'une instruction judiciaire.

Le président du conseil déclare qu'il ne connaît les dépositions recueillies que par leur sens général ; il ne les a jamais lues.

Trois instructions furent ouvertes. Une seule solution était possible : déférer M. Besson à la cour d'assises. Mais c'eut été soumettre au jury la politique du président du Conseil. M. Besson eût été acquitté, et on se serait servi de son acquittement contre le gouvernement.

Restait un autre moyen. M. Lagrave, n'ayant pas fait connaître le nom de la personne qui lui avait parlé de l'offre des Chartreux de verser deux millions, on lui demanda télégraphiquement de le révéler. C'est alors qu'il désigna M. Chabert.

A ce moment se place la démarche faite auprès du président du conseil par M. Millerand. L'ancien ministre du commerce invoqua la solidarité ministérielle qui lie les deux cabinets Waldeck-Rousseau et Combes, lesquels ont la même politique et parlant d'un intérêt politique supérieur, demanda à M. Combes de taire ce nom et de ne pas donner suite à l'affaire.

Le président du conseil céda à cette sollicitation. « L'intérêt politique en jeu, ajoute M. Combes, est le secret de M. Millerand. »

Poursuivant le récit des événements, M. Combes dit que dans la région dauphinoise, était répandue une autre calomnie. On disait couramment que M. Edgar Combes s'était rendu à la Grande-Chartreuse, avait fait passer sa carte au supérieur de la communauté et n'avait pas été reçu. Il venait demander 1.200.000 fr.

Sur cette légende, le président du Conseil s'est expliqué à la tribune. Plusieurs questions ont été posées à M. Combes. Il a déclaré, d'abord, que M. Lagrave s'était réservé, devant le juge d'instruction, de consulter M. Millerand. Le président du Conseil ne connaissait pas M. Chabert avant la visite de M. Millerand. Il ne lui a demandé aucune explication sur ce qu'il appelait l'intérêt politique supérieur.

Sur une question de M. Grosjean, M. Combes déclare qu'il n'est jamais intervenu dans l'instruction. Il est persuadé que M. Lagrave n'était pas l'intermédiaire dans l'affaire dont il parlait à M. Combes.

Sur une question de M. Fabre, il a déclaré avoir parlé de cette affaire au président de la République, ainsi qu'il l'a dit à la tribune.

Audition de M. Millerand

A 11 heures, M. Millerand a été entendu. Il rappelle que M. Combes, dans la séance du 10 juin, a fait appel à son témoignage dans l'affaire des Chartreux. Voici ce qu'il sait : « Dans le courant de l'hiver de 1902, M. Lagrave, ancien chef de son cabinet, lui rapporta le propos tenu par M. Chabert et duquel il résultait que les Chartreux étaient disposés à verser une forte somme.

Il ajouta qu'il croyait devoir en faire communication à M. Millerand qui l'a approuvé.

Le 28 avril 1903, M. Millerand recevait de New-York une dépêche dans laquelle M. Lagrave l'informait que M. Trouillot lui demandait de lui faire connaître le nom, en même temps M. Millerand recevait de M. Trouillot une invitation à venir le voir. Il eut avec M. Trouillot une conversation d'une demie heure.

Il craignait que M. Lagrave n'encourût une disgrâce et qu'il y eut un inconvénient à faire connaître les noms des personnes qui prêtaient leur appui au cabinet Waldeck Rousseau. Après avoir vu M. Trouillot, M. Millerand se rendait auprès de M. Combes, qui lui dit : « J'en ai causé avec M. le ministre du commerce, nous sommes d'accord. »

M. Sembat demande à M. Millerand quels services M. Chabert rendait au gouvernement.

M. Millerand répond : « J'ai parlé à M. Trouillot des membres du comité républicain du commerce et de l'industrie, dont il y avait inconvénient à livrer les noms à la publicité »

— Ce n'est donc pas à la solidarité qui lie les gouvernements, fait observer M. Sembat, que vous avez fait appel ?

M. Millerand. — J'ai fait appel au devoir élémentaire de tout gouvernement.

Sur une question de M. Flandin, M. Millerand déclare qu'il est prêt à communiquer la lettre détaillée qu'il a reçue de M. Lagrave. Mais il demande que la commission ne prenne pas connaissance de la lettre en présence de M. Lagrave.

M. Mulac demande pourquoi le nom de Chabert faisait intervenir le comité du commerce et de l'industrie.

M. Millerand : « Parce qu'il y avait à craindre que Chabert déclarât qu'il avait parlé de la question au comité. »

M. Cochin : « Chabert est donc membre du comité ? »

Millerand : « Non. M. Lagrave avait reçu plusieurs fois Chabert. Il me déclara que Chabert avait l'intention de verser 100,000 fr. pour les élections. On l'adressa au ministère de l'intérieur qui le renvoya au comité Mascuraud. »

M. Cochin : « L'intérêt politique supérieur résidait donc dans le fait par M. Chabert d'avoir donné 100.000 fr. au comité.

M. Millerand : « Lorsque les gens qui ne sont pas dans la politique recueillent de l'argent pour le répartir, il est du devoir du gouvernement qui a connu ces choses de ne pas les livrer à la publicité. »

L'affaire des Chartreux, dit en terminant M. Millerand, est aussi embrouillée que peu importante. Je n'y ai jamais cru.

Après l'audition de M. Millerand, la commission s'est ajournée à aujourd'hui deux heures.

Elle continuera le dépouillement du dossier et entendra M. Edgar Combes.

L'OPINION DE LA PRESSE

Le Figaro. — Il est bien certain que pendant plusieurs semaines, et probablement pendant plusieurs mois, on ne va plus s'occuper que de la commission d'enquête et du résultat de ses recherches.

Depuis deux jours que la Chambre a repris la discussion de la loi militaire, on dirait qu'elle n'y attache pas plus d'importance qu'à un échange de terrains ou à une surtaxe d'octroi. Cette grande réforme est visiblement tombée à l'état de quantité négligeable. Le million des chartreux a relégué à l'arrière plan le service de deux ans et tant d'autres intérêts de premier ordre qui figurent en ce moment au feuilleton parlementaire. Comme ils font partie du programme de M. Combes, et de ce qu'il appelle sa mission, il doit bien regretter de leur avoir joué ce mauvais tour.

Le Soleil. — Aujourd'hui encore, sous le coup de la désagréable surprise qu'avait dû lui causer la composition de la commission d'enquête, on la vu, comme un homme qui ne sait plus ce qu'il dit et ce qu'il fait, se raccrocher à une demande de question préalable que le plus maladroit des partisans ou le plus perfide des adversaires avait lancée à travers l'assemblée.

L'impression fut si détestable que M. Combes, se ressaisissant, se hâta de désavouer ce qu'il venait d'accepter, et dut se contenter d'ajourner une proposition qu'il écartait, un instant avant, comme offensante pour sa dignité.

Le Radical. — Quant aux pouvoirs de la commission, j'estime qu'il appartient au Parlement seul de les déterminer.

Le gouvernement n'a pas à intervenir, ni à dicter des conditions, puisqu'il devra se tenir à la disposition des commissaires enquêteurs.

Au surplus, si chacun veut rester dans son rôle, si l'on n'essaye point de faire dévier une enquête de justice en un traquenard politique, si l'on a la force d'être simplement loyal, les choses seront vite réglées par une commission dans laquelle il ne saurait exister de majorité plus ou moins politique, mais l'unanimité des consciences à propos d'une question de dignité et d'honneur. — *Maujan.*

L'Aurore. — La Chambre a nommé sa commission d'enquête, où les commissaires hostiles au gouvernement sont en majorité. Cette fois peut-être on aura quelque peine à parler d'étouffement. Comme je suis certain d'avance que M. Combes n'a rien à se reprocher, il ne me déplairait pas de lui voir aux trousses ses plus ardents ennemis — condamnés à faire buisson ensuite — si nous n'avions vraiment dans la crise actuelle de plus graves matières pour exercer l'activité du Parlement. — *G. Clémenceau.*

BOURSES ET MARCHES

BOURSE DE PARIS DU 16 JUIN

AU COMPTANT

3 0/0	98 50	Midi	450 »
3 0/0 Amortis.	98 40	Orléans	» »

3 0/0 nouveau	» »	Orléans	447 50
Dette tunisien.	475 50	Nord	457 »
Anglais consol.	» »	Lyon fusion	452 »
Ville Paris 1865	552 »	Ouest	448 »
— 1862	449 »	Est	452 25
— 1871	411 »	Bone-Guelma	444 »
1/4 1871	107 50	Est-Algérien	» »
— 1875	558 »	Ouest-Algérien	492 »
— 1876	549 50	Saragosse	377 »
1/4 1876	» »	Nord-Espagne	333 »
— 1892	372 25	Lombard anc.	316 50
— 1898	412 »	Portugais	382 »
Foncières 1879	506 »	Suez 5 0/0	628 25
— 1883	445 »	Panama 5 0/0	56 25
— 1835	471 50	— lots	127 50
Communal 1879	474 »	Banq. Val. in.	» »
— 1880	502 »		

A TERME

3 0/0	97 50	Banq. Afri. Sud.	» »
3 0/0 Amortiss.	» »	Banq. Imp. antr.	» »
3 0/0 nouveau	» »	Banq. ottomane	» »
Egypte unifiée	105 90	Nord	1758 »
Italien 5 0/0	104 05	Orléans	1485 »
Espag. 4 0/0 ext	86 92	Midi	1165 »
Portugal 3 0/0	62 12	Paris-Lyon-M.	1325 »
Russie 1891	78 35	Méridionaux	728 »
Hongrie 4 0/0	101 55	Autrichiennes	» »
Autrich. 4 0/0 or	100 51	Lombardes	» »
Turc 1 0/0	85 42	Saragosse	278 »
Banq. d. France	3860 »	Nord-Espagne	159 »
Crédit foncier	682 »	Portugais	» »
Comptoir d'Es.	600 »	Suez	» »
Banq. de Paris	1144 »	Panama	» »
Crédit lyonnais	1108 »	Gaz de Paris	755 »
Société générale	628 »	Rio-Tinto	1300 »

Valeurs industrielles — Actions

Canal m. Suez (p.)	» »	A. Et. Richer	1598 »
— Soc. c.	» »	Carmaux	1620 »
Forg. Ac. N. et Est	1670 »	Albi	1240 »
Aciéries de France	475 »	Mines Loire.	» »
Etab. Orosdi-Back	156 »	Somovice	1475 »

Changes : Barcelone, 38 03 ; Rio, 12 02 ; Buenos-Ayres, 127 25.

MARCHE DE PARIS
du 17 juin

	BLÉS 100 kilos	SEIGLES 100 kilos	AVOINES 100 kilos	FARINES 100 kilo
Courant	20 10	14 75	18 »	27 45
Prochain	20 15	14 25	18 20	28 »

	COLZA 100 kilos	ALCOOLS 100 kilos	SUCRES 100 kilos	LIN 100 kilos
Courant	47 25	41 75	27 25	41 75
Prochain	47 25	41 50	27 37	42 »

MARCHE DE LA VILLETTE
du 13 juin

Bœufs. — Amenés, 1.767, vendus, 1.692 ; prix extrêmes, de 1 24 à 1 64 ; poids moyen, 326.

Vaches. — Amenées, 548, vendues, 523 ; prix extrêmes, de 1 16 à 1 58 ; poids moyen, 206.

Taureaux. — Amenés, 246, vendus, 224 ; prix extrêmes, de 1 12 à 1 36 ; poids moyen, 296

Veaux. — Amenés, 1.680, vendus, 1.575 prix extrêmes, de 1 40 à 2 10 ; poids moyen, 68.

Moutons. — Amenés, 14.233, vendus, 11.750 ; pr. extr., de 1 70 à 2 28 ; poids moyen, 29.

Porcs. — Amenés, 5.277 ; vendus, 5.277 ; prix extrêmes, de 1 06 à 1 26 ; poids moyen, 79.

VERS L'Auxiliaire Précieux, INDISPENSABLE des Mères de Famille
LE SIROP SOUVERAIN PIVOT
Vermifuge incomparable, Dépuratif sans rival, Calmant énergique, Inoffensif n'importe quelle dose, tue impitoyablement les VERS à quelque catégorie qu'ils appartiennent, prévient et guérit les *Convulsions*. — Le flacon : 1 fr. 50 dans toutes les Pharmacies ; deux flacons franco contre 3 fr. 50 à l'inventeur M. Ch. PIVOT, Pharmacien Spécialiste à La Tour-du-Pin (Isère).
Refuser absolument les imitations ou contrefaçons.
BROCHURE GRATIS et FRANCO sur DEMANDE
Nombreuses Lettres de Remerciements et Félicitations.

LA GRANDE PHARMACIE DU PROGRÈS « DIFFRE »
MONTPELLIER. — Boulevard Jeu-de-Paume, 11, et rue Alexandre-Cabanel, 18. — MONTPELLIER
Connue depuis longtemps pour sa probité commerciale, ne délivre que des **Produits garantis purs** et de **qualité supérieure.**
Vente et Location de la COUVEUSE-BERCEAU, du docteur DIFFRE
Le Sirop Saint-Louis calme de suite la toux la plus rebelle.
La Tisane Suisse à l'extrait de plantes est laxative, dépurative, rafraîchissante.
L'anticoqueluche DIFFRE supprime les quintes en 4 jours.
Prix très réduit sur tous les Articles et sur toutes les ordonnances médicales

EAU MARQUIS pour teindre instantanément en Châtain ou en Noir. Inoffensive, sans odeur ni saleté. 23, RUE ALSACE-LORRAINE, TOULOUSE

GUÉRISON DES CHEVAUX
COURONNES
par la Pommade Aragonaise. Prix : 4 fr.
ARAGON, Lapujade, TOULOUSE

BEAUTÉ de la CHEVELURE
Accroissement et Conservation
Par le Merveilleux
PÉTROLE HAHN
ANTISEPTIQUE - REGENERATEUR
Recommandé par les Sommités Médicales
Emploi agréable sans aucun danger. *Parfum exquis*
Flacons : 2.50, 4 et 10 fr. (modèle de luxe), Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs
Gros : F. VIBERT, fab., 47, avenue des Ponts. — LYON
REFUSER SURTOUT LES IMITATIONS


CHOCOLAT MENIER Méfiez-vous des Contrefaçons

Imp. spéc. du *Midi*.

Le Gérant : Emile ROQUES.

45 FEUILLETON DU 17 JUIN

LA RACE

— Bah ! ce n'est pas la peine de tant me remercier, allez, répondait en souriant M. Meisterlamm. Tout autre, à ma place, eût agi de même... Puis, qui sait ? L'intérêt, dit-on, gît au fond de toutes les actions humaines, et ces petites choses dont vous vous exagérez l'importance n'ont sans doute pour but que de vous faire trouver agréable le séjour de la Suisse, et vous déterminer à y rester...

— Mais je ne songe nullement à la quitter, il s'en faut de beaucoup. Je m'y trouve trop bien, dans votre pays !

Le directeur hochait la tête d'un air de doute :

— Heu ! heu !... Vous savez, je n'ai pas grande confiance. Les Français aiment peu à s'expatrier, et je crains constamment qu'un beau jour, vous ne vouliez rentrer chez vous.

Mais le jeune homme répliqua sur un ton assuré :

— Soyez tranquille ! Si je continue à être heureux en Suisse, je resterai en Suisse. Le bonheur n'est point chose si fréquente qu'il le faille abandonner, quand une fois on l'a fixé.

Il ne pouvait en dire plus, exprimer sa pensée tout entière : « Que m'importe la France, à moi ? Je ne suis plus Français. » Même, depuis quelque temps, pour bien s'affermir dans son détachement absolu, il ne lisait plus que des journaux suisses ; et il avait soin de passer tout ce qui était relatif à son pays natal, dont il ne savait plus rien. Un bien mince incident allait, peu après, lui révéler qu'il était loin encore de la véritable indifférence.

Cependant, sur la prière de Mrs Nordfeldt, Mme Tonici, l'Italienne exubérante, avait consenti à chanter. Son mari se mettait au piano, et elle disait d'une belle voix de contralto, avec beaucoup d'art, une des mélodies les plus poignantes qu'ait enfantées son pays. Puis Mrs Burnett remplaça l'Italien au piano, pour accompagner son mari qui racisait sans grâce du violon. Le couple réjouit peu la société, avec un morceau classique, joué sèchement.

— Ah ça ! est-ce que ça va tourner au concert spirituel ? demanda *mezza voce* M. Lermenthal, qui n'aimait pas les Anglais.

Cependant, il leur fit, comme les autres invités, un succès d'estime. Lui-même, sollicité par les dames, « y alla de son petit monologue » comme il disait. Ce gros homme aux épais sourcils broussailleux, à la forte tignace, qui terrorisait ses élèves par ses éclats de colère et ses coups de poings contre la chaire pour un problème mal expliqué, irritable en classe comme la plupart des professeurs de mathématiques, était, dans le monde, d'une exubérante gaieté, et fort comique dans les monologues qu'il avait la manie de débiter.

Il amusa par un récit bien enlevé ; puis, comme on le pissait avec de grands rires, le suppliant de dire encore autre chose, il se laissa facilement convaincre, et, se faisant accompagner par sa femme (« Ici, ça ne marche que par ménages », chuchotait à l'oreille de Pierre M. Meisterlamm, pince-sans-rire par instants), il détailla, non sans habileté, une chansonnette alors très en vogue et un peu raide, dont les passages les plus lestes firent pousser aux femmes de petits cris faussement indignés. Cet intermède devait être le seul moment réellement gai de la soirée, car ces réunions étaient ordinairement assez compassées.

On applaudit franchement le diseur : sans conteste, il était drôle. Même, on en eût voulu encore ; mais lui, en homme habile, n'ignorant pas qu'il faut se faire désirer, jura qu'il n'avait plus rien à conter. Toutefois, il avait galvanisé la réunion.

Tandis que les domestiques apportaient le thé, il y eut une recrudescence dans les conversations, plus animées maintenant et plus bruyantes.

Mme Nordfeldt avait prié Rose, « la plus jeune de ces dames, » de l'aider à servir ; et celle-ci, sans trop de gaucherie, s'exerçant ainsi à son rôle de maîtresse de maison, allait de l'un à l'autre, offrant des tasses pleines, puis du lait. Elle était si gracieuse que les hommes n'osaient pas dire non, et son amant ressentait un orgueil attendri, en la voyant si fraîche, si jolie, si charmante dans ses efforts pour bien faire, à se dire qu'elle était à lui seul, cette petite reine de la soirée.

— Un peu de crême, monsieur ? fit-elle avec un délicieux sourire, en s'arrêtant devant son « mari ». Toute son attitude révélait une si profonde adoration que M. Lermenthal, causant avec M. Burnett, ne put s'empêcher de la lui faire remarquer, avec un clignement d'œil un peu égrillard :

— Croyez-vous qu'ils s'aiment, hein, ces deux petits-là ?

— Aoh !... C'en est inconvenable ! dit-elle après les avoir regardés, en pinçant encore sa bouche mince, d'un air presque dégoûté et si risible que le bon Lermenthal en éclata, non sans la scandaliser fort.

— Je n'y tiens pas, mais puisque c'est vous qui me l'offrez, je ne saurais refuser, petite chérie, répondait Pierre en enveloppant sa maîtresse d'un regard enivré. Il aurait voulu la prendre dans ses bras, baiser follement les lèvres fraîches qui s'ouvraient sur les exquises dents blanches, presque irrité de la contrainte obligée.

— Je voudrais bien être à côté de toi, au lieu de rester au milieu de toutes ces madames ! murmura-t-elle en le servant, en même temps qu'elle dessinait une moue qui était un imperceptible baiser.

— Faut pas, c'est défendu ! dit Pierre, se retenant pour ne pas embrasser la petite main qui versait du lait crémeux dans sa tasse. « Les convenances veulent que nous soyons séparés. »

— Elles m'ennuient, les convenances. On ne s'en irait pas trop tard, dis ? Puis, elle le quitta pour en aller servir d'autres, suivie par les yeux amoureux du jeune homme.

Tandis que l'on prenait le thé, les invités s'étaient réunis en petits clans, par affinités. Au heurt des tasses et des soucoupes, les conversations montaient à un plus haut diapason. Pierre se trouvait près d'une fenêtre, dans un groupe où l'on parlait littérature. Tout près, des hommes discutaient politique ; outre M. Meisterlamm, M. Burnett et M. Tonici, deux Belges, présentés du soir même, y faisaient autorité.

Des bribes de phrases arrivaient jusqu'à Pierre ; certains mots lui firent prêter l'oreille et concentrer toute son attention. Au reste, il devenait facile d'entendre : à côté, le ton s'élevait, une discussion naissait. La voix de M. Lermenthal perça, nette et tranchante :

— Je vous dis que non ! Cela ne se peut pas. Les droits de la France sont trop clairs. Personne ne les contestera.

— Eh ! savent-ils ce qu'ils veulent, les Français ? riposta, moqueuse, une autre voix que Pierre reconnut aussitôt pour celle de l'un des Belges... La manière dont ce fut prononcé, le petit rire dont l'entourage salua la boutade, firent monter à la tête du jeune homme une colère irréfléchie et soudaine. Il lui parut que cet étranger en prononçant ces paroles en l'air, et tous ces étrangers en l'approuvant, venaient de lui infliger un affront personnel. Pourtant, le Belge n'avait émis là, sans méchanceté apparente, qu'une de ces opinions banales, partout admises en Europe quand il s'agit de notre pays. « Est-ce qu'ils savent ce qu'ils veulent ? » cela équivalait à ce « les Français sont si légers ! » dont M. Meisterlamm avait assombri son arrivée, lieu commun passé à l'état d'axiome. Le mot malheureux de son directeur lui avait gâté ses premières heures en Suisse, et voici qu'une phrase analogue, entendue pour la deuxième fois dans une bouche étrangère, lui venait défleurer une soirée de bonheur !...

Il se rapprocha du groupe voisin : la conversation y absorbait à ce point tout le monde qu'il ne fut pas remarqué. Alors, Pierre sut exactement de quoi il s'agissait. Malgré son mépris systématique des nouvelles de France, il n'était pas sans avoir appris qu'une contestation venait de s'élever — après tant d'autres — entre son pays et l'Angleterre, sur une question de frontières, au Soudan.

Selon son habitude en matière de colonies, l'Angleterre parlait haut. En France, le ministre des affaires étrangères discutait, non sur le fond, mais sur une vétille, en dehors de l'affaire principale ; et parce que, à la tribune, il avait prononcé quelques phrases ronflantes, bien qu'éloignées du sujet, la majorité ministérielle l'avait applaudi à outrance.

Le Belge finissait de conter cela au cercle attentif, et l'agacement de Pierre s'accrut à voir l'air de satisfaction et le rictus goguenard de Burnett. Le narrateur concluait :

— Les voilà bien, toujours emballés sur les mots et toujours roulés sur les actes !... Quels grands enfants... si faciles à berner de phrases creuses, jobards éternels du monde entier !

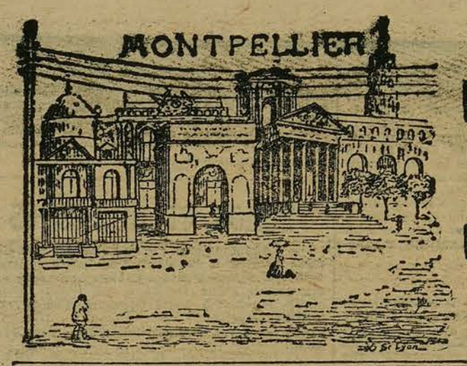
Avec une impérieuse violence, la colère monta au cerveau du jeune homme. Il fit deux pas en avant, et, très haut, sur un ton de persiflage féroce qui arrêta soudain toutes les conversations, il laissa tomber ceci :

— Jobards de dévouement, en effet, les Français, car ils n'ont jamais secouru que des indignes et des ingrats !... Vous rappelez-vous, monsieur, le maréchal Gérard et le siège d'Anvers ?

Il y eut un silence consterné. Le Belge changeait de couleur, et tous ses auditeurs baissaient les yeux, très ennuyés, sauf Burnett dont le sourire méchant et dédaigneux s'était accentué. Pierre balança un instant s'il n'allait pas le gifler, ou, tout au moins, lui jeter aussi une phrase brutale et cinglante... Mais, à l'attitude gênée de tout le monde, il eut l'intuition qu'il venait de commettre une énormité grossièreté, un acte presque indécent dans un salon.

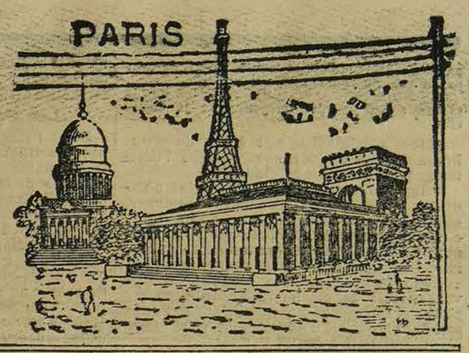
(*A suivre*) Fernand DACRE.

CHOCOLAT LAFAYETTE MATTE PLUS Mangeable.



Le Numéro 5 Centimes

LE MIDI



JOURNAL REPUBLICAIN PROGRESSISTE QUOTIDIEN

ABONNEMENTS
France, Algérie, Tunisie : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 10 fr.; Un an, 20 fr.
Pour l'étranger, les frais de poste en sus
Les abonnements partent des 1er et 16 du mois. Joindre 0 fr. 50 pour tout changement d'adresse.

N° 1147. — Mercredi 15 Juin 1904. — 4e Année

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PUBLICITÉ
Les annonces sont reçues :
Dans nos bureaux de Montpellier, chez nos correspondants et dans toutes les agences de publicité de France et de l'Etranger.

Fil Télégraphique spécial. — Rédaction et Administration, 14, Rue du Faubourg-de-Lattes, Montpellier — Fil Télégraphique spécial

Opinions

UNE ARME EMPOISONNÉE

Vendredi, environ à la même heure où M. Combes, « dans un moment d'aberration mentale », comme dit la *Lanterne*, jetait au milieu de la Chambre stupéfaite, le pavé des Chartreux, un sénateur de beaucoup d'esprit, pour faire ressortir l'influence néfaste de M. Edgard Combes sur l'attitude politique de son père, notoirement dans cette affaire de la « marche de l'armée », destinée à payer en réclame le zèle d'un journal ministériel, M. Sébline avait recours à cette jolie allégorie antique : « Vous ne vous fâcherez pas, je pense, que je compare nos gouvernants à Périclès. En tout cas, le rapprochement que je fais ne peut être blessant que pour leur modestie. (Rires à droite et au centre.) Eh bien ! que disait-on à Athènes ? On disait que le chien de Périclès gouvernait l'Attique, parce que son fils cédait à tous ses caprices, que son fils gouvernait Aspasie et qu'Aspasie gouvernait Périclès. (Nouveaux rires.) Qu'a-t-on dit dans les circonstances présentes ? On a dit que M. le ministre avait obéi à des injonctions et que ces injonctions venaient peut-être du fils de Périclès. (Nouveaux rires sur les mêmes bancs.) »

Mais tandis que l'on riait de si spirituelle humeur au Sénat, à la Chambre on était plongé dans une stupéfaction quasi-douloureuse. On était entré à deux heures pour discuter sur l'hérésie de M. Vallé en matière de frais judiciaires et on allait se séparer après avoir décidé une enquête parlementaire sur l'affaire du million des Chartreux !

M. Millerand, intervenu dans l'interpellation sur la réforme des frais de justice, avait élargi le débat et vertement critiqué la politique générale du ministère et l'habitude familière à son chef de se dérober aux responsabilités.

M. Combes, encore plus monté de ton que d'ordinaire et plus infatué de l'excellence de sa politique, se livrait à l'égard de son adversaire aux attaques personnelles, violentes et de mauvais goût, auxquelles il se complaît quand il est piqué, et c'est facile, dans son incommensurable amour-propre. Tout à coup, une voix anonyme, perdue dans la bagarre, laisse échapper cette exclamation : « Et le million des Chartreux ! » Personne ne l'avait perçue, mais M. Combes l'avait saisie au vol comme s'il la guettait, et s'était jeté dessus comme sur une perche que lui aurait tendue un compère pour lui permettre de produire cette surprise que, d'un air mystérieux et entendu, il avait promise jeudi soir à la Chambre.

Brusquement la scène change, le but même de l'interpellation s'efface, et nous tombons en plein mélodrame de l'Ambigu. Qui pensait au million des Chartreux ? Personne que M. Combes qui, peut-être, y pense toujours. Et, de but en blanc, voilà le père du fils de Périclès qui, bouleversé d'une émotion bien jouée, si elle a été feinte, se met à raconter, avec force réticences mystérieuses, toute une ténébreuse affaire de tentative de corruption dont il aurait été lui-même victime de la part des Chartreux. Ce n'est plus seulement du million dur fils qu'il s'agit, mais de deux millions antérieurs offerts par les mêmes mains, et que le père aurait repoussés avec le geste classique d'Hippocrate.

Mais pourquoi, se demande-t-on, le président du conseil n'a-t-il pas sur l'heure livré lui-même à la justice l'agent de corruption ? Mystère et raison d'Etat ! M. Combes refuse de répondre à cette légitime curiosité de la Chambre en invoquant un « intérêt politique supérieur ». Comme à plaisir, il mêle à ce mystère son propre ministre du commerce et M. Millerand, le prédécesseur de celui-ci, et le président de la République en personne. Un colloque s'engage entre M. Combes, M. Millerand et M. Trouillot qui parlent tout haut, bien qu'à mots couverts, de choses que personne autre ne connaît. Ils avaient l'air de s'entendre et personne ne les entendait.

Aussi, naturellement, la Chambre voulut-elle avoir le secret de cet « intérêt politique supérieur » qui a mis, pendant dix-huit mois, un bœuf sur la langue de M. le président du conseil et des initiés. Elle a décidé de nommer une commission parlementaire qui est chargée de rechercher le mot de l'énigme, d'expliquer l'énigme elle-même et en vertu de quels pouvoirs inédits, obéissant à quelles suggestions, le pouvoir politique est entré dans le cabinet du procureur et dans celui du juge d'instruction pour dire là : « silence ! » et ici : « non-lieu ! »

Jusqu'à ce que la commission parlementaire ait débrouillé l'énigme, et il faut espérer que ce sera vite et à fond, il est bon, pour la presse qui ne se repait pas de scandales, de ne pas faire un sort aux racontars qui se sont mis d'eux-mêmes à courir aussitôt le lièvre levé.

L'émotion est vive et violente dans le « bloc » qui paraît en proie au désordre mental dont son chef a été frappé.

M. Combes se jetant à corps perdu sur l'exclamation ; « Et le million des Chartreux ! » a-t-il cédé instinctivement à l'explosion d'une torture morale qui dure depuis dix-huit mois ? C'est l'avis des uns, mais d'autres prétendent qu'en étalant, sans rime ni raison apparentes, la souffrance intime dont il prétend avoir fait le sacrifice à un « intérêt politique supérieur », le président du conseil poursuivait habilement et de propos délibéré un triple but : enlever un vote de confiance en faveur de son fidèle garde des sceaux ; établir l'innocence de son fils en couvrant celui-ci de l'hermine que lui a lui-même décernée M. Henri Brisson et, du même coup, en supprimant une question louche de caisse électorale, jeter le discrédit sur le ministère Waldeck-Rousseau et se venger des attaques des anciens membres de ce cabinet.

Quoi qu'il en soit, et pour terminer, nous répéterons avec M. de Lanessan : « Aux urnes dangereuses pour les institutions « démocratiques que la politique malhabile de M. Combes a déjà fournies aux adversaires de la République, il en vient d'ajouter une autre, plus dangereuse encore parce qu'elle est empoisonnée. »

LA ROUVRAYE.

Propos du Jour

LES MÉTIERS PITTORESQUES

M. Ch. Le Goffic décrit, dans un curieux volume, les *Métiers pittoresques* : gardiens de phares et artistes en cheveux, terre-neuvas, ivoiriers, marchands d'enfants et montreurs de guignol. Mais de tous les métiers, le plus pittoresque est celui d'embaumeur. Le *Bottin* n'en indique pour toute la France que sept dont un anonyme qui a pour enseigne *A l'Eucalyptus*. C'est peu pour une corporation, assez pour une élite. Le métier, d'ailleurs, est de luxe : on embaume par an 100 morts à Paris et 50 en province ; la plupart sont des étrangers qui partent en voyage.

La profession est luerative, inutile de songer à se faire embaumer pour moins de cinquante louis si l'on est un mort ordinaire ; cela peut vous coûter jusqu'à 5.000 et 10.000 francs si vous êtes roi, empereur ou marchand de salaisons. Savant toujours, l'embaumeur est parfois artiste. On en cite qui font à leur gré, et au goût de la famille, le défunt souple comme du caoutchouc ou dur comme du marbre. Il en est qui lui donnent les couleurs de la vie, d'autres qui le complètent et reconstituent alors même qu'un accident de chemin de fer l'a réduit en bouillie. Des fantaisistes transforment en charmant presse-papier le cerveau pétrifié et verni, ou composent avec les entrailles, adroitement comprimées, des guéridons de mosaïque.

Dans le cloître de Santa-Croce, à Florence, l'un des plus somptueux monuments porte cette inscription : *Qui glace X... X..., che vedrebbe si intero pietrificato si l'arte sua non periva con lei.* « Ici repose X..., X..., que l'on verrait entièrement pétrifié, si son secret n'avait péri avec lui. » Les embaumeurs parisiens ont retrouvé le secret du regretté Florentin. Leur art, en se perfectionnant, s'est beaucoup simplifié. Ne remontons pas jusqu'à la vieille Egypte qui faisait mariner ses défunts pendant soixante-dix jours dans une saumure de natron ; au temps de Louis XIV, l'embaumement était encore une opération prodigieusement longue, compliquée, répugnante ; la malheureuse dauphine fut entièrement dépecée avant d'être imbibée, injectée et vernie d'un baume composé d'une vingtaine d'essences.

Aujourd'hui, on se contente de glisser dans la carotide quelques gouttes de liqueur. La clientèle des embaumeurs est extrêmement *select*. Ils ne fréquentent que des morts illustres par leur naissance, leur beauté, leur fortune ou leur rang. Ils pourraient donc, s'ils n'étaient tenus au secret professionnel, fournir à l'histoire des renseignements précieux. Mais ils sont discrets et ne désignent leurs clients que par des initiales. On lit dans le livre de M. Le Goffic le récit d'un embaumement historique qui ne donne envie ni d'être illustre, ni de se faire embaumer.

La Politique

L'IMPRUDENCE DE M. COMBES

Nous revenons délibérément de Longchamps à la politique. Le Grand-Prix est couru, les fêtes parisiennes chôment, M. Combes a tout le champ de l'actualité. Sans être grand clerc, on devine que le président du conseil n'est pas ravi des incidents de la nouvelle affaire, et qu'il doit regretter d'avoir, par une attaque directe à Millerand, porté un si rude coup à la politique du Bloc. La colère a été pour une fois encore mauvaise conseillère, et le parti que M. Combes a choisi ressemble assez à un coup de tête. Que diable ! quand on est homme d'Etat, on se doit à soi-même de tourner la langue dans la bouche avant d'exprimer sa pensée ! Les amis même de M. Combes ne reviennent pas de leur étonnement, qui est peut-être de la stupeur. Il est maintenant évident que puisqu'il y a une affaire, l'opinion exigera une lumière complète. De la sorte, M. Combes et M. Millerand, qui avaient décidé de se taire, seront obligés de parler et le scandale, en roulant ses flots de boue, atteindra inévitablement ceux qui l'ont voulu étouffer.

L'imprudence de M. Combes est appelée folie momentanée par les plus modérés, d'autant que, dans son langage, M. Combes a été trop souvent inexact. Inexact le fait d'avoir traité de la corruption en conseil des ministres, inexact le propos prêté à M. Louhet, qu'il n'attachait à l'affaire aucune importance. Cette façon de mettre en avant la personne du président a déplu d'abord au président. On répète tout bas, — car cette mystérieuse affaire comporte les chuchotements, — que « l'entourage » du président est offusqué du sans-gêne inconstitutionnel de M. Combes.

Un moment, il aurait été question de rédiger un message aux Chambres pour protester. C'était évidemment provoquer une crise : on a reculé devant une mesure aussi grave d'un désaveu public, mais tout nécessairement on ne cache pas les sentiments et les réflexions courroucées qu'inspire la conduite de M. Combes. Traité de grand honnête homme par les ministériels d'extrême-gauche, mais abandonné par les politiques qui tournent toujours le dos aux maladroits, suspect à l'Elysée, M. Combes est encore accusé par le bloc tout entier d'avoir compromis la politique anticléricale en permettant à tout le pays de comprendre comment la campagne a été menée, par qui les frais ont été soldés.

L'attitude des radicaux est très nette à cet égard : ils attendaient une occasion de rompre avec M. Combes sans être soupçonnés de contredire leurs votes passés par leur rupture. Tous parlent, maintenant, avec dédain, de ce chef qui, dans son intérêt personnel, a sacrifié ses partisans.

Dans les couloirs de la Chambre on se dirait en pleine crise. Si le ministère nous reste, il apparaît que le chef doit passer la main. Cependant, les journaux pourchasseront les moindres indications qui permettraient d'éclaircir les ténèbres de l'affaire. Le *Petit Dauphinois*, où M. Besson ébruita l'affaire, au risque de la cour d'assises, réclame avec plus de défis et d'énergies que jamais, non pas une commission d'enquête, mais des poursuites personnelles.

On juge du désarroi causé par ce scandale parmi tous ceux qui savent combien M. Combes a développé le favoritisme. Il est impossible de se faire rendre justice à l'intérieur, si ce n'est en usant de protection et même de pression. Des plus petites choses aux plus grandes, le même système est en honneur, qui pourrait bien, demain, entraîner très bas ceux qui en ont si impudemment abusé.

Roger LUTÈCE.

ESCARMOUCHES

Comment M. Harduin défend ses amis

M. Harduin est comboiste comme on ne l'est pas, et, comme M. Combes est dans une assez vilaine posture, le « Parisien » du Matin *cherche à le défendre.*

En sa qualité de « Parisien », M. Harduin ne peut évidemment présenter un plaidoyer banal... Il lui faut de l'esprit, n'y en eût-il plus au monde. Et M. Harduin imagine une parabole... On y voit M. Waldeck-Rousseau détenir un objet très rare et très convoité, dénommé « assiette au beurre ». M. Waldeck Rousseau est las et voudrait se reposer. Mais il rassure ses disciples, amis et clients :

« Je le sais et comprends que la perte de l'assiette au beurre doit vous affliger. Mais vous n'en serez pas privés pour beaucoup de temps. Celui auquel je vais la remettre a été choisi par moi avec soin ; il a les mains débiles et est incapable de mener à bien la lourde tâche que je lui lègue, L'assiette vous reviendra vite. »

Mais voilà. Le successeur, M. Combes, garde depuis trop longtemps l'assiette au beurre. Uns lutte s'engage :

« Se considérant comme volés, pleins de rage, ils essayèrent de reprendre l'assiette. Mais l'usurpateur se défendit comme un beau diable et la lutte s'engagea. Il répondit aux crocs en jambe par d'autres crocs en jambe, rendant un coup de pied quand il recevait une claque, et, serrant l'assiette sur son cœur, il déclara qu'il mourrait plutôt que de s'en dessaisir. »

N'est-ce pas charmant ? Et cette parabole, écrite ingénument par M. Harduin, montre avec une grande exactitude qu'en somme le régime de la Défense républicaine n'est que le régime de l'assiette au beurre.

Causerie Mondaine

La grande semaine sportive est déjà passée et il semble qu'avec elle soient finies les journées sensationnelles.

Dimanche a donc eu lieu la grande manifestation d'élégances prévues et que le temps a bien voulu ne pas trop contrarier.

Dans cette ambiance de frivolités, nous avons remarqué que la mousseline de soie et la couleur rose dominait tout. Que de roses roses et de plumes roses ! accompagnant des robes de taffetas gris, de linon blanc sur transparent rose... de mousseline beige, marron, crème.

Le taffetas a pris la place du surah, ce dernier se fait de plus en plus rare, à peine entrevu deux ou trois fois et habillant des dames fidèles aux anciennes coutumes. La soie prend sa revanche sur la laine, on ne le dit que trop, et personne ne s'en plaint, car elle est accessible à toutes les bourses. Reste à savoir si elle sied à tout le monde et si au contraire, dans certains milieux elle n'est pas déplacée. Ses partisanes objecteront que sa trace se retrouve dans les anciennes provinces françaises, chez les fermières, dont les costumes nationaux sont parfois tout en soie.

Sans doute, mais ces costumes avaient un caractère spécial, ne subissant point les caprices de la mode. Saurait-on leur comparer le costume parisien ?

Fatalement nous reviendrons — dans plus ou moins longtemps —, aux lainages exclusivement, d'ailleurs rien ne montre qu'on a le désir de les abandonner, si l'on en juge par les costumes tailleurs que l'on voit le matin au Bois, l'après-midi dans les promenades, aux courses les jours ordinaires et le soir même, dans les petits théâtres, aussi bien aux Champs-Elysées que sur les Boulevards. Seulement, ces étoffes de laine sont blanches... à demi couvertes de manteaux amples, sans forme bien définie, blancs. Bref, du blanc partout, le rêve des poètes et la joie des moqueurs, car le rose et le blanc sont surtout la couleur des jeunes.

La soie rentre en grâce de nouveau auprès des femmes élégantes, crie-t-o de toutes parts. On pourrait dire que c'est le taffetas qui prend la place du satin, du damas, de la faille, car on a toujours porté peu ou prou de soie. Il est vrai que ces temps derniers les jeunes femmes et les jeunes filles se montraient souvent au bal et dans des cérémonies de mariages en toilettes de linon, de drap où la soie n'était pas exclue, mais paraissait peu. Tandis qu'aujourd'hui elle reprend sa place primitive, redevient la tenue cérémonieuse des grandes circonstances. Elle a gagné un avantage dans l'exil volontaire qu'on lui imposa, c'est de se plier à toutes les fantaisies qu'on en exige. Sa souplesse en fait un tissu aussi portable que le voile et la mousseline avec cette différence que le taffetas habille coquettement et correctement, tandis que ces étoffes sans consistance aucune ont l'air de chiffes et sont d'un aspect désordonné inouï.

Et pour combien de temps en aura-t-on à batailler avec ces voiles et ces mousselines ?

Tant que la jupe tombe naturellement, ces étoffes se prêtent à mille combinaisons dont l'effet est très joli, sauf toutefois, quand ce sont des plissés, qu'ils soient « accordéon » ou « soleil », mais dès qu'on la relève, le dessus pend lamentablement en zig-zag, les jupons apparaissent sous l'étoffe transparente, tout ça est laid au possible. Ces robes n'ont de cachet qu'autant qu'elles sont bien ajustées sur la doublure jusqu'à une certaine hauteur, mais pour cela, il ne faut pas parler d'ampleur exagérée : juste ce qu'il faut pour changer du collant, tel ce modèle qui fut tant admiré au paddock.

Jupe longue en linon crême, posée sur un dessous de taffetas de même ton. L'ampleur est ainsi répartie : devant, pas de repincés et, à partir des hanches, par des fronces, le dessous a les mêmes proportions que le dessus, ce qui permet, de distance en distance, de glisser sur le devant, des points qui retiennent les deux étoffes.

Ce linon était semé de losanges en valenciennes jusqu'à la hauteur des genoux et la prenait naissance un haut volant fait de valenciennes superposées très froncées, cousues en forme et dont on comptait une douzaine de volants. Corsage à la vierge avec guimpe en dentelle et double berthe de valenciennes. Manches demi longues envolantées. Grand chapeau de paille d'Italie relevé de côté par une touffe de roses blanches, orné dessus d'un long paradis blanc. Bas de soie unis, souliers de daim. Le jupon était en taffetas avec profusion de dentelle imitation. Le tout très mousseux.

A côté de cette quasi simplicité se mouvaient mille excentricités, comme ces robes de mousseline pompadour avec force bouillonnés et ampleur, ces immenses chapeaux, dépassant presque, en largeur les ombrelles en dôme toutes de dentelle et enguirlandées de roses artificielles.

Cet accessoire jouit d'un luxe extraordinaire. Des pierreries sont incrustées dans les poignées et d'ailleurs, ces manches démontables se vissent tour à tour aux parapluies ou aux ombrelles. Beaucoup de personnes assortissent l'ombrelle à la robe, ces différentes couvertures se montent au moyen d'anneaux spéciaux. Les plus élégantes sont celles en tulle ou mousseline avec volants, mais elles sont d'un usage assez restreint ; plus commode est l'ombrelle de soie unie, elle est aussi plus comme il faut.

Au nombre des tissus de coton, nous devons citer le succès certain des percales imprimées ou indiennes, comme on en portait du temps de Marie-Antoinette. Celles de nos jours coûtent moins cher et ne sont pas enluminées au pinceau, comme alors, mais elles ont le même riant aspect.

Sur un fond blanc on voit s'éparpiller des croisillons de pois minuscules, des fleurettes bleues, roses, mauves, rouges, ou même des bouquets des champs. Tout cela très petit. Ces étoffes demandent peu de façon, et encore moins de garnitures. De la broderie anglaise et de la dentelle en petite quantité c'est tout ce qu'on peut leur donner. Le corsage est à empiècement arrondi, permettant la variété des guimpes que l'on goûte fort en ce moment. On utilise ainsi de ces hauts de corsages en fine mousseline brodée au plumetis par nos aïeules et ornés de merveilleuses petites dentelles. Ah ! elles étaient laborieuses nos grand'mères ; elles perdaient moins de temps que nous en visites, en courses de toutes sortes, elles devaient une partie de leur luxe à leurs doigts agiles qui couraient sur les fines étoffes ou qui remuaient les fuseaux ; tandis que nous, nous trouvons cela à des prix plus que modiques, et nous ne regrettons rien, puisque nous avons peu de temps à disposer.

On portera beaucoup aussi de vestes en taffetas changeant, très ajustées, avec basquine et pélerines, largement ouvertes devant sur des intérieurs flous, et devant se porter avec des jupes de mousseline ou d'organdi.

Le complément sera la capeline d'Italie ornée de roses jaunes, ou rouille, ou violacées, attachée par des liens de rubans ou de gaze ; si l'on choisit cette dernière, on fera des brides très longues entourant mollement l'encolure et ramenées sur une épaule où elles flotteront librement.

C'est original et seyant pour une jeune et jolie personne. Les dames d'un certain âge voient revenir avec quelque plaisir la petite capote aux étroites brides, où le jai et les plumes jouent le principal rôle. C'est délicieux et cela au moins ne prêtera jamais à la critique. Seulement, à la campagne on gardera le chapeau de paille à larges bords entourés d'une dentelle, cela n'est pas une coquetterie, mais une précaution indispensable, hygiénique.

Que dire, puisque nous sommes sur le chapitre des coiffures, des immenses chapeaux relevés effrontément sur le côté avec des plumes folles qui volètent au moindre souffle ? où encore de ces échafaudages de dentelle qui tombent en cascade dans le dos après avoir ajouté au fouillis de la passe ? C'est une mode détestable qui fait perdre à plus d'une silhouette ses proportions raisonnables et qui a bien des inconvénients. Nul doute que les revendications des directeurs de théâtre recommencent à pleuvoir, car les spectatrices ne prennent point souci des autres.

YVONE et MARGOT.

AVIS

Par application de l'arrêté ministériel du 7 avril 1877, les abonnements du journal peuvent être pris dans tous les bureaux de poste de France, Algérie, Tunisie.

NOS TÉLÉGRAMMES

PAR FIL SPÉCIAL

LE DISCOURS DE VERTUS

Paris, 14 juin. — Quatre ou cinq ministres étaient en voyage dans la journée de dimanche. Ils ont mieux aimé se rendre en province pour y distribuer des palmes académiques qu'assister au Grand-Prix de Paris, dans la tribune officielle. Chacun son goût. On nous permettra, cependant, de penser que, à l'heure actuelle, nos gouvernants, qui ont perdu, vendredi dernier, une si belle occasion de se taire, devraient bien profiter désormais de la leçon pour réfléchir avant de parler.

Quel besoin tourmentait, notamment, M. le garde des sceaux d'aller prendre la parole dans un chef-lieu de canton de la Marne, à Verjus ? M. Vallé a fait part à ses compatriotes, des amertumes qu'il venait de subir. « Lorsqu'on a devant soi ses adversaires naturels, qui sont les partis de la réaction, a-t-il dit, on va à la bataille avec plaisir et le suffrage universel approuve le meilleur combattant : mais quand des oppositions imprevues surgissent dans ses propres rangs, on éprouve une grande douleur et de vives déceptions. Nous assistons à ce spectacle depuis quelques jours. On ne peut rien reprocher de précis au gouvernement. Il n'a eu aucune défaillance... » Nous citons, bien entendu, ces belles paroles d'après les comptes rendus des agences. Elles sont donc authentiques. Elles dénotent une candeur admirable. Comment M. Vallé peut-il déjà avoir oublié qu'on lui a personnellement reproché des faits très « précis », des erreurs grossières, qu'il s'est, du reste, engagé à réparer ?

Le successeur de d'Agueseau ne se souvient pas davantage de l'énorme sottise commise par son président du conseil, dans la séance de vendredi dernier, et de sa propre promesse de saisir la commission d'enquête sur le million des Chartreux, de tous les dossiers judiciaires concernant cette affaire ténébreuse. Il a parlé, sans rire, des reformes considérables que le cabinet dont il fait partie se proposait de réaliser. Vraiment, il s'agit bien de tout cela, à l'heure actuelle. Il s'agit d'un scandale que les « révélations » de M. Combes ne vont point tarder à faire éclater et qui va jouer un fort mauvais tour à ses collègues. Mais M. Vallé n'a point l'air de s'en douter. Il a prononcé à Vertus le discours banal des réunions dominicales. Hâtons-nous, cependant, pour être justes, de lui rendre cet hommage, qu'il n'a point, cette fois et, comme par hasard, pourfendu le cléricalisme et les moines. Il a même, paraît-il, décoré une religieuse. Est-ce que l'affaire du million des Chartreux aurait opéré ce miracle de rendre nos ministres moins agressifs à l'égard des rares congrégations qu'ils n'ont point encore expulsées ?

L'Espagne et la Triple-Alliance

Paris, 14 juin. — On écrit de Madrid au *Petit Marseillais* :

« L'émotion est vive dans nos cercles politiques, par suite des révélations faites à la Chambre des députés par M. le comte de Romanones, ancien ministre de l'instruction publique dans un des derniers cabinets libéraux, au sujet d'un traité secret qui aurait fait entrer un instant l'Espagne dans la Triple-Alliance.

« Tous les journaux s'occupent de l'incident, et, suivant ses tendances, chacun approuve ou critique l'attitude montrée par le gouvernement. Certains d'entre eux déclarent que le dit traité est purement imaginaire.

« Il résulte cependant, de renseignements puisés à une source digne de foi, que ce traité a bel et bien existé. Ce n'est précisément pas un traité avec la *Triplice*, c'est un traité simplement signé avec l'Allemagne.

« Il a tellement existé, que la chancellerie française en a eu connaissance au lendemain même de sa signature. C'est à l'époque où M. de Laboulaye était ambassadeur de France à Madrid. On était à la fin de 1888. Guillaume II était depuis peu monté sur le trône d'Allemagne.

« Le baron de Hatzfeldt, ambassadeur d'Allemagne, et M. Moret, ministre des affaires étrangères espagnol, furent les auteurs de cette convention secrète par laquelle, en cas de guerre entre la France et l'Allemagne le gouvernement espagnol s'engageait à envoyer 100.000 hommes à la frontière des Pyrénées, en vue d'immobiliser les forces des 16e, 17e et 18e corps de l'armée française.

« Une indiscrétion commise dans l'entourage de la régente permit à M. de Laboulaye de surprendre le secret de la diplomatie espagnole. Il s'empressa d'en faire part à son gouvernement. Comment M. Sagasta, alors au pouvoir, a-t-il pu dissimuler l'existence du traité à tant de ministres qui se sont succédé au département des affaires étrangères ? Dona Christine seule pourrait répondre sans doute. »

La Campagne Antimilitariste

Lyon, 14 juin. — De grandes affiches apposées sur les murs de notre ville annoncent qu'une grande réunion organisée par la Fédération antimilitariste du sud-est aura lieu samedi prochain à la bourse du travail.

Le professeur G. Hervé fera une conférence sur ce sujet : « Pourquoi sommes-nous internationalistes ? »

Ces affiches se terminent par ces mots : « A bas les frontières ! A bas l'armée ! »

UN ROUBLARD

Paris, 14 juin. — Un homme à la fois prudent et roublard, c'est l'ancien ministre M. Sarrien, qui est, aujourd'hui, l'un des soutiens du Bloc.

Le *Journal officiel* d'hier nous donne une idée des qualités de cet homme politique.

Voici, en effet, ce que nous apprend cet intéressant recueil au compte rendu de la séance de vendredi, où le ministère Combes a dû subir un si furieux assaut :

M. Sarrien s'excuse de ne pouvoir assister pendant quelques jours aux séances de la Chambre.

Et plus loin, page 1409 du *Journal officiel*, au scrutin de la séance du vendredi 10 juin :

N'ont pas pris part au vote :
Absent par congé : M. Sarrien...

Or, c'est au moment même où la bataille allait s'engager que M. Sarrien faisait remettre, par un complaisant collègue, sa demande de congé.

Sans l'intervention de M. Millerand, M. Sarrien ne prenait pas de congé et son collègue s'abstenait de toute commission.

M. Sarrien se gardait à carreau.

AU PALAIS-BOURBON

Paris, 14 juin.

Séance du Matin

La Chambre poursuivant ses séances matinales s'est occupée, sous la présidence de M. Lockroy, de 9 h. à midi, d'un projet de loi adopté par le Sénat et relatif au service des enfants assistés.

M. de la Ferronays a parlé le premier dans la discussion générale de ce projet de loi, il s'est déclaré partisan de la réforme qu'il estime excellente ; il pense que quelques retouches aux articles sont nécessaires, mais pour ne pas retarder le vote de la loi il ne présentera pas d'amendement.

L'orateur fait de très judicieuses observations sur les secours à donner aux mères et aux nourrices. Il pense que la commission a eu raison d'allouer des secours à la mère de l'enfant naturel aussi bien qu'à la mère de l'enfant légitime.

On eut pu cependant accorder une prime à la légitimation.

L'orateur parle des anciens tours ; au fur et à mesure qu'ils disparaissent, le nombre des mort-nés augmente. La commission devra autoriser le dépôt des enfants dans les maisons de refuge.

M. de la Ferronnays pense que ce système sauvera un certain nombre de vies humaines.

M. Monod, commissaire du gouvernement, présente des observations au sujet de l'enquête sur les familles qui désirent voir leurs enfants admis dans le service d'assistance.

Après quelques mots de M. du Halgouet, l'urgence sur la loi est adoptée ; la discussion immédiate est ordonnée.

La Chambre adopte les deux premiers articles de la loi qui visent les enfants placés sous la protection de l'autorité publique ; les enfants secourus et en dépôt, les enfants trouvés, abandonnés, maltraités, délaissés ; les orphelins moralement abandonnés.

L'article 3 est ensuite adopté ; il vise les enfants que la mère ne peut ni nourrir ni élever.

On adopte l'article 4, qui prévoit l'admission temporaire des enfants dans les services de l'assistance et l'article 5, qui vise les enfants en garde.

Arrivée à l'article 6 relatif aux pupilles de l'assistance publique, la Chambre s'ajourne à cet après-midi trois heures.

Entre les deux Séances

Très animée est l'entre séance. Au calme du matin succède l'agitation de l'après-midi provoquée par l'élection de la commission d'enquête qui sera chargée de débrouiller l'affaire dite des millions des Chartreux.

Tous les partis ont fait un appel pressant à leurs représentants, mais ce sont surtout les curieux et les journalistes qui donnent au Salon de la Paix une animation extraordinaire qui a sa répercussion naturelle dans les couloirs intérieurs du Palais-Bourbon.

Pendant la réunion des bureaux, on a beaucoup parlé des futurs travaux de la future commission. On a fait des pronostics sur sa composition, sur ce qu'elle devrait faire, sur les témoins qu'elle devait faire citer.

Vers 2 h. 1/2, les premiers résultats de l'élection des bureaux, sont connus ; les ministériels se sentent battus et ils se répandent dans les couloirs en protestant contre l'indifférence des membres du bloc, qui n'ont pas daigné se déranger pour venir à la réunion des bureaux, et ont laissé le champ libre à l'opposition.

Leur colère ne se calme un peu que lorsque l'un d'eux apporte cette parole de consolation qu'il tient du président du conseil ; celui ci en apprenant que la commission était en grande majorité antiministerielle a pris un petit air detaché et a dit que la composition de la commission n'avait aucune importance pour lui.

Cependant la journée commence mal comme on le voit pour le ministère et on assure qu'en séance vont se produire des incidents qui mettront encore M. Combes sur la sellette.

De la loi de deux ans, il y a de grandes chances pour qu'il n'en soit pas question aujourd'hui.

Seance de l'après-midi

Présidence de M. Brisson.

M. Lasies dépose une demande de 200.000 francs pour les victimes de la grève de Larmagnac.

M. Pugliesi-Conti demande l'urgence et la discussion immediate pour une motion et une proposition spéciales. La motion tend à étendre la commission d'enquête relative à l'affaire des Chartreux, à tous les faits connus. La proposition a pour objet de donner à la commission les pouvoirs judiciaires attribués au juge d'instruction.

M. Pugliesi-Conti fait observer qu'à côté de M. le président du conseil accusateur, il y a des accusés qui sont ou non coupables. M. Edgard Combes, par exemple.

M. Combes proteste et dit qu'accuser son fils, c'est l'accuser lui-même. (Applaudissements à gauche.)

M. Pugliesi-Conti. — Que M. le président du conseil me permette de lui dire...

M. Combes. — Je ne le permets pas !

M. Pugliesi-Conti. — J'espère que M. le président du conseil pourra bientôt se disculper.

M. Brisson. — En mêlant cette personne au débat, vous passionnez inutilement celui-ci. (Mouvements.)

M. Pugliesi Conti. — Je veux faire une œuvre de justice.

Voix à gauche : De mouchard ! (Bruit.)

M. Firmin Faure et **M. Rouanet** échangent de désagréables propos. Le premier rappelle au deuxième les actes de vertu dont celui-ci fit preuve dans l'affaire du Panama. (Tumulte).

M. Pugliesi-Conti parle des affaires Besson, Vervoort, Edgard Combes, au milieu d'interruptions qui couvrent complètement sa voix.

M. Pugliesi-Conti entre dans des détails très longs.

M. le Président. — J'invite l'orateur à s

pas aborder le fond de sa question ; il ne peut parler que sur la discussion immédiate.

M. Pugliesi. — Mais il faut bien que je m'étende pour justifier l'urgence que je sollicite.

Et tout aussitôt il se met à lire de nombreux articles de journaux, malgré l'invitation incessante du président.

Il demande aussi que la commission d'enquête étudie toutes les affaires connexes, entre autres, celle de l'accusation formulée d'une façon si précise, dit-il, contre M. Edgard Combes. Pour mener à bien sa tâche, la commission doit être armée des pouvoirs judiciaires les plus étendus, si elle veut aboutir. Si on ne lui accorde pas ces pouvoirs on pourra dire qu'elle portera dans son flanc un désir d'avortement (*sic*), (Applaudissements à droite.)

M. Sembat demande l'ajournement.

M. Combes. — J'aurais pu me contenter de repousser du pied, avec le dédain qu'elles méritent, les accusations calomnieuses que M. Pugliesi a osé apporter à la tribune. (Protestations à droite, applaudissements à gauche.)

C'est avec mon assentiment spontané et absolu que la Chambre a décidé la nomination d'une commission d'enquête.

M. Pugliesi-Conti veut répliquer. On couvre sa voix par de formidables clameurs.

M. Combes rappelle les divers faits qui ont donné lieu à des instructions judiciaires, qui seront soumises à la commission.

Dès qu'elle les aura lues, dit-il, elle sera fixée sur les accusations portées et les membres de l'opposition éprouveront une complète déconvenue quand ils connaîtront la déposition précise et formelle du prieur des Chartreux.

C'est ainsi que par le principal témoin on apprendra qu'il n'y a rien de plus chimérique que les accusations dirigées contre mon fils.

Quant au journaliste de l'Isère auquel on a fait trop d'honneur en citant mon nom, la commission peut l'entendre, comme le demande M. Pugliesi-Conti, mais je sais d'avance qu'elle sera impuissante à arracher au calomniateur de mon fils une parole ou un seul papier.

M. Firmin Faure rappelle au président du Conseil ses paroles de vendredi et lui reproche d'être moins précis aujourd'hui que l'autre jour. Le président du Conseil cherche sans doute une diversion.

M. Combes, vivement. — Je proteste. J'ai dit vendredi que j'avais fait à la demande pressante d'un collègue, le sacrifice de taire le nom de la personne au nom de laquelle avait été faite la démarche concernant l'offre de deux millions.

Je n'ai pas dit autre chose ; on m'a demandé dans un intérêt supérieur, de garder le silence sur le nom de celui qui avait envoyé un intermédiaire, ou même une personne réputée telle au ministère de l'intérieur et j'ai gardé le silence sur ce nom.

Voilà le sacrifice que j'ai fait, et jamais il n'a été question, je n'ai jamais promis d'exonérer cette personne de poursuites qui n'étaient pas en cause.

M. Firmin Faure est peu satisfait des explications de M. Combes.

J'estime, s'écrie-t-il, aux applaudissements de la droite et des nationalistes, que l'attitude du président du conseil mérite la réprobation des honnêtes gens. (Violentes protestations à gauche.)

Le devoir de M. Combes était de poursuivre le corrupteur ; en ne le faisant pas, il s'est rendu, en quelque sorte, complice de ce corrupteur.

M. Albert Tournier. — Je demande la question préalable.

D'autres députés réclament le renvoi de la proposition Pugliesi à la commission d'enquête.

M. Combes. — L'adoption ou le rejet de cette proposition ne donne ni n'enlève à la commission le droit de réclamer des pouvoirs judiciaires, si elle les juge utiles à la manifestation de la vérité. Dès lors, je me rallie à la question préalable.

La droite et le centre protestent vivement contre les paroles du président du conseil.

M. Combes. — La Chambre ne se méprendra pas sur mes sentiments. Je m'associe d'avance à toutes les mesures que la commission croira devoir demander à la Chambre et j'insisterai auprès d'elle pour qu'elle hâte ses travaux.

Je renonce donc à la question préalable, mais je demande l'ajournement de la proposition Pugliesi, jusqu'à ce que le garde des sceaux ait été entendu.

M. de Ribère-Desgardes. — La question préalable avait été acceptée et demandée par le président du conseil. Mieux inspiré, il se borne à se déclarer pour l'ajournement.

L'ajournement est voté à mains levées.

La Loi Militaire

Le calme revient ; la Chambre reprend la discussion de la loi de deux ans. Elle adopte l'article 18 relatif aux aptitudes physiques des conscrits ; l'article 19, réglant la situation des jeunes gens ajournés jusqu'à un nouvel examen et l'article 20, concernant l'allocation journalière de 0 fr. 75 aux parents des jeunes gens soutiens de famille, pendant le temps qu'ils passent sous les drapeaux.

C'est le texte de la commission qui a été voté sans changement.

Après un court échange d'observations entre M. Krantz, Lasies, Berteaux et le général André Guyot de Villeneuve, etc., la séance est levée à 6 h. 10 et renvoyée à jeudi matin.

SÉNAT

Paris, 14 juin.

Présidence de M. Fallières.

L'ordre du jour appelle la délibération sur plusieurs propositions relatives aux accidents de travail.

A la demande de la commission, l'urgence n'est pas déclarée.

M. Chauvet, rapporteur, fait un exposé de la question ; il insiste d'abord sur le caractère forfaitaire et transactionnel de la loi de 1898.

Le Caractère de la Loi des Accidents

Le rapporteur estime qu'il ne faut pas modifier le caractère d'une loi qui n'a pas encore fait ses preuves, mais la commission a recherché consciencieusement parmi les dispositions qui ont obtenu le suffrage de la Chambre, celles qui étaient susceptibles d'une application immédiate.

Après ces observations, le Sénat passe à la discussion des articles.

Les articles de la loi de 1898, que la commission propose de modifier, sont successivement mis en délibération.

MM. Girard, Colinot, Cordelet et Expert-Besançon, présentent des amendements qui sont renvoyés à la commission.

Le Sénat adopte le projet de loi voté par la Chambre et attribuant des croix aux instituteurs.

M. de Saint-Germain dépose son rapport sur le projet de loi supprimant l'enseignement congréganiste.

La séance est levée à 5 h. 35.

Séance, demain à 3 heures.

La Guerre Russo-Japonaise

SUR LE THEATRE DE LA GUERRE

Les Mines Sous-Marines

Tokio, 14 juin. — Pendant que *le Taïhoku-Maru* enlevait des mines à l'entrée de Port-Arthur, la nuit dernière, une mine fit explosion tuant 1 officier et 18 hommes, et blessant 2 officiers et 7 hommes.

Le Taïhoku-Maru, qui est un transport, n'a pas beaucoup souffert.

Sous toutes réserves

Londres, 14 juin. — On est sans nouvelles officielles du combat qui aurait eu lieu entre Niou-Tchouang et Kaï-Tcheou, le 11 juin, dans lequel les Russes auraient été battus en perdant 860 tués et blessés.

Il ne faut accepter l'information précédente que sous toutes réserves.

Au Sud de Tu-Che-Tsao

Londres, 14 juin. — Le correspondant du *Morning Post* annonce qu'il y a actuellement 40 mille Russes au sud de Tu-Ché-Tsao, qui est la station d'où elle part, par voie ferrée, se dirigeant sur Niou-Tchouang.

Les Positions japonaises

Saint-Pétersbourg, 14 juin. — Les Japonais fortifient leurs positions autour de Port-Adams, pour résister à toute attaque possible de la part de l'armée russe, si elle essaie d'aller au secours de Port-Arthur. Ils ont une position formidable avec trois étages de feux. Ils ont également fortifié Kin-Tchéou et Nan-Chan.

Tous ces travaux de fortifications n'ont pas d'autre objet que d'empêcher les Russes de passer au sud et de protéger les assauts furieux du général Oku contre la forteresse et, si la forteresse succombe, ils seront plus utiles encore, lorsque Kouropatkine, à la tête de troupes en nombre supérieur, viendra reprendre Port Arthur, l'année prochaine.

Autour de Port-Arthur

Saint-Pétersbourg, 14 juin. — Deux officiers russes, qui s'étaient échappés de Port-Arthur en rampant pendant quatre jours à travers les lignes japonaises, sont arrivés à Liao-Yang.

Ils ont raconté que tous les abords de Port-Arthur sont gardés par des sentinelles japonaises, placées à une distance de cinquante pas l'une de l'autre.

Les approvisionnements sont en quantité suffisante dans la ville, surtout chez les marchands, qui en ont acheté de grandes réserves.

EN RUSSIE

Un Ukase de l'empereur

Saint-Pétersbourg, 14 juin. — Un ukase de l'empereur, en date du 9 juin, appelle en activité les officiers et soldats de la réserve dans les dix districts du gouvernement de Pensa et de celui de Simbirsk.

Dans les six districts du gouvernement de Samara, dans trois districts du gouvernement de Raratow ; dans deux districts du gouvernement d'Orenbourg ; dans quatre du gouvernement d'Ouja et quatre de celui de Moscou ; dans six de celui de Vladimir ; dans quatre du gouvernement de Woronesh et de celui de Orel ; dans trois de Rjesan et quatre celui de Toula ; dans trois celui de Kharkof et quatre de celui de Koursk.

Dans quelques districts, on a également procédé à l'inspection des chevaux affectés à la remonte.

La Flotte Russe de la Mer Noire

Rome, 14 juin. — L'*Ageneia Balkanica* de Rome reçoit de Philippopoli une dépêche disant qu'en vertu du traité secret existant entre la Russie et la Bulgarie, la flotte russe de la mer Noire va mouiller dans le port de Bourgas.

On affirme que cette décision, prise par le gouvernement de Saint-Pétersbourg, facilitera ensuite à la flotte le passage des Dardanelles.

INFORMATIONS DIVERSES

La Flotte de la Baltique

Copenhague, 14 juin. — On croit ici que la flotte russe de la Baltique, dont le passage a été signalé près de l'île de Bornholm, n'a fait qu'une simple manœuvre navale et que son départ effectif pour l'Extrême-Orient n'est point encore décidé.

Surveillance rigoureuse

Saint-Pétersbourg, 14 juin. — A la suite de tentatives criminelles qui ont eu lieu sur le chemin de fer transsibérien, particulièrement entre Omsk et Katnsk, le ministre des voies et communications a prescrit une surveillance rigoureuse des dépôts de locomotives pendant la nuit.

De plus, l'heure du départ des trains militaires devra être tenue secrète.

LES MILLIONS DES CHARTREUX

La Commission d'Enquête

Paris, 14 juin. — Les bureaux de la Chambre viennent d'élire la commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les révélations de M. Combes et l'affaire des millions des Chartreux.

Voici les noms des trente-trois commissaires élus :

Premier bureau. — MM. Flandin, Dérignac-Desgardes, Paul Beauregard (antiministériels).

Deuxième bureau. — MM. Baudin, Colin, ministériels, et Arago, antiministériel.

Troisième bureau. — MM. Georges Berthoulat, Lemoigne, Ch. Benois (antiministériels), élus contre MM. Chenevaz, Couiondre et Andrieu.

Quatrième bureau. — MM. Sembat, Colliard, Simonet (ministériels).

Cinquième bureau. — MM. Georges Berger, Antime Menard, Grosjean (antiministériels).

Sixième bureau. — MM. Vogeli, Lerolle, Mulac (antiministériels).

Septième bureau. — MM. Rabier, Poisson, Bouhey-Alex (ministériels).

Huitième bureau. — MM. Denys Cochin, Tramoy, Cesbron (antiministériels).

Neuvième bureau. — MM. Krauss, Rouze, (ministériels et Bonnevay, antiministériel).

Dixième bureau. — MM. Fabre, Rudelle, Caffarelli (antiministériels).

Onzième bureau. — MM. Poulain, Pajot, Codet (ministériels).

La commission d'enquête comprend, on le voit, 21 antiministériels contre 12 ministériels ; l'opposition y a donc une majorité de 12 voix.

Les membres de la commission se répartissent en 21 antiministériels, se décomposant ainsi : 2 membres de l'union démocratique ; 11 progressistes, 4 nationalistes, quatre membres de la droite. Les douze ministériels comprennent : 6 radicaux socialistes, 5 socialistes, un membre de l'Union démocratique.

Ajoutons que la discussion dans les bureaux a été très courte. Tous les candidats ministériels ou antiministériels ont déclaré qu'il fallait faire la lumière complète ; les ministériels ajoutaient : le plus rapidement possible.

Quant à la question de savoir si la Chambre devait donner à la commission des pouvoirs judiciaires, l'opinion générale a été qu'il appartenait à la commission elle-même de les demander à la Chambre, si elle le jugeait nécessaire.

L'Interpellation Gauthier de Clagny

Le ministre du commerce ayant fait savoir à M. Gauthier de Clagny qu'il refusait de répondre à la question qu'il comptait lui adresser au sujet du maintien de M. Michel Lagrave dans les fonctions de commissaire général de l'exposition de Saint-Louis. Ce député a alors résolu de transformer sa question en demande d'interpellation, qu'il déposera, jeudi, sur le bureau de la Chambre.

La Déposition Lagrave

Paris, 14 juin. — L'*Humanité* donne le texte de la déposition de M. Michel Lagrave devant le juge d'instruction chargé de l'affaire des millions des Chartreux :

Je reçus, vers le 15 décembre 1902, la visite d'une personnalité sérieuse que je désire ne pas nommer ; vous comprendrez que je suis tenu par le secret professionnel, en raison même de mes fonctions officielles ; cette personnalité me fit la déclaration suivante :

« Je crois pouvoir obtenir une somme importante des Chartreux, environ deux millions, si le gouvernement consentait à donner l'autorisation ; cette somme serait mise à la disposition du gouvernement, qui en ferait l'usage qu'il lui plairait. »

Mais ce que je puis affirmer dès maintenant, c'est qu'il n'y avait aucune idée, aucune amorce de corruption de fonctionnaires.

En présence d'une semblable déclaration, il était de mon devoir d'en informer immédiatement le ministre de l'intérieur ; j'allai voir M. Edgar Combes avant tout, parce qu'il est le secrétaire général du ministre de l'intérieur et également parce que j'étais en relations directes avec ce fonctionnaire en raison de ce fait que nous avions occupé, en 1895, les fonctions de chef de cabinet, lui à l'instruction publique, moi au commerce.

Je fis part à M. Edgar Combes de la déclaration qui m'avait été faite ; il me répondit qu'il n'y avait absolument rien à faire pour le gouvernement dans cet ordre d'idées et que ce serait offenser profondément le président du conseil que de l'entretenir d'une pareille proposition.

La Déposition Edgar Combes

Voici, d'autre part, la déposition de M. Edgar Combes devant le même juge d'instruction :

Dans la première partie du mois de décembre, je reçus un matin la visite de M. Michel Lagrave, qui me tint ce langage :

« Je suis chargé d'une commission bien délicate, mais si importante que je n'ai pas cru devoir la faire.

« Les Chartreux sont disposés à remettre entre les mains du gouvernement — pour l'emploi qu'il en jugera utile de faire — une somme d'au moins deux millions si le président du conseil veut bien consentir à les faire autoriser. »

Je répondis textuellement :

« La congrégation des Chartreux ne sera pas autorisée, et si le président du conseil avait connaissance de cette démarche, il en serait profondément offensé. »

L'entretien prit fin immédiatement. Je n'ai plus entendu parler des Chartreux qu'à l'occasion de l'article paru dans le *Petit Dauphinois* le 31 mars, sous la signature de M. Basson.

Nouvelle Lettre de M. Chabert

Paris, 14 juin. — Le *Temps* reçoit aujourd'hui de M. Léon Chabert la lettre que voici :

14 juin 1904.

Monsieur le directeur du *Temps*.

Dans la lettre que je vous ai écrite hier précipitamment, j'ai commis une petite erreur que vos lecteurs auront rectifiée d'eux-mêmes : c'est, en effet, non pas vers la fin de 1902, mais quelques mois plus tôt, au moment des élections législatives, que j'ai versé la somme de 100.000 francs au comité républicain du commerce et de l'industrie.

Il nous avait paru, en effet, que c'était là un lapsus.

Couverts par l'Amnistie

Paris, 14 juin. — Un journal du matin annonçait qu'une conférence avait eu lieu, hier, au palais, entre MM. Bulot, procureur général ; Cottignies, procureur de la République ; de Valles, juge d'instruction, et plusieurs substituts.

Dans cette conférence, on aurait examiné la question de savoir si, au cas où des faits délictueux seraient relevés au cours de l'enquête qui va être ouverte, les coupables devraient bénéficier de l'amnistie votée au mois de mars dernier.

L'avis général aurait été que l'amnistie était applicable.

LE MOUVEMENT OUVRIER

Les Bureaux de Placement

Paris, 14 juin. — L'ordonnance du préfet de police concernant les bureaux de placement n'est pas encore affichée ; mais déjà les protestations s'élèvent contre l'interprétation donnée par M. Lépine à l'article 10 de la loi du 14 mars 1904, qui stipule que « aucun hôtelier, logeur, restaurateur ne peut joindre à son établissement la tenue d'un bureau de placement. »

A ce sujet, la chambre syndicale des ouvriers boulangers vient d'envoyer une lettre au président du conseil. Les intéressés déclarent qu'ils useront du droit de grève reconnu par M. Combes à la tribune du Parlement. Ils ne veulent à aucun prix du placement chez le marchand de vin. « Nous sommes à la veille d'un conflit plus grave que ne l'a été le dernier, disent-ils. M. le préfet de police est votre subordonné, monsieur le président du conseil, et il vient de signer (probablement sans vous consulter), une ordonnance contraire à l'esprit de la loi du 14 mars 1904. Nous vous demandons de faire abroger l'article 10. »

Les Cochers Parisiens

Paris, 14 juin. — Les cochers parisiens ce sont réunis, hier soir, à la Bourse du travail, au nombre de deux mille. La discussion s'est ouverte sur la question de la moyenne que les cochers trouvent trop élevée. A la Compagnie générale, ils paient 19 fr. 50 et à l'Urbaine, 18 fr. 40.

Divers orateurs ont renouvelé le vœu de voir s'établir à Paris le compteur horo-kilométrique. A Berlin, où il fonctionne les cochers touchent 1 fr. 85 par jour et 13 pour cent sur la recette journalière. Nos automédons réclameraient, s'ils avaient le compteur, 2 francs par jour, plus 20 pour cent.

Quelqu'un a fait remarquer que, sur cent mille individus ayant le droit de conduire, vingt mille seulement travaillent.

Après quelques violents discours préconisant la grève générale, l'assemblée, très houleuse, a dû se séparer sans qu'aucune décision ait été prise.

NOUVELLES POLITIQUES

Paris, 14 juin.

Les Enfants Assistés

La commission du budget a adopté le projet de loi, retour du Sénat, sur les enfants assistés, tel qu'il a été voté par la Haute-Assemblée. On sait que ce texte avait été adopté également par la commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Commission Sénatoriale de l'Armée

La commission sénatoriale de l'armée a adopté le projet Rolland, tendant à accorder aux officiers de réserve le privilège du quart de place sur les réseaux des chemins de fer français.

M. Monis et les Frais de Justice

M. Monis, ancien garde des sceaux, s'est rendu aujourd'hui au Groupe de la gauche démocratique pour l'entretenir du tarif des frais de justice. Il a expliqué qu'absent de Paris, il n'a su l'interpellation à la Chambre qu'après qu'elle eut été discutée. Il a regretté que la politique ait été mêlée à cette discussion et que pour répondre à une attaque imprévue, M. Vallée se soit empressé de faire tomber les responsabilités sur son prédécesseur.

M. Monis se propose de remettre les choses au point en déposant lui-même sur le bureau du Sénat une proposition de loi relative aux frais de justice.

Commission des douanes

La commission des douanes a examiné la proposition de loi concernant les produits sucrés, en mettant en dehors les biscuits.

M. Cazeau-Cazalet fut chargé de l'examen du projet de loi relatif aux marrains de chataignier. Sur la proposition de M. Clementel, la commission a relevé à 25 francs, le droit sur tous les mi els sans distinction.

Sur la demande de MM. Camuzet et Rouze, la question des graines oléagineuses a été remise à l'ordre du jour.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis, ce matin, en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le garde des sceaux a présenté à la signature du président de la République un décret aux termes duquel le tarif des frais et dépenses devant les tribunaux de première instance et cours d'appel est rapporté.

Les tarifs anciens sont remis en vigueur, en ce qui concerne les procédures en cours. Le nouveau décret porte un article ainsi conçu :

« Article 2. — Les procédures introduites devant les tribunaux et les cours, à partir du 16 octobre 1903 et terminées soit par un jugement avant de faire droit, soit par un jugement sur le fond, lors de la publication du présent décret, seront taxées conformément au tarif établi par le décret du 15 août 1903. »

Toutes les autres procédures seront réglées par les tarifs mis en vigueur.

GUERRE ET MARINE

Le Conseil des Médecins Militaires

Londres, 14 juin. — Une commission académique a été constituée pour étudier la question d'hygiène militaire et couvrir devant le Parlement le ministre de la guerre.

Appeler des médecins civils à donner leur avis dans des questions d'épidémiologie ou d'hygiène de l'armée, c'est faire une insulte gratuite au comité technique de santé militaire dont le président n'a plus qu'à demander à passer au cadre de réserve.

Les Contrôleurs généraux

Paris, 14 juin. — Par décret rendu sur la proposition du ministre de la guerre, le contrôleur de 2e classe Ventre est nommé contrôleur général de 1re classe ; le contrôleur de 1re classe Mauclère est nommé contrôleur général de 2e classe ; le contrôleur de 2e classe Mercier est nommé contrôleur de 2e classe.

La Navigation

Paris, 14 juin. — Le ministre du commerce a fait approuver un projet de loi tendant à suspendre par décret, en cas d'événement, ayant pour effet d'interrompre les relations entre un ou plusieurs ports de France et les ports d'Algérie, l'application de la loi sur le monopole de la navigation, pendant la durée de cette interruption.

La Fièvre typhoïde

Lunéville, 14 juin. — On signale à Lunéville une épidémie de fièvre typhoïde assez violente dans la garnison. Le 17e régiment de chasseurs à cheval et l'artillerie de la 2e division de cavalerie sont particulièrement atteints. Ce matin, 13 nouvelles entrées à l'hôpital et 2 décès.

A L'« OFFICIEL »

Paris, 14 juin.

Evaluation des Récoltes

La direction de l'agriculture donne l'évaluation des récoltes en terre au 15 mai 1904, d'après les rapports des professeurs départementaux d'agriculture.

L'office des renseignements agricoles divise les départements en neuf régions : la septième et huitième comprennent les départements du Sud-Ouest et du Sud, qui nous intéressent particulièrement.

Pour les blés, les avoines et les seigles, le Lot et la Dordogne sont classés avec la note « très bon » ; le Gers, l'Aveyron, le Tarn, le Tarn-et-Garonne, la Corrèze, l'Hérault, l'Aude, le Lot-et-Garonne, les Landes, la Haute-Garonne, les Basses-Pyrénées, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, ont la note « non » ; les autres départements sont notés « assez bon ».

Tous les départements de la région sont classés « non » pour la récolte des pommes de terre.

En ce qui concerne les fourrages et les prairies naturelles, les résultats sont très satisfaisants pour toute la région.

AU MAROC

L'Affaire Perdicaris

Washington, 14 juin. — Le ministre de la marine a reçu un télégramme de l'amiral Chadwick confirmant que le gouvernement marocain a accédé à toutes les demandes de Raisouli. Une mission est partie hier de Tanger pour recevoir les prisonniers.

L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 14 juin. — Le général de Galliffet, ancien ministre de la guerre, s'est rendu aujourd'hui à la cour de cassation où il était convoqué comme témoin dans l'enquête sur la demande en revision du procès Dreyfus.

NOUVELLES DIVERSES

« La République libérale »

Paris, 14 juin. — C'est le titre d'un nouveau journal qui paraît à Gien, et ce titre est à lui seul un programme. Il caractérise une politique dont celle d'aujourd'hui est exactement le contre-pied ; une politique respectueuse des droits et des libertés de chacun, une politique soucieuse des grands et permanents intérêts du pays, une politique enfin qui s'inspire de préoccupations communes à tous les Français et non des misérables calculs d'un parti. Tout cela est exposé avec une vigueur et une éloquence du meilleur aloi dans l'article inaugural de notre nouveau confrère, article signé de M. Georges Noblemaire. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir que les efforts se multiplient et se généralisent pour ramener l'opinion aux idées de tolérance éclairée, de patriotisme réfléchi, de progrès mûrement étudié, dont la méconnaissance systématique semble aujourd'hui tout le secret de l'art de gouverner. M. Henry Maret, dont la *République libérale* s'est assuré la collaboration, compare la marche de notre politique depuis quelques années à une danse en rond. Il n'est pas mal de danser en rond à un certain âge. Mais la République a passé cet âge. Nous avons assez de cette ronde affolée qui ne nous conduit à rien et qui surmène le pays sans résultat. Les élections municipales ont montré que le suffrage universel commence à être de notre avis. Les efforts nouveaux, comme celui de la *République libérale*, se produisent donc au bon moment.

La Rosière de Montmartre

Paris, 14 juin. — Depuis dimanche, Montmartre a sa rosière. C'est une gentille brune de 20 ans, aux yeux vifs, à la figure enjouée, Mlle Louise Lavigne, qui se prépare au théâtre et habite depuis quelques mois sur le flanc de la butte, 10, rue Lamark. Elle a été élue comme on courait le Grand Prix, par douze autres jeunes Montmartroises, qui, le 3 juillet prochain, lors de son couronnement, lui serviront de demoiselles d'honneur.

L'élection, qui a eu lieu avec toute la solennité que comporte un choix aussi délicat, s'est faite dans les salons du Rocher suisse. M. Henri Turot, conseiller municipal des Grandes-Carrières, surveillait les opérations, en compagnie de MM. Serrié, préfet ; Dauchot, maire de Montmartre, et Colin, président du comité de la Rosière montmartroise.

Le 3 juillet, la Butte sacrée sera en fête. Sur la place du Tertre, un comité de peintres et de sculpteurs, dont M. Tony-Robert Fleury est le président d'honneur, procédera à la cérémonie humoristique du mariage de la rosière. Tout se passera comme en 1830. Il y aura une revue de pompiers de Montmartre ; puis, le cortège nuptial, accompagné de groupes, de chars, de gardes nationaux, de ragots, de bourgeois, parcourra, pour la plus grande joie des habitants, les rues de ce quartier pittoresque.

Beauté d'Administration

Paris, 14 juin. — Stern, le jockey qui montait *Ajax* hier, va faire un an de service militaire. Il avait demandé à être incorporé dans la cavalerie. Mais son désir n'a pas été réalisé. L'administration du recrutement a fait, dit-on, cette réponse, qu'il n'est pas mauvais d'éditer, quelques jours après les fêtes, en l'honneur du créateur de Joseph Prudhomme.

— Non. Pas dans la cavalerie. Dans l'infanterie. En un an, on n'a pas le temps d'apprendre à monter à cheval.

A l'Etranger

Paris, 14 juin.

Le Féminisme en Allemagne

De notre rédacteur particulier :

Un congrès féministe va bientôt tenir ses assises à Berlin et, dès à présent, il est certain que le gouvernement, l'empereur lui-même se montreront très sympathiques aux congressistes. Il est vrai que ce congrès ne ressemblera pas tout à fait à celui auquel les éléments extrêmes du mouvement féministe viennent d'assister et dont le résultat a été la fondation d'une ligue universelle pour le droit de vote des femmes.

Les dames organisatrices de cette ligue ne sont pas dans leur première jeunesse et l'on peut admirer chez certaines d'entre elles l'énergie qu'elles ont conservée pour la lutte en dépit de leur âge. C'est surtout le cas pour la présidente du congrès, Suzanne P. Anthony, une Américaine. Elle a quatre-vingt-quatre ans bien sonnés, ce qui ne l'a pas empêchée de faire la traversée de l'Océan pour assister à la réalisation d'un de ses rêves favoris.

Sans entrer dans tous les détails du programme de la ligue pour le droit de vote des femmes, je ne puis m'empêcher de citer le premier article, qui est ainsi conçu : « Hommes et femmes naissent égaux et libres comme membres indépendants de la société humaine. Ils sont donc également tous les deux de raison et de toutes autres facultés qui les rendent également aptes à exercer tous les droits civils et politiques. »

Les autres articles du programme ne sont que les conséquences nécessaires de cette égalité proclamée par le congrès. Parmi les fondatrices de la Ligue universelle pour le droit de vote des femmes, nous comptons des Américaines, des Anglaises, des Suédoises, des Norwégiennes, des Hollandaises et des Allemandes. Les Belges et les Françaises ne figurent pas dans ce congrès. Auraient-elles reconnu l'inutilité d'adhérer à cette fameuse ligue ?

⁂

Les Serbes viennent de fêter le centenaire de leur indépendance, proclamée officiellement après une série de défaites et de victoires, en 1830, sous le roi Moloch. L'événement fut d'une importance capitale parce qu'il a été le point de départ de l'émancipation aujourd'hui obtenue. Si la Serbie est, à l'heure actuelle, un royaume puissant et ayant des ressources qui lui permettent d'envisager avec confiance l'avenir, elle le doit à l'héroïsme des combattants de Tchoupria ; elle le doit aussi à ses mœurs austères et à sa forte organisation patriarcale. C'est chez les Serbes que se trouve cette institution unique de la zadrouga, petit cercle étroitement resserré, dont les membres sont unis jusqu'à la mort et obéissent aveuglément au chef. Le chef de la Zadrouga offre plus d'un point de ressemblance avec le paterfamilias du monde romain, règle comme lui toutes les affaires, rend la justice, émet son avis sur toutes les entreprises.

On s'explique comment, avec de pareilles unités si bien groupées, sous une direction commune, la Serbie a pu faire de si grandes choses, on s'explique son ambition de devenir la nation prépondérante dans les Balkans, et son rêve de redevenir ce qu'elle était autrefois, l'ancien empire de Douchan, que bornaient au nord le Danube, au sud, l'ancienne Grèce ; à l'est, la Thrace, et à l'ouest, l'Adriatique. R. L.

EN ALLEMAGNE

AGITATION BAVAROISE

Londres, 14 juin. — Une dépêche de Berlin annonce qu'un mouvement sérieux se dessine en Bavière, tendant à faire proclamer la déchéance du roi Othon et à donner pour successeur au malheureux souverain le prince Louis.

C'est l'année prochaine que les Bavarois célébreront le centième anniversaire de la royauté et plusieurs des partisans du régime monarchique, et non des moindres, font remarquer qu'il est tout au moins plaisant de songer à fêter cet anniversaire à un moment où le trône est occupé par un fou.

Le professeur Dyroff, de Munich, un des plus éminents jurisconsultes de Bavière, déclare dans une revue allemande qu'il est parfaitement légal de détrôner un roi dont l'incapacité morale est unanimement reconnue.

Le prince régent et son fils Louis seraient acquis au projet, et il est fort probable que la Diète les soutiendra de son vote.

Il est bon toutefois d'ajouter que les rois de Saxe et de Wurtemberg, ainsi que plusieurs princes régnants, s'élèvent contre ce changement dans lequel ils voient un précédent dangereux.

LA RÉVOLTE DES HERREROS

Berlin, 14 juin. — Le lieutenant-général de Trotha télégraphie à la date du 12 juin :

« Je suis entré à Swakopmund le 11 juin. Le commandant de Glasenap, qui s'y trouve, m'apprend que l'ennemi massé au sud de Waterberg, au bord de l'Omurambowamatako, est probablement fort de six mille fusils.

« Je serai demain, 13 juin, à midi, à Otjahandja. »

EN ANGLETERRE

DESCENTE DE POLICE

Londres, 14 juin. — La police a fait hier une descente dans l'un des clubs les plus à la mode de West-End et a procédé à l'arrestation de quarante personnes, parmi lesquelles figurent quelques membres de la haute société anglaise.

Une force importante de police entourait l'édifice, tandis que l'inspecteur en chef faisait brusquement irruption dans le club, meublé avec un goût et un luxe parfaits.

De fortes sommes d'argent et plusieurs jeux de cartes qui se trouvaient sur les tables ont été saisis par la police.

EN ESPAGNE

TROUBLES

Madrid, 14 juin. — Une nouvelle collision s'est produite à Valence (Espagne), entre les deux groupes républicains sorianistes et blasquistes. Les frères ennemis ont échangé force coups de trique et quelques coups de revolver. Un partisan de Blanco Hanez a reçu une balle dans le visage. La garde civile a dû disperser les combattants.

Une grève d'agriculteurs vient d'éclater à Madrigal, dans la province de Valladolid. Six cents femmes ont parcouru les rues de la commune vociférant contre les propriétaires. Le gouvernement a concentré sur les lieux des forces de la garde civile.

AUX ÉTATS-UNIS

L'IMMIGRATION AUX ETATS-UNIS

New-York, 14 juin. — Le gouvernement s'apprête à prendre des mesures énergiques pour restreindre les progrès de l'immigration des *indésirables*. La guerre de tarif entre les grandes compagnies de navigation et la diminution du prix des passages font que des milliers de pauvres gens immigrent aux Etats-Unis. On compte parmi eux de nombreux malades, des mendiants et des criminels. Les journaux prétendent même que plusieurs gouvernements européens profitent de la réduction des passages pour se débarrasser de leurs indigents et de leurs récidivistes en les expédiant aux Etats-Unis.

EN TURQUIE

LA DÉMONSTRATION AMÉRICAINE

Londres, 14 juin. — On affirme à Washington que la Russie aurait protesté contre l'intention attribuée aux Etats-Unis d'envoyer une puissante escadre dans les eaux turques pour appuyer les réclamations des Américains qui ont eu à souffrir dans leurs biens au cours des troubles d'Arménie. L'ambassadeur de Russie aurait déclaré à M. Hay que son gouvernement ne voit aucune objection à ce que les Etats-Unis cherchent à obtenir une indemnité et envoient un ou deux navires, mais qu'il regarderait comme une offense à la Russie l'envoi dans les eaux turques d'une flotte nombreuse.

UN ATTENTAT

Constantinople, 14 juin. — Un agent secret de Yildiz-Kiosk a été, hier, victime d'un attentat de la part d'un inconnu, au moment où il passait dans la grande rue de Pera. Il fut abordé par un Turc qui se jeta sur lui et le blessa d'un coup de poignard à la gorge. L'auteur de l'attentat a réussi à se sauver. On croit qu'il s'agit d'un acte de vengeance politique.

Constantinople 14 juin. — Kemal-Eddin-Pacha, l'ex-gendre du sultan, ayant été déféré devant le tribunal extraordinaire tenu à Yldiz, a été convaincu d'avoir entretenu des relations avec la princesse Khadidjé, fille du sultan Mourad et a été condamné à quinze ans de détention dans la forteresse de Saint-Jean-d'Acre.

FAITS DIVERS

Critique et Musicien

Berlin, 14 juin. — Hier, le tribunal des échevins de Francfort-sur-le-Mein a délibéré sur la plainte portée par le virtuose bien connu M. Jan Kubelik, contre le docteur Genrmann, critique musical à la *Gazette de Francfort*.

M. Jan Kubelik se jugeait offensé par un article paru le 16 décembre de l'année dernière, article un peu moqueur.

L'accusé a été acquitté. Pourquoi ? Parce que le tribunal a pensé que la critique de M. Gehrmann était absolument fondée, attendu que M. Kubelik, par sa réclame, met sa personne tellement en évidence, que lorsqu'elle se trouve en jeu, certaines licences peuvent être permises.

Les juges de Francfort n'aiment pas la réclame, cela se voit, par contre, ils paraissent affectionner une douce ironie.

Accident d'Automobile

Vichy, 14 juin. — Une automobile participant à un concours de tourisme organisé par l'Automobile-Club forézien, a dérapé ce matin au tournant entre Ganna et Randan et été projetée contre un arbre. Le véhicule a été brisé ; des quatre personnes qui s'y trouvaient, deux sont grièvement blessées, le mécanicien, Alphonse Petter, a la clavicule brisée, et le propriétaire, M. Rhonier, a des lésions au ventre. Deux autres personnes sont moins sérieusement atteintes.

Accident de Courses

Roubaix, 14 juin. — Hier, après midi, pendant le concours hippique qui avait lieu sur la piste du Barcucq, à Roubaix, la jument montée par le lieutenant Raoul, du 6e régiment de cuirassiers, ayant fait panache au saut des arbres, Pofficier fut lourdement lancé sur le sol et son cheval s'abattit sur lui. L'état du blessé est très grave.

La Folie d'une Mère

Reims, 14 juin. — A la suite d'une discussion avec son mari, une dame Desbordes, demeurant à Ay, près de Reims, en proie à une vive surexcitation, a enduit de pétrole le lit sur lequel reposaient ses enfants et y a mis le feu. Les enfants ont été sauvés. La mère a été arrêtée.

Echos et Nouvelles

Le compositeur Puccini s'occupe actuellement d'écrire la musique d'un opera en trois actes qui sera représenté l'année prochaine sur une grande scène italienne. Le livret de cet opéra, œuvre du poète Giovanni Pascoli, est intitulé *Fiorello*.

La peste est officiellement signalée à Aden.

On télégraphie de la Corogne que le vapeur grec *Polipya* s'est complètement perdu avec son chargement.

Le procureur général de Chambéry vient de recevoir l'ordre du garde des sceaux d'envoyer à Paris tout le dossier de l'affaire du Casino d'Aix-les-Bains.

M. Mendiondou, vice-président du conseil général des Basses-Pyrénées, vient de mourir à Oloron.

Samedi soir, après le dîner de gala à Yldiz, le vice-amiral Gourdon a pris congé du sultan qui lui remit l'ordre de l'Intiaz ; le départ du vice-amiral et de son état-major ont eu lieu hier.

M. Lavisse, de l'Académie française, est nommé membre du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur.

Le milliardaire Rockfeller organise avec un capital de 12 milliards de francs un trust qui englobera toutes les productions minières des Etats-

CHRONIQUE RÉGIONALE

BOURSES COMMERCIALES

Un concours pour l'attribution de bourses commerciales de séjour à l'étranger aura lieu les 17 et 18 octobre 1904.

Ces bourses sont attribuées pour une durée d'une année et peuvent être renouvelées pour une deuxième année par décision ministérielle. Leur valeur est fixée à 3.000 francs pour la première année et à 2.400 francs pour la seconde année.

Les demandes d'inscription doivent être adressées à la préfecture du département du 1er juillet au 1er août 1904.

Le règlement et le programme du concours sont déposés dans les bureaux de la préfecture et des sous-préfectures où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Corrida de muerte à Montpellier

Dimanche 26 juin, à trois heures et demie de l'après-midi, gran Corrida espanola de 6 toros pur sang espagnol, avec le concours de Suarito, matador de novillos du cartel de Madrid.

Nota. — Les deux derniers toros seront combattus à la mode espagnole.

MONTPELLIER

Conseil municipal. Nous avons annoncé dans notre numéro d'hier que le Conseil municipal se réunirait demain soir, jeudi, à 8 h. 1/2, à la mairie.

Voici maintenant la nomenclature complète des affaires qui seront soumises à l'ordre du jour :

AFFAIRES A RAPPORT. — *Commission du Contentieux et Vœux* : Conseil de Prud'hommes de Montpellier. — Projet de réorganisation.

Exposition de 1894. — Affaire Darette Gaston contre la Ville. — Projet de transaction.

Commission de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : Ecole polytechnique. — Demandes de bourses de l'Etat en faveur des jeunes Bèques (Louis), Soulas (Paul), Arcay (Georges), Cougoulüègne (Léon), Villeneuve (Marie), Gleyses (Edouard), Renard (Charles), Chagaray (Raymond), de Casamajor (Gabriel), Chaudesaigues (Joseph). — Avis du Conseil.

Ecole supérieure de commerce de Montpellier. — Demande de bourse de l'Etat en faveur du jeune Maurette (Joseph). — Avis du Conseil.

Ecole d'arts et métiers d'Aix. — Demandes de bourses de l'Etat en faveur des jeunes Menviel (Louis) et Bonnet (Louis). — Avis du Conseil.

Ecole centrale des arts et manufactures. — Demandes de bourses de l'Etat en faveur des jeunes Mercier (Marie) et Hipert (Jean). — Avis du Conseil.

Ecole navale. — Demande de bourse de l'Etat en faveur du jeune Dépaule (Casimir). — Avis du Conseil.

Ecoles communales. — Création d'emplois d'adjointes dans les écoles de filles Jules Ferry et Sévigné.

Ecole du service de santé militaire. — Demandes des bourses de l'Etat en faveur des jeunes Bouvais, Fouques et Schulz. — Avis du Conseil.

Commissions des Travaux publics : Villa Alicot (ancien chemin de Castelnau et rue Saint-Vincent-de-Paul), mur de clôture menaçant ruine. — Demande d'alignement différé.

Avenue de l'Ecole d'agriculture. — Demande de cession de terrain par M. Hubel, surveillant à l'Ecole.

Ecole de fille Roland. — Création d'une nouvelle classe.

Commissions des Travaux public et des Finances : Octroi. — Remboursement à divers entrepreneurs de l'entretien des droits perçus en trop par suite de l'application der nouveaux tarifs en cours d'entreprise.

Nouveaux casernements. — Demande d'autorisation de depense en régie pour frais de bureau et divers.

Bourse du Travail. — Demande de réparations supplémentaires dans divers locaux.

Nouveaux casernements. — Projet d'établissement de canalisations d'eau.

Commission des Finances : Emprunt de 1.142.000 fr. — Réalisation par voie de souscription publique. — Cahier des charges.

Service viccinal. — Création des ressources pour l'année 1905.

Conseil des Prud'hommes de Montpellier. — Demande de subvention pour envoi de 2 délégués au Congrès national du Havre.

Ancienne Faculté des Sciences, rue St-Pierre. — Demande en location du 1er étage par Mme veuve Pascal Cabassut.

Demande de secours par M. Faucon, jardinier retraité de la Ville.

Boîte aux lettres du quartier des Arceaux. — Pétition pour le transfert au bureau télégraphique de la rue Gérhardt prolongée.

Caisse des retraites. — Demande en liquidation de pension proportionnelle par M. Pascal Cabassut, appariteur à la Mairie, et de réversibilité de pension par sa veuve.

Projets d'écoles adoptés par le Conseil dans la délibération du 22 janvier 1904. Réglement d'indemnités à la suite de l'incendie de l'Exposition. — Voies et moyens.

Statue de Victor Hugo à Rome. — Demande de souscription par la Ligue Franco-Italienne.

Monument Blanqui, à Puget-Théniers. — Demande de souscription.

Société de tir du 122e territorial d'infanterie. — Demande du subvention pour prix de la ville.

Exposition horticole de l'Association languedocienne d'horticulture pratique et de la Société d'horticulture de l'Hérault. — Demande de subvention.

Emprunt de 705.000 fr. et de deux millions 448.088 fr. 34. — Réalisation auprès du Crédit foncier de France.

Société de secours matuels des employés de la mairie de Montpellier. — Demande de subvention et d'allocation extraordinaire.

Société de secours mutuels « L'Aveyronnaise ». — Demande d'allocation extraordinaire en remplacement de la subvention de 1901 tombée en annulation.

AFFAIRES NOUVELLES : Bureau de bienfaisance. — Compte administratif et compte de gestion du receveur pour 1903 ; chapitres additionnels de 1904 ; budget primitif de 1905.

Hospices. — Mêmes documents.

Hospices. — Ouverture de divers crédits supplémentaires. — Avis du Conseil.

Hospices. — Legs Ignace Pardeilha. — Avis du Conseil.

Ecole régionale des Beaux-Arts. — Attribution par l'Etat d'une bourse de voyage et de livres de prix.

Vente d'objets divers. — Recette.

Musée Fabre. — Demande d'augmentation de traitement par M. Bac, concierge.

Fabrique de l'église Notre-Dame-des-Tables. — Budget de 1905. — Avis du Conseil.

Promenades. — Demande d'indemnité de chaussure par M. Fortuné Arnaud, garde du Peyrou.

Syndicat des entrepreneurs du bâtiment de la ville de Montpellier. — Pétition tendant à ce qu'un entrepreneur adjudicataire d'un lot dans la même séance d'adjudication ne soit pas admis à concourir pour les autres lots.

Réseau téléphonique départemental (circuit Celleneuve). — Participation de la ville dans le paiement des intérêts de l'emprunt de 617.200 fr. — Vote de crédit.

Communications diverses.

Tribunal correctionnel. — Le nommé Jean-Jacques Jonquières, âgé de 48 ans, menuisier, né à Toulouse sans domicile fixe arrêté le 5 juin dernier sur l'Esplanade pour mendicité a comparu hier devant le tribunal.

Jonquières qui a subi déjà de nombreuses condamnations n'a été condamné hier qu'à 8 jours de prison.

— Le nommé Jean Dubourdieu, âgé de 55 ans, terrassier, né à Pijou (Dordogne) comparait ensuite pour vagabondage et mendicité. Il était arrêté le 5 juin dernier par la gendarmerie au moment où il demandait l'aumône.

Il a été condamné à 4 jours de prison.

— Le sieur Léopold Payrière, 25 ans, né à Colombier (Hérault) est un gaillard qui n'est pas d'un caractère commode.

Arrêté il y a quelques jours sur la route de Mende par des gardes champêtres il se mit à injurier ces derniers.

Le tribunal lui inflige 8 jours de prison.

— Comparait ensuite la nommée Marie Anne Broc, chiffonnière, demeurant rue Raoul arrêtée le 4 juin dernier pour vol d'un paquet de linge commis à Grabels.

Au cours de l'instruction la femme Broc a avoué avoir commis plusieurs autres vols de rideaux et de linge à Celleneuve, Vendargues, Saint-Jean-de-Védas. Cette chiffonnière sans scrupules déchirait ces linges en menus morceaux et les vendait ensuite comme chiffons. Le tribunal lui a distribué 8 mois de prison.

— Les nommés Maurice Boulet, dit «l'Aglan» et Edouard Marsal, dit« Adolphe» comparaissaient pour vol et complicité de vol de quatre lapins commis au préjudice de M. Delon, propriétaire à Castrie, le 24 mai dernier. Boulet fut arrêté de suite mais Marsal ne le fut que deux jour plus tard dans les circonstances suivante : Marsal passait le 27 mai dernier sur le boulevard Pasteur lorsque, ayant fait une chute, des agents le firent rentrer au commissariat ou le chef de la sureté le reconnut.

Le tribunal a condamné hier Maurice Boulet à 13 mois de prison. Quant à Marsal sa complicité n'ayant pu être suffisamment établie, il a été relaxé.

— Le nommé André Sangles, inculpé d'infraction à la police des chemins de fer est condamné ensuite à 15 jours de prison avec sursis.

— Pour violence et outrages aux agents de l'autorité le nommé Joseph Lacan, pisteur, est condamné à 1 mois de prison par défaut.

— Le sieur Félix Florence comparait pour coups. Il est relaxé sans dépens.

— Le tribunal s'occupe d'une affaire intéressant treize prévenus dont trois anciennes congréganistes poursuivies à la requête du parquet pour contravention à la loi sur les congrégations.

Il s'agit de l'établissement d'enseignement tenu rue d'Alger par les dames de charité de Besançon, dont la maison-mère est à Nimes, pour lequel l'autorisation n'avait pas été demandée, comme l'exigeait la loi.

Le tribunal a condamné Mlles Madeleine Bourillon, directrice, 55 ans ; Pezeu Marie 30 ans et Marie-Louise Simon, 42 ans, à 25 francs d'amende; Mlles Anna Rey; Marie Fages, 50 ans ; Augustine Broc 23 ans, Mathilde Charonnet, 23 ans et Virginie Boudet à 16 francs d'amende chacune.

Le tribunal estimant que la responsabilité de Mlles Gabrielle Foucher, Françoise Artis, Marie Dautren, Louise Laurès et de M. le chanoine Maubon, propriétaire, n'était pas suffisamment établie les a relaxés des fins de la poursuite.

Le tribunal ordonne ensuite la fermeture de l'établissement.

La température. — Depuis quelques jours la température est excessivement élevée. Quand vient le soir surtout, alors que les habitants sortant de chez eux se répandent dans la ville pour y respirer un peu d'air frais, la chaleur est encore plus suffocante que dans la journée.

Nos édiles devraient bien faire pratiquer un arrosage sérieux dans nos diverses rues et promenades. De cette façon on aurait un peu de cette fraicheur qu'on est obligé d'aller chercher aux bords de la mer, c'est-à-dire à 12 kilomètres.

Une nouvelle Société. — En présence du grand nombre de sociétés qui se sont créées parmi nos concitoyens et qui groupent les originaires des départements voisins : Aveyronnais, Ariégeois, Lozériens, Audois, Enfants du Gard, sans compter les Cettois, les Lodévois, etc., on était à se demander pourquoi il n'existait pas la société des « Montpelliérains de Montpellier » comme il y a celle des Parisiens de Paris. Les vrais Montpelliérains en arrivent, en effet, a être pour ainsi dire, isolés et manquant de cohésion et d'union, peuvent se trouver, dans leur ville natale même, privés de tout appui moral ou secours matériel.

La lacune va être comblée, grâce à l'initiative d'un Montpelliérain M. Henri Jeanjean, une première et assez nombreuse réunion a été tenue vendredi soir, dans le caveau du café de la Paix, sous la présidence provisoire de M. Malet, négociant, assisté du promoteur et de M. Fernand Pinède, publiciste désigné comme secrétaire.

On a jeté dans cette réunion, les jalons de la société à créer et dont les principales bases sont celles-ci : Pour faire partie comme membre actif de la Société, dont le nom sera ultérieurement choisi, et qui sera une Société de secours mutuels, il faudra être né à Montpellier; la Société devra se tenir à l'écart de toute manifestation ou discussion politique ou religieuse.

Les statuts et règlements seront étudiés et préparés par une commission provisoire d'initiative composée de MM. Malet, Henri Jeanjean, docteur Kleinschmidt, docteur Dessalle, Paul Jarre, Py, Ravier, Pinède et qui les présentera à une prochaine réunion à laquelle seront convoqués tous les Montpelliérains d'origine.

La Mutuelle Catalane. — Nous rappelons que la Mutuelle Catalane, fêtera sa constitution légale par un banquet qui aura lieu le samedi, 18 juin, à 7 h. 1/2 du soir, au Riche Hôtel, à Montpellier.

Pourront y assister les membres actifs ou honoraires, ainsi que leur famille et les membres des diverses Sociétés catalanes. La cotisation a été fixée à 4 fr.

Prière de se faire inscrire chez le trésorier, M. Marty-Astruc, bijoutier, rue de l'Argenterie, impasse Barnabé, 2, avant jeudi, 16 courant, dernier délai.

De nombreuses adhésions ont déjà été recueillies et cette fête mutualiste promet d'être très brillante.

Nomination. — A la suite des concours d'agrégations qui viennent d'avoir lieu à Paris, M. le docteur Guérin-Valmale a été nommé agrégé de gynécologie pour la faculté de médecine de Montpellier. M. le docteur Guérin qui est un des jeunes praticiens les plus estimés de notre ville a occupé brillamment les fonctions de chef de clinique obstétricale à notre faculté.

Nous adressons nos bien cordiales félicitations au nouveau professeur.

Braconniers et maraudeurs. — Les nommés Antoine Durand, âgé de 20 ans, manœuvre, demeurant rue Gustave, 3 et Bro Jean Pierre, 21 ans, manœuvre, demeurant rue Daru, 3, ont été surpris lundi soir au moment où ils volaient des amandes dans une propriété appartenant à M. Guibert, située quartier de Malbosc.

Ces deux individus portaient sur eux 7 petits moineaux morts et 8 appeaux vivants ainsi que des filets prohibés dont ils se servaient pour la chasse aux oiseaux. Procès-verbal leur a été dressé, les engins, les oiseaux et les appeaux ont été saisis.

Mandat d'arrêt. — Hier, vers 5 h., les agents de la sûreté, après une course mouvementée ont arrêté chez lui, rue Petit-St-Jean, où il s'était réfugié, un individu très bien mis qui opposa une vive résistance. Les agents purent néanmoins lui passer le cabriolet et le conduisirent au bureau central de police où il déclara se nommer Emilio Claverino dit Stefani, sujet italien, âgé de 23 ans, né à Gênes se disant valet de chambre.

Claverino était sous le coup d'un mandat d'arrêt de M le juge d'instruction de Nice. Il était inculpé de coups et blessures lorsqu'il s'évada il y a quelques jours de la prison de cette ville où il sera à nouveau transféré.

Agents-voyers. — Un examen pour les candidats au poste d'agents-voyers a eu lieu hier à la Préfecture.

Ont été reconnus admissibles aux épreuves orales : MM. Boyer, Cabrol, Carayon, Caumes, Corozier, Garbeyron, Genieys, Gibert, Payan, Pelerin, Senaux, Vabre, Gros, Carmes.

Mendicité. — Le sieur François Guezennec âgé de 36 ans, marin, sans domicile fixe errait lundi soir sur la place de la Comédie et dans la rue Baudin, lorsque des gardiens de la paix le surprirent tendant la main et implorant la charité des passants.

Ils le mirent aussitôt en état d'arrestation et le conduisirent à la maison d'arrêt où il a été écroué.

Arrestation. — La nommée Zoé Gaubert, âgée de 32 ans a été arrêtée hier soir en vertu d'un extrait de jugement.

De passage. — MM. Joubert et Morel, inspecteurs généraux de l'Instruction publique venant de Paris, descendus à l'hôtel de la Métropole.

Syndicat des limonadiers. — Réunion générale aujourd'hui mercredi à 3 h. de l'après-midi au siège du Syndicat. — Règlement du banquet ; question attractions. Présence indispensable.

Etat civil du 14 juin. — NAISSANCES : Garçons 2, filles 2. — DECES : Grayes Léontine lessiveuse, 67 ans, épouse Fabre, rue Constance-de-Cezelly. — 1 mort-né.

PALAVAS-LES-FLOTS

Au Casino Granier. — Concerts symphoniques au kiosque :

De 4 heures à 6 heures: Casus belli, marche, Pourni. — Bacchus, ouverture, Jacquemet. — Calme, valse, E. Penaille. — L'Etoile de l'Andalousie, fantaisie, E. Tavan. — Chant du Gondolier, Mezzacajo. — A nous deux, mazurka, Paillemans. — Lohengrin, fantaisie, R. Wagner. — Football, Galop, A Laboli.

A 8 heures: Boers, marche, E. Loqueteau. — Charmante, valse, C. Tessitore. — Les Dragons de Villars, fantaisie, Maillart. — Solo de violon par M. Bouillon. — La Malle des Indes, galop, Dufil.

A 8 h. 3/4, « Le Paradis », comédie ; 2 « Mariages Riches ». opérette.

CETTE

M. Salis n'est pas content. — Il y a quelques temps nous fûmes des premiers à protester contre l'ingérence du sous-préfet de Lodève dans la bataille électorale sénatoriale.

Nous faisions observer que les blocards qui protestaient eux aussi contre cette attitude devraient se joindre à nous quand nous combattons la pression préfectorale renouvelée du 16 mai et de l'Empire.

Mais nos blocards ne protestent contre la candidature officielle que lorsque leurs petits intérêts sont en danger.

Ils ne s'en plaignent pas lorsque cette même pression officielle s'étale au grand jour en leur faveur.

C'est ce qui arrive à M. Salis qui ayant rêvé un jour de se faire élire sénateur se dissuada de son désir devant des compétitions favorisées par les représentants du pouvoir central.

Même le Préfet adressa, sur les injonctions probables de M. Salis, une circulaire pour rappeler les sous-préfets à la neutralité lorsqu'il s'agit de blocards en concurrence électorale.

A Florensac il n'en va pas de même, et dans maints autres lieux de l'Hérault également.

Là s'exercent les menaces de ne rien obtenir pour la commune en cas d'élection d'une liste municipale non servile à l'égard de M. Combes.

C'est ce qui explique que M. le Préfet n'ayant pu faire triompher à Cette la liste municipale ministérielle essaya de convaincre la liste Molle, élue, de l'intérêt qu'elle avait à se montrer aussi ministérielle que la liste battue.

Le Conseil s'étant dit que les électeurs avaient sans doute la ferme volonté de se montrer adversaires de l'étonnant ministère qui nous gouverne si mal, et pensant que ce n'était pas une farce à leur faire, s'empressa de repousser l'acte de servilisme intéressé qu'on exigeait de lui.

M. Salis, lui, s'est servi des faveurs du pouvoir tant qu'il a voulu. Il a nui à ses adversaires tant qu'il a pu jusque dans leurs intérêts privés. Il n'avait pour cela faire qu'à consulter le double d'une liste d'émargement en sa possession et si le demandeur n'avait pas voté au 2e tour de l'élection législative sa demande allait directement au panier.

Supposez par exemple que vous ayez besoin d'un appui auprès du Préfet ou du Gouvernement pour une affaire qui vous eut intéressée sans nuire à personne, votre affaire était claire !

Si même seulement le Préfet recevait de vous une demande justifiée quelconque, craignant le député, M. le Préfet se serait bien gardé de ne point consulter votre député et adversaire, et votre demande suivait le chemin connu de la corbeille aux papiers. Evidemment cette manière d'agir ne conquiert aucun ami nouveau et aigrit plus âprement un adversaire mais elle est douce la satisfaction d'une petite vengeance qu'on n'oublie pas d'ailleurs. .

La République c'était lui, comme malheureusement d'autres le pensent.

Et nous sourions à la vue de ces farouches démocrates qui éprouvent le besoin de caractériser leur républicanisme en l'incarnant dans un individu.

Et c'est ainsi que nous n'admettons pas pour les autres ce que nous exigeons pour nous. Voilà la justice et la liberté du suffrage universel.

M. Salis ne songeait pas à interpeller le ministre lorsqu'il se servait de l'appui ministériel. Nous restons dans la vérité en combattant la pression officielle. M. Salis en use quelques fois... Lorsque c'est son intérêt qui est en jeu, ! ce n'est pas la même chose.

En route pour le plateau de Larzac. — Un nouveau contre ordre a été donné au 24e colonial qui est parti lundi matin vers 4 heures pour le plateau de Larzac sous le commandement de M. de Bouvier, chef de bataillon.

Il sera rendu au Larzac le lundi 16 juin courant, après avoir participé, le 15, à des manœuvres de division de concert avec un escadron du 13e chasseurs de Béziers et les 17e et 122e de ligne.

Le bataillon sera de retour à Cette le 6 juillet prochain.

Une compagnie est restée dans les casernements.

Concert. — C'est jeudi, 16 courant, que l'Harmonie de Cette donnera son concert déjà annoncé.

Demain nous en publierons le programme.

Kursaal. — Mercredi, à 8 heures 1/2, *Le cœur et la main*, opérette ; au deuxième acte grand divertissement par tout le corps de Ballet.

Ecole de musique. — Nous croyons savoir que la distribution des prix de l'Ecole Nationale de musique fixée au 2 juillet, aura lieu au théâtre municipal.

Port de Cette. — *Entrées des 13 et 14 juin* : Agde, b. esp. Carmen, 46 t. c. Cardell, lest. — Agde, v. fr. Aude, 89 t. c. Hervé, div. — Marseille, v. fr. Ville-de-Sousse, 1117 t. c. Navarolli. — Marseille, v. fr. Planier, 166 t. c. Maury, div. — Bône, v. fr. Franche-Comté, 532 t. c. Brousse.

Sorties des 13 et 14 juin : Alger, v. fr. Mouloya, c. Hért, div. — Gênes, bk-gtte, it. Angélina, c. Palomba, vieux fer. — Tarragone, v. esp. Antonio, c. Morau, div. — Licata, v. it. Dio-Fortuna, c. Valado, lest. — Castellon, b. esp. San-Bartolomé, c. Cardell, superphosphate.

Trouvé. — Mlle Boyer a trouvé une trousse contenant divers objets. La réclamer au bureau de police.

Etat civil. — NAISSANCES : Garçon 1, filles 3. Décès : Pierre Bonnefoy; tonnelier, âgé de 57 ans, né à Cette, époux Raynaud. — 2 enfants.

BÉZIERS

Chaussures volées. — M. Sigé, boulanger, rue du 4-Septembre, a déclaré à la police que pendant la nuit on lui avait dérobé une paire de brodequins qu'il avait placés dans le couloir devant sa chambre. Une enquête est ouverte.

Grivèlerie. — La police a arrêté le nommé Petit Jean, 21 ans, serrurier, pour avoir fait au restaurant Lavagne une dépense de 1 fr. 25 qu'il n'a pu payer.

Grangette visitée. — Alphonse Clavel a porté plainte contre des inconnus qui se sont introduits, à l'aide d'effraction, dans sa grangette, sise au Pech-des-Moulins, et se sont emparés de provisions de bouche.

Au tribunal correctionnel. — Le sieur Germain Jalabert, 48 ans, jardinier, était poursuivi pour voies de fait graves sur le sieur Paulet, concierge au cimetière neuf, auquel il fractura le bras à coups de bêche.

Le prévenu prétend que le concierge cherchait à lui nuire en le gênant dans l'exercice de sa profession. Ce jour-là il voulait l'empêcher de sortir des vases vides qui lui avaient servi à l'entretien d'un tombeau.

Le tribunal dans ses considérants admet le parti-pris du concierge, que fait ressortir clairement Me Lau. Le concierge se porte partie civile par l'organe de Me Serguières qui conclut à 2.000 francs de dommages. Le tribunal lui en alloue 300 et condamne le jardinier à deux mois de prison, avec sursis.

— M. A. L., agent d'affaires à Pézenas, que le tribunal acquitte, avait à répondre d'un détournement de fonds qui n'est nullement démontré, et, d'ailleurs, les fonds reçus par le prévenu allèrent au destinataire.

— Le sieur Marius Farenc, 31 ans, ferblantier, est poursuivi pour exploitation de la fille Maria Combiet dont il facilitait la débauche. Il a été condamné à trois mois et un jour de prison.

CLERMONT-L'HÉRAULT

Pour les élections cantonales. — A une date prochaine, que nous fixerons en temps opportun, se tiendra dans notre ville, dans la salle des réunions du Comité des républicains progressistes, dit Comité de « Concentration républicaine », un congrès de préparation aux élections cantonales ; tous les comités similaires de toutes les communes du canton y seront représentés par des délégués. On y fera choix d'un candidat.

Nous avons voté jusqu'ici pour M. Guiraudou ; mais M. Guiraudou a démérité. Nous sommes restés ce que nous avons toujours été : des hommes d'ordre et de progrès, des citoyens respectueux de toutes les opinions politiques et religieuses ; des réformateurs mais pas des destructeurs. M. Guiraudou a marché, lui. Son programme aux élections municipales était tel que les pires socialistes ne l'auraient pas désavoué.

Il est du Bloc, c'est tout dire.

Nous ne pouvons plus suivre cet homme. C'est nous qui l'avions fait, c'est à nous de le défaire. Déployons franchement notre drapeau et menons-le à la victoire ; elle est assurée, si tous nous faisons notre devoir. Vive la République libérale ! — *Le Comité.*

LES ÉLECTIONS DE FLORENSAC

La fin de Cauby. Un socialiste huissier ! — Gradué en droit — Disqualifiés. — L'excommunication. — La Justice imminente. — L'égout collecteur. — A dimanche prochain. — Encore le dilemme.

Florensac, le 14 juin.

Nous n'avons cessé de répéter depuis quelque temps que le Narbonnais Cauby était un homme archi-fini. Les évènements qui se succédent avec rapidité nous donnent tous les jours raison.

Cauby exclu du parti socialiste ? il ne lui manquait plus que cela, à la veille d'être rejeté définitivement par le Suffrage Universel.

Deux motifs semblent avoir guidé les auteurs de cette grave détermination prise le 7 juin.

Il y a longtemps que les deux mots *huissier* et *socialiste* nous paraissaient jurer ensemble. Lui-même, Cauby, sentait si bien l'entinomie, qu'il signait ses professions de foi (!) de Cauby, gradué en droit. Gradué en droit, pour *huissier*, c'est tout simplement une trouvaille.

C'est qu'en effet il n'y a pas de rapport possible entre la condition d'huissier, quelque honorable qu'elle soit, et l'étiquette socialiste.

Un huissier, qu'il le veuille ou non, est obligé d'étayer sa fortune sur la misère de ses semblables. Tandis que le socialiste prétend relever la condition des déshérités de la fortune, l'huissier est tenu, s'il veut vivre, de les effondrer davantage, en saisissant jusqu'à leur dernier meuble. Il n'y a pas de sentiment qui tienne. Le devoir avant tout. L'on est huissier ou on ne l'est pas.

Et dire que Cauby était membre du Comité exécutif ! y songeait-on ? Est-ce qu'une Société collectiviste est compatible avec les huissiers ? C'était un vrai scandale qu'il fallait faire cesser.

Une autre raison qui a du faire exclure Cauby du groupe socialiste, est celle-ci : Cauby s'est, de l'avis de tous, déconsidéré politiquement. Un individu disqualifié ne saurait être d'aucun groupe. Tous les partis le rejettent. Cauby s'est à jamais perdu par les attentats inouïs qu'il a perpétrés contre le Suffrage Universel, fondement de la République.

Nous avons étalé ses turpitudes sur les murs et la France entière a conspué l'homme néfaste qui, pour satisfaire ses appétits cupides, n'a pas craint de mettre une commune à feu et à sang. Nous n'exagérons rien. L'incendie du 31 août dernier comme le guet-apens du 30 mai sont bien l'œuvre de ses fanatiques partisans. Il s'est même démontré au point d'en être odieusement ridicule.

Car Cauby restera à jamais l'homme du Catafalque et l'homme de la Brayette. Comment donc un pareil personnage ferait-il désormais partie d'aucun groupe ? C'est ce qu'ont parfaitement compris les socialistes en lançant contre lui l'excommunication majeure.

Pour nous, qui sommes peu interessés dans la question, attendu que Cauby n'était pas des nôtres, ce que nous voyons surtout dans cette exclusion qui achève la ruine politique de l'huissier de Narbonne, c'est un coup de l'immanente justice.

A chacun selon ses œuvres. Cauby, politicien sans talent ni scrupule, avait cru que tous les attentats lui étaient permis pour arriver à la fortune et aux honneurs. Il avait ajouté foi aux paroles des malandrins plus ou moins haut placés qui en avaient fait l'instrument de leurs basses rancunes. Il doit s'apercevoir que si la canaillerie peut mener aux places elle peut aussi conduire à l'égoût. J'ai bien peur que l'égoût collecteur ne soit en effet l'ornière peu glorieuse où versera si ce n'est fait encore, Cauby et sa fortune politique. Nouvel encouragement pour nous, pour les vrais républicains, pour les vrais amis du travailleur, à faire leur devoir de citoyens et d'électeurs dimanche prochain. — Les 680.

* * *

Dans notre numéro de samedi dernier nous avions posé un dilemme auquel personne n'a répondu. Au cas où les intéressés n'en auraient pas eu connaissance nous le reproduisons à nouveau, en priant nos braves typos de composer en caractères gras les passages essentiels :

« Nos lecteurs se rappellent que nous avions, le lendemain de l'élection du 29 mai, exprimé ici l'hypothèse vraisemblable que la liste d'émargement avait été non lacérée, mais tout simplement subtilisée. Le *P. M.* essaie tardivement de nous démentir en disant que la liste a bien été déchirée et quelle *aurait pu facilement être reconstituée.*

» Notre réponse sera brève :

» Ou le P. M. ment, et alors notre hypothèse subsiste.

» Ou le P. M. dit vrai, et alors M. Rouvier se serait rendu complice de la fraude en arrêtant les opérations électorales, sous prétexte que la liste brisée ne pouvait être reconstituée.

» A M. Rouvier de démentir le P. M.

DERNIÈRE HEURE

LES JOURNAUX DE PARIS

Paris, 14 juin.

De *La Lanterne* :

S'il y a eu une tentative de corruption, et si des personnalités politiques s'y sont prêtées, il faut qu'on le sache, qu'elles soient publiquement flétries et qu'elles ne puissent échapper à la répression.

Mais si, en revanche, il ne s'agit que de cancans et de potins, de romans de portières amenés à la tribune par le président du conseil, celui-ci portera les lourdes responsabilités qu'il a d'un cœur si léger et volontairement assumées. Décidément ce chef de gouvernement a donné la preuve de son insuffisance.

De l'*Echo de Paris* :

C'est très intéressant, on l'avouera, de voir des industriels qui d'après M. Chabert sont en dehoss de la lutte politique et entendent y rester, s'imposer de semblables sacrifices, alors que les élections sont passées depuis un certain nombre de mois, et qu'il n'y en avait pas en perspective en 1903. Que quelques confessions comme celle de M. Chabert soient publiées et nous en apprendrons de belles sur la cuisine du ministère, protégé par M. Mascuraud autant que par M. Jaurès. Le malheur est que, finalement, la grande victime restera la France, dont l'autorité morale est compromise par tous ces gens qui l'exploitent en prétendant la gouverner.

De la *République Française* :

Il n'est pas besoin de souligner l'importance de l'aveu de M. Chabert. Ah ! il est propre l'argent qui a soutenu la politique du Bloc ! Parbleu, les commerçants et les industriels ont le droit de s'intéresser au succès de telle ou telle politique, mais les commerçants n'ont servi ici que d'intermédiaires ou de paravent, et la plupart ont ignoré certainement le rôle qu'on leur faisait jouer. Leur nom ne servait qu'à couvrir les louches opérations du disciple de Cornélius et de ses amis.

Si c'est cela que M. Combes n'a pas voulu révéler dans l'intérêt supérieur de la République, c'est vraiment priser trop haut la personnalité de M. Chabert. Sans doute il est désastreux que le comité Mascuraud ait été mêlé de si près aux affaires du gouvernement, mais ce ne peut être à cela que M. Combes a fait allusion.

Du *Gaulois* :

A première lecture, il n'y a qu'un cri : « Cette lettre est un aveu ! » Puis on en discute les détails : tout d'abord cette observation que M. Chabert manque de logique. C'est pour la cause républicaine qu'il est désireux d'apporter sa modeste offrande de 100.000 francs et quelques lignes plus bas il proclame sa volonté de rester en dehors de la politique. Autre anomalie : « fin 1902 », écrit M. Chabert, or, fin 1902, les élections étaient faites depuis 7 mois.

De M. Rochefort dans l'*Intransigeant* :

M. Chabert reconnaît qu'il s'occupe exclusivement d'affaires industrielles, et il verse cent mille francs tout de même, à une caisse électorale, pour rien alors, pour le plaisir de jeter son argent par ces fenêtres dont le menaçait Combes, ce grand honnête homme ? Ces procédés sont tellement rares de la part d'un industriel, que la famille de celui-ci agirait peut-être sagement en le faisant examiner par des aliénistes. L'honnête courtier Lagrave, pour prix de son intervention, qui a fait tomber cent mille francs dans la caisse électorale ministérielle, a été nommé commissaire général à l'Exposition de Saint-Louis avec cinquante mille francs d'appointements annuels. Voilà par quelle fenêtre Combes s'est contenté de le jeter.

Du *Radical* :

Nous entendons que les choses ne traînent pas. Il faudra tout savoir et tout dire, mais il importe d'aller vite. Une première tentative de corruption a été faite auprès du secrétaire général du ministère de l'intérieur, par qui ? Qui donc avait envoyé ce chargé d'affaires ? Une autre démarche fut faite par M. Michel Lagrave au nom de qui ? Enfin, M. Pichat prétend qu'on est allé demandé aux Chartreux deux millions et quelques centaines de mille francs, pour un groupement parlementaire. Il conviendra de connaître le nom de cet envoyé extraordinaire. Voilà les trois questions que la commission d'enquête aura à élucider.

EN TURQUIE

Salonique, 14 juin

A la suite de dénonciations, la ville, depuis deux jours, est surveillée par des patrouilles à pied et à cheval qui parcourent les rues nuit et jour. La police a arrêté 14 étrangers qui n'ont pu justifier de moyens d'existence.

Le comité d'organisation intérieure fait démentir toute participation à l'attentat de dynamite commis dernièrement sur un chemin de fer.

Les auteurs de cet attentat appartiendraient à un comité anarchiste dont le siège se trouverait en Macédoine.

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Saint-Pétersbourg, 14 juin.

Suivant diverses informations les Japonais continuent à débarquer de grosses pièces de siège qu'ils transportent avec de grandes difficultés sur les positions qui dominent Port-Arthur. Cette opération exigera encore beaucoup de temps avant d'être terminée.

MASSACRES ARMENIENS

Constantinople, 14 juin.

L'ambassadeur anglais, d'après des informations provenant de son gouvernement, a déclaré au Grand Vizir que 40 villages arméniens avaient été incendiés et pillés et que des massacres avaient été commis.

Le Grand Vizir a bien reconnu la destruction de 20 villages mais a démenti les massacres.

L'ESPAGNE ET LA TRIPLICE

Vienne, 14 juin.

De source autorisée on mande de Berlin à la "Zeit" qu'un traité secret entre l'Espagne et la Triplice n'a jamais existé. Par contre, un traité secret existe entre l'Espagne et l'Italie jusqu'en 1895 relativement à l'équilibre méditerranéen.

BIBLIOGRAPHIE

Le traitement du mildiou et du black-rot : Préparation des bouillies cupriques ; bouillies mixtes contre le mildiou et l'oïdium, par L. Degrully, professeur à l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier. (Brochure in-8° raisin, avec une planche en chromo et figures dansle texte. C. Coulet et fils, éditeurs, 5, Grand'rue, Montpellier. — Prix 1 fr., franco 1 fr. 20)

Dans cette brochure, essentiellement pratique, l'auteur a résumé tout ce qu'il est utile aux praticiens de connaître pour traiter convenablement les vignobles. La plus large part y est consacrée à la préparation des diverses formules : bouillies cupriques simples, bouillies insecticides, bouillies mixtes contre le mildiou et l'oïdium.

C'est un *mémento* où l'on trouvera aisément, au moment opportun, l'indication des procédés usuels et classiques de traitement.

LA RACE

Ces Nordfeldt étaient des Américains établis depuis peu à Lausanne où le mari dirigeait la succursale d'une banque de New-York. Leur fils faisait ses études à l'institution, et ils fréquentaient les Meisterlamm par qui Pierre les avait connus : déjà, les jeunes gens avaient passé une soirée chez eux.

— Dis donc, petite Rose, fit Pierre, tandis qu'ils se dirigeaient vers la gare du Flon « voilà plusieurs invitations que nous acceptons. C'est très bien et très agréable. Mais il faudra penser à les rendre, sais-tu ? »

Cette idée effarait un peu la jeune femme :

— Les rendre !...

— Eh ! oui, sans doute... Les rendre. Autrement dit, il faudra qu'à notre tour, nous donnions un dîner ou une petite soirée.

— C'est vrai, qu'il le faut, dit-elle. Mais je ne saurai jamais, moi, tenir mon rôle de maîtresse de maison !

— Allons donc !... Toi... ne pas savoir ! Veux-tu bien te taire, petite sournoise ! Tu sauras très bien, au contraire. Et même, si tu commettais un petit oubli, on te le pardonnerait, en faveur de ta jeunesse et de ta grâce.

Elle sourit sans fausse modestie à la flatterie du bien-aimé. Ils arrivaient à la gare, et ce fut dans le trajet assez court du Flon à Ouchy que Pierre exposa son plan. On prendrait, pour ce soir-là, une domestique de supplément, afin d'aider la jeune Catherine, leur petite bonne qui, à elle seule, ne fût jamais venue à bout de la besogne ; on ajouterait au thé des liqueurs, des gâteaux, des petits fours, et cela suffirait.

— Et en attendant, conclut le professeur, car ils arrivaient à Ouchy « amusons-nous aujourd'hui pour nous-mêmes ! »

De la station, ils se rendirent aussitôt à l'embarcadère de la Compagnie Générale, mais il ne s'y trouvait qu'un seul bateau en partance pour Evian et le Haut-Lac, et ils durent attendre vingt minutes qu'il en arrivât un autre pour Montreux. Ils se promenèrent sur le quai, sans impatience. Devant eux, le lac étalait sa nappe bleue que des barques sillonnaient ; le soleil, déjà bas à l'horizon, y allumait d'éblouissantes clartés d'or, et, tout là-bas, le massif des Dranses s'érigeait, un peu embrumé et assombri. Pierre montra à son amie les taches blanches qui étaient Evian et Thonon. « La France. »

Mais il se repentit aussitôt d'avoir laissé échapper cette parole imprudente, au tressaillement soudain qui secoua Rose, fixant de ses yeux dilatés la rive lointaine. Ce fut une minute pénible. Il détourna son regard vers le donjon de l'évêque Roger et les magnifiques hôtels qui bordent le quai ombragé d'arbres.

Mais Rose n'accordait plus à ses choses qu'une attention émoussée, et il fallut, pour la distraire du passé maladroitement remué, l'entrée dans le port du grand bateau blanc que la cloche annonçait, l'embarquement et le voyage le long de la côte, puis l'arrivée à Montreux, où de nombreux promeneurs, au bord de l'eau, jouissaient de la fraîcheur commençante.

Ils flânèrent une heure dans la coquette station, puis ils allèrent s'asseoir à une table de restaurant. Partout l'électricité s'allumait ; les tables se garnissaient une à une ; un bruissement doux de conversations s'élevait. Devant eux, à quelque distance, c'était le lac, miroitant sous les réverbères ; à intervalles réguliers, les bateaux passaient, leurs cabines illuminées et pleines de passagers, prévenant de leur arrivée par la cloche ; sur le quai, des promeneurs marchaient lentement ; c'était le décor d'une ville de luxe, cosmopolite, faite pour les heureux de la vie, et les jeunes gens s'en laissaient griser. Maintenant, ils parlaient d'avenir.

— Oui, disait Pierre, cela se dessine bien. Nous voici de belles rentes, et M. Meisterlamm me promet bien mieux encore. Bientôt, nous pourrons renoncer au logement garni, acheter des meubles, et nous constituer un petit chez nous, bien à nous.

— Et nous nous marierons le plus tôt possible, parce que, vois-tu, ça m'est trop pénible, à moi, de vivre dans cet état.

— Oui, nous nous marierons... Nous chercherons une combinaison, je ne sais laquelle, pour que cela reste ignoré de nos connaissances. Enfin, la chose se fera.

Il répondait cela sans enthousiasme, mais il avait pu expérimenter, quelques jours plus tôt, qu'il ne fallait point parler autrement à la jeune femme. Il essayait de lui faire comprendre sa théorie chère de l'union libre, de lui démontrer la beauté d'un tel acte, flagellant les idées du vieux monde ; mais, dans les yeux de Rose, dans toute son attitude, une telle stupeur passait, que Pierre avait compris aussitôt l'impossibilité absolue de jamais faire entrer dans cet esprit des conceptions aussi nouvelles ; puis, tout à coup, de grosses larmes jaillissaient des yeux de Rose, et elle éclatait en sanglots, disant qu'il ne l'aimait pas comme ça l'année précédente, et que, sans doute il ne voulait plus d'elle parce qu'elle lui avait cédé. Fort surpris de ce résultat auquel il aurait dû s'attendre, Pierre s'était efforcé de calmer son amie ; il n'y arrivait, d'ailleurs, qu'en lui jurant qu'il avait parlé en l'air, par haine de la société, mais que, son seul rêve étant de la posséder pour la vie, il l'épouserait dès que la chose serait faisable.

Attablés pour le café à une terrasse voisine, ils continuèrent à former des projets qui, dans le bien-être d'une agréable digestion, leur paraissaient facilement réalisables.

Tandis qu'ils buvaient à petits coups, un orchestre, à quelques pas, les berçait de ses harmonies. Les garçons circulaient avec prestesse au milieu des tables, répondant d'un cri bref aux appels des clients ; des bouffées de musique arrivaient des établissements voisins ; les gens qui passaient dans la zone de lumière et ceux qui étaient assis aux tables des cafés, avaient cette tenue particulière et un peu excentrique que l'on n'adopte qu'aux eaux, aux bains de mer ou dans les villes de plaisir. Tout cela prenait un aspect de luxe, d'existence raffinée, très à part, réservée aux seuls favorisés ; et eux éprouvaient la sensation d'ivresse que donne aux non-initiés la dangereuse approche de la grande vie. Comme le Pierre d'autrefois était loin ! Comme on l'eût surpris, deux ans auparavant, alors que, subissant une crise de misère, il haïssait tous ceux qui possèdent et se jurait de combattre l'argent démoralisateur, si on lui avait prédit qu'un jour viendrait où, évoluant à l'aise au milieu d'oisifs et d'inutiles, il passerait une belle soirée d'été à échafauder des rêves de fortune ! Il disait à Rose :

— Vois quelle vie sera la nôtre si, comme tout le fait prévoir, l'avenir tient les promesses du présent. Nous visiterons toutes les villes qui bordent le lac et toutes celles de la Suisse : nous connaîtrons des sites plus beaux encore, Interlaken, le lac des Quatre-Cantons, le Righi, tous les coins sauvages, âpres et merveilleux de cette Suisse unique. Et, tandis que notre situation s'embellira de jour en jour, tandis que nous parcourrons l'Europe en de splendides voyages, crois-tu que nous ne bénirons pas le hasard — le bonheur, plutôt — qui m'a conduit ici ?

La haine ancienne grondait dans sa voix. Mais Rose évita de répondre. Elle ne voulait pas le laisser s'exalter, et toujours, malgré la prospérité présente, les rappels du passé lui étaient douloureux. Mais Pierre vivait une de ces heures de foi et d'espérance infinies où l'homme se croit capable de surmonter tous les obstacles. Il concluait :

— Pour nous, maintenant, après tant d'épreuves, il n'y aura plus que du bonheur.

Elle ne put s'empêcher de répliquer sur un ton d'amertume :

— Oui, mais l'isolement éternel de tout ce que nous avons aimé.

Il eut un geste brusque et se tut un instant. Mais, ce soir-là, il y avait en eux une suffisante provision de joie pour qu'il ne s'appesantissent pas sur des souvenirs pénibles ; bientôt leur conversation reprenait un ton plus gai : des têtes osseuses et laides d'Anglais, à une table voisine, l'accoutrement, aussi, des insulaires, excitèrent leur verve.

Près d'eux, l'orchestre exécutait une étrange symphonie, d'un charme énervant et douloureux ; un chant aigu de violons pleurait dans l'air presque silencieux. Dans le café, le bruit des conversations avait cessé ; les faces se tournaient inattentives : l'âme vulgaire de la foule vibrait à l'unisson, ses cordes les plus secrètes, inconnues d'elle-même, frissonnant sous l'archet mystérieux qui nous arrache nos sensations les plus nobles... Les deux jeunes gens ne parlaient plus, étreints, eux aussi, par cette émotion intense, évocatrice d'on ne sait quelles sensations jamais éprouvées, connues peut-être dans une vie antérieure, que la musique, par les nerfs surexcités, communique à l'être tout entier. Lui regarda la jeune femme, et il vit son visage tout pâle ; puis, rencontrant ses yeux, il y lut une expression extatique, passionnée, qu'il n'y avait vue qu'une fois...

— Rentrons, dit-elle, veux-tu ?... Cette musique me fait mal.

Ils sortirent, et, sans paroles, se dirigèrent vers l'embarcadère. Justement, un bateau arrivait, et ils s'assirent sur le pont où une douce fraîcheur les caressa. Rose se coula tout contre son ami et, tendrement, dans l'obscurité, posa sa tête sur son épaule. Lui passa son bras autour de la flexible taille, et, comme sa main le touchait, il sentit que le cœur de sa maîtresse battait à coups précipités.

Le bateau filait sur l'eau calme, en un glissement si doux qu'il était, dans la nuit, imperceptible, et que l'on se serait cru immobile, n'eût été la trépidation de la machine. Une brise exquisement fraîche passait sur leurs visages, et ils se serraient l'un contre l'autre, avec la passion que disait le frémissement de tout son être.

(*A suivre*) Fernand DAGNE.

LA GRANDE PHARMACIE DU PROGRÈS « DIFFRE »

MONTPELLIER. — Boulevard Jeu-de-Paume, 11, et rue Alexandre-Cabanel, 18. — MONTPELLIER

Connue depuis longtemps pour sa probité commerciale, ne délivre que des **Produits garantis purs** et de **qualité supérieure.**

Vente et Location de la COUVEUSE-BERCEAU, du docteur DIFFRE

Le Sirop Saint-Louis calme de suite la toux la plus rebelle.

La Tisane Suisse à l'extrait de plantes est laxative, dépurative, rafraîchissante.

L'anticoquelucheux DIFFRE supprime les quintes en 4 jours.

Prix très réduit sur tous les Articles et sur toutes les ordonnances médicales

EAU MARQUIS pour teindre instantanément les cheveux ou la barbe en châtain brun ou noir. Inoffensive, sans odeur désagréable ni tache gaz. 25, Rue Alsace-Lorraine, TOULOUSE

DENTS conservées par l'emploi du FORMODOL Dentifrices Antiseptiques de l'Institut Dentaire, Paris. GROS : 5, Traverse de Paris, 5, R. de Metz, Toulouse. DÉTAIL : Toutes bonnes Parfumeries

Imp. spéc. du *Midi*.

Le Gérant : Emile ROQUES.

BEAUTÉ de la CHEVELURE

Accroissement et Conservation

Par le Merveilleux

PÉTROLE HAHN



ANTISEPTIQUE - REGENERATEUR

Recommandé par les Sommités Médicales

Emploi agréable **sans aucun danger.** *Parfum exquis*

Flacons : **2.50, 4 et 10 fr.** (modèle de luxe), Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs

Gros : F. VIBERT, fab., 47, avenue des Ponts. — LYON

REFUSER SURTOUT LES IMITATIONS



SUCCÈS PRODIGIEUX — Lire AUJOURD'HUI dans

LE GLOBE-TROTTER

Journal de Voyages, Aventures, Explorations, etc., à 15 cent.

CHEZ LES CANNIBALES par le comte Festetics de Tolna

LE TOIT DU MONDE aventures sur l'Himalaya, par André LAURIE, etc.

Le nº 15 c.

Splendides illustrations de L. Tinayre, Holewinski, Loëvy, etc.

EN VENTE PARTOUT. — Rédaction, Administration, 14, Cloître St-Honoré, Paris, 14

Un très grand nombre de personnes ont rétabli leur santé et la conservent par l'usage des PILULES DÉPURATIVES du DOCTEUR GOLVIN de la Faculté d'Erlangen

Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vieux Rhumes, Fraîcheurs, Engorgements, Lait répandu, Glandes, Maux de Nerfs, Perte d'appétit, Échauffement, Faiblesse, Anémie, Mauvais Estomac, Intestins paresseux.

2 fr. la Boîte avec le GUIDE DE LA SANTÉ

DANS TOUTE LES PHARMACIES

Et par la poste *franco* contre mandat adressé à M. Preud'homme, Pharmacien, 20, rue Saint-Denis, 20, PARIS

LE DIABÈTE

est guéri radicalement et sans retour par la "Mixture Antidiabétique Ph. Martin de Sariat". Ce nouveau traitement qui convient aux tempéraments les plus délicats et dont l'efficacité incontestable est établie par une expérience de plusieurs années, tant en France qu'à l'Etranger, permet la suppression totale de ce régime fastidieux que tout le monde connaît. Le malade peut en effet manger à sa volonté, féculents ou non, sucre et aliments sucrés, en un mot se nourrir selon son goût et son appétit.

Prix de la bouteille (15 jours de traitement) : 15 francs (franco par colis postal contre mandat-poste de 16'20.

Le "Traité du Diabète" où cette nouvelle méthode est clairement expliquée, est envoyé gratis et franco sur demande à G. MARTIN, Phien de 1re Cl., 97, Rue Lafayette, Paris.

Bulletin d'Abonnement

Je soussigné _____

demeurant à _____

déclare m'abonner au journal **le MIDI** *pour une durée de* _____

à partir du _____

_____, *le* _____ *190*

Signature : _____

Envoyer ce bulletin à l'adresse de M. l'administrateur du **MIDI** sous enveloppe affranchie de 0 fr. 15 c.

Dette Sacrée !

— Non. Il faudrait aussi que l'or de cette broche soit un peu terni, qu'il ait la patine des vieux bijoux.

— Parfaitement, monsieur.

« Je vais vous montrer ce que vous désirez.

« Nous sommes la maison la mieux achalandée de Paris.

Elle s'était dirigée vers une vitrine ; d'un geste gracieux, elle invita l'acheteur à s'approcher.

— Voyez, dit-elle, en désignant une petite broche fort modeste, fort simple. Voici qui ferait sans aucun doute votre affaire... Une colombe portant une missive dans son bec... seulement les initiales M. C.

— Sont précisément celles que je désire.

Cinq minutes plus tard, Armand Trémanzey ayant acquitté le prix du bijou, non sans avoir galamment adressé quelques compliments à la charmante employée, sortait du magasin.

Il avait exécuté la première partie de son plan.

. . . . . .

Le lendemain, à dix heures du matin, alors que Jane était allé faire une promenade au Bois où il avait, sous un prétexte quelconque, refusé de l'accompagner, Armand se promenait de long en large dans un petit salon Louis XV, aux meubles laqué blanc.

Et à différentes reprises son regard s'était porté sur une minuscule pendule de Saxe.

Tout à coup, un domestique, après s'être annoncé par un coup discret, fit son apparition.

— Monsieur, prononça-t-il respectueusement, il y a là quelqu'un qui demande à parler à monsieur.

— Vous lui avez demandé son nom ?

— Oui, monsieur. Il m'a déclaré que c'était inutile, qu'il était attendu par monsieur.

Armand eut un tressaillement.

— *Lui*... pensa-t-il.

Et, se tournant vers le domestique impassible :

— C'est bien... faites entrer...

Un jeune homme pâle, au visage noble et fier précocement vieilli, creusé par la souffrance, fut introduit.

— Pierre !

Celui-ci avait fait deux ou trois pas dans la pièce,

— Oui, moi, dit-il. Vous connaissez la raison de ma visite. La lettre que je vous ai adressée, quoique brève, me dispense de toute autre explication. Epargnons-nous des paroles inutiles. Cette entrevue nous est extrêmement pénible à l'un et à l'autre. Abrégeons-la le plus possible.

« Le bijou acheté autrefois par vous à la Manette est toujours en votre possession ?

— Oui.

Armand avait croisé tranquillement les bras sur sa poitrine.

— Ce bijou, vous allez me le remettre ?

— Oui.

Le visage sombre de Pierre s'éclaira légèrement.

Armand reprit :

— Parfaitement, je vais vous le remettre. Mais avant je veux vous dire une chose. Il faut qu'entre nous aucun malentendu ne subsiste et que cesse d'exister le fossé qui jusqu'alors nous a séparés. Après les événements qui se sont déroulés, il est impossible que nous soyons amis. Soit ! On ne répare pas ce qui est irréparable. Mais au moins ne nous traitons plus, l'un l'autre, en ennemis. Depuis quelque temps j'ai longuement réfléchi et regrette bien des choses. Certes, je le confesse, je n'ai pas toujours été juste envers vous. J'ai eu des torts peut-être.

« Sans doute est-ce la dernière fois que nous nous trouvons face à face.

« Je veux que, en nous séparant, vous sachiez que je fais des vœux ardemment pour votre bonheur.

Pierre regarda le fils de Mme Trémanzey avec stupeur.

Qu'entendait-il ?

C'était Armand qui parlait ainsi !

Était-il sincère ?

Avait-il enfin conscience de l'infamie de sa conduite passée ? Le remords entrait-il à cette heure dans son âme ?

Ou bien n'était-ce là qu'une comédie habilement jouée ?

Oui, mais dans quel but ?

En tout cas, comédie ou non, que lui importait à lui, Pierre !

Rien ne pouvait le rapprocher de cet homme.

Entre eux, tout était à jamais fini !

Il demanda simplement :

— Ce bijou.

Mais Armand, qui avait pris sur une petite table un écrin, le tenait à l'artiste.

— Le voici, dit-il, puisse-t-il vous faire retrouver la famille que vous avez perdue.

Pierre s'était emparé de l'écrin avec un mouvement presque farouche.

Son visage était devenu plus pâle encore.

Et son cœur battait à gros coups précipités.

L'écrin était ouvert.

L'artiste y porta les yeux avidement.

Il renfermait une petite broche en or, une colombe sous laquelle les lettres M. C. étaient dessinées.

Les initiales du nom de son père... de sa mère peut-être !

O mon Dieu !

Cependant il fit un pas de retraite.

Il n'avait plus rien à dire à cet homme.

Armand prononça simplement :

Adieu !

Il regardait Pierre s'éloigner et dans ses yeux... une flamme étrange... une flamme diabolique s'alluma.

— Maintenant... murmura-t-il... retrouve tes parents si tu peux.

. . . . . .

A la même minute, le marquis d'Aulnoye, rentrant de voyage, voyait s'ouvrir devant la victoria qui était allée le prendre à la gare, les portes de son hôtel de l'avenue Hoche.

Sa première question fut pour s'informer si au cours de son absence, un jeune homme, M. Pierre Mérandes, s'était présenté à l'hôtel.

Il lui fut répondu affirmativement.

Le marquis, pensif, troublé tout à coup, songea :

— La sympathie... l'affection que je porte à ce jeune homme n'est-elle pas singulière ?

« Il est brave, loyal, malheureux.

« Ce n'est pas là une explication.

« Combien ai-je rencontré de jeunes gens, possédant les mêmes vertus, les mêmes qualités, ayant souffert comme lui !

« Jamais je n'ai ressenti pour aucun ce que je ressens pour ce jeune artiste.

Il conclut, avec un soupir douloureux :

— Hélas ! sans doute est-ce parce qu'il a l'âge qu'aurait l'enfant que j'ai perdu !

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE

TROISIÈME PARTIE

LA COMTESSE IRÈNE

I

AUX AULNELLES

— Alors c'est là une chose convenue, mademoiselle Noémie ?

— Parfaitement, monsieur Bessières.

— Vous ferez part de ma démarche à votre nièce ?

— Je vous le promets. Et je vous promets également de plaider chaleureusement auprès d'elle la cause de votre fils Philippe.

« Nul, mieux que moi, n'apprécie ses rares qualités.

« Je l'ai connu alors qu'il n'était qu'un enfant encore. Il possède un caractère très doux, une nature loyale, un cœur plein de délicatesse.

« Je vous le répète, je serais heureuse, très heureuse certes, de voir Geneviève consentir à devenir sa femme.

« Mais je ne puis apprendre à ma nièce la demande — flatteuse, je l'avoue — dont elle est l'objet qu'avec ménagement.

« La pauvre chère enfant a beaucoup souffert. La vie si cruelle pour certains, l'a blessée profondément.

D'un geste, le vieillard l'interrompit :

— Oui... je sais... aussi attendrai-je quelque temps avant de venir prendre la réponse de Mlle Geneviève. J'espère que cette réponse sera favorable, car un refus désolerait Philippe.

« Comment cet amour a-t-il pris naissance en lui ?

« Je l'ignore.

« Mon fils est très timide.

« Jamais il n'a adressé la parole à votre nièce. Il ne l'aurait pas osé. Tout au plus l'a-t-il aperçue trois ou quatre fois. Il vient très rarement aux Aulnelles. Vous savez qu'il occupe les fonctions fort délicates de régisseur des domaines du comte et de la comtesse d'Esclabert. Ces fonctions ne lui laissent que peu de liberté, surtout depuis que le comte est revenu au château.

« M. d'Esclabert, comme chaque année d'ailleurs, va organiser de grandes chasses à courre. Tout le personnel est sur les dents.

M. Bessières s'était mis debout.

C'était un homme d'environ soixante ans, trapu, taillé en force, les épaules larges.

A sa toilette, à ses manières, on devinait le paysan enrichi... le paysan devenu un « bourgeois, » le plus riche de la contrée, prétendait-on, non sans raison, d'ailleurs.

... Le plus avare aussi.

Son avarice était même légendaire.

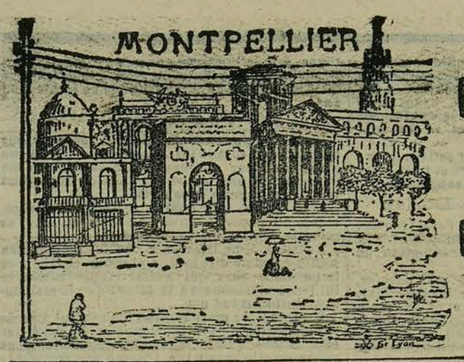
A part cela, un homme ni meilleur ni pire que les autres.

Chacun ici-bas a ses défauts.

Il s'était arrêté de parler.

(*A Suivre.*) Paul ROUGET

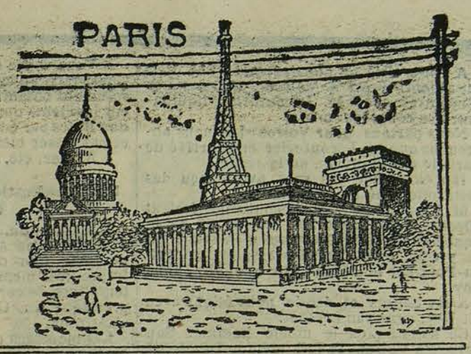
CHOCOLAT LAFAVEUR MATTE FILS, Montpellier



Le Numéro 5 Centimes

LE MIDI

JOURNAL REPUBLICAIN PROGRESSISTE QUOTIDIEN



ABONNEMENTS
France, Algérie, Tunisie : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 10 fr.; Un an, 20 fr.
Pour l'étranger, les frais de poste en sus
Les abonnements partent des 1er et 16 du mois. Joindre 0 fr. 50 pour tout changement d'adresse.

N° 1146. — Mardi 14 Juin 1904. — 4e Année

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PUBLICITÉ
Les annonces sont reçues :
Dans nos bureaux de Montpellier, chez nos correspondants et dans toutes les agences de publicité de France et de l'Etranger.

Fil Télégraphique spécial. — Rédaction et Administration, 14, Rue du Faubourg-de-Lattes, Montpellier — Fil Télégraphique spécial

LA JOURNÉE

Les ouvriers boulangers de Brest ont continué le tapage infernal dont ils sont coutumiers, injuriant et menaçant les patrons qui travaillent la nuit. Les patrouilles ont dû intervenir à diverses reprises.

Un détachement russe, occupant un col situé à 45 kilomètres au sud-est de Hai-Theng, a anéanti l'avant-garde d'une armée japonaise en marche. Cette avant-garde était composée de deux bataillons.

On mande de Tanger au « Times » qu'un complot ayant des ramifications dans tout le Maroc, est organisé en vue de déposer le sultan.

Devant l'attitude incorrecte et inconstitutionnelle du président du conseil envers M. Loubet, on a envisagé un instant à l'Elysée l'envoi possible d'un message du président de la République aux Chambres. On y a cependant renoncé.

La Chambre a repris la discussion de la loi sur le service de deux ans.

Une dépêche de Tche-Fou rapporte que les Japonais ont exécuté quatre attaques successives aux environs de Liao-Yang et ont été repoussés avec de grosses pertes.

Opinions

LE RÈGNE DU CRÉTIN

Chassé du conseil municipal, par les électeurs de Montmartre, qui, suivant leur énergique et pittoresque expression, eurent vite « soupé de sa fiole » ; chassé de la Chambre par les électeurs de Vervins, dont il sacrifia sans cesse la politique à ses bas intérêts personnels ; rechassé à nouveau de Montmartre, où il était venu rôder autour de l'urne, aux dernières élections, le minable Eugène Fournière, qui, pour se recommander à la pitié du vote socialiste, se donne, depuis plus de vingt ans l'allure d'un révolutionnaire tuberculeux, retenant à grand peine et pour les besoins de la cause, son dernier morceau de poumon, avait enfin obtenu, il y a quelques mois, à force de démarches, de courbettes, de serments de servilité, de notre vieille ganache d'André, une chaire d'enseignement social à l'Ecole polytechnique.

Vous croyez peut-être qu'une telle fonction auprès d'une jeunesse déjà si sélectée exige de celui qui en est investi un savoir d'une surface incommensurable et d'une insondable profondeur?

Que le vulgarisateur officiel de cette science que nos modernes ministériels déclarent nouvelle, bien qu'elle ait été appliquée à l'humanité depuis sa première agglomération, doit être pourvu d'un cerveau auprès duquel ceux de défunts Pythagore, Cuvier, Newton, Pascal, Saint-Simon, Fourier, Proudhon, eussent paru maigrichons? Alors, vous êtes dans l'erreur, car si le titulaire de la dite chaire n'est pas tout à fait un crétin, il ne vaut guère mieux.

C'est même parce qu'il l'est avec intensité que sur l'instante prière de Jaurès, l'on a créé cet enseignement pour le lui confier.

Eh oui ! Cela vous semble fou, n'est-ce pas ? Cela n'est pourtant que logique de la part de gouvernants partisans résolus de la guerre des classes, affirmateurs de la supériorité du nombre sur la sélection, destructeurs impitoyables de la bourgeoisie comme leurs précurseurs, il y a un siècle, le furent de la noblesse.

La bourgeoisie, quoi que disent Jean Jaurès et le demi-quarteron d'imbéciles qui pontifient révolutionnairement à travers les colonnes de l'*Humanité*, est encore féconde en cerveaux. Sa jeunesse peuple toutes les grandes écoles de l'Etat ; elle est la pépinière qui produira les grands savants, les généraux illustres, les hommes de volonté et de cœur qui assurent à la Patrie, l'Ordre, la Paix, la Gloire et la Prospérité. De tels hommes sont dangereux aux yeux des pseudo-Egalitaires qui ne méprisent tant la supériorité que parce qu'ils la redoutent, des pseudo-Humanitaires qui préfèrent à la Patrie, où l'on est obligé de travailler pour avoir digne place au soleil, une sorte d'Humanité recouverte des tréteaux de Tabarin où les chevaliers du poil dans la main, les Pierrots, les Arlequins, les dentistes de la Sociale gesticulent, palabrent et se moquent des gogos qui les entretiennent.

Cette clique-là a donc grand intérêt à corrompre bien vite et complètement les jeunes cerveaux de nos écoliers si prompts à s'enthousiasmer pour toutes les idées nouvelles que son socialisme perfide sert, accommodées avec tant d'art, à la sauce philanthropique.

En abrutissant les jeunes générations bourgeoises, elle désarme à l'avance cette classe, elle la livre sans défense possible aux fureurs de la prochaine Jacquerie. Elle crée parmi elle defuturs déclassés, des parias, des haineux qu'attire invinciblement toujours le parti de la révolte, de la guerre civile ; elle est sûr d'y recruter ces transfuges qui, dans tous les mouvements révolutionnaires, dans tous les conflits de classes, dans tous les heurts fratricides ont joué les rôles les plus répugnants, les plus cruels, les plus infâmes.

Elle a donc choisi Fournière, cette vomissure du suffrage, cette bavure du servilisme, cette loque de conscience pour infecter, pour salir, pour contaminer nos pipos. Les gueux gouvernementaux qui ont juré d'avilir la France ne pouvaient faire un meilleur choix. Et le résultat ne déçut point leur attente.

Voici, sur ce sujet, ce que publie le *Figaro* :

POLYTECHNIQUE SE SOCIALISE

Quand le citoyen Fournière fut chargé de cours à l'Ecole polytechnique, cela surprit diverses personnes.

Mais, afin de rassurer le public et d'expliquer un peu cette nomination très imprévue, on assura que le citoyen Fournière avait l'esprit scientifique, exposerait les questions de manière non tendancieuse et ne ferait pas de propagande.

Il n'est pas bien certain que ces déclarations aient obtenu beaucoup de créance. Mais aujourd'hui l'on se démasque.

Les journaux du parti célèbrent le « Socialisme à l'Ecole polytechnique » complimentent les élèves qui, dit-on, se pressent en foule au cours du citoyen, et félicitent cette jeunesse qui se socialise.

Le professeur a-t-il tant d'influence? On peut en douter.

Mais il n'est pas douteux que le citoyen Fournière prêche là-bas le socialisme, l'intervention de l'Etat, toutes ces choses qui ne semblaient pas être le dogme le meilleur à promulguer dans nos grandes écoles.

Cela plaît à M. Jaurès ; alors, on n'y peut rien !

***

Quelques jours avant sa mort, Isaac Newton disait à ses amis qu'affectait fort la crainte de son anéantissement :

« Je ne sais ce que pense de moi le monde, mais, quant à moi, je me fais l'effet d'un enfant jouant sur les bords de la mer et s'amusant de temps en temps à ramasser un caillou plus poli, une coquille moins commune que les autres, tandis que le grand océan de la Vérité s'étend mystérieux et insondable devant moi... »

Fournière n'a jamais ramassé de coquilles sur le bord de la mer parce que les mollusques cultivés par Jaurès, par Combes et par André ne pratiquent point la solidarité ; néanmoins, il se croit bien supérieur à Isaac Newton.

Mais Jules Vallès dont la valeur morale est journellement détériorée par les stupides et pseudo-ressouvenances de la vieille Séverine que désagrège la persistante hystérie dreyfusarde — type parfait, *ne varietur*, de cabotinage féministe à échappement libre — disait du sale cloporte, favori ministériel :

— « Il a tout avalé et n'a rien digéré. Ce n'est qu'un crétin qui a de la mémoire! »

O Polytechnique ! Grandeur et décadence !

Ernest GEGOUT.

Propos du Jour

A PROPOS DE CANARDS

Les colonnes de faits divers que la masse des intellectuels ne considère qu'avec un suprême dédain, contiennent pourtant d'utiles enseignements.

Saviez-vous, par exemple, que le plat favori de certains gourmets, dit « canard à la Rouennaise » peut-être non seulement indigeste, mais encore préjudiciable à la santé et quelquefois mortel?

D'autre part, auriez-vous supposé que, pour assurer par les temps de fortes chaleurs, la conservation de la volaille, on la piquât avec du sublimé?

Non n'est-ce pas, et c'est encore aux faits divers, que nous devons ces intéressantes découvertes.

Il y a quelques jours une dame de la haute société parisienne conviait à sa table une douzaine de ses amis. Le plat de résistance se trouvait précisément être « un canard à la Rouennaise » préparé par le chef de cuisine, selon la recette obligatoire. Or, onze des convives de cette dame se sentirent après le repas, fort incommodés et le douzième, le comte de Laubespin, succomba des suites de son indisposition. Le fait parut bizarre et de l'enquête qui suivit, on conclut que le « canard à la Rouennaise » était la cause de ces accidents.

Et cela de par sa préparation même, car le canetон qu'on veut ainsi accommoder, ne doit pas être saigné, comme un vulgaire poulet, mais étouffé ou assommé. C'est donc la présence du sang coagulé dans le corps du volatile, probablement décomposé sous l'influence d'une température estivale, qui range ce plat si estimé au rang des mets dangereux.

Où allons-nous en arriver, grands dieux ! Nous avions déjà les huîtres à fièvre typhoïde et les champignons vénéneux, nous voici dotés du canard homicide !

Quant à l'injection de sublimé dont nous avons parlé, les marchands de volaille parisiens ont protesté avec la dernière énergie contre ce procédé de conservation. Il n'en est pas moins acquis, que depuis ces révélations, la vente des canards a baissé de cinquante pour cent dans les marchés parisiens.

L'écoulement du canard est donc plutôt difficile en ce moment ; heureusement, l'honorable corporation des journalistes n'a pas besoin de sublimé, ni de préparation spéciale, pour lancer les siens, qui sont toujours des plus estimés et ne provoquent — il faut le reconnaître — la mort de personne.

Le Petit-Bob.

La Politique

LA DÉCONVENUE

Nous avions les jacobins. Voici l'Incorruptible!

La Révolution recommence ; mais une révolution dégénérée, avec des pygmées qui s'essaient aux gestes des géants. Ceux-ci voulurent donner des tables de loi à l'Humanité délivrée. Ceux-là mettent l'*Humanité* dans ses meubles avec l'argent d'Israël ; et s'ils dressent des tables, c'est pour s'asseoir autour.

On a osé toucher à notre Robespierre à la mine corrigée d'une barbiche bonapartiste et qui drape ses convictions dans une soutane raccourcie en forme de redingote.

Tudieu! Quelle colère!

— C'est du banditisme, dit M. Rouanet, d'oser soupçonner l'honnêteté de M. Combes.

— Ne voyez-vous pas que l'Eglise romaine est là derrière? s'écrie M. Clemenceau.

M. Maujan, lui, se donne de l'aplomb, comprime sa crainte ou sa fureur et affecte un ton dégagé. — Allons! Allons! Ne nous indignons pas. « Le boniment est médiocre. La parade est ennuyeuse. »

A la *Petite République*, on voudrait en avoir déjà fini, on s'étonne de la naïveté des républicains qui se sont prêtés à la réouverture de ce fastidieux scandale : « Si les républicains sublissent les intimidations que les maîtres chanteurs de la réaction vont multiplier, nous n'en avons pas fini. »

Les amis du gouvernement donnent toutes les preuves d'un complet désarroi.

Il en est un, dans l'*Humanité*, qui va jusqu'à s'étonner que les cléricaux ne soient pas reconnaissants envers M. Combes pour avoir la bonté, vraiment excessive, de ne pas vouloir « démasquer les manœuvres corruptrices de la Congrégation ».

Positivement, ils ont perdu l'esprit.

Ah! c'est un fameux navé que M. Combes, « dans un instant d'aberration mentale », comme dit la *Lanterne*, a jeté dans la mare aux grenouilles.

Voyons, messieurs, un peu de sang-froid, que diable! Nous ne voulons manger personne. Si M. Combes et son fils sont aussi purs que vous le dites, eh bien! tant mieux! ça se saura.

Savez-vous bien que si l'on se fiait aux apparences, on pourrait conclure du désarroi où vous a mis la décision de faire une enquête que vous avez les plus sérieuses raisons de la craindre?

En somme, la question est fort simple : M. Combes est venu dire à la tribune : — « On a voulu me corrompre! » Est-il rien de plus naturel de la part de la Chambre que de demander : — « Qui ça? »

M. Combes, prévoyant qu'on allait s'étonner d'apprendre qu'il n'avait pas poursuivi les corrupteurs a invoqué « un intérêt politique supérieur ». Est-il rien de plus juste que de vouloir connaître cet intérêt supérieur? Il est « politique » ; ça regarde donc bien la Chambre.

Il nous semble qu'il n'y a pas là de quoi jeter l'abomination sur les hommes politiques qui demandent à être renseignés. Enfin, c'est M. Combes lui-même qui a remué de nouveau ce scandale et qui l'a même annoncé comme une grosse affaire, où ses adversaires trouveraient leur déconvenue. Il ne s'agit pas de dire après cela qu'« il n'y a rien », et qu'il n'en faut pas demander davantage. Le président du conseil est allé jusqu'à mettre en cause M. le président de la République.

Il n'est pas possible que le président de la République, M. Combes, les ministres, la Chambre et la République même restent après cela, sous le coup de demi-dénonciations et de soupçons imprécis. Il faut que l'affaire soit entièrement vidée, au grand jour.

Au fait, vous en convenez vous-même après vous être mis la tête à l'envers pour déplorer cette aventure. N'aurait-il pas mieux valu commencer par là et garder pour vous vos épithètes malsonnantes? Celles-ci témoignent, en tout cas, jusqu'à présent, que la déconvenue n'est pas du côté où M. Combes croyait la faire naître.

Louis LATAPIE.

Chronique Militaire

ARMÉE OU MILICE

Le gros mot a été lâché à la Chambre. Des orateurs sont venus proposer des milices à l'instar de la Suisse. Ces parlementaires auront évidemment pour eux une grande partie de l'opinion, il serait si doux de faire seulement quelques semaines de service militaire au lieu des trois ans actuels, des deux ans proposés par la loi en discussion, de l'année unique réclamée par les derniers enchérisseurs !

Mais les partisans d'une milice paraissent tenir un compte bien insuffisant de la différence de mœurs entre la France et la Suisse. Ce qui peut donner des résultats relativement satisfaisants de l'autre côté du Jura serait vite impopulaire en deçà. Je n'émets pas un axiôme extravagant en disant qu'en France les courts appels de la réserve et de l'armée territoriale sont l'objet de récriminations plus vives encore que celles soulevées par le service de trois ans. Or, la milice suisse est l'objet de fréquents appels en temps de paix, le soldat helvète, façonné par un long atavisme se plie à la garde et à l'entretien des effets que l'Etat lui confie. Il s'est en quelque sorte imprégné de l'esprit guerrier des aïeux et, bien que cela paraisse un paradoxe, est, en somme, plus militaire que le citoyen français.

A ces qualités natives, il faut ajouter que la nature particulière de la guerre paisible pour l'armée suisse ne nécessite pas une instruction comparable à celle qui est indispensable au soldat français. La Suisse ne saurait prétendre aux conceptions stratégiques variées, la faible étendue de son territoire, le nombre modique des hommes à mettre en lignes l'obligeront à la lutte défensive, sur un espace fort restreint. Les armées de la Confédération ne peuvent songer à livrer bataille dans la plaine suisse et même sur les plateaux jurassien. Une grande armée moderne submergerait complètement les forces dont elle pourrait disposer. Les Suisses sont donc fatalement condamnés à se défendre dans leur forteresse naturelle, les grandes Alpes. La surface est restreinte, les contingents des cantons montagnards connaissent à merveille le pays, se sont préparés à la résistance. Dans ces monts, des hommes robustes, de sang-froid, bons tireurs peuvent tenir assez longtemps. Mais ils finiraient toujours par être réduits, avant à lutter dix ou quinze contre cent. Aussi la Suisse ne saurait-elle faire un fond absolu sur son armée pour défendre l'indépendance nationale. Son rôle est bien différent; elle doit faire respecter sa neutralité au cas où un autre pays voudrait employer le territoire suisse pour aller attaquer une puissance dont la Confédération le sépare. La perspective de combats acharnés, se poursuivant pendant des semaines, suffirait à faire abandonner un tel plan. L'armée suisse, telle qu'elle est organisée, suffit amplement au rôle. Quant à pouvoir profiter d'une résistance victorieuse pour poursuivre la guerre, aller combattre en plaine, porter les rencontres sur le territoire ennemi, cela est impossible.

Tout autre sera la guerre qui nous sera imposée. La configuration de notre pays, l'adversaire le plus dangereux, font prévoir des batailles dans les plaines flamandes, lorraines ou comtoises où les positions défensives sont rares. La guerre y revêtirait un caractère éminemment stratégique ; il faudrait des conceptions fréquemment modifiées dont l'exécution nécessiterait des troupes très manœuvrières, conduites par des officiers de carrière, ayant reçu une instruction d'état-major autrement étendue que celle donnée aux officiers suisses. Cette éducation n'est possible que par le contact incessant avec la troupe, une armée nombreuse, exercée, plus disciplinée aussi que ne l'est l'armée suisse — où de fréquents incidents révèlent que la prétendue milice, dans certains cantons au moins, a des mœurs de garde nationale.

Le nombre et la nature des théâtres d'opération sont aussi un facteur à considérer dans la préparation des armées. Malgré l'apaisement dans nos rapports avec l'Italie, la triple alliance n'est pas moins debout, ce serait faire preuve d'une extrême naïveté que de supposer toute menace écartée. Un incident quelconque peut nous mettre à dos les forces des trois pays et cela au moment où la Russie, si elle en a fini avec le Japon, serait cependant trop affaiblie pour nous être d'un grand secours. Alors nous serions menacés à la fois par toutes nos frontières, même par celle de Suisse, car les fameuses milices ne pourraient longtemps retarder le passage d'une armée aussi nombreuse que celle de l'Autriche.

Il faudrait donc lutter à la fois dans nos plaines du Nord et de l'Est, en appuyant la résistance sur le rideau de nos forteresses, sur le rempart du Jura, dans les Alpes. Ce sont des événements parfaitement prévus auxquels nous nous préparons depuis longtemps par l'impulsion spéciale donnée à nos troupes. Les bataillons de chasseurs dans les Vosges, les chasseurs alpins à la frontière d'Italie reçoivent un entraînement constant, nécessitant, pour être complet, grâce à la connaissance parfaite du pays, plusieurs années de séjour et de parcours. Ces mêmes troupes peuvent être refoulées et amenées à lutter sur un terrain bien différent comme la vallée du Rhône, elles doivent donc également y être préparées.

On se représente malaisément une armée de milices, si ardentes, dévouées et militaires que l'on voudra, capable de se prêter à des emplois si divers et à lutter contre un ennemi doté d'une armée ayant un service de deux ou trois années et sans cesse dirigée dans le sens de la grande guerre.

Puis, il ne faut pas seulement songer à la défensive, même victorieuse chez nous, nous ne pouvons imposer la paix à l'ennemi qu'en le refoulant chez lui, en allant lui dicter un traité sur son propre territoire. Un tel effort, impossible à un petit peuple comme la Suisse, s'imposerait à nous, comme il s'est imposé aux armées de la Révolution. Il faut l'envisager, s'y préparer à l'avance et surtout se dire qu'il serait stupide et monstrueux d'ériger en dogme la résistance chez nous, en imposant à nos populations toutes les ruines et les misères de l'invasion. Si nous sommes menacés ou attaqués, il faut aller à l'ennemi, nous efforcer de le battre dans son propre pays, épuiser ses ressources en ménageant les nôtres.

Je ne vois pas cette tactique confiée à une armée de milices, ni à une armée de soldats d'un an, ni même à une armée de soldats de deux ans, si elle a pour adversaire des hommes astreints à trois années de service!

ARDOUIN-DUMAZET.

ESCARMOUCHES

COUPS DE FOUET

De M. Urbain Gohier, dans le Cri de Paris :

A propos de l'affaire Demagny :

« *Les partis d'opposition, butés à toutes les vieilles idées et à toutes les vieilles méthodes, sont toujours à la recherche d'un* général. « *C'est un* procureur général *que réclame la situation.*

« *Avec un* procureur général *sachant son métier, toute la bande Combes-Jaurès, au premier ministre au dernier laquais, couchera au Dépôt sous des inculpations de droit commun.* »

〰

Du même, à propos de l'Affaire :

« *D'un mot, l'affaire Dreyfus a été une énorme escroquerie politique, escroquerie sentimentale.* »

〰

La Lanterne *en a assez... La* Lanterne *ne veut plus entendre parler de M. Combes.*

Elle déclare qu'il faut « songer dès à présent à la nécessité d'avoir un chef de gouvernement assez sérieux pour ne pas mettre ses affaires personnelles et celles de son fils au-dessus des affaires de l'Etat, un chef de gouvernement qui n'attendra pas dix-huit mois l'occasion d'une réclame pour son honnêteté. »

Voilà donc la Lanterne *antiministérielle... Mieux vaut tard que jamais!*

NOS TÉLÉGRAMMES

PAR FIL SPÉCIAL

DEUX SCANDALES

Paris, 13 juin. — Ce scandale de Nevers, que les Loges et M. Jaurès avaient si soigneusement maciné, à grand renfort de Bobines et de Bidons, n'aura pas longtemps tenu l'affiche, et le Bloc, encore tout éclaboussé de cette boue qu'il voulait jeter à ses adversaires, se trouve subitement puni par où il a péché.

Un nouveau scandale, non plus inventé de toutes pièces, celui-là, vient d'éclater sur lui comme une bombe, semant dans ses rangs la stupeur et le désarroi. L'« immanente » Justice, pour une fois alerte et foudroyante, semble se plaire à faire retomber sur le nez des calomniateurs leurs hottées d'ignominies.

Mais n'anticipons pas. Laissons à ces ignominies le temps de se démasquer. A chaque jour suffit sa honte.

D'ores et déjà, il est acquis que M. Combes a protégé pendant dix-huit mois toute une bande de prévaricateurs, et cela seul n'est pas peu canaille.

Les fêtards de Nevers, faussement inculpés de tapage nocturne, furent exécutés sous huitaine, simplement parce qu'avec eux devaient sombrer quelques antiministériels de marque. Pour cette hécatombe, pas de délai, pas d'hésitation ! Trois lignes à l'*Officiel*, et voilà la Vertu congrument vengée par M. Combes !

On disait déjà : « Bigre, il ne plaisante pas le petit vieux ! Sitôt pris, sitôt pendu... Les écumeurs parlementaires et les débitistes de tout poil n'ont qu'à rentrer sous terre...

Tout à coup, on apprend que depuis plus d'une année, cet intègre consul couvait sous ses aisselles paternelles une, deux, trois affaires de corruption et de chantage ! Rien que ça.

C'est charmant, charmant. Et la cause est entendue. Ils sont tous complices là-dedans, et les choses s'y passèrent en famille.

Car ni M. Combes, ni sa clientèle, consciente ou inconsciente, depuis Jaurès jusqu'à Colliard, ne peuvent échapper à ce raisonnement :

Comment se fait-il que, sur de fausses déclarations, le ministère n'ait pas craint de révoquer brutalement une demi-douzaine de fonctionnaires et de déshonorer une douzaine de d'honnêtes gens, alors que depuis dix-huit mois il emploie toute sa puissance et toute sa cautèle à tenir dans l'ombre un scandale cent fois plus important et dans lequel se trouvent impliquées, avec son fils, de hautes personnalités ?

Il ne suffit plus de répondre par une pirouette ou par une turlutaine, — il faut, quoi qu'on en ait, en arriver à des conclusions infamantes pour M. Combes et pour tout son sanhédrin de l'assiette au beurre.

Opération militaire en Guinée

Paris, 13 juin. — La colonne française envoyée pour venger la mort du lieutenant Moncorgé, tué avec son détachement, il y a deux ans, par les Coniaguis, vient d'attaquer et d'enlever Itiou, capitale de ce pays. Les Coniaguis se sont énergiquement défendus. Le lieutenant Boureau, de l'infanterie coloniale, et plusieurs tirailleurs ont été tués.

La colonne se composait de deux compagnie de tirailleurs commandées par le chef de bataillon Dessor, parties de Konakry, et d'une centaine d'hommes, sous les ordres du lieutenant Lambin, venant de Casamance. Ces troupes s'étaient rejointes dans le Badiaye.

A la suite de la prise d'Itiou, les Coniaguis ont fait leur soumission.

LE MILLION DES CHARTREUX

Le chantage des 2.300.000 francs. — Le récit du Père Rey, propriétaire de la marque de la Chartreuse. — Les « négociations » de 1903. — Le chantage du 18 avril 1903. — Le Chantage des Chartreux obtenu par pression. — A l'Elysée. « Leurs Figures ». — Les radicaux trembleurs se séparent de M. Combes. — Une lettre de M. Chabert.

Paris, 13 juin. — Notre excellent confrère l'*Express de Lyon* publie, sur l'affaire des millions des Chartreux, les intéressants renseignements suivants :

M. Combes vient de révéler, dans un but encore ignoré, que les affaires du million et des millions des Chartreux n'étaient pas des fables, comme le prétendaient, il y a un an, les journaux ministériels et M. Combes lui-même.

Si M. le président du conseil continue à affirmer que son filset secrétaire, M. Edgar Combes, a été calomnié dans l'affaire « du » million, il reconnaît que des négociations ont eu lieu, qui avaient d'un côté les allures d'un chantage, de l'autre, celles d'une tentative de corruption.

Le chantage dont M. Combes veut bien reconnaître aujourd'hui l'existence est celui « des 2.300 000 francs ».

Ayant le premier révélé ce chantage, à la suite des déclarations qui nous avaient été faites par l'un des principaux intéressés, nous croyons utile de rappeler aujourd'hui ce que nous écrivions en avril et mai 1903, ce que nous avons répété devant M. Moine-Picard, commissaire aux délégations judiciaires, qui nous interrogea sur délégation de M. de Valles, juge d'instruction.

A ce que nous écrivions l'an dernier, nous pouvons ajouter aujourd'hui un petit détail qui a son importance, car il pourrait expliquer le silence gardé par les Chartreux sur les tentatives d'extorsion de fonds dont ils ont été victimes.

Ce silence, on va le voir, est dû à un chantage. Ce chantage, M. Combes ne pourra en rejeter la responsabilité sur d'autres.

Il émanait du gouvernement lui-même.

Les « Négociations »

L'expulsion des Chartreux fut précédée de négociations très actives auxquelle prirent part différentes personnalités ayant accès dans le monde des ministères et du Parlement.

Pour attester l'existence de ces négociations, qui étaient accompagnées de voyages effectués gratuitement grâce à des permis de circulation émanant des ministères, il existe mieux que des témoignages : un document.

Ce document, dont nous avons eu une photographie sous les yeux, est renfermé dans le dossier de l'instruction ouverte — et jamais fermée — par M. de Valles, juge d'instruction à Paris, pour tentative de corruption, contre X...

C'est une lettre adressée par l'un des personnages mêlés à l'affaire du million, à M. Audier, agent général des Chartreux à Valence.

Voici le texte de cette lettre :

Grenoble, 6 mars.

Mon cher cousin,

J'ai trouvé, en rentrant, ce matin, ici, votre télégramme ; à mon retour de Valence, j'avais pris connaissance d'une *lettre de Paris m'informant des négociations en cours.*

Une nouvelle lettre reçue ce matin m'informe qu'il n'y a pas lieu de donner suite à ces démarches, la décision étant prise de s'en aller, quelle que soit la decision qui interviendra.

Il y a là, dans ce qui m'est écrit, un point obscur. Quoi qu'il en soit, je rentrerai mercredi soir à Paris, et, suivant ce que j'aurai appris, je vous écrirai et vous pourriez vous-même être un intermédiaire tout designé.

Ce document témoigne donc de négociations ; il témoigne de deux phases de négociations. On pourrait conclure : la phase du million, la phase des 2,300,000.

Mais, n'établissons pas d'hypothèse et rappelons les faits.

L'Entrevue de Fourvoirie

Au commencement d'avril 1903, nous eûmes l'occasion de voir, à Grenoble et dans la région, diverses personnes, notamment Me Lantelme, avoué des Chartreux, et M. l'abbé Rey, propriétaire de la marque de la Chartreuse.

Des déclarations nous furent faites, qui parurent les 3 et 4 avril dans le *Réveil Républicain*. Nous ne saurions mieux résumer ces déclarations qu'en reproduisant les termes de notre déposition, telle qu'elle existe au dossier de M. de Valles :

Concernant le refus d'autorisation des Chartreux, M. Lantelme me dit :

— Un envoyé d'un groupe parlementaire est allé proposer aux Chartreux le marché suivant :

« Le groupe, disposant de 90 voix, votera l'autorisation, mais les Chartreux auront à verser : 1° à l'envoyé, et de suite, une somme de 300,000 fr. ; cette somme restera acquise au groupe, même si l'autorisation n'était pas votée ; 2° en cas d'un vote d'autorisation, et après ce vote, une 2omme de plusieurs millions ».

M. Lantelme ajouta que les millions devaient alimenter la caisse électorale du groupe. Il ajoute encore que, consulté par les supérieurs des Chartreux, il leur avait conseillé de ne pas marcher.

Le 3 avril, lendemain du jour où j'avais vu M. Lantelme, je me rendais à Fourvoirie, à la fabrique de la liqueur « la Grande Chartreuse ».

Je fus reçu par M. l'abbé Rey, propriétaire de la marque de la Chartreuse, qui, en présence de deux personnes, me fit les déclarations suivantes :

« Il est exact qu'un personnage ayant l'oreille des Chartreux a sollicité une entrevue du Père Dom Michel, supérieur de l'ordre.

« Cette entrevue a eu lieu ici, à Fourvoirie. Le personnage se disait mandaté par un groupe de 90 députés et proposait aux Chartreux la combinaison dont vous a parlé M. Lantelme. » M. l'abbé Rey me répéta ce que m'avait dit M. Lantelme, et si je ne puis préciser les chiffres qui m'avaient été indiqués par l'avoué de Grenoble, ne m'étant préoccupé que du fait du chantage, je me souviens fort bien que M. Rey m'a dit que la somme à verser de suite était de trois cent mille francs et celle à verser après l'autorisation de deux millions.

M. l'abbé Rey me dit, ainsi que M. Lantelme, que cette somme devait servir, d'après les déclarations de l'envoyé, à alimenter la caisse électorale du groupe. Il ajouta que l'envoyé avait été éconduit.

Nous ajouterons que, le 15 avril, le Père Rey faisait à M. de Maizière, du *Gaulois*, des déclarations semblables à celles qu'il nous avait faites le 3. M. de Maizière a été entendu par M. de Vallès, juge d'instruction.

Le Chantage du Gouvernement

Et maintenant, pourquoi, dira-t-on, les Chartreux n'ont-ils pas officiellement proclamé les tentatives dont ils avaient été l'objet ? Pourquoi n'ont-ils pas saisi eux-mêmes la justice de ces tentatives de chantage?

Nous croyons pouvoir prouver que ce silence a été dû à un chantage émanant du gouvernement lui-même, chantage qui a réussi partiellement.

Le 17 avril, après la publication dans le *Gaulois* de l'article de M. de Maizière, qui confirmait nos révélations des 3 et 4 avril, nous partions pour la Grande-Chartreuse. Le 18 avril — c'était un samedi — nous nous rendons à Fourvoirie, dans l'espoir de voir le Père Rey et d'obtenir de lui le nom de l'intermédiaire qui avait proposé l' « affaire » des 2.300.000 francs.

Quinze jours avant nous avions trouvé dans le Père Rey un homme loquace, indigné et se déclarant prêt à tout raconter s'il le fallait. Nous avions donc bon espoir le 18, de recevoir de nouveaux et intéressants renseignements.

A Fourvoirie on nous répond : « M. Rey est absent. Il est à Voiron, où il a dû se rencontrer avec M. Lecouturier, liquidateur des congrégations. »

Nous partons pour Voiron. Là, nous apprenons que M. Lecouturier était arrivé de Paris le matin même, ou la veille.

Il n'était donc pas sans avoir reçu des instructions du gouvernement.

M. l'abbé Rey et M. Lecouturier étaient effectivement ensemble, au dépôt de la liquoristerie de la Chartreuse, n'ayant pu les y voir, nous revenons à Saint-Laurent-du-Pont par le même train que M. l'abbé Rey.

A six heures et demie, nous étions avec M. Rey, dans son cabinet.

Ce n'était plus le même homme. Son voyage à Voiron l'avait métamorphosé, le religieux loquace et indigné était devenu le plus silencieux et le plus ennuyé des liquoristes.

Il refusa de nous donner tout nouveau détail sur le chantage et nous dit, en substance :

« Je suis bien ennuyé de vous avoir fait ces déclarations, il y a quinze jours. J'ai appris aujourd'hui que, dans l'intérêt des Chartreux, dans l'intérêt de l'affaire que je dirige ici (la distillerie de Fourvoirie), j'aurais mieux fait de me taire.

« En tous cas, je ne dirai plus rien. Je ne confirmerai pas ce que je vous ai déjà dit.

« J'ai appris aujourd'hui qu'il vaut mieux que j'agisse ainsi.

« Je dois avoir souci des intérêts que je représente! »

Le langage de M. Rey était clair. Il me faisait nettement comprendre que le gouvernement, pour éviter les conséquences des chantages dénoncés, en exerçait lui-même un autre tout aussi odieux.

Sans doute aucun, le liquidateur avait dit à M. Rey que les questions de liquidations seraient réglées d'une façon plus ou moins favorable, suivant que les Chartreux seraient plus ou moins silencieux!

Nous fîmes remarquer à M. Rey qu'il serait d'une singulière naïveté s'il croyait aux promesses du gouvernement.

L'événement a prouvé que nous avions raison. Les Chartreux n'ont pas parlé; ils n'en ont pas moins été dépouillés.

A l'Elysée

Paris, 13 juin. — On n'est pas encore revenu, à l'Elysée, de l'émotion qu'a causé la déclaration de M. Combes, mettant en cause le président de la République.

Le président du conseil a expliqué qu'il n'avait pas attaché tout d'abord d'importance à la tentative de corruption et qu'il n'en avait parlé qu'incidemment à ses collègues, parce que M. Loubet avait dit lui-même qu'il n'y avait pas attaché la moindre importance.

Cette façon de se dérober derrière le président de la République et de substituer en quelque sorte la responsabilité du premier magistrat de la République à la sienne, est non seulement incorrecte mais inconstitutionnelle.

On en a été tellement ému dans l'entourage du président de la République, qu'on y a agité un instant la question de savoir s'il ne conviendrait point d'envoyer un message aux Chambres pour remettre les choses en place.

La seule raison qui a fait renoncer M. Loubet à cette mesure, c'est qu'on a pu dire que M. Combes n'avait pas réfléchi à la portée de ses paroles.

On va suivre les développements de l'affaire des Chartreux avec une attention particulière à l'Elysée, et que si M. Combes se référait encore une fois pour diminuer sa responsabilité à l'opinion du président de la République, celui-ci n'hésiterait pas à rappeler le président du conseil au respect de la Constitution, par la voie constitutionnelle.

En attendant, on ne cache pas, à l'Elysée, les sentiments de méfiance et d'antipathie qu'inspire au chef de l'Etat, le chef du gouvernement.

« Leurs Figures »

Paris, 13 juin. — Rien de plus intéressant que d'examiner pendant la séance dans les couloirs du Palais-Bourbon les physionomies des députés, amis politiques intimes de M. Combes, ceux que les ministériels eux-mêmes appelaient les mamelucks du cabinet.

Cela remet en mémoire la fameuse chronique de M. Maurice Barrès *leurs Figures* au moment de l'affaire du Panama. Les physionomies et les attitudes sont aujourd'hui les mêmes.

Les mamelucks venus aujourd'hui en petit nombre au Palais-Bourbon, traversent vite la salle des Pas-Perdus et évitent les conversations, qu'hier encore, dans leur désir de réclame, ils facilitaient et provoquaient même avec tant d'empressement. Vite, ils s'engouffrent dans les couloirs intérieurs; là, des petits conciliabules se tiennent dans les coins, où l'on cherche les moyens par lesquels on pourrait essayer d'étouffer les scandales qui menacent de tout emporter.

Hélas! leurs figures montrent qu'ils ont conscience que l'étouffement n'est plus possible, que les révélations de M. Combes ont déchaîné le torrent et que ce serait folie de se mettre en travers du fleuve de boue qui va submerger bien des réputations.

Différente est l'attitude de ceux des radicaux qui, jusqu'ici, n'avaient pas osé se séparer officiellement de M. Combes, par peur de la férule de Jaurès.

Ils n'arrivent pas (le cherchent-ils d'ailleurs ?) à cacher leur satisfaction intérieure de cette occasion qui leur est donnée enfin de se séparer sans crainte d'excommunication d'un président du conseil qui délibérément, sans provocations aucune, dans un mesquin intérêt personnel immédiat, n'a pas hésité à faire des déclarations de nature à déshonorer tout le parti qui le soutenait.

Pour la commission d'enquête qui sera nommée demain dans les bureaux, à raison de trois membres par bureau. Tous ministériels comme antiministériels et les premiers avec plus d'énergie apparente encore que les deuxièmes déclarent qu'il faut qu'elle fasse toute la lumière et qu'elle dévoile toutes les complicités et toutes les compromissions. Mais en faisant ces déclarations, les mameluck de M. Combes laissent percevoir en même temps leur crainte que la lumière ne soit terrible pour la politique, qui traite depuis cinq ans la France en pays conquis.

Quant à M. Combes lui-même, les ministériels les plus convaincus se voient forcés, pour essayer d'excuser son cas, de plaider la folie atténuante.

Personne ne doute que rapidement, la Chambre se séparera d'un président du conseil dont les derniers actes menacent d'être si funestes au parti du bloc.

Une Lettre de M. Chabert

Paris, 13 juin. — M. Chabert, mis en cause dans l'affaire des Chartreux, adresse au *Temps* une lettre dont voici le passage principal :

« Dans les conversations avec M. Michel Lagrave, à propos de l'exposition de Saint-Louis, je lui ai parlé incidemment de cette affaire des Chartreux qui occupait tant l'opinion publique : je crois me souvenir lui avoir dit : Si les Chartreux étaient malins, ils devraient verser annuellement une forte somme à l'une des œuvres philanthropiques patronnées par le gouvernement; ils s'attireraient forcément ainsi sa bienveillance!

« M. Lagrave, qui avait trouvé l'idée originale, en aurait, paraît-il, entretenu le secrétaire général du ministère de l'intérieur, qui n'a pu qu'en rire sans y attacher d'autre importance.

« Je n'ai jamais, d'ailleurs, été en relations ni directes ni indirectes avec les Chartreux ou leurs représentants, ni avec aucun membre du gouvernement.

« Vous voyez que toute cette affaire des Chartreux, en ce qui me concerne, est absolument enfantine, mais il résulte de tous ces incidents que cette malheureuse politique finira par écarter des concours précieux et par lasser bien des dévouements.

« Agréez, etc. L. CHABERT.
« *Ingénieur* ».

La Nomination de la Commission d'Enquête

Paris, 13 juin. — On sait que la Chambre a décidé, dans sa séance de vendredi, de nommer une commission d'enquête de trente trois membres pour rechercher les tentatives de corruption dont a été l'objet le président du Conseil, dans l'affaire des Chartreux.

Les membres du Bloc ont l'intention de demander, demain, lors de la réunion des bureaux, pour procéder à l'élection, l'application de l'article 15 du règlement de la Chambre, décrétant de droit, l'appel nominal pour la nomination des commissions de trente-trois membres.

Cette proposition sera faite dans tous les bureaux par un membre de la majorité.

Cette manœuvre a pour but de forcer les hésitants à venir, demain, voter pour les candidats ministériels.

Les membres de la majorité ont l'intention de demander l'insertion à l'*Officiel* du résultat de l'appel nominal fait dans les bureaux.

AU PALAIS-BOURBON

Paris, 13 juin.

AVANT LA SÉANCE

L'intérêt de l'après-midi politique est moins aujourd'hui dans la salle des séances que dans les couloirs, où il y a une grande animation.

On ne s'y entretient que de la nomination de la fameuse commission d'enquêtes. Les ministériels s'agitent beaucoup pour chauffer le zèle des députés hésitants; ils s'ingénient à trouver des combinaisons pour que la commission soit composée de façon à donner satisfaction au président du conseil.

Nos amis ne restent point inactifs devant cette pression ministérielle qui s'exerce sans pudeur, et toutes ces observations particulières, toutes ces manœuvres, donnent l'impression que la journée sera peut-être décisive contre le ministère.

Avant la séance, il était question de plusieurs incidents qui seraient soulevés après l'adoption du procès-verbal; mais tous ces projets paraissent devoir être ajournés ou abandonnés, chaque parti désirant ne pas découvrir ses batteries avant l'élection de demain.

La Chambre va donc reprendre, dans le plus grand calme, la discussion de la loi sur le service de deux ans.

LA SÉANCE

Présidence de M. Brisson.

On reprend la discussion de la loi militaire. Sur l'article 12, M. l'abbé Lemire développe un amendement qui concerne les étrangers.

L'orateur veut qu'aucune atténuation ne soit apportée en faveur des étrangers naturalisés après leur vingt et unième année, et qu'ils soient tenus de faire leurs deux ans de service, quel que soit leur âge.

M. l'abbé Lemire. — L'égalité doit être complète entre les Français naturalisés et les Français de naissance. Il ne faut pas de faveur pour les étrangers.

La question est surtout importante dans les départements frontières, où les étrangers sont nombreux et font concurrence à nos nationaux.

Le rapporteur répond que si l'amendement Lemire était adopté, les étrangers reculeraient jusqu'à 50 ans l'heure de leur naturalisation.

M. Lemire aime mieux qu'il n'y ait pas de naturalisation, qu'une naturalisation hypocrite.

M. Berteaux dit qu'en empêchant les naturalisations on perd de *bons électeurs*. (Exclamations.)

M. Cretin, commissaire du gouvernement, dit que le vote de l'amendement mettrait un obstacle au fonctionnement de la loi de 1889 sur la naturalisation. Il prie la Chambre d'attendre avant de statuer l'avis du garde des sceaux.

L'amendement est repoussé par 322 voix contre 224.

Les articles 12 à 15 sont adoptés. L'article 15 fixe les attributions d'une commission d'examen préparatoire destinée à précéder les travaux du conseil de révision.

M. Sabaterie développe un amendement de M. Paul Bignon portant que cette commission siégera en présence des maires du canton dûment convoqués. Elle facilitera la tache délicate du conseil de révision.

M. Sabaterie se déclare satisfait par cette addition.

Après les observations de MM. de la Ferronnays et Archdéacon, un amendement de M. de Maille est repoussé et l'article est voté.

L'article 17, relatif à la composition du conseil de revision, donne lieu à un débat très animé.

MM. Reslier et Constans demandent l'adjonction aux médecins militaires d'un médecin civil.

Leur proposition combatue par M. Berteaux, rapporteur, et MM. Millevoye, Cazeneuve et Guyot-Dessaigne est repoussé par 445 voix contre 119.

M. Maurice Allard l'avait au contraire soutenue sur le deuxième paragraphe de l'article 17.

M. Balitrand demande, par voie d'amendement, que le Conseil ne puisse statuer qu'après avoir pris l'avis du médecin et que tout conscrit qui en fera la demande soit l'objet d'un examen spécial et séparé.

M. le président de la commission accepte le texte de M. Balitrand sur lequel on entend encore le ministre de la guerre et M. Cazeneuve.

Le général André demande qu'il soit bien entendu que l'examen médical et spécial ne pourra avoir lieu qu'en présence de tout le conseil.

On passe au vote à mains levées, et le bureau déclare repoussé le texte de M. Balitrand.

Violent Tumulte

Cette décision soulève un tumulte si violent, avec accompagnement de pupitres et de cris d'animaux, que le président, tout à fait impuissant à ramener le calme, prend le parti de se couvrir.

La séance est donc suspendue. Les députés quittent la salle en déclarant que le bureau s'est trompé et que l'amendement Balitrand est voté.

Reprise de la séance

La séance est reprise à 5 h. 15.

M. Balitrand regrette d'avoir été la cause de l'incident de tout à l'heure et dépose un texte sur lequel il prie la Chambre de statuer. Voici ce texte : « Tout conscrit qui en fera la démande pourra être l'objet d'un examen spécial et séparé.

Le ministre de la guerre accepte d'insérer cette disposition dans les instructions générales qu'il donnera aux conseils et déclare que dès lors il n'y a pas lieu de légiférer.

M. Balitrand, satisfait, retire son amendement.

M. Lasies le reprend, en y ajoutant les mots : « Sur un certificat de médecin. »

L'amendement est finalement adopté.

D'autres amendements sont développés et successivement repoussés, et tous les paragraphes de l'article 17 sont votés, ainsi que l'ensemble des articles.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Modification du Règlement

M. Spronck dépose alors une proposition de résolution en faveur de laquelle il demande l'urgence et qui tend à insérer dans l'article 101 du règlement de la Chambre, le paragraphe suivant : « Aucun membre du gouvernement ne peut invoquer le témoignage personnel du président de la République.

Cette addition a été inspirée à M. Spronck par les déclarations de M. Combes à la séance de vendredi et au nom duquel le président du conseil a fait intervenir le président de la République.

M. Spronck, estime qu'il y a là sinon une violation de la loi constitutionnelle, du moins un précédent fâcheux.

L'urgence est repoussée par 424 voix contre 89.

La séance est levée à 6 h. 30 et renvoyée à demain matin.

La Guerre Russo-Japonaise

SUR LE THEATRE DE LA GUERRE

Succès Russe

Saint-Pétersbourg, 13 juin. — On mande de Haï-Tcheng qu'un gros détachement japonais ayant entrepris le 9 juin un mouvement tournant sur les derrières des troupes russes, s'était avancé de Feng Hoan Tcheng, quand il se heurta inopinément à un détachement russe, occupant un col situé à 45 kilomètres au sud-est de Haï-Tcheng, et qui constituait, en face des assaillants, un véritable fort naturel.

Les Russes laissèrent approcher l'avant-garde japonaise, composée de deux bataillons et l'accueillirent à une courte distance par une canonnade et une fusillade meurtrières, qui anéantirent ces bataillons, dont quelques hommes échappèrent.

Les forces principales japonaises arrivant ensuite n'osèrent pas attaquer de front les positions russes et firent un long détour. Mais quand les Japonais parvinrent sur le flanc des positions, le détachement russe avait disparu dans une direction inconnue.

Sortie de l'Escadre de Wladivostock

Londres, 13 juin. — D'après une dépêche de Saint-Pétersbourg au *Standard*, un télégramme de l'amiral Skrydoff annonce que mardi dernier il se dirigea, avec l'escadre de Wladivostock, vers Port-Arthur.

Arrivé à 30 milles de la place, il fut enveloppé par le brouillard et se trouva en présence de plusieurs torpilleurs et de deux cuirassés japonais.

Ceux-ci l'attaquèrent avec vigueur et lui infligèrent quelques avaries. Les Russes répondirent au feu des Japonais, mais comme aucun des navires de Port-Arthur ne faisait son apparition, l'escadre de l'amiral Skrydloff retourna à Wladivostock où elle parvint le 10 au matin.

A la légation du Japon, on nous a déclaré n'ajouter aucun crédit à la dépêche annonçant que les Japonais auraient perdu plusieurs navires devant Port-Arthur dans un récent combat naval.

Tentatives contre Port-Arthur

Saint-Pétersbourg, 13 juin. — Un télégramme de Liao-Yang, en date du 12 juin, annonce que suivant les dernières nouvelles reçues de Port-Arthur, les croiseurs japonais essaient presque chaque nuit de s'approcher de Port-Arthur, avec le dessein de déposer des mines dans la rade extérieure. Mais toujours surveillés par les torpilleurs russes de garde, et tenus en échec par les batteries de la côte, ils sont forcés de s'éloigner.

Le 8 juin un navire japonais a été coulé par un obus parti de la batterie numéro 3 de la montagne d'Or.

Attaques repoussées

Londres, 13 juin. — Une dépêche de Chefou rapporte que les Japonais ont exécuté quatre attaques successives aux environs de Liao-Yang, qui ont été repoussées avec de grosses pertes. Le général Mitchouko aurait repoussé une colonne aux environs de Wan-Fan-Dian.

Le Général Linievitch

Saint-Pétersbourg, 13 juin. — On annonce que le général Linievitch est sur le point de faire un mouvement vers le Nord-Est sur le derrière du général Kuroki.

A Niou-Tchouang

Niou-Tchouang, 13 juin. — Le consul américain a fait faire au journaliste Etzel, tué par les Chinois, des funérailles auxquelles ont assisté toutes les autorités.

Le général chinois a promis au consul que les soldats coupables seraient punis, mais jusqu'ici ces soldats n'ont pas reparu.

Les bandits pillent presque chaque nuit les faubourgs de Niou-Tchouang.

EN RUSSIE

Nouvelles Démenties

Saint-Pétersbourg, 13 juin. — A l'état-major de la marine on n'a reçu, jusqu'ici, aucune nouvelle confirmant les bruits lancés par les journaux anglais, concernant une bataille navale devant Port-Arthur.

On déclare inexactes les assertions contradictoires relatives à la jonction de l'escadre de Vladivostock aux forces navales de Port-Arthur.

La perte des bâtiments de guerre russes, annoncée à cette occasion, est fausse.

Au ministère de la guerre on déclare également de pure fantaisie les informations anglo-japonaises prétendant que la place de Port-Arthur manquerait de munitions et de combustible.

On assure que Port-Arthur possède un approvisionnement très suffisant pour la durée d'un siège de huit mois : on estime, ici, comme certain que l'escadre de Port-Arthur livrera bataille à l'escadre de l'amiral Togo, si cette dernière se décide à coopérer à l'attaque de cette place par l'armée du général Oku.

Saint-Pétersbourg, 13 juin. — A l'état-major général, on assure que l'annonce de la retraite des troupes russes sur Kharbine est complètement erronée. Le quartier général demeure toujours à Liao-Yang où le généralissime passe tous les jours, l'inspection des nombreuses troupes qui arrivent régulièrement de la Russie d'Europe.

Une Mission du Tsar

Paris, 13 juin. — Le comte Pauslowyski chancelier de l'empereur Nicolas, est arrivé hier matin à Paris.

Ce diplomate se rendra à Londres chargé d'une mission particulière du tsar.

La Mobilisation

Saint-Pétersbourg, 13 juin. — Il a été décidé de constituer deux autres armées, chacune composée de trois corps. La première comprendra le premier corps d'armée de Saint-Pétersbourg et les troisième et quatrième corps sibériens, formés avec les réservistes du district de Kazan. Elle sera commandée par le général Meyendorff, aide de camp de l'empereur.

La seconde armée comprendra trois corps, dont deux ne sont pas encore connus, mais pas un homme ne sera pris dans les districts de Varsovie, Kief, Odessa, Wilna. Le troisième sera le corps des grenadiers de Moscou.

GUERRE ET MARINE

Solde des Troupes Coloniales en Chine

Paris, 13 juin. — Un décret étend aux troupes formant le corps d'occupation de Chine et à sa réserve au Tonkin, les dispositions du décret du 29 décembre 1902 sur la solde et les tarifs de solde des troupes coloniales aux colonies.

Les dispositions de ce décret sont les suivantes :

1° La solde coloniale des officiers est portée uniformément au double de la solde d'Europe;

2° La solde des caporaux, brigadiers et soldats de l'infanterie et de l'artillerie est ramenée à un taux unique pour chaque grade et emploi;

3° Les tarifs de solde des indigènes sont remaniés suivant des règles uniformes;

4° Le régime des indemnités est modifié de façon à supprimer les prestations abusives et les privilèges.

Toutefois, tenant compte d'une part des droits acquis et, d'autre part, des dépenses élevées qu'entraîne la concentration sur un même point d'un grand nombre d'officiers étrangers, les frais de représentation actuels (16,830 fr.) du général commandant le corps d'occupation lui sont maintenus et la retenue de logement ne lui sera pas faite.

Le Transport « la Drôme »

Lorient, 13 juin. — Le ministre vient de donner ordre au port de débarquer l'artillerie et les munitions du transport *la Drôme*, destiné à remplacer la *Vienne*.

Ce bâtiment ne conservera que son canon porte-amarres et son équipage sera réduit à 45 hommes.

Il est probable que la même mesure sera prise à l'égard des autres transports similaires du littoral, dont la valeur militaire est également nulle.

LA REVOLUTION EN MARCHE

Les Grèves de Brest

Brest, 13 juin. — Une bande d'ouvriers boulangers ont parcouru les rues de la ville toute la nuit dernière, malgré l'arrêté du maire contre les attroupements.

Les manifestants injuriaient les patrons qui continuent à travailler la nuit, frappant avec des briques contre les devantures des boulangeries.

Des patrouilles de gendarmes à cheval et d'agents de police dispersèrent les manifestants, qui se réfugièrent dans un café. Peu après, ils recommencèrent, troublant la ville par un tapage infernal.

M. Aubert, ceint de son écharpe de maire, est venu au milieu des manifestants, menaçant de faire arrêter les meneurs. Plusieurs le conspuèrent, puis la bande se dispersa. Les patrouilles ont circulé toute la nuit.

Deux entrepreneurs de déchargement ont informé le sous-préfet qu'ils acceptent les revendications des dockers. Le Syndicat des dockers s'est réuni à la sous-préfecture et a consenti à reprendre le travail chez ces deux entrepreneurs, ne maintenant que les armateurs à l'index.

LES FRAIS DE JUSTICE

Paris, 13 juin. — Le conseil d'Etat s'est réuni, aujourd'hui, sous la présidence du garde des sceaux, pour envisager la situation créée par l'application des nouveaux tarifs des frais de justice.

Le *Temps* croit savoir qu'au cours de la séance, le garde des sceaux a spontanément constaté (*sic*) que le conseil d'Etat n'avait adopté le décret de 1903 que sur le vu d'états comparatifs officiels, desquels il résultait que l'application du nouveau tarif entraînerait une notable réduction des frais de justice.

AU MAROC

Un Complot

Londres, 13 juin. — On mande de Tanger au *Times* qu'un complot, ayant des ramifications dans tout le Maroc, de Marrahech à Tanger, est organisé en vue de déposer le sultan.

Ce complot aurait pris son origine dans les classes religieuses avec l'appui de nombreux cheicks et d'autres personnalités importantes, parmi lesquelles plusieurs membres du gouvernement. On agirait après la moisson, c'est-à-dire dans un mois ou deux.

L'accord anglo-français ajoute la dépêche du *Times*, n'a fait qu'exciter les esprits et on accuse maintenant le sultan de vendre son pays à la France. Le sultan est au courant de tout et il est possible qu'il soit obligé de quitter Fez; il viendrait alors à Tanger.

Les Incidents Marocains

Tanger, 13 juin. — MM. Langermann, sujet Américain, et Harris Carloton, vice-consul anglais, partis mardi dernier pour essayer de négocier avec Eraissouli, la liberté des prisonniers, sont rentrés hier soir sans avoir réussi dans leur mission.

Eraissouli, ayant voulu pour discuter, se présenter avec deux cents hommes, M. Langermann a refusé. Le bruit court qu'un négociant allemand ou suisse aurait été enlevé aux environs de Mogador. Mais ce bruit mérite confirmation.

NOUVELLES DIVERSES

Importations et Exportations

Paris, 13 juin. — Voici, d'après l'*Officiel*, la statistique des douanes pour les cinq premiers mois de 1904 :

Importations, 1.933.349.000, contre 2.074.606.000 en 1903; exportations, 1.796.015.000 contre 1.750.927.000 en 1903.

A l'Elysée

Paris, 13 juin. — Le président de la République a reçu ce matin : MM. le général Servière, commandant le 19e corps d'armée : Michel, préfet de la Côte-d'Or; Boucher-Cadard, président de chambre à la cour d'appel de Paris; Grimanelli, directeur de l'administration pénitentiaire; Homolle, directeur des musées nationaux et de l'Ecole du Louvre; les généraux Outhier, Kerdrain et Gouard; le contre-amiral Leygues; Roman, sous-préfet de Rambouillet, et Roux, maire de Rambouillet; Théodore Vibert, conseiller du commerce extérieur de la France; Paul Tillier, président de la Société des Amis des arts.

MM. Henry Second, Emile Dupont, président de la section française, à l'exposition universelle de Saint-Louis, accompagné de MM. Leon Perdout, R. Sandoy, Georges Bein de Montarnal et Mermillod, M. Charles Leven, président de la Société « Le Coin du feu »; A. Adam et Louis Ducrocq, qui lui ont été présenté par M. Siegfried.

Enfin, le président de la République a reçu MM. de Plument, président; L. Sère de Rivière et G. Mejou, membres du bureau de la Société de l'Ecole française.

Courrier de Madagascar

Marseille, 13 juin. — Le paquebot *Yang-Tse*, courrier de la Réunion à Madagascar et de Djibouti, est arrivé, ce matin, à 9 heures, avec 273 passagers, parmi lesquels M. Bouhoure, exgouverneur de la cote de Somalie; Clarak, médecin de Tpal-King; l'évêque anglican de Tamatave; le commandant Bochet; le capitaine espagnol Connires; Brau-Lapalu, inspecteur-général des colonies, divers fonctionnaires et 115 sous-officiers et soldats convalescents.

M. Bouhoure se refuse à toute interview, on sait qu'il rentre en France en disgrâce à la suite de démelés avec M. Lagarde.

A Madagascar, la situation est très florissante Il y a bien encore dans le Nord et le Sud quelques bandes de pirates, mais elles seront sou peu anéanties.

A l'île Maurice, la peste sévit toujours. Le fléau fait beaucoup de victimes parmi la population indigène.

Courrier du Congo

Anvers, 13 juin. — Le steamer *Léopoldville*, retour du Congo, est arrivé aujourd'hui à Anvers, rapportant d'interessantes nouvelles.

La si curieuse maladie du sommeil continue à faire des ravages considérables aux environs de Brazzaville. Les blancs eux-mêmes commencent à en être atteints.

D'autre part, les troubles ont éclaté sur plusieurs points du Congo français, notamment à Bako, où un commandant français et ses hommes ont été attaqués par les indigènes et n'en ont eu que fort difficilement raison.

Dans l'Ybenga, les noirs ont pillé complètement une factorerie. Enfin, on rapporte qu'un fait d'une certaine gravité s'est produit au Congo belge : deux officiers allemands, ayant sous leurs ordres une centaine d'hommes, ont franchi la frontière près du lac Albert et se sont installés sur la riviere Rutsaru.

Des troupes sont parties pour cette région; elles comprennent quatre officiers et trois cents hommes. On craint une collision sanglante.

L'Affaire de l'Ecole Dorian

M. Borossi, maître répétiteur de l'ecole Dorian, à Paris, était poursuivi aujourd'hui devant la 8e chambre correctionnelle, sous l'inculpation de blessures par imprudence.

On se souvient les faits. Le 8 mai dernier, Maurice Decker, élève à l'ecole Dorian, était blessé dans la région du cœur et à la main gauche par le canif que tenait le maître répétiteur Borossi. Y avait-il dans ce fait un délit de blessures volontaires, un délit de blessures par imprudence ou un simple accident dont n'était pas pénalement responsable M. Borossi ?

Le parquet a estimé que le maître répétiteur avait commis en la circonstance un délit de blessures par imprudence.

Après une plaidoirie de Me Paul Morel pour Borossi, et de Me François Ducuing qui se présente au nom de la Ville de Paris en la personne du préfet de la Seine civilement responsable, le tribunal renvoie à huitaine pour le prononcé du jugement.

Le Brevet militaire de Gymnastique

Paris, 13 juin. — M. Cazalet, président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, vient d'envoyer à chacun des membres de la Chambre des députés, le texte d'un vœu voté à l'unanimité par le congrès d'Arras. Ce vœu, déposé par M. le docteur Lachaud, député de la Corrèze, est relatif à l'obligation prevue par l'article 50 du projet de loi de deux ans du brevet militaire de gymnastique pour être autorisé au « devancement d'appel ».

Congrès des architectes français

Paris, 13 juin. — Le trente-deuxième congrès annuel des architectes français s'est ouvert ce matin, à 9 h. 1/2, à l'Ecole des beaux-arts, sous la présidence de M. Menet, membre de l'Institut. Le congrès compte une centaine de délegués representant toutes les societés départementales. Il doit durer toute la semaine.

A l'Etranger

EN ANGLETERRE

UNE LIGUE

Londres, 13 juin. — La ligue pour la réforme des tarifs impériaux communique au *Times* une note sur ses efforts pour gagner à la cause protectionniste les ouvriers membres des Trade-Unions. Elle a organisé une section des organisations du travail, qui compte parmi les membres de son comité directeur les présidents d'importants syndicats. A Newcastle, Newport, Cardif et Sunderland, des groupes locaux ont été créés.

LES ANGLAIS AU SOMALILAND

Londres, 13 juin. — Une dépêche de Malte au *Morning Leader* annonce que 28 officiers blessés sont arrivés hier du Somaliland : ces officiers declarent qu'il y a plus de 2.000 soldats malades à Aden et que les hôpitaux sont debordés.

EN AUTRICHE-HONGRIE

LES RESTES DE JEAN STRAUSS

Vienne, 13 juin. — Hier, on a exhumé du cimetière de Dœbling, qui doit disparaître, les restes des deux célèbres musiciens viennois : Johann Strauss, le chef de la dynastie musicale de ce nom, et Joseph Lanner, son ami et son emule; le premier mort en 1849, le second en 1843.

Le corps de Johann Strauss était très bien conservé. On reconnaissait encore les vêtements à la mode viennoise de l'époque, les bas à jour, les pantalons longs et serrés, les souliers courts à boucle. Par contre, le violon de Strauss, qui avait été mis avec lui dans le cercueil, était complètement réduit en poussière. Lanner, qui avait été enterré dans un tombeau non muré, n'était pas de beaucoup aussi bien conservé.

Aujourd'hui lundi a eu lieu l'inhumation solennelle de Strauss et Lanner dans le tombeau d'honneur au cimetière central, et en même temps, l'inauguration d'un monument à la mémoire des deux musiciens.

EN ESPAGNE

L'ATTENTAT CONTRE M. MAURA

Madrid, 17 juin. — Les débats du procès de Miguel Artal, auteur de la tentative d'assassinat contre M. Maura, lors du voyage du roi à Barcelone, se sont terminés à une heure avancée de la nuit.

Le tribunal a condamné Miguel Artal à sept ans et quatre mois d'emprisonnement et aux frais du procès.

A LA CHAMBRE ESPAGNOLE

Madrid, 13 juin. — A la Chambre, les carlistes présentent une résolution demandant de déclarer que le gouvernement voit avec regret l'offense faite au souverain pontife par la visite de M. Loubet à Rome.

M. Maura, président du conseil, declare que la Chambre ne peut se prononcer pour ou contre la France, pas plus que pour ou contre le Saint-Siège. Il ajoute qu'une telle proposition est anticonstitutionnelle.

La proposition est repoussée par 133 voix contre 7.

AUX ÉTATS-UNIS

L'ÉLECTION PRESIDENTIELLE

New-York, 13 juin. — La convention démocrate de l'Etat de Virginie s'est refusée, à l'exemple de plusieurs autres conventions de ce parti qui l'ont precedée, à donner à ses délegues à la Convention nationale le mandat de voter pour la nomination du juge Parker comme candidat démocrate.

L'opinion dans le Sud est plutôt favorable à M. Parker, mais, en général, les démocrates préfèrent laisser leurs délegues libres de fixer leur choix d'après les evenements. Cette attitude confirme de plus en plus l'hypothèse qu'une candidature imprévue pourrait surgir dans la convention nationale démocrate.

Quant au parti républicain, c'est par acclamation que M. Roosevelt paraît devoir être proclamé candidat. Il exerce une quasi-dictature dans le parti et vient de désigner M. Cortelyou, l'ancien secrétaire de la présidence et aujourd'hui secrétaire du commerce et du travail, comme président du comité national républicain qui dirige la campagne présidentielle. Les leaders républicains protestent contre ce choix d'un homme qui n'a pas, suivant eux, une expérience suffisante pour assumer la haute direction des intérêts du parti.

M. Roosevelt insiste en faveur de son « homme de confiance » et l'on ne sait encore si le comité approuvera ce choix.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Buénos-Ayres, 13 juin. — Les collèges électoraux, réunis, hier, dans la capitale et dans la province, ont élu M. Manuel Quintaa, président et M. José Feigneora Alcorta, vice-président de la République, par 236 voix et 205 respectivement.

Le président élu est âgé de 65 ans; M. Alcorta est âgé de 50 ans; il est sénateur et ancien gouverneur de la province de Cordoba.

La transmission des pouvoirs s'effectuera le 12 octobre.

FAITS DIVERS

Le Satyre du Bois de Boulogne

Paris, 13 juin. — Depuis les premiers jours de juin, les promeneuses qui se hasardent dans certaines allées du bois sont effrayées par les allures bizarres d'un homme qui, dans une tenue très débraillée, surgit tout à coup des fourrés et se précipite sur elles.

Ce mystérieux personnage, que les gardes du Bois, prévenus, n'ont pas encore pu surprendre, choisit, paraît-il, ses sujets, ne s'adressant qu'aux femmes élégamment vêtues et portenses de nombreux bijoux. Profitant de leur effarement et de leur frayeur, il s'efforce de s'emparer des montres, réticules et autres objets précieux qu'elles peuvent avoir à la main, et s'enfuit aussitôt.

Ces attaques ont été particulièrement nombreuses depuis quelques jours. Une dame F. M., appartenant à la colonie américaine et habitant avenue du Bois-de-Boulogne, qui se promenait avec sa fillette dans une allée du côté du Pré-Catelan, s'est vu arracher une chaîne et une bourse en or contenant une somme de 300 fr. Mme F., demeurant rue du Ranelagh, s'est de la même façon, et presque au même endroit, fait voler son sac à main.

Quelques jours plus tard, cinq amies, Mme J., demeurant avenue de Ségur; Mlle M., rue Eugène-Flachat; Mme de D., rue Eugène-Flachat; Mme la comtesse de V., boulevard Malesherbes; Mme D., avenue de Segur, furent surprises de façon identique, et certaines d'entre elles dépouillées de leur montre et de leurs bijoux.

On croit que cet homme, qu'on a baptisé « l'Homme du Bois », n'est qu'un vulgaire voleur à l'esbroufe qui, pour mieux affoler ses victimes, use de l'outrage aux mœurs. C'est, paraît-il, un homme de taille moyenne, portant une forte moustache et paraissant âgé de trente-cinq ans.

Pour un Serin

Paris, 13 juin. — M. Desvignes, tourneur sur métaux, demeurant 181, rue de Crimée, est un grand amateur d'oiseaux. Il possède dans son appartement une immense volière où caquettent tout le jour serins et canaris.

Hier matin, sa femme nettoyait la cage, lorsqu'un superbe serin s'échappa et alla se refugier dans la maison d'en face.

Aussitôt, Mme Desvignes s'en fut reclamer sa bestiole; mais elle le fit en termes si vifs que la personne chez qui s'était refugié l'oiseau le lui lança violemment à la tête et que le malheureux serin fut tué net.

Vers midi, le mari rentra; il s'aperçut vite de la disparition de son pensionnaire et, dans les explications que lui donnait sa femme, croyant saisir qu'elle avait tué l'oiseau par antipathie pour ses bêtes, il prit une marmite et en assena un coup terrible sur la tête de la malheureuse, qui s'affaissa le crâne fendu.

Mme Desvignes a été admise d'urgence à l'hôpital Tenon; le tourneur a été envoyé au Dépôt.

Eglise Cambriolée

Paris, 13 juin. — Des malfaiteurs ont pénétré cette nuit dans l'église de Suresnes. Ils y ont pillé les troncs, lacéré les tableaux, enlevé les candelabres et divers objets, puis mis le feu aux chaises après les avoir entassées dans un coin. L'incendie s'est déclaré vers cinq heures du matin. La fumée qui sortait donna l'alarme; les dégâts sont peu importants. Quelques poutres et un mur ont été noircis. Les malfaiteurs s'étaient introduits dans l'église en brisant les vitraux. Ils sont activement recherchés.

Echos et Nouvelles

~~~ M. Edouard Detaille, membre de l'Institut, a offert au lycée Condorcet, à l'occasion de son centenaire, une fort belle toile : *Bonaparte, général de la Convention*.

~~~ Le Congrès féministe international a été ouvert hier soir à Berlin par une réunion de bienvenue. A la séance du soir assistaient le premier bourgmestre et le délegué du mouvement féministe du monde entier.

~~~ La Fédération des Sociétés françaises de tir au fusil de guerre a invité la commission exécutive de la *National Rifles Association* à envoyer une équipe américaine au concours de tir qui doit avoir lieu à Lyon le mois prochain.

~~~ M. Bruwært, ministre de France à la Haye, a signé le 11 juin avec le secrétaire d'Etat les deux conventions pour la protection de la propriété industrielle et de la propriété littéraire.

SPORT

LE TURF

Paris, 13 juin.

Courses à Auteuil

PRIX JASON, course de haies, à réclamer, 3.000 francs, 3.100 mètres environ. — 1. is-Surlie, à M. A. Vell-Picard (Brooks); 2. Microbe, à M. le baron M. de Waldener (L. Bariller); 3. Herode II, à M. Ch. Liénart (Chapman).

PRIX DE LA SEINE, steeple-chase, troisième série, 6.000 francs, 3.800 mètres environ. — 1. Dienay, à M. A. Vieil-Picard (Brooks); 2. Hathor à M. J. Tissot (Aollobone); 3. Gillette, à M. L. de Romanet (Nore).

PRIX RICHARD-HENNESSY, steeple-chase, handicap, 15.000 francs, 5.000 mètres environ. — 1. Laura (A. Roberts), à M. Gaston Drey

CHRONIQUE RÉGIONALE

MONTPELLIER

Elections sénatoriales. — M. Salis, député de l'Hérault, n'est pas content et il vient de le faire savoir au président du Conseil. Il a en effet avisé ce dernier qu'il lui poserait, le jour qu'il fixerait lui-même, une question au sujet de la pression exercée par certains fonctionnaires de la République à l'occasion des élections sénatoriales de l'Hérault auxquelles, on le sait, M. Salis était tout d'abord candidat et ne l'est plus maintenant, balayé qu'il a été par la pression officielle.

Le fonctionnaire le plus visé est le sous-préfet de Lodève, M. Costa, qui aurait fait circuler des listes dans les communes où une candidature sénatoriale était déjà en préparation, et après avoir usé de son pouvoir pour faire de la pression sur certains délégués en faveur de cette candidature.

Et M. Salis a, paraît-il, ajouté au président du Conseil que n'étant pas candidat il agissait dans la plénitude de son indépendance.

En cherchant bien, on y trouverait certainement autre chose; un peu de dépit par exemple, n'est-ce pas M. Salis?

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira jeudi, 16 courant, à 8 h. 1/2 du soir, en séance ordinaire.

Dans l'ordre du jour qui nous est communiqué par la mairie nous relevons, en ce qui concerne la commission du contentieux et vœux : un projet de réorganisation du Conseil des prud'hommes de Montpellier et un projet de transaction dans l'affaire Darotte Gaston contre la Ville au sujet de l'exposition de 1896.

A la commission de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, des demandes de bourse de l'Etat pour diverses écoles et la création d'emploi d'adjointes dans les écoles communales de filles Jules Ferry et Sévigné.

Aux commissions des travaux publics et des finances, une demande de réparations supplémentaires à la Bourse du travail dont il avait été question à la dernière séance; la réalisation par voie de souscription publique de l'emprunt de 1.142.000 francs et la réalisation auprès du Crédit Foncier de France de l'emprunt de 705.000 francs et de 2.448.088 fr. 34.

Parmi les affaires nouvelles, une pétition du Syndicat des entrepreneurs de batiment de la ville de Montpellier, tendant à ce qu'un entrepreneur adjudicataire d'un lot dans la même séance d'adjudication ne soit pas admis à concourir pour les autres lots.

Les Frères .·. — Le *Petit Méridional* nous apprend qu'avant hier, dimanche, les Frères .·. de Montpellier et quelques-uns de la région se sont réunis dans notre ville. Après un repas copieux les membres des Loges ont voté un ordre du jour au père .·. Combes.

A l'occasion de cette fête maçonnique un drapeau tricolore portant les insignes maçonniques a flotté tout hier et avant-hier dans la rue Clos-René. A ce sujet un de nos confrères a protesté contre l'exhibition de cet emblème. Il est bien certain en effet que si à la place de l'équerre et du compas le drapeau avait contenu dans ses plis des insignes religieux il n'aurait pas flotté au vent quarante-huit heures.

Un magistrat poursuivi. — Hier matin, la première chambre de la cour siégeant correctionnellement a rendu son jngement dans la pousuite intentée au nommé Albin Fabre, âgé de 63 ans, juge suppléant à la justice de paix de Sigean (Aude) ; Charles Ponsenaille, âgé de 47 ans, payre, au Mas-de-Salaison et Joseph-Xavier Marius, né à Castelnau-le-Lez, cultivateur, tous trois accusés de coups et blessures portés à Monsieur Eugène Beau-Sève, marchand de chaussures, rue Fresque 11, à Nimes.

Cette affaire a été examinée à trois audiences successives, le lundi 6, le mercredi 8, et hier 13 juin. Voici les faits brièvement résumés.

Le 20 septembre dernier, M. Eugène Beau-Sève, qui possède une automobile, était venu à Montpellier, en compagnie de sa femme et d'un de ses employés, M. Baudouin, passer la journée chez son beau-père M. Guy, négociant dans la Grand'Rue.

Dans l'après-midi du même jour M. Beau-Sève, sa femme, et M. Baudouin regagnèrent Nimes en automobile. Arrivés au petit village de Salaison ils croisèrent une diligence qui se gara pour les laisser passer. Mais à peine eurent-ils dépassé la patache que le conducteur de celle-ci les invectiva grossièrement pendant qu'une douzaine de jeunes gens qui travaillaient dans la propriété de M. Fabre s'approchèrent et firent chorus avec l'insolent voiturier.

M. Beau-Sève, pour faire cesser ces injures, descendit avec M. Baudouin de l'automobile qui, incomplètement arrêtée dégringola dans un fossé entraînant Mme Beau-Sève. Cette dernière, quelque peu contusionnée, fut relevée par quelques passants, cependant que s'adressant à Ponsenaille, payre de M. Fabre, qui se trouvait au milieu des insulteurs, M. Beau Sève lui demanda le nom de la propriété et du propriétaire, afin de porter plainte.

Ponsenaille l'adressa à son patron, qui fit semblant de ne pas entendre et donna un ordre à ses vendangeurs. L'un d'eux, Xavier Marius courut à la ferme et en revint porteur d'une tavelle dont il porta un formidable coup à la tête de M. Beau-Sève, Celui-ci aurait eu le crâne fracassé s'il n'avait eu la présence d'esprit de se préserver avec son bras gauche qui fut cassé net.

Ponsenaille saisit ensuite M. Beau-Sève par le cou, l'étranglant à moitié, pendant que d'autres ouvriers l'aidaient dans sa besogne et que M. Fabre les encourageait de la voix et du geste. M. Beau-Sève aurait très probablement été achevé si des passants, indignés, n'avaient mis fin à cette scène de sauvagerie.

A la suite de cette lâche agression, la victime resta malade plus de trois mois.

A l'audience du 6 juin le tribunal procéda à l'audition des témoins. Il entendit M. Beau-Sève qui raconta la scène et déclara ensuite qu'il ne se portait pas partie civile mais demandait tout au moins une sanction morale. Mme Beau-Sève, ainsi que l'employé, M. Baudouin, confirmèrent le récit de la victime. Cinq autres témoins firent connaître ce qu'ils avaient vu ; il ressortit de leurs dépositions que Xavier Marius porta un coup de tavelle, à Monsieur Beau-Sève, que Ponsenaille saisit ce dernier à la gorge pour l'étrangler et que M. Fabre l'aurait frappé de la canne et du poing.

Xavier Marius nia les faits de même que sa présence sur les lieux. Ponsenaille déclara avoir peut-être culbuté le plaignant mais ne l'avoir ni frappé, ni cherché à l'étrangler. Quant à M. Fabre leva la canne en l'air parce que M. Beau-Sève l'avait traité de canaille mais tout se borna là dans cette affaire qu'il traite de roman.

A l'audience du 8 juin, la cour entendit sept témoins à décharge qui vinrent déclarer que le jour de l'agression M. Beau-Sève était porteur d'un revolver, et la femme Ponsenaille qui prodigua à ce dernier et à sa dame quelques soins.

On devait à cette même audience entendre le réquisitoire et les plaidoiries, mais la Cour, obligée de se réunir pour une autre affaire, en séance solennelle, les renvoya au lundi suivant.

C'est donc hier que cette affaire est revenue et a reçu une solution.

Dans son réquisitoire l'avocat général, après avoir rappelé les diverses scènes de l'agression, a demandé l'application de la loi et une peine sévère pour Marius Xavier qui, le 11 mai dernier, a été condamné à six mois de prison et 16 francs d'amende pour avoir injurié et frappé d'un coup de canne un sous-officier.

Me Mercadier, qui défendait Xavier Marius, a déclaré que son client avait un caractère violent, et qu'il avait été surexcité. Il demande l'indulgence du tribunal.

Puis Me Nègre, présente le défense de Ponsenaille Pour lui, son client n'a pas frappé M. Beau-Sève. Il demande son acquittement.

Enfin Me Gauffre prend la parole pour défendre le magistrat poursuivi, M. Fabre. Il déclare que M. Beau-Sève et son chauffeur sont seuls à déclarer que M. Fabre ait frappé le plaignant et excité ses onvriers à en faire autant. D'ailleurs, s'il avait le temps, dit le défenseur, il pourrait faire la preuve que M. Beau-Sève aurait transigé avec Fabre, si ce dernier lui avait donné 10,000 francs, ce qui amène des dénégations énergiques de M. Beau-Sève.

Le président fait savoir au défenseur que s'il n'a pas eu le temps de se préparer, la Cour accordera encore un nouveau délai malgré le précédent accordé déjà.

Me Gauffre s'y refuse, disant qu'il ne veut pas allonger indéfiniment les débats. Il termine en représentant M. Fabre comme un très brave homme dont il espère l'acquittement.

La Cour se retire pour délibérer et reparaît demi heure après, rapportant les condamnations suivantes :

Albin Fabre, 200 francs de dommages; Ponsenaille, 50 fr. de dommages et Xavier Marius, à 6 mois d'emprisonnement, en stipulant pour ce dernier que la peine ne se confondra pas avec celle de 6 mois, à lui infligée jeudi dernier pour coups et blessures contre un sous-officier.

Mort d'un docteur centenaire. — Dans la nuit de dimanche à lundi s'est éteint à Montpellier, dans l'appartement qu'il occupait, 24, rue des Soldats, M. Pierre David, docteur en médecine, ayant longtemps exercé à Grabels.

Le défunt était, croyons-nous, le doyen des habitants de Montpellier et, très probablement aussi, celui des médecins français, car il était âgé de 103 ans. Il jouissait d'une excellente santé et, dimanche encore, dans sa chambre, vaquait à ses occupations.

M. Pierre David ne quittait plus guère ses appartements. Sa dernière sortie datait du 8 mai dernier. Ce jour-là il s'était rendu à son bureau de vote pour remplir ses devoirs de citoyen, donnant ainsi l'exemple à de plus valides qui les négligent.

Les obsèques du docteur centenaire auront lieu aujourd'hui à 10 h. du matin.

Acte de probité. — Mme Loirette, bouchère aux Halles-Neuves, a trouvé hier soir dans l'intérieur de la Halle un portemonnaie contenant une assez forte somme. Mme Loirette a rendu aussitôt le portemonnaie à son propriétaire sans vouloir accepter la moindre récompense. Nous sommes heureux de féliciter Mme Loirette de sa probité et de son désintéressement.

Les écraseurs. — Hier matin, vers 10 heures, un jeune homme de 17 ans passait à bicyclette dans la rue de la Saunerie, lorsqu'il heurta et renversa Mme Marie Dupin, âgée de 52 ans, demeurant rue de la Saunerie 12. Dans sa chûte Mme Dupin. se fit au front quelques contusions sans gravité.

Quant au bicycliste, auteur de l'accident il s'empressa de remonter sur sa machine et de prendre la fuite sans se soucier davantage de sa victime.

Outrages aux agents. — Les sieurs Emile Verdier, âgé de 26 ans, demeurant rue Isidore-Girard, 3, et Maurice Raymond, rue de la Méditerranée, ont été arrêtés dimanche soir par la police pour avoir outragé des agents en service et avoir résisté à ces derniers qui voulaient les conduire au poste. Ils ont été écroués.

Scène de pugilat. — Dimanche soir, vers huit heures, une discussion assez vive, suivie bientôt de coups, a éclaté sur le Plan Cabanes, entre les nommés Auguste Brunet, 20 ans, journalier, demeurant rue Favre, et Léon Guiraud, détartreur, demeurant rue Haguenot, 10.

Des agents du poste voisin accoururent aussitôt et séparèrent les combattants auxquels ils dressèrent procès-verbal.

Arrestation. — Le nommé Jean-Alphonse Coste, 39 ans, représentant de commerce, sans domicile fixe, a été arrêté hier soir, en vertu de deux mandats d'arrêt lancés, l'un par le juge d'instruction de Limoux, l'autre par le juge d'instruction de Carcassonne pour escroqueries.

Les ivrognes. — Les nommés Simon Duck, 20 ans, journalier ; Foucou Albert, 35 ans, journalier et Maxime Charpentier, 33 ans, domestique, trouvés hier soir en état d'ivresse sur la voie publique ont été déposés à la geôle municipale.

— Un autre trio de pochards a également été recueilli par les gardiens de la paix. Ce sont les nommés Lucien Miodet, 18 ans, journalier; Ernest Faventier, 23 ans, journalier, et Jean Bouys, 43 ans, également journalier.

Ces trois individus étaient pris de boisson et faisaient un tel tapage que les agents durent les conduire à la geôle. En outre, procès-verbal leur a été dressé pour tapage nocturne.

— La police a recueilli hier soir vers 11 heures le nommé Pierre Laurent, âgé de 28 ans, chiffonnier demeurant rue de Suez, Maison Caladou, qui zigzaguait sur la voie publique d'une façon inquiétante. Il a été conduit à la géôle municipale.

— Les agents Maurin et Argeliés rencontraient, hier soir, dans les rues de la ville, une femme ivre-morte.

Elle était même tellement grise qu'elle ne put donner son nom aux agents qui, en désespoir de cause, la charrièrent au violon du deuxième arrondissement où elle a pu cuver son vin à l'aise.

De passage. — M. Boyer, percepteur à Castelnaudary, descendu à l'hôtel du Midi ; M. Emile Bruant, inspecteur général du P.-L.-M., descendu à l'hôtel Métropole.

Hygiène publique. — Les inspecteurs des comestibles ont fait saisir hier, 36 kilos de haricots verts, 32 kilos de cerises et une grande quantité d'asperges. Ces comestibles en vente aux Halles, avaient été reconnus impropres à la consommation.

Jeu de hasard. — Procès-verbal a été dressé, à un garçon limonadier, qui passait dans les cafés de la ville et faisait jouer des fraises au jeu dit de 34.

Le jeu et les enjeux ont été saisis par la police.

Etat civil. — NAISSANCES : Garçons 3, fille 1.

DECES : Gibert Anne, cuisinière, 41 ans, épouse Rolland, rue du Progrès. — Martin Georges, cultivateur, 38 ans, époux Gauzin hôpital Suburbain. — David Pierre, docteur en médecine, 103 ans, veuf Nougaret, rue des Soldats, 24. — Lagriffoul Barthélemy, lieutenant-colonel retraité, 70 ans, époux Porté, avenue des Arceaux, 18. — 3 enfants en bas-âge, 1 mort-né.

GRABELS

Vol avec effraction. — Un vol avec effraction a été commis dans la nuit de dimanche à lundi chez M. Léopold Blanc, boucher à Grabels.

Les malfaiteurs ont pénétré dans le magasin par une lucarne donnant dans la rue dont ils brisèrent la vitre Une fois à l'intérieur, ils fouillèrent la maison de fond en comble et firent main-basse sur une somme de cinquante francs qui se trouvait dans un tiroir du bureau de M. Blanc. Ne trouvant pas autre chose à leur convenance le ou les malfaiteurs sont repartis par le même chemin.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

CLAPIERS

Exploits de cambrioleurs. — Des malfaiteurs encore inconnus ont « travaillé » à trois endroits différents dans notre commune dans la nuit de dimanche à lundi. Ils se sont attaqués d'abord au magasin de M. Fernand Ferrière, boucher-cafetier. Au moyen d'un villebrequin ils ont percé des ouvertures et ont pu enlever les chevilles qui fixaient les panneaux de la porte d'entrée.

Ils enlevèrent ensuite ces panneaux et — ce qui dénote des professionnels — enlevèrent une vitre sans la briser. Ils firent jouer l'espagnolette et pénétrèrent dans l'intérieur.

Le magasin ne contenait que des quartiers de viande et des bouteilles de liqueur; les malfaiteurs déçus dans leurs espérances partirent sans rien emporter.

Ils essayèrent le même coup sur deux autres devantures de magasin, mais ils furent sans doute dérangés, car à peine firent-ils quelques trous avec leur vrille.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie.

PALAVAS-LES-FLOTS

Au Casino Granier. — Une salle comble a applaudi dimanche soir *Les Surprises du Divorce* et hier aussi dans *Le Voyage de M. Perrichon*, la troupe du Casino a recueilli des bravos chaleureux. Ces bravos ne sont que mérités car les artistes recrutés par M. Saint-Léon ont toutes les qualités voulues pour plaire au public. Le succès obtenu par eux ne fera que s'accentuer ce soir dans *La Cagnotte*, l'œuvre célèbre de Labiche, si amusante et si connue.

On terminera par *Chez un gascon*, une délicieuse opérette.

Heures de départ des trains : 8 h. 20 et 9 h. 40 du soir.

— Voici le programme des concerts symphoniques qui seront donnés aujourd'hui :

De 4 heures à 6 heures : L'état-major, marche (Lambert). — La fée aux Perles, ouverture (Tavan). — Torero, valse (Translateur) — La Fauvette du Temple, fantaisie (A. Messager). — Babil d'enfant, entr'acte (Jacquemet). — Chiffonnette, polka (Broustet). — Surcouf, fantaisie (Planquette). — Le Lapin, galop (A. Bose).

A 8 heures : Colombine, polka (H. José). — Fiançailles, valse (Wesly). — Les Mousquetaires au couvent, fantaisie (Warney). Solo de clarinette, par M. Chabas. — Alezan, allegro (Hubans).

CETTE

Soyons logiques. — Les partisans de l'union s'évertuent à trouver un candidat à opposer à M. Marius François.

Nous avons trouvé un moyen.

Puisque l'on veut tant l'union il faut la faire sur le nom même du chef du parti avec lequel on veut s'unir.

Pourquoi admet-on que ce parti serait capable de se décapiter.

Donc il faut s'unir sur le nom de M. Euzet.

Cela sera un peu drôle sans doute, car enfin après avoir tant démoli M. Euzet et ses partisans, il va être difficile d'en faire leur éloge. Les électeurs pourront se demander à quel moment on s'est moqué d'eux, c'est évident. Mais enfin, quand on veut la fin il faut vouloir les moyens.

Dans le cas contraire les unionistes n'ont qu'à jeter leur instrument aux vieilles guitares.

Jamais les partisans d'Euzet n'accepteront d'union sur un autre nom que celui de leur chef, sinon ce serait reconnaître que les attaques dont il a été l'objet étaient fondées.

Parbleu les électeurs ne partageront certainement pas cette manière de voir tout à fait abracadabrante. On peut essayer tout de même.

Mais si l'on persiste à jeter des noms plus obscurs les uns que les autres dans les colonnes des journaux, c'est seulement les faire battre à plates coutures.

Nous ne voyons qu'un candidat possible et capable de faire l'union rêvée c'est M. Euzet.

Et puisque ses partisans accusent M. Molle et ses amis d'avoir été élus avec l'appui des voix réactionnaires, si M. Euzet est élu, il sera à l'avenir mis dans l'impossibilité de faire ce reproche.

Ce n'est pas plus malin que ça!

En attendant M. Marius François continue à dormir tranquille sur ses deux oreilles.

Distinguons. — *L'avenir republicain* nous fait dire ce que nous n'avons pas écrit. Jamais nous n'avons demandé l'union des autres nuances avec nous, progressistes.

Nous avons dit que l'union, la seule union possible, ne pouvait se faire qu'avec l'appoint des électeurs républicains libéraux et progressistes.

Nous avons dit que l'anticléricalisme outré, exagéré, fanatique, des amis du *Petit Méridional* était l'unique cause de la division des républicains à Cette. Voilà ce que nous maintenons, et nous ajoutons que toute autre union est impossible. Nous vivrons dans l'émiettement tant que le caprice dirigera les fauteurs de divisions. Quant à l'épithète de méliniste ou de journal à Méline, que diable va-t-on chercher.

M. Méline n'est rien au journal mais nous sommes très heureux de partager ses vues politiques et celles de MM. Audiffred, Ribot etc. etc.

Chambre de commerce. — Conformément aux dispositions du règlement du 25 mai 1903, un concours pour l'attribution de bourses commerciales de séjour à l'étranger sera ouvert cette année au chef-lieu de chaque préfecture.

Le nombre des bourses mises au concours est fixé à cinq. Les épreuves écrites auront lieu les 17 et 18 octobre prochain. Les demandes d'inscriptions, accompagnées des pièces énumérées à l'article 11 du règlement, devront être adressées à la préfecture du département où le candidat a son domicile, du 1er juillet au 1er août.

Le règlement et le programme du concours sont à la disposition du public dans les bureaux du Secrétariat.

Kursaal. — Ce soir mardi, à 8 h. 1/2, *Gillette de Narbonne*, opérette, et un grand Ballet.

Port de Cette. — *Entrées des 12 et 13 juin* : Marseille, v. fr. La Marsa, 699 t. c. Size, div. — Philadelphie, 3 mâts, it. Nicola d'Abrindo, 1143 t. c. Ambrossio, pétrole. — Gandia, b. esp. Sérafina, 22 t. c. Rosa, tomates. — Marseille, Ville-de-Nemours, 596 t. c. Tulli. — Gandia, b. esp. Espéranza, 32 t. c. Vians, fruits. — Marseille, v. fr. Ville-de-Cannes, 180 t. c. Villecalle. — Tarragone, v. esp. Villaréal, 372 t. c. Garcia, div. — Agde, b. esp. Carmen, 46 t. c. Cardell, lest.

Sorties des 11 et 12 juin : Marseille, v. g. Katina, c. Coulauhandia, lest. — Marseille, ch. fr. Champenois, c. Palmaro, div. — Barcelone, v. fr. Saint-Philippe, 891 t. c. Valotte. — Agde, v. fr. Aude, 89 t. c. Hervé, div. — Port-Vendres, v. fr. La Marsa, c. Size, div. — Trapani, g. it. Amalia Burgarelle, c. Serra, lest. — Hambourg, v. all. Frascati, c. Kimmermam, div. — Tunis, v. fr. Ville-de-Nemours, c. Tulli, div. — Alger, v. fr. Soudan, c. Simon, div.

Etat civil. — NAISSANCES : Garçons 5, filles 2.

MARIAGES : Thomas Sanz et Joséphine-Nicolas Oberdon; Germain-Joseph Mouly et Marie-Flavié Déléris; Honore-Félix Bassas et Virginie Laurent; Jean Sans et Anne Gasto; Jacques-Marius Granier et Marie-Marguerite Aguy; Antoine-Marius Moulès et Marguerite-Laurence Gérin; Joseph Pagès et Elisabeth Falconfe; Jules-Maximin Chiffe et Anne Taverrier; Sauveur-Antoine Bretto et Marianno Dell-Anno; Marius-Joseph Hourdant et Jeanne Agnès Suirana; Hypolyte-Joseph Maurin et Nathalie Crébassut.

BÉZIERS

Suicide. — Hier matin le nommé Flory François, 58 ans, cultivateur, rue Guilhemon, 13, a été trouvé pendu dans sa chambre.

Il s'était servi de sa ceinture qu'il avait attachée à une poutre.

Il avait laissé un billet ainsi conçu:

« Désespéré de me voir toujours malade et pas pouvoir me guérir. j'ai mis fin à mes jours ».

Acte de probité. — Deux élèves de l'école Mairan, Seguy et Rolland, âgés de 9 ans, remirent à leur directeur, il y a quelques jours, un portemonnaie qu'ils avaient trouvé et qui contenait 63 fr. 60. Il a été remis à la femme Benavenq, propriétaire à Quarante qui l'avait perdu. Nos félicitations à ces jeunes élèves d'avoir accompli cet acte de probité.

Au Tribunal correctionnel. — Les nommés Pradès Emile, 36 ans et Gérard Louis, 39 ans, charpentier, comparaissaient pour vol de cuivre dans diverses campagnes.

Le tribunal les a condamnés à 1 mois de prison chacun.

Champ de tir. — Semaine du 20 au 26 juin : Lundi, pas de tir; mardi et jeudi, tir de 6 h. à 10 h. 1/2 et de midi à 4 h. 1/2; mercredi, tir de 5 h. 1/2 à 9 h. 1/2 et de midi à 4 h. 1/2.

BÉDARIEUX

Passage de troupes. — Hier matin, a 10 heures, le 24e régiment d'infanterie coloniale, sous le commandement de son lieutenant-colonel est entré à Bédarieux avec son drapeau et musique en tête.

Devant la mairie a eu lieu la cérémonie toujours impressionnante du salut au drapeau; de ce même drapeau que l'éducateur laïque Hervé veut planter sur le fumier de la caserne.

Fleur d'Accacia, son collègue de l'université et son frère.·. auprès des Loges peut lui dire que la population de Bédarieux sait, malgré tout, garder le culte du drapeau, comme l'autre.... Nous n'en voulons d'autre preuve que l'attitude recueillie de la foule pendant que les troupes honoraient leur étendard.

Aujourd'hui, le 24e régiment d'infanterie coloniale quittera Bédarieux et continuera ses étapes vers le camp du Larzac où il va exécuter une période d'exercices.

Caisse d'Epargne. — Séance du 12 juin 1904 : Versements, 6,482,00. — Remboursements, 10,107,14. — Différence en faveur des remboursements; 3,625,14.

Un bon remède pour la gorge

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du docteur Vatel. Une boîte de tablettes du docteur Vatel est expédiée, franco, contre mandat-poste de 1 fr. 35 adressé à Berthiot, rue des Lions, 14, à Paris.

L'ASTHME D'ÉTÉ

Chaque année, dans la seconde quinzaine de mai, pour durer environ deux mois, apparaît l'asthme d'été.— Les symptômes sont le coryza, des picotements dans les yeux, des éternuements répétés, puis enfin de la gêne respiratoire ; les bronches se prennent et de véritables crises d'asthme se déclarent. — Les meilleurs remèdes à opposer à ces crises sont le Corysol Berthiot contre le rhume de cerveau, et la poudre Louis Legras contre la suffocation. La poudre Louis Legras calme instantanément les plus violents accès d'asthme, de catarrhe, d'essoufflement, d'oppression, de toux de vieilles Bronchites, et guérit progressivement. — Corysol Berthiot, 1 fr. 35 la boîte poudre Louis Legras, 2 fr. 10. Envoi contre mandat adressé Louis Legras, 139, boul. Magenta, Paris.

CHOCOLAT MENIER
Refuser les Imitations.



CARROSSERIE AUTOMOBILE

LES ÉLECTIONS DE FLORENSAC

Feu Cauby. — Sur les bords de l'Hérault. — Les 350 escargots. — Les chants avaient cessé ! Joie et tristesse. — Le passé et l'avenir. — Rentrons les cornes. — Bon voyage et long retour !

Florensac, le 13 juin.

Cauby, qui le croirait, vient d'enterrer sa vie politique à Florensac et ne sera plus désormais que feu Cauby. Vivant, il sera mort ; mort il sera vivant. C'est une situation qui n'est pas ordinaire pour un huissier.

Cet évènement bizarre date d'à peine quelques jours.

Contraint d'abandonner la lutte et pour cause ; victime, à l'entendre, des manœuvres contre lesquelles il ne cessera de protester, ce qui nous est égal ; le souvenir encore rempli des exploits accomplis, l'huissier de malheur réunit l'autre jour sur les rives de notre gentil fleuve ses derniers fidèles.

Rives verdoyantes et ombreuses, joie du pêcheur à la ligne, plaisir du touriste, délices du poète, de quel étonnement vous fûtes saisies à la vue de l'huissier.

Près du pont de pierre, s'élève une cabane en planches, dominant le cours transparent de l'Hérault.

Là, à l'abri du regard des profanes, l'huissier et quelques-uns de ses acolytes étaient assis autour d'une table en bois grossier, sur laquelle s'étalait une large brique noircie, où, parmi des brins de paille à demi-calcinés, dormaient de leur dernier sommeil, cuits à point et baveux, trois cent cinquante escargots.

Les chants avaient cessé !

Le repas fut triste au début — tels les adieux de Fontainebleau. Mais peu à peu, sous l'influence bienfaisante des succulentes petites bêtes à corne et aussi des larges rasades d'une généreuse piquette, la joie sembla illuminer les visages et l'on se mit à chanter, à gesticuler, voire même à gambader, telles les agapes légendaires de Nevers. Cauby seul, l'homme-double, l'homme en bois ne riait pas franc.

Il revoyait, comme dans un rêve, l'appel des frères et amis, l'arrivée à Florensac, sa nomination de chef de la délégation municipale ; mais aussi les journées funestes, le catafalque démoli, le coup du pantalon raté, la fureur populaire, le saut par les fenêtres ; tout l'argent inutilement dépensé ; et maintenant l'isolement le *solus cris* du poète, les illusions déçues. Que de protêts, que de contraintes, que de saisies à faire pour rattraper la galette envolée ! Et la déconsidération, et le mépris public, et les pans de nez, et l'air narquois des confrères !

L'heure des toasts arriva. Cauby fut sobre de paroles, et dans un soupir arraché par la digestion et le désespoir, il expectora ses adieux.

Tel fut ce mémorable banquet des bords de l'Hérault.

Puis, au bras du fidèle Fal, il sortit et se dirigea vers la gare, maudissant Florensac, ses écoles et sa mairie fatale. Et maintenant, obscur limaçon, Cauby, ayant jeté toute sa bave, va rentrer pour toujours dans sa coquille.

A Narbonne, sa patrie adoptive, il aura tout loisir de méditer, entre deux saisies, sur la fragilité de la fortune politique et l'ingratitude des hommes. Il se dira tout de même que le suffrage universel n'est pas aussi facile à saisir que les meubles d'un miséreux et que dix hommes de cœur et d'honneur, s'ils le veulent, seront toujours plus forts qu'un huissier ambitieux.

Enfin, notre pays, atteint de *caubinite* aiguë, va pouvoir respirer. Bon voyage, monsieur l'huissier, et surtout long retour.

Et tâche qu'on ne t'y repince plus !

Les 680.

DERNIÈRE HEURE

LES JOURNAUX DE PARIS

Paris, 13 juin.

De *L'Eclair de Paris* :

Personne ne peut dire encore ce qui sortira de l'enquête ouverte par la délibération du 10 juin dernier, mais il n'est pas douteux que, dès aujourd'hui, M. Combes est, comme homme d'Etat, comme chef de parti, disqualifié.

Du *Siècle* :

La vérité est que ministres et ministériels en sont arrivés à ce degré d'intolérance et d'autoritarisme, qu'ils ne veulent pas tolérer les moindres divergences d'opinion. Ils ne comprennent pas que l'on ose interpeller le ministère, et ils substituent tout de suite les personnalités aux discussions politiques. C'est un procédé dont le président du conseil use volontiers dans ses discours de réunion publique. A la Chambre, le succès en devait être moindre que dans des salles surchauffées par l'*Internationale* et la *Carmagnole*.

Du *Gaulois* :

Puiser dans des coffres privés pour soutenir des candidatures sympathiques n'est point une pratique nouvelle dans le parti républicain. A-t-on oublié la terrible apostrophe de M. Rouvier, à la majorité qui lui reprochait d'avoir sollicité et obtenu des fonds appartenant légitimement aux actionnaires de Panama? Si je ne l'avais pas fait, vous ne seriez pas sur ces bancs. Je crois bien que l'on pourrait rééditer aujourd'hui cette phrase historique en s'adressant au bloc.

De l'*Intransigeant* :

Le régime que M. Combes prétend nous imposer est tellement véreux, que les coquins y jouissent de sa haute protection et qu'on ne pourrait toucher à l'un d'eux sans voir immédiatement sombrer tout l'édifice; et s'il s'est tu pendant si longtemps sur cette offre des deux millions, il a dû garder la même discrétion sur bien d'autres chantages fomentés contre lui et ses collègues.

De l'*Humanité* :

Nous ne disons que ce que nous savons rigoureusement exact. A la mort de M. Demagny, on a payé les droits de succession sur deux millions et demi. M. Rouvier le doit savoir. On pourra le savoir d'ailleurs d'un coup de téléphone.

De *La Lanterne* :

Il n'y a pas d'hommes nécessaires, il n'y a plus, il ne peut y avoir de pouvoir personnel. Pour nous, nous avons soutenu le ministère tant qu'il répondait aux espérances de la démocratie. Aussi, attaquons-nous aujourd'hui ce même ministère, parce qu'il s'est tenu à piétiner sur place pour tomber enfin dans la politique du gâchis.

De la *République Française* :

M. Vallé, devant les révélations de M. Grosjean sur le dossier de l'instruction Besson, a répondu : « Je ne me rappelle pas ». La réponse que M. Vallé n'a pas faite parce qu'il ne pouvait pas la faire, toute la Chambre l'a faite à sa place, et, après la Chambre, toute l'opinion. Cette réponse, la voici : « C'est qu'un homme est entré dans le cabinet du procureur et dans celui du juge d'instruction, il a dit à l'un : « Silence », et à l'autre : « Non lieu ! » et le procureur et le juge ont obéi, parce qu'ils savent qu'à l'heure actuelle le maître de l'action publique n'est pas le magistrat, c'est le pouvoir exécutif.

EN TURQUIE

Constantinople, 13 juin.

Les amiraux Gourdon et Antoine, ainsi que les officiers d'état major sont repartis aujourd'hui : ils ont été accompagnés jusqu'à Smyrne par les représentants du Sultan. Hier soir une fête splendide a eu lieu dans les salons de l'Union française.

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Saint-Pétersbourg, 13 juin.

D'après l'agence russe, à l'état-major on déclare dénuées de tout fondement les assertions relatives à une préiendue jonction de l'escadre de Wladivostok avec les forces navales de Port-Arthur.

LES RENTES VIAGÈRES

La rente viagère permet aux célibataires, aux époux sans enfants, etc., de s'assurer une vieillesse paisible et indépendante.

A l'âge de soixante ans, par exemple, le taux d'une rente viagère, par semestre, est, à *la Nationale*, de 8 49 0/0 soit 5 49 0/0 supérieur à l'intérêt de 3 0/0 que donnent à peine aujourd'hui les valeurs de tout repos.

Si le capital constitutif de la rente était versé cinq ans d'avance, à cinquante-cinq ans, l'entrée en jouissance restant fixée à l'âge de soixante ans, le taux de la rente serait de 11,066 0/0.

Les rentes viagères peuvent être constituées sur une ou plusieurs têtes.

La *Nationale*, dont le siège est à Paris, 17, rue Laffitte, et 2, rue Pillet-Will, et qui a des agents dans tous les arrondissements de France, tient d'ailleurs gratuitement et confidentiellement à la disposition des intéressés tous les renseignements nécessaires.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, et de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et avoir essayé en vain de tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale, à **M. VINCENT**, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées

Etude de Me E. DE LA BATIE, avoué licencié, plan du Palais, 6, à Montpellier.

Extrait de la demande en séparation de biens.

Par exploit du ministère de Pagès, huissier à Ganges, en date du onze juin 1904, enregistré, la dame Jeanne Lacondemine, sans profession, demeurant avec son mari, le sieur Appolin Louis Combet, industriel à Ganges; a formé contre le dit sieur Louis Combet; sa demande en séparation, de biens; et Maitre de la Batie, avoué près le tribunal Civil de Montpellier, a été constitué pour la demanderesse sur la dite assignation.

Pour extrait certifié conforme, par moi avoué soussigné,

à Montpellier, le 13 juin 1904.

E. De La Batie,
avoué, signé.